BX
1528
.A1
A6
v.62
EMR

TRANSFERRED

ANNALES
CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

IV

OCTOBRE-DÉCEMBRE

1887

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

TOME QUATRIÈME

OCTOBRE-DÉCEMBRE
1887

(TOME LXII DE LA COLLECTION)

PARIS
114, RUE BLOMET, 114.

« garantie de l'indépendance, la loi définitive du développement « national. »

Une autre critique peut-être sera adressée à l'auteur, mais celle-ci ne nous paraît pas fondée. On lui reprochera de s'être, après avoir démontré la nécessité d'une souveraineté effective aux mains des Souverains Pontifes, abstenu de rechercher quels seraient le mode d'établissement, l'étendue exacte, les conditions de détails de cette souveraineté. Cependant, lui dira-t-on, tout est là; c'est là que surgissent les impossibilités.

Tel n'est point notre avis, et nous estimons qu'on fait bien de ne pas poser toutes les questions à la fois; ce procédé ne servirait qu'à les embrouiller toutes. Nous sommes encore à cette période de la controverse où il faut dégager, affirmer et faire reconnaître le principe; pour le surplus, confions-nous au temps, à la force du droit, à la sagesse de l'illustre Léon XIII. Les prétendues impossibilités, au moment voulu, disparaîtront. En semblable matière, impossible n'est pas catholique. Et si une solution paraît chimérique, combien n'aurait-on pas trouvé plus chimérique le voyant qui eût prédit, il y a quelque dix ans, que la question romaine serait, en 1887, l'objet des plus anxieuses préoccupations des gouvernements et des peuples, de l'Europe et du monde?

Toutefois, il en est ainsi; quelques sectaires italiens essaient en vain de le nier; le fait est patent, comme notre auteur l'établit :

On est quelqu'un quand on représente vingt siècles de services de cet ordre rendus à l'humanité; quand on peut, sur les ruines entassées des empires et du haut de l'histoire, s'affirmer « le pouvoir qui embrasse par sa nature tous les temps et tous les lieux »; on est quelqu'un dans ces conditions : l'Allemagne le croit, et fait volte-face dans une lutte témérairement engagée; l'Angleterre le croit, et cherche les moyens de renouer les relations interrompues depuis trois siècles; l'empereur de Russie le croit, et négocie pour arriver à s'entendre avec la partie catholique de ses peuples; l'Espagne le croit, et accepte la médiation qui la préserve d'une lutte redoutée; les États-Unis le croient, et offrent comme auxiliaires au Pontife romain ses soixante-quinze évêques et ses quinze millions de fidèles; la France enfin le croit, et, en dépit d'erreurs passagères et de l'ébullition d'une écume qui s'agite à sa surface, proteste qu'elle entend, d'après le vœu de Léon XIII, « observer selon l'esprit et selon la lettre, des pactes solennellement jurés »; le monde entier le croit.

M. Crispi ne le croit pas.

L'opinion de M. Crispi est de minime importance, écrit fort justement le *Monde*, parce qu'il existe une force des choses, disent les politiques, un dessein providentiel, disons-nous, qu prévaudra contre les résistances d'une école d'injustice et d'impiété, d'une école dont les tenants sont à ce point aveuglés par la passion qu'ils en perdent la notion des intérêts les plus certains de leur propre pays, de leur propre gouvernement.

Il faut que le Pape soit libre ; or, le Pape n'est pas, ni ne saurait être libre dans la condition présente. La loi dite des garanties est chaque jour violée ; fût-elle honnêtement pratiquée, elle n'assurerait point à l'exercice de l'autorité pontificale l'indépendance et la sécurité auxquelles tous les catholiques ont droit :

Les garanties, sous la forme nouvelle qu'elles doivent nécessairement revêtir, ce n'est pas l'Italie seule qui a qualité pour en déterminer la nature et en fixer l'étendue. Elles ne peuvent résulter que d'un accord entre les trois puissances intéressées : l'Italie, qui les propose; le Pape, qui les accepte, les modifie ou les répudie, le monde chrétien et politique, qui intervient comme témoin de l'entente réalisée entre l'Italie et le Chef de l'Église, et qui, par l'intermédiaire de la diplomatie universelle, constate et ratifie cette entente.

Régler à elle seule, sans l'Eglise, en dehors de l'Eglise et par là même contre l'Eglise, les conditions de la liberté qu'il faut garantir au Saint-Siège, serait, de la part de la puissance qui y prétendrait, une erreur inadmissible ou une intolérable témérité. Ce que cette puissance ferait à elle seule serait dépourvu de toute valeur de droit ; ce qu'elle se flatterait d'imposer à la Papauté pourrait être, à l'occasion, et par les peuples des deux mondes, déclaré nul et non avenu.

Mais « les faits sont des faits », répètent les adversaires qui cherchent dans une fin de non-recevoir le moyen d'éluder une discussion qu'ils sont impuissants à soutenir. Cette dernière objection est réfutée par l'auteur de la brochure dans des pages remarquables que nous tenons à citer en grande partie :

Cosa fatta capo ha! Les faits sont les faits, objectent ceux mêmes des publicistes italiens, et ils sont très nombreux, qui déplorent amèrement et considèrent comme une faute — bien plus qu'un crime — la violation de Rome et l'installation au Quirinal du gouvernement italien.

« Les faits sont les faits »; sans doute. Mais n'est-ce pas un fait également que l'état actuel des choses — on le confesse — est une

source de maux? N'est-ce pas un fait que cette situation empêche de constituer dans le Parlement « le véritable parti conservateur »; et un homme d'Etat tel que Minghetti n'a-t-il pas mis ce fait au nombre des périls qui menacent le plus directement l'Italie? N'est-ce pas un fait que, par suite de la présence du gouvernement à Rome, le royaume est contraint de dévorer l'humiliation de voir les souverains étrangers refuser de rendre au roi d'Italie les visites qu'ils ont reçues de lui, et que récemment encore les journaux italiens retournaient le fer dans la plaie? N'est-ce pas un fait évident, palpable, sensible à l'Europe et au monde, qu'en définitive « Rome est une capitale qui n'en est pas une »?

Ces faits-là sont-ils donc un pur néant? Or, de cet ensemble de faits et du fait de la présence du gouvernement à Rome, lequel est le plus grave, le plus digne d'être pris en considération? Lequel, par conséquent, doit être déclaré le plus décisif, le plus immuable et, pour tout dire, le plus *intangible ?...*

Ce que fera l'Italie? — La guerre, ont répondu certains publicistes.

Mais, premièrement, a dit un homme qui a su faire la guerre, « la guerre n'est pas une institution ». Or, à quoi bon la guerre si elle ne mène pas à la paix? — En second lieu, calculez : la guerre à fond contre la Papauté, en Italie, c'est la guerre à tout l'ensemble des institutions séculaires; c'est la main mise sur tous les corps ecclésiastiques et sur les revenus du clergé : c'est, on l'a vu déjà, la chasse ridicule et impuissante aux Sœurs et aux moines; c'est la fermeture des écoles libres; c'est le défi à toutes les forces conservatrices; c'est, dans un bref délai, l'immolation des traditions, des mœurs, de toute la vie sociale des masses, aux rancunes des politiciens, aux convoitises insatiables d'une minorité violente. Or, à quelle tyrannie jacobine ne conduisent pas fatalement les gouvernements de minorités?

Plus encore, dans la situation actuelle de la Péninsule, la guerre à la Papauté, c'est l'alliance forcée, on aura beau s'en défendre, avec le socialisme agressif, avec les Loges et les sectes; c'est le déchaînement de cette *schiuma* révolutionnaire qui, à travers la Papauté, entend bien parvenir à la monarchie, et qui en hurlant : *Roma o morte!* vocifère aussi : *Viva Passanante!...*

La seule question est celle-ci : la solution est-elle nécessaire? Si oui, le rôle et l'honneur des hommes vraiment politiques, des hommes qui auraient le courage, en dédaignant le présent, de s'emparer de l'avenir, serait de travailler à rendre *possible* ce qui est reconnu *nécessaire ;* et comment le nécessaire pourrait-il ne pas, tôt ou tard, devenir possible?...

Repétons-le donc; la solution est inévitable.

Cette solution l'Italie réelle la réclame;

L'Italie officielle la refuse;

L'Allemagne, en l'acceptant, l'ajourne, en vue des ténébreuses combinaisons qu'elle ourdit contre la France et où elle se flatte, en l'obsédant de tentations, d'enlacer définitivement l'Italie;

La France l'espère, désireuse qu'elle doit être et qu'elle est de voir une arme si dangereuse arrachée aux mains de l'ennemi.

Malheur aux races latines, si l'Allemagne est favorisée dans ses desseins! C'en est fait de l'indépendance de l'Europe méridionale, si l'Allemagne réussit à trouver dans l'ajournement de la question romaine et dans le genre de solution qu'elle prépare un nouveau triomphe; si elle parvient à en faire sortir pour la France, en le réalisant, un affaiblissement nouveau; si elle impose enfin à l'Italie, qu'elle abuse, un suicide.

Contre de telles éventualités, l'Europe latine, la France en particulier, n'ont qu'un espoir et qu'une garantie : la volonté de celui qui seul peut-être est en mesure de les conjurer; volonté traduite par cette parole qui résume toute une situation et qui l'éclaire : « le Pape est votre seul allié. »

Que celui-là entende qui a des oreilles pour entendre!

Les idées exprimées dans ce beau langage sont profondément vraies.

Voici les dernières pages de cette importante brochure :

« Le 26 mai dernier, celui qui écrit ces lignes sortait du Consistoire public que Léon XIII venait de tenir au Vatican. En passant au milieu de la place Saint-Pierre, près de l'obélisque, il côtoya un groupe d'hommes du peuple qui, engagés dans une vive discussion, se livraient à une pantomime expressive. Les mots *Papa*, *Italia*, *Roma* retentirent à ses oreilles; il s'arrêta.

— Vous voulez quelque chose? dit un des *popolani*.

— Rien. Peut-on écouter?

— Vous venez du Vatican?

— Oui; j'ai assisté au consistoire.

— Et qu'avez-vous vu?

— J'ai vu les cardinaux, les ambassadeurs et le Pape porté sur la *sedia* par une dizaine de Suisses.

— Ce n'est pas par dix Suisses que nous voulons voir porter le Pape sur la *sedia*, n'est-il pas vrai? reprit le popolano en se tournant vers ses camarades : c'est par deux cent mille Romains!

Il faut dire cela à ces messieurs de Monte-Citorio, répliqua l'interlocuteur.

— Les députés! Ce sont des....

Et le groupe tout entier applaudit.

L'interlocuteur supprime ici un mot trop peu parlementaire; mais il dédie ces paroles de *popolani* romains au président du conseil des ministres, M. Crispi. Il les dédie aussi, dans une pensée très diffé-

rente, au patriote qui, il y a un an, rompit audacieusement en visière à l'opinion officiellement maîtresse; qui, dans un programme deux fois ratifié par le corps électoral, déclara que la réconciliation avec la Papauté était, pour l'Italie, « la voie la meilleure, sinon la seule, pour devenir grande et respectée »; et qui, sans peur, sinon sans reproches, jeta ces mots à des doctrinaires cristallisés dans leurs théories : « Je ne suis pas assez naïf pour croire arriver à un accord moyennant la reconnaissance pure et simple du *statu quo;* c'est sur la base des intérêts respectifs que l'accord peut et doit se faire. »

L'Italie, à travers le nuage officiel qui lui dérobe l'état réel des choses, entreverra-t-elle la situation qui se prépare? Comprendra-t-elle *en ce jour qui lui est donné*, la provocation pacificatrice qui, dans un langage dont l'Europe s'est émue, lui a été adressée par Léon XIII? Voudra-t-elle correspondre à la pensée de l'auguste vieillard que non seulement la société catholique, mais la diplomatie des deux mondes entourent de la sympathie respectueuse et de l'adhésion admiratrice qui sont dues à un grand esprit et à un grand cœur? S'élèvera-t-elle à l'intelligence des conditions de paix imposées à la fois par ses intérêts mêmes, par les plus hautes nécessités sociales et par les considérations d'ordre universel contre lesquelles ne saurait prévaloir une susceptibilité nationale comprise à faux et mal engagée? — Nous ne savons.

Ce que nous savons, c'est que, pour l'Italie, l'heure est solennelle, et qu'elle peut être décisive. C'est qu'en certains cas, reculer en apparence, c'est avancer : qu'elle interroge le prince de Bismarck!

Quoi qu'il arrive, l'opinion européenne est faite; et au-dessus des incidents qui peuvent se produire et retarder, pour un temps plus ou moins long, la solution que le monde politique pressent et ratifie d'avance, plane désormais le jugement sans appel des cœurs droits et des esprits libres.

Le jour prochain où — pour un grand anniversaire — les foules émues s'achemineront vers la Ville-Eternelle (est-ce M. Crispi dont le prestige fera converger vers Rome, de toutes les régions du globe, le flot fécondant de cinq cent mille pèlerins ?); où les chrétiens, et avec eux beaucoup de sceptiques, envahiront les portiques du temple universel et, entassés sous la coupole de Michel-Ange, déposeront les hommages du monde aux pieds de la statue du pêcheur de Galilée, ce jour-là, — l'Italie s'obstinât-elle à rester seule, en dehors de l'unanime concours, et à cadenasser la question internationale par excellence dans le cercle rétréci d'une question politique intérieure; les revendeurs de terrains et les entrepreneurs d'alignement continuassent-ils, d'ailleurs, à disputer à la religion, à la civilisation qu'ils outragent, le territoire que les siècles ont rendu sacré, — l'acclamation des peuples n'en ébranlera pas moins l'univers, et, montant jusqu'à Léon XIII, lui dira : «Salut à vous, Prince de la paix!»

LA PENSÉE DE LA MORT

(Suite et fin. — V. les numéros précédents.)

III

A côté de ce désir d'une vie plus haute et plus élevée que la pensée de la mort met nécessairement au cœur de quiconque réfléchit et apprécie sainement les choses, il est une consolation qu'elle donne, et qui diminue l'horreur naturelle qu'elle inspire et qu'elle répand autour d'elle. Nous voulons parler de ce sentiment de l'immortalité, qui fait que l'homme se survit à lui-même et qui change sa tombe en berceau.

Il ne saurait en être autrement. D'où qu'elle vienne, cette loi de la mort est odieuse à l'homme, il ne veut pas la subir et il multiplie les efforts pour y échapper. Son père s'appelle le Vivant, et il ne veut pas mourir. Fils de la lumière, il a horreur des ténèbres du tombeau. Son instinct naturel le porte à écarter tous les obstacles qui s'opposent à une longévité qui le fuit, et il saisit avidement tout ce qui peut lui faire espérer une prolongation de son être, si court soit le moment qu'il croit pouvoir y ajouter.

Mais bientôt, hélas! il s'aperçoit de l'inutilité de ces tentatives. Il s'élance alors par delà les limites du temps, il déchire les voiles de l'avenir, brise les barrières de l'horizon borné qu'il a devant lui et il se proclame immortel. Son âme se transfigure sur cette espérance. Sa mort n'est plus désormais qu'un accident; sa vie se transforme, mais elle ne lui est plus ravie; il change le mode de son existence, mais il n'a plus la crainte de la perdre. *Vita mutatur, non tollitur.* (Liturg.)

Et ne dites pas que c'est là une illusion sortie de la protestation de la vie contre le trépas. Non, non, ce n'est pas une chimère que cette grande espérance de l'immortalité. Ce n'est pas une solution fantaisiste donnée au terrible problème du devenir; ce n'est pas une invention de la douleur pour se consoler, une pieuse croyance des survivants pour tromper leurs chagrins.

Tout nous dit que c'est au contraire une de ces réalités auxquelles l'humanité est attachée du plus profond de sa raison et de ses traditions. Tout proclame cette vie meilleure en laquelle nous espérons tous et pour laquelle nous travaillons; la nature

de l'âme, le sens intime de chacun, la foi des peuples, les dogmes de toutes les religions, les enseignements de tous les docteurs, l'existence du mal et les nécessités de la justice, les terreurs mêmes des méchants qui n'ont pu arracher la crainte de ce lendemain du fond de leur conscience qui n'est pas sûre de ses négations.

Et d'ailleurs restât-il quelque doute sur cette vérité, quelque obscurité sur ce redoutable problème, ne vaut-il pas mieux prendre le parti le plus sûr? N'est-ce pas là ce qui vient logiquement à l'esprit en face de la mort? N'est-ce pas un de ces sentiments naturels que fait naître dans l'âme la perspective de cette fin dernière que rien ne peut reculer?

Il ne peut y avoir aucun doute à cela. Et certes oui, il vaut mieux en toute hypothèse prendre le parti le plus sûr. On dit que ce fut le raisonnement du roi Henri IV au moment de se convertir. Quel que soit le sort qui nous attend au delà du tombeau, une vie honnête ne peut nuire, tandis qu'il peut en être différemment d'une vie sans vertu.

A tout prendre, le chrétien n'aura rien perdu dans ce monde, et il pourra avoir gagné beaucoup pour l'autre. S'il n'y avait point d'autre vie, ce qui n'est pas possible, il ne serait pas moins avancé que l'impie et l'incrédule qui ne s'y est point préparé. S'il y en a une, ce qui est certain, il ne sera pas pris au dépourvu comme celui qui n'a rien fait pour la mériter et qui a tout fait au contraire pour s'en exclure.

Nous n'avons jamais compris pour notre part cet aveuglement qui ferme à tant d'esprits, d'ailleurs estimables à quelques égards, cette vue de l'avenir; nous demeurons stupéfait devant cette méconnaissance des destinées immortelles de l'homme. Et que gagnerez-vous à vous retrancher dans une espérance du néant dont vous n'êtes même pas assuré? Quel étrange abandon de vous-même, quel défaut de sentiment de votre propre conservation que cette indifférence sur le sort qui peut vous être réservé? Comment, vous si sensible à la douleur et au plaisir, vous si enclin à la recherche de vos aises et si attentif à fuir le moindre mal, vous vous exposez à tous les tourments de l'enfer, sur un simple peut-être; vous hasardez une éternité de félicité ou de malheur sur le frêle esquif d'un doute mal établi; vous vous aventurez dans un monde plein d'inconnu sur une vague incertitude, qui naît bien plus du cri de vos passions que de la lumière de votre raison! Non, vous n'êtes pas sage, vous n'êtes

pas logique, vous êtes le pire ennemi de vous-même et de votre bonheur.

Mais il n'y a rien au delà! — En êtes-vous bien sûr? Beaucoup disent qu'il y a quelque chose. Les plus grands esprits l'ont cru et ont vécu sur cette croyance. — Personne n'est venu pour nous dire ce qui se passait de l'autre côté du tombeau dans le royaume des morts. — Personne n'est venu non plus pour nous dire que ce royaume n'existait pas et qu'il ne s'y passait pas de terribles représailles d'une vie mal menée et de la religion méprisée. — Vous croyez au rien, vous espérez dans le néant. — Êtes-vous bien fixé sur votre foi et sur votre espérance? Le néant n'est pas d'ailleurs d'un grand réconfort pour l'âme, ni d'une grande consolation pour le cœur en douleur. La perspective du trou béant que vous vous offrez, sans plus voir à la suite, n'est pas très attrayante. Et encore, malheureux, vous n'en êtes pas certain, car tout ce qu'il y a eu de grand et de bon dans l'humanité proteste contre ces abrutissantes théories et proclame invariablement votre erreur. Insensé, qui ne pouvez pas même répondre de votre rien et qui ne pouvez pas vous assurer à vous même la destruction que vous désirez.

Non encore une fois, le néant n'est pas la fin de l'homme. Sorti du cœur de Dieu, il tend à y retourner. Fils du Ciel, il n'est ici que de passage et il aspire après sa vraie patrie. Né d'un acte d'amour, il ne peut être projeté dans l'oubli ni dormir éternellement dans la sombre nuit du tombeau. Il sait que son rédempteur est vivant et il veut le rejoindre. Comme lui, il veut secouer ses langes et déchirer son linceul; comme lui, il veut sortir victorieux de sa lutte avec la mort; comme lui, il veut s'élancer vers le radieux séjour de la vie et prendre essor de la pierre de son sépulcre pour s'épanouir à tout jamais dans le divin rayonnement des élus.

Voilà ce que nous dira encore la pensée de la mort, si nous savons y réfléchir; voilà comment elle agrandira le champ fermé de ce monde insuffisant et fragile par les grandes consolations et les grandes espérances de l'immortalité.

IV

En même temps qu'elle montrera à notre esprit la perspective d'une vie immortelle, la pensée de la mort nous inspirera la résolution de prendre les moyens de l'atteindre.

Il servirait de peu en effet que nous nous livrassions à une

spéculation théorique du problème du devenir, si nous devions nous en tenir au vague de cette contemplation, et ne tirer aucune conclusion pratique sur les moyens à prendre pour arriver à cette vie éternelle que nos aspirations comme notre foi nous assurent devoir être notre partage.

Comme nous le dit le catéchisme lui-même, il y a un chemin pour arriver à ce but, et toute route ne saurait y conduire. Ce chemin il faut le connaître, il faut s'y engager d'une volonté résolue, et ne point se laisser rebuter par les obstacles qui s'y rencontrent et que les ennemis quelquefois y accumulent. Ce sera l'un des effets les plus salutaires de la pensée de la mort que de nous donner cette résolution, si nous ne l'avions pas, et de nous y confirmer, si elle est déjà fortement arrêtée dans nous-même.

La vue des jugements de Dieu et des terribles sanctions qui les accompagnent, en nous montrant comment le mal est puni, nous détournera du péché et nous fera porter avec joie le poids de l'épreuve passagère qu'il nous a imposée. Nous marcherons avec une sainte allégresse dans l'observation de ses commandements et de sa loi pour ne pas nous exposer aux effroyables châtiments de ceux qui les enfreignent. Le bruit de l'horloge de l'éternité, sonnant les cruelles heures de l'expiation, nous avertira de prendre garde de tomber entre les mains du souverain juge, sans préparation et sans repentir. Les cris des réprouvés et les interminables grincements de dents qui se font entendre dans les noires prisons de l'enfer auront un douloureux retentissement dans notre conscience. Nous voudrons les éviter et faire ce qu'il faut pour ne pas partager un si horrible sort. La peur des démons nous vaudra de ne point tomber dans leurs pièges, et la crainte de la justice divine nous tiendra en garde contre ses transgressions.

Oh ! mon Dieu ! avez-vous jamais réfléchi, dans une nuit sans sommeil, ou dans le silence d'une méditation saisissante, sur cette première entrevue d'une âme avec son Dieu? Quel réveil après les convulsions de l'agonie ! Quelles visions étranges dans ce passage du temps à l'éternité ! Ce premier regard de l'âme sur elle-même, que sera-t-il, cette conscience de sa nouvelle vie, que lui dira-t-elle, cette découverte de la face divine, ce rayonnement d'un monde nouveau, cet aspect du ciel, cette révélation de la vérité sur toutes choses, ce jugement, cet isolement, ce perdu de son être dans toutes ces sphères nou-

velles, que sera-ce, mon Dieu? Quels sentiments tout cela produira-t-il en nous, que deviendrons-nous, que penserons-nous, que ferons-nous? Oh! oui, venez à cette audience, pécheurs endurcis, ennemis de Dieu et de son Église; venez voir, venez entendre, venez essayer de ce premier saut dans l'enfer; prêtez l'oreille à ce premier et dernier roulement de ses portes sur leurs gonds enflammés. Venez écouter ce premier cri de désespoir qui se répètera éternellement sous ces sombres voûtes; commencez à pousser cette plainte qui ne sera jamais recueillie par personne qui puisse vous porter une parole d'adoucissement et de salut.

Dies iræ, dies calamitatis et miseriæ. (Liturg.) Terrible vision, terrible manifestation; jour de deuil, jour de colère, jour d'effroyable calamité! En vérité, il faut être bien endurci, bien fermé à toute idée morale, bien ennemi de soi-même, nous vous le répétons, pour ne pas se tourner du côté de Dieu, pour ne pas embrasser sa loi quelque dure et quelque pénible que la nature puisse la trouver. Est-ce que jamais aucune gêne, aucune pénitence que l'on arrive à s'imposer pourra se comparer aux risques où nous mène fatalement la vie des sens et les satisfactions du péché?

Ah! je ne m'étonne pas que Jérôme, Hilarion, François de Borgia et les autres, n'aient pu résister aux effrayants échos de cette voix du jugement de Dieu. *Domine, audivi auditionem tuam et timui.* Seigneur, j'ai entendu votre voix et j'ai été saisi de crainte. (Hab. III, 2.)

Je le crois bien : et comment ne pas trembler? Si déjà on est haletant devant le jugement des hommes qui vont prononcer la peine capitale contre un coupable qui peut se relever et se sauver par les saintes expiations de la foi, que sera-ce en face du Juge suprême, prononçant une condamnation sans appel et sans rémission possible? C'est plein d'épouvante, et cette terreur des jugements de Dieu ne peut être adoucie que par le souvenir de ses bontés et de ses miséricordes.

La méditation de la mort nous mettra en effet devant cette autre série de pensées et de sentiments plus doux et plus consolants, et l'âme humaine trouvera dans cette vue de la bonté et de la miséricorde de Dieu une nouvelle force pour marcher vers lui et se prêter à toutes ses volontés.

Si labor terret, merces invitet, a-t-il été dit. Si le labeur vous effraie, que l'espoir de la récompense vous soutienne.

C'est bien le cas. La vue du paradis et de ses gloires, l'espérance d'une félicité sans bornes, l'éclat de l'auréole qui couronne la tête des élus, le divin contentement que donne la victoire, le trône conquis et qu'on ne perdra plus, l'absence de toute larme, de toute peine et de toute frayeur de voir disparaître ce que l'on a gagné, le repos après la lutte, le triomphe après le combat, la sécurité dans la jouissance, le sentiment d'une vie sans fin ; ah ! certes, voilà bien de quoi nous porter avec courage vers les saintes observances de la foi et les douces pratiques d'une religion qui offre de pareilles compensations aux sacrifices qu'elle demande.

Ah ! tout à l'heure, Seigneur, je sentais la moëlle de mes os se figer sur elle-même, en contemplant la rigueur de votre justice. Mais voici que mon âme se dilate et que mon cœur tressaille devant les saints embrassements de votre amour et les suaves étreintes de votre charité. O mon Dieu, qu'il sera doux à l'âme fidèle ce premier regard de votre bonté, qu'il sera caressant ce premier sourire de votre bouche, qu'elle sera enivrante cette première parole de bénédiction et de confirmation dans votre grâce ; quelle joie, quel bonheur, quelle exultation ! Ah ! oui, la nuit est passée, les pluies et les frimas sont finis. Ah ! oui, l'épreuve a cessé, les larmes sont taries, les peines sont oubliées, la mort est vaincue, l'éternelle allégresse commence. Gloire à Dieu et paix enfin à mon âme, paix heureuse, paix durable, paix sans mélange ! Joie, délices, enivrements sans fin ! Adoration, hommage à celui qui m'a fait ce bonheur ; reconnaissance, amour à celui qui m'a attiré sur son cœur et qui ne permettra pas que rien à jamais m'en sépare ! *Intra in gaudium Domini tui.* (MATH. XXV, 21.) Entre ô mon âme, entre dans la joie de ton maître, reçois de ses mains ta couronne, elle ne tombera plus de ton front.

V

Si la pensée de la mort nous excite à prendre les moyens d'arriver à la vie éternelle par la crainte des jugements de Dieu et la confiance en son inépuisable miséricorde, à un autre point de vue, elle nous aide singulièrement à supporter le poids de la vie présente et les peines dont elle est entourée.

Il est certain que si l'espérance d'une transformation de nos misères actuelles en une glorification prochaine de notre nature n'existait pas, il y aurait de quoi se décourager et tomber dans

le désespoir. L'existence de l'homme et l'économie de cette existence sur la terre ne s'expliqueraient pas. Sa venue, son départ, les nombreuses épreuves auxquelles il est soumis ici-bas seraient une énigme, et l'on se demanderait à bon droit, s'il est le jouet d'un génie malfaisant ou l'œuvre d'une force aveugle et incapable de se diriger elle-même.

Avec la mort au contraire, et la nouvelle vie qui la suit, tous les problèmes de celle-ci s'expliquent et se comprennent. Le mal physique et le mal moral ne sont plus qu'un accident passager qui disparaîtra à son heure ; les souffrances et les injustices ne laisseront d'autres traces d'elles-mêmes que la patience qu'elles auront exercée et les mérites qu'elles auront engendrés. Les inégalités d'origine et de condition ne compteront plus, en face de cette royale naissance qui trouvera son principe dans le sein du tombeau. Tout par elle sera remis en ordre, en harmonie, en vérité ; tout sera redressé, reconstitué, transformé ; les compensations nécessaires seront données et l'ordre primordial rétabli.

A ce compte-là, la mort est l'amie de l'homme, et elle a été considérée comme telle par tous les esprits élevés, épris du désir de la véritable vie et de l'irréfragable justice. Saint Ambroise a fait son éloge et lui a chanté une hymne d'actions de grâces dans un livre qui est un des plus beaux de ses œuvres. Les Saints lui ont envoyé des saluts enflammés et des appels ardents de solution et de délivrance.

C'est qu'en effet, pour qui a le secret de l'avenir, la nostalgie de la véritable patrie, cette terre est bien la terre d'exil, la vallée des larmes et des épreuves. Nous avons beau la proclamer le but de toutes nos préoccupations et de tous nos désirs, elle n'est point assez vaste pour remplir les cœurs qui ont soif de l'infini, et, comme autrefois Alexandre, ceux qui l'ont expérimentée sur toutes ses faces et sous tous ses attraits la trouvent insuffisante et incapable de faire leur bonheur.

A ceux-là que la mort est douce ! A ceux-là que la pensée du départ est pleine de charmes ; à tous ces malheureux, à tous ces dégoûtés, à tous ces enchaînés que l'approche de la délivrance est précieuse et la pensée de la fin consolante ! C'est le port qui apparaît au naufragé, le repos à celui qui a plié sous la fatigue, la consolation du souffrant, l'espérance de celui qui a tout perdu et qui est sûr de tout retrouver.

A l'encontre donc du pécheur et de celui qui a méconnu les

dons de Dieu, ne nous laissons pas effrayer par la pensée de la mort. Si elle a des aspects terribles, elle en a aussi de bien rassurants. Si elle porte le frisson dans l'âme, elle y porte aussi la joie; si elle est aux yeux des méchants une fin redoutable, elle est aux yeux du juste une douce perspective de bonheur et d'immortalité.

On dit que sainte Thérèse mourante apercevant déjà les saintes irradiations du Ciel, en sentant déjà sur son cœur expirant les douces caresses du bien-aimé, se prit à pousser cette exclamation qui résumait toutes les ardeurs de sa vie : O Jésus, il serait bien temps de nous voir !

C'est le cri qui échappe, en face de la mort, à toute âme qui a bien profité de la vie. O Jésus, il serait bien temps de nous voir ! s'écrie ce pauvre qui a bien accepté sa misère, ou qui s'est dépouillé volontairement de lui-même pour s'enrichir des biens de la foi. O Jésus, il serait bien temps de nous voir ! proclament à leur tour tous ces lassés, tous ces blessés, tous ces deshérités de la terre qui espèrent en un revêtement divin. O Jésus, il serait bien temps de nous voir ! disent toutes ces mères qui ont envoyé leurs époux, leurs enfants en avant-garde aux pieds de votre trône, tous ces combattants qui ont hâte de jouir de leur victoire, toutes ces fiancées de l'Agneau qui soupirent après vos faveurs ineffables. Oui, pour tous ceux qui vous aiment, ô Jésus, l'attente est longue et il est vraiment temps de vous voir !

Qu'il en soit ainsi pour nous, et mettons nos cœurs et nos âmes en mesure d'avoir ces saints désirs, ces saintes dispositions en présence de la mort. Que la certitude de notre fin prochaine nous détache du monde, et nous porte, comme nous le recommande l'apôtre, à user de ses biens avec sagesse et modération. N'attachons pas notre cœur plus qu'il ne faut à ce qui passe et n'a pas de durée. *Nostra autem conversatio in cœlis est.* (Philip. iii, 20.) Que nos désirs comme nos amours montent en haut et ne descendent pas en bas. Ne mettons pas notre confiance dans ce qui ne peut ni nous remplir ni nous soutenir, et ne nous laissons pas aveugler par la fascination des bagatelles que nous avons sous les yeux.

Souvenez-vous au surplus que nous n'échapperons pas aux jugements de Dieu et qu'il est terrible de tomber sans préparation sous les rigueurs de sa justice. Nous sommes tous des condamnés à mort qui attendons l'heure de notre exécution.

Craignons de paraître devant lui les mains vides, ou ce qui serait pire encore avec un cœur coupable. Tremblons devant sa face que nos péchés ont irritée, mais espérons aussi en ses ineffables miséricordes et dans les mérites infinis de son fils.

La mort après tout n'est redoutable qu'à celui qui n'a pas su ou voulu s'y préparer. Elle apparaît souriante à l'homme qui a porté ses espérances jusqu'au sein de Dieu ; elle n'effraie que le pécheur, mais elle est l'amie du juste ; elle est le précurseur de la vraie vie, la conseillère des bonnes actions, la portière du ciel et l'annonce des joies infinies de l'éternité.

Mgr Bourret.

LE GÉNÉRAL DE SONIS

L'hommage rendu le 22 septembre, au général de Sonis dans l'église de Loigny, reconstruite depuis la guerre franco-allemande, a pris le caractère d'une magnifique manifestation patriotique. Le général de Charette qui, par ses dons et ceux de ses soldats, a fait sortir de ses ruines ce monument, avait offert à la famille de Sonis une place dans le caveau qu'il s'est réservé pour lui-même et où reposent beaucoup de victimes de la bataille de Loigny, estimant que la tombe du général de Sonis serait à sa vraie place, aux lieux mêmes qu'il a illustrés par son héroïque valeur. La famille a accepté avec empressement ; le corps du général a été apporté à Paris, et jeudi a eu lieu la cérémonie des funérailles.

Dans le chœur, deux cents prêtres répondaient aux chants de l'officiant, qui représentait l'évêque de Chartres, retenu par son grand âge.

Pas de catafalque pompeux : le cercueil reposait sur des tréteaux, recouvert du drap mortuaire, de l'uniforme du général et du drapeau du Sacré-Cœur taché du sang versé pour la France à quelques pas de là. Quelques tentures noires aux piliers et quelques écussons soutenant des faisceaux de drapeaux tricolores. Sur les écussons, les armes du général, d'azur au lion d'argent surmonté de trois étoiles ; puis les noms et les dates des faits d'armes qui sont l'honneur de cette grande vie militaire : *Solférino*, *Maroc*, *Algérie*, *Loigny*, *Brou*, etc.

A droite de la nef, les fils du général dont plusieurs officiers,

et toutes les personnes notables de la contrée; à gauche, le général de Charette, le général Bary, le général Allan en uniforme, plusieurs officiers du 20e chasseurs, et un grand nombre de zouaves pontificaux, parmi lesquels : le colonel d'Albiousse, le commandant de Couëssin, le commandant de Moncuit, MM. du Puget, Jacquemont, de la Brière, de Falaiseau, du Plessis, de Claye, Neyron, de Boissieu, de Meurville, de Parceveaux, de Vertamont, Ferdinand de Charette, du Reau, Debrais, etc.

Au dehors une foule de plusieurs milliers de personnes qui n'avaient pu trouver accès dans l'église et que contenaient à grand peine les pompiers de Loigny qui ont prêté le plus intelligent concours.

Après la messe et avant l'absoute chantée avec un ensemble magnifique, Mgr Freppel est monté dans la chaire drapée de noir et a prononcé l'oraison funèbre.

Jamais le grand orateur n'a été mieux inspiré. Cette glorification éloquente du service militaire considéré comme la suprême expression du dévouement et du sacrifice pour la patrie; cette histoire militaire de notre temps, évoquée en termes émus, ont captivé plus d'une heure l'immense auditoire qui a eu peine à retenir ses applaudissements.

L'impression de ce discours a été vraiment saisissante. Avant que les pompiers n'emportassent dans le caveau le corps du général, le clergé et les assistants ont défilé, jetant l'eau bénite; beaucoup portaient à leurs lèvres le drapeau sanglant qui enveloppait le cercueil.

—

Discours de Mgr Freppel

De omni corde suo dilexit Deum qui dedit illi contra inimicos potentiam.

« Il a aimé Dieu de tout son cœur, et Dieu lui a donné la force en face de l'ennemi. »

(ECCL., XLVII, 10)

MES FRÈRES,

Cet éloge d'un grand soldat, que je trouve dans l'Écriture sainte, me paraît s'appliquer en toute vérité à l'homme de guerre dont le souvenir nous rassemble en ce jour, et qui avait su réunir en lui la bravoure et la piété, pour les porter l'une et l'autre au degré de l'héroïsme. Aussi lorsque, il y a quelques

semaines, la nouvelle de sa mort éclata au milieu de nous, ce fut de toutes parts un témoignage d'admiration mêlé à d'universels regrets. On sentait que le pays venait de perdre quelque chose de ce qui avait fait son honneur et sa force. Et cependant celui devant la tombe duquel s'inclinait avec tant d'émotion toute la France militaire et chrétienne, ne s'était pas éteint dans l'exercice de la charge suprême; il n'avait ni présidé aux destinées de la nation ni pris part à ses conseils; il était resté dans un rang inférieur à celui auquel son mérite eût pu l'appeler. Sans doute, il y avait des noms que l'on ne pouvait plus prononcer désormais sans songer à lui : Patay, Loigny, l'élan incomparable d'une charge audacieuse, l'enthousiasme survivant aux revers, la valeur écrasée sous le nombre, les sublimes efforts d'une résistance désespérée, il rappelait tout cela; et chacun voyait en lui une image glorieuse de la patrie mutilée. Mais tant d'autres à ses côtés avaient ajouté comme lui au vieux renom de la vaillance française; et d'ailleurs, dans la retraite où ses souffrances l'avaient conduit avant le temps, loin d'attirer l'éclat autour de sa vie, il semblait n'avoir plus d'autre souci que de se faire oublier des hommes.

Pourquoi donc l'annonce d'une telle perte a-t-elle retenti si profondément dans nos cœurs? Et d'où vient qu'à la suite des chefs de l'armée, la religion elle-même élève sa voix pour ajouter ses louanges à celle de tout un peuple? Ah! c'est que le général de Sonis a été, dans la deuxième moitié de ce siècle, le type achevé du héros chrétien. A une époque où l'esprit de secte fait tant d'efforts pour séparer l'idée militaire de l'idée religieuse, il a eu le mérite de les associer dans un admirable mélange de foi et de patriotisme. En lui nous avons vu revivre, sous les yeux d'une génération trop souvent incrédule ou sceptique, les Bayard, les Catinat, les Drouot, toute cette lignée de capitaines pour lesquels la croix et l'épée étaient le double symbole d'un même sacrifice. Parlant du marquis de Fénelon, tombé sous les murs de Liège, Voltaire disait : « Son extrême dévotion augmentait encore son intrépidité; » et il ajoutait vaincu par l'évidence : « Il faut avouer qu'une armée composée d'hommes qui penseraient ainsi serait invincible (1). » Le général de Sonis a eu pour mission de rappeler cette vérité à son siècle, avec tout l'éclat d'un grand exemple, et toute l'autorité d'une haute leçon. Voilà le trait distinctif de sa physionomie. Il y a

(1) Siècle de Louis XV, ch. 18.

trouvé son mérite devant Dieu, comme ce sera toujours sa grandeur dans l'histoire.

Aussi, ayant reçu la tâche de vous retracer sa carrière, je ne la diviserai pas, tant il y a d'unité dans cette vie toujours égale à elle-même. Depuis le commencement jusqu'à la fin, elle m'apparaît comme la meilleure application des paroles que j'ai prises pour texte : « Il a aimé Dieu de tout son cœur, et Dieu lui a donné la vertu militaire » : *De omni corde suo dilexit Deum qui dedit illi contra inimicos potentiam.* C'est la pensée que je voudrais mettre en lumière, heureux d'avoir à la développer en ce jour où l'Église célèbre la mémoire de saint Maurice et de ses compagnons, de cette vaillante légion thébéenne restée jusqu'à nos temps l'idée du soldat chrétien.

La vie du général de Sonis, c'est toute l'histoire militaire de nos jours dans ce qu'elle a eu d'éclatant et de douloureux, avec ses alternatives de revers et de succès. Grande idée, mes frères, mais idée mystérieuse également que celle de l'homme appelé à jouer son rôle dans ces terribles drames où la gloire est presque toujours faite de sang et de larmes. Il faut bien qu'il y ait là quelque chose d'imposant et d'élevé pour que, à toutes les époques et dans tous les pays, l'humanité ait réservé à un tel service son admiration la plus passionnée, jusqu'à ne rien trouver de supérieur, si ce n'est le service même de Dieu. La froide raison, indocile aux entraînements de la foule, a beau protester contre une conception qui la heurte ou la dépasse, les peuples n'en continuent pas moins à ceindre de lauriers le front du vainqueur. On épuisera, d'âge en âge, les ressources de la parole pour flétrir « ce qu'il y a de plus fatal à la vie humaine », selon le mot de Bossuet; et, par le plus étonnant des contrastes, sous l'empire de je ne sais quel sentiment, l'enthousiasme des masses ne cessera d'y voir ce que Montaigne appelait « la plus grande et pompeuse des actions humaines ». Quoi donc ! le sens commun est-il ici en défaut? N'y a-t-il dans tout cela qu'un mirage trompeur, une fascination des esprits, le résultat d'une erreur d'autant moins compréhensible qu'elle paraît plus cruelle? Non, ce qu'il faut voir par-dessus tout dans le service des armes, c'est l'idée morale qui en fait la grandeur, le dévouement sous l'une de ses formes les plus vives : des foyers à défendre, la liberté et l'indépendance d'un pays mises en jeu, une garantie nécessaire de la sécurité publique, le respect d'une discipline sévère, l'obéissance portée jusqu'à l'oubli de soi-même, l'effort

d'une volonté qui échappe à la mollesse par l'habitude des privations, le mépris de la fatigue, la souffrance acceptée de grand cœur pour le bien général, la mort regardée en face et sans crainte dans l'accomplissement du devoir, toutes ces choses qui viennent se réunir comme autant de rayons d'une même gloire pour former autour de la figure du soldat l'auréole du sacrifice.

C'est l'idée que se faisait de la vie militaire le jeune sous-lieutenant qui, le 1er octobre 1846, sortait de l'école de Saint-Cyr, où il était entré à la suite de brillantes études achevées à Stanislas et au collège de Juilly. Vouer son existence à sa patrie sans retour avec une entière abnégation, telle fut sa devise dès le premier instant, et il y restera fidèle lorsqu'à la veille de la campagne de 1870 il écrira ces mots où l'esprit de sacrifice se révèle avec autant de force que de simplicité : « Demandons à Dieu la grâce de savoir mourir en chrétien, les armes à la main, les yeux au ciel, la poitrine en face de l'ennemi, en criant : Vive la France !... En partant, pour l'armée, je me condamne à mort. » Aussi bien, marchant sur les traces d'un père dont la perte inattendue venait de le plonger dans le deuil, était-il allé à la source du vrai dévouement, celui qui s'inspire de la foi et ne connaît d'autre mobile que le devoir. A Castres, à Limoges, où il marque ses débuts dans la carrière des armes, c'est déjà le soldat chrétien tel qu'il paraîtra jusqu'à la fin de ses jours, fidèle à ses convictions, ferme dans sa conduite, sévère envers lui-même et indulgent à l'égard des autres, estimé et aimé de tous par la droiture et la loyauté de son caractère, édifiant une ville entière par les pratiques d'une piété sur laquelle la raillerie n'a pas de prise et dont la sincérité commande le respect ; assidu au travail, soucieux d'éviter par l'étude le double écueil de la jeunesse militaire, l'attrait du plaisir et le désœuvrement ; attaché par goût comme par devoir à sa noble profession, et l'aimant d'autant plus que chez lui, l'esprit militaire se fortifie de ce qui seul est capable d'élever les vertus humaines à la perfection, l'amour de Dieu, cet immortel foyer où s'allume la flamme du dévouement, l'amour de Dieu dont il disait : « Lorsqu'on se met à aimer Dieu, on ne peut point l'aimer assez (1) : » *De omni corde suo dilexit Deum qui dedit illi contra inimicos potentiam.*

(1) Lettre à M. le comte Louis de Sèze.

Cependant l'Algérie, cette grande école de la bravoure française, avait de quoi tenter le brillant officier pour qui l'absence de périls équivalait à l'inaction. Il regarda comme une faveur de pouvoir échanger la vie des camps contre un régime où la fatigue et le danger tenaient une moindre place. C'était en 1854 : on sentait alors, mieux que par le passé, l'importance de cette magnifique colonie dont la royauté avait doté le pays à la veille de tomber sous la plus coupable des émeutes, et qui était restée si longtemps l'objet de discussions stériles, faute d'esprits assez doués de sens politique pour comprendre que le plus sûr moyen de s'attacher une race foncièrement religieuse, c'était de lui montrer par des actes et des institutions la supériorité de la civilisation chrétienne sur la barbarie musulmane. Le capitaine de Sonis était l'un de ces officiers d'élite qui, à la suite des Bugeaud et des Lamoricière, voyaient dans l'action religieuse et morale plus encore que dans la vigueur d'une répression sévère, l'avenir de la domination française. Etudier la langue du pays, se familiariser avec ses divers dialectes, s'initier aux mœurs et aux coutumes des tribus arabes, pour éviter les froissements inutiles et les vexations dangereuses; et, d'autre part, donner l'exemple du désintéressement, imposer aux indigènes l'estime et le respect par la dignité de la vie, convaincre ces populations, pour qui la religion est le tout de l'homme, qu'elles n'avaient point affaire à des vainqueurs sans prière et sans culte : telle est la ligne de conduite qu'il ne cessera de suivre à l'armée d'Afrique, quittant le travail pour la prière et la méditation, heureux de continuer au pied du Saint-Sacrement les veillées de chaque mois dont il s'était fait une habitude depuis son séjour à Limoges, et s'exerçant aux œuvres de charité dans les conférences de Saint-Vincent de Paul d'Alger. Il s'appliquait à cette tâche, qu'il devait reprendre plus tard avec tant de succès, quand le cours des événements l'appela sur un autre théâtre pour y faire éclater sa valeur.

La campagne d'Italie venait de s'ouvrir : sous prétexte de mettre un terme à des souffrances imaginaires, et pour appliquer des théories au triomphe desquelles la France ne pouvait que perdre, une fatale politique allait mettre en péril l'indépendance du Saint-Siège et attacher à nos propres flancs une menace permanente pour l'avenir. Encore si tout s'était borné à créer sur nos frontières du sud un puissant Etat retenu par un lien aussi faible que celui de la reconnaissance; mais, de

même que l'abîme appelle l'abîme, ainsi, à quelques années de là, l'unité italienne devait-elle entraîner comme conséquence l'unité allemande, bien autrement redoutable. Faute immense et peut-être irréparable, si la Providence ne se charge pas elle-même de corriger les erreurs des hommes. Mais du moins la valeur de nos troupes allait-elle couvrir tant d'illusions, en mêlant à nos inquiétudes les consolations de la gloire. Le 24 juin 1859, en avant de Casanova, dans cette journée de Solférino qui décidera du sort de la campagne, à l'aile droite de l'armée française, le corps du maréchal Niel est sur le point de fléchir sous le nombre. Depuis cinq heures du matin, l'artillerie n'a cessé de tonner de part et d'autre. Malgré les ravages d'un feu bien nourri, les rangs se reforment après chaque décharge et les deux adversaires maintiennent leurs positions. Il est trois heures de l'après-midi, et les munitions commencent à s'épuiser. Rien n'a pu réduire jusque-là l'infanterie autrichienne, protégée par un bois où se trouvent, formant d'impénétrables carrés, ces chasseurs tyroliens, l'élite de l'armée ennemie. Il faut rompre à tout prix cette muraille vivante ; et c'est au troisième escadron des chasseurs d'Afrique qu'échoit l'honneur d'exécuter la première charge. De Sonis, qui le commande, fait le signe de la croix et s'élance en avant de ses hommes, qu'il entraîne à sa suite électrisés par son exemple. Un feu meurtrier l'accueille lui et ses braves ; et, en quelques instants, de ce magnifique escadron, il ne reste plus que des débris. Mais l'infanterie autrichienne est entamée. De Sonis, qui a eu son cheval tué sous lui, court à pied, le sabre à la main parant les coups qu'on lui porte ; puis revenant en arrière, à travers les balles qui pleuvent autour de lui sans l'atteindre, saute sur le premier cheval qu'il rencontre, rallie les siens qu'il ramène au combat, suivi du gros de la division qui, traversant à son tour les carrés déjà rompus, achève la déroute et complète la victoire sur le seul point où l'ennemi refoulé partout ailleurs opposait encore à nos armes une résistance désespérée.

Au lendemain de la bataille, il écrivait, le cœur pénétré de reconnaissance envers Dieu : « Cette journée sera peut-être la plus terrible de ma vie ». Ah ! quelques années après, il devait y en avoir une autre plus terrible encore ! Mais qu'était-ce que la vue du danger pour le soldat chrétien préparé à tous les sacrifices par l'ardeur et la vivacité de sa foi ? Non, je craindrais d'affaiblir en y mêlant aucune réflexion, l'éloquence de ces

lignes, où croyant n'écrire que pour l'intimité, il nous a révélé les habitudes de cette vie militaire, qui était celle d'un saint doublé d'un héros : « Dans nos reconnaissances, en traversant des bourgades ou des villages, tout à coup nous apercevons un clocher : le Maître est là ! à terre ! Nous descendons tous les deux de cheval, nous entrons dans l'église ; nous prions un prêtre de nous donner la sainte communion. C'est fait ! nous repartons aussitôt ; le temps n'est pas à nous. Nous faisons notre action de grâces à cheval et en courant... ». Non, jamais l'esprit français joint à la piété chrétienne n'a trouvé le sublime dans une page plus merveilleuse de grandeur et de simplicité.

L'Algérie, où le commandant de Sonis se hâta de rentrer après la campagne d'Italie, allait ouvrir un nouveau champ à son activité. Là, ce n'était plus la guerre d'Europe avec ses chocs formidables entre deux empires et ses victoires retentissantes. Des expéditions dans le désert, la poursuite d'un ennemi insaisissable, une lutte continuelle avec les éléments de la nature, plus redoutables que les hommes ; il n'y avait rien, dans de tels succès, qui fût de nature à exciter l'enthousiasme. Mais que de qualités nécessaires dans l'exercice d'un commandement où il fallait joindre à la connaissance de la langue celle des lieux ; concevoir un plan ferme et précis, en surveiller l'exécution dans ses moindres détails, prévoir des incidents toujours possibles, éviter les surprises, frapper à propos le coup décisif, et, par-dessus tout, inspirer la confiance à des soldats marchant vers l'inconnu au milieu des privations et des souffrances ! Je viens de résumer en quelques traits la carrière du colonel de Sonis en Afrique. Soit qu'il faille réprimer l'insurrection de 1864, à force d'habileté et d'énergie, soit qu'il s'agisse de refouler dans le Sahara la puissante tribu des Oulad-Sidi-Cheik, toujours prête à revenir à la charge ; soit enfin que, dans un suprême effort, les réfugiés du Maroc essayent d'envahir la province d'Oran, le commandant du cercle de Laghouat est là, l'œil à tout, ne livrant rien au hasard, organisant une colonne mobile après l'autre, payant de sa personne aux avant-postes jusqu'à ce qu'enfin le glorieux combat d'Aïn-Madhi vienne mettre un terme à toutes les tentatives de rébellion. Mais quelque admiration que j'éprouve pour tant d'intelligence et de bravoure, j'aime encore mieux le voir, sur la frontière du Maroc, en face de la plus cruelle des épidémies, se faire le garde-malade de ses soldats, consolant les uns, encourageant les autres, et se multipliant pour apparaître

auprès de tous comme l'image de la famille et de la patrie absentes. Ah! il avait bien le droit de leur faire entendre le langage de la foi, le héros chrétien qui, au plus fort de ses expéditions d'Afrique, trouvait le moment de réciter son chapelet chaque jour, communiait tous les dimanches, jeûnait trois fois par semaine et mettait à suivre la règle du tiers-ordre du Carmel autant d'ardeur et de fidélité qu'il en montrait dans le service de son pays.

De si hautes qualités ne pouvaient manquer d'appeler sur lui l'attention du souverain. Aussi, lors de son voyage en Algérie, l'empereur voulut-il l'attacher à sa personne. Soldat prêt à obéir en toute circonstance, le colonel de Sonis se serait incliné devant un ordre; il crut pouvoir décliner une proposition qui lui semblait peu en harmonie avec sa foi politique. Attaché de cœur à la dynastie royale, et plein d'admiration pour le prince en qui s'incarnait le droit héréditaire, rien n'avait pu ébranler des convictions qu'il s'était formées de longue date. Il était de ceux qui pensent qu'on ne refait pas plus le tempérament d'un peuple que celui d'un individu; qu'il est impossible d'arracher du corps d'une nation un organe essentiel sans la frapper de mort; et que, pour maintenir une société dans les conditions normales de sa force et de sa vie, il est nécessaire avant tout de conserver au milieu d'elle, haute et respectée, l'institution centrale avec laquelle et par laquelle un peuple est né, a vécu, a grandi, a prospéré, s'est développé, ne faisant qu'un avec elle, et trouvant dans cette alliance féconde, à travers les vicissitudes de son histoire, la garantie souveraine et permanente de sa grandeur et de son unité.

Est-ce à dire, mes frères, que cette conviction ardente ait fait oublier un seul instant au général de Sonis que la patrie est avant tout et au-dessus de tout, sous n'importe quel régime? Non, certes, et on le vit bien, lorsqu'en 1870 il n'hésita pas à venir se ranger sous les ordres de l'homme politique qui, avec la dictature républicaine, avait cru pouvoir prendre sur lui la tâche glorieuse, mais redoutable de la défense nationale. Pourquoi faut-il que je ne puisse plus désormais retracer tant d'héroïsme sans rappeler en même temps les deuils de la patrie, ces funèbres journées de Frœschwiller et de Sedan où, par suite de l'imprévoyance des uns et de l'impéritie des autres, l'armée française, plus brave que jamais, succombait sous le nombre, forçant jusqu'au bout l'admiration d'un vainqueur encore plus étonné que fier de ses

succès ? Car si quelque chose doit nous inspirer la confiance dans l'avenir, c'est de penser que, d'après le propre témoignage de nos ennemis eux-mêmes, leur triomphe a été l'effet d'un pur accident (1), qu'il n'a rien moins fallu que des hésitations inexplicables pour ne pas convertir en victoires décisives les journées si glorieuses d'ailleurs de Gravelotte et de Saint-Privat, et que, loin de trouver dans ces cruels souvenirs aucune pensée de découragement, il nous est permis d'y chercher la certitude que la France, instruite par ses revers, saura se retremper à l'école de l'adversité, pour reprendre son rang en Europe et dans le monde entier.

(*A suivre.*)

OPORTET ESSE SCANDALA

A notre époque troublée, au milieu du bouleversement à peu près universel de la société, il n'est pas étonnant de voir l'écume monter à la surface. Dans l'ordre politique, nous sommes tous les jours témoins de tentatives audacieuses qui ne rencontrent que trop souvent le succès; dans l'ordre religieux, si elles sont plus rares, elles ne le sont point tellement qu'elles puissent passer pour des faits absolument isolés. La parole de Notre-Seigneur est toujours vraie : *Oportet esse scandala*, le scandale est inévitable.

La liste de ces Judas qui exploitent et renient leur vocation est déjà longue, mais chaque siècle lui apporte de nouveaux noms. Tantôt ces défections se font avec éclat, le scandale part de haut, l'ange qui tombe entraîne après lui, comme Lucifer, plus d'une victime; tantôt l'apostasie qu'ont provoquée dans une âme vulgaire de vulgaires passions est tellement vile, que son cri de révolte est étouffé sur place par le mépris public.

Est-ce dans la première ou dans la seconde de ces catégories, se demande le *Bulletin religieux* de Reims, qu'il faut classer le docteur Mac Glynn, prêtre de New-York, dont la révolte a fait quelque bruit au-delà de l'Océan ?

Ce *nouveau Luther,* comme l'appellent certains journaux à la piste de scandales à exploiter, jouissait dans sa paroisse de l'estime générale; il passait pour habile administrateur et pré-

(1) Paroles de M. de Bismarck au Reischtag allemand.

dicateur éloquent. Tout à coup, il se pose en partisan déclaré des théories socialistes et communistes les plus avancées. Sa chaire devient le point de ralliement des exaltés; il mêle l'Évangile à la politique, juge de haut l'Eglise et Léon XIII, prétend que le catholicisme est sorti de sa voie, qu'il faut en revenir aux coutumes des premiers siècles, etc., etc.

Aux paternelles observations de l'archevêque, il répondit par des injures grossières et s'obstina de plus en plus dans sa révolte.

Les menaces le trouvèrent aussi inflexible. En vain Léon XIII, à qui l'archevêque avait déféré l'affaire, essaya d'arrêter le malheureux dans sa chute; il singea Luther et nia au Pape tout pouvoir sur lui, prétendant ne relever que de Dieu seul.

Enfin les choses en vinrent à tel point, qu'une sentence d'excommunication majeure nominative fut lancée contre le docteur Mac Glynn.

La franc-maçonnerie prit alors occasion de cette condamnation pour organiser une manifestation scandaleuse, et le dimanche 10 juillet une foule de trois à quatre mille personnes, l'écume de la ville de New-York, faisait à l'excommunié une ovation dans un théâtre loué à cet effet.

Le docteur fait son apparition sur la scène, précédé de deux petites filles qui jettent des fleurs devant lui; des bouquets lui sont offerts de tous côtés, pendant qu'un chœur de jeunes filles exécute un chant de circonstance.

Le discours, qui dura une heure, ne fut qu'un tissu d'odieux blasphèmes et de grossières insanités, à un tel point qu'un journal a déclaré que le cas du docteur Mac Glynn était plutôt du ressort de la médecine que de la théologie et du droit canonique.

Quelques âmes timorées craignent que le docteur Mac Glynn ne cause un schisme dans les États-Unis, s'il ne forme pas une secte nouvelle; cette crainte n'a aucun fondement. Les catholiques d'Amérique sont fortement attachés à l'Église, et Léon XIII, comme Pie IX, peut dire qu'il est peut-être plus réellement Pape aux États-Unis qu'ailleurs. Le clergé, l'épiscopat et les prêtres forment un magnifique faisceau qui défie toute rupture.

Oportet esse scandala. De tels faits sont évidemment de nature à affliger la foi des fidèles, mais ils ne doivent point la déconcerter. Jésus-Christ a constitué son Église avec des élé-

ments humains, et il a prédit qu'il y aurait des défections. Il nous a mis en garde contre les loups qui viendraient ; mais ils ont beau se déguiser sous la toison des brebis, toujours ils seront démasqués, reconnus et signalés ; et cela suffit pour les fidèles. Il est impossible que l'erreur puisse surprendre les âmes dociles à la voix du Bon Pasteur.

A côté de ces faits bruyants que l'opinion publique relève comme des nouveautés à sensation, mais dont elle fait promptement justice, il y a des tentatives plus dissimulées. Le scandale anonyme s'insinue sans bruit, sous le couvert d'une science impartiale et d'une hypocrite piété.

Déjà, nous avons signalé cette ignoble publication intitulée la *Tribune du Clergé*, qui n'est au fond qu'un odieux pamphlet dans lequel des articles violents et perfides, signés de noms de prêtres (dont on n'indique jamais ni la qualité ni le domicile), insultent tous les jours le Pape et les évêques.

Quand il y aurait encore quelques malheureux prêtres, esprits chagrins ou froissés, qui se fussent laissé séduire au point de prêter le concours de leur colère ou de leur orgueil blessé aux ennemis de la religion ; quand toutes ces diatribes scandaleuses qui défrayent une certaine presse, dont nous avons dernièrement signalé l'impudence, émaneraient encore d'une plume cléricale, — ce dont tout nous porte à douter, — cela ne ferait que prouver une fois de plus la parole de l'Évangile : *Oportet esse scandala.* Mais il est certain, et Léo Taxil nous en a révélé de curieux exemples dans ses *Confessions*, que des misérables exploitent ainsi la crédulité publique, et font passer leurs insanités sous la signature de prêtres qui n'ont jamais existé.

Nous recevions, ces jours derniers, une autre de ces publications, intitulée la *Religion laïque*, moins grossière peut-être que la *Tribune du Clergé* mais qui est bien un modèle achevé de dévergondage d'esprit et de mauvaise foi.

La thèse soutenue est celle-ci : l'Église romaine a fait son temps, elle a rempli la mission que Jésus-Christ lui avait confiée, et elle va entrer dans une phase nouvelle. De même que le christianisme n'est pas la négation, mais l'évolution, le développement du judaïsme, ainsi, la « religion laïque » ne sera que le perfectionnement du christianisme.

Le monde ira à Dieu sans intermédiaire. On adorera « *en esprit et en vérité* », sans temples, sans prêtres, sans culte déterminé.

La devise de cette nouvelle religion, « toute basée sur l'Évangile, sur la doctrine de saint Paul, saint Thomas », dont les textes abondent, c'est « tolérance, justice, amour ». — « Nous ne venons pas détruire la loi, disent les nouveaux messies, mais l'accomplir »; depuis Jésus-Christ, le monde a marché, et armés de notre raison, « cette lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde », nous faisons faire un pas en avant à la religion; nous plaçons en Dieu l'idéal de toute perfection, nous allons au progrès.

Cette évolution religieuse que Dieu a préparée, que l'humanité attend, un pape seul a le droit de la diriger : « quel sera ce pape? l'Esprit-Saint ne l'a pas encore nommé. Tout faisait espérer que ce serait Léon XIII... hélas ! hélas ! »

« C'est l'Évangile qui passe de la forme parabolique à la forme scientifique et sociale »; l'Église apostolique est finie; ce monde, jusqu'à la fin duquel Jésus-Christ avait promis d'être avec son Église, c'était le monde que la Révolution a terminé, la promesse du Christ a eu son effet; l'Église romaine avait à conduire la société jusque-là, elle l'a fait; elle peut se coucher glorieusement dans le passé; un soleil plus jeune se lève, et nous assistons à l'avènement du royaume des cieux sur la terre, etc., etc.

Il y en a ainsi, depuis deux ans, dix-huit colonnes in-quarto tous les quinze jours.

La rédaction est assez hétérogène; à côté de laïques plus ou moins avancés, on trouve des prêtres, ou du moins des *noms de prêtres*, et jusqu'à des femmes.

Il vaudrait peut-être mieux ne pas faire à de telles publications l'honneur de les réfuter ? Mais cependant l'ignorance religieuse est si profonde aujourd'hui, même chez les esprits cultivés; l'erreur, toute grossière qu'elle est, est tellement déguisée; les idées modernes si habilement mariées aux principes évangéliques, et le mal si perfidement dissimulé sous le masque d'une certaine érudition d'apparat, qu'en plus d'un cas cette revue peut jeter le trouble dans l'esprit et faire chanceler la foi déjà si fragile d'un grand nombre.

Car enfin, cette revue a des ressources, puisqu'elle vit. Si ce sont ses abonnés qui la font vivre, c'est qu'elle en a, et alors elle est lue. Si non, qui paie les frais ? et pourquoi ?

Dans dix ans, sur le terrain religieux, avec notre régime scolaire et avec un peu d'audace, quelques grands mots à effet et

une teinte de spiritualisme, on fera croire au peuple et l'odieux et l'absurde.

Pour tenir bon devant l'erreur, il suffit, il est vrai, de se rappeler son catéchisme, de savoir son symbole et d'entendre les instructions de son curé; mais quand on n'a pas de catéchisme, qu'on ne sait pas son *Credo* et qu'on n'entend jamais son curé, l'erreur a beau jeu, et voilà ce que demain nous réserve.

NOS MAISONS

Le *propriétaire chrétien* donne dans un de ses derniers numéros l'intéressant article suivant :

Les païens avaient leurs dieux lares, les sauvages ornent leurs cases de signes religieux; mais nous, civilisés du dix-neuvième siècle, nous n'avons guère qu'un culte domestique : celui du bien-être. Les sciences, les arts nous servent seulement à satisfaire les instincts de nos sens; nous choyons le corps, nous faisons étalage de vanité, trop souvent il n'y a rien pour l'âme. On peut visiter notre maison sans s'apercevoir que nous sommes baptisés; c'est seulement dans l'intimité de la chambre à coucher, au fond de l'alcôve, que nous avons caché un christ. unique vestige des coutumes chrétiennes d'autrefois.

Y a-t-il quelque chose à faire? Oui, il y a beaucoup à faire!

Le propriétaire d'une maison est maître de lui donner l'aspect qu'il veut, et sauf le cas très rare où les façades doivent être toutes d'un type uniforme, chacun peut manifester ses goûts, même dans la rue. Autrefois chaque maison avait son caractère. On a pu faire une charmante collection des *madones* placées à Rome par les propriétaires sur la façade de leur maison; et dans les vieilles rues de la plupart de nos cités nous voyons encore des niches avec un saint, une inscription et un reste de lanterne.

Mais les signes chrétiens disparaissent, les cadrans solaires ornés de distiques sur la vie et la mort, passent dans les musées, pour être remplacés par des Hercules ou des Vénus chez les francs-maçons... et aussi chez nombre de chrétiens. Il faut réagir.

Dans une grande ville du centre de la France, un négociant avait à rebâtir sa maison. Il donna l'ordre d'établir au plus bel

endroit de la façade un socle et un baldaquin, puis y fit mettre une statue du Sacré-Cœur. On ne dit pas que ses affaires aient eu à souffrir de cet acte de foi et de charité.

Ailleurs, un propriétaire devait réparer une haute cheminée dominant son habitation. Il y plaça au-dessus de la girouette, une croix de fer, qui étonna d'abord les voisins, mais où ils virent bientôt un signe précieux de protection pour l'immeuble.

Soyons ingénieux comme on l'était au moyen-âge pour christianiser toute chose. La Belgique, sous ce rapport, donne le bon exemple; l'architecture chrétienne y est en honneur. Sous les portes cochères, à l'entrée des escaliers, autour des horloges, une inscription sobre et des décorations chrétiennes ne sont-elles pas plus à leur place que des bas-reliefs lascifs, ou des statues qui font baisser les yeux?

Lorsqu'on entre dans notre appartement, qu'on sache d'abord que nous sommes chrétiens. A Rome, jusque dans ces dernières années, le plus petit boutiquier, comme le plus grand négociant, avait à la place d'honneur de son magasin une image de la Sainte-Vierge, avec une veilleuse toujours allumée. Qui nous empêche d'en faire autant à l'entrée de notre demeure, pourvu que toutes les chambres de l'appartement correspondent à ses prémisses?

Nous connaissons un honorable propriétaire qui a fait construire un hôtel sur le boulevard Saint-Germain. Au-dessus de la porte de son concierge, il a voulu que son architecte plaçât une pierre de taille sur laquelle sont gravés ces mots : *Nisi Dominus custodierit domum, frustra vigilat qui custodit eam.*

Dieu seul sait les salutaires réflexions inspirées à ceux qui entrent dans cette belle demeure.

Le comte et la comtesse de C.., morts depuis peu, avaient meublé leur résidence d'objets chrétiens. Tableaux, dessins, terres cuites, bois dorés, tapisseries, tout indiquait la maison de l'artiste, de l'homme du monde profondément religieux; ce qui n'empêcha pas qu'on y vînt beaucoup. Un jour il s'y conclut un très brillant mariage, et, dans leur dépit les compétiteurs évincés s'en prirent à l'appartement du comte. Ils s'en allaient répétant partout : Ce mariage, ce sont les madones de madame de C... qui l'ont fait. Et ils disaient plus vrai qu'ils ne le pensaient eux-mêmes.

Un crucifix, le portrait du Souverain-Pontife, des toiles, des objets d'art respectueux de la vérité catholique et historique,

voilà ce qu'il faut dans le salon du chrétien. Le plus riche peut y mettre son luxe, et les artistes de talent ne s'en plaindront pas. Dans la bibliothèque et sur les tables, plus de livres anti-religieux sous couvert de science, plus de brochures licencieuses; ce n'est pas exclure, c'est encourager le goût littéraire et les connaissances utiles...

Véritablement, ce que nous sommes, soyons-le tout à fait.

Lorsqu'on entre dans une demeure noble en Allemagne, le premier objet qui frappe la vue, c'est l'arbre généalogique de la famille, et c'est là une belle coutume.

Le catholique est noble, il descend du Calvaire. Sans forfanterie, comme aussi sans fausse honte, il doit occuper son rang et mettre partout chez lui la croix en honneur ; c'est la pièce la plus honorable de son blason.

LE ROSAIRE

Lettre du Pape Léon XIII à l'Episcopat Italien.

Vénérables frères,

Vous connaissez la confiance que Nous avons placée, en présence des calamités actuelles, dans la glorieuse Vierge du Rosaire, pour lui demander le salut et la prospérité du peuple chrétien et la paix et la tranquillité pour son Eglise.

Déjà à plusieurs reprises, en recommandant la pieuse pratique du mois d'octobre, en l'honneur de la sainte Vierge, Nous en avons indiqué les motifs, les sujets d'espérance et le mode ; toute l'Eglise, docile à Notre voix, a toujours répondu à Notre invitation par des manifestations d'une singulière piété, et maintenant on s'apprête de nouveau à offrir à la très sainte Vierge, pendant un mois entier, le tribut quotidien d'une dévotion qui lui est particulièrement agréable.

Dans cette sainte et noble circonstance, l'Italie n'est pas restée en arrière, et Nous ne doutons pas que cette année-ci l'Italie ne donne une nouvelle preuve encore de son amour envers la Mère de Dieu ; elle Nous procurera ainsi de nouvelles consolations et un nouveau soulagement.

Nous ne pouvons néanmoins Nous dispenser de vous adresser, vénérables frères, une parole d'exhortation spéciale afin que, dans tous les diocèses d'Italie, le mois consacré à Notre-Dame-du-Rosaire soit sanctifié avec une nouvelle et particulière solennité.

Il est facile de deviner les raisons spéciales qui Nous font agir ainsi. Depuis que Dieu Nous a appelé à diriger sur la terre son Eglise, Nous Nous sommes efforcé de mettre en œuvre tous les moyens dont Nous disposons et que Nous croyons propres à la sanctification des âmes et à l'extension du règne de Jésus-Christ.

Aucune nation n'a été exclue de Notre constante sollicitude, sachant que le Rédempteur a pour tous versé sur la croix son sang si précieux et ouvert à tous le royaume de la grâce et de la gloire. Personne pourtant ne s'étonnera que Nous ayons une prédilection particulière pour le peuple italien : même le divin Maître Jésus-Christ, entre toutes les parties du monde, a choisi l'Italie comme siège de son Vicaire sur la terre et dans les conseils de sa providence Il a disposé que Rome devienne la capitale du monde catholique.

Ainsi le peuple italien est appelé à vivre dans un étroit voisinage avec le père de la famille chrétienne et à partager ses joies et ses douleurs. Et pourtant dans Notre Italie ne manquent pas pour Notre cœur des causes d'amertume.

La foi et la morale chrétiennes, précieux héritage transmis par nos aïeux, et qui de tout temps a fait la gloire de notre patrie, sont ouvertement et secrètement, et avec un cynisme repoussant, attaquées par une poignée d'hommes qui s'efforcent d'arracher aux autres la foi et la morale qu'eux-mêmes ont perdues depuis longtemps. Ici, à Rome, où le Vicaire du Christ a son siège, se concentrent de préférence les efforts de ces hommes et se manifestent dans toute leur férocité opiniâtre leurs desseins sataniques. Nous n'avons pas besoin de vous dire, vénérables frères, de quelle tristesse Notre cœur est rempli en voyant exposées à de si graves périls les âmes de tant de Nos chers fils. Et cette amertume ne fait qu'augmenter en Nous voyant Nous-

mêmes dans l'impossibilité de Nous opposer à ces maux avec la salutaire efficacité que Nous souhaiterions et à laquelle Nous avons le droit de prétendre. Vous aussi, vénérables frères, et le monde entier connaissez les conditions d'existence auxquelles Nous sommes réduits.

Pour ces raisons, Nous sentons un besoin majeur d'invoquer l'aide de Dieu et la protection de la Vierge Marie. Que les bons italiens prient donc avec ferveur pour leurs frères perdus et corrompus, qu'ils prient pour le Père commun de tous, pour le Pontife romain, afin que Dieu, dans son infinie miséricorde, accepte et exauce les vœux communs des fils et du Père.

Le Saint-Père expose ensuite les causes pour lesquelles il a fait élever, pour l'Eglise universelle, la solennité du Rosaire à un rite double de seconde classe.

Puis Sa Sainteté ajoute :

Il n'y a pas à douter que la Reine des cieux, implorée par tant de fils et dans de si heureuses dispositions ne réponde à leurs voix, ne console Notre affliction et ne couronne Nos efforts pour l'Eglise et l'Italie, en rendant à l'une et à l'autre des jours meilleurs.

Dans ces sentiments Nous vous accordons, à vous, vénérables frères, au clergé et au peuple commis à vos soins, Notre bénédiction apostolique, comme gage des grâces et des faveurs les plus choisies du Ciel.

Du Vatican, le 20 septembre 1887.

LEO PP. XIII.

Nous croyons devoir rappeler que le décret ci-après de la Sacrée-Congrégation des Rites, a renouvelé indéfiniment pour le mois d'octobre les prescriptions des années précédentes :

DECRET

URBIS ET ORBIS.

Après les lettres encycliques publiées par Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII, *Supremi apostolatus* du 1er septembre 1883, *Superiore anno* du 30 août 1884, sur la diffusion et la célébration du Rosaire de la très sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, la Sacrée-Congrégation des Rites, par décret du 20 août de l'année 1885, a statué, de l'avis et sur l'ordre du Souverain Pontife lui-même, que

tant que dureraient les tristes circonstances dans lesquelles l'Eglise est placée, et qu'*il ne lui serait pas donné de rendre grâce à Dieu d'une pleine liberté rendue au Souverain Pontife*, dans toutes les églises cathédrales et paroissiales, dans tous les temples et oratoires publics dédiés à la Bienheureuse Vierge Marie, ou même dans d'autres à la désignation des Ordinaires, on réciterait chaque jour, pendant le mois d'octobre, le Rosaire de Marie avec les Litanies de Lorette.

. . . . . .

Sa Sainteté, en confirmant de nouveau en tout les SS. Indulgences et privilèges accordés dans le décret précité, a daigné accorder en outre que, dans les églises ou chapelles où l'on ne pourrait, à cause de leur pauvreté, faire l'exposition du Très Saint-Sacrement d'une manière solennelle, suivant la lettre du décret, c'est-à-dire avec l'ostensoir, on pût, par exception, la faire, si l'Ordinaire le juge prudent, avec le saint ciboire, c'est-à-dire en ouvrant au commencement de l'exercice la porte du tabernacle et en bénissant le peuple, à la fin, avec le saint ciboire.

Le 26 août 1886.

D. Card. Bartolini,
Préfet de la Sacrée-Congrégation des Rites.

Laurent Salvati,
Secrétaire.

NÉCROLOGIE

Mgr Maréchal, évêque de Laval, vient de mourir.

Né en 1838, Mgr Maréchal était encore dans la force de l'âge et tout permettait d'espérer que l'Église de Laval ne se verrait pas si promptement privée de nouveau de son évêque. On savait Mgr Maréchal malade, et il n'avait pu prendre possession de son Église que par procureur, mais on était en droit d'espérer une prochaine guérison.

Mgr Maréchal, qui avait un remarquable talent de parole, appartenait au diocèse de Versailles, où il avait été notamment curé de Montfort-l'Amaury et de Corbeil.

Nous relevons dans la *Semaine religieuse* de Laval quelques détails sur les circonstances de la mort de Mgr Maréchal.

Une seule fois le nouvel évêque a vu et béni son peuple, une seule fois il est entré dans sa cathédrale. Il avait pris possession de son siège épiscopal le 4 août et avait été intronisé le dimanche 7 août. « Trois jours après son entrée solennelle et au sortir

de la distribution des prix aux élèves de l'école libre des bons frères, monseigneur, accablé par les fatigues et les émotions de toutes ces fêtes, a été forcé de prendre un repos absolu. Son état ne sembla pas d'abord de nature à alarmer.....

« De son lit de souffrance, monseigneur, malgré sa grande faiblesse, s'occupait activement, du reste, du gouvernement du diocèse ; il préparait un pèlerinage de la ville de Laval à Notre-Dame de Pontmain pour les premiers jours d'octobre : lui-même devait le présider... Il cherchait à relever le courage de ceux qui l'entouraient et s'efforçait de leur cacher ses souffrances.....

« Mercredi dernier, 21 septembre, peu après midi, de vives douleurs dans la région du cœur se sont subitement manifestées. Ceux qui le virent alors comprirent qu'une issue fatale était imminente. M. le chanoine Périer, son secrétaire intime, reçut ses suprêmes confidences et lui administra les derniers sacrements. M. Bouvier, vicaire général, lui donna l'indulgence plénière.

« Puis, après avoir recommandé aux assistants sa bonne mère, dont l'épreuve n'a pu un seul instant abattre le courage plein de foi ; après avoir invoqué saint Victor, son patron, et Notre-Dame, sa mère du ciel, Monseigneur entra doucement en agonie et rendit son âme à Dieu. Il était deux heures. »

—

Une douloureuse nouvelle nous arrive de Châteaugiron (Ille-et-Vilaine). Mgr Leray, archevêque de la Nouvelle-Orléans, vient de mourir presque subitement dans cette commune, où il était venu passer quelque temps au milieu de sa famille. On le croyait rétabli d'une récente maladie, lorsqu'une rechute soudaine l'a enlevé à l'affection des siens.

Mgr Leray avait succédé à Mgr Perché sur le siège de la Nouvelle-Orléans. Sa mort sera vivement ressentie dans les missions de l'Amérique du Nord, où il était depuis environ quarante-cinq ans. Il était Français comme ses prédécesseurs.

—

M. Washburn, l'ancien ministre des États-Unis en France, vient de mourir à la suite d'une congestion cérébrale.

Il avait une situation très effacée dans la diplomatie jusqu'à la guerre de 1870, où il devint, par le fait des circonstances, l'intermédiaire du gouvernement assiégé avec les puissances européennes.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 30 *juin de ne pas attendre plus longtemps pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage pour eux: elle diminuera les chances d'erreur et elle évitera des frais.*

Il est nécessaire de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimées, rectifiée s'il y a lieu.

Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 50 *cent. en timbres-poste.*

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Nous lisons dans l'*Osservatore Romano* du 22 septembre :

Hier, on a voulu célébrer à la Porta Pia l'établissement d'un nouvel ordre des choses : la co-existence de deux souverainetés à Rome. Telle est la signification du 20 septembre, tel est le thème tracé par le roi Humbert dans sa dépêche au duc Torlonia.

Le thème a été divisé en deux parties, chacune traitée par un orateur, le maire et M. Giovagnoli. Le premier a parlé du roi, le second a parlé du Pape. Or, comme les lois de l'Etat mettent sur un pied d'égalité les deux pouvoirs, il semblerait que les hommages rendus par celui-ci à la couronne fussent les mêmes que ceux qui sont rendus par celui-là à la tiare; ce qui aurait pu exposer un reporter à attribuer à un orateur le discours prononcé par un autre.

Supposons que cette erreur bien naturelle ait été commise, le duc Torlonia, en parlant du roi, aurait dit : « La monarchie savoyarde est une mauvaise herbe, une plante parasite, qui croît sur la crédulité, l'ignorance et le crime; la monarchie savoyarde est un mensonge, la monarchie savoyarde est une eau stagnante, un marais putride. Les actes de la monarchie savoyarde sont la négation de toute civilisation, de toute liberté, de toute magnanime inspiration. »

Mais le lecteur se serait écrié : « Comment n'a-t-on pas envoyé aux galères un homme qui ose parler de cette façon du roi? »

Nous répondrons à ce lecteur : Mon ami les paroles qui te fâchent doivent être permises, d'après l'avis du gouvernement italien, puis-

qu'elles ont été prononcées, non pas par le duc Torlonia, mais par M. Giovagnoli, et non à l'adresse du roi, mais à celle du Pape, quoique l'un et l'autre soient placés par la loi dans une situation d'égalité. Mais personne ne lui a enlevé la parole et aucun procès ne s'ouvrira contre lui. Il ne l'a pas dit entre quatre radicaux dans sa maison, mais en présence des autorités qui veillent *aux garanties*, en présence de l'armée qui devrait rendre les honneurs souverains au Pape si elle le rencontrait dans la rue.

Mais alors, me répondrait-on, en quoi consiste donc la souveraineté laissée au Pape? Ils le laissent vivre dans sa maison ; mais le dernier portefaix jouit de ce droit-là. « *Ceux qui viendront rendre hommage au Souverain-Pontife trouveront une sûre et honorable hospitalité.* » Mais tout pays, tant soit peu civilisé, laisse aux étrangers qui viennent parce que cela leur plaît, le droit de se payer l'hôtel sans en être chassés.

— La belle affaire que de laisser au Pape les droits dont jouit tout le monde, en se réservant le droit de le laisser publiquement et lâchement insulter! Voilà donc la parité accordée au Pape avec le roi.

C'est ainsi que l'on nous parlerait, mais nous répondrons : Oui, telle est la condition à laquelle se voit réduit le Pape en Italie.

Pourtant une certaine parité, une triste parité lui reste et restera toujours aux deux souverains, parce que le 20 septembre, que les autorités célèbrent froidement, est devenu le monopole de ceux qui ne veulent à Rome aucun des deux souverains, de ceux qui enveloppent dans la même haine et le Vatican et le Quirinal. Ne l'avez-vous pas vu hier? Une certaine phrase du royal télégramme qualifiait d'heureux événement le jubilé pontifical : mais les radicaux n'ont pas voulu qu'il en fût donné lecture, et les monarchistes, avec leur courage ordinaire, se sont empressés de mettre le télégramme dans leur poche.

Du reste, tout cela est très naturel. Quand, sur les décombres de la brèche de la Porta Pia, où fut renversé par les armes le plus ancien des trônes, c'est un Giovagnoli qui parle, il ne faut pas s'étonner qu'il impose silence au roi.

—

Le 20 septembre au soir vers 8 heures, une violente détonation a eu lieu sous la colonnade de Saint-Pierre du côté du Saint-Office (qui est vis-à-vis du Vatican). Une bombe venait de faire explosion.

Le garde de la préfecture de police, le seul stationné à la porte de bronze du Vatican, accourut immédiatement. Mais évidemment cette première bombe avait été lancée un peu loin du palais du Vatican pour détourner l'attention du garde de la

préfecture, car à peine ce représentant de la force publique eut-il quitté son poste, qu'une seconde bombe éclata tout près de la porte de bronze, puis une troisième et une quatrième près la porte Angelica. Le fracas fut épouvantable.

Tout le monde savait qu'on préparait des démonstrations contre le Vatican, comme protestation contre les idées de pacification, et tout le monde a deviné que ces protestations se produiraient sous une forme digne des ennemis de la Papauté et du pays; seul le gouvernement n'a rien su ou n'a rien voulu savoir; pour empêcher les attentats de ceux qui sont allés saluer la brèche de la Porta-Pia comme le premier pas vers une brèche dans le mur du Vatican, il a laissé un seul garde à la porte du Vatican. La responsabilité de cet indigne attentat est ainsi partagée entre des malfaiteurs inconnus et le gouvernement.

France.

Paris. — La *Semaine religieuse* publie un récit émouvant sur l'expulsion des sœurs augustines qui desservaient l'hôpital Lariboisière. Nous le donnons en raison de son intérêt, et pour montrer par un nouvel exemple que la République actuelle l'emporte sur la Commune par sa fureur de laïcisation.

La laïcisation de l'hôpital Lariboisière a eu lieu, comme nous l'avons annoncé, le jeudi 15 septembre. Les religieuses augustines ont quitté cet hospice à cinq heures, et des voitures, mises à leur disposition par la compagnie du chemin de fer du Nord, les ont conduites à l'Hôtel-Dieu, maison-mère de la communauté.

Ces saintes et dévouées hospitalières consacraient, depuis 1854, leurs soins et leur expérience aux malades nombreux que reçoit cet établissement.

En annonçant la mesure injuste et imprudente qui les frappe, nous avons dit quels étaient les mérites de ces vaillantes femmes, à quels sacrifices et à quelle abnégation héroïque les engageait le genre de vie qu'elles choisissent pour l'amour de Dieu et pour le soulagement des pauvres.

Etablie à l'Hôtel-Dieu, quand un évêque de Paris fondait un abri pour les infirmes et les malades, cette communauté, qui suit la règle de saint Augustin, est essentiellement parisienne ; c'est une des institutions les plus anciennes et à laquelle la reconnaissance populaire doit davantage.

Modestes dans leur dévouement autant qu'infatigables dans leurs services, au moment où elles sont frappées par les arrêts du conseil

municipal, elles n'ont fait entendre ni une plainte ni une réclamation.

— Avez-vous quelques griefs à alléguer contre nous ? s'est contentée de demander la supérieure.

— Aucun, répondit le directeur de l'assistance publique.

— Alors, pourquoi nous chasser ?

— Vous n'êtes plus de notre temps...

Pour éviter tout éclat et toute manifestation, les hospitalières avaient, dès la veille, remis leur inventaire, leurs clefs, leurs services ; levées à quatre heures, selon la coutume, elles se sont réunies pour la prière matinale une dernière fois dans la chapelle dépouillée de tous ses ornements. Une heure après, les portes s'ouvraient devant elles et, sous leur voile baissé, les exilées pleuraient.

Derrière les fenêtres des salles, les malades se tenaient debout ; ils avaient quitté leur lit pour saluer et dire adieu à celles qu'on leur enlevait.

Dans une salle, entre autres, occupée par des enfants atteints de fièvre typhoïde, c'étaient des cris et des protestations répétés, au milieu des larmes.

— Mère, ne vous en allez pas !... restez avec nous !...

Que de souvenirs et que de mérites emportent avec elles ces religieuses, congédiées sans motif, sans respect des droits acquis, sans souci de leur dignité et de leur vertu !

La Commune avait été ou plus honnête ou moins cynique. Les augustines n'avaient pas quitté l'hôpital pendant ces semaines néfastes. Dombrowski avait établi là son quartier général ; les malades avaient été abrités contre les obus et les balles, dans les sous-sols et dans les caves.

A l'approche de l'armée de Versailles, le chef des fédérés, sentant la partie perdue, entraîne ses troupes en donnant l'ordre de mettre le feu à Lariboisière. Une demi-heure après, on le rapportait avec une balle dans la poitrine, et la supérieure elle-même recevait son dernier soupir et son dernier mot : « Mon Dieu ! que je souffre ! »

Qui sait si, de ceux qui les expulsent aujourd'hui, plusieurs ne viendront pas réclamer le même secours pour leur dernière heure ?

La mesure odieuse qui frappe les religieuses augustines, après toutes les autres, les enlève de Lariboisière aujourd'hui, les chassera de Beaujon le 1er octobre et ne tardera pas de les bannir de Saint-Louis et de la Charité qu'elles desservent encore, soulève l'indignation publique.

Voici une protestation éloquente dans sa simplicité ; on ne la lira pas sans émotion : c'est la lettre d'adieu écrite par les malades d'une salle dont nous tairons le nom ; tous les malades sans exception l'ont signée, et, par un sentiment que l'on comprendra, à côté de leur nom, ils ont ajouté le numéro du lit qu'ils occupent :

« Ma sœur,

« Vous qui avez été une mère par la tendresse et la sollicitude toute maternelle dont vous avez toujours entouré vos chers malades, souffrez qu'à votre départ ceux que vous quittez, s'unissent pour vous faire leurs adieux.

« Nous sentirons vivement votre absence, nous le prévoyons déjà, car rien ne saurait remplacer vos soins dévoués, et, surtout, la bienveillante abnégation qui vous inspire dans l'exercice de votre charitable mission.

« C'est ce que nous tenions à vous dire, comme remerciement et comme souvenir de votre séjour dans cette maison ; vous et vos sœurs y laissez un nom béni et nos regrets vous accompagnent. »

(*Suivent les signatures de tous les malades.*)

Il nous reste, à nous catholiques, un devoir que les proscriptions accomplies et celles qui se préparent rendent plus urgent. Nous avons nos écoles libres, où l'on enseigne à prier Dieu ; nous aurons nos hôpitaux libres, où l'on pourra mourir en embrassant le crucifix.

Laval. — Voici le mandement du chapitre de l'église de Laval, le siège vacant :

Les chanoines de l'église cathédrale de Laval, au clergé et aux fidèles du diocèse, salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers frères,

Un nouveau deuil est infligé à l'église de Laval : nous avons perdu notre évêque. C'est hier, 21 septembre, six semaines après son installation, que notre pontife et père bien-aimé, Mgr Victor Maréchal, a rendu son âme à Dieu.

Lorsque nous le conduisions en triomphe prendre possession de sa cathédrale et de son trône épiscopal, nous étions heureux d'avoir enfin un évêque, et un évêque tel que nous le désirions; mais à la joie se mêlaient la crainte et la tristesse : chacun apercevait les marques trop évidentes d'un état maladif et d'un grand épuisement. Trois jours après, le nouvel évêque se mettait au lit pour ne pas se relever. Cependant nous voulions toujours espérer, et nous avions encore quelque espoir, lorsque tout à coup retentit, comme un coup de tonnerre, la nouvelle : Monseigneur est mort! Dans toute la ville, la consternation est générale. Tout le monde comprend que c'est un immense malheur.

Notre évêque, notre père si bon, hélas! nous l'avons à peine entrevu, et cependant il a paru si simple, si digne, si aimant, que déjà nos cœurs étaient à lui, et il assurait de son côté qu'il sentait son âme fortement attachée à nos âmes. Rappelez-vous ce qu'il vous disait dans son mandement : « Tout ce qui est à nous vous appartient désormais ; vous avez droit à toutes nos affections, à toutes nos sollicitudes, à toutes nos prières, à toute notre vie. » Ah ! pourquoi le

Seigneur lui inspirait-il de si beaux sentiments, mettait-il dans son cœur ces richesses d'amour et de bonté, s'il devait seulement nous le montrer et aussitôt le retirer à lui? Hélas! sans doute, N. T. C. F., nous n'étions pas dignes d'un tel évêque; nous n'étions pas assez décidés à profiter d'une si grande grâce et à vivre sous la conduite de notre saint évêque en véritables chrétiens.

Mgr Maréchal n'a fait que passer parmi nous; mais sa mémoire ne passera pas ainsi dans le diocèse de Laval, et son souvenir fera toujours du bien à nos âmes : *in omni ore quasi mel indulcabitur ejus memoria.* Le souvenir le plus précieux du passage de notre évêque bien-aimé, permettez-nous de vous le rappeler, c'est le souvenir de sa singulière estime, de sa très vive affection pour les frères et les religieuses. C'est une grande leçon que Mgr Maréchal nous a donnée. Rappelez-vous ce souvenir vraiment touchant, et vous saurez ce que vous devrez faire dans les circonstances qui peuvent se présenter.

Et maintenant, N. T. C. F., remplissons un dernier devoir envers notre vénéré et bien-aimé pontife et père : prions, prions avec ferveur pour qu'il soit admis sans retard dans la gloire éternelle.

En priant pour Monseigneur, n'oublions pas sa vénérable mère qui l'assistait dans ses derniers moments.

C'était une chose touchante que le culte de Monseigneur pour sa sainte mère.

Est-il nécessaire de vous recommander de faire de ferventes et persévérantes prières pour obtenir de la miséricorde de Notre-Seigneur un digne successeur de Mgr Wicart, de Mgr Le Hardy du Marais et de Mgr Maréchal?

Prions Celui qui se nomme le Bon Pasteur, prions la très sainte Vierge, Notre-Dame de Pontmain, prions saint Michel et les saints Anges, prions les saints patrons du diocèse.

A ces causes :

Après en avoir délibéré en chapitre, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Les honneurs funèbres seront rendus à Mgr Victor Maréchal, évêque de Laval, en l'église cathédrale, sous la présidence de Mgr l'archevêque de Tours, à 10 heures du matin, le mercredi 28 septembre.

Etc.

Montpellier. — Le douzième congrès annuel des jurisconsultes catholiques se tiendra cette année à Montpellier, les mardi 11, mercredi 12 et jeudi 13 octobre, sous la présidence de M. Lucien Brun, sénateur.

Les onze premiers congrès ont été tenus de 1876 à 1886, à Lyon, Grenoble, Bourges, Angers, Périgueux, Lyon, Reims, Nantes, Dijon, Lyon et Lille.

Le congrès de cette année a pour objet : *Les principes de* 1789.

Les séances seront tenues au local de la société de consommation Saint-Dominique, rue Plantade, 2.

La chapelle où la sainte messe sera célébrée pour le congrès pendant ces trois jours, à huit heures, est également rue Plantade, 2.

La messe d'ouverture sera célébrée le mardi 11 octobre, à huit heures précises, par Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier. On prie instamment tous les membres du congrès de s'y trouver réunis.

La première séance générale aura lieu un quart d'heure après la fin de la messe. Comme les années précédentes, M. Lucien Brun présidera le congrès.

Les séances générales seront tenues chaque jour après la messe. A chacune de ces séances on fixera l'ordre du jour pour l'après-midi et pour les réunions des commissions.

Le déjeuner aura lieu à 11 heures 1/2; le dîner, à 6 heures 1/2.

Les deux repas seront pris à l'hôtel Delmas, rue de la République, 30, où une table spéciale sera préparée dans une salle réservée aux membres du congrès.

On trouvera aussi le logement à cet hôtel, ou bien, en cas d'insuffisance, à l'hôtel du Midi, boulevard de la Comédie, 20.

Les membres du congrès qui voudront profiter du logement et de la table indiqués ci-dessus, sont priés d'en avertir directement, et quelque temps d'avance, soit l'hôtel Delmas, soit l'hôtel du Midi.

S'adresser, pour les renseignements complémentaires, à la direction de la *Revue catholique des institutions et du droit*, 4, Grande-Rue, à Grenoble.

Quimper. — M. l'abbé Lamarche, curé de Sainte-Marie des Batignolles, est nommé évêque de Quimper et de Léon.

Tunis. — C'est en juin 1881 que Mgr Lavigerie a pris possession du siège épiscopal de Tunis. En moins de deux ans, l'éminent administrateur sut transformer cette ville, moralement et matériellement.

Ce n'était qu'à contre cœur que les Maltais et les Italiens avaient vu les Français s'établir à Tunis. Il a fallu désarmer ces hostilités, apaiser ces rivalités.

Le service religieux était insuffisant, l'instruction presque nulle, le service hospitalier ignoré. En deux ans, le cardinal sut

assurer l'exercice du culte, donner une école aux enfants et assurer un abri aux malades et aux vieillards.

La cathédrale provisoire de la ville française a été élevée en soixante jours ; le premier chant religieux qui y ait retenti fut un *Te Deum*, qui remerciait la Providence d'avoir préservé la reine Victoria de la balle d'un assassin. Par cette délicate attention, le cardinal s'assurait le concours du consul anglais et des Maltais, qui relèvent de lui.

Une école spéciale s'éleva dans le quartier sicilien, et une chapelle y a été dédiée à sainte Lucie, patronne de la Sicile; des prêtres de Palerme furent chargés de desservir la chapelle. L'hostilité des Italiens était désarmée.

Quant aux Turcs, Mgr Lavigerie s'en préoccupe tout spécialement. En dehors des écoles primaires, il fit construire pour eux le collège Saint-Charles, ouvert indistinctement à toutes les bourses, à tous les cultes, à toutes les nationalités.

Une école du même genre pour les filles est placée sous la direction des Dames de Sion.

Les écoles primaires, tenues par les Frères des écoles chrétiennes, fonctionnent aujourd'hui dans toutes les villes de la régence, comme à Tunis.

Un asile pour les vieillards, dirigé par les Petites-Sœurs des Pauvres, reçoit déjà de nombreux pensionnaires, et une ancienne caserne, convertie en hôpital, est ouverte aux malades.

Les paroisses se sont également multipliées. A Carthage, le cardinal fait construire une cathédrale et un séminaire. Un vaste cimetière a été établi aux portes de la ville, et un missionnaire, le P. Delattre, a été chargé de relever les inscriptions de l'ancien cimetière pour le musée archéologique fondé par M. Beulé.

Pour toutes ces constructions, pour toutes ces fondations, pour l'entretien de tout ce personnel, il faudrait des revenus considérables, et ceux du cardinal sont fort limités. C'est donc à la charité que Mgr Lavigerie a recours pour subvenir à la plupart de ses dépenses.

Les secours lui viennent, d'ailleurs, de bien des camps. Un jour, un officier fit demander à l'aimable et digne curé de Tunis, M. Cassagnol, l'œuvre que Son Éminence considérait comme la plus urgente à fonder. — Une école pour les Maltais, lui fut-il répondu. — Et, le lendemain, l'officier faisait parvenir dix mille francs discrètement sur la table du cardinal.

Les anecdotes de la charité sont toujours touchantes. J'en citerai une autre.

Un homme de lettres distingué, qui visitait récemment la Tunisie dans la pensée d'aider au développement de l'instruction, vint un jour communiquer au cardinal ses pensées. « Je « suis protestant, dit-il, mais je suis Français. Je vois que, ce « qu'il faut surtout ici, ce sont des écoles, et, pour le moment, « eu égard à la disposition des esprits, des écoles religieuses. « Pour preuve de ma conviction, je vous demande de vouloir « bien accepter une subvention annuelle de deux mille francs « pour la fondation d'une école de Sœurs françaises dans une « ville où il ne s'en trouve point. »

Mgr Lavigerie n'est pas seulement un apôtre, c'est aussi un docteur. Son érudition l'avait fait nommer autrefois professeur à la Sorbonne, et, pendant sept ans, il y enseigna l'histoire ecclésiastique. Mais, avant tout, le cardinal Lavigerie est un missionnaire. Il s'est dévoué corps et biens à cette grande œuvre des missions d'Afrique, qui rentre dans ses attributions primatiales. Chaque année, il envoie d'Alger ses Pères blancs jusqu'au cœur de l'Afrique, aux sources du Congo et du Zambèze.

Le gouvernement français, nous le disons à sa louange, a compris de quel secours pouvait être à son œuvre de colonisation un homme comme le cardinal Lavigerie. Il a fait plus à lui seul, pour la pacification de la Tunisie, qu'une armée de cent mille hommes, disait Gambetta.

Ajoutons que les missions organisées dans le Sahara, dans le Soudan et dans l'Afrique équatoriale ont une importance politique considérable pour la France, car les Églises réformées de Londres et de New-York ont déjà fait explorer ces contrées par des missionnaires anglicans, auxquels on alloue, pour ce fait, une subvention de cinq millions de francs.

Comme le dit le brillant écrivain (1) auquel nous empruntons ces détails, « tous ces travaux exécutés en vue de la religion, de la civilisation, de la France, méritent bien déjà à Son Em. le cardinal Lavigerie, primat d'Afrique, archevêque d'Alger et de Tunis, le titre de « Grand Français d'Afrique » que lui décernera un jour l'Histoire ».

Étranger.

Allemagne. — M. le baron de Schlœzer, ministre de Prusse auprès de la cour du Vatican, est sur le point de reprendre son

poste. Avant son départ, il a été reçu par l'empereur Guillaume et par le chancelier.

On a été surpris que le diplomate allemand, au lieu de prendre la route directe par le Brenner, ait passé par Fulda, Fribourg et Constance et se propose de passer par le Gothard.

Ce détour a dû être fait pour permettre au diplomate allemand de conférer avec plusieurs évêques de l'Allemagne du Sud. De plus, il s'est rendu de Constance à l'île voisine de la Mainau où il a été reçu par le grand-duc de Bade.

On assure de source qui mérite confiance que le grand-duc s'est entretenu avec lui de la législation politico-ecclésiastique.

L'*Observateur français* reçoit de son correspondant romain les informations télégraphiques que voici :

Je vous ai déjà annoncé que les négociations entre le duché de Bade et le Vatican prenaient un cours heureux. J'apprends aujourd'hui que le gouvernement badois, l'archevêché de Fribourg et le Saint-Siège sont tombés d'accord sur les grandes lignes de la loi politico-religieuse qui sera soumise cet hiver à la Chambre de Carlsruhe. L'archevêque de Fribourg, Mgr Roos, a pu informer le Pape du contenu de cette loi. On assure que M. de Schlœzer a pris part à cette entente. Cette loi se rapporte à l'éducation religieuse et aux ordres religieux. Elle est calquée sur celle de Prusse de cette année.

Il se confirme que M. de Schlœzer apportera de nouvelles instructions pour de nouvelles concessions à faire au Vatican.

J'apprends aussi qu'en Bavière un changement aura lieu dans la politique religieuse.

Les nouvelles d'Allemagne sont toutes fort bonnes.

Voici le texte officiel de la réponse du prince-régent de Bavière à l'allocution de Mgr Ruffo-Scilla, lors de la remise des lettres qui l'accréditent comme nonce à Munich :

C'est avec le plus grand plaisir, Monseigneur, que je reçois de vos mains le bref par lequel le Saint-Père a bien voulu vous accréditer en qualité de nonce apostolique auprès de la cour de Bavière. Les sentiments que vous venez d'exprimer, la réputation qui vous précède et les vifs regrets que vous avez laissés dans votre ancien siège, me sont un sûr garant que vous saurez bientôt gagner les sympathies dont votre aimable prédécesseur a joui pendant son séjour à Munich. Soyez persuadé, Monseigneur, que vous trouverez toujours auprès de moi et auprès de mon gouvernement, l'accueil le plus prévenant et le plus cordial. Veuillez, Monseigneur, vous faire l'interprète de ma profonde reconnaissance et de ma piété filiale auprès du Saint-Père,

dont j'apprécie hautement les tendances conciliantes, les sentiments paternels et la sollicitude pour ma personne et pour le royaume de Bavière.

ÉQUATEUR. — *El Nacional*, organe officiel de la République de l'Équateur, publie le projet suivant, présenté par le gouvernement de la République à la sanction du Congrès :

Art. 1er. — Le Congrès de la République de l'Equateur présente respectueusement ses félicitations à S. S. le Pape Léon XIII, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa première messe. Le Congrès fait des vœux pour que la liberté du Souverain-Pontife soit entière et qu'on lui restitue les droits sacrés qui lui reviennent comme successeur de saint Pierre et comme chef visible de l'Église catholique.

Art. 2. — Le Congrès de l'Equateur, en son nom et au nom du peuple dont il est le représentant, renouvelle la protestation, faite par la nation, de rester fidèle aux enseignements du Saint-Siège, et spécialement à ceux contenus dans les encycliques *Diuturnum* et *Immortale Dei*.

Art. 3. — Une somme de 10,000 sucros (soit 50,000 fr.), est votée pour contribuer à l'honoraire que le monde catholique offrira au Saint-Père le jour de ses noces d'or, pour la messe que Sa Sainteté célébrera en cet anniversaire.

El Nacional ajoute que le Congrès a voté ce projet, comme nous l'avons annoncé.

SUISSE. — Les évêques de la Suisse se réunissent tous les ans en conférence ; cette année, ils ont envoyé une adresse à Sa Sainteté Léon XIII, et Notre Saint-Père le Pape a daigné leur faire la réponse suivante :

A nos Vénérables Frères l'Évêque de Lausanne et de Genève, l'Évêque de Sion, l'Évêque de Saint-Gall, l'Évêque de Bâle, l'Évêque de Bethléem, et à nos Chers Fils le délégué apostolique pour le Tessin et le délégué de l'Évêque de Coire.

LEON XIII, PAPE,

Vénérables Frères et Chers Fils,

Salut et bénédiction apostolique,

La lettre que vous Nous avez écrite le 26 août dernier, lors de votre réunion annuelle, est un monument de votre foi et un témoignage de votre vénération pour ce Siège apostolique sur lequel la volonté de Dieu Nous a placé ; elle est tout à fait digne de votre vertu et de votre rang ; elle est conforme à Nos vues et elle répond nettement aux questions soulevées par les circonstances au milieu desquelles l'Eglise militante se trouve aujourd'hui. Nous avons aussi reconnu votre attachement dans tout ce que vous Nous dites des

divers objets qui Nous occupent, et de la sollicitude paternelle dans laquelle Nous embrassons toutes les parties de la terre. Mais Nous n'ignorons pas que celui qui plante n'est rien, que celui qui arrose n'est rien, et que tout vient de Dieu, qui donne l'accroissement ; et c'est pourquoi Nous le reconnaissons, c'est à Dieu que Nous-même devons rendre gloire et grâces, à Dieu qui soutient et dirige Notre faiblesse, et c'est à Lui qu'il faut demander qu'il accomplisse ce que votre piété filiale se plaît à dire de Nous, savoir : que Nous soyons semblable à ce juste qui, *aux jours de la colère, est devenu un instrument de réconciliation*. Travailler de toutes Nos forces à faire briller la lumière de la vérité aux yeux de ceux qui la méconnaissent ; signaler les remèdes aux maux dont la société humaine souffre de plus en plus, tel est, sans doute, le devoir de Notre charge. Nous devons également appeler et hâter de toute l'ardeur de Notre zèle le jour où les enfants séparés de l'Eglise reviendront à elle et à l'unité de la foi ; mais Nous reconnaissons que, dans cette œuvre, Nous sommes grandement soutenu et animé par la part que vous prenez, avec tous vos frères dans l'épiscopat, à Notre sollicitude et à Nos labeurs, et par le dévouement filial des fidèles qui rivalisent aujourd'hui plus que jamais dans les témoignages de leur affection pour Nous.

Ce que vous dites est vrai : oui, l'Italie est l'objet particulier de Notre sollicitude; elle Nous est chère, soit à cause des liens qui Nous unissent à elle comme à Notre patrie, soit à cause de l'attachement inviolable que les populations fidèles Nous gardent, et dans tous Nos actes récents, que vous rappelez, Nous n'avons en vue que l'accomplissement des obligations de Notre ministère, le véritable avantage, l'honneur et la gloire de l'Italie. Et ceux qui sont sourds à Notre voix prouvent qu'ils sont, eux, les vrais adversaires de la prospérité, de la paix et de la dignité de ce pays.

Au reste, votre Helvétie a, elle aussi, une grande place dans Notre cœur, et cela doit être, soit que Nous Nous rappelions les titres et les distinctions que les Pontifes romains lui ont décernés à raison de sa fidélité et de sa valeur, soit que Nous considérions votre zèle sacerdotal ainsi que la piété et l'empressement avec lesquels les fidèles de la Suisse répondent à Notre sollicitude. Aussi, rien ne pourrait Nous être plus agréable que de voir votre patrie tout entière unie à l'Eglise romaine par les liens de la charité et d'une même foi. C'est sans doute, Nous en avons la confiance, ce que demande à Dieu dans le ciel le bienheureux Nicolas de Flüe, cet illustre pacificateur de la Suisse, que vous honorez d'un culte tout particulier et dans la puissante intercession duquel Nous fondons à bon droit de grandes espérances, tout en désirant comme vous, ajouter un nouveau fleuron à sa couronne.

Nous avons donc été heureux, vénérables Frères et chers Fils, de

l'expression de votre tendresse et de votre dévouement ; heureux aussi de vos vœux, auxquels Nous joignons les Nôtres, demandant avec instance à Dieu qu'il rende la paix à l'Eglise, qu'il protège et mette à l'abri de toute violation la liberté et les droits du Siège apostolique, et qu'il fasse heureusement servir Nos labeurs et Nos soins au bien de la société humaine et à la gloire de son nom. En sollicitant ces grâces de la divine bonté, Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous, vénérables Frères et chers Fils, à tous les prêtres et à tous les fidèles de la Suisse, Notre bénédiction apostolique comme un gage des faveurs célestes et de Notre sincère et paternelle affection.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 3 septembre de l'an 1887, dixième de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Turquie. — Les relations entre le Saint-Siège et le gouvernement ottoman ont pris dans ces derniers temps un caractère de plus en plus marqué de cordialité. Le nouveau délégué apostolique, Mgr Bonetti, ancien évêque de Salonique, a été reçu la semaine dernière en audience solennelle par le Sultan. A cette occasion Mgr Bonetti a prononcé un discours dont voici le principal passage :

Sire,

Envoyé par le Souverain Pontife Léon XIII, en qualité de délégué apostolique, dans la capitale de l'Empire ottoman, je suis chargé d'exprimer les sentiments de sincère amitié dont le chef de l'Eglise catholique est animé à l'égard de Votre Majesté. Le Saint-Père m'a également confié le soin de donner à Votre Majesté l'assurance des vœux ardents qu'il forme pour le bonheur de votre auguste personne et pour la prospérité de votre empire. Je suis heureux de saisir cette occasion pour déposer au pied du trône impérial l'hommage de mon profond dévouement.

Le sultan a fait à ce discours une réponse des plus gracieuses et, au cours de l'audience, il a clairement manifesté sa bienveillance pour le délégué apostolique.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Nouvel incident de frontière. — Le manifeste du comte de Paris. — Appréciation de M. de Marolles. — L'élection des Deux Sèvres. — Irlande.

29 septembre 1887.

Un nouveau fait grave vient de se produire à la frontière. Un lieutenant de dragons français a été blessé, sur le territoire

français, par un coup de feu tiré du territoire allemand. Un piqueur qui l'accompagnait a été tué net.

C'était le 24 septembre dans les environs de Raon. Cinq chasseurs, dont un élève de l'École de Saumur, M. Wangen, revenaient suivis de quelques batteurs, se rendant à la halte indiquée pour déjeûner.

Ils suivaient sur le territoire français un sentier placé à sept mètres de la ligne des bornes-frontières. Ils entendirent tout près d'eux un premier coup de fusil, qui n'atteignit personne. Immédiatement après, deux autres coups de fusil furent tirés. Le premier tua M. Brugnon, un des chasseurs. Le second atteignit grièvement M. Wangen à la cuisse droite.

Il résulte des déclarations des autorités allemandes que les coups de feu ont été tirés par un soldat nommé Richard Kaufman, qui avait été donné comme auxiliaire aux gardes forestiers pour empêcher le braconnage. Ce soldat prétend avoir crié par trois fois aux chasseurs de s'arrêter, et n'avoir fait usage de son fusil qu'après ces sommations infructueuses. Il affirme qu'il obéissait ainsi à une consigne générale qu'il n'avait pas à discuter. Les chasseurs déclarent n'avoir entendu aucune sommation.

Le soldat qui a tiré était à 80 mètres environ de la frontière, caché derrière des arbres, en contre-bas du sentier où passaient les chasseurs.

L'affaire de Raon est des plus regrettables. Quelle que soit la solution qu'on y apportera, elle ne peut qu'aviver les haines, entretenir, des deux côtés de la frontière, une effervescence dangereuse et provoquer de nouveaux incidents, qui deviendront de plus en plus graves au fur et à mesure que leur nombre augmentera.

L'Allemagne crie à qui veut l'entendre, et même aux autres, que nous seuls troublons la paix de l'Europe par notre tempérament agressif. Il est bien prouvé maintenant que c'est le contraire qui est vrai, et, si la fatalité veut qu'une nouvelle guerre éclate, nous pourrons combattre la conscience tranquille, ayant, à la fois, le droit et la force de notre côté.

—

Parmi les journaux de province, dont nous tenons encore à enregistrer le sentiment, à propos des « instructions » de M. le Comte de Paris, figure la *Défense de Seine-et-Marne*, que dirige si remarquablement M. le baron Tristan Lambert. Or,

voici la conclusion de l'article que notre éminent et distingué confrère leur a consacré :

Nous ne voulons voir dans ce manifeste que deux points capitaux : une déclaration de guerre catégorique à la République qui tue la France, une rupture totale et publique avec les dangereux mensonges du parlementarisme. C'est à ce double point de vue que nous l'enregistrons, en en proclamant l'importance, et en nous réjouissant de la terreur qu'il jette dans tous les camps révolutionnaires ; l'heure sonne, capitale et décisive.

En France le Roi ne meurt jamais.

Vive le Roi !

Vive la Maison de France ! TRISTAN LAMBERT.

Le même journal a publié la lettre suivante, à lui adressée par M. Victor de Marolles, directeur du service de la presse dans l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, et président de la Corporation des publicistes chrétiens :

Marolles, 17 septembre 1887.

Mon cher ami,

Je crois que dans les grandes circonstances politiques, il est bon que nous échangions nos idées et que nous indiquions bien clairement notre sentiment. Les instructions que M. le Comte de Paris adresse aux représentants du parti monarchique en France n'ont rien qui puisse nous surprendre, car elles ne sont que l'expression d'une volonté arrêtée depuis longtemps. Mais ce qui est un événement d'une haute portée, c'est la publicité donnée à ce programme de gouvernement.

L'humanité est ainsi faite, que les mêmes gens qui critiquaient le silence de Monseigneur, s'étonnent aujourd'hui de ce manifeste, et demandent à propos de quoi il paraît. Il faut, pour poser cette question, ne guère se tenir au courant des faits. Jamais le parti monarchique n'avait eu plus grand besoin d'être éclairé sur ses devoirs. La situation étrange faite à la droite en face de ce ministère de rencontre, on a dit *de tolérance*, qu'elle avait été obligée de subir pour éviter des malheurs irréparables, l'attitude louche de ces personnages de nationalités diverses, francs-maçons, juifs, protestants ou athées, placés à la tête des destinées de la France, grâce à l'appui d'une minorité chrétienne, ne se soutenant que par l'appoint de cette minorité, trompant ainsi la masse honnête du pays, à la faveur d'une paix apparente et continuant en dessous l'œuvre de désorganisation sociale, cet état de mensonge quotidien, en un mot, ne pouvait durer, au risque de briser ce qu'il nous reste d'énergie.

Oui, certes, il était temps que le chef de la Maison de France fit entendre sa voix au milieu de ce désarroi général. Cette parole,

nous l'avons, et maintenant, amis et ennemis sauront à quoi s'en tenir sur le programme royal.

La base en est, nous pouvons le dire, la Constitution de 1852. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous rendons justice à la force et à la sagesse de cette Constitution qui établit une juste pondération des pouvoirs et ne livre pas le pays aux caprices d'une majorité de hasard.

Sans entrer dans le détail de ce programme de gouvernement, on peut affirmer qu'il est à la fois rassurant pour les hommes d'ordre et défavorable aux fauteurs de révolutions. C'est là, du reste, la note dominante des appréciations diverses. Personne ne nie que le régime que la Monarchie nous offre en perspective ne soit établi sur des bases solides. C'est ce qui cause un grand effroi chez les gens qui vivent grassement de l'état de choses actuel. Ils sentent que la France est fatiguée de ce dévergondage de mœurs politiques si profitable aux vils appétits, si préjudiciable aux intérêts vitaux du peuple. La colère de ces hommes donne la mesure de la portée du manifeste royal.

Ces emportements n'ont rien qui doive nous étonner; mais ce qu'il nous importe, c'est de ne pas laisser mal interpréter le passage capital de ce grave document, celui où il est question du vote national venant confirmer le droit légitime.

Les uns ont dit : C'est une renonciation au droit; il n'y a plus de roi; la tradition est rompue; Henri V est décidément le dernier des rois de France; et disant cela, ils prennent le deuil de la vieille Monarchie française.

Les autres ont battu des mains en s'écriant : Voilà bien la reconnaissance formelle de la Souveraineté nationale, et la négation du droit divin; la Monarchie veut tirer ses pouvoirs de la délégation populaire; et ils ont salué cette conquête définitive de la Révolution.

A mon humble avis, il suffit de lire le texte de la déclaration, pour se convaincre que ces deux appréciations sont également fausses. Je me contente de citer :

« Pour fonder, après tant de révolutions, un gouvernement dont la base soit plus ferme et plus large *qu'une simple prise de possession du pouvoir ou une délégation de la souveraineté du nombre, il faut faire revivre la tradition historique* par un accord librement consenti entre la Nation et la *famille dépositaire de cette tradition.* Cet engagement réciproque consacrant le *droit historique* et liant, comme tous les contrats, *les générations futures*, peut seule garantir à la fois *la stabilité* dont la France a besoin pour reprendre son rang en Europe, et la vraie liberté qui est surtout la protection des faibles. »

Voyons de bonne foi, est-ce que cela veut dire que la Monarchie

sera une délégation de la souveraineté du nombre? Le contraire y est précisément dit en toutes lettres.

Est-ce que cela veut dire que l'héritier des rois de France renonce au droit qu'il tient de la tradition? « Engagement réciproque consacrant le droit historique, faisant revivre la tradition » : — voilà, ce me semble, des mots d'une clarté indéniable.

Il faut en torturer le sens pour y trouver autre chose que ce qu'ils signifient.

Tel est le point sur lequel je voulais insister, et qui est le principal motif de ma lettre.

C'est là en quoi la déclaration diffère de la Constitution de 1852. Le plébiscite impérial était renouvelable; le souverain reconnaissait au peuple le droit de le renverser.

Ici, le roi affirme son droit basé sur la naissance et la tradition; il se proclame légitime. Mais il veut que la nation tout entière reconnaisse ce droit et en fasse l'affirmation solennelle.

Est-ce donc là une nouveauté? Est-ce que Henri IV aurait pu régner sans l'assentiment de la France? Est-ce que Henri V ne voulait pas rentrer en roi dans un pays qui l'aurait acclamé; est-ce que c'est renoncer à un droit que d'en demander la proclamation par la voix de la France?

Mais pourquoi insister davantage? Ces choses sont si claires qu'il suffit de les dire. Peu à peu la lumière se fera dans les esprits. Les premières impressions se redresseront, parce que la vérité finit toujours par prendre le dessus, et bientôt, j'en suis sûr, on comprendra que c'est une grande pensée, à l'approche du centenaire de 1789, d'appeler la Nation tout entière à prononcer, dans ses assises solennelles, la condamnation de la Révolution et la proclamation du droit, qui date de mille ans.

Voilà, cher ami, ce que j'ai tenu à vous exprimer de suite, avant de vous avoir vu, avant de connaître votre pensée, assuré qu'elle se rencontre avec la mienne.

A vous,

Victor de Marolles.

Nous avons la bonne fortune de nous être rencontré avec M. Victor de Marolles dans l'appréciation des *Instructions* royales, et ce n'est pas sans une véritable joie que nous reproduisons ses réflexions.

—

Nous aimons à croire que les républicains ne triompheront que modestement de l'élection du 25 septembre dans les Deux-Sèvres. Leur candidat, M. Goirand, a été élu par 39,120 voix. Son concurrent, M. Aymé de la Chevrelière, en a obtenu 37,444.

La différence au profit du candidat républicain a donc été de 1,676 voix. Dans l'élection du 11 avril 1886, où M. Georges Richard, républicain, l'a emporté sur M. Taudière, conservateur, la différence au profit du candidat républicain avait été de 3,444 voix.

La République a donc perdu du terrain dans les Deux-Sèvres depuis l'année dernière. Un certain nombre d'électeurs ont passé de gauche à droite. L'écart entre les conservateurs et les républicains devient insensible.

Le succès très relatif des républicains dans l'élection du 25 septembre est le présage de défaites prochaines. Les républicains pourraient dire, en reproduisant avec une légère variante le mot légendaire de Cinéas: « Encore quelques victoires semblables, et la République est perdue. »

—

M. O'Brien, le député irlandais, a été condamné ; chacun de ses discours lui a valu trois mois de prison, ce qui fait six mois. Comme il a fait appel, il a été mis en liberté sous caution.

Nous serions fort surpris si cette condamnation faisait reculer les Irlandais. Quoi que fassent les conservateurs, avec leur politique de coërcition, la question irlandaise est maintenant posée de telle sorte qu'il y faut une solution. Tôt ou tard, plus tôt que tard, le ministère Salisbury tombera, et sa résistance n'aura que mieux fait ressortir la nécessité de donner enfin satisfaction aux griefs accumulés des Irlandais.

Dernière heure. — Le ministre des affaires étrangères vient de donner communication au conseil des ministres de la conversation qu'il a eue dans la journée avec l'ambassadeur d'Allemagne à Paris au sujet de l'incident de la Corbeille, et des nouvelles qu'il a reçues de notre chargé d'affaires à Berlin.

De ces informations, il résulte que le gouvernement allemand a déclaré qu'il ne saurait trop regretter ce déplorable incident, et qu'il donnerait toutes les réparations qui pourraient lui être légalement demandées si les faits étaient reconnus exacts.

C'est M. le comte Herbert de Bismarck, fils du chancelier, qui a fait cette communication à M. Raindre, chargé d'affaires de France.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

UNE LETTRE DE M. BONGHI

Le *Figaro*, qui souffre alternativement le chaud et le froid, nous apporte une lettre de M. Bonghi, sénateur du « royaume d'Italie, » adressée à M. Eugène Rendu, l'auteur de la retentissante brochure : *La Lettre du Pape et l'Italie officielle.*

Nous la reproduisons à notre tour, à titre de document, et en l'accompagnant de quelques réflexions :

A Monsieur Eugène Rendu.

22 septembre 1887.

Cher Monsieur,

Je vous remercie de la brochure que vous m'avez envoyée sur la *Lettre du Pape.* J'en avais lu quelques pages dans le *Figaro* du 13, et j'avais aussitôt deviné que vous en étiez l'auteur; car personne ne me sait par cœur aussi bien que vous, et personne, autant que vous, ne s'obstine à ne reproduire qu'en partie ceux de mes écrits que vous vous rappelez. Mais permettez-moi de m'étonner seulement, qu'ayant une si grande confiance dans mon bon jugement quand je parle des torts de mon gouvernement, vous n'en ayez aucune, quand je parle des torts de la Papauté. Je suis pourtant le même homme disant les mêmes choses, qui d'ailleurs ne se contredisent pas.

Oui, cher Monsieur, j'admets que tout n'est pas bien d'un côté ; mais je prouve aussi que tout est pire de l'autre.

J'avoue que la question de la Papauté présente un caractère international ; mais je démontre aussi que la question de Rome ne présente pas ce caractère ; si la Papauté appartient à tout le monde catholique, Rome n'appartient qu'à l'Italie — ni plus ni moins que Paris à la France.

J'accorde qu'une conciliation entre la Papauté et le Royaume serait désirable : mais j'ajoute que si cette conciliation ne pouvait se faire qu'à la condition de rendre Rome ou toute autre partie du territoire à la Papauté, on devrait la repousser à jamais; car cette conciliation n'en serait pas une.

Je reconnais qu'en vue d'une conciliation désirable, on pourrait faire plusieurs concessions au Pape, et j'ai bien précisé lesquelles ; mais je nie qu'une reconstitution quelconque du pouvoir temporel soit au nombre des concessions qu'on puisse demander ou offrir.

J'ai affirmé et j'affirme encore que si on pouvait rendre au Pape tout ou partie de ce qui lui appartenait jadis, il ne serait pas

en mesure de le garder. Je suis parfaitement sûr que l'abandon de Rome serait la dissolution du pays. Il serait plus facile à la France de prendre pour sa capitale une autre ville que Paris qu'à l'Italie, de prendre pour la sienne une autre cité que Rome; vous savez que la première supposition est absurde : la seconde ne l'est pas moins.

Je suis parfaitement convaincu que la possession de Rome, ou de tout autre territoire, ne serait pas dans les conditions actuelles des sociétés européennes, une garantie d'indépendance pour la Papauté, mais bien plutôt le contraire. Il se peut qu'il y ait des catholiques de ce côté des Alpes qui pensent autrement, et vous êtes du nombre : mais ils oublient qu'il n'y a plus de gouvernements catholiques; et qu'en tout cas, si ces gouvernements existaient et trouvaient de leur intérêt de satisfaire la partie de leurs sujets qui pensent ainsi, ils devraient se rendre maîtres de Rome les armes à la main, et les armes à la main à perpétuité, la conserver à la Papauté.

Or, il n'y a pas de tels gouvernements aujourd'hui, et il est moins possible encore qu'il y en ait dans l'avenir — la marche de l'histoire le prouve. Vous qui êtes ami sincère de l'Italie et l'avez toujours été, vous ne désirez pas, tant s'en faut, une pareille intervention : vous voulez bien la conquête, mais sans armes. Vous attendez d'un changement d'opinion, dans l'Italie même, la reconstitution pour la Papauté d'un pouvoir temporel... Eh bien! permettez-moi de vous dire que vous attendrez longtemps.

Si ce changement arrivait, on s'y soumettrait, cela est clair ; mais rien dans les conditions présentes de la Péninsule ou de la ville de Rome, ni dans celles que l'œil le plus perçant peut discerner dans le plus lointain avenir, ne fait prévoir le changement que vous espérez.

La ville des Papes n'existe plus, et l'Italie apprécie chaque jour davantage la valeur de son unité.

J'ai dit — et vous reproduisez mes paroles — que les relations actuelles entre la Papauté et le Royaume sont nuisibles à l'une et à l'autre, et seraient utilement remplacées par des relations meilleures et plus amicales. Mais pour que ces relations puissent s'établir, il faut que la Papauté commence par reconnaître, plus ou moins implicitement, la légitimité du Royaume, c'est la légitimité de la prise de Rome par le Royaume; ce à quoi elle ne sait pas encore se décider tout à fait.

Le moyen de l'y amener, ce n'est pas de l'entretenir dans l'illusion que la faveur des partis ou des gouvernements étrangers pourra jamais lui rendre la situation après laquelle elle soupire, quoique rien ne prouve que cette situation lui ait été profitable dans le passé, tandis que tout prouve qu'elle ne lui est pas nécessaire dans le présent.

Si vous vouliez travailler à lui enlever cette illusion, vous ne feriez

pas preuve de moins de courage que vous n'en témoignez aujourd'hui, et vous rendriez service à la fois à la Papauté et à l'Italie, les deux choses qu'après la France vous aimez le plus.

Mille amitiés.

RUGGERO BONGHI.

Sous les apparences, courtoises et aimables d'un accusé de réception, cette épître de l'homme d'Etat subalpin constitue, en réalité, une tentative de réfutation. On peut même dire que M. Bonghi s'y applique à condenser en quelques lignes les sophismes les plus spécieux, invoqués par les envahisseurs de Rome pour justifier leur sacrilège usurpation.

Or, à quoi se réduit cette apologie, plus tranchante que plausible? Comme le lecteur en a déjà pu juger, l'audacieux apologiste de la Révolution italienne se borne à affirmer l'autorité des faits accomplis, autorité, à ses yeux, si considérable, si infaillible et si souveraine qu'elle peut, le cas échéant, défier l'intervention réparatrice de la diplomatie européenne, les retours de l'opinion et les représailles du droit.

Les Piémontais sont entrés à Rome, dit M. Bonghi, donc ils peuvent y rester, et l'on n'est pas plus fondé à leur contester leur capitale qu'à disputer Paris à la France.

Ce n'est pas ainsi que la question doit se poser.

Il s'agit de savoir *comment* les Italiens sont entrés à Rome et si la manière dont ils y sont entrés ne leur impose pas tout juste le devoir d'en sortir.

Nous remarquons que tous les défenseurs, officiels ou officieux, de l'unité italienne esquivent soigneusement ce débat préalable. Ils sentent que le terrain est mauvais pour eux et qu'ils s'y feraient battre à plate couture, sans même pouvoir essayer un semblant de résistance.

N'est-il pas évident, en effet, qu'une invasion brutale, injustifiable, ouvertement contraire au droit des gens, dénuée de tout prétexte plausible, accomplie sans déclaration de guerre, comme un acte de pur brigandage, ne constitue pas plus un mode d'acquérir la souveraineté qu'un crime de grand chemin, qu'un vol avec escalade et effraction ne constitue un mode d'acquérir la propriété ?

Or l'histoire — une histoire encore toute récente — l'atteste : les maîtres actuels de Rome n'ont pas d'autre titre à invoquer pour justifier leur domination. Et comment s'y prendraient-ils donc pour faire sortir le droit de l'écrasement du droit?...

Cette simple observation suffit à renverser par la base toute l'argumentation de M. Bonghi, argumentation aussi vicieuse dans son principe que fausse dans ses comparaisons et dans ses applications.

M. Bonghi, qui est jurisconsulte, doit connaître ce vieil axiome du droit romain — *ratio scripta* — qui est tout à fait de mise dans l'espèce actuelle : « *Quod ab initio nullum est, tractu temporis convalescere non potest.* »

Aujourd'hui, comme il y a dix-sept ans, la conscience chrétienne répond aux envahisseurs de Rome, trop infatués de leur facile conquête : « La force ne prime pas le droit; le nombre « ne suffit pas à créer la justice; le succès ne justifie rien. »

M. Bonghi est donc battu, irrémédiablement battu, sur le terrain du droit; mais il essaie de se rattraper sur le terrain des faits où, nous sommes bien forcés d'en convenir, l'Italie déprédatrice et révolutionnaire occupe une position plus avantageuse.

Nous ne pouvons pas laisser dire cependant — et M. Bonghi le sait mieux que personne — que l'Europe diplomatique ait reconnu les faits accomplis à Rome.

Elle n'a pas protesté contre l'attentat perpétré le 20 septembre 1870, et c'est déjà beaucoup trop ; mais elle a toujours refusé et elle refuse encore de donner à cet attentat la consécration d'une reconnaissance officielle. Un dernier reste de pudeur, l'instinct de la solidarité, l'intuition des conséquences qui pourraient se déduire d'un précédent aussi énorme, ont toujours empêché les grands États européens de signer officiellement la déchéance du Pape-Roi. Cette signature, on eût bien voulu l'obtenir au Quirinal et d'immenses efforts ont vainement été faits dans ce but; on peut être certain qu'on l'obtiendrait aujourd'hui moins que jamais. A Vienne, à Berlin, à Saint-Pétersbourg, à Madrid, à Londres, à Paris même, Rome sera toujours beaucoup mieux que la capitale de l'Italie. Elle est, quoiqu'en pense M. Bonghi, et elle demeure, en dépit des étrangers qui la souillent, l'immortelle capitale du monde chrétien.

Après cela — nous sommes malheureusement forcés de l'accorder, et c'est ici que les subalpins triomphent — l'Europe conservatrice et monarchique n'a pas su faire son devoir. Si elle a refusé de tremper dans la consommation du crime, elle n'a rien fait pour l'empêcher et jusqu'à présent elle ne fait rien pour le réparer. Voilà surtout pourquoi l'on a pu dire que le caractère

général et saillant de la politique contemporaine, c'est l'abandon des causes justes. C'est un des plus tristes aspects du « progrès moderne » et c'est ce qui lui enlève tout d'abord l'adhésion des esprits droits et des cœurs généreux !

Hélas ! oui, il faut bien l'avouer, il n'y a plus de puissances catholiques, il n'y a plus de chrétienté. On a pu frapper le Père, sans que les fils s'en soient émus ; on a pu détrôner le Représentant suprême du droit, sans que les gardiens-nés du droit, se soient crus obligés de le défendre.

C'est bien là ce qui fait la force de l'Italie révolutionnaire ! Elle peut bien moins compter sur ses propres ressources que sur les défaillances et les lâchetés qui l'environnent ; elle ose d'autant plus que ceux qui devraient oser, n'osent rien.

Nous voudrions bien savoir cependant où M. Bonghi prend le droit de dire que cette situation, dont il invoque cyniquement les avantages, ira s'accentuant et s'aggravant. L'avenir ne lui appartient pas et, bien loin qu'il s'assombrisse, nous pouvons, dès à présent, le voir s'éclaircir.

De jour en jour, l'influence religieuse, politique, sociale, de la Papauté grandit. Le Vatican éclipse le Quirinal et il est impossible que cette prééminence ne se traduise pas en fait et n'aboutisse point à une réaction qui fera remonter le Pape à sa place et descendre le roi d'Italie à la sienne.

Il faut compter aussi, en ce siècle de discussion et de publicité, avec la puissance de l'opinion. Or, il est incontestable que l'opinion par ses organes les plus autorisés, par ses interprètes les plus respectables, réagit de plus en plus contre la condition intolérable faite à Rome au Chef de l'Église catholique. Ce flot montant couvre déjà de bien haut les plébiscites menteurs qui ont marqué les débuts de l'Italie révolutionnaire. A Naples, à Venise, à Florence, à Turin, on voit siéger dans les municipalités italiennes, des catholiques résolus qui proclament la liberté de l'Église et la grandeur de leur patrie, inséparables de la restauration du Pape-Roi.

M. Bonghi nous semble fort mal venu à pronostiquer l'échec de ce mouvement réparateur. L'histoire et la raison lui donnent tort. On a vu renaître des monarchies beaucoup moins vivaces que la royauté pontificale et l'on a vu aussi s'effondrer en quelques jours des empires en apparence beaucoup plus forts que la monarchie subalpine.

Enfin, au-dessus des causes secondaires dont l'action et les

effets sont livrés aux disputes et aux contradictions des hommes, il y a cette politique divine que Joseph de Maistre appelait « le gouvernement temporel de la Providence. » On ne saurait méconnaître, à notre avis, son intervention dans les événements que nous voyons se produire depuis quelques années. Le plan de la Franc-Maçonnerie, qui était de discréditer le pouvoir spirituel du Pape en ruinant son pouvoir temporel, se trouve complétement déçu. Dieu fera mieux encore, il achèvera son œuvre et il prendra la Papauté, restaurée dans tous ses droits, comme la pierre d'attente du règne universel de N.-S. Jésus-Christ.

LA QUESTION BULGARE (1)

Depuis deux ans déjà, la question bulgare est une cause d'agitations incessantes pour l'Europe et menace d'anéantir la paix relative dans laquelle nous vivons. Il s'agit, en dernière analyse, uniquement du protectorat réel que la Russie prétend exercer sur la Bulgarie, protectorat qui doit devenir entre les mains du czar l'instrument nécessaire pour établir sa domination sur toute la presqu'île des Balkans.

Il est vrai, le traité de Berlin n'a pas donné à la Russie cette position vis-à-vis des Bulgares. Mais l'art. VI du traité avait fait une concession très importante aux Moscovites : en attendant que la forme du gouvernement fût fixée définitivement, l'administration de la Bulgarie se trouvait entre les mains d'un commissaire impérial russe. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg sut profiter de cette concession en vue de ses plans ultérieurs et cela lui était d'autant plus facile que la délivrance des Bulgares de l'oppression cinq fois séculaire des Turcs, par les armes russes, lui avait acquis la reconnaissance et l'amitié des populations de ces régions. Cette gratitude se manifesta une première fois dans les travaux de l'assemblée nationale convoquée par le commissaire russe. On choisit, en effet, comme chef du pays le candidat recommandé par le czar. Bien plus, la formation et la conduite de l'armée bulgare, l'instruction des soldats furent confiées à

(1) *Courrier de Bruxelles.*

des officiers moscovites, sous la direction d'un général russe, donné par le czar au prince Alexandre comme ministre de la guerre. La Bulgarie, quoiqu'elle fût encore de nom un état vassal du Sultan, paraissait pour toujours confiée de fait à l'administration supérieure de la Russie.

Les autres grandes puissances européennes n'élevèrent aucune protestation contre les agissements du cabinet de Saint-Pétersbourg. Et cependant les motifs ne manquaient pas. Déjà, la formation de l'armée était à elle seule une violation du traité de Berlin. Celui-ci, en effet, n'avait accordé à la Bulgarie d'autre droit que celui d'établir une milice nationale. Mais on appliqua dans cette circonstance un principe admis très souvent en Europe depuis quelques années : on approuva le fait accompli sans se donner la peine d'examiner s'il était conforme ou non au droit international et aux traités.

Et cependant la Russie n'a pas su maintenir la position qu'elle s'était faite en Bulgarie. Elle l'a perdue en très peu de temps. Si nous devions rechercher les causes de ce changement de fortune, nous les trouverions dans les agissements mêmes des Moscovites; ils ont été trop pressés. Pour atteindre leur but plus tôt, ils ont ravalé le prince au rang d'un simple satrape; ils ont blessé la grande majorité de la nation dans ce qu'elle a de plus cher : ils ne lui ont laissé que l'apparence de l'indépendance.

La Russie a cherché par tous les moyens à ressaisir l'influence perdue; elle n'a pas reculé même devant des moyens d'une loyauté plus que problématique. Les autres grandes puissances l'empêchent d'atteindre sa fin. Elle s'en plaint, mais c'est à tort. Est-il besoin d'énumérer les actes posés par les Moscovites dans le but de dominer de nouveau en Bulgarie? Faut-il rappeler le guet-apens dont fut victime le prince Alexandre? Aujourd'hui il est hors de doute que les agents officiels de la Russie ont préparé le coup, aidé à l'exécuter. Qu'on se rappelle aussi le télégramme du czar au même prince, télégramme qui entraîna l'abdication d'Alexandre de Battenberg. Qui ne se souvient encore des agissements du célèbre général Kaulbars, l'homme impossible envoyé par le cabinet de Saint-Pétersbourg en Bulgarie en qualité de commissaire russe?

Et que sont ces actes si nous les comparons aux complots tramés sans discontinuer par les émigrés bulgares, établis en Russie, contre le gouvernement de leur propre patrie, et ouvertement favorisés par des diplomates moscovites, accrédités dans

la péninsule des Balkans ? L'opinion publique en Europe s'est sentie révoltée en présence de tels faits.

Qu'ont fait les grandes puissances en apprenant ces actes en opposition directe avec la morale et le droit des gens ? Rien, absolument rien, du moins pour autant qu'on sache. Si la Russie était parvenue à faire retomber par ces moyens le pouvoir en Bulgarie aux mains de ses partisans ; si, grâce au concours de ceux-ci, elle avait pu rétablir sa domination dans ce pays, aucune protestation ne se serait peut-être élevée. Bien plus, lorsque le cabinet de Saint-Pétersbourg supposa aux Bulgares assez d'absence de jugement politique pour se donner comme chef un prince de Mingrélie, créature entièrement dévouée aux projets du czar, aucune des grandes puissances européennes n'a fait d'objection contre cette candidature. Et cependant, il eût suffi pour écarter cet homme dès le principe qu'un des grands cabinets eût annoncé par ses agents diplomatiques son refus formel de reconnaître ce prince comme chef des Bulgares.

Le prince de Mingrélie est rejeté. Que va faire le czar ?

On s'est demandé pourquoi il n'avait pas établi par la force sa domination sur la Bulgarie. Qu'on ait redouté la chose dans le monde diplomatique, le doute n'est plus possible à cet égard. Ce qui nous le prouve, c'est le discours du comte Kalnocky au Parlement hongrois. Là, l'homme d'Etat autrichien assura, au nom de son gouvernement, que l'Autriche ne permettrait jamais pareille chose.

Le cabinet de Saint-Pétersbourg se trouva froissé du discours du comte Kalnocky, et la presse moscovite se laissa aller aux attaques les plus violentes contre l'Autriche et son ministre. Aucune des autres grandes puissances n'eut le courage de suivre l'exemple donné par le cabinet de Vienne.

La France, occupée en ce moment de sa politique de revanche, vit dans l'alliance franco-russe le moyen de triompher de l'Allemagne. Elle se fit l'humble servante de la Russie dans la question bulgare.

L'Angleterre et l'Italie soutinrent l'Autriche de leur appui moral ; mais ces deux nations regardaient comme une grave imprudence de se lier par une déclaration de quelque nature qu'elle fût. Aussi ne donnèrent-elles pas à l'Autriche une approbation publique.

Le cabinet de Berlin fut effrayé de la déclaration du comte Kalnocky. La politique qu'on suit à Berlin tend à la conserva-

tion de la paix européenne. Les troubles de Bulgarie lui ont occasionné et lui occasionnent encore les plus grands embarras.

Or, le discours du comte Kalnocky avait excité la colère du cabinet de Saint-Pétersbourg, non seulement contre l'Autriche, mais encore contre l'Allemagne. Si l'Autriche annonçait qu'elle s'opposerait par les armes à une irruption des Russes en Bulgarie, les Moscovites ne devaient-ils pas croire que le cabinet de Vienne était sûr de l'appui de l'Allemagne? A lui seul, il n'eût osé entreprendre d'arrêter les armées russes ; les ministres du czar ne pouvaient supposer tant d'audace aux Austro-Hongrois, et ils préférèrent les croire de connivence avec l'Allemagne.

Aujourd'hui les affaires de Bulgarie sont entrées dans une nouvelle phase depuis que le prince Ferdinand de Cobourg a accepté la couronne à lui offerte par la Sobranié. Mais son acceptation est en contravention avec le traité de Berlin. Il n'a pas attendu, en effet, l'approbation de la Sublime-Porte, approbation dépendant elle-même du consentement des grandes puissances. Il s'agit donc, dans les difficultés du moment de savoir comment on établira en Bulgarie un gouvernement qui réponde aux exigences du traité de Berlin.

II

Pour faire échouer l'avènement au trône de Bulgarie d'un prince de Saxe-Cobourg (branche catholique), la Russie a prétexté que la régence du pays n'était pas composée conformément aux prescriptions de la Constitution bulgare. En conséquence, ajoute-t-elle, elle est illégitime ; illégitimes sont aussi les élections qu'elle ordonna, élections qui amenèrent la Sobranié actuelle ; illégitime est encore l'élection du prince qui fut faite par cette Sobranié.

Il n'est pas difficile de répondre à ces fins de non-recevoir.

S'il y a quelque chose d'anticonstitutionnel dans la composition de la régence, il faut l'attribuer uniquement à la chute si peu attendue du prince Alexandre. En conséquence, moins que tout autre, le cabinet de Saint-Pétersbourg a le droit de déclarer la régence illégitime, anticonstitutionnelle, lui qui est la cause réelle et unique de cette irrégularité.

Inutile de rechercher le but de cette tactique : il n'est que trop patent. Le Moscovite visait à la destitution des régents. Un commissaire nommé par la Russie aurait pris leur place. Il

aurait dirigé l'élection appelée à former une nouvelle Sobranié, et celle-ci devait procéder à l'élection d'un prince, chef des Bulgares. Que cette élection eût placé à la tête du pays un homme dévoué à la Russie, cela est certain. Pour sauver les apparences, le cabinet de Saint-Pétersbourg demanda qu'on adjoignît à l'agent nommé par le czar un commissaire turc. Cette adjonction ne devait pas changer la marche naturelle des plans de la Russie, cela se comprend. En effet, la Porte, qui subit la pression de son terrible voisin, qui est menacée par lui dans son indépendance et même dans son existence, se serait bien gardée d'entraver le moins du monde les agissements du commissaire spécial du czar.

Avant l'élection du prince Ferdinand, la Russie a échoué dans ses tentatives. Son opinion sur l'illégitimité des régents ne fut partagée ni par l'Autriche, ni par l'Angleterre, ni par l'Italie; l'Allemagne et la France elles-mêmes n'osèrent la partager publiquement, ni surtout l'appuyer efficacement.

L'élection faite, une circonstance semble devoir favoriser le cabinet de Saint-Pétersbourg : le prince est monté sur le trône en violant ouvertement les stipulations du traité de Berlin. Cependant, ne perdons pas de vue que la continuation du provisoire sous les régents rendait impossible la consolidation de l'administration du pays. La Russie avait compté sur cette situation ; elle avait l'espoir de voir les Bulgares se fatiguer à la longue de leur position incertaine et lui demander enfin, à elle, la solution des difficultés. Malheureusement l'acceptation de la couronne de la part de Ferdinand vient d'anéantir d'un seul coup toutes ces espérances. Que le czar ait résolu de ne pas laisser trop longtemps le prince à la tête du pays, cela se comprend : il y va pour la Russie de sa suzeraineté sur la péninsule. Si le prince parvient à se fixer dans le pays, une partie des grandes puissances pourrait bien approuver le fait accompli, comme cela s'est vu dans d'autres circonstances, au grand avantage de la Russie. Les grandes puissances ne feraient pas mal d'appliquer le principe dans le cas présent et de forcer le Moscovite à respecter leur décision.

Craignant cette approbation, le cabinet de Saint-Pétersbourg a fait tout son possible pour décider la Porte à prendre des mesures énergiques contre le prince Ferdinand. Il n'a pas reculé devant les menaces, afin d'arracher à la faiblesse du gouvernement turc l'approbation de ses plans et de ses exigences. Non

seulement la France, mais même l'Allemagne ont pris ici parti pour la Russie, tandis que l'Autriche, l'Angleterre et l'Italie ont encouragé la Turquie dans sa résistance aux désirs du czar et lui ont montré les exigences moscovites comme une violation du traité de Berlin.

Des bruits contradictoires ont couru sur la mission du général Ernroth, et nous ne connaissons pas encore aujourd'hui le fin mot de la chose. Le czar a-t-il voulu l'envoyer en Bulgarie, muni de pleins pouvoirs, qui lui auraient donné la puissance d'un régent après l'expulsion du prince Ferdinand? Nous n'en savons rien. Une seule chose est hors de doute, et les organes les plus autorisés de la Russie sont là pour le prouver : le gouvernement russe rendant la Porte responsable de la continuation d'une situation qui n'est pas conforme au traité, veut sans cesse la forcer, pour renverser le prince violateur du traité, à envoyer de suite un commissaire turc en Bulgarie. Il est encore hors de doute que la France et l'Allemagne partagent les idées du gouvernement du czar, tandis que les trois autres puissances agissent sur le sultan et le soutiennent dans son refus d'obtempérer aux ordres du cabinet moscovite.

Le sultan n'a pas la moindre envie de jouer le rôle dont la Russie veut le charger. Et quoi d'étonnant à cela? Si son action sur la Bulgarie rencontre une opposition sérieuse dans ce pays, il court risque de faire surgir, dans la presqu'île des Balkans, une crise qui mettra en question l'existence même de la Turquie d'Europe. Si, au contraire, son intervention est couronnée de succès, il aura travaillé de ses propres mains contre son intérêt personnel. En effet, l'indépendance de la Bulgarie est pour la Turquie un rempart imprenable contre les convoitises et les empiètements de la Russie. Si maintenant il va livrer les pays bulgares au pouvoir du czar, il en fait l'instrument dont les successeurs de Pierre-le-Grand se serviront, à l'heure voulue, contre son propre empire.

Est-il nécessaire de rappeler, enfin, que par son intervention exclusive, le sultan viole le traité de Berlin? Il lui est défendu d'intervenir sans le consentement des grandes puissances dans les affaires de Bulgarie et de la Roumélie orientale.

Au dire des journaux, le cabinet de Constantinople s'est vu incapable de prendre une décision, et cela grâce aux demandes et aux conseils contradictoires des diverses puissances. Il se serait adressé, pour sortir d'embarras, au cabinet allemand ou,

selon d'autres, au prince de Bismarck, qui présida jadis le congrès de Berlin. Il lui aurait demandé de servir d'intermédiaire afin de convertir l'Autriche, l'Angleterre et l'Italie aux exigences de la Russie, exigences soutenues par l'Allemagne et la France. Nous ne pouvons nous empêcher de qualifier la conduite de la Turquie dans l'occurrence de truc diplomatique. Il est certain, en effet, qu'elle ne compte pas sur le succès de sa démarche. Elle ne veut obtenir qu'une seule chose : se soustraire aux tracasseries incessantes des Moscovites et les envoyer frapper à une autre porte. Son espoir ne sera pas trompé. Et supposons même que le prince de Bismarck accepte l'office de médiateur, il est hors de doute qu'il ne réussira pas à gagner Vienne et Londres aux projets de la Russie.

On se demande, et non sans raison, quels avantages la politique allemande peut espérer retirer de sa condescendance envers la Russie dans les affaires bulgares. Des malins disent que le cabinet de Berlin veut voir le czar satisfait en lui donnant le moyen d'atteindre son but par rapport à la Bulgarie. Comme résultat de cette condescendance, le chancelier attend un revirement dans la situation si tendue du moment présent et une amélioration dans les rapports peu amicaux qui existent en ce moment entre la Russie et l'Allemagne.

Il est possible que l'un et l'autre espoir du chancelier se réalisent si le czar parvient à ses fins. Mais pour combien de temps ? N'est-il pas plus que probable que, dans un avenir très rapproché, l'Allemagne sera mise en demeure de souscrire à de nouveaux plans de la Russie ? En cas de refus, voilà qu'elle se trouve derechef placée devant une alliance franco-russe.

Un revirement complet dans les dispositions des Moscovites à l'égard de l'Allemagne est impossible chez le peuple, très peu probable chez le czar. Et cependant aussi longtemps que ce retour n'aura pas eu lieu, il ne faudra pas croire qu'il soit possible d'empêcher la Russie de pactiser un jour avec la France, quelque larges que soient, du reste, les concessions que le cabinet de Berlin aura faites aux Moscovites. Une seule chose peut encore retenir le czar, lui inspirer des craintes par rapport à cette alliance : à savoir, la marche actuelle si triste, si effrayante des affaires intérieures en France. Mais du moment où les Russes jugeront que, malgré tout, l'alliance avec la France sera un bien, un avantage pour leur politique, l'alliance se fera, peu importe de quelle trempe sont les alliés et à quelle

idole ils sacrifient. Ce jour-là, l'Allemagne regrettera ses concessions et versera des larmes de sang sur la faute qu'elle aura commise en ne s'opposant pas à temps aux empiètements de la Russie. Mais il sera trop tard !

LES MASSACRES DE SEPTEMBRE

Une pétition chaudement appuyée par les journaux radicaux a surgi, ces jours derniers, demandant à l'Etat de faire l'acquisition de la maison de Danton, à Arcis-sur-Aube.

Si les signataires de cette pétition et ceux qui la soutiennent ont eu la pensée de glorifier en Danton l'homme qui fut, sinon le plus violent, du moins le principal instigateur des journées inoubliables de Septembre, ils ont, certes, bien choisi le moment de la mettre au jour.

Quatre-vingt-quinze ans ont passé sur cette souillure de notre histoire sans pouvoir l'effacer ; la tache est éternelle au front de la Révolution.

En vain certains historiens ont tenté d'atténuer l'effrayante responsabilité des membres de l'Assemblée nationale et du comité général de la Commune, en présentant ces événements comme une explosion de la fureur populaire provoquée par les périls publics ; d'autres historiens établissent avec des documents irréfutables que les massacres ont été préparés, organisés et soldés par les pouvoirs publics.

*
* *

Après la chute du trône constitutionnel de Louis XVI et l'emprisonnement de la famille royale au Temple, le Comité général provisoire était entré en lutte ouverte avec l'Assemblée nationale et lui imposait toutes ses volontés.

Les tribunaux réguliers étaient supprimés et remplacés par un tribunal populaire élu par les sections. Ce tribunal, qui porte dans l'histoire le nom de tribunal du 17 août 1792, avait inauguré quatre jours plus tard l'échafaud révolutionnaire, décrété en permanence sur la place du Carrousel, par l'exécution du malheureux Collenot d'Angremont, ex-employé au secrétariat de l'administration de la garde nationale.

Cependant, en quelques jours, le Comité général de la Commune avait tellement abusé de ses pouvoirs provisoires que l'Assemblée résolut de les lui enlever. Danton, le tribun des Corde-

liers, qui n'avait été porté au ministère de la justice que pour donner une satisfaction passagère à l'élément ultra-révolutionnaire, sentit qu'il était perdu si la Commune disparaissait.

Il fit une diversion, et, le 28 août, proposa à l'Assemblée son fameux décret sur les visites domiciliaires qui devaient amener la découverte de plus de quatre-vingt mille fusils. En réalité ce décret, voté par l'Assemblée, approuvait en principe les violences que méditait la Commune.

Les visites domiciliaires eurent lieu et marquèrent le commencement de la Terreur. Les ordres contre ceux qui cherchaient à s'échapper étaient si sévères, ils furent exécutés avec tant de rigueur qu'un des membres du conseil général de la Commune, Lemeunier, qui présidait à cheval aux visites domiciliaires et que sa monture emporta tout d'un coup, fut tué par une sentinelle qui le prit pour un fugitif.

Un nombre considérable d'arrestations furent opérées dans une seule nuit. Quelques historiens disent trois mille; d'autres portent ce chiffre à huit mille. Beaucoup de ces malheureux réussirent à s'échapper moyennant finances, mais la plupart allèrent emplir les prisons où ils devaient être massacrés quelques jours plus tard.

Dès le 19 août, Marat avait prêché l'assassinat des gardes suisses et des prêtres enfermés à l'Abbaye; le comité de surveillance s'était chargé de préparer les esprits à cette effroyable idée ; il faisait répandre partout ce mot d'ordre qu'il comptait exploiter plus tard : « Avant de voler aux frontières, il faut être sûr de ne laisser derrière soi aucun traître, aucun conspirateur. »

Le décret du 30 août, qui cassait la Commune insurrectionnelle, vint un instant arrêter le comité de surveillance dans ses préparatifs; ils n'étaient pas, d'ailleurs, complètement achevés. Sous main, les affidés de la Commune excitent les esprits en répandant dans les groupes la nouvelle que des fabriques de faux assignats sont établies dans les prisons, et en commentant une lettre « venue d'Allemagne » qui contient la menace de tous les supplices pour les révolutionnaires.

On est au 2 septembre, la date fatale assignée par les conspirateurs pour les massacres qu'ils combinent depuis près de dix jours. La Commune a réussi à paralyser l'exécution du décret du 30 août qui la dissout; les nouvelles qui viennent des frontières sont mauvaises et toute la population valide est convoquée au Champ-de-Mars.

A l'Assemblée nationale, après un patriotique appel de Vergniaud et des discours de Cambon et de Mathieu-Dumas, Danton se précipite à la tribune pour abriter les projets de terreur qui vont être mis à exécution sous le masque du patriotisme.

« Tout s'émeut, s'écrie-t-il, tout s'ébranle, tout brûle de combattre; que quiconque refusera de servir de sa personne ou de remettre ses armes soit puni de mort. Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'*alarme*, c'est la charge sur les ennemis de la patrie : pour les vaincre, messieurs, il faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée. »

Pendant que l'on rédige le décret qui lui décerne à lui-même et à ses collègues une sorte de dictature, Danton disparaît et court au Champ-de-Mars haranguer les nombreux volontaires qui s'y rassemblent. Il sait la véritable signification du signal qui va partir du terre-plein du Pont-Neuf, il tient à ne se trouver, au moment décisif, ni dans la salle des Feuillants, ni à l'Hôtel-de-Ville, ni au ministère de la justice. La haute position qu'il occupe l'oblige de rester derrière le rideau, tant que le crime se consomme, sauf à paraître, une fois le crime accompli, pour en recueillir les fruits.

*
* *

Danton vient de quitter l'Assemblée ; presque aussitôt le canon d'alarme tonne, les cloches de toutes les églises sonnent à la fois le tocsin, la générale retentit à travers toutes les rues, le drapeau noir de la patrie en danger s'élève dans les airs.

Il est deux heures. A ce moment, la grande salle du dépôt est envahie par une bande de Marseillais qui se saisissent des prisonniers et les entraînent dans la cour. Là, on leur annonce qu'on va les transférer à l'Abbaye; on les entasse dans quatre fiacres et le chef de la bande donne aux cochers l'ordre d'aller très lentement le long de la route; les soldats, — si on peut donner ce nom à des misérables qui déshonoraient l'uniforme français — excitaient le peuple contre les prisonniers et offraient même leurs piques et leurs sabres aux passants pour qu'ils s'en servissent contre les malheureux sans défense ; mais personne dans la foule ne se présentait pour cette besogne.

Dans son *Histoire de la Terreur*, M. Mortimer-Ternaux, de l'Institut, raconte ainsi la suite de ce long calvaire :

Un des Marseillais se décide alors à exécuter lui-même l'ordre qu'il a reçu à la mairie ; il monte sur le marchepied de l'une des voitures

et plonge son sabre dans la poitrine du premier prêtre qui lui tombe sous la main.

A ce signal, les plus animés de ses camarades suivent son exemple, et frappent au hasard à travers les portières ouvertes. En vain les prisonniers demandent grâce et poussent des cris lamentables : la fureur des assassins ne fait que s'accroître. Cependant, peu de victimes sont atteintes mortellement, car les coups sont mal dirigés ; les voitures marchent toujours et les sicaires n'osent en arracher les prêtres, de peur que, dans la confusion et le tumulte, ils ne trouvent moyen de s'échapper.

Enfin, on arrive à l'Abbaye ; les voitures entrent dans la grande cour du cloître et viennent successivement se ranger au bas du perron qui conduisait au réfectoire des anciens moines, là même où siégeait le comité civil de la section des Quatre-Nations. Aussitôt quelques misérables de la meute maratiste se précipitent sur le premier fiacre, en font sortir ceux qui s'y trouvent et les égorgent.

Les malheureux prêtres sont successivement tirés des autres voitures. Les uns sont blessés et mourants ; on les achève ; d'autres sont couverts du sang de leurs compagnons qui a jailli sur eux, mais ils n'ont pas reçu d'atteintes graves ; ils essaient de fuir, on leur barre le bassage ; ils sont atteints, ramenés au pied du perron et immolés sur les cadavres qui l'encombrent déjà. Trois ou quatre, et notamment l'abbé Sicard, réussissent à pénétrer dans la salle du comité civil de la section ; ils se précipitent dans les bras des citoyens qui y siègent en s'écriant : — « Sauvez-nous ! sauvez-nous ! »

Mais une femme, qui a vu les prêtres s'introduire au comité, court les dénoncer aux égorgeurs. Ceux-ci viennent les réclamer. Comme leurs hôtes ne portent pas le costume ecclésiastique, les commissaires espèrent qu'ils resteront confondus au milieu d'eux. Par malheur, un des prêtres est reconnu, saisi par les cheveux, renversé, tué sur place à coups de pique. L'abbé Sicard et deux de ses compagnons peuvent être sauvés.

Le massacre des prêtres amenés de la mairie était à peine achevé qu'une voix se faisait entendre : « Il n'y a plus rien à faire ici ; allons aux Carmes ! » C'était là qu'étaient renfermés les principaux ecclésiastiques, au nombre de cent cinquante environ, mis en arrestation par le comité de surveillance. Dans la matinée le démagogue Ceyrat était venu faire l'appel et les avait réunis dans le jardin de l'ancien couvent. Ce fut là que les assassins les trouvèrent. Mais laissons parler M. Mortimer Ternaux :

Le premier qu'ils rencontrent est l'abbé Girault, si profondément occupé à lire qu'il ne les a pas entendus entrer ; ils l'écharpent à

coups de sabre. Puis, frappant de droite et de gauche tous ceux qui se trouvent à leur portée, ils se précipitent vers l'oratoire placé au fond du jardin en demandant à grands cris l'archevêque d'Arles. Celui-ci s'avance à leur rencontre, écartant ceux de ses compagnons qui veulent le retenir : « Laissez-moi passer, leur dit-il ; puisse mon sang les apaiser ! » — C'est donc toi, vieux coquin, qui est l'archevêque d'Arles ? dit l'un des chefs des assassins. — Oui, messieurs, c'est moi, répond le prélat. — C'est toi qui as fait verser le sang de tant de patriotes à Arles ? — Je n'ai jamais fait de mal à qui que ce soit. — Eh bien ! moi, je vais t'en faire, réplique le misérable, et il assène un coup de sabre sur le front de l'archevêque. L'infortuné en reçoit un second sur le visage, puis un troisième et un quatrième. Etendu sur le sol, il est achevé d'un coup de pique.

Des coups de fusil tirés à bout portant sur les groupes voisins abattent un grand nombre de prêtres. Une poursuite furieuse commence dans le jardin, d'arbre en arbre, de buisson en buisson. Traqués comme des bêtes fauves, un grand nombre d'ecclésiastiques tombent sous les balles des assassins. Quelques-uns cependant parviennent à s'échapper en escaladant les murs et trouvent un refuge dans les cours et les maisons du voisinage.

Mais bientôt les assassins voient que *cette chasse au prêtre* n'est pas le meilleur moyen d'avancer la besogne dont ils sont chargés. Les chefs donnent l'ordre de rassembler tous les prisonniers dans l'église ; on y rapporte jusqu'aux blessés. On procède à l'appel nominal et l'on force chaque prêtre dont le nom est prononcé, à descendre l'escalier qui conduit au jardin ; sur les dernières marches, les assassins les attendent et les tuent.

Commencé vers les quatre heures de l'après-midi, le massacre des Carmes n'avait pas duré deux heures. On apporta presque aussitôt après, dans l'église Saint-Sulpice, les valeurs et les bijoux trouvés sur les malheureuses victimes.

*
* *

Lorsque les meurtriers eurent terminé leur effroyable besogne, ils revinrent au cloître de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Dans leur précipitation, ils avaient oublié d'y égorger les prêtres renfermés dans une prison dite de supplément. Une trentaine de prêtres sont amenés et immolés sans merci. Mais bientôt un des assassins, plein d'une rage nouvelle crie : « Que faisons-nous ici ? Allons à l'abbaye ! Il y a du gibier là. » — « Allons à l'abbaye ! » répète la bande.

On laisse à quelques tueurs subalternes le soin de poursuivre l'opération commencée contre les prêtres ; le reste des égorgeurs revient vers la rue Sainte-Marguerite, et arrive au pas de course au guichet de la prison.

A la voix des affidés du comité de surveillance, les portes s'ouvrent sans résistance. Pour donner un semblant de légalité au massacre qui allait se perpétrer, on propose aux gens attroupés devant la porte la constitution d'un tribunal populaire. Le citoyen Maillard, qui, depuis le commencement de la révolution, avait été mêlé à presque toutes les émeutes, est acclamé président et il institue douze hommes de sa bande pour l'aider dans les jugements qu'il va rendre. On convient qu'afin d'éviter aux juges toute émotion violente, et aux détenus toute velléité de résistance, le président, en condamnant, aura l'air de ne prononcer qu'un simple transfèrement d'une prison à l'autre : « *A la Force* », dira-t-il, et les tueurs sauront ce que cela veut dire.

On commence par assassiner sans jugement les Suisses, les gardes du roi et les falsificateurs d'assignats. Après cette expédition préliminaire qui jonche la rue Sainte-Marguerite de plus de soixante cadavres, le citoyen Maillard pense à faire fonctionner son fameux tribunal. Consultant la liste d'écrou, il ordonne qu'on lui amène M. de Montmorin, l'ex-ministre des affaires étrangères.

M. de Montmorin, dit l'auteur de l'*Histoire de la Terreur,* ignorait complètement les meurtres dont, depuis une heure, l'Abbaye était le théâtre ; relégué dans une chambre placée à l'extrémité de la prison, les cris des mourants, les hurlements des tueurs n'avaient point frappé son oreille. Amené devant Maillard, il discute avec sang-froid, même avec hauteur, et prétend que sa cause n'est pas de la compétence du tribunal devant lequel on le fait comparaître. « C'est juste, dit un des juges, et puisque l'affaire de monsieur ne nous regarde pas, je demande qu'il soit envoyé *à la Force.* » — « *Oui, à la Force !* » disent les autres juges.

— « M. le président, puisqu'on vous appelle ainsi, réplique M. de Montmorin du ton d'un grand seigneur qui est habitué à être respecté, je vous prie de me faire avoir une voiture. — Vous allez l'avoir, lui répond froidement Maillard. « Un instant après, on vient annoncer que la voiture est à la porte. M. de Montmorin réclame ses effets, un nécessaire, une montre ; on répond qu'ils lui seront envoyés à la Force. Il sort tranquillement, et, au moment où il apparaît dans la rue, il tombe percé de coups.

Après M. de Montmorin, vient le tour de Thierry de Ville-d'Avray, premier valet de chambre de Louis XVI. « Tel maître, tel valet? » se hâte de dire en ricanant, un membre du tribunal ; je demande au président que l'on fasse transférer monsieur à la Force. » On pousse aussitôt Thierry hors du guichet; il trébuche sur le cadavre de M. de

Montmorin, pousse le cri de *Vive le roi !* et meurt en le répétant à demi-voix.

Puis, on égorge les deux juges de paix Buob et Bosquillon. Buob était un homme de haute taille, très vigoureux ; il se défendit courageusement contre ses assassins, en terrassa et en blessa plusieurs avant de succomber sous leurs coups.

Le comte de Wittgenstein, lieutenant-général, ancien commandant de l'armée du Midi, sous le ministère de M. de Narbonne, se montra plus résigné. Dès qu'il comparut devant Maillard, il se rendit parfaitement compte du sort qui lui était réservé ; il remit donc tranquillement au président des assassins son testament et ses effets les plus précieux, en le priant de les faire passer à sa famille.

M. de Reding, officier suisse, est découvert dans la sacristie de la chapelle de la prison, où ses blessures le maintenaient couché. On le saisit et on le porte jusqu'à l'entrée pour le massacrer.

Le jeune de Maussabré, aide-de-camp du duc de Brissac, veut se sauver par la cheminée de la pièce où gisait un moment auparavant le malheureux Reding, mais il trouve des barreaux de fer, qui l'empêchent de passer. On tire sur lui, dans la cheminée plusieurs coups de fusil ; ce moyen ne réussissant pas, on allume de la paille. La fumée le fait tomber à moitié étouffé ; il est achevé devant la porte du guichet.

La mort de M. de Laleu, ancien officier au régiment de Lyonnais, et depuis adjudant général de la garde nationale parisienne, fut horrible. Un des assassins qui portait un nom tristement célèbre, celui de Damiens, se précipite sur lui, saisi d'une rage indicible, l'abat à ses pieds, lui ouvre le flanc, plonge ses mains dans la blessure, en arrache le cœur tout palpitant encore et le porte à sa bouche en criant : Vive la nation ! « Le sang, dit un témoin oculaire, dégouttait de sa bouche et lui faisait une sorte de moustache. »

Les prisonniers étaient amenés tour à tour, et le citoyen Maillard les envoyait à la mort avec son fatidique « A la Force ! »

A Saint-Germain-des-Prés, le massacre continuait au milieu d'une orgie. Le sol étant trop imprégné de sang, on le couvrit de paille ; on apporta des bancs et des tables ; on invita les prostituées du quartier à venir boire et chanter, et, pour que le spectacle fût complet, on plaça un lampion auprès de la tête de chaque cadavre.

*
* *

A la Conciergerie et au Châtelet, le massacre commença assez tard, mais il se prolongea dans la nuit et dura toute la journée du lendemain.

Les sicaires du comité de surveillance envahirent également la Force dans la soirée du 2 septembre, mais les apprêts du massacre, l'examen du registre d'écrou, la désignation des prisonniers à exécuter et de ceux qu'à la rigueur on pourrait épargner, l'installation d'un simulacre de tribunal prirent assez de temps. Les sanglantes exécutions ne commencèrent qu'à une heure après minuit.

Parmi les centaines de victimes se trouvent l'ex-commandant de la garde à cheval Rulhières et l'un des chefs de légion de la garde nationale Baudin de La Chesnaye.

La petite rue des Ballets, où *travaillaient les égorgeurs*, était dans toute sa longueur bordée de trois rangées d'hommes, de femmes, et même d'enfants qui assistaient au massacre comme à un spectacle. La chaussée était encombrée de cadavres. On les empilait les uns sur les autres ; bientôt, le ruisseau n'eut plus d'écoulement. Une horrible flaque d'eau et de sang vint, comme une marée montante, baigner les murs des deux côtés de la rue. Quelquefois de malheureux blessés parvenaient à s'échapper des mains de leurs bourreaux ; plusieurs purent atteindre la rue Saint-Antoine ; mais là ils trouvaient d'autres assassins qui leur barraient le passage et les achevaient.

Ce fut le lundi matin, vers dix heures, que comparut devant l'affreux tribunal la charmante et malheureuse madame de Lamballe, Louise de Savoie-Carignan. Hébert, dit-on, présidait en ce moment. A peine prend-il la peine d'interroger l'infortunée princesse sur ses noms et qualités, et de lui demander de jurer dévouement à la liberté, à l'égalité, haine au roi, à la reine, à la royauté.

La princesse répond : « Je prêterai facilement le premier serment, je ne puis prêter le second... il n'est pas dans mon cœur. » Quelqu'un lui dit tout bas... : « Jurez donc : si vous ne jurez pas, vous êtes morte. » La princesse ne répond rien et se dirige vers le guichet. A peine a-t-elle franchi le seuil de la porte qu'elle reçoit derrière la tête un coup de sabre; son sang jaillit. Elle fait encore quelques pas, deux hommes la soutiennent sous les bras ; mais bientôt elle tombe au milieu de la rue, on l'achève à coup de piques, on la dépouille de tous ses vêtements ; des forcenés, poussés par une horrible lubricité, lui font subir d'inénarrables mutilations.

Une horde hideuse s'empare de la tête de la malheureuse princesse et promène, au bout d'une pique, cet odieux trophée dans la rue Saint-Antoine et de là sous les murs du Temple, en demandant à grands cris que la famille royale soit amenée aux fenêtres. Un des commissaires de garde auprès de Louis XVI a l'infamie de se prêter à cet horrible désir ; d'autres, plus humains, s'y opposent ; le monstre ne veut pas perdre le plaisir qu'il s'est promis, il dit à la reine : « On veut vous cacher la tête de la Lamballe qu'on vous apportait pour

vous faire voir comment le peuple se venge des tyrans. Je vous conseille de paraître si vous ne voulez pas que le peuple monte ici. »

Les gens du dehors qui, eux aussi, veulent se repaître de la douleur de la malheureuse reine, font retentir l'air de leurs cris d'impatience et de leurs menaces furibondes.

Dans la matinée du 3 septembre, soixante-douze victimes sont immolées dans le préau de la Tour Saint-Bernard. Tout cela n'est pas l'affaire de deux heures. Un individu qui, au lieu d'assassiner s'amusait à voler, est massacré par la bande ; il faisait du tort aux camarades, les dépouilles des tués étant comprises dans le salaire des tueurs.

Au séminaire Saint-Firmin, les massacreurs jettent par les fenêtres des prêtres non assermentés.

*
* *

A l'Abbaye se trouvaient quatre malheureuses femmes. Une seule était sous le coup d'un mandat d'arrêt ; c'était la princesse de Tarente. Cette amie de la reine, plus heureuse que Mme de Lamballe, put être soustraite à la rage des assassins. Les trois autres étaient librement entrées depuis quelques jours dans ce lieu de douleur. Mme de Fausse-Lendry était venue partager la captivité de son oncle, l'abbé de Rastignac ; Mlle Cazotte et Mlle de Sombreuil, celle de leurs pères.

Mme de Fausse-Lendry fut miraculeusement sauvée par un inconnu qui l'empêcha de sortir de la prison. Mlles Cazotte et de Sombreuil réussirent à attendrir les bourreaux, et sauvèrent leurs pères.

M. Mortimer-Ternaux conte en ces termes le dévouement célèbre de Mlle de Sombreuil :

Les exécuteurs placés dans la rue Sainte-Marguerite, et qui depuis longtemps chômaient de meurtres et de carnage, s'impatientaient ; on leur avait promis *un fameux aristocrate*, et il n'arrivait pas. Des cris de grâce partis de l'intérieur de la salle où siégeait Maillard et son tribunal se font entendre. Le vieillard paraît enlacé dans les bras de sa fille. Les cheveux épars, les vêtements en désordre, la parole animée, elle réclame l'accomplissement de la parole libératrice que vient de prononcer le chef des assassins. Les bourreaux hésitent ; l'un d'eux tenait dans ses mains ensanglantées un verre qu'il venait de vider à moitié ; il l'approche de la blessure d'un malheureux récemment égorgé et le tend à la jeune fille. « *Bois cela à la santé de la nation et ton père est sauvé.* » Elle n'hésite pas, prend le verre des mains du misérable et y trempe ses lèvres.

Le lendemain eurent lieu les massacres de Bicêtre et de la

Salpêtrière où de nombreuses victimes furent encore sacrifiées dans des conditions particulièrement horribles.

Les massacres de Paris eurent leur contre-coup en province. A Meaux, à Reims, à Charleville, à Couches, près d'Autun, à Lyon, les révolutionnaires suivirent l'exemple qui leur venait de la capitale, et rougirent les pavés de leurs cités, du sang de nombreuses victimes. Enfin, à Versailles, des bandes de massacreurs se ruèrent sur les prisonniers ramenés d'Orléans et les tuèrent sans pitié.

Danton, Robespierre et Marat, la trinité sanglante, avaient comme on voit, bien assis leur pouvoir par la Terreur. L'apothéose de Danton, après celle de la Commune de 1871, n'a donc rien qui puisse étonner. *(Le Soleil.)*

J. Cardane.

LE GÉNÉRAL DE SONIS

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Mais revenons à ces jours d'angoisses où la fortune trahissait la valeur de nos soldats. Maîtresse de l'Est et du Nord, l'invasion étrangère déborda sur le centre de la France. Comme au temps de Jeanne d'Arc, c'est autour d'Orléans qu'allait se dénouer le dernier acte de ce drame douloureux. Une fois la capitale investie, il ne restait plus d'autre ressource que de donner la main aux défenseurs de Paris à travers les lignes de l'ennemi rompues par un effort suprême. Il est vrai, la désastreuse capitulation de Metz, en amenant sur la Loire l'armée du prince Frédéric-Charles, venait d'ajouter aux difficultés d'une entreprise déjà si périlleuse par elle-même. Mais la victoire de Coulmiers avait rendu l'espoir à nos jeunes troupes, pour la plupart improvisées de la veille. A peine arrivé d'Afrique, le général de Sonis reçoit, avec le commandement du 17e corps, l'ordre de se porter en avant. Déjà le 24 novembre, au combat de Brou, il a rejeté vers Châteaudun l'aile gauche du duc de Mecklembourg qui menaçait de le tourner. Cependant, le cercle formé autour de l'armée de la Loire va se resserrant de plus en plus sur les plateaux de la Beauce. Bavarois et Prussiens ont uni leurs forces. Tout annonce pour le 2 décembre une

action décisive. Dès huit heures du matin, le 16e corps se dirige vers Loigny, s'empare de la ferme de Beauvillers et du parc de Goury, et s'y maintient malgré des attaques réitérées ; mais, vers midi, les divisions ennemies se renforçant les unes les autres le ramènent en arrière et l'obligent à se replier sur Villepion et Faverolles. Seule, une poignée de braves continue à se retrancher dans le cimetière de Loigny. A ce moment-là, tout est perdu, si une charge vigoureuse du 17e corps ne parvient pas à refouler ces colonnes profondes que rien n'a pu encore arrêter dans leur marche.

Ici, messieurs, je devrais me taire pour laisser la parole à l'un des survivants de cette grande scène, au vaillant colonel dont le nom déjà si glorieux et si cher à la Vendée, est devenu inséparable du nom de Sonis. Voyez-vous, dans la petite église de Saint-Péravy, le 2 décembre, à trois heures du matin, ce groupe de jeunes officiers qui, entourés de leurs soldats, se préparent à la lutte par l'assistance à la messe et par la sainte communion ? Avant d'accomplir à leur tête ces actes de foi, le général de Sonis qui les commande, leur a dit : « Quand on porte Dieu dans son cœur on ne capitule jamais. » Naguère, ils étaient à Rome, formant à la papauté un rempart de leurs poitrines, et, les voilà qui, à la première nouvelle des dangers de la patrie, sont accourus pleins d'ardeur, pour montrer que l'amour de l'Eglise et l'amour de la France ne fait qu'un dans leurs cœurs. L'heure du sacrifice a sonné pour eux. A la voix du général de Sonis, les zouaves pontificaux déploient l'étendard du Sacré-Cœur, et s'élancent en avant pour reprendre Loigny. Ils ont entendu cet appel de héros : « Montrons ce que peuvent des chrétiens et des hommes de cœur » ; et ils lui ont répondu par la bouche d'un de leurs chefs les plus intrépides : « Merci, général, de nous avoir menés à pareille fête. » Ils s'avancent aux cris de : « Vive la France ! vive Pie IX ! » avec la douleur de ne pas se voir soutenus par d'autres comme ils auraient dû l'être. Devant un pareil élan, l'ennemi recule, abandonnant la ferme de Villours ; les zouaves avancent encore entraînant à leur suite quelques hommes encouragés par leur exemple, lorsque d'un bois voisin une terrible fusillade les accueille à bout portant. Le général de Sonis est atteint d'une balle qui lui brise le genou ; deux cents braves tombent à ses côtés, autour de la bannière que leurs chefs, blessés tour à tour se passent de main en main ; mais les zouaves décimés avancent

toujours; chassant les Prussiens devant eux, ils entrent dans Loigny, s'y retranchent, et il faut « que le général de Treskow engage sa dernière réserve, en y joignant toutes les troupes luttant aux environs (1) », pour refouler vers Villours les débris de ce bataillon sacré. La bataille de Loigny était perdue; mais jamais la bravoure soutenue par la foi n'avait fait briller d'un plus vif éclat l'honneur du nom français.

Et maintenant, que dire de celui qui avait montré le chemin du sacrifice et de l'honneur à ces héroïques jeunes hommes? Il est là, étendu sur le champ de bataille, baigné dans son sang, et n'ayant pour oreiller que la selle de son cheval. Sur son instante prière, ses officiers se sont éloignés de lui, le laissant seul, pour aller exécuter ses derniers ordres. Bientôt il voit, il entend le flot de l'armée ennemie passer et repasser sur lui et autour de lui. La nuit est venue, nuit cruelle, nuit terrible, pendant laquelle la neige tombant à gros flocons va couvrir d'un linceul les morts et les mourants. Pour lui, son âme est toute en Dieu, à qui il fait le sacrifice de sa vie pour la France et pour les siens ; et l'image de Notre-Dame de Lourdes, présente à son esprit, vient mêler à ses souffrances d'ineffables consolations. Deux jeunes zouaves, gisant non loin de là, se traînent jusqu'à lui pour recueillir de sa bouche quelques paroles de foi et de résignation ; un troisième vint expirer sur son épaule ; et le héros chrétien, se soulevant avec peine, exhorte ces enfants à la confiance en Dieu, leur parle de la Vierge secourable aux pécheurs, de l'éternité bienheureuse dont ils vont franchir le seuil. Puis, tout retombe dans un lugubre silence interrompu de temps à autre par les gémissements des blessés. Quinze heures s'écoulent dans cet abandon complet. Nulle part de secours ni d'espérance. Enfin, vers dix heures du matin, un prêtre (2) et un médecin viennent relever le général, pour l'emporter au presbytère de Loigny, où l'attendent les soins d'un vénérable curé dont je ne louerai pas le dévouement, parce qu'il n'appartient qu'à Dieu de réserver aux hommes des récompenses aussi grandes que leurs œuvres (3). Il fallut amputer la jambe gauche, sauver de la gangrène le pied droit gelé ; et pendant que le chrétien arrachait aux assistants des larmes d'ad-

(1) Relation du grand état-major prussien. 13e livraison, pages 487 et 488.
(2) M. l'abbé Batard, aumônier des mobiles de la Mayenne.
(3) M. l'abbé Theuré, curé de Loigny.

miration en bénissant Dieu de l'avoir associé aux souffrances du Calvaire, le soldat se retrouvait tout entier avec sa mâle énergie pour dire ce mot sublime : « Coupez ma cuisse, si cela est nécessaire, mais laissez-en juste ce qu'il faut pour que je puisse remonter à cheval et servir mon pays. »

Dieu reçut le sacrifice et exauça le vœu. Alors commence cette lutte de dix-sept années entre une âme grandie par la souffrance et les restes d'un corps devenu impuissant à la servir. Mais la volonté reprend le dessus, affermie qu'elle est par la foi et par le sentiment du devoir. A Rennes, à Saint-Servan, à Châteauroux, à Limoges, on reverra le glorieux mutilé, des journées entières à cheval, exercer le commandement, inspecter les troupes, diriger des manœuvres avec cet entrain et cette activité qui égalaient en lui la sûreté du coup d'œil et la connaissance approfondie des armes les plus diverses. Parfois ses forces trahissent son courage ; les suites de l'effroyable nuit de Loigny le retiennent cloué sur un lit de douleur ; à Rennes, il se casse la jambe droite d'une chute de cheval ; en Lorraine, sa jambe de bois elle-même se brise : c'est le martyre vingt fois renouvelé. Mais sitôt que le mal lui laisse une trêve, le soldat reparaît, toujours debout et partout, appliqué aux moindres détails du commandement, le premier sur le terrain, par tous les temps, de nuit comme de jour, oubliant ses blessures et ne comptant pour rien la fatigue devant les intérêts de l'armée et le service de la patrie.

Et ne vous étonnez pas, mes frères, de cette force d'âme supérieure à toutes les infirmités humaines. Avec l'amour de Dieu qui le pénétrait de plus en plus, le général de Sonis était arrivé à un degré d'élévation morale où atteignent rarement les natures les mieux douées : *De omni corde suo dilexit Deum qui dedit illi contra inimicos potentiam.* Ici, ce n'est plus dans la vaillante résignation des Daumesnil et des Rantzau que je puis chercher des exemples ; pour trouver des modèles à de si hautes vertus, il me faut ouvrir la vie des saints. Quel détachement du monde dans ces aspirations vers les choses du ciel : « Je n'ai pas oublié qu'une bonne partie de mon corps est déjà réduite en poussière, et que dégagé d'une partie du poids qui nous attache à la terre, je serais bien coupable, si je n'obéissais pas à ce mouvement de la grâce qui nous attire en haut ! (1) »

(1) Lettre du 10 juin 1877 à dom Victor Sarlat, bénédictin de Solesmes, ancien capitaine de frégate.

Quelle confiance en Dieu et quel abandon filial dans ces admirables lignes écrites au plus fort de la souffrance : « Je me suis mis tout à fait entre les mains de Dieu, ces mains qui me portent depuis si longtemps, avec une tendresse toute maternelle, sans m'avoir jamais laissé tomber... Bénie soyez-vous, volonté adorable de mon Dieu, qui êtes toute justice et toute sagesse, je n'aime que vous! (1) » Quel accent de foi et de piété dans cette réponse à l'envoi d'un ouvrage de dom Guéranger : « Je ne sais rien de consolant comme la prière, rien de grand comme les cérémonies de l'Église, rien de beau comme sa liturgie. Je n'ai jamais trouvé d'offices assez longs, et j'ai toujours quitté l'église avec peine ! (2) » Est-ce sainte Thérèse ou saint Vincent de Paul qui ont écrit ces pages empreintes d'une humilité si profonde et d'un si ardent amour de Dieu : « J'éprouve une véritable peine à occuper mon prochain de ma personne et c'est par ce côté que je me sens le plus humilié... Je ne suis qu'une misérable nature d'homme comblée des grâces de Dieu et ayant bien peu fait pour témoigner toute la reconnaissance que mérite un si bon Maître. Il est vrai que j'aime Dieu ! Oh ! je voudrais l'aimer encore plus, mais combien je fais peu pour lui témoigner mon amour ! (3) » Et l'homme qui ouvrait ainsi son cœur dans l'intimité, sans prévoir que l'avenir trahirait sa modestie, édifiait encore plus par ses actes, priant, méditant, récitant son office tous les jours, passant chaque année en oraison la nuit anniversaire de celle de Loigny, et attendant avec une pieuse impatience, au quartier général comme ailleurs, le retour du mois de mai et du mois de juin pour satisfaire ses deux dévotions de choix au Sacré-Cœur de Jésus et à la sainte Vierge. Ah ! dites-moi, n'est-ce pas ainsi que parlent et qu'agissent les saints ?

Est-il besoin d'ajouter que le zèle pour les intérêts de l'Eglise allait de pair, chez le général de Sonis, avec l'ardeur et la vivacité de sa foi ? Autant les enseignements du Saint-Siège trouvaient en lui l'obéissance prompte et joyeuse, autant toute diminution de la vérité heurtait son esprit trop ferme et trop droit pour se plier à de molles concessions où l'erreur se dissimulait sous le masque du libéralisme. Quelle ne fut pas sa dou-

(1) Lettres du 27 mars et du 23 juin 1878 au même religieux..
(2) Lettre du 25 juin 1876 au même.
(3) Lettres du 12 janvier 1876 au même, et du 29 juillet 1856 au comte Louis de Sèze.

leur de voir qu'après nos désastres, au lieu de chercher à guérir les plaies de la France humiliée et meurtrie, un parti devenu maître du pouvoir ne semblait avoir d'autre souci que de persécuter l'Eglise ! Aussi quand parurent ces funestes décrets, qui, faisant litière de tous les droits, exilaient de leurs demeures les hommes de la prière et les meilleurs éducateurs de la jeunesse, la résolution du général de Sonis se trouva toute prête. Jamais il ne consentirait pour sa part à faire concourir une portion quelconque de l'armée française à une besogne de ce genre. On voulut bien ménager des convictions hautement exprimées, en faisant passer par dessus lui des instructions aux troupes placées sous ses ordres. Mais cela même ne pouvait suffire aux délicatesses d'une conscience blessée jusqu'au vif. Le commandant de la division de Châteauroux craignit d'y voir une participation indirecte ou tacite à l'expulsion des religieux ; et alors, aimant mieux se retirer du service que d'être exposé plus longtemps à assiéger des monastères, il écrivit de cette main, qui, à Loigny, avait montré à nos soldats le chemin du devoir, il écrivit à son chef hiérarchique ces lignes qui resteront à jamais, parce qu'elles marquent le point précis où l'honneur militaire, appuyé sur la foi du chrétien, a le droit de reculer devant la persécution : « En entrant dans l'armée, j'ai fait le sacrifice de ma vie; mais je n'ai pas entendu faire celui de mon honneur, et je veux, faute d'autre chose, laisser à mes enfants un nom honoré et respecté. »

Ah ! oui, ses enfants, sa famille, la pieuse et dévouée compagne de sa vie, tel était bien, après Dieu et avec la France, l'objet de ses affections les plus vives; et je me reprocherais de tarder plus longtemps à rappeler quels trésors de tendresse et de bonté renfermait ce grand cœur. Tant il est vrai que la religion fortifie tous les nobles sentiments de l'homme, en les élevant jusqu'à Dieu ! En Afrique, en Italie, sur la terre d'Europe et aux confins du désert, partout où le cours des événements conduisait le général de Sonis, l'image de sa famille le suivait pour se mêler à toutes ses joies comme à toutes ses inquiétudes. Avant la charge de Solférino, où, à moins d'un miracle, il doit succomber, c'est aux siens qu'il envoie, par la bouche d'un ami, un adieu suprême. Sur le champ de bataille de Loigny, pendant les heures d'angoisses où il lutte avec la mort, c'est encore ce souvenir qui demeure présent à son esprit avec la douce figure de la Vierge Marie. A Saint-Servan, je le vois se

faire lui-même l'instituteur de ses plus jeunes fils, entrecoupant de leçons d'algèbre et de latin ses occupations militaires, heureux surtout de pouvoir y joindre le pain de la doctrine. Leurs noms, le souci de leur avenir, les craintes de la sollicitude paternelle reviennent à chaque page dans cette correspondance intime où les vertus domestiques se révèlent sous des formes si touchantes. « Quel bonheur, écrivait-il, de façonner ces jeunes âmes pour le ciel, et de préparer aux luttes de ce monde ces jeunes cœurs de chrétiens ! Je ne pense jamais à cela sans émotion; » et encore : « Toutes mes pensées sont concentrées sur mes enfants. Je ne sais ce qu'ils deviendront, je crois fermement que Dieu leur donnera du pain, mais je ne suis préoccupé que de les voir fidèles au Seigneur, aux traditions que je leur laisserai. J'aimerais mieux les voir mourir de misère que de les savoir impies ou même seulement indifférents; et pourtant Dieu sait si je les aime; mais qu'est-ce que la vie en comparaison de l'éternité? (1) » Rassurez-vous, général, vos exemples et vos leçons seront pour eux un patrimoine plus précieux que toutes les richesses de ce monde, et votre nom, qu'ils ont l'honneur de porter, est à lui seul une gloire dont ils sauront se montrer dignes.

Cependant la souffrance allait achever son œuvre, en épuisant peu à peu les forces d'un corps que l'âme ne parvenait plus à maîtriser malgré toute l'énergie d'une volonté soutenue par l'esprit de foi. Relevé, sur sa demande, du service actif, le général de Sonis n'en continuait pas moins à se rendre utile au pays, en faisant profiter de son expérience les conseils de l'armée (2). Mais, plus il avançait vers le terme de sa carrière, plus il sentait croître en lui, avec l'amour de Dieu, le désir de la perfection chrétienne. « Encore un peu de temps, écrivait-il, et nous prendrons notre part de l'éternel *Alleluia.* » Chaque matin, à Paris, on pouvait le voir se diriger vers l'église de sa paroisse, avec l'appui de la piété filiale, pour y recevoir la sainte communion dans les sentiments d'une humilité profonde et qui lui faisait dire : « Le Maître se donne à moi avec une libéralité qui me comble de confusion et me saisirait d'effroi, si je ne savais que l'amour a vaincu le monde (3). » En vain le

(1) Lettres à M. le comte Louis de Sèze.

(2) Membre de la commission mixte des travaux publics; membre adjoint du comité de cavalerie.

(3) Lettre du 12 octobre 1876 à dom Sarlat.

pressait-on, dans l'intérêt de sa santé, d'apporter quelques tempéraments à la règle austère qu'il s'était imposée depuis de longues années : « Si je puis en conscience supporter ces privations, répondait-il à un vénérable religieux, pouvez-vous me les défendre ? » Oui, dussé-je étonner la vertu la plus sévère, je ne saurais taire que ce vrai disciple de la croix, n'estimant pas ses souffrances assez vives pour le rapprocher de l'adorable Victime du Calvaire, cherchait à y suppléer par ces instruments de pénitence dont un siècle énervé a perdu le souvenir. Ainsi le sacrifice se consommait-il lentement en même temps que s'achevait la sanctification d'une âme qui avait coutume de s'épancher devant Dieu dans cette admirable prière : « O Jésus ! que votre main est bonne, même au plus fort de l'épreuve ! Que je sois crucifié, mais crucifié par vous (1) ! » Puis vint le jour de la délivrance, et ce fut le jour de l'Assomption, comme si la sainte Vierge avait voulu associer à son triomphe ce fidèle serviteur, en le couvrant d'une dernière protection. Ah ! c'est bien ce qu'il disait, dans la nuit de Loigny, aux soldats mourants qui lui demandaient une parole de consolation : « Marie est placée au seuil de l'éternité pour inspirer de la confiance à ceux qui doivent le franchir (2). »

Grand Dieu ! qui avez fait à notre pays la grâce de lui montrer, dans le général de Sonis, le type accompli du héros chrétien, continuez votre œuvre de miséricorde en multipliant sous nos yeux de si beaux exemples. Donnez à la France, pour l'aider à reprendre sa noble mission, donnez-lui des hommes d'intelligence, des hommes de cœur, des hommes de caractère ; mais surtout donnez-lui des saints qui, par leurs vertus, raniment autour d'eux l'esprit de sacrifice, relèvent le moral de la nation, inspirent l'amour du devoir, et deviennent une force, la plus souveraine de toutes, en apparaissant au milieu de nous comme des modèles de foi, d'abnégation, de dévouement à la religion et à la patrie.

Pour moi, mes frères, c'est le cœur plein d'émotion que je vais quitter ces lieux témoins de si grandes choses. Loigny ! Loigny ! terre des braves, qui as bu le sang le meilleur et le plus généreux de la France, reçois ces dépouilles glorieuses

(1) Dernier verset d'une prière composée par le général de Sonis et trouvée dans ses papiers après sa mort.

(2) Epilogue du rapport du général de Sonis sur la bataille de Loigny.

qui n'auraient pu trouver nulle part ailleurs de place plus digne d'elles, en attendant le jour de la résurrection. C'est bien ici, sous l'égide du Sacré-Cœur, que devait être la demeure dernière du vaillant soldat, au milieu de ses compagnons d'armes qui lui formeront une garde d'honneur jusqu'au sein de la mort. Désormais, quand on voudra chercher les leçons les plus sublimes du patriotisme, on viendra se recueillir à Loigny auprès de cette tombe, mémorial insigne de la bravoure française et de la piété chrétienne. Ce sera le pèlerinage du dévouement et de la vertu militaires. Je ne sais si, à la prière de la foi, Dieu daignera faire germer le miracle dans ces lieux à jamais bénis; je ne sais si l'Église, toujours désireuse de glorifier l'élite de ses fils, ne voudra pas quelque jour faire resplendir d'un plus vif éclat une vie où les vertus chrétiennes se sont élevées jusqu'à l'héroïsme; mais, ce que l'admiration publique me permet dès maintenant d'affirmer sans crainte, c'est que la mémoire du général de Sonis traversera les générations, entourée du respect et de la vénération de tous : car il a été grand devant Dieu et devant les hommes.

LES MIRACLES DE LOURDES

Devant l'impossibilité de nier les guérisons miraculeuses de Lourdes, les incrédules de parti-pris ont voulu tenter de les expliquer par un système des suggestions analogues aux effets produits par l'hypnotisme. Un des docteurs qui font partie de la commission médicale de Lourdes adresse à l'*Univers* une étude destinée à confondre cette nouvelle attitude de l'incrédulité. En voici un extrait :

L'hypnotisme promettait plus qu'il ne devait tenir. Il est monté sur les planches avec Donato et autres. Comme le magnétisme, les tables tournantes, il est également du domaine de la science et de la spéculation. Les résultats thérapeutiques sont très contestables. Voyez ces malades de la Salpêtrière; entre les mains des maîtres les plus habiles, elles donnent des résultats étonnants et servent de continuels sujets d'expérience. Si, de la sorte, on guérit, on améliore leur situation, pourquoi ne pas les rendre à leur famille, à la vie commune? Si c'est une simple expérience dans l'intérêt de la galerie, sans profit pour le malade, l'expérience n'est pas légitime et la

méthode mauvaise. Il y a des femmes qui, depuis des semaines et des mois, sont tenues dans un état de suggestion habituel; à ce jeu longtemps continué, leur résistance s'épuise, leur personnalité s'émousse, et elles deviennent des instruments inconscients entre les mains de ceux qui les soumettent à un entraînement prolongé. Si vous modifiez chez elles un symptôme, si vous rendez le mouvement ou la sensibilité à un membre, vous ne modifiez en rien la cause première du mal, si même vous ne l'aggravez pas. Car l'hystérie est une affection protéiforme, à manifestations mobiles, mais très difficile à atteindre dans son principe. Vous avez donc là un mirage trompeur, un horizon plein de promesses, une réalité décevante.

A Lourdes, les faits observés sont sans analogie. Voyez, du reste, combien les physionomies des malades sont différentes. D'un côté, vous avez des types affaissés, déprimés, un œil éteint ou qui se dérobe ; de l'autre, une joie, une sérénité, une confiance qui vont vous étonner. Demandez à une personne qui, depuis deux ou trois ans, est couchée sur un lit de douleur et qui vient de se lever et de marcher librement, si elle est assurée de sa guérison. Mais elle ne conserve aucun doute, son assurance est complète, et vous la voyez aller des piscines à la grotte, suivre les processions, se mêler à la foule, sans craindre la fatigue, sans songer à une rechute possible. Ces jours derniers, un vieillard se présente devant nous, il est atteint d'une double hernie inguinale; le médecin du bureau de bienfaisance le constate dans un certificat délivré au moment du départ. Nous trouvons au niveau des aînes l'empreinte profonde laissée par le bandage. Cet homme nous apporte ce bandage, en nous disant qu'il est désormais inutile et qu'il est absolument guéri; et de fait, en examinant les anneaux qui donnaient passage aux hernies, nous les trouvons resserrés, fermés. Tous les médecins présents à la constatation examinent soigneusement le malade, le font tousser, faire des efforts. La preuve anatomique, matérielle, tangible, est indéniable. Nous étions à ce moment six médecins réunis dans le bureau, un interne des hôpitaux de Paris, un chirurgien distingué d'une ville importante ; ces deux derniers confrères prolongent leur examen, se livrent aux investigations les plus minutieuses, essaient par tous les moyens de faire ressortir les hernies. Peine perdue, rien no paraît. « Si vous ne pouvez faire descendre la hernie disparue, vous êtes capables de lui en donner une nouvelle, » leur dis-je en riant.

On ne pouvait, en effet, apporter plus de précision et de vigueur dans les moyens de contrôle.

Les malades guéris à Lourdes sont et restent bien guéris. Dans huit jours, dans un mois, ils n'auront pas besoin de venir chercher de nouvelles forces dans les piscines. Ce n'est pas une impression qui s'efface, c'est une modification profonde et durable. Dans l'hypnotisme, tout est fugace ; il faut à des intervalles rapprochés recourir aux mêmes moyens pour obtenir les mêmes effets. Ici rien de semblable. C'est par centaines que vous voyez chaque année les malades revenir à Lourdes, attirés par la reconnaissance. Interrogez-les, plus de rechutes. Sans doute, ils n'échappent pas à la loi commune. Ils peuvent avoir d'autres accidents, mais une maladie guérie reste guérie, c'est la règle, que les exceptions ne peuvent infirmer. Comment expliquer la suggestion chez des malades qui ne guérissent que rentrées chez elles, alors qu'elles n'espèrent plus, qu'elles ne pensent même plus à leur guérison?

Expliquerez-vous la suggestion chez un enfant de trois ans à peine, qui crie et se débat quand on le plonge dans l'eau, qui n'a aucune conscience du résultat désiré. Cet enfant est atteint d'une carie des côtes; une plaie étendue, une suppuration abondante se fait à ce niveau ; la mère enfonce chaque jour profondément la charpie dans cette plaie. Au sortir de la piscine, la dépression s'est comblée, la plaie se nivelle, la suppuration se tarit; en passant la main à la surface, nous constatons que tout est sec; en examinant les linges de la veille et ceux du jour, nous voyons que les premiers sont tachés de sang et de pus et les seconds absolument secs.

Voilà un enfant de onze ans qui est à peu près complètement aveugle, l'œil gauche ne perçoit aucune lueur, l'œil droit distingue à peine la nuit du jour ; il faut le conduire par la main, il faut le faire manger. Il y a deux ans qu'il est dans cet état. Sa mère, qui nous le présente, nous dit qu'elle a perdu ses enfants, nés avant terme ou morts dans la première enfance ; le père est dans un asile d'aliénés; il ne lui reste que cet enfant, et il est aveugle. A son arrivée à Lourdes, les deux cornées avaient perdu leur transparence, elles avaient cet aspect piqueté, rugueux, dépoli, qui caractérise la kératite parenchymateuse ou intersticielle. La nature spécifique de la maladie paraissait, d'après les antécédents héréditaires, suffisamment établie. Au sortir des piscines, cet enfant a retrouvé subitement

la vue. Toutes les personnes qui l'entouraient ont constaté le fait, et une foule nombreuse l'accompagna jusqu'au bureau des constatations. Non seulement l'enfant peut se conduire seul, mais il distingue les objets les plus fins, le mouvement d'une petite aiguille à secondes. En examinant ses yeux à la loupe, nous remarquons que la cornée a retrouvé son poli, sa transparence. Il y a par places quelques taches, quelques légers nuages, qui n'ont pas entièrement disparu, mais la plus grande partie de la cornée est débarrassée, et la lumière peut pénétrer jusqu'aux parties profondes.

Lorsque l'étude de ce fait sera complète, lorsque l'enquête sera terminée, et on sait avec quel soin, avec quelle prudence elle est toujours conduite ; lorsque les médecins, hostiles ou non, auront fait connaître leur avis, cette guérison restera comme un des événements considérables du grand pèlerinage national. Si on peut guérir d'une kératite diffuse par un travail de résorption lent qui dure des mois et même des années, on n'en guérit jamais instantanément, car les tissus ne peuvent se refaire en un instant et reprendre ainsi des fonctions depuis longtemps perdues.

Si nous ne devions voir dans les faits de Lourdes que des exemples de suggestion, si l'impression morale était seule en cause, non seulement les guérisons présenteraient d'autres caractères, mais leur proportion serait plus considérable. Quinze mille personnes étaient réunies à Lourdes pendant le pèlerinage national, toutes soumises aux mêmes influences de milieu ; dans ces conditions, près de mille malades auraient dû accuser des résultats extraordinaires. Il n'en a pas été ainsi ; quarante ou cinquante à peine se sont présentés devant nous.

Nous avons laissé de côté tous les accidents nerveux : troubles de la sensibilité, paralysies passagères, vomissements ; nous ne pouvions tirer de ces faits aucune conclusion. Et cependant prouverez-vous à une malade, perclue depuis deux ou trois ans, qui n'a pu quitter son lit, que l'on vient de porter sur un brancard à la piscine et qui maintenant debout devant vous, marche débarrassée de toute infirmité, lui prouverez-vous que ce résultat est de peu d'importance ? Vous pouvez le négliger au point de vue scientifique ; mais au point de vue personnel, si vous étiez dans ces conditions, le négligeriez-vous ? Croyez-vous que depuis deux ans elle n'a pas consulté de nombreux médecins, suivi souvent divers services dans les hôpitaux de

Paris ? Et si depuis deux ans tous les remèdes sont restés sans effet, si l'hypnotisme même n'a rien donné, pouvez-vous écarter tout rapprochement, et ce résultat ne mérite-t-il pas d'être constaté ? Il le mérite d'autant plus que presque toujours ces améliorations sont complètes, durables et ne sont plus de simples phénomènes de transfert, ou des modifications de symptômes.

Quand un fait extraordinaire se produit autour des piscines, la foule enthousiaste le proclame, le commente, l'amplifie ou le dénature. Ceci n'est pas de notre domaine. Mais si l'on veut une étude sérieuse, raisonnée de chaque guérison, que l'on entre avec nous dans le bureau des constatations, et l'on verra de quelle garantie s'entoure la commission médicale. Nous résumerons dans un prochain article les principales observations relevées du 19 au 24 août dernier.

Docteur B...

NAPOLÉON ET SES DÉTRACTEURS

PAR LE PRINCE NAPOLÉON

Le livre, depuis longtemps annoncé, a paru, édité par la maison Calmann-Lévy et atteignant sa HUITIÈME ÉDITION (*sic*) dès les « bonnes feuilles, » ce qui est une fortune vraiment exceptionnelle, même pour un prince, car cela prouve qu'il avait des acheteurs avant d'avoir un correcteur, typographique, s'entend.

Je ne veux pas insister, écrit M. Ch. Vincent dans la *Gazette de France*, sur ce petit côté de la réclame. — L'ouvrage en soi valait plus et mieux que ce subterfuge d'achalandage. — Mais, dès l'abord, et afin de ne donner aucun prétexte aux polémiques violentes, je tiens à déclarer que je limiterai cette appréciation au seul livre du prince Napoléon, sans revenir sur le personnage, héros ou fléau, à la mémoire duquel le livre est consacré.

Or, la première impression que produit sur tout esprit de bonne foi la lecture de *Napoléon et ses détracteurs*, est celle d'une déception. On attendait autre chose. — Certes l'auteur n'a point démenti sa réputation déjà faite d'écrivain possédant à fond sa langue. Mais il désillusionne irrémédiablement quiconque, cherchant en lui le dialecticien hors pair, rêvait de

trouver dans ces pages une réfutation concluante de ce que le prince nomme le « pamphlet » de M. Taine.

Une préoccupation évidente, trop évidente selon moi, se manifeste dans l'ouvrage. Le prince a craint pour la légende napoléonienne, et s'est efforcé de la rajeunir. Elle a déjà pris, cette légende, l'aspect grisâtre que près d'un siècle écoulé donne aux mouvements historiques. Comme en d'autres édifices, qui comptent jusqu'à quatre mille ans de date, le stuc et les placages du revêtement extérieur ont cédé à l'action du temps destructeur.

La masse laisse voir son appareil de construction, et ce dont, tout le premier, j'avais su à M. Taine un gré infini, c'était d'avoir, avec un respect suffisant, révélé la structure unique de cette légende créée par un seul homme gigantesque. Il m'avait suffi de voir le colosse redressé, même à travers les fissures et les lézardes de sa surface mensongère. Je le préférais ainsi, m'avouant, sans parti pris, qu'il était bien le point culminant de notre histoire contemporaine.

Le prince Napoléon n'entend pas que l'on envisage de la sorte l'homme prodigieux dont il est l'un des collatéraux descendants. Puisque la mort et les années, aidées par le désarmement des colères et le grossissement de l'éloignement, ont mis un masque sur cette figure étonnante, dont les lignes physiques elles-mêmes réalisèrent la perfection de la plastique humaine, il faut conserver ce masque, contribuât-il à défigurer l'original. Dès les premières lignes de l'ouvrage, le souci de l'écrivain se révèle. Défense est faite à l'Histoire de mesurer ces ossements et d'en prendre l'aune pour mesurer ensuite les événements. Napoléon repose aux Invalides. Sa tombe est surmontée d'un dôme. Il ne faut regarder que le dôme sous les dorures qui le font étinceler.

D'abord, je me permets de critiquer le plan de l'œuvre. Le premier reproche que le prince adresse à M. Taine est celui de manquer d'*impartialité*. C'est là, pour tout spectateur d'une joute de quatre mois, une position défectueuse de la question. Car on est en droit de se demander, avant toute recherche et tout contrôle, qui est vraisemblablement le plus suspect de *partialité*, de l'historien documentaire mettant en œuvre les pièces dont il a fait une compilation agencée, — ou du prince, dont la principale raison d'écrire est de présenter au public un

plaidoyer *pro domo suâ*. Or, la lecture du livre ne fait que corroborer ce doute, au lieu de l'affaiblir.

Après un examen des sources de son adversaire, le prince Napoléon conclut sa réponse *par un appel à l'histoire elle-même*, ce qui est visiblement une pétition de principes, dans un chapitre final intitulé : l'*Homme et son œuvre*.

Un second motif de méfiance pour le lecteur, c'est l'emploi vraiment immodéré de la précaution oratoire. A proprement parler, il s'agit beaucoup moins de la renommée bonne ou mauvaise de l'oncle que des théories gouvernementales du neveu. Le prince Napoléon est un proscrit de la République ; il le dit lui-même dans sa préface. Pourtant, toute cette apologie du premier des Bonaparte n'est qu'une avance faite aux républicains. Afin de ramener à lui ceux qu'il estime sincères parmi les révolutionnaires contemporains, l'exilé de Prangins fait bon marché de la personnalité transcendante de Napoléon Ier. Au lieu de nous montrer en celui-ci l'homme providentiel qui clôtura le cycle révolutionnaire, ainsi que veulent le voir les partisans du régime impérialiste qui tiennent encore à leurs préférences religieuses et patriotiques, le prince nous le représente, au contraire, comme l'agent, le continuateur, l'organisateur même de la Révolution, et ce dans le but de convertir à ses idées les partisans de la démocratie jusqu'à la dictature.

Dans ce but, il commence par décocher à l'auteur de *Napoléon Bonaparte* une suite d'épithètes acerbes et amoindrissantes. M. Taine, qualifié d'*idéologue* à la page 10, est traité de *matérialiste* à la page 12. Il n'est qu'un *entomologiste « myope*, » disséquant les géants comme les pygmées, un homme comme un chien, une gloire comme une réclame. Je passe bien des apostrophes de cette force, lesquelles me paraissent assez déplacées sous la plume du prince qui, il y a vingt ans, en la société du puissant esprit de M. Renan, fut non seulement assez « myope » mais assez aveugle ou, si l'on préfère, assez *idéologue*, pour combattre l'Homme-Dieu Jésus-Christ avec l'arme du plus abject *matérialisme* : le saucisson du Vendredi-Saint.

Qu'on veuille bien le remarquer, je n'ai touché, jusqu'ici, ni à Napoléon, ni à sa légende. Mais en vérité, l'hérédité du despotisme, même démocratique, n'emporte pas nécessairement la transmission, surtout en ligne collatérale, du génie d'un fondateur de dynastie. Le prince Napoléon nous paraît oublier que les soixante-douze ans qui nous éloignent du premier des Bona-

parte nous ont permis d'en connaître le diminutif dans la personne du second. Ne dirait-on pas, à le lire, que nous sommes au lendemain de 1830 ou de 1848, que la contre épreuve de l'Empire n'a point été faite, que Napoléon III n'a jamais existé? Et le prince qui revendique, non sans orgueil, ses droits à la reconnaissance nationale pour avoir contribué à augmenter de la Savoie le territoire français, ne devrait-il pas se rappeler qu'il a, en tant que membre de la même dynastie, contribué, par la perte de l'Alsace et de la Lorraine, au démembrement de ce territoire ?

Aussi bien son livre n'est-il une réfutation qu'à l'apparence. Il fallait établir, d'abord, que l'œuvre de M. Taine avait diminué la figure de Napoléon, — et c'est ce qui n'a jamais été établi. Un seul grief sérieux pouvait être invoqué. La figure avait gardé ses dimensions colossales, mais la légende avait souffert.

Or, la légende qu'il s'agit de restaurer n'est pas du tout celle que le prince Napoléon présente à ses lecteurs. Un Napoléon, chef de la Révolution, est un non-sens pour la multitude des croyants de la commune observance. Ceux-ci n'ont cure de raisonner leur personnage. Ils l'adoptent d'enthousiasme, le tenant pour l'instaurateur d'une forme neuve de la Monarchie. Dès lors le but du livre est manqué, et le débat se restreint aux proportions d'un examen de pièces.

Cet examen lui-même laisse l'esprit hésitant. Il nous importe fort peu que Bourrienne ait menti sur gages, que Mme de Rémusat ait été froissée de n'avoir pu inspirer une passion au grand homme, que l'abbé de Pradt soit un « misérable coquin », Miot de Mélito un « vrai type de fonctionnaire, esprit subalterne toujours dominé par son intérêt personnel ». Cette récusation des témoins, même de Talleyrand et de Metternich, qui comptent pour quelque chose, n'était point l'objet, et pouvait encore moins être le prétexte du livre. A la vérité, le prince Napoléon a bien fait de n'accorder que du dédain à certaines accusations.

L'histoire n'est pas faite que du récit de la Tour de Nesle. Ce que le public sérieux attendait, c'était, non une réfutation de racontars, mais une *confirmation* de thèse. Le prince Napoléon n'a point fait cette *confirmation,* et tout le talent qu'il déploie ne fait qu'établir son impossibilité.

Charles VINCENT.

L'EUROPE NOUVELLE

M. Depretis vient de mourir. M. Katkow meurt. L empereur Guillaume et ses principaux compagnons touchent à leur heure dernière. Dans les divers États de l'Europe, le personnel gouvernemental traverse une période de transformations profondes. Depuis quelques années, de considérables modifications se sont produites. Un prochain avenir nous en réserve de plus importantes encore.

C'est la mort de M. Disraëli qui ouvre la voie. Gros événement, car il enlevait aux partis de la Grande-Bretagne un contre-poids nécessaire. Il rompait leur équilibre intrinsèque, M. Gladstone n'avait plus de valeur correspondante. Pendant la vie de M. Disraëli, les majorités étaient homogènes et solides, qu'elles lui appartinssent, ou qu'elles relevassent de son éloquent adversaire. Depuis, la Chambre des communes ne voit plus que des groupements disparates et momentanés. On se croirait presque au Palais-Bourbon.

A l'autre bout de l'Europe, dans des circonstances bien différentes, la maladie ne tardait pas à frapper un nouveau coup. Disraëli avait succombé, comblé de jours et de pouvoir. Alphonse XII était moissonné en pleine jeunesse, dès le commencement d'un règne. Ici, les conséquences sont plus graves encore. D'un souverain national, plein de vigueur et d'énergie, la couronne tombe dans les mains d'une régente étrangère, assurément peu préparée à un semblable fardeau. La sagesse des partis, l'esprit chevaleresque des Espagnols se trouvent d'accord pour épargner à la reine Christine de trop violentes épreuves. Personne ne souhaite plus vivement que nous la continuation de cette trêve. Mais qui en contesterait la fragilité? Qui peut nier que beaucoup de choses ne soient changées en Espagne depuis qu'Alphonse XII n'y est plus.

Rois et ministres semblent alterner dans la descente au tombeau. Après la mort d'Alphonse XII, nous rencontrons la fin de M. Depretis. C'est pour l'Italie, une perte plus sensible encore que la disparition de M. Disraëli pour l'Angleterre. A l'Angleterre, il restait encore M. Gladstone, personnalité discutable, mais talent original et puissant. La succession politique de M. Depretis s'en va à des héritiers d'une médiocrité tapageuse et dangereuse. Assurément, dans des circonstances

décisives, M. Depretis s'est fait le complice de nos ennemis. C'est sous son ministère, en 1882, que l'Italie est entrée dans la coalition austro-allemande. C'est encore sous son ministère que cette coalition fut renouvelée, perfectionnée, et spécialement dirigée contre nous. Toutefois, après avoir forgé l'instrument. M. Depretis hésitait et répugnait à s'en servir, non qu'il eût pour nous quelque penchant, mais en raison de sa prudence naturelle. Son bon sens lui disait que l'Italie avait plus à perdre qu'à gagner dans une lutte contre la France, et que le rôle d'associé de la Prusse a été rarement fructueux. Satisfait d'avoir vu réaliser l'unité italienne, il ne tenait pas à chercher une extension indéfinie dans des entreprises hasardeuses. Il voulait, avant tout, ne pas risquer les résultats acquis. Aussi conduisait-il de préférence son gouvernement dans une voie moyenne, éloignée des déterminations extrêmes. Son tempérament, son âge, l'état de sa santé, tout contribuait à maintenir M. Depretis dans le *statu quo*.

Telle ne sera pas la conduite de M. Crispi qu'on nous représente déjà comme son successeur désigné.

M. Depretis n'était certes pas français, mais M. Crispi est gallophobe. De longues et nombreuses manifestations nous l'ont montré sous cette forme. Comme conséquence naturelle, il est allemand. Pendant l'automne de 1877, il remplit à Berlin une mission qui, un instant, menaça sérieusement la paix. Enfin, il appartient à ce parti qui considère comme inévitable une prochaine guerre entre l'Allemagne et la France, est convaincu qu'elle se terminera par notre écrasement, et veut prendre un morceau dans la curée. Maniée par des hommes qu'inspirent de pareilles appréciations et de pareils desseins, la triple alliance peut devenir moins platonique qu'avec M. Depretis. S'il dépend d'eux, elle sera active, agissante ; l'arme ne restera pas enterrée dans la poussière des chancelleries, et verra le grand jour, le grand jour des batailles.

C'était aussi de batailles, mais de batailles livrées pour le camp opposé, que rêvait l'illustre publiciste qui vient d'expirer à Moscou.

M. Katkow n'était pas ministre, ne remplissait aucun poste officiel ; néanmoins, son influence ne laissait pas que d'être très considérable. Il était l'ami écouté du Czar ; position importante dans un pays où le souverain est maître absolu. Aussi, la mort du directeur de la *Gazette de Moscou* intéresse-t-elle essentiel-

lement la politique. Elle nous enlève un ami, un ami précieux, dont le concours aurait pu être décisif dans certaines circonstances. Par cette disparition, la situation autour du Czar risque d'être sensiblement modifiée.

A Berlin, des changements bien autrement radicaux, sont imminents. Ici, ce n'est pas seulement un ami de l'Empereur qui vit ses derniers jours ; mais l'Empereur lui-même, et, avec l'Empereur, ses deux premiers lieutenants, celui qui conduisait sa politique, celui qui dirigeait ses armées. Il n'est pas jusqu'au prince impérial qui ne soit aussi très gravement atteint. Deux générations de souverains, escortées de leurs plus illustres seconds, peuvent s'éteindre en quelques mois, en quelques semaines. A leur place, surgirait brusquement, franchissant d'un bond tous les degrés du trône, un jeune homme de vingt-sept ans.

Celui-ci n'est que trop connu. Fougueux, brutal, guerrier, débordant de passions, exalté par l'amour de la gloire et des armes, animé contre nous d'une haine furieuse, impatient de se lancer à son tour dans la guerre, de continuer les exploits et les conquêtes de ses aïeux, il se ruerait aussitôt sur la France.

Les hésitations de l'Empereur Guillaume, les préparatifs patients de M. de Moltke, les calculs à longue échéance de M. de Bismarck ne l'arrêteraient pas.

Il ne s'attarderait pas, ainsi que les gouvernants actuels de Berlin, à mener une campagne contre les finances russes, à miner le crédit de ses ennemis, à combattre l'un par l'or avant de s'attaquer à l'autre avec le fer. Ces procédés seraient rejetés par lui comme trop lents. Les combinaisons multiples seraient remplacées par l'agression immédiate et directe.

Au triumvirat de vieillards qui gouverne aujourd'hui l'Allemagne succéderait sans transition l'omnipotence d'un jeune homme.

Les tombes qui se creusent à Berlin, comme celle qui vient de se fermer à Stradella, pour ne parler que de celle-là, modifieront assurément la surface de l'Europe. Des événements, depuis longtemps tenus en suspens, tomberont sur nos têtes. Les choses prendront une allure nouvelle, une allure rapide. L'eau ne s'amoncellera plus lentement dans les réservoirs ; les digues seront brusquement rompues.

Devons-nous appréhender ces changements? Faut-il nous alarmer de voir M. Crispi succéder à M. Depretis, le prince Guillaume de Prusse arriver prématurément au pouvoir?

Nous ne le croyons pas.

Sans doute, M. Crispi nous voudra plus de mal que M. Depretis, le prince Guillaume sera plus pressé que l'Empereur actuel et ses lieutenants de nous en faire ; mais, ce n'est pas assez de l'intention. L'animosité sera plus violente, l'aptitude à s'en servir moindre. M. Crispi est aussi loin de M. Depretis que M. Depretis de Cavour. Quant à MM. de Moltke et de Bismarck, aucune nation n'a des hommes semblables de rechange. Probablement, les compagnons du prince Guillaume sont encore plus enragés contre nous, mais le venin ne suffit pas : il faut mordre.

De deux ennemis, le plus sage est le plus à craindre, serait-il le moins haineux. La passion ne tient pas lieu de mérite : l'emportement n'est nullement une garantie d'atteindre le but.

Précipiter les événements, quand on n'est pas de taille à les dominer, c'est s'exposer à être précipité soi-même avec eux.

Qui sait, demanderons-nous avec l'*Autorité* à qui nous empruntons ces réflexions, qui sait si les successeurs combinés de M. Depretis et de l'Empereur Guillaume n'en feront pas, quelque jour, l'expérience.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Il y a quelques mois, les fêtes d'un jubilé réunissaient autour du vieil empereur Guillaume soixante-dix princes appartenant à toutes les cours d'Europe. Ce fut une belle journée à inscrire dans les fastes de l'empire allemand.

Plus récemment, une assemblée de princes non moins considérable a célébré à Londres le cinquantième anniversaire de l'avènement au trône de la reine d'Angleterre, impératrice des Indes. On peut dire que toute l'Europe a pris part officiellement à cette grande solennité.

Un troisième jubilé va être célébré, qui, venant après les deux autres, ne risque point d'être éclipsé par ceux-là, ni de souffrir de la comparaison qui en sera faite. A Berlin, on a rendu hommage à l'homme en qui s'incarne le plus la force militaire entourée de tout le prestige des victoires remportées sur les champs de bataille. A Londres, on a fêté la sage souve-

raine d'une nation industrieuse et commerçante. Celui qui va être, à Rome, l'objet des manifestations les plus imposantes de respect, d'amour et de fidélité, est, pour deux cents millions de catholiques, le Vicaire de Jésus-Christ; il est, pour tout le monde, la plus grande force morale qui existe sur la terre.

Pendant plusieurs mois, les pèlerinages et les députations des nations catholiques vont se succéder dans la ville des Papes; après avoir rendu hommage à Léon XIII et recueilli avec avidité les précieux enseignements, tous ces catholiques iront admirer les merveilles d'une exposition comme jamais on n'en vit. Là ils verront, à côté des milliers de présents que la piété des fidèles a offerts au Souverain Pontife, ceux que des mains souveraines lui ont adressés.

La reine d'Angleterre sera représentée là à côté du Sultan; l'empereur et l'impératrice d'Allemagne y occuperont une belle place. Aucun prince de naissance catholique ne manquera au poste, sauf celui à qui son titre d'usurpateur des Etats du Saint-Siège impose avant tout le devoir de la restitution. Et l'on n'oubliera pas que les hommages de nations encore païennes sont parvenus au Pape par l'entremise de l'impératrice de Chine et de l'empereur du Japon. Sur toutes les plages et sous tous les climats, des catholiques de toutes races et de toutes langues s'associeront au bonheur de Léon XIII, remerciant Dieu de l'avoir appelé, il y a cinquante ans, à l'honneur du sacerdoce. Et de toutes ces démonstrations de respect des chefs d'Etats, de la fidélité des peuples, il sortira, nous en avons l'espoir, un mouvement d'opinion qui n'aboutira pas à consolider l'œuvre fragile de Cavour et de ses continuateurs.

—

Le 1er octobre a paru à Turin un nouveau journal ayant pour titre : *Corriere nazionale*. Il a pour programme de travailler à la réconciliation de l'Eglise et de l'Etat sur les bases suivantes : 1° Rétablissement de la souveraineté temporelle du Pape, moyennant la restitution de Rome et d'une portion de territoire attenant; 2° Unité de l'Italie sous le sceptre de la maison de Savoie et avec le statut du roi Albert.

Ce journal sera l'organe du *Parti national* qui se forme en Italie dans le but de poursuivre la pacification religieuse, et dont l'initiateur est l'ex-garibaldien Achille Fazzari.

Comme son programme pouvait paraître trop hardi, les pro-

moteurs de la nouvelle publication l'ont fait soumettre au Saint-Père par l'intermédiaire de S. Em. le cardinal Parocchi.

L'éminent cardinal a répondu par le billet suivant :

« Le cardinal Parocchi se fait une joie d'annoncer pour les heureux débuts du nouveau journal, dont on espère de bons services pour la cause catholique, la bénédiction apostolique ».

Le nouveau *Parti national* aura des comités dans tous les principaux centres de l'Italie pour organiser une agitation légale en faveur de la solution de la question romaine.

—

Le Cercle de Saint-Pierre, à Rome, a publié hier une énergique protestation contre les outrages que le démagogue Giovagnoli a lancés, le 20 septembre, à la Papauté. Par les soins du même Cercle, il sera célébré aussi une cérémonie religieuse expiatoire.

Le commandeur Tolli, président du Cercle de Saint-Pierre, a commencé une tournée en province pour l'organisation du mouvement de pétitions que les catholiques doivent présenter au Parlement dans le but d'obtenir la liberté du Pape.

La *Riforma*, organe du premier ministre Crispi, dit que la police a saisi chez des marchands d'articles de piété des formules d'adresse au Pape, parce qu'elles portaient les mots : *A Léon XIII, pape et roi.*

Si ces formules d'adresse n'étaient répréhensibles que par ces mots, la police italienne a montré une susceptibilité excessive. La loi des garanties elle-même reconnaît au Pape le rang de roi, et lorsque le prince de Bismarck lui a écrit : « Votre Majesté », les armées du Quirinal et même sa diplomatie ont manqué l'occasion d'entrer en guerre.

La presse catholique de Rome ne se laisse nullement intimider par les violences de langage auxquelles les journaux « libéraux », organes des Loges, s'abandonnent tous les jours.

Le *Moniteur de Rome* revenant sur le télégramme adressé par le roi Humbert au syndic de Rome à l'occasion du 20 septembre s'exprime ainsi :

Nous comprenons sans doute l'inspiration qui a dicté le télégramme du roi. En face du réveil de la question romaine et de la prépondérance qu'occupe le Pape Léon XIII en Europe, en face aussi des proportions que prend le jubilé sacerdotal du Saint-Père, on a tenu à rassurer le monde chrétien et les gouvernements sur l'accueil qui sera fait à Rome aux pèlerins. Mais ce qu'il faut à l'opinion

catholique, ce ne sont pas de vaines paroles et des assurances gratuites, ce sont des faits et des actes. Il ne suffit pas de dire à l'Europe : « Voyez, le Pape est libre ». Il faut lui rendre cette liberté en l'entourant des garanties indispensables et nécessaires.

—

On écrit de Rome, 27 septembre, à une feuille parisienne :

Sans pouvoir vous dire si, comme le supposait le *Journal des Débats*, la brochure a été « revue » au Vatican, je ne crains pas d'être démenti en affirmant qu'on semblait fixé, depuis quelque temps, dans l'entourage du Pape, sur le sens et la portée du travail annoncé, et que l'apparition en était attendue avec une vive impatience. Chez un éminent prélat et dans les antichambres du Vatican, on en parlait comme d'un événement.

Lorsque, le 15 de ce mois, la brochure est arrivée à Rome, le Pape, m'a-t-on assuré, l'a lue d'un seul trait. Sans vous garantir les termes dont s'est servie Sa Sainteté, je suis certain de vous communiquer le sens exact et précis de l'appréciation qu'Elle en a faite avec ses familiers : « Enfin, je suis compris! a dit Léon XIII. Ce travail est un service signalé à l'Église; car, en défendant le Saint-Siège par les arguments les plus solides, avec un remarquable esprit politique et une pleine connaissance de la matière, en même temps qu'avec un sens véritablement chrétien, en flétrissant ce qui doit être condamné, la brochure ne blesse cependant aucune des susceptibilités légitimes de l'Italie. » Et dès le lendemain, par ordre de Léon XIII, le cardinal secrétaire d'État écrivait à l'auteur (la discrétion n'est plus aujourd'hui de mise) pour lui faire part des remerciements du Saint-Père.

Au surplus, il n'y avait pas à s'y méprendre. La brochure avait été annoncée avec insistance par le *Moniteur de Rome* et par l'*Osservatore romano* et, dès l'apparition, on a lu dans ces deux journaux des articles décernant à la brochure et — pourquoi ne répéterais-je pas un nom aujourd'hui célébré par toutes les feuilles catholiques de l'Europe? — à M. Eugène Rendu des éloges sans restriction et une approbation sans réserve. L'*Osservatore romano* a même été jusqu'à dire :

« L'indulgence de l'auteur pour le libéralisme italien antérieur à 1870 accroît la haute portée de la brochure; parce que, dans ces conditions, l'auteur n'est pas pour l'Italie l'étranger qui, en s'inclinant devant le Pape, insulte la nation italienne : il est l'homme qui connaît notre pays autant que pas un de nous; et sa qualité de Français le place simplement à ce degré d'éloignement qui permet d'embrasser les choses d'un regard plus compréhensif. Sa parole a, pour l'Italie, la valeur d'un conseil et non pas l'âpreté d'une sommation. »

Voilà « ce qui se pense et se dit au Vatican, » comme parlerait

M. Crispi, que se passe-t-il et que se dit-il du côté du Quirinal, ou du moins, puisque les souverains ne sont pas à Rome, du côté, du palais Braschi (ministère de l'intérieur) ?

Je puis vous dire que tout d'abord un mot d'ordre a été donné au sujet de la brochure, dans la presse « libérale : » Silence dans les rangs! M. Crispi n'est nullement flatté, assure-t-on, des coups de griffe que lui donne l'auteur de la brochure. Il a dit à quelqu'un : « Eugène Rendu me déteste depuis ma présidence du *Vespro Siciliano;* mais n'ai-je pas écrit une lettre au *Rappel?* J'y ai parlé de mon *amour* pour la France. Que veut-il de plus? » — La lettre au *Rappel*, témoignage de l'affection du premier ministre pour la France! Ah! le bon billet! c'est le cas de le dire.

Bref, pendant les premiers jours, la consigne a été rigoureusement suivie; à part quelques télégrammes intimes venus de Paris, silence complet, répondant au feu de file des feuilles du Vatican. Seul, un journal qui n'est pas sans quelques rapports avec la Cour, *Fanfulla*, a cru pouvoir se risquer en exprimant un dédain transcendant, et c'était tout.

Mais on avait compté sans Ruggero Bonghi.

Quand la lettre de M. Bonghi a paru, tout le beau plan de silence était à vau-l'eau, tous les fils du complot rompus. Une lettre de Ruggero Bonghi, jugez donc! Nul moyen de la dissimuler. Cette lettre a donc immédiatement passé dans tous les journaux de l'*Italie officielle*, excepté pourtant dans la *Riforma*.

Force a bien été alors de faire retentir le titre de la brochure et le nom de l'auteur; seulement on s'est gardé d'entamer la discussion, et l'on s'est proclamé vainqueur sans ombre de combat. Le grand journal doctrinaire de Rome, l'*Opinione* (26 septembre), a déclaré que « M. Rendu jouissait de vives sympathies de ce côté des Alpes en raison de la bienveillance amicale qu'il avait toujours témoignée à l'Italie; mais que, dans la circonstance, son opinion n'avait qu'une valeur toute personnelle, et ne pouvait, dans la pratique, avoir aucune influence... Du reste, a ajouté l'ancien organe de Minghetti, pour nous, il *s'agit d'une question qui n'existe plus.* »

Voilà qui s'appelle s'en tirer à peu de frais, et triompher à bon compte !

Il n'y a plus de question romaine! cela se crie, ici, à tue-tête; et on le prouve chaque matin dans deux cents journaux. Mais, morbleu! messieurs, si vous en êtes si sûrs, à quoi bon le démontrer tous les jours? J'en reviens, moi, au mot de Bonghi : « Nous éprouvons le besoin d'affirmer, à tout bout de champ, que Rome est bien notre capitale. Prenons garde! Nous avons l'air de gens qui, pour se prouver péremptoirement qu'ils ont des jambes, se croient continuellement obligés de se les palper. »

« Nous ne voulons rien savoir de tout ce qui se passe et se dit au

Vatican, » déclare M. Crispi. Il devrait ajouter : « rien de ce qui se passe et se dit dans le monde entier. »

J'avais bien entendu parler d'un certain animal qui, pour se dérober au péril, se cache la tête derrière les arbres, et, ne voyant pas le chasseur, se dit en lui-même : il ne me voit pas ! — Mais je n'aurais pas cru que telle pût être jamais la politique pratiquée dans le pays de Machiavel.

France.

C'était le 27 septembre l'anniversaire de la mort de saint Vincent de Paul, dont la fête a été reportée au 19 juillet ; ce 27 septembre étant déjà dédié à deux anciens martyrs SS. Cosme et Damien.

Un chercheur a relevé dans la *Gazette* (hebdomadaire alors et devenue la *Gazette de France*), seul journal de l'époque, comment la nouvelle de cette mort y fut inscrite ; on lira aujourd'hui ces articles avec intérêt.

Dans le numéro du 2 octobre 1660 :

Le même jour (27 septembre), le père Vincent de Paul, supérieur général et fondateur de la Congrégation des Prestres de la Mission, mourut à Saint-Lazare de léthargie, en sa quatre-vingt-cinquième année, après avoir reçu les sacrements avec cette haute piété dont il donnait depuis si longtemps des témoignages, et de laquelle il a laissé pour illustres monuments, près de trente maisons de la Mission, qu'il a establies tant en diverses Provinces de la France, qu'à Rome, Savoye, Gênes, en Pologne et jusqu'aux extrémités de l'Afrique et Madagascar, où il a fait prescher l'Evangile. Le lendemain, on lui fit un service solennel, où estoyent le prince de Conti, le Nonce de Sa Sainteté, plusieurs Evesques, la duchesse d'Aiguillon et grand nombre de seigneurs et dames, qui voulurent honorer sa mémoire, aussi bien que le peuple qui s'y trouva en foule.

Numéro du 23 octobre 1660 :

De Réthel, le 20 octobre 1660 — Le 15 de ce mois, les dames de la Charité de cette ville, ayant reçu une infinité de bienfaits du Père Vincent, supérieur de tous les missionnaires, pour la nourriture, subsistance et restauration des pauvres de cette ville et de la frontière, afin d'en donner des témoignages de leur reconnaissance, luy ont fait faire un service solennel, où se sont trouvez tous nos magistrats, avec un grand nombre de personnes de qualité.

Numéro du 27 novembre 1660 :

Le 23, on célébra, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, un service fort solennel, pour le Père Vincent de Paul, instituteur et

supérieur général des Prestres de la Mission, où l'évêque du Puy prononça l'Oraison funèbre avec un zèle et une piété dignes du sujet, et sans oublier aucun trait nécessaire au tableau qu'il fesait de ce saint homme, pour en représenter les grandes et héroïques vertus. Aussi, en eut-il l'applaudissement de tout son auditoire, et notamment du grand nombre d'Ecclésiastiques et Religieux qui s'y trouvèrent pour honorer la mémoire de celui, à qui ils se sentoyent obligez de la réforme de tout l'Ordre ecclésiastique, à laquelle, en effet, il s'estait appliqué avec tout le succès que l'on pouvait souhaiter.

Le 27 septembre est célébré très solennellement, rue de Sèvres, à la chapelle des Lazaristes, où repose le corps. La chambre de ses reliques est ouverte au public.

—

Le *Journal officiel* de la République française publie l'arrêté suivant pris par M. Spuller, ministre de l'instruction publique :

Art. 1er. — Il ne sera fait, à partir de la rentrée scolaire 1887-88, aucune nomination d'instituteurs publics congréganistes dans les départements ci-après désignés :

Morbihan. — Pas-de-Calais.

Art. 2. — Il ne sera fait, à partir de la rentrée scolaire 1887-88, aucune nomination d'institutrices publiques congréganistes dans les départements ci-après désignés :

Charente-Inférieure. — Cher. — Gard. — Loire-Inférieure. — Lot-et-Garonne. — Lozère. — Haute-Marne. — Nièvre. — Nord. — Pas-de-Calais. — Basses-Pyrénées. — Hautes-Pyrénées. — Tarn-et-Garonne. — Haute-Vienne. — Oran.

Aucun texte de loi n'obligeait le ministre de l'instruction publique de prendre dès maintenant cet arrêté. Il pouvait légalement attendre. Il fait de l'anticléricalisme arbitrairement et par goût — ou par calcul. On s'était demandé si le cabinet allait passer sous les fourches caudines de l'extrême-gauche. Voilà une première réponse.

Paris. — La laïcisation de l'hôpital Beaujon s'est effectuée le 1er octobre. Dès la veille dans l'après-midi, plusieurs sœurs Augustines hospitalières de l'Hôtel-Dieu, qui desservaient l'hôpital, avaient quitté l'hôpital du faubourg Saint-Honoré.

Au nom des nombreux malades un magnifique bouquet avait été remis à la supérieure en signe de reconnaissance des services, tels que ces saintes filles ont toujours rendus depuis 1835.

Plusieurs familles notables s'étaient offertes pour reconduire

les expulsées à la maison-mère, mais la prieure des sœurs de l'ordre les a bien remerciées de leur offre généreuse.

A cinq heures un quart, elle est venue chercher les vingt-cinq sœurs titulaires et les novices qui se trouvaient à Beaujon.

Après avoir assisté à la messe, elles sont montées dans des fiacres et sont parties après avoir fait leurs adieux au directeur de l'hôpital et à l'inspecteur de l'administration qui assistaient à leur départ. Les voitures renfermant les religieuses en costume blanc étaient l'objet d'une vive curiosité de la part des maraîchers et des personnes qui se rendaient à cette heure matinale aux Halles Centrales.

Les Sœurs Augustines ont été remplacées par trente-cinq infirmières laïques qui ont été installées à 6 heures par un délégué de M. Peyron, directeur de l'Assistance publique.

— Mgr l'archevêque de Paris vient d'adresser, à l'occasion de la fête du Rosaire que l'on célébrait hier, un mandement sur cette fête et une lettre pastorale sur les devoirs de charité qu'impose aux fidèles la laïcisation des établissements hospitaliers et des maisons de secours.

Dans toute société, dit Mgr Richard, qui ne veut pas rester étrangère au christianisme, la présence du prêtre est tellement en harmonie avec l'asile de la vieillesse et de la douleur, qu'au commencement de ce siècle, lorsqu'on restaurait les ruines faites par les dernières années du siècle précédent, les pouvoirs publics, avant même d'avoir pourvu au service des succursales, appelaient les aumôniers dans les hôpitaux. Le décret qui organise les succursales dans tous les diocèses de France est du 31 mai 1804. Les aumôniers des hôpitaux de Paris avaient été institués par des arrêtés du 27 octobre et du 3 décembre 1802.

A propos des laïcisations qui n'ont cessé de s'accomplir depuis un certain temps, l'archevêque de Paris parle des nouvelles maisons que les catholiques se sont trouvés dans l'obligation d'édifier.

Le diocèse de Paris compte maintenant six maisons de Petites-Sœurs des pauvres et une septième, due à la munificence d'un généreux fondateur, va s'ouvrir dans quelques semaines.

Déjà de modestes essais ont été faits à Paris pour la création d'hôpitaux catholiques. L'hôpital de Saint-Joseph et celui de Notre-Dame du Perpétuel-Secours reçoivent une centaine de malades. Notre-Seigneur est présent dans la chapelle qui s'élève au milieu de ces établissements. Il y fait entendre la parole qu'il a dite autrefois sur

la terre : Venez à moi vous tous qui souffrez et portez le fardeau de vos misères, et je vous soulagerai...

Un troisième établissement hospitalier est commencé, celui de Notre-Dame-de-Bon-Secours. Il abrite une centaine de vieillards et une quarantaine de malades. Un prêtre, plein de foi et de confiance en la Très-Sainte Vierge, M. le curé de Saint-Pierre de Montrouge, a entrepris cette fondation ; la mort ne lui a pas laissé le temps de l'achever. Il nous l'a légué; peut-être cet excellent prêtre avait-il écouté les inspirations de la charité plus que les conseils de la prudence, en commençant son œuvre.

Mais l'archevêque de Paris pouvait-il abandonner les vieillards et les malades qu'un de ses prêtres avait recueillis? Nous nous sommes souvenu que, selon la belle expression du concile de Trente, le soin de toutes les personnes misérables était dévolu à l'évêque. Nous avons accepté l'héritage du curé de Montrouge, nous avons fait ce que nous vous enseignons, nous avons eu foi en Dieu et confiance en votre charité.

Moutiers. — M. l'abbé Bouvier, vicaire général de Laval vient d'être nommé évêque de Tarentaise en remplacement de Mgr Pagis. Le nouveau prélat a occupé une haute position dans le clergé de Mayenne.

M. l'abbé Bouvier a été de longues années professeur de théologie au séminaire de Laval ; il fut nommé vicaire général du chapitre, puis chargé de l'administration du diocèse pendant la maladie de Mgr Le Hardy du Marais.

Tout dernièrement encore, le gouvernement désignait le nouveau prélat pour occuper le poste de vicaire capitulaire.

Il est né dans le diocèse de Laval, en 1837.

Orléans. — On sait que plusieurs écoles communales de cette ville viennent d'être laïcisées.

Le maire d'Orléans vient, au sujet de cette mesure justement réprouvée par les honnêtes gens, d'adresser, au Frère directeur des écoles, la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Le dévouement que les Frères n'ont cessé de prodiguer depuis de longues années aux enfants de la ville dont l'instruction leur était confiée me fait un devoir de ne pas les laisser quitter la direction de nos écoles publiques sans les remercier au nom de l'administration municipale.

En demandant, en effet, la substitution d'un personnel laïque au personnel congréganiste, nous n'avons voulu que nous conformer à la loi ; nous reconnaissons volontiers le mérite des Frères.

Veuillez donc, Monsieur le Directeur, agréer, etc., etc.

X. Robineau-Pineau.

Il est inutile, n'est-ce pas, d'ajouter aucun commentaire à cette lettre.

Quimper. — Nous avons dit que M. l'abbé Lamarche, curé de Sainte-Marie des Batignolles, est nommé évêque de Quimper et de Léon.

Né à Paris en 1827, c'est à Paris que M. l'abbé Lamarche a accompli toute sa carrière, sauf quelques voyages à travers l'Europe, à la suite des armées.

Tout récemment ordonné prêtre lorsque éclata la guerre de Crimée, il s'engagea comme aumônier militaire et se fit, pendant toute la campagne, remarquer par son courage et son dévouement, si bien qu'après Sébastopol il fut, quoique bien jeune encore, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

De même en 1870; pris avec l'armée de Mac-Mahon, il voulut suivre en captivité ses infortunés compagnons d'armes, et fut, avec eux, interné au fond de la Poméranie. Après la signature de la paix, il obtint du gouvernement allemand qu'on lui permît d'élever à ses frais un monument funèbre à ceux qui étaient morts.

L'année dernière, envoyé par le gouvernement français, il retourna là-bas, près de Breslau, pour restaurer et rendre définitif ce monument qui perpétue, sur le sol étranger, le souvenir de nos souffrances et de notre héroïsme.

Il réussit pleinement dans sa mission difficile, car il s'agissait d'obtenir de nos vainqueurs une concession de terrain perpétuelle.

L'abbé Lamarche était depuis dix ans curé de la paroisse Sainte-Marie des Batignolles, qu'il administrait avec un tact reconnu de tous. Entre autres bonnes œuvres que lui doivent ses paroissiens, il faut signaler une maison de retraite, fondée par ses soins aux Andelys (Eure), et où sont recueillis un grand nombre de vieillards.

Rodez. — Le Congrès des Cercles ouvriers qui vient de se tenir à Rodez a clôturé ses séances par une série d'acclamations proposées par Mgr Gay et ratifiées par les assistants suivant la vieille tradition des conciles et des assemblées ecclésiastiques du moyen âge.

En voici le texte :

A Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai Homme, Verbe éternel incarné pour nous dans le temps; à Notre-Seigneur Jésus-Christ, splendeur du Père, lumière du monde, sauveur et rédemp-

teur des hommes, chef de l'Église, roi des siècles, roi du monde, roi des peuples, source de tout pouvoir, fondement de toute société, principe de tout ordre ; à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui aime toujours la France, honneur suprême et infini, louange universelle, foi entière et ardente ; fidélité inviolable, amour jusqu'à l'adoration, obéissance jusqu'à la mort, dévouement jusqu'au sacrifice et, s'il le faut, jusqu'au martyre ;

A la Très Sainte Immaculée et Bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu, reine de l'Église, souveraine de tout l'univers, patronne élue, patronne éprouvée de la France ! A Marie, notre mère, honneur, louanges, piété filiale, ardeur, confiance et gratitude sans bornes.

A notre Saint-Père le Pape Léon XIII, vicaire de Jésus-Christ, pasteur suprême et universel, docteur infaillible de toute l'Église de Dieu ; à Léon XIII, lumière du genre humain, pacificateur des nations, roi parce qu'il est pontife et parce qu'il doit être roi pour être libre dans l'exercice de son souverain pontificat, lequel est pour le bien de l'humanité tout entière ; à Léon XIII, qui, temporellement détrôné par l'impiété et la violence, reste encore, malgré tout, le conseiller des princes comme des peuples et l'arbitre de leurs différends, hommage plein de respect, soumission complète et filiale, humble et vraie reconnaissance pour l'insigne grâce qu'il a daigné faire à ce Congrès en le bénissant et en l'encourageant d'une manière si solennelle ; vœux ardents et unanimes pour qu'il recouvre bien tôt, en même temps que son trône, la pleine et souveraine indépendance que Dieu lui veut et qui importe à la paix du monde !

A Sa Grandeur l'évêque de Rodez, notre respect profond, notre cordiale reconnaissance, nos vœux les plus sincères et les plus empressés, pour que Dieu, le conservant longtemps à l'amour de son peuple, continue de verser sur lui ses meilleures grâces et ses abondantes bénédictions !

A l'excellent et vaillant clergé de Rodez, si ferme en sa foi, si fidèle gardien de la doctrine, si zélé dans son ministère ; qui nous a témoigné une si grande sympathie et qui, nous communiquant tant de lumière, nous a donné tant d'édification, salut fraternel, remerciements unanimes et tous les souhaits que peuvent pieusement former des cœurs chrétiens !

Aux bons Frères des écoles chrétiennes, qui nous ont donné une hospitalité si généreuse, si intelligente et si dévouée, l'expression de notre reconnaissance et nos vœux les meilleurs !

A tous les membres du Congrès, félicitations, reconnaissance, grâce et bénédiction sur leur zèle, prospérité croissante dans toutes leurs œuvres !

Aux bons habitants de la ville et du diocèse de Rodez, qui nous ont si bien accueillis et que nous n'oublierons jamais, tout bien dans leur vie et toute grâce dans leur mort !

Enfin à tous nos frères en Jésus-Christ, et à ceux mêmes qui ne sont pas encore nos frères, mais que la charité du cœur de Jésus embrasse et convoite, toute la grâce dont ils ont besoin, tous les biens qu'ils désirent ; et que tous, nous surtout qui sommes ici et ne formons qu'une même famille, la pieuse et chère famille de Dieu, nous nous retrouvions sans exception au dernier rendez-vous que l'amour infini nous assigne, dans la béatitude des saints et dans la gloire du Paradis !

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'incident franco-allemand. — Un discours de M. Ferry. — Entrevue de MM. de Bismarck et Crispi. — Les blancs d'Espagne. — Commission du budget. — Mariage de Mlle de Charette.

6 octobre 1887.

L'incident franco-allemand suit son cours régulier. L'Allemagne se montre disposée à accorder les satisfactions équitables.

L'ambassadeur d'Allemagne a dit tout d'abord à notre ministre que son gouvernement, qui avait, dès le principe, exprimé ses regrets au sujet de l'incident de Raon-sur-Plaine, s'il était tel qu'il avait été rapporté au gouvernement français par ses agents, déclarait maintenant se reconnaître redevable d'une indemnité au profit de la veuve de Brignon.

M. de Münster a fait suivre cette communication d'une autre non moins importante, c'est que le gouvernement allemand allait prendre des mesures de nature à rendre la situation de la frontière moins tendue.

L'ambassadeur d'Allemagne n'a pas pu laisser prévoir quelle somme son gouvernement donnerait pour la veuve Brignon : cette somme sera fixée dans quelques jours, lorsque le gouvernement allemand aura recueilli les renseignements dont il a besoin pour établir cette indemnité.

Le gouvernement allemand, qui avait exprimé ses regrets, en général, pour l'incident, a voulu reconnaître le principe de l'indemnité tout de suite, avant que les enquêtes poursuivies des deux parts aient amené une solution sur le point particulier de la violation du territoire : résoudre diplomatiquement cette question internationale eût pu, aux yeux du gouvernement allemand, influencer la justice allemande dans les poursuites qui vont être exercées contre le soldat Kauffmann, auteur du meurtre de Brignon, l'infortuné piqueur français.

—

Absorbée par l'incident de la frontière franco-allemande, la presse parisienne n'accorde qu'une minime importance au discours que M. Ferry a prononcé devant ses électeurs de Saint-Dié. Cette allocution visait surtout les récentes démonstrations politiques. Voici comment le chef de l'opportunisme apprécie la situation :

Nous assistons au spectacle de deux dynasties dont les chefs sont découragés : une fraction bonapartiste, découragée de ses princes, invente le solutionisme, avec ou sans prince Bonaparte; l'autre traite en sceptique les traditions monarchiques et dit dans son manifeste : la monarchie ou n'importe quoi.

Le manifeste servira sans doute de mot d'ordre à l'assaut contre le cabinet et peut-être quelques républicains saisiront-ils cette occasion pour lui faire défection. Le pays est avide de travail. Il doit subir cette épreuve. Si une crise éclate, tenez pour certain qu'elle sera difficile à résoudre. Soyons prêts pour tout événement. Heureusement l'alliance républicaine veille, elle est prête à faire face aux assauts des monarchistes et des intransigeants.

Au moment où la patrie réclame la trêve à tout dissentiment, les commis-voyageurs intransigeants parisiens sèment la calomnie et la haine contre les meilleurs serviteurs de la République.

Leurs efforts se briseront contre le bon sens des populations vosgiennes qui, placées à l'extrême frontière, savent que le plus grand ennemi du patriotisme est aujourd'hui l'esprit de discorde.

Si c'est au nom et avec l'assentiment de M. Rouvier que M. Jules Ferry s'est exprimé de la sorte, un pareil langage fait présager une sérieuse résistance, de la part du gouvernement, aux propositions radicales qui ne manqueront pas de se produire à l'occasion du manifeste « accueilli avec indifférence. »

—

L'événement du jour est l'entrevue de M. Crispi avec le prince de Bismarck à Friedrichsruhe. Ce voyage produit dans toute l'Europe une très vive sensation. Le but avoué de cette rencontre est un échange de vues sur la situation du Pape et de l'Italie. A Paris on est persuadé que dans cette entrevue il sera question de la France. Toute la presse s'occupe de ce voyage et fait force commentaires.

L'*Observateur français*, dont on connaît les attaches avec le Vatican, annonce que M. de Bismarck a fait soumettre au Vatican et au Quirinal des propositions, dont le but est d'ame-

ner une solution prochaine des questions pendantes entre l'Italie et la Papauté.

Ce sont ces propositions qui ont déterminé le voyage de M. Crispi, approuvé par le roi d'Italie, bien entendu.

Ces démarches, ajoute l'*Observateur*, ont une importance considérable qui n'échappera à personne.

—

Les « blancs d'Espagne », partisans de la Maison d'Anjou, qu'ils appellent « Maison de France », et qui a pour chef don Juan, pour héritiers don Carlos, duc de Madrid, et don Jaime, prince des Asturies, les blancs d'Espagne se sont rassemblés le 29 septembre, jour anniversaire de la naissance du comte de Chambord, au sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray.

Après la messe, ils ont tenu, sous le hangar de l'hôtel du *Lion-d'Or*, une réunion privée. M. le général de Cathelineau présidait, ayant à sa droite M. Joseph du Bourg, à sa gauche M. le comte Maurice d'Andigné. On remarquait dans l'assistance M. le vicomte de la Houssay.

Des discours ont été prononcés par MM. Eugène Perrin, le général de Cathelineau, Joseph du Bourg, Maurice de Jonquières et Maurice d'Andigné. Les feuilles républicaines publient de longs extraits de ces harangues où Monsieur le Comte de Paris a été fort malmené, tandis que les orateurs exaltaient le vrai roi, — don Juan, sans doute ?

A deux heures, un banquet de cinquante couverts a réuni, dans un salon de l'hôtel du *Lion-d'Or*, le parti. Plusieurs toasts ont été portés. La fête s'est terminée sans incident.

—

La Commission du budget a supprimé le crédit affecté aux aumôniers des collèges communaux, comme elle avait précédemment supprimé celui des aumôniers des lycées. Cette mesure ne sera probablement pas définitive, en raison surtout du petit nombre des députés qui en ont assumé la responsabilité; sur 33 membres dont se compose la Commission, il en est tout au plus une douzaine qui prennent part aux délibérations, et les votes sont émis, la plupart du temps, à la majorité de 6 voix contre 5. Mais la suppression de ces crédits serait-elle maintenue en séance publique, à la Chambre, que nous ne nous en affligerions pas outre mesure. Il est peu de parents qui consentent à soustraire d'une façon absolue leurs enfants à l'éducation religieuse, et il nous est avis que l'éviction de l'aumônier aurait

pour résultat immédiat de faire le vide dans les établissements de l'État. Alors....

—

Une immense affluence, venue de toute la Bretagne, de Paris et des provinces les plus éloignées, s'était donné rendez-vous ces derniers jours, à la Basse-Motte, chez le général et la baronne de Charette, pour assister au mariage de Mlle Henriette de Charette avec M. François d'Hannoncelles.

Un grand nombre de zouaves pontificaux, beaucoup de dames, beaucoup de paysans en costumes locaux remplissaient les salons et les jardins du joli cottage offert au général par son régiment.

Mlle de Charette était conduite par son père, qui portait le grand cordon de Naples avec toutes ses plaques et décorations. Elle-même avait au corsage des fleurs de lys en diamants que lui a apportées Mgr le duc de Chartres, et sur la tête, retenant son voile de dentelles disposé en mantille, la branche de laurier en diamants que lui a offerte le régiment des zouaves pontificaux. Son petit frère portait la longue traîne de sa robe.

Dans le cortège, on remarquait Mgr le duc de Chartres, portant le grand cordon du Danemarck; le comte de La Tour, représentant du roi de Naples ; toute la famille de Fitz-James, toute la famille de Charette et la famille d'Hannoncelles.

Le cardinal de Rennes, avant d'unir les époux et de leur donner solennellement la bénédiction envoyée télégraphiquement par le Pape, a prononcé une allocution très éloquente, saluant toutes les gloires du régiment des zouaves, dont le drapeau, porté par le colonel d'Albiousse, figurait à côté de l'autel.

Le repas qui a suivi, avec des tables mises pour les dames dans toutes les pièces du cottage et un buffet au rez-de-chaussée pour les hommes, a été cordial et animé. A la fin, plusieurs toasts ont été portés par Mgr le duc de Chartres, comme ami de la famille, par le général de Charette au Pape Léon XIII et par M. d'Hannoncelles, qui, adopté par le régiment, a remercié en fort bons termes.

Voici le toast porté par Mgr le duc de Chartres :

Monsieur, Madame,

Permettez-moi de porter votre santé, de vous exprimer les souhaits que vos amis dévoués et empressés forment pour un bonheur que vous méritez bien. La joie générale de ce jour est un premier garant

de ce bonheur pour ceux qui vous connaissent; il en est de meilleurs : c'est votre caractère, votre foi et votre vaillance.

Je suis chargé de vous exprimer tous les vœux de mon frère. Il aurait voulu être ici, vous le savez, Madame. Je suis fier d'être en cette circonstance l'interprète de celui qui naguère encore s'intitulait le premier serviteur de la France. Ces paroles sonnent bien à la Basse-Motte, dans ce séjour où l'on est sans cesse sous l'empire de deux sentiments : une ardente foi religieuse pour notre Dieu, un profond dévouement pour notre patrie.

Serviteurs de la France, nous l'avons été tous deux, mon général, — permettez ce souvenir, — dans des circonstances bien glorieuses pour vous et pour vos compagnons, bien émouvantes pour moi, bien tristes pour tous les Français.

Serviteurs de la France, nous l'avons été, nous le sommes encore, nous le serons toujours!

Et Mgr le duc de Chartres termina ce beau toast en levant son verre à la santé des mariés.

Le général de Charette a répondu au prince d'une voix émue; puis il a porté un toast à Léon XIII. En terminant, il s'est adressé à M. d'Hannoncelles et lui a dit :

Vous avez un fils selon votre cœur et tel que je pouvais le désirer pour mon enfant; il appartient au pays de Jeanne d'Arc, à cette Lorraine que ses malheurs nous rendent si chère. Appuie-toi sur le bras de cet époux, ma fille bien-aimée, il est dès aujourd'hui un des nôtres, il fait partie du régiment. Je le baptise zouave.

Inutile de dire quelles acclamations ont accueilli ce baptême!

MM. d'Hannoncelles, de Fitz-James, de Kergariou, le docteur Martin, ont porté à leur tour des toasts fort applaudis. Puis on a récité des vers charmants en l'honneur des deux époux. La fête s'est terminée par la cantate chantée en 1885, lors des noces d'argent du régiment.

Rapportons un mot du duc de Chartres au colonel d'Albiousse, qui durant toute la cérémonie religieuse avait tenu la bannière de Loigny.

Colonel, lui a dit le prince, votre main vient d'être trop noblement employée pour que je ne tienne pas à la serrer.

En résumé, cérémonie admirable, favorisée même par le temps.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE PARADOXE DE L'ÉGALITÉ

Parmi les problèmes que l'homme politique rencontre sur son chemin, et qu'il lui faudra résoudre tôt ou tard, il n'en est pas de plus ardu, de plus grave en même temps que ce problème de l'égalitarisme que vient d'étudier un écrivain Français, M. Paul Laffitte.

Il ne faudrait pas croire que le sentiment de l'égalité soit inné à l'homme. L'humanité a vécu de longs siècles et est même arrivée à un état de civilisation assez avancée sans avoir inscrit ce dogme ni dans ses mœurs, ni dans son code. On peut même dire qu'à première vue la notion de l'égalité paraîtra un paradoxe. Ni au physique, ni au moral les hommes ne sont coulés dans le même moule. Le stoïcisme qui, dans le monde antique, a seul entrevu cette notion, fait lui-même au *sage* une part privilégiée.

Mais la première affirmation de l'égalité remonte à l'Evangile, qui a nettement exposé que le mérite et le démérite consistaient uniquement dans l'accomplissement des préceptes divins. Devant Dieu tous les hommes sont égaux, en ce sens au moins qu'ils ont tout reçu de lui et ne peuvent rien s'attribuer en propre. « Que celui qui voudra être le premier d'entre vous, a dit le Christ, se fasse le serviteur de tous. »

Comment le sentiment de l'égalité est-il passé du domaine religieux dans le domaine civil et politique, c'est ce qu'il serait trop long d'expliquer ici, car il faudrait pour cela refaire l'histoire du monde civilisé depuis dix-huit siècles.

Il faut cependant constater, et M. Laffitte le fait, que ce dogme transporté du terrain religieux sur le terrain social n'y fait qu'une médiocre figure. L'égalité vis-à-vis de la vie future n'implique nullement l'égalité dans la vie terrestre ; car les inégalités sociales trouvent précisément leur compensation dans les récompenses célestes.

Envisagé au point de vue politique, l'égalitarisme présente des inconvénients incontestables. Le développement intellectuel est, dans les sociétés modernes, monopolisé par une classe peu nombreuse : si cette classe ne jouit pas d'une influence prépon-

dérante, le principe de l'égalité politique la condamne à l'impuissance. Il lui faut le privilège pour résister à l'écrasement du nombre : si elle ne l'a pas, elle ne compte plus, au point de vue politique.

Les premiers adeptes de la démocratie ont cru résoudre la difficulté en nous disant que l'instruction *intégrale* serait donnée à tous, et que l'on établirait ainsi l'égalité intellectuelle.

Aujourd'hui, la société est revenue de ce rêve. L'instruction commune à tous est forcément très limitée et on le sait. Mais l'instruction intégrale elle-même sera fort loin de conduire à l'égalité intellectuelle, de même que la même nourriture ne développerait pas les mêmes formes plastiques.

Sur le terrain social, l'égalitarisme ne trouve pas plus de facilités.

L'égalité devant la loi n'implique nullement l'égalité sociale, et là où, comme en Amérique, les distinctions sociales n'existent pas naturellement, on s'applique bien vite à les établir.

L'éducation, l'instruction, la richesse, la naissance sont des sources de distinction sociale qui se retrouvent partout : dans le parti républicain, en France, combien de députés sont élus par ce seul fait qu'ils sont les fils ou les frères de républicains connus ?

L'organisme social, dans ses éléments mêmes, ne comporte pas l'égalité. La famille a un chef; l'Etat aussi, de quelque nom qu'on le nomme. Dans l'armée comme dans l'usine, il faut une direction. Et en supposant, ce qui est irréalisable, l'égalité du point de départ, ne serait-ce pas une suprême injustice de ne pas tenir compte des services rendus, c'est-à-dire d'accorder le même traitement au bon, au grand citoyen, et à l'homme oisif ou au réfractaire ?

PAPE ET ROI

Le Pape est roi. La loi des garanties elle-même reconnaît et proclame qu'il doit jouir des « honneurs souverains. »

Elle reconnaît et proclame que, comme tous les autres souverains, il aura droit de recevoir, en toute liberté, des ambassadeurs accrédités près de la triple couronne pontificale.

Non seulement la loi des garanties le proclame, mais les puissances le reconnaissent.

L'*Unità cattolica*, de Turin, rappelle fort à propos cette réflexion de M. Mancini à la Chambre des députés, le 14 mars 1873 :

« Je voudrais voir, disait-il, au timon de l'Etat, en Italie, le « prince de Bismarck. »

Eh bien ! riposte l'*Unità cattolica*, savez-vous ce que dirait le prince de Bismarck ? Sa lettre au Pape, en date du 15 janvier 1886, sur la question des Carolines, nous répond. Le titre qu'il donne au Pape est celui que lui reconnaissent « les garanties » de l'Italie et les puissances, c'est le titre de souverain, de roi ; il l'appelle « Sire. »

En fait, le gouvernement du Quirinal prétend faire du Pape un *sujet* du roi !

Et, ces jours-ci, la police a confisqué des adresses de catholiques au « Pape-Roi » découvertes à Rome.

Voilà comment sont observées les « garanties » offertes par l'Italie au monde chrétien pour la liberté et l'indépendance du Chef de l'Eglise.

Mais cette « loi des garanties — comme le disait un député italien à la Chambre, le 24 janvier 1871, — me rappelle l'*Ave, rabbi*, *Rex Judœorum*, par lequel on saluait le Christ après l'avoir suspendu à la croix. »

Illusion peut-être chez quelques-uns, la loi des garanties, on ne peut le nier aujourd'hui, devant l'évidence et devant certains aveux, ne fut ni plus ni moins qu'une œuvre destinée à tromper le monde chrétien. Aussi n'en est-on satisfait ni à droite, ni à gauche.

Pour croire *au bon sens* que je dois admettre en chacun de mes collègues — disait un collègue de M. Bortolucci, que je citais tout à l'heure, — je pense *que vous ne croyez pas à la liberté de l'Eglise* ; que cette phrase de *l'Eglise libre dans l'Etat libre*, se réduit à une plaisanterie politique, et peut-être souriez-vous intérieurement en voyant que je la prends au sérieux. Oui, vous ne croyez pas à la *pompeuse liberté promise au Pape* (1).

M. Minghetti, dans son livre *de l'Eglise et de l'Etat* (p. 51 de la traduction de M. de Laveleye), nous explique pourquoi cette loi de prétendues garanties » a été faite :

(1) Giuseppe Ferrari, Ch. des députés du 21 décembre 1870 (Act. off. della Camera n° 41, p. 159.)

Il fallait, dit-il, ôter aux esprits sincères (?) la crainte que l'Italie, en allant à Rome, ne voulût toucher à l'indépendance spirituelle du chef de la religion catholique. Il fallait encore mettre à néant cet autre soupçon que le gouvernement italien pût un jour se servir de la Papauté, comme d'un instrument pour ses vues politiques. »

De là toutes ces belles et trompeuses promesses sur l'indépendance du Pape jouissant à Rome de l'inviolabilité (art. 1er de la loi du 13 mai 1871), du respect contre les attentats, les offenses et les injures (art. 2), jouissant aussi de ces « honneurs *souverains* » que le gouvernement italien prétendait lui rendre, en lui conservant « les préséances d'honneur qui lui sont reconnues par « les souverains catholiques. »

En fait, qu'arriva-t-il?

*
* *

Il arriva que la liberté du Pape, reconnu et proclamé nécessairement *indépendant*, dut *dépendre* d'une discussion au Parlement, en 1870-1871, et que cette liberté du Pape *indépendant*, *dépend* aujourd'hui d'une majorité, d'un vote!

C'est enfin que cette « loi des garanties » imaginée pour rassurer — ou, plus exactement, pour abuser — le monde chrétien, a pu être donnée par l'homme d'Etat qui en expliquait tout à l'heure la raison d'être, le prétexte, comme étant « une loi de *simple opportunité* et d'un *caractère provisoire* », — par conséquent, une garantie ridicule, hypocrite, illusoire ; nous dirions, s'il était possible de pareilles expressions en si grave matière, une « plaisanterie politique! »

Il arrive encore ce que la *Riforma*, l'organe du ministre Crispi, nous apprend : Des pétitions imprimées avec dédicaces « au Pape-Roi » sont jugées offensantes pour l'hôte du Quirinal et sont confisquées, bien que la loi des garanties reconnaisse au Pape toutes les prérogatives et tous « les honneurs *souverains*. »

Et cela, juste après cette lettre où le roi Humbert s'engage à montrer au monde, à l'occasion du jubilé pontifical, combien le Pape est libre à Rome.

Il en est ainsi pour tout ce qui regarde l'indépendance pontificale.

S'agit-il de la correspondance du Pape :

L'article 12 de la loi dite des garanties déclare encore que « le Souverain Pontife correspond librement avec l'épiscopat et avec tout le monde catholique, sans la moindre ingérence de la part du gouvernement italien. »

Eh bien, malgré cette loi, la correspondance du Pape avec les évêques et les fidèles est exposée quotidiennement aux indiscrétions du gouvernement hostile. L'*Osservatore romano* rapporte ces jours-ci que de nombreuses lettres destinées au Vatican ont été violées, décachetées ou perdues.

*
* *

Tout cela n'est-il pas pour démontrer que la situation actuelle est intolérable, et que si, comme l'avouait récemment M. Bonghi dans sa lettre au *Figaro*, la question de la Papauté est bien une question *internationale*, la nécessité s'impose de Rome rendue à ses traditions et à son incomparable splendeur de capitale du monde chrétien ?

Sans doute, disait Donoso Cortès dans son discours prononcé au Congrès le 4 janvier 1849, le premier pouvoir chez le Pape, c'est le pouvoir spirituel; le temporel est un accessoire. Le *monde catholique a droit* que l'oracle infaillible de ses dogmes soit *indépendant et libre*; par conséquent, *la question de souveraineté* qui, dans tous les autres pays, est une question politique, *est à Rome une question religieuse.*

Cette souveraineté du Pape est si nécessaire pour la liberté et l'indépendance du chef de l'Eglise, que la loi des garanties elle-même n'a pas pu se dispenser de la proclamer.

Si les mêmes hommes qui ont voté la loi des garanties la violent, le Pape est-il indépendant, le Pape est-il libre ?

Si le Pape n'est pas souverain il est sujet.

Est-ce que le chef de l'Eglise universelle peut être le sujet d'un roi d'Italie? *(Moniteur de Rome.)*

LA MUSIQUE SACRÉE ET SES RÉFORMES ACTUELLES (1

I

Le moyen âge est, depuis un demi-siècle surtout, l'objet d'ardentes recherches. Les bibliothèques sont fouillées, les documents réédités, les monuments étudiés avec une véritable passion, et les esprits les plus divers s'accordent dans une admiration unanime pour les chefs-d'œuvre de ces temps jadis qualifiés de barbares. Mouvement plein de précieux résultats : il a déblayé le terrain de l'histoire des calomnies dont la mau-

(1) D'après la *Civiltà cattolica.*

vaise foi des ennemis de l'Église l'avait encombré ; il a déterminé dans les arts un retour à l'antique dont la religion s'honore au plus haut point et qui pourra refouler la flétrissante innovation du réalisme. De fait, pour nous borner à l'architecture, nous avons vu surgir de nos jours des œuvres colossales, dignes des plus belles époques de la piété chrétienne : l'achèvement des cathédrales de Cologne et de Ratisbonne, l'érection de la Votive de Vienne, ce bijou d'église, et la merveilleuse façade de Sainte-Marie *del Fiore* à Florence, qui est tout un poème et que Zenuti a appelé le plus grand événement artistique et religieux de ce siècle.

Cette universelle admiration est-elle l'effet d'un enthousiasme passager, de l'engouement d'un jour? On ne saurait le prétendre : il répugne trop aux hommes d'aujourd'hui de rendre justice des institutions du passé, surtout de rendre hommage à l'action civilisatrice de l'Église. L'explication est ailleurs.

L'art, selon saint Thomas, procède de la raison ; il dépend de la philosophie. La philosophie montre à l'art son but ; elle trace les règles qu'il doit suivre et suggère les moyens qu'il doit employer pour l'atteindre. Il n'est pas certes nécessaire que l'artiste soit un philosophe consommé, mais il faut qu'il emprunte à la philosophie, ce qu'on peut appeler la théorie de l'art, ou, en d'autres termes, qu'il travaille sous la direction de la raison scientifique. Dans ces conditions, l'art revêt immanquablement les caractères suprêmes du vrai, du beau et du bien, lesquels sont indépendants des temps et des lieux. De là l'admiration que provoquent les œuvres qui en sont marquées ; de là en particulier l'admiration que font naître les chefs-d'œuvre du moyen âge. La philosophie scolastique jetait alors le plus vif éclat ; elle rayonnait dans toutes les directions de l'intelligence ; l'art procédait à la lumière des vrais principes, et c'est pourquoi les monuments qu'il a produits seront éternellement admirés.

Constater cette influence, c'est faire la plus belle apologie de la scolastique, c'est décerner le plus splendide éloge à l'Église, qui l'a fait enseigner dans ses écoles ; c'est proclamer la largeur des vues de Léon XIII dans le dessein qu'il poursuit d'en amener la restauration. Sans doute, avant tout, le grand pontife cherche, par la diffusion de ces fortes doctrines, à faire revenir les esprits aux enseignements évangéliques, mais il entend aussi contribuer au progrès des sciences et au relèvement des arts.

Quand nos artistes iront puiser, dans une saine philosophie, la vraie notion de l'idéal, les vraies lois de la méthode, le vrai sentiment de leur mission, ils pourront imprimer à leurs œuvres ce cachet de grandeur, de beauté et d'utilité, dont le moyen âge a su marquer les siennes.

II

S'il faut se féliciter de la faveur rendue aux traditions de l'art chrétien, nous applaudissons avec une prédilection toute spéciale aux efforts que l'on fait de nos jours pour restaurer le chant liturgique. Mais avant d'aborder ce sujet, écartons le reproche d'exclusivisme. Notre intention n'est pas de bannir de nos églises toutes les productions de la musique moderne. Tout ce qu'elle a produit dans le cours des siècles de véritablement beau, tout ce qui, par son caractère religieux, répond aux exigences du culte divin et aux règles de la liturgie, nous l'acceptons. Ce que nous demandons, c'est qu'on revienne aux vrais principes qui ont présidé, dans les âges de foi, au développement et à l'exécution du chant sacré, et qu'on n'admette dans les solennités de la religion que les compositions conformes à ces principes.

Ainsi comprise, la réforme que nous préconisons s'impose à la sympathie des catholiques. L'Église est la mère des arts, mais la musique est le premier qui soit sorti de son sein, celui qu'elle a entouré de la plus jalouse sollicitude. Tandis qu'elle a emprunté dans les premiers temps, l'architecture, la peinture et la sculpture du paganisme, se contentant d'en dégager ce qu'elles renfermaient d'impur, et qu'elle n'a produit que de longs siècles après ce grand style chrétien dont la perfection nous ravit, il n'en a pas été ainsi de la musique. L'antiquité ne lui léguait que des éléments informes : Elle créa un art nouveau, qu'elle imprégna de son propre esprit ; elle en eut longtemps la possession exclusive ; elle s'étudia toujours à le conserver pur de tout mélange profane, et en l'incorporant, pour ainsi dire, à la liturgie, elle lui a assuré la même durée qu'au saint sacrifice lui-même et lui a communiqué le privilège de sa propre perpétuité. Élever la voix contre les abus qui déparent le chant sacré, vouloir lui rendre la grave et majestueuse beauté qui rehausse tout l'éclat de nos cérémonies, c'est donc glorifier l'œuvre de l'Église, c'est répondre à ses plus intimes désirs. Nul n'ignore qu'au temps où se discutait à Rome, autour de

Palestrina, la réforme du plain-chant, le Concile de Trente, dans un décret qui exprimait ouvertement la pensée de l'Église, ordonna d'écarter du lieu saint les nouveautés lascives de la musique profane, *afin*, disait-il, *que la maison de Dieu demeurât la maison de la prière.*

Nous connaissons le sentiment de l'Église : Cela devrait suffire pour décider l'adhésion de tous ses enfants, d'autant plus qu'elle a coutume d'user d'exhortation maternelle avant d'imposer ses volontés par voie d'autorité. Toutefois, en matière de musique sacrée, elle a été plus loin ; elle a édicté des prescriptions formelles qui en règlent jusqu'aux moindres détails. Déjà les saints Pères, en composant sur ce sujet de nombreux traités, avaient formé une véritable tradition ecclésiastique, qui a presque force de loi. De leur côté, les Papes et les Conciles ont rendu, dans l'espèce, une foule de décrets, souvent dans les formes les plus solennelles. Plusieurs de ces dispositions ont été consignées dans les rubriques du Missel, du Graduel, du Vesperal, du Cérémonial des Evêques et du Pontifical. Enfin Sixte V, en instituant la Congrégation des Rites, lui a donné mission de surveiller la musique d'église, et elle s'est acquittée de cette tâche soit en donnant des réponses aux consultations qui lui étaient adressées, soit en publiant des circulaires, le tout presque toujours par mandat spécial de Sa Sainteté. Il existe donc, dans le sujet qui nous occupe, un ensemble de règles et de dispositions, dont on ne peut récuser le caractère obligatoire. Emanées de l'autorité de l'Église, elles lient la conscience des catholiques : les théologiens et les canonistes sont unanimes à le reconnaître. Tous ont donc le devoir de l'obéissance, quelle que soit la rigueur de cette obligation, point à déterminer plus tard.

Les considérations qui précèdent justifient et doivent encourager les partisans d'une réforme de la musique sacrée : ils poursuivent la réalisation des désirs et l'exécution des volontés manifestes de l'Église, tandis que les adversaires de cette réforme auront toujours contre eux cette suprême et décisive autorité.

III

On peut maintenant saisir la vraie nature de la réforme projetée. De graves accusations ont été lancées contre ses promoteurs : on les a représentés comme des ambitieux et des intri-

gants, avides de faire prévaloir leurs vues particulières et de les imposer à l'Eglise. Ces reproches ont atteint notamment la société de sainte Cécile, laquelle tient la tête du mouvement. Or, ce sont là des calomnies.

La société de Sainte-Cécile se compose d'hommes, ecclésiastiques et laïques, personnages souvent distingués par leurs dignités et leurs vertus, tous profondément versés dans la connaissance du chant liturgique. Connaissant le désir de l'Église de lui conserver son véritable caractère, ils mettent à son service leurs talents et leur influence, prêts à la servir dans les conditions déterminées par elle. *Pas un iota de plus ou de moins que ce que veut l'Eglise, tout par l'Eglise et par les Evêques; rien contre eux ou sans eux :* telle est la devise hautement proclamée par tous les membres de la société.

Citons à l'appui les graves paroles du chanoine Witt, son fondateur et son président général en Allemagne : « La réforme de la musique sacrée, écrit-il dans son dernier ouvrage, appartient au Pape et aux Evêques, non à moi ni à la Société que j'ai fondée. Nous n'existons que pour servir les Évêques, nous nous sommes offerts en qualité d'auxiliaires, afin d'aider à l'observance des lois ecclésiastiques; nous avons été acceptés comme tels du Pape et des Evêques; c'est d'eux que nous tenons notre mandat. Nous ne voulons en rien faire la loi à l'Église; c'est l'office exclusif du Pape et des Evêques. Là où ils ne veulent plus le service de la Société, notre action cesse par le fait même; et sans leur consentement nous n'entreprenons rien, comme on le voit en quelques diocèses. » Et plus loin : « Mettre la Société en contradiction avec l'Eglise, ce n'est pas la connaître, c'est confondre les paroles et les actes d'un individu quelconque avec ceux de la Société. Toutes les lois de l'Église sur la musique sacrée sont saintes pour nous. »

L'auteur caractérise ensuite le genre de musique, propagé par la Société, et répond aux attaques du ministre des cultes et de quelques députés bavarois : « Il est devenu à la mode de parler de *musique cécilienne*. Nous n'aurons rien à redire, si par là on entend la vraie musique ecclésiastique et catholique, opposée à celle qui, bien qu'écrite pour l'église et sur des textes d'église, vient du monde et du théâtre et est par conséquent mondaine et théâtrale. Le ministre des cultes en parle, non comme d'une musique essentiellement la même que celle de l'Eglise, mais comme d'une *tendance exclusive*, qu'il ne veut

pas favoriser. Nous devons protester contre une telle interprétation, et tout vrai *cécilien* protestera avec nous. Non, nous ne cherchons pas à faire les affaires d'une école ; nous voulons cultiver la musique de l'Église. Je n'affirme pas que la Société en possède seule la spécialité, mais j'affirme que si elle s'écarte en quelque point des lois liturgiques, elle cesse par là même de tendre à son but. »

Ces extraits permettent d'apprécier l'esprit de la Société. Personne ne s'étonnera qu'elle ait été honorée des éloges des Souverains-Pontifes. Pie IX lui donna son approbation, d'abord dans une lettre particulière du 12 août 1869 adressée à l'abbé Witt, puis dans un Bref solennel du 16 décembre 1870. Le Saint-Père continua toujours de l'encourager et de recourir à ses services. Léon XIII a suivi l'exemple de son auguste Prédécesseur. Pour ne citer qu'un fait, lorsque, en mars 1881, le Président général de la Société en Italie déposa au pied du trône pontifical les actes du premier Congrès de musique sacrée tenu à Milan, le Pape loua hautement le but qu'on se proposait, et après avoir parcouru avec un plaisir visible les noms des membres inscrits dans un Album, il ajouta ces propres paroles. « Assurez vos associés que je suis avec un vif intérêt leurs nobles efforts, et comme gage de ma satisfaction, je vous accorde à tous du fond du cœur la bénédiction apostolique. »

La Société reçut pareillement l'approbation de presque tous les évêques d'Allemagne, d'Autriche, d'Angleterre, de Belgique, d'Amérique et d'Italie. La plupart lui ont écrit les lettres les plus élogieuses, et l'engagent instamment à persévérer dans ses efforts pour ramener la musique sacrée à son véritable idéal religieux et artistique. Enfin, le Saint-Siège lui a assigné comme protecteur, de même qu'aux autres associations pieuses, un prince de l'Église. Cette mission échut d'abord au cardinal de Luca. Elle est aujourd'hui remplie par l'éminent préfet de la Congrégation des Rites, le cardinal Bartolini.

Tant de témoignages si autorisés démontrent à l'évidence combien sont dénuées de fondement les accusations d'empiètement sur les droits de l'Église, formulées contre la Société de Sainte-Cécile. Ils constituent la meilleure récompense de ses efforts et le plus précieux encouragement à poursuivre l'œuvre commencée.

(*A suivre.*) J. M.

PHILIPPE II ET SES CALOMNIATEURS

La légende de la princesse d'Eboli (1).

Il y a de ces fausses traditions historiques si fortement enracinées dans la littérature courante et dans l'opinion publique, qu'il semble à peu près impossible de les rayer définitivement du nombre des faits soi-disant acquis à l'histoire. Il en est surtout ainsi lorsque les préjugés de secte ou de parti ont quelque intérêt à maintenir l'erreur et le mensonge; alors toutes les découvertes de l'érudition, toutes les démonstrations de la critique paraissent impuissantes à faire prévaloir la pure et simple vérité. C'est ce que nous voyons en particulier, quand il s'agit des fautes, des erreurs et des crimes dont les ennemis de l'Espagne et de Philippe II, se sont plu à charger la mémoire de ce prince. Sans doute, le fils de Charles-Quint a pu se tromper plus d'une fois dans le difficile gouvernement de tant de royaumes et spécialement des provinces révoltées des Pays-Bas; mais il n'en est pas moins vrai que le caractère et la politique de Philippe II ont singulièrement gagné depuis cinquante ans à être étudiés à la lumière des documents authentiques, à l'aide d'une critique sévère et d'après toutes les règles d'une méthode vraiment scientifique.

Nous avons déjà eu l'occasion dans les *Précis historiques* de mentionner les belles publications des Gachard, des Canovas, des Baumstark, etc. Puisque les mêmes mensonges sont sans cesse répétés, on ne peut trop s'attacher à rétablir de plus en plus la vérité des faits, à réhabiliter pleinement la mémoire des hommes que la passion ou la légèreté ont indignement calomniés. C'est à ce titre que nous donnons ici l'analyse d'un savant travail espagnol qui renferme la réfutation péremptoire d'une des calomnies les plus accréditées, depuis trois siècles, au sujet des rapports de Philippe II avec la princesse d'Éboli. Nous

(1) Gaspar Muro, *la Princesse d'Eboli*, précédée d'une lettre-préface de M. Canovas del Castillo; traduit de l'espagnol par Alfred Weil. Paris: Charpentier, 1878. — L'ouvrage original espagnol est plus développé et renferme un grand nombre d'appendices curieux et de pièces importantes; en voici le titre exact: *Vida de la Princesa de Eboli*, por Don Gaspar Muro, obra illustrada con notas, documentos ineditos, el retrato de la princesa de Eboli, grabados y acsimiles. — Madrid, librairie de Don Mariano Murillo, 1877. — Un fort vol. in-8° de plus de 600 pages.

empruntons en grande partie cette analyse à l'excellent périodique français, la *Revue littéraire* de l'*Univers*.

La *Princesse d'Eboli* de M. Gaspard Muro appartient à cette catégorie d'œuvres salutaires qui finissent par avoir raison des erreurs les plus intéressées. S'attaquant avec les armes les plus fortes à la légende des amours de Philippe II et de dona Anna de Mendoza y Cerda, M. Muro la réduit à sa juste valeur, c'est-à-dire à néant.

Aucune tradition cependant n'avait été acceptée avec plus d'empressement que celle du roi catholique par excellence mariant la jeune dona Anna à son favori D. Ruy Gomez de Silva. Rien ne manquait à cette belle histoire. Des relations du roi et de la princesse était né, disait-on, un fils, le duc de Pastrana, portrait vivant de son père, blanc et blond comme lui. Longtemps avait duré cette passion; à la fin, elle avait été troublée par l'infidélité de dona Anna; la jeune veuve de Ruy Gomez s'était éprise d'un des secrétaires du roi, le fameux Antonio Pérez, et Pérez avait supplanté son maître. On devine le reste. Orgueilleux et jaloux, le terrible Philippe II de la légende, qui passait sa vie au fond de l'Escurial à méditer ses vengeances, n'avait eu garde de pardonner; le secrétaire avait été enfermé et mis à la torture, il n'avait évité la mort qu'en s'échappant par miracle de sa prison de Madrid; moins heureuse, dona Anna avait expiré dans les rigueurs d'une étroite réclusion.

Telle était la version courante, presque universellement admise. Essayait-on d'en contester la valeur, comme le firent par exception les grands historiens Ranke et Lafuente, mille voix s'élevaient pour en démontrer la parfaite authenticité. — Elle n'avait cependant pour fondement unique que deux lignes des *Relaciones* de Pérez lui-même; mais les conversations et les confidences de l'exilé, recueillies pendant son séjour à la cour de France par Brantôme et d'Aubigné et publiées plus tard par ces conteurs peu scrupuleux, avaient complété son témoignage direct un peu trop succinct. Puis l'histoire, embellie et développée par Grégorio Leti, par Mme d'Aulnoy et par le père Miniana, continuateur de Mariana, avait inspiré Schiller. La princesse d'Eboli, aimée en pure perte du roi Philippe II, est en effet l'un des personnages de son *Don Carlos* et n'en est ni le moins singulier ni le moins faux (1). Enfin, deux graves

(1) M. Muro flétrit avec indignation les fausses et abominables fictions inventées par le tragique allemand pour rendre odieux le caractère de Philippe II. *Vida, etc.* cap. X, p. 231.

historiens contemporains, M. Mignet dans son *Antonio Pérez et Philippe II*, M. le marquis de Pidal dans ses *Alteraciones de Aragon*, avaient suivi la tradition et s'étaient efforcés de la justifier. Lorsqu'on acceptait en bloc tout cet ensemble de détails scandaleux empruntés à la chronique et à l'histoire, au théâtre et au roman, comment douter qu'elle ne reposât sur la base la plus solide et ne fût vraie, exacte, inattaquable jusque dans ses moindres assertions ?

Voici pourtant que les recherches de M. Muro l'ont renversée de fond en comble. Justice est faite et, comme l'écrivait à l'auteur notre illustre archiviste, M. Gachard : « On ne pourra plus réimprimer désormais que Philippe II fut l'amant de dona Anna de Mendoza : vous établissez le contraire par des arguments et des preuves irréfragables. »

Pour tout lecteur impartial, le fait ressort à l'évidence du beau travail que nous avons sous les yeux. La mémoire de Philippe II doit être définitivement déchargée du crime atroce qu'on lui imputait.

Et d'abord les hommes politiques du temps, les historiens contemporains, les ambassadeurs de Venise, les envoyés français, tous les témoins bien informés et intelligents sont muets sur la liaison criminelle du roi. Bien plus, nous avons la liste imaginaire des amours du roi dans la célèbre Apologie du prince d'Orange, publiée en 1581 par un ennemi acharné (1). Or, dans ce catalogue exubérant, le Taciturne ne comprend pas Anna de Mendoza; s'il la nomme ailleurs, c'est pour la plaindre avec tous les témoignages du respect le plus profond. Que valent contre ce silence de témoins vigilants et d'un ennemi mortel les vanteries de Pérez, les contes de Brantôme, les folles imaginations de Leti !

D'autre part, la démonstration de M. Muro est directe, positive. A l'aide des meilleurs ouvrages spéciaux, de pièces inédites recueillies dans les archives de Simancas et dans la collection Sessa-Altamira, M. Muro reconstitue l'histoire *véritable* de la princesse d'Eboli. L'examen des papiers d'Etat et des actes du procès criminel auquel il s'est livré ne laisse aucun

(1) Cette liste mensongère a été très bien réfutée et la vie privée du roi Philippe II parfaitement vengée dans un récent ouvrage espagnol que nous recommandons à nos lecteurs. — Voir *Nueva Luz y juicio verdadero sobre Felipe II*, por D. José Fernandez Montana Parte II, cap. XI, pp. 586 et suiv. — Madrid, 1882.

doute ni sur l'amour partagé de Pérez et de la princesse, ni sur l'acte impardonnable auquel la passion les entraîna. Ce crime fut le meurtre du secrétaire de don Juan d'Autriche, Escobedo, dont ils craignaient l'indiscrétion, et qu'ils firent assassiner dans une rue de Madrid. En l'accusant faussement de menées dangereuses et de trahison envers le roi, Pérez avait obtenu de Philippe II un ordre secret d'exécution, au nom de cette détestable *raison d'Etat* qu'admettaient encore les idées et les usages du temps.

Eclairé trop tard par son autre secrétaire, l'honnête Mateo Vasquez, Philippe II voulut d'abord ensevelir le crime dans un profond silence, mais le ressentiment et la haine implacable dont Pérez et la princesse ne cessèrent de poursuivre Vasquez, leur insolence, leurs provocations incessantes, leurs menaces, leur folle audace ne lui permirent pas tant d'indulgence; poussé à bout, il dut autoriser une instruction extra-légale, qui, poursuivie longuement par les magistrats les plus honorables de l'Espagne aboutit au châtiment des coupables.

Avant d'examiner ce que fut en réalité la vengeance de Philippe II et la punition des vrais meurtriers d'Escobedo, traîtres eux-mêmes à leur roi, nous devons présenter ici quelques détails sur la vie de l'infortunée princesse, victime de la profonde dépravation du trop fameux Antonio Pérez (1). Ces simples détails anéantissent péremptoirement la légende, Anna de Mendoza, née à Cifuentes en 1540, dans le palais de son grand-père, était la fille unique du comte et de la comtesse de Mélito et l'un des plus riches partis de l'Espagne. Elle n'avait pas encore douze ans quand elle fut fiancée, à la fin de l'année 1552 au célèbre Don Ruy Gomez de Silva, le compagnon d'enfance, l'ami intime de Philippe II, et qui devait devenir bientôt son plus dévoué et son plus sage ministre.

Tous les historiens s'accordent à faire le plus magnifique éloge de ce personnage (2). Il était beaucoup plus âgé que sa toute jeune fiancée ; aussi le mariage fut-il retardé de plusieurs années, et en attendant la petite fille resta confiée aux soins de sa pieuse mère qui séjournait loin de la cour, dans la ville d'Alcala. Anne y fut élevée comme toutes les autres jeunes nobles de son temps ; mais, en sa qualité de fille unique des-

(1) Sur les déplorables antécédents de ce personnage, voir MURO. *Vida*, etc., cap. III, pp. 65 et sq.
(2) Cfr. MURO, *Vida*, etc., cap. II, pp. 37 et 38.

tinée à être l'épouse d'un grand ministre, elle fut sans doute plus gâtée et plus choyée que si elle avait eu des frères et des sœurs; de là peut-être le caractère fantasque, capricieux et volontaire que put seul diriger et gouverner plus tard un époux plein d'une tendre affection et d'une sagesse supérieure. D'ailleurs, Ruy Gomez dut bientôt quitter l'Espagne à la suite de Philippe II qui, devenu roi d'Angleterre, séjourna dans ce pays et dans les Pays-Bas durant *cinq longues* années. Ce ne fut qu'à la fin de 1559 que le monarque espagnol ot son ministre favori retournèrent dans la Péninsule pour ne plus la quitter. A partir de 1560, année où le roi épousa Elisabeth de Valois, le prince et la princesse d'Eboli vécurent ensemble, unis par les liens sacrés d'un mariage éminemment chrétien qui fut béni de Dieu. De 1561 à 1573, époque de la mort de Ruy Gomez, ils eurent dix enfants, six garçons et quatre filles, et pendant douze années rien ne vint troubler la parfaite union des deux époux, qui jouirent d'une complète félicité domestique. Pour remercier le Ciel de leur bonheur, ils résolurent de fonder dans leur ville et majorat de Pastrana, deux couvents de la célèbre réforme du Carmel et, sainte Thérèse, la grande réformatrice, se rendit auprès d'eux en 1569; elle y resta pendant trois mois pour arrêter définitivement tous les détails de cette double fondation.

Dans leur active piété, le prince et la princesse d'Eboli étaient la providence de leurs vassaux de Pastrana : ils y développèrent l'agriculture et l'industrie; ils y fondèrent magnifiquement le chapitre de la collégiale, y firent bâtir un splendide palais qu'ils décorèrent avec un luxe princier. Comme le remarque M. Muro, la vie de la princesse durant toute cette époque fut consacrée, non pas aux frivolités et aux galanteries, mais bien aux œuvres de zèle et de charité, aux soins de sa nombreuse famille, à la tendresse qu'elle avait vouée à son excellent mari, tendresse qui satisfaisait à la fois son orgueil et son besoin d'affection. La mort prématurée de Ruy Gomez, arrivée le 9 juillet 1573, fut un coup de foudre pour l'infortunée princesse : à peine âgée de 33 ans, elle perdait en lui l'ami le guide, le soutien dont elle avait tant besoin encore.

A la mort de son cher époux, la pauvre princesse devint comme folle de douleur, tant était extrême son amour pour l'homme éminent qui le méritait à tous les titres. En le perdant,

elle sentait comme d'instinct qu'elle perdait tout : l'espoir, la grandeur et l'honneur de sa vie. Le jour même où Ruy Gomez lui fut enlevé, et quelques instants seulement après son trépas, sans rien vouloir entendre et malgré les conseils de sa mère et de son confesseur, la princesse courut s'enfermer dans le monastère des Carmélites qu'elle avait fondé avec son époux ; elle revêtit aussitôt l'habit du Carmel et résolut d'y passer le reste de ses jours sous la grossière bure des filles de sainte Thérèse. Ce trait nous montre tout à la fois et la tendre affection qu'elle portait à son mari et l'emportement de son caractère qui ne savait se modérer en rien.

Mais l'altière grande dame, la veuve du grand ministre, l'héritière des Mendoza, la mère de dix enfants en bas âge, n'était point faite pour la vie calme, régulière, sereine des pauvres Carmélites. Pendant les six mois qu'elle demeura avec elles, la princesse causa tant d'embarras aux bonnes religieuses et à leur sainte fondatrice, que, malgré tout ce qu'elle devait au prince et à la princesse, sainte Thérèse n'hésita pas à rappeler ses religieuses de Pastrana pour aller fonder, au mois de mars 1574, le couvent de Ségovie qu'on lui offrait.

Sans doute, comme le remarque M. Muro, la princesse était parfaitement sincère quand elle avait pris la résolution de se faire Carmélite; elle était sincère encore, quand du fond de sa retraite elle suppliait le roi par la dépouille à peine refroidie de son cher époux (para los huesos de mi marido) de ne pas permettre que le prieur d'Atocha la forçât de quitter le couvent fondé par Ruy Gomez. Mais la prudence chrétienne autant que la sagesse humaine, eu égard à sa position, à son caractère, à ses devoirs de mère et de tutrice, exigeaient sa sortie du cloître. De l'avis unanime des grands du Conseil de Castille, des théologiens du Conseil de conscience et de la Sacrée Inquisition, et par l'ordre du roi, la princesse, dès le commencement de l'année 1574, dut quitter le Carmel, pour se retirer avec sa pieuse mère, la comtesse de Mélito, dans son palais de Pastrana (1).

(1) Que dire de la légèreté et de l'ignorance de certains écrivains, qui, dix ans après la publication du livre de M. Muro, se permettent, dans une revue française des plus répandues et soi-disant des plus sérieuses, de confondre la vraie princesse d'Eboli, veuve à 33 ans de Ruy Gomez, avec sa vénérable mère. On ne voudrait pas le croire si l'on n'avait sous les yeux le passage suivant où se rencontrent presque autant d'erreurs que de mots (*Revue des Deux Mondes*,

Elle y vécut près de trois ans s'occupant paisiblement de l'éducation de ses enfants, dont la tutelle lui avait été confiée par son mari, de l'administration de ses biens et des leurs, ainsi que de plusieurs œuvres de religion dont l'une mérite une mention spéciale et montre bien quels étaient les sentiments de la princesse.

Au départ des filles de sainte Thérèse, en mars 1574, la princesse se mit en rapport avec les supérieurs de l'ordre de Saint-François afin d'obtenir que des Franciscaines vinssent remplacer les Carmélites à Pastrana. Cette affaire fut promptement arrangée à la pleine satisfaction de la pieuse veuve de Ruy Gomez, qui se trouva heureuse d'augmenter, en 1575 et en 1576, la fondation primitive de ce monastère.

Mais de nouveaux chagrins et un fâcheux concours d'événements vinrent bientôt accabler coup sur coup la pauvre princesse et troubler à jamais son existence jusqu'alors si heureuse, si digne et si brillante. Et d'abord, elle qui ne pouvait se passer ni d'une sage direction ni d'une tendresse affectueuse, elle eut la douleur de perdre sa vertueuse mère, la comtesse de Mélito, qui lui fut soudainement ravie vers le milieu de l'année 1576. Ensuite, pour comble d'infortune, son père, le comte de Mélito, déjà avancé en âge, dans l'espoir d'avoir un héritier de son nom et de ses armes, s'empressa de se remarier avec une jeune dame, Madeleine d'Aragon, fille du duc de Ségorbe et de Cardona; il prit en même temps le titre italien du duc de Francavila. On comprend combien le tardif mariage de son père dut péniblement impressionner la princesse d'Eboli, si fière, si ambitieuse, mère de dix enfants exposés à perdre la moitié de leur fortune.

En même temps, d'autres parents s'apprêtaient à réclamer la

livraison du 1er juin 1886, p. 570). « Il fallait surtout se garder des bienfaiteurs et des bienfaitrices qui, parce qu'ils avaient aidé de leur bourse, se croyaient tous les droits, témoin la princesse d'Eboli, *belle*-MÈRE de celle que Philippe *aima et fit mourir*. La vieille Eboli (la comtesse de Mélito, mère d'Anne de Mendoza, ne porta jamais le nom d'Eboli), la vieille Eboli, ayant eu la fantaisie de fonder un monastère sous les auspices de la mère Thérèse, considérait son Carmel comme son joujou et tourmentait les religieuses plus que n'eussent fait cent disciplines. Elle en fit tant et de si fortes que sainte Thérèse prit le parti de faire enlever les nonnes la nuit par des hommes sûrs. » L'article étrange, où l'on peut lire ces lignes est intitulé : *Psychologie d'une sainte ;* il est signé *Arvède Barine*, un écrivain russe sans doute, comme son nom semble le faire supposer, et qui, en cette qualité, n'est pas obligé de connaître exactement la vie d'une Sainte de l'Eglise romaine.

succession d'une partie des majorats de la maison de Mélito et spécialement le marquisat d'Almenera. Il est vrai que son père, le duc de Francavila, mourut en 1577. peu de mois après son mariage, laissant de son union avec Madeleine d'Aragon une fille posthume qui mourut en naissant. Mais il était trop tard. La princesse d'Eboli avait dû retourner à Madrid pour s'occuper de ses intérêts et de ceux de ses enfants, et c'est alors qu'irritée, affolée, abandonnée des uns, jalousée par les autres, maîtresse absolue de ses actions, mais victime de son caractère et de ses passions, elle tomba entre les mains de l'homme dépravé qui devait l'entraîner dans l'abîme et ternir à jamais l'éclat de son nom et de sa réputation, jusqu'alors absolument irréprochables. Comme on l'a vu, la pauvre princesse était une femme emportée, mal équilibrée, se livrant sans réflexion aucune à des coups de tête, et qu'avaient seuls pu diriger et dominer le tact parfait, la ferme raison et la tendre affection de son incomparable époux.

C'est vers le milieu de l'année 1577 que se nouèrent entre la princesse et l'infâme Pérez les relations qui devaient les conduire tous deux à la ruine. Vers la même époque arriva en Espagne Jean de Escobedo, secrétaire d'Etat de Don Juan d'Autriche, qui gouvernait alors les Pays-Bas. Escobedo et Pérez étaient d'anciens amis; tous deux avaient été les protégés de Don Ruy Gomez, qui avait plus que personne contribué à leur fortune. Mais Escobedo était un honnête homme. Il fut révolté de l'injure, pleine de la plus noire ingratitude, qu'Antonio Pérez osait faire à la mémoire de leur ancien protecteur : il laissa entendre à ce misérable qu'il saurait bien mettre fin à ses infamies. Fatale imprudence! qui devait bientôt lui coûter la vie. L'astucieux Pérez, qui connaissait bien le roi son maître, dénonça Don Juan à Philippe II comme aspirant à la souveraineté des Pays-Bas, et il lui révélait, que le secrétaire Escobedo était l'inspirateur des ambitieux projets de D. Juan d'Autriche et poussait celui-ci à s'emparer à force armée de Santander pour se rendre ensuite maître de l'Espagne. Or, c'était là aux yeux du roi une trahison ouverte, un crime de lèse-majesté; et comme des raisons d'Etat empêchaient le roi de faire poursuivre les coupables devant les tribunaux ordinaires, Philippe II crut pouvoir, d'après les maximes reçues alors, se passer des formalités légales, et en vertu de son autorité souveraine, il donna l'ordre à Pérez d'ôter la vie à Escobedo de la manière qu'il croirait le

plus convenable, sans que rien de cette décision pût jamais être soupçonné.

Mais les graves inconvénients de cette justice mystérieuse et terrible ne tardèrent pas à se faire sentir et retombèrent plus tard avec des apparences d'équité sur la mémoire du monarque absolu. Outre que la conscience du roi avait pu être trop facilement surprise, la part que Philippe II avait prise secrètement au meurtre d'Escobedo fut cause que la justice ordinaire mise en mouvement par la famille de celui-ci ne put fonctionner régulièrement, et que l'on dut retarder et dissimuler, sous divers prétextes, la poursuite, l'accusation ainsi que le châtiment des vrais coupables qui appartenaient l'un à la catégorie des plus hauts fonctionnaires de la cour, l'autre à la plus illustre noblesse d'Espagne.

Rien n'est plus compliqué, plus obscur, plus enchevêtré que toute la suite de cette affaire qui aboutit à l'arrestation de Pérez et de la princesse. Informations contradictoires des conseillers d'Etat, procédures introduites par divers magistrats, rapports mystérieux des secrétaires royaux, incidents de tout genre soulevés par les prévenus, intervention des plus influents personnages, les ducs de Medina-Sidonia et de l'Infantado, chef des deux plus puissantes familles de l'Andalousie et de la Castille, hésitations continuelles du roi par suite de la fausse position dans laquelle il se trouvait par l'exécution de sa justice sommaire, tout cela constitue un vrai labyrinthe presque inextricable, que M. Muro nous expose aussi fidèlement que possible et dans lequel il est souvent difficile de connaître l'exacte vérité (1).

En définitive, ce qui ressort avec certitude de toute la conduite du roi depuis la mort du Prince d'Eboli, Ruy Gomez, soit avant le meurtre d'Escobedo, soit après, c'est qu'on n'y trouve absolument aucune preuve, aucun indice, aucune trace, des rapports criminels qui auraient jamais existé entre Philippe II et la princesse d'Eboli. Ce qui résulte encore avec évidence, c'est la culpabilité des deux accusés, qui avaient trahi la confiance et les bienfaits de leur maître par le mensonge, par la révolte, par la plus noire ingratitude, et qui manquèrent tous deux, même au seul point de vue de la plus vulgaire honnêteté, aux plus sacrés de leurs devoirs.

(1) Voir *Vida*, etc., cap. IV, p. 75.

Ce que nous venons de dire, d'après l'exposé si complet de M. Muro, explique aussi les ménagements que le roi crut devoir garder dans le châtiment de ces grands coupables dont l'un connaissait tous les secrets d'Etat et dont l'autre appartenait à la plus haute noblesse du royaume. — Nous allons voir maintenant si Philippe II excéda les bornes de la justice la plus indulgente, et si, comme il plaît à la légende, il fut impitoyable.

La détention de la princesse d'Eboli dura douze ans et demi, de 1579 à 1592. Mais pendant tout ce temps, elle ne fut pas également sévère; jusqu'en 1590, elle n'eût guère de la réclusion que le nom. Ce fut dans la tour de Pinto, à trois lieues de Madrid, qu'Anna de Mendoza fut d'abord enfermée; cette tour subsiste encore telle à peu près qu'elle était de son temps; les curieux la visitent; la princesse n'y demeura que six mois. Dès février 1580, elle fut transférée à San Torcaz, où elle put revoir ses enfants, reprendre l'exercice de leur tutelle, présider à leur éducation et jouir d'une demi-liberté. Un an plus tard, sur les instances du duc de Medina-Sidonia, son gendre, et de ses autres parents, elle reçut l'autorisation de résider dans son propre palais de Pastrana. Là, exempte de toute surveillance ostensible, elle vécut à sa guise, sous l'unique condition de ne pas sortir de son immense et magnifique domaine.

Est-on curieux de savoir quelle existence elle s'y créa ? On l'apprendra par les témoignages les plus authentiques; elle s'y livra à la dissipation, au plaisir, aux profusions extravagantes. Le licencié Ortega, qui lui rendit visite en 1582, écrit cette petite phrase assez joyeuse : « Ce ne sont que fêtes et divertissements comme dans les récits des livres de chevalerie. » Elle en vint à ce point d'audace de renouer avec Antonio Pérez, dont la captivité était encore moins dure que la sienne; quelques lettres furent échangées, et même une nuit, s'il faut en croire le bruit public, Pérez osa quitter Madrid pour venir à Pastrana. Le roi fut informé de leur correspondance et se contenta d'écrire ces quelques lignes au président du Conseil de Castille, Antonio Pazos : « Il me semble avoir entendu dire qu'il y a encore des messages entre Antonio Pérez et la princesse, ce qui ne convient ni à l'un ni à l'autre. Vous ferez bien de savoir avec secret et prudence ce qui en est, et, si le fait est vrai, d'y mettre bon ordre. »

L'esprit brouillon et les intrigues d'Anna de Mendoza justifiaient amplement cette précaution. Antonio Pérez, maître de

tous les secrets du règne et cabalant avec elle, était pour le roi un ennemi dangereux. On peut remarquer d'ailleurs que le style de cette lettre n'est pas celui de l'amour jaloux et vindicatif. La liberté dont jouissait alors la princesse pouvait paraître excessive, si l'on en croyait Pedro Nunez, de Tolède, exact observateur de sa conduite et de ses habitudes; il prétend que, selon l'usage de la grande noblesse de ce temps, elle avait plusieurs estafiers ou *bravi* à sa solde : « La princesse, dit-il, réunit souvent ses hommes et demande à l'un comment il s'y prendrait si elle lui commandait de tuer Pierre ou Paul; les autres sont consultés sur les coups de bâton, coups de pieds, soufflets et autres bagatelles. » Quelles mœurs et quelle *détention !*

La vie de la prisonnière devint si irrégulière et ses dépenses si ruineuses, qu'en 1582 le roi fut obligé de lui ôter la tutelle de ses enfants et l'administration de leurs biens et lui-même eut soin de lui signifier cette décision par une dépêche des plus mesurées, que l'on trouvera tout entière dans le livre de M. Muro; elle n'est ni d'un homme cruel, ni d'un maître implacable (1).

Sauf cette interdiction si bien justifiée, de 1582 à 1590 aucune autre mesure de rigueur ne vint frapper la princesse d'Eboli. Elle se trouvait gravement compromise par les révélations du procès criminel de Pérez qui se poursuivait alors ; mais, malgré toute sollicitation contraire, le roi, qui voulait éviter un terrible scandale à la famille des Mendoza, alors la plus puissante de l'Espagne, ne permit jamais que la princesse fût impliquée dans le meurtre d'Escobedo. Son existence à Pastrana était tolérable, s'il en est de tolérable sans la liberté.

C'est seulement en 1590 qu'elle fut soumise tout à coup à un traitement plus rude, la réclusion véritable; à cette époque, sa demi-détention se change subitement en prison très étroite. Au mois de mai 1590, l'alcade Alonzo reçoit l'ordre imprévu et pressant de faire garnir de doubles barreaux toutes les fenêtres, portes et lucarnes du palais, et l'injonction est exécutée au grand désespoir de la princesse. Quelle nécessité inspirait donc ou motivait cette aggravation de peine, ou ce surcroît de précautions? On le sait maintenant, grâce aux recherches et aux rapprochements de M. Muro. — Le 18 avril 1590, Antonio Pérez

(1) Voir *Vida*, etc., cap. IX, p. 199.

s'était échappé de sa prison, et depuis, réfugié dans l'Aragon, il cherchait à soulever cette province. Le roi craignit sans doute que la princesse n'eût l'idée de s'évader pour le rejoindre et fomenter la révolte. N'oublions pas que riche, puissante, alliée de très près à toutes les grandesses de Castille et d'Aragon, elle pouvait devenir un très sérieux embarras et un grave danger pour la tranquillité de l'Espagne.

A dater de ce jour, sa vie, dont le surveillant Torrontero a laissé le journal minutieux, s'écoula dans la tristesse, l'irritation et la maladie, mais non dans l'isolement; jusqu'à son dernier moment, elle put garder auprès d'elle dona Anna, la plus jeune de ses filles. Elle mourut le 2 février 1592.

Telle est l'exacte relation de ce long châtiment. Excepté, s'il le faut, les deux dernières années, où la défiance bien justifiée du roi le rendit assez sévère, la réclusion fut-elle trop dure? On ne peut le soutenir de bonne foi. Le XVIe siècle n'avait pas les mœurs du XIXe, il s'en faut de beaucoup. « Je ne fils pas le doulx », dit quelque part Montluc, racontant avec quelle facilité il usait de la roue et de la potence. A cette époque tout le monde pouvait en dire autant et personne ne péchait par excès de sensibilité. La raison d'Etat d'alors nous fait connaître d'autres peines et d'autres prisons que celle de la princesse d'Eboli; l'inique captivité de Marie Stuart fut plus longue, plus étroite, plus dure de beaucoup et finit par l'échafaud. En cette occasion, Philippe II ne fut pas seulement très supérieur à l'odieuse Elisabeth, mais il sut concilier la justice et l'humanité peut-être mieux que n'eût fait tout autre souverain de son temps.

Pourquoi donc cette réputation déplorable que lui ont faite les auteurs non espagnols ? Un bon juge va nous le dire.

Une lettre très remarquable de M. Canovas del Castillo, qui sert de préface à l'ouvrage de M. Muro, insiste avec raison sur ce point essentiel. « Qui pourra, désormais, dit-il, tracer consciencieusement la biographie de Philippe II sans se rapporter aux chapitres et aux documents inédits que renferme le livre de M. Muro ? Cette publication nuira-t-elle, oui ou non, à sa mémoire ? En vérité, pour peu qu'on soit au courant de l'histoire, on ne peut plus voir en Philippe II ce monstre de férocité que ses ennemis religieux et politiques nous avaient peint. Les livres, les documents, les papiers de toute espèce prouvent jusqu'à l'évidence que, contre lui, *l'opposition de son temps a été d'une prodigalité inouïe de calomnies.* »

« Les travaux de MM. Gachard et de Mouy, par exemple, ont justement relégué dans l'armoire de la littérature fabuleuse tout ce qui a été dit des amours du prince don Carlos et de la reine Elisabeth de Valois. Le *mythe* de Philippe II constitue, à n'en pas douter, une partie essentielle de *ce trésor de fables que les nations protestantes, anciennes ou modernes, gardent de siècle en siècle dans leur sein.* » — M. Canovas del Castillo met précisément le doigt sur la plaie, et le travail de M. Muro aura pour utilité principale de détruire l'une de ces *calomnies protestantes, sans cesse répétées par les plumes libérales.*

Nous engageons vivement nos lecteurs à lire la belle traduction de M. Weil, ou mieux encore à étudier à fond l'original espagnol de M. Muro ; s'ils prennent cette peine, assurément fort agréable, il ne restera plus rien dans leur esprit de toutes les calomnies dirigées contre le roi catholique à propos des criminelles intrigues d'Antonio Pérez et de la princesse d'Eboli.

G. H.

LES MAINMORTABLES DU JURA

Il n'est pas inutile de revenir sur cette question à propos de l'érection de la statue de Voltaire à Saint-Claude. Voltaire et son avocat Christin firent grand bruit et prétendirent plaider par pur sentiment d'humanité la cause des mainmortables du chapitre de Saint-Claude. C'était la haine de l'Eglise beaucoup plus qu'un sentiment d'humanité qui inspirait cette campagne.

Le servage, à l'origine, constitua une immense amélioration par rapport à l'esclavage antique, jugé nécessaire par Platon et par Aristote, mais peu à peu aboli par l'influence de l'Eglise. Il diminua lui-même de siècle en siècle par l'action du christianisme et de la royauté dans la France du moyen âge. Toutefois, ainsi qu'il arrive d'ordinaire dans les pays de coutume et de traditions comme était le nôtre, il en restait encore çà et là des débris dans la France du dix-huitième siècle.

Nulle part on n'y voyait plus de serfs de corps, c'est-à-dire de paysans soumis, quant à leurs personnes et à leurs biens, au bon plaisir d'un seigneur; mais on y rencontrait dans les provinces du Centre et de l'Est, en Auvergne, en Berry, en Nivernais, en Bourgogne, en Franche-Comté, un assez grand nombre de mainmortables.

Le mouvement de l'opinion tendait à leur affranchissement. La royauté s'y associa, et Louis XVI abolit, en 1779, ce qui restait de mainmorte dans les domaines de la couronne. Loin de mettre obstacle à la suppression du servage quand il existait encore sur leurs terres, les seigneurs ecclésiastiques y poussaient presque toujours, et souvent des difficultés administratives les empêchèrent seules de la réaliser.

L'évêque même de Saint-Claude, Mgr de Rohan-Chabot, se prononça dans ce sens, malgré l'avis contraire de son chapitre. « J'unis de bon cœur, dit-il, à une assemblée du bailliage d'Avial, mes supplications à celles que mes vassaux adressent à Sa Majesté pour qu'il lui plaise affranchir gratuitement leurs personnes et leurs biens. »

Le tort des chanoines de Saint-Claude fut de s'obstiner dans leur résistance au mouvement de l'opinion. Mais leur résistance avait des motifs fort avouables, qu'ils ont consignés dans leurs réponses aux mémoires présentés au roi et au Parlement de Besançon par les habitants de plusieurs des villages faisant partie de leurs domaines.

Dans cette réponse, ils établissent l'origine du droit de mainmorte. « Il est évident, disent-ils, que ce droit a sa source dans la concession primitive des terres, et, sous ce point de vue, il est de toute justice que le vassal, le mainmortable, l'emphytéote, abandonnant la culture du fonds ou cessant de se conformer à la loi que la convention ou la coutume lui a imposée, le seigneur rentre dans son ancienne propriété. »

Ils indiquent aussi le motif de ce droit. « Les motifs de l'établissement et des règlements propres à la mainmorte ne sont pas équivoques; ils furent de fixer le colon à la culture du fonds. La loi de rester en société ou en communion fut imposée aux familles soit pour favoriser et étendre la population, soit pour les mettre plus en état de faire valoir les terres, en réunissant sous un chef un plus grand nombre d'ouvriers et de cultivateurs : *vis unita fortior.* »

Quant à l'origine historique du droit des chanoines, la voici. L'abbaye de Saint-Claude, fondée sur les ruines d'un monastère du ve siècle, possédait de vastes domaines dans la partie montagneuse du Jura. Elle avait, pendant le moyen âge, colonisé ces gorges étroites et sauvages en appelant autour d'elle des cultivateurs, auxquels elle avait fait de nombreuses concessions territoriales, sous la condition du droit de retour au seigneur

en cas de mort, sans parents communiers. En 1742, l'abbaye fut sécularisée, un évêché fut érigé dans la ville de Saint-Claude, et le chapitre hérita des droits des anciens abbés.

La condition des mainmortables du chapitre de Saint-Claude était-elle un état de misère et de barbarie? Ils étaient soumis aux règles qui régissaient ce que l'on appelait l'état de communauté. On peut en lire la description dans un chapitre de l'ouvrage de M. Paul Allard, chapitre intitulé : *Les communautés de serfs en France*. Cet état assurait aux serfs communiers la libre transmission de leurs biens au sein de la communauté, en même temps qu'il leur donnait, vis-à-vis de leur seigneur, cette force morale qui naît de l'association.

Ce régime avait sans doute ses inconvénients, mais il avait aussi ses avantages. Cela résulte de témoignages contemporains. « Le travail de plusieurs personnes réunies, écrit Dunod dans son *Traité de mainmorte* publié en 1733, profite bien plus que si tout était séparé entre elles. Aussi l'expérience nous apprend, dans le comté de Bourgogne, que les paysans des lieux mainmortables sont bien plus commodes que ceux qui habitent la franchise, et que plus leurs familles sont nombreuses, plus elles s'enrichissent. »

Les chanoines de Saint-Claude, dans leurs réponses aux mémoires de leurs sujets, opposent, sans crainte d'être démentis, aux plaintes de leurs serfs l'état prospère de ceux-ci. Ils font observer que c'est bien à tort que l'on suppose que les mainmortables n'ont aucune propriété de biens meubles ou immeubles. Ce sont, au contraire, presque les seuls gens de la campagne en Franche-Comté qui soient riches en fonds de terre; les habitants des villages de franchise ne sont communément que de simples fermiers.

Le mobilier, l'argent, le bétail, les rentes et obligations de mainmortables sont dans leur libre et entière disposition. Ces esclaves prétendus sont presque tous des paysans aisés, industrieux, plus avisés et moins dépendants que ceux des autres villages. La population des lieux en mainmorte est supérieure à celle des autres campagnes. La preuve s'en trouve dans l'exposé même des habitants qui réclament. Ils exposent qu'ils sont au nombre de dix à douze mille pour six villages. Le nombre est honnête assurément.

« Au surplus, ajoutent les chanoines, le dépouillement des registres publics des paroisses et des contrôles des actes, des

contrats de mariage, feraient voir que les différences, soit par rapport au nombre, soit du côté de la qualité des constitutions dotales, sont toutes à l'avantage des lieux de condition mainmortable, comparés à ceux de franchise. »

L'érudition moderne commence à faire le travail auquel les chanoines de Saint-Claude conviaient leurs juges, et ses découvertes ne semblent pas infirmer leurs assertions. Ainsi M. Babeau, dans son remarquable ouvrage sur la *Vie rurale dans l'ancienne France*, cite l'inventaire dressé en 1479, après la mort d'un mainmortable, d'un domaine ecclésiastique de la Champagne, qui possédait une maison, quarante arpents de terre labourable, des vaches et cinquante-trois bêtes à laine.

Le mouvement d'opinion qui se prononçait en France à la fin du XVIIIe siècle, pour la suppression de la mainmorte rencontrait d'ailleurs çà et là quelque contradiction, notamment en Franche-Comté, où l'académie de Besançon, le 24 août 1778, couronna un mémoire favorable au maintien de ce régime. Nous voyons dans ce mémoire que certaines communautés de serfs mainmortables avaient mieux aimé conserver leur condition que d'acheter au prix d'une somme modique la liberté qu'on leur offrait.

Il n'y aurait pas d'invraisemblance à soupçonner derrière les plaintes des sujets du chapitre de Saint-Claude les suggestions de quelques instigateurs, comme il y en eut malheureusement un bon nombre dans les années qui précédèrent la Révolution ; de ces hommes qui se chargeaient de rédiger les plaintes après en avoir eux-mêmes soufflé l'idée aux habitants des campagnes. Quoi qu'il en soit, les chanoines auraient mieux fait sans doute de céder au mouvement de l'opinion ; mais leur résistance était fondée en droit, et en fait elle ne manquait pas de raisons sérieuses. La condition de leurs sujets n'était nullement un état de misère et de barbarie. Parmi les électeurs actuels du conseil municipal de Paris, on en connaît de plus misérables.

Comme le *Monde*, auquel nous venons d'emprunter ces quelques considérations, la *Semaine religieuse* de Saint-Claude a également traité la question dans un long article qui se termine ainsi :

Un arrêté du Conseil d'Etat renvoya au Parlement de Besançon « la contestation d'entre les habitants du Mont-Jura et le chapitre de Saint-Claude, pour la juger sur les titres des premiers ». Nous l'avons dit : en août 1775, le Parlement de Besançon rejeta la requête des

serfs. Voltaire fit alors une pétition à Louis XVI pour demander l'abolition de la mainmorte. Par l'édit de 1779, Louis XVI abolit le servage dans tous les domaines de la couronne; mais l'état de ses finances ne lui permettant pas de racheter le droit de servage des mains des seigneurs qui en jouissaient, le roi se borna à émettre le vœu que les seigneurs intéressés suivissent son exemple. De fait, le servage se maintint jusqu'en 1789. C'est dans la célèbre nuit du 4 août que fut décrétée, sans nulle indemnité, la liberté des derniers serfs : le duc de la Rochefoucauld Liancourt eut l'honneur de requérir cet affranchissement, qui n'est nullement dû à Voltaire : le patriarche de Fernex était mort depuis onze ans.

Cet homme dont nous ne contestons pas le mérite littéraire, fait, somme toute, triste figure en ce siècle, où l'on a plus entassé de ruines que réalisé de réformes sages et durables. Tous les moyens lui étaient bons pour attaquer et diffamer ceux qui ne s'inclinaient pas devant lui. Egoïste entre tous, enrichi par des expédients connus aujourd'hui, il a plaidé, à peu de frais, la cause des pauvres; il a réclamé la liberté des serfs, faisant d'ailleurs beau jeu de la dignité humaine alors qu'il avait quelque intérêt à débattre au sujet de la traite des nègres ou des mainmortables de sa seigneurie. « Je me réjouis d'avoir fait une bonne affaire », écrivait-il à Michaud de Nantes, en lui apprenant qu'on avait sauvé un navire plein de nègres. Comment, enfin, celui qui devait réclamer si hautement l'affranchissement des serfs du Jura, pouvait-il écrire le 1er février 1764, à d'Argental, cette lettre que l'on devrait graver sur son piédestal : « Figurez-vous, lui dit-il, quel plaisir ce sera pour un aveugle (il souffrait des yeux) d'avoir, entre les Alpes, une terre grande comme la main, très joliment bâtie de ma façon, ne payant rien ni au roi ni à l'Eglise, et ayant d'ailleurs le droit de mainmorte sur plusieurs petites possessions ! »

MAUX ET REMÈDES (1)

« Je ne connais pas, dit quelque part dans son livre M. le comte d'Haussonville, d'entreprise qui soit plus ardue et, si j'osais dire toute ma pensée, plus stérile, que de rechercher la cause de la misère. C'est d'ailleurs un problème abstrait auquel chacun ne peut se défendre de donner une solution qui réponde à ses conceptions théologiques ou cosmogoniques. L'un y verra

(1) MISÈRE ET REMÈDES, par le comte d'HAUSSONVILLE, ancien député. 1 vol. in-8 de 550 p. (1886). Paris, Calmann-Lévy, 7 fr. 50.

une dispensation mystérieuse de la Providence répondant à ces desseins secrets sur les âmes, l'autre une conséquence inéluctable des lois fatales qui gouvernent l'évolution du monde, et la controverse ne fera qu'affermir chacun dans son sentiment sans conduire à un résultat pratique. »

Cela est-il bien sûr ? Il y aurait beaucoup à dire sur cette façon un peu dédaigneuse d'éliminer l'explication catholique de la pauvreté. A notre humble avis, l'économie sociale ne peut que grandement gagner à s'éclairer, dans la question du paupérisme, des lumières de la théologie. Il ne suffit pas de dire : la misère est un fait, secourons-la, mais gardons-nous d'en approfondir les raisons. — Ce fait est-il juste, est-il nécessaire, est-il utile ? Voilà des points d'interrogation auxquels il est difficile de se soustraire et dont la solution en dira plus à l'intelligence que toutes les statistiques. Si tant est, ainsi que conclut M. le comte d'Haussonville, que la charité soit le seul et véritable remède à la misère, de quel droit exigez-vous du riche qu'il l'exerce, du pauvre qu'il l'accepte, sinon en vertu de la loi divine ? En faisant voir dans la misère un moyen de sanctification réciproque pour le riche et pour le pauvre, la religion seule peut produire dans les âmes d'un côté la résignation, de l'autre le désintéressement, vertus sans lesquelles la charité n'est plus qu'une banale bienfaisance.

Ces réserves ne nous empêcheront pas de rendre hommage au livre de M. d'Haussonville, dont l'utilité pratique ne peut qu'être considérable.

Ses trois grandes divisions ont pour objet : la description de la misère, ses causes occasionnelles, et l'étude des remèdes qu'on peut y apporter.

Pour ne pas se perdre dans les généralités, l'auteur a pris comme terrain spécial d'études et de comparaison la population parisienne, et, de chiffres arides, il a su faire sortir un tableau saisissant. La misère ainsi vue et décrite sur le vif, dans sa lutte quotidienne, dans son budget, dans ses dégradations, est chose navrante. Comment, se dit-on, dans cette ville brillante et luxueuse, peut-il exister des bas-fonds où les idées et les mœurs confinent de si près avec la sauvagerie ? Il semble que nous n'ayons pas trop à nous vanter de notre civilisation, lorsque M. d'Haussonville nous démontre que, contrairement au préjugé courant, le nombre des indigents est proportionnellement plus grand à Paris qu'à Londres.

A Paris, deux cent mille indigents reçoivent les secours de l'Assistance publique. Et ce nombre ne comprend que les indigents d'habitude, ceux qui sont pour ainsi dire rentés par la Ville. Combien d'autres meurent de faim dans leurs taudis, où les retiennent la maladie, la honte ou le découragement ! Chassée du centre de Paris par les grands travaux entrepris dans les quartiers commerçants et l'élévation de loyers qui en résulte, la misère afflue de plus en plus à la circonférence ; elle fait la tache d'huile et envahit la banlieue. C'est là qu'il faut la voir, dans ces maisons à six étages, où grouillent, entassés les uns sur les autres, jusqu'à cent cinquante locataires à la fois ; c'est là qu'on la retrouve avec ses traits caractéristiques, la malpropreté, la promiscuité, l'immoralité les plus révoltantes.

Quelle destinée que celle de ces malheureux ! Dès leur jeune âge aux prises avec mille excitations malsaines, n'ayant en fait de religion qu'une sorte de sentimentalité vague et d'aspiration vers le progrès ; pour le reste, vivant dans un véritable paganisme ! En 1883, le nombre des enterrements civils s'élevait à vingt-trois pour cent; et, dans ce chiffre, les quartiers pauvres (Ménilmontant, Charonne, Belleville, etc.) figuraient pour la proportion de quarante pour cent !

Si l'on rapproche de ce fait la progression vraiment effrayante des crimes et délits, comment ne pas dire, avec M. d'Haussonville : « Il y a là une marée montante dont il ne faut pas se dissimuler les progrès ; et le seul étonnement qu'on doive éprouver, c'est que le mal ne soit pas plus profond et plus étendu encore. »

Au premier abord, on s'étonne que, dans une ville comme Paris, avec toutes les recherches d'une civilisation très avancée, avec le bon marché de certains produits et l'élévation relative des salaires, on puisse encore mourir de faim. Et cependant le fait arrive.

D'après un calcul fort plausible et en joignant toutes les dépenses nécessaires à la nourriture, au logement, au vêtement, etc., l'auteur estime qu'il faut à l'ouvrier parisien un revenu annuel de huit cent cinquante à douze cents francs, ce qui suppose un salaire quotidien variant de deux francs soixante-quinze à quatre francs. Au-dessous de deux francs soixante-quinze, c'est la misère inévitable.

Or les salaires actuels satisfont-ils à ce minimum?

— Oui pour les hommes, non pour les femmes. Le salaire moyen de ces dernières s'élève à deux francs; dans quelques

professions il faut descendre jusqu'à quatre-vingt-dix et quatre-vingts centimes par jour ! On s'explique, hélas ! comment tant de malheureuses demandent à la débauche des ressources complémentaires.

Pour les hommes, la moyenne des salaires est de trois francs cinquante. Quelques professions privilégiées atteignent jusqu'à quinze, vingt et trente francs par jour ; mais en revanche, certaines catégories d'hommes de peine ne gagnent que deux francs soixante-quinze et même deux francs soixante. Que survienne un chômage, une maladie, et voilà pour la misère chronique et définitive des proies toutes prêtes.

Mais enfin, à la rigueur, l'ouvrier pourrait vivre à Paris, s'il n'était travaillé par des besoins artificiels de plaisir et de luxe qui vont sans cesse en augmentant. Le goût du théâtre, de la bonne chère, des jouissances matérielles, s'est accru depuis cinquante ans dans des proportions exagérées, et voilà pourquoi certains budgets domestiques, qui pour nos pauvres de province seraient l'abondance, sont insuffisants pour l'ouvrier parisien. Est-ce que cette considération ne fait pas ressortir l'aveuglement de ceux qui veulent priver le peuple d'une religion prêchant la tempérance, la patience, la chasteté ?

Ces deux premières parties de l'ouvrage, parties descriptives, sont supérieurement traitées. La dernière, où M. le comte d'Haussonville examine les moyens par lesquels on cherche à combattre la misère, me touche moins, parce que j'y trouve comme une pointe d'ironie et, si j'osais dire, de scepticisme qui produit une impression pénible. Bien des remèdes ont été tentés pour supprimer ou atténuer la misère ; M. d'Haussonville les critique et les repousse tous : liberté du travail, syndicats chrétiens, institutions d'épargne, mutualité, participation aux bénéfices, associations coopératives ; il n'en est pas un qui, suivant l'auteur, ne soulève des objections insolubles.

En fait d'objections, je crois bien qu'on peut en opposer à toute œuvre humaine. En tout cas, M. le comte d'Haussonville me paraît singulièrement sévère à l'égard de l'école — il la nomme *l'école historique* — qui poursuit avec tant de foi la régénération du monde ouvrier par les principes de l'économie chrétienne. Si l'Œuvre des Cercles catholiques voit notamment dans le rétablissement des corporations un sûr moyen de faire cesser l'antagonisme qui divise les travailleurs de toute classe, il ne faudrait pas laisser croire qu'elle y est portée par un amour

aveugle et inconsidéré du passé. On y sait parfaitement faire la part des saines traditions qu'il importe de faire revivre et des abus à éliminer.

Mais là où la critique s'égare tout à fait, c'est quand l'auteur reproche à l'école chrétienne, notamment à M. Charles Périn, de « se perdre dans les brouillards de l'idéal et de nager en pleine chimère, » parce qu'elle subordonne le progrès matériel des sociétés à la pratique du renoncement. Eh ! pourquoi pas? cela vaut bien les formules égoïstes de l'économie libérale : le travail est une marchandise; laissez faire, laissez passer, et autres du même genre. Le renoncement ou le sacrifice trouvera le chemin des cœurs plus vite que la science.

Un soir, dans un des asiles ouverts à Paris par l'Hospitalité de nuit, au moment où l'on allait réciter la prière d'usage, un nouveau venu s'élança sur l'estrade du gérant, disant à haute voix : « Je reviens de Nouméa et j'ai été chez les amis : ils m'ont repoussé; je suis venu chez les cléricaux, et ils m'ont reçu. Ma foi, vivent les cléricaux ! »

Après tout, M. le comte d'Haussonville n'est-il pas de notre avis, lorsque, après avoir constaté l'insuffisance de toutes les tentatives économiques pour enrayer la misère, il termine son ouvrage par un éloquent panégyrique de la charité ? « J'appelle charité, dit-il, l'esprit de dévouement et de sacrifice. Or du dévouement et du sacrifice l'humanité ne se passera jamais... Aussi, de tous les remèdes contre la misère, le plus efficace sera-t-il toujours de donner non pas seulement son argent, ce qui n'est pas possible à tout le monde et doit en tous cas être fait le plus rarement possible sous la forme d'aumône directe, mais donner de son temps, de sa sollicitude, de son cœur, de soi-même enfin; il faut donner, donner beaucoup. »

Voilà de nobles paroles. Mais, encore une fois, la religion seule, avec ses dogmes consolateurs, peut inspirer de tels dévouements. Il est regrettable que cette dernière conclusion ne ressorte pas suffisamment du livre de M. d'Haussonville, auquel pour être parfait, il ne manque qu'une seule chose : le souffle franchement chrétien.

FERNAND BUTEL,
docteur en droit.

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE EN IRLANDE

On connaît la situation de la propriété foncière en Irlande ; elle se résume en deux mots : vastes domaines et petites fermes. Bien que ce régime ait été souvent décrit, on ne lira pas sans intérêt quelques traits du tableau que M. Ph. Daryl en trace une fois de plus dans le *Temps :*

En Irlande, c'est la foi féodale qui règne encore. Un domaine n'est pas une propriété, c'est un fief. Le seigneur de ce domaine n'est pas un possesseur, c'est un usufruitier, en quelque sorte un locataire à vie. Il n'a sur sa terre qu'un droit limité. Il ne peut pas la vendre sans le consentement de son héritier substitué et l'autorisation des bénéficiaires, souvent innombrables, dont il est flanqué dans sa jouissance. La plupart des majorats sont grevés de rentes perpétuelles assignées soit aux branches cadettes de la famille, soit à d'anciens serviteurs, soit à des créanciers. Tout ce que le titulaire peut aliéner, c'est son intérêt viager, par quelque combinaison d'assurance avec transfert de revenu. Si l'on ajoute que ce titulaire est ordinairement absent du domaine, qu'il ne l'exploite pas lui-même et que, la plupart du temps, il n'en connaît même pas la place exacte, on comprendra qu'il y soit assez volontiers considéré comme un étranger.

Étranger, il l'est d'ailleurs en fait, de race, d'habitudes, de religion, de langue. Et néanmoins, cet étranger, — précisément parce que son fief, à peu près inaliénable dans la pratique, comme il est immuable dans ses limites, se transmet de père en fils aîné dans la famille, — cet étranger souvent inconnu, et dont on sait seulement le nom, a une histoire, légendaire ou vraie, qui s'attache à lui et à son titre. Le revenu du domaine a beau s'être éparpillé sur cinq cents têtes, au cours de dix générations, le domaine reste et pèse sur lui de tout son poids. Il ne s'agit pas ici d'une simple expression géographique, d'un canton cent fois morcelé, remanié, défiguré en moins d'un siècle, mais d'une terre qui, depuis mille ans peut-être, n'a pas changé de forme et d'aspect.

Le soir, à la veillée, on se conte comment, au temps jadis, cette terre était la propriété collective du clan local; comment elle fut escroquée par un chef politique qui la céda traîtreuse-

ment aux Anglais pour en avoir l'investiture ; comment, selon la fortune de vingt révoltes et répressions successives, elle a été confisquée, séquestrée, concédée à nouveau, pour arriver aux seigneurs actuels. Toute une littérature spéciale de ballades, d'images populaires, de petits livres, de journaux à un penny roule sur cette antique spoliation. C'est la seule histoire qu'on sache sous le chaume. Le paysan la respire dans l'air ambiant, l'absorbe par tous les pores.

Convaincu qu'il a un droit historique sur l'ensemble du domaine, le paysan s'attribue en outre un droit spécial et prescriptif sur la parcelle qu'il occupe, lui aussi, de père en fils, quoique à titre précaire. Ce droit n'est pas purement imaginaire : il est consacré depuis 1860 par une loi formelle, due à l'initiative de M. Gladstone. Admis de temps immémorial dans l'Uster, il a toujours été revendiqué dans les autres parties de l'Irlande : c'est le *tenant right*, qui consiste tout simplement dans le privilège de conserver à perpétuité, pour lui et pour ses héritiers, l'usage de la terre dont il paye régulièrement le loyer.

Le landlord ne songe même pas, dans la pratique, à contester le *tenant right*. En général, il ne demande qu'à laisser sa terre aux fermiers qui l'occupent traditionnellement, à condition qu'ils payent les termes d'usage entre les mains du *land agent*.

Le *land agent* n'a pas d'analogue en France, sinon pour la propriété bâtie. Ce n'est ni un notaire ni un intendant, et pourtant il participe des deux en servant d'intermédiaire entre le landlord et les fermiers. C'est lui qui dresse les baux et contrats, qui encaisse les arrérages, qui lance les assignations, qui signe tous les semestres le chèque impatiemment attendu par le propriétaire, qui le représente en justice et négocie pour lui les emprunts, avances de fonds, cessions de revenu et autres opérations de banque. En un mot, c'est le premier ministre du seigneur, celui qui lui épargne toute la cuisine du métier et réduit son rôle à l'agréable fonction de manger ses rentes.

Un gérant de propriétés pourvu de toutes les qualifications requises ne tarde pas à avoir le gouvernement des principaux domaines du pays. De son étude, établie dans la grosse ville du comté, il règne sur dix, vingt, trente kilomètres carrés de terres, cultivés par cinq ou six mille fermiers relevant d'une vingtaine de landlords.

D'où cette conséquence naturelle qu'une même politique préside ordinairement à l'administration foncière de tout un district. L'humeur personnelle de chaque seigneur peut bien y garder sa part d'influence, mais celle du gérant commun y est bien plus sensible encore. D'où cette autre conséquence, non moins grave pour le fermier, et qui donne la clef de plus d'une violence agraire : c'est qu'en cas de lutte déclarée, en cas d'éviction surtout, il n'a pas affaire à son landlord seulement, mais en quelque sorte à tous les landlords du pays, représentés par le même mandataire.

A-t-il été expulsé? Rarement il pourra se flatter de trouver une autre ferme, dans ce pays où il est né, où il a ses parents, ses habitudes, en quelque sorte ses racines. Et point de travail hors de l'industrie agricole!..... L'émigration seule lui reste ouverte, — ce qui équivaut à dire que l'éviction entraîne la déportation.

Qu'on imagine, à Paris, tous les propriétaires d'immeubles syndiqués dans la main d'un gérant unique ; qu'on suppose tout locataire congédié pour cause de mésintelligence avec son concierge, ou pour tout autre motif, fatalement voué à ne plus trouver de logement. On aura une idée de l'état d'esprit où l'éviction peut placer un paysan irlandais. Sans compter que ce paysan a presque toujours bâti de ses mains la hutte dont il se voit dépossédé; sans compter qu'il s'agit pour lui, non pas seulement d'avoir un toit sur la tête, mais de vivre du seul métier qu'il ait appris.

Ainsi, à la base, le tenancier, ordinairement catholique et de race indigène, occupant et bêchant à sa manière la millième ou la dix-millième partie d'une terre de dix à cent mille hectares. Au sommet, le landlord, presque toujours de souche anglaise et protestante, régnant par droit de primogéniture sur cette immense étendue. Ce droit repose-t-il à l'origine sur une confiscation et sur un dol, comme l'affirment les Irlandais? Peu importe au point de vue légal, la prescription ayant couvert le dol par une durée de deux à huit siècles. Il importe beaucoup au point de vue moral, parce que ce grief, fondé ou non, sert de clou à toutes les rancunes agraires.

Dans trois cas sur cinq, — ainsi l'a établi une statistique récente, — le landlord est un *absentee*, c'est-à-dire qu'il ne réside pas sur son domaine, ni même dans le royaume, et dépense au dehors les revenus qu'il tire de sa terre. Ces revenus

proviennent exclusivement des fermages. Ils sont parfois énormes : deux cent cinquante mille francs par an (lord Greville, Westmeath, — lord Carrisford, Wicklow, — M. Wandesforde, Kilkenny, — M. King, Longford, — lord Enchiquin, Clare) ; quatre cent mille francs par an (lord Clermont, Louth, — M. Naper, Meath, — lord Leconfield, Clare, — lord Ventry, Kerry) ; sept et huit cent mille francs par an (duc d'Abercorn, Tyrone, — marquis de Clanricarde, Galway, — lord Kenmare, Kerry) ; un, deux et jusqu'à trois millions par an (M. Mac Donnell, Kildare, — le marquis Conyngham, Cavan, Clare et Donegal, — le marquis de Londonderry, Down, — le marquis de Downshire, etc., etc.) Les revenus de cinquante, soixante-quinze, cent mille francs ne se comptent pas.

Or, les trois cinquièmes au moins de cet argent sont perdus chaque année pour l'Irlande, puisqu'ils en sortent et ne s'y transforment ni en capitaux productifs, sous forme d'outillage agricole et d'amendements pour les terres, ni même en torrent circulatoire pour le commerce local. Conséquence : le sol est mal cultivé, mal fumé, insuffisamment pourvu de bétail. Il s'épuise depuis des siècles sans renouveler son énergie.

Ce sol tend à se morceler à l'infini aux mains du tenancier qui le cultive par des procédés préhistoriques. Les chiffres sont là. Pour 24,000 fermes au-dessus de douze cents francs par an, il y a en Irlande 85,000 fermes de cinq cents à douze cents francs ; 45,000 de trois cent cinquante à cinq cents francs ; 77,000 de deux cent cinquante à trois cent cinquante francs ; 196,000 de cent à deux cent cinquante francs ; enfin 218,000 au-dessous de cent francs. C'est-à-dire que, sur cinq ou six cent mille familles vivant uniquement du sol, plus des deux tiers doivent tirer leur subsistance d'une parcelle de mauvaise terre cotée par le propriétaire lui-même à cent ou deux cents francs par an !...

Véritablement, si des législateurs en délire s'étaient proposé d'inventer un régime foncier qui ne donnât ni sécurité au propriétaire ni paix à l'ouvrier agricole, auraient-ils pu trouver mieux que le régime irlandais ? C'est l'ineptie dans la férocité, l'absurde dans le monstrueux. Tant il est vrai que le génie humain, si habile parfois à tirer parti des forces naturelles, excelle aussi à les stériliser et à les rendre homicides.

NÉCROLOGIE

Le Sacré-Collège vient de perdre un de ses membres les plus connus, le cardinal Bartolini, préfet de la congrégation des Rites.

Venu à Florence depuis peu, le cardinal s'était rendu au *Monte Senario* pour y assister à l'ouverture de la tombe des sept bienheureux fondateurs de l'Ordre des Servites de Marie qui doivent être canonisés en janvier prochain.

Après les constatations ordinaires et la recognition des reliques des sept nobles florentins que l'Eglise va honorer sous peu, le cardinal s'était arrêté au couvent pour y passer quelques jours. Mais l'air trop vif des montagnes lui fit impression et sa santé s'en ressentit. Il revint à Florence où il a habité le magnifique couvent de l'Annunziata, des mêmes religieux Servites.

Son état s'étant aggravé, on en informa le Saint-Père, qui lui envoya son médecin et fit des vœux pour sa guérison. Mais tout espoir était perdu et le cardinal expira.

Il était entouré des religieux Servites et de ses amis venus de Rome.

L'archevêque de Florence a assisté lui-même jusqu'au dernier moment l'illustre malade et a récité les prières des agonisants.

Le cardinal Bartolini est né à Rome le 16 mai 1813.

C'était un véritable Romain de la vieille roche. Sorti du peuple, il dut à ses mérites et à sa science la haute dignité dont il était revêtu.

Simple, généreux et franc, il recevait avec plaisir ses amis et ses connaissances, s'entourant d'un cercle de prélats et d'hommes de mérite qui, chaque soir, lui tenaient compagnie dans ses appartements au palais de la fabrique de Saint-Pierre, au pied du Capitole.

C'était un charmant causeur, au courant de tout, sachant répondre à tout. L'hospitalité du cardinal était devenue proverbiale à Rome.

Dans ces causeries intimes on parlait de toutes choses : théologie, sciences, archéologie, histoire, voyages et arts. Ces réunions devinrent plus fréquentes dans les dernières années, car à cause de son obésité, le cardinal ne pouvait plus sortir facilement.

Le cardinal en étant encore simple prélat, avait voyagé beaucoup. Il visita la France, la Suisse, l'Allemagne et l'Angleterre. Il alla même en Orient et en rapporta un livre sur le temple de Salomon et la sainte maison de Nazareth, qui fit sensation parmi les archéologues et les savants.

L'archéologie chrétienne est une des sciences particulièrement étudiées par le cardinal. Lors de la discussion sur le caractère des corps des martyrs dans les catacombes et sur la signification de la fiole de sang dans les tombeaux des cimetières chrétiens, Mgr Bartolini, qui avait pour adversaire scientifique le célèbre commandenr de Rossi, mit en lumière son opinion et provoqua un décret pontifical qui décida souverainement que la fiole de sang indiquait la présence d'un corps de martyr et ne devait pas être confondue avec les lacrymatoires des tombeaux païens.

Le cardinal Bartolini était simple chanoine de la basilique collégiale de Saint-Marc à Rome, lorsque Pie IX le nomma successivement votant de la signature et ensuite secrétaire de la congrégation des Rites.

Dans cette dernière charge il rendit d'immenses services à l'Eglise. On sait de quelles formalités et de quelles difficultés sont hérissés les procès de béatification et de canonisation. C'est un travail incessant, une étude sérieuse des documents et des faits qui amènent à la béatification et à la canonisation. Il faut des recherches historiques, des procès, des débats, des décrets, des rapports et des séances devant le Pape : de quoi effrayer plus d'un savant. Le cardinal Bartolini étant secrétaire de la congrégation des Rites et en devenant le préfet plus tard, a dû étudier la plupart des procès des canonisations qui ont eu lieu sous Pie IX et sous Léon XIII.

C'est aussi grâce à son érudition et à ses supputations scientifiques que Pie IX a pu célébrer le centenaire de la mort des saints apôtres Pierre et Paul en 1867.

Le 15 mars 1875, Pie IX l'éleva aux honneurs de la pourpre romaine en le créant cardinal diacre du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*.

Le cardinal se démit plus tard de ce titre pour celui de Saint-Marc. Il entra aussi au rang des cardinaux-prêtres.

Le titre de Saint-Marc était particulièrement cher au défunt. C'est là qu'il avait célébré la première fois le Saint-Sacrifice. Il avait fait partie du chapitre de cette antique collégiale ; aussi il

y a deux ans, j'eus l'occasion de l'y voir entouré des hommages de tout Rome célébrant le cinquantième anniversaire de sa première messe.

Les nombreux amis du cardinal étaient accourus assister à cette belle fête, qui avait un caractère particulièrement romain.

Après l'office solennel, on découvrit une inscription lapidaire en souvenir du cardinal, et l'ambassadeur d'Autriche ayant mis courtoisement à sa disposition les salons du palais de Venise, dans lequel est enclavée l'église de Saint-Marc, le cardinal s'y fit transporter dans sa chaise à porteurs. Il avait en passant un mot agréable pour tous, une saillie spirituelle et caustique interrompait quelquefois la raideur de la réception officielle et la longueur des discours et sonnets récités en son honneur.

Cependant, touché par tous ces témoignages si spontanés et si affectueux de ses amis, le cardinal se mit à pleurer, rappelant à tous que, peut-être bientôt on se réunirait pour une autre cérémonie, ses funérailles.

Un des derniers actes signés par le cardinal a été celui que nous avons publié il y a peu de jours, le décret élevant au rite de double de seconde classe, la fête du Saint-Rosaire. C'était un hommage de piété filiale envers la Reine du Rosaire que le cardinal honorait d'une manière toute spéciale.

Le jour même où la première fois l'Eglise célébrait la fête du Saint-Rosaire, sous le rite de double de seconde classe, le cardinal expirait à Florence, loin de sa chère ville de Rome.

Léon XIII perd en lui un de ses serviteurs les plus fidèles et les plus dévoués.

On sait le rôle important joué par le cardinal Bartolini au dernier conclave. Parlant du cardinal Pecci, il disait : C'est l'homme qu'il nous faut, c'est lui le seul capable de gouverner l'Eglise en ces temps difficiles. Aussi il s'est employé dès l'ouverture du conclave pour faire triompher son candidat, servant ainsi d'instrument à Dieu pour placer sur le siège de Pierre le Pontife dont nous admirons en ce moment les grandes qualités.

Léon XIII n'a jamais oublié ce dévouement du cardinal Bartolini ; souvent il l'a appelé auprès de lui pour s'entendre avec lui sur les graves questions du gouvernement de l'Eglise. Ces jours derniers encore, il lui a témoigné son amitié en envoyant à Florence son médecin particulier pour prendre soin de la vie du cardinal.

En véritable Romain, le cardinal avait horreur du *Buzzuro*, c'est-à-dire de l'Italien intrus à Rome. Ses vertes répliques aux nouveaux venus ont souvent fait sensation dans la presse. Il y a un an à peine, lors de la lettre de Gregorovius au président de l'Académie de Saint-Luc, dans laquelle le savant allemand se plaignait de la déformation de Rome par le gouvernement actuel, le président de l'Académie crut devoir répondre par une lettre qui était un hommage rendu au gouvernement italien et une défense de son vandalisme.

Le président envoya en hommage sa lettre au cardinal, qui était membre de l'Académie. Mais le cardinal y vit une injure. Il répliqua très vertement par une lettre publiée par le *Moniteur de Rome* et l'*Osservatore* et envoya en même temps sa démission d'académicien. Les saints, à la gloire desquels le pieux cardinal a travaillé pendant si longtemps, en les faisant élever sur les autels, auront certainement intercédé auprès de Dieu pour son âme. Il est d'ailleurs mort en accomplissant les devoirs de sa charge, car comme je vous l'ai dit en commençant, le cardinal était venu à Florence pour prendre les dernières informations canoniques sur les sept florentins, fondateurs de l'œuvre des Servites de Marie, que Léon XIII canonisera le 6 janvier prochain.

—

Les *Missions catholiques* consacrent à Mgr Leray, dont nous avons annoncé la mort, la notice suivante :

Une douloureuse nouvelle nous arrive de Bretagne : le successeur de NN. SS. Dubourg, Odin, Perché, ces admirables apôtres de la Louisiane, terre française qu'ils ont cultivée avec tant de soin, a rendu son âme à Dieu au sein de sa famille, près de laquelle il était venu prendre un peu de repos après un épiscopat de dix ans aux Etats-Unis.

François-Xavier Leray était né à Chateaugiron, petite ville de deux mille habitants, à quatorze kilomètres au sud de Rennes, et avait manifesté, dès son plus jeune âge, une propension marquée pour l'état ecclésiastique. Mais le désir de prêcher l'évangile dans le Nouveau-Monde le fit partir pour les Etats-Unis avec quelques missionnaires. Ordonné prêtre le 19 mars 1852, il exerça son ministère dans l'Etat du Mississipi, au diocèse de Natchez.

L'évêque, Mgr Guillaume-Henri Elder, aujourd'hui archevêque de Cincinnati, le nomma curé de Wicksburg, paroisse du comté de Waren. Là, aidé de deux prêtres, il exerça son zèle durant de longues années ; le même prélat l'avait choisi en même temps pour son

vicaire général. A la mort du regretté Mgr Auguste M.-L. Martin, décédé le 29 septembre 1875, fondateur et premier évêque de Natchitoches, siège érigé le 29 juillet 1853 dans la partie septentrionale de la Louisiane, les évêques de la province ecclésiastique de la Nouvelle-Orléans se réunirent, selon l'usage établi dans les Etats-Unis, sous la présidence de Mgr Elder en l'absence de l'archevêque, le mercredi 6 septembre 1876, afin de se concerter et de présenter à Rome trois candidats. Pie IX choisit Mgr Leray et le préconisa le 18 décembre suivant. L'élu partit pour la France et fut sacré le 22 avril 1877 dans l'église métropolitaine de Rennes par le cardinal Saint-Marc, son compatriote et son ami. Son Eminence avait pour assistants dans cette auguste cérémonie Mgr de la Hailandière, ancien évêque de Vincennes (Indiana) mort le 1er mai 1882, et Mgr Nouvel, évêque de Quimper, ancien vicaire général de Rennes, décédé également le 1er juin 1887.

Mgr Leray passa encore quelques mois en Europe, partit à la fin de septembre, arriva à New-York le 10 octobre, et le 14 à Natchitoches, dont il prit possession le lendemain, accueilli avec empressement par toute la population. Il n'était pas un inconnu dans ce pays. Comme il jouissait d'une grande réputation en Louisiane, surtout dans les parties élevées de l'Etat, la renommée de ses talents et de son zèle apostolique s'était répandue dans les deux diocèses de Natchez et de Natchitoches. Fort de ses vertus et de la connaissance qu'il avait des besoins de son diocèse, il y opéra le plus grand bien.

« O Natchitoches, écrivait, le 17 octobre 1877, un des prêtres de son diocèse, trop de sacrifices ont été faits pour toi, trop de sacrifices se feront encore, pour que tu ne sois pas béni, toi qui es, pour ton premier pasteur et pour ton clergé, l'objet le plus aimé en dehors de la céleste patrie! Où l'on s'attache, on aime à mourir. Rien n'attache comme les sacrifices qu'on fait pour ceux qu'on aime... O Seigneur, ô Père, ô maître de la vraie doctrine, nous vous aimerons comme nous avons aimé votre saint prédécesseur, parce que vous êtes à nos yeux Notre-Seigneur vivant au milieu de nous !!! »

Toutefois le nouveau prélat avait encore de plus hautes destinées. Son vénérable métropolitain, Mgr Perché, qui l'aimait et connaissait ses mérites, résolut de se l'associer comme coadjuteur; et, lors d'un voyage qu'il fit à Rome au mois de janvier 1879, il confia, durant son absence, l'administration du diocèse de la Nouvelle-Orléans à Mgr Leray, qu'il proposa à Léon XIII pour son coadjuteur. Le Saint-Père agréa cette demande. Le nouveau coadjuteur conserva néanmoins quelques années encore l'administration du diocèse de Natchitoches jusqu'à la nomination de son successeur, un Lyonnais, Mgr Antoine Durier, né à Saint-Bonnet-des-Quarts (Loire), qu'il sacra lui-même dans son église métropolitaine de Saint-Louis, de la Nouvelle-Orléans, assisté de Mgr Néraz, évêque de San-Antonio, et de

Mgr Gallagher, administrateur de Galveston, le 19 mars 1885. Il avait déjà pris la succession du regretté Mgr Joseph-Napoléon Perché, mort le 27 décembre 1883, et s'était fait aimer de ses prêtres et de son peuple dans ce vaste archidiocèse, qui compte tant d'institutions religieuses.....

—

M. le baron *Louis* DE SALVIAC DE VIEL-CASTEL, membre de l'Académie française, commandeur de la Légion d'honneur, vient de mourir, en son modeste appartement de la rue de Bourgogne.

Le baron de Viel-Castel, né avec le siècle, s'est éteint dans sa quatre-vingt-septième année, après de longues et pénibles souffrances stoïquement endurées.

Sorti fort jeune de l'école de droit, il était entré de bonne heure dans la diplomatie et avait été successivement secrétaire d'ambassade en Espagne et en Autriche.

Nommé sous-directeur, puis directeur politique au ministère des affaires étrangères, M. de Viel-Castel apporta dans ces hautes fonctions la droiture d'esprit et le souci de l'exactitude qu'il devait appliquer plus tard à l'étude de l'histoire.

Il quitta le ministère en 1851, le matin même du jour où il vit de ses yeux son ami le duc Victor de Broglie emmené par les agents de la force publique pour avoir protesté contre la violation de la loi. Le baron de Viel-Castel devint un des collaborateurs les plus remarqués de la *Revue des Deux-Mondes* et y publia, entre autres choses, l'*Histoire des deux Pitt,* qui fut très lue.

Déjà, durant son séjour en Espagne, il avait étudié la littérature et le théâtre de ce pays et avait fait paraître un volume qui ne contribua pas peu à faire admirer en France les auteurs du pays voisin.

L'ouvrage le plus important de M. de Viel-Castel est sans contredit son *Histoire de la Restauration*, publiée en dix-huit volumes.

L'Académie française reconnut, du reste, la haute portée de ce travail en décernant deux fois à son auteur le prix Gobert et en lui ouvrant les portes de l'Académie.

M. le baron de Viel-Castel fut élu en remplacement de M. le comte de Ségur, par 20 voix sur 21 votants. Il prononça, le jour de sa réception, un discours qui eut beaucoup de retentissement.

Il avait été nommé, par le duc Decazes, alors ministre des affaires étrangères, vice-président de la commission des archives diplomatiques. Cette commission avait pour but d'ouvrir ses archives aux travailleurs et d'éclairer l'histoire en fournissant à tous ceux qui voulaient s'en servir les documents historiques. M. de Viel-Castel était en réalité le président effectif de cette commission, qui a déjà rendu de grands services, et, ces dernières années encore, il était fréquemment consulté et écouté sur de graves questions extérieures.

—

Les maisons Patrizi et Altieri, et la plupart des grandes maisons romaines viennent de faire une perte douloureuse. Dona *Thérèse* Patrizi, fille du prince Altieri et nièce de feu le cardinal Altieri, est morte le 5 octobre, après une très longue maladie, supportée avec une résignation vraiment chrétienne. Sa Sainteté lui a envoyé sa bénédiction spéciale à l'article de la mort.

Fille du prince Altieri et de dona Vittoria, née princesse Boncompagni, elle avait été mariée, à l'âge de vingt ans, le 25 juin 1855, au marquis François Patrizi.

La vie entière de la défunte s'est passée dans l'exercice des vertus chrétiennes et la pratique des bonnes œuvres. La *Voce della Verita* dit qu'à Rome on l'appelait la mère des pauvres, que sa mort met en deuil, comme les plus grandes maisons aristocratiques. Une de ses nièces est la pieuse princesse de Wurtemberg Urach, et ses deux sœurs sont mariées, l'une au marquis Colloredo, l'autre au marquis Antici-Mattei.

—

Le *Réveil des Landes* nous annonce la mort de Mme de Gavardie, mère de l'honorable sénateur des Landes, décédée à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les excitations impunies auxquelles se sont livrés les radicaux et leurs organes à l'adresse du Saint-Siège et de la religion, surtout depuis le 20 septembre, ne pouvaient manquer de produire leurs fruits. En quelques jours, la chronique de Rome a

dû signaler les outrages et les voies de fait de quelques misérables, restés naturellement inconnus et impunis, contre un vénéré cardinal, l'Eme Simeoni, dont le manteau a été souillé de crachats à sa descente de carrosse hors d'une des portes de la ville ; contre un camérier secret participant de Sa Sainteté, Mgr Marini, qui a été apostrophé en pleine rue de la façon la plus indigne, et contre le secrétaire de la Congrégation des Rites, Mgr Salvati, qui a reçu un coup de pierre pendant qu'il se rendait au Vatican.

Ce sont là, sans doute, de nouveaux gages de « l'hospitalité sûre et honorée » promise à ceux qui « viennent rendre hommage au Souverain-Pontife » et de ce qui serait surtout réservé au Pape lui-même s'il paraissait en public.

—

Afin de réparer autant qu'il est en eux les outrages lancés contre le Souverain-Pontife et contre la religion, notamment à l'occasion du récent anniversaire de la brèche de *Porta Pia*, les jeunes gens romains du Cercle de Saint-Pierre ont publié une énergique protestation accompagnée d'un avis, invitant les fidèles à faire amende honorable des excès et des blasphèmes qui ont marqué la commémoration du 20 septembre.

—

Contrairement aux bruits qui ont couru sur un retard de l'arrivée à Rome du grand pèlerinage français des Cercles catholiques d'ouvriers (par suite des conditions sanitaires de la ville de Rome exagérées à plaisir par une certaine presse), tout est disposé et arrêté pour l'arrivée de ce pèlerinage le 14 octobre. Les pèlerins seront au nombre de plus de douze cents, sous la présidence de S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, avec les ecclésiastiques assistants des diverses œuvres ouvrières, ainsi que M. Léon Harmel pour diriger le groupe des pèlerins du Nord, et M. le comte de Villechaize pour le groupe du Midi. Le Saint-Père a pris les dispositions voulues pour qu'un bon nombre de ces pèlerins soient logés ici à ses frais.

Un autre grand pèlerinage des Conférences de Saint-Vincent de Paul est annoncé pour le mois de janvier.

—

Le *Moniteur de Rome* nous apporte le texte d'un important document. C'est une lettre du cardinal grand-pénitencier,

Son Eminence Monaco Lavaletta, aux archevêques et évêques d'Italie :

Illme et Rme Seigneur,

A la suite de la publication en Italie de la loi civile qui abolit en général les dîmes ecclésiastiques, beaucoup d'archevêques et évêques ont demandé à ce sujet des instructions au Saint-Père. Sa Sainteté a daigné remettre leurs demandes à la S. Pénitencerie, avec ordre de les examiner et de tracer les règles nécessaires pour instruire les fidèles et en diriger les consciences d'une manière uniforme. Or la S. Pénitencerie a dû reconnaître que la loi en question, en abolissant en général toutes les dîmes et autres redevances semblables, appauvrit de plus en plus le clergé, notamment dans plusieurs diocèses.

A ceux qui succéderont aux titulaires des bénéfices avec charges d'âmes, on promet, il est vrai, une compensation, mais telle qu'elle permet seulement d'arriver à la somme de 800 francs pour les curés, et de 6,000 francs pour les évêques, si, à la suite de l'abolition des dîmes, leurs rentes se trouvaient être inférieures à cette somme. Quant aux autres bénéficiers, aux églises et aux œuvres pies de toutes catégories, on ne leur fait aucune allocation et on ne leur reconnaît aucun droit. Cet appauvrissement du clergé le réduit de plus en plus à une condition inférieure à celle qui lui est due dans une nation catholique, et en le spoliant des justes moyens temporels, cela lui rend plus difficile de s'acquitter de sa mission, de pourvoir à la majesté du culte divin et de subvenir aux nécessités multiples des pauvres.

Mais, qui pis est, cette loi civile lèse en plusieurs points de très haute importance la loi de Dieu, les lois de l'Eglise et les principes fondamentaux de la société. C'est en effet un dogme de foi que l'Eglise a reçu de son divin fondateur la nature de société vraie et propre, extérieure et parfaite, avec tous les droits dont il a voulu la doter indépendamment du pouvoir civil qui a, au contraire, l'obligation de la défendre et de la protéger. Vouloir séparer l'Etat de l'Eglise, de telle sorte que l'Etat ne soit pas tenu à respecter le fait de l'existence surnaturelle de l'Eglise, de ses divines prérogatives et des lois qui en dérivent, c'est limiter la souveraineté de Dieu, en bouleverser les œuvres et lui dénier le pouvoir d'obliger par ses lois positives la société et les autorités publiques. Aussi cette erreur a-t-elle à plusieurs reprises été condamnée par l'Eglise comme étant opposée à la révélation divine.

Or, parmi les droits dont Dieu a doté son Eglise, il y a aussi celui d'acquérir et d'administrer des biens et d'autres rentes temporelles, indépendamment du bon vouloir de quelque autorité que ce soit. Ce droit, Dieu l'a conféré à son Eglise pour qu'elle puisse, d'une manière sûre et stable, pourvoir au culte divin, à l'entretien de ses

ministres et à la subvention de ses œuvres de charité. Dans ce but, l'Eglise peut même, de sa propre autorité, prescrire aux fidèles les redevances qu'elle jugerait nécessaires. C'est pourquoi, la loi civile qui se permet comme telle de disposer des biens et des rentes de l'Eglise et d'exempter les fidèles des redevances établies, attente directement au droit divin et s'attribue un pouvoir qu'elle n'a pas.

En outre, en violant la propriété de l'Eglise, elle affaiblit dans le peuple le respect du droit et elle ébranle une des bases les plus solides de la société, car il est impossible que la propriété privée semble plus respectable que celle qui est sacrée à tant de titres. Aussi la sainte Église, eu égard à la suprême importance du but auquel servent ses propriétés et ses rentes, les a toujours défendues, dès les temps les plus anciens, contre toute usurpation. Le saint concile de Trente, conformément à toute la législation ecclésiastique précédente, condamne, dans la session XXII, chap. XI, *De Reform.*, quiconque se permet d'usurper ces biens et ces rentes ou empêche que l'Eglise n'en jouisse ; et à la session XXV, chap. XII, *De Reform.*, elle inculque d'une manière spéciale le paiement des dîmes.

Pour ces motifs, la loi civile qui vient d'être publiée en Italie n'a aucune valeur, et la conscience des fidèles n'en a pas moins le devoir de payer les dîmes comme auparavant. Dès l'année 1853, le Saint-Siège fit une déclaration égale, lorsque le gouvernement piémontais abolit les dîmes dans l'île de Sardaigne (*Acta Pii IX*, *vol. II*, *p.* 335 ;) de même aussi, le Souverain Pontife Alexandre III, écrivant à l'évêque de Verceil, avait déclaré nulles les lettres impériales accordant l'exemption des dîmes. (*Tit. De decimis*, *etc. cap.* 25.) Par conséquent et alors même que la loi civile eût assigné une juste compensation et qu'elle n'eût causé à l'Eglise aucun détriment matériel, elle ne lui en aurait pas moins fait outrage, en disposant des biens et des droits de l'Eglise indépendamment de la suprême autorité que l'Eglise tient de Dieu même.

V. S. aura soin que le peuple soit dûment instruit sur cette matière et, en général, sur la divine origine des droits de l'Eglise et sur son indépendance vis-à-vis du pouvoir laïque. Au reste, afin de pourvoir plus efficacement, selon les cas particuliers, à la conscience des fidèles, vous recevrez très prochainement une instruction pratique avec les facultés apostoliques nécessaires. En attendant, je vous souhaite tout bien du ciel et je vous baise humblement la main.

France.

Paris. — Le comité du jubilé sacerdotal de S. S. Léon XIII nous prie de faire savoir qu'une exposition des objets offerts au Souverain Pontife aura lieu dans les salons de l'archevêché, du samedi 5 novembre au jeudi 10 inclusivement.

Les personnes qui désirent exposer quelques objets devront se présenter à l'archevêché à partir du lundi 17 octobre, jusqu'au samedi 22 inclusivement, de une heure à quatre heures, pour en faire la déclaration.

On ne recevra à l'exposition que les objets ainsi déclarés à l'avance.

On pourra demander, en même temps, les renseignements nécessaires pour l'expédition à Rome par le chemin de fer.

MM. les curés sont priés de faire parvenir, au plus tôt, à l'archevêché, leurs listes de souscription pour l'honoraire de la messe jubilaire du Saint-Père.

Avranches. — Le grand pèlerinage au Mont-Saint-Michel, en l'honneur du glorieux patron de la France, saint Michel, a eu lieu le 29 septembre au milieu d'une affluence extraordinaire de fidèles accourus de tous les pays environnants : la Vendée, l'Anjou, la Bretagne, la Normandie, le Maine, y étaient largement représentés.

Toute la journée, la petite ville de Pontorson a présenté une animation extraordinaire.

Les cérémonies ont été présidées par S. G. Mgr Germain, évêque de Coutances, qui a officié pontificalement à la grand'-messe et aux vêpres, en présence de Mgr Bécel, évêque de Vannes ; de Mgr le Coq, évêque de Nantes ; du T. R. P. abbé de Notre-Dame de Grâce ; d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux de tout ordre.

M. l'abbé Garnier, le zélé pasteur du Mont-Saint-Michel, n'avait rien négligé afin de donner à la solennité le plus d'éclat possible ; le sanctuaire était brillamment illuminé et décoré avec beaucoup de goût.

Mgr Germain a prononcé, après l'évangile, une allocution des plus émouvantes ; puis le vénéré prélat a donné la bénédiction pontificale à l'assistance.

Le soir, a eu lieu une magnifique procession, dans laquelle on comptait plus de dix mille pèlerins ; elle s'est déroulée dans les environs ; puis Mgr Germain et les prélats réunis ont donné aux fidèles, pieusement émus, la bénédiction pontificale.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Un nouveau scandale. — L'affaire Caffarel. — Révocation de M. Mandet. — L'incident franco-allemand. — L'entrevue de Friedrichsruhe. — Maroc.

13 octobre 1887.

Encore un scandale. Celui que nous avons à signaler aujourd'hui est d'autant plus pénible qu'il atteint un haut chef de notre armée. Un général français, sous-chef d'état-major général, commandeur de la Légion-d'Honneur, a été mis en non-activité par retrait d'emploi. Cette mesure est motivée, d'après une note officieuse, « par la conduite privée de cet officier et la situation embarrassée de ses affaires ».

Mais là ne s'arrêtera malheureusement pas cette déplorable affaire qui menace de prendre les proportions les plus inattendues et d'atteindre plusieurs personnages politiques. C'est un nouveau et triste jour sous lequel va apparaître le régime républicain qui favorise et laisse se multiplier de telles turpitudes.

Voici quelques détails :

C'est par un billet de commerce que l'attention fut appelée il y a deux mois sur les agissements du général Caffarel :

Une traite signée par le général fut protestée à l'échéance. On s'en étonna. Le surlendemain, un autre billet revint impayé. On s'inquiéta de la situation du général. Le ministre de la guerre avisé prescrivit une enquête secrète.

On en chargea la sûreté, et naturellement l'enquête traîna plusieurs semaines, pendant lesquelles le général Caffarel fit d'autres traites, compromit sa situation et son nom dans une foule d'affaires véreuses puis, acculé par le besoin d'argent, tiraillé par les hommes véreux qu'il fréquentait, menacé par quelques banquiers louches, se laissa entraîner à de véritables escroqueries.

Cinquante-huit ans, gros, court, presque toujours en tenue civile, les moustaches fines, les cheveux blancs parsemés sur un crâne rasé de près, l'œil voilé, la figure pâle et l'air profondément attristé, tel est le portrait rapide du général, que trois agents sont venus, dans la nuit de vendredi, arrêter devant sa porte comme un vulgaire malfaiteur.

Le domicile du général est 9, rue de La Trémoïlle, au 4e étage;

c'est un appartement de garçon, car le général vivait seul, bien que marié à la fille du général Voisin.

L'intérieur de ce logis indique bien la gêne du locataire. C'est pour ainsi dire un campement. Quelques chaises, des tables sans tapis, des fenêtres nues, de vieux fauteuils jaunis par le temps, des étoffes usées, des armes rouillées suspendues aux murs.

Le général avait 12,000 fr. d'appointements au ministère et 3,000 fr. d'indemnités diverses; total, 15,000 fr. Toute sa fortune était là, la dot de sa femme ayant été dissipée dans des spéculations malheureuses.

Au domicile de la rue de la Trémoïlle, des perquisitions ont été faites par M. Taylor, et les scellés ont été mis par les soins du juge de paix de l'arrondissement.

Le général fut promu commandeur de la Légion d'Honneur, le 20 décembre 1886 par le général Boulanger et, le 12 mars 1887 il était appelé aux fonctions de sous-chef d'état-major général au ministère de la guerre.

Cette nomination a été faite sur la demande personnelle du général Sarvin de Larclause, chef d'état-major général du ministre de la guerre. Le chef d'état-major général, ne pouvant s'entendre avec le général Peaucellier, avait demandé au ministre cette nomination expresse et avait désigné M. Caffarel à son choix, comme l'homme indispensable et digne d'être le dépositaire de la confiance de ses chefs.

M. Boulanger doit bien regretter aujourd'hui cette nomination.

D'ailleurs, le général Sarvin de Larclause, qui est devenu depuis trois mois directeur de l'Ecole supérieure de guerre et qui a, par conséquent, abandonné ses fonctions au ministère, a été appelé par le général Ferron pour donner tous les renseignements possibles sur son protégé.

Le général Ferron, ministre de la guerre, a nommé samedi le conseil d'enquête devant lequel sera traduit jeudi prochain le général Caffarel. Ce conseil se prononcera le jour même sur les faits dont le général est accusé.

On sait qu'un conseil d'enquête est pour les officiers ce que le conseil de discipline est pour les soldats et les sous-officiers.

C'est d'après l'avis du conseil d'enquête qu'est prononcée par décision présidentielle et sur le rapport du ministre de la guerre, la mise en réforme.

Les généraux de division, les généraux de brigade et les

intendants militaires comparaissent devant un *conseil d'enquête spécial.*

Les membres d'un conseil d'enquête ne peuvent être moins anciens de grade que lui.

Les séances d'un conseil d'enquête n'ont lieu qu'à huis clos, et le vote des membres est secret. Le conseil est dissous dès qu'il a donné son avis sur l'affaire pour laquelle il a été convoqué. L'officier, objet de l'enquête, et le président du conseil, peuvent faire entendre les personnes qu'ils croiront pouvoir éclairer le conseil. Ces personnes entendues et une fois l'accusé ayant présenté ses observations, le président fait retirer l'officier et pose une des questions suivantes : « *Pour cause de discipline : M. X.., est-il dans le cas d'être mis en réforme pour fautes contre l'honneur*, » ou « *pour inconduite habituelle*, » ou « *pour fautes graves dans le service*, » ou « *pour fautes graves contre la discipline?* » Aucune autre question ne peut être posée. Les membres y répondent en déposant dans une urne une boule où est inscrit le mot *oui* pour l'affirmative, et le mot *non* pour la négative. La majorité forme l'avis du conseil. Le procès-verbal de la séance est ensuite envoyé au ministre, qui fait un rapport au président de la République.

Ainsi, pour le conseil d'enquête se réunissant jeudi, si la majorité des membres votait pour la mise en réforme, celle-ci devra être prononcée par M. Grévy, sur le rapport du ministre de la guerre. Et, conformément à la loi, le général Caffarel ayant plus de trente ans de service (il en a trente-neuf), sera mis à la retraite immédiatement.

Cette réunion du conseil d'enquête n'aura trait qu'à la situation militaire du général Caffarel ; le parquet seul, ainsi que nous l'avons dit plus haut, continuera les poursuites.

Au ministère de la guerre, on précise dès maintenant très nettement les accusations portées contre le général Caffarel. Nous les résumons en quelques mots.

On lui reproche :

1° Sa situation pécuniaire très embarrassée, ses traites protestées, ses billets signés tous de son nom et de son titre de *sous-chef d'état-major général de l'armée*, titre qu'il ne devait pas prendre dans ses actes simplement commerciaux ;

2° D'avoir compromis sa dignité en assurant son concours dans ses demandes de décorations et en faisant dépendre ce concours d'une rémunération pécuniaire ;

3° D'avoir commis plusieurs actes d'escroqueries, escroqueries prévues par le Code.

Exemple : l'opération qu'il a faite récemment avec un maquignon des Champs-Elysées. Il a acheté, sans les payer, une paire de chevaux de 10,000 francs, et il a revendu, le lendemain, ces chevaux 6,000 francs; il a touché cette dernière somme et n'a rien remboursé au premier vendeur.

Enfin, malgré les dénégations données ces jours derniers, on soupçonne toujours le général Caffarel d'avoir tiré parti de papiers secrets, notamment du plan de l'essai de mobilisation.

—

On savait qu'une dame qui était en relations avec certaines personnes, avait fait obtenir moyennant finances la croix de la légion d'honneur. On l'a surveillée et un agent se faisant passer pour un négociant de Saint-Etienne, désireux d'être décoré, fut présenté par elle au général Caffarel qui lui promit d'user de toute son influence.

L'agent avertit aussitôt M. Goron qui se rendit chez Mme Limouzin et saisit une correspondance qui confirma ses soupçons.

On apprit également qu'une dame mariée autrefois à un Italien sous le nom de M. de Courteuil, était en relation avec Mme Limouzin et lui fournissait l'adresse de personnes qui voulaient être décorées.

M. Goron qui a tout remué chez Mme Limouzin a en mains un fort joli dossier.

Parmi les lettres saisies il s'en trouve du général Boulanger, du général Thibaudin, de MM. Wilson, Delattre, etc.

Mme Limouzin a été dans les meilleurs termes avec un de ces personnages, particulièrement pendant son passage aux affaires. Elle a été remariée en secondes noces à un ancien magistrat qui possède de nombreuses relations dans le monde officiel.

Les dupes sont nombreuses; on cite un bijoutier de la rue Réaumur qui avait versé une assez jolie somme et qui n'a pas été décoré. On parle aussi d'un colonel en retraite qui secondait la femme Limouzin dans ses opérations. Cet officier supérieur aurait en blanc le grand cordon de l'ordre de Nicham, qu'il était chargé de placer pour une somme de 26,000 francs.

Le père du général Caffarel était lui-même général sous le premier empire. Il a son nom inscrit sur l'Arc-de-Triomphe.

Son frère est attaché militaire à l'ambassade de Constantinople.

Mme Limouzin procurait aussi des titres nobiliaires moyennant finances. Elle a été secondée dans ses opérations par un sieur Deschamps, connu sous le nom de comte M... Il demeurait avenue Kléber.

Mme Limouzin parlait couramment l'allemand et s'était proposée comme espionne au gouvernement français en cas de guerre.

Elle avait habité Vincennes et s'était trouvée en contact avec les officiers de la garnison.

Il y avait dans l'affaire une troisième personne, ancien expéditionnaire près le tribunal de première instance, qui avait également des relations dans le monde politique; il était employé chez un carrossier, et dans ces derniers temps, il avait proposé à son ancien patron de le faire décorer. Il avait proposé au directeur d'un grand bazar parisien et d'une maison d'abonnement de les faire également décorer pour 10 ou 15,000 francs.

Mme Limouzin, qui était en relations avec des officiers de la garnison de Vincennes, avait ainsi pu arriver à se faire recevoir au ministère de la guerre sous le général Thibaudin; elle y avait ses grandes et ses petites entrées.

Les perquisitions ont été plus fructueuses qu'on ne le désirait peut-être, car on a trouvé des monceaux de lettres qui émaneraient, dit-on, d'un des personnages les plus haut placés dans le gouvernement, un proche parent du président de la république, pourquoi ne pas le nommer?... M. Wilson!

M. Wilson serait intervenu dans maintes affaires, aurait promis, offert ou accordé son patronage et son appui à plusieurs protégés de Mme Limouzin ; et sa signature se trouverait plus de deux cents fois au bas des documents les plus tristes.

Nous voulons encore douter du bien fondé de cette accusation ; mais il faut que la lumière se fasse; car les croix que l'Elysée décerne deux fois par an sont précisément, avec celles de la grande chancellerie, les décorations que l'on distribue sans contrôle et le moins difficilement: C'est une sorte de don gracieux fait par le gouvernement au président de la république. Et le trafic des décorations peut s'établir plus facilement sur celles-là.

Ces considérations sont tellement sérieuses qu'un officier d'ordonnance a été envoyé dans la soirée à Mont-sous-Vaudrey pour informer M. Grévy du résultat imprévu de ces perquisitions.

La pénible aventure du général Caffarel cause une profonde impression de tristesse, et plus d'un se demandera comment un commandeur de la Légion-d'Honneur, comment un général dont le nom est inscrit sous la voûte de l'Arc-de-Triomphe, n'ait pas trouvé, puisqu'il n'était pas gêné par des sentimens religieux, un moyen suprême d'éviter la honte de se voir pris au collet par deux agents de la sûreté. Une autre réflexion s'impose : n'est-il pas regrettable que le public ait été initié à cette navrante affaire, que les Français eux-mêmes aient appris au reste du monde la faute d'un de leurs premiers officiers, faute qu'on aurait dû cacher comme on le fait d'une tache de famille ? Tout aurait dû se passer entre M. Caffarel, le général Ferron et un conseil de guerre au besoin. Il y a déjà trop de gens en France, et même au dehors, enclins à calomnier et à rabaisser ceux qui ont la sainte mission de défendre le drapeau.

—

Un agent consulaire français à Laurium vient d'être révoqué « pour faits se rattachant, dit l'*Agence Havas*, au récent séjour d'un prince d'Orléans en Grèce. » Voici pour quel méfait cet agent, M. Mandet, aurait été puni : il est directeur des mines de Laurium et c'est en cette qualité qu'il a reçu le prince Henri d'Orléans, fils du duc de Chartres, qui, faisant en ce moment un grand voyage d'exploration, s'est présenté aux mines célèbres de Laurium, avec le désir de les visiter.

Il faut remarquer que le jeune prince était accompagné d'un officier du roi de Grèce ; cette « circonstance atténuante » n'a pas empêché M. de Montholon de frapper d'une révocation M. Mandet, qui aurait dû sans doute refuser l'entrée des mines dont il est directeur, à la fois au prince français et à l'officier du roi des Hellènes. Il ne faut pas oublier, en outre, que la princesse Waldemar est belle-sœur du roi de Grèce.

Le *Matin* assure que si le ministre des affaires étrangères avait été consulté, l'incident n'aurait pas eu de suite. Nous voulons bien le croire, mais nous inclinons à penser que s'il y a eu excès de zèle de la part de M. de Montholon, c'est plutôt par un avancement que par une disgrâce qu'il saura ce que le gouvernement en aura pensé. Nos hommes d'Etat trouvent, sans doute, que nous avons trop d'amis parmi les gouvernements européens.

—

La *Gazette de Cologne* donne l'analyse suivante de la note

remise par le comte de Munster à M. Flourens au sujet du dernier incident de frontière :

Le comte de Munster a remis à M. Flourens la somme de 50,000 marcs, en même temps que la note allemande.

Il ressort de cette note que l'Allemagne considère cette affaire du point de vue suivant : on estime qu'il est inutile d'exprimer de nouveau des regrets, puisque ces regrets ont été formulés expressément par l'Allemagne immédiatement après l'incident.

Pour ce qui est de l'indemnité, le gouvernement allemand maintient que ce qui s'est produit dans l'incident, ce n'est pas un acte inspiré par un mauvais dessein, mais une erreur regrettable ; mais, puisque le malheur s'est produit comme conséquence d'ordres de service allemands et que, par là, des sujets français ont été lésés, le gouvernement allemand considère qu'il est de son devoir d'accorder, dans la mesure du possible, une indemnité, et il estime qu'il convient de la porter à 50,000 marcs.

Quant à la punition qui pourra éventuellement atteindre le soldat Kauffmann, il faut s'en remettre complètement aux tribunaux, qui rendront un jugement conforme au droit.

La *Gazette de Cologne* ajoute que M. Flourens a exprimé au comte de Munster sa reconnaissance pour la démarche conciliante et conforme à l'équité de l'Allemagne. L'affaire est donc vidée.

—

Au sujet de l'entrevue de MM. de Bismarck et Crispi, le *Moniteur de Rome* publie l'important article suivant que nous croyons devoir reproduire :

Ce n'est pas à nous de risquer des jugements définitifs sur les résultats de l'entrevue de Friedrichsruhe. La réserve est un devoir dans ces circonstances. Nous ne contrôlerons pas non plus les nouvelles mises en cours sur la question romaine dans ses rapports avec la politique étrangère : l'heure ne semble pas encore venue de saisir le public de ces thèmes si graves.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, de l'exactitude des informations de certains journaux, il est évident que la question romaine revit désormais dans la conscience publique et dans la méditation des hommes d'Etat. C'est la question vitale, vitale du jour : elle est connexe avec toutes les autres. De toute sa gravité complexe, elle domine les grands courants sociaux, conservateurs et internationaux qui emportent la fin de ce siècle vers une transformation de l'Europe. Dans le domaine de la politique générale, cette connexion prend un caractère de jour en jour plus frappant, et naïfs seraient ceux qui ne s'aperçoivent pas de cette solidarité.

L'homme d'Etat réaliste, M. de Bismarck, a vu ce lien le jour où il a conclu l'alliance avec un empire catholique, l'Autriche-Hongrie. Sa politique actuelle ne peut être que le développement progressif et plus large des idées directrices de cet événement qui fait date. Dans sa pensée d'alors, la question religieuse et la Papauté lui sont apparues comme la plus grande force sociale, comme un facteur de politique générale, comme le boulevard le plus résistant de la démagogie et de la barbarie anarchiste ou autre. Depuis, cette heure historique, cette conviction mûrie sous le rayonnement des faits et des idées, s'est affermie ; elle a grandi ; elle s'épanouira encore en regard de toutes les menaces qui dressent leur crête terrifiante au-dessus de la société actuelle. Quel que soit aujourd'hui le parti auquel est lié un homme d'Etat, qu'il soit protestant ou catholique, libéral ou conservateur, pourvu qu'il aime son pays et désire l'accroissement de la civilisation, il tremble devant la gravité des problèmes à résoudre, il est faible devant l'inconnu redoutable, et, s'il est placé par l'esprit au-dessus de la fourmilière humaine, il verra à travers la diversité des questions pendantes un lien fatal, un fil conducteur, qui se rattache dans son prolongement final à la demeure des Papes. Un homme supérieur nous disait ces jours : « L'avenir de l'Europe dépend du Pape. » Cette phrase, un peu absolue dans sa forme, n'est que la constatation pittoresque d'une loi, dont le caractère apparaît aujourd'hui en relief, alors que l'humanité semble arrivée au terme d'une évolution historique.

Intelligence déliée, M. Crispi aura pu, à Friedrichsruhe, mettre encore mieux le doigt sur ces réalités agissantes d'une grande et féconde politique. Dès le début de son ministère, nous avons eu l'occasion de rappeler ces choses. Il paraît les avoir dédaignées dans certaines circonstances. Si, à Friedrichsruhe, son regard a pu embrasser l'ensemble des questions du jour, leur solidarité avec la cause du Pape, si, au lieu de subordonner son pays à son parti, il élève les intérêts de la patrie au-dessus des suggestions égoïstes des coteries et des clubs, il reviendra persuadé que l'alliance de l'Italie avec des puissances conservatrices, pour qu'elle soit efficace, doit reposer sur la réconciliation avec la Papauté comme sur son dernier et indispensable fondement. De nos jours, rien n'est fécond que ce qui est conservateur. Tout ce qui ne l'est pas prépare l'avènement de l'anarchie, fruit du libéralisme antireligieux.

Tout ce qui l'est a besoin de la Papauté, de son énergie réparatrice et vivifiante. De même que l'alliance de l'Allemagne avec l'Autriche a entraîné l'évolution de la pensée ecclésiastique du prince de Bismarck, ainsi, pour être solide et profitable, l'alliance de l'Italie avec l'Europe centrale, doit entraîner logiquement un changement de front vis-à-vis du Pape et de l'Eglise. Un ministre, qui s'en fait

le promoteur, sera le sauveur de l'Italie. Un ministre, qui l'oublie ou qui ne le comprend pas, sera balayé par les événements.

Où que l'observateur regarde, il aperçoit sans cesse l'image radieuse de la Papauté et de la question romaine, semblable au pèlerin qui, dans le lointain, salue au-dessus de la campagne romaine et de la Ville-Eternelle la cime éblouissante de la coupole de Saint-Pierre.

Et voilà pourquoi la solution du débat pontifical est une nécessité politique, une loi irréductible. Si l'Italie le comprend, elle sera grande : si ses ministres aveuglés ferment les yeux, elle traversera l'enfer de nouvelles crises. Que l'on choisisse. Mais, quoi qu'il arrive, la cause du Pape est moralement gagnée, et c'est par ses actes et ses enseignements que Léon XIII a ramassé un à un les faits générateurs d'une issue prochaine.

Le *Popolo romano*, qui a çà et là des éclairs de bon sens, semble avoir aperçu un côté de cette complexité de la politique actuelle. Il s'élève contre l'imposition par l'étranger d'un arrangement avec le Vatican, mais il n'a garde de protester contre un *modus vivendi* conclu entre le Saint-Siège et l'Italie elle-même. On se rappelle qu'au lendemain de l'Allocution consistoriale du 23 mai, l'organe modéré a fait entrevoir la possibilité de céder un territoire au Pape. Certes, si l'Italie prenait l'initiative d'une combinaison, si, dans un mouvement de sagesse patriotique, nos gouvernants faisaient eux-mêmes droit aux justes revendications de Léon XIII, tous les dangers tomberaient. Combien de fois Léon XIII n'a-t-il pas décrit et rappelé les réalités glorieuses et fortifiantes qui résident dans la Papauté pour le bien de son pays? Avec quelle ténacité merveilleuse n'a-t-il pas fait briller le côté patriotique de la paix avec le Saint-Siège ?

Toutes ces incertitudes qui glacent le pays, toutes ces frayeurs qui l'épouvantent et le pétrifient, toutes les menaces de demain, tous les périls liés à l'antagonisme actuel, tout ce cortège de maux qui accompagnent le dissentiment, tout cet abîme sera comblé. Ce sera la renaissance de l'Italie, le prélude d'une civilisation plus haute et d'une époque plus féconde. Quel patriote ne sentirait pas le frisson de l'impatience en face de ces biens?

Voilà ce que nous avions à dire aujourd'hui. La circonstance est grave : il faut en profiter; elle ne reviendrait peut-être plus.

Comment M. Rouvier et ses collègues ne s'aperçoivent-ils pas qu'en se tenant à l'écart dans une circonstance aussi décisive, ils se condamnent et condamnent la France avec eux à l'isolement moral le plus honteux, et qu'ils risquent, au jour du conflit, d'avoir contre eux et contre le pays qu'ils ont l'honneur de représenter, non seulement les sentiments de trois cents mil-

lions de catholiques, mais encore le dédain de tout ce qu'il y a d'honnête dans le monde civilisé ?

—

Le sultan du Maroc est-il mort? Les bruits les plus contradictoires circulent à ce sujet; mais, en tout cas, ce qui en ressort clairement, c'est que l'état de santé de Muley-Hassan est très grave.

L'éventualité de la mort de Sa Majesté chériffienne a surtout ému l'Espagne. La presse ibérienne se montre préoccupée de l'attitude que prendra la France lors des événements que peut amener la succession de Muley-Hassan ; en général, son ton est assez vif contre nos voisins, et elle conseille tout d'abord au gouvernement espagnol d'agir avec énergie et promptitude, en commençant par renforcer les garnisons de Ceuta, de Melilla, d'Allincemas et de Chafarinas.

D'autre part, la presse française s'occupe aussi de cette question, et certains journaux prennent une allure un peu belliqueuse. Sous prétexte que la succession de Muley-Hassan sera disputée par plusieurs compétiteurs, et que certains d'entre eux pourraient bien, s'ils montaient sur le trône du Maroc, chercher à fomenter des insurrections dans le Sud-Oranais, et peut-être même plus loin, mettant ainsi en péril l'Algérie, ces journaux laissent entendre que la France devrait faire pour le Maroc ce qu'elle a fait pour la régence de Tunis.

C'est aller vite en besogne. Il ne faut pas oublier — outre les imprévus de toute nature d'une semblable entreprise — qu'il est en Europe des puissances qui ne permettraient pas à la France de s'emparer du Maroc aussi tranquillement que cela. En dehors de l'Espagne, qui a là des intérêts particuliers, croit-on que l'Italie, qui a accepté comme on sait l'action française en Tunisie; que l'Angleterre qui commande le détroit de Gibraltar; que l'Allemagne elle-même enfin, verraient d'un bon œil cette nouvelle extension de la puissance française dans l'Afrique septentrionale ?

Il n'est pas besoin d'insister, et l'on voit déjà quelles graves complications pourraient se produire si la France voulait suivre ces politiques aventureux — nous ne disons pas aventuriers.

Mais il n'est pas moins vrai qu'il y a là, une situation très grave.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA RÉVOLUTION ET LA FRANC-MAÇONNERIE (1)

Grenoble, 9 octobre 1887.

Monsieur le président,

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le programme du 12e congrès des jurisconsultes catholiques, qui doit se tenir à Montpellier : je vous en rends grâces, et tous mes vœux vous y suivront.

Vous y traiterez la question : *Les principes de* 1789, où MM. les jurisconsultes se convaincront de plus en plus que la théologie se mêle à toutes les questions et qu'elle les commande.

Dans une conférence que vous avez faite à Lyon, naguère, vous disiez : « Les lois que nous étudierons dans nos prochaines leçons furent le résultat logique des principes de la *Déclaration des droits*, comme la Déclaration elle-même était l'expression des erreurs dont la philosophie du dix-huitième siècle avait empoisonné l'esprit des générations qui ont précédé la Révolution française. »

D'où venait elle-même cette philosophie? Evidemment, elle était fille du protestantisme, qui a répudié audacieusement le magistère infaillible de l'Eglise catholique et l'a remplacé par le libre-examen ; en définitive par la raison.

De sorte que tous les partisans de ce système sont retombés dans le naturalisme, en se laissant choir des hauteurs de la révélation chrétienne, où l'Eglise les avait élevés par son enseignement quinze fois séculaire.

Dès lors, ils ont été fatalement livrés à tous les doutes et à toutes les erreurs. Car la théologie prouve qu'il est d'expérience que la raison humaine, livrée à ses seules forces, n'a jamais su former ni un symbole de foi, ni un code de morale dignes de Dieu et de l'homme lui-même, et que même chez les philosophes les plus éclairés elle est tombée dans des erreurs profondes, sur Dieu, sur l'homme et les rapports qui relient l'homme à Dieu, c'est-à-dire la religion.

(1) Lettre adressée à M. Lucien Brun, président du congrès des jurisconsultes catholiques par Monseigneur Fava, évêque de Grenoble.

Ainsi a-t-on vu, Luther vivant encore, la raison protestante rejeter le dogme eucharistique et celui de la divinité de Jésus-Christ, et l'on put graver sur le tombeau de Fauste Socin, à Luclavie, des paroles qui disent: Luther a arraché le toit de l'Eglise; Calvin en a renversé les murs; Socin en a dispersé les fondements.

Aussitôt la raison triomphante a divinisé la nature, dont l'homme est le point culminant. Spinosa a ressuscité le panthéisme païen, qu'Averroès avait remis en honneur au onzième siècle, que saint Thomas d'Aquin avait combattu, mais qui avait survécu à ses coups, pour fleurir dans les siècles suivants sous le nom de *Renaissance*. Car la renaissance doctrinale du paganisme, au fond, primait celle de l'art.

« Machiavel, dit César Cantu, avait pris pour modèle de la civilisation nouvelle la civilisation païenne des Grecs et des Romains, en mettant sous le boisseau le Christ et l'Evangile... il disait que c'est un malheur qu'à la religion des anciens pleine de fierté, qui avait ses gladiateurs, un culte pour ses héros, une apothéose pour ses conquérants, et qui mêlait la prière au bruit des batailles, le sang aux cérémonies religieuses, ait succédé une autre religion toute d'humilité et d'abjection, négligente de ses propres intérêts. Si l'on peut espérer quelque bien pour l'humanité, il viendra de la révolution des sphères qui pourra faire renaître quelque culte semblable au culte des anciens. » (*Hérétiques d'Italie,* 1 volume, page 378.)

Ainsi parlait au quinzième siècle cet homme étrange, qui mettait le succès avant la justice, proclamant ainsi la loi du plus fort, loi florissante de nos jours.

Ce qu'avait rêvé Machiavel, la franc-maçonnerie le réalisa. Cette secte, qui n'est autre que le socinianisme, n'est pas antérieure, *historiquement parlant*, au protestantisme. M. Claudio Jannet l'a montré dans son savant ouvrage : *Les Précurseurs de la franc-maçonnerie.*

Fille du libre-examen, la maçonnerie a été libre-penseuse en Angleterre, et panthéiste en Allemagne avec Adam Weishaupt, auteur de l'illuminisme, et l'on peut dire aussi : législateur de la secte maçonnique, soit par ses ouvrages, soit au convent de Wilhemsbad, où il fit accepter comme doctrine, aux loges, le panthéisme de Spinosa.

Or, cette erreur satanique divinise la nature et affirme que ce dieu n'a conscience de lui que dans l'homme; l'homme est

l'apogée de l'être. C'est dans ce sens que M. Renan dit de Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il fut Dieu, si bien que l'Etre n'atteindra jamais plus haut.

Vu ces considérations, est-il étonnant qu'on ait songé à faire une déclaration appelée : *La Déclaration des droits de l'homme?* L'homme détrônait le vrai Dieu, qui était jeté à bas de ses autels et remplacé par la Raison divinisée; il fallait proclamer ses droits. La déesse Raison symbolisait la nouvelle doctrine. Voilà le chemin parcouru depuis Luther jusqu'à 1789; voilà les fruits du libre examen protestant, dont la secte maçonnique s'est faite et demeure l'apôtre en Europe et dans tout l'univers.

Il faut lire dans l'ouvrage : *Les Sociétés secrètes*, du P. Deschamps et de M. Claudio Jannet, au tome second, page 115, le chapitre III, intitulé : *La franc-maçonnerie française pénétrée par l'Illuminisme*, pour se convaincre que cette erreur toute panthéiste a imprimé son cachet à la Révolution française et à ses lois. « Tel était, lisons-nous audit chapitre, l'état de la haute franc-maçonnerie en France, lorsque l'Illuminisme allemand vint la pénétrer de toutes parts et d'une manière plus intime encore. Déjà il s'était infiltré par l'entremise de Dietrich et de Cagliostro dans les loges de Strasbourg, lorsque le comte de Mirabeau, que la Révolution française allait bientôt rendre si fameux, fut chargé lui-même de le faire dominer dans les loges de Paris et de la France entière. Envoyé en mission secrète à Berlin par les ministres mêmes de Louis XVI, pour quelques affaires politiques, quoique sa vie n'eût été jusqu'alors qu'un tissu de trahisons et de monstrueuses immoralités, et qu'il n'eût été arraché à ses juges et à l'échafaud que par la clémence du roi, il fit sa société favorite des premiers disciples de Weishaupt, Nicolaï, Biestter, Gedicke, et de ce Leuchsenring, instituteur des princes de Hesse-Darmstad, surnommé dans la secte Leveller ou le niveleur. Il fut initié à Brunswick aux derniers mystères de l'Illuminisme, par Maurillon, digne élève de Knigge et alors professeur au collège Carolin. » (*Ibidem*, p. 117).

De retour en France, Mirabeau s'unit à Talleyrand, le Judas de l'Eglise de France.

« Ce fut alors — ajoute l'ouvrage cité — que l'aréopage de Weishaupt décida que la France serait illuminée et que c'est par elle que commencerait la grande œuvre. Le successeur avoué de Weishaupt, Bode, conseiller intime de Veymar, sur-

nommé Aurélius dans la secte, fut lui-même député à Paris pour cette grande opération, avec Guillaume, baron de Busche, capitaine hanovrien, au service de la Hollande, autre élève de Knigge, et surnommé *Bayard* parmi les sectaires. Ce fut dans *la loge des Amis réunis* que Mirabeau et Bonneville introduisirent les illuminés allemands et que se débattirent les conditions ou le mode de fusion. Un convent fut convoqué pour le 15 février 1785 à *la loge des Amis réunis*... C'est dans ce congrès que fut résolue la Révolution française et sa propagation dans toute l'Europe, que tout son plan, jusqu'au régicide qui devait la couronner, furent arrêtés. » (*Ibidem*, p. 122.)

Voilà les pères des principes de 1789; voilà la doctrine qui leur a servi de base : le panthéisme de Weishaupt, qui n'est autre que celui de Spinosa, adorateur ardent de *la Nature*.

Je ne m'étonne pas, monsieur le président, de lire dans votre conférence précitée ce passage : « L'évêque de Clermont avait exposé que les principes de la Constitution française devaient reposer sur la religion comme sur une base éternelle. Cette fois, Mirabeau prit la peine de répondre. Il le fit sur un ton dédaigneux et parfois ironique. « Nous n'avons, disait-il, qu'à « nous mêler des affaires de ce monde... Permettons la liberté « des cultes, ne disons pas autre chose et dormons en paix. » (P. 16.) Ceci se passait le 22 août 89, à propos de la discussion des articles 16 et 17 du projet de *la Déclaration*.

Le convent tenu à la loge *des Amis réunis*, le 15 février 1785, explique encore, monsieur le président, ces paroles de votre conférence : « Il ressort de tous les discours alors prononcés et de toutes les publications du temps que les membres de l'Assemblée, en préparant *la Déclaration des droits de l'homme*, se considéraient comme les pontifes d'une révélation nouvelle et les prophètes de l'avenir de l'humanité régénérée. » (P. 15.)

C'est ainsi que le Dieu personnel fut écarté pour faire place au dieu Nature. Vous le constatez au même endroit quand vous écrivez : « Le 18 août, l'abbé Grégoire proposait de placer en tête de la *Déclaration*, le nom auguste de la divinité. Si l'homme a des droits, dit-il, il faut lui parler de Celui de qui il les tient; s'il a des devoirs, il faut lui rappeler Celui qui les prescrit. » (P. 16.) A mon avis, rien de plus lumineux n'a été dit sur la fameuse *Déclaration;* rien ne prouve mieux qu'elle a pour base le panthéisme, doctrine impie qui nie le vrai Dieu, ainsi que le Christ et son Eglise.

Les principes de 1789 et la Déclaration des droits de l'homme, en parlant de l'Être suprême, masquent l'incrédulité de leurs auteurs sous cette appellation que chacun entend à sa guise, ainsi qu'il se pratique encore aujourd'hui dans les loges maçonniques. Les discussions dont il a été fait mention plus haut en font foi.

Ne semblerait-il pas que cette appréciation est appuyée par le décret de la Convention que présidait Robespierre en 1794, lequel arrête, art. 1er : Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme ?

C'est à l'encontre des athées que Robespierre parlait et décrétait ainsi. Il fut à son tour mis à mort et rien ne changea. *Les principes de 89 et la déclaration des droits de l'homme* demeurent, admirés par les incrédules et repoussés avec horreur dans leur ensemble, par les catholiques intelligents. Pour les apprécier à leur juste valeur, il suffit de remonter à leur source, de connaître leurs auteurs.

Vous saurez, monsieur le président, de concert avec le congrès prochain, démasquer l'hypocrisie cachée dans ces prétendus principes, où l'esprit n'en rencontre guère. Car en dehors de la théologie ou de la révélation, c'est la philosophie que l'on rencontre. Or, la philosophie a des opinions ; mais de dogmes, point.

Agréez, monsieur le président, ces considérations que votre programme m'a inspirées, et que je vous adresse je ne sais trop pourquoi.

† Amand-Joseph,
Évêque de Grenoble.

LA MUSIQUE SACRÉE ET SES RÉFORMES ACTUELLES

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Dans sa livraison du 16 juillet, la *Civiltà* démontrait que les promoteurs d'une réforme de la musique sacrée, loin d'imposer leurs vues à l'Église, ne faisaient que seconder ses propres intentions. Elle poursuit cette démonstration dans un nouvel article.

« L'idée d'une réforme musicale, basée, pour donner un exemple, sur les principes de la Société de Sainte-Cécile,

émane, dit la revue, directement de l'Église et date de plus de deux siècles, c'est-à-dire du temps où la musique d'Opéra a commencé d'être introduite dans les cérémonies du culte. On peut s'en assurer en consultant les documents les plus sérieux, entre autres la Constitution *Piæ sollicitudinis* d'Alexandre VII en 1657 ; l'Ordonnance de la Visite Apostolique du 30 juillet 1665 et celle du Card. Carpegna du 20 août 1692; les canons du Concile romain tenu sous Benoît XIII en 1735; ceux de plusieurs autres Conciles provinciaux assemblés vers cette époque, comme à Bénévent en 1693 et 1698, à Naples en 1699, à Avignon en 1725, à Tarragone en 1738 et en 1752 ; enfin la célèbre encyclique de Benoît XIV du 19 février 1749 aux évêques de l'État pontifical. »

Après cette mention sommaire, la *Civiltà* cite, à l'appui de sa thèse, des actes plus récents du Saint-Siège et de l'Épiscopat.

Elle rapporte en premier lieu l'ordonnance *sur le culte divin et sur le respect des Eglises* du 20 décembre 1824, publiée, sur l'ordre de Léon XII, par l'Em. Cardinal-Vicaire Zurla. « Que les fêtes et les solennités, est-il dit dans l'article second, ne soient pas profanées par les nouveautés interdites dans les saints canons, et que la musique respire la gravité ecclésiastique. Que les maîtres de chapelle s'abstiennent d'altérer ou d'intervertir, au gré de leur caprice, les paroles des psaumes et des hymnes; qu'ils renoncent à ces interminables répétitions qui fatiguent la piété au lieu de la nourrir. Qu'on n'admette pas, sans notre spéciale permission, la musique instrumentale, dont le caractère tapageur ne sied pas au lieu saint. Que pendant la messe chantée et aussi pendant l'exposition ou la bénédiction du Très Saint-Sacrement, les organistes ne se permettent pas d'exécuter sur l'orgue des morceaux de musique théâtrale ou profane, mais qu'ils s'efforcent d'aider au recueillement et à la dévotion, ce qui est le seul motif de l'admission de la musique dans les églises. »

Pie VII donne le 14 août 1830 le Bref *bonum est confiteri domino* pour promulguer de nouveau les décrets du Concile de Trente en la matière.

Plus tard, le 31 mai 1835, une *notification* de l'Em. Cardinal-Vicaire Odescalchi, remet en vigueur l'article second de l'ordonnance du cardinal Zurla.

Le Cardinal-Vicaire Patrizi protesta, à deux reprises, contre

les abus que les prescriptions précédentes n'étaient point parvenues à faire disparaître. « La musique d'église, écrivait-il le 16 août 1842, loin de favoriser la piété des fidèles, ne sert aujourd'hui qu'à distraire leur esprit et à profaner le temple du Seigneur. Au lieu de retenir la gravité commandée par la majesté du Dieu dont elle chante les louanges, elle s'est agrémentée du bruit de l'orchestre; elle s'est inspirée, dans le chant, des airs profanes et est ainsi descendue au rang des scandaleuses productions du théâtre. » Il renouvelle ses plaintes dans sa circulaire du 18 novembre 1856, déplorant le mépris que l'on fait des prescriptions formelles de l'autorité ecclésiastique, et publie en même temps son *instruction pour les maîtres de musique*. Ces deux documents sont de la plus haute importance, parce qu'ils constituent pour ainsi dire la base de l'admirable *Règlement* adressé en 1884 aux Évêques d'Italie par la S. Congrégation des Rites.

Un grand nombre d'évêques suivirent l'exemple de Rome. Mentionnons l'importante lettre pastorale du 28 janvier 1846 de Mgr Parisis, évêque d'Arras, et celle du 16 avril 1857 de Mgr de Riedel, évêque de Ratisbonne. Cette dernière sert encore de règle dans toutes les églises de ce diocèse; et si la Société de Sainte-Cécile a pu, dix ans après, y établir son centre et y a obtenu de consolants succès, c'est qu'elle a trouvé le terrain préparé par le zèle de l'évêque. — En Italie, l'ordonnance du 27 novembre 1838 du cardinal Ostini, archevêque d'Iesi, restera célèbre dans l'histoire de la réforme. Cette pièce fut rédigée, sur l'ordre du cardinal, par l'illustre auteur de la *Vestale* et de *Fernand Cortez*, Gaspar Spontini; elle exprime ainsi tout ensemble le jugement de l'Église et celui de l'Art. Enfin en 1865, Mgr Angeloni, archevêque d'Urbino, fit paraître une savante lettre pastorale sur la musique sacrée, accompagnée d'un *Règlement* semblable à celui de Rome de 1856. Il exige, entre autres conditions, que toutes les compositions musicales soient soumises à une commission désignée *ad hoc*, et soient approuvées par elle : « Disposition dont les auteurs ne peuvent prendre ombrage, observe judicieusement la revue, car si, en matière religieuse, aucun écrit ne peut être livré au public sans l'approbation de l'autorité ecclésiastique, à plus forte raison doit-il en être ainsi pour les œuvres musicales, où l'imagination du compositeur peut plus facilement l'entraîner dans des écarts indignes de la sainteté du temple. »

La *Civiltà* énumère enfin les principaux Conciles provinciaux qui, depuis le commencement du siècle jusqu'en 1870, ont ordonné des mesures dans le même sens, ceux de Reims en 1849, de Bordeaux en 1850, 1859, 1868; de Cologne en 1860, de Vienne en 1858, de Baltimore en 1837, de New-York en 1861, de Quito en 1863, de Westminster en 1852, de Venise en 1859. Elle cite, en terminant ce paragraphe, les lettres encycliques envoyées par la Propagande en 1869 aux vicaires apostoliques des Indes Orientales.

De tant de témoignages, elle conclut avec raison que les présentes réformes de la musique sacrée sont entièrement dans les vœux de l'Église, et que ceux qui les poursuivent ne font que répondre aux désirs qu'elle manifeste depuis longtemps.

L'auteur du travail que nous analysons rencontre ensuite une objection : « La réforme projetée, dit-on, n'aboutira pas; à preuve, l'insuccès des efforts tentés depuis deux siècles. A quoi bon l'entreprendre? » Il répond que puisque l'Église persiste à la réclamer, tout catholique est tenu de faire droit à ses revendications, et de lui prêter son concours dans la mesure de son pouvoir. Il explique ensuite pourquoi les prescriptions ecclésiastiques concernant la musique sacrée ont besoin d'être fréquemment renouvelées. « La musique, dit-il, est un art livré plus que tout autre aux caprices de l'imagination, et en outre, elle exige le concours d'un grand nombre de personnes, maîtres, organistes, chantres, exécutants de tout genre. Combien n'est-il pas difficile de les faire persévérer dans l'application des vrais principes, difficile surtout de maintenir dans la même voie ceux qui viennent après! De là pour l'Église la nécessité d'intervenir souvent. »

Il conteste enfin l'échec des tentatives faites jusqu'à ce jour. « Sachez, dit-il, porter vos regards au-delà de votre clocher. Il y a des centaines de cathédrales qui n'admettent plus que la musique liturgique, celle du siècle d'or de Palestrina, et les compositions modernes écrites dans le même style. Il y a non seulement dans les villes, mais dans les campagnes, des milliers de jubés où s'exécute un chant parfait. Dans beaucoup de séminaires, le plain-chant est étudié avec ardeur, et les jeunes clercs qui en sortent, devenus de vrais maîtres, le remettent en vigueur dans les paroisses. Outre les séminaires, il existe plusieurs écoles érigées en vue de former des maîtres, des organistes et des chantres. L'étude assidue du chant grégorien et

des œuvres classiques a donné naissance à un grand nombre d'excellentes compositions, dont quelques-unes méritent d'être rangées à côté des meilleures productions des siècles passés. Enfin il s'est levé une phalange d'écrivains qui ont pris à cœur de défendre l'opportunité des prescriptions de l'Église et de vulgariser les saines doctrines de la réforme : l'Allemagne seule possède une dizaine au moins de recueils périodiques, tirés à des milliers d'exemplaires. — N'est-ce pas là un splendide résultat ? Le Pape et les évêques ne peuvent-ils pas s'en féliciter comme d'un triomphe ? Et les promoteurs d'une restauration de la musique sacrée n'ont-ils pas le droit d'y puiser un puissant encouragement ? »

La *Civiltà*, dans un dernier paragraphe, définit le rôle qui revient à l'Italie dans ce mouvement de rénovation, et déplore qu'elle l'ait jusqu'à présent méconnu. Tandis qu'en Allemagne, en Belgique, en Autriche, en Angleterre, dans l'Amérique du Nord, dans beaucoup de diocèses français, même en Océanie, le retour aux vraies traditions va s'accentuant, l'Italie continue de demeurer en arrière. Non pas que des voix autorisées ne s'élèvent pour condamner les abus. Mais ces protestations isolées restent sans écho.

« Et pourtant l'Italie a toujours eu la palme de la musique sacrée. C'est elle qui a entendu les premières mélodies de Saint Ambroise ; c'est là que fut écrit l'antiphonaire de Saint Grégoire-le-Grand, et que Guy d'Arezzo inventa la notation musicale. C'est là que pendant tout le moyen-âge les autres nations allèrent apprendre le chant, l'écriture, la méthode, le mode d'exécution. C'est en Italie que la polyphonie du XVIe siècle a atteint la plus haute perfection ; à elle appartiennent les noms immortels de Palestrina, de Constant Festa, de Jean Nanini, de Félix Anerio, de Grégoire Allegri, de François Suriano, des deux Gabrieli, de Mathieu Asola, d'Horace Vecchi et d'un chœur d'hommes illustres dont s'honore, pour ainsi dire, chaque ville. Au XVIIe siècle naquirent la musique moderne et le théâtre ; néanmoins, une vieille école persista, qui se garda des innovations, et qui compte parmi ses gloires Viadana, Agazzari, Benevoli, Carissimi et Bai au XVIIe siècle ; Pitoni, Leo, Durante, Lotti, Marcello, Martini, Vallotti et Sabbattini dans le siècle suivant. Mais avec ces noms finit en Italie l'histoire de la musique sacrée. N'est-ce pas une honte pour elle de s'être laissée déchoir de son antique éclat, et ne doit-elle pas, par

l'étude des grands maîtres classiques, employer son génie à le reconquérir ? »

Avec une grande vivacité de patriotisme, l'auteur rappelle à son pays, qu'ayant la bonne fortune d'être le siège de la Papauté, il est le premier à recevoir les glorieuses impulsions qui en émanent. C'est y répondant que dans les siècles passés, il s'est élevé, dans les arts et notamment dans l'art musical, au-dessus des autres nations. Souffrira-t-il aujourd'hui que les autres nations non seulement le devancent dans l'empressement à obéir à l'appel de l'Église, mais viennent lui rapprendre les beautés méconnues de ses propres chefs-d'œuvre ? — A un autre point de vue, l'honneur de cet auguste voisinage oblige l'Italie à s'offrir en exemple pour la majesté et la splendeur du culte divin.

« Nous désirons, écrivait Benoît XIV, qu'en voyant nos cérémonies et en entendant dans nos églises le chant sacré, les étrangers qui viennent à Rome ou qui traversent nos cités conçoivent des sentiments d'édification et les emportent dans leur patrie. » Or, qu'arrive-t-il? Écoutons des appréciations autorisées. L'historien d'Innocent III, Frédéric Hurter, déplore et blâme hautement, dans ses mémoires, la corruption du goût qui, dans les principales églises d'Italie, a donné à la musique un caractère *profane*, *léger même et frivole*. Un juge plus compétent encore, Auguste-Guillaume Ambros, mort en 1876, auteur d'une *Histoire de la musique*, formule, dans les termes suivants, la critique la plus sanglante : « La musique sacrée en Italie est tellement dénuée de valeur, qu'il n'est pas possible de lui accorder la moindre mention dans l'histoire de l'art. C'est pour les catholiques un sujet de douleur et de scandale, et pour les ennemis de notre foi un objet de sarcasme et d'amer dédain. » En faut-il davantage pour montrer l'urgente nécessité des réformes projetées ? Et n'est-ce pas le devoir de tous les hommes de bonne volonté, maîtres de chapelle, professeurs, séminaristes, prêtres, journalistes catholiques, de s'unir pour en assurer le succès?

J. M.

LES AUMONIERS DANS L'UNIVERSITÉ

La commission des finances propose de supprimer les aumôniers dans tous les établissements scolaires de l'Etat. Cette suppression sera-t-elle acceptée par la Chambre ? On peut en douter. On se souviendra des lamentations du chimiste Berthelot devant une tentative de ce genre l'année dernière. Le malheureux ministre craignait que la suppression des aumôniers lui enlevât trop d'élèves. Les grands patrons de l'Université, comme le *Journal des Débats,* gémissent de cette décision de la Commission financière. A leurs yeux, elle est inopportune, prématurée, très maladroite. Ils trouvent singulière la coïncidence de cette suppression des aumôniers avec l'augmentation des rétributions scolaires. On voudrait, disent-ils, pousser les familles à la grève contre l'enseignement de l'Etat et vider l'atelier universitaire, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Cette suppression pourtant est dans la logique des choses. Du moment que tout signe religieux est proscrit des écoles primaires, du moment que le prêtre n'a pas le droit de mettre le pied sur le seuil d'une classe et que certaines municipalités veillent à ce que le nom de Dieu n'y soit jamais prononcé, de peur que ce nom sacré ne soit comme la trompette de Josué pour les murs des palais scolaires, la présence d'un aumônier dans les établissements d'enseignement secondaire n'est-elle pas une anomalie ?

Aux yeux mêmes des journaux qui se plaignent des hardiesses de la commission du budget, l'aumônier est dans la machine universitaire un rouage un peu excentrique, et qui est appelé à disparaître, mais avec le temps. L'aumônier est une enseigne. Sans doute : *A bon vin pas besoin d'enseigne*, mais il paraît que dans l'Université le vin n'est pas encore assez pur pour qu'on puisse supprimer l'enseigne sans inconvénient.

A supposer que le vote de la Chambre sanctionne la décision prématurée de la commission, serait-ce un bien grand malheur ? C'est ce qu'il est permis de se demander. Sans doute, ce serait incontestablement un malheur et un grand malheur pour les enfants auxquels leurs familles imposent plus ou moins librement le régime de l'enseignement athée. Mais si ce malheur d'une génération pouvait être un remède et guérir la France de la plaie qui la dévore. Si l'on pouvait par là l'éclairer pour qu'elle comprenne que l'enseignement de l'Etat est radicalement

mauvais, et que c'est un trompe-l'œil de faire de la religion une branche d'enseignement comme de la chimie ou de la gymnastique, ne pourrait-on pas dire? *A quelque chose malheur est bon.* Il y a en France de tels préjugés qu'il faut pour les détruire des épreuves terribles; il y a pour certaines intelligences un aveuglement si profond, que l'incendie peut seul les éclairer.

Le mal de la France n'est pas dans la suppression des aumôniers des lycées et des collèges, il est dans l'existence même de l'Université. Quand Napoléon créait l'Université et investissait l'Etat du monopole de l'enseignement, il jetait les bases de l'enseignement laïque, et la Révolution en en chassant Dieu, ne fait que tirer les conséquences du principe posé par le décret de 1808. On voulut d'abord couvrir l'institution nouvelle du drapeau religieux, que devait porter l'aumônier. C'était l'enseigne. Sans doute, le mal universitaire une fois créé, il fallait chercher à le paralyser; c'est ce qu'ont tenté de faire les évêques en accordant des aumôniers aux établissements scolaires de l'Etat. On va chercher les âmes là où elles se trouvent.

Mais quels ont été les résultats de l'institution? Nous les avons sous les yeux : si la France est descendue là où elle est aujourd'hui, elle le doit surtout à l'Université. Un homme qui s'y connaissait, car il avait été de la maison, dans sa jeunesse, M. Laurentie n'hésitait pas à dire que l'Université était le grand levier révolutionnaire, le grand fléau de la France. Comment expliquer cela quand on voit les évêques prêter à l'Université, comme aumôniers, des prêtres de choix, des hommes distingués, vertueux, zélés? Comment? c'est que l'Etat, en s'emparant du monopole de l'enseignement, a commis une usurpation; il n'a pas mission pour enseigner, et l'Eglise, malgré son bon vouloir, ne peut pas changer la nature des choses; elle peut atténuer le mal, mais pour le couper dans ses racines, il faudrait détruire l'institution. L'Etat peut bien former de toutes pièces un corps de savants, peut-être propre à instruire, quoique ce ne soit pas dans ses attributions. Mais n'oublions pas qu'il ne s'agit pas seulement d'instruire, il faut *élever*.

L'instruction et l'éducation sont distinctes, mais ne doivent pas être séparées. L'instruction sans l'éducation n'est qu'un dressage; elle ne fera jamais un homme, parce qu'elle *ne l'élève* pas. Ce qui *élève* l'homme, c'est avant tout la religion. Voilà pourquoi l'éducation religieuse doit être unie à l'instruction littéraire et scientifique et la pénétrer. La religion, pour

entrer profondément dans les âmes et s'y établir, a besoin de prendre tous les chemins qui conduisent à l'intelligence et au cœur de l'enfant, et se produire telle qu'elle est en réalité. Or, elle est le bien suprême et universel, le bien d'où part et vers lequel retourne ce qu'il y a d'éminemment beau et d'éminemment vrai dans la poésie, l'éloquence, l'histoire, les sciences naturelles et idéales.

Comment donc la séparer de l'enseignement des sciences, de l'histoire, de l'éloquence, de la poésie? Et réciproquement, comment ces diverses branches de l'éducation pourraient-elles être apprises avec vérité et plénitude, sans le concours de l'élément religieux qui en est la fleur, la lumière, la vie, le lien substantiel? De plus, de même que la religion doit entrer partout et régner sur toutes les provinces du savoir humain, de même aussi elle peut rencontrer partout des ennemis et des obstacles qui lui disputent le domaine des intelligences et des cœurs. Il s'ensuit que l'éducation religieuse, pour être à même de garantir l'homme contre tous les assauts des impies, doit être alliée à toutes les autres connaissances. Celles-ci doivent, pour ainsi parler, non seulement porter les insignes, l'écusson de la religion, elles doivent être rayonnantes de la lumière que la religion déverse sur elles et en elles.

Le grand malheur, ce qui est fatal avec l'Université, c'est de faire de la religion dans l'enseignement comme une faculté spéciale, séparée des autres. Ecoutons sur ce point une autorité qu'un catholique ne saurait récuser, le P. Liberatore :

Ainsi proposée, la religion paraîtrait aux jeunes gens comme une branche d'étude, comme une pratique distincte et séparée de tout le reste de la vie, comme un accessoire. Or tout au contraire, la religion doit paraître et être en réalité le pivot de toutes les connaissances, le principe vivificateur de tous les actes, la forme de toute la vie chrétienne. Comme Dieu est à la tête de l'univers, le soutient par sa vertu, le meut et le gouverne dans ses opérations; ainsi l'idée de Dieu doit tenir la tête de toutes les pensées de l'homme, et la loi de Dieu être la forme régulatrice de tous ses mouvements et de toutes ses affections; seulement alors la religion pourra agir fortement sur les esprits et y répandre ses salutaires influences. Dans le système opposé, Dieu nous apparaîtra, non pas comme la source de tout ordre intellectuel et moral, mais comme un de ses éléments qui peut sans inconvénient en être séparé. Par là il se produit dans les esprits une certaine disposition au déisme qui, fécondée par les passions ardentes et fougueuses qui agitent ordinairement l'adolescence, y engendrera

l'indifférentisme, le matérialisme, l'athéisme avec toutes les conséquences morales qui en résultent.

N'est-ce pas là en effet le spectacle qui nous est offert depuis trois quarts de siècle par les élèves de l'Université, malgré des exceptions honorables et même nombreuses? Et pourtant les aumôniers n'ont pas manqué et ils n'ont pas failli à leurs devoirs. Il semble que l'épreuve est concluante.

Dans l'hypothèse où le vote de la commission financière deviendrait un fait accompli, et où les aumôniers seraient réellement supprimés, ne sera-ce pas pour un grand nombre de catholiques acceptant l'enseignement de l'Etat, un trait de lumière qui leur fera tomber les écailles des yeux?

Les catholiques ne doivent donc pas trop se lamenter d'une résolution qui est dans la logique. (*Univers.*)

LE SURMENAGE

Le mot est nouveau, du moins dans le sens où il s'emploie aujourd'hui.

C'est un terme emprunté au langage des haras, et le dictionnaire lui donne cette signification : SURMENER : *excéder de fatigue les bêtes de somme, en les faisant aller trop vite et trop longtemps.*

On n'a pas trouvé mieux pour exprimer la triste situation des enfants dans les écoles, sous le nouveau régime, et on est réduit à parler d'eux comme des bêtes de somme, parce qu'on les traite en effet comme des bêtes de somme.

L'enfant travaille *trop tôt;* il travaille *trop*; il travaille *mal.*

Avec ce beau principe *: tout le monde doit tout savoir*, appliqué brutalement, avec une obstination qui serait ridicule, si elle n'était barbare, on en arrive aux résultats lamentables dont l'opinion commence à s'émouvoir.

Dès le début, les évêques ont protesté, ils ont revendiqué pour l'enfant le droit de vivre en enfant; on les a taxés de parti pris, on les a dénoncés comme des adversaires de l'*instruction du peuple.*

Les programmes s'étendent d'année en année, les examens se multiplient, ils deviennent *condition sine qua non* de la vie, tout le monde en veut, la concurrence est effrayante, il faut à

tout prix arriver, on ne saurait ni commencer trop tôt, ni se donner trop de peine, en sorte que fatalement l'enfant à peine formé est saisi par l'engrenage scolaire et condamné aux travaux forcés. Il travaille tard et matin, sans répit, à l'école, à la maison, partout, jusqu'à ce qu'il arrive, mort ou vif au certificat et au brevet; il sait tout, mais il ne comprend rien; et à l'âge où la jeunesse commençait jadis, il n'est plus, lui, l'enfant du nouveau régime, qu'un petit homme fatigué, qui n'a pas joué, qui ne sait plus rire, qui a bourré sa mémoire de connaissances mal digérées, dont l'intelligence est incapable de penser par elle-même, le cœur impuissant à sentir, à aimer et à vouloir, mais qui est breveté.

*
* *

Et comment en serait-il autrement demande l'excellent *Bulletin religieux* de Reims? L'enfant a besoin d'être traité en enfant; il lui faut l'air, le mouvement, le changement, la variété des occupations, et voilà que tout à coup, avant même qu'il en ait goûté, on lui enlève tout cela; plus sévère pour lui que pour les animaux, on exige de lui avant l'âge ce qu'il ne peut encore donner. On le traite comme on ne traite pas le jeune poulain qui gambade sans entraves et qu'on ne met au joug que quand il est pleinement développé. C'est au point qu'un médecin a pu, dans une assemblée solennelle, émettre le vœu de voir l'Etat traiter les enfants à l'école comme il traite les chevaux dans ses fermes-modèles.

Non seulement la loi impose trois longues heures de classe le matin et autant le soir, sans distinction d'âge, mais des cours spéciaux facultatifs en principe, et qu'il faut suivre de fait, encadrent ces six heures de façon à remplir toute la journée et à tenir l'enfant neuf à dix heures immobile sur des bancs sans dossiers. Quand il sort de ce palais scolaire, usine à brevet, véritable pénitencier, il emporte du travail, il est poursuivi jusque dans la famille par de nouveaux devoirs; il faut s'installer tant bien que mal et recommencer à lire, à écrire, à calculer jusqu'au soir, et le matin, au réveil, revoir les leçons de la veille que le maître va contrôler.

C'est insensé, c'est barbare, c'est malsain, soit! Mais c'est le programme : il faut marcher!

Et qu'on ne croie point que le tableau soit chargé, c'est la vie ordinaire de tous nos enfants, ils sont littéralement surmenés.

Un médecin écrivait dernièrement au *Figaro* :

« Je suis entré chez un modeste commerçant où j'ai trouvé, vendredi soir, 12 août, à 8 heures, un petit garçon âgé de huit ans, avec les devoirs suivants pour le lendemain samedi huit heures.

« 1° *Géographie.* — Apprendre les réseaux des chemins de fer des compagnies du Nord, de l'Ouest et de l'Est de la France.

« Tracer une carte de ces réseaux à l'encre ou au crayon.

« 2° *Grammaire de Larousse.* — Apprendre les nos 122 à 128 : modes, temps, conjugaison et classification des verbes. Réapprendre les six verbes modèles, *avoir*, *être*, et les quatre conjugaisons.

« 3° *Arithmétique, par Auvert.* — Trois problèmes à faire : nos 618, 619, 620, et en outre trois divisions avec décimales.

« L'enfant, sorti de l'école à quatre heures un quart, s'est mis à l'œuvre à cinq heures, a interrompu sa besogne pour souper, s'est remis à ses devoirs anssitôt après, et, sans interruption, a travaillé jusqu'à neuf heures. A ce moment comme il n'avait pas terminé, son frère aîné a dû lui prêter son concours.

« Le lendemain matin, il a repassé ses leçons.

« Cet enfant de huit ans, qui, au mois d'août, a dû travailler à la lumière de la lampe pour remplir sa tâche, a été privé de cette bonne récréation du soir que jadis ses semblables prenaient dans la rue, sous les yeux du père. »

*
* *

L'abus est flagrant, le mal s'accentue de jour en jour ; les hommes les plus compétents s'alarment, l'Académie des sciences a signalé les fâcheux résultats constatés par les médecins dans la santé de la jeunesse des écoles : c'est la langueur et l'inertie des fonctions digestives, les troubles de la vue et en particulier la myopie, les déviations et les déformations de la taille surtout chez les filles, l'anémie, la scrofule et la phtisie, etc..., puis les atteintes portées au système nerveux, les maux de tête, les maladies nerveuses les plus diverses, la méningite et même la folie, dont les cas sont assez fréquents.

Mgr Freppel avait donc raison quand, dénonçant à la tribune les excès de surmenage, il s'écriait : « Vous nous préparez des populations étiolées, rachitiques, sans force et sans vitalité. »

Si encore, en épuisant la constitution physique de ces petits martyrs de l'instruction obligatoire, on arrivait à faire des

hommes au point de vue moral! Si on leur donnait vraiment, au lieu d'un léger vernis d'érudition indigeste et momentanée, la science sérieuse, une connaissance réelle non pas du tout, mais des choses essentielles! Si au lieu de les charger de diplômes on leur formait un caractère!

Mais non! Sur ce terrain comme sur l'autre l'insuccès est complet, et nous relevons contre le surmenage, dans les mémoires présentés à l'Académie des sciences, des griefs moraux non moins désastreux : « épuisement des aptitudes intellectuelles » (Dr Dally); « insignifiance d'esprit » (Fonssagrive); « annihilation de la volonté, de l'énergie morale, du caractère » (Dr Lagneau); « intelligence atrophiée » (Dr Beckel); « le mode d'éducation actuel produit une excitabilité exagérée du système nerveux » (Beaumetz); « il faut une loi qui règle le travail des enfants dans les écoles, comme il y en a pour régler le travail des enfants dans les manufactures » (Dr Rocard).

*
* *

Il est inutile de dire ce que devient, au milieu de cet encombrement de matières d'enseignement et de programmes surchargés, l'instruction religieuse. Non seulement elle est bannie de l'école officielle, mais l'enfant, accaparé depuis son réveil jusqu'à son coucher, épuisé, hébété par un travail excessif, n'a plus en dehors des classes ni temps, ni goût pour son catéchisme.

Aussi quelle profonde ignorance sur ce point capital! Ces pauvres petits, que Notre-Seigneur aimait d'un amour de prédilection, ne savent plus rien, ni de Jésus-Christ, ni de Dieu, pas un mot de prières, ni de religion. Et, pour justifier leur ignorance, ils disent avec un étonnement naïf : « On ne nous apprend pas cela à l'école. » Heureux encore quand ils ne vont pas plus loin et ne concluent pas, avec l'impitoyable logique de leur âge, du silence à la négation : « Il n'y a plus de bon Dieu ! »

Sous prétexte que tout le monde doit également tout savoir, on en est arrivé à faire ignorer à peu près également à toute une génération d'enfants la seule chose qu'il importe absolument de connaître.

*
* *

Après tout, que notre siècle plongé dans le matérialisme en vienne à négliger les âmes, c'est assez logique : il n'y a rien là qui puisse étonner. Mais qu'il oublie les corps, ce serait étrange! Et cependant, le surmenage en arrive à ne plus tenir aucun compte des besoins physiques de l'enfant. On s'est engagé

dans une mauvaise voie, il faut en sortir coûte que coûte, et rendre à l'enfant ses jeux, ses courses, sa santé : « *Prius est vivere.* »

Du reste, il y a tout à gagner à ne pas forcer la nature, à n'imposer à chaque âge que ce qu'il peut porter, à n'exiger de l'enfant que ce qu'il peut donner. On a fait récemment à ce sujet une épreuve décisive :

On a partagé dans une école les enfants en deux groupes. Dans l'un, on a mis le 1er, le 3e, le 5e, et ainsi de suite; dans l'autre, les 2e, 4e, 6e et 8e, etc. Donc, égalité de forces. A l'un des groupes, on a imposé le travail complet, suivant les méthodes courantes; de l'autre, on n'a exigé que la moitié de ce travail, donnant le reste aux récréations et aux exercices corporels. Puis on a fait concourir ensemble tous ces élèves. Le deuxième groupe a battu le premier en classe... et hors des classes; il avait vigueur d'esprit et vigueur de poignets.

Il y a des choses qu'on ne réforme pas, parce qu'elles reposent sur la nature elle-même. Veut-on faire de l'enfant un petit prodige d'érudition, ou veut-on en faire un homme? On n'est homme qu'autant qu'on a été enfant et qu'on a passé par la jeunesse; on ne supprime pas impunément ces deux étapes de la vie humaine. « D'abord, donnez à votre écolier le temps de dormir. Dors, mon brave. Si tu ne dors pas la nuit à poings fermés, comme la nature te l'ordonne, tu ne seras, le jour, qu'un oiseau somnolent et clignotant. A présent que tu as fait un bon somme, lève-toi et mange de bon appétit. Viens-t'en voir le soleil levant. Gambade un peu dans ces prés, pour voir si tu sais courir. A présent que tu es un peu fatigué et très éveillé, je vais te parler de la France. C'est ton pays, mon enfant, un beau pays, avec de belles moissons, des fruits, du vin, un clair soleil, de beaux fleuves et de grands ports sur les deux mers : un peuple sociable, aimable, gai, travailleur et brave; toujours prêt aux enthousiasmes; fait pour la guerre et pour les arts; parlant une belle langue, claire et solide, la langue de la logique et du bon sens. Nous lirons ensemble ses grands auteurs et ses glorieuses annales. Tu ne comprends pas ces vers? Dis-moi ce qui t'arrête. Tu ne connais pas ce détail? Il est important : le voici. »

L'instruction ainsi entendue ne surcharge pas l'esprit outre mesure, mais elle développe l'organisation, forme le jugement et amène le jeune étudiant à la virilité avec un corps [et un

esprit vigoureux, et une curiosité très éveillée sur toutes les belles et grandes choses; il est plus prêt à affronter la vie qu'avec tous les brevets et tous les diplômes du monde.

*
* *

C'est la raison et le bon sens qui parlent ainsi. C'est l'opinion publique qui demande une réforme. Les pères, les mères des enfants, les professeurs sages et expérimentés avaient applaudi aux protestations des médecins; ils avaient fait parvenir leurs trop justes réclamations aux autorités universitaires par les voix les plus éminentes; mais il paraît que la raison, le bon sens, l'opinion publique, une fois de plus, ont crié dans le désert.

Les jeunes filles, à qui on posait déjà dans leurs examens des questions comme celles-ci : « Montrez par les analyses de caractères empruntés soit à la comédie, soit à la tragédie, le fruit que la psychologie peut tirer du théâtre au XVIIe siècle » (Rouen). — « Appréciez cette pensée de Pascal : « Toute notre dignité nous vient de la pensée; c'est de là qu'il faut nous relever, non de l'espace ni de la durée. Travaillons donc bien à penser. Voilà le principe de la morale. » — (Nantes) etc., etc., avaient à préparer jusqu'ici pour le brevet supérieur treize auteurs français; M. le ministre de l'instruction publique, par un arrêté du 22 juillet 1887, vient d'ajouter à cette liste dix auteurs nouveaux, ce qui fait en tout vingt-trois, parmi lesquels : Voltaire, Pascal, Mme de Maintenon, Chénier, Montaigne, Rousseau, Alfred de Vigny, Hugo, Thiers, Michelet, etc., etc.

La tâche, déjà lourde, devient effrayante. Ces programmes sont meurtriers pour les corps et scandaleux pour les âmes; plusieurs de ces ouvrages sont à l'index, d'autres sont immoraux, et un bon nombre de pure érudition.

Il serait à souhaiter, en face d'un pareil état de choses, que les jeunes filles chrétiennes fussent assez fières pour renoncer en masse à des brevets qui n'ajoutent rien à leur valeur personnelle et qu'on leur fait payer si cher; les communautés religieuses, entre autres, devraient hésiter à entreprendre de tels programmes, qui semblent composés tout exprès pour les lycées de jeunes filles.

Avec le système actuel, le surmenage et la composition des programmes, on est arrivé à faire de l'éducation un régime violent qui altère les santés et souille les âmes des enfants.

L'instruction moderne ruine les âmes parce qu'elle est *laïque* et impie; elle ruine les corps parce qu'elle est *obligatoire* et

faussement exagérée ; elle ruine le pays parce qu'elle est *gratuite* de nom et émarge plus que jamais au budget.

L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE,

d'après sa Correspondance.

On vient d'imprimer à Vienne, sous les auspices secrets du comte de Falkenhayn, ministre de l'agriculture, un choix des lettres que Marie-Louise écrivit de 1799 à 1847, à la comtesse Colloredo, qui avait dirigé son éducation pendant dix ans, et à la fille de celle-ci, Victoire de Pontet, plus tard comtesse de Crenneville...

Nous avons mis tous nos soins à trier ces lettres, dit l'éditeur allemand, pour être sûr d'appeler sur elles l'intérêt du public, trop heureux s'il était excité au point d'attirer son attention sur la tombe de la duchesse de Parme. Puissions-nous, le jour des Morts, où le monde afflue dans le caveau impérial, entendre dire : Voici le cercueil de l'archiduchesse Marie-Louise, qui, l'année 1810, s'est sacrifiée pour la monarchie et son père!

M. le comte de Falkenhayn sera déçu dans ses pieuses espérances. Les lettres qu'il publie ne changeront point le sentiment de ceux qui les liront. Après comme avant leur publication, le souvenir de la fille de l'empereur François 1er n'obtiendra pas, même dans sa patrie, le culte qu'on doit aux augustes mémoires : on refusera de donner le nom sacré de victime à celle qui fut infidèle au malheur.

Les lettres de Marie-Louise à la comtesse de Colloredo et Mlle de Pontet sont écrites en français, sans éclat, sans correction, parfois sans grâce, mais clairement. Dès l'âge de sept ans, la princesse savait s'exprimer d'une façon intelligible en français comme en allemand. Elle s'habitua plus tard à penser dans la langue de sa nouvelle patrie. A vingt-et-un ans, elle savait mieux le français que l'allemand. « Dans sa correspondance avec son père, dit le baron Menneval, elle était souvent obligée de recourir à des expressions françaises, parce qu'elle avait oublié les mots de sa langue maternelle. »

Les premières lettres, il faut le dire, sont assez aimables. Elles nous mettent dans l'intimité de la cour de Vienne et témoignent des mœurs simples et familiales qui y règnent.

« Maman, dit la petite Louise en parlant de sa jeune belle-mère, cause et lit toute la soirée avec moi. » L'Empereur fait des excursions dans la campagne avec ses filles. Ces petits voyages amusent Louise extrêmement, « parce que, dit-elle, mon cher papa a la bonté de m'enseigner une quantité de choses. » Une des lettres de sa dixième année commence ainsi : « J'ai lu avec grand plaisir que les tourterelles fond un nid. » Louise fait des ouvrages à l'aiguille ; des habits pour des bébés, des fichus brodés.

A quatorze ans, elle écrit qu'elle a lu les voyages de Zimmermann, et elle ajoute :

J'ai aussi brodé un portefeuille pour papa, dont c'était le jour de naissance hier, puis j'ai commencé un autre ouvrage dont je t'écrirai plus tard, car c'est une surprise pour maman ; le soir, je tricote un jupon.

La future impératrice des Français était alors une enfant timide, paisible, obéissante, lente, dont le rire et les pleurs ne finissaient point. Son caractère était déjà formé. Elle s'acquittait envers le malheur d'un seul coup, par une crise de nerfs. Au reste, bienveillante à tout et à tous, docile aux hommes, docile aux choses, caressant ses parents, ses amies et les bêtes du bon Dieu. Elle nourrissait des grenouilles et apprivoisait un petit lièvre. C'était la bonne Louise. Mais ceux qui la connaissaient lui découvraient un fond de ressources inattendues pour se tirer d'affaire dans les situations difficiles.

Elle n'est pas habituée à penser par elle-même ; pourtant, à dix-sept ans, elle se permet d'avoir son avis sur ses lectures. Elle ose trouver fades les romans d'Auguste Lafontaine, qui faisaient les délices de sa belle-mère. La *Pluralité des mondes* lui inspire une réflexion juste :

Il faut, dit-elle, après avoir lu ce livre, il faut pourtant laisser aux Français l'avantage que les Allemands n'ont pas, c'est de donner à toutes les sciences les plus abstraites et sérieuses, une tournure si agréable qu'elles plaisent même aux femmes, ce qui est le cas pour Fontenelle.

Elle a du goût pour la peinture et fait de jolies aquarelles. Elle ne s'en tient pas là.

Mes oncles qui sont d'excellents peintres, et mon maître m'ont tellement tourmentée, que j'ai dû prendre la résolution de peindre à l'huile. J'y ai tout de suite pris du goût. Je peins un paysage bien triste qui me plaît par cette raison.

Puis elle s'attaque à un « énorme tableau, qui représente sainte Barbe debout » et elle essaye le portrait du comte Edding. « Le comte Edding n'est pas beau, mais c'est justement dans ce laid qu'on peut bien étudier l'art de la peinture. »

Elle chante, elle joue du clavecin, elle a même composé six valses, « mais elle ne peut les produire ». Elle aime la danse et elle danse beaucoup. Valses, écossaises et quadrilles la ravissent également. Elle est désolée quand il lui faut tenir le piano pour faire danser les invités.

Chassée de Vienne en 1809 par les Français victorieux, elle se retire à Erlau avec l'impératrice. Elle habite une masure démeublée et couche dans un lit plein de vermine. Pourtant elle est contente, parce que « c'est comme une maison de campagne ». — « A trois heures on est réveillé par les cochons qu'on mène au pâturage. » Son grand plaisir est d'acheter des cerises aux paysannes.

De là, Napoléon lui apparaît comme un monstre. N'est-il pas le persécuteur de sa famille et de son peuple ? N'a-t-il pas mis la maison de Habsbourg à deux doigts de sa perte ? N'est-ce pas devant lui qu'elle fuit avec les siens de ville en ville ? Aussi comme elle accueille tous les contes qu'on fait sur le tyran, avec quelle bonne foi elle raconte qu'il s'est fait Turc et a renié le Christ en Egypte, et que dans une grande défaite, le 22 mai 1809, il a tué de sa main deux de ses généraux. Pour elle, c'est l'Antechrist. Elle tremble à son nom.

Je vous assure que de voir cette personne me serait un supplice pire que tous les martyres, et je ne sais si cela ne lui viendrait pas en tête.

Bientôt, elle apprend de toutes parts que le monstre quitte sa femme pour en prendre une autre dans une des cours de l'Europe. « Je plains, dit-elle, la pauvre princesse qu'il choisira ». Mais quand, enfin, elle soupçonne que cette pauvre princesse c'est elle-même, elle se résigne.

Depuis le divorce de Napoléon, j'ouvre chaque Gazette de Francfort dans l'idée d'y trouver la nomination de la nouvelle épouse, et j'avoue que ce retard me cause des inquiétudes involontaires ; je remets mon sort entre les mains de la divine Providence, elle seule sait ce qui peut nous rendre heureux. Mais, si le malheur le voulait, je suis prête à sacrifier mon bonheur particulier au bien de l'Etat, persuadée que l'on ne trouve la vraie félicité que dans l'accomplissement de ses devoirs, même au préjudice de ses inclinations. Je ne

veux plus y penser ; mais s'il le faut, ma résolution est prise, quoique ce serait un double et bien pénible sacrifice. Priez pour que cela ne soit pas (22-23 janvier 1810.)

Ainsi parle l'héroïne du vieux poète monarchiste :

L'amour ne règle pas les vœux d'une princesse,
La gloire d'obéir est tout ce qu'on nous laisse.

Vous connaissez le conte de la Belle et la Bête. La Belle avait grand'peur de la Bête, mais quand elle la vit, elle l'aima.

On sait par le comte d'Haussonville, par la générale Durand et d'autres témoins, que Napoléon mit tout en œuvre pour séduire sa nouvelle épouse ; nous n'avons pas à rechercher les motifs de sa conduite ; mais on ne savait pas jusqu'ici qu'il y eût si vite et si bien réussi. On ne peut douter, après la lecture de cette correspondance, que Marie-Louise n'aima réellement Napoléon ; les témoignages de son amour sont évidemment sincères et ses lettres en sont trop pleines, pour qu'on puisse croire à une feinte. L'impératrice paraît même n'avoir voulu voir en France que son époux : il eût été pourtant intéressant de connaître le jugement de la nièce de Marie-Antoinette sur son entourage de jacobins convertis et de courtisans régicides, et elle n'était certes pas incapable d'en donner de curieux tableaux ; certains portraits que, jeune fille, elle avait esquissés de la cour d'Autriche doivent faire regretter une telle réserve.

Les lettres écrites de France à la comtesse Colloredo et à la comtesse de Crenneville sont remplies des témoignages d'une joie sans nuage. « Je sens, dit-elle, combien il est doux de parler de son bonheur. » Elle étale l'innocent orgueil de sa maternité :

Mon fils profite à vue d'œil, il devient charmant et je crois même lui avoir déjà entendu dire papa ; mon amour maternel veut au moins s'en flatter. (2 septembre 1811.)

Mais nous savons par un témoin qu'elle était gauche et maladroite avec son fils, et qu'elle n'osait ni le prendre ni le caresser. L'Empereur, au contraire, le prenait dans ses bras toutes les fois qu'il le voyait, le caressait, le taquinait, le portait devant une glace et lui faisait des grimaces. Lorsqu'il déjeûnait, il le mettait sur ses genoux, trempait un doigt dans la sauce, le lui faisait sucer et lui en barbouillait le visage. La gouvernante grondait, l'Empereur riait et l'enfant paraissait recevoir avec plaisir les caresses bruyantes de son père. Marie-

Louise ne cesse pendant trois ans de vanter son bonheur conjugal :

Les moments que je passe le plus agréablement sont ceux où je suis avec l'Empereur et où je m'occupe toute seule. Le carnaval sera assez triste, ce qui m'est fort égal, ayant entièrement perdu le goût de la danse, qui a été remplacé par celui de l'exercice à cheval. (1er janvier 1811.)

Elle ne parle que de Napoléon, et c'est à lui que se rapportent toutes ses pensées : « Je trouve bien naturel, écrit-elle par exemple à son amie qui se marie, de vous voir si affligée de vous séparer de la meilleure des mères; je ne l'ai aussi que trop éprouvé : mais croyez que l'attachement que l'on porte à son époux adoucit, je dirai fait presque cesser ce chagrin. » Et ce n'est pas chez elle un moment passager ; en 1812, elle avait accompagné jusqu'à Prague l'Empereur qui partait pour la Russie, et, après deux ans d'absence, était demeurée quelques jours à la cour d'Autriche ; le même sentiment reparaît alors, et l'expression en est plus vive encore :

J'aurais pu être si heureuse, dit-elle, dans ce moment, entourée de ma famille qui me témoigne la plus touchante tendresse, auprès d'un père que j'aime si tendrement. Mais l'absence de l'Empereur suffit pour troubler tout ce plaisir ; je ne serai contente et tranquille que lorsque je le reverrai. Que Dieu vous préserve jamais d'une telle séparation ; elle est trop cruelle pour un cœur aimant, et, si elle dure longtemps, je n'y résisterai pas.

Elle rentre à Paris, dont le séjour lui paraît triste ; Napoléon n'y est plus pour lui en faire les honneurs « avec cette grâce, cette obligeance qui lui est si naturelle ». Un jour passé sans avoir de lettre suffit pour la mettre au désespoir, et en recevoir une ne la soulage que pour peu d'heures. Sa seule consolation est son fils ; « qui ressemble déjà beaucoup à l'Empereur, et qui sans doute fera un jour comme son père, le bonheur de tous ceux qui l'approcheront et le connaîtront » ; mais ce fils, « malgré toutes ses grâces, ne peut pas faire oublier, fût-ce pour quelques instants, l'absence de son père ».

Sa joie éclate quand l'Empereur revient de Moscou « mieux portant et pas fatigué ». « Je suis sûre, dit-elle à son amie, que vous partagerez le bonheur que j'ai éprouvé de le revoir après une séparation de plus de sept mois. La nouvelle année ne pouvait commencer sous de plus heureux auspices pour moi. » Mais ces auspices sont menteurs et ce bonheur ne dure pas;

l'année 1813, c'est la guerre d'Allemagne avec la *bataille des nations*; 1814, c'est la campagne de France. Napoléon est à la tête de son armée; Marie-Louise, régente et accablée de tracas, n'écrit plus à sa confidente.

Que deviendra son amour au jour de l'épreuve? Impératrice régente, épouse et mère, elle déserte la capitale à la veille d'une ombre de danger. Elle abandonne Paris le 29 mars 1814, alors que les alliés en étaient encore à plusieurs journées. Lâcheté gratuite! Que risquait-elle en restant? Napoléon vaincu part pour l'île d'Elbe. A peine fait-elle mine de le rejoindre. Elle se laisse arrêter en route dès les premiers pas et ramener à Vienne.

Son mari l'appelle et l'attend. Elle ne va pas à lui. Elle lui écrit tant qu'on le lui permet. Mais elle ne lui répond plus dès que son père le lui défend.

On raconte qu'à Vienne elle rencontra sa grand'mère la reine Caroline, ennemie de Bonaparte, et que la fille de Marie-Thérèse demanda à Marie-Louise pourquoi elle avait ainsi abandonné son mari. Sa petite-fille s'excusa timidement sur les obstacles qu'on avait mis à leur réunion.

— Ma fille, répondit la vieille reine, on saute par la fenêtre!

Mais la bonne Marie-Louise ne songeait pas à sauter par la fenêtre. Elle était trop bien élevée pour cela. Pendant ce temps, elle jouait paisiblement de la guitare. C'est elle-même qui nous l'apprend :

Cette vie tranquille me réussit bien. Vous savez, ma chère Victoire que je n'ai jamais aimé le grand monde. Et je le hais à présent plus que jamais. Je suis heureuse dans mon petit coin, voyant beaucoup mon fils, qui embellit journellement et devient de plus en plus aimable... Ma santé est très bonne... On a bien tort de vous dire que je néglige la musique, j'en fais encore souvent, je commence même à jouer de la guitare, il est vrai, très mal. »

Rentrée à Schœnbrunn, elle s'isole « au milieu d'un monde tout occupé de fêtes et de bals » et ne veut pas entendre parler de « cette illustre réunion de souverains. »

Mais peu à peu, à s'occuper de son fils, et à retrouver ses amies et ses habitudes d'autrefois, elle oublie son chagrin; elle se trouve bien d'une cure qu'on l'envoie faire à Aix en Savoie, quoique, semble-t-il, le séjour sur la terre de France, où trois mois auparavant elle régnait encore, eût dû lui être pénible; elle, au contraire, revient réconfortée, jouissant de sa vie tranquille, et « heureuse dans son petit coin ». La nouvelle du

retour de l'île d'Elbe « la tourmente » quelques jours : « Je suis toute découragée, et, si Dieu ne m'aide pas, je n'aurai bientôt plus de forces morales ni physiques pour tout supporter. » Elle se remet vite d'ailleurs et elle a l'espoir que « tout finira au mieux » et, à la lecture des détails du *Bulletin de l'armée*, « se réjouit avec tout le monde des bonnes nouvelles qu'il contient. » Ces bonnes nouvelles sont la mise de l'empereur au ban de l'Europe, la bataille de Waterloo, et l'invasion. Napoléon est envoyé à Sainte-Hélène, et elle n'a pas une plainte ; après six ans à peine, quand il meurt :

J'avoue, écrit-elle, en apprenant la nouvelle, que j'en ai été extrêmement frappée. Quoique je n'aie jamais eu de sentiment vif d'*aucun genre* (*sic*) pour lui, je ne puis oublier qu'il est le père de mon fils, et que, loin de me maltraiter, comme le monde le croit, il m'a toujours témoigné tous les égards, seule chose que l'on puisse désirer dans un mariage de politique. J'en ai donc été très affligée, et quoiqu'on doive être heureux qu'il ait fini son existence malheureuse d'une manière chrétienne, je lui aurais, cependant, désiré encore bien des années de bonheur et de vie, pourvu que ce fût loin de moi.

Quelques semaines après, répondant aux condoléances de son amie, elle se borne à ajouter :

La mort qui efface tout ce qui a pu être mauvais frappe toujours douloureusement, et surtout lorsqu'on pense à l'horrible agonie qu'il a eue depuis plusieurs années. Je n'aurais donc pas de cœur si je n'en avais pas été extrêmement émue, d'autant plus que je l'ai appris par la *Gazette piémontaise!*

La correspondance se prolonge encore pendant vingt-six ans : c'est la dernière fois qu'il y est question de l'empereur ; Marie-Louise l'a oublié !

Aussi bien, en 1821 déjà, quand elle faisait de lui une si étrange oraison funèbre, un autre homme avait remplacé Napoléon dans le cœur de Marie-Louise. Après l'abdication de Fontainebleau, l'empereur François avait confié sa fille aux soins du général comte de Neipperg. Les premiers rapports de la jeune femme et de ce tuteur improvisé avaient été peu cordiaux ; elle eut pour lui, d'abord, une vive antipathie. Bientôt, pourtant, elle le connut mieux et, déjà quand il avait dû, en 1815, reprendre sa place à la tête d'un des corps de l'armée d'invasion, la paix était faite entre eux ; c'était plus que la paix, c'était presque l'intimité. Ils entretinrent pendant la campagne une correspondance réglée ; de loin, le général servait de con-

seil à la princesse, et, la guerre terminée, Neipperg revint trois jours de Venise à Vienne pour complimenter l'archiduchesse à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance : « J'ai été contente de le revoir, dit-elle, car c'est un de mes bons amis, et ils sont bien rares dans ce monde pour moi. »

Il fut bientôt pour elle plus qu'un ami. Il la suit quand elle devient duchesse de Parme, et s'y installe à côté d'elle : c'est dorénavant « le général » tout court. Il est difficile de rien préciser au sujet de cette liaison ; si l'empereur François ne le reconnut jamais, il ne paraît pas toutefois l'avoir bien vivement blâmée ; c'était tout au plus, d'ailleurs, une extension à la morale privée d'une fiction que les diplomates s'efforçaient de faire prévaloir en droit public : si Napoléon devait être supprimé de l'histoire avec son œuvre et considéré, en vue du rétablissement de la légitimité en Europe, comme n'ayant jamais existé, il ne pouvait être vraiment question d'adultère à son égard. Ce fut, en réalité, une sorte de mariage morganatique, public sans être officiel, puis déclaré et accepté après la mort de Napoléon.

Représailles cruelles ; Marie-Louise avait fini par traiter Napoléon, comme Napoléon en l'épousant avait traité Joséphine !

Marie-Louise menait avec Neipperg une existence assez douce dans son duché de Parme. Elle allait parfois à Vienne s'occuper des affaires de son fils :

Vous savez, écrit-elle après leur règlement définitif en 1816, que ce n'était jamais ni des trônes, ni des Etats que j'ambitionnais pour mon enfant ; mais je lui souhaitais d'être le plus riche et le plus aimable particulier de l'Autriche. Mon premier souhait a été rempli, et je jouis d'une douce consolation en pensant que je pourrais à présent fermer les yeux tranquillement dans la persuasion que, après moi, mon fils ne sera ni abandonné, par le manque de fortune, ni sous la dépendance de qui que ce soit.

Il ne semble pas que le second de ces souhaits se soit réalisé aussi parfaitement que le premier, et que le duc de Reichstadt ait été à l'égard de sa mère le plus aimable des fils. Ils se connurent peu d'ailleurs ; il vivait à Vienne ; elle demeurait à Parme ; ils finirent, semble-t-il, par se détacher quelque peu l'un de l'autre ; Neipperg occupe tout le cœur de l'archiduchesse, et, avec Neipperg, les deux enfants qu'elle avait de lui. C'est

d'eux que Marie-Louise parle sans cesse; ils réjouissent sa cour qui, d'abord, lui avait paru monotone.

Cependant elle s'occupait de son duché; Metternich, dans ses *Mémoires*, rend justice à son activité, et s'étonne presque, dans un voyage qu'il fit, de la voir présider le Conseil des ministres avec zèle et intelligence. Elle fait réparer les routes et visite les forteresses de son duché : elle passe même des revues de ses troupes, à cheval et en amazone ; mais surtout elle s'inquiète de l'établissement d'écoles et de la construction d'un hôpital : « Mes soins et mes regards, dit-elle, sont portés sur les manières propres à soulager la misère des peuples, que je voudrais pouvoir rendre bien heureux. » L'expression de son amour pour ses sujets est un peu enfantine peut-être, mais la souveraine prouva que cet amour était sincère, quand elle refusa de quitter ses États que le choléra menaçait.

La révolution qui, en 1830, la chassa de Parme pour quelques jours, affaiblit sans doute la sympathie qu'elle avait pour son peuple. Tout en prenant en pitié la ville plongée « dans une tristesse terrible, et toute déserte » et « tant de gens compromis et de familles affligées » on ne voit pas qu'elle cherchât à adoucir la dureté de la répression :

Je suis sotte de prendre encore tout tant à cœur : j'y laisse la vie et la santé, et je ne puis me faire à l'idée que tant d'années d'affection, j'ose ajouter de bienfaits, soient récompensées par tant d'ingratitude. Je continuerai, mais cela ne sera plus que par devoir, et j'espère que le bon Dieu me donnera la force de m'inculquer ce principe, car, hélas! tout est changé et détruit.

Ce qui était détruit, ce n'était pas seulement la tranquillité de la souveraine, c'était aussi le bonheur intime de la femme : Neipperg était mort en 1829.

Le temps, loin d'affaiblir mes regrets, répondait-elle à Madame de Crenneville, qui lui témoignait sa sympathie, ne fait que les augmenter, et j'ai bien moins pleuré au commencement que je ne le fais à présent journellement, et chaque jour amène de plus douloureuses pensées. Je sens si bien que tout mon intérieur, et tout mon bonheur sont détruits à jamais que, pour que je connusse encore ce dernier, le cher défunt devrait revenir à la vie. Ma santé m'est devenue indifférente; je la soigne, parce que je le dois à tous mes enfants, mais je n'y tiens plus; ma vie est trop sans agrément pour que je tienne à quelques années de plus ou de moins.

« C'est la plus triste circonstance de ma vie, » dit-elle plus

loin. On ne saurait, en effet, comparer de telles plaintes aux paroles banales que lui suggère la mort de Napoléon, voire à la douleur qu'elle ressent, deux ans après, quand le duc de Reichstadt a succombé à son tour : « Le monde me paraît désert, écrit-elle alors, je demande au bon Dieu de m'appeler à lui, pour rejoindre les deux personnes que j'ai perdues et qui m'étaient le plus chères au monde. »

Son vœu ne fut pas exaucé : elle vécut encore quinze ans à Parme, distraite quelque peu de sa douleur par la société d'anciens amis, mais toujours attristée et isolée. Elle maria auprès d'elle la fille qu'elle avait eue du général ; leur fils servit dans l'armée autrichienne, oubliant trop rapidement, au gré de l'archiduchesse, un père dont il ne portait pas le nom. Elle mourut, enfin, en décembre 1847, à l'âge de 56 ans.

SAINT BRUNO ET LES CHARTREUX

A l'occasion de la fête de saint Bruno, qui a été célébrée le 6 octobre, le *Monde* publie l'intéressante étude que voici :

Vingt-cinq à trente mille voyageurs se rendent, chaque année, en Dauphiné pour visiter les montagnes où saint Bruno fonda, au moyen âge, l'ordre destiné à devenir bientôt célèbre dans l'Europe entière. Le site, d'un caractère grandiose, a le privilège d'exercer sur les yeux et le cœur des pèlerins un charme extraordinaire.

C'est qu'il est difficile, même à l'homme le plus indifférent aux beautés de la nature, de pénétrer dans ces gorges sauvages sans éprouver quelque émotion. A partir de Fourvoirie, l'Entrée-du-Désert, des rochers superbes et taillés à pic bordent la route des deux côtés. Le long de ces murailles colossales, des sapins aux puissantes ramures se dressent par milliers, drapés dans leur manteau de velours vert, comme des sentinelles à qui serait confiée la garde de ce merveilleux défilé. Un torrent, le Guiers, serpente au fond d'un ravin escarpé et bondit à travers d'énormes pierres avec un bruit parfois étrange. La brise vous apporte par instants de vivifiantes senteurs, comme il s'en échappe seulement des forêts ; souvent un tiercelet fend l'air de ses ailes pesantes, jette un cri strident et disparaît sous les arbres touffus. Le voyageur gravit ainsi la

route admirable qui mène au couvent ; arrivé sur ces hauteurs, il découvre, encadrée d'importantes montagnes, une clairière immense où s'élève le monastère avec ses toits aigus et ses clochetons élancés. Tout autour, dans l'herbe courte des pâturages, la flore alpestre cache les trésors les plus variés.

Au crépuscule, la forêt et les monts s'enveloppent d'une gaze bleue à travers laquelle la beauté du paysage apparaît un peu confuse, mais infiniment plus douce et plus rêveuse. Quand la cloche sonne l'*Angelus*, dans le calme reposant du soir, au milieu de ces grands bois, on sent monter une prière de son cœur à ses lèvres ; il semble alors que Dieu vous attire et vous parle dans cette profonde solitude.

Ce fut dans cette retraite qu'il appela saint Bruno. Les institutions les plus célèbres, comme les empires, ont toujours eu une humble origine ; les grands fleuves qui vont à l'Océan ne sont que des ruisseaux de la montagne. Saint Bruno, qui avait professé avec éclat la philosophie dans les écoles de Reims, guidé par de secrètes inspirations, refusa les dignités dont on voulait le revêtir et, en 1084, avec six compagnons, s'enfonça au milieu des montagnes du Dauphiné. L'évêque de Grenoble, Hugues de Châteauneuf, son élève, présida à leur installation dans le désert, et ces quelques cellules construites en bois ont été le berceau de l'Ordre. Eudes de Châtillon, devenu le pape Urbain II, manda à Rome, en 1090, son ancien maître Bruno pour s'éclairer de ses conseils et de ses lumières. L'obéissant fondateur déféra à ce pressant appel ; le cœur brisé, il quitta cette solitude qui lui était si chère à tant de titres et qu'il ne devait plus revoir. Et ce modeste couvent, suspendu comme un nid d'aigle aux flancs de ces âpres rochers, allait cependant grandir au milieu des orages et bientôt couvrir l'Europe de ses nombreuses maisons.

Dom Guigues fut le cinquième prieur de la Grande-Chartreuse ; il comptait des amitiés illustres, car saint Bernard, ce moine dont le génie égalait la vertu, vint lui rendre visite au fond de ses forêts.

En 1132, au mois de janvier, une avalanche s'abattit sur les misérables cellules et les ensevelit sous la neige ; ce fut un désastre, car sept religieux périrent dans cette formidable tourmente. Il sembla un moment que cet Ordre naissant n'allait pas se relever d'un coup aussi funeste ; mais Dieu avait sur lui les plus étonnants desseins.

Dom Guigues ne se laissa point décourager et rebâtit un modeste cloître à l'endroit où s'élève aujourd'hui le monastère. A cette époque, Hugues d'Avallon, sorti d'une famille alliée aux Bayard, entra à la Chartreuse ; doué d'une rare intelligence et d'une vertu éprouvée, il passa en Angleterre pour y fonder une maison. Devenu évêque, il y joua bientôt un rôle considérable, fit construire en partie la cathédrale de Lincoln, l'un des plus beaux monuments de l'Angleterre, et plus tard fut activement mêlé aux négociations de la paix entre Jean-Sans-Terre et Philippe-Auguste.

Au mois de mai 1320, un incendie dévasta le monastère, dont les bâtiments principaux étaient encore construits en bois. Des manuscrits d'un grand prix devinrent la proie des flammes.

Le XIVe siècle s'écoula au milieu des événements les plus variés. La Chartreuse compta parmi les novices des hommes d'une haute naissance : un parent de l'empereur Henri IV, deux comtes de Nevers, un membre de la famille royale d'Angleterre, le comte de Cornouailles, Pierre de Foulques, père du pape Clément IV.

Gérard, frère de l'illustre Pétrarque, suivit cet exemple entraînant. Désireux de lui rendre visite, le chantre de Laure, en 1352, traversa nos belles montagnes et fit un séjour au couvent.

La peste noire qui, à cette époque ravagea si cruellement l'Europe n'épargna pas les enfants de saint Bruno : neuf cents religieux furent emportés par ce mal mystérieux et implacable. Pour clore la liste de ces malheurs, un autre incendie détruisit encore la Chartreuse pendant l'été de 1371. De généreux amis vinrent à son aide et, par d'abondantes aumônes, l'aidèrent à se relever de ses ruines. Pour la première fois — un manuscrit du temps nous le raconte — le général se décida à construire les voûtes en pierre. Quand un vieux chêne se courbe sous l'orage, le voyageur admire la majesté de ses rameaux, mais oublie qu'il est sorti d'un gland ; ainsi grandit la Chartreuse : les quelques cellules construites au fond des bois ont subi de lentes transformations durant trois siècles, et vers la fin du XIVe siècle elles se sont changées en un vaste monastère.

Dans les derniers jours d'octobre, en 1473, le couvent, comme s'il était destiné à périr dans de périodiques incendies, fut encore anéanti. Il sortit pourtant de cette terrible épreuve, et

à cette occasion Louis XI lui fit parvenir une offrande de 10,000 livres.

Au commencement du XVIe siècle, l'ordre de Saint-Bruno semble avoir atteint le plus haut degré de sa prospérité : deux cent six maisons se groupent autour de la Grande-Chartreuse et forment comme une immense ruche où, nuit et jour, retentissent les louanges de Dieu.

Bientôt le vent brûlant de la Réforme passa sur les peuples et renversa la belle ordonnance du monde chrétien ; trente-neuf Chartreuses disparurent dans la tourmente ; certaines furent supprimées ; d'autres, et c'est le plus grand nombre, saccagées ou livrées aux flammes. Plus de cinquante religieux payèrent de leur vie leur inébranlable attachement aux vérités de la foi.

En 1562, sur les ordres du féroce baron des Adrets, la Chartreuse fut pillée de fond en comble ; elle n'avait jamais essuyé un pareil désastre. Les partisans, sous la conduite du capitaine Furmeyer, jetèrent au feu les livres rares, les manuscrits, les titres les plus précieux. Et comme si le XVIe siècle devait finir au milieu d'une nouvelle calamité, en 1592, un terrible incendie ravagea le monastère et dévora ce qui avait échappé, pendant les guerres de religion, aux fureurs d'une brutale soldatesque.

Le XVIIe siècle commence sous de meilleurs auspices ; le général se nomme Bruno d'Affringues. Une profonde amitié l'unissait à saint François de Sales, et l'évêque de Genève, en 1618, lui causa la plus douce surprise en venant frapper à la porte de son couvent et lui demander l'hospitalité pendant une semaine. Cette visite laissa le plus doux et le plus durable souvenir dans le cœur des religieux.

Le 9 avril 1676, un incendie détruisit le monastère pour la huitième fois. On se figure difficilement ce que les Chartreux ont dû déployer de patience et d'énergie pour restaurer leur maison après chacun de ces désastres si fréquents.

Dom Innocent Le Masson se mit à l'œuvre avec un dévouement infatigable et rebâtit le couvent tel que les voyageurs l'admirent de nos jours. Le lecteur pourra se faire une idée de ces vastes constructions en songeant que la toiture occupe une superficie de 40,000 mètres carrés.

De toutes les épreuves que l'ordre, durant sa longue existence, a dû supporter, la plus douloureuse fut la dernière :

quand la Révolution éclata, il comptait en France soixante-huit maisons.

En 1790, on procéda par deux fois, avec une rigueur calculée, à l'inventaire du mobilier; l'argenterie d'église fut emportée, et le Procureur obligé de compter 30,000 francs, la moitié de sa caisse, à un membre du district qui s'était fait escorter de quatre gendarmes. Le 20 mai 1792, le gouvernement dirigea sur le couvent trois commissaires et quatre cents hommes, avec l'ordre de s'en emparer. Les envahisseurs se livrèrent aux attentats les plus odieux : les portraits des fondateurs furent balafrés sans pudeur, les peintures représentant des sujets religieux souillées d'ordure et jetées ensuite par les fenêtres. Enfin, le 16 août, parut le décret de l'Assemblée nationale enjoignant aux religieux d'évacuer leurs maisons. Le 14 octobre, les fils de saint Bruno, avec un douloureux serrement de cœur, abandonnèrent leurs cellules, et pour la première fois depuis 1084, la prière ne monta plus vers Dieu dans cette vaste solitude.

En 1794, des mercenaires envoyés par les municipalités voisines pénétrèrent dans le couvent; ils enlevèrent les cloches et, cette triste besogne accomplie, ils brisèrent les croix des tombes et jetèrent à bas celles des clochers. Cette victoire facile coûta six cents francs. La Grande-Chartreuse, elle aussi, a écrit une page avec son sang dans les sombres annales de la Révolution : quatre religieux moururent en prison et six portèrent leur tête sur l'échafaud. Et cependant ces moines, si conspués, distribuaient alors, chaque semaine, mille six cents livres de pain aux pauvres, et dans le cours de l'année, cent indigents venaient se faire habiller dans cet asile toujours ouvert aux malheureux.

Le ciel se reprend à sourire même après les tempêtes les plus affreuses; le 27 avril 1816, une ordonnance royale permettait aux Chartreux dispersés aux quatre coins de l'Europe de rentrer dans leur demeure, le berceau de l'ordre, abandonnée par eux depuis vingt-quatre ans.

Le 16 juillet de cette même année, dom Moissonnier, vicaire-général, prieur de la Part-Dieu, près de Fribourg, eut la joie ineffable de revenir le premier dans cette maison tant regrettée; il était alors âgé de soixante-quatorze ans. Les habitants de Saint-Laurent et de Saint-Pierre se portèrent en foule à la rencontre de ce vénérable vieillard, qui pleurait de joie en voyant ces braves montagnards se mettre à genoux et lui

demander sa bénédiction. Le monastère présentait un spectacle lamentable : on aurait dit qu'une horde de barbares avait passé par là comme une trombe. Les Chartreux, dépouillés par la Révolution de leurs domaines et de leurs forêts, déploraient amèrement leur impuissance à faire le bien comme autrefois, mais Dieu leur vint en aide. Vers 1820, poussés par une heureuse inspiration, ils transformèrent en liqueur savoureuse les plantes aromatiques de nos montagnes, et bientôt le trésor des pauvres s'emplit de nouveau. Cette précieuse découverte leur a permis de reprendre leurs nobles traditions de charité, si douloureusement interrompues, et de répandre sur notre pays d'abord des bienfaits sans nombre, sur la France et sur le monde les plus royales aumônes.

En faisant ainsi le bien, les Chartreux n'ont-ils pas écrit au livre d'or de la charité des pages admirables qu'aucune main ne saurait effacer ? Cependant quelques esprits, en proie à un scepticisme incurable, se demandent parfois si le voisinage de ce monastère, prolongé pendant des siècles, a été vraiment utile à notre pays ? Récapitulons brièvement quelques-unes de leurs œuvres, et laissons au lecteur le soin de répondre à cette étrange question. Ces religieux, à peine établis au XIe siècle, au fond de leur âpre désert, ont défriché les montagnes sauvages qui les environnaient de tous côtés, créé lentement au milieu des bois de vastes et fertiles pâturages, taillé à travers les roches une route de Saint-Laurent au monastère ; ce fut l'œuvre de dom Pierre Roux, aidé du Frère Jean Odde. Ce travail colossal d'une difficulté surprenante pour l'époque, fut commencé en 1495, et bientôt achevé. A la fin du XIIIe siècle, les mines de Bovinant étaient déjà exploitées : les forges des Chartreux, grâce à un heureux mélange de bois de sapin et de hêtre, produisaient un fer très estimé. Ils fabriquaient aussi un excellent drap, et plus tard ils parvinrent même à imprimer leurs livres. La Correrie, l'ancien couvent des Frères convers, a été récemment transformée en un confortable hôpital, où ont déjà été soignés huit mille malades pauvres venus de tous les villages voisins. A Currière, ils ont aussi fondé une école pour les enfants sourds-muets : quarante y reçoivent l'instruction.

Ainsi ces hommes, qui, cachés dans leur solitude, cherchent avant tout le royaume de Dieu, savent encore se rendre utiles à la société par des actes admirables.

Alfred VILLOT.

CONGRÈS DES ŒUVRES OUVRIÈRES

Résolutions

Voici le texte des vœux émis au Congrès des œuvres ouvrières catholiques tenu à Rodez :

Le Congrès, considérant le bien moral et matériel que produisent les syndicats agricoles et les sociétés coopératives de consommation, d'épargne et de crédit, quand elles se maintiennent en dehors de toute politique ; persuadé que le bien recevrait les plus heureux développements si on mettait en relation les diverses sociétés ; émet le vœu :

Que le bureau central de l'Union fasse rechercher en France les syndicats agricoles et les sociétés coopératives de consommation, d'épargne et de crédit qui acceptent franchement la loi du travail chrétien, afin de promouvoir une assemblée générale de ces sociétés où elles puissent s'entendre sur leurs intérêts communs.

Considérant : Que les directeurs d'œuvres catholiques doivent toujours s'inspirer des conseils des évêques, qui ont reçu mission de conduire l'Eglise de Dieu ; le Congrès de Rodez émet le vœu :

Qu'il soit établi dans chaque diocèse un bureau chargé par Mgr l'évêque de recevoir et d'étudier les questions proposées par les directeurs d'œuvres, d'éclairer le zèle du clergé et des laïques pour les ouvriers, et de leur fournir tous les renseignements utiles à cet effet.

Considérant la puissance de la presse à notre époque ; le Congrès de Rodez émet le vœu :

1° Que les catholiques s'intéressent de plus en plus à la rédaction et à la diffusion des bons journaux ; 2° qu'ils organisent ou réorganisent des œuvres pour faire parvenir les bons journaux partout où parviennent les mauvais ; 3° qu'ils se servent notamment de l'œuvre des journaux de la veille, des abonnements collectifs, afin de multiplier l'action de chaque feuille ; 4° que les journaux catholiques à un sou, à informations rapides et abondantes, à chronique locale ou régionale très développée, se répandent de plus en plus.

Considérant les dangers auxquels sont exposés les émigrants de divers départements dans les grandes villes, et surtout à Paris ; considérant qu'il serait très difficile d'arrêter complètement ce mouvement d'émigration, et désirant y porter remède ; émet le vœu :

1° Qu'un ou plusieurs comités soient formés à Paris pour s'occuper des intérêts religieux et moraux des émigrants ; 2° qu'un comité correspondant soit formé dans chaque département au centre principal des lieux d'émigration, comité placé sous le patronage et la direction

de NN. SS. les évêques ; que ces comités s'occupent ensuite de susciter quelques prêtres dévoués qui, à Paris, s'occuperaient avant tout des émigrants ; 3° que les prêtres de chaque paroisse recueillent et transmettent au comité local les noms et adresses de leurs paroissiens émigrés.

Et, pour l'avenir, qu'ils préviennent le comité au fur et à mesure que l'émigration se produira.

Le Congrès de Rodez constate avec douleur qu'un certain nombre d'enfants, loués comme bergers dans les paroisses étrangères, vivent dans l'isolement et restent exposés à tous les dangers qui menacent leur âme. Il prie instamment MM. les curés et les hommes d'œuvres de s'informer attentivement des départs qui s'effectuent chez eux et de les recommander aux prêtres des paroisses vers lesquelles ils se dirigent.

Il demande, en outre, au clergé et aux hommes d'œuvres des paroisses dans lesquelles ces enfants viennent résider de s'occuper de ces nouveaux arrivés et de prendre, soit par eux-mêmes, soit par l'intermédiaire de personnes pieuses, toutes les mesures nécessaires à leur salut.

Le Congrès de Rodez, considérant : 1° Que, pour fonder utilement des secours pour les ouvriers, et pour les faire fructifier, il importe aux catholiques qui s'y appliquent de se concerter ensemble, sous la direction de l'évêque diocésain ; 2° qu'une assemblée diocésaine ou régionale est un excellent moyen d'obtenir ce résultat, comme l'a si bien rappelé la Congrégation du Saint Office, dans son instruction en date du 10 mai 1885 ; émet le vœu :

Que des assemblées diocésaines soient convoquées tous les ans pour que les hommes d'œuvres puissent mettre en commun leurs lumières et le fruit de leur expérience, et recevoir les sages conseils de l'autorité diocésaine.

Considérant : 1° Que l'étude du plain-chant est un moyen très pratique de réunir les jeunes gens et de commencer ainsi les œuvres de persévérance, même à la campagne, où il y a tant de difficultés et si peu de ressources ; 2° que cette étude contribuerait au relèvement des cérémonies religieuses dans les paroisses et remettrait en honneur le chant de tous les fidèles aux offices catholiques ; émet le vœu :

1° Que les prêtres de nos campagnes emploient ce moyen pour conserver leurs jeunes gens sous l'influence pastorale ; 2° qu'ils s'efforcent de remettre en honneur la pieuse et utile pratique du chant de tous les fidèles aux offices religieux, et que, pour cela, ils favorisent l'étude du plain-chant dans les écoles et au catéchisme.

Le Congrès de Rodez, considérant que l'Association catholique de la jeunesse française a pour but et aura pour résultat de former des défenseurs de la sainte Eglise et des auxiliaires pour les directeurs d'œuvres ; considérant aussi qu'elle tend efficacement à compléter et

à assurer les fruits de l'éducation chrétienne des jeunes gens appartenant aux classes élevées; émet le vœu :

1° Que MM. les supérieurs de collèges et écoles secondaires catholiques veuillent bien introduire l'Association catholique de la jeunesse dans leurs établissements; 2° que les parents et directeurs d'œuvres favorisent l'extension de cette association, et que ses membres et ses fondations locales se multiplient.

Attendu que, dans un grand nombre de localités, l'argent est aujourd'hui entre les mains de personnes étrangères à la sainte Eglise catholique; attendu que les petits négociants, les petits propriétaires et les ouvriers catholiques souffrent de cet état de choses très préjudiciable à leurs intérêts; le Congrès, préoccupé de cette situation, émet le vœu :

Qu'une réunion de catholiques dévoués et compétents étudie et provoque la création de *sociétés de crédit mutuel.*

Le Congrès de Rodez, considérant que c'est une injustice sociale de laisser sans protection l'âme des défenseurs de la patrie; considérant, en second lieu, que la suppression de l'aumônerie militaire rend urgent l'emploi de moyens spéciaux destinés à sauvegarder la foi et les mœurs de nos soldats formant la grande majorité de la jeunesse française; émet le vœu :

1° Que la prière pour l'armée et la *Messe du départ* soient vivement recommandées et répandues dans toutes les paroisses; 2° que, dans chaque canton, un ecclésiastique soit chargé de correspondre avec le bureau central pour tout ce qui concerne l'œuvre des militaires.

Le Congrès, considérant l'importance spéciale des œuvres d'adoration réparatrice et les fruits admirables de l'adoration nocturne en particulier, émet les vœux suivants :

1° Que les œuvres ouvrières et les paroisses des centres usiniers de France organisent des nuits d'adoration parmi les hommes et les jeunes gens de la classe ouvrière en vue de réparer les péchés de leurs camarades et d'obtenir leur conversion; 2° que pour faciliter ces institutions, messieurs les curés des paroisses et les directeurs d'œuvres fondent ou développent les confréries du Saint-Sacrement pour les hommes : ces associations pieuses donnent le contingent le plus assuré des adorations nocturnes.

Considérant : 1° que les congrès catholiques s'appliquent surtout à faire mettre en pratique les enseignements et les instructions qui nous viennent du pontife romain; que Sa Sainteté Léon XIII propose le Tiers-Ordre de Saint-François comme un excellent remède aux maux de la société contemporaine et qu'il invite tous les chrétiens à s'y agréger. Le congrès de Rodez émet le vœu :

1° Que les prêtres et les directeurs d'œuvres s'efforcent de propager le Tiers-Ordre de Saint-François et d'établir des fraternités francis-

caines, particulièrement des fraternités d'hommes et de jeunes gens ; 2° qu'ils s'attachent à faire de cette institution la base de leurs associations et de leurs œuvres, pour qu'elles soient toujours vivifiées par un esprit vraiment chrétien.

Le congrès de Rodez, considérant la nécessité de travailler par des institutions sociales au salut des ouvriers de la grande industrie, émet le vœu que, par des associations de piété, l'apostolat de l'ouvrier soit établi dans les paroisses usinières.

Instruit par les enseignements de la sainte Eglise, que corroborent d'une manière terrible à notre époque les ravages du socialisme ; convaincu de l'importance, au point de vue de l'ordre social, que les catholiques doivent attacher à l'usage de la propriété ; le congrès de Rodez reconnaît que le capital, sous ses formes variées, détermine pour son possesseur une charge sociale proportionnelle. Il déclare que le propriétaire foncier, le patron, l'industriel, le détenteur de rentes ou de valeurs quelconques est obligé d'exercer une action chrétienne en faveur de ceux qui lui sont subordonnés, et, en conséquence, il émet les vœux suivants :

1° Que les propriétaires se rappellent d'abord qu'ils doivent le bon exemple à ceux qui leur obéissent et à ceux qu'ils protègent; qu'ils se montrent fidèles observateurs de la loi de Dieu et de l'Eglise, prenant soin de régler leur vie et leur maison d'après les maximes de l'Evangile;

2° Que les propriétaires ruraux usent le plus possible des facilités établies par la loi de 1884 sur les syndicats professionnels pour se rapprocher de leurs fermiers et ouvriers, afin de les diriger et conserver dans l'observation de la loi chrétienne;

3° Que les propriétaires d'immeubles en ville y prennent toutes les mesures utiles pour le maintien extérieur du repos dominical et des bonnes mœurs ;

4° Que les industriels ou grands négociants possesseurs de parts ou d'actions dans des entreprises collectives sachent bien quelle est leur charge sociale à l'égard des personnes qu'ils emploient. La forme anonyme des entreprises ne détruit pas devant Dieu la part de responsabilité des propriétaires. Qu'ils s'éclairent donc sur leurs devoirs et qu'ils les accomplissent sans faiblesse et sans fausse honte. Que les prêteurs de capitaux ou rentiers sachent, eux aussi, choisir chrétiennement leurs titres de créances et employer de même leurs revenus;

5° Enfin, que, pour mieux accomplir leur difficile mission sociale, ces propriétaires se groupent en associations et s'encouragent ainsi mutuellement dans l'exercice de leurs devoirs respectifs.

LE JUBILÉ SACERDOTAL
DE LÉON XIII.

On nous prie d'insérer l'appel suivant :

Hommage

Des dignitaires et chevaliers des ordres pontificaux des décorés des médailles Pro Petri Sede *et de Mentana et des catholiques honorés de distinctions par le Saint-Siège.*

COMITÉ DE SOUSCRIPTION

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le général baron de Charette, commandeur de l'ordre de Pie, officier de la Légion d'honneur, etc.

L'honorable J.-A. Chapleau, ministre-secrétaire d'État du Canada, commandeur des ordres de Saint-Grégoire-le-Grand et de la Légion d'honneur.

BUREAU DU COMITÉ

M. le vicomte Oscar de Poli, ancien préfet, commandeur des ordres de Saint-Sylvestre et du Saint-Sépulcre, chevalier des ordres de Saint-Grégoire-le-Grand et de Pie, décoré de la médaille d'or « Pro Petri Sede, » président.

M. Gustave-A. Drolet, ancien commissaire délégué du Canada à l'Exposition internationale de 1878, chevalier des ordres de Saint-Grégoire-le-Grand et de la Légion d'honneur, trésorier, boulevard Haussmann, 44, Paris.

Le vicomte Henri de la Baume, secrétaire.

MEMBRES DU COMITÉ

MM. André Bernard, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Henri Caillon, chevalier des ordres de la Légion d'honneur et de Pie.

Le baron de Cardon de Sandrans, ancien préfet, commandeur des ordres de la Légion d'honneur et de Saint-Grégoire-le-Grand.

Louis Cavrois, ancien auditeur au conseil d'État, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Le comte de Clermont-Touchebœuf, commandeur de l'ordre du Saint-Sépulcre, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, décoré de la médaille *Pro Petri Sede.*

Alphonse Couret, ancien magistrat, chevalier des ordres de Saint-Grégoire-le-Grand et du Saint-Sépulcre, docteur en droit et ès-lettres.

Le comte de Courtin de Neufbourg.

Le colonel comte de l'Église, commandeur des ordres de la Légion d'honneur et de Saint-Sylvestre.

Le comte de la Fargue, camérier d'honneur de cape et d'épée de Sa Sainteté le Pape, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Le chevalier Hugues Flandoli, avocat, chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre, rédacteur en chef de l'*Esposizione Vaticana Illustrata*, délégué général du comité pour toute l'Italie.

Charles Garnier, rédacteur en chef de la *Gazette du Midi*, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Charles Jacquier, avocat, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Fernand de la Morandière, ancien préfet, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, chevalier de l'ordre de Pie.

Noël Le Mire, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Palluat de Besset, maire de Nervieux, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Le comte de la Porte des Vaux, ancien médecin-major des armées, chevalier des ordres de la Légion d'honneur et du Saint-Sépulcre, commandeur de l'ordre de Saint-Sylvestre.

Le comte Alnold de Ronseray.

Le comte de Saint-Sernin, chevalier des ordres de Saint-Grégoire-le Grand et de Pie, décoré de la médaille d'or *Pro Petri Sede* et de la médaille de Mentana.

Le baron de Samatan, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Lorsque l'univers catholique s'apprête à célébrer le *jubilé sacerdotal de Sa Sainteté le Pape Léon XIII*, c'est un devoir filial pour les dignitaires et chevaliers des ordres pontificaux, pour les décorés des médailles militaires *Pro Petri Sede* et de Mentana, pour les anciens soldats du Saint-Siège, pour tous les catholiques honorés de distinctions par la munificence du Souverain-Pontife, que de s'unir pour Lui offrir un témoignage public de profonde vénération, d'immuable attachement et de constante gratitude.

Le comité a l'honneur de les inviter à prendre part à une souscription dont le produit sera affecté à l'exécution d'une œuvre d'art digne des galeries du Vatican, où elle immortalisera cet acte de dévotion filiale, et à la composition d'un *Livre d'or des souscripteurs*, qui sera, en même temps, présenté très respectueusement au Très Saint-Père.

Nous recevrons avec gratitude l'offrande de tous les catholiques qui, sans faire partie des catégories ci-dessus spécifiées, auront à cœur de s'associer à l'initiative du comité.

Tout membre du comité a qualité pour recevoir les souscriptions et les transmettre au trésorier, M. Gustave Drolet, boulevard Haussmann, 44, à Paris. Prière de charger ou recommander les lettres contenant des valeurs. Les récépissés seront envoyés aux souscripteurs par le retour du courrier.

Notre *Livre d'or* illustré, contenant la liste de tous les souscripteurs, sera vendu au profit du Denier de Saint-Pierre au prix de 5 francs l'exemplaire.

Nous prions instamment nos amis de faire connaître notre œuvre à toutes les personnes qu'elle peut intéresser. La présente circulaire sera adressée à celles qu'ils voudront bien nous désigner.

Le siège du comité est chez M. le vicomte de Poli, président, avenue Carnot, 21, à Paris.

—

Les sergents du bataillon du 2e de ligne de l'armée de Bolivie ont adressé au président de la République la pétition suivante :

Très excellent Monsieur,

Nous prions Votre Excellence d'excuser la liberté que nous prenons de lui écrire pour lui présenter une supplique. Comme de vrais catholiques, nous voudrions donner une preuve de nos sentiments religieux en exprimant notre vénération à Notre-Dame du Mont-Carmel, patronne de la République, et aussi à Notre Saint-Père le Pape Léon XIII.

Dans ce double but, nous désirons faire broder deux bannières, dont l'une portera l'image de la Vierge du Carmel et l'autre l'écusson national. Celle-là serait envoyée au sanctuaire de la Vierge miraculeuse de Lourdes, celle-ci serait présentée à Sa Sainteté le Pontife romain à l'occasion du prochain anniversaire de son jubilé sacerdotal, comme un hommage du filial amour de l'armée de Bolivie.

Nous venons demander respectueusement à Votre Excellence de vouloir autoriser notre projet, et aussi de le favoriser en plaçant votre nom en tête de la souscription que nous ouvrirons parmi nos camarades de l'armée. Le poids de votre nom, auquel se joindra celui de l'Illme archevêque Mgr Liosa, nous donnera l'espérance ou plutôt l'assurance de pouvoir rendre ces deux bannières dignes de notre religion et de notre patriotisme, dont elles doivent être les emblèmes.

A cette supplique à la fois noble et touchante, le président de la République a daigné faire cette réponse si belle :

Aux sergents du bataillon du 2e de ligne

Mes chers sergents et amis,

J'ai accueilli avec un paternel intérêt votre pétition, et j'applaudis à votre pensée de faire façonner deux bannières, l'une à l'effigie de Notre-Dame du Mont-Carmel, pour être offerte à Notre-Dame de Lourdes, l'autre à l'écusson national pour être offerte à Sa Sainteté Léon XIII à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

J'accepte aussi l'invitation que vous me faites de contribuer à votre souscription, à la seule condition que vous me laisserez la part la

plus grande, vous contentant d'une offrande modeste et de l'honneur d'en avoir été les instigateurs.

En cela, je vois une preuve de vos sentiments religieux qui me réjouit beaucoup.

Ma famille, qui déjà a visité Lourdes et qui a été témoin des merveilles qui s'y passent, se chargera de la réalisation de votre noble dessein.

L'une des bannières sera présentée à Sa Sainteté par mon fils Fernand en personne, l'autre sera déposée aux pieds de la Vierge par mon fils Grégorio, et y deviendra une prière continuelle en faveur de notre armée nationale.

Le commandant général,
G. Pacheco.

Le 29 juillet 1887.

—

Dans un article intitulé : *Le Jubilé de Léon XIII et la situation du Saint-Siège à Rome,* le *Moniteur de Rome* s'exprime ainsi :

Quand il s'est agi du jubilé de l'empereur Guillaume et de la reine Victoria, est-ce qu'on a osé émettre des doutes sur la liberté des manifestations et des fêtes célébrées à Berlin et à Londres.

Si donc cette question se pose aujourd'hui pour Léon XIII, si un souverain — qui n'est pas le Pape — sent le besoin de rassurer le monde catholique, cela montre d'abord que cette liberté n'est pas si sûre puisqu'elle a besoin d'être protégée, ensuite que le Pape n'est pas maître chez lui, que sa souveraineté est absolument dérisoire puisque ce sont d'autres — les mêmes qui l'ont spolié — qui doivent se porter garants de l'accueil et de l'hospitalité réservés à ceux qui voudront lui rendre hommage.

Est-ce là, nous le demandons, une situation que le Pape puisse accepter ? Est-elle conforme à sa haute dignité — la plus haute qui existe ici-bas — de Chef de l'Eglise universelle ?

Et puis, soyons justes. Le gouvernement italien n'est-il pas le plus directement intéressé à ce qu'aucune manifestation hostile ne vienne troubler les fêtes et les cérémonies du Jubilé? Si le gouvernement fait respecter la liberté des pèlerins, ce n'est ni par tendresse pour eux ni par vénération pour la personne du Pape, mais uniquement pour son avantage et son honneur personnel qui est directement en jeu.

Le gouvernement n'ignore pas que l'attention du monde entier est fixée en ce moment sur Rome, que la question de l'indépendance pontificale préoccupe justement non seulement l'opinion, mais les gouvernements d'Europe, et il se gardera bien de fournir volontairement des armes et des arguments contre lui à ses adversaires. Ce n'est pas même de l'habileté, c'est la sagesse élémentaire; c'est

l'instinct même de la conservation personnelle qui le fait agir. Aussi il serait absurde de lui en faire un mérite et de lui en témoigner de la reconnaissance.

Mais supposons qu'il en soit autrement, supposons que le gouvernement ait intérêt à lâcher bride aux radicaux et aux anticléricaux et à fomenter des troubles, croit-on qu'il serait arrêté par des scrupules quelconques? Ce serait bien mal connaître l'histoire de la révolution italienne. Aujourd'hui la nécessité exige que le gouvernement témoigne au Pape un respect hypocrite et forcé : il s'accommode aux circonstances et cherche même à tirer parti pour ses plans de cette feinte modération. Mais que demain les circonstances changent, ce masque tombera et le naturel sectaire et violent reprendra le dessus. Si pour une raison ou pour une autre, le gouvernement trouvait le moindre avantage à exciter les passions populaires contre le Pape, pense-t-on qu'il hésitât à le faire? Non sans doute; on le verrait dépouiller immédiatement ce prétendu respect pour le Pape qu'il affecte aujourd'hui et pousser au char révolutionnaire. Encore une fois, voilà la situation devant laquelle on demande au Pape de s'incliner. Est-ce honnête ? Est-ce sérieux?

Donc, aujourd'hui, le gouvernement *veut* bien protéger la liberté du Pape et des pèlerins parce que c'est son intérêt qui l'exige, mais le *pourra-t-il* et dans quelle mesure?

Ces doutes sont bien permis si l'on veut se rappeler les récentes manifestations, l'*Indisposizione Vaticana* mise en avant par le *Fracassa*, et que le gouvernement a dû interdire en sourdine, mais seulement après l'explosion de l'indignation générale même dans le camp libéral, les odieux discours du sieur Giovagnoli, le drame abominable du 20 *septembre*, joué au théâtre Manzoni, toutes ces démonstrations de la haine radicale auxquelles nous avons assisté! Etait-ce complicité, tolérance ou impuissance du gouvernement? C'était peut-être de tout à la fois.

Le gouvernement sait-il bien lui-même, jusqu'où il peut aller dans cette répression? N'est-il pas souvent le prisonnier de ceux-là même qu'il prétend diriger? Et qui nous garantira qu'aux prochaines fêtes du Jubilé, ce même gouvernement, que nous avons vu tant de fois ou impuissant ou complice, pourra déployer assez de prévoyance et d'énergie pour maintenir l'ordre et dégager les promesses qu'il a faites ?

On voit donc à quoi se réduit cette prétendue liberté laissée aux catholiques et au Pape, à combien de périls elle est exposée, combien elle est incertaine et fragile. En somme, et c'est là ce que démontrera une fois de plus la circonstance mémorable du Jubilé, cette liberté dépend uniquement du *bon plaisir, du caprice et de l'arbitraire du gouvernement italien*, c'est-à-dire de ce même gouvernement qui a spolié le Souverain Pontife et ne cesse de faire à l'Eglise et à la Papauté la guerre que l'on sait.

Or, on avouera que le Pape et les catholiques ont le droit d'exiger d'autres garanties.

ADRESSE

DES CARDINAUX ÉVÊQUES SUBURBICAIRES AU SAINT-PÈRE

Très Saint-Père,

Votre Sainteté, dans sa lettre du 15 juin dernier, adressée au cardinal secrétaire d'Etat, se plaint, comme elle l'avait déjà fait dans l'allocution consistoriale du 23 mai, de la condition à laquelle est réduit, depuis de longues années, le Pontificat romain. Cette condition est devenue, par suite des violences et des outrages, indigne du chef suprême de la sainte Eglise catholique et incompatible avec la liberté de la charge apostolique. Votre Sainteté réclame pour elle un état de choses dans lequel le Pontife romain ne serait assujetti à personne et pourrait jouir d'une liberté entière et non illusoire. Elle déclare et démontre à l'évidence que la vraie et efficace sauvegarde de la dignité, de l'indépendance et de la liberté pontificales, dans l'ordre présent de la divine Providence, ne saurait se trouver que dans la vraie et effective souveraineté temporelle, c'est-à-dire dans le principat civil dont le Siège apostolique a été dépouillé, et que Votre Sainteté a le devoir de défendre et de maintenir, devoir rendu plus sacré encore par suite du serment.

Nous, cardinaux évêques suburbicaires, tenus aussi par un serment semblable et appelés à gouverner les Eglises des environs de Rome, et qui sommes placés auprès de Votre Sainteté, nous faisons aussi l'expérience de la gravité de cette condition, qui devient à Rome de plus en plus intolérable pour le Saint-Siége, parce qu'il se trouve à la merci de ceux qui, selon leurs caprices, aggravent de plus en plus l'état auquel ils ont réduit le Siège apostolique.

Il est donc de notre devoir d'adhérer pleinement à vos anciennes doléances, réclamations, remontrances et déclarations, et il nous plaît de rendre publique notre humble adhésion à la face de toute l'Eglise. Comme toute notre gloire consiste à consentir de tout notre cœur aux enseignements de Votre Sainteté, Pierre vivant et régnant sur toute l'Eglise, nous nous glorifions d'adhérer totalement à tout ce que Votre Sainteté dit sur la nécessité du domaine temporel du Saint-Siège. Et

comme nous jouissons des joies et des triomphes de Votre Sainteté dans le gouvernement de l'Eglise universelle, que Dieu ne cesse pas de réconforter par des grâces toutes spéciales, surtout dans les temps de persécution, nous sentons aussi les peines et les épreuves que Votre Sainteté ressent par suite de l'ingratitude de fils égarés.

Et c'est une preuve manifeste de la singulière bienveillance de Dieu envers son Eglise, actuellement si tourmentée, que de voir l'empressement des fidèles à accourir, soit en personne, soit par des présents, de tous les coins de la terre vers le centre de l'unité, pour prendre part aux fêtes du jubilé sacerdotal de Votre Sainteté, avec une unanimité que Dieu seul peut mettre dans les cœurs des hommes.

Dans toute l'effusion de notre âme, nous nous en réjouissons avec la sainte Eglise et avec Votre Sainteté, et nous en rendons les plus vives actions de grâces à la bonté divine, dans laquelle nous plaçons notre confiance, et nous ne cesserons jamais d'espérer que Jésus-Christ Notre-Seigneur exaucera nos prières communes et favorisera les justes désirs de Votre Béatitude, aux pieds de laquelle nous nous prosternons pour demander, pour nous et pour notre troupeau respectif la bénédiction apostolique.

Rome, 8 septembre 1887.

† Charles Sacconi, cardinal, évêque d'Ostie et de Velletri.

† Jean-Baptiste Pitra, cardinal, évêque de Porto et de Sainte-Ruffine.

† Raphael Monaco la Valletta, cardinal, évêque d'Albano.

† Louis Oreglia di Santo Stefano, cardinal, évêque de Palestrina.

† Thomas Marie Martinelli, cardinal, évêque de Sabine.

† Edouard Howard, cardinal, évêque de Frascati.

PÈLERINAGE OUVRIER
A ROME.

Le pèlerinage des associations ouvrières françaises, comprenant 1,800 personnes, est arrivé à Rome, le 15 octobre, à 6 heures du soir. Il a été reçu à la gare par le comte de Mun et par une députation du Cercle catholique de Saint-Pierre.

Le Pape a voulu loger 100 ouvriers.

Le lendemain, les pèlerins français, après avoir assisté à la messe, à l'autel de la Chaire de Saint-Pierre à la basilique du Vatican, sont montés au Palais apostolique.

Après l'arrivée du Souverain-Pontife, le cardinal Langénieux a adressé une harangue à Sa Sainteté, remerciant chaleureusement le Saint-Père de son hospitalité.

Le comte de Mun a lu ensuite une adresse magnifique, où il est parlé de la nécessité de la protection légale à laquelle les corporations ouvrières peuvent prétendre. Il finit en demandant au Saint-Père la bénédiction apostolique pour l'assistance et les œuvres ouvrières.

Le Pape a répondu en français; il a exprimé sa joie de voir un pèlerinage si considérable. Il a loué les ouvriers d'avoir publiquement manifesté leur foi et leur attachement au Saint-Siège; Sa Sainteté s'est félicitée de cette affirmation solennelle de leurs sentiments envers l'Eglise et envers sa personne sacrée; il a loué les pèlerins de la part qu'ils prennent à la grande œuvre de régénération chrétienne dans le monde du travail. Le Pape a ensuite rappelé que l'Eglise s'était toujours préoccupée du sort des classes ouvrières.

Le Saint-Père a exposé le grand rôle joué par l'Eglise dans la question ouvrière, en protégeant et encourageant ces grandes corporations des arts et métiers qui ont si efficacement contribué à leur prospérité et procuré aux ouvriers et artisans un réel bien-être.

Puis le Pape a continué ainsi :

Cet esprit de maternelle sollicitude, l'Eglise l'avait fait entrer dans les mœurs des peuples, dans les statuts et les règlements des villes, dans les ordonnances et les lois des pouvoirs publics. Ces règlements, sans doute, et ces actes des pouvoirs publics ne sont pas d'une nécessité indispensable, lorsque dans les conditions qui règlent ce travail ne se rencontre rien qui entrave la justice et la moralité de l'ouvrier.

Mais quand ces biens sont menacés ou compromis, les pouvoirs publics, en intervenant, font œuvre de salut social.

Quoique l'œuvre de l'Eglise soit en ce temps violemment combattue, Nous n'en continuerons pas moins Nos efforts en faveur de la revendication des intérêts véritables des ouvriers. En attendant, ne vous laissez pas séduire par les fallacieuses doctrines des apôtres de l'impiété.

Ce discours a fait la plus profonde impression.

Sa Sainteté a ensuite donné sa bénédiction apostolique à l'assistance émue et recueillie.

—

Voici le texte de l'adresse au Pape lue par M. le comte de Mun au nom des pèlerins :

Très Saint-Père,

Votre Sainteté daignait, il y a trois ans, recevoir le pèlerinage des industriels français venant prendre à ses pieds l'engagement de ramener, dans les ateliers et dans les usines, le règne de la religion et des mœurs chrétiennes, en associant, dans ce but, leurs efforts à ceux de leurs propres ouvriers.

Aujourd'hui, ce sont ces ouvriers eux-mêmes qui, heureux et fiers de cet honneur inespéré, viennent, à leur tour, humblement et filialement, demander à votre bonté paternelle de daigner bénir la part qu'ils ont été conviés à prendre dans l'œuvre de la régénération chrétienne pour le monde du travail manuel.

Rangés autour de votre trône comme une armée fidèle, sous les drapeaux historiques de nos provinces, et sous la bannière de l'œuvre des Cercles catholiques, nous sommes les représentants des premières corporations ouvrières renaissant à l'appel de Votre Sainteté « pour protéger — selon son auguste parole — sous la tutelle « de la religion, les intérêts du travail et les mœurs des travail- « leurs. »

Nous avons eu confiance en cette parole sacrée et nous n'avons pas attendu d'autre secours pour commencer nos associations.

L'expérience, cependant, nous apprend chaque jour combien sont grandes les difficultés que préparent à ces associations chrétiennes les guerres de la concurrence industrielle ; combien serait utile, sinon nécessaire, une législation tutélaire pour que nos corporations redeviennent la base de ce régime du travail dont Votre Sainteté a daigné louer l'antique sagesse en regard de la désorganisation actuelle, source des maux qui pèsent si lourdement sur nous.

Mais nous savons aussi, par la tradition même de nos corps d'états, qu'à chaque époque de l'histoire des métiers, toutes les fois que la question sociale s'est posée par suite d'une transformation de l'industrie, l'Eglise — comme le redisait naguère à Liège l'éminent cardinal qui nous amène en votre auguste présence — « l'Église « a su la résoudre en réclamant la justice des pouvoirs et en ins- « pirant la charité à ses fidèles. »

C'est pourquoi, Très Saint-Père, les ouvriers chrétiens sont ici prosternés à vos pieds, animés de la plus vive et de la plus respectueuse reconnaissance envers Votre Sainteté dont la souveraine intervention a fait naître, a multiplié et fortifié les dévouements dont ils sont l'objet : assurés que Votre parole et Vos bénédictions les aideront à

obtenir une protection légale qui favorise les œuvres de salut entreprises en leur faveur, afin que par le relèvement de leur condition, ils trouvent toutes facilités de mener une vie vraiment chrétienne, d'élever dignement leurs familles et de terminer leurs existences, vouées à un dur travail, dans une vieillesse honorée, en attendant, de la miséricorde divine, les joies et le repos du ciel.

—

Voici, d'autre part, les paroles prononcées par S. Em. le cardinal Langénieux, en présentant le pèlerinage au Saint-Père :

Très Saint-Père,

J'ai l'insigne honneur de présenter à Votre Sainteté le pèlerinage des associations ouvrières françaises.

Votre Sainteté a daigné permettre que le secrétaire général de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, par les soins duquel a été organisé ce pèlerinage, prît la parole en leur nom.

Auparavant, Très Saint-Père, daignez agréer que je dépose à vos pieds l'hommage de la profonde reconnaissance de tous ces fils généreux de la France, prêtres, industriels, présidents d'œuvres, ouvriers qui, grâce à la bonté et à la munificence de Votre Béatitude, ont trouvé dans cette Rome qui se montre si bien la Rome des Papes, une royale hospitalité.

Les ouvriers français et leurs chefs, Très Saint-Père, supplient humblement Votre Sainteté d'agréer en ce moment les sentiments de respectueuse gratitude dont leurs cœurs sont remplis.

CONGRÈS DES JURISCONSULTES

A MONTPELLIER

Le douzième congrès des jurisconsultes catholiques a été ouvert le 15 octobre, au milieu d'une nombreuse assistance, par une messe qu'a célébrée Mgr de Cabrières.

Après la messe, a eu lieu la première séance générale. M. Lucien Brun, président, a remercié en termes d'une exquise délicatesse Mgr de Cabrières de son bienveillant accueil et de sa présence à la réunion, puis il a exposé dans un très remarquable discours, fréquemment applaudi, le caractère général et l'ensemble du programme du congrès, qui comprend l'examen de la fameuse Déclaration des droits de l'homme.

L'éloquent sénateur a défini l'idée révolutionnaire qui est, à proprement parler, la guerre à la foi chrétienne. Il a conclu que

la Révolution ne sera vaincue que par la pleine restauration sociale des lois de Dieu. Une triple salve d'applaudissements a salué l'admirable péroraison de l'orateur, inspirée par la foi chrétienne et par l'ardeur du vrai patriotisme.

Mgr de Cabrières, dans une éloquente allocution, a souhaité ensuite la bienvenue aux congressistes dont l'œuvre, a-t-il dit, est grande et sainte, parce qu'il n'a jamais été plus nécessaire d'opposer la barrière des saines doctrines aux débordements de l'erreur et de l'immoralité.

« Sans doute, a-t-il ajouté, la restauration du droit chrétien ne sera pas l'œuvre d'un jour, néanmoins faisons notre devoir et ayons confiance qu'elle arrivera. »

Sa Grandeur a terminé en adressant un délicat hommage à M. de Belcastel, présent au bureau, et dont le nom a été salué par les applaudissements de l'assemblée.

Dans la deuxième et la troisième séance générale du congrès, on a entendu d'intéressants rapports des PP. Desjardins, Dumas et Prat sur la portée doctrinale de l'ensemble et de certains articles de la Déclaration des droits de l'homme, de M. Auguste Roussel sur la liberté de la presse, de Mgr de Kernaëret sur les prétendus droits proclamés en 1789, de M. Genty de Bussy, bâtonnier des avocats de Tours, sur l'historique et la signification de la Déclaration et ses conséquences sociales ; de dom Benoît sur les origines franc-maçonniques de la Déclaration.

Dans la quatrième et la cinquième séance générale, on a entendu la lecture d'une lettre de Mgr Fava sur l'action de la Franc-Maçonnerie dans le mouvement révolutionnaire.

M. l'abbé Defourny a été vivement applaudi en lisant un mémoire sur la Révolution et le droit des gens.

M. Dorange, avocat à Rennes, a lu un mémoire sur la restauration du culte de saint Yves.

M. Bresson, avocat à Dijon, un mémoire sur les constitutions révolutionnaires.

M. Genty de Bussy un mémoire sur les conséquences financières de la Révolution, et M. Paul Besson sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le congrès a été clôturé, le 13, par une remarquable étude de M. Marchal, avocat à Toulouse, sur les conséquences de la Révolution par rapport à la liberté religieuse, par un substantiel travail de M. Auzouis, avocat à Montpellier, sur le mariage civil et le divorce, par un magnifique discours de M. de Bel-

castel sur l'ensemble de la déclaration des droits de l'homme, par de charmants adieux du président, et par une émouvante allocution de Mgr de Cabrières, suivie d'une protestation en faveur de la souveraineté temporelle du Saint-Père. La voici :

Attendu que la Révolution a commencé par la répudiation de la royauté sociale de Jésus-Christ ;

Attendu qu'elle ne saurait finir que par la reconnaissance sociale de cette même royauté et par un acte social de réparation ;

Attendu que Notre-Seigneur Jésus-Christ est représenté ici-bas, tant au point de vue social qu'au point de vue religieux, par le Pontife romain, son Vicaire ;

Attendu que l'indépendance et l'immunité absolue du Pape sont de droit divin, comme le proclame le concile œcuménique de Trente;

Attendu que cette même indépendance et cette immunité absolue sont des nécessités sociales ;

Attendu que la nécessité de la souveraineté temporelle du Pontife romain en découle nécessairement, qu'il est impossible de concevoir une autre forme sociale qui la garantisse suffisamment, et que toute autre forme est éphémère ;

Attendu que le Pape, pour être à l'abri de toute sujétion à un pouvoir temporel quelconque, doit être maître chez lui et libre de se servir d'instruments libres eux-mêmes et ne dépendant que de lui, pour l'exercice de son autorité universelle ;

Attendu que cette condition ne saurait être réalisée si le Pape n'est pas, en toute réalité, le souverain du territoire où il demeure ;

Attendu que le Pape est en vertu de sa charge, le père et le souverain de tous les fidèles répandus dans le monde entier ; qu'à ce titre il n'appartient à aucune nation, mais qu'il est supranational, son autorité s'étendant sur tous les peuples ;

Attendu que, pour demeurer et apparaître tel, sans susciter ni jalousies ni soupçons de la part de tel peuple ou de tel prince, il doit se trouver effectivement en dehors de tout Etat ;

Attendu que cette exigence impérieuse ne saurait être traduite en fait, si ce n'est à la condition que le Pape ait un Etat à lui, un Etat dans lequel il soit prince temporel ;

Pour ces motifs :

Le congrès des jurisconsultes catholiques de France réuni à Montpellier, sous la présidence de M. Lucien Brun, sénateur, reconnaît et proclame que la souveraineté temporelle qui a été enlevée au Pontife romain par la violence, au mépris du droit historique et des exigences sociales les plus manifestes, doit être rendue au Pape.

Il déclare que l'honneur, les intérêts et les traditions de la France chrétienne exigent impérieusement qu'il soit tenu compte, à cette fin des protestations et des revendications solennelles du Souverain-Pontife.

Nous reviendrons sur les importants travaux de ce congrès.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

Le *Journal officiel* publie le décret suivant :

Le président de la République française,

Sur la proposition du ministre de la marine et des colonies et du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

Décrète :

Art. 1er. — M. l'abbé Fuzet, curé-doyen de Villeneuve-lès-Avignon, docteur en théologie, est nommé à l'évêché de Saint-Denis (île de la Réunion), en remplacement de M. Coldefy, décédé.

M. l'abbé Fuzet, évêque nommé de Saint-Denis (Réunion), est né en 1839; il est depuis 1883 curé-doyen de Villeneuve-lès-Avignon, diocèse de Nîmes. Il a été auparavant professeur à la faculté catholique de Lille, et a publié sur le jansénisme des travaux qui ont été justement remarqués. Tout récemment, à l'occasion des fêtes qui ont eu lieu à Villeneuve-lès-Avignon et à Avignon pour sainte Cazarie, saint Pons et le bienheureux Pierre de Luxembourg, il a publié une étude remarquable sur sainte Cazarie. C'est donc un prêtre de doctrine en même temps que de zèle, et l'île de la Réunion sera heureuse de le voir succéder à Mgr Coldefy, si justement regretté.

Blois. — Le *Journal officiel* publie le décret suivant :

Légion d'honneur. — Par décret du 16 octobre 1887, le président de la République française, sur la proposition du ministre de la guerre, a nommé dans la Légion d'honneur.

Au grade de chevalier

Mme Vignal (Julie), en religion sœur Julie, de l'ordre des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul; 23 ans de services, 1 campagne. Chargée, depuis 23 ans, du service des salles militaires de l'hospice de Châteaudun, a fait preuve du plus grand dévouement pendant la guerre de 1870-1871 et durant plusieurs épidémies.

Etranger.

Allemagne. — On annonce que Mgr Feiten, primicier de la cathédrale de Trèves, vient d'être nommé évêque auxiliaire de ce diocèse; au prochain consistoire il sera préconisé évêque titulaire d'Arrizone. Trèves est un des plus importants diocèses de l'Allemagne; il compte près d'un million d'âmes et près de mille paroisses.

De toutes les parties de la monarchie on annonce la rentrée des congrégations et la restitution de leurs biens, parfois très augmentés, grâce aux économies faites par le séquestre. Seuls nos Pères dominicains du faubourg de Moabit, où nous avions le bon P. Robiano, n'obtiendraient pas la permission de revenir. Il est vrai que la haine de la loge et de la juiverie berlinoises contre notre modeste maison du faubourg de Moabit date de bien avant le kulturkampf, car déjà avant 1870 cette maison était l'objet d'une haine spéciale de leur part.

Espérons que les Pères surmonteront toutes les difficultés et rentreront dans leur maison.

Irlande. — Le séjour de Mgr Persico en Irlande touche à sa fin. Les journaux d'Irlande nous apprennent que l'envoyé du Saint-Père vient de faire une visite au célèbre collège ecclésiastique de Maynooth, où Mgr Persico a été l'objet d'une ovation enthousiaste.

D'après les journaux d'Irlande, Mgr Persico retournerait à Rome ravi de l'accueil qu'il a reçu partout et de toutes les preuves de vitalité et de progrès de la religion catholique en Irlande.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'affaire des décorations. — M. Wilson. — M. Grévy à Paris. — Election du 16 octobre. — Elections belges.

20 octobre 1887.

Le général Caffarel est expulsé de l'armée et n'appartient plus qu'à la justice correctionnelle.

Le général d'Andlau, compromis dans les mêmes tripotages, est en fuite en attendant qu'il soit à son tour appelé devant un conseil d'enquête et, si ce conseil déclare qu'il a commis des fautes contre l'honneur, tenu de rendre compte de sa conduite aux magistrats civils.

Une note quasi-officielle a fait savoir au peuple français que M. Wilson, l'intègre Wilson, avait été odieusement calomnié.

L'instruction ouverte sur les agissements de la bande Limouzin suit son cours.

Enfin le général Boulanger qui, dans des conversations rendues publiques, s'était posé en victime et avait profité de la circonstance pour malmener assez vertement le ministre de la guerre, s'est résigné à subir silencieusement la peine disciplinaire qui lui a été infligée, trente jours d'arrêt de rigueur.

Il semble donc, à ne considérer que cet ensemble de faits, que nous allions entrer dans une période d'attente, durant laquelle auraient le temps de s'apaiser les passions soulevées par tant de scandaleux incidents.

Il n'en est rien cependant et, à l'affaire Caffarel, à l'affaire d'Andlau, à l'affaire Boulanger, nous voyons survivre l'affaire Wilson.

Quelles en seront les conséquences ?

Nous l'ignorons.

Mais si la logique n'est pas un vain mot, il n'est pas téméraire d'entrevoir, comme dénouement de l'aventure, la démission du président de la République. Nous sommes convaincus de l'imminence de cet événement et nous pensons que nous marchons à grandes enjambées vers une crise de gouvernement dont M. Wilson, innocent ou coupable, aura été la cause, M. Grévy la victime et dont le général Boulanger, du fond de sa prison d'Auvergne, rêve certainement d'être le bénéficiaire, à moins que ce soient ses amis qui le rêvent pour lui.

—

Si M. Wilson, au lieu d'être un seigneur d'importance, eût été un simple mortel, c'est-à-dire s'il n'était pas le gendre du Président de la République et n'habitait pas le palais de l'Elysée, voici ce qui serait arrivé.

On aurait fait pour lui ce qu'on a fait pour les individus inculpés. De même que c'est à la suite des perquisitions opérées chez le général Caffarel qu'on en a opéré une chez la femme Limouzin d'abord et successivement chez les individus soupçonnés d'être ses complices, le juge d'instruction, sur le vu des papiers saisis, où figurait le nom de M. Wilson, se serait transporté à son domicile.

Il aurait mis la main sur les vingt-deux mille dossiers contenant les deux cent mille lettres classées et annotées dont, dans ses aveux à un rédacteur du *Gaulois*, M. Wilson s'est déclaré possesseur.

Par l'examen de cette énorme correspondance, le juge d'instruction se serait rendu compte de la vérité des allégations formulées contre M. Wilson ou de leur fausseté, et il eût ordonné son arrestation ou il l'eût proclamé innocent.

Mais, M. Wilson habite le palais de l'Elysée ; la justice s'est arrêtée au seuil de la demeure présidentielle et nous avons aujourd'hui le singulier spectacle d'un homme qu'à tort ou à

raison, la rumeur publique accuse ouvertement protégé; faisant mouvoir à son gré les chefs du parquet; s'installant à son heure et à sa guise dans le cabinet du magistrat instructeur; y donnant audience aux inculpés qui ne savent plus s'ils comparaissent devant le juge ou devant lui; se posant résolument en transgresseur de la loi par la violation réitérée du secret de l'instruction judiciaire, obligeant enfin l'*Agence Havas* à se faire son complice sans qu'il vienne à la pensée du garde des sceaux d'interdire à celle-ci de recevoir les communications d'un personnage qui, si haut placé qu'il soit, n'est, au regard de la justice, qu'un simple particulier.

Comment serait-il possible qu'en de telles conditions, le public ajoutât foi aux affirmations et aux protestations de M. Wilson? Trop choquante est l'inégalité de situation qui existe entre lui et ses accusateurs!

Il a beau se dire innocent, il a beau l'être; ses accusateurs ont beau se rétracter, on croira difficilement à son entière innocence.

On n'y croira pas, parce qu'on se demande s'il n'a pas eu le temps de faire disparaître les pièces compromettantes qui se trouvaient chez lui et assez de crédit pour se faire rendre celles qui ont été saisies chez les autres.

On n'y croira pas, parce que les vingt-deux mille dossiers et les deux cent mille lettres qu'il avoue posséder prouvent trop clairement qu'il avait transformé son cabinet de l'Elysée et les bureaux qu'il y a indûment établis en une vaste officine où se distribuaient les faveurs gouvernementales.

On n'y croira pas enfin, parce que trop de faits non démentis ou même catégoriquement prouvés avaient déjà révélé sa tendance à exploiter pour son compte le crédit que lui donne son alliance avec le chef de l'Etat, et à en abuser à son profit personnel.

C'est donc en vain qu'il se dépense en incessants efforts pour se dérober aux imputations mensongères ou véridiques dont il est poursuivi.

C'est en vain que la justice le couvre de sa protection. C'est en vain que ceux qui l'ont mis en cause sont présentés aujourd'hui comme ayant rétracté leurs premiers aveux.

M. Wilson n'est pas lavé des accusations dont il a été l'objet. Ce n'est qu'à la lumière de l'audience publique qu'il pourra

l'être, à supposer même qu'on ne persiste pas à penser que le pouvoir a fait pour le sauver tout ce qu'il fallait faire.

Telles sont les principales causes de l'incrédulité publique.

Il en est une autre. M. Wilson, dès le premier moment, a été accusé par les coquins de la bande Limouzin et par d'honnêtes gens.

Or, à cette heure, il s'est appliqué surtout à répondre aux coquins; il n'a pas encore répondu aux honnêtes gens. C'est par là cependant qu'il aurait fallu commencer.

—

M. Grévy est rentré sans apparat dans sa bonne ville de Paris : il n'a pas attendu à Mont-sous-Vaudrey la réunion des Chambres. Pourquoi a-t-il ainsi abrégé sa villégiature ? Est-ce le froid qui l'a ramené à Paris? Ne seraient-ce pas plutôt les affaires de son gendre? Naturellement, on s'arrête à cette dernière hypothèse.

—

Voici les résultats complets de l'élection législative qui a eu lieu dimanche dernier dans l'Orne.

Inscrits : 107,620. — Votants : 61,356.

Majorité absolue	30,678	
Suffrages exprimés	53,390	
M. Albert Christophle, républicain	47,019	ELU.
Voix perdues	6,371	

Ces résultats ne justifient pas les cris de triomphe poussés par les républicains lorsque les conservateurs de l'Orne ont décidé de s'abstenir, par des raisons que les députés élus en octobre 1885 ont expliquées dans une note que le *Soleil* a publiée.

Il y a deux ans, M. Roulleaux-Dugage était élu par 46,856 voix; son successeur, M. Christophle, en obtient 47,019. Le bénéfice est maigre pour un candidat qui n'avait pas de concurrent, qui, outre l'avantage de la candidature officielle, a profité des suffrages que lui ont apportés les électeurs, nombreux, surtout à la campagne, pour lesquels l'abstention paraît être une abdication de leur droit de vote, et qui, allant toujours au scrutin, tiennent à déposer dans l'urne un bulletin utile. Il est certain que si les conservateurs avaient voulu lutter, ils avaient les plus grandes chances de réussir. Les

chiffres qui précèdent contribueront à faire regretter qu'ils n'aient pas jugé devoir le faire.

—

C'est le 16 octobre, qu'ont eu lieu en Belgique les élections pour le renouvellement par moitié de tous les conseils communaux du royaume.

On sait que la base électorale en Belgique est plus large pour les élections communales que pour les élections législatives. Les citoyens payant 42 fr. 50 d'impôts directs prennent seuls part à ces dernières, tandis que les conseils municipaux sont nommés par tous les habitants de la commune imposés de 10 francs, auxquels la loi de 1883 a adjoint les capacitaires, c'est-à-dire les citoyens chez lesquels les fonctions ou la profession qu'ils exercent, les diplômes qu'ils ont reçus ou un examen qu'ils ont subi, préjugent le degré de culture exigé par la loi.

Dans la grande majorité des communes où les élections sont disputées, la lutte est engagée entre les libéraux et les catholiques.

Mais c'est à l'élection de Bruxelles surtout que s'attachait l'intérêt. Et à Bruxelles, la lutte ne s'est pas engagée entre les libéraux et les catholiques, ces derniers n'ayant pas présenté de liste; elle l'a été entre les deux fractions du parti libéral, les radicaux et les libéraux modérés. Les premiers se sont alliés aux socialistes en faisant place sur leur liste à trois candidats du « parti ouvrier ». L'intérêt de l'élection a résidé surtout dans le sort de la candidature du bourgmestre, M. Buls, violemment combattue par les radicaux, alliés aux socialistes. Il s'agissait, pour les radicaux et les socialistes unis, de déposséder, au profit de M. Janson et de ses amis, le bourgmestre, M. Buls et ses échevins, afin de faire un bourgmestre de M. Janson.

Ce calcul a été complètement déjoué par les événements. M. Buls et la liste libérale ont triomphé à Bruxelles. Dans le reste du pays les élections n'ont apporté que d'insignifiants changements dans la situation des catholiques et des libéraux.

Le gérant: P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

Le 31 décembre 1887, un demi-siècle se sera écoulé depuis qu'un diacre, du nom de Vincent-Joachim, alors âgé de vingt-sept ans, appartenant à l'ancienne et noble famille des comtes Pecci, recevait à Rome, des mains du cardinal Odescalchi, vicaire du pape Grégoire XVI, l'ordre sacré de la prêtrise.

Les plus grandes destinées étaient réservées au jeune lévite. Dans la cérémonie de son ordination, il avait entendu le pontife consécrateur lui dire au nom de l'Église : « Vous êtes « prêtre pour l'éternité. A ce titre, vous serez établi pour bénir « et pour régir les peuples. *Tu es sacerdos in æternum.* « *Oportet sacerdotem benedicere, præesse* (1) ».

La Providence devait d'abord élever ce prêtre à la dignité épiscopale et à la plénitude du sacerdoce (2) ; puis, lui faire une place dans les rangs de cet auguste collège des cardinaux qui est immédiatement associé aux sollicitudes du chef de l'Église (3). Enfin, le 20 février 1878, à la suite d'un conclave dont la courte durée était un éclatant témoignage de l'intervention du Saint-Esprit, cette même Providence prenant en quelque sorte par la main le cardinal Pecci, évêque de Pérouse, le faisait asseoir sur le trône de saint Pierre et lui conférait la mission de gouverner, au nom et avec l'autorité de Jésus-Christ, l'Église catholique tout entière. *Pasce agnos meos, pasce oves meas* (4).

Par la vertu de cette élection, Léon XIII est devenu notre chef, notre pasteur, notre père. Son autorité nous conduit; sa vigilance nous défend; son zèle infatigable ne cesse pas de distribuer au peuple chrétien la substance de la vérité divine; son cœur nous aime et nous est dévoué jusqu'à la mort.

Comme les autres papes auxquels il a succédé, il est devenu la source féconde de ce ministère sacerdotal d'où jaillit incessamment, pour couler sur le monde et pour être communiqué à

(1) Ps. CIX, 4. *Pontif. rom. De ordin. presb.*
(2) Janvier 1843.
(3) 19 décembre 1853.
(4) Joann. XXI, 15, 17.

toutes les âmes, le sang rédempteur répandu sur le Calvaire. Si les prêtres vous baptisent et vous absolvent; s'ils vous nourrissent du pain sacré de l'Eucharistie et vous prodiguent toutes les autres grâces renfermées dans le trésor des sacrements, c'est parce qu'ils ont été légitimement ordonnés par les évêques. A leur tour, les évêques tiennent leurs pouvoirs de celui d'entre eux en qui se personnifie l'unité de la hiérarchie pastorale. Il n'est donc pas un seul fidèle qui ne soit redevable au Pape des bienfaits et des dons surnaturels appelés à mettre dans la vie tant de paix, de dignité, de force, de consolation. Voilà pourquoi nous saluons d'avance, comme une fête à laquelle nous avons une grande part, le jubilé sacerdotal du Souverain-Pontife; voilà pourquoi nous vous invitons à remercier Dieu de toutes les bénédictions répandues sur une vie qui aura été entièrement consacrée au service des âmes, à la défense de la vérité, à l'extension du règne de Jésus-Christ parmi les hommes.

Quand le temps, dans sa marche rapide, aura pour la cinquantième fois ramené l'anniversaire du jour à jamais mémorable de son ordination, Léon XIII se recueillera dans la méditation du passé : *Cogitavi dies antiquos* (1). Regardant derrière lui, vers les années disparues, il se rappellera l'heure où il fut investi du privilège sublime d'immoler la victime de propitiation. Ces milliers de messes, réparties sur un demi-siècle de vie sacerdotale, lui apparaîtront semblables au torrent impétueux décrit par le prophète Ézéchiel; à ce fleuve dont les flots, toujours grossissants, auront porté à toutes les parties de l'Église, avec le sang de l'Agneau, la fécondité et la vie : *Intumuerunt aquæ profundi torrentis... et sanabuntur et vivent omnia ad quæ venerit torrens* (2).

Mais un prêtre ne se sanctifie jamais seul quand il accomplit dignement son office de sacrificateur, et l'on ne peut séparer de lui les âmes ou les peuples au nom desquels il exerce son ministère d'intercession. Quand donc le jeune prêtre ordonné le 31 décembre 1837 prononçait pour la première fois, de ses lèvres tremblantes, les paroles souverainement efficaces qui produisent et immolent Jésus-Christ sur l'autel, les anges dont les muettes adorations se mêlent à l'action eucharistique auraient pu entendre le Seigneur lui redire les paroles adres-

(1) Ps. LXXVI, 6.
(2) Ezéch. XLVII, 5, 9.

sées autrefois au patriarche Abraham et à Moïse : « Je t'éta-
« blirai le père d'un grand nombre de nations; je te ferai
« grandir dans des proportions immenses. Je te mettrai à la
« tête des peuples, et des rois sortiront de toi. Prends donc ces
« multitudes dans ton cœur et conduis-les vers la terre pour
« laquelle j'ai reçu tes serments (1) ».

Oui, déjà, dans les plans de la divine prescience, nous tous, évêques, prêtres, simples fidèles, nous étions, d'une certaine manière, associés aux prières et aux sacrifices du ministre à qui était réservée la plus haute de toutes les ascensions dans la sainte hiérarchie : *Faciam te crescere vehementissime.* Nous étions portés dans cette âme qui s'unissait chaque jour à la mystique immolation du Fils de Dieu. Les grâces et les bénédictions qui découlent pour nous du magistère suprême et du souverain pontificat du vicaire de Jésus-Christ, avaient leur source cachée dans le calice de sa première messe, et nous ne saurions, sans une coupable ingratitude, demeurer étrangers à la solennité par laquelle doit se couronner ce demi-siècle de vie sacerdotale. Nous la fêterons donc comme des enfants qui entourent de leurs actions de grâces l'autel où ils voient revenir, après cinquante années, pour y renouveler l'échange de leurs mutuels serments, le père et la mère dont ils sont fiers de porter le nom.

Il y a autre chose encore, et il y a plus dans le grand événement que nous signalons aujourd'hui à votre attention. Après avoir réjoui notre piété filiale, il doit encore, suivant la très juste remarque d'un prince de l'Église à laquelle nous adhérons complètement (2), mettre en relief la loi essentielle d'unité et de charité sur laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ a établi la constitution de son Église.

« O mon Père, disait notre divin Sauveur dans la sublime prière faite par lui après le banquet de la Cène, que mes disciples soient un comme nous sommes un (3) ». Ce vœu de l'Homme-Dieu portait avec lui la grâce qui devait le réaliser.

(1) Patrem multarum gentium constitui te, faciamque te crescere vehementissime; ponamque te in gentibus, regesque ex te egredientur. (Gen. XVII, 5, 6.) — Porta eos in sinu tuo, et defer in terram pro qua jurasti. (Num. XI, 12.)

(2) Lettre de Son Eminence le cardinal Schiaffino, président d'honneur de la commission instituée pour la célébration du Jubilé du Pape.

(3) S. Jean, XVII.

Une société a été vue parmi les hommes qui, embrassant dans son sein toutes les diversités de races, de langues, de régimes politiques, de traditions, d'intérêts, les a réduites à la plus compacte unité. Le corps de l'Église a ses membres répandus sur toute la surface du globe, mais une subordination parfaite les met tous dans la dépendance de leur chef. *Omnia membra corporis cum sint multa, unum tamen corpus sunt..... Ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam* (1). A cette unité hiérarchique de l'organisme extérieur correspond l'unité plus intime de la foi et de la charité. Le *Credo*, commenté par une autorité infaillible, rend tous les fidèles participants de cette même vérité qui fera un jour l'éternel aliment de leurs intelligences; et, par la grâce de l'amour surnaturel dont l'Esprit-Saint est le principe, « la multitude des croyants n'a qu'un cœur et qu'une « âme. *Multitudinis credentium erat cor unum et anima « una* (2) ».

Aussi, dès les commencements de l'Église, la mutuelle et fraternelle dilection des membres de la société chrétienne fait l'étonnement des païens. Ils ne parviennent pas à s'expliquer comment des hommes séparés par toutes sortes de barrières géographiques, ethnographiques, politiques, sociales, peuvent être unis par une si sincère affection (3). La solidarité, que les modernes croient avoir inventée, rend communs entre les disciples de Jésus-Christ les biens et les maux. Pierre est-il mis en prison? toute l'Église s'applique à la prière afin d'obtenir sa délivrance (4). Il recouvre sa liberté? La joie d'une humble servante, qui a entendu le prince des Apôtres frapper à la porte de la maison où la primitive Église s'assemble pour louer Dieu, devient la joie de tous les fidèles (5). Désormais, la loi si admirablement formulée par saint Paul ne cessera plus de se réaliser : si un membre du corps de l'Église souffre, tous souffrent; et si un membre est glorifié, tous participent à sa gloire. A plus forte raison, les douleurs et les joies du chef deviendront immédiatement les douleurs et les joies de tous les membres : *Si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia mem-*

(1) I Cor. XII, 12; Eph. I, 22.
(2) Act. ap. IV, 32.
(3) Ejusmodi vel maxime dilectionis operatio notam nobis inurit penes quosdam. Vide, inquiunt, ut invicem se diligant. (Tert. *Apolog.*, c. 39.)
(4) Actes XII, 5.
(5) Act. XII, 12, 16.

bra; sive gloriatur unum membrum, congaudent omnia membra (1).

Toute notre histoire, depuis le Cénacle et le premier emprisonnement de saint Pierre jusqu'à nos jours, pourrait se grouper autour de cette idée constitutive de la société chrétienne. Le siècle qui s'achèvera bientôt en a vu plusieurs fois, pour son propre compte, la saisissante réalisation.

Voilà d'abord Pie VII qui, venu chez nous pour sanctionner par un acte de haute condescendance le traité de pacification religieuse conclu avec le premier représentant de la nation française, est escorté dans un voyage triomphal par les acclamations enthousiastes des foules. Les honneurs extraordinaires décernés au chef de l'Église dans un pays qui naguères voyait sévir contre les ministres du culte une sanglante persécution, relèvent la confiance des fidèles et sont dans le monde entier l'objet d'une immense action de grâces.

Peu d'années après, à l'universelle allégresse succède un deuil universel. Le même Pie VII est jeté en prison par le prince auquel il avait donné la couronne impériale, et, comme au temps de Pierre, l'Église prie sans relâche jusqu'à ce que l'auguste Pontife ait pu retrouver le chemin de Rome et y reprendre librement l'exercice de sa double souveraineté.

A une époque plus rapprochée de nous, des vicissitudes analogues, dont beaucoup d'entre nous ont pu être les témoins, ont successivement mis en joie ou en désolation la société catholique associée par la piété filiale et par la charité, soit aux gloires du pontificat de Pie IX, soit à ses inénarrables douleurs.

Enfin, depuis neuf ans, tout n'a-t-il pas été commun entre l'Église et son chef le Pape Léon XIII? Elle a partagé ses labeurs ininterrompus pour le rétablissement de la paix religieuse dans le monde; elle a fait siennes, dans la communion de la prière et du zèle, ses angoisses pastorales, ses doléances trop justifiées, ses courageuses protestations. Elle a tressailli d'une légitime fierté toutes les fois qu'elle a entendu la voix du docteur suprême retentir à travers le monde, tantôt pour venger des accusations les plus imméritées la divine religion de Jésus-Christ; tantôt pour raffermir sur leur base antique les institutions domestiques auxquelles les peuples doivent leur prospérité; tantôt enfin pour démasquer avec une intrépidité tout

(1) I. Cor. XII, 26.

apostolique et poursuivre dans leurs derniers retranchements les erreurs philosophiques, politiques, sociales, qui font le malheur des nations. N'avait-elle pas le droit naguères de concevoir les meilleures espérances lorsqu'elle voyait l'arbitrage du Pape invoqué par deux puissances européennes qui rendaient par cette démarche le plus éclatant hommage à l'autorité morale du suprême Pontificat? *Si gloriatur unum membrum, congaudent omnia membra.*

Mais, en revanche, les restrictions sans cesse apportées à la nécessaire liberté des consciences chrétiennes; les spoliations consommées ou méditées; les menaces toujours plus significatives dirigées contre l'Église ; en un mot, tous les attentats qui blessent au cœur le vicaire de Jésus-Christ ont eu dans les âmes de ses nombreux enfants le retentissement le plus douloureux : *Si compatitur unum membrum, compatiuntur omnia membra.*

Cette touchante communauté de sentiments, cette solidarité des tristesses et des joies surnaturelles entre le père et ses fils, vont trouver dans le jubilé sacerdotal de Léon XIII une nouvelle occasion de s'affirmer. Elles seront au monde entier un enseignement, une consolation, un encouragement.

Quand le Pontife investi de la prêtrise œcuménique se présentera devant l'autel qui a réjoui sa jeunesse pour y faire monter avec lui cinquante années d'un sacerdoce si visiblement béni par Dieu et honoré devant les hommes, il prononcera tour à tour des paroles d'affliction et des paroles de confiance. Il interrogera son âme et lui demandera « pourquoi elle est triste; » et presque aussitôt, il s'encouragera lui-même à « mettre son espérance en Dieu (1) ». En ce même jour, tout le corps mystique du Christ, uni à son chef, voudra redire le psaume de David dont la liturgie a fait le prélude du sacrifice eucharistique. A la prière du Pape pour l'Église répondra la prière de l'Église pour le Pape. Ils demanderont l'un pour l'autre « d'être protégés contre les hommes de malice et de ruse : *Ab homine iniquo et doloso erue me;* » de porter courageusement le fardeau des tribulations et des persécutions : *Tu es, Deus, fortitudo mea : quare tristis incedo dum affligit me inimicus?* enfin, de pouvoir terminer par un cantique d'allégresse le dialogue commencé dans une sorte de plaintif gémis-

(1) Ps. *Judica* (42e) qui se récite au commencement de la messe.

sement : *Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi; salutare vultus mei et Deus meus* (1).

Mgr PERRAUD.

LA VÉRITÉ ET LE MENSONGE

DANS L'HISTOIRE

Un congrès des sciences historiques et archéologiques s'est tenu à Bruges à la fin du mois d'août.

M. Henry Cochin, l'éminent conseiller municipal catholique de Paris, appelé à prendre part aux travaux de ce congrès en sa qualité de membre du comité flamand de France, y a prononcé sur *la Vérité et le Mersonge dans l'histoire* un important discours, dont nous croyons intéressant de donner quelques extraits à nos lecteurs.

Après avoir fait une touchante allusion à la mémoire de son père, qui comptait tant de sympathies parmi les catholiques belges, l'orateur poursuit en ces termes :

Il était de mode, il y a quelques années, de tourner en ridicule les sociétés provinciales d'histoire et d'archéologie. Un auteur comique français, dont les pièces vous sont certainement connues, M. Labiche, a fait rire les deux mondes aux dépens de quelques pauvres antiquaires et académiciens de notre province française. Je ne sais pas s'il est vrai que les académiciens d'Etampes et même d'Arpajon ont été jamais ignorants au point de prendre une broche à rôtir pour un glaive romain, *gladius*, ou bien une cuisinière en fer blanc rouillé pour un bouclier gaulois, *scutum*. (*Hilarité.*)

Je ne sais si cela est vrai, mais je dois avouer que cela est bien possible. Je puis même vous citer un fait tout aussi lamentable, et que je crois authentique. Il y a une trentaine d'années, en Bourgogne, près de la ville de Tournus, un antiquaire innocent recueillit un fragment de poterie émaillée, et y déchiffra avec peine, parmi des caractères rongés par le temps ces quatre lettres :

M... T... D... J...

Il proposa triomphalement de lire.

MVLIERES. TORNACENSES. DIVO. JOVI.

(1) Ps. LXII, 1, 2, 5.

C'est-à-dire : Les femmes de Tournus au divin Jupiter. Il en conclut que Jupiter avait un temple à Tournus, et que les femmes l'y honoraient d'un culte particulier.

Un savant plus avisé passa par là, et n'eut pas de peine à reconnaître que la pièce était beaucoup moins ancienne, et qu'on devait y lire tout simplement cette inscription très moderne :

MOUTARDE. DE. DIJON *(Hilarité.)*

Eh bien ! malgré ces erreurs assurément plaisantes, j'affirme que l'œuvre des ignorants archéologues dont nous rions, n'était ni inutile, ni tout à fait à dédaigner. Parmi bien des tessons ridicules, les plus ignorants de nos confrères ont souvent recueilli quelque pièce, quelque document important à l'histoire. Voilà une des premières œuvres de nos sociétés, un des premiers services qu'elles rendent : inspirer le respect du passé ! (*Applaudissements*).

Quand elles ne rendraient que ce service, leur rôle déjà serait utile. Mais elles en rendent bien d'autres.

En effet, par le progrès des temps, le goût des études historiques s'est universellement répandu. Et avec ce goût, les moyens de le satisfaire, c'est-à-dire les sciences dont la connaissance est indispensable à l'historien :

L'ethnologie, la linguistique, qui, par des caractères certains, permettent de distinguer les races humaines, et rendent de plus en plus rares certaines erreurs et certaines confusions où tombaient aisément nos devanciers.

La chronologie fondée, j'aime à le rappeler, par la grande et illustre école des Bénédictins français, et qui donne à l'historien un fil conducteur sans lequel il ne saurait s'avancer.

L'archéologie qui permet d'assigner la date et l'origine des monuments du passé.

L'histoire des arts et des lettres qui fait connaître l'état intellectuel des siècles disparus.

La paléographie par laquelle on lit et on comprend les documents des siècles précédents ; l'épigraphie qui rend pour les inscriptions les mêmes services que la paléographie pour les chartes.

La numismatique qui apporte les renseignements les plus précis sur la vie politique et commerciale des anciens Etats.

Ces sciences et tant d'autres, dont l'énumération m'entraînerait trop loin, sont les indispensables instruments de l'historien.

Ces instruments, ces merveilleux outils, résultats de l'expérience des siècles, sont maintenant dans bien des mains. J'ai vu en Italie, en France, en Belgique, des centres nombreux de recherche historique sérieuse, active, scientifique.

Aussi l'histoire, en notre temps, a changé d'aspect, et je ne m'en plains pas. Il est rare, il est difficile qu'on puisse écrire l'histoire de tout un peuple ou de toute une période de temps. L'historien s'attache au détail des choses : il ne lui est pas permis de rien laisser dans le vague. Il ne peut, il ne doit se satisfaire que par la plus précise, la plus rigoureuse exactitude.

Avez-vous jamais mesuré, messieurs, quel mal a fait à la conscience publique l'erreur, bien plus, le mensonge historique?

L'erreur peut faire du mal aussi, mais je ne m'y arrête pas, car l'erreur sincère est digne de pitié, et elle ne fait jamais autant de mal que le mensonge, car elle est sans intention malicieuse.

L'erreur peut même avoir son charme.

Nos pères du moyen âge, par exemple, ne connaissaient souvent l'histoire que par de charmantes et mensongères légendes. Les poètes des chansons de gestes qui avaient porté le renom de la littérature française, j'aime à le rappeler, aussi loin et peut-être plus loin que nos grands écrivains du siècle de Louis XIV, — les poètes des chansons de gestes ont mis dans l'histoire une inextricable confusion. Il est bien connu, par exemple, que plusieurs d'entre eux ne faisaient guère de différence entre Charles Martel, Charlemagne et Charles-le-Chauve. Ils jonglaient avec les siècles et ne se souciaient guère de la chronologie. Puis ils aimaient à orner les personnages illustres de leur temps par des généalogies fabuleuses, et faisaient remonter les rois de France, et aussi, je pense, les comtes de Flandre, jusqu'à Hector et à Priam.

Il n'y avait pas grand mal à cela, et un auteur du moyen âge aussi (1) a fort bien défini que feindre n'est pas mentir « *Fingendo non mentiondo.* »

C'étaient alors des temps poétiques. La poésie est libre. Elle n'est soumise qu'aux règles de la haute morale. Ce n'est donc pas à elle que j'en veux, et je ne prétends pas soumettre ses inventions aux strictes règles de la vérité historique.

Le mensonge historique est autre : c'est une fausseté inventée

(1) Boccace

de propos délibéré pour tromper, pour nuire. C'est une calomnie, et la plus lâche de toutes, car les calomniés sont morts et ne peuvent se défendre. C'est de calomnies de cette sorte pourtant que sont pleins, chaque jour, nos livres, nos conversations et surtout nos journaux.

L'antiquité et le moyen âge connaissaient le mensonge historique. Aucun des savants qui m'écoutent n'ignore que les chroniqueurs sont passionnés et souvent menteurs, dans un intérêt de patrie ou de parti.

Des mensonges anciens prennent place dans la tradition et jusque dans la littérature. Le roi d'Ecosse Macbeth, par exemple, ne nous est connu que par le sombre drame de Shakespeare, et nous sommes disposés, au premier abord, à le considérer comme un monstre. En vérité, c'est un assez bon prince, qui régna de longues années, gouverna sagement ses peuples et leur donna de bonnes lois. De récentes recherches en font foi. Macbeth a seulement été calomnié par un chroniqueur qui appartenait à un parti adverse.

Il y a encore, à travers l'histoire, des personnages qui ont soutenu une imposture pour en tirer un profit personnel. L'histoire des faux princes est déjà longue. Elle commence, je pense, avec ce mage persan qui se donna comme l'héritier de la couronne et ne fut reconnu pour un imposteur qu'à ses oreilles coupées.

En France, au moyen-âge, il parut un imposteur semblable.

Le fait est peu connu. C'était sous Philippe VI de Valois. La branche des Valois venait de succéder à la branche directe des Capétiens, par la mort prématurée de Jean Ier, fils posthume de Louis X le Hutin. Le bruit courut que l'enfant royal avait été supprimé, mais n'était pas mort, et vers 1346, un faux Jean Ier parut en Toscane. Il n'y fit pas fortune et l'histoire l'a presque oublié. Pourtant il fut reconnu pour roi de France par un pouvoir politique, qui, pour éphémère qu'il fut, eut cependant son importance, par le tribun qui gouverna Rome un instant, et prétendit y faire revivre l'antique république romaine, par le fameux Rienzi.

Vous rappellerai-je encore les faux Démétrius, qui prétendaient au trône de Russie, et les faux Louis XVII dont le dernier vient encore récemment d'adresser au peuple français un manifeste foudroyant ?

D'autre part l'esprit anti-religieux a suscité dans tous les siècles un nombre énorme de mensonges.

Un des plus célèbres est la fable de la Papesse Jeanne, roman s'il en fut, imposture rejetée par tous les historiens sérieux de toutes les opinions, et qui s'étale pourtant encore dans bien des livres.

Des mensonges semblables naissent tous les jours par centaines. Souvent l'ignorance s'y joint à la mauvaise foi, de façon à leur donner la forme la plus étrange. J'ai entendu raconter dans une réunion politique à Paris que les prêtres avaient brûlé Jeanne d'Arc parce qu'on la soupçonnait de protestantisme et cela, cent ans avant Luther! (*Hilarité.*)

Tous ces mensonges particuliers, si nuisibles qu'ils puissent être à l'occasion, n'ont pas la portée immense de certains mensonges généraux dont souffre notre temps, et dont je veux maintenant vous parler.

Un grand nombre d'esprits sont obscurcis par une vaste imposture, qui a faussé le coup d'œil, et répandu les jugements les plus erronés sur notre siècle et ceux qui l'ont précédé.

On dit, on écrit, on enseigne que rien n'est bon, utile, honnête, qu'il n'y a de vie civile, de liberté, de progrès, que depuis une centaine d'années. Les peuples ont vécu pendant des siècles dans la misère, l'obscurité et l'abrutissement. Ils se sont réveillés un beau jour, et ont marché depuis vers la civilisation, rejetant les voiles qui leur avaient jusqu'alors caché la lumière, les chaînes qui avaient jusqu'alors entravé leur liberté.

Eh! bien, messieurs, c'est un mensonge, c'est un mensonge absurde et un mensonge dangereux.

L'historien n'a pas de peine à découvrir que c'est un mensonge absurde. D'abord, vous les avez bien, vous qui avez étudié l'histoire du monde, il n'y a pas de ces changement brusques, profonds, soudains. Rien, ni dans la nature, ni parmi les hommes ne se passe par à coups et les grands changements des sociétés s'accomplissent par lentes évolutions.

Il y a eu déjà dans le monde des révolutions aussi générales que celle qui s'éleva aux dernières années du dix-huitième siècle. Il y en a eu de bien plus graves, telles que l'invasion des Barbares. Eh! bien, plus l'histoire étudie, plus elle découvre que les transformations produites ont été moins profondes qu'on ne le pensait. Le genre humain du lendemain ressemble toujours beaucoup au genre humain de la veille. Il n'y a point de coups

de baguette. La nature ne fait rien par bonds, disait Leibnitz. *Natura nil facit saltu !*

Si les principes généraux de l'histoire montrent l'absurdité de ces mensonges, elle apparaît plus encore quand on entre dans le détail.

On enseigne donc que l'histoire du genre humain n'a offert, pendant de longs siècles, que le spectacle de la misère et de la barbarie.

J'ai eu entre les mains des manuels, destinés, hélas ! à l'instruction des enfants du peuple, et où des gravures illustraient ces faussetés, pour mieux les imprégner dans les esprits.

On y représente une campagne inculte et hérissée de chardons. et là, courbés vers la terre, rampant comme des animaux, des êtres humains presque nus, décharnés et hideux, les cheveux et la barbe longs, broutant les herbes et les racines de la terre.

Et on dit aux paysans de nos jours :

— Voilà vos pères du moyen âge !

Ce mensonge n'est pas seulement l'origine de tant d'erreurs historiques courantes, mais la cause d'un grand mal moral : car en diminuant le respect des ancêtres, il diminue aussi l'amour de la patrie.

Et voyez comme le mal est profond ! Si l'on insiste, comme je le fais sur les grandeurs, les prospérités des siècles passés, on sera soupçonné aussitôt de je ne sais quel sentiment absurdement rétrograde. On vous accusera de vouloir ramener le moyen-âge, — vous l'avez entendu répéter souvent ! — comme si cela était possible, comme si cela pouvait même venir à l'esprit, comme si un historien sérieux pouvait ignorer que l'histoire ne se répète jamais, que l'humanité ne revient jamais sur ses pas !

Jouissons avec bonheur de tous les progrès certains de l'esprit humain et des races humaines ; appelons-les de toutes nos forces ; bénissons-les comme des dons merveilleux et sans cesse nouveaux de la Providence ! Personne n'en jouira plus que l'historien, car les progrès modernes de la science sont toute sa force. Mais en même temps, il enseignera aux peuples à songer au passé avec amour et reconnaissance. Il leur enseignera que tout progrès sérieux a ses racines dans le passé, que nous ne jouissons de tels bienfaits, du bien-être, de la

richesse, de la liberté, que par les vertus et les longs efforts de nos ancêtres.

Il leur enseignera donc qu'une grande erreur moderne est l'exaltation de l'individu, et que l'homme n'est grand que par la place qu'il tient dans la suite des âges, dans la longue succession des êtres humains; que le progrès ne se fait que par le lent développement des familles et des races. (*Applaudissements.*)

Ces grands enseignements découlent nécessairement de l'étude de l'histoire. Aussi les mensonges dont j'ai parlé ne viennent jamais des historiens, mais d'hommes dont les passions politiques ont troublé la vue.

Comme je l'ai dit, l'historien au moment où il cherche à asseoir sa conviction, doit oublier tout ce qui n'est pas la vérité même. Il ne doit pas même songer à enseigner. Soyez tranquilles! un enseignement moral sort des faits eux-mêmes et l'histoire est toujours féconde des plus utiles leçons.

On demandait à un grand moraliste anglais quel était le premier fondement de la morale: « Soyez sincères, répondait-il, *be true*! » Et le second: « Soyez sincères! » et le troisième: « Encore soyez sincères! »

Si c'est là le fondement de la morale, c'est encore plus celui de la science historique. Que l'historien se mêle rarement de tirer les conséquences. Qu'il laisse faire la vérité, elle parle d'elle-même.

Lorsque vous êtes courbés sur les textes des chroniqueurs, sur les chartes, sur les inscriptions, votre esprit est effrayé d'une immense confusion d'actions, de motifs, de caractères, de passions. Mais serrez la vérité de près, dégagez-la, mettez-la en lumière. Elle est claire, elle est radieuse, elle vous éblouit.

Parfois les faits vous paraissent violents, scandaleux, contraires à votre conviction morale; vous êtes tentés, sinon de les dénaturer, de les dissimuler au moins, et de voiler les hontes de vos ancêtres, comme on voile la faute d'un père, d'un ami. Gardez-vous en bien! Laissez faire la vérité. La plus haute, la plus divine moralité éclate toujours parmi les apparentes contradictions. La justice ne paraît pas toujours clairement dans la vie d'un homme isolé, et nous sommes forcés de croire à la sanction d'une autre vie, par ce besoin de justice absolue qui est en nous et qui est plus fort que nous. Il n'en est pas de même dans l'histoire. L'injustice rend toujours ses comptes, et l'éternelle leçon de la mort vient toujours nous satisfaire.

Ce qui est fondé sur la violence et le mensonge, passe, et si au contraire vous voyez paraître une belle et heureuse civilisation, vous découvrirez toujours qu'elle est fondée sur des siècles de vertus et d'efforts désintéressés. (*Applaudissements.*)

Voilà ce que la vérité historique nous montrera. »

LE PROTESTANTISME EN ANGLETERRE

Les puissances catholiques déclinent, les puissances protestantes et la Russie schismatique grandissent à notre époque ; mais l'Église catholique s'affermit et resplendit conquérante, tandis que les sectes dissidentes se disloquent et s'abaissent. Le protestantisme, spécialement, tombe en une irrémédiable déchéance, à laquelle les recherches historiques de plusieurs protestants érudits ont notablement contribué.

Un de ces célèbres investigateurs, M. James Froude, a projeté une vive lumière sur les origines de la scission religieuse de l'Angleterre. Ses aveux sont si graves, ses portraits des réformateurs sont si hideux, qu'il semble difficile que ses coreligionnaires ne se sentent pas ébranlés dans leurs croyances.

M. Augustin Filon a résumé, dans la *Revue des Deux-Mondes*, cette pénible confession de l'auteur ; nous en citerons plusieurs traits et nous y ajouterons des considérations sur l'état présent du protestantisme.

I. — Henri VIII règne depuis vingt ans ; l'obésité l'alourdit, il a perdu sa mémorable beauté. Plus instruit que la plupart des princes contemporains, il s'occupe d'artillerie, de travaux d'ingénieur et de théologie. Aucun roi ne parle mieux que lui des devoirs d'un souverain ; ses violentes passions ne se sont pas encore dévoilées.

Il s'éprend d'une fille rusée, ambitieuse et dévergondée, Anne Boleyn ; maîtresse de son esprit, elle veut ceindre la couronne. Henri se décide à l'épouser ; mais Catherine d'Aragon défend son droit et le Pape refuse de dissoudre le mariage.

Un confident de la courtisane, Thomas Cromwell, dit au roi irrité : « Le Pape vous gêne, supprimez sa papauté, soyez roi et pape ! » Quel est ce conseiller ? Un misérable aventurier, soldat et mendiant en Italie, agent d'affaires à Anvers, marchand de laine et enfin domestique de Wolsey. Voilà un des principaux

auteurs de la Réforme ; Henri s'empressa de suivre son conseil.

La résistance des évêques était à craindre ; Henri les réunit en assemblée et leur enjoint de le reconnaître pour chef spirituel. Ils demandent des délais ; le roi s'y refuse et envoie des juges sommer les prélats de se soumettre immédiatement, sous peine de confiscation et de prison. Les évêques hésitent et délibèrent pendant une nuit ; au matin ils cèdent, en ajoutant seulement au honteux acquiescement cette restriction : *Autant que la loi du Christ le permet.* Les lâches déchirent ainsi l'Église du Christ et lui enlèvent une nation.

Alors le roi théologien compose un *credo,* le retouche et le remanie selon ses caprices. Il penche momentanément vers la confession auriculaire et la vénération des images ; il incline vers le luthéranisme quand il brigue le patronage de la ligue de Smalcalde ; cette prétention ayant échoué, il se tourne vers Calvin, repousse et fait rejeter la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; un échec politique a décidé du dogme en Angleterre.

Henri veut acquérir la connivence des seigneurs en leur distribuant les biens des couvents, et il en prépare la confiscation en faisant diffamer les moines par des *visiteurs* qui les calomnient. Ceux qui enfoncent les portes des monastères et les truands de leur escorte hurlent des chants obscènes dans les églises qu'ils pillent, affublés d'ornements religieux.

Un désordre affreux bouleverse le royaume. Des prêtres se marient, à l'exemple de l'archevêque Cranmer, qui épouse une servante. Les agents du roi font pendre des prêtres et brûler vifs des anabaptistes. Sir Thomas More et le cardinal Fisher subissent la mort simple ; à de vénérables religieux on inflige l'atroce supplice des criminels de lèse-majesté. M. Froude rend hommage à ces héroïques victimes qui, sur l'échafaud, priaient pour le roi. Les dix derniers Chartreux périssent de faim, enchaînés au mur d'un cachot obscur ; jusqu'à la mort ils s'appellent, se consolent et se bénissent dans les ténèbres. Des femmes catholiques de haut rang sont livrées au bourreau.

Parmi ces horreurs, Henri est surtout tourmenté par ses affaires de ménage. Il fait décapiter Anne Boleyn et Catherine Howard, accusées d'adultère ; il se remarie deux jours après l'exécution de la Boleyn ; il répudie Anne de Clèves. Jeanne Seymour a la chance de mourir dans son lit et Catherine Parr survit au royal Barbe-Bleue.

L'échafaud demeure en permanence pendant toute la fin de son règne, la hache et la corde ne cessent pas d'immoler des innocents. Henri, paralysé, monstrueux d'obésité, couvert d'ulcères, se fait traîner à son abject Parlement et signe, d'une main défaillante, l'arrêt de mort du noble Surrey et de la vertueuse Anne Ascua. Un digne complice du roi, l'archevêque Cranmer, le bénit moribond.

Tel fut le roi-pape révolté contre le Pape-Roi; cet ignoble et cruel tyran fut le réformateur dont l'Angleterre adopta les croyances.

II. — L'œuvre funeste de Henri VIII fut consolidée et complétée par Élisabeth, à laquelle la légende populaire a décerné le titre de grande. Trop indulgent pour le père, M. Froude apprécie plus justement la fille. Lui refusant à la fois les qualités du cœur et la distinction de l'esprit, il lui enlève sa mensongère auréole.

Tout est mensonge chez cette femme. Elle penche vers le catholicisme, mais Rome l'ayant déclarée bâtarde, elle se venge en torturant les catholiques et en interdisant l'exercice de leur religion. Sa beauté, vantée par les poètes, et devant laquelle ses amants sont contraints de s'extasier, même après les ravages de l'âge, n'exista jamais. Un étroit menton, un long front fuyant, des pommettes saillantes, un petit œil rond sournois, une bouche impérieuse aux lèvres minces, un buste défectueux impudemment décolleté : voilà les charmes dont cette personne est si fière. Elle jalouse les autres femmes que l'on dit belles, et cette jalousie aggrave sa haine contre Marie Stuart.

Élisabeth s'affuble de toilettes éclatantes et ridicules. Ses lettres sont pédantes et maniérées. Comme plusieurs dames de son temps, elle parle le latin et le grec, mais ses connaissances sont superficielles et confuses. Elle use d'expressions grossières dans ses harangues improvisées ; dans ses fréquentes colères son langage devient ignoble. Elle jure souvent comme un vieux matelot.

Ses projets matrimoniaux désespèrent ses diplomates et font la risée de l'Europe. Après une foule de candidats, son préféré, c'est le duc d'Alençon, qui n'a que seize ans, tandis qu'elle approche de la quarantaine. Pendant sept ans ce mariage insensé semble être sur le point de s'accomplir; elle congédie enfin ce favori bête et laid et se rachète de ses engagements par une

indemnité de 18 millions, chère amende, même pour une si longue folie.

Élisabeth est cependant sordidement avare. Elle rogne les traitements de ses envoyés et lésine sur les plus essentielles dépenses de l'armée et de la marine. Elle prête sur gages comme un juif; elle place de l'argent dans la traite des noirs et dans la piraterie. Elle ment audacieusement pour conserver l'or volé par ses pirates.

Par ses ambassadeurs elle conspire en France, en Ecosse, en Hollande; sa diplomatie se montre partout fausse et perfide comme elle-même.

Vingt fois, dit M. Froude, elle a dit aux catholiques: Je crois ce que vous croyez, et elle leur fait une guerre acharnée. Les événements l'ont portée à la tête du protestantisme en Europe, et, selon l'historien, elle n'était pas une vraie protestante. « Ce n'est pas le talent d'Elisabeth, c'est le caractère du peuple anglais qui l'a élevée à cette haute situation; c'est l'audace et le génie de ses sujets qui ont bâti le piédestal du haut duquel sa mesquine image semble si imposante à l'histoire. » Telles sont les conclusions de l'auteur.

Elisabeth traita ses amants comme Henri VIII ses femmes : ils avaient plus ou moins mérité leur sort; mais les barbaries exercées contre les catholiques et le supplice de Marie Stuart flétrissent la mémoire de la cruelle reine anglaise. « Les torts d'Elisabeth envers Marie Stuart, dit M. Filon, sont aussi variés que peut l'être la perversité humaine. Caresses hypocrites, basses tracasseries, pièges infâmes, ce que la jalousie a de plus amer et la méchanceté de plus raffiné, » voilà le traitement qu'elle infligea à cette victime dont elle s'affirmait la meilleure amie.

La justice divine frappa cette cruelle souveraine à la fin de sa vie ; privée de sommeil, affolée de terreur, cherchant vainement à repousser l'approche de la mort qui l'étreignait, elle subit à son tour d'horribles tourments.

III. — Comment les protestants anglais peuvent-ils croire qu'une religion épurée ait pu sortir de ces sources impures? Beaucoup des meilleurs y réfléchissent, et la considération des origines de la réforme les amène à s'éclaircir sur ses dogmes et sur les accusations formulées contre l'immuable doctrine catholique.

Déjà les travaux historiques et les controverses ont assez

élucidé la question pour que notre foi soit respectée en Angleterre et s'y fortifie par des conversions, tandis que les sectes protestantes se déconsidèrent et s'affaiblissent.

M. Auguste Nicolas rapporte qu'une discussion s'engagea en 1840, à la Chambre haute, sur les 39 articles du *credo* anglican. — Tout le clergé y croit-il ? demanda un lord. — Oui, nous y croyons tous, répondit un évêque. — Mais non, personne n'y croit ! s'écria un autre prélat. — Il est impossible de les accepter, dit un troisième évêque. — Les gens raisonnables les souscrivent, mais se réservent d'en croire ce qui leur convient, conclut un quatrième dignitaire anglican. Celui-ci approchait beaucoup de la vérité et, depuis cette époque, les croyances des protestants anglais ne se sont pas affermies.

Rationalisme inconséquent, le protestantisme prétend imposer des croyances, il ne le peut, d'après son principe du libre examen, qui livre l'homme à son ignorance individuelle et à ses convoitises.

M. Froude reconnait, comme Leibnitz, Menzel et Jurieu, que la réformation a été faite par des princes dont aucun n'était irréprochable de caractère et de conduite. Tous ces premiers réformateurs se montrèrent intolérants, violents et cruels. « Où régnait le protestantisme, régnait l'intolérance, dit Menzel, tandis que dans les Etats héréditaires de l'empereur, en Autriche, en Bohême et dans les contrées voisines, les protestants jouissaient des droits civils et religieux. »

« L'injustice, l'oppression, la rapine, le meurtre et le sacrilège, dit Fitz-William, tels furent les moyens par lesquels le sanguinaire tyran, le fondateur de notre croyance, établit sa suprématie dans sa nouvelle Eglise. »

Protestants de bonne foi, vos pasteurs eux-mêmes avouent leurs doutes et manifestent des tendances divergentes : étudiez, comparez, jugez, et, si vous recherchez humblement la vérité, vous quitterez vos églises qui s'écroulent pour vous réfugier dans notre indestructible Eglise. *(Univers.)*

G. DE LA TOUR.

LES FEMMES ESCLAVES
EN AFRIQUE

Nous venons de parcourir le dernier bulletin trimestriel (octobre 1886) des *Missions d'Afrique*. Il est consacré en partie à publier une lettre de Son Éminence le cardinal Lavigerie aux membres de l'Association de Marie-Immaculée pour la conversion des femmes païennes. Nous en extrayons les détails émouvants qu'on va lire : puissent-ils porter beaucoup de nos lecteurs et de nos lectrices à s'associer par leurs aumônes à l'œuvre d'évangélisation des missionnaires !

On ignore généralement dans notre Europe civilisée, ce qu'est vraiment la femme païenne. Si elles le savaient, tant de chrétiennes qui cherchent une voie pour leur zèle, qui se sentent confusément appelées par Dieu à travailler à l'extension de son règne, mais qui ne savent où et comment s'y appliquer, se dévoueraient, je n'en doute pas, à une Œuvre si nécessaire.

Je dis nécessaire, car, malgré le zèle des Missionnaires, leurs efforts ne produiront jamais de fruits suffisants s'ils ne sont aidés par des *femmes apôtres* auprès des femmes. Ce ministère, ils ne peuvent le remplir en effet par eux-mêmes : seules, des femmes peuvent approcher librement des femmes païennes, entretenir avec elles des rapports de charité, panser leurs maux, toucher ainsi leurs cœurs et leur faire comprendre leur profond abaissement, par le spectacle même de la hauteur morale à laquelle la femme chrétienne est parvenue.

Et ce n'est pas seulement auprès des femmes infidèles que ce spectacle de la femme apôtre, de la Sœur de Charité est de nature à produire une impression irrésistible, c'est encore auprès des païens eux-mêmes. On le voit bien là où les Sœurs des divers Ordres ont déjà pu s'établir, parmi les infidèles, sur les bords, par exemple, de notre Méditerranée. Ils les croient supérieures à la nature humaine. Ils les comparent aux anges de Dieu. J'ai cité quelque part, et je répète toujours avec émotion cette parole d'un vieux Turc, arrêtant un jour, dans une ville musulmane, une de nos Sœurs de Charité pour lui dire : « Ma Sœur, est-ce que quand vous descendez du ciel, vous autres religieuses, vous êtes habillées comme vous voilà ? »

Quelle prédication pourrait être plus efficace ? Celle-là, rien ne l'arrête ; elle frappe en même temps les yeux et le cœur.

Que manque-t-il donc pour assurer les fruits d'un tel apostolat?

Une seule chose : le nombre. Les congrégations déjà existantes en Europe sont absorbées par la multitude de leurs Œuvres. Elles ne peuvent envoyer, lors même qu'elles se dévouent aux missions en même temps qu'aux autres œuvres de miséricorde, que quelques-unes d'entre elles dans nos régions barbares. C'est donc seulement, de loin en loin, qu'on les y rencontre.

Ce qu'il faudrait, c'est que Notre-Seigneur suscitât des légions apostoliques qui n'aient point d'autre Œuvre en perspective.

Or c'est à la prière seule qu'est réservée la multiplication des vocations à l'apostolat. Notre-Seigneur lui-même nous l'enseigne clairement, lorsqu'il dit (et il semble nous le répéter aujourd'hui avec insistance par les événements qui s'accomplissent sous nos yeux) : « Levez les yeux et voyez les champs qui blanchissent déjà pour la moisson. *Priez donc le maître de la moisson d'y envoyer des ouvriers.* »

C'est là votre œuvre, Mesdames, et c'est pour cela que, venant en ce temps-ci, elle me semble providentielle. La Providence, en ouvrant les profondeurs des continents inconnus, semble annoncer l'approche de la miséricorde pour tant de races misérablement déchues et, en particulier, pour ces millions de pauvres femmes dont l'abaissement et les souffrances surpassent tout ce que l'on en pouvait imaginer dans notre Europe, avant de les connaître, comme nous les voyons maintenant dans notre Afrique, et comme je voudrais vous en donner une faible idée.

II

Quel mouvement irrésistible de dévouement et de pitié se produirait parmi les femmes chrétiennes de l'Europe, si elles étaient témoins de ce spectacle ! Je ne parle pas seulement des contrées centrales de l'Afrique, dont l'horreur surpasse tout, je parle des infidèles qui vivent près de nous, après un demi-siècle de conquête, ou de ceux que nous rencontrons dans les régions les plus voisines, comme la Tunisie, le Maroc, la Tripolitaine, en contact journalier pourtant avec notre Europe.

Si vous saviez ce que sont les femmes musulmanes ! Elles ne

comptent plus, pour ainsi dire, aux yeux des hommes qui les oppriment, pour des êtres humains.

Elles naissent esclaves; toutes, du plus haut rang jusqu'au dernier, sont destinées à être vendues.

Pour leur faire accepter un tel sort, comme une nécessité fatale, on les prive, à dessein, depuis l'enfance, de toute idée morale. On les élève comme elles doivent vivre, c'est-à-dire à l'état de purs animaux, n'éveillant en elles que deux sentiments: la sensualité et la crainte. Enfermées dans la maison paternelle comme dans une prison, ne connaissant du sort qui les attend que ce qu'elles voient souffrir par leurs mères maltraitées, chargées de coups, enfin tuées quelquefois ; habituées à n'attendre aucun secours, même de Dieu qu'on leur représente comme ayant sanctionné la brutalité de l'homme, et leur ayant donné une nature inférieure, elles passent ainsi leur enfance. A un âge où elles ne peuvent encore se rendre compte de la violence infâme qui leur est faite, sans être consultées, sans avoir d'opposition possible à faire, puisque, de par leur loi leur consentement n'est pas nécessaire, on les livre, ou, comme on le dit ici crûment, on les vend à celui qui offre le plus d'argent à leur père. La moyenne est de 100 francs dans l'Afrique du Nord; le tiers du prix d'un cheval. Le maître se présente. C'est un inconnu, souvent un homme repoussant, barbare. La jeune fille, l'enfant lui est livrée. Vainement elle pousse des cris et veut s'attacher aux parois de la pauvre maison natale, aux vêtements du père, de la mère, qui l'ont vendue. Tous deux la repoussent : le premier, parce que c'est pour lui la bête de somme dont il a le prix; la seconde parce qu'elle n'a jamais pensé que cela pût être différent, l'ayant autrefois subi elle-même, et que, d'ailleurs, elle n'a qu'à se taire, sous peine d'être bâtonnée. La victime pleure donc et crie en vain et elle ne se tait, une fois arrivée dans le gourbi de son maître, que par la terreur des coups qu'elle en reçoit sans pitié. Que d'atroces récits se pressent sous ma plume, auxquels je ne puis faire allusion, même par un mot, dans une lettre qui vous est destinée!

C'est ainsi que les choses se passent pour les pauvres, dans nos plaines et sur nos montagnes.

Dans les centres habités, ces scènes affreuses sont dissimulées par un déploiement de fêtes bizarres, de musique et de tambourins; mais le fond est toujours le même. C'est une enfant vendue sans être consultée, et devenant, entre les mains de

l'inconnu qui l'achète, martyrisable à merci. Combien de fois j'ai eu les échos de ces martyres qui ne doivent plus cesser qu'à la mort! Devenue mère, la pauvre femme n'est pas, en effet, plus épargnée. Je sais des palais où on la tue avec son enfant, pour ne pas voir vivre un héritier incommode. J'en sais d'autres où, en dehors de tout autre motif que la brutalité barbare, on les assomme jusqu'à la mort. Pas une seule qui ne soit battue, le plus souvent avec des raffinements affreux.

Près de l'une des maisons que j'habite, en Tunisie, reste un vieil Arabe, marié depuis longtemps déjà, puisqu'il a eu dix enfants, garçons ou filles. A l'une des solives de son gourbi est passée une corde qui pend jusqu'à terre. En devineriez-vous l'usage? Ce barbare y attache sa femme par les jambes et la soulève pour asséner sur ses pieds les coups répétés de son matraque (1). La femme, la mère pousse des cris perçants devant ses enfants qui pleurent. Le mari, le père, si on peut profaner ainsi ce nom sacré, les frappe à leur tour pour tarir leurs larmes par la terreur. Il ne réussit qu'à les faire crier plus fort encore. Dans les premiers temps, je me demandais ce que pouvaient signifier ces plaintes lamentables. Mais depuis, j'ai tout su de la bouche même des victimes. Je l'ai reproché, un jour, à ce bourreau. Il s'est mis à rire bestialement, et, avec un geste atroce, il m'a dit, pour toute réponse: « Aux femmes, il faut le bâton. »

Chose étrange, et peut-être encore plus triste, elles ne songent pas à s'en plaindre. Pour elles, ces traitements sont le droit de l'homme, et la volonté de Dieu!

On voit plus horrible encore.

Il y a quelques années, un autre Arabe, habitant un village situé au pied de la colline de Saint-Louis-de-Carthage, vint me trouver pour me demander une aumône.

« — Ma femme est morte cette nuit, me dit-il, je dois l'enterrer aujourd'hui et je n'ai rien pour acheter un linceul. J'ai besoin de vingt francs, Dieu t'en récompensera. »

Je lui donnai ces vingt francs. Mais, quinze jours après environ, le même homme (appelons-le Mohammed pour ne pas le dénoncer à la justice française), se représente à ma porte et il me dit:

« — Je voudrais me remarier et je trouve une femme à vendre. On m'en demande quarante francs. Je ne les ai pas, et je viens te les demander par charité. »

(1) Bâton noueux dont se servent les Arabes.

Mon interlocuteur était un homme taillé en hercule, à la face brutale et dure. J'eus un soupçon et je lui dis :

« — Pour enterrer ta femme, je t'ai donné vingt francs sans examen, c'est une œuvre de miséricorde envers une morte, mais, pour te donner de quoi en acheter une autre vivante, j'ai besoin de prendre des renseignements sur toi. »

Il se retira un peu confus, et j'interrogeai, les jours suivants, deux ou trois des anciens du village. Ils me prouvèrent combien ma défiance était fondée.

« — Sa dernière femme, me dit l'un d'eux, était une pauvre fille de seize ou dix-sept ans, que des parents très pauvres lui avaient vendue.

« Il n'a cessé de la battre, sous le plus futile prétexte, depuis le premier jour ; et enfin, un soir, sans autre motif que de s'être mise un peu trop en retard dans les soins du ménage, il l'a tellement assommée de coups de bâton et de coups de pieds qu'elle est restée inanimée sur le sol.

« — Mais, est-ce que les gens du village ne sont pas venus à son aide?

« — Nous étions tellement habitués à entendre crier cette femme, sous les coups, que nous avons pensé que c'était comme à l'ordinaire ; mais, le lendemain matin, elle était morte. Il l'avait laissée agoniser toute la nuit, à la place où elle était tombée, sans demander pour elle et sans lui porter aucun secours.

« — Et on n'a pas saisi la justice d'un tel fait? Le scheikh du village ne s'est pas plaint?

« — Heu, heu ! » dirent les vieillards en levant les épaules, pour signifier que les scheikhs auraient fort à faire s'ils devaient porter plainte toutes les fois que les femmes sont ainsi traitées par leurs maris. Heureux quand ils ne leur en donnent pas l'exemple !

Mais, pour mon Mohammed, ce n'est pas tout. Avant la dernière, dont j'avais payé le linceul, il en avait eu deux autres, et toutes deux, traitées de même, étaient mortes rapidement. Il a trente ans, il est fort paisible dans sa demeure, cherchant la quatrième victime et, toutes les fois qu'il me rencontre, demandant mes quarante francs pour l'acquérir. Il ne les aura pas : mais d'autres les ont et ces faits hideux sont la loi générale.

(A suivre).

LES BOURBONS DE FRANCE

M. A. de Cesena, rédacteur en chef honoraire du *Soleil*, vient de faire paraître sous le titre : *les Bourbons de France*, un résumé de l'histoire de la France pendant les règnes d'Henri IV, de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Louis XVIII, CharlesX, Louis-Philippe Ier. Cet ouvrage, qui, de la mort d'Henri III de Valois, nous conduit rapidement au travers des gloires et des deuils passés jusqu'à notre époque, se termine par les *Instructions de Monsieur le Comte de Paris aux représentants du parti monarchiste en France.*

Le livre débute par un court résumé de l'histoire de France sous les descendants directs de Hugues Capet, puis sous la branche collatérale des Valois, pour arriver à la branche collatérale des Bourbons, qui monta sur le trône avec Henri IV et dont Monsieur le Comte de Paris est actuellement le représentant.

A la mort de Henri III de Valois, qui ne laissait pas d'héritier, le trône revenait de droit à Henri IV de Bourbon, déjà roi de Navarre, du chef de sa mère, Jeanne d'Albret.

Mais, écrit M. de Cesena, la France était alors le théâtre d'agitations violentes, de discordes civiles et d'antagonismes religieux, aussi funestes à la paix publique qu'à l'autorité royale. Impuissant à dominer la situation, Henri III louvoyait entre tous les partis, les trahissant les uns après les autres, tantôt l'allié, tantôt l'adversaire de Henri de Bourbon, roi de Navarre, que des ambitieux de haut rang coalisés avec des fanatiques inconscients méditaient d'écarter du trône auquel l'appelait sa naissance.

Elisabeth de France, fille de Henri II, avait été mariée à Philippe II, roi d'Espagne, qui en avait une fille, Isabelle d'Autriche, née en 1566.

Philippe II eut l'audace de prétendre qu'à la mort de Henri III, la couronne de France revenait à la princesse Isabelle. Il n'oubliait que la loi salique. Lorsque le moment opportun de trancher cette question de droit monarchique arriva, le parlement de Paris lui rappela courageusement, dans un arrêt du 28 juin 1593, cette loi traditionnelle, qui régissait, depuis tant de siècles, le royaume.

Déjà deux faits analogues s'étaient produits et deux déclarations semblables avaient été faites par l'assemblée des trois Ordres de l'État, lorsque la princesse Jeanne, fille de Louis X,

essaya de se faire proclamer reine de France, au préjudice de Philippe V, et quand Edouard II, roi d'Angleterre, tenta de s'emparer de la couronne des Capétiens, sous prétexte que sa femme la princesse Isabelle, était fille de Philippe IV, dont les trois fils étaient morts sans héritier.

Dans ces deux circonstances, l'assemblée des trois Ordres de l'État déclara que la loi salique et la coutume française excluaient absolument les femmes du trône. Ce précédent n'avait pas découragé Philippe II. L'arrêt du parlement de Paris serait sans doute, bien qu'il fût la sanction légale de l'histoire et du droit, également resté sans force et sans autorité, si Henri IV, obligé de conquérir son royaume avec son épée, avant de le régénérer par son génie, ne se fût chargé de son exécution.

Ce fut une lutte étrange et terrible, un choc violent et formidable de passions politiques et religieuses qui secoua la France du nord au midi, de l'est à l'ouest, et qui eut tous les caractères d'une convulsion sociale, pouvant se dénouer par la conquête ou le fonctionnement du royaume, la ruine de l'indépendance comme de l'unité de la nation, l'anéantissement de l'œuvre de Philippe-Auguste, la reconstitution de la féodalité ou la domination de l'étranger.

Plus loin, M. de Cesena trace le tableau suivant de l'état de la France à l'avènement d'Henri IV :

Voici maintenant quelle était à la même heure, en regard de cette situation générale de l'Europe, la situation particulière de la France. L'agriculture y était en détresse, l'industrie en discrédit, le commerce dans l'enfance. Pas d'encouragement donné à ces trois branches de l'activité d'un peuple, qui font sa richesse matérielle, préparent son émancipation politique, élèvent son niveau intellectuel et favorisent son éducation morale. Les efforts de François Ier pour le réveil des sciences, des lettres et des arts étaient devenus stériles. Les troubles intérieurs les avaient annulés.

Les hauts barons, les puissants seigneurs investis du gouvernement des provinces, ne songeaient qu'à y perpétuer leur autorité personnelle, en rendant leurs charges héréditaires. C'était, en perspective, le rétablissement de la féodalité, le démembrement de la France.

Enfin, les deux tiers du royaume étaient déchirés par des guerres civiles.

La minorité de la nation obéissait seule encore à l'autorité

royale. Cette minorité se composait de six mille nobles sur cent mille que comptait le royaume, d'un tiers des magistrats en exercice, d'un nombre limité de villes secondaires, de quelques populations des campagnes.

Le roi de France n'avait plus qu'une ombre de pouvoir, qu'un débris d'autorité. La souveraineté nominale lui appartenait encore. La souveraineté réelle était passée aux mains de la maison de Lorraine, qui n'avait pourtant pas réussi à s'emparer tout à fait du gouvernement. Elle n'avait guère eu d'influence sérieuse que pour entretenir la rébellion, que pour perpétuer l'anarchie. Elle était le mal, elle ne pouvait être le remède.

Le remède, c'était Henri IV. Mais que d'obstacles il devait briser, avant de pouvoir commencer l'œuvre de salut, qui allait renouveler la face de la France.

Quelle tâche que cette œuvre multiple! tirer le royaume des abîmes de l'anarchie; l'arracher aux sombres fureurs de la guerre civile ; le préserver du démembrement intérieur et de la domination étrangère ; relever et perfectionner dans tous les domaines de l'administration publique l'action bienfaisante du gouvernement; prêter l'appui de la France transformée, régénérée, à tous les Etats d'Europe qui n'étaient ni espagnols, ni autrichiens; garantir leur indépendance; asseoir le droit public, base de la morale, du progrès, de la civilisation, sur de nouvelles et habiles assises internationales : telle était cette tâche qui a fait justement appeler Henri IV, Henri le Grand, appellation que ses contemporains lui ont décernée de son vivant et que l'histoire, après sa mort, a maintenue et consacrée.

*
* *

Obligés de nous restreindre dans nos citations, nous arrivons à la première expédition française en Algérie faite par les ordres de Louis XIV.

Les provocations des Barbares réclamaient, de la part de toutes les nations commerçantes, des représailles et des mesures préventives contre ces corsaires avides d'esclaves et de richesses européennes. Cette nécessité avait inspiré tout d'abord à Louis XIV la pensée de fonder un établissement en Afrique : « Ce que je désirerais le plus, écrivait-il au duc de Beaufort, le 19 mars 1662, ce serait que vous pussiez prendre quelque poste fixe en Afrique, soit qu'il fût fortifié, soit qu'il fût dans une assiette à le pouvoir être facilement.

Le duc de Beaufort n'avait pas obtenu du premier coup, et

avec les ressources du début, des avantages assez marqués pour satisfaire l'ardeur de Colbert. Mais, en 1663, il eut le bonheur de contenir la flotte d'Alger et de la refouler dans ses ports. Afin de continuer cette première victoire, le roi décida une expédition composée de vaisseaux, de galères et de six mille hommes d'infanterie.

Louis XIV commença par montrer qu'il en était le véritable chef. Ne pouvant ôter le commandement au duc de Beaufort qui avait conservé, par les dernières transactions de la Fronde, le titre d'amiral, il le mit du moins sous la garde de Vivonne et de Gadagne. Enfin, la flotte sortit de Toulon le 2 juillet, et quelques jours après, l'armée débarquait à Gigeri, près d'Alger.

Malgré la résistance des Barbares, Gigeri fut prise le 23 juillet.

Louis XIV en éprouva d'autant plus de joie, que cette victoire dissipait le préjugé de terreur qui protégeait encore les Turcs. Immédiatement, il s'occupa d'en assurer les conséquences. Il commanda des travaux de fortifications, et la création d'un bon port à Gigeri.

Dix ans plus tard, après une série de victoires éclatantes, les défaites de Hochstedt, de Ramillies, de Turin, d'Oudenarde amenaient l'heure des résolutions héroïques. Louis XIV ne faiblit pas à cette heure suprême.

Il fallait cependant arrêter d'urgence un plan de campagne. Le 12 avril 1712, Louis XIV fit appeler le duc de Villars à Marly.

Voici d'après les mémoires de cet homme de guerre, le langage du roi.

« Vous voyez mon état, il y a peu d'exemples de ce qui m'arrive, et que l'on perde dans la même semaine son petit-fils, sa petite-belle-fille et leur fils, tous de très grande espérance et très tendrement aimés. Dieu me punit, je l'ai bien mérité ; j'en souffrirai moins dans l'autre monde. Mais voyons ce qui peut se faire pour prévenir les malheurs du royaume. Ma confiance en vous est bien marquée, puisque je vous remets les forces et le salut de l'État; je connais votre zèle et la valeur de mes troupes ; mais enfin, la fortune peut vous être contraire. S'il arrivait ce malheur à l'armée que vous commandez, quel serait votre sentiment sur le parti que j'aurais à prendre pour ma personne ? »

Villars, effrayé de la responsabilité qu'il pouvait encourir, n'osait exprimer un avis.

« Eh bien! reprit le roi, je vais vous dire toute ma pensée Les courtisans veulent presque tous que je me retire à Blois, et que je n'attende pas que l'ennemi s'approche de Paris, ce qui lui serait possible si mon armée était battue. Pour moi, je sais que des armées aussi considérables ne sont jamais assez défaites pour qu'aucune partie de la mienne ne pût se retirer sur la Somme. Je connais cette rivière, elle est très difficile à passer; il y a des places qu'on peut rendre bonnes. Je compterais aller à Péronne ou à Saint-Quentin, y ramasser tout ce que j'aurais de troupes, faire un dernier effort avec vous, et périr ensemble ou sauver l'Etat. »

La bataille de Denain gagnée le 24 juillet 1712 par le maréchal de Villars, rendit inutile cette généreuse résolution.

*
* *

Arrivant aux époques contemporaines, M. de Cesena nous montre à deux reprises le gouvernement de Louis-Philippe, ce gouvernement que l'on a voulu flétrir, du nom de gouvernement de la paix à tout prix, élevant la protestation du droit, devant la force et la faisant reculer.

La Belgique réunie à la Hollande, sous le nom de royaume des Pays-Bas, aspirait à son indépendance.

Le 25 août 1830, après une représentation de la *Muette* d'Auber, une révolution avait éclaté dans Bruxelles et s'était étendue rapidement à toute la Belgique.

Le roi de Prusse avait voulu marcher au secours du roi des Pays-Bas, en vertu des traités de 1815; il avait voulu intervenir entre la Hollande et la Belgique par les armes.

Louis-Philippe avait fait déclarer à la tribune de la Chambre des députés le principe de non-intervention par le comte Molé, son ministre des affaires étrangères.

En vertu d'instructions que lui avait données le roi, le comte Molé fit demander le baron de Werther, qui représentait alors la Prusse à l'hôtel du boulevard des Capucines. Voici la conversation qui paraît s'être engagée entre ces deux personnages :

« Est-il vrai, s'écria le comte Molé, que vous ayez un corps d'armée réuni sur la frontière hollandaise et que vous ayez l'intention d'intervenir dans les affaires de la Belgique. — Oui, vraiment, répondit le baron de Werther. — Mais, c'est la guerre, reprit le comte Molé. — Comment, la guerre, s'écria le baron de Werther, mais vous n'avez pas d'armée.

« Vous vous trompez, dit le comte Molé, blessé dans son

orgueil national, et tenez pour certain que les soldats prussiens ne mettront pas le pied en Hollande sans rencontrer l'armée française entrant par la frontière de Belgique. »

Le diplomate, qui représentait la France à Berlin, y tint le même langage. Le roi de Prusse donna l'ordre à son armée déjà en marche de ne pas franchir la frontière hollandaise.

Plus tard sous le ministère Casimir-Périer, c'est l'expédition d'Ancône.

Elle fut résolue, elle fut exécutée avec tant de rapidité qu'elle frappa d'étonnement l'Europe entière. L'effet fut foudroyant. C'était comme la révélation subite de la force et de l'énergie que sans rompre avec la politique de paix, que sans appel à la guerre, la monarchie de 1830 déploirait pour sauvegarder partout son intérêt et sa dignité, son prestige et son honneur.

Ce n'était pas une attaque dirigée contre la légitime autorité de Grégoire XVI dans les États de l'Église, puisque le drapeau français et le drapeau romain flottèrent l'un à côté de l'autre sur les murs de la citadelle d'Ancône.

Les ambassadeurs des grandes puissances vinrent cependant demander à Casimir-Périer, qui était souffrant, des explications sur cet acte de vigueur. Le baron de Werther, qui représentait la Prusse, s'écria : « Est-ce qu'il y a encore un droit public européen ? »

A ces mots, Casimir Périer se leva et s'avançant vers M. de Werther : « Le droit public européen, monsieur, dit-il, c'est moi qui le défends. Croyez-vous qu'il soit facile de maintenir les traités et la paix ? Il faut que l'honneur de la France aussi soit maintenu ; il demandait ce que je viens de faire. J'ai droit à la confiance de l'Europe et j'y ai compté.

L'un des ambassadeurs étrangers, témoin de cette scène qu'il racontait, ajoutait : « Je vois encore cette grande figure pâle, debout dans sa robe de chambre flottante, la tête enveloppée d'un foulard rouge et marchant sur nous avec colère. »

L'occupation d'Ancône avait demandé un jour et une nuit et n'avait pas coûté une goutte de sang. Ce n'était pas la révolution colportée en Italie, c'était simplement l'influence française établie à côté de l'influence autrichienne.

C'est le gouvernement de Louis-Philippe qui termine cette conquête de l'Algérie entrevue par Louis XIV et commencée par Charles X. Ce sont les Bourbons qui ont donné à la France cet important domaine colonial. Les fils de Louis-Philippe d'Orléans,

d'Aumale, de Nemours, de Joinville ont pris une vaillante part aux combats qui nous ont assuré cette conquête.

M. de Cesena fait un récit détaillé de différentes expéditions et donne de nombreux extraits de l'histoire de cette conquête commencée par le duc d'Orléans et que la mort ne lui permit pas d'achever.

*
* *

Puis une nouvelle tourmente révolutionnaire contraint Louis-Philippe et sa famille à l'exil.

Tout jeune encore, Monsieur le Comte de Paris dut apprendre les tristesses amères de l'exil.

Devenu homme, le sang d'Henri IV, qui coule dans ses veines, ne lui permet pas l'inaction. Il met son épée au service des antiesclavagistes des Etats du Nord dans la guerre de Sécession des Etats-Unis. Avec son frère, le duc de Chartres, il combat vaillamment sous les ordres du général Mac-Clellan.

Pendant dix mois, le Comte de Paris fut activement mêlé aux dangers et aux fatigues de la guerre de Sécession. Il avait spécialement la mission de localiser tous les renseignements que l'on pouvait obtenir sur les plans de bataille et les forces de l'ennemi. Souvent il eut, dans les combats qui, ne se rattachant pas directement à l'action générale, n'ont pas eu de retentissement, l'occasion de risquer sa vie.

Ainsi, à Gaine's-Hill, lorsque les fédéraux durent plier devant les réserves confédérées, on vit le Comte de Paris se jeter vaillamment, comme le duc de Chartres, dans la mêlée, le sabre à la main, pour arrêter le mouvement.

Des considérations d'ordre politique, qui déterminèrent le duc de Chartres à cesser sa participation à la guerre de Sécession, décidèrent naturellement le Comte de Paris à se démettre aussi des fonctions d'officier d'état-major qu'il remplissait auprès du général Mac-Clellan, commandant en chef de l'armée du Potomac.

Les deux fils du duc d'Orléans prirent ensemble congé du général Mac-Clellan et s'embarquèrent sur le Jame-River, sur une canonnière qui emportait les dépêches. Ils avaient servi plus de dix mois, du 28 septembre 1861 au 2 juillet 1862, dans l'armée fédérale. Ils avaient assisté au siège et à la prise de York-Town, ainsi qu'aux batailles de Williamsburg, de Fair-Oaks et de Gaine's-Hill.

Un témoignage récent est du reste arrivé d'Amérique en France, pendant que l'on discutait au Palais-Bourbon la ques-

tion de l'expulsion des princes d'Orléans, témoignage qui, en dehors de cette question et de ce débat, prouve que le Comte de Paris et le duc de Chartres ont laissé aux Etats-Unis de glorieux souvenirs et de vives sympathies.

Le Comte de Paris recevait, dans les premiers jours de juin 1886, la lettre suivante :

« *A Monsieur le Comte de Paris,*

« Venez chez nous : vous serez le bienvenu parmi vos anciens compagnons d'armes.

« Nous n'avons pas oublié les services que vous avez rendus à notre République dans la plus grave des crises.

« Aucun nom n'est parmi nous l'objet d'un plus respectueux souvenir que le vôtre et celui du duc de Chartres.

« Les vétérans de la grande guerre savent ce que vous avez fait et ce que vous pouvez faire.

« Une chaleureuse bienvenue vous attend ici.

« Général Daniel Butterfield. »

Le général Butterfield a reçu, immédiatement après l'arrivée de cette lettre, du Comte de Paris, par télégraphe, la réponse suivante :

« Je vous suis bien reconnaissant pour votre aimable dépêche. Dans ces jours si pénibles, un souvenir sincère de la part d'anciens camarades, venant de votre grande République, est une consolation et un encouragement. Malheureusement, l'Amérique est bien loin; mais un voyage dans votre pays, jadis si bouleversé et aujourd'hui si prospère, répondrait à un de mes plus vifs désirs.

« Paris. »

Après quelques années passées sur le sol de la Patrie, une fois encore Monsieur le Comte de Paris a dû reprendre le chemin de l'exil.

Son départ est encore présent à toutes les mémoires. C'est accompagné par une foule immense, aux cris de : « Vive le Comte de Paris ! » qu'il a mis le pied sur le steamer *Victoria* qui l'emportait loin de la France.

Depuis, Monsieur le Comte de Paris n'a cessé de s'occuper de son pays. Sa voix autorisée s'est fait entendre à plusieurs reprises pour montrer à ses partisans la route à suivre. C'est sur ces remarquables instructions qu'il vient d'adresser aux représentants de son parti que se ferme le livre de M. de Cesena, ce récit des gloires passées, gage des gloires futures des *Bourbons de France*.

ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES

DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Les catholiques du Nord et du Pas-de-Calais tiendront, à Lille, du 29 novembre prochain au 4 décembre, leur quinzième assemblée générale, dont voici le programme et l'horaire :

PROGRAMME

1re SECTION. — ŒUVRES DE FOI, DE PRIÈRE.

Œuvre du Très Saint-Sacrement

Confréries en l'honneur du Très Saint-Sacrement. — Œuvre de l'adoration nocturne. — Adoration diurne. — Quarante heures. — Processions. — Œuvre de l'exposition mensuelle du T. S. Sacrement dans les paroisses. — Messes et communions réparatrices. — Moyens de former l'enfance à la piété eucharistique. — Messes spéciales pour les enfants des écoles. — Moyens d'assurer aux pauvres l'assistance à la messe du dimanche. — Escorte du T. S. Sacrement quand on le porte aux malades. — La sainte Eucharistie dans les différentes œuvres et spécialement dans les œuvres ouvrières. — Pèlerinages eucharistiques. — Propagande en faveur des œuvres eucharistiques : réunions dans ce but. — Bibliothèques et musées eucharistiques. — Comité diocésain des œuvres eucharistiques.

Œuvres de catéchisme

Catéchistes volontaires dans les villes et à la campagne. — Enseignement du catéchisme aux enfants qui fréquentent les écoles laïques officielles. — Instruction religieuse des enfants de six à neuf ans. — Catéchismes en images. — Préparation à la première communion. — Catéchisme de persévérance.

Sanctification du dimanche

Observation du repos du dimanche dans les diverses professions.— Assistance à la messe du dimanche par les employés des services actifs des administrations publiques. — Devoirs des maîtres, des chefs d'atelier, des entrepreneurs, relativement à la loi du dimanche. — Devoirs des actionnaires des sociétés commerciales et industrielles, relativement au repos dominical. — Fermeture des magasins et des gares de marchandises à petite vitesse.

Pèlerinages

Pelerinage régional. — Pèlerinage à Rome. — Pèlerinages à Lourdes, à Montmartre et à Jésusalem. — Pèlerinages locaux : moyens à prendre pour les remettre en honneur. — Comités des pèlerinages.

Œuvres pontificales

Jubilé sacerdotal de S. S. Léon XIII. — Denier de Saint-Pierre. — Œuvre des vieux papiers. — Moyens de faciliter la diffusion des enseignements pontificaux.

Œuvre des retraites

Les retraites et missions paroissiales — Retraites dans les œuvres. — Maisons de retraites. — Retraites par catégories : personnes de la ville ; personnes de la campagne ; jeunes gens, écoliers, etc.

Œuvres militaires

Archiconfrérie de N.-D. des Armées. — Aumônerie paroissiale. — Messes de départ.

Œuvres diverses.

Vœu national au Sacré-Cœur. — Adoration réparatrice par catégories sociales comme à Nîmes. — Les tiers-ordres. — Le Rosaire. — Prières pour la France. — Unions de prières pour les villes, comme à Paris et à Lille. — Apostolat de la prière. — Œuvre de la propagation de la foi. — Œuvre de la Sainte-Enfance. — Œuvre des écoles d'Orient. — Œuvre de Saint-François de Sales. — Œuvre de Notre-Dame du Salut. — Congrégations de la Sainte-Vierge pour les hommes, pour les jeunes gens, pour les enfants. — Confrérie de Saint-Michel et associations de prières contre la franc-maçonnerie. — Confrérie du Crucifix. — Confrérie des pèlerins de Jérusalem. — L'œuvre apostolique. — L'œuvre des missions et des églises pauvres. — La prière en commun dans les familles; la lecture de la vie des Saints; la bénédiction paternelle et maternelle. — Place à donner aux images pieuses dans la décoration intérieure et extérieure des habitations. — Moyens de venir en aide aux vocations ecclésiastiques et religieuses. — Le denier des expulsés. — Actes de respect envers les prêtres. — Questions relatives aux funérailles et aux cimetières : œuvre des funérailles des pauvres; transformation des cimetières chrétiens. — La canonisation de Jeanne d'Arc. — Le culte du bienheureux Pierre de Luxembourg. — La réforme chrétienne du droit des gens. — Les conséquences de la nouvelle loi militaire.

2e SECTION. — ENSEIGNEMENT, PROPAGANDE ET ART CHRÉTIEN.

1re *Commission. — Enseignement. — Enseignement supérieur.*

Résultats obtenus par l'enseignement supérieur libre. — Facultés catholiques de Lille. Moyens de faciliter leur recrutement. Quêtes diocésaines et souscriptions. — Ecoles de hautes études industrielles et de hautes études agricoles annexées aux facultés catholiques de Lille. — Œuvres pour les étudiants.

Apologétique. — Congrès des savants chrétiens, sa préparation dans la région.

Enseignement secondaire.

Mesures qui menacent la liberté de l'enseignement secondaire. — Les programmes et les examens. — Situation des examens secondaires libres dans la région. — De la nécessité de maintenir le programme traditionnel des études classiques. — Relations entre les établissements libres d'enseignement secondaire au point de vue des méthodes, des livres classiques et du personnel enseignant. — L'enseignement de la religion dans les maisons d'éducation.

Enseignement professionnel.

Nécessité de créer des écoles professionnelles catholiques. — Ecole de commerce. — Ecole d'arts et métiers.

Enseignement des filles.

Les programmes et les examens.

Enseignement primaire.

Organisation d'écoles libres gratuites ou payantes. — Enseignement primaire supérieur dans les villes les plus importantes. — Inspection des écoles libres. — Certificats d'études pour les écoles libres. — Comités diocésains et locaux. — Programmes et manuels de l'enseignement catholique. — Livres classiques. — Recrutement des instituteurs chrétiens. — Ecoles normales catholiques. — Résultats de l'enseignement neutre. — Manuels d'éducation civique. — Caisse des écoles libres. — Denier des écoles. — Situation des écoles libres dans les diocèses d'Arras et de Cambrai. — Conséquences des lois du 28 mars 1882 et du 30 octobre 1886 sur l'enseignement primaire.

Société d'éducation et d'enseignement du Nord de la France : Ses travaux, ses correspondants, son bulletin.

2e *Commission. — Presse, conférences et propagande*

A. — Encouragements et concours à donner à la presse catholique. — De l'état de la presse catholique dans la région. — Moyens de combattre la mauvaise presse et d'empêcher sa propagation.

B. — Conférences publiques dans les villes et dans les campagnes. pour la défense des intérêts de la religion et de la société.

C. — Bibliothèques populaires catholiques. — Bibliothèques roulantes. — Associations pour la propagation des bons livres. — Société bibliographique. — Mesures d'ordre à réclamer contre les publications et images immorales.

3e *Commission. — Art chrétien.*

Etat actuel de l'art chrétien. — Développement de la société de Saint-Jean pour former des artistes chrétiens. — Réunion artistique de la rue de Sèvres, à Paris. — Création d'ateliers chrétiens pour l'enseignement des beaux-arts. — Moyens à prendre pour empêcher

la propagation des produits de l'école artistique, matérialiste, antichrétienne, etc. — L'art chrétien au musée de Lille. — Moyens de favoriser les artistes chrétiens ; concours, expositions, presse, etc. — Moyens de faire interdire les expositions artistiques immorales. — Imagerie religieuse. — Chant liturgique. — De l'archéologie au point de vue de la conservation et de la restauration des monuments religieux. — La *Ghilde* de saint Thomas et de saint Luc. — Le mobilier ecclésiastique ancien dans les églises des diocèses d'Arras et de Cambrai. — L'autel, ses caractères et son ornementation.

3e *section. — Œuvres charitables, œuvres sociales, législation.*

1re *Commission. — Œuvres charitables.*

Conférences de Saint-Vincent de Paul. — Œuvre de Saint-François Régis. — Orphelinats et refuges. — Œuvre de préservation et de réhabilitation. — Assistance des malades pauvres à domicile. — Comités libres de charité. — Fourneaux économiques.

2e *Commission. — Œuvres sociales.*

A. — Associations et action générale.

Les Comités catholiques, leur action dans la région. — L'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers : son développement dans le Nord. — L'Union des associations ouvrières catholiques ; congrès de Rodez. — L'association catholique en regard de l'association maçonnique. — Le centenaire de la Révolution.

Devoirs des actionnaires à l'égard des Sociétés industrielles et financières.

B. — Œuvres ouvrières.

L'atelier chrétien. — Formation chrétienne des jeunes ouvriers. — Nécessité de continuer cette formation au delà de la première communion. — Rôle important des patronages à ce point de vue. — Associations des jeunes ouvriers au sein des ateliers. — Entente entre les familles et les patrons. — Utilité sous ce rapport des associations des mères chrétiennes ouvrières. — Action concertée des divers patrons au profit des jeunes ouvriers.

Associations, dans l'atelier, des ouvriers et des ouvrières plus âgées. — Confrérie de Notre-Dame de l'Usine dans les villes industrielles du Nord : son fonctionnement; ses développements; ses fruits.

Corporations. — Avantage qu'il y a à les établir comme développement d'une confrérie mixte entre patrons et ouvriers. — La corporation doit-elle être avant tout une association morale et religieuse, secondairement économique? Doit-elle par suite relever principalement de la société spirituelle, de l'Eglise? Doit-elle être instituée principalement au point de vue économique et relever de la société civile, de l'Etat? Institutions économiques. — Que penser de la coopération de consommation?

C. — Œuvres de préservation.

Œuvres paroissiales à la ville et à la campagne. — Patronages d'écoliers, d'apprentis, de jeunes ouvriers. — Réunions dominicales. — Société de Saint-Joseph, cercles, sociétés de tir, de gymnastique, etc. — Œuvres pour les commis de magasin, les employés de bureau et les voyageurs de commerce.

D. — Œuvres pour les campagnes.

Syndicats agricoles créés par les propriétaires chrétiens. — Orphelinats agricoles. — De l'éducation et de l'emploi des orphelins dans les familles. — Union des propriétaires chrétiens : la société de Saint-Michel et Saint-Remi.

3e *commission. — Législation.*

A. — Propositions de loi relatives à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Projet de loi relatif au recrutement de l'armée en ce qui concerne les intérêts religieux. — Proposition de loi relative aux funérailles. — Proposition de loi relative au droit d'association.

B. — Application de la loi du 28 mars 1882 sur l'obligation de l'enseignement primaire. — Application de la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire. — Application des lois des 28 décembre 1880 et 29 décembre 1884, concernant les impôts sur les congrégations. — Application de la loi municipale du 5 avril 1884, en ce qui concerne les intérêts des paroisses.

Les questions relatives aux œuvres de patronage des jeunes gens seront traitées le mercredi à 10 heures; les œuvres pour les campagnes, le même jour, à 4 heures; les questions industrielles et ouvrières, le jeudi et le vendredi, à 10 heures du matin et à 4 heures du soir.

Les questions relatives à l'organisation des *Comités catholiques* de a région seront traitées le samedi, de 4 à 6 heures.

Les membres du congrès pourront faire des communications ou présenter des travaux sur toutes les œuvres qui se rattachent à l'une des parties du programme, sans qu'elles y soient expressément indiquées, en s'entendant préalablement avec le secrétariat général.

Toutes les communications ou demandes de renseignements doivent être adressées au Secrétariat général, rue Négrier, 9. MM. les rapporteurs aideront beaucoup à la bonne organisation des séances et au classement favorable de leurs travaux, en envoyant leurs manuscrits à l'adresse indiquée ci-dessus, huit jours au moins avant l'ouverture du Congrès.

HORAIRE

Mardi 29 novembre.

Fête de Saint-Saturnin, évêque et martyr.

A 8 heures du soir, séance solennelle d'ouverture, dans la salle Ozanam, rue de Voltaire, 11 D.

Mercredi 30 *novembre.*

Fête de Saint-André, apôtre.

A 7 heures 1/2, messe dans la chapelle du Cercle, rue Marais, 18, pour appeler les bénédictions de Dieu sur les travaux du congrès.

Séances des commissions.

(Rue Marais, 18).

De 8 heures 1/2 à 10 heures : Œuvres de foi et de prière.

De 10 heures à midi : Œuvres sociales (œuvres de préservation). — Presse, conférences et propagande (Presse).

De 2 heures à 4 heures : Enseignement (supérieur).

De 4 heures à 6 heures : Œuvres de foi et de prière. — Œuvres sociales (œuvres pour les campagnes).

Le soir, à huit heures, séance générale du congrès, dans la salle Ozanam, rue de Voltaire, 11.

Jeudi 1er *décembre.*

Fête de saint Eloi, évêque.

A 7 heures, messe dans la chapelle du Cercle, rue Marais, 18, à l'intention des Comités catholiques et des œuvres de la région.

Séances des commissions.

(Rue Marais, 18).

De 8 heures à 10 heures : Œuvres de foi et de prière.

De 10 heures à midi : Œuvres sociales (œuvres ouvrières). Art chrétien.

De 2 heures à 4 heures : Enseignement (secondaire).

De 4 heures à 6 heures : Œuvres de foi et de prière. Œuvres sociales (œuvres ouvrières).

Le soir, à 8 heures, séance générale du Congrès, dans la salle Ozanam, rue de Voltaire, 11 d.

Vendredi 2 *décembre.*

Fête de Saint-Pierre Chrysologue, archevêque.

A 7 heures, messe dans la chapelle du cercle, rue Marais, 18, pour les membres du congrès et leurs familles.

Séances des commissions.

(Rue Marais, 18).

De 8 heures à 10 heures : Œuvres de foi et de prière. — Art chrétien.

De 10 heures à midi : Œuvres sociales (Œuvres ouvrières). — Presse, conférences et propagande (Conférences).

De 2 heures à 4 heures : Enseignement (primaire).

De 4 heures à 6 heures : Œuvres de foi et de prière. — Œuvres sociales (œuvres ouvrières).

Le soir, à 8 heures, séance générale, dans la salle Ozanam, rue de Voltaire, 11 d.

Samedi 3 *décembre.*

Fête de saint François Xavier.

A 7 heures, messe dans la chapelle du Cercle, rue Marais, 18, pour les confrères défunts.

Séances des commissions.

(Rue Marais, 18).

De 8 heures à 10 heures : Œuvres de foi et de prière. — Législation.

De 10 heures à midi : Presse, conférences et propagande (Propagande. Œuvres charitables).

De 2 heures à 4 heures : Enseignement (primaire).

De 4 heures à 6 heures : Œuvres sociales (Partie A).

Le soir, à 8 heures, séance générale du congrès, dans la salle Ozanam, rue de Voltaire, 11 D.

Dimanche 4 *décembre.*

Fête de sainte Barbe, vierge et martyre.

A 8 heures, dans l'église de Notre-Dame de la Treille, messe solennelle à l'intention du Souverain Pontife et de la France.

A 10 heures, au Cercle, rue Marais, 18, réunion de tous les membres du congrès pour le compte rendu des travaux des sections et la révision des vœux.

Après vêpres, à 4 heures, dans la salle Ozanam, rue de Voltaire, 11 D., séance générale de clôture.

Le soir, à 8 heures, réception des membres du congrès au Cercle des étudiants, rue de l'Orphéon, 20.

Un bureau permanent sera établi au Cercle catholique, rue Marais, 18, à partir du mardi matin, pour donner aux membres du Congrès tous les renseignements qui leur seront nécessaires. On y délivrera des cartes pour assister aux séances. Celles qui permettront d'assister à toutes les séances seront délivrées moyennant une cotisation de 10 francs, destinée à couvrir en partie les frais du Congrès et donnant droit à un exemplaire du compte rendu. Elles seront gratuites pour les séances générales.

MM. les ecclésiastiques et les religieux seront admis gratuitement à toutes les séances. Ils pourront souscrire au compte rendu moyennant 5 francs.

PÈLERINAGE OUVRIER A ROME

Voici le texte du discours prononcé par le Saint-Père :

Grande est la joie que Nous éprouvons, très chers fils, en vous voyant réunis si nombreux autour de Nous en ce moment. Nous savons, en effet, quel excellent esprit vous anime tous, et quelle généreuse pensée a présidé à l'organisation de ce pieux pèlerinage des associations ouvrières à Rome. Foulant aux pieds tout respect humain et méprisant les railleries des méchants, vous êtes partis de tous les points de la France, sous la conduite de ces nobles hommes, vos fidèles conseillers et vos vrais amis, et vous êtes venus ici, en votre nom et au nom de vos compagnons d'ateliers, implorer la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, visiter les basiliques et les sanctuaires de la Ville éternelle, et y prier pour vous, pour votre patrie et pour tous ceux qui vous sont chers.

Nous vous félicitons, chers fils, de cet acte de foi public et de cette solennelle affirmation de vos sentiments religieux. — Nous vous félicitons, en particulier, de la part que vous prenez, comme Nous le disait à l'instant votre éloquent interprète, à l'œuvre de la régénération chrétienne pour le monde du travail manuel. C'est dans cette régénération et dans ce retour aux principes chrétiens et aux enseignements de l'Eglise catholique et de son chef, que réside uniquement la solution des questions sociales qui vous touchent de si près.

Toujours et en tous les temps, il Nous plaît de le redire ici, l'Eglise s'est préoccupée avec un soin jaloux du sort des classes pauvres et ouvrières. Elle a, par la prédication des doctrines dont elle est la fidèle dépositaire, ennobli le travail, en l'élevant à la hauteur de la dignité et de la liberté humaines; elle l'a rendu méritoire devant Dieu, en apprenant à l'ouvrier à le sanctifier par des vues surnaturelles, et à supporter avec résignation et en esprit de pénitence les privations et les fatigues qu'il lui impose. —

L'Eglise, d'autre part, a toujours rappelé aux riches et aux puissants l'obligation qui leur incombe de secourir leurs frères de condition plus humble et de respecter en eux le caractère d'hommes et de chrétiens. Alors que sa parole était mieux écoutée et obéie par les peuples, que sa liberté d'action était moins entravée et pouvait disposer de ressources plus considérables, l'Eglise venait en aide aux pauvres et aux travailleurs, non seulement par les largesses de sa charité, mais en créant et encourageant ces grandes institutions corporatives qui ont si puissamment contribué au progrès des arts et métiers, et procuré aux ouvriers eux-mêmes une plus grande somme d'aisance et de bien-être. Et cet esprit de maternelle sollicitude, l'Eglise l'avait fait entrer dans les mœurs des peuples, dans les statuts et règlements des cités, dans les ordonnances et les lois des pouvoirs publics.

Sans doute, l'intervention et l'action de ces pouvoirs ne sont pas d'une indispensable nécessité quand, dans les conditions qui règlent le travail et l'exercice de l'industrie, il ne se rencontre rien qui offense la moralité, la justice, la dignité humaine, la vie domestique de l'ouvrier; mais quand l'un ou l'autre de ces biens se trouve menacé ou compromis, les pouvoirs publics, en intervenant comme il convient et dans une juste mesure, feront œuvre de salut social; car à eux il appartient de protéger et de sauvegarder les vrais intérêts des citoyens leurs subordonnés.

Au reste, ce que l'Église enseignait et opérait autrefois, elle le proclame et cherche à le réaliser encore aujourd'hui. Mais hélas! au lieu de seconder son action bienfaisante, on s'obstine à la contrarier énergiquement et avec ténacité, et voilà pourquoi les mêmes résultats ne viennent plus couronner ses efforts. — Elle n'en continuera pas moins à s'occuper de vous, chers fils, de vos véritables intérêts et de vos légitimes revendications. Nous-même, dès le début de Notre Pontificat, Nous avons pensé à vous, quand Nous rappelions aux peuples les principes fondamentaux de l'ordre social. Nous avons suivi, depuis, avec attention les travaux des congrès tenus successivement en France, en

Italie, en Allemagne et, dans ces derniers jours, en Belgique et en Suisse; et Nous ne cesserons de faire, pour l'amélioration de votre sort, tout ce que Notre charge et Notre cœur de Père pourront Nous suggérer.

En attendant, chers fils, ne vous laissez pas séduire par les fallacieuses promesses des apôtres de l'impiété et du mensonge. Ils viendront à vous avec des dehors trompeurs, et s'efforceront, par leurs flatteries de vous soustraire à l'Église et à la pratique de vos devoirs religieux. Ils essayeront de vous entraîner dans leurs conventicules secrets et vous exciteront à recourir aux moyens violents pour améliorer votre sort au détriment de toute la société. Tenez-vous en garde contre eux et fermez l'oreille à leurs malicieuses insinuations. Les écouter et les suivre serait vous préparer des déceptions bien amères et marcher à votre perte.

Restez au contraire, chers fils, fidèles à Dieu et à son Église. Conservez et gravez dans vos cœurs les salutaires enseignements de la foi et de la monarchie chrétienne. Que ces enseignements et ces doctrines vous servent de règle dans tous les actes de votre vie, et vous y trouverez, aux heures des tribulations et des souffrances, un encouragement, une force et une consolation, avec la perspective des biens de la vie future en récompense.

Et maintenant, comme gage de ces célestes faveurs et en témoignage de Notre singulière affection, recevez, chers fils, la bénédiction apostolique. Que cette bénédiction, que Nous vous accordons de tout cœur à tous ici présents, se répande sur vos parents, sur vos familles et vos amis; qu'elle se répande sur toutes les corporations ouvrières de la France, sur leurs chefs et leurs bienfaiteurs, et particulièrement sur l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers; qu'elle se répande sur la France tout entière.

NÉCROLOGIE

M. l'amiral Jauréguiberry, sénateur inamovible et ancien ministre de la marine, est mort le 22 octobre.

Né le 26 août 1815, l'amiral Jauréguiberry était entré à l'école navale en 1831. Aspirant en 1832, enseigne en 1839, lieutenant de vaisseau en 1845, capitaine de frégate en 1856, il devint capitaine de vaisseau en 1860. Il s'était distingué dans diverses missions et avait exercé des commandements en Crimée, au Sénégal dont il a été gouverneur, et en Chine ; il fut promu contre-amiral le 24 mai 1869, et nommé major de la flotte à Toulon.

Pendant la guerre franco-allemande, l'amiral fut mis à la tête de la 1re division du 16e corps ; cité à l'ordre du jour, il devint le commandant du 16e corps au moment où le général Chanzy devenait commandant en chef de l'armée de la Loire. A la tête de ce corps d'armée, il fit preuve d'une grande fermeté. Il fut promu vice-amiral le 9 décembre 1870.

Aux élections du 8 février 1871, il fut élu dans les Basses-Pyrénées et le Var. Ayant été nommé préfet du 5e arrondissement maritime, à Toulon, il donna sa démission de représentant.

Membre du Conseil d'amirauté le 13 septembre 1875, il fut nommé le 1er octobre 1876, commandant en chef de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée, et, à l'expiration de son service sur mer, président du Conseil des travaux de la marine.

Il fut appelé au ministère de la marine, dans le cabinet Waddington, le premier de la présidence de M. Grévy. Le 27 mai suivant, il fut élu sénateur inamovible par 168 voix. Dans le remaniement ministériel du 28 décembre, avec M. de Freycinet pour président du Conseil, il garda son portefeuille. Il se retira plus tard à cause des difficultés qu'il rencontrait au sujet de la politique d'expansion coloniale dont il était partisan.

Commandeur de la Légion-d'Honneur, le 10 août 1861, 'amiral Jauréguiberry avait été promu grand-officier, le 17 novembre 1870 et grand-croix le 14 janvier 1879. Il siégeait au centre gauche et votait avec la fraction qui suit M. Jules Simon, sauf que quelquefois il se laissait entraîner par ses préjugés protestants.

Un trait entre mille pour montrer l'énergie et le courage de l'amiral.

A la bataille du Mans, il était à cheval, avec son aide-de-

camp à côté de lui; les obus pleuvaient sans qu'il y prît garde, sa lorgnette braquée sur une espèce de débandade qu'il avait aperçue au centre. Arrive un capitaine de l'état-major de Chanzy porteur d'un ordre. Cet officier n'a pas même eu le temps de prononcer un mot, qu'un obus emporte la tête de l'aide-de-camp. Un peu d'émoi se produit naturellement dans le groupe. L'amiral se penche vers le capitaine et, avec une politesse calme, comme si rien ne s'était passé : « Vous disiez, monsieur? »

Lorsqu'il fallut se retirer sur la Mayenne, Chanzy ne voulut s'en rapporter qu'à l'amiral. On connaît la lettre officielle et publique qu'il lui écrivit : « Quand un homme comme vous juge la retraite nécessaire, il faut partir. »

La Chambre avait compris, dès la première rencontre, qu'elle ne ferait pas d'un pareil homme ce qu'elle voudrait, et, instinctivement, elle le détesta. Chaque jour, quelque obscur député le harcelait, le mordillait aux jambes, sans réussir à l'émouvoir. Ces vilaines scories de la cuisine parlementaire ne l'atteignaient pas, les personnalités n'arrivaient jamais jusqu'à lui, et, tranquille dans la tempête, il montrait une sérénité inaccessible à toutes les attaques. Pour lui, ce qui se passait de mauvais dans la Chambre avait l'air de se passer dans un autre monde. Il prit place à son banc de ministre, parla, écouta, et il fut clair que les incidents qui troublent et égarent les délibérations n'étaient, à ses yeux, que des niaiseries, des rixes puériles, sans dignité et sans portée. Sa tenue y répugnait; il ne voulait pas s'y mêler, ni qu'on l'y mêlât. Aux provocations, il regardait fixement et ne répondait pas.

Un jour vint, cependant, où le dégoût l'emporta et lui fit cingler de cette apostrophe les insectes qui piquaient sa forte échine : « Laissez-moi tranquille avec vos renseignements pris sur des tables de café! » Et comme les autres faisaient mine de gronder et de montrer les dents, il ajouta : « Vous n'osez pas dire que je me défie de vous; dites-le, car c'est vrai! » Il leur jeta son portefeuille à la figure et quitta la salle en secouant sur tout ce vermiculement parlementaire la poussière de ses souliers.

Comment put-il se résigner à revenir une seconde fois dans cette galère? Toujours est-il qu'il y revint, mais pas pour longtemps. Lorsque la majorité voulut en faire le complice d'une de ses infamies, il sortit résolument du ministère, au bras du

général Billot. Les républicains virent alors que pour commettre certains méfaits politiques, il est impossible de trouver un marin, et cette heureuse supériorité fut consacrée par un mot significatif de Mgr le prince de Joinville : « La marine n'a pas eu son Thibaudin. »

Le héros de Patay, de Coulmiers, de Loigny, de Vendôme, du Mans, se repose dans la paix du Seigneur, de ce Dieu en qui il crut et espéra toujours. Et l'histoire dira de lui que vaincu, comme la France et avec la France, son courage resta supérieur aux événements, son âme parut plus grande encore que la défaite.

—

M. *Alfred-Auguste* Cuvillier-Fleury, membre de l'Académie française, qui vient de succomber aux suites d'une congestion pulmonaire, était âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Appartenant à une famille honorable mais sans fortune, M. Cuvillier-Fleury avait fait ses études, comme boursier, au collège Louis-le-Grand. En 1819, à peine âgé de dix-sept ans, il remportait au concours général le prix d'honneur de rhétorique, acquittant ainsi, par ce beau succès, la dette de reconnaissance qu'il avait contractée envers l'Etat.

Frappé de l'intelligence du jeune Cuvillier, Louis Bonaparte, ancien roi de Hollande, le prit pour son secrétaire particulier et l'emmena dans son exil à Rome et à Florence.

Rentré en France en 1823, M. Cuvillier devint préfet général des études à Sainte-Barbe, et s'acquitta de ses délicates fonctions avec un tel soin que le duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe, l'appela, en 1827, auprès de son quatrième fils, le duc d'Aumale, en qualité de précepteur.

Quand l'éducation du prince fut terminée, celui-ci ne voulut pas se séparer de l'homme qui avait été pour lui, non seulement un maître incomparable, mais aussi un ami dévoué, et le nomma son secrétaire des commandements.

M. Cuvillier-Fleury profita des loisirs que lui laissait cette position pour se livrer à son penchant pour les lettres.

En 1834, il entra au *Journal des Débats*, qu'il ne devait pas quitter, et y publia un grand nombre d'articles de critique historique et littéraire qui le classèrent rapidement parmi les écrivains de haute valeur.

Plus tard, M. Cuvillier-Fleury réunit ses articles des *Débats* en volumes, sous divers titres : *Portraits politiques et révolu-*

tionnaires; Nouvelles études; Voyages et voyageurs; Dernières études historiques et littéraires; Historiens, poètes et romanciers; Etudes et portraits; Posthumes et revenants; etc.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur, en 1845, il était, l'année suivante, promu au grade d'officier.

En 1866, M. Cuvillier-Fleury avait été élu membre de l'Académie française, en remplacement de M. Dupin.

Sept ans plus tard, le 3 avril 1873, M. Cuvillier-Fleury avait la joie de répondre au discours de réception du duc d'Aumale, son ancien élève, élu membre de l'Académie française en remplacement de Montalembert.

—

M. Filippini, gouverneur de la Cochinchine, vient de mourir à l'âge de 53 ans. Secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, en 1873, il avait été révoqué au 24 mai, et avait été réintégré après le triomphe des 363.

Successivement préfet des Pyrénées-Orientales, de la Manche et de la Loire, il avait succédé à M. Thomson dans le gouvernement de la Cochinchine.

Le nouveau gouverneur donna bientôt la mesure de son mérite en ouvrant des maisons de jeu qu'il afferma pour une somme importante. Il avait été obligé de revenir sur cette mesure en présence de l'indignation qu'elle avait soulevée.

—

M. *Emile* Bottieau, député du Nord, est mort à Arras le 10 octobre, et M. Dussaussoy, député du Pas-de-Calais, est mort à Calais trois jours plus tard.

L'un et l'autre avaient demandé et reçu les Sacrements de l'Eglise.

—

Mgr Jordany, ancien évêque de Fréjus, est mort le 25 octobre à Riez, où il s'était retiré.

Mgr Jordany était âgé de 90 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

—

Adalberth Naundorff, dit de Bourbon, frère cadet de Charles Naundorff, vient de mourir à Berg-op-Zoom. Il était capitaine d'infanterie au service de la Hollande.

C'est en sa faveur que Charles Naundorff, Charles XI, avait renoncé, en 1884, par-devant bourgmestre, à « ses droits » sur la couronne et le trône de France. On se rappelle que Charles,

se ravisant bientôt après, voulut retirer son abdication. Adalberth protesta et lui-même, quelques mois plus tard, abdiqua en faveur de son fils aîné, qui va rester le concurrent de son oncle.

Adalberth laisse trois enfants, dont deux suivent les cours de l'école militaire, en Hollande.

—

On annonce la mort, à l'âge de 78 ans, de M. *Jules* DE LESSEPS, le plus jeune et le seul survivant des frères de M. Ferdinand de Lesseps.

LES CHAMBRES

Sénat.

Mardi 25 *octobre.* — M. LE PRÉSIDENT lit le décret de convocation et les demandes de congé.

Il annonce la mort des trois sénateurs décédés pendant l'intervalle de la session.

Les ministres de la justice et de la marine déposent des projets de loi.

M. LE GÉNÉRAL CAMPENON et M. LE GÉNÉRAL BILLOT demandent l'ajournement de la nomination de la commission de l'armée. Le premier rappelle que la Chambre a nommé sa commission au scrutin de liste.

L'ajournement est prononcé.

Jeudi, tirage au sort pour l'affectation à un département du siège de l'amiral Jauréguiberry.

M. ISAAC demande à interpeller le gouvernement sur l'organisation de l'union Indo-Chinoise.

Chambre des députés.

Mardi 25 *octobre.* — M. ROUVIER, président du conseil, dépose le projet de budget extraordinaire pour 1887 et le projet de conversion en 3 0/0 de l'ancien 4 1/2 0/0. (Rumeurs sur divers bancs.)

M. LE GÉNÉRAL FERRON dépose divers projets de loi pour lesquels il demande l'urgence.

L'un de ces projets concerne les sous-lieutenants de réserve; l'autre, l'organisation des troupes de montagne; le troisième, l'artillerie et le train des équipages; le quatrième, le génie.

L'urgence est déclarée; les projets de loi renvoyés à la commission de l'armée.

M. SPULLER, au nom de M. MAZEAU, ministre de la justice, dépose un projet concernant les juges de paix.

Il demande le renvoi à la commission chargée d'examiner le projet de loi concernant la compétence des juges de paix.

MM. Millerand, Félix Faure, Rémoiville déposent leurs rapports sur les budgets de la justice, du commerce, de l'imprimerie nationale.

M. Cunéo d'Ornano dépose un projet de résolution tendant à nommer une commission de 22 membres pour faire une enquête sur les scandales récents. Il réclame l'urgence.

M. Rouvier s'y oppose, parce que la justice est saisie.

M. Cunéo d'Ornano insiste. Ce ne sera pas une enquête judiciaire que fera la commission, mais une enquête administrative. Elle verra, par exemple, si l'administration des postes a toléré qu'un citoyen qui n'y avait aucun droit se servît d'une certaine griffe, à la place du timbre-poste, etc... (Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs à l'extrême gauche).

On vote.

Par 379 voix contre 155, l'urgence est votée. (Bruit.)

M. Delattre demande à interpeller sur la mobilisation du 17e corps, principalement au point de vue des chemins de fer.

La discussion est fixée à jeudi en huit.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

L'épiscopat du royaume de Naples a suivi l'exemple donné par les cardinaux-évêques suburbicaires et par la métropole de Turin.

Nous recevons le texte de l'adresse envoyée par l'épiscopat napolitain au Saint-Père, au sujet de la pacification de l'Italie.

S. Em. le cardinal Sanfelice, archevêque de Naples, et S. Em. le cardinal Capecelatro, archevêque de Capoue, et les autres archevêques et évêques et abbés *nullius* du royaume, remercient dans cette adresse le Saint-Père de son amour pour le peuple italien et déplorent le triste dissentiment qui existe entre l'État et l'Église en Italie, et qui diminue les forces de l'un et de l'autre. Ils adhèrent pleinement et entièrement à la lettre du Souverain Pontife, en date du 15 juin, au cardinal Rampolla, et déclarent que les principes du Pape sont les leurs et qu'ils n'ont d'autres désirs et d'autres espérances que le Souverain-Pontife.

Ils disent ensuite :

Ce désir de la paix en Italie, qui répond tant à notre mission pastorale, anime certainement l'épiscopat catholique tout entier. En nous, qui sommes des évêques italiens, ce désir est plus fort et plus efficace. En vérité, ne devons-nous pas désirer d'une façon particulière la pacification de l'Italie, quand nous voyons que ceux qui en souffrent le plus sont nos propres fils ?

La lettre se termine ainsi :

Nous ne négligerons rien pour tenter de vaincre, par la charité et la parole évangélique, ces dissentiments particuliers, qui alimentent et aggravent trop souvent le dissentiment principal qui éloigne l'État et l'Église. En somme, en nous efforçant d'être de bons pasteurs et d'imiter Jésus-Christ, nous préparerons les voies aux desseins mystérieux, mais toujours profitables de la divine Providence sur cette Italie qui renferme le siège glorieux de la Papauté.

Accueillez donc, très Saint-Père, les sentiments, etc.

Naples, le 12 octobre 1887.

† Guillaume,
Cardinal Sanfelice, archev. de Naples.
† Alphonse,
Cardinal Capecelatro, archev. de Capoue.

Ces signatures sont suivies de celles de tous les archevêques et évêques résidents et titulaires et de tous les abbés *nullius* du royaume de Naples.

France.

M. F. Gibon nous donne, dans le dernier *Bulletin de la Société d'éducation et d'enseignement,* un intéressant tableau des laïcisations opérées par M. Spuller dans une période de cinq semaines, qui va du 1er septembre au 6 octobre.

Ce tableau comprend plus de cent communes ; or, d'après ces indications, nous avons le devoir de le dire, dans un grand nombre de ces communes, la laïcisation a été effectuée *malgré la protestation du conseil municipal.* Voici le tableau que donne M. Gibon :

Ain. — Ecole maternelle de Bourg (rue du Lycée) ; — école de filles de Montluel.

Belfort. — Ecoles de filles d'Auxelles-Bas ; — de Belfort.

Cantal. — Ecole de garçons d'Andelat ; — école de filles et école maternelle d'Aurillac (rue de Lacoste) ; — écoles de garçons d'Aurillac (paroisses Notre-Dame et Saint-Géraud) ; — école de filles de Coren ; — école de garçons de Paulhac ; écoles de filles et de garçons de Polminhac ; — écoles de garçons de Saint-Christophe et de Saint-Saturnin.

Charente-Inférieure. — Ecole de filles et école maternelle de Pons ; — école de filles et école maternelle de la Rochelle.

Finistère. — Ecole de garçons de l'île d'Ouessant ; école de filles de Plonéour-Lanvern ; — école de filles de Ploudaniel ; — école de garçons de Plouvorn.

Ille-et-Vilaine. — Ecole de garçons de Saint-Malo.

Indre-et-Loire. — Ecole de filles de la Ferrière.

Landes. — Ecoles de filles de Pouillon et de Valfleury.

Loire. — Ecoles de filles de Feurs, de Montverdun ; — école de garçons de Noirétable ; — écoles de garçons de Pouilly-lès-Feurs, — de Saint-Genest-Malifaux, de Saint-Sauveur ; — écoles de filles de Salt-en-Donzy, de Salvizinet ; — école de garçons de Saint-Martin-l'Estra.

Haute-Loire. — Ecole de garçons de Céaux-d'Allègre ; — écoles de filles de Champelause, de Chaudeyrolles ; — école de garçons de Dunière, d'Espaly-Saint-Marcel, de Montregard ; — école de garçons du Puy (rue du Bessat) ; — école de filles de Saint-Front ; — école de garçons de Saint-Germain-Laprade ; — école de filles de Taulhac ; — écoles de garçons de Tiranges, la Valla, d'Issingeaux.

Loiret. — Ecole de garçons d'Orléans (rue Saint-Marceau).

Lot-et-Garonne. — Ecole de filles et école maternelle de Puymirol.

Manche. — Ecole de garçons de Brix ; — écoles de filles de Carantilly et de Granville.

Meurthe-et-Moselle. — Ecoles de filles de Bourg et de Tonnoy.

Morbihan. — Ecoles de garçons d'Augan, de Campénéac, Credin, Grandchamp, de l'île de Groix, de Guillac, Languidic ; — école de filles du Hézo ; — écoles de garçons de Pleucadeuc, Plouharnel et Rohan.

Nord. — Ecole de garçons de Bailleul ; — école de filles de Boeschèpe ; — école de garçons d'Estaires ; — école de filles et école maternelle de Maubeuge ; — école de garçons de Nieppe ; — école de filles et école maternelle de Seclin ; — école maternelle de Saint-Amand.

Pas-de-Calais. — Ecole de garçons d'Aire-sur-la-Lys.

Rhône. — Ecoles de filles et de garçons de Saint-Genis-Laval.

Saône-et-Loire. — Ecole de garçons d'Autun.

Vosges. — Ecole de filles de Bellefontaine ; — écoles de filles et de garçons de la Bresse ; — écoles de filles de Martinvelle, Ramonchamp et Removille.

Il est bon de faire remarquer qu'il y a un an M. Goblet invitait ses préfets à s'arrêter *devant la résistance des municipalités ;* et, aujourd'hui, M. Spuller procède à des laïcisations contre lesquelles protestent les conseils municipaux et les populations. C'est ainsi qu'il entend l'apaisement.

Tours. — Mgr l'archevêque de Tours vient de publier un mandement à l'occasion de la prochaine fête de saint Martin et annonçant la neuvaine qui commencera le dimanche 6 novembre et se terminera le dimanche 13 du même mois.

Etranger.

Allemagne. — Comme on est loin des jours néfastes du Kulturkampf, en Allemagne ! Les religieux rentrent dans leurs anciens couvents et le ministre des cultes assiste au sacre de l'évêque de Breslau et félicite celui-ci. En effet, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que, lors de la prestation de serment du prince-évêque Kopp, qui a eu lieu hier, le ministre des cultes a fait ressortir les services que ce prélat a rendus au pays au point de vue du rétablissement des relations faciles entre l'État et l'Eglise catholique.

L'évêque a répondu, en termes émus et patriotiques, qu'il était fermement résolu à s'efforcer d'administrer son diocèse d'une façon profitable au pays et aux intérêts de l'Etat et de l'Eglise catholique. Après la prestation du serment par le prince-évêque, le ministre des cultes a déclaré qu'il était convaincu que Mgr Kopp administrerait son diocèse d'une façon favorable et conforme à l'esprit de concorde, pour assurer le maintien de la paix politico-ecclésiastique.

Comme on voit, la pacification religieuse fait des progrès de plus en plus considérables.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La rentrée des Chambres. — Affaire Caffarel-Wilson. — M. Clémenceau à Toulon. — Le comte de Paris en Hollande. — Manifeste du prince Napoléon-Victor. — Deux questions importantes vidées. — Bade.

27 octobre 1887.

Voilà donc le Parlement réuni de nouveau après de longues vacances dont de pénibles incidents ont troublé la dernière période et que le pays a trouvées trop courtes.

Si les Chambres étaient animées d'un peu de patriotisme, si elles obéissaient aux conseils de la sagesse et de la raison, voici ce qu'elles feraient.

Elles ne s'occuperaient des questions de personnes et de politique militante que pour obtenir, du Président de la République

et de ses ministres, une mesure que l'opinion publique exige au même degré que la dignité du gouvernement : le déménagement de M. Wilson.

Puis, elles s'appliqueraient à résoudre les graves difficultés économiques et budgétaires qui nous étreignent de toutes parts.

Comme ces difficultés sont telles qu'elles peuvent suffire aux efforts des hommes les plus actifs et les plus laborieux, ce ne serait pas trop, pour en hâter la fin et en prévenir le retour, de toute la durée de la session.

De cette manière de procéder, ressortirait si lumineusement la preuve que les Chambres n'ont en vue que le bien du pays, qu'à l'agitation stérile dont nous sommes les spectateurs impuissants et attristés succéderait, sur toute l'étendue du territoire, un fécond apaisement devant lequel resteraient vaines les oppositions systématiques. Et le régime républicain se présenterait ainsi aux électeurs, réhabilité, consolidé, et serait sûr d'y trouver des adhérents même parmi des hommes qui jusqu'à ce jour n'ont pu se résigner à le soutenir

Il est à prévoir cependant que les choses ne se passeront pas ainsi et que l'ère des discussions violentes et inutiles va se rouvrir, ou pour mieux dire se continuer.

Nous verrons l'assaut donné au ministère, celui-ci très probablement renversé, la crise ministérielle renaître, se compliquer d'une crise gouvernementale sans qu'il soit possible de prévoir l'issue de l'une et de l'autre.

En fin de compte, il sera démontré que, dans ces luttes fiévreuses et ces compétitions égoïstes, ce à quoi songent le moins ceux qui les auront provoquées de nouveau, c'est à la France.

Franchement, peut-on demander aux conservateurs d'accorder leur concours à un régime qui ne leur offre que de si sombres, de si désolantes perspectives ?

—

L'affaire Caffarel se transforme de plus en plus en affaire Grévy-Wilson et l'on commence à voir qu'il y a dans les hautes régions politiques, beaucoup trop de vénalité, de spéculations et d'intrigues.

Une conséquence se produit qui, pour faire moins de tapage que les poursuites contre le général d'Andlau et les accusations contre M. Wilson, est peut-être plus grave.

Divers journaux, parmi lesquels il y a des opportunistes,

saisissent cette occasion de demander un ministre de la guerre civil, sous lequel serait placé un chef d'état-major général militaire. On fait même valoir cette circonstance, qu'on pourrait alors donner de la fixité au chef d'état-major général. Il y a là un mouvement dangereux, qui vise à ramener une des plus mauvaises traditions de la Révolution, alors que les généraux étaient livrés à la tyrannie d'un Pache et de ses commissaires aux armées. Nous gagerions que M. de Freycinet n'est pas absolument étranger à ce ballon d'essai.

—

La justice est boiteuse, mais elle finit toujours par arriver. M. Clémenceau doit en être convaincu aujourd'hui. Il avait raillé M. Gambetta après la réunion de Belleville, où le fondadeur de l'opportunisme avait appelé « esclaves ivres » ses anciens électeurs. Récemment, M. Clémenceau a trouvé en face de lui des siffleurs, et il a lui-même télégraphié à son journal ce compte-rendu de la réunion : « Je suis venu, j'ai vu et j'ai été sifflé. » M. Clémenceau n'en est pas encore tout à fait au même point que M. Gambetta. Cela se comprend : il n'a jamais exercé officiellement le pouvoir. Cependant il commence déjà à rencontrer des esclaves ivres dans les réunions où il prend la parole. Il y en avait bon nombre, l'autre jour, à Toulon. S'ils ne l'ont pas tout à fait empêché de parler, ils se sont tout au moins opposés à ce qu'on votât un ordre du jour en sa faveur. Peut-être n'étaient-ils pas les plus nombreux; mais qu'importe ! Est-ce que dans le parti républicain, et surtout dans le parti radical, ce sont les plus nombreux qui font la loi? A chacun son tour. M. Clémenceau s'égayait, il y a six ans, aux dépens de M. Gambetta; les opportunistes et même quelques radicaux avancés s'égayent aujourd'hui aux dépens de M. Clémenceau.

—

Un accord s'est établi entre le gouvernement français et le gouvernement britannique sur deux questions importantes, la neutralisation du canal de Suez et le régime de l'archipel des Nouvelles-Hébrides. Les deux conventions donnent une entière satisfaction aux intérêts français, en même temps qu'elles constatent, nous le disons avec plaisir, l'entente qui règne entre notre pays et la Grande-Bretagne.

On se rappelle que la conférence internationale qui siégea au quai d'Orsay était tombée d'accord sur un certain nombre d'articles du projet de traité.

Ce sont les articles 1, 2, 3, 4, 7, 8, 12, 13, 14, 15, 17, du projet de traité qui avaient été approuvés par les délégués de toutes les puissances.

Sur les autres articles, voici les résolutions auxquelles les deux puissances se sont arrêtées :

Art. 5. L'article 5 nouveau établit que, le canal maritime restant ouvert comme passage de guerre, aucun acte de guerre ou d'hostilité ne pourra avoir lieu cependant dans ses approches ou ports d'accès, ainsi que sur les berges du canal, dans une zone à déterminer par les travaux de la commission internationale de surveillance du canal.

C'est un des articles qui ont donné lieu aux plus longues discussions :

Voici maintenant le texte de l'article 6, qui est une conséquence du précédent :

Art. 6. En temps de guerre, les puissances belligérantes ne débarqueront ni ne prendront dans le canal et dans les ports d'accès, ni troupes, ni munitions, ni matériel de guerre.

L'article 9 a été le plus longuement débattu : on le comprend. Il concerne la question de la garde de la neutralité du canal.

Le texte adopté définitivement est le suivant :

Art. 9. Les représentants en Egypte des puissances signataires du présent traité seront chargés de veiller à son exécution. En toute circonstance qui menacerait la sécurité ou le passage libre du canal, ils se réuniront sur la convocation de leur doyen, pour procéder aux constatations nécessaires.

Ils feront connaître au gouvernement khédivial le danger qu'ils auront reconnu, afin que celui-ci prenne les mesures propres à assurer la protection et le libre usage du canal. Ils se réuniront, en tous cas, une fois par an, pour s'assurer que le présent traité est dûment exécuté. Ils réclameront notamment la suppression de tout ouvrage ou la dispersion de tout rassemblement qui, sur l'une ou sur l'autre rive du canal, pourrait avoir pour but ou pour effet de porter atteinte à la liberté et à l'entière sécurité de la navigation.

Les articles 10 et 11 concernent les devoirs du gouvernement égyptien. L'article 16 concerne une question de détail.

Pour les Nouvelles-Hébrides, l'accord intervenu confirme les engagements pris en 1878 et en 1883 par la France et l'Angleterre, et établit que la police des Nouvelles-Hébrides sera faite concurremment par les navires de guerre des deux nations. En

conséquence, les postes militaires que nous avons mis en deux points de cet archipel, en 1886, vont être évacués.

—

En retour, la convention du 19 juin 1887, relative à la non-intervention de la France aux îles de Raichea, Bora-Bora et Hu-Aheine, dites îles Sous-le-Vent de l'archipel Taïtien, est abrogée; l'Angleterre reconnaît notre souveraineté sur ces îles. Cet arrangement met fin à une situation anormale qui a soulevé de nombreuses difficultés.

—

Le comte de Paris est en ce moment en Hollande. Un collaborateur du *Gaulois*, a été reçu, par le prince. Revenant sur les Instructions publiées il y a quelques mois, l'héritier de la couronne de France aurait dit au publiciste :

Continuez à les répandre, à les commenter ; vous y trouverez tous les éléments régénérateurs qui finiront par assurer l'avenir de la nation, le triomphe du droit et de la justice.

Démentez les fausses nouvelles mises en circulation par certains journaux.

Je ne suis pas venu ici pour arrêter, avec des députés et des sénateurs, une ligne de conduite nouvelle à tenir pendant la session parlementaire. J'ai dit tout ce qu'il fallait dire dans mes Instructions; elles ont été comprises, je n'ai rien à ajouter.

L'unique but de mon séjour à Dordrecht est de réunir autour de moi mes amis du nord de la France, pour être en rapports directs avec eux, et pour connaître l'impression produite dans leur région par mes Instructions.

Le comte de Paris est accompagné du marquis d'Audiffret-Pasquier; en quittant Amsterdam vendredi, il a visité La Haye et ses environs où se trouve l'ancienne demeure de la reine Sophie. Le prince est descendu à Dordrecht, à l'hôtel Bellevue, dont il occupe le second étage. Les réceptions ont commencé dès l'arrivée du prince ; elles continueront jusqu'à samedi 29, jour où le prince retournera à Sheen-House.

Dimanche matin, à huit heures, le prince a assisté avec sa suite à la messe, à la paroisse catholique.

Sa santé est excellente.

Le duc de Chartres voyageant incognito sous le nom de comte de Villers, a rendu visite à son frère, à Amsterdam, avant de partir pour l'Égypte; le départ du duc de Chartres doit s'effectuer prochainement.

A Amsterdam, le comte de Paris n'a vu personne ; il s'est uniquement occupé de visiter la ville.

Le roi de Hollande, qui est encore souffrant, s'est fait excuser auprès du prince, que le bourgmestre et l'échevin d'Amsterdam sont venus saluer.

—

Le prince Victor Napoléon vient d'adresser la lettre suivante au président du Groupe des députés de l'appel au peuple. M. Jolibois, suivant le désir du prince, en a donné connaissance à ses collègues dans la réunion tenue aujourd'hui avant l'ouverture de la séance de rentrée de la Chambre.

Bruxelles, 23 octobre 1887.

Au président du groupe des députés de l'Appel au peuple.

Monsieur le président,

L'inébranlable fidélité avec laquelle le parti de l'empire n'a cessé de défendre le principe de l'Appel au peuple a porté ses fruits.

Les esprits les plus prévenus, ceux mêmes qui naguère, mettaient tout en œuvre pour le dénigrer et le combattre, sont désormais obligés de s'incliner devant lui. Ils en sont arrivés à se rendre compte de la force souveraine du plébiscite et des progrès que fait chaque jour notre doctrine. Le Prince Impérial l'avait dit : « Le plébiscite ! c'est le droit et c'est le salut. »

Vos collègues se sont toujours inspirés de cette pensée. A l'Assemblée nationale, isolés qu'ils étaient entre les coalitions de droite et de gauche, ils n'ont jamais hésité à réclamer l'appel au peuple.

Continuez à marcher résolument dans cette voie. C'est à vous qu'appartient la revendication imprescriptible de ce principe, dont, seuls, les Napoléons ont su assurer le triomphe.

Tenez notre drapeau en dehors et au-dessus de toutes les compromissions. Il doit rester intact pour le jour où le peuple viendra librement chercher un abri sous ses plis.

Ralliez autour de vous, sans distinction de passé ni d'origine, les hommes inquiets de l'avenir, écœurés des scandales dont nous sommes témoins. Il est temps de constituer, sur des bases démocratiques, un gouvernement fort et réparateur, qui assure la liberté religieuse, sache faire respecter l'armée, et maintenir les droits de tous en relevant le sentiment de la justice et de l'autorité.

Le régime parlementaire s'effondre sous le mépris. A vous doit revenir l'honneur de provoquer la grande manifestation nationale qui rétablira la paix dans les esprits, la prospérité dans le pays et rendra à la France sa grandeur passée.

Le peuple connaît ses véritables défenseurs. Il vous suivra.

Croyez, monsieur le président, à mes meilleurs sentiments.

VICTOR NAPOLÉON.

—

Les élections du second degré pour le Landtag badois viennent d'avoir lieu. L'échec des catholiques est complet. On ne comptera à la nouvelle Chambre que neuf députés acceptant le programme catholique ; il y a certainement d'autres catholiques sur les 64 membres du Landtag badois, mais ce sont des libéraux qui ne valent pas mieux, au point de vue des intérêts catholiques, que les députés protestants. Fribourg, la métropole catholique, a remplacé un catholique par un libéral. L'abbé Lender, dont les concessions au libéralisme ont pu contribuer, sans qu'il le veuille sans doute, à ces tristes résultats, n'a pas été réélu dans la circonscription d'Ettlingen, qu'il représentait depuis de longues années.

PETITE CHRONIQUE

M. Mazeau, ministre de la justice, vient d'adresser aux premiers présidents des cours d'appel et aux procureurs généraux une circulaire pour les inviter à veiller à ce que les présidents d'assises limitent, désormais, la distribution des cartes de faveur aux seules personnes qui, par leurs fonctions ou leur situation, ont intérêt à suivre les débats (magistrats, avocats, jurés de la session et journalistes).

Cette circulaire a été motivée par certains abus auxquels l'affaire Pranzini avait donné lieu dans les distributions de cartes et aussi par les scandales qui, trop souvent, dans les grands procès, résultent de la présence dans la salle des assises de gens, parmi lesquels beaucoup de femmes, qui n'y sont attirés que par une très malsaine curiosité.

— Les élections de conseillers généraux de dimanche dernier ont été très favorables aux conservateurs. Dans trois cantons de Maine-et-Loire ils ont fait passer à des majorités considérables des candidats dont les noms ont une signification spéciale. D'abord, dans le canton de Saint-Georges-sur-Loire M. le vicomte O. de Cumont, ancien député à l'Assemblée nationale, ancien ministre de l'instruction publique après le 24 mai 1873; puis, dans le canton de Dartal, M. de Blois, maire de Daumeray, neveu et héritier de M. le comte de Falloux; enfin, dans le canton sud-est d'Angers, M. Bodinier, vice-président du comice agricole. Deux de ces sièges sont gagnés sur les républicains.

A Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), le candidat radical, M. Rorel, l'emporte à 137 voix de majorité (1,824 contre 1,687) sur M. Borssat, républicain conservateur, qui avait eu le tort de trop appuyer dans sa profession de foi sur ses opinions républicaines.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LÉON XIII ET LES OUVRIERS

Détournons un instant nos regards de nos affaires, si intéressantes qu'elles soient, pour embrasser un horizon plus large et contemplons à Rome le magnifique spectacle du pèlerinage des ouvriers français au Vatican.

Il y a dans cette apparition de seize cents travailleurs au pied du trône pontifical quelque chose de plus qu'une manifestation de la piété traditionnelle des catholiques envers le Vicaire de Jésus-Christ: les esprits perspicaces y verront en outre un signe du temps, un pronostic de l'avenir, une formule vivante et pratique de la solution chrétienne du problème social.

Nous demandons qu'on nous montre, en dehors du Pape et de l'Eglise catholique, un chef d'empire, une autorité, une école, une institution quelconque, capable d'exercer sur le monde du travail une telle puissance d'attraction.

Nous demandons qu'on nous désigne une voix, une seule, qui puisse parler aux ouvriers comme Léon XIII leur a parlé et qui soit à même de s'en faire écouter avec une égale confiance et un égal respect.

Voilà ce qui donne au magnifique pèlerinage que S. E. le cardinal Langénieux et M. le comte Albert de Mun ont eu l'honneur de conduire à Rome, le caractère d'un grand événement historique !

Certes nous savons bien, nous catholiques croyants, que l'Eglise a les promesses de la vie présente comme celles de la vie future; nous savons, par le témoignage des siècles, que jamais Elle n'a été inférieure aux situations, souvent très délicates et très périlleuses, qui lui ont été faites dans le cours des âges; mais nous savons aussi, par l'expérience des hommes et des choses, que rien n'est plus difficile, en ce temps de luttes et de trouble, que de rapprocher les éléments, appelés à résoudre les difficultés politiques et sociales, de manière à faire jaillir de ce contact l'étincelle libératrice de la justice et de la vérité.

Cette difficulté, le Pape la résout sous nos yeux : il parle et ses paroles sont des actes, il agit et ses actes sont des enseignements.

Il dépend de notre société, trop fière de ses conquêtes scienti-

fiques et matérielles, d'écouter ces hautes leçons ou de les dédaigner. Malheur à Elle, s'il faut un jour lui appliquer le mot de l'Evangile: « *la lumière a lui dans les ténèbres et les ténèbres* « *ne l'ont point comprise !* »

Un visible travail de transformation s'accomplit sous nos yeux. Selon que ce travail sera, oui ou non, imprégné de l'esprit chrétien, la civilisation moderne sera soit détruite, soit régénérée et sauvée.

La grande voix du Pape rappelle une fois de plus cette vérité maîtresse et, chaque jour, confirmée par les faits, à un monde qui refuse trop souvent de l'entendre.

Ce qui ressort le plus clairement de l'allocution pontificale, c'est l'approbation donnée par le Saint-Père à l'œuvre des Cercles ouvriers de France et aux essais d'organisation corporative dont M. le comte Albert de Mun et ses amis ont pris la généreuse initiative.

La pensée mère de cette œuvre, c'est l'alliance chrétienne des classes dirigeantes et des travailleurs, l'union de l'ouvrier et du patron.

Le Pape rappelle aussi formellement et avec éloges l'organisation chrétienne du travail durant les grands siècles chrétiens. Il y a là des traditions à rajeunir et tout un mécanisme éprouvé qui pourrait s'adapter aux conditions nouvelles, aux besoins multiples et variés de l'industrie actuelle. Le principe est bon : il constitue une force de conservation et de protection, un élément de prospérité. Pourquoi donc ne pas en tirer profit? Soyons de notre temps, mais sachons bénéficier des leçons du passé et recueillir dans son héritage ce qu'il a fait de grand et de bien ! Le véritable progrès ne consiste pas toujours à faire du nouveau ; il consiste à continuer, à perfectionner, à achever l'œuvre des générations qui nous ont précédés.

On aura remarqué aussi dans l'allocution pontificale le passage relatif à l'intervention de l'État moderne dans les questions économiques et sociales. Sans doute, le Souverain-Pontife ne fait pas de cette intervention une règle générale et absolue : sans doute il ne prône pas l'action obligatoire de l'État dans une sphère où l'esprit de foi, la charité, le zèle du bien peuvent se suffire ; mais il déclare, d'autre part, que le devoir des autorités sociales est de suppléer aux défaillances de la liberté, en vue surtout d'améliorer la condition matérielle des ouvriers et d'assurer une protection efficace à la faiblesse du sexe ou de l'âge,

à la misère accidentelle, à la vieillesse et à la maladie. Il semble que Léon XIII, tout en tenant compte des circonstances essentiellement variables des temps et des lieux, ait faite sienne cette parole de Mgr l'archevêque de Birmingham, si magistralement commentée par Mgr Doutreloux, au récent Congrès des œuvres sociales, tenu à Liège ; « L'État doit intervenir partout où lui « seul peut redresser l'injustice commise et donner l'assistance « nécessaire. »

C'est aux gouvernements à mettre en pratique ces hautes et grandes leçons. En dépit des principes révolutionnaires, ils demeurent les ministres de Dieu pour le bien et ils doivent, tout au moins dans la mesure où ils peuvent le faire encore avec efficacité, s'acquitter des devoirs inhérents à ce ministère. Partout et toujours, on a le droit de leur demander la pleine liberté du bien, la répression de l'injustice, la protection de la faiblesse, l'assistance due à des misères trop étendues pour que la charité privée puisse les soulager. Il y a donc des lois sociales à faire, c'est-à-dire des remèdes législatifs à opposer aux maux dont souffre la société. A l'œuvre donc, législateurs ! Faites votre devoir comme le Pape a fait le sien ! Cela vaudra mieux que de laïciser les écoles ou de renverser le ministère.

Finalement le Pasteur de l'Église universelle a rappelé la souveraine et bienfaisante influence de la religion sur l'ensemble de l'état social. Elle élève les âmes, elle sanctifie la vie domestique, elle parle à toutes les classes de leurs devoirs propres et de leurs obligations réciproques, elle protège toutes les libertés honnêtes, elle prêche le respect de l'autorité comme elle prescrit la pratique de la justice et de la charité. Une société chrétienne ne sera jamais une société troublée et, chrétienne dans ses membres, elle le deviendra nécessairement dans ses institutions. Voilà la vraie solution de la question sociale !...

Ainsi se trouve encore une fois de plus atteint ce libéralisme impie qui, après avoir consommé un fatal divorce entre l'Église et l'État, poursuit son œuvre néfaste en prêchant au peuple l'irréligion et en appuyant cette funeste propagande par les plus scandaleux exemples. Comment nos professeurs d'impiété populaire ne voient-ils pas qu'en préparant la ruine de la société, ils préparent du même coup leur propre châtiment !...

Les paroles du Pape auront un retentissement universel et tous les chrétiens les recueilleront avec respect et avec la ferme intention de les mettre en pratique, chacun dans la sphère de

ses attributions, de ses relations, de son influence. Parmi les incrédules eux-mêmes, il s'en trouvera sans doute qui ne demeureront pas insensibles à la grande et touchante rencontre qui vient de se faire à Rome entre l'Église et les classes ouvrières. Ce fait a par lui-même une éloquence persuasive et victorieuse. Si, après avoir inutilement cherché la solution des problèmes qui pèsent si douloureusement sur nos sociétés malades, vous ne la trouvez nulle part, ayez donc, ô libres penseurs, la franchise de votre impuissance, ayez surtout la sincérité de vos impressions et après avoir regardé le Vatican, dites tout haut ce que peut-être vous murmurez déjà dans le secret de vos consciences : « *La vérité est là !* »

LES DERNIÈRES PERSÉCUTIONS DU IIIe SIÈCLE

Nos lecteurs connaissent peut-être le remarquable ouvrage de M. Paul Allard, l'*Histoire des persécutions*, dont deux volumes ont déjà paru.

Dans trois ou quatre jours, sera mis en vente chez Lecoffre le tome troisième, qui a pour sujet : *Les dernières persécutions du IIIe siècle* (Gallus, Valérien, Aurélien) *d'après les documents archéologiques* ; en voici l'introduction, que nous nous empressons de publier, sûrs que nous sommes qu'on lira avec intérêt ces pages magistrales, où la foi la plus vive s'appuie sur l'érudition la plus sérieuse :

Dans les deux volumes que j'ai déjà consacrés à l'étude des persécutions, je me suis efforcé d'éclairer les obscurités du sujet par les renseignements que l'archéologie fournit à l'histoire. Je suivrai dans ce livre la même méthode, afin de ne pas laisser un seul détail sans explication, et de placer autant que possible chaque événement ou chaque personnage dans le cadre qui en fait le mieux ressortir le relief et la réalité. Je chercherai en même temps à conserver au récit ses allures narratives. Les notes et les appendices suffiront, je l'espère, à le décharger de toutes discussions et de toute controverse. Pour atteindre plus complètement ce but, j'exposerai dès à présent, dans une courte introduction, quelques idées générales, dont la discussion me paraît nécessaire à l'intelligence des dernières persécutions du troisième siècle.

La première moitié de ce siècle agité, avait vu celles de

Septime Sévère, de Maximin et de Dèce. La mort de ce prince interrompit à peine les hostilités. Il avait péri depuis peu de mois sous les coups des barbares, et déjà Gallus renouvelait la persécution. La guerre déclarée par Gallus à la société chrétienne, a vainement été niée par Dodwell, et, après lui, par quelques modernes ; elle est prouvée par des documents contemporains, lettres ou traités de saint Cyprien, de saint Denys d'Alexandrie, textes empruntés au continuateur de la chronique d'Hippolyte, et même inscriptions des catacombes. Sans doute le sang coula moins abondamment et moins universellement alors qu'à d'autres époques ; mais on vit des pontifes partir en exil, mourir loin de leurs siéges ; de nombreux chrétiens furent jetés en prison ; il y eut des martyrs. La persécution de Gallus forme comme le trait-d'union entre celle de Dèce et celle de Valérien ; on la pourrait prendre indifféremment pour le prolongement de la première ou le prélude de la seconde.

Le chapitre consacré à la raconter servira donc de transition entre le sujet traité dans le précédent volume et celui que j'étudie dans le volume actuel, c'est-à-dire, entre les deux moitiés du troisième siècle, si différentes par certains côtés, si semblables, par d'autres. Ces similitudes et ces différences se montreront dans le récit de la persécution de Valérien. Quand on lui accorde seulement un regard superficiel, cette persécution paraît ne se distinguer de celle de Dèce que par la date : c'est la même hostilité systématique, réfléchie, tendant moins à l'immolation des chrétiens qu'à la destruction du christianisme, dont la puissance désormais bien établie, inquiète le despotisme impérial.

Les Passions, composées à une date tardive, loin des faits, laissent quelquefois apercevoir de la manière la plus naïve cette ressemblance apparente dans la politique religieuse des deux empereurs. « Cela se passait pendant les persécutions de Dèce et de Valérien », disent de nombreux auteurs, oubliant qu'entre la mort du premier et l'avènement du second, deux ans se sont écoulées, et rendent fort perplexe l'historien moderne qui cherche à déterminer exactement l'époque d'un martyr. Moins d'un siècle et demi après Dèce, au temps de saint Optat et de saint Jérôme, on parlait déjà ainsi. Mais, pour ancienne qu'elle soit, cette confusion singulière ne doit pas nous tromper : rien, si l'on va au fond des choses, ne se ressemble moins que les persécutions de Dèce et de Valérien.

Le contraste est d'abord dans le caractère des deux princes. Si j'ai su tracer naguère le portrait moral de Dèce, cet empereur se montre à nous avec le visage dur, le regard étroit et tenace du vieux Romain, poursuivant dès les premiers jours de son règne un idéal de réforme, ou plutôt de réaction sociale et religieuse dont il ne s'écarta jamais. Tout autre va paraître Valérien : ondoyant et divers, il sera d'abord ami des chrétiens au point d'en remplir sa maison, puis se tournera contre eux pour obéir à des influences étrangères contre lesquelles sa volonté mal assurée le laisse sans défense.

Autant que le caractère des persécuteurs, le mobile des persécutions diffère ; ce que Valérien poursuivra dans l'Église chrétienne, ce sera surtout l'association qu'il croit riche et redoutable, et dont il médite de confisquer les biens ; à ce motif de cupidité, que nous expliquerons par la situation économique de l'empire, se joindront les terreurs superstitieuses d'un esprit affaibli, auxquelles resta toujours étrangère la froide intelligence de Dèce. Celui-ci était allé droit au but, par un édit net et tranchant comme le glaive; Valérien, cauteleux, hésitant, embarrassé aussi de quelques scrupules d'humanité, s'y prendra à plusieurs fois, fera des catégories de victimes, paraîtra tantôt plus occupé de punir, tantôt plus pressé de confisquer, et n'aura pas trop de deux édits pour développer sa pensée.

Enfin, contraste consolant, s'il doit y avoir sous Valérien des défaillances et des apostasies, elles seront rares, individuelles; on ne verra pas se reproduire ces désertions en masse qui firent tant pleurer l'Église pendant le règne de Dèce. En 250, la persécution avait surpris les chrétiens au sortir d'une longue paix, pareils à des soldats endormis dans un camp mal gardé ; en 257, elle va les trouver debout, instruits par de récentes défaites et prêts à combattre de nouveau.

Est-ce à dire, cependant, que ces deux persécutions n'offrent que des contrastes? Ce serait mal comprendre la continuité de l'histoire. Sous Valérien comme sous Dèce, on remarquera le refroidissement chaque jour plus sensible des passions populaires, que nous avons vues, dans les deux premiers siècles, si ardentes contre les fidèles. A l'époque des Antonins, quand les procès criminels des chrétiens n'étaient possibles que s'il se rencontrait des délateurs, ces procès furent cependant nombreux, tant la haine publique s'attachait aux adorateurs du Christ.

Souvent même ce n'était pas devant une accusation régulière,

mais devant l'émeute, devant le soulèvement de tout un peuple, que tombaient les martyrs. Aussi, bien que partageant les préjugés de la foule, les empereurs du second siècle furent-ils plus d'une fois obligés de modérer ses fureurs, qui troublaient l'ordre légal. Au troisième siècle, la situation n'est plus la même. Un changement radical s'est fait dans la jurisprudence relative aux chrétiens. Désormais, chaque persécution s'ouvre officiellement par un édit impérial qui les déclare ennemis de l'Etat; les magistrats poursuivent alors d'office, sans attendre les délateurs. Cette transformation de la jurisprudence correspond à une modification de l'esprit public. Dans le courant du troisième siècle, beaucoup d'accusateurs ne se seraient plus rencontrés pour déférer les chrétiens aux tribunaux sous leur responsabilité personnelle. Excepté dans quelques rares cités, où un culte local entretenait le fanatisme, le peuple en général, est devenu indifférent aux poursuites exercées contre les fidèles.

Le vieux cri, si fréquent au second siècle : Les chrétiens au lion! ne retentit plus qu'en certains jours de calamités publiques où la foule, égarée par la souffrance, cherche des victimes expiatoires. Mais, en temps normal, elle ne manifeste plus d'hostilité. Parfois même elle laisse voir sa sympathie, sa piété ou son respect. Les Juifs insultent encore les martyrs, le vrai peuple romain proteste par son silence. La persécution n'est plus une lutte entre toutes les forces intellectuelles, morales, sociales de l'ancien monde et la sainte obstination des chrétiens. Le peuple a quitté le champ de bataille, laissant les membres de l'Eglise aux prises avec les seules autorités officielles, assistées de quelques philosophes. Au milieu du troisième siècle, et surtout dans ses dernières années, la persécution ne traduit plus les sentiments sincères et spontanés de la foule : elle cesse d'être religieuse et populaire pour devenir toute politique.

C'est par là que les persécutions de Dèce et de Valérien, si différentes dans les détails, présentent cependant un caractère commun. On en peut noter un second : la fin tragique des persécuteurs. Mais le résultat de la catastrophe qui termina la vie de l'un et de l'autre fut bien différent pour l'Église. Gallus, successeur immédiat de Dèce, ne l'avait laissé respirer qu'un instant. Au contraire, Gallien, épouvanté du sort de son père, promulgua, dès qu'il fut seul empereur, le premier édit de pacification religieuse.

Sur cet édit, dont on n'a pas le texte, mais qu'il est facile de

reconstituer d'après Eusèbe, une controverse assez subtile s'est élevée.

Dans l'opinion commune des historiens, le fils de Valérien, en rendant aux membres de l'Eglise la liberté de leur culte et en adressant aux évêques des rescrits pour les remettre en possession des lieux d'assemblée et de sépulture, avait voulu faire du christianisme une religion licite, *religio licita*. Quelques érudits, cependant, accordent à l'acte de Gallien une bien moindre portée (1). Selon eux, l'empereur, mettant fin à la persécution, se serait proposé seulement de rendre à l'Église les immeubles qu'elle avait possédés en vertu du droit commun des associations, mais n'aurait point prétendu la faire jouir par là d'une reconnaissance officielle et lui conférer le caractère de religion licite. Valérien avait suspendu son existence corporative, Gallien, disent-ils, la lui restitua; mais, en lui rendant le droit de posséder comme association, il ne lui accorda pas celui de subsister comme religion et se contenta de remettre les choses dans l'état vague, confus et précaire où elles étaient avant Valérien.

Une courte digression est nécessaire peur expliquer la différence des deux points de vue.

J'ai montré ailleurs (2) comment, à la fin du second siècle ou au début du troisième, l'Église avait pris en beaucoup de lieux la forme des collèges funéraires autorisés par les lois, et s'était ainsi assuré le moyen de posséder les immeubles nécessaires au culte ou à la sépulture. Malgré des objections dont je suis loin de me dissimuler la valeur, cette théorie est généralement adoptée comme l'explication la plus naturelle d'un grand nombre de faits et de textes. Elle laisse encore subsister, cependant, de nombreuses obscurités. Diverses circonstances, également certaines, semblent difficiles à concilier. L'Église était avant tout une société religieuse; or, il ne pouvait exister dans l'empire romain d'autres religions que celles qui avaient été autorisées par l'État. Le christianisme, au commencement du troisième siècle, ne faisait pas partie de celles-ci.

N'étant pas autorisé, il se trouvait de plein droit proscrit (3);

(1) Kiem, *Aus des Urchristenthum*, p. 130; Harnack. art. *Gallien*, dans *Real-Encykl, fur prot. Theol.*, t. IV, p. 735-738; Kraus, Observations sur l'article *Christenverfolgungen* de Gorres, dans *Real-Encykl. der chrisll Alterthumer*, t. I, p. 265.

(2) *Rome souterraine*, p. 68-83. *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*, ch. I.

(3) Non licet esse vos, Tertullien, *Apol.*, 4.

il était, selon l'expression d'un ancien document, une religion défendue, *religio vetita* (1). Aussi voyons-nous les assemblées des chrétiens considérées par les païens et quelquefois par eux-mêmes comme contraires aux lois. « En nous associant, dit Tertullien, nous contrevenons sans doute aux sénatus consultes et aux décisions des princes (2). » Celse fait ressortir la différence qui existe entre les réunions des chrétiens et celles des collèges légitimes. « Les collèges autorisés, dit-il, se réunissent ouvertement et au grand jour; les affiliés chrétiens ont des réunions clandestines et illicites (3). » Les lois romaines, si tolérantes pour les associations funéraires, veillaient précisément à ce que celles-ci ne déviassent pas de leur but apparent : « Il ne faut pas, écrit un jurisconsulte, que, sous le couvert d'un collège de ce genre, s'abritent des réunions illicites (4). » N'y a-t-il pas dans ces paroles une allusion ou une menace à l'Église chrétienne ?

On voit combien la question est complexe et, en apparence, contradictoire. Elle présente deux faces : d'un côté, nous apercevons « le corps des chrétiens », comme on l'appellera bientôt, vivant au grand jour, s'administrant, possédant; de l'autre, nous entendons des voix qui dénoncent ou confessent l'illégalité de ses réunions. Il semble que la solution de ce difficile problème ait embarrassé les Romains du troisième siècle autant qu'elle embarrasse aujourd'hui l'histoire. Dissoudre, à Rome ou en d'autres grandes villes, un collège funéraire aussi vaste que celui des chrétiens, possesseur de propriétés aussi considérables que les catacombes, était une mesure grave, qui ne pouvait manquer de produire une vive émotion. Or, l'autorité romaine répugnait, en temps ordinaire, aux mesures qui agitent inutilement les esprits. De là, toutes les fois que la lutte n'est pas à l'état aigu, pendant les intervalles de temps où l'empire permet à l'Église de respirer, une tolérance volontaire, une sorte d'entente tacite de la part des pouvoirs. Alors, dans le « corps des chrétiens », il consent à ne voir autre chose que le collège funéraire; il ferme les yeux sur tout le reste et, selon l'expression d'un poète, tient caché son glaive (5). A-t-il à traiter avec les chrétiens, à juger leurs procès, à correspondre avec leurs chefs,

(1) Ruinart, *Acta Martyrum sincera*, p. 64.
(2) Tertullien, *Adv. Psychichos*, 14.
(3) Origène, *Contra Celsum*, l. 1.
(4) Marcien, au *Digeste*, XLVIII, XXII, 1.
(5) Saint Paulin de Nole, XVI, 215.

il envisage en eux la corporation, non la religion. C'est comme le dit M. de Rossi, un *modus vivendi* pratique (1), une transaction réservant de part et d'autre les principes, maintenant dans les faits un accord provisoire.

La politique a souvent commandé de ces demi-solutions. Aussi longtemps que la trêve dure et que la fiction légale est respectée, elles maintiennent une paix illogique, mais bienfaisante. La science du gouvernement consiste quelquefois à vouloir ne voir que la moitié des choses. Puisque les empereurs refusaient d'abandonner le principe de l'intolérance païenne, au moins étaient-ils sages d'arrêter leurs regards à l'apparence et de permettre à la corporation de leur cacher l'Église.

Il en fut ainsi dans les longs intervalles de paix relative dont jouit l'Église au troisième siècle. Malheureusement, de telles conditions ne peuvent toujours durer; il suffisait d'un changement dans les dispositions du souverain pour déchirer le voile et faire évanouir la fiction. Alors les politiques feignaient de s'apercevoir que les chrétiens formaient autre chose que des Sociétés de secours mutuels. « Que préparez-vous contre les princes sous prétexte de religion? » Leur demandaient-ils. L'inoffensif collège funéraire, jusque-là toléré, se transformait en une machine de guerre dressée contre l'État.

De pauvres gens, qui ne demandaient au prince que la liberté d'adorer leur Dieu et de répandre l'aumône autour d'eux, devenaient subitement, dans le langage officiel, « des ennemis de la société civile, des ennemis de la patrie, des ennemis du genre humain, » étaient accusés de pousser au renversement de l'ordre des choses établi, et leurs associations pieuses passaient pour des foyers de conspirations. On a vu, sous Dèce, tous les chrétiens mis en demeure d'apostasier ou de mourir. Sous Valérien, la corporation chrétiienne est directement visée, les églises sont assimilées à des « collèges illicites, » leurs membres et leurs biens placés immédiatement sous le coup de lois terribles. Après Valérien va paraître pour la première fois un édit solennel mettant fin à la persécution, il s'agit de savoir si, par cet acte, que couvrirent de louanges toutes les voix chrétiennes, le fils de Valérien n'a rien fait de plus que de rétablir entre l'Église et l'État un *modus vivendi* toujours précaire et provisoire, ou s'il voulut résolument dissiper l'équivoque en accordant dès lors au christianisme tous les droits des cultes reconnus.

(1) De Rossi, *Roma sotteranea*, t. III, p. 511.

Du chapitre que je consacrerai à l'édit de Gallien ressortira, je pense, cette dernière solution. A mes yeux, l'acte par lequel cet empereur termina la persécution fut un véritable traité de paix, un accord formel entre l'État et l'Église. Sans doute, et pour des causes que j'expliquerai, cet acte ne survécut pas à son auteur : c'est le sort de plus d'un traité. Mais il montra au moins la route de l'avenir et orienta la politique romaine dans une direction nouvelle. Au siècle suivant, Maxence, puis Galère promulgueront des actes semblables, et enfin l'édit de Milan assurera la paix religieuse. Gallien aura eu le mérite d'ouvrir la voie et d'y marcher le premier.

Cependant, s'il paraît contraire à la vérité historique de diminuer la portée de l'édit de Gallien, d'autre part il y aurait péril, à l'exagérer, en sens opposé. C'est ce qu'on fait quand, attribuant à cet édit une efficacité que malheureusement il n'eut pas, on s'en autorise pour nier toutes les traditions relatives aux persécutions partielles qui éclatèrent entre sa promulgation et la fin du troisième siècle (1).

D'après l'opinion généralement admise, entre 268, date de la mort de Gallien, et 285, date de l'avènement de Dioclétien, les chrétiens auraient été persécutés sous Claude le Gothique et à la fin du règne d'Aurélien ; il y aurait eu, ensuite, des martyrs isolés sous Probus, et peut-être sous les deux fils de Carus, les empereurs Carinus et Numérien. Je crois cette opinion fondée, et j'espère la démontrer dans les deux derniers chapitres de ce livre. Mais, avant même de l'examiner en fait, il m'est impossible de comprendre comment les violences plus ou moins générales exercées contre les chrétiens, bien des années après l'édit de Gallien, seraient, *a priori* inconciliables avec la reconnaissance officielle dont, pendant un instant trop court, cet acte les avait fait jouir.

La première des persécutions postérieures à Gallien est celle que la tradition attribue à Claude le Gothique. Selon certaines passions, de peu d'autorité dans les détails, cet empereur aurait, par une loi nouvelle, déclaré la guerre au christianisme. Si cette assertion doit être admise, elle n'est nullement en contradiction avec ce qui a été dit de l'acte de Gallien ; mais elle montre l'édit d'un empereur détruit par un édit contraire de son

(1) Voir Gorres, art. *Christenverfolgungen*, dans Kraus, *Real Encyklopadie der christlichen Alterthumer*, t. I, p. 242.

successeur. L'un avait reconnu au christianisme le caractère de religion licite, l'autre abroge cette reconnaissance. C'est une véritable *rescissio legum*, selon le terme juridique. Cependant je montrerai que la persécution contemporaine de Claude n'eut probablement pas lieu en vertu de l'initiative impériale : elle fut tout accidentelle et locale et se déchaîna surtout à Rome et aux environs, dans les lieux soumis à l'influence immédiate du Sénat, alors que l'empereur était aux frontières, repoussant une invasion. Dans de telles circonstances, cette persécution s'explique sans que l'édit de Gallien ait été formellement rapporté; elle en est une violation, due au fanatisme païen du Sénat et à l'émotion causée par un grand danger public.

Le successeur de Claude, le vaillant Aurélien, s'était d'abord montré favorable aux fidèles, et, jugeant un procès relatif à des biens ecclésiastiques, avait décidé par des motifs tout à fait en harmonie avec l'édit de Gallien. Vers la fin de sa vie, ses dispositions changèrent. Il résolut de persécuter. J'expliquerai les motifs de sa persécution, où la politique entra pour une moindre part qu'un fanatisme très particulier et très personnel, indice d'une profonde transformation dans les idées religieuses du monde païen. La mort d'Aurélien, arrivée peu de temps après la promulgation de l'édit par lequel il déclarait la guerre au christianisme, laissa presque aussitôt la persécution sans chef; mais celle-ci continua dans quelques provinces pendant le long intérim géré par le sénat, en attendant l'élection d'un nouvel empereur. Nier qu'il y eut des martyrs à la suite de l'édit d'Aurélien n'est pas possible; on peut discuter les Passions, dont beaucoup ne ressemblent guère à des relations originales ; mais de ces textes, si mauvais qu'ils soient, il est facile de tirer des renseignements historiques. Je renvoie aux règles de critique exposées dans l'Introduction de mon premier volume. Un point demeure certain : Aurélien, au témoignage d'Eusèbe et de Lactance, promulgua un édit de persécution. Si l'édit de paix de Gallien avait subsisté jusque là, il fut cette fois abrogé formellement. Des martyrs après cette époque se comprennent donc fort bien et ne supposent aucune contradiction avec un état de tolérance légale qui n'existait plus.

Le même raisonnement s'applique aux années qui suivront. L'élection du vieux patricien Tacite mit fin à la persécution décrétée par Aurélien. C'est alors que l'Église rentra dans la situation équivoque et précaire d'où l'édit de Gallien l'avait un

instant tirée. La fiction légale reparut; la corporation chrétienne recommença d'être traitée comme toutes les corporations de droit commun, mais en demeurant exposée sans cesse à être dissoute, comme abritant sous le couvert d'une association licite une religion redevenue illicite. Entre Aurélien et Dioclétien, il n'y eut pas de persécution formelle ; cependant les chrétiens purent encore être l'objet de violences isolées pareilles à ces coups de feu que l'on entend, le soir, sur la lisière d'un camp, après que la bataille a cessé. Rien n'était plus facile que d'appliquer aux fidèles soit d'anciennes lois, soit même l'édit d'Aurélien, qui n'avait pas été l'objet d'une abrogation expresse. Ainsi s'explique le martyre de Trophime, Sabbatius et Dorymédon, sous Probus; les Actes qui le racontent sont, comme nous le montrerons, remplis de renseignements trop abondants et trop exacts pour n'avoir pas au moins un fondement historique. On attribue également des martyrs au court règne des deux fils de Carus, soit en Occident, soit en Orient ; nous examinerons ce qu'il faut retenir de ces épisodes, mais, qu'ils soient ou non établis en fait, nous ne songerons pas à les rejeter en principe, comme incompatibles avec l'éphémère situation juridique instituée par Gallien.

Tout se tient dans l'histoire d'une époque ; aussi, en exposant la controverse à laquelle a donné lieu l'édit de Gallien, je me suis trouvé résumer d'avance l'histoire des persécutions pendant la dernière moitié du troisième siècle et tracer dans ses lignes générales le plan de ce livre. Le récit qu'on va lire s'arrête à l'avènement de Dioclétien. La victoire de l'Église n'est pas encore gagnée, mais la solution qui s'imposera tôt ou tard a déjà été entrevue.

LA RÉVOLUTION (1)

Messieurs,

Quels souvenirs éveille cette date de dix-sept-cent-quatre-vingt-neuf inscrite dans le programme de votre Congrès ! Une nation emportée tout entière, dans un furieux amour de nouveautés, vers un avenir que son imagination peuple des plus

(1) *Discours prononcé par M. Lucien Brun, sénateur, à l'ouverture du Congrès des jurisconsultes catholiques tenu à Montpellier, le* 11 *octobre* 1887.

séduisantes chimères; toutes les âmes bercées dans un rêve enchanteur, bientôt interrompu par la chute de la Bastille et l'horreur des premiers assassinats! Quel spectacle que celui des ruines accumulées en quelques heures par les enthousiasmes destructeurs de la nuit du 4 août! Quel sujet de méditations que les puérilités ambitieuses et les sophismes philosophiques dont le pompeux étalage a préparé le coup de théâtre de la Déclaration des droits de l'homme! Avec quelles angoisses on assiste à ce violent et douloureux effort fait par tout un peuple pour creuser un abîme entre un passé glorieux et un avenir inconnu!

Depuis lors un siècle s'est écoulé, et le moment semble venu de demander aux nouvelles doctrines quels fruits elles ont portés. Puisque la France est invitée à célébrer le centième anniversaire de la Révolution, il est naturel qu'elle se recueille et fasse un retour sur le passé. Comme un voyageur qui, après une traversée orageuse, visite, avant de prendre la mer, le navire qui porte sa fortune, il est utile que la France dresse le bilan de ses pertes et de ses profits, constate les avaries et oriente sa course.

Tel est votre dessein. Votre programme est immense. Nous savons que nous ne le remplirons pas. Qui oserait, en effet, se flatter de l'espoir de ne plus rien laisser à dire des principes de 89, ou seulement de donner de la Révolution une définition qui, acceptée par tous, fixerait enfin dans des limites certaines le terrain de la contradiction entre ses partisans et ses adversaires?

Essayons cependant de dire ce qu'est la Révolution. L'étude des faits et des résultats peut nous éclairer sur la valeur des principes de 89; et puisque, après tant de destructions accomplies, la Révolution n'est pas achevée et ne désarme pas, voyons ce qui reste à détruire. Nous saurons ainsi où la Révolution entend nous conduire et s'il est vrai que refuser de la suivre jusque-là, ce soit vouloir ramener le pays à l'ancien régime.

C'est une des questions de votre programme, et il est nécessaire que les jurisconsultes catholiques y répondent, car la perfide habileté des sectaires est parvenue à jeter dans les esprits une confusion funeste entre les réformes politiques, que le temps avait rendues nécessaires, et les erreurs anti-religieuses et anti-sociales, que Le Play a justement nommées : les faux dogmes de la Révolution. La haine de la religion a inspiré ce calcul, et la vérité veut que nous réprouvions cette solidarité

menteuse entre des institutions discutables et mobiles, comme toutes les œuvres de l'homme, et la destinée de l'Église, immuable et immortelle comme son auteur.

J'ai dit que cette solidarité est menteuse, et j'en ai un auguste témoin. Le 5 juillet 1871, le comte de Chambord disait aux Français : « Nous reprendrons, en lui restituant son caractère véritable, le mouvement national du dernier siècle... » Et, quelques mois après, il terminait une déclaration solennelle par ces mots, dont la royale loyauté força l'admiration de ses ennemis eux-mêmes : « Personne, sous aucun prétexte, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le roi légitime de la Révolution. »

C'est pour n'avoir pas voulu cela qu'il n'a pas régné. Nous pouvons donc nous fier à ces paroles et, avec le prince qui a légué aux peuples et aux souverains cette noble leçon, refuser de confondre avec la Révolution la légitime et pacifique revendication de réformes nécessaires.

Messieurs, le 5 mai 1789, le roi Louis XVI ouvrait la première séance des États-Généraux en se félicitant de voir enfin arrivé ce jour « que son cœur attendait depuis longtemps. » Il parlait de la dette de l'État, due « à une guerre dispendieuse, mais honorable, » et de l'augmentation des impôts, « qui avait rendu plus sensible leur inégale répartition. » Une inquiétude générale, disait-il, un désir exagéré d'innovations se sont emparé des esprits et finiraient par égarer totalement les opinions, si l'on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés. Et il ajoutait : « C'est dans cette confiance que je vous ai rassemblés, et je vois, avec sensibilité, qu'elle a déjà été justifiée par les dispositions que les deux premiers ordres ont montrées à renoncer à leurs privilèges pécuniaires. »

Le garde des sceaux, de Barantin, parlant par ordre du roi, confirme que l'acquiescement du clergé et de la noblesse à se soumettre à la loi commune en matière d'impôts « a eu toute la vivacité de l'émulation et pris tous les caractères de la loyauté, de la justice et du patriotisme ». Il rappelle ce que Louis XVI a déjà accompli dans un règne si court et cite « la question préparatoire proscrite et abolie... toutes les traces de servitude effacées. »

Parmi les objets qui, après la question des impôts, doivent fixer particulièrement l'attention des Etats-Généraux, il indique : les mesures à prendre pour la liberté de la presse ;

les précautions à adopter pour maintenir la sûreté publique et conserver l'honneur des familles — ce qui était annoncer l'abolition des lettres de cachet et des arrestations arbitraires. Il indique encore les changements que peut exiger la législation criminelle et la simplification de la procédure civile. Puis il expose qu'un cri presque général s'est fait entendre pour solliciter une double représentation en faveur du plus nombreux des trois ordres, celui sur lequel pèse principalement le fardeau de l'impôt. Il annonce que le roi approuvera le vote par têtes, si c'est le vœu des Etats-Généraux, et qu'il n'y aura plus désormais ni distinction, ni barrières entre les professions.

En tout cela, du reste, le roi était d'accord avec les cahiers des trois ordres.

Voilà où l'on en était le jour même de l'ouverture des Etats. Mais la déclaration royale du 23 juin fut bien plus explicite. Voici l'énumération de quelques-unes des « intentions du roi ». Aucun impôt ne peut être voté, maintenu ni prorogé, sans le consentement des représentants de la nation, et seulement pour le temps qui s'écoulera jusqu'à la plus prochaine réunion des Etats-Généraux. Aucun emprunt ne peut être contracté sans le même consentement. Le roi entend que la sécurité des créanciers de l'Etat soit assurée et que la foi publique ne reçoive aucune atteinte. Le roi sanctionnera la renonciation du clergé et de la noblesse à leurs privilèges pécuniaires. Les tailles, le droit de main-morte, le droit de franc-fief, la corvée seront abolis. Les charges personnelles dont le clergé et la noblesse étaient exempts seront converties en contributions pécuniaires, auxquelles tous les ordres de l'Etat seront également assujettis. La liberté de la presse sera conciliée avec le respect dû à la religion, aux mœurs et à l'honneur des citoyens. Les Etats provinciaux auront les plus larges pouvoirs d'administration. Les douanes intérieures seront supprimées ; l'impôt du sel sera supprimé. Les Etats-Généraux s'occuperont de la réforme des lois civiles et criminelles. Le roi désire que l'obligation de la milice soit adoucie.

On voit que de cet ancien régime dont l'image, chargée des plus sombres couleurs, apparaît encore aujourd'hui dans les péroraisons enflammées de quelques discours, il ne restait plus, dans les projets du monarque et de ses conseillers, que l'existence politique des trois ordres. Je n'entends pas examiner ici la question de la convenance ou de l'utilité qu'il y avait à main-

tenir la distinction des trois ordres ou à l'abolir. Il n'est pas nécessaire de chercher bien loin l'exemple de libres et puissantes nations dont l'existence d'une aristocratie intelligente, laborieuse et honorée n'a point entravé le développement et la prospérité. Je m'abstiens de comparaisons douloureuses pour notre patriotisme. Mais je reconnais sans peine que, dès le premier jour, le mouvement de réforme allait sur ce point plus loin que le discours du roi, et je crois que ce mouvement était irrésistible.

Personne n'ignore comment la vieille constitution française avait été altérée. L'administration avait passé au pouvoir central; tout ce qui constituait autrefois la vie et l'indépendance locales aboutissait, par l'intendant et les subdélégués, au conseil du roi. Les seigneurs n'étaient plus des magistrats héréditaires remplissant une fonction sociale de défense des faibles, d'administration paternelle et de justice. Leurs privilèges, qui avaient cessé d'être l'équivalent de services rendus, ne constituaient plus que des gênes quotidiennes irritantes. La corruption des mœurs avait partout diminué le respect; trop souvent des mandataires impitoyables percevaient les redevances que le châtelain dépensait à la cour. Les droits féodaux étaient devenus odieux, et contre les classes privilégiées qui en avaient le profit, la nation presque entière éprouvait un sentiment de révolte qui ne s'arrêtait pas aux personnes et s'attaquait à l'institution elle-même.

Mais si tout n'était pas accordé le 23 juin, que restait-il à demander après la nuit du 4 août? M. Taine a écrit que « rendre tous les citoyens égaux devant l'impôt et remettre la bourse des contribuables aux mains de leurs mandataires » était la double opération qu'il fallait exécuter en 1789! L'assemblée avait singulièrement dépassé ce programme. Elle avait fait table rase; elle avait, sans préparation, sans transition, tout supprimé et opéré en quelques heures, je ne dirai pas des changements, mais des destructions qui demandaient, personne ne le conteste, plus de temps que de prudence.

Si donc la Révolution n'est que la destruction de l'ancien régime, je pose la question: Le 5 août 1789, que reste-t-il à détruire? Qu'on ne me réponde pas: La monarchie, car nous savons que toutes les monarchies ne déplaisent pas à la Révolution. Le jacobin s'accommode même du despotisme; il ne dédaigne pas les faveurs de César et ne tient qu'au droit de

mépriser celui à qui il obéit. Voltaire, bâtonné par les valets de Frédéric, baisait la botte de son « héros » et se répandait en invectives furieuses contre l'autorité du Pontife romain ! En cela, du moins, ses disciples ont hérité de son esprit.

En réalité, messieurs, ce que la Révolution voulait changer, ce n'était pas seulement la forme d'un gouvernement, ce n'était pas seulement la forme ancienne de la société ; ce qu'elle voulait et veut encore anéantir, ce qui est vraiment pour elle « l'*ancien régime,* » c'est le principe sur lequel la société chrétienne et l'autorité sociale reposent ; ce qu'elle veut supprimer, c'est l'Église, gardienne de ce principe. Voilà la haine qu'elle sait cacher, à l'occasion, sous ses déclarations d'amour pour la liberté.

Telle est l'idée révolutionnaire ; voilà, si je puis parler ainsi, la clef des « principes de 89 ».

Que la doctrine, ou ce qu'ils appellent « l'idée moderne » soit la contradiction de l'enseignement divin, tous les révolutionnaires ne l'avouent pas. Mais ceux qui le nient sont d'habiles complices ou des dupes : dupes de la malice d'autrui, ou dupes de leurs préjugés et de leur infatuation personnelle.

Un écrivain qui a parfois erré, mais qui fut un noble et généreux esprit, Alexis de Tocqueville, a été frappé de la violence de cette passion anti-religieuse qui semble être le génie propre de la Révolution. Il constate qu' « une des premières démarches de la Révolution française a été de s'attaquer à l'Eglise, et, parmi les passions qui sont nées de cette Révolution, la première allumée et la dernière éteinte (il la croyait éteinte !) a été la passion irréligieuse.» Mais, d'après lui, « il est facile de se convaincre, aujourd'hui, que la guerre aux religions n'était qu'un incident de cette grande révolution, un trait saillant, et pourtant fugitif, de sa physionomie. »

Il reconnaît que la philosophie du XVIIIe siècle fut une des causes principales de la Révolution, et que cette philosophie est profondément irréligieuse. « Les philosophes, dit-il, s'en sont pris avec une sorte de fureur à l'Eglise... ; ils ont voulu arracher les fondements mêmes du christianisme. » Mais, ajoute-t-il, « c'était bien moins comme doctrine religieuse que comme institution politique que le christianisme avait allumé ces furieuses haines... »

Ce serait à faire croire que Tocqueville n'a pas lu Voltaire.

« Considérez, dit-il encore, comme la marche du temps a mis

cette vérité en lumière et achève de l'y mettre tous les jours ; à mesure que l'œuvre politique de la Révolution s'est consolidée, son œuvre irréligieuse s'est ruinée... les haines se sont alanguies.»

Est-il possible, je vous le demande, de se tromper à ce point? Certes, si Tocqueville voyait et entendait ce que nous voyons et entendons l'illusion libérale ne résisterait pas à l'évidence et ne parviendrait plus à troubler la vue de l'historien au point de lui dicter les lignes que je viens de vous lire.

A l'heure actuelle, quiconque nie le caractère essentiellement antichrétien de la Révolution, est aveugle ou complice. Je ne parle pas du troupeau des enrôlés par peur à qui le cœur manque pour rompre leur chaîne.

Mais les révolutionnaires de race et de tempérament, écoutez-les tous; écoutez-les, je ne dis pas seulement au cabaret, sur les tréteaux ou dans les loges, mais dans des chaires d'enseignement public, à la tribune et dans la presse, et cherchez s'il est un point sur lequel ils soient d'accord. Propriété, capital, magistrature, centralisation ou commune, économie politique et le reste, tout est, entre eux, matière à querelles violentes. Mais que la question religieuse se pose, soudain, l'entente s'établit, et, de la montagne à la plaine, avec plus ou moins d'éclat selon l'opportunité, avec plus ou moins de franchise, selon le tempérament de chacun, un seul cri se fait entendre : Sus à l'Eglise ! c'est l'ennemi !

Qui contestera cette évidence?

Or, il ne peut en être autrement, pour un motif que Proudhon a magistralement exposé dans une page bien connue, que vous me pardonnerez de citer une fois de plus pour abréger mon discours : « Une critique supérieure, dit-il, nous conduit à reconnaître, d'un côté, que hors de l'Église chrétienne et catholique, il n'y a ni Dieu ni foi ; d'autre part, que la société doit être fondée sur la justice pure, raison pratique du genre humain, dont l'analyse et l'expérience s'accordent à démontrer l'incompatibilité, dans l'ordre social, avec la conception d'un monde surnaturel, avec la religion. L'Église croit en Dieu, elle y croit mieux qu'aucune autre secte ; elle est la plus pure, la plus complète, la plus éclatante manifestation de l'essence divine, et il n'y a qu'elle qui sache l'adorer.

« Au point de vue religieux, le catholicisme latin est resté et de beaucoup, ce qu'il y a de plus rationnel et de plus complet. L'Eglise de Rome, malgré tant et de si formidables défections,

est la seule légitime. D'où vient alors qu'elle souffre de toutes parts contradiction ? Ah ! c'est que l'âme humaine, bien qu'elle se dise religieuse, ne croit en réalité qu'à son propre arbitre ; c'est qu'au fond elle estime sa justice plus exacte et plus sûre que la justice de Dieu ; c'est qu'elle aspire à se gouverner elle-même par sa propre vertu ; c'est qu'elle répugne à toute constitution d'Eglise, et que sa dévorante ambition est de marcher dans son autonomie. La Révolution affirme la justice ; elle croit à l'humanité ; c'est pour cela qu'elle est invincible et qu'elle avance toujours. » *(A suivre.)*

LES FEMMES ESCLAVES
EN AFRIQUE

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

En Algérie, la justice française les poursuit maintenant lorsqu'elle en a connaissance. Mais l'habitude et les préjugés sont plus forts que les lois. Le *Medjlès*, ou conseil de droit musulman de la province d'Oran, consulté récemment par le tribunal français sur une femme qui demandait le divorce pour avoir eu le bras cassé par le bâton de son mari, a eu la naïveté de répondre : « Si le divorce était de droit pour toutes les femmes dont les maris cassent les bras à coups de bâton, le mariage ne tiendrait plus parmi nous. »

On cite une autre parole d'une vieille musulmane qui, appelée comme témoin dans une affaire où un mari avait tellement roué sa femme qu'elle en était morte, s'écria : « C'est une honte pour vous, Français. Vous avez fait une loi pour nous défendre de battre nos ânes. Quand est-ce que vous en ferez une pour empêcher nos maris de nous assommer impunément ? »

Et ce n'est pas tout. La femme compte si peu qu'elle n'obtient rien contre son mari, et que celui-ci la chasse sous tous les prétextes. Le plus futile suffit. Pour cinq francs, pour moins même, le Cadi prononce le renvoi. Il règle bien que des secours seront donnés aux enfants par le père ; mais le père ne donne rien, et la femme garde seule leur charge. Alors elle se livre à tous les désordres, ou son père, s'il vit encore, la remarie. Dans le premier cas, les enfants sont voués au vice avec elle. Dans le second, s'ils sont en bas âge, ils disparaissent sans qu'on sache comment. Les mœurs arabes ne supportent pas longtemps les enfants d'un premier lit lorsqu'ils sont ainsi sans défense.

Voilà le spectacle que nous avons sous les yeux dans l'Afrique du Nord. La femme païenne n'y a plus ni libre arbitre, ni honneur, ni vie assurée.

Mais, dans l'Afrique du Nord, nous ne sommes qu'à la porte du continent païen et de ses infamies. A mesure que l'on avance dans l'intérieur, après avoir traversé le pays des Touaregs et celui du Mzab qui forment, comme la Kabylie, des oasis où des restes de mœurs chrétiennes existent encore et rendent le sort de la femme plus tolérable, et qu'on pénètre dans le pays des noirs, l'horrible tragédie prend des fonds plus sombres. C'est la malédiction visible, malédiction à qui toute rédemption est encore inconnue.

Comme vous avez eu raison, Mesdames, de placer votre œuvre pour la conversion des femmes païennes sous la protection de Marie-Immaculée! C'est son patronage, son exemple, les bénédictions que la femme a reçues par elle, puisque « c'est par elle que tout nous vient de Jésus (1) » qui ont seuls donné aux femmes chrétiennes la place qu'elles tiennent dans le monde. Là où le nom de Marie n'est point connu, où le christianisme n'a point pénétré, la femme n'est qu'une victime. Et quelle victime dans les pays noirs!

J'ai décrit ailleurs les horreurs de l'esclavage, et je ne puis que répéter ici ce que j'en ai dit déjà. Écoutez donc, Mesdames, où en sont ces peuplades barbares et ce que les femmes ont à y souffrir!

A moins d'être en Afrique et de se trouver en contact avec les nègres qui sont esclaves ou qui l'ont été, il est impossible de se faire une exacte idée des crimes, des cruautés, des infamies de tout genre qu'entraînent l'esclavage et le commerce auquel il donne lieu. Je parle, bien entendu, de ce qui se fait au moment où j'écris ces lignes, de ce que j'ai vu de mes yeux ou entendu de la bouche même des tristes victimes de ces infamies, et nullement, comme on pourrait le croire, de faits du passé. La traite maritime a été supprimée, il est vrai, mais la traite par terre existe toujours. Elle s'est même accrue, sur certains points, par la suppression de la traite maritime, et elle a revêtu des caractères plus abominables.

Dans le nord et l'est de l'Afrique, ce sont les musulmans qui, soit par eux-mêmes, soit par les nègres qu'ils ont associés à leur commerce, sont les pourvoyeurs de l'esclavage. Ils ont donc à

(1) S. Ambr.

leurs gages des bandes de pillards et d'assassins qui pénètrent, pour leurs brigandages, dans les pays des nègres idolâtres.

Souvent ces tristes expéditions se bornent à la chasse de quelques individus isolés, de femmes, d'enfants qui s'écartent de leurs demeures. Mais souvent aussi ce sont des attaques en règle. Les villages paisibles des nègres de l'intérieur sont cernés tout d'un coup, pendant la nuit, par ces féroces aventuriers. Presque jamais les nègres, qui n'ont pas d'armes à feu, ne se défendent, ou ceux qui le font sont bientôt massacrés par des hommes armés jusqu'aux dents. Ces malheureux fuient dans les ténèbres; mais tout ce qui est pris est immédiatement enchaîné et entraîné, hommes, femmes et enfants, vers un marché de l'intérieur. On les y amène de contrées situées à soixante, quatre-vingts et cent jours de marche.

Alors commence pour eux une série d'ineffables misères. On marche toute la journée. Le soir, lorsqu'on s'arrête, pour prendre du repos, on distribue aux prisonniers quelques poignées de sorgho cru. C'est toute leur nourriture. Le lendemain, il faut repartir.

Mais dès les premiers jours les fatigues, la douleur, les privations en ont affaibli un certain nombre. Les femmes s'arrêtent les premières. Alors, afin de frapper d'épouvante ce malheureux troupeau humain, ses conducteurs s'approchent de celles qui paraissent plus épuisées, armés d'une barre de bois pour épargner la poudre. Ils en assènent un coup terrible sur la nuque des victimes infortunées, qui poussent un cri et tombent, en se tordant dans les convulsions de la mort.

Le troupeau terrifié se remet aussitôt en marche. L'épouvante a donné des forces aux plus faibles. Chaque fois que quelqu'un s'arrête, le même affreux spectacle recommence.

Le soir, en arrivant au lieu de la halte, lorsque les premiers jours d'une telle vie ont exercé leur influence délétère, un spectacle non moins horrible les attend. Ces marchands d'hommes ont acquis l'expérience de ce que peuvent supporter leurs victimes. Un coup d'œil leur apprend quelles sont celles qui succombent à la fatigue. Alors, pour épargner d'autant la maigre nourriture qu'ils distribuent, ils passent avec leur barre derrière ces malheureuses, et d'un coup les abattent. Leurs cadavres restent où ils sont tombés, lorsqu'on ne les suspend pas aux branches des arbres voisins, et c'est près d'eux que leurs compagnes sont obligées de manger et de dormir.

Mais quel sommeil! on peut le deviner sans peine. Parmi les jeunes nègres arrachés par nous à cet enfer, et rendus à la liberté, il y en a qui se réveillent chaque nuit, pendant longtemps encore, en poussant des cris affreux. Ils revoient, dans des cauchemars sanglants, les scènes abominables dont ils ont été les témoins.

C'est ainsi que l'on marche quelquefois pendant des mois entiers, quand l'expédition a été lointaine. La caravane diminue chaque jour. Si, poussés par les maux extrêmes qu'ils endurent, quelques-uns tentent de se révolter ou de fuir, leurs maîtres féroces, pour se venger d'eux, leur tranchent les muscles des bras et des jambes à coups de sabre ou de couteau, et les abandonnent ainsi, le long de la route, attachés l'un à l'autre par leurs cangues, et ils meurent lentement de faim et de désespoir. Aussi a-t-on pu dire avec vérité que, si on perdait la route qui conduit de l'Afrique équatoriale aux villes où se vendent les esclaves, on pourrait la retrouver aisément par les ossements des nègres dont elle est bordée!

On calcule que, chaque année, *quatre cent mille nègres* sont les victimes de ce fléau!

Enfin, on arrive sur le marché où on conduit ce qui reste de ces infortunés après un tel voyage. Souvent c'est le tiers, le quart, quelquefois moins encore, de ce qui a été capturé au départ.

Là commencent des scènes d'une autre nature, mais non moins odieuses. Les nègres captifs sont exposés en vente comme un bétail; on inspecte tour à tour leurs pieds, leurs mains, leurs dents, tous les membres de leur corps, pour s'assurer des services que l'on en peut attendre. On discute leur prix devant eux comme celui d'une bête de somme, et, quand le prix est réglé, ils appartiennent corps et âme à celui qui les paie.

Rien n'est plus respecté : ni les liens du sang, car on sépare sans pitié le père, la mère, les enfants, malgré leurs cris et leurs larmes; ni la conscience, car ils doivent embrasser sur-le-champ la religion du musulman qui les achète; ni la pudeur même, car ils doivent se soumettre aux plus honteuses exigences. Enfin, leur vie est à la discrétion de ceux qui les possèdent. Nul n'est tenu, dans l'Afrique centrale, de rendre compte de la mort de ses esclaves.

Tel est l'esclavage africain dans son épouvantable horreur!

Au milieu de ces atrocités, la plus digne de pitié c'est encore

la femme. Si elle est mère et si elle veut défendre ses fils, on la tue en lui arrachant ceux qu'elle cherche à protéger. Si elle est jeune fille, on s'en empare, on lui lie les mains, on entrave ses pieds, de sorte que tout mouvement lui devient un supplice. On la chasse ainsi devant soi; battue durant le jour, si elle n'avance point; livrée dans les ténèbres de la nuit à toutes les horreurs; enfin traînée jusqu'au premier marché à esclaves, et là vendue au plus offrant et livrée à celui qui la paie pour la torturer toute sa vie, et la tuer lorsqu'il lui plaît.

C'est le sort de la femme noire dans tout l'intérieur du continent africain. Il n'y en a pas une seule qui ne soit esclave. Les hommes sont libres du moins, lorsque leur tribu n'a pas été vaincue à la guerre; les femmes sorties de l'enfance ne le sont jamais. Ou prises à la guerre, ou volées ou vendues, elles ont toutes perdu leur liberté.

Si je voulais vous rapporter ce que nous en écrivent nos missionnaires, vous verriez que, quelle que soit la situation de leur maître, elles sont également victimes de tous les maux. Le R. P. Hauttecœur, missionnaire d'Alger et supérieur de la Mission de Saint-Joseph de Kipalapala, sur la route du Nyanza, nous écrivait dernièrement que, durant les pluies de la Masika (1), les terrains de la plaine voisine étaient devenus un marécage. Impossible d'y avancer sans enfoncer dans la boue. Malgré cela, un nègre du village voisin ordonna à sa femme esclave d'aller y ramasser du bois pour cuire le repas du soir. Elle partit, mais, à peine entrée dans les champs, elle commença d'enfoncer et bientôt elle se trouva ensevelie jusqu'aux bras sans pouvoir se dégager et obligée de rester immobile pour ne pas enfoncer encore et périr. Sa voix plaintive appelait à l'aide, mais ceux qui passaient près de là ne faisaient qu'en rire. Le mari, ne la voyant point revenir, se mit à sa recherche avec un bâton. Il la trouva dans cet état pitoyable et, sans faire aucune tentative pour la secourir, il lui jeta de loin son bâton pour qu'elle pût se défendre, si elle voulait, contre les hyènes qui allaient venir. Il rentra ensuite chez lui tranquillement. Le lendemain, toute trace de la malheureuse femme avait disparu.

Telle est la femme des simples noirs. Celles des chefs ne sont pas plus heureuses.

Un autre de nos Pères cite, avec horreur, la parole d'un roitelet du Bukumbi, qui lui disait un matin: « *J'ai tué cinq de mes*

(1) Saison des pluies torrentielles.

femmes pendant la nuit, » sans même paraître trouver que cela fût extraordinaire.

Les rois puissants sont pires encore avec leurs sérails. Le R. P. Lévesque, ancien missionnaire dans l'Ouganda, m'a raconté que, se trouvant à la cour du roi Mtéça et attendant, dans l'enceinte extérieure, l'audience de ce prince, tout à coup il vit les portes du *Brazah*, ou salle royale, s'ouvrir avec fracas pour livrer passage à deux soldats armés traînant par les pieds une pauvre femme esclave. C'était une des épouses favorites du roi que celui-ci venait de condamner à avoir les oreilles, le nez et enfin la tête coupés à l'instant, pour avoir parlé trop haut avant l'ouverture de son audience. La sentence fut exécutée sur le lieu même, devant la foule. Aux cris de l'infortunée qui navraient le cœur des Missionnaires les assistants répondaient par une hilarité bruyante.

Encore une fois, tel est le sort de la femme africaine. Il y faut ajouter la polygamie avec ses jalousies, ses haines, l'obligation de tous les plus rudes travaux, car l'homme regarde comme au-dessous de lui de les accomplir. C'est la femme seule qui porte les fardeaux, qui travaille la terre. Rien n'est triste comme de voir de loin, en passant, ces infortunées créatures courbées sur leurs sillons, maniant avec effort l'instrument du travail et portant un enfant lié sur leur dos par des courroies. Il y a en ce moment, car les chiffres font mieux comprendre cet abîme de maux, deux cents millions de femmes vivantes, dont c'est le triste sort !

Et je ne parle que des douleurs de ce monde. Pour l'autre, elles ne semblent pas moins à plaindre que pour celui-ci.

Aucune espérance ne leur montre un avenir meilleur ; aucun repentir ne les purifie. Et, par conséquent, on ne peut même garder pour elles la confiance que l'on cherche à conserver quelquefois pour d'autres infidèles comme les mahométans par exemple, ou les Indiens, ou les Chinois.

Là des théologiens (et l'Eglise ne condamne pas leur système) trouvent des motifs de penser qu'en observant tout ce qu'elles connaissent de la loi de Dieu, en étant disposées à recevoir tout ce qu'il plairait à Dieu de leur faire connaître encore, à suivre tout ce qu'il pourrait ordonner, il y a pour certaines âmes comme une foi implicite à la rédemption et un vœu implicite du baptême qui peut, dans un état d'ignorance invincible, les justifier aux yeux de Dieu.

Dans l'intérieur de l'Afrique, cette illusion n'est pas possible. Les superstitions basses, le fétichisme sont les seuls indices d'une tradition primitive qui semble se perdre davantage chaque jour, et ces pratiques souvent féroces qui engendrent tous les excès ne peuvent servir qu'à enfoncer leurs victimes dans un plus profond désespoir.

Jamais donc plus grande misère ne s'est offerte ailleurs à un tel degré.

Ce sont précisément ces indescriptibles souffrances qui ont touché le cœur des sociétés d'hommes apostoliques, qui font en ce moment de toutes parts, comme le siège de l'Afrique. Nous y sommes nous-mêmes, pour une faible part, dans la personne des Missionnaires d'Alger. Seuls jusqu'ici des hommes pouvaient affronter de tels périls et s'exposer aux violences de ces barbares. Les femmes ne pouvaient les suivre. Elles ne doivent en effet, s'établir que là où elles peuvent être à l'abri de périls pires que la mort. Le terrible exemple des pauvres religieuses captives du Madhi, dans la mission du sud de l'Egypte, nous montre ce à quoi elles seraient exposées si on manquait à ces règles de prudence.

Mais, peu à peu, le terrain se prépare. La France, la Belgique, l'Allemagne et les autres Etats de l'Europe fondent en Afrique des Etats réguliers où des centres européens commencent à s'établir. L'Algérie, la Tunisie, le nord de l'Egypte offre des conditions complètes de paix et de sécurité. Le moment approche donc où, à la suite des apôtres, les femmes apostoliques vont pouvoir se former et venir. Je ne crains pas de le dire, ce sera l'aurore du salut. L'action des femmes sera tout autrement puissante que celle des missionnaires, sur les femmes surtout. Ce n'est plus là pour nous une espérance ou une hypothèse, c'est maintenant une certitude. Là où nous avons pu les établir au milieu des seuls indigènes africains comme en Kabylie, la preuve est faite par les résultats.

Les missionnaires, je l'ai dit en commençant, mais il faut le répéter et l'expliquer, ne peuvent même pas, à cause des préjugés indigènes, aborder directement les femmes. Ils ne sauraient entretenir avec elles des rapports suivis pour les instruire. Ni les musulmans de nos provinces méditerranéennes, ni les nègres barbares de l'intérieur n'acceptent les communications de leurs femmes avec des étrangers. Dans l'Afrique du Nord, les Arabes musulmans les voilent dans les rues et les

enferment dans les appartements intérieurs où jamais un homme ne pénètre. Dans les pays nègres, une rencontre innocente suffit pour amener le jugement de la femme et sa mort.

Or, ce que les hommes ne peuvent pas, les femmes le peuvent. On les admet avec facilité, même avec joie. Les malades espèrent d'elles un secours, car elles sont pour eux des médecins d'un ordre surnaturel. Ils croient à leurs remèdes et encore plus à leur puissance auprès de Dieu. Les pauvres femmes recluses y trouvent, dans l'ennui mortel de leur vie, la satisfaction d'une curiosité enfantine. Elles ne veulent plus les laisser sortir. Elles touchent les vêtements , elles font mille questions étonnées. Elles demandent qu'on revienne. Elles appellent leurs petits enfants, et, quand ceux-ci sont bien malades et près de la mort, les sœurs en profitent pour leur donner, avec le remède du corps, le remède de l'âme. En un mot, l'accès est aussi facile à des femmes européennes auprès des femmes indigènes, qu'il est difficile aux hommes.

Mais c'est surtout la supériorité morale de la femme chrétienne et de la religieuse qui parle à ces créatures déshéritées. Plus elles sont tombées bas, plus elles sont frappées de cette grandeur. Plongées au dernier degré de l'abaissement et de la misère, sous la main féroce de leurs maîtres, elles voient, sans pouvoir l'expliquer, les chrétiennes, non seulement égales, mais supérieures à l'homme par la générosité, la délicatesse, la foi vive, le courage que cette foi leur inspire, la charité tendre qu'elle met dans leur cœur, l'honneur qui les entoure. Je vous citais en commençant dans cette lettre, la parole d'un vieux musulman lévantin à une sœur de charité.

C'est l'impression de tous les indigènes de l'Afrique.

J'en trouvais un écho, il y a peu de jours, dans une lettre écrite de Kabylie par une jeune fille appartenant à une noble famille française. Les femmes kabyles étaient étonnées devant cette grande dame européenne. « Mais ajoute ma correspondante, l'étonnement que j'excitais n'est rien à côté du sentiment qu'inspirent les Sœurs. Elles ne se demandent pas, comme pour moi, comment et pourquoi? *Elles se figurent que les Sœurs tombent quelque part du ciel dans l'état même où elles se trouvent en Kabylie.*

C'est ainsi qu'il est facile aux Sœurs d'inspirer la confiance et d'arriver par elle, avec la grâce de Dieu, à la régénération morale et à la conversion chrétienne. Figurez-vous des roli-

gieuses ainsi vouées à l'apostolat, pénétrant de toutes parts de proche en proche dans ces villages, dans ces huttes, presque sous les feux de l'équateur, s'asseyant auprès de la femme païenne, pauvre esclave rompue de coups, et relevant peu à peu son espérance, lui faisant lever ses regards vers le ciel, lui expliquant comment le genre humain tout entier est sorti des mains d'un Dieu bon, comment il a abandonné Dieu et est ainsi devenu l'objet d'une malédiction mystérieuse ; comment un Sauveur l'a racheté et comment il fait maintenant marcher tant de peuples dans la paix et dans la lumière ; comment une portion de la famille humaine s'est, au contraire toujours de plus en plus enfoncée dans le mal; comment la femme est fatalement la première victime de ces aberrations à cause de sa faiblesse ; comment le Rédempteur, venu pour sauver les petits et les faibles, leur envoie aujourd'hui le salut ; comment une femme, bénie entre toutes les autres, a relevé son sexe de la malédiction qui pesait sur lui et l'a entouré de respect ; comment, dans la société qui connaît Jésus et Marie, les femmes n'ont pas à souffrir des infamies ou des atroces supplices qui oppriment la femme africaine ; comment le sentiment de la justice, la crainte du juge auquel elle devra rendre compte un jour empêche seule la force d'opprimer la faiblesse; comment enfin, si elles le veulent, elles peuvent participer à ces bienfaits et lors même qu'elles devraient encore continuer à souffrir ici-bas, recevoir dans un monde meilleur qui ne finira pas, la récompense de leurs tortures.

Croyez-vous qu'en entendant ces récits de la bouche de femmes régénérées, ces pauvres femmes ne s'éveilleront pas comme d'un sombre rêve ne seront pas touchées et qu'avec le secours de Marie, il ne sortira point de là des fruits abondants de lumière et de salut, non pas seulement pour elles, mais pour les peuples !

LETTRE AU SAINT-PÈRE

DE L'ARCHEVÊQUE DE TURIN ET DE SES SUFFRAGANTS

On lira avec d'autant plus de satisfaction et d'intérêt, cette importante Adresse d'adhésion aux enseignements et aux réclamations du Saint-Siège sur son indépendance territoriale, que

la vigueur et la noblesse des pensées qui y sont rehaussées par une forme des plus attrayantes et vraiment digne d'un sujet si élevé. Voici la traduction de ce document :

Très Saint-Père,

Assemblés dans une réunion fraternelle, unis autour de la chaire de saint Maxime où notre vénération pour l'invincible champion de Christ s'allie si bien à la piété que nous inspirent les célestes protecteurs des diocèses de cette province ecclésiastique turinaise, nous ne pouvons nous pénétrer des vénérés souvenirs de nos premiers saints, nous ne pouvons rallumer à leur souffle vivifiant le feu sacré de la religion, sans penser aussitôt à Votre Béatitude, sans Vous adresser l'expression expansive et aimante de nos sentiments.

L'affection qui nous lie à nos chaires épiscopales nous porte à élever nos yeux, nos esprits et nos cœurs vers la première chaire qui est la mère des autres, sur laquelle Vous siégez, Bienheureux Père, et d'où, avec tant de sagesse et de gloire, Vous Vous consacrez au gouvernement spirituel de l'Eglise catholique.

C'est pourquoi, après avoir invoqué l'Esprit-Saint et la Bienheureuse Vierge Marie, la parole qui précède la tractation de nos affaires religieuses, de même que la dernière qui en est le couronnement, devient un hymne de tendre salut filial, et nous nous écrions : Hommage et bonheur à notre très aimé Saint-Père Léon XIII !

Notre ferveur s'accroît encore à l'approche de Votre jubilé sacerdotal. Bien souvent, en observant la persécution dirigée contre l'Eglise, en sentant blesser nos oreilles par les outrages des méchants, nous nous sommes demandé tout attristés : où donc aboutira cette fureur insensée? Les hommes pervers l'emporteront-ils? Mais, au plus fort de la tempête, un superbe rayon de soleil perçant la nue nous ravive et nous réconforte. Nous nous apercevons que tous ne marchent pas *dans la voie de Caïn*, que beaucoup ne se sont pas encore prosternés devant l'idole du mensonge et de la perdition ; nous voyons que les croyants en multitudes compactes se lèvent, adhèrent à Vous et Vous demandent cette bénédiction qui doit les sauver. Ainsi ce que l'on aurait cru bien éloigné encore est près de nous ; ce que l'on n'aurait plus espéré se réalise. Dans votre demeure du Vatican, Vous n'êtes, en vérité, ni oublié, ni abandonné. La violence des ennemis de Dieu a soustrait votre auguste personne au regard sensible des peuples ; mais les peuples se meuvent et viennent vous visiter. Voici qu'autour du Vatican le monde accourt en foule, de même qu'il accourait sur les traces du Sauveur : *Mundus totus post Eum abiit.*

Il y a donc dans la société civile un grand mouvement religieux et nous, qui en sommes plus que les autres émus et attendris, nous voudrions pouvoir nous apporter nous-mêmes sur nos bras nos

très chers fils qui sont aussi Vos fils bien-aimés. Nous voudrions en particulier pouvoir amener devant Vous les pécheurs touchés et repentis. Bien beau sans doute est l'hommage des enfants qui balbutient les accents de l'innocence; belle et suave est la vénération envers Vous des âmes vierges qui ont la voix de la pudeur; magnifique est le salut des croyants généreux qui ont la parole de l'apostolat et du martyre; mais il serait beau aussi et plein d'une douceur ineffable le concours à Vos pieds des pécheurs, pour Vous faire entendre l'accent si ardemment désiré du repentir et de la demande de pardon. Nous voudrions pouvoir Vous le procurer au prix de notre vie et, en attendant, nous élevons vers le ciel nos vœux et nos supplications très ardentes.

Nous savons que Votre jubilé sacerdotal deviendrait l'objet de la plus vive allégresse et verrait s'accroître sans comparaison la splendeur des fêtes, si cette Italie officielle, revêche et irritée, qui n'est pas avec Vous, s'adressait avec amour au Vatican et venait Vous demander la paix. Les paroles si affectueuses que Vous avez proférées dans le dernier Consistoire du 23 mai ont touché les cœurs de tous les Italiens vrais et croyants.

La lettre que Vous avez adressée au cardinal Mariano Rampolla, Votre Secrétaire d'Etat, nous a illuminés sur le but élevé à atteindre et tracé les règles à suivre pour nous inspirer le désir de la paix commune et pour l'obtenir, Nous faisons pleine et très sincère adhésion à Votre parole, à Vos charitables exhortations, à Votre demande de reconnaissance de Vos droits d'indépendance temporelle et de pleine liberté. Unis à Vous, dirigés par Vous, nous désirons à notre tour, et nous demandons la paix entre l'Italie et la Papauté. C'est ce dont nous tenons à informer nos fidèles ; c'est à cela que nous les exhortons par des conseils paternels et une vive sollicitude. Nous leur disions : Désirez la paix, mais désirez-la comme la veut le Modérateur suprême de la morale, l'auguste Père de la patrie italienne. Célébrez le Jubilé sacerdotal du Vicaire de Jésus-Christ; allez en aussi grand nombre que vous pouvez aux fêtes de la Ville-Sainte, agenouillez-vous devant la Chaire apostolique ; prononcez les paroles du commun repentir; remettez-vous-en à lui qui vous aime; implorez et espérez.

O Saint Pontife ! Vous avez dit et Vous avez montré par le fait, que Vous aimez l'Italie. Oui, aimez-la, car elle a trop besoin de Votre Amour, de Vos soins paternels. Elle est en butte aux fortes tentations du mal, elle compte parmi ses fils de nombreuses victimes de péché ; mais elle a aussi les élans sublimes de la foi et de la charité. Ne l'abandonnez pas ; elle ne mérite pas d'être abandonnée, cette terre qui a reçu tant de dons de la nature, de l'art, de la religion ; elle n'est pas digne d'abandon cette terre qui est particulièrement la Vôtre. Cette Italie, qui a les plus belles fleurs pour les autels,

la plus tendre poésie pour les chants de l'Eglise et qui domine la plus grande extension de mer, toute ouverte aux élans de l'apostolat; cette Italie, qui a coûté le sang de tant de martyrs et qui a été abondamment fécondée par la semence des chrétiens; qui a salué la naissance de saint Benoît, de saint François d'Assise, de saint Thomas d'Aquin, de sainte Catherine de Sienne et d'autres innombrables saints si illustres ; qui, beaucoup moins que d'autres pays, a accueilli les fameux et funestes hérétiques ; qui a vu depuis dix-huit siècles et qui voit toujours de si près exulter et pleurer les Papes, de sorte qu'elle vit de leurs victoires et qu'elle s'attriste de leurs tribulations, — cette Italie, Saint-Père, vous dit et vous crie que Vous la secouriez.

De même qu'on ne peut serrer dans la main les couleurs de l'arc-en-ciel, de même aussi nos langues ne peuvent énumérer tous les sentiments élevés, toutes les nobles affections dont Votre cœur déborde ; mais les bons catholiques, les sincères italiens savent et présagent, avec l'heureux espoir de la réalité, que sur la tête du Représentant visible du Pontife éternel brille l'arc-en-ciel qui peut seul indiquer la paix de l'Italie et du monde.

Prosternés au baisement de Votre pied sacré, nous invoquons la bénédiction apostolique pour nous et pour nos diocèses bien-aimés.

Turin, le 13 octobre 1887.

De Votre Sainteté les fils très humbles, très dévoués et très respectueux.

† Cajetan Cardinal Alimonda, archevêque. — Joseph-Marie, évêque d'Acqui. — Alphonse, évêque de Saluce. — Emilien, évêque de Fossano. — Placide, évêque de Mondovi. — Joseph-Auguste, évêque d'Aoste. — Edouard-Joseph, êvêque de Suse. — Fr. Charles-Laurent, évêque d'Albe. — Joseph, évêque d'Asti. — Théodore, évêque de Cuneo. — Jean-Marie, évêque de Pignerol. — Augustin, évêque d'Ivrée. — Jean-Baptiste Bertagna, évêque titulaire de Capharnaüm, auxiliaire de Turin. — Basilius Leto, évêque titulaire de Samarie.

LA CRIMINALITÉ ET SES CAUSES

Nous avons reproduit, il y a quelque temps, des observations intéressantes sur la *Statistique criminelle en France*, publiée par M. le ministre de la justice. Nous les complétons aujourd'hui par quelques considérations publiées par M. le comte d'Haussonville dans la *Revue des Deux-Mondes*, et par d'autres empruntées à M. Macé,

ancien chef de la sûreté à Paris, et M. Guillot, juge d'instruction au tribunal de la Seine.

Le crime et la civilisation. — « Le XIXe siècle, dit M. d'Haussonville, et il ne s'en montre pas médiocrement fier, a assisté à une des transformations les plus prodigieuses et les plus rapides qui aient signalé l'histoire de l'humanité. Les découvertes de la science ont décuplé les forces de la production, augmenté la division des richesses, multiplié les relations des hommes entre eux, introduit enfin dans la condition générale des raffinements de bien-être que les privilégiés d'autrefois ne connaissaient même pas. La France moderne est enivrée d'elle-même. Pas un instant elle ne laisserait discuter la question de savoir si cet état nouveau constitue un progrès. Le progrès est son dogme, qui tend à remplacer tous les autres. Toute une école scientifique et philosophique fait de la transformation sociale de la condition humaine le dernier terme d'une série d'évolutions qui auraient tendu d'elles-mêmes et inconsciemment vers le but suprême.

« Mais pendant que cette nation s'étourdissait ainsi de sa prospérité, un juge silencieux, inexorable, tenait un compte exact de toutes ses défaillances, et aujourd'hui qu'elle fait son dénombrement moral, elle s'aperçoit qu'elle compte dans son sein plus de meurtriers, plus de voleurs, plus de débauchés, et aussi plus de mendiants et de vagabonds qu'elle n'en comptait il y a un demi-siècle. Où est le progrès alors, si l'amélioration de la condition matérielle n'a point eu pour conséquence une élevation de la condition morale, bien plus, si la moralité paraît marcher en sens inverse du progrès?

« Le nombre des crimes contre les mœurs a triplé, et l'augmentation la plus forte porte sur le plus odieux de tous : les attentats sur les enfants. (De 136 par an qu'ils étaient de 1830 à 1860, ils étaient arrivés à 791 de 1876 à 1880, c'est-à-dire que leur nombre a fait plus que quintupler.) Les raffinements de la civilisation paraissent avoir surexcité les passions au lieu de les adoucir. Cela résulte de ce fait très remarquable que les attentats de cette nature sont relativement très rares dans les régions agricoles, pauvres, montagneuses, où les habitants vivent éloignés les uns des autres, dans des conditions de grande simplicité de vie. Au contraire, ils sont très fréquents dans les régions qui comptent de grands centres de population. Le maximum de ces délits se produit à Paris. La même observation

s'applique aux autres infractions contre les mœurs, dont le nombre a augmenté d'une façon très sensible. Une augmentation aussi continue, aussi sensible, ne peut s'expliquer que par une aggravation dans la grossièreté de la nation.

Ce n'est pas faire fausse route que d'attribuer l'augmentation particulièrement rapide de ces dernières années à la diffusion, par la voie de la presse populaire, de la littérature sensuelle qui nous envahit de plus en plus, et dont les peintures semblent faites pour allumer les imaginations grossières. Puisque la liberté de la presse est considérée comme un des bienfaits de la civilisation, encore est-il juste qu'elle porte un peu la responsabilité de ses bienfaits. »

Quant aux crimes et délits contre la propriété, « la répartition entre les diverses régions de la France est à peu près analogue à celle des crimes contre les mœurs. Les départements où l'on compte le moins de crimes contre la propriété sont généralement les départements les plus montagneux, ceux où la population vit de la vie la plus simple. Au contraire, ceux où les crimes sont les plus nombreux sont ceux où la richesse, le luxe, l'aisance sont le plus répandus. »

« Il n'est pas douteux que, dans ces départements, la diffusion et l'étalage de la richesse ne développent, chez ceux qui trouvent leur part trop petite, le désir de l'accroître, et ne soumettent à une tentation trop forte ceux qui en sont totalement déshérités. Mais cette diffusion de la richesse et cet étalage de luxe marchent de pair avec les progrès de la civilisation. Il est donc bien difficile de rendre la civilisation complètement innocente de l'accroissement du nombre des crimes et des délits qui ont pour mobile la cupidité...

« Que faut-il conclure de cette longue analyse des différents mobiles de la criminalité, et de ce réquisitoire que les faits semblent dresser contre la civilisation? Faut-il s'éprendre d'un bel enthousiasme pour l'état sauvage, et concevoir, comme disait Voltaire, « une furieuse envie de marcher à quatre pattes. » Ce serait pousser la désillusion un peu loin. Mais on peut, je crois, tirer de ces considérations deux conclusions pratiques. La première, c'est qu'*autre chose est la civilisation, autre chose la moralité. Il importe donc de combattre cette erreur qui associe l'idée du progrès moral à celle du progrès matériel, et fait de l'un la conséquence de l'autre.* »

Non, l'expérience et l'histoire prouvent d'une manière irré-

futable que le progrès moral ne peut être le résultat que du progrès religieux.

Le crime et l'instruction. — Victor Hugo a dit : « Éclairez les têtes, vous n'aurez plus besoin de les couper. »

M. Macé, ancien préfet de police, qui vient de publier ses mémoires, réplique :

« Depuis 1831 les têtes n'ont pas manqué d'éclairage, et « notre illustre poète doit être satisfait : on les coupe rarement; « *mais les crimes n'ont fait qu'augmenter avec le progrès de « l'instruction et prennent des proportions incalculables.* »

Voici donc un témoin autorisé entre tous qui établit qu'à une plus grande diffusion de l'instruction publique, correspond un accroissement notable dans la criminalité.

Faut-il conclure que l'instruction est un péril, et qu'il faille la restreindre au lieu de la développer?

Non, certes ! Nous voulons qu'on « enseigne les nations, » puisque c'est là une des principales missions que l'Église ait reçue de son divin Fondateur. Le point seulement est de savoir ce qu'on leur enseignera, et si ce qu'on leur enseignera est de nature à les fortifier contre les dangers de l'exemple et les tentations de la misère.

Toute la question est là. L'instruction est aussi nécessaire à la vie de l'esprit que le pain à la vie du corps, soit! La chose est devenue banale à force d'être vraie. Mais, de même qu'on se garde d'un pain empoisonné, il faut se garder d'une instruction malsaine, plus funeste que l'excès même de l'ignorance.

C'est l'opinion de M. Macé, et il la développe en très bons termes :

« L'éducation, comme on la donne aujourd'hui, n'est pas une « garantie de moralité. On apprend à bien dire, c'est vrai; mais « ne vaudrait-il pas mieux apprendre à bien faire? »

« Ce n'est pas avec les manuels civiques, en chassant les « Frères et les Sœurs des écoles, en étouffant les croyances « religieuses, que l'on trouvera le remords et le repentir.

« Les réformateurs du jour pensent-ils que la jeunesse soit « assez raisonnable pour se passer de guide et se créer une « morale? Non, ne le croyez pas; et lorsqu'elle est aux prises « avec la nécessité, ses passions et ses maigres ressources, elle « n'a même plus la religion pour secours. »

Et M. Macé conclut, lui aussi, par une citation de Victor Hugo. Car il est dans la destinée du « grand penseur » de four-

nir des formules sonores aux idées les plus contradictoires qu'il a tour à tour professées et trahies :

« L'ignorance, dit Victor Hugo, vaut mieux que la mauvaise science. Laissez au peuple qui travaille et qui souffre la croyance à un monde meilleur. »

M. Macé n'est pas un déclamateur. C'est un homme qui a beaucoup observé et qui nous communique le résultat de ses observations.

Un symptôme surtout l'effraie ; c'est l'extrême jeunesse de la plupart des criminels. « Il y a seulement vingt ans, dit-il, tous les voleurs étaient âgés. Aujourd'hui, d'une précocité inquiétante, ils volent à douze ans dans les poches ; à quinze ans, ils forcent les serrures et à vingt ans ils assassinent. »

Et ils assassinent « avec des raffinements de cruauté inconnus jusqu'ici. »

*
* *

M. Guillot, juge d'instruction au tribunal de la Seine, fait la même douloureuse constatation dans un livre qu'il vient de publier : *Paris qui souffre*, dans lequel il établit que les crimes commis par de tout jeunes gens se sont multipliés, depuis une dizaine d'années, dans des proportions effrayantes. Le nombre des criminels de moins de vingt ans a *quadruplé ;* de cinq mille environ il s'est élevé à plus de vingt mille.

« Sur les bancs de la cour d'assises, dit M. Guillot, on peut les voir se pavaner dans leur crime, chercher bien moins à s'excuser qu'à poser pour le scélérat accompli : eux aussi écrivent leurs mémoires ; ils cherchent à produire leur effet ; les frémissements d'indignation qui parcourent l'auditoire sont les applaudissements qu'ils ambitionnent ; ils se grandissent aux yeux de leurs camarades et posent, dans cette franc maçonnerie qui a rarement ses renégats, leur candidature à l'emploi de chef de bande et de sultan de trottoir. »

Or, quelle est la cause principale de cette dépravation, qui commence de si bonne heure aujourd'hui et ne fait qu'aller croissant ? M. Guillot répond :

« Il ne peut échapper à aucun homme sincère, quelles que soient ses opinions, que *cette effrayante augmentation de criminalité chez les jeunes gens a coïncidé avec les changements apportés dans l'organisation de l'enseignement public ;* ce doit être, pour la conscience de ceux qui ont cru trouver le progrès

dans cette voie nouvelle, un lourd souci que de voir la génération se distinguer par sa perversité brutale.

« Les vieux tuteurs de l'enfance n'ont pas été impunément renversés ; il n'y a plus d'équilibre entre les impulsions instinctives et les forces de résistance qui sont le résultat de l'éducation et du milieu : la morale pratique ne peut, sauf chez certaines natures exceptionnelles, subsister que par le dogme ; le jour où elle devient une abstraction d'ordre purement humain, elle peut être discutée et varie suivant le sentiment, l'intérêt et les appétits de chacun. »

Voilà deux témoignages qui seraient de nature à faire réfléchir les laïcisateurs, et même, s'ils avaient souci de l'intérêt social, à leur faire abandonner leur criminelle entreprise. Mais la haine de la religion sera plus forte. Que toute facilité soit donnée au développement du crime, pourvu que l'enseignement religieux soit dépossédé de la liberté !

LE CARDINAL GIBBONS

ET LES INSTITUTIONS AMÉRICAINES

Le *North American Review* d'octobre, publie un article du cardinal Gibbons ayant pour titre : Quelques défectuosités dans nos institutions politiques et sociales.

En Amérique comme en Angleterre, l'évêque n'hésite pas à descendre dans l'arène ordinaire où s'exposent et se discutent les *idées*. Quand il lui semble opportun, il se fait publiciste. Les revues, toutes les revues s'ouvrent à ses écrits avec empressement. Le cardinal Manning évangélise par la revue autant au moins que par le mandement. L'article du cardinal Gibbons que nous apporte la revue de New-York, — tout fait de bon sens, de précision et de clarté — signalant avec autorité et de main sûre les dangers qui menacent les États-Unis d'Amérique, intéresse toutes les nations.

La vie sociale et civile de l'humanité dérive de la vie domestique, écrit le cardinal. La vie officielle d'une nation est ordinairement le résultat du sens moral du peuple. La moralité de l'administration publique se mesure à l'étendard moral de la famille. Le ruisseau ne vient que de sa source. » Or, l'Amérique se trouve en face de graves dangers : le mormonisme et le divorce ; un

système d'éducation imparfait, vicieux; la profanation du dimanche, la fraude dans les élections; l'administration de la justice rendue mauvaise par son caractère dilatoire. « C'est à l'un ou l'autre de ces vices radicaux, qu'il faut faire remonter notre soif insatiable de lucre, dit l'écrivain, la richesse colossale à côté de la pauvreté abjecte; l'extravagance du riche ; le mécontentement du pauvre; notre course déchaînée à travers la vie, et le reste. » L'auteur reprend ensuite chacun des points énoncés.

Le mormonisme est la plaie de la civilisation aux États-Unis. Il est un discrédit pour le gouvernement, la dégradation de la femme, une menace toujours dressée contre la sainteté du mariage. Les mesures prises contre lui sont sans effet. L'impunité dont ont été gratifiés ses apôtres a rendu ceux-ci audacieux. Ils viennent se recruter en Angleterre, dans la principauté de Galles, en Suède, en Danemark, en Suisse. Leurs émissaires forment des disciples dans la Caroline du Nord, en Géorgie et dans les autres États de l'Union.

La facilité avec laquelle on accorde le divorce devient un mal non moins déplorable que le mormonisme. Le divorce a pour lui la sanction de la loi : le mormonisme ne l'a pas. Chaque État a ses cas déterminés de divorce; il faudrait dire ses prétextes. Dans le Maine et l'Illinois, le divorce est à la discrétion du juge.

L'enseignement public, deuxième mal, met en danger la stabilité du gouvernement. L'auteur est persuadé que l'erreur populaire, en fait d'éducation, vient d'une notion insuffisante de la chose. Élever, c'est développer les facultés de l'âme, facultés intellectuelles, morales et religieuses. Un système d'éducation qui ne s'adresse qu'à l'esprit et à la mémoire, laissant de côté la morale et la religion, est un système imparfait, vicieux. L'éducation artistique est importante; l'éducation religieuse indispensable, dit Webster. Il nous faut une éducation qui fasse des enfants, non pas seulement des hommes du monde, mais des hommes de Dieu. Or, *établir le divorce* entre l'éducation religieuse et l'éducation séculière, c'est porter un terrible coup à l'âme humaine. La conséquence ordinaire, quelle est-elle? Les facultés morales en sont paralysées, et l'indifférence en matière de foi, en sort favorisée. L'éducation est à l'âme ce que les pieds sont au corps. L'auteur cite ensuite de Guizot des pages que nos lecteurs connaissent. Le moyen de remédier à ce mal? se

demande le cardinal Gibbons. « C'est d'appliquer à nos écoles publiques ce qui se fait actuellement dans le Canada. »

La profanation du *sabbat chrétien*, tendant à oblitérer dans la population adulte la crainte salutaire de Dieu et le respect qui lui est dû, est un autre danger. Après avoir fait l'historique du jour du Seigneur, le cardinal rappelle les essais de la République française pour abolir ce jour et le faire disparaître. « C'est un fait avéré, continue-t-il, que de nos jours, les ennemis de la religion sont les adversaires déclarés du *sabbat chrétien*. J'ai vu, s'écrie-t-il, le dimanche profané dans les capitales de l'Europe. Par qui? Par des hommes qui ont perdu le sens religieux, qui se font gloire de leur impiété et qui s'acharnent à l'extirpation du christianisme. Si on ne creuse pas des fondations, si on ne bâtit pas, le dimanche, à Baltimore comme dans les grandes villes d'Europe, le respect de ce jour saint a néanmoins diminué depuis vingt-cinq ans. Si on ne résiste pas à certaine invasion, on verra ce qui adviendra de l'aspect de la cité. » Le cardinal examine ensuite rapidement l'avantage individuel et social du dimanche. Il est à l'âme ce que la nuit est au corps, l'heure d'un bienfaisant repos ; le témoin vivant de la révélation ; la sauvegarde efficace du christianisme ; le maintien du respect dû à la loi et à l'autorité ; le promoteur par la distribution de la parole chrétienne, de l'élévation des âmes et de la paix publique ; un lien de bienveillance et de charité, par les réunions dans un temple commun ; un jour de joie, ne devant pas avoir chez les chrétiens le rigorisme que lui donnent les juifs et les puritains. Sa vraie conception se trouve dans la parole du Psalmiste : « Voici le jour que le Seigneur a fait; soyons en gaieté et réjouissons-nous. »

Le suffrage est l'expression de la volonté d'un peuple libre. Sa pureté doit donc se garder avec jalousie. Violer cette pureté, c'est frapper l'Etat à son point le plus sensible. Le cri répété qu'il y a eu « fraude électorale » est plein d'avertissements.

Sans doute c'est le cri, exaspéré souvent, du parti vaincu ; mais la fraude électorale est essayée par les moyens connus que l'on sait, et trop souvent elle l'est avec succès.

Il y a négligence légale dans la tenue des registres ; négligence légale dans la surveillance de l'urne ; mais la cause principale du mal se trouve dans les meilleurs citoyens eux-mêmes, qui se tiennent en dehors de la pratique des affaires politiques et ne conduisent pas la campagne électorale.

Influencer, diriger le vote est « le sale ouvrage » des politiciens. Les gentlemen naturellement s'en abstiennent.

La machine politique tombe ainsi dans des mains mal famées : de là vient la fraude électorale qui se multiplie dans les grandes villes et met en danger les institutions américaines.

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, Pape et Roi glorieusement régnant, vient d'adresser aux fidèles de la sainte Église catholique, apostolique et romaine, une Lettre relative au jubilé sacerdotal de Sa Sainteté que les catholiques du monde entier se préparent à célébrer.

Nous signalons spécialement ce bref si paternel où le Père auguste des fidèles, représentant le Fondateur divin de l'Église, ouvre le trésor des grâces dont il est dépositaire spécialement à ceux de ces enfants qui saisiront cette occasion pour venir à Rome en pèlerinage.

La pieuse et touchante pensée du Saint-Père trouvera un écho puissant dans les cœurs catholiques.

Voici le Bref pontifical :

LÉON XIII, PAPE

A tous les fidèles de Jésus-Christ qui verront les présentes lettres, salut et bénédiction apostolique.

Au premier jour de l'année prochaine Nous célébrerons, s'il plaît à Dieu, la solennité de Notre jubilé sacerdotal, et à ce sujet toutes les nations de l'univers et les familles de tout rang exultent d'allégresse ; en toutes sortes de manières merveilleuses, au milieu de cette difficulté des temps, à Nous qui avons été divinement placé sur le Siège sublime de saint Pierre, elles donnent des témoignages solennels de leur foi, de leur amour, de leur respect et de leurs félicitations. Ces témoignages, Nous les acceptons pour les rapporter à Dieu qui Nous console dans notre tribulation, et sans cesse Nous le prions de bénir le troupeau du Seigneur, de lui être propice et de lui accorder la paix et la concorde désirées depuis longtemps.

Ému par ces marques publiques d'amour et de piété traditionnelle, et déférant aux prières qui Nous sont adressées à cette fin que tous les enfants retirent de cette fête de leur Père quelque avantage pour acquérir le bonheur éternel, Nous avons décidé d'ouvrir les trésors de l'Église dont Dieu Nous a confié la dispensation.

C'est pourquoi, en vertu de la miséricorde de Dieu, Nous appuyant sur l'autorité de ses apôtres saint Pierre et saint Paul :

A tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ de l'un ou de l'autre sexe qui viendront à Rome en pèlerinage à l'occasion de Notre jubilé sacerdotal, afin de témoigner ouvertement et publiquement, au nom de leurs peuples, de leur piété et leur respect et afin de rendre avec l'obéissance l'honneur dû à la suprême autorité qui Nous a été confiée par Dieu ; à tous les fidèles aussi de l'un et l'autre sexe qui suivront et accompagneront d'esprit et de cœur lesdits pèlerinages ; comme à tous ceux et à chacun de ceux qui, de quelque manière que ce soit, donneront leur concours pour la bonne et heureuse issue de ces pieux pèlerinages;

Nous accordons dans le Seigneur l'indulgence plénière et la rémission de leurs péchés, tant pour le jour de Notre solennité indiqué ci-après que pour le jour de fête qui suivra immédiatement la neuvaine de prières renouvelée, au gré de chacun, dans le temps désigné ci-dessous, si, avant le jour de Notre jubilé sacerdotal, c'est-à-dire le 1er janvier prochain, ils font une neuvaine de prières en récitant le tiers du saint Rosaire, et s'ils renouvellent cette neuvaine dans le temps qui sera fixé pour les audiences de ces pèlerinages ; si en outre, après s'être vraiment repentis, confessés et nourris de la sainte communion, ils visitent soit leur église paroissiale, soit toute autre église ou un oratoire public en offrant à Dieu de pieuses prières pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et le triomphe de Notre Mère la sainte Église.

En outre, à tous ceux et à chacun de ceux qui, contrits du moins de cœur, célébreront les neuvaines de prières comme ci-dessus, à quelque jour que ce soit de ces neu-

vaines, Nous remettons, dans la forme usuelle de l'Eglise, trois cents jours de pénitences qui leur auraient été enjointes ou qui seraient dues de quelque autre manière. Et Nous permettons que toutes ces indulgences et chacune d'elles, pour cette année seulement, puissent être appliquées aux âmes détenues dans le purgatoire, nonobstant toutes choses contraires.

Nous voulons enfin qu'aux exemplaires même imprimés des présentes lettres, signées par un notaire public quelconque et revêtus du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, on ajoute la même foi qu'on le ferait pour les présentes lettres si elles étaient exhibées ou montrées.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 1er octobre MDCCCLXXXVII, dixième année de Notre Pontificat.

(L. † S.) M. card. Ledochowski.

—

La tiare, offerte par le diocèse de Paris au Souverain Pontife, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, sera exposée à l'archevêché, à partir du samedi 5 novembre jusqu'au jeudi 10 inclusivement.

Plusieurs autres objets, destinés au Souverain Pontife, figureront à cette exposition. Un grand nombre ont déjà été envoyés à Rome.

Le public sera admis à visiter l'exposition de une à quatre heures.

—

Un ancien zouave pontifical, M. de la Bivie, donne, dans une chronique du *Soleil*, des détails intéressants sur le cadeau du régiment au Souverain Pontife :

Je citerai, parmi les envois les plus beaux à l'exposition du Vatican, celui que préparent les zouaves pontificaux, et que remettra de leur part le général de Charette. C'est un drapeau pontifical, mi-partie blanc et mi-partie jaune, tissé exprès à Lyon, d'une seule pièce, et sur lequel l'un des artistes remarqué au dernier salon a peint les armes pontificales soutenues par la Foi et par l'Espérance.

Au-dessous de ce décor est représentée une théorie, un cortège où figurent tous les patrons des contrées qui ont envoyé leurs enfants

sous les drapeaux du Saint-Siège. Cette marche de saints, dans le goût simple et majestueux, est d'un effet très heureux.

Les zouaves pontificaux de France sont représentés par le saint couronné de notre pays Louis IX, à cheval et l'épée au poing ; les zouaves des cantons suisses, par saint Maurice, le légionnaire chrétien de l'ancienne Rome; ceux du Portugal, par leur sainte reine Elisabeth ; ceux de l'Espagne, par leur saint pèlerin Jacques de Compostelle; ceux de l'Amérique espagnole, par leur sainte compatriote Rose de Lima; ceux du Canada, par leur patron séculaire saint Jean-Baptiste; ceux de Hongrie, par leur saint roi Etienne Ier; ceux d'Angleterre, par saint Georges foulant le dragon aux pieds de son coursier; ceux d'Irlande, par saint Patrice; ceux d'Ecosse, par la sainte reine Marguerite; ceux de Hollande, par saint Willebod; ceux de Belgique, par le patron de leur royaume, saint Joseph. Il est peu de contrées des deux mondes qui ne soient représentées dans ce mémorial d'un dévouement auquel la France a tant contribué.

—

Le comte de Paris envoie à Rome un bureau de grand prix, pour l'usage personnel du Saint-Père. Le représentant du principe monarchique a voulu joindre à ce premier présent un souvenir de caractère intime qui rappelât particulièrement la Maison de France auprès du chef de tous les catholiques. Il a fait faire une réduction en argent de la statue de Jeanne d'Arc due au ciseau de la princesse Marie d'Orléans, l'une des filles du roi Louis-Philippe.

L'original en marbre de cette statue se trouve dans les galeries de Versailles, il en existe une belle copie dans la galerie du château d'Eu. La sainte héroïne française est représentée debout, en cuirasse, serrant contre son cœur sa vaillante épée dont la poignée figure une croix. Cet objet d'art, si français par son héroïque inspiration, par la main qui l'a sculptée, figurera avec honneur au Vatican, rappelant notre gloire nationale la plus pure, immortalisée par une fille de France.

L'affluence des dons pour l'Exposition Vaticane est si grande, que l'on a dû ajouter aux galeries intérieures du palais du Vatican déjà annexées au bâtiment de l'Exposition, d'autres galeries, notamment celles des cartes géographiques et des tapisseries.

Le Comité romain de l'Exposition a reçu l'avis de l'arrivée d'un grand nombre de caisses venant de la Hollande et de l'Espagne.

A Bergame, l'Exposition diocésaine des offrandes à envoyer

au Saint-Père n'occupe pas moins de cinq vastes salles du local des Associations catholiques à Saint-Léonard.

Le directeur de l'Académie de France à Rome, M. Hébert, a fait offrir au Souverain Pontife un grand tableau représentant la sainte Vierge avec l'Enfant Jésus. Ce tableau a été présenté au Saint-Père par Son Exc. M. le comte Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France près le Saint-Siège.

Les ouvriers catholiques des Aciéries du *Eochumer Verein* à Bochum, en Wesphalie, ont voulu aussi donner au Saint-Père la preuve de leur attachement filial, et lui offrir trois cloches en acier fondu, qui ont été coulées dans lesdites Aciéries, et qui vont être envoyées à Rome.

Le son de ces cloches est merveilleux. La plus grande cloche, coulée en acier à Bochum, et admirée à l'Exposition de Paris, pesait 20,000 kilogrammes, avait 3 mètres et demi de diamètre et sa fusion en acier représentait un des plus grands progrès de la métallurgie.

Les Aciéries du *Bochumer Verein*, qui existent depuis un demi-siècle environ et qui ont coûté 55 millions de francs, occupent 6,000 ouvriers.

NECROLOGIE

Le P. Pététot, dont le nom est bien connu dans toute la France, *Louis-Pierre* Pététot, né en 1801, à Paris, sur la paroisse de Saint-Merri, vient de mourir à l'âge de 87 ans dans la maison de l'Oratoire de Jésus, qu'il avait reconstitué en faisant revivre la règle du cardinal de Bérulle.

L'abbé Pététot avait été enfant de chœur à Saint-Merri et toute sa vie s'est passée au sein de l'Eglise. Elle l'avait adopté et nourri dès sa jeunesse, il lui a donné toutes les forces de son âge, toute l'expérience de sa vieillesse.

L'abbé Boucher, curé de Saint-Merri avait de bonne heure distingué les aptitudes de piété et les dons d'intelligence de son enfant de chœur: et il l'initia, pour ainsi dire, dès ses jeunes ans au ministère des âmes en le chargeant, quand il avait à peine quatorze ans, de faire le catéchisme, ou plutôt une répétition du catéchisme aux enfants de la paroisse.

Je suppose qu'au sortir des mains du curé de Saint-Merri, l'abbé Pététot passa par les séminaires de Paris : il était

ordonné prêtre en 1824, et nommé vicaire à Saint-Philippe-du-Roule et ensuite à Saint-Roch. Il avait aussi, je crois, passé par la Madeleine, où il se trouva avec l'abbé Dupanloup sous l'autorité de l'abbé Beuzelin. A Saint-Roch, l'abbé Pététot et les autres vicaires continuèrent les catéchismes qui avaient été inaugurés à la Madeleine, à la chapelle Saint-Hyacinthe, et dont M. Dupanloup avait tenu à se désintéresser. L'abbé Pététot, dans ces catéchismes de Saint-Roch, acquit une grande renommée, en déployant beaucoup de zèle, un véritable talent de parole, une parole simple, austère, forte, tout imprégnée des Écritures et pleine d'autorité. En 1839, il était nommé curé de Saint-Philippe-du-Roule ; il y veilla encore avec une attention scrupuleuse et une vigilance toute pastorale aux catéchismes, et y fonda un catéchisme de persévérance qui a donné beaucoup de fruits et conserve encore beaucoup d'éclat. En 1848, il était curé de Saint-Roch. C'était la paroisse la plus renommée et la plus vivante de Paris; elle était comme un foyer ardent d'activité religieuse ; un grand courant de pieuses attractions se faisait sentir autour de la chaire. Les prédicateurs les plus renommés y attiraient des foules, au milieu desquelles la pieuse reine Marie-Amélie avait d'ordinaire sa place marquée. L'abbé Pététot apporta dans la chaire de Saint-Roch une parole aussi éloquente et aussi goûtée que les plus célèbres ; elle était surtout pénétrante et efficace. C'était un prêtre, c'était un curé. On parle des grâces de ses manières, de l'élégance de son esprit, de sa finesse de conteur, de la vivacité pénétrante de ses saillies. Je n'ai connu que le prêtre; je sais tout le renom du curé. Sa charité était sans bornes ; peut-être allait-elle un peu loin lorsqu'elle l'incita à se promener dans Paris derrière le drapeau de l'union des cultes, flanqué d'un pasteur protestant et d'un pope, précédé de M. Lamartine? Le prestige du curé de Saint-Roch était si grand que cette bizarrerie n'y porta aucune atteinte. On en avait compris l'inspiration. Cet appel impuissant et un peu extravagant à la concorde et à la tolérance n'ôta pas un rayon à la couronne de vénération que l'austérité et le zèle sacerdotal du curé de Saint-Roch lui avaient conquise.

Quelques années après, en 1852, l'abbé Pététot abandonna son titre élevé et éclatant de curé de Saint-Roch pour embrasser la pauvreté et l'obéissance et vivre de l'humilité religieuse. Il essayait de rétablir l'Oratoire. Il avait pour compagnons deux prêtres : l'abbé Gratry et l'abbé de Valroger, deux esprits dis-

tingués, dont le premier, d'une valeur littéraire charmante, séduisant et subtil, manquait un peu de solidité et de rectitude. On sait que le P. Pététot fut obligé, au temps du Concile, de mettre une sorte de séparation, une distinction au moins entre lui et le P. Gratry, qui garda néanmoins le titre de membre de l'Oratoire, et resta uni aux Oratoriens par un lien de charité qui l'assista efficacement à ses derniers moments et le ramena à l'obéissance et à la foi de l'Église universelle.

Les années que le P. Pététot passa à l'Oratoire, furent consacrées au gouvernement de sa congrégation, aux prédications, où il se dépensait de tout son zèle, et particulièrement aux retraites sacerdotales.

En 1884, le P. Pététot se démit de ses fonctions de supérieur général et fut remplacé par un de ses premiers disciples, un des premiers fondateurs avec lui de l'Oratoire, Mgr Perraud, évêque d'Autun. Dès lors, il se préparait à mourir par une prière incessante.

Il s'affaiblissait et s'éteignait, mais persévérait dans la méditation, l'oraison et les colloques amoureux avec son crucifix. Sa patience, sa douceur furent inaltérables. Mgr Perraud, qui sur la terre étrangère avait été le bon ange de la mort du P. Gratry, administra, le 9 octobre, les derniers sacrements au vénérable fondateur de l'Oratoire. Sa Grandeur lui adressa une de ces fortes et simples allocutions dont elle a le secret. Le R. P. Pététot garda sa connaissance jusqu'à la fin. Il avait reçu la visite de Mgr l'archevêque de Paris et de S. Em. Place, archevêque de Rennes.

Il est mort pieusement le 28 octobre. Ses obsèques auront lieu le 4 novembre, à Saint-Roch, à dix heures. Elles doivent être présidées par Mgr l'évêque d'Autun.

(*Univers.*)

LOI SUR LES FUNÉRAILLES

Voici le texte du projet de loi sur la soi-disant liberté des funérailles, qui a été voté par la Chambre et qui, par ce vote, conforme au vote précédent du Sénat est devenu définitif :

ARTICLE 1er

Toutes les dispositions légales relatives aux honneurs funèbres

seront appliquées, quel que soit le caractère des funérailles, civil ou religieux.

ARTICLE 2

Il ne pourra jamais être établi, même par voie d'arrêté, des prescriptions particulières applicables aux funérailles, en raison de leur caractère civil ou religieux.

ARTICLE 3

Tout majeur ou mineur émancipé, en état de tester, peut régler es conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner et le mode de sa sépulture.

Il peut charger une ou plusieurs personnes de veiller à l'exécution de ses dispositions.

Sa volonté exprimée dans un testament ou dans une déclaration aite en forme testamentaire, soit par devant notaire, soit sous signature privée, a la même force qu'une disposition testamentaire relative aux biens ; elle est soumise aux mêmes règles quant aux conditions de la révocation.

Un règlement d'administration publique déterminera les conditions applicables aux divers modes de sépulture.

Toute contravention aux dispositions de ce règlement sera punie des peines édictées par l'article 5 de la présente loi.

ARTICLE 4

En cas de contestation sur les conditions des funérailles, il est statué, dans le jour, sur la citation de la partie la plus diligente, par le juge de paix du lieu du décès, sauf appel devant le tribunal civil de l'arrondissement, qui devra statuer dans les vingt-quatre heures.

La décision est notifiée au maire, qui est chargé d'en assurer l'exécution.

Il n'est apporté par la présente loi aucune restriction aux attributions des maires en ce qui concerne les mesures à prendre dans l'intérêt de la salubrité publique.

ARTICLE 5

Sera punie des peines portées aux articles 199 et 200 du Code pénal, sauf application de l'article 463 dudit Code, toute personne qui aura donné aux funérailles un caractère contraire à la volonté du défunt ou à la décision judiciaire, lorsque l'acte constatant la volonté du défunt ou la décision du juge lui aura été dûment notifié.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les Sociétés catholiques d'Italie, puissamment encouragées par NN. SS. les évêques, redoublent de zèle et d'activité afin de favoriser le mouvement des pétitions à présenter au Parlement pour réclamer la pleine indépendance du Souverain Pontife.

—

Par billet de la Secrétairerie d'Etat, le Souverain Pontife a nommé Son Em. le cardinal Ange Bianchi, préfet de la Sacrée Congrégation des rites en remplacement de feu le cardinal Bartolini.

—

Le grand pèlerinage français vient à peine de quitter Rome que l'on annonce déjà la venue prochaine d'un pèlerinage américain qui ne doit pas compter moins de cinq cents membres.

—

L'*Osservatore romano* du 29 octobre, annonce que le Saint-Père, accueillant les instances répétées de S. Em. Rév. le cardinal Joseph Pecci, son frère, d'être déchargé en raison de l'état chancelant de sa santé, de la charge de préfet des Études, a daigné nommer, par billet de la secrétairerie d'État en date d'aujourd'hui, comme préfet de cette Congrégation, S. Em. Rév. M. le cardinal Thomas Zigliara.

Le même numéro de l'*Osservatore romano* publie une très belle Adresse des évêques de l'Ombrie au Saint-Père, à l'occasion de sa lettre au cardinal Rampolla.

France.

Lyon. — Mgr Foulon, archevêque de Lyon, adressait le 28 octobre, à son clergé la lettre suivante, au sujet de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants du Rhône, tués pendant la dernière guerre :

Monsieur le curé,

Dimanche prochain doit voir lieu l'inauguration solennelle du monument élevé à la mémoire des enfants du Rhône qui sont morts glorieusement pendant la guerre de 1870-71.

Les actes de courage par lesquels ils se sont signalés dans le terrible combat livré à Nuits, le 18 décembre 1870, sont une des

plus belles pages de l'histoire de la défense de notre pays et mériteraient à eux seuls les honneurs qu'on se prépare à rendre à ces vaillants soldats.

Mais nous ne devons pas oublier que, pendant que la 1re et la 2e légion de nos mobilisés combattaient en Bourgogne, presque aux portes de Dijon, d'autres enfants du Rhône donnaient à Belfort, à Villersexel, à Héricourt, aux portes de Besançon, en un mot, dans tous les illustres champs de bataille du diocèse que nous venons de quitter, la preuve qu'ils ont fait leur devoir partout où ils ont rencontré l'ennemi.

Aussi, nous ne pouvons qu'applaudir à la patriotique pensée de la ville de Lyon de leur élever un monument. Il restera le témoignage immortel de la perpétuité d'une vertu qui n'est pas près de défaillir en France ; le courage et le dévouement à la patrie.

C'est également pour nous un devoir de piété et de patriotisme que d'adresser à Dieu des prières publiques pour ces chers défunts, qui ont fait le sacrifice de leur vie pour la défense du pays. Nous répondrons ainsi au désir de nos chrétiennes populations, en même temps que nous reprendrons la tradition inaugurée en 1871, par la commission des anciens légionnaires.

Dieu, nous voulons l'espérer, aura déjà donné aux âmes de ces braves combattants la récompense de leur dévouement pour la France ; mais, si elles n'avaient pas entièrement acquitté leur dette envers sa justice, nous lui demanderons de hâter pour elles la possession du bonheur éternel. Nous leur rendrons donc par nos prières le seul genre d'honneurs dont l'Eglise dispose et qui s'allie si bien avec l'éclat des honneurs civils et militaires dont on s'apprête à glorifier leur conduite héroïque. Nous demanderons, en même temps, à Dieu pour notre chère patrie, et nous le demanderons dans un sentiment pacifique, qu'il daigne la protéger, la rendre heureuse et respectée, et lui conserver la foi chrétienne, l'attachement à la religion qui est la tradition de son histoire et la gloire particulière qu'elle a ajoutée à toutes celles dont il a plu à Dieu de la favoriser.

† Joseph,
Archevêque de Lyon.

Voilà le véritable et utile hommage rendu aux morts glorieux que Lyon entendait célébrer dimanche. Il nous dispense de citer les discours, dépourvus pour la plupart de toute idée religieuse, qui ont été prononcés à la cérémonie civile.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 27 octobre. — On tire au sort le département qui devra élire un sénateur en remplacement de l'amiral Jauréguiberry, sénateur inamovible, décédé. C'est le Jura que le sort désigne.

Le Sénat ajourne au mois de janvier la nomination d'un questeur en remplacement de M. Pélissier, et fixe sa prochaine séance au jeudi 3 novembre.

Chambre des députés.

Jeudi 27 octobre. — Le président annonce le décès et fait l'éloge de M. Legrand (de Lecelles), député conservateur du Nord.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur la proposition de loi assurant à titre de récompense nationale des pensions viagères aux blessés de 48.

L'ensemble du projet est adopté par 333 voix contre 193.

Samedi 29 octobre. — La séance débute par une interpellation de M. René Brice sur le mode d'adjudication des fourrages militaires.

Cette adjudication a lieu maintenant à une date unique et pour toutes les denrées à la fois; une seule société, la Graineterie française, en a forcément le monopole, au grand détriment de notre agriculture et de notre commerce. Toutes les sociétés privées ont dû y renoncer.

M. Brice demande par un ordre du jour le retour aux adjudications régionales mensuelles et le fractionnement des adjudications.

Le général Ferron répond qu'il ferait volontiers un essai, mais il faudrait de nouveaux crédits.

L'ordre du jour de M. Brice est néanmoins adopté par 308 voix contre 165.

M. Ribot dépose ensuite le rapport fait au nom de la commission du budget, sur le projet de conversion du 4 1/2; la Chambre l'examinera dans sa prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi modifié par le Sénat relatif à la liberté des funérailles.

M. Chevandier, rapporteur, demande la déclaration d'urgence.

L'urgence est déclarée.

M. le président. — La parole est à M. Freppel. (Ah ! ah !)

Mgr Freppel. — Rassurez-vous, messieurs; je n'ai aucunement l'intention de recommencer pour la quatrième ou cinquième fois un débat qui me paraît complètement épuisé de part et d'autre. Bien que nous soyons à l'approche des Morts, il ne me semble pas opportun de troubler vos esprits en reprenant à nouveau un thème aussi funèbre. (Oh ! oh !)

Je ne rappellerai donc pas tout ce que le projet de loi a de dangereux, en ce qu'il brise le droit naturel et sacré qui appartient aux familles sur leurs morts. Je ne rappellerai pas tout ce que le projet de loi a d'antijuridique lorsqu'il assimile d'une façon absolue, quant aux conditions de la révocation, une déclaration purement personnelle à un testament portant disposition de biens et dans lequel se trouvent engagés les droits de tiers.

Je ne rappellerai pas tout ce que le projet de loi a d'impraticable, quand il oblige les parties intéressées à courir du lieu du décès au siège de la justice de paix et du siège de la justice de paix au siège du tribunal civil de l'arrondissement, pendant que le corps du défunt est là, attendant la sépulture.

Je ne reviendrai pas là-dessus. On n'a répondu à aucune de mes objections.

Je me bornerai donc à renouveler mes déclarations antérieures et à dire que le projet de loi ne répond nullement à son titre. Il n'a pas pour but d'assurer la liberté des funérailles, par la raison bien simple que les funérailles étaient et sont encore à l'heure présente parfaitement libres. Le but qu'il poursuit, c'est, tout au contraire de mettre des entraves à l'exécution de la dernière volonté des catholiques. Le but qu'il poursuit, c'est tout simplement d'encourager, de favoriser, de provoquer, de multiplier ces tristes manifestations d'où l'on a soin de bannir tout ce qui rappelle la grandeur et la dignité de l'homme. (Très bien! très bien! à droite.)

Et c'est parce que la loi a ce caractère, parce qu'au lieu d'être une loi de liberté, elle n'est qu'une loi d'intolérance et d'oppression, que je la repousse de toutes mes forces. (Applaudissements à droite.)

M. le président. — Personne ne demande plus la parole?

La discussion générale est close.

Je consulte la Chambre sur la question de savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

(La Chambre, consultée, décide qu'elle passe à la discussion des articles.)

Par 369 voix contre 145, le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif aux dépenses ordinaires de l'instruction primaire publique et aux traitements du personnel de ce service.

A NOS ABONNÉS

Jubilé de Léon XIII.

Dans la pensée d'être agréable à nos abonnés et lecteurs désireux, à l'occasion du jubilé sacerdotal de S. S. Léon XIII, de pouvoir distribuer autour d'eux des brochures ou opuscules capables de bien faire connaître le grand pape heureusement régnant, nous venons de traiter avec la librairie de Saint-Paul pour pouvoir leur fournir, dans des conditions exceptionnellement avantageuses, un charmant petit livre du R. P. Vasseur.

Nous n'avons pas besoin de vanter le talent du célèbre religieux : son *Paroissien*, édition jubilaire, sa *Vie illustrée de Jésus-Christ*, dont nous avons expédié à nos lecteurs près de deux mille exemplaires, sont des témoignages irrécusables du mérite de ses ravissants dessins.

Aussi est-ce une bonne fortune d'avoir de lui un ouvrage relatif au jubilé du Pape.

Nous recommandons donc vivement

L'ALBUM ILLUSTRÉ DE LÉON XIII

Nous l'expédierons à nos lecteurs aux conditions suivantes :

Le cent, franco en gare : 8 francs au lieu de 10 francs.
Le mille, franco en gare : 62 francs au lieu de 70 francs.
S'adresser au bureau des *Annales Catholiques*.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'affaire Wilson. — Menaces de crise gouvernementale. — La conversion. — Discours de M. le baron de Mackau.

3 novembre 1887.

L'affaire Wilson et les scandales dont elle n'est qu'un épisode, continuent de primer toutes les autres préoccupations. C'est aujourd'hui que la Chambre discute la proposition d'enquête faite par M. Cunéo d'Ornano et qui est tombée sur l'Elysée

comme un coup de foudre. Il paraît que le président, un peu remis de l'émotion violente qu'elle lui a causée, ne songe plus pour le quart d'heure à donner sa démission. Il préfère s'approprier le mot de Mac-Mahon : « J'y suis, j'y reste. » D'autre part, on constate du côté des républicains les plus irrités en apparence une disposition à ne pas trop approfondir, de peur d'ébranler le régime qu'ils sont intéressés à maintenir. C'est dans leurs rangs qu'on parle déjà de « canaliser l'enquête », à défaut sans doute de pouvoir l'escamoter. Mais il faut compter avec l'opinion publique, et celle-ci exige que l'affaire soit tirée au clair.

L'attitude du président Grévy en présence des accusations qui pèsent sur son beau-fils est diversement appréciée.

Un journal de Vienne, la *Nouvelle Presse Libre*, loue le calme et le sang-froid que M. Grévy a toujours gardés dans les circonstances les plus difficiles : « Sa résolution de ne pas vouloir se retirer même s'il était prouvé que M. Wilson n'a pas agi correctement, rend un grand service à la République, car sa retraite ne profiterait qu'aux monarchistes et aux radicaux; elle pourrait même devenir le signal de la guerre civile. »

Le *Figaro* est moins bienveillant pour la famille présidentielle. Commentant les bruits de démission aujourd'hui démentis, il conclut par ces mots :

Démissionner avant que l'enquête ait abouti serait de la part de M. Grévy un aveu plus compromettant encore que la restitution des 40,000 francs que vient de faire M. Wilson à l'administration des postes.

Le *Matin*, plus sévère encore, dit :

Oui, il faut répéter, il faut crier à tue-tête que si Wilson est coupable, Grévy l'est aussi ; plus que lui, et avant lui.

Il faut profiter de cette occasion unique pour en finir avec l'éditeur responsable, avec le gérant de la République.

Peu m'importe qui viendra après lui. Jeune ou vieux, le président qui succèdera à Grévy contraint de démissionner, recevra de ses mains la République forcée de confesser sa pourriture et vouée d'avance au mépris des honnêtes gens de tous les pays.

Et, qu'il ait sur la tête une toque d'avocat ou un chapeau de général, il n'en sera pas moins le syndic d'une société véreuse en liquidation.

Poussons donc du pied tout ce passé puant !

Au reste, que l'enquête soit votée, ou que la majorité s'inflige

un démenti de complaisance, l'effet sera le même sur l'opinion. Votée, l'enquête fera la lumière sur les mœurs politiques qu'a fait éclore le régime républicain. Refusée, elle attestera que le gouvernement avait intérêt à tout étouffer, et la République même sera frappée par ce déni de justice.

Nous n'en aurons pas moins assisté pendant ces derniers temps au plus instructif des spectacles. Nous avons vu des documents d'un caractère essentiellement confidentiel livrés aux journaux par les agents ou les magistrats qui en avaient la garde; le parquet de la Seine et la préfecture de police entrant en lutte l'un contre l'autre; un ancien ministre de la guerre lançant contre son successeur, dans les journaux, de graves accusations; voici des hommes d'État qui ont fait partie du même cabinet et qui, à propos des actes auxquels ils ont collaboré en conseil, se jettent des démentis à la tête. Nous n'assistons plus qu'à des luttes de personnes entre les hommes plus ou moins en vue du parti républicain. Un journal républicain se plaignait dernièrement qu'on ne criât plus : Vive la République! Parbleu! On est trop occupé à crier : Vive Flourens! A bas Wilson! Vive Boulanger! A bas Ferry! Le parti républicain se divise en factions qui se déchirent à belles dents, cessant à peine de se disputer de temps en temps pour tomber à bras raccourcis sur « l'ennemi commun » c'est-à-dire sur les conservateurs. Au milieu de cette confusion des pouvoirs, de ces querelles, de ces conflits stériles, l'administration, la police, la magistrature, toutes les forces constituées, se désorganisent de plus en plus :

> La France et sa vertu, la France et sa grandeur
> Tout s'en va.....

Tout s'en va, comme tout s'en allait en l'an VII de la première République, lorsque la France s'effondrait sous le Directoire.

L'anarchie! mais on y est en plein! On y nage! On s'y vautre! Et ce qu'il y a de grave, c'est que bientôt, si cela continue, elle ne sera plus seulement dans le gouvernement et dans les administrations, mais dans l'armée elle-même. On commence à classer les généraux et les colonels en boulangistes et en antiboulangistes, à dire de tel chef de corps : « Il est pour Ferry » ou « Il est avec Boulanger » ou « Il est du côté de l'Élysée. » Cela est grave.

Depuis que les républicains sont arrivés au pouvoir et que M. Grévy s'est installé à la présidence de la République, il y a bien des choses qui ont été détruites. Les institutions sur lesquelles a toujours reposé la société française ont été sapées dans leurs fondements. Enfin dans ces derniers temps nous avons glissé sur la pente de l'anarchie avec une inquiétante rapidité. L'armée était encore intacte. La voilà envahie à son tour par la politique de partis, en proie à la désorganisation républicaine. Si l'armée s'en va maintenant comme le reste, que nous restera-t-il? Ce ne sera plus la force matérielle et morale de la France qui sera atteinte. Ce sera son existence elle-même qui sera menacée.

—

M. Rouvier vient de trouver un nouveau moyen de soutirer de l'argent aux contribuables sans faire un emprunt officiel, sans établir de nouveaux impôts. Il veut convertir le 4 1/2 ancien. Le capitaliste qui a 20 fr. de rente en 4 1/2 devra subir le remboursement au pair et perdre ainsi une dizaine de francs. S'il veut continuer à toucher les mêmes revenus, il lui faudra verser un appoint. C'est donc un emprunt forcé, auquel les porteurs de 4 1/2 ancien ne pourront se soustraire. Cette « habileté financière » procurera à M. Rouvier cent soixante millions, disent les journaux amis. Comme il est évident que c'est le pays seul qui les lui fournit, ce chiffre peut être considéré comme celui du tribut qu'il nous faut payer cette année pour avoir le bonheur d'être gouvernés par un ministère de vrais républicains. Quand donc les électeurs s'apercevront-ils que les avantages qu'ils en retirent ne sont pas à la hauteur des sacrifices qui leur sont imposés ?

—

« Au-dessus des questions de personnes, d'ambition ou de parti, placez les intérêts supérieurs de la France, le soin de sa dignité et de son honneur. » C'est ainsi que M. de Mackau vient de résumer le programme des droites aux dernières élections, programme qui n'a pas changé. C'est au nom des intérêts supérieurs du pays que les députés conservateurs laissent vivre le cabinet Rouvier. Ce n'est pas qu'ils l'estiment ni l'approuvent, mais ils ont la conviction qu'après ce ministère, ce sont les radicaux qui viendraient au pouvoir. Plaçant donc « au-dessus de leurs souvenirs et de leurs préférences politiques l'amour inviolable et les intérêts sacrés de la patrie, » ils consentent à ne pas

précipiter la chute de M. Rouvier. La droite sait, et M. de Mackau l'a dit dans le discours qu'il vient de prononcer à la réunion plénière des droites, bien que cette partie n'en ait pas été communiquée à la presse ; la droite sait que l'attitude de la Russie dépend beaucoup de la politique qui sera suivie par la Chambre et que, notamment, « l'arrivée des radicaux aux affaires modifierait beaucoup la situation extérieure à ce point de vue. » Or, les dangers de l'Est ne sont pas écartés; on peut même affirmer que le printemps prochain verra reparaître les menaces de guerre, sinon la guerre elle-même, et, en face de cette éventualité, on comprend que les députés conservateurs aient la force de passer sur certaines répugnances pour empêcher l'avènement du radicalisme.

Mais, si le pays est prêt à féliciter la droite de cette attitude, il ne comprendrait pas que l'aide qu'elle apporte au ministère se manifestât sans discernement. Le radicalisme est l'ennemi et le danger, c'est vrai. Cela ne peut pas, ne doit pas empêcher les députés conservateurs d'exiger du ministère actuel l'exécution de ses promesses qui sont : pas de persécution, pas d'emprunts, pas d'impôts nouveaux. Le jour où M. Rouvier oubliera un seul des trois points de ce programme, la droite doit le renverser, et elle pourra le faire sans pitié comme sans regrets. Du reste, ne s'exagère-t-elle pas les conséquences qu'aurait l'arrivée au pouvoir d'un ministère radical? Combien de temps vivrait-il? Ce que les droites voudraient; car il suffirait qu'elles rencontrassent un terrain d'entente avec l'opportunisme pour provoquer une crise. Le parti conservateur commettrait donc une faute s'il manifestait à M. Rouvier et à ses collègues une bienveillance que ceux-ci n'ont rien fait pour acquérir ou conserver.

—

L'Italie joue de malheur sur la mer Rouge. Les dernières dépêches annoncent un nouvel échec de ses troupes dans une nouvelle rencontre contre les Abyssins. S'agit-il d'une surprise telle que celle dont les Italiens furent victimes il y a quelques mois à Saati, et qui leur coûta tant d'hommes? Les télégrammes privés sont, jusqu'ici, sobres de détails, et le cabinet de Rome ne paraît pas disposé à mettre le public dans le secret des rapports officiels qu'il peut avoir reçus. Mais le fait qui paraît acquis, c'est l'échec des Italiens, qui ont dû battre en retraite devant l'ennemi. Cet événement va sans doute précipiter l'heure des engagements décisifs et les rendre plus sanglants, car

Raz-Alula va se trouver encouragé par son nouveau succès à poursuivre la lutte à outrance, et les Italiens seront plus impatients que jamais de réparer leurs échecs et de venger leurs morts. Il n'était plus question du projet de médiation anglaise depuis quelques jours; il n'en sera plus question du tout désormais. Et un autre effet de ces nouvelles sera probablement de mettre fin à toute aventure de l'Italie du côté de la Tripolitaine. On a signalé le bruit d'après lequel une partie des renforts qui vont s'embarquer à Naples prendraient le chemin de Tripoli. Il est certain maintenant qu'ils se rendront tous à Massouah. Ils n'y seront pas de trop.

PETITE CHRONIQUE

M. Constans est nommé gouverneur général de l'Indo-Chine. Cette nouvelle ne surprendra personne. Le moment est incontestablement des mieux choisis pour cette nomination. Il eût été dommage, quand se déroulent sous nos yeux des scènes si bien faites pour caractériser ce régime, que ce trait eût manqué au tableau.

— La précipitation scandaleuse que le ministère avait mise à convoquer les électeurs de l'Orne au lendemain de la mort de M. Roulleaux-Dugage, va avoir son pendant. Une note officieuse nous annonce que le gouvernement convoque les électeurs du Nord pour le 27 novembre, à l'effet de pourvoir au remplacement de MM. Bottieau et Legrand (de Lecelles). Et les funérailles de ce dernier n'ont pas encore eu lieu ! Nous ne croyons pas que jamais exemple d'inconvenances semblables, ait été donné. Cette récidive sera, et avec raison, sévèrement jugée.

— Nos lecteurs savent que les imitateurs des sept jeunes gens de 1833 auxquels on doit les conférences de Saint-Vincent de Paul, se comptent par milliers. Un rapport, publié par le *Bulletin des Conférences*, nous apprend que l'année dernière 156 nouvelles conférences ont été agrégées. Elles se partagent comme suit :

France, 35; Allemagne, 21; Espagne, 18; Belgique, 16; Brésil, 14; Australie, 8; Angleterre, 7; Italie, 7; Autriche, 4; etc.

N'est-il pas triste, de constater que la catholique Autriche n'a que le quart des agrégations de la Belgique, dont la population n'atteint que le *sixième* de celle de l'Autriche?

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES CANONISATIONS

On lit dans l'*Osservatore Romano* du 3 novembre :

Dans la matinée du 1er novembre a eu lieu la solennelle promulgation des décrets par lesquels ont été approuvés, en vue de la canonisation, les miracles que Dieu a opérés par l'intercession invoquée des Sept Bienheureux fondateurs de l'Ordre des Servites de Marie, du Bienheureux Pierre Claver, prêtre, de Jean Berchmans, étudiant, et d'Alphonse Rodriguez, coadjuteur temporel de la Compagnie de Jésus.

Semblablement ont été proclamés : le décret qui déclare qu'on peut procéder à la béatification du Vénérable Félix de Nicosie, laïque capucin, et le décret d'approbation des miracles opérés par l'intercession du Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes, communément appelés les *Très Chers Frères*.

Vers les onze heures, Sa Sainteté, sortant de ses appartements, s'est rendue à la salle du Trône, accompagnée de sa noble cour. Là, Sa Sainteté était attendue par les Eminentissimes et Révérendissimes cardinaux : Pitra, ponent de la cause du Vénérable de la Salle ; Monaco La Valetta, ponent de celle du Vénérable Félix de Nicosie; Ledochowski, ponent de celle du Bienheureux Claver ; Parocchi, ponent de celle des Bienheureux fondateurs des Servites ; Laurenzi, ponent de celle du Bienheureux Rodriguez ; Bianchi, préfet de la Congrégation des Saints-Rites et ponent de la cause du Bienheureux Berchmans ; par Mgr le secrétaire de la même Congrégation, par Mgr le promoteur de la Foi, par Mgr le sous-promoteur et l'assesseur de ladite Congrégation et par Mgr le substitut de la secrétairerie des Saint-Rites.

Étaient encore présents : S. Em. Rme M. le cardinal Martinelli, Mgr l'évêque de Dijon, et trois évêques grecs-melchites avec quelques prêtres vêtus selon leur rite. S. Exc. M. Horace Falconieri, à la noble famille de qui appartient l'un des Bienheureux fondateurs.

Sa Sainteté s'étant assise sur son trône, les Révérendissimes

postulateurs de chacune des causes furent introduits avec le Révérendissime P. général des servites, avec le Très Honoré général de la Congrégation des Ecoles chrétiennes et les défenseurs des causes.

Alors Mgr le secrétaire de la Congrégation des Saints-Rites, s'étant approché du trône de Sa Sainteté, a lu les six décrets. La lecture étant finie, les deux généraux et les autres postulateurs ont, chacun, avec de brèves et affectueuses paroles, rendu grâce au Souverain Pontife pour avoir prononcé son jugement par ces décrets.

Le Saint-Père a répondu en latin, par un noble discours dont voici le texte.

L'*Osservatore Romano* rapporte ici le texte latin de l'allocution du Souverain Pontife. Nous en donnons la traduction.

Après ce discours, le Saint-Père a donné à tous la bénédiction apostolique.

Puis il a admis au baisement du pied les deux généraux nommés ci-dessus et les postulateurs qui lui ont offert les exemplaires des décrets, les avocats défenseurs et les autres personnages qui avaient pris part à cette solennelle promulgation.

Nous recueillons aujourd'hui le fruit de joie particulier que souhaitait Notre cœur, en voyant que, l'examen des causes étant heureusement achevé, bientôt le temps viendra de décerner les honneurs suprêmes aux héros chrétiens qui font l'objet des décrets publiés tout à l'heure.

Il est donc juste d'honorer plus saintement et de célébrer plus solennellement la grande excellence de leur vertu à laquelle Dieu lui-même, par des merveilles et des miracles non douteux, a rendu témoignage, et qui, placée pour ainsi dire comme en un lieu plus élevé, pourra plus facilement amener à leur imitation les esprits de ceux qui les considèrent.

C'est là vraiment la force de l'Eglise catholique, c'est la vertu qui lui est uniquement propre, d'enfanter tout d'abord, par le don de Dieu, les plus éclatantes vertus de les nourrir ensuite avec un soin maternel et de les amener peu à peu à la perfection, enfin de les consacrer pour la

religion et la mémoire de l'immortalité, et cela avec des honneurs si grands qu'on n'imagine même pas qu'il puisse y en avoir de plus grands sur la terre.

Et ce n'est pas, croyons-Nous, sans un certain conseil de la divine Providence que tant de fondateurs ou d'élèves des ordres religieux atteignent ensemble en ce moment un si haut faîte de gloire. Car notre âge, trop souvent mal prévoyant de ses vrais intérêts, peut reconnaître par là où tendent les réunions de ces religieux que partout nous voyons ou bien être méprisés par une opinion légère, ou bien être cruellement en butte à une haine violatrice de leurs droits.

Nous, cependant, avec un cœur confiant, Nous élevons Nos yeux au Ciel, vers ces illustres ornements et ces astres de l'Eglise, et, en raison de la grande faveur dont ils jouissent auprès de Dieu, Nous recommandons humblement à leur protection le nom catholique, spécialement le Pontificat romain, et Nous-mêmes, qui sommes depuis si longtemps au milieu d'un si rude combat.

LE VÉNÉRABLE DE LA SALLE

Décret de béatification

Voici le texte du décret par lequel, en date du 1er novembre dernier, le Saint-Père a prononcé son jugement dans la cause de la béatification du Vénérable de la Salle. La nouvelle en sera accueillie avec joie par tous les catholiques de France, si justement admirateurs de la famille religieuse fondée par ce grand homme de Dieu,

Voici la traduction du décret de béatification :

DÉCRET

CAUSE ROUENNAISE POUR LA BÉATIFICATION ET CANONISATION DU VÉNÉRABLE SERVITEUR DE DIEU

Jean-Baptiste de la Salle

FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Sur le doute :

Si, et de quels miracles, il conste dans l'espèce et pour l'effet dont il s'agit.

Le Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, ayant mérité d'une manière remarquable de l'Église et de la société civile, après avoir rejeté les honneurs, les richesses et toutes les sollicitudes mondaines dépensa sa vie à élever les enfants du peuple pour leur faire atteindre et posséder, avec la connaissance des lettres, la sagesse dont le commencement est la crainte du Seigneur. Il réussit par ses efforts à cultiver cette classe d'enfants, qui est très nombreuse en tous lieux et presque abandonnée, employant à cette fin sa charité paternelle, ses talents, son travail et tous les moyens en son pouvoir, afin qu'ils grandissent pour l'honneur du nom chrétien et de la patrie, et qu'ils ne fussent pas corrompus soit par le vent des nouvelles doctrines de Jansénius ou le mauvais exemple, soit par le souffle empesté de Satan. Plein d'œuvres pour la gloire de Dieu et le salut de la jeunesse, il mourut le septième jour d'avril de l'an MDCCXIX, laissant dans la capitale de la France et dans ses provinces, après l'avoir propagée à Rome même, la société des frères des Ecoles chrétiennes, qui, semblable à cette plantation que le Père céleste a plantée, se développa puissamment au milieu de la haine des méchants et de la faveur des bons, et produisit de jour en jour dans tout l'univers des fruits salutaires.

Le Souverain Pontife Pie IX, de sainte mémoire, après avoir reçu l'avis de la Sacrée Congrégation des Rites, décréta, le 1er novembre MDCCCLXXIII, que les vertus, soit théologales, soit cardinales de ce grand homme, avaient atteint le faîte de l'héroïcité. Ensuite, au sujet des miracles par lesquels, selon qu'il est rapporté, Dieu avait confirmé la sainteté de son serviteur après sa mort, un jugement très rigoureux fut préparé d'après les règles juridiques des procès, par une triple discussion dans la Congrégation accoutumée des saints rites, à savoir : dans une réunion antépréparatoire chez le Révérendissime cardinal Jean-Baptiste Pitra, évêque de Porto et de Sainte-Ruffine, aux calendes de septembre de l'an MDCCCLXXXV ; ensuite, dans une séance préparatoire au palais du Vatican, le 6 des calendes de septembre de l'année suivante ; et enfin dans une assemblée générale, réunie en présence de Notre Très Saint Seigneur le Pape Léon XIII, au même palais apostolique du Vatican, le 3 des calendes de mai de l'année courante MDCCCLXXXVII.

Dans cette dernière réunion, le susdit Révérendissime cardinal rapporteur, ayant proposé le doute : Si, et de quels

miracles il conste dans l'espèce et pour l'effet dont il s'agit, le Très Saint Seigneur, ayant entendu l'avis des Révérendissimes cardinaux et des pères consulteurs, avant de rien décréter sur une si grave affaire, dit qu'il fallait supplier Dieu par de ferventes prières pour obtenir de lui les lumières de la sagesse.

Or, il a choisi ce jour consacré au culte de tous les saints pour proclamer l'heureux succès de cet événement, afin qu'il tourne au profit du nom catholique dans l'univers, et qu'en particulier il réalise heureusement les longs et pieux désirs de la France chrétienne, cette très noble nation.

Après cela, ayant offert auparavant l'hostie divine, Il fit venir dans la noble cour du palais du Vatican les Révérendissimes cardinaux Ange Bianchi, préfet de la Congrégation des Saints Rites, et Jean-Baptiste Pitra, rapporteur de la cause, avec le R. P. Augustin Caprara, promoteur de la Sainte Foi, et moi, secrétaire soussigné ; il décréta selon le rite, qu'il conste de trois miracles opérés par Dieu sur l'intervention du Vénérable de la Salle, à savoir : le premier : guérison instantanée et parfaite du frère Adalminien, de la congrégation des écoles chrétiennes, d'une ataxie locomotrice progressive; le second : guérison instantanée et parfaite d'un enfant de dix ans, Etienne de Suzanne, d'une bronchite capillaire mortelle; et le troisième guérison instantanée et parfaite de Marie-Magdeleine-Victoire Ferry, d'une hydropéricardite chronique incurable compliquée d'autres maladies très graves.

Il a ordonné de publier ce décret et de le rapporter dans les actes de la Congrégation des Saints Rites, le jour des calendes de novembre de l'année MDCCCLXXXVII.

(P † S) A. Cardinal Bianchi,
préfet de la Congrégation des Saints Rites.

Laurent Salvati,
secrétaire de la Congrégation des Saints Rites.

Voici le texte latin du décret dont on vient de lire la traduction :

—

DECRETUM

ROTHOMAGEN. BEATIFICATIONIS ET CANONIZATIONIS VEN. SERVI DEI

Joannis Baptistæ de la Salle

FUNDATORIS CONGREGATIONIS FRATRUM SCHOLARUM CHRISTIANARUM

Super dubio,

An, et de quibus miraculis constet in casu, et ad effectum de quo agitur?

De Ecclesia et civili republica præclare meritus Venerabilis Sacerdos Joannes Baptista De La Salle, rejectis honoribus, divitiis et omnibus mundanis curis, vitam suam impendit in plebis erudienda sobole ad eam una cum litteris obtinendam adipiscendamque sapientiam, cujus initium est timor Domini. Hoc puerorum genus ubique locorum frequentissimum ac ferme derelictum, paterna caritate, industria, labore et qua re cumque potuit excolere sategit, ut ad christiani nominis et patriæ decus adolesceret, nulloque novarum Jansenii doctrinarum vento, aut pravi exempli, vel Satanæ pestifero halitu corrumperetur, Operum pro Dei gloria et salute juniorum plenus, decessit die septima Aprilis anni MDCCXIX, relicto in principe Galliarum Urbe earumque provinciis, ac Romæ etiam propagato fratrum scholarum christianarum sodalitio, quod veluti plantatio quam Pater cœlestis plantavit, late inter iniquorum odia et bonorum favorem succrevit, fructusque in dies edit in toto orbe salutares.

Tanti Viri virtutes tum theologales tum cardinales heroicum attigisse culmen, de Sacrorum Rituum Congregationis consulto, decrevit sa. me. Pius IX Summus Pontifex Kalendis Novembris anni MDCCCLXIII. Successive de miraculis, quibus Deus Servi sui sanctitatem post ejusdem obitum confirmasse ferebatur, ex juridicis Processuum tabulis severissimum judicium in consueta Congregatione Sacrorum Rituum triplici disceptatione institutum fuit : videlicet in Antepræparatorio conventu apud Rmum Cardinalem Joannem Baptistam Pitra, Episcopum Portuensem et S. Rufinæ, Kalendis Septembris anni MDCCCLXXXV : deinde in Præparatorio ad Vaticanas Ædes VI Kalendas Septembris insequentis anni ; ac denique in Generalibus Comitiis coram Sanctissimo Domino Nostro Leone Papa XIII in eodem Palatio Apostolico Vaticano coadunatis III Kalendas Maii vertentis anni MDCCCLXXXVII. In quibus per præfatum Rmum Cardinalem Relatorem proposito dubio : *An, et de quibus miraculis constet in casu, et ad effectum de quo agitur?* Sanctissimus Dominus, auditis Rmorum Cardinalium et Patrum Consultorum sententiis, antequam de tam navi negotio decerneret, oportere dixit suppliciter a Deo fervidaque prece consilii lumen exquirere.

Hanc porro diem cultui Sanctorum Omnium sacram elegit ad lætum rei successum nuntiandum, qui nomini catholico in universum benevertat, nominatim vero nobilissimæ christianæ Galliæ gentis vota diuturna ac pia feliciter expleat. Hinc divina prius oblata Hostia, ad nobilem Ædis Vaticanæ Aulam accersivit Rmos Cardinales Angelum Bianchi Sacrorum Rituum Congregationi Præfectum, et Joannem Baptistam Pitra Causæ Relatorem, una cum R. P. Augustino Caprara S. Fidei Promotore, et me infrascripto Secretario, ac rite decrevit : *Constare de tribus miraculis, Venerabili Joanne Bap-*

tista De La Salle interveniente, a Deo patratis; scilicet de primo : *Instantaneæ perfectæque sanationis fratris Adelminiani e Congregatione Scholarum Christianarum ab ataxia locomotrice progressiva;* de altero : *Instantaneæ perfectæque sanationis decennis pueri Stephani de Suzanne a lethali bronchite capillari;* ac de tertio : *Instantaneæ perfectæque sanationis Mariæ Magdalenæ Victoriæ Ferry ab hydropericardite chronica insanabili, aliis gravissimis morbis complicata.*

Hoc decretum evulgari, et in acta Sacrorum Rituum Congregationis referri jussit Kalendis Novembris anni MDCCCLXXXVII.

(L ✝ S) A. Cardinalis BIANCHI,
S. R. C. Præfectus.

Laurentius Salvati S. R. C.
Secretarius.

L'ÉGLISE ET LA QUESTION SOCIALE

Il y a quelque chose qui couve, qui fermente, qui se remue dans les couches populaires. Chacun le sent, le devine ou le voit. Que sortira-t-il de ce mouvement? *That is the question!*

Les socialistes se flattent de le voir aboutir à l'enfantement d'un ordre social nouveau, édifié sur les ruines de la religion, de la famille et de la propriété.

Des politiciens optimistes, songeant aux multiples et inutiles assauts qu'a déjà subis le vieil édifice de la civilisation, envisagent, au contraire, l'avenir sans trop de crainte et se disent que cette crise passera comme celles qui l'ont précédée.

A notre humble avis, et c'est celui du *Bien Public* de Gand à qui nous allons emprunter ces réflexions, les uns et les autres se trompent dans leurs prévisions.

Nous ne croyons pas à la ruine de la société contemporaine parce que cette société, considéré dans son ensemble, est fondée sur la justice et que la justice ne meurt pas.

Mais nous ne croyons pas davantage à la stérilité finale des revendications ouvrières parce que ces revendications, bien qu'illégitimes dans leur formule générale et absolue, combattent néanmoins quelques abus, indignes d'une civilisation chrétienne et dès lors condamnés à disparaître, et qu'elles conduisent,

d'autre part, à des réformes désirables et qui semblent arrivées à leur point de maturité.

La grosse difficulté du problème social, tel qu'il se pose au XIXe siècle, consiste tout juste à effectuer un triage parmi les multiples projets qui se produisent, à discerner les démolitions révolutionnaires des améliorations justifiées, à trouver la vraie mesure et les solutions efficaces entre les conclusions radicales du socialisme et les résistances obstinées d'un conservatisme borne.

Pour envisager la situation sous son véritable jour, le procédé le plus rapide et le plus sûr consiste à observer, à interroger, à étudier les ouvriers eux-mêmes, non pas assurément les politiciens d'atelier et surtout de taverne, déjà gagnés au parti révolutionnaire, mais les ouvriers traditionnels, honnêtes, laborieux, religieux, amis de l'ordre et fidèles à la religion.

Plusieurs fois déjà nous avons fait cette expérience et toujours nous l'avons vue aboutir au même rang.

Les vrais ouvriers s'inquiètent très médiocrement des luttes et des controverses de la politique, ils se défient même des programmes et des déclamations du socialisme, ils sentent d'instinct qu'ils n'ont rien de bon à attendre des destructions radicales; mais ils ont d'autre part, un désir très marqué d'améliorer leurs conditions matérielles d'existence, de relever leur budget économique; ils réclament d'une société, féconde en ressources et si fière de ses conquêtes, une place plus commode et un sort moins dur.

Ces aspirations sont-elles condamnables? Nul chrétien n'oserait le prétendre. Peuvent-elles se réaliser? Pour le nier, il faudrait soutenir que la sève progressive du christianisme est tarie et que cette Charité du Christ qui a transformé et régénéré le monde antique est impuissante, stérile et glacée, devant les misères du monde moderne. Nous ne souscrirons jamais, pour notre part, à de telles conclusions.

Ah! sans doute nous comprenons l'impuissance et les embarras du libéralisme libre-penseur aux prises avec les impatiences, les exigences, les colères de la démocratie contemporaine! Il a stimulé des passions qu'il ne peut satisfaire, il a fermé les sources de la résignation, il a brisé les freins moraux des convoitises désordonnées, il a fait des promesses et pris des engagements qu'il est impuissant à accomplir. Son imposture est confondue, sa banqueroute est consommée. On peut le comparer

à un de ces brasseurs d'affaires véreuses qui voient, au jour de la débâcle, la foule furieuse des actionnaires, des créanciers et des dupes assaillir les guichets fermés d'un comptoir en faillite !...

Bien différente est la situation du catholicisme en face du problème social.

L'Eglise, elle, n'a pas flatté le peuple, elle ne l'a point bercé de décevantes illusions, elle lui a parlé l'austère langage du devoir, elle lui a dit de respecter l'inévitable inégalité des conditions humaines, elle lui a efficacement prêché la résignation en lui montrant, au delà des épreuves passagères de la vie présente, les larges compensations et l'absolue justice de la vie future.

Or, remarquez-le bien, l'Église catholique est seule à tenir ce langage avec autorité et surtout elle est seule à le faire accepter par les masses. Voilà pourquoi, même à ne considérer que le côté humain des choses, le catholicisme est la puissance conservatrice par excellence. Voilà aussi pourquoi les libéraux aveugles qui cherchent à discréditer la religion, à ébranler son autorité sur le peuple sont, en réalité, les pionniers du socialisme et les dangereux précurseurs de la Révolution !...

Mais l'Évangile n'est pas seulement un code de justice ; il est aussi, l'histoire du monde l'atteste, une loi de rédemption, de miséricorde et de charité. Il a relevé la femme de sa déchéance, il a régénéré la famille, il a lentement mais sûrement triomphé de l'esclavage. On ne citerait pas dans toute l'histoire un progrès véritable, une étape féconde de la civilisation, que le christianisme n'ait marqué du sceau libérateur de la croix.

Aujourd'hui encore cette mission bienfaisante de l'Église catholique se perpétue sous nos yeux, en dépit des hostilités de la législatien ou de la malveillance du despotisme. L'action salutaire du sacerdoce ne s'affirme pas seulement par la puissance d'une doctrine toujours sûre d'elle-même, elle se manifeste aussi par l'apostolat de la charité, par des institutions appropriées à notre situation sociale, par l'exemple et le stimulant donnés à ces œuvres laïques, dont l'étonnante fécondité est tout à la fois la gloire de notre temps et la meilleure de ses espérances.

Après cela, nos lecteurs voudront bien remarquer que l'Église est *absolument seule* à prendre cette position supérieure et ce rôle conservateur en face du flot montant du socialisme.

Interrogez les sommités de la science, les personnalités les plus en vue de la politique, elles attesteront toutes leur impuissance et leur embarras. Elles dogmatisent dans le vide sans espoir d'être écoutées, ou bien elles aboutissent à des expédients éphémères dont la fragilité éclate à tous les yeux. En dépit de l'orgueil des économistes et des hommes d'Etat, ce n'est ni dans leurs livres, ni dans leurs lois, qu'il faut chercher la solution de la question sociale. Leurs traités les plus savants, leurs combinaisons les plus habiles n'ont ni le retentissement, ni l'efficacité de la simple allocution que le Pape Léon XIII adressait, il y a quelques jours, aux ouvriers français en pèlerinage au Vatican.

On peut, par conséquent, le dire en toute vérité : ou bien le socialisme sera vaincu par le catholicisme ou bien le socialisme demeurera vainqueur et sa victoire, bientôt marquée par des catastrophes et des destructions sans exemple dans l'histoire, plongera le monde dans des abîmes de misère et de barbarie.

Cela étant, pourquoi malgré les débordements de l'erreur, malgré l'affaiblissement du sens chrétien, malgré tant de symptômes révolutionnaires éclatant de toutes parts, concluons-nous à l'espérance?

Un premier motif de confiance résulte tout juste de cette parfaite harmonie que nous signalions tout à l'heure entre les termes du problème social et les éléments de la solution catholique. Cette solution conserve tout ce qui doit être conservé, elle réforme tout ce qui doit être réformé. Hors d'elle, on se perd dans de funestes et opiniâtres résistances, ou on aboutit à de fatales concessions à l'esprit de désordre. On peut donc dire que lorsqu'une doctrine se présente avec de tels signes de convenance et d'efficacité, elle s'impose à tous les esprits droits, elle revêt un caractère « de nécessité de salut. »

Un autre sujet d'espoir se puise dans le rapprochement des classes sociales qui est le point de départ, la condition préalable et essentielle de l'ordre chrétien. Le catholicisme imprime à tout ce qu'il touche ce cachet d'unité qui le caractérise lui-même. Aux luttes que les théories révolutionnaires suscitent entre les divers rangs et les divers intérêts, il oppose la réconciliation et l'harmonie entre la richesse et la pauvreté, entre le capital et le travail, entre le patron et l'ouvrier. Or, c'est surtout pour la société que l'union fait la force. Le libéralisme a désagrégé les pierres de l'édifice social, le socialisme niveleur prétend

les raser à fleur du sol, seul le catholicisme les maintient dans l'ordre architectural voulu par l'Auteur même de la société, et, après les avoir raffermies dans la justice, il les unit entre elles par le ciment de la charité.

Remarquez enfin que, comme à toutes les grandes époques de l'histoire et dans toutes les phases décisives de la civilisation, c'est la Papauté qui prend la tête de l'évolution des mœurs et du mouvement des idées. Les protestants, les libres-penseurs eux-mêmes rendent hommage à l'attitude et au langage de Léon XIII en face de la question sociale. Or, lorsque Dieu donne au monde un grand Pape avec une mission à accomplir, il donne aussi à la parole de ce Pape une efficacité particulière et il suscite à l'œuvre de ce Pape des légions de coopérateurs. C'est ce que nous voyons en ce moment. Grâce aux renseignements pontificaux, l'intelligence chrétienne de la question sociale se développe rapidement et universellement dans les classes populaires aussi bien que dans les classes dites dirigeantes. Ce n'est pas tout : cette claire notion du devoir à accomplir aboutit à des actes, à des œuvres. à des associations, à des corporations, à une mise en activité du zèle catholique dont nous apercevons les suites un peu partout, en France, en Amérique, en Autriche, en Belgique, au Congrès de Liége comme aux grandes assemblées d'Allemagne.

Le scepticisme libéral peut bien rire de ce qu'il appelle cette impuissante levée de boucliers. Nous sommes habitués à ses dédains, mais nous sommes habitués aussi lorsqu'il nous prédit « un pitoyable avortement » à lui répondre par de grandes victoires. Sans doute nos premiers efforts semblent bien peu de chose en présence de l'immensité de la tâche à accomplir; mais c'est le cas de répéter la parole de Joseph de Maistre : « Rien de grand n'a de grands commencements. » Il convient aussi de se souvenir que, dans toute œuvre chrétienne, l'infirmité des instruments humains est toujours amplement couverte par la toute puissance de Dieu!

Pour nous, voyant l'Eglise en marche, la Papauté à l'œuvre, le monde chrétien en éveil, nous écoutons notre foi, nous écoutons les témoignages des siècles, nous consultons les signes du temps et nous en concluons avec une entière confiance que le catholicisme sauvera la civilisation du socialisme, comme il l'a sauvée jadis de la barbarie. L'histoire des triomphes du Christ n'est pas achevée et, en dépit des pronostics funèbres de

l'incrédulité contemporaine, le xxe siècle sera un grand siècle chrétien.

LES FRUITS DE LA LAICISATION

LAICISATION ! On ne lit que ce mot dans les journaux ; laïcisation des écoles, laïcisation des hospices, laïcisation des maisons de secours, laïcisation des maisons de détention. Laïciser, c'est le grand œuvre de la République française, en province comme à Paris ; et en cela elle montre ce qu'elle est et de qui elle est fille : *Vos ex patre diabolo estis ;* ce que J. de Maistre traduisait : La République est satanique.

Si du moins cette laïcisation, qui a pour but de perdre les âmes, procurait quelques avantages temporels, elle ne serait sans doute point excusable pour cela, mais on comprendrait que quelques hommes poursuivissent ces avantages. Il n'en est rien. On a mille fois montré que la laïcisation des écoles a pour effet de ruiner les finances e d'abrutir les enfants. Il en est de même de la laïcisation des hospices : el dissipe les biens amassés par la charité catholique pour le soulagement des misères humaines, et elle ajoute à ces misères les mauvais traitements. En voici la preuve :

La laïcisation des hospices et les finances.

Un docteur, ancien interne des hôpitaux de Paris, écrivait le 15 septembre dans les journaux :

Voici quelques chiffres dont vous pourrez très facilement contrôler l'exactitude dans les bureaux de l'avenue Victoria ; ils ont trait au seul hôpital Lariboisière, laïcisé ce matin.

Au moment de la laïcisation, c'est-à-dire encore hier soir, il y avait à l'hôpital Lariboisière, 32 religieuses Augustines, relevant de l'Hôtel-Dieu, où se trouve le siège de la communauté.

Sur ces 32 religieuses, 28 seulement faisaient un service actif : 4 par conséquent, par suite d'âge avancé ou d'infirmités, étaient ce qu'on appelle « reposantes. »

Chacune des religieuses recevait pour son entretien la modique somme annuelle de 200 francs ; c'est ce qu'elles touchent partout pour leur habillement ; elles étaient logées et nourries par l'hôpital.

Seulement, les sœurs dites reposantes ne recevaient pas d'argent comme les autres; la communauté recevait donc en réalité par an de l'hôpital Lariboisière la somme de 5,600 francs.

Or, ce matin, ces trente-deux, ou plutôt ces vingt-huit religieuses ont été remplacées par trente-cinq laïques, à savoir : trois surveillantes et trente-deux sous-surveillantes. Ces employées lorsqu'elles sont logées et nourries dans la maison, c'est-à-dire dans la même situation que les sœurs, touchent : les surveillantes, 700 francs, par an, et les sous-surveillantes, 500 francs. Ce qui donne une dépense de 2,100 francs, pour les trois surveillantes, et de 16,000 pour les sous-surveillantes, soit un total de 18,100 francs, au lieu de 5,600 francs autrefois versés.

Ce n'est déjà pas mal; mais il y a mieux, comme vous allez voir.

Les sœurs vivaient en communauté, réfectoire, salles en commun et couchaient en cellules. Ces installations ne pouvant convenir aux nouvelles arrivantes, qui vivent chacune dans un logement distinct, il s'ensuit qu'un très petit nombre, un quart tout au plus du nouveau personnel, sera logé dans l'hôpital.

Je ne veux pas insister sur ce qu'il y a de baroque dans ce personnel couchant hors de la maison et venant, du matin au soir, en journées d'ouvrières véritables; je m'en tiens à mon argument de finances.

Or, ces surveillantes, quand elles ne sont pas logées, touchent 2,100 francs d'appointements annuels ; les sous-surveillantes, 1,800 francs. Si vous imaginez, par exemple, que les trois surveillantes vivent justement hors de la maison, à *elles trois* elles coûteront 6,300 francs, soit à peu près le budget des *vingt-huit religieuses ;* et si les trente-deux sous-surveillantes logeaient toutes au dehors, elles coûteraient 57,600 francs, soit un total de 63,900 francs, si tout le personnel était en dehors de la maison.

Mais en admettant que la moitié seulement des sous-surveillantes logeront dans la maison (et ce calcul n'est pas exact; il y en aura moins que cela qui habiteront l'hôpital), on arrive au joli chiffre que voici : seize sous-surveillantes non logées à 1,800 francs : 28,000 fr ; seize sous-surveillantes logées à 500 francs : 8,000 francs; plus une surveillante non logée, 2,100 francs, et deux surveillantes logées, 1,400 francs; total général, 40,300 francs, ce qui fait un joli denier.

Or, par ce temps de crise épouvantable que traverse l'Assistance publique, quand on restreint dans des proportions inouïes les rations de lait, était-il bien nécessaire d'infliger à cette malheureuse administration, qui n'en peut mais, un surcroît de dépense pareil ?

Ce que je viens d'indiquer pour l'hôpital Lariboisière peut s'appliquer aux hôpitaux déjà laïcisés, à ceux qui vont l'être demain : Beaujon, la Charité.

Pour Saint-Louis et l'Hôtel-Dieu, siège de la communauté des

Augustines, la question peut encore se compliquer de revendications légitimes de la part des expulsées, d'indemnités, de retraites à accorder; vous voyez de quelles charges nouvelles le conseil municipal va encore grever le budget des pauvres, déjà si lamentablement réduit; ou sinon il fera peser ces charges sur la population parisienne, qui préfèrerait sans doute voir son argent employé à donner du lait et des médicaments aux malades et aux blessés.

Sur ce point économique, la laïcisation — parfaitement discutable, je le répète, sur tous les autres — n'est point défendable, alors que partout on recherche les économies et que, s'il est un bien que l'on ne doive dépenser qu'à bon escient, c'est celui des pauvres.

La laïcisation des hospices et les privations imposées aux pauvres et aux malades.

La laïcisation de l'hôpital Cochin a coûté, d'après les calculs du docteur Desprez, 138,000 francs, plus la perte d'un revenu de 19,000 francs. A Ivry, la laïcisation a coûté 300,000 francs et la perte de 35,000 francs de revenus. En somme, la laïcisation des hôpitaux de Paris n'a pas coûté moins de dix millions.

Cet argent, MM. les conseillers municipaux, qui décrètent les laïcisations, et les administrateurs, qui les exécutent, ne le prennent point dans leurs poches, mais sur le patrimoine des pauvres. De sorte que ce patrimoine étant ainsi diminué, il est devenu nécessaire de faire subir aux pauvres et aux malades des privations qu'ils ne connaissaient pas autrefois.

Autrefois, on observait, dans les hospices, la loi de l'abstinence une fois par semaine, le vendredi. On se souvient qu'au début de la campagne de la laïcisation, le conseil municipal de Paris fulmina contre le maigre du vendredi. Condamner les pensionnaires des hospices à l'abstinence, quelle barbarie! Maintenant, au lieu d'un jour de maigre, il y en a deux. L'année dernière, pour atténuer le déficit, l'assistance publique osa même établir, vers les dernières semaines, *trois jours* d'abstinence : c'était pendant l'Avent. Cette période d'abstinence coïncidait justement avec celle que s'imposent à la même époque les ordres religieux. Mais la diète infligée par le conseil municipal aux malades des hôpitaux est bien autrement rigoureuse que celle des instituts les plus austères : du riz à l'eau le matin et un œuf le soir, voilà tout le menu de la journée.

Les pauvres hospitaliers se sont plaints : on leur a répondu en diminuant leur ration de lait. On est arrivé à faire des économies sur tout, même sur le quinquina. Que les malheu-

reux soient brûlés de la fièvre, pourvu que la blanche cornette de la Sœur ne vienne point leur rappeler la pensée de Dieu.

La laïcisation et les soins.

Dans une lettre adressée à la *Gazette des Hôpitaux*, M. le docteur Desprez signalait avec indignation une infirmière laïque, la Dame D..., célibataire, élève diplômée de l'École d'infirmières laïques; appelée au poste à son tour de placement, elle a refusé d'y aller, disant qu'elle ne voulait pas gagner le croup.

Une multitude de faits semblables ont été signalés dans les journaux. Prenons-en un pour exemple :

Deux jeunes filles atteintes de la petite vérole ont été transportées à l'hôpital Saint-Denis, laïcisé le 4 mars dernier.

L'économe s'est adressé aux surveillantes qui remplacent les Sœurs, pour obtenir que l'une d'elles voulût bien soigner les deux malades; mais elles ont jugé le poste trop périlleux; aucune n'a voulu s'en charger.

L'économe ne savait comment sortir de cette situation, quand quelques heures plus tard, un mendiant rongé par la maladie et mourant de faim, vint demander une soupe à l'hôpital.

Idée sublime, l'économe lui offrit, en échange de la nourriture qui lui serait quotidiennement donnée, la charge d'*infirmier* auprès des deux jeunes filles, charge que le mendiant s'empressa d'accepter.

Il y a quelques semaines, un fait plus odieux encore a indigné toute la France.

Une concierge se trouve obligée d'envoyer son enfant à l'hôpital d'Aubervilliers. Pendant un mois, les dignes surveillantes leurrent Mme Duhamel des plus mensongères espérances, lui affirment que son enfant « est en bonne voie de guérison; » pendant un mois, l'infortunée mère attend, réclame le petit malade, sans que les infirmières consentent à le rendre ou même seulement à le montrer. Enfin, de pourparlers en pourparlers, Mme Duhamel obtient la promesse de rentrer en possession du captif, et quand elle se présente, le sourire sur les lèvres et le cœur débordant de joie, c'est un autre enfant qu'on lui offre.

— Mais ce n'est pas mon petit Georges! s'écrie la pauvre femme.

— Vous ne savez pas ce que vous dites, reprend la misérable

infirmière qui, elle, prétend reconnaître l'enfant et traite la mère de vieille folle. Un autre enfant est là, sans famille et sans mère. Pourquoi Mme Duhamel ne l'accepte-t-elle pas! Autant lui qu'un autre!

Mme Duhamel décline avec horreur ce honteux marché et s'en va, sur la promesse qu'on lui fait qu'une lettre viendra l'éclairer le lendemain sur la situation du petit Georges. Le lendemain, aucune lettre n'arrive. Il faut que l'infortunée reprenne encore le chemin de l'hôpital; nouvelles réclamations et nouvelle scène. La pauvre mère se tord de douleur. On promet de chercher ; pendant trois heures, les salles sont explorées, fouillées, puis les infirmières viennent avouer « qu'il y a eu erreur ; » le petit Georges est mort depuis un mois... Mais que la mère se rassure : la famille qui s'est chargée de l'enterrer a déposé sur sa tombe de magnifiques couronnes. Il est donc inutile de se faire du mauvais sang pour si peu de chose. « Surtout — ajoutent les infirmières — surtout, n'allez pas raconter vos ennuis aux journaux : vous feriez de la peine à l'excellent M. Peyron. »

Voilà à quels attentats aboutit cette sécularisation des établissements hospitaliers ! Et nous ne savons pas tout !

La laïcisation et les mauvais traitements.

Aux privations imposées aux pauvres vieillards et aux malades, il faut ajouter les mauvais traitements.

Un correspondant du *Monde* lui envoyait, il y a quelque temps, ces détails navrants, pris sur le fait, dans l'hospice d'Ivry :

Les grands infirmes, les gâteux, qui doivent être soignés et nettoyés *trois fois* par jour, ne le sont qu'une fois et souvent pas du tout. Chaque fois que l'infirmière d'une salle est « de sortie », les malades ne reçoivent aucun pansement; aussi les malheureux sont-ils couverts de vermine et souffrent-ils d'escarres où la gangrène se met. Les femmes affligées d'une plaie sont particulièrement à plaindre ; les Sœurs Catherine et Julienne les pansaient matin et soir avec une admirable sollicitude; maintenant les linges sont rarement renouvelés et les vers pullulent.

Autrefois, lorsqu'un pensionnaire était malade, les Sœurs se levaient la nuit et ne réveillaient l'interne que dans les cas graves.

Aujourd'hui Mesdames les surveillantes ont défendu, sous n'importe quel prétexte, de troubler leur sommeil. La nuit, leur service

cesse ; elles sont au théâtre ou en soirée, mais pas à l'hôpital. Il y a bien un chef veilleur, mais que peut faire ce domestique? Ira-t-il chercher l'interne? Mais l'interne ne connaît pas le malade. Du temps des Sœurs, une religieuse était toujours à la disposition des pensionnaires; un de ces derniers réclamait-il ses soins, elle lui offrait une potion calmante.

Même dévouement pendant le jour. Un pensionnaire était-il indisposé, les Sœurs le soignaient dans une salle qui lui était affectée; elles lui apportaient un potage, un bouillon, etc. Aujourd'hui, c'est fini. Vous êtes indisposé : — « Allez à l'infirmerie! » — Mais il n'y a pas de place, l'interne ne veut pas me recevoir. — « Qu'importe? Faites comme vous voudrez, je ne vous soignerai pas dans les salles! »

Mais le correspondant du *Monde* doit être un dévot. Il calomnie pour les besoins de la cause. Ecoutons un autre témoignage qui, lui, ne pourra pas être suspecté : Voici ce que dit l'*Intransigeant :*

Les infirmiers et les infirmières sont féroces, dit-il, sur la question du pourboire. Quand les malades ne sont pas indigents, *quand ils ont quelque chose,* on ne leur accorde rien pour rien ; quand un poitrinaire veut voir une dernière fois le soleil avant de mourir, il doit, pour qu'on veuille bien le mener jusqu'à la fenêtre, cracher ses rouges liards avec ce qui lui reste de sang.

Une dame V... nous racontait la mort de sa mère sous cet effrayant régime du pourboire :

Ma pauvre mère a souffert le martyre ; les gardes-malades ne la trouvaient pas assez riche. Quand je me plaignais, on me répondait : Mettez une garde de plus (trois francs de plus par jour). Ma mère avait besoin d'être soulevée et retournée : elle était enflée de tout le corps... Une femme certainement ne pouvait la soulever toute seule, mais les infirmiers étaient là. Eh bien ! pour qu'un garçon consentît à se déranger, il fallait donner 25 centimes. Pour n'importe quel service, ma mère devait donner même somme.

Ainsi, le malade étouffe et demande un verre d'eau? 25 centimes! Il a besoin d'air? 25 centimes! Il souffre d'être couché sur le côté droit et ne peut se retourner sur le côté gauche? 25 centimes! Les infirmiers l'entendent bien gémir, les infirmières voient bien la face du malheureux se couvrir de sueur, ses yeux se dilater, ses lèvres pâlir, mais les premiers comme les secondes ne cessent d'être sourds et ne commencent à ne plus être aveugles qu'au bruit des cinq sous sur la table de nuit ou à quelque autre signe équivalent. Et on fait ainsi chanter le moribond!

Les malades sont donc rançonnés, pressurés, dépouillés,

martyrisés; mais du moins le crucifix n'offusque plus les regards des libres-penseurs qui se portent bien; on n'aperçoit plus les blanches cornettes des Sœurs de Saint-Vincent de Paul; on n'entend plus les doux murmures de la prière, et le prêtre ne se promène plus à travers les lits en répandant les divines consolations.

La laïcisation et le vol.

Les infirmières laïques ne se contentent pas des gros traitements qui leur sont alloués et des pourboires qu'elles savent extorquer. Elles y ajoutent le vol. Plusieurs procès les ont montrées s'emparant de la bourse des hospitaliers lorsque ceux-ci viennent à mourir.

Dégagées de toutes préoccupations de ce monde, les Sœurs, elles, ne sont pas tentées de soustraire les objets qui appartiennent aux morts, et il n'y a pas d'exemple de Sœurs qui n'aient apporté à l'administration les boucles d'oreilles et le porte-monnaie qu'elles trouvent sous les traversins.

La femme Drieux, condamnée à seize mois de prison, avait la manie du linge. Elle passait son temps à mettre sa famille dans les draps du gouvernement.

On a constaté qu'elle avait fait disparaître dans les hôpitaux où elle a été employée et surtout aux Incurables, plus de *quatre cents pièces de linge*, draps, chemises de femme, serviettes, etc. En bonne parente, la femme Drieux offrait ce linge national à elle d'abord, à sa fille, à sa bru, même à sa belle-mère.

L'on se demandera peut-être comment l'administration ne s'apercevait pas de cette prodigieuse lessive.

Le tribunal a eu, lui aussi, la curiosité de rechercher les causes de cette incurie.

Il a appelé à son banc le directeur et l'économe des Incurables.

Et savez-vous ce qu'ont répondu ces deux administrateurs?

« Les Sœurs soignaient beaucoup le linge et l'usaient très peu; il y en avait à leur départ un tel excédent qu'on a pu en voler beaucoup sans que nous nous soyons aperçus du manquant. »

Il y a des façons de dire que les temps sont changés. La déposition de ces messieurs a son éloquence; elle est de celles que les laïcisateurs quand même devraient retenir et méditer.

Malheureusement nous savons trop que ces sectaires sont de ceux qui nient l'évidence. Peu leur importe que les budgets de l'Assistance publique soient plus lourds, que les malades soient mal soignés, que le « coulage » atteigne de scandaleuses proportions ! Ils ont fait prévaloir un principe ; que les malades en meurent et que les contribuables s'en plaignent, voilà qui leur est parfaitement indifférent !

Les dernières laïcisations à Paris.

Tout cela n'empêche nullement les républicains de continuer l'œuvre. Depuis un mois, il y eut deux nouvelles laïcisations à Paris.

La *Semaine religieuse* a publié un récit émouvant sur l'expulsion des sœurs Augustines qui desservaient l'hôpital Lariboisière. Nous le donnons en raison de son intérêt :

La laïcisation de l'hôpital Lariboisière a eu lieu, comme nous l'avons annoncé, le jeudi 15 septembre. Les religieuses Augustines ont quitté cet hospice à cinq heures, et des voitures, mises à leur disposition par la Compagnie du chemin de fer du Nord, les ont conduites à l'Hôtel-Dieu, maison-mère de la communauté.

Ces saintes et dévouées hospitalières consacraient, depuis 1854, leurs soins et leur expérience aux malades nombreux que reçoit cet établissement.

Modestes dans leur dévouement autant qu'infatigables dans leurs services, au moment où elles furent frappées par les arrêts du Conseil municipal, elles n'ont fait entendre ni une plainte ni une réclamation.

— Avez-vous quelques griefs à alléguer contre nous ? s'est contentée de demander la supérieure.

— Aucun, répondit le directeur de l'Assistance publique.

— Alors, pourquoi nous chasser ?

— Vous n'êtes plus de notre temps.

Pour éviter tout éclat et toute manifestation, les hospitalières avaient, dès la veille, remis leur inventaire, leurs clefs, leurs services ; levées à quatre heures, selon la coutume, elles se sont réunies pour la prière matinale une dernière fois dans la chapelle dépouillée de tous ses ornements. Une heure après, les portes s'ouvraient devant elles, et, sous leur voile baissé, les exilées pleuraient.

Derrière les fenêtres des salles, les malades se tenaient debout; ils avaient quitté leur lit pour saluer et dire adieu à celles qu'on leur enlevait.

Dans une salle, entre autres, occupée par des enfants atteints de la

fièvre typhoïde, c'étaient des cris et des protestations répétées au milieu des larmes.

— Mère, ne vous en allez pas !... Restez avec nous ?...

Que de souvenirs et de mérites emportent avec elles ces religieuses, congédiées sans motif, sans respect des droits acquis, sans souci de leur dignité et de leur vertu.

La Commune avait été ou plus honnête ou moins cynique. Les Augustines n'avaient pas quitté l'hôpital pendant ces semaines néfastes, Dombrowski avait établi là son quartier général; les malades avaient été abrités contre les obus et les balles dans les sous-sols et dans les caves.

A l'approche de l'armée de Versailles, le chef des fédérés, sentant la partie perdue, entraîne ses troupes en donnant l'ordre de mettre le feu à Lariboisière. Une demi-heure après, on le rapportait avec une balle dans la poitrine, et la supérieure, elle-même, recevait son dernier soupir et son dernier mot : « Mon Dieu ! que je souffre ! »

Qui sait si, de ceux qui les expulsent aujourd'hui, plusieurs ne viendront pas réclamer le même secours pour leur dernière heure?

La mesure odieuse qui frappe les religieuses Augustines, après tant d'autres, les enlève de Lariboisière aujourd'hui, les chassera de Beaujon le 1er octobre, et ne tardera pas de les bannir de Saint-Louis et de la Charité qu'elles desservent encore, soulève l'indignation publique.

Voici une protestation éloquente dans sa simplicité ; on ne la lira pas sans émotion : c'est la lettre d'adieu écrite par les malades d'une salle dont nous tairons le nom : tous les malades, sans exception, l'ont signée, et par un sentiment que l'on comprendra, à côté de leur nom, ils ont ajouté le numéro du lit qu'ils occupent :

« Ma sœur, — vous qui avez été une mère par la tendresse et la sollicitude toute maternelle dont vous avez toujours entouré vos chers malades, souffrez qu'à votre départ, ceux que vous quittez s'unissent pour vous faire leurs adieux.

« Nous sentirons vivement votre absence, nous le prévoyons déjà car rien ne saurait remplacer vos soins dévoués et, surtout, la bienveillante abnégation qui vous inspire dans l'exercice de votre charitable mission.

« C'est ce que nous tenions à vous dire comme remerciement et comme souvenir de votre séjour dans cette maison ; vous et vos sœurs y laissez un nom béni, et nos regrets vous accompagnent. »

Comment tout cela finira-t-il?

Ce qui arrive pour les hôpitaux se produira pour tout le reste, les faits prouveront sans tarder qu'on ne trouve que

mécomptes, ruines, désastres de toutes sortes, dans la guerre contre Dieu.

De ce que la France n'est pas tout de suite morte du régime auquel on l'a soumise, on aurait donc tort de croire qu'il demeure inoffensif.

L'homme peut bien, quelques minutes, marcher sur ses mains, la tête en bas, et les pieds en l'air; mais il ne va pas loin ainsi : il découvre vite qu'il est né pour marcher autrement, et il ne s'obstine pas dans sa fantaisie.

Un peuple finit aussi par s'apercevoir qu'il n'a pas d'avantage à payer très cher les plus mauvaises choses.

Son éducation, sur ce point, est lente parfois; mais, à la longue, il cesse de prendre pour des caresses et des marques d'affection les coups de bâton qui pleuvent sur son dos.

On l'a dit : les peuples sont de grands enfants. Mais la même Providence qui veille sur les enfants, veille aussi sur les peuples. Elle a des moyens efficaces pour ramener ceux-ci dans la voie de la sagesse et les arracher à la domination tyrannique des charlatans, la plus cruelle de toutes.

Que Dieu daigne nous épargner, ou du moins, s'il nous réserve des châtiments, qu'il leur conserve le caractère médicinal ! Qu'il frappe pour guérir et non pour tuer !

LA SITUATION FAITE AU SAINT-SIÈGE

RÉPONSE A M. CRISPI

La question romaine est loin d'être oubliée. L'opinion publique en est préoccupée plus que jamais et les gouvernements seront contraints de la résoudre.

Léon XIII rentrera en possession de sa souveraineté civile et Rome lui sera rendue ; nous en avons la ferme confiance.

Ne serait-ce pas un fait sans précédent dans l'histoire que l'échec d'une entreprise intéressant les sociétés chrétiennes et placée par le Souverain-Pontife sous les auspices de la Reine du Rosaire? Par le Rosaire, Innocent III vainquit les Albigeois ; saint Pie V, les Turcs ; par le Rosaire, Léon XIII triomphera de la conjuration des sectes qui le tiennent captif dans les murs du Vatican. Il le sait, il en donne l'assurance : il met le monde

catholique en prières tous les jours du mois d'octobre depuis 1883; au besoin, l'Eglise priera pour lui sans interruption, comme l'Eglise primitive priait pour la délivrance de Pierre : *Oratio autem fiebat* SINE INTERMISSIONE *ab Ecclesia ad Deum pro eo.*

En attendant, on ne sait ce qui doit étonner davantage, ou la hardiesse et l'hypocrisie de l'Italie officielle, ou l'inaction des gouvernements des pays catholiques.

Passons sous silence les nombreuses atteintes portées à la liberté pontificale, ces dernières années : les outrages lancés aux augustes cendres de Pie IX dans la nuit du 13 juillet 1881 ; la confiscation des biens immeubles de la Propagande, institution si intimement liée à l'exercice du pouvoir spirituel du Souverain-Pontife ; la déchristianisation de Rome par les écoles d'apostasie ; les insultes et les blasphèmes vomis tous les jours contre l'Eglise et la Papauté par les mille bouches de la presse et de la tribune. Ne rappelons que les faits les plus récents, et faisons voir le cynisme du premier ministre d'Italie, qui ose vanter la liberté du Pape au moment même où le Chef de l'Eglise est plus manifestement que jamais à la merci d'autrui.

Et d'abord, nous demandons avec le *Courrier de Bruxelles :* le Pape n'est-il pas souverain de Rome et des États ecclésiastiques en vertu de titres bien autrement légitimes que celui de la conquête à main armée ? N'a-t-il pas pour consécration de sa royauté la garantie du droit public européen depuis douze siècles ? Peu importe que la loi du 13 mai 1871 ne lui attribue pas explicitement la souveraineté ; elle conserve au Souverain-Pontife les préséances d'honneur qui lui sont reconnues par les souverains catholiques. Or, les souverains catholiques conservent au Pape sa place parmi les rois de l'Europe, puisqu'ils maintiennent auprès de lui leurs représentants respectifs et que les nonces apostoliques font aussi réellement partie du corps diplomatique à l'étranger que les envoyés extraordinaires du roi d'Italie. Le chancelier d'Allemagne, dans sa lettre du 15 janvier 1886, a décerné au chef de l'Eglise le titre de « Sire » ; il lui reconnaît la souveraineté temporelle. Mais alors, de quel droit la police a-t-elle sequestré à Rome des formules d'adresse au Saint-Père avec l'inscription « Léon XIII, Pontife et Roi ? »

Sur le papier, le Pape est souverain ; c'est trop qu'il le soit

dit ; mais on peut lui lancer impunément les plus odieuses invectives.

La loi des garanties proclame que la personne du Souverain-Pontife est sacrée et inviolable et que les offenses ot les injures publiques commises directement contre le Pape soit en actes, soit en paroles, soit de la manière prévue par l'article 1er de la loi sur la presse, sont punies des mêmes peines que les offenses dirigées contre le roi. — Or, le 20 septembre dernier, dans le discours prononcé à la *Porta Pia* par le sieur Giovagnoli, la Papauté a été bafouée, aux applaudissements de la foule, en présence et avec la tolérance du syndic, de la junte municipale et des autorités de police. Le soir, au théâtre Manzoni, la pourpre cardinalice a été odieusement parodiée sur les tréteaux et vouée aux insultes de la populace.

Des journaux hypocrites ont fait grand bruit autour d'un message royal affirmant que Rome, pendant les fêtes du jubilé sacerdotal du Pape, « offrira une hospitalité sûre et honorable à tous ceux qui y viendront pour rendre hommage au Souverain-Pontife ». Comme si le gouvernement d'Italie avait à cœur la liberté du Pape et se réjouissait des hommages qu'on lui rend !

Le Pape est-il libre à Rome parce qu'il peut recevoir dans ses appartements privés les pèlerins qui viennent lui rendre hommage? Supposons interverties les conditions d'existence des deux souverainetés résidant à Rome : le roi Humbert s'estimerait-il libre s'il ne pouvait recevoir que dans l'enceinte du Quirinal les visites de ses sujets? Si, à l'occasion d'une de ces nombreuses « commémoraisons patriotiques » que l'Italie officielle se plaît tant à célébrer à Rome, sans doute pour se persuader que Rome est « intangible » (ayant ainsi « l'air de gens qui, pour se persuader qu'ils ont des jambes, ont continuellement besoin de se les palper », selon l'expression d'un journal libéral italien cité par Eugène Rendu) ; si, dans une telle occurrence, disons-nous, le Roi ne pouvait pas même paraître au balcon de la place de Monte-Cavallo sans s'exposer aux insultes et aux voies de fait des « vaticanistes », ne se croirait-il pas l'objet d'une amère ironie si le premier ministre du Pape proclamait à Turin devant tout le pays légal : « La liberté pour nous, c'est le respect des droits individuels mis en harmonie avec le droit ecclésiastique. En Italie, l'État jouit d'une liberté plus large et plus sûre que partout ailleurs. » (?)

L'hospitalité que les pasteurs et les fidèles du monde catholique cherchent à Rome, ce n'est pas la sécurité élémentaire que trouve, dans toute cité tant soit peu civilisée, le touriste qui paie ses dépenses et ne moleste personne ; c'est l'hospitalité sûre et honorable dont devrait jouir celui à qui ils viennent rendre hommage.

Or, le Pape dans Rome ne trouve garantis ni l'honneur dû à sa personne, ni la liberté de se montrer dans les rues, ni l'inviolabilité de sa demeure, ni même le secret de ses correspondances.

Le pèlerin catholique ne peut visiter la ville des Papes sans être froissé maintes fois dans ses sentiments religieux. Tous les jours, depuis dix-sept ans, malgré les textes les plus formels de la loi des garanties, l'auguste personne du Souverain-Pontife est vilipendée dans la presse et dans les réunions publiques.

Entouré d'une atmosphère de défiance et de haine populaires soufflées par la secte, Léon XIII, depuis février 1878, n'a pas mis le pied hors du Vatican ; le respect dû à sa dignité suprême et la susceptibilité des maîtres qui le surveillent le condamnent à une captivité morale. Et qu'on ne vienne pas plaisanter sur « la paille du prisonnier du Vatican » ! La captivité, c'est bien là la condition du Pape, qui ne peut sortir de sa demeure sans s'exposer aux outrages et aux menaces de mort d'une plèbe ameutée, ou sans subir l'accusation de soulever les démonstrations antigouvernementales par les acclamations de joie qu'il recueillerait sur son passage. Le roi d'Italie se sentirait-il libre s'il était enfermé au Quirinal comme le Pape l'est au Vatican ? Sans être couché sur la paille, il serait prisonnier.

Eh bien, cette impossibilité morale de sortir du Vatican qui, depuis 1870, réduit le chef de l'Eglise à la condition de prisonnier du gouvernement italien, c'est là une situation intolérable, particulièrement dans les conjonctures actuelles.

Tout récemment, à Berlin et à Londres, les fêtes jubilaires de l'empereur Guillaume et de la reine Victoria furent célébrées par des manifestations extérieures, dignes de la grandeur des circonstances ; et le Père commun des fidèles, le représentant le plus élevé de l'autorité, devant l'ascendant duquel s'inclinent les puissances les moins favorables à l'Eglise, Léon XIII est forcé d'enfermer dans les quatre murs d'un palais la solennité des hommages qu'il reçoit de tous les points du monde, à l'occasion de son jubilé sacerdotal !

Il est toléré à Rome, pourvu qu'il ne franchisse point le seuil de sa prison ; et certes il doit savoir gré au gouvernement d'Italie de jouir du privilège de pouvoir vivre et recevoir chez lui.

Il sera possible aux pasteurs et aux fidèles, aux princes et aux sujets d'aller déposer aux pieds de leur Père commun les témoignages de leur attachement filial. Ce n'est pas peu de chose que de se voir ouvrir par le roi Humbert les portes de Rome ; ce n'est pas peu de chose que de se faire héberger dans la capitale de la catholicité, dans cette « seconde patrie de tout le monde où chacun est chez soi » ; ce n'est pas peu de chose que de trouver une hospitalité sûre et honorable dans une ville où la police de M. Crispi assiste officiellement aux manifestations outrageantes contre la Papauté, comme pour y apposer son visa, lorsqu'on est dans cette ville pour protester au fond du cœur contre les injustices antivaticanes et rendre hommage à Léon XIII, Pape et Roi. Au pis aller, on en sera quitte comme les pèlerins italiens en 1883, pour entendre quelques sifflets et recevoir quelques coups de pierre, ou pour être traité comme quelque chose de pire que le choléra, comme les pèlerins français, il y a peu de jours.

Ah ! hypocrite Italie officielle, vous autorisez l'affluence des étrangers au Vatican, parce que vous y voyez le profit de vos finances et un argument spécieux pour vous faire paraître favorable à la liberté du Souverain-Pontife. Vous savez, au reste, que les pèlerinages du jubilé papal ne prendront point le caractère de manifestations politiques. Vous permettez au Saint-Père de recevoir les hommages des fidèles, sachant qu'il ne sortira pas de son palais et qu'il ne pourra pas même se montrer aux fenêtres de ses appartements. Mais vous n'avez aucun souci de la dignité du Saint-Siège et de sa libre communication avec le monde catholique. Si vous ne voyiez pas les gouvernements justement préoccupés de l'indépendance pontificale, si vous aviez le moindre intérêt à laisser troubler la tranquillité des pèlerins du jubilé, vous n'hésiteriez pas un instant à exciter contre eux les passions anticléricales et à les faire rosser d'importance.

Le chef de l'Eglise dépend du gouvernement d'Italie jusque dans l'exercice d'une liberté plus élémentaire que celle de circuler dans les rues, la liberté de recevoir des visites dans les salles de son palais. Le même gouvernement qui lui accorde cette liberté avec tant d'emphase, pourrait, s'il le trouvait opportun, la lui refuser.

Un simple particulier vit tranquille dans sa demeure. Le Pape entend sous ses fenêtres la détonation des bombes et la menace des extrêmes violences.

Le croirait-on ? La correspondance du Souverain-Pontife avec les nonces et les évêques est exposée à l'espionnage d'une bureaucratie hostile et indiscrète ; et le gouvernement, maître de tous les moyens de communication, surprend le secret des relations diplomatiques du Saint-Siège. Des plis adressés par la poste au Vatican, sont arrivés avec le sceau violé. La dernière circulaire confidentiellement adressée aux nonces apostoliques par le cardinal-secrétaire d'Etat n'a-t-elle pas été ouverte et publiée par un organe ministériel ? Et n'a-t-on pas entendu la *Riforma* dénoncer comme contraire aux lois la lettre pontificale qui a suivi la circulaire du cardinal Rampolla et menacer le Pape de poursuites correctionnelles ? Et cependant, d'après la loi des garanties, le Souverain-Pontife correspond librement avec l'épiscopat et avec tout le monde catholique, sans la moindre ingérence de la part du gouvernement italien !

Elles sont belles les conditions de la liberté garantie au Souverain-Pontife ! Réglées par le gouvernement seul, en dehors de toute transaction avec le Pape, modifiées et annulées tous les jours dans leur application jusqu'à ce qu'elles soient abrogées par un parti plus radical, elles n'existent guère qu'en théorie. Le Pape a beau les déclarer illusoires et se dire à la merci de lois variables ; depuis dix-sept ans, l'Italie officielle s'obstine à lui répondre : De quoi vous plaignez-vous ? ne vous laissons-nous pas vivre au Vatican sous la loi des garanties ?

Le moindre étranger résidant à Rome jouit de plus de sécurité civile que le Chef de l'Eglise.

Voilà la vérité ! Jusques à quand l'iniquité se soutiendra-t-elle par le mensonge ?

F. V.

LA RÉVOLUTION

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent).

Vous l'entendez, messieurs, je ne me trompais pas. Non, la Révolution n'est pas une date, ni un fait, ni une série de dates ou de faits : la Révolution est une doctrine. C'est pourquoi elle ne peut être efficacement combattue que sur le terrain où les doctrines se rencontrent. La Révolution ne sera domptée que par la franche et fière affirmation et la restauration plénière, dans l'ordre social, du principe dont elle est la négation. Voilà pourquoi vous avez toujours mis et pourquoi aujourd'hui encore je mets cette insistance, qui à d'autres que vous pourrait paraître étrange, à montrer que la Révolution est essentiellement une révolte contre la loi de Dieu.

La Révolution est, selon Proudhon, la doctrine de l'incompatibilité de la justice pure, raison pratique du genre humain, avec la conception d'un ordre surnaturel, avec la religion. La Révolution est, écrivait le docteur Frédéric Stahl, une doctrine politique dominant depuis 1789 tous les esprits, et définissant les lois de la vie publique. C'est la fondation de l'État public sur la volonté de l'homme au lieu de l'ordre divin ; c'est la doctrine que toute autorité, loin de découler de Dieu, émane de l'homme, du peuple; qu'enfin la société entière n'a pas pour but de faire exécuter les commandements de Dieu, mais bien la satisfaction de la volonté arbitraire de l'homme.

Voilà, messieurs, pourquoi la Révolution hait l'Église, organe vivant et visible du règne social de Jésus-Christ. La Révolution est la forme actuelle de la révolte de la créature contre l'autorité du Créateur : « La raison de l'homme, dit-elle, n'a d'autre maître qu'elle-même — l'humanité est Dieu et ne croit qu'à sa propre justice — le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation — la loi est l'expression de la volonté générale — le droit c'est la volonté du plus grand nombre — nul n'est tenu d'obéir aux lois qu'il n'a pas faites. Que parlez-vous de Dieu et d'ordre divin? « *Non serviam! Non volumus hunc regnare super nos!* » Ainsi parle la Révolution après l'ange rebelle et le peuple déicide.

Il serait ridicule de prétendre que la foule de gens sans aveu et de mercenaires dont les chefs du mouvement révolutionnaire

avaient rempli les tribunes, pendant la délibération sur la Déclaration des droits de l'homme, comprît le sens caché sous l'obscurité du texte; il serait même injuste d'attribuer à tous les votants la claire intelligence des affirmations dont ils acceptaient la responsabilité; plus d'une fois même, depuis lors, une interprétation optimiste a essayé de rendre inoffensive la déclaration relative à la souveraineté qui, laissant intacte l'origine divine de l'autorité, ne contiendrait plus que l'affirmation du droit, pour la nation, d'en choisir les dépositaires.

Laissons les dévots de 89 chercher des consolations dans des subtilités et croire que, de 89 à 93, une fée malfaisante a substitué un monstre à leur idole.

Pour nous, messieurs, nous demanderons à la philosophie du dix-huitième siècle et à la franc-maçonnerie quelles semences elles avaient préparées, et nous ne serons pas étonnés que le rude labeur de la Révolution ait fait germer des moissons sanglantes et des fruits empoisonnés.

Je sais bien que la plupart des articles de la Déclaration sont « des axiomes plus ou moins sages et contradictoires, susceptibles de plusieurs sens et de sens opposés. »

Mais lorsque je m'enquiers du but visé par les meneurs, de la campagne, je consulte leurs discours, leurs actes, et l'étude des précédents et des suites de la Déclaration des droits dissipe l'obscurité du texte. Il ne faut pas chercher les principes de 89 seulement dans les amphibologies de ce corps de sentences philosophiques et politiques; une critique attentive les trouve dans les paroles, les écrits et les actes des constituants, des écrivains, de toute la secte philosophique enfin, dont l'action a produit le mouvement d'opinion, l'ensemble de tendances, d'affirmations et de négations, l'état nouveau des choses et surtout des esprits, qui est proprement la Révolution de 1789.

Ainsi j'entends les orateurs poser en principe, aux applaudissements de l'assemblée, que toute société est le résultat d'une convention et que la volonté seule des associés détermine leurs rapports; pour Mirabeau, les ministres du culte sont de simples salariés, officiers de morale et d'instruction, dépendant de l'État au même titre que les magistrats et les soldats; Buzot et Barnave proclament que les biens du clergé sont biens de l'État, puisque l'État peut supprimer le clergé... Tout cela n'est pas dit en 93 — ce sont bien là des principes de 89 — et ces commentaires, fournis par les auteurs eux-mêmes de la Déclaration

des droits de l'homme, ne me laissent aucun doute sur ce qu'il faut entendre par la souveraineté de la nation, la volonté générale et les droits de l'État.

Vos travaux, messieurs, apporteront à cette vue générale la confirmation qui ressort de l'étude des faits, et c'est sur quoi je ne veux pas empiéter. Vous ne nierez pas — et qui donc songe à le nier? — que la crise de 89 ait hâté des réformes dont le mouvement des esprits, le progrès régulier, la force des choses enfin auraient amené la réalisation prochaine, sans convulsions et sans souffrances. Quelqu'un a-t-il jamais contesté que la Constituante ait posé certaines règles simples et sages en matière d'impôts, de pénalités, de procédure et d'administration? Mais est-ce là la Révolution?

Si l'égalité des citoyens devant l'impôt et la justice est le dernier mot des principes de 89, je me demande quelle cruelle et mystérieuse puissance traîne inutilement la France dans la voie douloureuse où la pauvre martyre a, depuis un siècle, versé tant de larmes et de sang. Non, il n'est pas vrai que la France redoute la restauration des privilèges. Non, elle ne croit pas l'indépendance du pouvoir civil menacé. J'en atteste la conscience de nos adversaires aussi bien que la vôtre. La question est plus haute, toutes les âmes le sentent, les faits contemporains le prouvent, l'histoire le crie; l'idée révolutionnaire, le maître principe de 89, c'est *la répudiation du dogme chrétien.*

Et, en effet, si l'État absorbe toutes les forces et toutes les activités sociales; s'il se déclare indépendant de toute loi supérieure et ignorant de toute religion positive; s'il mesure à son gré la liberté aux citoyens, aux pères de famille, aux associations; s'il prend les âmes par l'enseignement, la propriété par l'exagération des impôts et les confiscations; si le mariage est déshonoré par le divorce, la liberté religieuse étranglée par des décrets; si cet être irresponsable, qui est à lui-même sa règle de justice, met sa brutale main sur les foyers, les autels et les tombeaux, qui ne dira avec certitude : La Révolution est là! Dieu veuille que la France le comprenne! Dieu veuille que la nation miraculeusement baptisée remonte, s'il en est temps encore, la pente fatale au bout de laquelle s'ouvre le tombeau sans gloire des peuples infidèles à leur mission.

Ah! c'est une inexprimable angoisse, une intolérable douleur de redouter pour sa patrie les derniers malheurs; mon espérance se raidit contre la menace des périls imminents. Et

cependant nous n'avons pas seulement à demander à la Révolution ce qu'elle a fait de nos droits et de nos libertés, de la paix sociale, de l'union patriotique des cœurs : il faut, hélas! lui demander encore ce qu'elle a fait de l'antique suprématie, de la puissance, du crédit, de la sécurité même de la France, de la France vaincue, mutilée, déchirée par les dissensions intestines! J'entends les objurgations, les récriminations des partis... C'est vous, c'est vous qui avez fait cela! Qui a fait cela? messieurs, c'est la Révolution servie par des gouvernements lâches ou sectaires. C'est elle qui, préférant sa haine contre Rome à l'intérêt de la patrie française, a fait la guerre d'Italie et entrepris d'asservir la Papauté; elle qui a favorisé les entreprises de la Prusse protestante et fait l'unité allemande! C'est la Révolution qui, habile aux trahisons de langage, a signalé la religion catholique, sous le nom de cléricalisme, aux passions impies et aux basses convoitises.

Et voilà que le socialisme, conséquence logique de la doctrine révolutionnaire, pose, devant une société obstinée dans son erreur, une question de vie et de mort.

Un vaniteux tribun s'écriait, il y a quelques années : Il n'y a pas de question sociale! En un sens, il se trompait, car 89, en constituant le monde moderne sous la souveraineté de l'homme au lieu de la souveraineté de Dieu, a fait naître une question sociale. Ce n'est pas à dire qu'il y ait quelque remède à inventer, quelque solution inconnue à chercher. Non, la question est de savoir si la société, au risque de périr, refusera d'accepter la solution évangélique.

Ce qui est vrai, c'est que dans la société chrétienne, non exempte pourtant de misères sociales, il n'y avait pas de question sociale. Alors des institutions fondées et soutenues par le dévouement religieux ne laissaient aucune faiblesse sans appui, aucune souffrance sans soulagement, aucune douleur sans consolation. Alors la loi du Christ rédempteur, loi de charité et de liberté, de résignation et d'espérance, maintenait, avec l'amour dans les cœurs, l'harmonie dans les rapports et la paix dans les âmes. Mais à ceux qui souffrent la Révolution a enseigné que la foi est une duperie et l'espérance un leurre; il n'y a pas de Dieu, il n'y a pas d'autre vie; toute inégalité est une injustice, toute charité une injure! Eh! bien, répond la foule des malheureux, puisqu'il n'y a pas de ciel, je veux ma part de la terre, et puisque l'autorité et le droit ne sont que l'expression de la

volonté du plus grand nombre, comptons-nous et subissez la loi...

C'est pourquoi les fêtes du centenaire pourraient bien être troublées par des revendications qu'il sera plus difficile de satisfaire que celles du Tiers-État. Il ne s'agit plus aujourd'hui de l'égalité des droits, mais de l'égalité des fortunes, ou, pour mieux dire, de l'égalité de la misère de tous dans l'infortune universelle.

La Révolution devait aboutir là.

Vous avez tous lu, messieurs, les pages éloquentes qu'un publiciste distingué eut, en 1871, le courage d'écrire en pleine *Revue des Deux-Mondes* sur ce qu'il appelle la grande expérience manquée de 1789. Un mot de ce réquisitoire s'est gravé dans toutes les mémoires : « Ce que nous pensons tous, dit M. Montégut, les uns en se soumettant docilement à la vérité, les autres en rechignant contre les clartés de l'évidence, *c'est que la banqueroute de la Révolution française est désormais un fait accompli, irrévocable.* »

Ce n'est pas nous qui contredirons ce jugement très fortement motivé par l'auteur, et auquel vos études sont destinées à ajouter quelques considérants décisifs. Mais nous ne saurions souscrire à la conclusion désolante que le découragement de l'écrivain propose à son lecteur : « La sagesse aujourd'hui, dit-il, consiste pour nous à vivre au jour le jour, à nous interdire de penser trop sévèrement au lendemain, à ne pas retourner la tête en arrière par crainte d'effaroucher les passions ombrageuses, à ne pas regarder trop en avant par crainte d'enflammer des espoirs trop présomptueux. L'honnêteté autant que la prudence nous commande de prendre l'empirisme pour guide, sans prévoir ni regretter, de ne le vouloir que pour l'heure présente. »

Non, nous n'acceptons pas cette solution empirique. Le devoir nous apparaît autrement, et, nous avons une plus ferme confiance dans la puissance réparatrice de cette Église dont notre écrivain reconnaît « que les œuvres, tout entamées qu'elles sont, constituent néanmoins le meilleur de ce qui nous reste. »

Pour conserver ce qui nous reste et rétablir ce qui a été détruit, il ne faut à l'Église que l'indépendance et la liberté. C'est pourquoi nous demandons avec persévérance, dans nos fraternelles réunions et dans la *Revue* qui est leur organe, la liberté de l'Église.

Depuis bien des années déjà, nous avons, sans illusion sur

nos forces, mais sans défaillance, exposé la thèse chrétienne de l'ordre divin et du droit supérieur au caprice des législateurs et à la mobilité des institutions humaines. Aujourd'hui encore, en montrant à la France les conséquences mortelles de l'erreur révolutionnaire, nous payerons notre dette à la patrie, pour qui tous ne sont pas appelés à l'honneur de donner leur sang, mais à qui tous doivent l'amour de leur cœur et l'effort de leur intelligence.

Serons-nous entendus, messieurs? Notre œuvre aura-t-elle contribué à éclairer quelques esprits, à dissiper quelques illusions, à décider quelques généreux retours? Nous l'espérons. Dieu seul le sait; mais nous savons que ce qu'il exige de nous ce n'est pas le succès. Fortifiés contre les épreuves de ce temps par une immortelle espérance, nous entendons au-dessus des clameurs de la Révolution triomphante, la voix du Maître et sa divine promesse : Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés.

LA LOI MILITAIRE

RELATIVEMENT AU CLERGÉ

Une des plus graves et des plus malencontreuses questions qui aient été soulevées en France par le dernier projet de loi militaire, est l'application du service obligatoire au clergé. Cette mesure qui n'était réclamée ni par les besoins du recrutement, ni par le principe d'égalité sagement compris, ni par aucune autre convenance, n'est qu'une guerre aussi odieuse que déloyale faite à la religion dans la personne de ses ministres. Le but trop évident est de porter atteinte au caractère du clergé, de ne tenir aucun compte de la nécessité de son ministère, de restreindre et d'arrêter les vocations religieuses.

Un prêtre, aussi pieux que distingué, ancien aumônier en chef des armées, actuellement chanoine de l'Eglise de Paris, M. l'abbé de Beuvron, s'est fait, avec grande compétence, le défenseur de tout ce qui concerne le clergé dans les nouvelles institutions militaires. Il a discuté spécialement la question du service obligatoire, appliqué aux jeunes membres du sacerdoce sans exception ni réserve.

Il fait voir d'abord que le prêtre, dans le dévouement et le désintéressement de ses fonctions, paie déjà sa grande part de dette à la patrie, que les canons de l'Eglise lui interdisent formellement l'effusion du sang, par conséquent l'usage des armes de guerre, que la loi qui, contre les prescriptions ecclésiastiques, lui en imposerait l'usage, serait par cela même *anti-concordataire*, contraire à la convention passée entre Napoléon Ier et le Pape, en désaccord avec ce qu'a toujours fait l'empereur, pourtant si avide de soldats, en dispensant les clercs du service militaire.

Il faudrait donc renoncer à toutes les traditions usitées de tout temps, chez tous les peuples, où les ministres des cultes n'ont jamais été astreints au maniement des armes, renoncer surtout aux traditions particulières de la France où jamais rien de pareil ne s'était vu. De tous les pays catholiques, c'est la France peut-être qui possède l'organisation la plus parfaite pour la préparation au sacerdoce. Tout cela désormais sera changé. L'œuvre des Berule, des Vincent de Paul, des Olier, va faire place à une préparation nouvelle ; la chambrée remplacera la cellule du séminaire. Les grossières facéties de la caserne succèderont aux lectures spirituelles de Saint-Sulpice, et les propos du corps de garde tiendront lieu des dissertations théologiques.

Non, tout cela n'est pas possible. Ce serait une gageure contre le bon sens, contre l'opinion publique. Si les législateurs, français ne reculent pas dans leurs passions anti-religieuses, contre un tel abus de pouvoir et qu'ils veuillent, en dépit de tout, assujettir les clercs à la loi commune, voici le tempérament que M. l'abbé de Beuvron, proposerait, non pas pour supprimer, mais pour adoucir tant soit peu le mal. Il distingue le temps de paix et le temps de guerre. En temps de paix, les élèves des séminaires, après leur cours de philosophie et à l'âge de dix-huit ans, seraient chargés de remplir pendant quatorze mois, à partir du 15 juillet jusqu'au 10 septembre de l'année suivante, les fonctions d'infirmiers de visite auprès des malades, dans les hôpitaux militaires de France, d'Algérie et de Tunisie.

Les jeunes clercs, qui sont environ de 1,200 à 1,500 par annuité, ne sacrifieraient ainsi qu'une année scolaire et suffiraient largement pour fournir les hôpitaux militaires de bons infirmiers de visite. Ce service qui est une heureuse création d'un directeur de l'école de médecine et de pharmacie du Val-de-Grâce, consiste à faire les pansements, à inscrire les prescriptions médicales, à distribuer les médicaments et à les administrer.

En temps de guerre, ces mêmes infirmiers de visite qu'on aurait pu exercer d'avance aux manœuvres du brancard seraient organisés de manière à ce que la moitié resterait aux ambulances fixes, et l'autre moitié irait sur le champ de bataille, comme brancardiers, pour transporter les blessés d'abord aux ambulances volantes et leur donner les premiers soins.

On pourrait utiliser de la même manière le dévouement des Frères de toutes les congrégations religieuses au moins de celles reconnues par l'Etat.

Ce système réaliserait une grande économie sur l'administration médicale et pharmaceutique en temps de paix et surtout en temps de guerre, il assurerait aux malades et aux blessés des soins intelligents et dévoués.

Mais surtout il ne ferait pas sortir les clercs et les congréganistes du rôle pacifique et charitable qui seul leur convient; il ne nuirait pas à leur vocation puisqu'ils seraient appelés à rendre des services charitables aux victimes de ces deux fléaux de l'humanité, la guerre et la maladie.

Mais c'est précisément ce dont ne veulent pas les sectaires haineux qui disposent, à l'heure actuelle, du pouvoir législatif; et il est trop à craindre que, malgré les considérations présentées par M. l'abbé de Beuvron, ils ne persévèrent dans leurs dispositions absolues qui tendraient à rendre impossible le recrutement et le service du ministère sacré et amèneraient ainsi une telle désorganisation de tout culte que non seulement l'autorité religieuse, mais même l'opinion publique, ne pourraient l'accepter.

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

Le *Comercio* de Bogota publie l'adresse suivante, adressée au Souverain-Pontife par toutes les autorités ecclésiastiques, civiles et militaires de la capitale de la Colombie :

Très Saint-Père,

De ces lointaines régions où nous vivons, nous soussignés, citoyens de Colombie, en même temps que ses autorités, tant dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel, nous vous envoyons, comme les plus tendres fils de Votre Sainteté, nos plus respectueuses salutations et félicitations au jour de votre jubilé sacerdotal; nous protestons devant Votre Sainteté que notre plus grand honneur est d'être vos

fils fidèles et de soumettre nos esprits à la foi catholique et nos volontés aux préceptes de Jésus-Christ et de son Eglise, et que, pour la grandeur de ce pays, nous nous proposons de faire que ceux qui ne les acceptent pas les respectent au moins avec une pleine fidélité.

Admirateurs de la sagesse, de la prudence et de la fermeté avec lesquelles Votre Sainteté gouverne l'Eglise et résout les plus grandes difficultés, non moins que de la douceur avec laquelle elle se concilie les dispositions des peuples et des souverains, nous faisons les vœux les plus sincères pour la conservation de votre précieuse vie, en vue du bien de tous les habitants de la terre et nous vous demandons la bénédiction pour tous ceux de la République de Colombie.

Bogota, 15 avril 1887.

Voici les signatures qui sont en tête de l'adresse :

† Joseph Télesphore, archevêque de Bogota. — Elisée-Payan-Michel-Antoine Caro, président du conseil national législatif. — Antoine Roldan, ministre des finances. — Charles-Martinez Silva, ministre de l'instruction publique. — Jésus Casas Rojas, ministre du commerce. — F. Angulo, ministre de la guerre et chargé des affaires étrangères.

Suivent, en grand nombre, d'autres signatures des hauts fonctionnaires du gouvernement, de la magistrature et des chefs des provinces et des villes.

Le *Comercio* ajoute que toutes les villes et tous les villages du diocèse ont signé des adresses pareilles. Il ne doute pas que la même manifestation n'ait lieu dans tous les diocèses de la République de Colombie.

—

L'exposition des objets offerts au Pape à l'occasion de son jubilé sacerdotal a eu lieu dans les salons de l'archevêché de Paris. Elle occupe trois salons du rez-de-chaussée et une partie même du vestibule.

A côté d'objets sans valeur vénale tel, par exemple, qu'un ouvrage de laine fait à la main par deux femmes malades, la mère et la fille, il y a des présents princiers. Le comte de Paris offre au Saint-Père un grand bureau Louis XIV avec cartonnier, à ses armes et aux armes de Léon XIII. Il est surmonté d'une pendule ornée de cuivres avec laquelle il ne fait qu'un.

Madame la comtesse de Paris offre une statue de Jeanne d'Arc en argent, et le duc de Nemours une croix en or avec émeraudes et diamants.

Le duc et la duchesse de Sabran-Pontevés, se rappelant que saint Elzéar et sainte Delphine ont fait partie de leur illustre

famille, ont eu la pensée d'envoyer au Pape un groupe en bronze représentant ces deux saints. Le groupe est très beau et a une véritable valeur artistique.

Un autre bronze, remarquable lui aussi, est envoyé par la Congrégation de l'Oratoire, il représente le cardinal de Berrule.

Mme Guzman fait cadeau de plusieurs objets de Chine dont quelques-uns ont une très grande valeur, par exemple un tapis en soie — des robes de la maison impériale brodées d'or et de soie — un châle en crêpe de Chine, etc.

Les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny ont une grande table toute couverte de leurs dons ! Il y a là des travaux d'un prix inestimable, par exemple une aube brodée à la main, d'un travail extrêmement soigné et un canon peint avec beaucoup de goût et une grande sûreté de main. C'est l'œuvre d'une véritable artiste.

L'Orphelinat de l'abbé Roussel envoie un meuble parfaitement travaillé et contenant un grand nombre d'objets divers ; tout cela a été fait par le personnel de l'Orphelinat et lui fait honneur.

Le diocèse de Paris offre une tiare d'un travail inestimable et d'une valeur de plus de 80.000 francs.

NÉCROLOGIE

Il y a un mois à peine nous annoncions la mort du cardinal Bartolini, et voici que nous apprenons un nouveau vide fait par la mort dans les rangs du Sacré-Collège.

S. Em. le cardinal *Antoine* Pellegrini, diacre de Sainte-Marie *in Aquiro*, mort à Rome, était né, le 11 août 1812, dans le Latium, à Sonnino, ville natale de la maison Antonelli, célèbre par le cardinal de ce nom. Il vint de bonne heure à Rome pour y faire ses études, puis entra dans la carrière de l'administration pontificale, où il se signala par son zèle et ses aptitudes. Aussi en 1855 le Saint-Père, sur la proposition du secrétaire d'Etat, cardinal Antonelli, lui conféra l'importante charge politique de vice-légat de Velletri. Après avoir occupé pendant quelque temps cette charge, Mgr Pellegrini fut rappelé à Rome pour siéger à la *Curia Innocentiana*, en qualité d'assesseur au tribunal criminel. Nommé ensuite votant à la *signature*, pré-

sident des archives et consulteur des finances, il devint finalement doyen des clercs de la révérende chambre apostolique.

Il remplit avec tant de zèle ces charges successives que Pie IX, de sainte mémoire, voulut récompenser de la pourpre romaine les longs services de Mgr Pellegrini. Atteint de maladie vers la fin de 1877 et obligé de garder le lit, le Pape avait décidé que, s'il ne pouvait se lever le 28 décembre, jour fixé pour le consistoire, les actes s'accompliraient dans sa chambre. La congrégation du Cérémonial avait déjà tout disposé pour cette éventualité lorsqu'un mieux survenu permit à Pie IX de tenir consistoire *modo consueto* et de créer cardinaux de la sainte Eglise Mgr Pellegrini et Mgr Moretti, archevêque de Ravenne. C'est au même consistoire que S. Em. le cardinal di Rende, alors simple prêtre habitué *alla Vittoria* de Naples, fut créé évêque de Tricarico. Ce consistoire fut le dernier de Pie IX, de sainte mémoire.

Selon le rang de l'ancienneté, le cardinal Pellegrini occupait la troisième place dans l'ordre des cardinaux-diacres. Son Eminence habitait le palais Pellegrini, via delle Botteghe oscure, au centre de la Rome de la Renaissance, domicile d'hiver de cette famille patricienne, qui a l'honneur d'être alliée à la maison Pecci.

Le défunt cardinal faisait partie des sacrées congrégations du Concile, des Sacrés-Rites, du Cérémonial, des Indulgences et Saintes-Reliques, de la fabrique de Saint-Pierre et de la congrégation Laurétane, et il était cardinal-protecteur de la vénérable confrérie de Jésus de Nazareth en l'église de Sainte-Hélène.

Durant sa longue carrière, le cardinal Pellegrini s'est montré jusqu'à sa mort aussi zélé que dévoué fidèlement à ses devoirs de prélat et de cardinal de la sainte Eglise romaine. Sa mort est une perte sensible pour l'Eglise et le Sacré-Collège. (*Univers.*)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Voici la partie principale d'une adresse des évêques des Marches au Saint-Père. Rappelant la lettre du Souverain Pontife, adressée le 15 juin au cardinal secrétaire d'Etat et la lettre de Sa Sainteté à l'épiscopat italien, en date du 20 septembre, ils déclarent solennellement adhérer aux doléances, protestations et réclamations du Saint-Père et en partager toutes les espérances, puis ils ajoutent :

Oui, Saint-Père, nous déclarons aussi à notre tour et encore une fois, ce que la voix unanime de l'Eglise catholique a proclamé par l'intermédiaire de l'épiscopat, à savoir que dans le présent ordre des choses la souveraineté temporelle du Souverain Pontife est une condition indispensable pour le libre exercice de son ministère apostolique.

Nous aussi, nous protestons donc que l'état actuel, auquel les violences et les injures vous ont réduit, est intolérable, parce que en réalité vous n'êtes pas en votre pouvoir, mais en celui d'autrui, comme vous vous en êtes plaint si souvent, et, que sans une vraie et effective souveraineté vous n'aurez pas de vraie et efficace sauvegarde de votre indépendance et liberté.

Cette revendication n'est pas faite par esprit d'ambition ou par désir de grandeur (ils le savent bien tous ceux qui admirent vos vertus apostoliques), mais par suite d'un devoir sacré du Pasteur suprême de l'Eglise dont la très haute mission ne saurait être remplie avec toute la nécessaire indépendance et liberté, du moment qu'il est le sujet où l'hôte d'un autre pouvoir souverain. L'histoire démontre cette vérité, car en raison de cet état, les Papes, et avec eux l'Eglise, furent dans les premiers siècles sujets à de longues et cruelles persécutions, auxquelles la divine Providence mit ensuite un frein en les rendant libres et indépendants, grâce à cette vraie et effective souveraineté temporelle qui a été pour eux, sous des formes et avec une extension diverses, en vertu des titres les plus légitimes et les plus sacrés, possédée tranquillement ou promptement revendiquée pendant douze ans. Et, durant cette longue période, l'histoire démontre encore, comme vous l'avez exposé si savamment, que, quand faisait défaut ce moyen d'indépendance et de liberté des Pontifes romains, ils furent toujours ou persécutés, ou prisonniers, ou en exil, ou soumis d'autre façon aux pouvoirs étrangers.

C'est donc à bon droit que vous affirmez que, sans cette revendication par laquelle seront uniquement sauvegardés les droits de la

justice et de la dignité du siège apostolique, on ne pourra faire disparaître le funeste dissentiment avec le Pontificat romain et obtenir cette réconciliation et cette paix auxquelles vous avez généreusement ouvert l'accès par votre mémorable allocution consistoriale du 23 mai dernier, et qui est réclamée par les vœux de tous les gens de bien, en Italie comme au dehors, revendication non seulement au nécessaire pour l'indépendance et la liberté de votre ministère apostolique, mais encore avantageuse aux grands intérêts et à l'avenir même de l'Italie, selon que vous l'avez lumineusement démontré dans votre lettre à laquelle nous donnons notre pleine adhésion.

Cette lettre porte les signatures des archevêques et évêques de Camerino, Firmo, Urbino, Ravenne, Gerapoli, Sanseverino, Eumenia, Pesaro, Montefeltro, Recanati et Loreto, Urbania, Osimo et Cingoli, Jesi, Valona, Fano, Ascoli, Ancona et Umana, Senigaglia, Ripatransone, Fabriano et Matelica, Fossombrone, Cagli et Pergola, Montalto.

France.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes a soumis à la signature du président de la République des décrets portant les nominations suivantes :

M. l'abbé Bougeaud, vicaire général à Orléans, est nommé évêque de Laval ;

M. l'abbé Luçon, curé de Cholet, est nommé évêque de Belley.

Paris. — Mgr l'Archevêque adresse à son clergé la lettre suivante :

Monsieur le Curé,

Le T. R. P. Pététot, restaurateur et premier supérieur de l'Oratoire, s'est endormi doucement dans le Seigneur, le vendredi 28 octobre, en la fête des saints apôtres Simon et Jude. J'ai l'âme trop remplie du pieux souvenir que j'ai emporté de ma dernière visite à ce saint vieillard, pour ne pas m'entretenir avec vous, quelques instants, des sujets d'édification qu'il nous laisse à tous en quittant cette terre.

C'est le 10 octobre dernier, en descendant de la basilique du Sacré-Cœur et de l'église de Saint-Pierre de Montmartre, que je suis allé faire mes adieux au R. P. Pététot. Il mourait plein de jours, suivant l'expression de la Sainte-Ecriture, gardant l'usage de son intelligence à l'âge de quatre-vingt-sept ans et saluant, comme les patriarches, la patrie du ciel, vers laquelle il n'avait pas cessé de diriger ses pas, durant sa longue carrière. Les prêtres de l'Oratoire, *les Fils de sa charité*, pour parler comme autrefois le biographe de saint Amand, l'entouraient, et parmi eux le vénérable évêque

d'Autun, à qui il avait remis depuis trois ans le gouvernement de sa famille religieuse.

Le deuil de l'Oratoire est aussi le deuil de l'Eglise de Paris. Le R. P. Pététot lui appartenait par sa naissance et par son ministère pastoral. C'est dans l'église de Saint-Merri, où une sainte toute parisienne, la bienheureuse Marie de l'Incarnation, reçut le baptême, que le futur curé de Saint-Roch fit, en sa qualité d'enfant de chœur et de jeune catéchiste, le premier apprentissage de la vie cléricale. Il appartient à cette génération de prêtres également distingués par le talent et par la piété que le séminaire de Saint-Sulpice donna au diocèse de Paris, dans la première moitié de ce siècle. Le nom du jeune abbé Pététot fut bientôt connu dans ces catéchismes paroissiaux d'où sortaient tant de grands chrétiens. Devenu curé de Saint-Roch, il apparaissait, aux yeux de tous, comme le type du curé de Paris ; mais, pendant que les regards du monde s'arrêtaient à l'éclat extérieur qui entourait sa personne, ceux qui vivaient plus près de lui savaient quel trésor de foi et de piété il gardait dans son cœur.

Aussi, ils ne durent pas être surpris de le voir quitter Saint-Roch, la première paroisse de la capitale à cette époque, pour embrasser la vie humble, pauvre et laborieuse de l'Oratoire. La succession des saints prêtres n'a jamais été interrompue dans l'Eglise de Paris, depuis les Olier, les Bérulle et les Condren.

Il m'a été donné trop rarement de rencontrer ce véritable serviteur de Dieu. Je me souviens de l'avoir vu deux fois avant mon arrivée à Paris, la première pendant une retraite pastorale prêchée par lui au clergé de Nantes ; la seconde, lorsqu'il vint, à ma demande, donner aussi les exercices de la retraite aux religieuses de la congrégation de Saint-Joseph, dans le diocèse de Belley.

La mémoire de ces deux rencontres m'est demeurée douce. La présence de Notre-Seigneur se faisait sentir en la personne de ce prêtre vénérable; il s'oubliait lui-même dans ses prédications, éloquentes par l'énergie de sa foi et par la sagesse de ses conseils.

Depuis que la Providence m'a conduit à Paris, c'était un bonheur pour moi de l'entendre ou de me trouver près de lui. Il faisait aimer Notre-Seigneur et l'Eglise par les charmes de sa simplicité et de son humilité.

Nous ne nous lasserons pas, monsieur le curé, d'étudier cette vie sacerdotale, où il n'y avait de place que pour Notre-Seigneur. On aurait pu appliquer au R. P. Pététot ce que nous lisons dans le bréviaire de saint Vincent de Paul : « Habituellement uni à Dieu, aimable pour tous, constamment égal à lui-même, il n'avait que de l'éloignement pour les honneurs, les richesses et les aises de la vie. Rien ne pouvait lui plaire qu'en Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il s'efforçait d'imiter en toutes choses.

Je ne puis écrire ces lignes sans me souvenir aussi de l'édification

laissée par les pieux curés qui nous ont été enlevés dans le courant de l'année. Je me sens avec vous encouragé au travail, en voyant la grâce que Notre-Seigneur a faite au clergé de Paris, de lui donner dans ces prêtres vénérés des modèles et des soutiens.

Nous leur devons, à titre de reconnaissance, le secours de nos prières et de nos suffrages. Avec moi, monsieur le curé, vous porterez au saint autel le souvenir du R. P. Pététot. Nous donnerons ainsi au vénérable évêque d'Autun et aux dignes prêtres de l'Oratoire le meilleur témoignage de notre respectueuse et affectueuse fraternité dans l'amour de Jésus et de Marie, dont les noms bénis forment la devise de leur congrégation.

Veuillez agréer, monsieur le curé, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

FRANÇOIS, archevêque de Paris.

BELLEY. — S. G. Mgr Soubiranne vient lui-même de confirmer sa démission d'évêque de Belley.

Dans une lettre à son chapitre, Mgr Soubiranne déclare que, sa santé ne s'améliorant pas, il se trouve dans l'obligation de renoncer à l'exercice de ses fonctions épiscopales.

TARBES. — Le P. Gendreau, missionnaire apostolique au Tonkin occidental, vient d'être nommé coadjuteur de Mgr Puginier. Son sacre a eu lieu le 16 octobre; la cérémonie était rehaussée par la présence du Résident général et du général commandant le corps expéditionnaire du Tonkin.

Le nouvel Evêque se déclare guéri par l'eau de Lourdes, il ose dire « miraculeusement, puisque ça été l'affaire d'une minute. »

Voici ce que nous écrit à ce sujet, en date du 6 octobre, le frère du Prélat, directeur de l'institution Saint-Joseph, à Fontenay-le-Comte (Vendée) :

Mgr Pierre-Marie Gendreau, alors missionnaire au Tonkin, fit en 1884 une maladie qui le conduisit aux portes du tombeau. Trois médecins français l'avaient condamné.

Le cher moribond, après avoir reçu les derniers sacrements, pria Mgr Puginier et les assistants, de réciter neuf *Pater* et neuf *Ave* comme neuvaine à Notre-Dame de Lourdes, puis, prenant un petit flacon de la source miraculeuse, il en avala le contenu.

Aussitôt, ô prodige de la puissance et de la bonté de Marie Immaculée, non seulement mon frère était hors de danger, mais complètement guéri.

En mémoire de ce miracle, reconnu par les médecins, Mgr Gendreau a pris pour devise *Maria spes mea*, et pour blason une statue

de Notre-Dame de Lourdes, encadrée dans un chapelet. Il y a ajouté une *palme* pour attirer sur lui la protection des martyrs du Tonkin, et une branche de houx, en souvenir de sa chère Vendée.

Je copie ici un extrait de sa dernière lettre :

Puisque c'est Notre-Dame de Lourdes qui m'a guéri, puisque c'est son image que j'ai placée dans mes armes, je veux obliger, en quelque sorte, cette bonne Mère à me prendre sous sa protection. Une neuvaine de messes à son Sanctuaire me mettrait au comble du bonheur. Tâche au moins d'obtenir une messe pour la veille ou le jour du sacre (16 octobre)...

Le pieux désir du Prélat a été rempli. Des prières spéciales ont été faites pour le généreux enfant de la France qui, au delà des mers, sert la cause de sa patrie, en même temps que les intérêts sacrés de la religion. (*Journal de Lourdes.*)

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 3 *novembre.* — L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Merlin relative au transfert des Facultés de Droit et des Lettres de Douai à Lille.

M. Merlin déclare ce transfert arbitraire.

M. Paris, sénateur du Pas-de-Calais, reproche au ministre d'avoir agi en l'absence de M. Liard, inspecteur général des Facultés.

M. Merlin termine en disant que le ministre a rompu les engagements de son prédécesseur, qu'il a dépouillé la ville de Douai de son droit de défense et qu'il a violé des textes de loi formels.

M. Spuller se défend vaille que vaille.

M. Merlin dépose un ordre du jour portant que le ministre, ne s'étant conformé ni aux engagements pris ni aux principes constitutionnels, ni aux prescriptions de la loi de 1885, est invité à suspendre l'exécution du décret du 22 octobre relatif au transfert. L'ordre du jour pur et simple est adopté.

M. Tolain demande qu'on discute, dans la prochaine séance, le nombre des membres de la commission qu'il s'agit de nommer pour examiner les lois sur l'armée votées à la Chambre, et la manière dont cette commission sera nommée.

M. Paris demande qu'elle soit composée de dix-huit membres.

Samedi 5 *novembre.* — Dépôt du projet relatif à la conversion.

Lundi 7 *novembre.* — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant conversion des rentes 4 1/2 0/0 en 3 0/0.

M. Blavier combat la proposition du gouvernement.

M. Blavier reprend l'amendement déposé à la Chambre par M. Daynaud.

M. Rouvier vient ensuite défendre son projet et reproduit les arguments déjà entendus à la Chambre. La question n'a rien de politique, dit-il, il espère que le Sénat ratifiera le vote de la Chambre.

M. Fresneau déclare qu'il votera le projet tel qu'il est présenté et repoussera tous les amendements.

M. Buffet monte à la tribune pour combattre le projet.

M. Buffet est partisan de la conversion, mais il la voudrait faire autrement que le veut le gouvernement. La conversion est doublée d'un emprunt. C'est ce que ne comprend pas l'orateur.

On passe à la discussion des articles qui sont votés à mains levées.

L'ensemble du projet est adopté par 202 voix contre 26.

Chambre des députés.

Jeudi 3 *novembre.* — Rentiers, à vos poches! La concentration républicaine s'est faite à vos dépens et par 344 voix contre 173, la Chambre a décidé, malgré les efforts de la minorité conservatrice, que 4 1/2 ancien sera converti en 3 0/0. Les radicaux avaient d'abord fait quelques difficultés et l'on pouvait craindre pour l'existence même du ministère. L'article 1er du projet Rouvier a cependant été adopté. C'était la journée des conversions et de la conversion. Nous nous demandons maintenant si la droite va se décider enfin à retirer ouvertement au ministère actuel un appui qu'il ne mérite pas, et en échange duquel il n'a rien abandonné.

Le programme des conservateurs est opposé à tout emprunt : or, le procédé de M. Rouvier est un emprunt déguisé. Depuis six ans, la dette publique a été augmentée de six milliards. Les conservateurs pouvaient-ils cesser de s'opposer à l'accroissement des dépenses, et soutenir encore le ministère, par crainte du pire? Non, certes, et le pays ne l'eût pas compris. Les deux groupes de la droite et de l'union conservatrice ont donc pris en commun la décision de refuser à M. Rouvier la conversion qu'il demandait. Leurs 173 voix composent la minorité qui, fidèle à ses devoirs comme à ses promesses, fait des efforts incessants et malheureusement stériles pour arrêter le désordre et le gaspillage.

MM. Allain-Targé, Soubeyran et Amagat ont combattu le projet du gouvernement. M. Rouvier l'a défendu avec une telle vivacité, que M. Floquet a dû l'inviter, lui, le président du conseil des ministres à un peu plus de réserve et de calme. Pour enlever le vote, M. Rouvier a cherché ensuite à dégager la question de politique générale de la discussion, et, c'est grâce à cette habileté qu'un sursis lui a été accordé. On s'est compté sur un amendement de M. Daynaud demandant que la conversion fut faite à 4 0/0 et non à 3 1/2. L'article premier a été ensuite adopté sans débats.

Nous allions oublier de signaler un acte « d'héroïsme » du fougueux

Douville-Maillefeu qui a dit son fait à M. de Bismarck en l'appelant « un ogre dont tout le monde lèche les bottes au moindre grognement. » Voilà certainement une parole sensée et qui valait la peine d'être dite. Elle voudra à son auteur une approbation certaine... à Clermont-Ferrand.

Samedi 5 novembre. — Plusieurs députés déposent des projets de loi d'intérêt local. Ensuite l'ordre du jour appelle la discussion sur le rapport de M. Salis concernant la nomination de la commission d'enquête.

M. de Baudry-d'Asson commence par déclarer que ce n'est pas la nomination d'une commission d'enquête qui devrait être proposée, mais *une demande de poursuites contre M. Wilson.* Cette demande devrait être présentée par M. le garde des sceaux.

M. Wilson s'est accusé lui-même de malversation en versant 4 ,000 francs au Trésor. Le Trésor n'aurait pas dû les accepter. C'est donc une question au garde des sceaux que pose M. Baudry-d'Asson.

Le garde des sceaux n'est pas là pour répondre. La clôture de la discussion générale est prononcée.

On passe à la discussion de l'article unique du projet de résolution ainsi conçu :

« Une commission de 22 membres sera nommée pour examiner les faits précités. »

Un contre-projet déposé par M. Colfavru, ainsi conçu, est déposé :

« La Chambre, résolue à faire respecter l'administration de la République, soit par les agents de cette administration, qui auraient manqué à leurs devoirs, soit par ceux, quels qu'ils soient, qui, par des accusations ou des insinuations non justifiées, auraient porté atteinte à l'honneur et à la considération de cette administration et de ces agents ; décide : qu'une commission de vingt-deux membres sera nommée dans les bureaux pour procéder à une enquête générale sur tous les points de l'administration qui lui paraîtront de nature à mériter, soit un blâme, soit une répression, et passe à l'ordre du jour. »

M. Colfavru monte à la tribune pour défendre son contre-projet et recueille les applaudissements de la gauche en disant qu'il veut la lumière complète, avec l'aide des membres de la droite, mais qu'il craint que la mesure proposée par M. Cunéo d'Ornano soit un moyen de déconsidérer la République.

M. Cunéo d'Ornano répond que M. Colfavru aurait tort de s'imaginer qu'il est, lui, M. Colfavru, de force à sauver le Capitole.

M. Cunéo d'Ornano se défend de vouloir attaquer le principe républicain et cette forme de gouvernement.

Il veut faire la lumière. En agissant ainsi, il s'est fait le représentant de tous ses amis et même de ses adversaires.

Au moment où l'on va juger le général Caffarel, bouc émissaire de ce scandale, on ne poursuivrait pas ses complices?

C'est au nom de la justice que cette enquête sera faite.

M. Cunéo d'Ornano sait bien que l'on dit beaucoup de choses : on dit que le gouvernement a favorisé, à cause des complicités, la fuite du général d'Andlau ; on dit que le gouvernement a supplié, pendant trois jours, le général Caffarel de ne pas rester à Paris.

Quand ce ne serait que pour se laver de ces accusations, le ministère doit désirer l'enquête.

Les journaux républicains ont ouvert le feu les premiers.

Dès le début, le gouvernement a désiré que l'affaire ne fût pas ébruitée; maintenant il veut étouffer l'enquête.

C'est pourquoi M. Cunéo d'Ornano s'associe au contre-projet de M. Colfavru. Il veut la lumière, même si le gouvernement la refuse.

M. Rouvier déclare que le gouvernement n'avait pas l'intention de prendre la parole. Mais M. d'Ornano ayant prêté des sentiments inexacts au président du conseil, ce dernier est forcé de rétablir les faits.

La pensée de M. Cunéo d'Ornano n'a pas été bien évidemment d'affermir la solidité de la République. Il s'est fait autour de l'affaire Caffarel un bruit exagéré.

On a prétendu qu'elle avait été inventée en vue de faire du tort au général Boulanger en l'englobant dans le complot des détournements du ministère de la guerre. Ç'aurait été une basse vengeance de son successeur.

Il n'y a rien de plus monstrueux. Voici les faits : M. le préfet de police a reçu au mois de septembre une dénonciation lui apprenant que des papiers relatifs à la mobilisation se trouvaient dans une maison des environs de Paris. Dans cette maison on se livrait au trafic des décorations.

M. le préfet de police, sans demander l'avis de personne, est allé perquisitionner.

Le préfet de police, en l'absence du ministre de l'intérieur, m'a fait connaître le résultat de ses investigations.

Il restait à vérifier si la personne avec laquelle l'agent s'était trouvé en rapport avait bien la qualité qu'il s'était attribuée. Je lui ai prescrit de le vérifier et, malheureusement, l'assertion a été reconnue exacte.

M. Cunéo d'Ornano disait qu'à ce moment j'avais voulu soustraire le fait aux investigations judiciaires, mais il n'y avait pas alors de délit caractérisé.

Les faits ayant été divulgués par un journal, le parquet s'en est saisi.

Est-il besoin d'ajouter que personne n'a pensé à entraver sa liberté d'action? Le gouvernement le voulût-il, à supposer qu'il pût peser sur le parquet, il ne pouvait peser sur le juge d'instruction.

L'instruction a été confiée à un magistrat qui est au-dessus de tous les soupçons, comme d'ailleurs tous les magistrats et tous les juges d'instruction. (Murmures à l'extrême gauche.)

Si, dans une Assemblée où il y a quatre cents républicains, on ne peut pas dire que les magistrats de la République sont au-dessus de toute pression, il n'y a plus rien. (Applaudissements au centre et à gauche.)

L'instruction n'était pas close ; elle l'est aujourd'hui, et elle a établi que, en dehors des deux officiers généraux qu'on a nommés, aucun fonctionnaire, aucun homme politique n'est compromis dans l'affaire.

On a dit tout à l'heure que nous nous serions efforcés de déterminer l'un des accusés à prendre la fuite.

Mais dans quel bas-fonds avez-vous ramassé de semblables accusations? (Applaudissements.)

Je n'ai jamais vu l'homme dont on parle mais tous ceux qui sont au courant de la politique savent qu'il était depuis longtemps suspect. (Mouvements divers.)

L'orateur profite de la discussion du contre-projet pour s'expliquer sur les autres points du questionnaire de la commission.

Il s'agit des faits relatifs au ministère des postes, à l'administration de l'enregistrement, aux fournitures d'impression, à la divulgation de documents secrets.

Mais ces faits n'engageaient-ils pas la responsabilité parlementaire? Pouvaient-ils s'accomplir sans la tolérance des ministres?

Quatre ministres des postes ont connu et toléré le fait relatif à cette administration. Est-ce une enquête qui pourra en démontrer la légalité ou l'illégalité?

Il en est de même pour les restitutions irrégulières que l'on impute à l'enregistrement. Si le fait est vrai, il engage le ministre responsable. Une enquête n'est pas nécessaire pour apprécier la légalité de l'acte. Le dossier est entre les mains du ministre qui l'ouvrira devant la Chambre si on l'interpelle.

En somme, aucun acte n'a été commis qu'avec le consentement du ministre responsable qui a agi dans sa pleine liberté. Le président de la République lui-même ne peut donner un ordre au ministre, il n'est qu'un solliciteur quand il demande quelque chose.

Le ministre est toujours libre de son action. M. Sadi-Carnot, il est vrai, a refusé la restitution dont il s'agit. (Applaudissements répétés sur tous les bancs.) L'intéressé allait se pourvoir devant les tribunaux. Le successeur de M. Sadi-Carnot a ordonné la restitution ; c'est lui qui est responsable et il serait certainement le premier à revendiquer cette responsabilité.

M. le président de la République, ni aucun membre de sa famille ne pouvait exercer de pression sur l'une ou l'autre de ces décisions, Autrement le pacte constitutionnel ne serait qu'un vain mot.

En dehors des faits qui sont du domaine judiciaire, il n'y a que des faits administratifs sur lesquels on peut interpeller sans qu'il y ait besoin d'enquête. Oui, la République est un régime de pleine lumière, mais il ne faut pas pécher par excès de générosité.

Le ministre refuse donc l'enquête ; car, alors on ne parlera pas des malversations de M. X... ou de M. Y..., mais bien des scandales de la République. Les institutions sont visées. Les républicains ne doivent pas voter contre la République.

La commission d'enquête? Ce sera la porte ouverte aux délations, aux calomnies, aux plus bas sentiments. Elle ne sera pas seulement inutile, elle sera nuisible.

Inutile, puisque l'on a les poursuites judiciaires et les interpellations; nuisible, puisque les institutions républicaines sont attaquées et que l'honneur du pays en peut souffrir.

Ce discours, haché, dont tous les mouvements ont été coupés par les interruptions, est applaudi par le centre.

M. le rapporteur défend la proposition d'enquête en combattant la thèse soutenue par M. Rouvier.

M. de Cassagnac ne doute pas que la majorité de la Chambre soit favorable à l'enquête. Aussi, est-il surpris de voir le gouvernement essayer d'étouffer cette enquête. Les raisons données par le gouvernement sont simples. L'enquête est refusée par M. Rouvier, parce que, selon lui, elle est avantageusement remplacée par l'action de la justice et par les interpellations.

Eh bien, la justice actuelle ne peut-elle être soupçonnée de ne pouvoir résister à de hautes pressions? La justice est une toile d'araignée qui happe les mouches. Mais les éléphants passent au travers.

En dehors des faits connus, est-ce qu'il n'y en a pas que l'on ignore? L'interpellation nous éclairera sur les premiers, non sur les seconds que l'enquête seule peut découvrir. L'enquête seule mènera les coupables au châtiment et les interpellations pleuvront quand la commission aura terminé ses travaux.

On a dit que la Légion d'honneur, qu'attend un soldat pendant vingt-cinq ans, a été donnée à des fournisseurs en échange de factures acquittées.

Est-ce vrai?

Dans quels bas-fonds, a demandé M. Rouvier, M. Cunéo d'Ornano a-t-il entendu dire cela?

Ce bas-fonds, c'est la presse républicaine qui a, la première, attaqué le plus gros coupable! Et cette action est à son honneur.

C'est l'enquête seule qui peut apprendre tout cela!

Et M. Rouvier, l'adversaire le plus énergique des fraudeurs, ferait poursuivre un contrebandier qui passe en fraude des allumettes meilleures que celles du gouvernement, quand un homme, un député,

fraude le Trésor, tous les jours, en n'affranchissant pas une volumineuse correspondance ?

Il s'agit de savoir si on peut, à notre époque, établir dans un palais national, une officine de tripotages.

La République ne sera atteinte que si ces coupables-là ne sont pas poursuivis.

Le contre-projet d'enquête de M. Colfavru, dont nous avons donné les conclusions plus haut, est adopté par 264 voix contre 257.

M. Jolibois vient apporter un article additionnel au projet d'enquête qui vient d'être adopté par la Chambre.

— Contre vous ! crie-t-on à l'extrême gauche. (Rumeurs.)

M. Jolibois veut que l'on fasse disparaître une équivoque.

Dans ce vote, on se trouvait en présence de deux rédactions : Celle de la commission, émanant d'une majorité républicaine, et celle de M. Colfavru, député républicain. — Ceux qui ont voté *bleu*, c'est-à-dire contre le projet Colfavru, n'en étaient pas moins partisans de l'enquête. Mais ils se réservaient de voter *pour*, sur la rédaction de la commission. La droite, en effet, a voté tout entière : *bleu*.

Ensuite, M. Jolibois dépose son article additionnel :

« Cette commission sera investie des pouvoirs les plus étendus qui appartiennent aux commissions d'enquête parlementaire. »

On le voit, la droite a voulu ainsi émettre un vote favorable à l'enquête.

M. Colfavru combat cette addition.

M. de Cassagnac n'accepte pas qu'on change la portée du vote qui vient d'être émis. La droite n'a pas voulu voter le projet Colfavru parce que ce projet est, à dessein, tellement étendu, qu'il est irréalisable. En élargissant le cadre, on le brise. Le projet est retourné contre les accusateurs. D'ailleurs, l'enquête a été demandée par la droite, et ce n'est pas la droite qui tâchera de l'étouffer.

On vote sur l'article additionnel de M. Jolibois qui est adopté par 315 voix contre 184.

L'ensemble du projet est adopté par 445 voix contre 84.

Lundi 7 novembre. — M. Delattre interpelle le gouvernement sur la mobilisation du 17e corps, spécialement à l'égard des transports par la voie ferrée.

M. Ferron répond à M. Delattre que la mobilisation du 17e corps a été bien conduite par la compagnie incriminée. Tous les prédécesseurs de M. le ministre ont pris, depuis longtemps, toutes les précautions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de tous les services en temps de guerre. Si les charbons étrangers viennent à nous manquer, « on fera appel au sol national. »

Tout n'a pas été parfait, certes, dans l'essai de mobilisation du 17e corps, M. le ministre a vu et a su, en même temps que M. Delattre, les imperfections. Il les fera disparaître.

M. Pichon pose au ministre les questions suivantes :

Le 26 août dernier, un journal de Paris, l'un des meilleurs amis du gouvernement, le *Figaro*, publiait l'ordre de mobilisation du 17e corps. Est-ce que M. Ferron estime qu'il y ait délit dans la communication faite à ce journal ?

Pourquoi, si oui, M. Ferron n'a-t-il pas cherché et fait punir les coupables ?

M. Ferron reste assis à son banc. Il ne veut pas répondre.

Plusieurs ordres du jour sont déposés. L'ordre du jour pur et simple qui a la priorité, est repoussé par 272 voix contre 225.

Un ordre du jour de M. Wickerheimer invitant le ministre à assurer le bon fonctionnement des lignes de chemins de fer, est adopté par le gouvernement.

M. Pichon veut y ajouter une disposition additionnelle où il est dit : « La Chambre, regrettant que M. le ministre n'ait pas poursuivi les auteurs de l'indiscrétion relative à la mobilisation, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour de M. Wickersheimer est adopté par la Chambre.

L'addition proposée par M. Pichon est repoussée par 270 voix contre 181.

Le gouvernement avait déclaré la repousser.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de la loi sur le traitement des instituteurs.

Mgr Freppel attaque le projet. Toute la thèse de l'orateur repose sur ceci : les familles pauvres qui ne peuvent pas envoyer leurs enfants à l'école jusqu'à un âge avancé paient pour les riches qui peuvent le faire.

En effet, c'est le budget des communes — c'est-à-dire les contribuables — qui paiera le traitement des instituteurs.

M. Compayré combat la thèse de Mgr Freppel, puis on décide de passer à la discussion des articles.

Mardi 8 *novembre.* — Les bureaux nomment les vingt-deux membres de la commission d'enquête.

La droite est parvenue à faire passer trois des siens.

Ont été élus :

MM.

1er bureau : Pinault, Carret.
2e — Salis, Gaussorgues.
3e — Desmons, Philippon.
4e — Michelin, Colfavru.
5e — Brousse, Leydet.
6e — Madier-Montjau, *de la Ferronnays.*
7e — Mathé (Allier), *de la Ferrière.*
8e — Crémieux, Marthy.

9e bureau : Symian, Albert Ferry.
10e — Guillaumou, *de Frescheville.*
11e — Jacquemart, Magnien.

Soit : onze membres de l'extrême gauche, cinq membres de la gauche radicale, trois membres de l'union des gauches, trois membres de la droite.

Les opportunistes sont désolés, grâce à plusieurs membres de l'extrême gauche, avec lesquels, cette fois, la droite n'a pas craint de faire coalition; trois conservateurs figurent dans la commission d'enquête, en majorité radicale. Il y a donc des chances pour que l'enquête ne soit pas étouffée, comme l'auraient voulu, et l'espéraient les quatre cinquièmes des républicains.

En séance. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux traitements des instituteurs.

La Chambre en est restée à l'article premier.

M. Keller présente un contre-projet. Il la défend et démontre que la loi ne respecte pas plus la liberté ni la justice que la bourse des contribuables.

Il prouve, aux applaudissements de la droite, que son contre-projet, au contraire, est basé sur le respect de la justice et de la liberté, et produirait une économie notable.

Il flétrit, en terminant, l'œuvre républicaine, dont on peut voir les tristes résultats.

M. Spuller répond :

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Votes de la conversion et de l'enquête. — Procès Caffarel. — Tonkin. — La triple alliance. — Etranger.

10 novembre 1887.

Vote de la conversion, vote de l'enquête qui embrassant trop n'embrasse rien du tout, tels sont les deux faits de la semaine. L'enquête cependant pourrait bien être plus sérieuse que ne le désirent les républicains, aussi bien ceux qui ont voté pour, que ceux qui ont voté contre, car trois membres de la minorité ont réussi à faire partie de la commission et on peut être sûr qu'ils sauront voir clair dans les tripotages de ces messieurs de la R. F.

—

En attendant, le procès d'Andlau-Caffarel est commencé devant la 10e chambre. Voici le résumé de l'acte d'accusation :

Le procureur de la République près le tribunal de première instance du département de la Seine, séant à Paris,

Vu la procédure instruite contre :

1° Caffarel (Louis-Charles), cinquante-huit ans, détenu ;

2° Femme Limouzin, Adélaïde-Elisa Scharnet, quarante-cinq ans, détenue;

3° Femme Ratazzi, Caroline-Marie Le Corguillé, quarante-cinq ans, détenue;

4° Femme Despréaux de Saint-Sauveur, Amélie Costard, cinquante-deux ans, détenue;

5° Véron (Marie), dite de Courteuil, cinquante ans, détenue;

6° Bayle (Martin), cinquante-huit ans, détenu;

7° Laurentz (Paul-Eugène), quarante-six ans, détenu;

8° D'Andlau (Joseph-Hardouin-Gaston), en fuite;

9° Buy (Georges-Philippe), quarante-six ans, en fuite;

Inculpés d'escroquerie.

Expose :

Suit, dans les termes précis du style judiciaire, l'exposé des faits qu'a relevés l'instruction.

La réquisition continue :

Les renseignements publiés par la presse au cours de l'instruction ont pu faire penser qu'outre les inculpés, plusieurs personnages connus étaient compromis dans cette triste affaire. Au début même des poursuites certains inculpés, espérant que la crainte du scandale ferait hésiter la justice, avaient prononcé quelques noms et fait des déclarations dont ils ont ensuite reconnu le caractère mensonger.

L'examen des pièces pour les autres dossiers, ainsi que les papiers contenus dans les scellés, c'est-à-dire toutes les pièces sans exception qui ont été remises à l'autorité judiciaire ou saisies par elle, n'a pas permis de constater l'existence d'actes délictueux quelconques en dehors des faits sur lesquels a porté l'instruction et qui vont être exposés.

L'exposé continue en groupant les faits sous deux grands chefs concernant : l'un le général Caffarel, l'autre le général d'Andlau :

Il se termine ainsi :

A l'exception de la femme Ratazzi, les inculpés n'ont pas d'antécédents judiciaires.

En ce qui concerne l'inculpation de corruption de fonctionnaires,

Attendu qu'elle n'est pas suffisamment établie;

Requiert non-lieu,

Mais attendu qu'il existe des charges suffisantes :

A. — Contre Caffarel, femme Limouzin, Laurentz :

D'avoir conjointement, en 1887, à Paris, en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence d'un crédit imaginaire ou de fausses entreprises, ou pour faire naître l'espérance d'un événement chimérique de se faire remettre ou délivrer des fonds en obligations;

1° Par le sieur Vicat;

2° Par le sieur Bravais;

3° Par les sieurs Michel, Dunal, Auticq et Coquerel;

Et d'avoir ainsi tenté d'escroquer partie de la fortune d'autrui, lesquelles tentatives, manifestées par un commencement d'exécution, n'ont été suspendues ou n'ont manqué leur effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de leurs auteurs.

B. — Contre d'Andlau, femme Ratazzi, femme Despréaux de Saint-Sauveur, Buy.

De s'être conjointement, depuis moins de trois ans, à Paris, soit en faisant usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence d'un crédit imaginaire ou de fausses entreprises, ou pour faire naître l'espérance d'un événement chimérique, fait remettre ou délivrer des fonds en obligation, savoir :

1° D'Andlau, femme Ratazzi, femme Despréaux de Saint-Sauveur, Buy par le sieur Blanc;

2° D'Andlau, femme Ratazzi et Buy, par le sieur Renault;

3° D'Andlau, femme Ratazzi et Buy, par le sieur Vesseyre, et d'avoir ainsi escroqué partie de la fortune d'autrui;

C. — Contre d'Andlau, fille Véron et Bayle.

D'avoir conjointement en 1887 à Paris, en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence d'un crédit imaginaire ou de fausses entreprises, tenté de se faire remettre ou délivrer, par le sieur Fargue des fonds ou obligations, et d'avoir ainsi tenté d'escroquer partie de la fortune d'autrui, laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de ses auteurs.

Vu les articles 405, 3 du code pénal;

Requiert qu'il plaise à M. le juge d'instruction de renvoyer les inculpés devant le tribunal correctionnel pour y être jugés conformément à la loi, mandat d'arrêt préalablement décerné contre d'Andlau et Buy.

Au parquet le 29 octobre 1887.

Pour M. le procureur de la République,

LOMBARD.

Nous donnerons le résultat des débats.

—

Après le général Warney, le général de Courcy, Paul Bert et M. Bihourd, voici qu'un nouveau résident général vient d'être nommé en Annam et au Tonkin. Le remplacement s'est fait sans bruit ni secousse, du moins en apparence. On ne sait pas pourquoi M. Bihourd revient, ni pourquoi M. Richaud s'en va. Jadis, une nomination à ce poste important eût été considérée comme un événement, mais aujourd'hui on est trop préoccupé des scandales intérieurs pour s'intéresser au Tonkin. En outre, on ne croit plus à l'influence considérable de notre résident, et l'on a l'intuition que le temps fera plus pour asseoir notre domination que ne l'ont fait les grandes phrases à la Paul Bert. Peut-être même va-t-on trop loin dans cette indifférence. Si le rôle du résident français à Hué et à Hanoï est insignifiant, si notre représentant n'a aucune action sur les indigènes, aucune influence sur le développement des échanges avec la Métropole, il faut supprimer ce poste inutile, qui nous coûte cher, qui nous a coûté très cher. Si, au contraire, le résident peut, par sa valeur et son autorité personnelles, avancer l'heure de la pacification complète, augmenter le trafic, etc., il est regrettable que M. Bihourd revienne en France pour être député ou sénateur, au moment précis où il a terminé son apprentissage de résident général au Tonkin. Voilà M. Richaud qui lui succède. Pour combien de temps? Reviendra-t-il avant d'avoir acquis l'expérience nécessaire? Et quel effet ces changements répétés peuvent-ils produire sur l'esprit des Chinois, habitués à la stabilité et au gouvernement personnel, sans lesquels, à leurs yeux, il n'est pas de respect?

—

C'est maintenant officiel : une triple alliance a été conclue entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie : le récent voyage de M. Crispi à Friedrichsruhe a eu pour but d'en régler définitivement les détails. L'alliance est surtout défensive. Toutefois si la paix venait à être rompue par un acte agressif que commettrait, sur le continent ou dans la Méditerranée, une puissance, soit seule, soit soutenue par une autre, l'alliance deviendrait offensive. Dans ce cas, les trois puissances alliées procéderaient de concert à une action militaire et navale. Par *acte agressif*, il est spécifié qu'on entend tout acte par lequel une puissance, isolément ou avec des alliés, tenterait de changer par la force la répartition actuelle du pouvoir en Europe ou dans la Méditerranée.

Si quelque événement de cette portée venait à se produire, une action diplomatique commune serait immédiatement engagée et après un délai déterminé, la guerre serait formellement déclarée, par les trois puissances alliées, à la nation qui aurait troublé la paix. Le plan général des hostilités est dès maintenant arrêté, ainsi que l'effectif des forces de terre et de mer que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie auraient à fournir; enfin, on est convenu des résultats que pourraient avoir l'action commune, c'est-à-dire des modifications territoriales qui seraient exigées par les alliés après la victoire, pour condition de la paix, qui devra être signée d'un commun accord.

La santé de l'empereur d'Allemagne donne lieu à des renseignements contradictoires. D'après plusieurs journaux de Paris, le *Figaro*, le *Gaulois* et le *XIXe Siècle*, l'état du vieil empereur serait assez grave pour inspirer des inquiétudes à son entourage. Les nuits d'insomnie se succèdent, l'appétit aurait disparu, et les médecins considèrent ce dernier symptôme comme très mauvais.

Par contre, une dépêche transmise directement de Berlin porte ceci : « L'Empereur a très bien dormi cette nuit. Il a reçu hier soir le prince Guillaume. »

C'est le médecin Tant-mieux donnant la réplique au médecin Tant-pis. Espérons que le premier aura encore raison cette fois.

—

Le résultat complet des élections qui viennent d'avoir lieu en Suisse est maintenant connu ; contrairement aux premières informations transmises par télégraphe, aucun changement notable n'a été apporté à la composition du Conseil national. Mais si la minorité conservatrice n'est pas renforcée dans l'assemblée helvétique, presque sur tous les points, les électeurs catholiques ont vu leur nombre s'augmenter, ce qui constitue pour eux un gage d'avenir. Les radicaux gardent en fait la prépondérance qu'ils se sont ménagée par des lois de parti, mais le jour n'est peut-être plus éloigné où ils perdront la majorité et le pouvoir.

Ils auront d'ailleurs à compter avec le parti socialiste ouvrier, dont l'un des coryphées, dans le canton de Zurich, M. Vogelsanger, n'a pas obtenu moins de 6,082 voix, alors que le plus favorisé de la liste libérale, le conseiller fédéral M. Hertenstein

n'obtenait que 8,447 voix. L'échec du parti ouvrier à Berne a été complet : MM. Riesen et Schrag n'ont obtenu que 951 et 890 voix, tandis que M. Rohr, le premier de la liste radicale, obtient 4,880 voix ; mais le fait grave et gros de conséquences pour l'avenir, c'est que la question de la représentation ouvrière s'est posée, dans ce canton, en face du parti radical dominant.

Les catholiques ont perdu 1 siège dans le bas Valais, mais ils en ont gagné 1 dans les Rhodes Intérieures. Bâle, l'opulente cité, remplie de millionnaires protestants, a laissé tomber M. Speiser, son ancien représentant, pour élire M. Brenner, un radical de la pire espèce, ex-catholique et partisan du Kulturkampf à outrance.

A Fribourg, où les libéraux soi-disant modérés se sont unis aux radicaux en vue de combattre les candidats catholiques, ceux-ci ont été réélus haut la main. Les quatre cantons ont fait de bonnes élections, sauf la ville de Lucerne, où des candidats radicaux et vieux-catholiques ont été élus ; par contre, la banlieue et la campagne ont vaillamment soutenu le vieux drapeau catholique.

En somme, dans les diverses circonscriptions, il y a eu 141 élections valables, 4 n'ont pas pu l'être ; les radicaux ont 82 sièges, les catholiques 34 et le centre modéré et conservateur 25.

La population protestante forme en Suisse 60 pour 100 de la totalité et les catholiques 40 pour 100 ; les catholiques devraient donc posséder 56 sièges. Il n'en est pas ainsi, pour des causes multiples ; ainsi, comme le remarque l'*Univers*, certaines villes et, notamment les grandes stations estivales, ont attiré une population toute nouvelle, qui vise surtout à acquérir des richesses ; et, dans cette chasse à l'argent, on oublie les principes religieux et les traditions des aïeux, dont la Suisse pourtant devrait être si fière.

—

Voici le texte de la loi votée par les Chambres relative à la conversion :

Article premier. — Le ministre des finances est autorisé :

1° A inscrire au Grand-Livre de la Dette publique et à aliéner au mieux des intérêts du Trésor, une somme de 37,632,997 francs de rente 3 0/0 portant jouissance du 1er janvier 1888 ;

2° A rembourser, à raison de 100 francs par 4 fr. 50 de rente 4 1/2 0/0 ou par 4 francs de rente 4 0/0, les rentes à 4 1/2 0/0 (ancien

fonds) et les rentes 4 0/0 inscrites au Grand-Livre de la Dette publique.

Art. 2. — Dans l'attribution des rentes 3 0/0 à aliéner, en exécution de l'article 1er ci-dessus, un droit de préférence sera réservé aux détenteurs des rentes dont le remboursement est autorisé par le même article.

Ce droit de préférence pourra être exercé par le détenteur de titres de rente 4 1/2 0/0 (ancien fonds) ou de rente 4 0/0 :

Soit jusqu'à concurrence seulement de la rente 3 0/0 à laquelle lui donne droit le taux de conversion fixé par un décret en échange des rentes 4 1/2 0/0 ou 4 0/0 dont il est détenteur;

Soit, en outre, pour une somme de rente 3 0/0 égale au montant de la réduction que sa rente a subie par le fait de la conversion.

Art. 3. — Tout propriétaire de rente 4 1/2 0/0 (ancien fonds) ou de rente 4 0/0, qui, dans un délai de dix jours à courir de l'époque qui sera fixée par un décret, n'aura pas demandé le remboursement effectif, ou fait connaître son intention de souscrire l'intégrité de la rente à laquelle il a droit en vertu de l'article précédent, sera considéré comme exerçant son droit de préférence jusqu'à concurrence de la rente à laquelle lui donne droit le taux fixé pour la conversion.

Art. 4. — Les rentes non converties continueront à porter intérêt jusqu'à la date fixée pour leur remboursement.

Cette date ne pourra pas dépasser, pour la France, la Corse et l'Algérie, le 22 décembre 1887.

Art. 5. — Les rentes converties jouiront des intérêts à 4 1/2 0/0 ou 4 0/0, jusqu'au 31 décembre 1887, inclusivement.

Art. 6. — Les conditions dans lesquelles s'effectueront le remboursement et la conversion des rentes 4 1/2 0/0 (ancien fonds) et des rentes 4 0/0, la délivrance aux ayants droit de promesses de rente 3 0/0 au porteur, pour les fractions de rente non indescriptible ou le remboursement en capital de ces mêmes fractions, et l'aliénation des rentes 3 0/0 prévue par la présente loi, seront déterminées par décrets du président de la République.

Les articles 7 à 13 traitent des titres appartenant aux mineurs et aux incapables.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

RESPECT AUX MORTS

La campagne entreprise par la Franc-Maçonnerie contre tout ce qui a un caractère religieux se poursuit avec un cynisme qui ne recule devant aucune profanation. L'œuvre sociale de l'Eglise est démolie pièce à pièce; la laïcisation multiplie les ruines; les catholiques sont traités en parias; pour atteindre l'Eglise on passe par-dessus tout : le droit et la loi, nés pour la protection du bien et la répression du mal, se tournent dans la main des sectaires en armes offensives pour opprimer l'Eglise, et l'iniquité la plus flagrante, quand il s'agit de l'Eglise, se présente toujours sous le masque hypocrite de la légalité.

La mort elle-même n'est point une barrière; à côté des laïcisations d'hôpitaux et d'écoles, on a tenté la laïcisation des cimetières; et, comme pendant aux lois sur le divorce et le service militaire obligatoire, on vient de nous doter aujourd'hui d'une loi sur les funérailles.

Cette loi, aussi perfide que les autres, s'intitule « Loi sur la liberté des funérailles », il faut lire « Loi pour la plus grande liberté des funérailles civiles ».

Comme si les funérailles n'avaient pas toujours été libres ! comme si la police avait jamais interdit ces enfouissements ridicules ou pompeux dont la libre-pensée nous donne de temps en temps le pénible spectacle !

La loi certes laissait bien le champ libre à ces manifestations impies ; mais l'opinion publique, moins complaisante, s'y accoutumait trop lentement au gré des maîtres du jour : la loi nouvelle atténuera discrètement la muette opposition du bon sens public, on dira : c'est la loi ! et, comme malgré tout, le peuple naturellement bon et loyal est toujours porté — tant sont fortes les vieilles habitudes — à croire légal ce qui est conforme à la loi, peu à peu il perdra sa répugnance instinctive pour l'enfouissement patronné par la loi.

Il suffit de lire le texte de cette loi et spécialement les

articles IIIe et IVe (1) pour s'édifier sur le but poursuivi : éloigner de la mort tout ce qui est religieux.

Hier on demandait au nom de la liberté d'enlever des cimetières tout emblème religieux ; c'était, d'après *la Justice*, acte de tolérance et de justice car, disait-elle : « Les minorités, même après leur mort, ont le droit de n'être point outragées par les majorités. Il est important de ne pas se trouver en mauvaise compagnie quand on va au cimetière et que l'énorme et lourde croix des voisins ne vous prive ni de votre part de soleil, ni du léger et verdoyant ombrage des saules. C'est le droit individuel. »

Aujourd'hui, on obtient une plus grande facilité pour se passer des prières et des cérémonies de l'Eglise ; c'est un pas de fait ! le reste viendra peut-être.

*
* *

La Franc-Maçonnerie machine depuis longtemps un autre attentat contre le respect dû aux morts.

La crémation des corps, chez nous, entre dans la voie pratique et le conseil municipal de Paris annonçait dernièrement que le fameux four crématoire du Père-Lachaise serait prêt

(1) *Article* 3. — Tout majeur ou mineur émancipé, en état de tester, peut régler les conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner et le mode de sa sépulture.

Il peut charger une ou plusieurs personnes de veiller à l'exécution de ses dispositions.

Sa volonté, exprimée dans un testament ou dans une déclaration faite en forme testamentaire, soit par devant notaire, soit sous signature privée, a la même force qu'une disposition testamentaire relative aux biens ; elle est soumise aux mêmes règles quant aux conditions de la révocation.

Un règlement d'administration publique déterminera les conditions applicables aux divers modes de sépulture.

Toute contravention aux dispositions de ce règlement sera punie des peines édictées par l'article 5 de la présente loi.

Article 4. — En cas de contestation sur les conditions des funérailles, il est statué dans le jour, sur la citation de la partie la plus diligente, par le juge de paix du lieu du décès, sauf appel devant le président du tribunal civil de l'arrondissement, qui devra statuer dans les vingt-quatre heures.

La décision est notifiée au maire, qui est chargé d'en assurer l'exécution.

Il n'est apporté par la présente loi aucune restriction aux attributions des maires en ce qui concerne les mesures à prendre dans l'intérêt de la salubrité publique.

pour la *Fête des Morts*. Il n'en a rien été, mais ce n'est pas de sa faute.

L'appareil en briques réfractaires, est fermé hermétiquement à sa partie antérieure par deux doubles portes de fer qui ne laissent passer ni fumée, ni émanation malsaine.

Lorsque le corps a pénétré dans l'appareil, on le met en communication avec le foyer, et les flammes, activées par un puissant appel d'air, entourent le cadavre, le carbonisent, et bientôt il ne reste plus sur la plaque de tôle qu'un tas de cendres à la disposition des familles.

Le four a été essayé avant même le vote de la loi. On a brûlé des débris d'hôpitaux, puis deux cadavres, dignes pourtant d'un respect à part, puisque c'étaient des pauvres sans famille.

Après avoir éloigné le prêtre du lit d'hôpital où ils agonisaient, on a traité leurs corps comme une vile matière à expérience.

Quel est au fond le véritable but de la crémation? c'est d'arracher de l'esprit du peuple la croyance à l'immortalité de l'âme.

Le cimetière est une prédication : les cérémonies funèbres, les prières, le respect dont l'Eglise entoure ses morts, tout cela fait sur l'âme une impression profonde et, quoi qu'on fasse, c'est en présence de la mort, au cimetière, que se réveille plus vive et plus claire que jamais la foi à l'immortalité.

L'ouvrier qui ne prie plus, qui ne va plus à l'église, garde quand même le culte de ses morts, et c'est par ses morts qu'il tient encore à la religion. La Franc-Maçonnerie a voulu trancher ce dernier lien en enlevant au peuple ses tombeaux.

C'était le mot d'ordre donné récemment aux loges italiennes : la crémation était en première ligne parmi les moyens à employer pour déchristianiser le peuple.

Voici un autre aveu :

L'implacable ennemie du progrès humain, l'Eglise du Vatican, nous a porté un défi direct en condamnant la crémation des cadavres qui avait été organisée par notre Société et avait déjà obtenu des résultats ; nous devons répondre énergiquement à ce défi, afin que le premier succès de l'Eglise romaine n'imprime pas à l'humanité un mouvement rétrograde qui nous repousse dans les ténèbres de la barbarie ; l'Eglise cherche à maintenir dans les masses ces vieilles opinions sur l'âme spirituelle qui ont déjà été effacées par la lumière de la science moderne.

Les francs-maçons devront donc employer tous leurs moyens pour étendre l'usage de la crémation, afin qu'elle devienne une coutume générale. L'idée que la crémation soustrait les corps à la corruption et nous donne l'avantage de tenir dans nos maisons les corps des personnes aimées, en nous épargnant les dépenses pour les rites religieux, peut influer sur le peuple qui est toujours ému par le sentiment et le lucre. Que des centres promoteurs de la crémation se constituent donc dans les bourgades, afin de la faire connaître par la parole et par les écrits. Qu'on rende de grands honneurs à ceux qui lèguent leur corps à la société de crémation, et qu'on fasse ressortir que le prêtre est l'adversaire de la crémation parce que, pour un vil gain, il veut spéculer sur les cadavres.

La Loge se fie à votre zèle et à votre prudence et attend un compte rendu de tout ce qui sera fait dans ce but humanitaire.

Salut et fraternité.

(*Circulaire du Grand-Orient aux Loges françaises.*)

« Par la crémation, dit un autre maçon, l'humanité rajeunie sortira du linceul de la superstition. »

Ah ! le but est perfide et le moyen est bien choisi.

Que devient avec la crémation le respect des morts ? Sépulture, cimetière, monuments, tout cela devient inutile, tout cela est remplacé par l'urne cinéraire.

Le riche, je le veux bien, pourra, là encore, faire dignement les choses, et recueillir ces *cendres de famille* dans des vases précieux auxquels l'art et le luxe donneront du prix. Mais ces urnes funèbres, où les placer ? seront-elles confondues avec les mille pièces de l'ameublement ? Quel est pour ces objets nouveaux le lieu le plus convenable ? Le salon, la salle à manger, le cabinet de travail, la chambre à coucher ? Feront-elles pendant sur la cheminée ou l'étagère, au vase de Sèvres ou à l'*Arlequin* de Saint-Marceaux ? Peut-être ceux qui n'ont pas à compter pourront-ils consacrer à ces dépôts sacrés un oratoire, une chapelle, un monument ? — Soit ! mais les autres ?

Et l'immense multitude de ceux dont la fortune n'a pas fait ses favoris, l'ouvrier, le pauvre, que fera-t-il de la poignée de cendres qu'on lui remettra au sortir du four ? Il la laissera pour compte aux employés municipaux, et qu'en feront-ils ? Il l'emportera ? Mais où, comment ? Aura-t-il, lui, une urne cinéraire convenable ? et dans sa mansarde, dans sa chambre où les vivants sont déjà à l'étroit, les morts, si réduits qu'on les suppose, ne seront-ils pas gênants ? et dans sa vie nomade, au

milieu de ses déménagements annuels, que deviendra le vase fragile qui contient les cendres de son père, de sa femme, de ses enfants?

Non, la crémation va directement à l'abolition des souvenirs mortuaires; le culte des morts ne se rattachera plus à rien de sensible, ce ne sera plus qu'une affaire de cœur et bientôt une question de mémoire.

*
* *

Et quelles raisons allègue-t-on pour opérer une telle réforme?

D'abord l'exemple de l'antiquité, *païenne* bien entendu.

Mais l'antiquité païenne n'a pas pratiqué, autant qu'on veut bien le dire, le système de crémation; il n'a jamais été la loi commune. Tous les grands peuples, au contraire, ont employé l'inhumation. A leurs yeux, ce dernier mode était plus honorable que le premier. En Grèce et à Rome même, là où la crémation a vu ses plus beaux jours, l'inhumation seule donnait à la sépulture un caractère religieux et sacré. « Le lieu où le corps d'un mort est enterré est sacré », disait la loi romaine.

Les Assyriens, les Égyptiens, les Arabes, les Juifs, les Chinois, tous ces peuples qui comptent bien dans l'antiquité ont pratiqué l'inhumation.

« Nos cimetières, dit-on, sont des foyers d'infection qu'il est urgent de détruire; il en sort des exhalaisons malsaines, des influences morbides, des émanations pestilentielles, des miasmes impurs... enfin, c'est l'empoisonnement des vivants par les morts. »

Erreur profonde! Nos ancêtres ne reléguaient point comme nous leurs cimetières loin des habitations et leurs santés robustes valaient bien nos tempéraments.

Les meilleurs travaux scientifiques établissent que, par une disposition vraiment providentielle, la décomposition des corps, si dangereuse et si prompte quand elle a lieu à l'air libre, se produit très lentement dans le sein de la terre qui fait à leur égard l'office d'un désinfectant très énergique.

Quoi qu'il en soit, il est à craindre que la crémation, avec ou sans raison, ne fasse son chemin grâce à la propagande maçonnique et à la protection des lois. Elle ne rencontrera plus bientôt d'autres obstacles que le bon sens des populations, leurs habitudes séculaires et ce fond d'idées chrétiennes dont tant d'âmes vivent à leur insu.

Elle a ses fanatiques dans le camp de la libre pensée, et on relève dans les discours de nos hommes politiques, députés ou sénateurs, des phrases comme celle-ci :

« Je ne veux pas payer le confessionnal, moi qui ne m'en sers pas. Si tout le monde faisait comme je ferai *jusqu'à ma crémation civile*, nous obtiendrions bientôt la victoire. »

Les hommes du jour, qui se piquent d'être pratiques et ne jurent que par la science, devraient hésiter avant de soustraire ainsi les cadavres aux investigations de la justice. Les exhumations judiciaires si précieuses pour la constatation des crimes deviennent en effet, par la crémation radicalement impossibles.

Elle séduit par son côté bizarre et original certains esprits religieux, amateurs de nouveauté, qui s'en tiennent à la surface des choses sans rien approfondir.

A ceux-là, nous apprendrons que la crémation est en opposition formelle avec l'esprit de l'Église.

L'Église, encore une fois, traite la mort avec respect, elle protège avec une délicate attention les dépouilles de ses enfants parce qu'elle croit à l'immortalité; elle juge qu'il y a barbarie et brutalité à activer l'œuvre de la nature, et que brûler les cadavres c'est les profaner.

Dieu a dit à Adam : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front jusqu'à ce que tu retournes *en la terre* d'où tu es sorti. » Il avait imposé l'inhumation à son peuple et elle est restée dans les traditions chrétiennes. A l'entrée du carême, l'Église rappelle cette pensée aux fidèles : « Souviens-toi que tu es terre et que tu retourneras en terre. » Pour elle, la mort est un sommeil, elle dit comme Jésus : « *Non est mortua puella sed dormit* » « *Lazarus amicus noster dormit* » ils ne sont pas morts, ils dorment. Le cimetière est un dortoir où ils reposent en paix, *requiescant in pace*, et pour que les faits soient en harmonie avec les croyances, ces morts qui doivent revivre sont placés étendus dans une tombe comme dans un lit, d'où ils se lèveront un jour pour la vie éternelle.

En attendant cette heure bénie, la tombe est confiée à la terre et là, doucement, dignement, si l'on peut ainsi parler, mille fois plus dignement à coup sûr qu'au four crématoire, se fait l'œuvre de décomposition; le corps se pourrit au sein de la terre, comme les semences dans le sillon, pour germer et revivre dans l'éternité.

Enfin, malgré les affirmations du *Figaro*, prétendant que la crémation n'est nullement contraire aux enseignements de l'Église, les catholiques doivent savoir qu'en date du 19 mai 1876, le *Saint-Office* a répondu *négativement* aux deux questions suivantes :

« *Est-il permis : 1° de se faire inscrire comme membre des sociétés établies en faveur de la crémation ; 2° d'ordonner par avance sa propre incinération ou celle des autres.* » Le Souverain Pontife a ordonné la communication de ce décret à tous les évêques, afin qu'ils aient soin d'instruire convenablement les fidèles touchant ce détestable abus (*detestabilem abusum*) de la crémation des corps et s'appliquent de toute leur force à les en éloigner.

La conduite des catholiques est donc nettement tracée. L'Église n'acceptera jamais la crémation, *détestable abus*, selon la parole de Léon XIII, suspect et impie dans son principe, immoral et répugnant dans ses procédés et dont les résultats, souvent ridicules pour les intéressés, seront toujours lamentables et désastreux pour les mœurs de la société.

(*Bulletin de Reims*).

LES PRINCIPES DE 89 (1)

Monseigneur (2),
Messieurs,

Les peuples conquérants, du glaive ou de la pensée, ont dans leur vie des dates qui deviennent des époques de l'histoire du monde.

La France est un de ces peuples, 89 une de ces dates.

Parmi les œuvres et les conceptions de l'homme, aucune peut-être n'a la taille de celle que vit naître l'année fatidique, et si quelque chose en dépasse la taille, c'est l'extraordinaire mélange de bien et de mal qui la caractérise. 89 tantôt opposé comme contraste à 93, tantôt dénoncé comme son précurseur ; tantôt,

(1) Discours prononcé le 13 octobre 1887 au Congrès des jurisconsultes catholiques, à Montpellier, par M. Gabriel de Belcastel.
(2) Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier.

par les écoles les plus diverses, même par des catholiques, acclamé aurore d'uue grande lumière, tantôt maudit comme un vent de ténèbres, toujours enchevêtré d'une façon trompeuse dans des questions de forme politique et sociale, 89, après mille débats sur sa nature et sa portée, malgré les quatre syllabes du mot Révolution qui souvent le désigne, a pour vrai nom : mystère. On serait tenté de lui dire : Fantôme qui es-tu ? si, d'une part, l'instinct de sa raison native n'avertissait la France que, depuis cette heure, à travers des progrès véritables, elle viole quelque loi fondamentale de la vie; si, d'autre part, et de plus haut, la voix infaillible du successeur de Pierre n'avait stigmatisé les « *erreurs modernes* ».

Vous aussi, messieurs, jurisconsultes du droit humain fidèle à l'éternelle justice, vous avez voulu, aux clartés de la raison que vous tenez de Dieu, marcher droit au fantôme, lui enlever ses parures, jeter bas son masque, interroger sa voix, sonder son cœur, saisir enfin le mot de l'énigme pour le livrer à tous les vents du ciel. Honneur à cet acte de clairvoyance et de courage ! Vous avez bien choisi l'heure, le théâtre, les maîtres de cette étude, j'allais dire : de cette dissection morale.

L'heure, c'est celle où les ennemis de Dieu, maîtres officiels des destinées françaises, vont célébrer son centenaire en face du monde civilisé partagé en deux camps, dont la sympathie ou l'hostilité sont déjà des arrêts.

Le théâtre, c'est la ville illustre par l'éclat de son spiritualisme jusque dans les mystérieux organismes des corps vivants.

Les maîtres ?... Vous, monseigneur, en qui l'on ne sait qu'admirer davantage : le charme de la personne, où l'esprit et le cœur se disputent toujours la palme, sans cesser de vivre en parfaite harmonie ; la noblesse de caractère, témoignage vivant de la puissance de l'hérédité : l'âme apostolique née d'un sang plus noble encore, le sang de Jésus-Christ. — Et vous, monsieur le sénateur (1), qui avez fondé ces congrès, et les dirigez depuis douze ans avec tant de zèle et de persévérance, qui avez ouvert la voie de celui-ci, à la clarté de votre magnifique parole et le présidez si dignement, cher et terrible ancien collègue, dont j'aimerais tant à dire du mal parce que vous avez refusé votre parole à Toulouse, et dont je suis forcé, pour ne pas trahir la vérité, de confesser qu'en vous la modestie est égale au mérite, et le talent à l'irréprochable pureté de doctrine.

(1) M. Lucien Brun, président du congrès.

Donc, messieurs, c'était après trois siècles de naissance au vieux naturalisme païen, deux siècles d'assauts contre l'Église dépositaire de la révélation, un siècle d'absolutisme royal, un demi-siècle de sophismes retentissants et de sensuelle orgie.

L'art, la philosophie, la science avaient rompu avec la foi. Le tour de la politique était venu. Le règne du Christ, qui, sans préserver de chute les individus, maintenait, pour ainsi dire, en état de grâce sociale les peuples baptisés, faisait place au courant de la grande apostasie. L'homme, affolé d'indépendance, entrevoyait en songe un âge d'or nouveau. Au fond de son cœur vivait un sens indélébile de justice et de fraternité.

C'est alors que l'esprit tentateur, déguisé en ange de lumière, et se servant du bien pour opérer le mal, glisse à l'oreille et à l'âme humaine la vieille et toujours jeune fascination de la créature :

« Va ! marche au bonheur et à la gloire par les seules forces naturelles ! C'est ton droit. »

Sous le levain de la parole satanique fermentent confusément de nobles rêves et de généreux désirs, avec des germes empoisonnés d'orgueil et d'envie. Un jour, de ce tumultueux bouillonnement sort la fameuse *Déclaration des droits de l'homme*, livre sacré de la Révolution.

J'ouvre ce livre, et, puisque vous m'avez imposé la difficile tâche d'un résumé, je me borne à une question : quels sont les principes et leurs conséquences ?

C'est la marche de ce discours, elle ne touchera qu'au sommet des choses. Excusez donc d'avance l'aridité, les fleurs ne croissent pas sur les rochers.

I

Le premier principe qui frappe dans la Déclaration des droits de l'homme, c'est la suppression totale, et par là même la négation implicite de la base de toute société : la religion.

Pas un mot, ni du Dieu révélateur, ni du Dieu rédempteur, ni de l'Église qu'il a fondée. Sous les auspices de l'Être suprême, dit le préambule, pour conjurer les malheurs publics et la corruption des gouvernements, ce prodige de la folie du siècle ose bâtir un monde en écartant la pierre angulaire du monde, et reniant le Verbe incarné de celui dont il affirme l'être. Certes, ce n'est point un oubli. Car, au temps où la Déclaration se délibère, Jésus-Christ remplit et vivifie la sphère morale de l'huma

nité, comme la lumière du soleil éclaire et vivifie le globe. De même que le chrétien trace fièrement sur son front, le signe de la croix qui résume et glorifie ses croyances, les rites solennels portent gravés à leur première ligne ces mots superbes, légende éternelle du signe consacré: Au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit; un seul Dieu. Un oubli ? était-il possible, dix-huit cents ans après l'ère chrétienne, quand l'Église, épouse de l'homme-Dieu, a délivré l'âme humaine des infamies du paganisme, pour la porter sur les plus hautes cimes de la grandeur morale, affranchi la femme et l'enfant, aboli l'esclavage, réprimé toute tyrannie, relevé toute autorité et toute obéissance, inauguré la fraternité par la prière universelle au Père céleste, fait descendre sur la terre l'oiseau divin de la charité pour abriter sous ses ailes les souffrants, les pauvres et les petits, alors que tout désordre et toute souillure ne sont qu'une infidélité aux lois de l'Evangile, enseigné par elle à l'univers, et que la simple pratique du Décalogue, dont elle est la dépositaire, serait l'avènement de l'âge d'or rêvé?... Non! ce silence insultant n'est pas l'oubli, c'est l'exil!

Voltaire a passé trente ans à lancer contre le Christ le blasphème que ma bouche se refuse à redire. Rousseau, battant en brèche tous les cultes, a proclamé la bonté native et l'indépendance de la nature, et la plume de la Constituante est tenue par les disciples de ces deux apostats. L'exil du Christ des droits de l'homme, c'est donc l'apostasie; l'apostasie, à son tour, n'est rien moins que la rupture avec tout l'ordre surnaturel, la révolte contre Dieu même, car il a fait de l'ordre surnaturel l'unité souveraine et le couronnement de son plan créateur.

Oui! quoi que tu dises, quoi que tu fasses, et qui que tu sois, homme, fils de l'homme, tu es aussi le fils de Dieu. Tu ne peux abdiquer la charge et l'honneur de cette auguste origine; l'infini qui te trouble et pour lequel tu es né, se trahit en toi jusque dans l'inassouvissement insatiable de tes plus viles passions. Mais c'est en haut qu'il te convie. L'apothéose immortelle, l'apothéose de l'humanité dans le Christ, homme et Dieu tout ensemble, roi légitime, roi souverain, roi sans partage de tous les mondes, ou, pour mieux dire, d'un monde unique où tout s'enchaîne et se relie sous son universelle royauté : telle est la fin dernière où tout doit tendre. Tel est l'ordre immuable et éternel.

Dès lors, messieurs, comme toutes les pierres d'un édifice visent son but final, toutes les institutions sociales, tous les or-

ganes vitaux d'un peuple, aussi bien que les énergies individuelles doivent rentrer dans le plan divin. Tout ce qui le brise est coupable et funeste. Voilà pourquoi les divers pouvoirs religieux, domestique et civil, l'autorité comme l'obéissance, l'association humaine comme la personne privée, tout, dans l'ordre naturel, demeure subordonné à la fin dernière et à l'ordre surnaturel, et, lorsqu'une société d'hommes baptisés se réunissent en assemblée solennelle pour organiser un ordre public, en dehors et à l'encontre de cette loi, ils continuent la grande révolte des esprits rebelles, ils outragent l'Être suprême, dont ils profanent le nom en plaçant cette révolte sous ses auspices. Et comme tout crime social envers Dieu porte en soi son châtiment, comme l'esprit du mal instigateur de la révolte est aussi le père du mensonge, cette orgueilleuse proclamation des droits de l'homme, devenue une vaste imposture, viole radicalement le premier droit de l'homme : celui de tendre à sa fin, sans entrave, en trouvant dans la société qui l'entoure une aide même pour l'atteindre. La violation de ce droit primordial des consciences libres est donc un double attentat de lèse-humanité autant que de lèse-divinité. Vous le voyez, il est tout entier, en puissance, dans le verbe de 89 lorsqu'il inaugure un monde en dehors du Christ, c'est-à-dire contre le Christ.

Voilà, messieurs, la laïcisation mère de toutes les autres. Celles qui se sont accomplies dans le cours du siècle ou qui se préparent encore découlent avec une logique inflexible de la *Déclaration des droits de l'homme;* naïfs, ceux qui s'étonnent.

On a laïcisé l'Etat en déclarant qu'il ne pouvait avoir de religion ; la loi civile, en refusant à l'Église le droit de posséder ; la loi pénale, en rayant du code l'outrage à la morale religieuse ; l'armée, en supprimant l'aumônier militaire et la bénédiction des étendards ; la justice, en chassant du prétoire l'image du Christ et du serment le nom de Dieu ; l'école, en proscrivant Dieu dans son programme public.

On a laïcisé la mort, en imposant l'athéisme à l'agonie du pauvre dans les hôpitaux, en renversant la croix des cimetières et outragé le soleil de la France par le scandale de funérailles nationales françaises sans le Christ qui a fait la France.

Que dis-je ? On a laïcisé le soleil lui-même en refusant sa lumière, dans nos grandes cités, aux manifestations du culte catholique ; on a laïcisé le temps, ce semeur de l'éternité, en

abrogeant la loi du dimanche, qui consacrait sur lui le domaine de l'Éternel.

L'indignation de la France chrétienne et même simplement honnête plus d'une fois a éclaté. Elle a eu raison, car les droits du bon sens sont imprescriptibles contre la logique d'un principe mauvais. Elle a eu tort, aussi, de ne pas répudier, avec les conséquences, le principe qui les engendrait. Le vrai coupable, c'est la *Déclaration des droits de l'homme*, et le vrai but, c'est la laïcisation des âmes.

C'est le règne des âmes qu'on dérobe à Dieu, sous le couvert de la séparation totale de l'ordre temporel. Les âmes, aspirant, dans la société ainsi laïcisée, le laïcisme de toutes parts, ne trouvant plus dans les institutions ni le rappel ni le respect des immortelles destinées, retombent sur elles-mêmes dans les bas-fonds de la nature déchue, et désertent enfin la plus haute de toutes les patries, celle qui s'élargit toujours et ne décline jamais. Si nos campagnes résistent à ce régime, pour que tout le poids n'en retombe pas sur elles, voici un signe effrayant que je livre à vos méditations. A Paris, la ville-lumière, la soi-disant capitale de l'esprit humain, mais certainement la capitale de la Révolution, il y a de vastes étendues où le tiers de la population n'a jamais ni reçu son Dieu ni connu la doctrine chrétienne, ni senti l'eau baptismale sur son front.

(*A suivre.*) G. DE BELCASTEL.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DU XIXe SIÈCLE

A Dôbling, en Autriche, vient de mourir à l'âge de soixante-quatorze ans, un homme qui s'est donné, il y a quarante ans, la mission de fonder une Eglise nouvelle sur les ruines de l'Eglise de Jésus-Christ.

Le nom de Jean Ronge se transmettra aux âges futurs : il resplendira d'une triple auréole au fond des Loges dont il fut le jouet; dans les rangs des chrétiens, il sera prononcé soit avec la pitié que récolte parfois encore un ministre de Jésus-Christ au milieu de ses égarements, soit avec le mépris qui s'attache aux sinistres auxiliaires de Mazzini et aux continuateurs de l'œuvre de Luther.

*
* *

Animées de l'esprit révolutionnaire que leur souffla Mazzini, les sociétés secrètes travaillèrent depuis 1840 à changer la face de l'Europe. Renverser l'édifice créé par le congrès de Vienne et, sur les ruines de ce vénérable monument, élever la *Jeune Europe*, une confédération de républiques, tel était le mot d'ordre transmis aux Loges et à leurs agents dans tous les Etats européens. Travail gigantesque si on le considère dans son ensemble, mais qui devait paraître moins écrasant aux niveleurs de 1848, initiés aux mystères des Loges. La Confédération helvétique devait être leur premier champ d'action ; les différents Etats de l'Italie allaient suivre ; l'Allemagne ne pouvait non plus être perdue de vue.

Il fallait se mettre à la besogne. Par quelles armes attaquer un état de choses qui non seulement comptait vingt-cinq ans d'existence, mais qui de plus avait donné la paix à l'Europe?

Partout où la Loge est intervenue, elle n'a pas craint d'exploiter les passions populaires et la politique parfois sournoise des gouvernements. La Suisse et l'Allemagne ont un côté commun : la graine semée dans ces deux pays par Calvin et Luther a germé et porté ses fruits : les catholiques et les protestants se trouvent en présence les uns des autres, se disputant depuis trois siècles, sans discontinuer, le terrain pas à pas. Les esprits sont surexcités par cette lutte de tous les jours : la franc-maçonnerie va en profiter pour la réalisation de ses plans.

Les affaires de Cologne avaient fait naître chez beaucoup de disciples des « réformateurs » qui marquèrent la fin du moyen âge, une profonde jalousie vis-à-vis de Rome, et, chez quelques-uns, le désir réel d'une entente sur le terrain religieux.

Arrivent les suppôts de Mazzini. Ne recherchant que le bonheur de l'humanité, ne visant qu'à donner la lumière et la liberté aux intelligences, ils organisent une campagne contre la hiérarchie romaine. Jean Ronge, alors vicaire à Laurahutte (Silésie), homme peu versé dans les sciences théologiques, mais par contre, comme cela se présente d'ordinaire, d'autant plus audacieux et d'autant plus arrêté dans ses opinions qu'il n'en comprenait pas lui-même toute la portée, Jean Ronge, dis-je, se range du côté des « libérateurs ». Bien plus, il se fait le porte-drapeau de ce nouveau Luthéranisme qui se cache sous le nom de catholicisme allemand, *deutschkatholicismus*. Il se détache de Rome, et,

voulant gagner des partisans, il paie d'audace. Il fait connaître à Mgr Arnoldi, évêque de Trèves, sa rupture avec l'Eglise romaine, dans une lettre très cavalière, dont les phrases ne lui appartenaient pas, mais venaient d'un personnage haut placé dans les Loges, M. O. V. R., comme la suite l'a démontré.

*
* *

Pourquoi cette lettre fut-elle adressée à Mgr Arnoldi, évêque de Trèves? Pourquoi ne l'envoie-t-il pas à son prince-évêque, le cardinal Diepenbrock ? On célébrait en ce moment, à Trèves, une fête grandiose : Mgr Arnoldi avait exposé à la vénération des fidèles la robe de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Pendant ces jours de salut, les pèlerins affluèrent au nombre de deux millions dans l'antique métropole de l'Allemagne. C'est en cet instant que paraît la lettre de Ronge : il voulait frapper un grand coup, se faire connaître par toute l'Allemagne. Il ne pouvait pas mieux choisir son heure pour donner plus de célébrité au scandale immense qu'il allait produire. Il s'attaqua à un prélat distingué, qui, par son zèle pour la cause de la foi, par sa fermeté à suivre ponctuellement les prescriptions du Siège apostolique dans la question des mariages mixtes, se voyait l'objet de la haine de tous les radicaux.

En ces jours de profonde tristesse, Dieu ménage à son Eglise une grande consolation. Non seulement les fidèles sont arrivés plus nombreux qu'on n'avait osé le croire, pour vénérer la robe sans couture du Christ, rendant ainsi un témoignage solennel de leur foi à la divinité de Jésus et indirectement à la divinité de l'Eglise, mais encore des prodiges éclatant s'opèrent au contact de la robe du Sauveur, prodiges constatés par des milliers de spectateurs. Le surnaturel est une arme terrible placée par Dieu entre les mains des défenseurs de ses droits et de son Eglise.

Aussi, l'hérésie a-t-elle de tout temps attaqué le surnaturel avec une ténacité digne d'une meilleure cause. Elle a fait appel à tous les moyens et à tous les arguments pour le nier ou pour l'expliquer ; chaque fois, elle a dû reculer devant son impuissance et alors elle a étonné le monde du bruit de sa vaine colère. Il en fut ainsi aussi de Ronge et de ses amis. Au lieu d'ouvrir les yeux à la vérité, au lieu de revenir à ce Dieu qui parlait avec tant de puissance à Trèves, ils sentent la haine et la colère se partager leurs cœurs.

Dieu a parlé à l'âme des fidèles ; ils ont rapporté de leur

visite à Trèves une foi plus ardente, plus généreuse, une admiration plus pratique pour la grande œuvre du Christ. L'Eglise leur est apparue enveloppée de la vertu vivifiante que Dieu a déposée en son sein ; ils ont puisé dans cette contemplation un amour plus ardent envers l'Eglise et ses institutions, un attachement plus inébranlable à ses doctrines qui seules peuvent sauver le monde et lui conserver la paix !

L'enthousiasme religieux qui partit des bords de la Moselle pour se communiquer à l'Allemagne catholique tout entière, pouvait faire échouer les plans des nouveaux Luthériens. Ils essaient de l'étouffer sous le sarcasme et le mépris. Ils représentent l'imposante manifestation de Trèves sous les dehors « *d'un reste des superstitions du Moyen Age* », sous les couleurs « *d'un coup de théâtre monté par la mauvaise foi des prêtres romains.* »

Tout à coup, une voix solennelle se fait entendre. Le prince-évêque de Breslau, le cardinal Diepenbrock, se lève, et, enveloppé de cette majesté que l'Allemagne se rappelle encore et qui commandait le respect même aux princes protestants, il ordonne, le 30 mars 1845, de publier du haut de la chaire de vérité, dans toute l'étendue de son vaste diocèse, l'excommunication qu'il vient de fulminer contre Ronge.

Les catholiques saluèrent avec des cris de joie l'acte du grand évêque. Ils sentaient que justice venait de leur être faite, à eux qui se voyaient trop longtemps déjà froissés impunément dans leurs convictions les plus intimes. Quelques jours plus tard, l'excommunication fut étendue aux principaux chefs de la communauté « catholique-allemande. »

Que fera Ronge ? Effrayé à la vue de la censure qu'il venait d'encourir, et du mépris qui s'attache à son œuvre, Ronge, dit-on, voulut revenir sur ses pas, renier l'œuvre qu'il avait commencée. Peut-être aussi avait-il vu que ses prétendus amis ne demandaient pas tant « la réforme religieuse » qu'il méditait, lui, que le bouleversement de l'ordre social, la révolution.

Quoi qu'il en soit, Ronge oubliait qu'il n'était plus libre, qu'il s'était lié à une secte qui ne lâche pas facilement ceux qu'elle a trompés et qui lui sont de quelque utilité dans la réalisation de ses plans. La lettre de Ronge à l'évêque de Trèves fut reproduite dans tous les journaux au service des Loges et de ses agents ; des commentaires élogieux suivaient, tandis que l'excommunication, « épouvantail du moyen âge », était tournée en

ridicule. Ronge est salué comme « le libérateur de ceux d'entre ses frères catholiques qui n'avaient pas encore secoué le joug que Rome leur imposait » ; on fait miroiter devant les regards de l'apostat hésitant « la gloire qui s'attachera à son nom s'il parvient à délivrer l'Allemagne de la servitude dans laquelle les Papes veulent maintenir les intelligences ! »

Ebloui, Ronge ferme le cœur au rayon de la grâce divine qui le remua un instant. Il est entraîné par la franc-maçonnerie et, accompagné de quelques prêtres apostats, il entreprend son voyage à travers l'Allemagne. A son passage, les catholiques détournent la tête, mais il est acclamé par les adeptes des Loges. Des ministres viennent le saluer ; des membres du Parlement croient de leur honneur de venir s'incliner devant un apostat et, par un raffinement incroyable d'hypocrisie, les chefs de l'opposition se font un devoir de venir demander lumières et forces à un homme que, hier encore, ils méprisaient, et qu'aujourd'hui ils saluent du nom « de nouveau Boniface ». Le flot des adeptes va grossissant de jour en jour : gens perdus de réputation qui ne rêvaient que le désordre ; protestants avides de nouveautés ; religieux et religieuses entrés sans vocation au cloître et fatigués du célibat ecclésiastique ; gens du monde partisans des mariages mixtes, faisaient escorte au nouveau Luther !

Le cardinal de Breslau parle une troisième fois et sa parole retentit jusqu'aux dernières limites de l'Allemagne : Ronge et ses adeptes sont confondus dans une même excommunication !

C'en est fait de la réforme religieuse rêvée par Ronge. En vain la Loge essaie-t-elle de relever son idole abattue : elle n'y réussira pas ! Oubliant que l'apostat commença par s'élever contre le culte des reliques, qu'il s'est aliéné le monde catholique par ses diatribes contre la vénération de la Robe du Sauveur, elle n'a pas honte d'envoyer ses adeptes à travers l'Allemagne et de présenter au peuple, en guise de reliques, les objets touchés par le novateur. Rien n'y fait : l'idole est définitivement brisée, et le cardinal Diepenbrock peut écrire en toute vérité quelques jours plus tard : « La secte a eu son apogée. La dernière excommunication a inspiré à beaucoup de personnes une salutaire frayeur : chaque jour, on me demande les pouvoirs nécessaires pour relever de la censure ceux qui l'ont encourue. Si les francs-maçons ne tâchaient de consolider l'édifice, depuis longtemps déjà il se serait écroulé, et l'on aurait, à l'heure qu'il est, perdu pour ainsi dire jusqu'au souvenir même de son

existence. Bientôt l'on considérera la secte « comme un vil fumier jeté sur le champ de Dieu ». Alors aussi, l'on sentira la nécessité de remercier le Seigneur de ce qu'il s'est donné à lui-même le soin de protéger son Eglise en cette circonstance et de ce qu'il n'a pas commis cette mission aux mains de la police. »

Il y avait un grand enseignement dans les dernières paroles de l'illustre cardinal. Trop de gouvernements, frappés de je ne sais quel aveuglement, avaient appuyé la révolte de Ronge. Ils n'avaient pas le regard pénétrant du célèbre évêque de Breslau. Se croyant à la veille de saisir la direction des affaires religieuses dans leurs Etats, les princes ne s'aperçurent pas qu'une main terrible sapait dans l'ombre les bases de leurs trônes. En 1848, leurs yeux s'ouvrirent : ils se trouvaient en présence des barricades élevées par ceux-là mêmes qui soutenaient Ronge et qui la veille encore tâchaient — et non sans succès — de gagner les gouvernements à la cause de l'apostat.

Aux journées de mars 1848, ces mêmes princes purent voir d'où leur venait le salut : « les obscurantins », dirigés par l'épiscopat, se trouvèrent à leur poste, poste dangereux, car il s'agissait de faire reculer le flot révolutionnaire ; poste glorieux aussi, car de leur attitude dépendait le salut de la société. Le triomphe des vrais principes en Allemagne fut l'œuvre des catholiques obéissant à la voix du pontife romain. Les annales de 1848 sont là pour le prouver.

Et cependant, le croirait-on ? L'idée d'une « Eglise allemande nationale » mise en avant par Ronge ne fut pas abandonnée par les gouvernements à la suite du sanglant enseignement de 1848. Le *Kulturkampf*, qui a sévi avec tant de rigueur dans les régions allemandes et dans les vallées de la Suisse, n'a été qu'une tentative pour réaliser le projet religieux du prêtre silésien.

Les catholiques, eux aussi, ont profité de la campagne de Ronge. Ils ont senti le besoin de se grouper davantage. Au sortir de la célèbre conférence des évêques allemands et autrichiens (22 octobre au 22 novembre 1848), on jeta les fondements de ce Centre allemand, dont l'histoire aujourd'hui est si glorieuse et qui n'a jamais failli au mot d'ordre inscrit sur son étendard : « Fidélité à l'enseignement de l'Eglise romaine ; défense des vrais principes sociaux ! »

Et Ronge ? Non content d'avoir déchiré la robe sans couture

du Christ, il se trouva encore dans les rangs des révolutionnaires de 1848. Chassé du pays, il erra par le monde, portant sur son front le signe de la malédiction de Dieu! Nous le trouvons successivement à Londres, en Amérique, à Francfort s/Mein (1861) et nous le voyons en 1876, abandonné de tout le monde, prendre le chemin de l'Autriche. Là, il s'éteint dans l'obscurité, oublié de tous, lui qui se croyait appelé à créer une religion nouvelle, à bâtir son Église sur les ruines de celle du Christ.

« Les cieux et la terre passeront, mais la parole de Dieu ne passera pas ! » Ronge l'avait oublié : Dieu s'est plu à le lui rappeler, puisse-t-il l'avoir entendu à son heure dernière !

H. J. K.

LA DÉVOTION A LA SAINTE VIERGE

AUX PREMIERS AGES CHRÉTIENS

Un jour, il y a près de cinquante ans, un jeune membre de l'Université d'Oxford, « sous-gradué » du collège Saint-John, découvrit chez un marchand de curiosités un ancien vitrail représentant l'image de la Vierge. Cet objet l'attira ; il en fit l'acquisition, et, pour en jouir plus à son gré, il le fit poser à la fenêtre de son cabinet de travail. Cette singularité lui attira les reproches des administrateurs du collège, et, comme le jeune homme se montrait peu disposé à en tenir compte, le conseil s'assembla et, après mûre délibération, déclara qu'on ne souffrirait pas plus longtemps ce signe de superstition romaine.

« Soit, dit l'accusé, le vitrail disparaîtra, mais je sortirai avec lui. » Il fit comme il avait dit. Puis il se mit à réfléchir sur cet étrange ostracisme qui, épargnant des images beaucoup plus profanes, proscrivait impitoyablement celle de la Mère de Sauveur. Il interrogea la tradition, et elle lui répondit. Quand il vit où était la véritable Eglise, il n'hésita pas à devenir son enfant, brisant les liens les plus chers, renonçant aux plus riantes espérances, se condamnant à un exil dont l'exaspération de sa famille augmentait encore la rigueur. Quelques années après il était prêtre catholique, religieux de la Compagnie de Jésus et il exerçait le saint ministère dans une des principales villes du Royaume-Uni.

Cette histoire, racontée dans les *Etudes religieuses* (déc. 1866)

par un des plus vénérables confrères français du Jésuite anglais, nous a toujours bien frappé. Si un vitrail du moyen-âge a pu donner au « sous-gradué » d'Oxford l'idée de remonter, par une chaîne de témoignages écrits, jusqu'aux premiers temps chrétiens pour y trouver la justification des hommages rendus par l'Eglise catholique à la Sainte Vierge, quelle impulsion ne donneront pas à cette même étude tant de découvertes faites depuis 1840 dans les catacombes, et combien ne confirmeront-elles pas les textes des premiers écrivains chrétiens?

Appliquée à l'étude des dogmes dans l'antiquité chrétienne, la critique, — la critique rigoureusement scientifique, — loin de créer des obstacles au retour aux croyances catholiques, a maintes fois levé les barrières qui empêchaient des âmes sincères de se rapprocher de l'Eglise. Aujourd'hui, après les travaux de M. de Rossi sur les monuments chrétiens de l'époque primitive, les docteurs d'Oxford eux-mêmes hésiteraient peut-être à qualifier les images de Marie de « superstition romaine. » Nous les engagerions, en tout cas, à étudier un peu, avant de prendre un ton hautain et tranchant, un livre allemand récent où l'auteur a réuni tous les témoignages fournis par les monuments et par les écrits des premiers siècles relativement à la dévotion à Marie (1).

En jetant les yeux sur les planches jointes à l'ouvrage, on remarquera toute une série d'objets qui auraient bien étonné les « administrateurs du collège Saint-John ». Ce sont des « verres dorés », — c'est-à-dire des fonds de coupe, qu'on croit avoir servi surtout dans les agapes, découverts dans les catacombes de Rome et présentant, dessinés sur une feuille d'or enfermée entre deux épaisseurs de verre, des sujets religieux. M. de Rossi, avec son érudition archéologique universellement reconnue, considère la plupart de ces objets comme datant du quatrième siècle. Ils sont par conséquent, antérieurs à ce concile d'Ephèse (431), avant lequel, selon les protestants les plus savants du dix-septième siècle, comme Basnage, on n'aurait pas retracé d'image de la Vierge.

Parmi ces verres dorés, plusieurs nous montrent une femme debout, les bras étendus ou levés, en signe de prière et d'intercession ; à sa droite et à sa gauche, un personnage également

(1) *Die Marienverehrung in den ersten Jahrhundersten*, von Dr. F. A, von Lehner. (2e édition. Stuttgart, librairie Cotta, 1886).

debout. Au-dessus de la tête de la femme est écrit le mot MARIA : à côté d'un des hommes, le mot PETRVS, à côté de l'autre, PAVLVS. Ici évidemment nous trouvons Marie proposée avec saint Pierre et saint Paul à la vénération des fidèles. Dans d'autres verres dorés, Marie est représentée seule, toujours debout et les bras étendus; des arbres et des colombes symboliques à ses côtés indiquent qu'elle est dans le paradis et qu'elle prie pour les hommes.

Du quatrième siècle, nous remonterons, sans nous arrêter aux intermédiaires, à la première moitié du second et nous étudierons une fresque découverte en 1851 par M. de Rossi dans la catacombe de sainte Priscille. Cette fresque représente une femme assise, vêtue d'une tunique à manches courtes et d'un pallium, et portant sur la tête un voile; dans ses bras, elle tient un enfant. Son visage est modelé avec art et respire une grande noblesse. Au-dessus de la tête de cette femme est une étoile, et, devant elle, un homme jeune, qui lève la main droite et désigne de l'index à la fois le groupe et l'astre.

« Son costume, ses attributions et son attitude, dit M. le comte Desbassyns de Richemont dans un intéressant travail sur l'art chrétien pendant les trois premiers siècles, nous révèlent le caractère et l'acte de ce personnage. Il porte un pallium jeté sur son épaule gauche nue; c'était le vêtement que l'art antique donnait aux philosophes ; de la main gauche, il tient un volume, tandis que, de la droite, il montre, comme une apparition, cette femme, cet enfant et cette lumière qui s'associent l'un à l'autre. Il faut trouver à la fois un ascète, un docteur et un voyant pour réaliser la conception que fait naître en nous cette image. Or, aucune figure n'y répond mieux que celle d'un des prophètes d'Israël, ces traits d'union vivants entre la vieille loi et la nouvelle; et, parmi les prophètes, aucun ne se présente avec des titres supérieurs à Isaïe, celui qui a prédit l'enfantement de la Vierge et salué la lumière qui allait briller dans les ténèbres et éclairer les peuples assis dans les ombres de la mort.

Tout dans l'œuvre elle-même, sent la méthode classique et reporte aux plus belles époques de l'empire. « Les peintures du cimetière de Calliste, celles même de la crypte de saint Janvier au cimetière de Prétextat, qui ne sauraient être plus anciennes que Marc-Aurèle, sont de beaucoup dépassées. Il n'y a que les parties les plus anciennes de Domitilla ou les cryptes de Lucine qui puissent mériter d'être mises en regard de la Vierge de

Priscille. » Cette appréciation de la fresque en elle-même est loin d'être infirmée par l'examen du cimetière où elle a été trouvée. « Il ne suffit pas, en effet, de remarquer que nous sommes dans une nécropole attribuée par la tradition à l'âge des apôtres ; il faut savoir que la région souterraine où se trouve l'image, correspond sur terre au lieu où se trouvaient encore, au seizième siècle, les ruines d'une basilique élevée non loin des tombeaux de Pudens, de Pudentienne et de Praxède », ces convertis contemporains de saint Pierre.

« A côté de la crypte est cette magnifique chambre connue sous le nom de *Chapelle grecque*, dont les fresques ont un caractère exceptionnel de beauté archaïque entre toutes celles des catacombes romaines, dont les figures de femmes sont vêtues comme la Vierge que nous étudions, et dont les stucs en relief rappellent les plus beaux jours de l'art gréco-romain. »

L'épigraphe vient apporter un témoignage non moins digne de remarque. « Dans cette région de l'hypogée, à l'exclusion de toutes les autres, se trouve une famille d'inscriptions au minium sur terre cuite, dont la paléographie, la langue, les hiéroglyphes symboliques et les formules laconiques et primitives reportent à l'époque la plus reculée de nos cimetières. De leur côté, les inscriptions sur marbre ne sont pas moins significatives : l'une d'elles, trouvée dans la crypte elle-même, offre les lettres les plus belles et les plus classiques que nous puissions trouver dans nos nécropoles ; une autre, déterrée à quelque distance de la chambre de la Vierge, porte les *tria nomina* (le triple nom propre en usage à l'époque classique), si rares dans l'épigraphie chrétienne. Enfin ces trois noms TITVS FLAVIVS FELICISSIMVS, qui, dans le centre monumental où nous les découvrons, ne peuvent rappeler que les Flaviens de la fin du premier siècle, ajoutent à tous les autres signes une donnée dont on ne peut méconnaître la valeur. »

De tous ces arguments on a le droit de conclure que la peinture de la Vierge, du cimetière de Priscille, doit se placer entre l'époque des Flaviens et celle des premiers Antonins, c'est-à-dire dans la première moitié du second siècle, si ce n'est dans la seconde moitié du premier. « L'importance de ce résultat, dit M. Desbassyns de Richemont avec M. de Rossi, est assez frappante pour qu'il soit inutile de la mettre davantage en relief. »

Le plus souvent, dans les peintures des catacombes, la Vierge

est assise sur un siège en forme de trône, et elle tient sur ses genoux le divin Enfant, à qui les Mages, ces représentants de la gentilité, viennent offrir leurs présents. Une de ces fresques, d'après M. de Rossi, remonte à la première moitié du troisième siècle. Dans ces tableaux, c'est naturellement l'Enfant Jésus qui est le centre auquel tout converge, mais Marie n'est nullement traitée en personnage accessoire; il suffit, pour s'en assurer, de jeter un coup-d'œil sur l'attitude que lui ont donnée les vieux peintres chrétiens. — Une fresque de la première moitié du quatrième siècle mérite une mention spéciale, en ce qu'elle paraît être le prototype d'un grand nombre de madones byzantines. Marie, les mains levées dans l'attitude de la prière, tient l'Enfant Jésus sur ses genoux. L'artiste, pour montrer la haute dignité de la Mère de Dieu, l'a richement habillée. Des deux côtés de l'image est figuré le monogramme du Christ.

La place nous manque pour reproduire ici le commentaire que les plus vieux écrivains chrétiens dont les livres nous sont parvenus, nous donnent de ces images par leur enseignement au sujet de la Sainte Vierge, et pour montrer quelle haute idée les premiers fidèles se faisaient de Marie. Au fond, comme le cardinal Newman l'a fait remarquer dans son admirable lettre au docteur Pusey (1), ce sont les doctrines actuelles, présentées parfois d'une manière implicite et sous une autre forme.

« J'admets pleinement, dit le cardinal Newman, que la *dévotion* envers la Sainte Vierge a grandi chez les catholiques dans le cours des siècles; je n'admets pas que la *doctrine* qui la concerne ait reçu aucun accroissement; car je crois qu'elle est, en substance, restée une et la même depuis l'origine. » Comme exemple frappant de la distinction qui existe entre la doctrine et la dévotion, l'illustre écrivain anglais présente saint Joseph. « Quel saint, dit-il, par ses prérogatives, et par les témoignages qui en font foi, eut jamais plus de droit à recevoir de bonne heure l'hommage des fidèles? Proclamé saint par l'Evangile, père nourricier de Notre-Seigneur, sa haute dignité fut dès le commencement, un objet de foi absolue et universelle pour le monde chrétien; et pourtant la dévotion envers lui est relativement récente. Quand elle commença, les hommes s'étonnèrent qu'on n'y eût pas songé plus tôt; maintenant ils placent saint

(1) Cette lettre a été traduite en français par M. G. du Pré de Saint-Maur, sous ce titre : *Du culte de la Sainte Vierge dans l'église catholique*. Paris, 1886, librairie Douniol.

Joseph à côté de la Sainte Vierge dans leur vénération et leur pieuse affection. »

Cette idée d'un développement dans la dévotion à Marie, c'est-à-dire dans les manifestations affectueuses du sentiment de vénération et de confiance à son égard, nous paraît vraie, mais il ne faudrait pas en exagérer la portée. Déjà au quatrième siècle, saint Epiphane croyait devoir rappeler à ceux qui, païens la veille, auraient été tentés de le méconnaître, les limites dans lesquelles peut se mouvoir légitimement la dévotion à la Sainte-Vierge. « Honorée, dit-il, Marie doit l'être ; mais adorée, non : c'est le Père, le Fils et le Saint-Esprit que nous devons adorer... Bien que Marie soit tout ce qu'il y a de meilleur, qu'elle soit sainte et hautement honorée, elle ne doit pas être adorée. » (Lehner, pp. 200-201.) Assurément le saint évêque n'aurait pas écrit ces lignes, si, de son temps, les fidèles étaient restés froids et insensibles en présence des titres de la Mère de Dieu à leur affection à la fois fraternelle et filiale. Le cardinal Newman a écrit, au sujet de ces titres incomparables, une page si belle que nous ne résisterons pas au plaisir de la reproduire : « Je me rappelle, dit-il, l'émotion extraordinaire dont tous furent saisis, hommes et femmes, jeunes et vieux, quand, au couronnement de notre reine, ils virent cette jeune fille, frêle et craintive comme une enfant, élevée tout à coup à une telle grandeur, appelée à gouverner cet empire si vaste, à recueillir cet immense héritage, elle dont la personne contrastait si fort avec la pompe et la solennité de son cortège. Comment la fibre des affections humaines eût-elle pu ne pas vibrer chez les témoins de ce spectacle? Eh bien! continue le cardinal Newman, l'Etre souverainement sage connaissait le cœur humain, quand il se donna une mère ; il prévoyait l'impression que nous causerait la vue d'une telle élévation. S'il n'avait pas voulu que Marie exerçât dans l'Eglise l'influence merveilleuse qu'elle y a exercée, ce serait lui, j'ose le dire, qui nous aurait égarés. Si elle ne devait pas attirer nos hommages, pourquoi l'a-t-il faite unique en grandeur, au milieu de l'immense création? Si c'était une idolâtrie de laisser nos affections répondre à notre foi, il n'aurait pas fait Marie ce qu'elle est, ou il n'aurait pas dit qu'il l'avait faite si grande.

Ces sentiments, ce nous semble, devaient faire vibrer les cœurs des premiers chrétiens aussi bien que ceux des chrétiens de nos jours. Et, quand on prétend que, dans les premiers âges de

l'Eglise, on ne trouve pas de traces de la dévotion à Marie, c'est, — comme on l'a dit un savant Bollandiste, le P. Victor de Buck (1), qu'on en va chercher dans des écrits où rien de ce genre ne doit naturellement figurer. Si l'on compare ensemble les écrits analogues, la différence que l'on croit apercevoir entre les premiers siècles et les temps modernes disparaît aussitôt.

Ainsi, dit le P. de Buck, la *Pratique de la perfection chrétienne*, de Rodriguez, l'*Homme religieux* et l'*Homme spirituel*, du P. Saint-Jure (pour ne point parler de l'*Imitation*), n'offrent pas beaucoup plus de préceptes sur le culte de la Sainte Vierge que les *Collations* ou les *Institutions* de Cassien. Voyez un peu ce qui arriverait si, les autres monuments de la piété moderne venant à être détruits par un cataclysme, on rapprochait un jour le livre de Rodriguez des opuscules de saint Alphonse de Liguori sur la Sainte Vierge. A raisonner comme les protestants, on dirait que la dévotion à Marie est née entre le seizième et le dix-huitième siècle.

L'argument négatif est un instrument fort peu sûr pour découvrir la vérité historique, et le P. de Buck, cet érudit de premier ordre, nous paraît ne rien exagérer dans cette conclusion de ses recherches : Ma conviction, c'est que tout ce qu'on appelle aujourd'hui dévotion à la Sainte Vierge était aussi commun, aussi populaire parmi les chrétiens des temps les plus reculés que parmi ceux du dix-neuvième siècle. La forme, les exercices, les pratiques ont nécessairement varié avec le temps; mais le fond existait dès le commencement et produisait ses effets naturels. Ce que nous faisons aujourd'hui n'est qu'un écho de l'antiquité.

Emmanuel Gosquin.

LA VIE DES MOTS (2)

Il y a deux cents ans, La Bruyère écrivait : « Qui pourrait rendre raison de la fortune de certains mots et de la proscription de quelques autres ? » C'était là une bien grave question

(1) Dans des articles anonymes sur l'*Eirênicon* du Dr Pusey. (*Etudes religieuses* de 1886.)

(2) La *Vie des mots étudiée dans leurs significations*, par Arsène Darmesteter, professeur de littérature française du moyen âge à la Faculté des lettres de Paris, 1 vol. in-12, Delagrave 1887.

que soulevait La Bruyère, beaucoup moins en linguiste qu'en lettré qui avait souvent senti les *affres du style*, comme on dit dans la langue violente d'aujourd'hui, c'est-à-dire, ce tourment, cette douleur de l'écrivain à la poursuite de la plus juste et de la plus fine expression. La Bruyère était un mécontent, comme Fénelon. Il en voulait au dix-septième siècle d'avoir appauvri la langue, sous prétexte de l'épurer, de la fixer, d'avoir traité en malfaiteurs, en reîtres, de braves mots bien français qui avaient leurs titres d'origine. La Bruyère demandait en quoi *mais* l'emportait sur *ains*, *beaucoup* sur *moult* et *maint* « si facile à couler dans le style. Il louait ceux qui « se commettaient » pour *certes* « que la poésie réclame et qui est beau dans sa vieillesse. » *Certes* du moins a été sauvé ; mais « *cil* (celui) a été dans ses beaux jours le plus joli mot de la langue française ; il est douloureux pour les poètes qu'il ait vieilli. »

La Bruyère rappelait les persécutions essuyées par *car* et « que, s'il n'eût trouvé que la protection parmi les gens polis, il était banni honteusement d'une langue à qui il a rendu de si grands services, sans qu'on sût quel mot lui substituer. » Pourquoi, disait encore La Bruyère, ne pas laisser durer ensemble des mots d'une égale beauté et rendre ainsi une langue plus abondante ? *Armée* ne pouvait-il vivre en bon frère avec *ost*, *monastère* avec *moustier*, *navire* avec *nef?* — L'usage est souverain maître en langage. Horace l'a dit et Varron avant Horace et Platon avant Varron. Mais ne serait-il pas mieux, répondait La Bruyère, de secouer le joug de cet empire si despotique ? Voltaire plus tard ne le croyait pas possible, mais il s'en irritait : « Il est triste qu'en fait de langues, comme en d'autres usages plus importants, ce soit la populace qui dirige les premiers d'une nation. »

Tous les regrets de La Bruyère peuvent ne pas être justifiés, et l'on ne voit pas, par exemple, ce qu'une langue gagnerait à se charger de mots qui seraient des synonymes parfaits, à multiplier les signes d'une même idée ou d'un même objet. Quoi qu'il en soit, le problème était posé par La Bruyère et si la linguistique moderne ne l'a pas à beaucoup près complètement résolu, elle en a éclairé quelques parties. Le livre de M. Arsène Darmesteter intitulé : la *Vie des mots étudiée dans leurs signification*, peut être regardé comme fixant le point auquel la science est parvenue sur cette question.

Ce qu'il faut louer d'abord chez M. Darmesteter, c'est la clarté

précise de son expression et sa simplicité relative; car M. Darmesteter n'estime pas que la science doive à tout propos se hérisser de termes techniques et réservés.

Ce que j'estime encore beaucoup chez M. Darmesteter, c'est la modestie de sa science. Il sait dire qu'il ne sait pas. Cette réserve à nos yeux n'est pas faite pour diminuer son autorité ; tout au contraire. Qu'on pense, en effet, à tous les problèmes obscurs que soulève l'évolution du sens des mots ! Il ne suffit pas de dire que l'histoire des changements de sens reflète l'histoire de la pensée ; mais jusqu'à quel point cela est-il vrai ? Voilà la fin de la question. Combien d'inconnu, de hasard, de prise à l'hypothèse ! Et derrière même l'évolution des mots n'y a-t-il que des problèmes historiques ?

On voit encore assez clairement, pour nous en tenir à la France, que l'Église, les institutions féodales, les croisades, les progrès de la royauté, le triomphe du droit romain sur le droit coutumier, la Renaissance, la Réforme, la monarchie absolue, le développement des sciences dans les temps modernes, l'avènement de la démocratie, que toutes ces transformations de la civilisation française, sans parler de l'action incessante d'une littérature qui, depuis le onzième siècle, n'a pas eu un instant de sommeil, sont autant de causes qui ont changé la langue, laquelle tantôt a eu recours à des termes nouveaux et tantôt a appliqué un mot ancien à l'expression d'une idée nouvelle ; mais ces causes historiques sont-elles les seules ? D'autres actions, plus profondes, plus mystérieuses, n'entrent-elles pas en jeu ? Car, si la langue est un organisme vivant, dont la vie, pour être d'ordre purement intellectuel, n'est pas moins réelle, cet organisme, comme tous les autres, porte en soi-même les causes de son progrès et de son dépérissement. *Debemur morti nos nostraque*, a dit Horace, et c'est à la langue précisément qu'Horace applique ce mot mélancolique.

A vrai dire — et le livre même de M. Darmesteter en est un témoignage — la science n'a guère dépassé encore la région des faits ; mais ces faits, elle les a mieux observés, mieux classés et de cette étude se dégagent déjà quelques conclusions précises.

D'abord, c'est que toute langue est dans une perpétuelle évolution. Une langue *fixée* serait une langue morte.

La force révolutionnaire qui pousse constamment une langue dans de nouvelles directions, a son action dans la prononciation, dans la grammaire et surtout dans le lexique par le néologisme.

La force révolutionnaire doit avoir son contre-poids dans la force conservatrice. « Quand la force révolutionnaire néologique, dit M. Darmesteter, reste inerte et que la langue s'immobilise, il y a péril pour celle-ci. Mais quand un faux respect de la tradition interdit au langage de suivre le cours des idées et qu'il y a contradiction entre la pensée de la nation et la forme qu'elle lui fait revêtir, la langue peut s'épuiser et périr.

Comment donc naissent les mots ? Tantôt la langue crée ce mot d'instinct, mais d'autres fois elle crée des sens nouveaux, c'est-à-dire, qu'elle donne à des mots déjà existants des fonctions qu'ils ignoraient jusqu'alors. Il y a ainsi des néologismes de mots et des néologismes de significations. En réalité, ces transformations de sens sont ce que les auteurs de rhétorique appellent des *tropes* ou des *figures*, et, en les faisant, les écrivains et le peuple obéissent aux mêmes lois de l'esprit. Seulement les figures de style chez l'écrivain sont des hardiesses individuelles, tandis que, chez le peuple, si ces hardiesses ont été individuelles à l'origine, comme l'usage les a consacrées, elles sont devenues habitudes de langage.

Ce travail de l'esprit populaire serait bien intéressant à suivre dans le détail des exemples. Tantôt il rapproche deux faits matériels *feuille* d'arbre et *feuille* de papier ; tantôt il rapproche un fait moral ou intellectuel d'un fait matériel auquel il en donne le nom. *Vilain*, au propre l'homme qui habite la *villa*, qui n'est pas noble, devient l'homme d'un caractère peu noble et par suite qui est laid de visage. Le plus ordinairement la métaphore applique à des idées abstraites le nom d'objets concrets : l'*esprit* est proprement le *souffle*, *penser* est proprement *peser*. C'est là un point capital de la vie du langage.

Mais aussi, c'est là que paraissent tout à la fois la misère et la grandeur du génie de l'homme. Notre misère est de ne pouvoir séparer absolument les mots abstraits dont nous nous servons de l'image sensible dont ils ont été tirés, de sorte qu'ils n'arrivent jamais à cette pureté, à cette clarté transparente qui ne laisserait passer que la lumière de l'idée.

Le mot en matérialisant la pensée l'alourdit, en la définissant, il la diminue. Mais aussi (et c'est là le signe de notre grandeur) le langage précisément parce qu'il ne sera jamais l'expression adéquate de la pensée, le langage nous sollicite à un perpétuel et glorieux effort. Faire un moyen de ce monde sensible qui nous

résiste, vaincre la matière par l'esprit et illuminer le mot par l'idée, c'est là le tourment et la joie du grand écrivain !

Des procédés (instinctifs bien entendu), que la langue emploie pour changer les significations des mots, c'est bien la métaphore qui joue le rôle le plus important, puisqu'elle permet avant tout au langage d'exprimer des idées abstraites mais ce n'est pas à beaucoup près le seul mode de la transformation des sens.

Un chapitre sous le vocable de la *Synecdoque* peut faire frissonner. Le mot est moins méchant qu'il ne paraît. En somme, la synecdoque spécialise des sens généraux et généralise des sens spéciaux. *Boucher* signifie au propre marchand de viande de *bouc*, puis, le sens se généralisant, marchand de n'importe quelle viande : c'est une synecdoque. Au contraire *sanglier* signifie au propre animal solitaire *(singularis)*, le sens s'est restreint à l'animal ainsi nommé : c'est une synecdoque. Le peuple fait une synecdoque quand il dit du général Boulanger ou d'un autre : *Voilà un homme !* Sous le terme général d'*homme*, il fait entendre le sens spécial d'*homme énergique*, *vaillant*. Et vous ne sauriez croire combien la synecdoque explique de locutions populaires dont l'origine s'était perdue.

« Ainsi, nous raconte M. Darmesteter, on disait au seizième siècle : *il raisonne comme un tambour mouillé* (qui ne résonne pas) — par jeu de mots sur *raisonner* et *résonner*, pour dire : *il raisonne mal*. L'adjectif *mouillé*, déterminant nécessaire, s'il en fût, pénètre peu à peu le mot *tambour* si bien qu'il finit par disparaître ; on dit maintenant : *il raisonne comme un tambour*. — C'est encore (ceci touchera quelques journalistes), par la disparition du déterminant qu'il faut expliquer l'expression *canard* au sens de *mensonge*. Le seizième siècle et le dix-septième disaient figurément : *Donner, vendre à quelqu'un un canard à moitié* (en le faisant passer pour un canard *entier*), pour dire : tromper quelqu'un, lui en faire accroire. De là, *donner, vendre à quelqu'un un canard*, et, par une nouvelle simplification, c'est un *canard*, une tromperie, un mensonge, une fausse nouvelle. » — Et ceci, croyez-le, ce n'est pas un *canard !*

Les modes des changements de mots étant reconnus, quelles en sont les causes ! Nous avons dit, après M. Darmesteter, que c'était là la partie la plus obscure du problème. Ce qui rend cette recherche si difficile c'est la multiplicité des faits qu'il s'agit d'étudier et de plus l'élément de volonté arbitraire, individuelle qui s'y mêle. Cependant on peut déjà entrevoir la méthode qu'il

importe d'adopter, et puisque les changements de sens sont dus, les uns à des causes historiques, les autres, à des causes plus profondes, physiologiques ou psychologiques, il y aurait lieu à grouper d'abord dans une même classe les expressions qui ont rapport à des faits historiques et dans une autre celles qui se rapportent aux idées générales, aux sentiments communs du peuple.

Ce double travail, si jamais il peut être achevé, éclairerait d'un côté l'histoire des faits et des idées et de l'autre l'histoire intime de l'âme populaire. Mais de ces deux parties on se doute bien que la seconde est de beaucoup la plus obscure, la plus insaisissable.

Les mots qui ont rapport à des faits historiques se laissent mieux aborder et manier. Le christianisme, par exemple, en apportant une quantité infinie d'idées nouvelles et de faits nouveaux a dû changer aussi le sens d'une quantité de mots anciens (*tentatio*, *indulgentia*, *vocatio*, *oratio*, *reliquae*, etc.). En s'élevant, la féodalité a transformé le *chef de l'écurie (comes stabuli)* en *connétable,* le *valet de cheval* (en allemand *marscale*) en *maréchal,* puis, en déclinant, elle a laissé le jeune vassal, le *vasselet* ou *vaslet* se dégrader au point de devenir le *valet* moderne et la bourgeoisie fait grandir l'humble *minister* ou serviteur jusqu'à devenir le *ministre* de l'État.

L'histoire des mœurs se retrouve dans les changements de sens que présentent des mots, comme *libertin*, *honnête homme*, *dame*, *demoiselle, maîtresse*, *amant.* Le progrès, dans les conditions matérielles de l'existence, paraît avec le sens nouveau de *viande*, qui, de nourriture en général, arrive à désigner spécialement la nourriture de la chair des animaux. Le progrès dans l'instruction générale est attesté par la *librairie* qui sort de la salle du couvent ou du palais, pour s'établir en boutique, pignon sur rue. — Que faut-il penser du goût contemporain, quand on voit le *marchand de nouveautés* vendre non plus des livres, comme dans la première moitié de ce siècle (jusque vers 1848), mais des étoffes à la dernière façon?

A côté des mots qui naissent, il y a des mots qui meurent sous l'action de lois dont quelques-unes sont faciles à reconnaître et d'autres mystérieuses. Les uns s'oublient parce que les choses qu'ils désignaient ont disparu, les autres qui expriment cependant des choses durables, meurent de fatigue, d'usure, parfois de mort violente : d'autres mots leur succèdent, sans les rem-

placer toujours, pour permettre à La Bruyère d'être mécontent et spirituel. Le mot en pleine santé est celui qui développe sa signification, sans rien perdre de sa valeur première. Dans des mots comme *arbre*, *corps, éclat* tout est sain, le tronc et les rameaux.

Mais d'autres sont déjà atteints : ils perdent d'un côté ce qu'ils gagnent de l'autre, ils ont du plomb dans l'aile. *Chétif* était un *prisonnier* (*captivum*), ce n'est plus qu'un faible de corps, *nef* n'est plus un navire, mais l'allée centrale ou latérale d'une église. Le mot est réduit. Quant aux mots, ils remplissent une nécropole, puisque le dictionnaire de la vieille langue qui se publie actuellement, et qui ne contient que les termes disparus, n'aura pas moins de 8 à 10 volumes, grand in-4° ! il faudra du temps pour dégager le champ de bataille. Et ceux-là ont-ils tous mérité leur destin ! Non assurément; mais il y en a qui sont victimes des mauvais lieux qu'ils ont fréquenté.

Comme Vert-Vert de Gresset, ils sont revenus avec de si misérables habitudes que la bonne compagnie leur a fermé ses portes. Le féminin de *garçon* en est un exemple mémorable. Mais voyez comme il y a des mots qu'il est malaisé de préserver des méchantes liaisons. Le mot de *fille* a perdu sa pureté et voici que nous ajoutons *jeune* pour le corriger : *une jeune fille*. L'embarras subsiste. Jusqu'à quel âge reste-t-on une jeune fille ? Vingt-cinq ans, si vous voulez, pour faire la bonne mesure ! Mais après ? Voilà un terrible problème que nous laissons résoudre à nos lectrices. La langue vraiment s'est mal tirée de ce pas. Elle nous donne le choix entre deux impertinences. On ne sait comment nommer une *jeune fille* qui a passé la trentaine. Et cependant vieillir n'est pas crime. Un confesseur légèrement indiscret demanda un jour à sa pénitente l'âge qu'elle avait — Mais, mon père, ce n'est pas un péché, répondit-elle avec la plus scrupuleuse orthodoxie. *(Français.)*

SIMPLES HISTOIRES (1)

Le Roi, la Mendiante et le Financier.

Ceci n'est pas un conte de fées, ni un conte d'imagination. C'est une histoire aussi simple que vraie, qui met en scène un roi comme on n'en voit plus, une mendiante comme on en voit peu, un financier comme on en voit trop.

De ces trois personnages, je ne nommerai que le roi ; je tairai le nom des deux autres, parce que je ne le connais pas, et que d'ailleurs il n'ajouterait rien à l'intérêt du récit.

Le roi donc, se nommait Henri, cinquième du nom. Son royaume s'appelait la France. Le roi et le royaume ne s'étaient jamais réunis ; leur union eût fait le roi trop heureux, la France trop grande, l'Europe trop jalouse. Mais quoique Henri V n'ait pas régné, il n'en avait pas moins le droit, le renom, et, qui plus est, l'âme d'un roi. Tout était royal en lui, le sang, l'attitude, le regard, l'impression de respect qu'il inspirait, de gré ou de force, à quiconque l'approchait. En sa présence, on ne se sentait pas seulement devant un roi : on se sentait devant le roi, comme on disait autrefois de Louis XIV, son aïeul.

Conformément à l'usage adopté de nos jours par les souverains de droit qui ne le sont pas de fait, Henri V avait pris un nom d'exil, si je puis ainsi parler, et il voulait que, même autour de lui, on ne le désignât pas sous un autre titre que celui de comte de Chambord. C'est sous ce nom qu'il attira pendant plus de quarante ans et jusqu'à sa mort, les regards et l'admiration de tout ce qui compte en Europe ; c'est sous ce nom qu'il règnera dans l'histoire.

Dans les premiers jours de novembre, en l'an de grâce 1862, nous étions réunis dans un château de Basse-Bretagne, à l'occasion d'un mariage de famille. Le comte Edouard de Monti, le

(1) Sous ce titre, M. le marquis de Ségur a publié l'an dernier un volume que nous avons signalé et recommandé. Ce volume a reçu des catholiques et des lettrés le bon accueil qui lui était dû. M. de Ségur va donner une suite à cette œuvre charmante et chrétienne. Une deuxième série de *Simples Histoires* est, en effet sous presse. Nous sommes heureux de faire connaître dès aujourd'hui à nos lecteurs deux de ces récits. Comme tous les autres, ils joignent au mérite d'être très bien contés, celui d'être vrais.

secrétaire intime du comte de Chambord, le meilleur et le plus aimable des hommes, était là, et le soir venu, quand toute la société se trouvait rassemblée au salon, il nous charmait en nous parlant de son maître avec une éloquence familière, avec une admiration infatigable, qu'il nous faisait partager. Il ne tarissait pas sur la bonté, sur la haute intelligence, sur la grandeur d'âme du royal exilé.

Il venait de nous raconter un incident assez touchant de la visite que le prince avait faite à sa malheureuse ville de Paris après les horreurs de la Commune. En débarquant du chemin de fer avec M. de Monti, le comte de Chambord avait pris une voiture de place, une modeste victoria, et s'était fait conduire tout droit aux ruines des Tuileries. C'était la première fois qu'il revoyait ce palais où il était né au milieu des acclamations de tout un peuple enthousiaste, où il avait passé les heureuses années de son enfance, et d'où, un jour, il était sorti avec sa mère et sa sœur, à la suite de Charles X, son grand-père, pour n'y rentrer jamais.

En approchant du pavillon de Flore, dont les quatre grands murs restaient debout, et dont les fenêtres béantes ne s'ouvraient plus que sur un tas de décombres noircis par la flamme, le prince se découvrit, descendit de voiture, et il demeura longtemps immobile, silencieux, en face d'une croisée donnant sur le Pont-Royal, la croisée de sa chambre de travail quand il avait neuf ans. Le comte de Monti, qui respectait son silence, vit qu'il pleurait.

Le cocher, descendu de son siège, regardait avec étonnement ce personnage qui n'avait pas le même air que les autres, et se demandait ce qui pouvait l'intéresser si vivement dans ce monument incendié, devant lequel il restait planté comme une statue.

Mais quand le prince, se retournant pour regagner sa voiture, montra son visage baigné de larmes, le bonhomme ôta son chapeau par un mouvement instinctif et lui dit avec un accent de respectueuse familiarité : « Voyons, mon bourgeois, calmez-vous. Il ne faut pas vous désoler comme ça. Ces brigands-là m'en ont fait bien d'autres, à moi ! N'ont-ils pas imaginé de manger mon cheval ? »

Le comte de Chambord ne put s'empêcher de sourire de cette assimilation d'infortunes. Quand il quitta sa voiture, il donna un louis de pourboire au brave cocher, qui, le saluant profondé-

ment, le suivit du regard avec un air qui disait : « Décidément, celui-là n'est pas un bourgeois comme les autres. »

Ce royal pourboire remit dans la mémoire du comte de Monti une autre anecdote qu'il nous conta sur l'heure, où figurent la mendiante et le financier annoncés au début de ce chapitre.

C'était à Vienne, quelques années avant la fin du second empire. Le comte de Chambord, tout en ayant déjà l'attitude et la majesté d'un roi, n'avait pas encore l'immense situation politique que lui firent la chute de Napoléon III, l'avènement de la république et l'attente universelle d'une restauration prochaine de la monarchie.

Les dames de la haute société autrichienne avaient organisé une quête pour le Denier de Saint-Pierre et tendaient tour à tour la bourse aux portes de la cathédrale. La foule était grande autour des nobles quêteuses, et les pièces d'or se mêlaient dans leurs bourses à l'obole du pauvre et à la pièce blanche de la petite bourgeoisie.

Un financier de Vienne, aussi mal élevé que riche (vous allez voir qu'il devait être immensément riche), trouvait l'occasion bonne pour faire montre de son esprit, de son éducation et de sa libre-pensée. Il s'approcha de la grande dame qui lui tendait sa bourse, la regarda d'un air qu'il s'efforçait de rendre le plus gracieux possible, tira ostensiblement de son portefeuille un billet de banque qu'il déploya avec une majestueuse lenteur, puis, saluant la quêteuse, il passa outre, alla droit à une pauvre femme qui mendiait à la porte extérieure de l'église et lui remit son billet en disant à haute voix : « Prenez, ma chère; ceci est pour vous. J'aime mieux donner aux pauvres qu'au Pape et aux cardinaux qui n'ont pas besoin de mon argent pour aller en carrosse doré et faire bonne chère. »

La mendiante prit le billet en rougissant, se leva, et s'approchant de la quêteuse qui avait tout vu et entendu, elle le déposa respectueusement dans sa bourse en lui disant : « Pour le Denier de Saint-Pierre. »

Le financier, juif, protestant, ou catholique indépendant, je ne sais lequel des trois, mais certainement imbécile, comprit qu'il avait manqué son effet, et s'éloigna confus et furieux d'avoir si mal placé son billet de banque. Quant à la mendiante, honteuse de sa témérité, elle s'était dérobée aux applaudissements des spectateurs et avait disparu dans la foule.

Le bruit de cette aventure se répandit rapidement dans la

ville, et arriva aux oreilles du comte de Chambord. Frappé de la foi et de la grandeur d'âme de cette pauvre femme, il fit prendre sur elle des informations. Comme elle était connue des gens de service de la cathédrale, on sut facilement son adresse. C'était une veuve d'une conduite irréprochable, infirme, chargée de famille, et ne vivant que de charité. Quand l'émissaire du Prince entra chez elle, il constata de ses yeux qu'elle avait à peine ce jour-là, le pain nécessaire pour rassasier ses enfants.

En apprenant ces touchants détails qui rehaussaient encore la beauté de son sacrifice, le comte de Chambord fut ému jusqu'aux larmes, et il pria le comte de Monti de se rendre aussitôt chez la mendiante pour lui porter un rouleau de mille francs avec ses félicitations. « Jamais mission ne me fut plus douce, nous disait M. de Monti. Cette pauvre femme avait l'âme à la hauteur de celle de Monseigneur. Elle s'étonnait de la générosité du roi, de ses compliments. Quant à elle-même, elle trouva son action toute naturelle. « En acceptant le billet de banque du financier, après l'injure faite à cette grande dame, mendiante volontaire pour le Pape, il lui semblait qu'elle se fût associée à l'insolence du malappris, et, sans réfléchir, par un instinct de femme et de chrétienne, elle avait couru réparer l'affront. Rien n'avait pu la décider à garder une aumône ainsi faite : il lui eût semblé qu'elle volait le vicaire de Jésus-Christ, et plutôt que de se servir de cet argent, elle l'eût jeté au feu. »

Elle hésitait presque, l'admirable pauvresse, à accepter l'offrande du prince, et à paraître ainsi recevoir le prix de son sacrifice. Et pourtant, à voir la misère de son logement, les haillons de ses petits enfants, c'était plus que le nécessaire, c'était la vie de toute la famille qu'elle eût refusée. En prenant congé d'elle, M. de Monti lui aurait de grand cœur baisé la main comme si c'eût été la comtesse de Chambord elle-même. C'est que la foi supprime les distances, et que toutes les grandes âmes sont de race royale.

L'épilogue de cette simple histoire la complète et la couronne dignement. C'était deux ou trois jours après. Le comte de Chambord se trouvait dans un salon de Vienne, près de deux jeunes archiducs. La conversation tomba sur l'aventure dont il était question dans tous les rangs de la société, et les princes autrichiens, avec la légèreté de leur âge, se permirent quelques plaisanteries sur le désintéressement de la mendiante et sur le prix royal qu'elle en avait reçu.

Le petit-fils de Louis XIV, se tournant vers eux, les reprit avec l'accent et l'air du grand roi. « Je vous plains, mes cousins, leur dit-il, de ne pas mieux comprendre la noblesse d'une pareille action. Pour moi, j'estime et je respecte cette pauvre femme à l'égal d'une grande dame, et si j'étais sur le trône, je lui eusse témoigné plus royalement encore mes sentiments pour elle. » Puis, il les salua du haut de la tête et sortit du salon, laissant les jeunes princes mécontents et mortifiés de la juste leçon qu'ils s'étaient attirée.

C'est ainsi qu'en exil le comte de Chambord savait garder son rang et sa majesté souveraine : c'est ainsi que le descendant de saint Louis comprenait la charité, et jugeait les gens sans acception de classe ou de fortune.

MARQUIS DE SÉGUR.

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

Voulant que tous les fidèles retirent des avantages spirituels de la fête de leur Père commun, le Souverain Pontife a ouvert comme vous le savez les trésors de l'Eglise par le Bref en vertu duquel il accorde l'indulgence plénière aux pèlerins du jubilé et à ceux qui s'unissent à eux en esprit. Les conditions qu'il y a mises pour ceux qui ne peuvent faire le pèlerinage de Rome portent en elles-mêmes l'organisation d'une vaste croisade de la prière catholique à Notre-Dame du Rosaire, pour obtenir, comme le disent les évêques de l'Ombrie dans leur éloquente Adresse au Saint-Père, que « le cri unanime de douleur de l'Eglise, soit enfin converti, par la miséricorde divine, en cantique d'allégresse ». En même temps, l'organisation des pèlerinages en reçoit une puissante impulsion, afin qu'ainsi, de toutes parts, de nombreuses députations viennent attester au pied du trône de saint Pierre la foi des peuples catholiques, leur attachement inviolable au Vicaire de Jésus-Christ, ainsi que leurs vœux et leurs réclamations en faveur de sa pleine indépendance.

Parmi les pèlerinages que l'on signale pour la première période des fêtes jubilaires, il y a d'abord celui des cinq cents Américains que je vous ai déjà annoncés et qui sont attendus à Rome ces jours-ci. On attend aussi, en novembre, un autre

pèlerinage français du diocèse de Coutances, et en décembre, de nombreux pèlerins espagnols, à commencer par ceux de Madrid dont l'arrivée est annoncée pour le 18 décembre et qui seront suivis à bref délai des pèlerins du diocèse de Barcelone. Au commencement de l'année prochaine, ce sera entre autres, le tour d'un grand pèlerinage de tous les diocèses d'Italie, des pèlerins suisses sous la conduite de Mgr Mermillod, et de l'important pèlerinage des sociétés de Saint-Vincent-de-Paul de France. Puis viendront les pèlerins de l'Autriche, de la Belgique, de l'Allemagne, et enfin de tous les pays de l'Europe et du monde.

On prévoit déjà que l'affluence sera telle au 31 décembre, jour du cinquantenaire sacerdotal de N. T. S. P. le Pape, que Sa Sainteté a décidé de célébrer, ce jour-là, la messe de son jubilé dans la basilique vaticane, dont les portes cependant resteraient fermées du côté de la place Saint-Pierre, pour ne donner accès que du côté de la sacristie au public muni de billets.

Le lendemain, 1er janvier, le Souverain-Pontife inaugurera solennellement l'exposition vaticane, en présence du Sacré-Collège des cardinaux, de tous les personnages de la cour, du corps diplomatiqne, des députations de tous les pays et d'un grand nombre d'invités.

La grande salle d'honneur réservée à la cérémonie d'inauguration est presque entièrement achevée. Elle forme un grand carré, orné alentour d'un double rang de colonnes d'ordre dorique s'harmonisant avec celles du musée Chiaramonti, par où, au niveau de l'esplanade de la *Pigna* des jardins du Vatican, s'ouvre la communication entre l'intérieur du palais apostolique et le local de l'exposition. Cette salle d'honneur confine ainsi, d'un côté, avec le *Braccio nuovo* du musée Chiaramonti, où seront exposés les dons des souverains, et avec les autres galeries intérieures du Vatican, où l'on classera tous les objets précieux qui ne pourront trouver place dans le local de l'exposition, et, d'un autre côté, avec les galeries de ce local formant un vaste rectangle de 7,800 mètres carrés.

Au milieu de ce rectangle, s'élève la colonne commémorative du Concile du Vatican, autour de laquelle sont disposés d'élégants parterres de fleurs. Il y aura en outre — car l'affluence des dons devient chaque jour plus considérable — toute une longue allée des jardins du Vatican qui sera destinée à recevoir

les offrandes en vins, huiles, bétail, etc. C'est qu'en effet la multiplicité des présents donnera à l'exposition un caractère unique de variété et d'universalité. Rien que ces derniers jours, il est arrivé des wagons entiers des diocèses de l'Italie, de l'Autriche et de l'Allemagne, pendant qu'on annonce les envois considérables de la Belgique, de la France, de l'Espagne. Ainsi, le diocèse de Barcelone envoie à lui seul cent quarante caisses, renfermant les dons les plus variés et représentant une valeur de 750,000 *douros*. Désormais, le comité romain chargé des préparatifs de l'exposition siège en permanence, et il a dû même s'adjoindre de nouveaux aides pour suffire à tout.

Les deux côtés latéraux de la salle d'honneur que j'ai décrite aboutissent à une double rampe qui mène aux tribunes, réservées en partie aux invités et, en partie, au chœur qui exécutera la cantate expressément composée par le célèbre Gounod. On dit qu'il viendra lui-même à Rome pour en diriger l'exécution. Le maëstro Capocci a composé aussi un très bel hymne de circonstance. En un mot, rien ne manquera à la splendeur de cet hommage universel de l'art et de l'industrie des catholiques au Souverain-Pontife.

A l'inauguration de l'exposition vaticane succèdera, dès le lendemain 2 janvier, une grande séance académique, pour laquelle, vu la dignité du sujet et l'affluence des invités, on a déjà choisi la basilique de Saint-Laurent-*in-Damaso*, qui, par ses riches dorures et ses magnifiques travaux de restauration encore récents, formera le digne cadre de cette fête de l'éloquence, de la poésie et de la musique en l'honneur du Souverain-Pontife. Cette séance solennelle sera donnée par l'Académie pontificale de la religion catholique, dont font partie les plus hautes illustrations des sciences sacrées et des lettres. Parmi les orateurs choisis pour y célébrer les faits et gestes de la vie et du pontificat de Léon XIII, on cite LL. Em. le cardinal Alimonda et le cardinal Capecelatro.

Il y aura aussi, par les soins des Sociétés catholiques de Rome, une cérémonie religieuse d'actions de grâces dans l'église Saint-Ignace, l'une des plus vastes et des plus centrales de Rome; et d'autres cérémonies religieuses dans la chapelle du vicariat de Rome, où N. T. S. P. le Pape reçut, il y a cinquante ans, l'ordination sacerdotale, ainsi qu'au sanctuaire de Saint-Stanislas Kostka, sur le Quirinal, c'est-à-dire à l'autel élevé à l'endroit même où mourut le saint novice de la Com-

pagnie de Jésus et où Joachim Pecci célébra sa première messe.

Enfin, le 6 janvier, fête de l'Epiphanie, le Souverain-Pontife accomplira, dans la grande salle transformée en chapelle qui est superposée au vestibule de la basilique vaticane, la cérémonie solennelle de la canonisation de trois Bienheureux de la Compagnie de Jésus, Claver, Berchmans et Rodriguez, et des sept Bienheureux fondateurs de l'Ordre des Servites de Marie. Puis, chacun des dimanches suivants, aura lieu, dans cette même chapelle, la béatification des vénérables serviteurs de Dieu, dont les procès canoniques sont terminés ou vont l'être prochainement. Les béatifications déjà certaines dès à présent sont celles des vénérables Egidius de Saint-Joseph et Félix de Nicosie, pour l'Italie; Louis Grignon de Montfort et Jean-Baptiste de la Salle, pour la France : Clermont Hofbauer, pour l'Autriche, et Inès de Beniganim, pour l'Espagne.

Ainsi l'Eglise triomphante sera associée d'une manière spéciale à ces grandes fêtes où le surnaturel, suppléant aux moyens humains dont la cause de l'Eglise militante et de son Chef est dépourvue aujourd'hui, assurera le merveilleux triomphe de cette cause, par les voix que la Providence semble préférer.

—

Le *Moniteur de Rome* publie le programme des fêtes du jubilé qui est ainsi arrêté.

Le 31 décembre, Léon XIII recevra la députation internationale des comités promoteurs du jubilé.

Le 1er janvier, le Pape célébrera sa messe jubilaire.

Le 2 janvier, dans la basilique San Lorenzo, plusieurs notabilités du monde littéraire liront des pièces de vers et des morceaux oratoires ayant trait au jubilé.

Les 3, 4 et 5 janvier, réception des pèlerinages.

Le 6 janvier, inauguration de l'exposition vaticane par Léon XIII en présence des cardinaux et du corps diplomatique.

Le Pape prononcera, le dimanche, dans l'octave de l'Epiphanie, la canonisation de plusieurs bienheureux, et le dimanche suivant, la béatification de plusieurs vénérables.

—

Les fêtes de la canonisation solennelle des nouveaux saints devaient primitivement avoir lieu le 6 janvier, mais le Souverain-Pontife, trouvant qu'elles étaient trop rapprochées de la cérémonie de la messe jubilaire, a décidé comme on vient de le

voir, que les canonisations auront lieu seulement le 15 janvier.

La congrégation des Rites s'occupe activement des derniers détails des procès de canonisation. On sait que parmi les bienheureux qui seront élevés aux honneurs de la sainteté se trouvent le bienheureux Berckmans, de la Compagnie de Jésus, le bienheureux Rodriguez, les sept bienheureux fondateurs de l'ordre des Servites de Marie, ainsi que les bienheureux des ordres des Dominicains, des Augustins et des Capucins. Pour publier le décret *Tuto procedi posse*, le Pape assemble chaque fois un consistoire auquel prennent part les cardinaux et les consulteurs de la congrégation des Rites. Les avocats consistoriaux prennent la parole pour exposer la vie du saint et faire connaître les actes du procès. L'orateur termine en priant le Pape de ne plus retarder la canonisation du bienheureux pour lequel il plaide.

Après le discours du premier avocat consistorial, le maître des cérémonies pontificales avertit le second de prendre la parole en disant : *Dicat alter*. Ainsi successivement les avocats de chaque cause prennent la parole. Après la plaidoirie, les avocats se mettent à genoux sur les derniers degrés du trône, et quoiqu'un rigoureux examen ait déjà précédé les plaidoiries, le Pape n'accède pas encore aux vœux qui lui sont exprimés, mais il fait répondre par le secrétaire des Brefs aux princes que, la demande présentant une haute gravité, il exhorte les fidèles à implorer les lumières du ciel.

C'est alors que le cardinal-vicaire invite par un mandement les fidèles à implorer les grâces du Saint-Esprit, et institue un triduum de prières dans les églises. C'est ce consistoire qui va être tenu prochainement. Il est suivi d'un consistoire semi-public où les cardinaux donneront leur vote avec les archevêques et évêques et le Pape donne alors son assentiment à la canonisation et annonce la publication du décret solennel de la cérémonie de la canonisation.

Tels sont les préliminaires solennels d'une cérémonie bien plus solennelle encore. On le voit, nous entrons dans l'ère des fêtes du jubilé.

—

Les dons pour le jubilé pontifical ne cessent d'affluer aussi. L'autre jour, S. G. Mgr l'évêque de Dijon, en offrant au Saint-Père ses hommages, lui a fait en même temps une restitution.

Une peinture d'Annibal Caracel avait été dérobée au Vatican par un soldat français, le jour de l'enlèvement de Pie VII en 1809. Ce tableau d'une grande valeur, représentait un *Ecce Homo*. Il avait passé par plusieurs mains en France et finalement était venu en la possession d'un ecclésiastique de la Bourgogne. Sur la demande de Mgr Lécot, cet ecclésiastique fit généreusement l'abandon de ce tableau au Saint-Père et l'évêque a pu en faire cadeau à Léon XIII lors de sa dernière audience.

A cette occasion, Mgr l'Évêque de Dijon a été frappé de l'extrême bienveillance avec laquelle Léon XIII a parlé de la France et combien surtout le pontife a été touché de la belle manifestation du pèlerinage ouvrier. Le Saint-Père en parle souvent à son entourage et aux visiteurs, montrant ainsi combien il a été charmé et satisfait de ce pèlerinage. Un autre don va être offert prochainement au Saint-Père par les Dames du Sacré-Cœur. Il consiste en une splendide toile peinte par un artiste italien de renom, M. Aldi, qui a représenté l'épisode de Judith montrant au peuple la tête d'Holopherne. La toile ne mesure pas moins de 6 mètres sur 7 et sera posée à l'exposition vaticane. C'est une peinture d'un très grand mérite, et le sujet est traité d'une manière originale et neuve.

LES NOUVEAUX ÉVÊQUES

Mgr Bougaud

M. l'abbé Bougaud, nommé évêque de Laval, est né à Dijon en 1824.

Après avoir fait ses études secondaires au petit séminaire d'Autun, il vint à Paris faire ses études théologiques au séminaire Saint-Sulpice.

Nommé ensuite professeur au grand séminaire de Dijon ; puis aumônier de la Visitation, il puisa dans ces dernières fonctions l'idée d'écrire la *Vie de sainte Jeanne de Chantal,* qui parut en 1861.

Mgr Dupanloup, l'ayant remarqué à cette occasion, lui offrit le poste de vicaire général dans le diocèse d'Orléans, et c'est dans cette fonction, où il avait été confirmé par Mgr Coullié, que la nomination épiscopale est venue trouver M. l'abbé Bougaud.

Entre temps, M. l'abbé Bougaud avait publié en 1866 la *Vie de sainte Monique*, en 1871 la *Vie de la bienheureuse Marguerite-Marie* et, plus tard, une brochure : *le grand péril de l'Église en France*, qui fit beaucoup de bruit et souleva d'assez vives discus

Son dernier ouvrage, qui fut également l'objet de diverses polémiques, est une exposition, sous forme apologétique, de la doctrine chrétienne qui a paru en cinq volumes sous ce titre : *Le Christianisme et les temps présents*.

Doué d'un réel talent oratoire, M. l'abbé Bougaud a en outre fait entendre sa parole dans une foule de circonstances, prêchant avec succès dans divers diocèses des carêmes, des panégyriques, des sermons de charité.

Mgr Luçon

M. l'abbé Luçon, nommé évêque de Belley, est né en 1842.

Après de brillantes études qu'il termina au séminaire Saint-Louis-des-Français à Rome, M. l'abbé Luçon revint au diocèse d'Angers, ayant conquis les grades de docteur en droit et en théologie. Il y a quatre ans, le choix de Mgr Freppel, excellent appréciateur du mérite, l'appelait à l'importante cure de Cholet, où il a donné la mesure des hautes qualités qui l'ont fait désigner pour l'épiscopat.

NÉCROLOGIE

Le général de Courcy, l'ancien commandant en chef du corps expéditionnaire du Tonkin, vient de mourir à l'âge de 60 ans, après une agonie de trois mois. Officier distingué, d'une bravoure proverbiale, fort apprécié dans l'armée où l'on aimait sa décision et son audace, il était désigné pour un poste important en cas de guerre, quand la campagne du Tonkin vint briser sa brillante carrière. Envoyé dans l'Annam après la désastreuse retraite de Langson, jeté sans préparation dans un pays dont il ne connaissait ni les traditions, ni les usages, obligé d'obéir à des ministres incapables qui, de peur d'être blâmés par la Chambre, laissaient massacrer sans défense des milliers de chrétiens, il fut, malgré l'habileté de ses opérations militaires, victime de la politique, dont il avait accepté d'être l'instrument.

Rappelé en France, disgracié, il avait été mis en disponibilité. L'année dernière, on lui avait confié une mission confidentielle dans l'Est. Il devait, dit-on, commander une armée d'attaque, dont le point de concentration était entre Epinal et Saint-Dié.

—

Nous apprenons la mort de M. *Ernest* Dréolle, ancien député, membre du conseil général de la Gironde, décédé à Ermont, aux suites d'une congestion pulmonaire.

M. Dréolle était né en 1829, à Libourne. Il appartint de bonne heure à la presse parisienne ; il avait collaboré au *Pays* et au *Constitutionnel*, lorsqu'il devint, en 1857, rédacteur en chef de la *Patrie*. Il fonda, en 1868, le *Public*, dans lequel il combattit la politique du ministère Ollivier.

Candidat officiel dans l'arrondissement de Blaye, M. Dréolle fut élu député en 1869 par 17,300 voix et siégea dans les rangs de la majorité.

Après le 4 septembre, M. Dréolle devint l'un des chefs les plus actifs du parti bonapartiste. Il s'était présenté sans succès aux élections du 2 juillet 1871, mais en 1876 les électeurs de l'arrondissement de Blaye l'élurent à une grande majorité ; il siégea à la Chambre jusqu'en 1885. Il n'avait pas été réélu au dernier renouvellement par suite du vote au scrutin de liste.

M. Dréolle était officier de la Légion d'honneur et de l'instruction publique.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat, prépare actuellement un important document en réponse aux allégations insultantes du ministre Crispi dans un dernier discours prononcé à Turin.

Il n'est pas encore décidé si ce document paraîtra sous forme de note diplomatique qui serait envoyée aux nonces apostoliques.

On dit, d'autre part, que le Saint-Père traiterait lui-même ce grave sujet dans l'allocution que Sa Sainteté prononcera, croit-on, au prochain Consistoire, qui aura lieu probablement le 25 novembre.

Le Souverain-Pontife est très inquiet de la santé de S. Em. le cardinal Pecci, son frère. On espère pourtant quelque amélioration et l'on prie de toutes parts pour que le jubilé pontifical ne soit pas attristé par un grave deuil de famille.

France.

Aix. — Nous trouvons dans la *Semaine religieuse* d'Aix la note suivan

Plusieurs journaux de la région, en annonçant que la cause de la mère Pauline de Pinczon était au nombre des causes de béatification pendantes à la cour de Rome, ont ajouté que les restes de la fondatrice des sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve pouvaient être contemplés dans un cercueil recouvert d'une glace, à l'hospice général d'Aix.

Il y a dans cette dernière assertion une double erreur qu'il est utile de rectifier.

Le corps de la mère de Pinczon n'est plus à l'hospice d'Aix. Il y fut gardé, à la vérité, pendant plusieurs années, après avoir été le 20 octobre 1821, exhumé du cimetière de Lambesc, où il avait été enterré le 22 septembre 1820.

Mais depuis longtemps, ces restes précieux ont été transférés de l'hospice d'Aix à la maison-mère des religieuses de Saint-Thomas, située à l'extrémité du cours Saint-Louis. C'est là qu'on a pu longtemps les contempler dans un remarquable état de conservation, sans qu'ils fussent cependant l'objet d'aucun culte.

Mais pour préserver plus sûrement encore de toute apparence de culte le corps de la mère de Pinczon, et dans l'intérêt même de la cause qui se poursuit à Rome, Mgr Forcade ordonna de le remettre en terre, en permettant cependant de l'inhumer dans la salle et au lieu même où il était exposé.

Cette nouvelle déposition eut lieu le 25 février 1883, en présence de Mgr l'archevêque et de toute la communauté.

Brest. — A Morlaix, les seize vicaires de la ville ont poursuivi l'*Avenir de Morlaix* et la *Dépêche de Brest* pour une calomnie contre un vicaire non désigné de la ville.

Les deux feuilles calomniatrices ont été condamnées à 100 fr. d'amende et de plus chacune à 25 *francs* de dommages et intérêts à chacun des seize vicaires, et à l'insertion dans trois journaux, au choix des vicaires.

Voilà une calomnie qui va à l'encontre du principe de la suppression du traitement des vicaires. Avec une calomnie par jour, on leur assurerait par chaque journal un traitement de député.

Monaco. — En exécution des bulles pontificales du 15 mars 1887, relatives à l'érection du diocèse de Monaco, Mgr l'évêque a, par décret du 16 juillet suivant, institué le chapitre de la cathédrale, lequel est composé de six chanoines.

Le doyen, avec le titre d'archidiacre, est nommé par le Saint-Siège; quatre chanoines sont à la nomination du prince, et un à celle de l'évêque.

Par une bulle pontificale du 6 septembre dernier, M. l'abbé Jean-Baptiste Guyotte, prélat de la maison de Sa Sainteté et vicaire général, a été nommé archidiacre et doyen du chapitre.

Un décret épiscopal du 16 octobre a nommé chanoine de la cathédrale M. l'abbé Léon Pauthier, ancien professeur.

Rouen. — Une belle cérémonie, pleine d'élan et de piété, a eu lieu, le dimanche 23 octobre à Dieppe, sur la paroisse du Pollet, pour le rétablissement du calvaire de la jetée qui avait dû être enlevé, il y a cinq ans, pour les travaux d'agrandissement du port.

La *Semaine religieuse* de Rouen en publie un long récit, où nous relevons quelques traits particulièrement édifiants. Rien ne donne mieux l'idée d'une fête populaire. On eût dit une scène du moyen-âge :

A l'issue des vêpres, la procession se met en marche à travers une foule innombrable venue de toutes parties de la ville. Les maisons sont recouvertes de tentures de toile blanche comme aux fêtes du Saint-Sacrement, les drapeaux sont arborés de toutes parts aux fenêtres, et des oriflammes et des banderoles aux couleurs variées longent sur les quais le parcours que doit suivre le pieux cortège.

... En tête marchent les plus petits enfants portant dans leurs rangs, sur une civière, la crèche de l'enfant Jésus, précédée de petits garçons vêtus comme les bergers de la crèche, les rois Mages, et de petites filles habillées en anges...

Viennent ensuite les jeunes gens de la paroisse avec des branches de laurier et des fleurs à la main, agréablement interrompus par les nombreuses oriflammes et les drapeaux aux fraîches couleurs.

A la suite, arrivent la confrérie des Marins de Notre-Dame de Bon Secours et la confrérie de la Croix, avec leurs bannières et leurs insignes variés. Un des objets les plus remarqués dans la procession fut un nouveau navire construit et offert à l'église par M. Augustin Cointrel, armateur, que portaient quatre marins, patrons de canots de pêche. Le clergé paroissial apparaît avec des thuriféraires, qui élèvent l'encensoir devant la relique de la vraie Croix. Puis les instruments de la Passion, escortant le Christ porté triomphalement sur les épaules des bons et fidèles marins du Pollet. Enfin, une multi-

tude innombrable d'hommes, femmes et enfants, suit le cortège à perte de vue.

Sur le lieu du calvaire, la foule, évaluée à dix mille personnes, a suivi avec une vive piété l'érection de la croix, haute de 12 mètres, sur laquelle se détache l'image du Sauveur.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 10 *novembre.* — L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi tendant à exonérer de l'impôt foncier les terrains plantés en vignes dans les départements ravagés par le phylloxera.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bardoux modifiant les dispositions principales de la loi du 10 décembre 1883 relative aux élections des tribunaux de commerce.

L'ajournement est prononcé.

Lundi 14 *novembre.* — Le Sénat reprend la suite de la discussion du projet sur les rapports des compagnies de chemins de fer avec les agents commissionnés.

Mardi 15 *novembre.* — L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi ayant pour objet de régler les rapports des Compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés.

Chambre des députés.

Jeudi 10 *novembre.* — M. le Président annonce que M. de Douville-Maillefeu a déposé une demande d'interpellation, sur l'incident de la 10e chambre relatif aux lettres de M. Wilson lues à l'audience. (Mouvement.)

La Chambre décide que l'interpellation de M. de Douville-Maillefeu sera discutée immédiatement.

M. de Douville-Maillefeu rappelle l'incident et demande au garde des sceaux les mesures qu'il a prises ou compte prendre au sujet de la substitution de deux lettres fausses à deux autres lettres.

M. le garde des sceaux répond. Aucun membre du gouvernement n'a eu connaissance des pièces du dossier. Le gouvernement ordonnera une information, mais elle ne peut commencer au cours du débat judiciaire. (Bruit.)

L'information sera ouverte aussitôt que le jugement sera rendu. (Bruit.) On ne peut interrompre le cours de la justice. (Nouvelle

interruption.) Si le tribunal n'était pas en mesure de statuer en présence d'un donné incomplet, il le dira.

En tous cas, le ministre agira sans faiblesse, sans compromission. (Applaudissements sur divers bancs. Agitation.)

M. Jacques Piou répond. L'ajournement, dit-il, ne satisfait nullement la justice. L'existence d'un crime, la soustraction d'une pièce à conviction a été révélée à l'audience d'hier.

On poursuit le général Caffarel pour abus d'un crédit imaginaire. Il semble qu'un homme dont, ajoute M. Piou, je ne prononce pas le nom par un reste d'égards, a joui d'un crédit qui n'était pas imaginaire.

Mais, réplique M. Mazeau, ministre de la justice, c'est au tribunal seul qu'il appartient de prononcer le renvoi de l'affaire actuellement en cours.

M. Périllier. — Pas du tout! C'est au ministère public de le requérir et puisqu'il ne l'a pas fait, c'est au ministre de la justice de le provoquer.

Là-dessus, trois ordres du jour. Un de M. Achard, regrette *qu'une information immédiate n'ait pas été ouverte;* le second de M. Piou *invite le gouvernement à ordonner une information immédiate;* le troisième enfin de M. Letellier porte : « La Chambre, convaincue que le gouvernement ne faillira pas à son devoir d'ordonner une information immédiate et d'assurer la répression des faits signalés passe à l'ordre du jour. »

M. le garde des sceaux. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Piou. Et comme on se récrie sur divers bancs, M. Rouvier prend la parole :

Je demande, dit-il, la permission d'indiquer brièvement les raisons de l'adhésion donnée par le gouvernement à l'ordre du jour de M. Piou.

M. le garde des sceaux disait tout à l'heure que, aussitôt que les faits qui ont fait naître une légitime émotion seraient arrivés à une complète information, se seraient complètement déroulés devant le tribunal, une information judiciaire serait ouverte. (Interruptions sur divers bancs à gauche.)

Voix à gauche. — Il a dit : « Après le jugement. »

M. le Président du conseil. — N'épiloguons pas sur les mots ; il ne faudrait pas se diviser sur une pareille question. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

On demande au gouvernement d'ouvrir une information immédiate, c'est-à-dire de commencer immédiatement une opération ayant pour but la recherche de la vérité et la punition des coupables, s'il y en a.

M. Paul de Cassagnac. — Quels qu'ils soient.

M. le Président du conseil. — Oui, quels qu'ils soient. (Très bien ! très bien !)

Je m'expliquerais, du reste, difficilement qu'on fît intervenir dans ce débat des considérations de personnes, alors que, depuis le début de cette lamentable affaire, le gouvernement a la conscience d'avoir fait son devoir, tout son devoir.

Une voix à gauche. — C'est ce qui reste à démontrer !

M. le Président du conseil. — C'est, me dit-on, ce qui reste à démontrer. La tribune vous est ouverte, vous avez la commission d'enquête, vous avez les tribunaux qui fonctionnent dans leur entière indépendance.

Vous nous conviez à rechercher la vérité, toute la vérité, à assurer le respect des lois contre qui que ce soit ; eh bien ! le gouvernement est en complet accord avec la pensée qui a inspiré l'ordre du jour qu'il accepte, et personne ne se trompera sur les mobiles qui le dirigent. (Applaudissements au centre.)

M. Piou annonce que la déclaration de M. le Président du conseil lui donnant pleine satisfaction, il retire son ordre du jour. (Très bien ! à droite.)

L'ordre du jour pur et simple est mis aux voix et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'instruction primaire.

M. Compayré expose que la commission a cru devoir mettre à la charge des communes non seulement le chauffage et l'éclairage des classes, mais la rémunération des gens de service. On ne peut imposer le nettoyage et le balayage ni aux élèves, ni à l'instituteur, et c'est la commune qui doit pourvoir à cette dépense.

M. Lejeune fait remarquer que les menus frais à la charge des communes sont indéterminés ; ils peuvent varier du simple au double et au quadruple et rien n'empêchera les instituteurs de balayer eux-mêmes. Les frais du nettoyage deviendront alors une simple augmentation de traitement.

M. Hervé de Saisy propose d'ajouter à l'article 4 que les dépenses prévues sont votées par le conseil municipal sur le rapport des instituteurs.

Cet amendement est rejeté et tous les paragraphes, puis l'ensemble de l'article 4, sont adoptés. L'article 5 est adopté.

M. Viger défend un amendement à l'article 6, tendant à élever le chiffre de la 3e classe à 1,600 francs au lieu de 1,500 fr.

Cet amendement est rejeté et l'article 6 est adopté.

La Chambre rejette une disposition additionnelle de M. Turrel, tendant à accorder un supplément de 100 fr. à certains instituteurs.

Samedi 12 novembre. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au traitement du personnel de l'instruction primaire.

Après avoir écarté les amendements de MM. Ch. Dupuy et Viger, la Chambre adopte les articles 7 à 10.

Sur l'article 11, deux amendements de MM. Lejeune et Le Provost de Launay sont écartés. L'article 11, modifié par un amendement de M. Millerand, est adopté, ainsi que les articles 12 à 18.

Lundi 14 *novembre.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif aux dépenses de l'instruction primaire.

M. Steeg fait connaître la rédaction d'un nouvel article 18 relatif à la situation et au traitement des économes des écoles normales. Cet article est adopté.

M. Ch. Dupuy (Haute-Loire) propose un amendement tendant à répartir les inspecteurs primaires en cinq classes dont les traitements varieraient de 3,000 à 5,000 francs, tandis que la commission les fait varier de 3,000 à 4,500 francs.

L'article 19, ainsi modifié, est adopté, ainsi que les articles 20 et 21.

M. de la Batie, sur l'article 22, demande que l'avancement au choix, sur l'ensemble des fonctionnaires, ne soit pas subordonné à la condition de trois ans d'exercice dans la classe immédiatement inférieure; on réaliserait ainsi de meilleures conditions de recrutement, notamment lorsqu'il s'agit de passer d'un service dans un autre.

L'article 22, ainsi modifié, est adopté ainsi que l'article 23.

M. Thellier de Poncheville propose un article nouveau portant que les dépenses obligatoires mises à la charge des communes ne dépassent pas les dépenses imposées aux communes pendant les cinq dernières années.

M. Compayré repousse l'amendement, qui, à la majorité de 347 voix contre 194 sur 541 votants, n'est pas adopté.

L'article 24 est adopté ainsi que l'article 25.

M. Mesureur sur l'article 26, propose un amendement tendant à créer les ressources nécessaires pour combler le déficit dans les départements où il se produira par suite de l'article 26; cet amendement est repoussé et les articles 26 à 44 sont adoptés.

L'article 45, modifié par un amendement de M. Audiffret, est adopté, ainsi que les articles 46 à 48.

Mgr Freppel combat l'article 49, d'après lequel les instituteurs continueraient à recevoir les traitements actuels jusqu'à l'exécution complète de la loi.

L'article 49, défendu par M. Compayré, est adopté, ainsi que les articles 50 et 51 et dernier.

L'ensemble du projet est adopté par 385 voix contre 142.

Mardi 15 *novembre.* — M. Gomot fait ressortir la nécessité qui s'impose de reviser le code de 1810. Notre système d'instruction criminelle est tel que l'accusé arrêté se trouve dans l'impossibilité de préparer sa défense, tous les actes de l'instruction lui étant cachés.

Or, la loi proposée pose, en principe, que la contradiction sera la

base de tous les actes de procédure. L'inculpé se pourra faire assister par son avocat pendant l'instruction.

M. Piou, qui remplace M. Gomot à la tribune, approuve, lui aussi, la réforme proposée. Cependant, sur quelques points de détail, il critique le projet.

Le plus intéressant est celui-ci : Le projet soumet le juge d'instruction au procureur général et en fait un officier de police judiciaire.

L'orateur estime que l'instruction doit être une juridiction distincte et indépendante. Le juge d'instruction doit être inamovible, si l'on veut qu'il n'ait pas à se préoccuper des influences et qu'il puisse informer une affaire sans parti pris et avec calme. C'est presque de l'actualité.

AVIS A NOS ABONNÉS

Jubilé de Léon XIII

Un grand nombre de nos lecteurs désirent pouvoir distribuer, à l'occasion de son Jubilé sacerdotal, le portrait du Saint-Père. La Société oléographique en a publié un fort ressemblant pour lequel nous sommes en mesure de donner des conditions spécialement avantageuses.

La dimension du tableau en oléographie inaltérable est de 0 m. 26 sur 0 m. 33. Le prix en est de 3 fr., mais pour nos lecteurs ce tableau, roulé sur un cylindre de bois, sera expédié *franco* au prix excessivement réduit de 1 fr. 25 c. l'exemplaire; — 14 fr. la douzaine; — 27 fr. les 24 exemplaires; — 52 fr. les 50 exemplaires.

Pouvoir se procurer à ces prix, *franco* par la poste, un portrait du vénéré Léon XIII, portrait admirablement exécuté, et qu'il est facile de faire encadrer plus ou moins richement, selon ses goûts ou ses moyens: c'est une occasion véritablement unique et dont nous sommes heureux de faire bénéficier nos lecteurs.

C'est ici une œuvre de propagande. La société d'oléographie, qui a exécuté ce portrait, a voulu que chaque famille chrétienne pût se procurer, non pas une simple image, mais un tableau représentant le Saint-Père avec la plus exacte ressemblance.

On ne peut faire une plus agréable acquisition pour soi-même; il nous semble que les personnes pieuses, que tous ceux qui aiment le Pape ne peuvent faire, à cette époque et dans les circonstances actuelles, un cadeau plus beau et mieux accepté aux familles pauvres où les sentiments chrétiens se sont conservés.

Il faut que le portrait de notre bien-aimé Pontife se trouve

partout à la place d'honneur de la maison, près du Christ et de la Vierge ; le Pape est le Père de la grande famille chrétienne, quel est le chrétien fidèle qui ne désire pas en connaître et en avoir sous les yeux les traits vénérés ?

—

Nous continuons à recommander vivement le petit ouvrage du R. P. Vasseur :

L'Album illustré de Léon XIII

Nous l'expédierons à nos lecteurs aux conditions suivantes :
Le cent, franco en gare : 8 francs au lieu de 10 francs.
Le mille, franco en gare : 62 francs au lieu de 70 francs.
S'adresser au bureau des *Annales Catholiques*.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La situation et la pourriture républicaine. — Procès d'Andlau-Ratazzi. — Elections sénatoriales. — Le général Boulanger. — Dernière heure.

17 novembre 1887.

La situation se corse et laisse prévoir un dénouement prochain. La France menace de finir dans la boue. On ne saurait plus avoir aucun doute sur le caractère de la crise qui est commencée.

Pendant que l'empereur d'Allemagne et l'héritier de la couronne impériale commencent à frissonner les premières sueurs de l'agonie, le président de la République et son coadjuteur, M. Wilson, achèvent de s'enfoncer côte à côte dans les boues de l'Elysée.

Là-bas la mort, qui prépare son œuvre ; ici la honte, qui achève la sienne.

Et tandis que le peuple allemand se recueille angoissé, les yeux tournés vers le palais de Berlin où le vieil empereur s'éteint loin de son premier né qu'un mal implacable précipite dans la tombe, le peuple français, épouvanté des scandales que chaque jour lui dévoile plus écœurants, se redresse, l'injure à la bouche, et réclame fiévreusement le châtiment de ces misérables caricatures de souverains.

Et bientôt, à l'heure peut-être où l'Allemagne prendra le deuil de son empereur et du fils de son empereur, les portes de la police correctionnelle s'ouvriront à deux battants pour laisser passer le gendre du premier magistrat de la Répu-

blique, et l'on s'étonnera en le voyant s'asseoir tout seul sur le banc des prévenus.

Aussi bien les événements se précipitent-ils d'une telle allure que cette honteuse mais nécessaire exécution cesse d'être possible pour devenir inévitable.

Il faut croire que la justice et la vérité ont quelquefois des résurrections providentielles.

Il n'est si habile malfaiteur qui ne se fasse prendre ; il n'est si habile faussaire qui ne commette un jour une bévue irréparable. Il suffit souvent d'une circonstance insignifiante pour détruire de fond en comble les combinaisons les plus savantes.

Grâce à des complicités sans nombre, il semblait que le procès Caffarel dût se terminer par le défilé banal et la condamnation plus banale de cette bande de chevaliers d'industrie et d'entremetteuses enserrant un soldat endetté et famélique.

L'interrogatoire des prévenus avait pris fin ; les dépositions des témoins étaient terminées, et les débats se traînaient sans que rien vint faire tomber aux pieds du tribunal le nom du maître escroc.

Tout à coup un témoin est appelé ; un des défenseurs se lève et demande que deux lettres émanant de M. Wilson et qui figurent au dossier soient représentées au témoin. Ces deux lettres compromettantes par elles-mêmes démontrent tout au plus les relations interlopes du gendre de M. Grévy. Mais voilà que le témoin cité par la défense déclare que ces lettres datées de 1884, se trouvent écrites sur du papier qu'il a fabriqué en 1885.

Le doute n'est pas possible ; le papier porte inscrit dans la pâte la date de la fabrication.

Que s'est-il donc passé ?

Rien que de très simple en vérité. Les lettres originales saisies par la préfecture de police et qui contenaient sans doute des révélations importantes, ont été supprimées du dossier et remplacées par d'autres absolument incolores et que M. Wilson a fabriquées pour les besoins de la cause.

L'incendie n'a duré que quelques minutes, mais cet éclair projeté sur ce triste procès l'a inondé d'une lueur implacable.

Même surprise, quoique d'un moindre effet pour le général Thibaudin et pour le général Boulanger, tous deux chers à la

démocratie, l'un pour avoir expulsé les princes de l'armée et l'autre pour avoir contribué à les expulser du territoire.

Voilà tout à coup que des profondeurs de ces dossiers mystérieux qui ne contenaient rien, disait-on, contre les deux généraux, tout au plus quelques phrases de politesse banale comme on en écrit tous les jours sur une carte en réponse à une démarche ou à une demande d'audience, on tire d'abord toute une liasse de lettres écrites par le général Thibaudin à sa « douce amie » Mme Limouzin. C'est à Mme Limouzin la première que le général Thibaudin annonçait la nouvelle de sa retraite comme ministre, c'est à elle qu'il s'adressait pour obtenir de M. Grévy, par l'intermédiaire de M. Wilson, sa nomination à un commandement de corps d'armée !

La liasse Thibaudin est suivie d'une liasse Boulanger. « Le brav'général » témoigne, lui aussi, dans sa correspondance, d'une déférence empressée pour les recommandations de Mme Limouzin. Il lui promet que les titres de ses protégés seront examinés avec bienveillance. Il ne l'appelle pas sa douce amie, mais il lui offre l'expression de sa « sympathie la plus respectueuse. » Le général Boulanger, de même que le général Thibaudin, était donc en rapports constants et suivis avec Mme Limouzin, et celle-ci avec M. Wilson. La complice du général Caffarel ne se vantait donc pas, lorsqu'elle affirmait à ceux qu'elle voulait faire décorer qu'elle disposait d'un crédit considérable. Cette malheureuse avait un intérêt capital à prouver que ce crédit n'avait rien d'imaginaire, qu'il était bien réel. En l'empêchant de fournir cette démonstration, on l'empêchait de se défendre.

—

La police correctionnelle avait ainsi devancé la commission d'enquête et fournissait à la Chambre toutes les informations, tous les éclaircissements dont elle avait besoin. Le gouvernement ne pouvait plus refuser d'ordonner des poursuites contre le faussaire présumé dont l'audience du 9 novembre, avait permis de ressaisir la trace.

Ces poursuites entraînaient comme une conséquence nécessaire le renvoi du procès Caffarel. Ce procès sera repris devant une autre juridiction. Seulement, cette fois, M. Wilson sera sur le banc des accusés, et les généraux Thibaudin et Boulanger figureront parmi les témoins.

C'est ce qu'un dramaturge frappé par les péripéties saisis-

santes de ce procès, désormais historique, appellerait : « La logique du Crime. »

—

Cependant, M. Wilson n'est pas encore arrêté, la Chambre n'ayant pas été saisie de la demande en autorisation de poursuites contre lui. Ce sera pour demain. La raison de ce retard, qui fait gagner à M. Gendre quarante-huit heures de liberté, est que le procureur de la république a hésité, en présence des conclusions de M. Athalin. Ce dernier ne parle-t-il pas de faire arrêter M. Gragnon, préfet de police, et M. Goron, chef de la sûreté? Eh bien! ceux qui se plaignent de vivre dans une époque banale doivent être satisfaits aujourd'hui. C'est sans doute la première fois que l'on verra un sergent de ville mettre la main au collet du préfet de police et un agent de la sûreté « empoigner » son chef. Nous en ririons bien si cela se passait autre part qu'en France.

Quoi qu'il en soit, M. Wilson ne trouve plus maintenant un seul défenseur, et la grande majorité des journaux républicains discute les mérites des successeurs éventuels du président de la république. MM. Grévy et Wilson doivent se convaincre que, si l'heure de la justice est lente à venir, elle est venue enfin. L'homme qui n'avait vu dans la possession du plus haut poste de la république, la présidence suprême, qu'une incomparable occasion d'amasser de l'or, l'homme qui, pour conserver cette place si riche en profits, n'avait reculé devant rien, s'était fait le complice de toutes les odieuses persécutions, dont la France est victime depuis neuf ans, et avait signé les décrets de 1880, cet homme, ce vieillard, est frappé d'une façon terrible et finit d'une fin lamentable.

Il est entraîné par la chute de l'autre, son gendre, qui mettait la patrie à l'encan, se vautrait dans les plus infâmes et les plus infimes tripotages, et qu'on a pu accuser, — sans preuves il est vrai, mais sans invraisemblance, sans que l'accusation, répétée aujourd'hui, trouve des incrédules, — d'avoir poussé à la guerre, il y a six mois, de toutes ses forces, de toute sa détestable influence, dans un intérêt de spéculation véreuse! Il se croyait sûr de l'impunité, à l'abri des lois, au-dessus de la justice! Et cependant, par une succession de ricochets inattendus, le voilà pris, et bien pris! A présent il s'effondre, au milieu de l'universel dégoût. S'il a quelque espion, errant à la Chambre, à travers les couloirs, dans la salle des Pas-Perdus,

pour lui rapporter fidèlement, la journée finie, tout ce qu'il a entendu dire sur son compte, M. Wilson, si cuirassé qu'il soit contre le mépris universel, doit s'apercevoir que « c'est fini de rire. »

—

Il faut remonter aux périodes les plus troublées de l'histoire de notre pays pour trouver une situation analogue à celle où nous nous trouvons. Qu'on nous pardonne cette vieille image, trop juste aujourd'hui : la France est comme un navire désemparé sans pilote et sans commandement. Ceux qui s'étaient attribué le gouvernement sont affolés, s'agitent beaucoup et n'agissent point. Ils n'ont plus la confiance de personne ; ils ont même perdu l'étonnante confiance qu'ils avaient en eux. Tout est effondré. Le pouvoir exécutif est entre les mains d'un homme sans prestige après avoir été sans autorité. On ne sait pas qui sera président demain. Sa succession sera chaudement disputée, et avant même qu'elle soit ouverte, la lutte commence entre les champions des différents candidats. Le ministère en est réduit à se faire l'humble serviteur d'une commission qui prend des allures de comité de Salut public. Ses ennemis sont tellement nombreux qu'il ne se maintient que grâce au calcul ou au caprice d'un certain nombre d'entre eux.

Dans l'armée, dans les plus hautes régions, la jalousie, l'envie, la haine, mettent aux prises le ministre d'hier et celui d'aujourd'hui. Deux généraux ont été publiquement convaincus de mensonge : Boulanger et Thibaudin. Un autre général, le sénateur d'Andlau, vient d'être condamné à cinq ans de prison. Le chef actuel de l'armée est journellement insulté et accusé de trahison par les partisans de celui qui l'a précédé. La Chambre, divisée en trois fractions à peu près égales, est incapable de nous donner un gouvernement qui ne soit pas éphémère. Il faut bien avouer que jamais moment n'a été plus propice à un coup de main, et que celui qui s'y livrerait rencontrerait un nombre considérable d'approbations qui s'adresseraient non pas à lui, mais à l'acte de salubrité qu'il aurait accompli en chassant ceux qui nous gouvernent aujourd'hui.

Voilà donc où en est la France après dix-sept ans de ce régime qu'on avait tant prôné. Il devait nous donner la prospérité : nos finances sont dans le plus pitoyable état ; les impôts n'ont jamais été aussi élevés ; on a puisé à pleines mains dans les caisses publiques pour satisfaire les convoitises personnelles. Le plus grand désordre règne partout. Cette année encore, le

budget ne pourra être voté à temps et l'on dépensera sans compter, sans savoir où l'on va, en vertu d'une loi de finances provisoire. Ce régime devait nous donner la paix à l'intérieur : le drapeau rouge s'est promené dans Paris ; chaque jour, des journaux excitent le peuple à la révolte ; le conseil municipal de Paris encourage ouvertement les anarchistes et les soutient.

Ce régime devait nous donner le prestige en Europe : nous sommes en face d'une nouvelle triple alliance plus formidable que la première, et nous nous ruinons en dépenses militaires. Ce régime devait amener l'austérité dans les mœurs politiques. Est-il besoin de dire comment il l'a fait, et ce qui se passe maintenant n'est-il pas révoltant ?

Ce régime devait nous donner la liberté ! Il a été un régime de persécutions incessantes contre les consciences et les individus. La mesure est comble. Le pays, qui s'est si longtemps laissé abusé, comprendra-t-il cette fois dans quel abîme on l'entraîne ? Il dépendra bientôt de lui de se ressaisir ou de se perdre tout à fait.

—

La 10e chambre correctionnelle, considérant que la prévention d'escroquerie était suffisamment établie, a condamné le général d'Andlau à 5 ans de prison, la Ratazzi à 3 mois, Mme de Courteuil à 2 mois et Bayle à 4 mois de la même peine. Quant à Mlle de Saint-Sauveur, elle a été acquittée. Le général d'Andlau et la Ratazzi appartenaient à la première catégorie de prévenus impliqués dans le trafic des décorations. La seconde catégorie, qui comprend la bande Limouzin-Caffarel a, comme nous le disons plus haut vu son procès suspendu jusqu'à ce que l'instruction Wilson ait été terminée.

—

Au milieu de tous ces scandales, le vote de la loi sur le traitement des instituteurs a presque passé inaperçu. Voilà cependant la France dotée, sans pour ainsi dire qu'on y fasse attention, d'une mauvaise loi de plus. Il n'y manque plus que la sanction de la Chambre haute ; on l'aura ! Cette loi injuste et onéreuse ne respecte point des droits incontestablement acquis, et, un jour, son application inévitable coûtera au moins, à l'Etat, aux communes, cinquante millions. Il est vrai qu'on ne l'appliquera point tout de suite, bien qu'on l'ait votée d'urgence ; mais M. Burdeau a obtenu l'adoption d'un paragraphe additionnel, qui fixe à huit ans le dernier délai. Huit ans, cela

passe. M. Grévy, en ce moment, trouve même que cela passe vite !

—

Le gouvernement a fixé au 5 janvier 1888 les élections pour le remplacement du tiers sortant des membres du Sénat. Voici la liste des départements où se feront ces élections et le nombre des sénateurs à élire :

Haute-Garonne, 4 sénateurs ; Gers, 2 ; Gironde, 5 ; Hérault, 2 ; Ille-et-Vilaine, 3 ; Indre, 2 ; Indre-et-Loire, 2 ; Isère, 3 ; Jura, 3 ; Landes, 3 ; Loir-et-Cher, 2 ; Loire, 4 ; Haute-Loire, 2 ; Loire-Inférieure, 4 ; Loiret, 2 ; Lot, 2 ; Lot-et-Garonne, 3 ; Lozère, 2 ; Maine-et-Loire, 3 ; Manche, 3 ; Marne, 2 ; Haute-Marne, 2 ; Meurthe-et-Moselle, 2 ; Meuse, 2 ; Morbihan, 3 ; Mayenne, 2 ; Nièvre, 2 ; Nord, 5 ; Oise, 3.

Les délégués sénatoriaux seront nommés le 4 décembre.

—

Voici le général Boulanger qui rentre en scène ! Dimanche, les factionnaires placés à la porte de ses appartements ont été relevés définitivement.

Les arrêts levés, le général a immédiatements repris son service des mains du général Broye qui l'avait remplacé pendant qu'il purgeait sa peine disciplinaire.

Pendant la journée et jusqu'à l'heure de son départ pour Paris, où il vient prendre part aux travaux de la commission de classement, il n'a reçu personne sauf ses chefs de service, les généraux Broye, Lamy et le colonel Chevroton.

Mieux avisé que dans les occasions précédentes, le général a su déjouer les démonstrations aussi bien lors de son départ de Clermont-Ferrand que pour son arrivée à Paris.

Le général aurait-il profité des loisirs forcés de ses arrêts pour méditer et prendre de sages résolutions?

—

DERNIÈRE HEURE. — M. Grévy refuse toujours de démissionner.

M. Gragnon, préfet de police, qui refusait également de donner sa démission, vient d'être remplacé par M. Bourgeois, conseiller d'Etat.

A la Chambre, la demande en autorisation de poursuites contre M. Wilson a été déposée au début de la séance. Une commission, chargée de l'étudier, a été aussitôt nommée dans les bureaux. Elle est tout entière favorable aux poursuites et composée de républicains.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA FRANCE, UN SIÈCLE APRÈS SA RÉVOLUTION

Les scandales qui occupent depuis un mois l'opinion publique ont jeté tout à coup une triste lumière sur la dégradation où sont tombés les pouvoirs publics en France, depuis que le gouvernement y est aux mains de la Maçonnerie.

Il est intéressant, à ce propos, d'étudier de plus près la décadence de la France, juste un siècle après sa grande Révolution. C'est ce que fait la *Civiltà Cattolica* dans un long article dont nous allons résumer les passages les plus saillants. Nous y voyons le désolant tableau des conséquences désastreuses des principes de 89, dont le but était de *tout détruire et de ne rien refaire.*

Jetons d'abord les yeux sur le côté économique.

Pour tromper les badauds, les apologistes de la Révolution ne cessent de répéter ce refrain : « Qu'y a-t-il de plus beau qu'un peuple qui se gouverne lui-même, qui choisit les plus dignes pour diriger le char de l'Etat, qui règle lui-même ses recettes et ses dépenses, et fait régner en maître le suffrage universel ? » A ces mots, les badauds ouvrent une large bouche et de grands yeux, et battent des mains à la Révolution qui fait à la France, un sort si beau et si digne d'envie.

Hélas ! quelle cruelle ironie ! Jamais, depuis 89, le peuple Français ne s'est gouverné lui-même. Il a été gouverné par les Jacobins, par Marat, par Robespierre, par les Bonaparte, par Guizot, par Thiers, par Gambetta, Ferry, Brisson et par cette race de Francs-maçons et de Juifs qui lui lient les pieds et les poings et lui commandent à la baguette.

La Révolution d'ailleurs a pris soin d'écarter jusqu'à la possibilité de l'autonomie nationale, en centralisant tout dans la capitale ; ce cercle systématique va se rétrécissant de plus en plus, si bien qu'aujourd'hui Paris c'est la France, et hors de Paris, la France n'est rien. C'est Paris qui détrôna Louis XVI, c'est Paris qui institua la Convention, c'est Paris qui imposa à la nation le Directoire, le consulat, l'Empire ; c'est Paris qui renversa Charles X et couronna Louis-Philippe pour le chasser plus tard et le remplacer par la République de 1848, faire ensuite le second empire et enfin la 3e République qui exerce aujourd'hui sa tyrannie. Et, si, le soir du 8 juillet dernier, la populace qui acclamait le général Boulanger

quittant Paris, avait réussi à le proclamer dictateur, le lendemain matin, les 37,000 municipes de la France se seraient levés comme un seul pour crier avec la canaille parisienne : « Vive le Dictateur. » Ainsi aurait-on cru comme un article de foi, que le peuple français s'était donné de lui-même un nouveau chef.

Que penser du suffrage universel qui choisit, dit-on, les plus dignes pour leur confier les rênes de l'État ?

Parle, dit le proverbe, et je te dirai qui tu es. On se rappelle le célèbre Congrès de Versailles où la Chambre et le Sénat discutèrent des questions de suprême importance pour la Constitution du pays. Voyons, par curiosité, ce que les *plus dignes* de la nation, les législateurs, les élus du suffrage universel, se lancèrent à la tête au milieu de scènes de carrefour. Les termes délicats de ces invectives mutuelles nous sont fidèlement et littéralement conservés sous une forme satirique, par le *Gaulois*. Qu'on nous excuse de les mettre sous les yeux du lecteur pour son édification.

LES DÉPUTÉS.

Ah ! c'est donc vous les Sénateurs,
Tas d'espèces de malfaiteurs !
Crétins ! panés ! brigands ! gâteux !
Abrutis ! pignoufs ! comateux !
Voleurs ! criminels ! assassins !
Paquets d'ordures ! objets malsains !
Forçats ! sauvages ! démolis !
Gardiens de la paix ! ramollis !
V'là-t-il pas de jolis oiseaux
Avec leurs pifs et leurs museaux !
Pigez-nous ces cran's déplumés !
Au Pèr'-la Chais', tas d'exhumés !
Vous savez, vieill's canailles,
Machines à dégoût !
Faut débloquer Versailles,
Faut r'tourner à l'égout.

LES SÉNATEURS.

Eh ! c'est donc vous, les Députés !
Tas de farceurs ! tas d'éhontés !
Mufles, outils ; traîtres, vendus !
Polissons, grinchies, résidus !
Mouchards, alphonses, animaux !
Crapauds, vaches, cochons, chameaux !
Les microbes, soit dit entre nous,
Sont encore moins écœurants que vous !
Croyez-vous qu'il vous suffira
D'faire concurrence au choléra,
Pour qu'on tremble devant votre tripot?
Oh ! c'te chambre ! ousqu'est mon chass'pot ?

Gare à toi si tu brailles !
On va t'fiche un atout !
Et nettoyer Versailles,
Grâce au tout-à-l'égout !

Si l'on en excepte les Députés et les Sénateurs de la Droite qui sauvegardent encore les derniers restes de l'antique politesse chrétienne et nationale, les autres sont tous très dignes des électeurs qui les envoient au Parlement. Témoin les hurlements, les grognements, les blasphèmes, les propos orduriers qu'on entend dans les réunions publiques, quand les candidats y exposent leurs idées; témoin les articles des journaux qui les défendent ou les malmènent; témoin les programmes politiques où se publient les déclarations et les promesses les plus absurdes. Aux élections de 1885, un candidat à la Chambre prit l'engagement devant ses électeurs, d'abolir ni plus ni moins que le Phylloxéra !! Et on le crut sur parole.

Albert Millaud, dans son manuel du parfait électeur, donne à ses concitoyens les avis suivants :

L'électeur devra pour sa propre défense, être exercé dans l'art du coup de pied, du coup de poing et du gourdin. Il devra savoir aussi proférer avec prestesse et spontanéité les paroles suivantes : vendus, mouchards, canaille, voleurs, assassins, traîtres, mufles ou cochons, *ad libitum*.

On peut dire que la liberté de la parole, en France, est arrivée au sublime du genre. Un tel répertoire nous met à même de juger quelles lois peuvent être votées pour la prospérité de la nation par une Chambre et un Sénat au service de la Franc-Maçonnerie judaïque, de cette secte infernale qui usurpe le nom et la personnalité du peuple français, pour l'avilir, lui sucer le sang et surtout le déchristianiser.

Nous n'en citerons qu'un exemple :

En novembre 1877, les Loges victorieuses aux Chambres françaises, pensèrent immédiatement à jouir de leur victoire. Les chefs s'assemblèrent et résolurent, pour s'emparer définitivement de la France, de se rendre maîtres d'abord de la jeunesse, au moyen de l'enseignement. Treize loges furent chargées d'étudier la meilleure marche à suivre. La discussion y dura deux mois. Les orateurs les plus en vogue firent le tour de toutes ces loges. Avant tout, on reconnut que, pour réussir, il fallait tenir la conjuration dans l'ombre; car, autrement, les populations encore chrétiennes, se seraient révoltées. On déclara que, proposer crûment la formule : *Instruction gratuite, obligatoire et laïque* était d'une suprême imprudence. On résolut au contraire, de résumer définitivement le programme maçonnique en ces termes : 1°) introduire d'abord le système de l'Instruction *gratuite et obligatoire*, pour arriver doucement à la laïcisation des écoles communales ; 2°) quand toutes les écoles communales seraient laïcisées, supprimer par des lois et des décrets successifs les écoles libres chré-

tiennes ; 3°) la dernière école libre étant supprimée, introduire alors ouvertement le matérialisme dans l'enseignement.

Il faudra, disait Louis Blanc, quinze ans pour passer de l'enseignement gratuit et obligatoire, à l'enseignement purement laïque dans toutes les écoles communales et 15 ans pour renverser et fermer, les unes après les autres, les écoles chrétiennes libres. Dans trente ans, la Franc-Maçonnerie pourra se dire maîtresse souveraine de la France.

De fait, le 23 janvier 1878, treize députés choisis parmi les loges susdites déposaient à la Chambre une première proposition maçonnique pour la soi-disant réforme de l'enseignement. Tous les commissaires choisis pour discuter cette proposition, excepté un seul, étaient francs-maçons.

Les ordres du Grand-Orient furent ponctuellement exécutés. En 1880, on approuva une loi sur l'enseignement obligatoire ; puis vint la loi sur la gratuité de cet enseignement, enfin une autre loi sur la laïcisation des écoles communales. Aujourd'hui, on en est à la seconde partie, c'est-à-dire, à la destruction des écoles libres. Déjà on prépare des mesures législatives contre les corps enseignants. La loi militaire n'a d'autre but que d'empêcher le recrutement des maîtres chrétiens.

Grâce à la Révolution, comme nous venons de le voir, le peuple français s'est toujours gouverné lui-même, il a toujours choisi les plus dignes pour diriger la chose publique, chacun sait cela. Est-il vrai qu'il règle aussi par lui-même ses *revenus* et ses *dépenses*, c'est-à-dire ses propres finances ?

De mémoire d'homme, remarque la *Civiltà*, on n'a vu pareille dilapidation des deniers publics. Cette loi sur l'instruction, élaborée dans les Loges et promulguée par les Chambres pour arracher la religion des cœurs français, a coûté au peuple, de 1878 à 1885, la bagatelle de 689,496,000 francs, et on en réclame encore pour la complète réalisation du plan maçonnique : 1,339,940,000. Ainsi, si la République dure encore quelque temps, la maçonnerie judaïque, pour l'infâme plaisir d'abrutir la France, lui aura volé 2,029,436,000.

On le voit, la France, sous la 3e République est un pays de cocagne pour les fils d'Israël. En 1804, la dépense totale de l'Etat s'élevait à 949,000,000 francs ; en 1883, elle était de 4,086,000,000.

Le député républicain Amagat, en 1884, a pu dire à la Chambre, sans réplique : « Depuis 7 ans que vous êtes au « pouvoir, vous avez dépensé plus de 17 milliards; vous avez « augmenté la dette publique de plus de 8 milliards. Vos gaspil

« lages ont arraché à la France plus d'or que la funeste guerre « de 1870. »

La dette publique s'accroît chaque année, d'une façon effrayante. En 1815, elle était de 1,266,152,700. En 1884, elle était de 23,246,530,000. La plus énorme du monde entier.

Les finances communales marchent de pair avec les finances publiques. La seule ville de Paris a un passif annuel de 263,000,000, et une dette de 2 milliards. Presque un quart, à elle seule, plus que toute la France en 1815.

Mais comment donc se discutent les bilans? demande la *Civiltà*. Avec une souplesse et une rapidité merveilleuses. A moins qu'on n'y voie un prétexte pour renverser un ministère, à peine a-t-on annoncé la discussion du budget que la Chambre se vide. Les millions sont votés au pas de course et passent comme une lettre à la poste. Qu'importe aux élus du peuple que la France courre à la ruine? Après eux, le déluge! En France, *tout finit par une chanson,* comme disait un spirituel écrivain du siècle passé.

Ah ! si du moins la source naturelle de la richesse publique, l'agriculture était en prospérité ! Cette agriculture qui, autrefois, faisait ressembler la France à un puits d'or insondable ! Hélas ! elle est en pleine décadence.

En 1875, reprend la Revue italienne, l'exportation atteignit le chiffre de 1,147,616.000 francs, en 1883, elle n'arrivait plus qu'à 899,279,000 francs; soit une diminution de 147,616,000 francs. En 1875, l'importation était de 860,747,000; en 1883, elle montait à 1,815,118,070 francs, soit une augmentation de 954,390,000. Les années suivantes, la diminution de l'une et l'augmentation de l'autre, se sont toujours accrues en proportion contraire. »

Ce sont là des faits indiscutables, tirés de statistiques officielles.

Continuons à suivre les réflexions de la *Civiltà :*

Les économistes, dit-elle, attribuent cette décadence à diverses causes. Il y a d'abord l'amour du bien-être et de la vie facile, qui dégoûte les paysans du séjour de la campagne. En 55 ans la population agricole de la France a baissé de 4,302,336 habitants et elle diminue chaque jour avec une rapidité vertigineuse. Aussi, dans plusieurs départements la valeur du sol a-t-elle baissé de 20 à 60 0/0 La production du grain est inférieure à celle de la Hollande, du Danemark, de la Norwège. Ajoutez-y le phylloxéra et la coupe en grand des bois nationaux. Le premier de ces deux fléaux est venu du Ciel, mais le second est dû à l'incurie des gouvernants. En 1830, on

importait en France pour 22,000,000 de bois. Aujourd'hui, on en importe pour 280,000,000.

L'aggravation des impôts est encore une des causes de la ruine de l'agriculture. Le gouvernement est un ennemi acharné de la prospérité des campagnes. D'un côté, l'Etat leur arrache le meilleur de leurs revenus ; de l'autre, les capitaux les désertent. Aujourd'hui, quand on a de l'argent, on ne l'enfouit plus dans la terre qui ne rapporte à peine que 2 à 2 1/2 0/0, mais on l'offre à l'Etat qui en rend 4 1/2 0/0, sauf à engloutir le capital avec les intérêts en cas de faillite. Qu'a donc fait la 3e République pour relever l'agriculture? Rien de sérieux. On a pensé au Tonkin, à Madagascar, à la Tunisie, au Sénégal, où les millions ont été engloutis à plaisir. Mais pour l'agriculture qu'a-t-on fait? On a créé un nouveau ministère, qui ne sert qu'aux bureaucrates qui s'y engraissent et le *Mérite agricole*, mot sonore, fiche de consolation qui va changer la France en un jardin des Hespérides.

L'industrie et le commerce sont dans une situation tout aussi lamentable. Si nous comparons l'exportation des produits de l'industrie en 1875 et en 1883, nous y voyons une différence en moins de 200,000,000 de fr. pour 1883, tandis que l'importation a augmenté de près de 300,000,000 de frs. Cette proportion s'est accrue chaque année jusqu'en 1887.

Comme pour l'agriculture, l'énormité des impôts est une des causes de la décadence de l'industrie. En Angleterre, on paie par tête une moyenne de 57 fr., en Allemagne de 44 fr., en Espagne de 33 fr., en France de 104 fr., sans compter l'octroi et les centimes additionnels qui, dans certains départements s'élèvent au quadruple de l'impôt direct.

Ajoutons à cette cause la perversion et l'énervement des ouvriers corrompus par la Révolution. Leur devise est de gagner beaucoup et de travailler peu. Les travaux fatigants sont pour les étrangers. Aussi ceux-ci ont-ils triplé en trente ans. Si cela continue, l'étranger n'aura plus besoin d'armées pour occuper la France, il s'y trouvera établi comme chez lui. Les patrons d'ailleurs ne font aucune difficulté de préférer les étrangers aux ouvriers français parce qu'ils rencontrent chez eux plus de loyauté et plus de moralité et qu'ils ne sont pas avec eux toujours sous le coup d'une grève.

Un pays énervé comme est la France, dans son organisme intérieur, ne peut guère déverser à l'étranger, dans ses colonies, le trop plein de forces qu'elle n'a pas. Au début de sa Révolution la France perdit ses meilleures possessions d'Amérique et des Indes ; mais, depuis, elle n'a jamais été capable d'en fonder

sérieusement de nouvelles. Depuis 1789, la France n'a plus su que conquérir, mais coloniser : non.

Toutes ses colonies, remarque la Revue que nous citons, ne sont, à proprement parler, que des postes militaires pour lesquels elle doit dépenser, chaque année, des sommes énormes. Comment veut-on d'ailleurs qu'elle y envoie des habitants, elle qui ne trouve pas assez de bras chez elle pour les métiers les plus nécessaires? De 1878 à 1881, 161,518 émigrants étrangers s'embarquèrent dans les ports de la France, tandis que 3,754 Français en moyenne quittent annuellement leur patrie. En Algérie, la perle des colonies françaises, il y a 55 °/o d'Italiens, d'Espagnols, d'Allemands et de Maltais et si, des 45 °/o qui restent, on retranche les soldats et les employés, que reste-t-il de vraiment français? Peut-être pas 20 °/o. Voilà pourtant l'architype des colonies actuelles de la France.

Il en est de même de la Cochinchine. Voici ce qu'en disait le député Delafosse, à la Chambre, en décembre 1883 :

On parle souvent de notre magnifique colonie de la Cochinchine. Il y a un peu plus de vingt ans que nous la possédons. Nous y avons accompli de grands travaux, nous l'avons fait bénéficier de tout ce qui pouvait l'élever à un haut degré de prospérité. Or, savez-vous, après vingt ans d'efforts et de dépenses combien il y a là de Français établis? Mille huit cent soixante-deux, dont il faut encore retrancher 220 Asiatiques naturalisés Français, ce qui réduit nos nationaux à 1642 et ces 1642 Français (notez-le bien, Messieurs) sont tous des employés de l'Etat.

Toute notre colonisation n'est qu'une exportation de bureaucratie. Nous avons, par exemple, dans la Cochinchine dont je vous parle, un gouverneur général, puis, sous ses ordres, une direction de l'intérieur, avec une secrétairerie et quatre bureaux dont les fonctions sont modelées exactement sur celles de nos bureaux de ministères et de préfectures. Vient ensuite une subdivision de 22 arrondissements dirigés par deux administrateurs généraux, neuf de 1re classe, neuf de 2e classe, et neuf de 3e classe, plus neuf substituts. L'organisation judiciaire se compose d'une cour d'appel avec un procureur général, un avocat général, deux substituts, un président, un vice-président, quatre conseillers, quatre conseillers auditeurs, un chancelier, huit tribunaux de 1re instance avec leurs employés ordinaires comme en France; enfin le corps des huissiers, et des avocats défenseurs, nommés et payés par le gouvernement.

C'est toujours le même refrain révolutionnaire. Périssent nos colonies plutôt que nos principes!

De ce rapide coup d'œil jeté sur la situation économique de la France, une conclusion ressort et s'impose. C'est que la

Révolution n'aboutit qu'à ruiner la France. Mais en cela rien d'étonnant. La Révolution est une œuvre judaïco-maçonnique. Or, le Talmud n'ordonne-t-il pas d'exterminer les races chrétiennes, sinon par le fer et le poison, du moins en leur suçant leurs forces vives, avec des formes quand il en faut ?

Et dire que la très noble nation des Francs, comme l'appelle Léon XIII, pousse l'aveuglement (incompréhensible, s'il n'était un châtiment d'en Haut) jusqu'à se laisser berner de la sorte, et faire la cour à ses exploiteurs, pendant qu'ils se gorgent de ses dépouilles en ajoutant le sourire satisfait d'un cynisme moqueur à la cruauté de leurs forfaits !

Nous verrons, dans un prochain article, ce qu'il en est de la décadence morale de la France, abîme sans fond, celui-là, et qu'on n'ose presque sonder.

F. M.

LA SITUATION A ROME

Tandis qu'au Vatican on mène vigoureusement les travaux d'installation pour l'exposition qui doit s'ouvrir à l'occasion du Jubilé sacerdotal de Léon XIII, dans toutes les parties du monde catholique on rivalise de zèle pour donner à cette manifestation de foi et d'attachement un véritable caractère artistique en même temps que pieusement filial. De tous les côtés, en effet, on signale comme déjà achevées ou en voie d'exécution, de vraies petites merveilles dont la richesse et le bon goût ne sont égalées que par la piété des généreux donateurs et par leur dévouement à l'auguste représentant de Jésus-Christ sur la terre. Eux-mêmes, les pays de mission les plus reculés et les plus inconnus ont à cœur de prendre part à cette grande fête de famille et font annoncer de nombreux envois qui, outre l'intérêt particulier de leur provenance exotique, offriront le touchant témoignage de la foi jeune et naïve de ces lointaines peuplades dont quelques-unes, par leur ferveur et leur intrépide constance au milieu des plus cruelles persécutions, rappellent les chrétiens de la primitive Église.

Par ces temps troublés, au milieu de toutes les rivalités jalouses, de toutes les haines féroces qui arment les uns contre les autres, non seulement les différents peuples, mais encore les fils d'une même nation, d'une même cité, quel beau spectacle

que celui donné au monde par la grande famille catholique dont les membres répandus sur toute la surface de la terre se lèvent, à cette heure, dans un même élan de foi et d'amour, pour envoyer à l'auguste vieillard qu'ils appellent leur Chef et leur Père le témoignage de leur respect, de leur vénération et de leur attachement soumis et dévoué.

Oui, dit très justement l'*Autorité*, oui, beau spectacle et consolant aussi.

Consolant pour les simples fidèles, parce qu'il affirme hautement la vitalité de l'Église que les suppôts des loges maçonniques ne cessent de proclamer agonisante. Consolant pour l'illustre Pontife assis avec tant d'éclat dans la Chaire de Pierre, parce qu'il atteste une fois de plus la soumission de tous les enfants au chef de la famille en même temps par leur inviolable attachement à sa personne comme au centre et à la source de la catholicité.

Une autre chose, bien propre aussi à réjouir nos cœurs et à consoler celui de Léon XIII, c'est le grand mouvement d'opinion qui se manifeste depuis un certain temps et va toujours en s'accentuant davantage en faveur de la Papauté.

L'Église traverse parfois de bien terribles épreuves. Humainement elle devrait périr, tant la tempête est violente, tant les efforts combinés pour l'anéantir semblent assurés de succès. C'en est fait, dirait-on, elle va disparaître. Déjà ses ennemis ricanent de ce ricanement de triomphateur insolent. Mais, comme le Christ, son fondateur, dont les juifs avaient scellé le tombeau, pensant bien que c'était fini de lui, elle brise soudain le sanctuaire dans lequel on croyait l'avoir à jamais ensevelie et reparaît tout à coup pleine de force et de vie.

Que s'est-il donc passé !

— Rien, ou presque rien. A l'heure des persécuteurs a succédé l'heure de Dieu ! Voilà tout.

Ne cherchez point d'autre explication, il n'y en a pas. Écoutez plutôt le Christ, disant à ceux qui viennent de l'arrêter au jardin de Gethsémanie : « Tous les jours j'étais au milieu de vous, dans le Temple, et vous n'avez point porté la main sur moi, mais aujourd'hui c'est votre heure, l'heure des puissances des ténèbres. »

Ainsi, c'est une loi providentielle : les puissances de l'enfer ont leur heure, et Dieu a la sienne. C'est ce qui explique pour-

quoi la vie de l'Église sur la terre n'est qu'une alternative de prospérités et de revers, de paix et de combats.

Certes, personne n'oserait nier que nous ne soyons actuellement à une de ces heures qui appartiennent aux puissances des ténèbres, aux ennemis de l'Église. Mais l'heure de Dieu, l'heure du triomphe, par conséquent, semble approcher.

Ce qui en est un indice, c'est le mouvement d'opinion dont nous parlions un peu plus haut; mouvement qui va tous les jours croissant de plus en plus.

La Papauté, disait-on, — et avec quelle satisfaction ! — La Papauté a fait son temps; ce n'est plus qu'une institution surannée en pleine caducité.

Or, voici que tout à coup, reconquérant le prestige des meilleurs jours de son passé, cette institution surannée a attiré sur elle les regards du monde entier, et on vient de la voir exerçant entre les nations comme entre les peuples et ceux qui les conduisent un arbitrage sollicité avec confiance et accepté avec respect. En même temps, la fameuse question romaine que l'on voulait croire résolue par le fait accompli, s'est posée à nouveau, et comme si elle ne datait que d'hier, a fait le tour de la presse du monde entier, examinée, discutée, défendue, attaquée avec une ardeur et une passion qui démontrent bien sa constante actualité.

Partout, mais en Italie plus qu'ailleurs, cette question est devenue palpitante ; on sent le besoin de voir cesser la captivité de l'hôte auguste du Vatican et de trouver une base sur laquelle puisse se faire la conciliation. Tous les jours, les feuilles publiques de la Péninsule, de tout parti et de toute nuance, avec une persistance et un ensemble qui témoignent d'une sérieuse préoccupation chez toutes les classes de la société, examinent ce thème devenu le fond de tous les entretiens et de toutes les discussions.

Et ce n'est pas l'élection d'hier qui mettra fin à cette universelle préoccupation. En nommant, en effet, Ricciotti Garibaldi à la députation, les électeurs du premier collège de Rome viennent de fournir une preuve de plus de la nécessité pressante pour le gouvernement du roi Humbert de rallier les catholiques, en faisant la paix avec le Vatican, afin d'opposer au flot montant de la révolution toutes les forces conservatrices.

Mais sur quel terrain pourra se faire cette conciliation ? Là est le point litigieux.

Sous ce titre : *Per la soluzione del problema romano*, la savante *Civiltà cattolica* vient de publier dans sa dernière livraison un article très étudié où, après avoir signalé les divers projets mis en avant pour la solution de la question romaine et les aveux ou les contradictions auxquelles ils ont donné lieu, elle expose les principes dont il faut s'inspirer pour avoir une idée juste du problème et de la solution qu'il comporte.

D'après la revue catholique, le premier critérium est celui-ci: « Le Pape ne réclame rien qui appartienne à autrui, mais simplement ce qui est à lui, ce qui lui a été ravi sans raison et contre toute justice. Partant, ce n'est pas à lui qu'incombe l'obligation et le besoin de se concilier, mais à qui a ravi son bien. »

En second lieu, « ce problème papal est politique sans doute, mais principalement et essentiellement religieux, puisqu'il concerne en définitive la liberté du pape, en tant qu'évêque de Rome et chef de l'Eglise catholique... Tout ce qu'il y a de politique dans le problème romain s'y trouve comme accessoire ou comme corollaire civil de l'essence religieuse. Pour le Pape, en effet, la principauté politique est la défense temporelle et humaine de sa liberté spirituelle et divine. »

Le troisième principe, c'est que le problème romain, c'est-à-dire le problème de la liberté religieuse du Pape, s'identifie avec les droits et les intérêts de la conscience de tous les peuples et de tous les individus qui professent le catholicisme et communiquent avec le chef de l'église ; et par conséquent il constitue non seulement une question nationale italienne, mais internationale et catholique.

Enfin, quatrième principe, corollaire du précédent : « Indépendamment de la question de justice naturelle, la solution du problème romain ne peut être l'œuvre d'un seul État, ayant intérêt à le résoudre à son profit. Cette solution doit être le fait de celui qui se trouve y avoir le premier droit et le premier intérêt, c'est-à-dire le Pape, et de ceux qui ont le devoir de sauvegarder les droits de la conscience des peuples, c'est-à-dire les États ayant des sujets catholiques. »

Tels sont les irréfutables principes qui, d'après la *Civiltà cattolica*, doivent servir de guides et de lumière dans cette grave et passionnante question romaine. Ces principes, il n'est pas un esprit sérieux et exempt de parti pris qui en puisse

contester la légitimité. Nous souhaitons qu'ils soient un peu plus médités par certains folliculaires de France et d'Italie, qui, par leurs sottes et haineuses divagations sur cette matière, semblent n'avoir d'autre but que de prouver leur mauvaise foi et leur ignorance, d'ailleurs contestées par personne. »

LES PRINCIPES DE 89

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

II

Là ne s'arrêtent pas, messieurs, les audaces de l'évangile révolutionnaire ; il est un principe, aussi fatal que le premier, en puissance également dans ses articles : l'avènement de l'*Etat-Dieu.*

Ecoutez : « Le principe de *toute souveraineté* réside dans la nation. »

La loi est l'expression de la volonté générale.

Il faut vraiment que la race humaine soit aussi crédule qu'aux jours de sa naissance, pour s'être laissé prendre à si grossière amorce, et avoir acclamé comme une délivrance le code même de sa servitude.

Dans cette proclamation insensée de la souveraineté absolue de la loi, produit elle-même du nombre, se trouve en germe toute aberration sociale ; c'est un désordre à double face : usurpation contre Dieu, asservissement contre l'homme.

Usurpation contre Dieu : il y est deux fois lésé : d'abord parce qu'il est l'unique souverain, dans la force du terme.

D'où pourrait, sans lui, venir à l'homme, le droit de commander à l'homme, son égal ?

Parce qu'il en sait davantage ? Où sera l'examinateur ?

Parce qu'il a raison ? Où sera le juge ?

Parce qu'il a le nombre ? Mais ils seraient cent mille pendant cent mille ans à frapper un seul homme dans son droit, est-ce qu'à force de coups et d'années ils auraient mis le droit de leur côté ? Tous les pouvoirs de l'univers auront beau accumuler la force sur la force, ils ne l'élèveront jamais à la hauteur du *droit.*

Est-ce au nom de la nécessité ? Qui la prouvera ? Mais la nécessité elle-même n'est qu'une forme de la force.

Est-ce au nom de l'ordre ? Qu'est-ce que l'ordre pour moi, si cet ordre me gêne, et s'il n'est nulle part une autorité supérieure à l'homme pour l'imposer à tous?

Dieu seul est cette autorité, il est l'autorité même, et toute autorité publique ou privée n'est qu'une délégation de la sienne, il est le maître universel, parce qu'il est le créateur, universel et que toute créature est dans ses mains comme l'argile entre les mains du potier.

Mais il n'est pas maître seulement par droit de création; il l'est encore parce qu'il est la raison substantielle et la justice vivante. Or, l'absolutisme de la volonté générale, c'est la négation pure de la souveraineté de la justice ; qu'on s'en défende ou qu'on l'avoue, c'est l'apologie sauvage des oppressions de l'esprit succombant sous le matérialisme du nombre. Par quel étrange renversement de langage un tel principe a-t-il pu s'écrire parmi les droits de l'homme ? Je n'en sais rien, mais ce qui est plus clair que la lumière d'un ciel méridional, c'est que le droit de l'homme libre y est aussi méconnu que celui de Dieu lui-même.

Vous entendez, conservateurs attardés dans le culte de la *Déclaration des droits*. Voulez-vous être traités selon l'inexorable logique de ce catéchisme? Ah ! vous reniez le règne du vrai Dieu. Vous porterez le joug de l'Etat-idole.

Le socialisme arrive à la majorité, il vient vous dire :

« Cet héritage que tu veux laisser au plus digne, tu n'en es pas le maître, c'est moi qui suis l'*Etat*. J'en dispose. J'en prends une part au nom de l'impôt. Aujourd'hui le dixième, demain le quart, un jour la moitié, si cela me convient. Tu ne disposeras du reste que dans la mesure fixée par moi. Si tu n'as pas d'enfants et même sans tester, c'est moi qui fixe aussi le degré de famille apte à hériter. Je puis à mon gré en rétrécir le cercle, et, après tout, qui m'empêche de supprimer l'héritage complètement? Je suis l'*Etat*. »

Quoi, vous vous révoltez? C'est la volonté générale : c'est *la loi*.

Le communisme vient à son tour : « Je suis l'*Etat*, le dispensateur de toute richesse, le gérant de toute industrie, le nourrisseur universel, le propriétaire collectif, donnez-moi votre avoir. Soyez tranquille, je partagerai loyalement entre tous, et je ne vous oublierai pas. »

— Mais c'est le toit de mes pères où je veux mourir. C'est le

champ que j'ai fécondé ; mais vous donnez une prime à celui qui dormait durant mon travail et faisait la noce en narguant ma fatigue. Mais c'est impossible ! c'est un vol, une démence, car demain tout est à recommencer. Mais la propriété est un droit sacré, inviolable, vous-même l'avez écrit.

— Oui !... Jusqu'à ce que la *volonté générale*, en décide autrement. Silence et respect à elle ! non ! vous n'aurez pas la peine d'apporter vos biens, on ira vous les prendre : c'est la loi !

Voici le monopole de l'enseignement. Il parle gravement au père de famille.

« Je suis l'*Etat* : le père universel. Tes enfants sont les miens. J'ai le droit et me charge de les instruire, de les élever, de leur donner une âme selon la mienne, ou de leur enseigner qu'ils n'ont pas d'âme, si c'est l'avis de la majorité. Demain, je prendrai ta fille pour en faire la femme de l'avenir. L'instruction est gratuite, laïque et obligatoire. Vive la liberté ! »

— Ah ! pour le coup, c'est trop fort. Mes enfants ? C'est le sang de mon cœur, l'âme de mon âme, la vie de ma vie. Je les ai conviés à l'être ; je les ai nourris de ma substance physique et morale. Je les ai payés d'un amour incommunicable que l'Etat ne connut jamais. La famille est libre ! La conscience est libre ! Au nom de la sainte liberté, de la sainte paternité, je t'en adjure, respecte mon foyer !

Vaines adjurations ! Plaintes jetées au vent ! Pères et mères, broyez vos cœurs et courbez-vous : c'est la loi !

Vous entendez, messieurs, pas une servitude, pas une injustice, pas une folie, qui ne puisse être consommée et justifiée par le principe de la souveraineté du nombre. Que voulez-vous ? c'est la volonté générale, c'est la loi, c'est l'affranchissement de l'humanité ! Saluez la grande lumière de 89...

Trêve à l'ironie, messieurs, le sujet est grave. Aussi bien, l'histoire abonde en traits de clarté foudroyante ; elle se charge de montrer, l'un après l'autre, au monde, les mensonges cachés sous les promesses de l'esprit du mal, et le prétendu règne de la volonté générale n'est qu'une déception de plus. Jamais, peut-être, elle ne fut plus bafouée que depuis la proclamation de son avènement. Est-ce la volonté générale qui dirige les destinées françaises ?... les voyez-vous livrées à tous les jeux de la force et du hasard ? Dix fois dans un siècle la France est victime de ces gens impies. Un jour, ils sont une poignée qui se

disent le peuple ; ils exploitent un mot sonore, une passion mauvaise ou un malheur public. Un flot d'hommes bat les portes de l'hôtel de ville de Paris : voilà une révolution. Encore quelques heures, et le télégraphe apprend à la France, pauvre souveraine captive, que, sans le savoir, elle s'est donné de nouveaux maîtres. O peuple, quand t'apercevras-tu que la Déclaration fameuse est un modèle de mystification, et que la vérité est la grande libératrice ?

III

Il est un troisième principe de désordre social, un dogme assurément nouveau que 89 apporta à la France et au monde.

C'est le droit pour tout citoyen de communiquer, d'écrire, d'imprimer ses opinions, même religieuses... pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. — On sait déjà ce qu'est la loi.

C'est l'inauguration du dogme libéral avec ses deux faces et son double langage : l'un, qui proclame le droit égal à la circulation de toutes les doctrines ; l'autre, qui le soumet sans réserve à l'arbitraire de toutes les majorités.

Dans ces trois lignes, que de défis à tous les principes du sens commun !

Le libéralisme *ainsi compris et dogmatisé* se ment d'abord à lui-même : car, s'il arbore le drapeau de la liberté, il l'abaisse au même instant devant les caprices du nombre.

Après s'être menti à lui-même, il jette un défi à la révélation chrétienne et à l'histoire du genre humain : car, il le suppose dans sa justice originelle, et il n'y est plus. La pente du monde est à l'erreur et au mal. On dirait une immense et perpétuelle conjuration contre la *raison divine*. Quand elle s'incarne pour le sauver, le monde la crucifie ; après dix-huit siècles de retentissement de ce Verbe divin, les trois quarts de la population du globe lui ferment encore leur oreille et leur cœur. Et si l'on réunissait en une convention unique tous les peuples de la terre pour confier au suffrage par tête les destinées du monde, ce qui reste en nos lois de grandeur et de beauté morale, s'écroulerait peut-être, grâce à l'appoint des Cafres et des Hottentots, sous les décisions sublimes de la volonté générale du genre humain.

Il jette un défi à la religion : car, en la mettant au simple rang des opinions humaines, il nie, par là même, tout culte et toute croyance s'imposant à l'homme par une autorité divine.

Il jette un défi à la vérité, car cet hypocrite respect de toutes les doctrines n'est, au fond, que le mépris de la véritable ; il est la négation sociale ou de l'existence ou de la connaissance de ce qui est vrai, et n'affirme qu'une chose : le scepticisme du législateur.

Il jette un défi à l'autorité, car il méconnaît la grandeur de sa mission, en même temps que le caractère des sociétés humaines. Elles ne peuvent vivre et se développer sans gouvernement. L'homme, être social, est donc essentiellement un être gouverné au même titre qu'être enseigné. Le pouvoir n'est ni un soliveau, ni un simple agent de police ; il est un gouvernement, c'est-à-dire un guide dans la marche des peuples. Et qu'on ne dise pas : c'est contraire à la liberté ! Car selon la belle définition chrétienne : gouverner, c'est diriger des êtres *libres* vers leur fin. Voilà pourquoi nier cette direction, le plus noble de ses devoirs, c'est dégrader l'autorité.

Le libéralisme est un défi à la liberté, car la liberté la plus sacrée de l'homme, c'est celle de se mouvoir à la lumière de la vérité ; — il y a droit pour son esprit, comme sa poitrine à l'air vital. Le conflit égalitaire et ténébreux des idées les plus contradictoires sur ses plus chers intérêts le déconcerte et l'obsède. La poussière de ce combat l'aveugle. Le scepticisme légal finit par l'étreindre dans ses bras glacés, pour le coucher à jamais dans le suaire du désespoir. Demandez à l'ombre de Jouffroy, la grande victime du doute social.

Il outrage et matérialise la conscience humaine, car l'indifférence au rayonnement de la pensée, tant qu'elle ne trouble pas directement l'ordre public, méconnaît sa puissance et sa grandeur. Elle en renie la responsabilité redoutable autant que glorieuse. Un jour un libéral célèbre et très honnête homme s'écriait qu'il n'y avait pas de crime de la pensée. Penseur irréfléchi ! Comme si la pensée n'était pas précisément à la racine de tout crime et de toute vertu. Oh ! ce n'était pas ainsi que le Sauveur du monde s'y prenait pour régénérer la conscience humaine. S'il flétrissait, comme le mal réalisé lui-même, le plus secret désir du mal, il traçait comme la grande loi de tous les actes l'amour de Dieu et des hommes gravé au fond du cœur.

Le libéralisme illimité est un grand corrupteur, car la répudiation sacrilège, au nom de la société, du droit du bien contre le mal, ce laisser-passer officiel de toutes les provocations au vice, à l'impudeur, à la haine, à l'envie, oblitère et tue à la

longue le sens moral des peuples. Il le livre, sans règle, à toutes les ardeurs brutales de la bête fauve qui rugit en lui, et aux dernières abjections du sens physique qui parle toujours clair.

Parcourez un jour, si vous pouvez, les milliers de journaux et de livres débordant de luxure et d'impiété, qui souillent le regard et le cœur, suivez dans les faits divers ou dans les tribunaux les attentats sans nombre et sans nom où se rencontrent aujourd'hui tous les âges, et dites-moi, si vous l'osez, si les libertés absolues de la presse, du colportage, de la gravure et du théâtre sont des libertés sacrées. Oh ! non ! Ce ne sont pas des libertés. Ce sont des atteintes flagrantes à la liberté primordiale de l'homme et du citoyen, celle de circuler lui-même sous le soleil de son pays, à travers ses arts et sa littérature, sans respirer un air empoisonné.

Non ! grâce à Dieu, le libéralisme n'est pas la liberté.

Le libéralisme, vous l'avez vu, c'est la tyrannie de la loi sans Dieu.

La liberté, c'est le droit d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Le libéralisme, c'est le vagabondage de l'esprit sans boussole dans le cercle inférieur des opinions humaines.

La liberté, c'est la dilatation sans mesure de l'intelligence dans la sphère sans borne de la vérité.

Le libéralisme est une chose et un nom nouveaux, il n'était pas hier, ne sera pas demain, il dormira un jour dans la poussière où dorment les erreurs passées. Elles furent modernes à leur tour, et ne sont plus.

La liberté n'a jamais eu de commencement et n'aura pas de fin, elle est, de toute éternité, l'attribut de l'être par essence. Sur le front de l'homme, elle est le reflet de l'attribut divin ; et, tant que l'homme lui-même sera fidèle à Dieu, il gardera intacte la gloire de la divine empreinte.

O vous donc, qui aimez la liberté, gardez-vous des principes qui vous font quitter la proie pour l'ombre !

Mais, ne l'oublions pas, et n'allons jamais au-delà de la vérité, car c'est encore une façon de lui être infidèle. Tout, dans 89, n'est pas marqué du même sceau.

Il y eut, dans le mouvement si complexe de la France, à cette époque, un courant vraiment juste et rénovateur. Amour sincère du bien public, réaction contre l'absolutisme de la monarchie gallicane, publicité de la justice, respect des accusés, répartition proportionnelle des charges publiques : transformation

sociale qui convie la multitude à une condition meilleure, et la nation elle-même à une part plus active dans ses destinées ; — mais tous ces progrès, et d'autres sont encore des dons de l'Évangile, comme les fruits d'automne sont encore des dons du soleil, par sa chaleur accumulée, au moment même où la terre semble se détourner de ses rayons, ils sont pour ainsi dire, le miel chrétien laissé au bord de la coupe par le tentateur, pour en faire boire l'ivresse à tant d'honnêtes gens séduits. Rien de tout cela n'est la Révolution, et deux choses demeurent certaines : l'une que son essence est la révolte, l'autre, que la Déclaration des droits de l'homme en contient tout entier le satanique esprit. Ce n'est pas cet esprit qui relèvera la pyramide sociale ; car c'est lui qui l'a renversée.

Qui donc la relèvera ?

Qui redressera cette merveilleuse pyramide des sociétés humaines dans l'ordre, faite, non de pierre ou de métal, comme la tour de Babel, ou l'autre qui monte là-bas à l'horizon, mais d'êtres pensants, libres et immortels ? Qui ? Celui-là seul qui l'a faite, le vrai Dieu vivant, un en trois personnes.

Le créateur et révélateur qui en posa les bases, par la justice, dans le décalogue ; le rédempteur qui, par l'infusion de son sang dans les veines de l'homme, l'a portée au point culminant de la beauté morale ; le sanctificateur, qui en est, par la charité, le ciment et la vie.

Et, puisque, selon la parole qui ne passe pas, l'homme n'arrive à Dieu que par le Fils de Dieu fait homme, héritier universel de la création, le règne de Dieu se traduit par le règne social de Jésus-Christ, c'est-à-dire l'instauration ou la restauration de toutes choses, principes, lois, institutions et pouvoirs selon la règle et la lumière chrétiennes. Là se trouvent, confondus, les droits de Dieu et les droits de l'homme dans une magnifique harmonie. Là est l'unique rempart de la civilisation menacée.

L'épanouissement du règne du Christ serait la floraison de l'idéal mortel. La seule proclamation de cette royauté, auprès de laquelle toutes les autres n'ont que des couronnes de verre, tant qu'elles n'y puisent pas la trempe divine, serait pour l'un de ces peuples initiateurs dont je parlais au début, — et pourquoi ne pas le nommer ? pour la France, notre glorieux et malheureux pays, une belle revanche de son vieil honneur, prélude à toutes les autres. Le siècle qui ouvrirait sous le drapeau de Dieu, la

marche des siècles nouveaux, aurait un titre éternel à la reconnaissance de l'avenir.

Pourquoi ce siècle ne serait-il pas le nôtre?

Regardez au large et en haut. Il se passe quelque chose de grand. Pendant que la France officielle, non pas la vraie France, baptisée de Lazare, fille aînée de l'Église, mais la maçonnerie faussaire de sa parole, fête le centenaire de l'évangile menteur de la Révolution, l'Évangile de la vérité, aidé par les progrès de la science, par les armes mêmes, de ceux qui le renient, fait chaque jour un pas sur la carte du monde.

La persécution, comme un ouragan fécond, disperse au loin la semence de la parole divine.

Sur les atomes de cendre morte qui furent les blasphémateurs du catholicisme, sur les vaines statues qui ne font revivre que le souvenir de leur impuissance, la papauté, captive et dépouillée par l'accident d'un jour, rayonne au centre de l'Europe dans une immortelle jeunesse et une incomparable majesté; de niveau, par le rang souverain, avec les plus hautes puissances temporelles, elle les domine toutes par son prestige moral, par l'autorité de sa parole, l'étendue de son regard, la sagesse et la sérénité de ses pensées, le respect et l'amour qui remontent à elle de tous les points de l'univers.

O Sainte Église catholique Romaine, toi qui as dénoncé toutes les erreurs et qui les as vaincues, toi dont les dix-huit centenaires sont les témoins indestructibles de tes combats et de tes triomphes, toi qui gardes, avec le gouvernement des âmes, le droit éternel, et la conscience du monde, et qui les garderas jusqu'au jour où, assise aux pieds du souverain Juge, tu jugeras avec lui le monde arrivé à son terme, reçois ici, non de moi pauvre serviteur à la pauvre parole, au cœur plus pauvre encore, mais de cette assemblée savante qui va s'incliner sous la bénédiction du successeur de Pierre, l'hommage de notre foi et de notre inébranlable fidélité. Puisse-t-il monter à Dieu comme un témoignage de la fidélité française et le gage de l'invincible espoir des penseurs, catholiques et français, dans le salut de la France par la vertu de Jésus-Christ!

G. DE BELCASTEL.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

ET L'AUGMENTATION DU TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

La gravité de la crise que nous traversons, ne doit pas nous faire perdre de vue les progrès qui se font chaque jour pour bouleverser nos vieilles institutions. La nouvelle loi que vient de voter la Chambre et que le Sénat acceptera, marquera un nouveau pas dans cette voie. Nous ne saurions mieux en montrer les inconvénients et les dangers qu'en reproduisant le discours prononcé, pendant la discussion au Palais-Bourbon, par Mgr l'évêque d'Angers, à la séance du 7 novembre. C'est d'ailleurs un véritable chef-d'œuvre de dialectique et de clarté.

Mgr Freppel. — Messieurs, si le projet de loi soumis à vos délibérations n'avait d'autre résultat que d'améliorer le sort des instituteurs primaires et d'introduire de l'ordre, de la clarté dans une législation financière qui, à l'heure présente, selon l'expression convenue, offre l'image d'un véritable chaos, je ne serais pas à cette tribune; car je reconnais bien volontiers, avec M. le rapporteur de la commission, que les traitements de la plupart des membres de l'enseignement primaire ne sont pas assez élevés, et que, d'autre part, il est impossible de contester que notre comptabilité publique en pareille matière laisse beaucoup à désirer.

Si donc, je le répète, le projet de loi dont vous êtes saisis se bornait à porter remède à cet état de choses, je n'hésiterais pas à lui donner mon suffrage ; mais il va plus loin, il a une tout autre portée.

En droit, il s'appuie sur une doctrine qui me paraît pleine de contradictions et d'erreurs, et, en fait, il prive le budget de l'Etat d'une ressource que je considère comme indispensable.

C'est le double grief que je vous demande la permission de faire valoir en dehors de toute autre préoccupation.

Examinons d'abord la doctrine sur laquelle s'appuie le projet. Mais je ne sais vraiment si je suis bien avisé de venir agiter devant vous une question de doctrine : la Chambre ne paraît pas aimer beaucoup les questions de cet ordre. (Parlez ! parlez ! à gauche.) Alors vous m'encouragez. (On rit.) Et, en effet, lorsqu'on veut apprécier un projet de loi à sa juste valeur il faut voir avant tout sur quelle doctrine il repose, quel en est le principe fondamental, quelle en est l'idée-mère. C'est là ce qui lui donne de l'importance et de l'autorité.

Me plaçant à ce point de vue, je dis que la doctrine sur laquelle repose le projet de loi est contradictoire et erronée. Voici cette doctrine :

« Le service de l'instruction primaire est exclusivement un service d'Etat et nullement un service familial ni un service communal. D'où il suit que les dépenses de l'instruction primaire, quant au personnel, doivent être portées au budget de l'Etat, sans que ni les familles ni les communes y entrent pour rien. Voici, en effet, comment s'exprime M. le rapporteur de la commission : « Le principe essentiel du projet de loi, c'est que les dépenses de l'instruction primaire, en ce qui concerne le personnel, sont une dette nationale et non une dette communale. »

C'est ici que je trouve tout d'abord une contradiction. Si, en effet, comme vous le dites, les dépenses de l'instruction primaire, en ce qui concerne le personnel, sont une dette nationale et non pas une dette communale, de quel droit et en vertu de quel principe venez-vous imposer à la commune, sous le nom d'indemnité de résidence, une véritable augmentation de traitement? (Très bien ! très bien ! à droite.) Car c'est bien un supplément de traitement, c'est bien un traitement déguisé que cette indemnité de résidence, ainsi que vous le disait, l'autre jour, M. Le Provost de Launay, et vous ne lui avez pas répondu sur ce point, parce que vous ne pouviez pas lui répondre. (Très bien! très bien ! sur les mêmes bancs.)

Donc, de deux choses l'une : ou renoncez à dire que les dépenses de l'instruction primaire sont exclusivement une dette nationale, ou portez l'indemnité de résidence à la charge de l'Etat : il n'y a pas de milieu.

M. le comte de Lanjuinais et d'autres membres à droite. — Très bien! très bien !

Mgr Freppel. — Et veuillez bien remarquer, messieurs, que mon raisonnement ne s'applique pas moins au département qu'à la commune.

Si, d'après votre théorie, les dépenses de l'instruction primaire, quant au personnel, sont exclusivement une dette nationale, vous ne pouvez pas, sans vous contredire, inscrire au budget du département ou du conseil général l'indemnité de résidence pour les inspecteurs primaires, qui sont uniquement des fonctionnaires de l'Etat, au même titre que les préfets et les sous-préfets. Mettez cette indemnité de résidence pour les inspecteurs primaires à la charge de l'Etat, si vous le voulez, mais le département ou le conseil général n'a rien à voir dans ce que vous appelez une dette nationale ; cela me paraît de toute évidence. (Très bien! à droite.)

Et même, messieurs, j'irai plus loin. Je dis que si, d'après votre système, le service de l'instruction publique est exclusivement un service d'Etat ; si l'instituteur ne relève plus de la commune à aucun titre; si la commune dans la personne de son maire, de son conseil municipal, de ses chefs de famille, ne possède plus sur l'école primaire aucune espèce de droit de contrôle, de surveillance, d'inspec-

tion, d'intervention quelconque ; si, en un mot, l'école primaire cess d'être l'école de la commune pour devenir purement et simplemen l'école de l'Etat, c'est également au budget de l'Etat que vous deve reporter toutes les dépenses qu'il entraîne, non seulement quant a personnel mais encore quant au matériel. (Très bien ! très bien ! droite.) Il ne peut plus être question dans votre théorie d'inscrire a budget communal des dépenses obligatoires comme vous le faites l'article 23.

Vous ne pouvez pas flotter continuellement entre deux conception contradictoires, et dire tantôt l'école est communale, quand il s'agi de payer ; tantôt l'école n'est pas communale, quand il s'agi pour la commune d'avoir le droit d'y voir quelque chose. (Très bien très bien ! sur les mêmes bancs.) Vous ne pouvez pas rester e suspens entre ces deux notions absolument contraires ; il faut néces sairement prendre parti pour l'une ou pour l'autre : ou rendez à l commune le droit dont vous l'avez dépouillée, droit de contrôle, d surveillance, d'intervention dans le choix des maîtres, ou bie exonérez-la d'un ordre de dépenses qui ne la regardent pas, qui n regardent plus que l'Etat, lequel fait de l'instruction primaire s chose, son affaire propre, à l'exclusion des communes et départements Nous vous tiendrons enfermés dans ce dilemme jusqu'à ce que vou ayez trouvé le moyen d'en sortir. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Et vous avez si bien compris vous-mêmes la force de ce raisonne ment, du moins quant au personnel, que vous avez dit en propre termes : « Les dépenses de l'instruction primaire, en ce qui concern le personnel, sont une dette nationale et non pas une dette commu nale. »

Mais alors, je le répète, si elles constituent une dette nationale e non une dette communale, vous ne pouvez pas, sans vous infliger vous-mêmes un démenti formel, inscrire l'indemnité de résidence a budget de la commune, car j'estime bien que l'indemnité de résidenc regarde le personnel et non pas le bâtiment, non pas le mobilie scolaire.

A droite. C'est évident !

Mgr Freppel. — Donc, de votre propre aveu, vous devez o supprimer l'indemnité de résidence ou la mettre à la charge de l'Etat. Encore une fois, il n'y a pas de milieu.

J'ai donc eu raison de dire, messieurs, que le projet de loi est un tissu de contradictions. J'ajoute qu'il renferme une grave erreur. Ici, je laisse de côté les départements et les communes pour entrer dans un autre ordre d'idées.

Vous prétendez, — et c'est l'idée fondamentale de tout le système, — que l'instruction primaire est exclusivement un service d'Etat. Eh bien, je dis que c'est là tout simplement une erreur. (Marques d'assentiment à droite.)

Car l'enseignement primaire, cet enseignement qui a pour objet de donner aux enfants les premiers éléments des connaissances humaines, est avant tout un service familial, et ce n'est que subsidiairement, et à défaut de la famille, qu'il peut devenir un service communal ou un service d'Etat. Et même, il serait facile de contester qu'il puisse jamais être un service d'Etat. Non seulement il est faux de dire que l'instruction primaire est exclusivement un service d'Etat, mais on pourrait contester qu'il le soit à un degré quelconque. Car la fonction éducatrice n'entre nullement dans l'idée de l'Etat qui est un pouvoir de gouvernement et non pas un pouvoir d'enseignement. Vous avez beau presser en tous sens les trois pouvoirs qui constituent l'Etat, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire, vous n'en ferez jamais sortir la fonction éducatrice.

Vous l'en ferez sortir moins que jamais à l'heure présente. Car, pour exercer la fonction éducatrice, il faut avoir des doctrines, et l'état moderne, tel que vous l'entendez, n'a pas et ne peut pas avoir des doctrines, sous peine d'opprimer les uns au profit des autres. Il n'en est pas de la fonction éducatrice comme de la fonction judiciaire, de la fonction administrative, qui comptent essentiellement à l'Etat; la fonction éducatrice ne lui appartient à aucun titre.

M. Jules Caret. — Donc, il faut supprimer le budget des cultes.

Mgr Freppel. — Que l'Etat, messieurs, dans un intérêt général... (Bruit de conversations.)

Je vous ai avertis, messieurs, que je traiterais une question de doctrine...

M. Jaurès. — Mais, nous vous écoutons.

M. Clémenceau. — C'est très intéressant!

Quelques membres à droite. — On n'entend pas souvent parler comme cela!

Mgr Freppel. — Que l'Etat, dans un intérêt général, use de son pouvoir pour écarter de l'enseignement les indignes et les incapables reconnus tels par ceux qui sont compétents pour juger de la science et de la moralité; que l'Etat, pour maintenir et élever le niveau des études, encourage, stimule, excite les efforts des instituteurs de la jeunesse; que l'Etat, pour mieux atteindre ce but, — car je vais jusque-là, — que l'Etat ouvre, entretienne, dote certains établissements placés plus particulièrement sous sa protection, et qu'enfin il veille à ce que nulle part l'ordre, la sécurité, la santé publique, les lois, aucun des biens dont il a la garde, n'éprouve un détriment quelconque, je n'y contredis en aucune façon. Mais de cette mission de surveillance, d'encouragement, de protection, à l'office d'instituteur, d'éducateur universel de la nation, que vous lui attribuez, en disant que le service de l'instruction primaire est exclusivement un service d'Etat, il y a tout un abîme, et cet abîme, l'absolutisme seul peut le franchir. (Vive approbation à droite.)

Mais soit : l'instruction primaire peut devenir dans une certaine mesure un service d'Etat; vous m'accorderez bien aussi, je l'espère, qu'il est également et même avant tout un service familial, par la raison bien simple que, de droit naturel, les enfants appartiennent à leurs parents, de qui ils tiennent l'existence et la vie, et qui ont contracté par là même l'obligation de les instruire et de les élever, de développer leur intelligence et leur volonté, comme ils ont le devoir de les nourrir et de développer leurs corps, à tel point que, s'ils en avaient le loisir, les facultés et les moyens, ils pourraient et devraient même se passer de tout autre concours. Vous pouvez contester ce principe si vous voulez, mais c'est le droit naturel que vous contesteriez en même temps, et je ne pense pourtant pas que vous ayez l'intention d'en arriver jusque-là. (Très bien ! très bien ! à droite.)

S'il en est ainsi, si l'instruction primaire est avant tout un service familial, il doit par là même constituer une dette familiale pour ceux qui sont en état de la payer. Cette dette familiale ne se réduit pas seulement, comme le prétendait l'honorable M. Goblet dans son exposé des motifs, à l'acquisition de cahiers, de livres, dont les familles, du reste, deviennent propriétaires; ce n'est point là une contribution sérieuse aux dépenses de l'enseignement primaire. La dette familiale, c'est la rétribution scolaire, et, pour les familles riches ou aisées, cette rétribution scolaire est tout ce qu'il y a au monde de plus juste et de plus raisonnable.

M. Jules Steeg. — Vous la remettez en question !

Mgr Freppel. — Oui, je la remets en question, et c'est mon droit dans la discussion d'un projet de loi sur les dépenses de l'enseignement primaire.

Cette rétribution scolaire, vous l'avez supprimée, je le sais ; et vous en maintenez la suppression dans le projet de loi actuel au grand détriment des finances de l'Etat, des départements et des communes. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Mais c'est là une considération que je veux écarter pour le moment ; j'y reviendrai tout à l'heure. C'est la question de principe que je voudrais examiner tout d'abord.

Vous avez supprimé la dette familiale ou la rétribution scolaire, et vous en maintenez la suppression dans le projet de loi actuel. Pourquoi ? Sous prétexte d'égalité.

Mais cette égalité, vous la rompez tous les jours en ce qui concerne l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur par les bourses de lycées et de facultés que vous accordez aux uns et que vous refusez aux autres. (Très bien ! très bien ! à droite.)

N'invoquez donc pas le principe d'égalité, car autrement vous donneriez gain de cause à ceux de nos collègues de l'extrême gauche qui, s'armant de votre principe, réclament la gratuité absolue de l'instruction intégrale : ils sont logiques et vous ne l'êtes pas.

Vous avez supprimé la dette familiale ou la rétribution scolaire, et vous en maintenez la suppression dans le projet de loi actuel. Pourquoi? Parce que, disait un autre — je me rappelle nos discussions avec feu M. Paul Bert — parce qu'elle implique, parce qu'elle entraîne une sorte d'humiliation pour ceux qui ne sont pas en état de payer.

Mais si les parents ne se sentent pas humiliés de voir les noms de leurs enfants insérés au *Journal officiel* et publiés aux quatre coins de la France, à titre d'élèves du gouvernement dans les lycées, je ne vois pas pourquoi ils ressentiraient une humiliation plus vive de voir les noms de leurs enfants figurer sur une liste dressée par le conseil municipal et dont l'existence n'est même pas soupçonnée en dehors des limites de la commune. (Très bien! très bien! à droite.)

Non, messieurs, permettez-moi de vous le dire, tout cela ne supporte pas une critique sérieuse.

Vous avez supprimé la dette familiale ou la rétribution scolaire dans un élan de générosité irréfléchi, sans même vous apercevoir que vous commettiez par là une grave injustice. Oui, messieurs, je n'hésite pas à le dire, il y a là une grave injustice...

M. le comte de Lanjuinais. — C'est très vrai !

Mgr Freppel .. car, comme conséquence de cette suppression de la rétribution scolaire, les familles pauvres ou peu aisées étaient, par l'aggravation de l'impôt, obligées de payer pour les enfants des riches, exempts, eux aussi, de la rétribution scolaire. (Très bien! très bien! à droite.)

M. Gaudin Villaine. — Et ceux qui n'ont pas d'enfants paient également !

Mgr Freppel. — Les pauvres ne payaient rien auparavant, et aujourd'hui, ils payent pour les riches; vous avouerez que c'est là une singulière façon d'entendre la démocratie. (Très bien! très bien! à droite. — Interruptions à gauche.)

Comment, vous protestez! Voyons! soyez donc de bon compte, et veuillez suivre une minute le simple raisonnement que voici :

Par suite de la suppression de la rétribution scolaire, vous avez privé le budget de l'Etat de 18 millions, cela n'est pas contestable et n'a jamais été contesté par personne.

Ces 18 millions perdus par la suppression de la rétribution scolaire, il vous a bien fallu les retrouver d'une autre manière, par la voie de l'impôt, sous la forme de centimes communaux, de centimes départementaux, de centimes d'Etat. Il en est résulté une aggravation d'impôt de 18 millions. Cette aggravation d'impôt pèse — proportionnellement, bien entendu — sur les pauvres comme sur les riches. Par conséquent, il est absolument exact de dire que les pauvres, qui, sous le régime de la rétribution scolaire ne payaient rien, payent

actuellement, par la voie de l'impôt, pour les riches qui payaient tout. (Très bien! très bien!)

M. Roque (de Fillol). — Ils n'étaient pas nombreux, ceux qui n payaient rien! Ce sont les indigents seulement que vous visez!

Mgr Freppel. — Si vous ne comprenez pas cette vérité, je dése père de vous faire comprendre une vérité quelconque. (Très bien très bien!)

M. Jolibois. — C'est éclatant de vérité? On n'a jamais répond à cela!

M. le comte de Lanjuinais. — Et on ne peut pas y répondre!

(*A suivre.*)

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

Le gouvernement anglais, désireux de rendre au Pape l politesse que la reine Victoria a reçue de Sa Sainteté à l'occa sion du cinquantième anniversaire de son avènement au trône a résolu d'envoyer à Rome un ambassadeur extraordinaire pou complimenter Léon XIII au sujet de son jubilé sacerdotal. L choix du ministère s'est porté sur le duc de Norfolk, gran maréchal d'Angleterre et premier pair du Royaume qui, d plus, a l'avantage d'être catholique. C'est lui qui sera chargé d remettre au Pape la magnifique édition *princeps* de la Vulgat que la reine Victoria offre à Sa Sainteté.

—

A l'occasion du jubilé sacerdotal du Souverain Pontife S. M. le shah de Perse a envoyé au Saint-Père la lettre suivante :

A Sa Sainteté, douée d'un naturel du Messie, élevée comme les habitants du monde céleste, le Pape très vénéré et très illustre qu'il puisse être assisté de la grâce du Seigneur.

Nous avons appris avec joie que Votre Sainteté, prenant en considération les cinquante années de son heureuse initiation dans le service sacerdotal, allait, avec la bénédiction de Dieu, célébrer son jubilé.

Eu égard aux relations amicales que Nous entretenons avec la personne vénérable de Votre Sainteté, et en considérant la haute dignité de la Papauté qui est reconnue partout comme Chef de la religion catholique, Nous n'avons pas voulu laisser échapper une pareille occasion sans Vous faire parvenir Nos vœux et Nos félicitations;

il serait, en effet, inconcevable que, dans cette circonstance d'un aussi agréable message où tous les regards sont tournés vers le Vatican, Nous restions indifférent à cet égard, surtout quand il est constant que les rapports d'amitié ont été, depuis de longues dates, solidement établis entre les souverains de la Perse et la cour de Rome, et que Notre désir intime consiste à entretenir et à raffermir, dans un parfait accord, les bases de ces bonnes relations.

Nous avons appris aussi, avec une grande satisfaction, que, grâce à la sagesse et à l'intervention de Votre Sainteté, les différends survenus entre les diverses nations ont été aplanis et que la paix générale a été maintenue partout, et Nous applaudissons, — avec la bonne foi que tout le monde a dans la justice et dans la probité innées dans la personne vénérée de Votre Sainteté, — aux résultats du triomphe qu'Elle a acquis dans toutes les difficultés qui ont été soumises à son arbitrage.

Nous espérons, qu'avec la grâce de Dieu, Votre Sainteté exercera encore, pendant de longues années, cette médiation désintéressée.

Fait dans Notre palais impérial de Téhéran, dans le mois de Rebjeb 1304 (de l'Hégire) et dans la quarantième année de Notre règne.

Suivent le sceau et la signature de Sa Majesté.

—

Les journaux catholiques allemands publient un manifeste adressé par le comité allemand pour la célébration des noces d'or de Sa Sainteté aux catholiques allemands. Dans ce manifeste, signé par S. A. S. Mgr le prince de Lœwenstein et les vice-présidents du comité, il est dit :

Les pèlerins allemands, d'accord avec les représentations de toutes les autres nations, protesteront de nouveau, par leur pèlerinage à Rome, contre la captivité du Saint-Père et ils insisteront pour le droit du monde catholique au rétablissement de la souveraineté temporelle, qui seule forme la garantie suffisante pour la liberté indispensable du Vicaire de Jésus-Christ.

Que tous ceux qui le pourront aillent donc à Rome ; ils accompliront ainsi le vœu formulé par tout fils dévoué de notre sainte Eglise : prier au tombeau des Princes des apôtres ; visiter les sept basiliques et les autres sanctuaires de Rome, voir en face le Vicaire de Jésus-Christ et en recevoir la bénédiction pontificale.

CHARLES, prince de Lœwenstein ; FÉLIX, baron DE LOË, ROCH DE ROCHOW, DE STEINLÉ, PIERRE PAULA CAHENSLY.

—

Les réceptions officielles à l'occasion du Jubilé du Pape Léon XIII, ont commencé le 21 novembre au Vatican.

Le produit des souscriptions recueillies par le comité franco-

italien des Dignitaires et Chevaliers des Ordres pontificaux dépassa de beaucoup le prix de la grande œuvre de faïence de M. Ollivier de Lorra, ce comité a décidé de joindre à ce présent une magnifique croix pontificale, qui sera d'or et d'argent enrichie de pierreries.

Cette croix sera la première croix papale que l'on verra à Rome, car jusqu'ici les papes portaient la double croix, ou croix à deux branches attribuée aux archevêques, tandis que la croix papale a trois branches pour désigner la triple royauté du chef de l'Eglise catholique.

Une délégation du comité franco-italien portera prochainement à Rome, ce chef-d'œuvre, exécuté par des artistes français.

—

Un nouveau pèlerinage français est arrivé à Rome. Il comprend plus de deux cents personnes appartenant, pour la plupart, aux diocèses de Coutances et d'Agen. On attend également, ces jours-ci, cinq cents pèlerins de l'Amérique du Sud qui, depuis quelque temps déjà, avaient débarqué à Barcelone, mais qui ont prolongé l'itinéraire de leur voyage jusqu'à Rome, pour visiter les principaux sanctuaires de la péninsule, notamment Assise et Lorette. Ces deux pèlerinages seront reçus très prochainement en audience par le souverain pontife.

—

Les audiences particulières de ces derniers jours ont été marquées par de nouvelles et riches offrandes présentées au Saint-Père pour son jubilé sacerdotal. Ainsi dans l'audience du 10 courant, le T. R. P. Edouard Sorin, supérieur général de la Congrégation de Sainte-Croix, résidant en Amérique, à Notre-Dame, a offert en son nom et au nom de sa congrégation un groupe en marbre jaune antique représentant une superbe copie de la *Vierge à la chaise*, de Raphaël. C'est la première reproduction en sculpture faite de ce chef-d'œuvre, et Sa Sainteté en a agréé l'offrande avec une satisfaction toute spéciale.

—

L'évêque de Nicolet, au Canada, Mgr Gravel, récemment arrivé à Rome, a remis au souverain pontife, avec un don considérable pour le Denier de Saint-Pierre, un magnifique volume in-4°, admirablement travaillé, contenant les discours et compositions littéraires des élèves du Séminaire de Nicolet, pour

célébrer dans une séance académique le jubilé sacerdotal de Léon XIII.

—

Sa Sainteté a également reçu ces jours-ci l'offrande d'un autre volume particulièrement important qui lui a été présenté, au nom de l'auteur, par le secrétaire de la Propagande pour les affaires de rire oriental, Mgr Cretoni, et qui figurera avec honneur à la section bibliographique de l'Exposition vaticane. C'est la traduction en langue arabe de la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin, faite par un prêtre maronite de Beyrouth, le Rév. D. Paul Auad Assermani, avec l'aide d'un autre arabisant célèbre, Mgr Piavi, délégué apostolique dans la même ville.

—

Nous traduisons de la *Voce della Verita* :

Nous avons annoncé que le gouvernement républicain de la Colombie avait décidé de prendre part officiellement au Jubilé sacerdotal du Saint-Père. Nous sommes maintenant en mesure de fournir de plus amples détails au sujet de ce très noble exemple donné à la vieille Europe par un gouvernement républicain d'Amérique.

Ce fut le président de la république lui-même, Rafaël Nunez, qui adressa au ministère de Bogota une note par laquelle il l'invitait à prendre part à la démonstration universelle de foi et d'amour envers le Vicaire de Jésus-Christ.

Une commission fut nommée à l'effet de rechercher le moyen de traduire en acte la pensée du président Nunez, et elle choisit pour son président M. Carlo Calderon.

Celui-ci, dans son rapport, commença par faire observer que le monde entier fête le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, et que le gouvernement colombien ne peut rester en dehors de ce mouvement. Depuis le jour où l'Espagne et le Portugal se sont disputé l'empire du Nouveau-Monde, l'influence du Souverain-Pontife ne prit jamais une extension égale à celle qu'elle possède sous Léon XIII. Et M. Calderon en donne les motifs; c'est que le pouvoir spirituel représente dans le monde un élément de force, dont l'action s'étend jusque dans les questions politiques, et constitue un grand facteur social.

La constitution de la Colombie admet la nécessité de la Papauté. En réalité, elle le proclame souverain étranger pour les relations internationales, et « chef spirituel de tout le peuple colombien ». De là résulte, pour la République, la nécessité de prendre part au Jubilé pontifical.

Ce rapport fut déposé sur le bureau de la Chambre le 12 mai.

Le 17 mai, l'Assemblée votait le projet suivant.

Loi N° 78 autorisant le gouvernement à présenter ses hommages à S. S. Léon XIII.

Le Conseil national législatif décrète :

Article unique. — Le gouvernement est autorisé à présenter ses hommages à S. S. Léon XIII, à l'occasion de son jubilé sacerdotal. A cette fin est assignée la somme de dix mille pesos d'or, à prendre dans le Trésor public.

Donné à Bogota, le 17 mai 1887.

Le Président : M. A. Caro ;
Le vice-président : José M. Rubio Frare ;
Secrétaires : Manuel Brigard,
Roberto de Navarez.

NÉCROLOGIE

On écrit de Strasbourg, à l'*Univers*, le 18 novembre :

Hier, jour de Saint-Grégoire Thaumaturge, vers deux heures du soir, on ferma doucement les yeux de notre vénérable évêque André, que le Seigneur venait d'appeler à lui. Ce douloureux moment était attendu depuis longtemps, il fallait être prêt pour offrir le sacrifice que Dieu demandait au peuple fidèle d'Alsace. La vie du vénérable prélat forme toute une histoire, grande, laborieuse, pleine de mérites éminents, et nous espérons qu'on la racontera bientôt, à l'édification du clergé et des ouailles. Il comptait quarante-sept années d'épiscopat et arrivait à la quatre-vingt-quatorzième année de sa vie, si féconde et si traversée par les grands événements politiques et religieux. Qu'il nous soit permis de tracer quelques linéaments de cette noble et méritante carrière.

Né à Sigolsheim, le 6 avril 1794, en pleine Terreur, Mgr *André*Ræss eut le bonheur d'être élevé par une pieuse et forte mère, qui vivait encore quand son fils fut élevé à la dignité épiscopale. Il fit presque toutes ses études à Mayence, sous les yeux de son éminent compatriote Liebermann, supérieur du séminaire, durant l'épiscopat de Mgr Colmar, également Alsacien. Ses succès furent brillants ; il choisit la vocation sacerdotale et fut ordonné prêtre à Mayence. Ses qualités le rendaient propre aux fonctions de professeur, d'abord du petit, ensuite du grand séminaire, et il eut la chance de travailler à former cette pléiade de prêtres qui, au sortir de la grande catastrophe révolutionnaire, contribuèrent si puissamment à relever les ruines, et à propager la bonne odeur de Jésus-Christ parmi le peuple rhénan.

Comme séminariste, il dut payer un large tribut à sa patrie. Lors de la retraite de la grande armée, les pauvres soldats français avaient apporté le typhus à Mayence. Les hôpitaux étaient pleins de malades, et la contagion se répandait parmi les habitants. On manquait de garde-malades. Alors le vénérable M. Liebermann organisa avec les séminaristes un bataillon de gardes, qui se partageaient la rude besogne et servaient les malades. Il y eut plus d'une victime de dévouement et le jeune Ræss fut également atteint. Il fut entre la vie et la mort, mais sa vigoureuse nature eut raison de l'épidémie, et il guérit pour reprendre immédiatement ses études.

Sa carrière comme professeur du séminaire fut bénie de Dieu. Il était littérateur distingué et devint bientôt apologiste de la foi. Cela était nécessaire. La Révolution avait laissé des traces funestes. Les provinces rhénanes changèrent de maîtres. Autrefois, elles avaient pour princes temporels des évêques dont le gouvernement était tout paternel. Le traité de 1815, si funeste à tous les égards, le fut en particulier pour ces belles contrées, qui échurent en partage à des princes protestants. De là une lutte entre l'Eglise et le pouvoir temporel, qui favorisa l'hérésie de toutes ses forces. Les loges maçonniques tenaient le sceptre, et toutes les mesures gouvernementales portaient l'empreinte d'une inimitié profonde envers l'Eglise. Il fallait des lutteurs pour défendre l'héritage sacré, et Dieu en suscita dans le clergé de la métropole du Rhin. Le jeune professeur prit une large part dans le combat. Uni d'une étroite amitié avec un de ses collègues également savant et méritant, le jeune Weiss, qu'on verra plus tard évêque de Spire, les deux champions publièrent une série d'ouvrages en faveur de la sainte cause. Bientôt ils se firent journalistes. Il fallait un organe périodique pour répondre aux attaques de la presse protestante et rationaliste qui régnait en maître. Ce fut l'origine du journal « *le Catholique* », qui devint bientôt une autorité dans la presse. Le journal avait carrément élevé son drapeau en y inscrivant le titre significatif : « Christianus mihi nomen, *Catholicus* cognomen. » (S. Pacian.) Il resta fidèle à sa devise et sut inspirer le respect aux antagonistes. Plus tard, il fut rédigé, durant quelques années, à Strasbourg par le grand Gœrres, passa ensuite sous la direction du chanoine Weiss, de Spire, nommé plus haut, et finalement revint à son gîte à Mayence, où il continue sa forte et sainte œuvre sous l'habile direction de Mgr Heinrich.

Littérateur très apprécié, polémiste parfait, professeur très distingué, Mgr Raess sut faire face à toutes ces charges, servi qu'il était par le zèle le plus pur et une santé qui le rendait propre à supporter toutes les fatigues. Il dut enfin quitter Mayence et rentrer dans sa chère Alsace, sur le vœu de Mgr de Trévern. C'était en 1829. Nommé d'abord directeur de l'Ecole des hautes études ecclésiastiques à Molsheim, il fut bientôt appelé à la tête du grand séminaire de

Strasbourg. Il n'était pas facile de succéder à un supérieur tel que le chanoine Lienhart, le vrai restaurateur de cet important établissement depuis le Concordat. Mgr Raess, qui, vers la fin de son séjour à Mayence, avait également rempli les fonctions de supérieur, se retrouva sur un terrain cher à son cœur. Durant près de dix ans qu'il tint les rênes au grand séminaire, les études théologiques firent de sensibles progrès. Il prit la chaire du dogme et de l'éloquence sacrée, inspira par ses vastes connaissances aux jeunes lévites l'amour de l'étude, en porta un certain nombre à la pratique de la littérature sacrée et aida puissamment à former un clergé qui fût à la hauteur de sa vocation et des besoins de l'époque.

En 1840 il fut nommé coadjuteur de Mgr le Pappe de Trévern avec le titre d'évêque de Rhodiopolis, sacré dans sa cathédrale et chargé de l'administration immédiate du diocèse. Deux années après il succéda à son méritant prédécesseur. On l'a vu à l'œuvre durant une longue période d'années, toujours vaillant, toujours aimable, sachant stimuler les uns, encourager les autres et donner l'exemple d'un ouvrier infatigable dans la laborieuse mission qu'il avait reçue. Enumérer ses travaux et ses œuvres sera la mission de son futur biographe. Il devint le grand bienfaiteur de l'Alsace par ses fondations et ses largesses. Le collège libre de Colmar, si florissant jusqu'en 1870, lui doit son origine. Il eut pour règle de diminuer le nombre des églises mixtes en Alsace, et il réussit à merveille, non sans de sensibles sacrifices. Les séminaires étaient dans un état florissant et non seulement répondaient parfaitement aux besoins du diocèse, mais fournissaient de nombreux apôtres aux missions lointaines. Ses travaux littéraires furent continués. Nous ne pourrions en donner la nomenclature trop longue ; nous nous bornons à mentionner son dernier grand ouvrage : *les Convertis du protestantisme*, qui ne compte pas moins de dix gros volumes, riche de documents rares et qui coûta à son auteur de longues années de recherches. Il l'avait presque achevé au moment de la funeste guerre de 1870.

On connait ses convictions théologiques. Il avait pris plusieurs fois le chemin *ad limina apostolorum*, pour mettre aux pieds du successeur de saint Pierre ses hommages de vénération et reconnaître son infaillibilité avant la définition du dogme. Enfant de l'Alsace, il était naturellement pour les doctrines romaines, et quand il prit au concile du Vatican, la parole pour réclamer la définition de l'infaillibilité du Pontife romain, il ne fit qu'exprimer la profession de foi de toute sa vie. Aussi à son retour du concile et quand le clergé alla le saluer avec acclamation sur les bords du Rhin, il monta en chaire à la cathédrale et prit pour texte de sa chaleureuse allocution ces paroles : *Credidi, propter quod locutus sum.* Ce qu'il avait toujours cru, il le professa magistralement au sein du concile.

Mais l'heure de la grande épreuve avait sonné. La guerre éclata,

et bientôt Strasbourg, la ville épiscopale, fut assiégée. Le bon pasteur voulut partager les dangers de son troupeau et l'évêque resta à son poste. Le bombardement réduisit en cendres des quartiers entiers; le palais épiscopal n'échappa qu'à grand'peine à la conflagration. Dans cette terrible occurrence, le courageux évêque sortit de la ville, se rendit au quartier du général commandant le siège, pour le supplier de faire cesser le feu et permettre aux affamés de se retirer de la ville. Il n'obtint point ce qu'il avait sollicité au nom de l'humanité. Il en tomba malade et se trouvait encore fort souffrant quand Strasbourg fut obligé de capituler. Mais ce n'était pas la fin. Le nouveau pouvoir traita l'Alsace en pays conquis et ses procédés envers l'Église furent alarmants. Une sorte de kulturkampf fut inaugurée. Le gouvernement, quoique protestant, réclama toutes les faveurs du Concordat; il s'empara immédiatement des écoles, même libres, ce qui amena l'arrestation du courageux vicaire général Rapp et sa déportation. Le mandement du carême, traitant la question des droits de l'Eglise aux écoles, fut confisqué; les petits séminaires furent fermés et le collège libre de Colmar dut être transféré au-delà des frontières. Monseigneur opposa, autant qu'il put, une résistance bien fondée à ces envahissements. Ce fut son chagrin et son deuil profond, et il ne pouvait en voir la fin. Ses forces diminuaient à vue d'œil; il était arrivé à la quatre-vingt-dixième année de son âge, et l'administration du diocèse devait passer, selon la volonté du Saint-Siège, en d'autres mains. De ce moment le vénérable prélat, l'infatigable pasteur, dut prendre un repos forcé. Ses facultés mentales faiblissaient comme son corps, sa mémoire déclinait, et il dut renoncer enfin à offrir le saint sacrifice. Ses jours ne furent plus qu'une douleur continuelle, qui devait aboutir au grand passage.

L'ange de la mort s'approcha enfin de la couche funèbre, le malade reçut les derniers sacrements et rendit à Dieu son âme épurée par de si longues douleurs. Nous comptons bien que du haut du ciel il n'oubliera pas sa chère Alsace, dont il fut le pasteur durant près d'un demi-siècle.

Les funérailles de Mgr Ræss ont été splendides.

Y assistaient : Mgr Freppel, Mgr l'évêque de Metz et NN. SS. les évêques de Trèves et de Mayence.

La levée du corps a été faite par Mgr Freppel en habits pontificaux.

La messe a été célébrée par Mgr Korum, évêque de Trèves.

L'oraison funèbre a été prononcée par le primicier de Mayence.

Le cortège a traversé les principales places et suivi les principales rues. Sur tout le parcours, les réverbères allumés étaient voilés de crêpes.

A côté du clergé, qui était très nombreux, on remarquait les autorités civiles et militaires, les députations du Reichstag, de la Diète, des conseils généraux, des congrégations religieuses, des œuvres catholiques, de la noblesse et du peuple.

Seul, le prince de Holenlohe, gouverneur, s'était rendu directement à la cathédrale.

—

Le général Le Flô vient de mourir : il était âgé de quatre-vingt-trois ans.

Né à Lesneven, dans le Finistère, *Adolphe-Emmanuel-Charles* Le Flo entra tout jeune à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. En 1831, il faisait comme lieutenant, ses premières armes en Afrique et devenait successivement capitaine et chef de bataillon pour sa superbe conduite devant Constantine.

Promu colonel le 20 octobre 1844, il devenait général de brigade le 12 juin 1848.

Quelques mois plus tard, ses compatriotes l'envoyaient siéger à la Constituante. Il ne commença à prendre une part active aux travaux de l'Assemblée qu'en mars 1849, étant allé remplir dans l'intervalle une mission diplomatique à Saint-Pétersbourg. A son retour de Russie, le général Le Flô prit place dans les rangs de la droite.

Réélu le deuxième à la Législative, il prit parti contre la politique napoléonienne et fut, comme questeur de l'Assemblée, un des plus vifs adversaires du pouvoir exécutif. Aussi, dès le matin du coup d'Etat du 2 décembre, il fut arrêté à l'hôtel même de la Présidence, puis compris dans le premier décret d'expulsion. Il se retira en Belgique, puis à Jersey et ne rentra en France qu'en 1859.

Après la révolution du 4 septembre, le général Le Flô fut nommé ministre de la guerre par décret du gouvernement de la Défense nationale et réintégré dans l'armée avec le grade de général de division.

Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Finistère à l'Assemblée nationale, et il fut choisi par M. Thiers comme ministre de la guerre dans le cabinet du 19 février. Après le second siège il donna sa démission et fut remplacé par le général de Cissey. Un décret du 1er juin l'appela à l'ambassade de Russie.

Le général Le Flô devait rendre dans ce poste important les plus grands services à son pays. La loyauté politique du général,

son patriotisme éclairé, la noblesse de son caractère et la franchise de ses allures lui avaient attiré l'amitié de l'empereur Alexandre II, qui le tenait en très grande estime, et lui avait donné en de nombreuses circonstances des marques officielles de sa sympathie.

En 1875, lorsque le gouvernement allemand, effrayé du relèvement rapide des armées françaises, se préparait à nous déclarer la guerre, le général Le Flô se montra à la hauteur du danger, sut le déjouer par un coup de maître, en prévenant l'empereur de Russie de ce qui se tramait et sauva ainsi son pays d'une guerre imminente pour laquelle il n'était pas assez préparé.

Le ministre des affaires étrangères était alors le duc Decazes. On a vu récemment, par la publication des documents diplomatiques concernant cet important épisode d'histoire, le rôle patriotique joué par le ministre et l'ambassadeur français dans cette grave circonstance.

Absent de l'Assemblée nationale par suite de ces fonctions, le général Le Flô ne prit aucune part à ses travaux et, lors des élections de sénateurs inamovibles, refusa la candidature qui lui fut offerte par le centre gauche.

En février 1879, le général Le Flô fut remplacé comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg par le général Chanzy.

L'homme qui disparaît emporte avec lui l'estime générale. Sa mort, sincèrement chrétienne comme sa vie, causera une impression profonde, non seulement en France, mais aussi en Russie, où le général s'était fait aimer en faisant aimer son pays.

—

Le prince *Jean* DE BOURBON que les *Blancs d'Espagne* reconnaissaient pour roi légitime, est mort subitement vendredi soir à Brighton (Angleterre). Il était âgé de soixante-sept ans.

Son fils, Alphonse-Charles de Bourbon, est parti pour lui rendre les derniers honneurs.

On se souvient que le prince Jean avait abdiqué en 1867 en faveur de don Carlos. Ce dernier est reconnu comme roi légitime d'Espagne par les partisans connus sous le nom de Blancs d'Espagne et devient l'héritier de ce trône.

La veuve du défunt, l'archiduchesse Béatrice d'Est, sœur de Madame la comtesse de Chambord, ne quittera pas le couvent des Carmélites de Gratz où elle s'était retirée depuis plusieurs années.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Voici la partie principale d'une adresse collective de l'épiscopat de la province de Venise au Saint-Père :

... La marche des événements, les espérances mal fondées d'une conciliation présentée, surtout par des publicistes libéraux, comme devant être faite sans conditions, et les argumentations illogiques qui s'en sont suivies, comme aussi le besoin permanent de montrer aux peuples que tous les pasteurs n'ont qu'un seul cœur et une seule âme avec vous dans tout ce qui concerne le bien de l'Eglise et des âmes, nous portent à vous renouveler l'expression spontanée et profonde de notre adhésion à tout ce que, dans votre haute sagesse, vous jugez nécessaire au gouvernement du troupeau de Jésus-Christ.

Durant dix ans bientôt écoulés de votre glorieux pontificat, vous avez bien souvent, Très Saint-Père, réclamé, par la nécessité même de votre éminent ministère, l'indépendance, la liberté et les droits qui ont été usurpés et qui sont entravés par la Révolution triomphante et de plus en plus menaçante. Ces réclamations que, dans les sentiments d'une charité évangélique et en vous adressant à cette Italie que vous aimez d'une affection particulière, vous avez faites aussi dans votre admirable allocution consistoriale du 23 mai dernier, ces réclamations, comme pour démentir les interprétations gratuites et calomnieuses que l'on a données de votre parole si charitable, vous les avez répétées dans ce splendide document de la lettre adressée au cardinal Rampolla, votre secrétaire d'Etat, en date du 15 juin dernier.

A ces réclamations et déclarations devenues publiques pour toute l'Eglise, nous adhérons humblement et de tout cœur, en reconnaissant, par l'évidence des faits et par votre auguste parole, l'absolue nécessité pour l'Eglise qu'à son Chef suprême, l'évêque de Rome, on restitue son domaine sur un territoire réel à la conservation duquel Votre Sainteté se voit obligée comme vos prédécesseurs, afin de sauvegarder l'indépendance du pouvoir spirituel, et aussi entre autres justes motifs, afin de maintenir d'inviolables serments.

Cette nécessité, que la seule déclaration de celui qui siège au gouvernail de la nef de Pierre suffirait à prouver, tous les évêques, et, avec eux, leur clergé et les vrais croyants, en sont persuadés.

—

Un noble exemple de courage chrétien vient d'être donné, en Italie, par le jeune comte Marcello, fils d'une dame d'honneur

de la reine Marguerite. En voici le récit non suspect, d'après la *Gazzetta di Torino :*

Le comte Marcello professe des convictions ultra-religieuses (*sic*). Il y a quelques mois, il eut l'occasion de se quereller avec un de ses collègues de régiment sur la fameuse conciliation avec le Vatican. La dispute s'anima au point que l'on en vint de part et d'autre à des paroles blessantes. Le collègue du comte Marcello en arriva jusqu'à lui lancer de grossières injures et à le menacer de voies de fait. Le jeune comte tourna alors les talons et se retira de la salle.

La scène avait eu pour témoins quelques officiers du régiment. Ceux-ci et le lieutenant qui avait insulté le comte Marcello s'attendaient à un cartel de défi. Mais le défi n'arriva point, et lorsque les amis du comte Marcello lui firent des observations à ce sujet, il répondit que ses principes religieux l'empêchaient de provoquer qui que ce soit en duel. L'affaire vint à la connaissance du colonel, qui conseilla amicalement au comte Marcello de se battre. A quoi le comte répondit : « Si vous me l'ordonnez, c'est bien ; sans quoi, non. » Le colonel, tout en se refusant à donner cet ordre, fit comprendre à son subordonné qu'il avait à choisir entre le duel et la démission. Le comte Marcello préféra donner sa démission.

Mais en même temps, pour prouver qu'il ne le faisait pas par lâcheté, il s'est embarqué pour Massaouah, comme simple chasseur d'Afrique. Il n'y a pas à dire, c'est là un trait rare de force d'âme et de conviction.

France.

Nimes. — Le préfet du Gard a pris un arrêté pour laïciser les écoles publiques de Remoulins, Cornillon-le-Gard, Monclus, Saint-Victor, Malcaps, Mauressargues et Barjac.

Toulouse. — Nos lecteurs auront sans doute gardé le souvenir, un triste souvenir, de l'ex-curé de Bragayrac, M. Philbert; le malheureux prêtre, grisé par les éloges des républicains, a descendu rapidement la pente glissante sur laquelle il s'était engagé ; il a fini, dans un banquet gras du vendredi saint, par boire « au premier des apostats. »

Maintenant il fait à Toulouse, sans aucun succès, un abominable petit journal intitulé les *Corbeaux*, et dont le sous-titre pourrait être : pornographie et impiété. Cependant la foi n'est pas morte dans le cœur de l'apostat ; l'hiver dernier, se sentant gravement malade, il s'est confessé. Cette « faiblesse » lui a été reprochée par un journal de Perpignan, alors le citoyen Philbert a nié. Cependant le fait est vrai, comme le prouvent les rensei-

gnements suivants, qui viennent de bonne source; la personne de qui nous les tenons mérite toute créance et elle garantit jusqu'au moindre détail.

Le 21 mars 1887, M. C., négociant sur la paroisse du Taur, à Toulouse, reçut de Philbert une lettre dont voici la substance et à peu près les termes (on produirait la pièce si besoin était) :

« Cher monsieur, voulant régler une affaire de conscience, j'ai besoin d'un homme loyal et dévoué; vous êtes cet homme, venez me voir à l'hôtel Rech, où je suis malade. »

M. C..., qui ne tenait pas à renouer les relations avec le renégat, consulta un prêtre de ses amis. Celui-ci répondit : Il y a là peut-être à faire une œuvre de bien. Vous ne devez pas, vous ne pouvez pas refuser le service qui vous est demandé.

M. C... se rendit à l'hôtel et à la chambre qui lui avait été désignée, il trouva l'ex-curé de Bragayrac étendu dans un lit par une crise de goutte : — Je souffre beaucoup, dit celui-ci, et le médecin déclare que cela pourrait devenir grave. J'ai l'âme aussi malade que le corps, je suis malheureux.

— Je le crois bien, répliqua M. C..., il ne peut pas en être autrement, et vous n'avez rien de mieux à faire que de mettre ordre à votre conscience. Vous aurez grand besoin de vous confesser.

Philbert. — J'y suis résolu; allez trouver Mgr le cardinal, dites-lui que je me soumets à tout; que je le prie de m'envoyer un prêtre; celui que Son Éminence aura choisi, quel qu'il soit, sera pour moi l'envoyé de Dieu.

M. C... — Je ne puis pas faire cette commission si je n'ai pas une lettre de vous pour Mgr l'archevêque. Je suis trop peu de chose pour me présenter à lui sans une pièce authentique.

Philbert. — Je ne puis pas écrire; je suis trop mal; voyez, j'ai la main gonflée; je ne tiendrais pas la plume.

M. C... — Écrivez comme vous pourrez; ce sera bien ou mal; mais il me faut absolument un écrit. Voici du papier, de l'encre et une plume. Écrivez.

Le prêtre traça péniblement, mais très lisiblement, quelques lignes. Il y avait tout le nécessaire; il reconnaissait ses torts, il les désavouait, il exprimait son repentir; il demandait un confesseur, au choix de Son Éminence; il se déclarait entièrement disposé à tout ce qui lui serait enjoint.

M. C... était à l'archevêché un quart d'heure après. On lui dit que le cardinal n'est pas visible; il insiste, sans décliner le sujet de sa mission; on l'introduit, il remet le pli à Monseigneur qui, après avoir lu, félicite le messager et le remercie avec effusion; puis, se mettant à son bureau, il écrit un billet pour M. le curé de la Daurade, sur la

paroisse duquel l'hôtel Rech est situé et s'adressant à M. C... « Courez, lui dit-il, et remettez ce papier à sa destination. »

M. C... se rend au presbytère de la Daurade, il y trouve l'abbé Péfaure, puis revient à l'hôtel et s'entend avec le malade sur l'heure à laquelle le ministre de Dieu pourra se présenter.

Philbert. — Je ne suis pas entièrement libre, il y a des gens qui me gênent; on me garde à vue; mais nous en serons débarrassés ce soir, parce qu'il y a une conférence populaire aux Minimes; je devais y assister et même y parler; *ils* s'y rendront tous et nous laisseront tranquilles; M. le curé pourra venir à huit heures, allez le lui dire.

A huit heures, M. l'abbé Péfaure était au chevet de son nouveau pénitent, pendant que dans son église le prédicateur de la station faisait le sermon d'usage; c'était un mercredi. Le tête-à-tête dura une heure et demie. Nous devons ignorer ce qui fut dit dans ce grave entretien; nous savons que Philbert y versa des larmes comme il avait fait avec M. C...

Le lendemain il disait : « Faites savoir à M. le curé de la Daurade qu'il pourra revenir aujourd'hui à l'heure qu'il lui plaira. Nous n'avons plus de ménagements à garder, j'ai signifié *à ces gens-là* qu'ils eussent à me laisser libre parce que je m'étais confessé. C'était le jeudi. Le lendemain Philbert se sentait mieux : le dimanche suivant on le voyait au café avec ses anciens camarades. La crise de goutte était conjurée et avec elle les bonnes inspirations s'étaient enfuies, en même temps que la crainte de l'enfer, car il est très certain que Philbert croit à l'enfer et qu'il en a peur.

Voilà la vérité pure et simple sur la confession de l'apostat; il peut continuer à nier ce fait écrasant, mais sa lettre est aux archives de l'archevêché et le public la connaîtra quand le moment sera venu.

Etranger.

Allemagne. — En suite de la promotion de Mgr Kopp à l'archevêché de Breslau, le chapitre de Fulda a procédé, le 4 novembre, à la désignation d'un évêque pour le siège devenu vacant. Le choix s'est porté sur M. Joseph Weyland, curé de la ville de Wiesbaden.

États-Unis. — Chaque année, à pareille époque, le Président des États-Unis adresse à ses concitoyens une proclamation pour les engager à remercier Dieu publiquement, à certain jour, des faveurs accordées au peuple américain. Ce jour, qui par delà l'Atlantique se nomme le *Thanks giving day*, est observé dans tous les États de l'Union comme un jour de fête.

Voici la proclamation que M. Grover Cleveland vient d'envoyer à cette occasion à tous les gouverneurs. Décidément,

l'élu des démocrates américains n'est qu'un « affreux clérical. »

La bonté et la miséricorde de Dieu, qui n'ont cessé de planer cette année sur le peuple américain, ont droit à notre profonde reconnaissance et à nos plus humbles remerciements. Par sa toute puissance, Dieu a préservé cette grande nation de toute calamité nationale ; les moissons ont été superbes; l'union a reparu parmi les frères autrefois ennemis, et, sous sa direction infaillible, nous avons continué à marcher dans les sentiers de la prospérité.

Afin donc que nous puissions, d'un commun accord, témoigner de notre reconnaissance pour tant de faveurs signalées, moi, Grover Cleveland, président des États-Unis, je fixe, par les présentes, le jeudi 24 novembre prochain, pour être consacré aux actions de grâces (*Thanks giving*) et à la prière par tous les habitants du pays.

Que, ce jour-là, les occupations habituelles soient suspendues ; que notre peuple s'assemble dans les lieux de rendez-vous où se font les cérémonies du culte; que par des chants et des prières, il témoigne sa gratitude au Père céleste, pour tout ce qu'il a fait pour nous, et, en même temps, implorons son pardon pour nos fautes et la continuation de sa miséricorde.

Que les parents et les amis se réunissent ce jour-là en famille ; que leurs cœurs, remplis d'affectueux souvenirs, se tournent avec reconnaissance vers la source de tous leurs plaisirs et le dispensateur de toutes leurs joies.

Souvenons-nous aussi des pauvres et des déshérités, et, par de délicates largesses, augmentons le nombre des cœurs reconnaissants!

Guatemala. — Une des petites républiques de l'Amérique centrale, le Guatémala, dont la population est de 1,422,544 habitants, s'est signalée, il y a peu de temps, par une petite révolution due à son ministère radical, dont le chef, un général, a déclaré la constitution suspendue et a proclamé sa dictature.

Comme le clergé n'a pas donné son approbation aux exploits dictatoriaux du nouveau régime radical, le ministère s'en est offusqué et a déclaré vouloir dorénavant appliquer à toutes les décisions de l'autorité ecclésiastique l'article 92 du Code pénal, qui soumet à l'autorisation préalable du gouvernement les bulles et encycliques pontificales.

A cette décision, prise en violation des droits essentiels de l'Eglise, l'archevêque de Guatémala, Mgr Casanova, a répondu par une protestation solennelle et en déclarant nulle et non avenue la décision arbitraire du ministère radical.

Immédiatement après la réception de la protestation épiscopale, le gouvernement dictatorial fit annoncer à l'évêque qu'il

serait expulsé du territoire pour « insoumission aux lois existantes ! »

Peu d'heures après, Mgr Casanova était appréhendé au corps, installé dans un train spécial et conduit de sa résidence archiépiscopale au port de San José, sur le Pacifique. Là, Sa Grandeur fut, de force, installée sur un vapeur, qui l'a transportée à Panama, d'où elle s'est rendue à San Francisco (Etats-Unis).

Mgr Casanova appartient à une excellente famille catholique guatémalaise ; il est né en 1844, dans la ville de Guatémala, et a été préconisé archevêque de cette ville dans le Consistoire du 15 janvier 1886.

Disons que le général, qui s'est ainsi érigé en dictateur, est à la tête d'une armée de 3,200 soldats.

Il est inutile d'ajouter que la franc-maçonnerie fleurit au Guatémala. Elle y fait la pluie et le beau temps : à preuve le fait que nous venons d'exposer.

Mais ce fait nous porte aussi à croire que l'Eglise catholique peut compter, dans ce pays, sur un vaillant clergé disposé, à l'exemple de son glorieux chef, à souffrir persécution pour la justice.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 17 *novembre.* — L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, tendant à exonérer de l'impôt foncier les terrains plantés en vignes dans les départements ravagés par le phylloxera.

Les différents articles et l'ensemble de la loi sont adoptés.

Vendredi 18 *novembre.* — L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de MM. Bérenger, Bardoux et de Marcère, portant aggravation de la peine des travaux forcés à perpétuité, au cas où elle est substituée à la peine de mort, soit par suite de l'admission des circonstances atténuantes par le jury, soit par l'effet de la commutation de peine.

La prise en considération est prononcée.

L'ordre du jour appelle ensuite la première délibération sur la proposition de loi de M. Marcel Barthe, ayant pour objet de déterminer les conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques.

M. Georges Martin dit qu'en dehors du concours qui doit être nécessaire pour régler l'avancement, on devrait demander à chaque fonctionnaire un engagement écrit de servir fidèlement la République. (Bruit à droite.) Je ne veux pas rétablir le serment...

Un membre a droite. — C'est la même chose !

M. Georges Martin. — Mais je pense que chaque fonctionnaire peut conserver son opinion personnelle, et qu'il ne doit pas combattre ouvertement le gouvernement de la République, au budget duquel il émarge.

Les orateurs s'occupent, on le voit, plutôt de la question politique que de la question administrative.

Le renvoi du projet à la commission est prononcé après une discussion très longue et très inutile.

Samedi 19 *novembre*. — Séance de quelques minutes sans aucune importance.

Lundi 21 *novembre*. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville d'Amiens à emprunter 250,000 fr.

M. de Gavardie demande le renvoi du projet à la commission. Il s'agit de construire un cirque. Eh bien ! une ville doit construire un cirque sur ses ressources ordinaires ou ne pas en construire du tout.

Le Sénat n'ordonne pas le renvoi.

Le projet est adopté.

Le Sénat adopte également un projet autorisant la ville de Châlons (Marne) à emprunter une somme de 400,000 fr.

Mardi 22 *novembre*. — Après lecture du procès-verbal, M. de Gavardie fait une motion tendant à ce que le Sénat se réunisse immédiatement dans ses bureaux pour délibérer sur les graves circonstances actuelles. Cette motion est rejetée.

Chambre des députés.

Jeudi 17 *novembre*. — Comme on l'a vu dans notre précédent numéro, la demande en autorisation de poursuites est déposée au début de la séance.

Après une suspension, pendant laquelle les bureaux nomment la commission chargée d'étudier la demande, la séance est reprise.

Au banc des ministres, MM. Spuller, Rouvier, de Hérédia, Fallières.

M. Achard donne lecture de son rapport. « *Les cordes vocales de l'orateur* », suivant son expression, étant malades, il réclame l'indulgence, mais la Chambre ne paraît pas disposée à la lui accorder.

Le rapport du procureur général est très long, la Chambre en demande lecture. Mais M. Achard ne peut pas parler. Après un quart-d'heure de bruit, M. Faure, membre de la commission, donne

enfin lecture du document en question qui rappelle les faits connus, tels qu'ils résultaient notamment de la déposition du garde des sceaux.

M. Achard lit ensuite les conclusions de la commission autorisant les poursuites, et constatant que M. Wilson a refusé d'être entendu.

Personne n'ayant demandé la parole, l'urgence est déclarée à l'unanimité ; les conclusions de la commission sont mises aux voix et allaient être votées quand M. Goblet demande la parole et déclare qu'il s'abstiendra.

« Les faits sont graves, mais l'orateur ne voit pas un crime et un délit dans les faits produits et se refuse à voter l'autorisation. » (Mouvements divers.)

M. Millerand répond qu'il n'a pas à entrer dans l'examen de la requête du procureur général qui n'était pas, peut-être, celle qu'on attendait.

L'orateur dit qu'on a pu croire, à certains moments, que l'égalité de la loi n'existait plus et que pour l'honneur du parti républicain il votera les poursuites.

La demande de scrutin public faite par la droite, est maintenue en présence de la déclaration de M. Goblet.

La Chambre est houleuse, mais il ne se produit pas d'incident. Voici les résultats du scrutin.

Votants		530
Majorité		266
Pour	511	
Contre	3	

« Ce sont des actionnaires de M. Wilson », dit M. de Cassagnac, qui est rappelé à l'ordre.

La séance est levée.

Samedi 19 *novembre.* — La Chambre, sur le rapport de M. Escande, valide l'élection de M. de Lareinty dans la Loire-Inférieure.

M. le Président. — M. Clémenceau demande à interpeller le gouvernement sur la situation politique.

M. Clémenceau. — Je demande la discussion immédiate.

M. Rouvier, président du conseil, déclare qu'il ne peut l'accepter. La conversion a été fixée par la Chambre du 14 au 23. La rente a déjà baissé de 1 franc ; une nouvelle baisse risquerait de troubler notre marché. A partir du 24, le gouvernement sera aux ordres des auteurs de l'interpellation.

L'orateur ajoute que l'interpellation vise la chute du cabinet. Si la majorité désire la chute du cabinet, il n'est pas besoin de longs débats. La majorité de la Chambre peut faire connaître son sentiment sur la question même de la date. Le gouvernement ne peut pas accepter la discussion avant le 24. (Mouvement.)

M. Clémenceau, répond que l'argument relatif à la sécurité des rentiers perd toute sa valeur du moment qu'il est apporté à la tribune. Que signifie de dire aux rentiers : « Dormez en paix jusqu'à mercredi ! (Applaudissements et rires à l'extrême gauche et à droite.) Mais pour jeudi, je vous promets une de ces crises qui font époque dans l'histoire parlementaire. »

M. Clémenceau ne regrette qu'une chose, c'est d'avoir attendu si longtemps. Il est nécessaire de s'expliquer. Il ne faut pas que l'opinion puisse s'affoler sans que la Chambre prenne la parole. On ne parle plus dans la presse, à Paris, en France, que d'un certain ordre de faits et la tribune est muette.

Autant que qui que ce soit, l'orateur a le souci de l'avenir de la République : nul n'est prêt à faire pour elle plus de sacrifices. C'en est un que de se résoudre à parler de certaines choses.

Il importe de parler, en présence de ce débordement d'outrages dont on abreuve la République. Il faut des actes : il n'y a pas de gouvernement.

M. de Lanessan considère qu'il y aurait un grave danger à prolonger la situation actuelle. C'est dans l'intérêt de la République et de l'ordre qu'il votera la discussion immédiate. Il est nécessaire d'en finir avec une situation qui n'a été déjà que trop périlleuse pour la France.

M. Dugué de la Fauconnerie. — Je tiens à expliquer mon vote, je vais voter contre l'ajournement ; je me trompe, je vais voter l'ajournement. (On rit.)

La première raison est que mes électeurs m'ont donné la mission de combattre partout le radicalisme. (Applaudissements ironiques à gauche.) La seconde raison est que la proposition de M. Clémenceau tend à renverser le ministère, et je ne veux pas renverser le ministère. (Nouveaux applaudissements ironiques.)

Je ne le veux pas, parce que mes électeurs qui appartiennent à un pays d'élevage (rire général), n'ont pas coutume de se dessaisir de leur cheval borgne avant de savoir s'il ne sera pas remplacé par un aveugle. (Nouveaux rires.)

M. Millerand. — Continuez à défendre le ministère.

M. Dugué de la Fauconnerie. — Je n'ai pas de tendresse pour le ministère, mais je me demande si celui qui le remplacerait ne serait pas pire que lui !

Il ne s'agit pas d'un accident secondaire, (Bruit.) il ne suffit pas de remplacer le cabinet ou le président de la République ; ce sont les institutions qu'il faut changer.

M. le Président. — Vous ne pouvez parler ici que des ministres responsables.

M. Dugué de la Fauconnerie. — J'ai dit ce que j'avais à dire. Je m'en vais. (Rires et bruit.)

M. de Baudry-d'Asson. — Je suis absolument partisan de l'opinion de M. Clémenceau. Il y a longtemps qu'un membre de la Chambre aurait dû monter à cette tribune.

Seulement, M. Clémenceau parle au nom des intérêts républicains ; je parle, moi, au nom de la France, dont je considère les intérêts comme plus importants que les intérêts d'un parti.

Il est procédé au scrutin au milieu d'une vive agitation.

A la majorité de 317 voix contre 228, la Chambre n'accepte pas le renvoi à jeudi. (Mouvement prolongé.)

Le cabinet ne peut pas se méprendre sur le sens du vote qui vient d'être émis.

M. le Président du conseil, au milieu d'un profond silence :

J'ai eu l'honneur de déclarer à la Chambre, avant le vote, que le cabinet n'est pas en mesure de répondre aujourd'hui à la demande d'interpellation dont la Chambre était saisie.

La Chambre appréciera si elle doit discuter l'interpellation en l'absence du cabinet qui se retire immédiatement ou si elle préfère attendre d'autres ministres responsables. (Agitation.)

M. Clémenceau. — Je ne peux pas interpeller un ministère absent. Je retire mon interpellation.

M. le Président. — La Chambre entend-elle continuer son ordre du jour ?

Voix diverses. — Oui ! Non ! Non !

La Chambre, consultée, décide qu'elle ne continuera pas son ordre du jour.

M. Dugué de la Fauconnerie. — Nous inaugurons l'essai loyal de l'anarchie !

M. Sabatier dépose au nom de la commission de réforme judiciaire un rapport sur la conciliation. (On rit.)

La séance est levée.

Lundi 21 *novembre.* — M. Jolibois dépose une proposition de revision des lois constitutionnelles. (Mouvements divers.)

Voix à gauche. — Pour Victor !

Voix à droite. — Pour la France !

La lecture est ordonnée.

M. Jolibois donne lecture de l'exposé des motifs de sa proposition, qui est un réquisitoire contre le régime actuel.

Avec ce régime, dit M. Jolibois, il n'y a ni paix, ni crédit, ni sécurité. La Constitution actuelle a été faite, grâce à une coalition, dans une Assemblée à laquelle les républicains déniaient le pouvoir constituant.

Il n'y a d'autre sanction du pouvoir dans une société démocratique que l'appel direct au peuple.

Les républicains et les royalistes l'ont eux-mêmes reconnu à diverses époques.

Nous demandons cette restitution de la souveraineté au souverain. (Réclamations à gauche.) Mais, dans l'intérêt supérieur de la patrie (applaudissements à droite), quelle que soit la décision de la nation, elle sera respectueusement acceptée et l'unité morale sera ainsi rétablie.

De l'appel au peuple découle le droit, pour le peuple, de nommer lui-même le chef du pouvoir.

L'orateur dépose donc une proposition ainsi conçue :

« Il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles. » (Applaudissements à droite.)

M. Tony Révillon. — Ils sont dix à applaudir.

M. Jolibois demande l'urgence.

M. René Laffon la combat. Il est de ceux qui ont inscrit sur leur programme la révision de la Constitution, mais... (Exclamations à droite) il ne reconnaît pas au parti politique que représente M. Jolibois le droit de prendre cette initiative. (Bruit à droite.)

M. Cunéo d'Ornano. — Vous voulez jouer les *Carabiniers* d'Offenbach.

M. René Laffon. — Les engagements que nous avons pris, nous les tiendrons à notre jour et à notre heure; et cette heure est peut-être prochaine.

Nous n'acceptons ni l'initiative ni les considérants de M. Jolibois. (Très bien ! à gauche.)

M. Michelin estime que les circonstances commandent de graves résolutions, spécialement la révision de la Constitution qu'il demandait le 7 décembre dernier dans des circonstances moins graves.

L'urgence fut alors repoussée, mais le rapport est prêt. L'orateur demande la discussion immédiate.

M. Barodet a la parole. — Il votera contre l'urgence. Autant que M. Jolibois, il veut la révision de la Constitution pour la débarrasser du caractère monarchique auquel il attribue la plupart des maux dont souffre la République. (Applaudissements à gauche.)

Mais le pays traverse une crise terrible. Il n'y a pas de budget. Il faut donc choisir une meilleure heure, et elle sera choisie de telle façon qu'on ne puisse plus repousser la demande de révision.

M. le duc de la Rochefoucauld. — Mais amis et moi, nous avons toujours demandé la révision. Nous allons voter l'urgence, mais nous faisons toutes nos réserves sur les conclusions de M. Jolibois. (Exclamations et rires à gauche.)

M. Andrieux. — Je ne crois pas que l'heure soit bien choisie pour un débat sur les questions constitutionnelles. Mais il y a à distinguer entre la proposition de discussion immédiate de M. Michelin et l'urgence demandée et par M. Michelin et par M. Jolibois. (Mouvements divers.)

La discussion immédiate ne paraît pas possible, mais la demande

d'urgence implique la nomination d'une commission. L'orateur l'appuie pour les deux propositions.

M. Thévenet dit que pour rassurer le pays, on a cru bon de compliquer la situation en greffant sur elle une crise ministérielle. On veut la compliquer encore en posant la question constitutionnelle qui n'est pas de nature à amener le calme dans les esprits. L'orateur demande donc à la Chambre de repousser l'urgence.

M. Basly dit qu'il votera contre l'urgence, parce qu'on demande la nomination du président par le suffrage universel, et non pas la suppression de la présidence.

A la majorité de 381 voix contre 173, l'urgence n'est pas prononcée. (Applaudissements sur quelques bancs.)

M. Michelin demande la mise à l'ordre du jour de son projet de résolution, qu'il a déposé il y a un an.

M. Jolibois déclare que lui et ses amis voteront l'urgence.

Par 360 voix contre 191, la Chambre décide que la prise en considération de la proposition Michelin ne sera pas discutée immédiatement, et qu'elle sera mise à la fin de l'ordre du jour.

AVIS A NOS ABONNÉS

Jubilé de Léon XIII

Un grand nombre de nos lecteurs désirent pouvoir distribuer, à l'occasion de son Jubilé sacerdotal, le portrait du Saint-Père. La Société oléographique en a publié un fort ressemblant pour lequel nous sommes en mesure de donner des conditions spécialement avantageuses.

La dimension du tableau en oléographie inaltérable est de 0 m. 26 sur 0 m. 33. Le prix en est de 3 fr., mais pour nos lecteurs, ce tableau, roulé sur un cylindre de bois, sera expédié *franco* au prix excessivement réduit de 1 fr. 25 c. l'exemplaire ; — 14 fr. la douzaine ; — 27 fr. les 24 exemplaires ; — 52 fr. les 50 exemplaires.

Pouvoir se procurer à ces prix, *franco* par la poste, un portrait du vénéré Léon XIII, portrait admirablement exécuté, et qu'il est facile de faire encadrer plus ou moins richement, selon ses goûts et ses moyens : c'est une occasion véritablement unique et dont nous sommes heureux de faire bénéficier nos lecteurs.

C'est ici une œuvre de propagande. La société d'oléographie, qui a exécuté ce portrait, a voulu que chaque famille chrétienne

pût se procurer, non pas une simple image, mais un tableau représentant le Saint-Père avec la plus exacte ressemblance.

On ne peut faire une plus agréable acquisition pour soi-même; il nous semble que les personnes pieuses, que tous ceux qui aiment le Pape ne peuvent faire, à cette époque et dans les circonstances actuelles, un cadeau plus beau et mieux accepté aux familles pauvres où les sentiments chrétiens se sont conservés.

Il faut que le portrait de notre bien-aimé Pontife se trouve partout à la place d'honneur de la maison, près du Christ et de la Vierge; le Pape est le Père de la grande famille chrétienne, quel est le chrétien fidèle qui ne désire pas en connaître et en avoir sous les yeux les traits vénérés ?

—

Nous continuons à recommander vivement le petit ouvrage du R. P. Vasseur :

L'Album illustré de Léon XIII

Nous l'expédierons à nos lecteurs aux conditions suivantes :
Le cent, franco en gare: 8 francs au lieu de 10 francs.
Le mille, franco en gare : 62 francs au lieu de 70 francs.
S'adresser au bureau des *Annales Catholiques*.

VARIÉTÉS

Réhabilitation inattendue.

Des télégrammes de Mexico ont signalé, il y a quelques jours, une série de duels provoqués par des discussions publiques sur certains détails de la mort de l'empereur Maximilien.

On a aujourd'hui l'explication de ces violentes querelles. Et, comme on va le voir, le débat qui les a provoquées est infiniment plus intéressant que les duels qui en sont résultés, car il a servi non seulement à corriger une erreur de l'histoire, mais encore à réhabiliter tardivement la victime de cette méprise.

Vingt ans après la capture et l'exécution de l'empereur Maximilien, le gouvernement mexicain, raconte *le Temps,* vient de se décider à rompre le silence sur les détails exacts de ce tragique événement.

On avait cru jusqu'à ce jour que l'Empereur avait été livré à l'armée des assiégés par un de ses officiers, le colonel Lopez, qui a figuré depuis dans plus d'un drame historique avec le rôle de traître. C'est le général Escobedo qui commandait les assiégés

de Queretaro. C'était à lui, disait-on, que Lopez avait livré le malheureux souverain. Et depuis vingt ans le colonel Lopez, soupçonné d'une action contraire à l'honneur, était en butte au mépris de tous.

Cet officier n'a pas voulu supporter plus longtemps une honte qu'il paraît ne pas avoir méritée. Il s'est adressé récemment au général Escobedo pour obtenir que celui-ci envoyât au gouvernement un rapport circonstancié sur la prise de Queretaro. Le général a accédé à ce désir, et, à la suite de la communication qu'il a faite, le *Moniteur de Mexico* vient de publier sur ces événements historiques, une note dans laquelle il déclare que le colonel Lopez se rendit au camp républicain près d'Escobedo et lui déclara au nom de Maximilien lui-même, que l'empereur était prêt à signer son abdication et à se rendre. Il paraît que le lendemain l'Empereur changea d'avis et refusa de se rendre. Queretaro fut pris de force et Maximilien apparut faussement aux yeux du monde comme la victime d'une trahison du colonel Lopez.

Le *Moniteur* joint à cet exposé, à titre de preuve, la reproduction photographique d'un billet que l'Empereur adressa au colonel Lopez le 19 mai 1867, quatre jours après la prise de la ville, du couvent de Santa-Cruz, où le souverain était détenu.

En voici le texte :

Mon cher colonel Lopez,

Nous vous prions de garder le plus profond secret sur la mission que nous vous avons donnée auprès du général Escobedo, car si ce secret venait à être trahi par vous ou par lui, notre honneur en serait atteint.

MAXIMILIEN.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

La situation intérieure. — Elections départementales. — Etranger.

24 novembre 1887.

On disait, il y a quelques jours, lorsqu'éclatèrent les scandales qui ont si justement ému l'opinion: c'est le commencement de la fin.

Aujourd'hui, c'est bien la fin; tous les symptômes y sont : la torpeur, le râle, l'agonie. Et quelle fin! La mort dans l'égout avec la honte pour linceul et la boue pour sépulture!

Ce n'est pas que la chute du ministère Rouvier soit faite, au

premier abord, pour surprendre et pour alarmer. Il y a déjà plusieurs années que les ministères n'ont pas la vie longue et succombent au bout de quelques mois, souvent même au bout de quelques semaines, frappés d'une précoce caducité. On ne pouvait guère s'attendre à voir le cabinet actuel, composé d'ailleurs d'individualités vulgaires et peu considérées, échapper à la loi commune.

Mais ce qui caractérise la situation, ce qui la rend particulièrement grave, c'est la cause même de la crise ministérielle qui vient d'éclater à Paris. Le cabinet Rouvier ne tombe point parce qu'il a cessé de plaire ou qu'il se trouve en désaccord avec la Chambre sur telle ou telle question politique ou financière : on ne formule aucun grief spécial contre sa gestion ; il est obligé de se retirer, *parce qu'il est dans l'impossibilité de couvrir plus longtemps le président de la République.*

Aussi la chute du ministère doit-elle être envisagée comme le prologue d'un effondrement plus considérable encore.

M. Grévy est désormais à découvert devant la France et devant l'Europe dans la détresse de son isolement et dans la nudité de sa déconsidération. Il est assis sur son fauteuil présidentiel comme un accusé sur la sellette ; il traîne sa suprême magistrature à l'instar d'un boulet.

Et ce vieillard décrié personnifie la République, irrémédiablement compromise par la débâcle de son chef, souillée sans retour par les ignominies qui ont rejailli de toutes parts comme des éclaboussures jusque sur les sommets du pouvoir !

Comment se terminera cette crise ?... A cause de sa gravité même, il est difficile de le prévoir. Les solutions ordinaires de la médecine constitutionnelle, — un nouveau ministère, une dissolution des Chambres , une diversion quelconque dans le domaine de la politique étrangère, etc., — seraient évidemment inefficaces et inférieures à l'intensité et à l'acuité du mal. Dans de telles situations, lorsque les ressources de l'art sont épuisées, tout devient possible, parce que rien ne l'est plus. C'est l'heure des surprises, des bouleversements, des changements à vue, des remèdes héroïques et des tentatives désespérées, des restaurations décisives ou des catastrophes finales.

Il en est qui craignent de voir une nouvelle Commune s'asseoir sur les ruines de la République Grévy-Wilson-Limouzin et Cie. On ne peut nier, en effet, que le spectacle des ignominies bourgeoises ne soit fait pour surexciter les espérances et les appétits

du socialisme. Celui-ci montrera même d'autant plus d'audace qu'il aura la secrète conviction de remplir une mission de justicier. Mais la Commune n'est pas une solution, c'est une dissolution, c'est le triomphe de la barbarie, une gigantesque accumulation de ruines morales et matérielles. De tels régimes ne peuvent pas durer longtemps. Ils ressemblent à ces maladies qui doivent ou céder en peu de jours ou tuer le patient. En supposant en outre que la France soit tombée assez bas pour accepter le joug du jacobinisme communard, celui-ci succomberait bientôt sous la coalition de l'Europe, évidemment intéressée à éteindre un foyer international de révolution et d'anarchie.

D'autres, à l'époque où nous sommes, se souviennent des éphémérides de Brumaire. N'y aura-t-il donc pas en France un homme d'épée pour faire la police au milieu de la République des gredins, des entremetteuses et des maltôtiers ? Mais où trouver ce libérateur, décidé à trancher dans le vif et à faire résolument la guerre à une corruption qui n'a pas épargné l'armée elle-même ? Évidemment, l'homme qu'il faut à la France, ce n'est pas le général Boulanger, l'obséquieux correspondant de la « chère madame Limouzin. »

Il en est enfin qui regardent au-delà des frontières et attendent du Roi proscrit le retour de l'ordre et le relèvement de l'honneur. C'est, disent-ils avec raison, la République qui nous perd ; il faut donc bien que ce soit la monarchie qui nous sauve. C'est là, en effet, la solution la plus clairement indiquée, c'est aussi la mieux appropriée au tempérament traditionnel du peuple français, c'est la seule possible, la seule d'où puisse venir le salut.

Au milieu de ces hypothèses, de ces points d'interrogation et des fluctuations de l'opinion publique, un fait émerge évident et certain : c'est la déchéance du régime actuel, condamné à disparaître avec le président Grévy. Il y a un degré de mauvais gouvernement et surtout d'ignominie que les peuples ne supportent plus. Le despotisme a des compensations, le libéralisme républicain n'en a pas. Sous la vieille monarchie, on pouvait s'écrier en France, même après les plus graves désastres : tout est perdu sauf l'honneur ; aujourd'hui, sous la République, on en est à gémir : tout est perdu même l'honneur.

Les hommes et le gouvernement qui ont créé cette situation sont à bon droit condamnés par la conscience publique et leur châtiment ne sera qu'un acte de justice.

Ce qu'on aperçoit le plus clairement debout au milieu de la poussière des ruines gouvernementales en France, c'est « le gouvernement temporel de la Providence. » On a beau nier ce gouvernement, il existe, il s'affirme, il agit, il rend des décrets immédiatement exécutoires, bien autrement redoutables que ceux de M. Grévy et qui atteignent M. Grévy lui-même.

Un journal, peu accessible cependant aux grandes leçons de la philosophie chrétienne, le *Figaro* a été lui-même frappé de ces représailles providentielles.

Si vous savez voir et comprendre, écrit-il en s'adressant à M. Grévy, quelle revanche de tout ce que vous avez foulé, meurtri, méconnu ! Ces décrets odieux, impies, que vous avez signés naguère d'une main si tranquille, comme ils se retournent aujourd'hui contre vous et votre famille ! Vous avez fait crocheter les serrures ; on crochette vos tiroirs et on fouille vos papiers ! Vous avez fait prendre au collet d'honnêtes gens pour être jetés hors de leur domicile, et, à cette heure, la justice saisit au collet votre gendre pour le jeter hors de l'Elysée ! Vous avez proscrit, expulsé ; vous allez être chassé à votre tour, sans trouver sur votre passage les témoignages de respect et de sympathie recueillis et emportés par vos victimes !

Ah ! il y a dans les choses une logique implacable et mystérieuse qui va jusqu'au bout ; et peut-être, à cette heure sombre, commencez-vous à entrevoir la Providence que vous avez laissé nier dans l'enseignement public et dans les lois !

Quant à la République, elle est, elle aussi, marquée du sceau de la réprobation et de la déchéance. Elle a reçu en la personne de M. Grévy un coup dont elle ne se relèvera plus, surtout après dix-huit ans de domination, ce qui est, depuis 1789, la période extrême d'existence des gouvernements français. *Longum œvi spatium !* comme eût dit Tacite. On se consolera facilement de sa chute, ne fut-ce qu'en se rappelant le mot de Joseph de Maistre dans ses Considérations sur la France : « Si la Providence *efface*, sans doute, c'est pour *écrire*. » Les honnêtes gens ne suivront pas même jusqu'à la fosse le convoi funèbre de la Marianne. C'est un enterrement civil et le cadavre sent mauvais. Fermez les volets, bouchez-vous le nez et laissez passer la justice de Dieu !... Elle ajoute un émouvant chapitre au vieux livre de Lactance sur la *fin des persécuteurs*.

—

En attendant, il n'y a plus rien et sur les ruines du ministère

Rouvier, M. Grévy, qui n'a pu encore se résigner à quitter son poste lucratif, ne parvient pas à redresser un semblant de gouvernement.

Clémenceau, Goblet, Ferry, Brisson, etc., successivement appelés ont successivement refusé le pouvoir : que trouver maintenant? tout s'écroule, tout s'abîme dans le néant.

—

La vue de ce gâchis n'est cependant pas sans produire d'heureux résultats, bien faits pour consoler et donner de l'espoir.

Dimanche, dans trois cantons situés sur les points les plus différents de la France, des élections départementales ont témoigné des progrès considérables faits depuis quelque temps par l'opinion conservatrice.

La plus significative est celle de Cosne (Nièvre). Dans ce canton les radicaux étaient jusqu'à présent tout puissants. La dernière fois qu'on y consulta le suffrage universel, les conservateurs n'obtenaient avec peine que 670 voix; M. Ferdinand Gambon, qui, à la fin de l'Empire avait, pour protester contre le gouvernement d'alors, préféré laisser vendre sa vache par le fisc plutôt que de payer ses impôts, M. Gambon, le farouche révolutionnaire, avait été nommé à une majorité considérable. Cette fois, M. Jolivet, un royaliste déclaré, ancien maire de Cosne, ancien avoué, secrétaire de la société d'agriculture, l'emporte par 1,902 voix. Le chiffre des suffrages conservateurs a triplé. Le radical, M. Goujat, n'en a que 1,750.

C'est le troisième siège de conseiller général enlevé par les conservateurs aux républicains dans la Nièvre depuis les élections générales de 1885.

Dans le canton de Cancon (Lot-et-Garonne), il n'y a même pas eu de lutte. Sûrs à l'avance de leur défaite, les républicains n'ont pas présenté de candidat, et M. Antonin Lafaurie, conservateur, a été nommé d'emblée par 1,659 voix sur 1,776 votants.

Dans le canton de Bulgnéville (Vosges), en plein pays soumis à l'influence de MM. Jules Ferry, Méline et Frogier de Pontleroy, M. de Prantois, monarchiste, vient en tête du ballottage, avec 1,066 voix, contre 998 obtenues par M. Clément, républicain. Un autre républicain, M. Poirot, n'en a que 176.

—

Figaro, qu'on trouve toujours prêt à toutes les besognes,

publie la lettre suivante, que le prince Jérôme Napoléon vient d'adresser au baron Dufour, député du Lot :

Prangins, 18 novembre 1887.

Mon cher Dufour,

La réunion du Congrès est imminente. Il est impossible que l'opinion publique indignée ne force pas les portes de l'Elysée. Le premier magistrat de la République est acculé, par ses faiblesses ou par ses complicités, à une démission nécessaire.

Le pouvoir exécutif est vacant.

Cette vacance après tout serait le moindre péril. Le mal est profond ; il atteint tous les organes de l'autorité publique.

C'est la pourriture accumulée par douze ans de gouvernement collectif et de pouvoir irresponsable.

Les autres régimes sans doute ont eu leurs concussionnaires et leurs trafiquants, mais le mal était limité à quelques cas individuels.

Aujourd'hui, dans notre démocratie livrée à l'anarchie parlementaire, le favoritisme et la vénalité qu'il entraîne ont tout envahi. Quand le gouvernement est dans les Chambres, comment les députés, qui sont les maîtres du pouvoir, résisteraient-ils à la tentation de l'exploiter ?

L'impunité s'accroît par le nombre des complices, la contagion s'étend : armée, magistrature, administration, tout est compromis, tout s'abaisse.

Le Congrès aura-t-il la conscience de ses droits et de ses devoirs ? Osera-t-il porter la main sur cet organisme dont les vices font notre péril ? Quelle plus belle occasion pour la République que de montrer sa force et de se dégager de ces hontes, en se réformant elle-même !

Je le désire sans l'espérer.

Mais si, dans ce désarroi des pouvoirs publics qui sollicite son intervention souveraine, le Congrès doit, cette fois encore, borner son rôle à n'être qu'un collège électoral, qu'allez-vous faire ?

Je ne veux mêler aucun nom à mes conseils.

Gardez-vous, avant tout, de céder aux entraînements de l'esprit réactionnaire, qui confond la forme républicaine avec les institutions que les monarchistes lui ont données.

Méfiez-vous du candidat prêt à acheter les suffrages des royalistes par des pactes mystérieux et des complicités louches.

Croyez-moi, mon cher Dufour, si écœuré qu'il soit de tant de scandales, le pays ne veut plus retourner à la monarchie. Quelque masque qu'elle emprunte, elle serait un défi jeté à la Souveraineté nationale et cette royauté hybride serait emportée par le premier assaut du suffrage universel.

Ce que le pays veut, ce qu'il demande à la République, c'est un gouvernement où tous les pouvoirs émanent du peuple, un gouver-

nement sage et prévoyant, capable d'esprit de suite et qui ne soit pas le jouet des brigues et la proie des partis.

Ce gouvernement, la France le veut ; elle l'aura.

Aidons-la dans ce suprême effort. Et pour cela, mon cher Dufour, gardons-nous de ce pessimisme intéressé que l'esprit de parti exploite.

La France est atteinte, et de l'étranger où l'exil m'enchaîne cette impression est plus douloureuse encore ; mais croit-on que cet honnête et grand pays n'ait pas connu déjà ces corruptions et ces hontes ? Il s'en est relevé et guéri.

Il en guérira, je veux le croire, sans recourir à la dictature et aux coups de force. Ne désespérons pas si tôt des inépuisables ressources de notre génie national.

Croyez, mon cher Dufour, à mes meilleurs sentiments.

NAPOLÉON.

Ce document est destiné à poser indirectement la candidature du prince Jérôme-Napoléon à la présidence de la République. Mais on peut être assuré que, si pareille candidature récolte cinq voix au Congrès, c'est le maximum.

Il faut que la République nous ait fait tomber bien bas, pour qu'il soit permis au premier venu, — y compris l'Altesse rouge, — de revendiquer ainsi sa succession.

—

Le czar et la czarine viennent de passer quelques heures à Berlin.

Malgré l'atmosphère de deuil qui règne en Allemagne depuis une semaine, la réception a été entourée d'une magnificence que les relations des deux puissances ne pouvaient laisser prévoir.

—

L'anxiété est grande, en effet, de l'autre côté du Rhin. L'état du Kronprinz est devenu tout à coup très inquiétant. Les journaux officieux eux-mêmes ne cachent pas la gravité de la situation. De San Remo, où se trouve le prince, les nouvelles arrivent chaque jour plus alarmantes et l'on commence à redouter une prochaine catastrophe. Une aussi profonde douleur serait-elle réservée au vieil Empereur...? Verra-t-il l'héritier de sa couronne descendre avant lui dans la tombe? Pourra-t-il résister à ce coup terrible ou la patrie aura-t-elle à déplorer deux malheurs à la fois ? Questions que chacun se pose en Allemagne, et dont la solution ne se fera probablement pas longtemps attendre.

Le Kronprinz, actuellement âgé de cinquante-six ans, jouit comme tous les membres de sa famille d'une très robuste constitution. Cette circonstance laisse encore quelque espoir pour le cas où l'on devrait tenter une opération décisive. Si les médecins se décident à en arriver là, il est presque certain que le prince rentrera préalablement à Berlin. On annonce de cette ville que depuis plusieurs jours déjà les préparatifs sont faits au palais pour y recevoir l'auguste patient.

Un changement de règne amènerait-il des modifications dans la politique générale de l'Empire ? Ce n'est guère probable. Les bruits qui ont cours depuis quelque temps sur le caractère belliqueux du petit-fils de l'Empereur doivent être accueillis avec de grandes réserves.

Le prince Guillaume de Prusse n'a pas trente ans. Si demain il monte les marches périlleuses du trône, il n'aura garde de renvoyer les fidèles conseillers qui ont tant contribué à la gloire de son aïeul.

—

DERNIÈRE HEURE. — L'*Agence Havas* publie la note suivante :

M. le Président de la République a fait appeler ce matin M. Ribot. Il lui a fait connaître son intention d'adresser un Message aux Chambres et l'a prié de revenir ce soir à l'Elysée.

Le Président paraît donc enfin décidé à donner sa démission. Nous touchons donc au dénouement *provisoire* de la crise.

Il s'agit maintenant de savoir comment le Président démissionnera, s'il constituera auparavant un ministère, et quel sera son successeur.

L'avenir pourrait bien encore être gros de difficultés.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

CONSISTOIRE DU 25 NOVEMBRE 1887

N. T. S.-P. le Pape Léon XIII a tenu, dans la matinée du 25 novembre, au palais apostolique du Vatican, un Consistoire secret où l'Eme et Rme cardinal Marien Rampolla del Tindaro, en qualité de procureur de Son Eme Rme le cardinal Pierre-Jérémie-Michel-Ange Celesia, s'est démis du titre presbytéral de Sainte-Prisque et a opté pour celui de Saint-Marc.

Ensuite Sa Sainteté a proposé et pourvu les Eglises suivantes :

L'Église titulaire archiépiscopale de Néocésarée, pour Mgr *Pierre-Jean-Joseph* SOUBIRANNE, évêque démissionnaire de Belley ;

L'Église titulaire archiépiscopale de Nicomédie, pour Mgr Français CASSETTA, aumônier secret de Sa Sainteté, transféré de l'Église titulaire épiscopale d'Amata ;

L'Église titulaire épiscopale de Zama, pour Mgr *Frédéric* MASCARETTI, des Carmes-Déchaussés, ancien évêque de Suse ;

L'Église cathédrale d'Alatri, pour Mgr *François* GIORDANI, auxiliaire d'Albano, transféré de l'Église titulaire épiscopale d'Aréopolis ;

Les Églises cathédrales unies de Macerata et Tolentino, pour le R. D. *Robert* PAPIRI, de l'archidiocèse de Fermo, où il est chanoine honoraire de l'Église métropolitaine, professeur de physique, d'Écriture sainte et d'histoire ecclésiastique au séminaire, pro-vicaire général et docteur en philosophie, en théologie et dans l'un et l'autre droit ;

L'Église cathédrale de Bovino, pour le R. D. *Michel* DE JORIO, du diocèse de Penne, membre du collège théologique de Naples, professeur de théologie dogmatique et morale et de droit canonique au séminaire de Penne, où il occupe aussi la seconde dignité d'archiprêtre de la cathédrale, examinateur pro-synodal et docteur en théologie ;

L'Église cathédrale de Massa Carrara, pour le R. D. *Amilcar* TONIETTI, du diocèse de Massa Marittima, où il est chanoine théologal de la cathédrale, professeur de mathématiques et de sciences naturelles au séminaire et président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul ;

L'Église cathédrale de Szathmar, en Hongrie, pour Mgr *Jules* MESZLENYI, camérier secret surnuméraire de Sa Sainteté, chanoine de l'Église métropolitaine de Strigonie, où il est recteur du séminaire archiépiscopal et directeur des études philosophiques ;

L'Église cathédrale de Cornouailles ou Quimper, à laquelle est uni le titre de Léon, pour le R. D. *Jacques-Théodore* LAMARCHE, de Paris, où il est curé de Sainte-Marie des Batignolles ;

L'Église cathédrale de Tarentaise, pour le R. D. *Pierre-Emmanuel* BOUVIER, du diocèse de Laval, où il est vicaire capitulaire ;

L'Église cathédrale de la Réunion ou Saint-Denis, pour le R. D. *Frédéric* FUZET, du diocèse de Nîmes, curé de Saint-Ponce à Villeneuve-lès-Avignon, dans le même diocèse, et docteur en théologie ;

L'Église cathédrale de Laval, pour le R. D. *Edmond-Louis-Victor* BOUGAUD, du diocèse de Dijon, vicaire général d'Orléans ;

L'Église cathédrale de Belley, pour le R. D. *Louis-Henri-Joseph* LUÇON, ancien chapelain à Rome de Saint-Louis-des-Français, curé de Sainte-Marie de la ville de Cholet, dans son diocèse d'Angers, et docteur en théologie et en droit canonique ;

L'Église cathédrale de Fulda, pour Mgr *Joseph* WEYLAND, du diocèse de Limbourg, prélat domestique de Sa Sainteté, conseiller ecclésiastique dans son diocèse, curé et doyen de Wiesbaden ;

L'Église cathédrale de Saint-Christophe de Laguna, pour le R. D. *Raymond* TORRIJOS GOMEZ, du diocèse de Cuença, où il est chanoine lecteur de la cathédrale, proviseur et vicaire général, docteur en théologie et licencié en droit canonique ;

L'Église cathédrale de Carceres, ou Nuova Carceres, aux Iles Philippines, pour le R. P. *Arsène* DEL CAMPO Y MONASTERIO, procureur général et vicaire provincial, en Espagne, des Augustins missionnaires aux Iles Philippines ;

L'Eglise titulaire épiscopale de Nissa, pour le R. D. *Antoine* DE POL, chanoine honoraire de l'Église patriarcale de Venise, où il est recteur du séminaire et professeur de philosophie et théologie dogmatique.

Ensuite Sa Sainteté a notifié les Eglises suivantes, précédemment pourvues par le Bref :

L'Église patriarcale de Constantinople, pour Mgr *Jules* LENTI, vice-gérant de Rome, promu de l'Église titulaire archiépiscopale de Sida;

L'Église titulaire archiépiscopale de Nisibe, pour Mgr *Léon* MEURIN, de la Compagnie de Jésus, transféré de l'Église titulaire épiscopale d'Ascalon;

L'Eglise métropolitaine de la Plata ou Charcas, en Bolivie, pour le R. D. *Pierre-Joseph-Gaétan* DE LA LLOSA, du même archidiocèse, où il est supérieur de la Congrégation de Saint-Philippe de Néri, doyen de l'Église métropolitaine, secrétaire de chambre et gouverneur ecclésiastique, examinateur prosynodal et vicaire capitulaire, docteur en droit et licencié en théologie;

L'Église cathédrale de Denver, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr *Joseph* MACHEBEUF, transféré de l'Église titulaire épiscopale d'Epifania;

L'Église cathédrale de Breslau, pour Mgr *Georges* KOPP, transféré du siège cathédral de Fulda;

L'Église cathédrale de Cashau, pour le R. D. *Sigismond* RUBICS, du diocèse de Fünfkirchen, chanoine de la cathédrale de Grosswardein, de rite latin;

Les Églises cathédrales unies de Hexham et Newcastle, pour Mgr *Henri* O'CALLAGHAN, prélat domestique de Sa Sainteté, recteur du collège anglais à Rome;

L'Église cathédrale de Nagpore, aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour le R. D. *Alexandre* RICCAZ, des missionnaires de Saint-François de Sales d'Annecy, vicaire général de Vizagapatam;

L'Église cathédrale de Lincoln, aux États-Unis d'Amérique, récemment érigée par Sa Sainteté, pour le R. D. *Thomas* BONACUM, missionnaire dans l'archidiocèse de Saint-Louis;

L'Église cathédrale de Chejenne, aux États-Unis d'Amérique, récemment érigée par Sa Sainteté, pour le R. D. *Richard* SCANNEL, vicaire général de Nashville:

L'Église titulaire épiscopale de Callipolis, pour le R. D. *Vincent* MOLO, de l'archidiocèse de Milan, curé-archiprêtre de la collégiale de Bellinzona, vicaire forain, commissaire apostolique et docteur en l'un et l'autre droit, délégué comme administrateur apostolique du canton de Tessin;

L'Église titulaire épiscopale de Paphos, pour le R. P. *Ma-*

thurin PICARDA, de la Congrégation du Saint-Esprit, délégué comme vicaire apostolique de la Sénégambie ;

L'Église titulaire épiscopale de Cardica, pour le R. D. *Auguste* COYSET, de la Congrégation de la Mission, délégué comme vicaire apostolique du Kiang-Si méridional ;

L'Église titulaire épiscopale de Milevi, pour le R. P. *Charles* LAVIGNE, de la Compagnie de Jésus, délégué comme vicaire apostolique du Cottayam, *vicariat récemment érigé par Sa Sainteté,* pour les Soriens du Malabar ;

L'Église titulaire épiscopale de Tricomie, pour le R. D. *Adolphe* MEDHYCOT, né à Chittagam, aux Indes, de rite latin, élève du collège Urbain de la Propagande, délégué comme vicaire apostolique de Trichow, *vicariat récemment érigé par Sa Sainteté,* pour les Soriens du Malabar ;

L'Église titulaire épiscopale de Marciana, pour le R. P. *Alphonse* JOOSTEN, des Frères-Prêcheurs, délégué comme vicaire apostolique de Curaçao ;

L'Église titulaire épiscopale d'Epneste, pour le R. P. *Vincent* FLOOD, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, délégué comme coadjuteur, avec future succession, de Mgr Joachim-Hyacinthe-Louis Gonin, archevêque de Port-d'Espagne ;

L'Église titulaire épiscopale de Patara, pour le R. P. *Joseph* FASEUILLE, de la Compagnie de Jésus, délégué comme coadjuteur, avec future succession, de Mgr Alexis Canoz, évêque de Madura ;

L'Église titulaire épiscopale de Telmesse, pour le R. D. *Nicolas* MATZ, délégué comme coadjuteur, avec future succession, de Mgr Joseph Machebeuf, évêque de Denver ;

L'Église titulaire épiscopale de Tamasse, pour le R. D. *Valérien* MENENDEZ CONDE, du diocèse d'Oviedo, chanoine magistral de l'Église métropolitaine de Compostelle et docteur en théologie, délégué comme auxiliaire de l'Eme et Rme cardinal Michel Paya y Rico, archevêque de Tolède ;

L'Église titulaire épiscopale de Gabala, pour le R. D. *Jacques* CLAZER, du diocèse de Przemysl, de rite latin, chanoine capitulaire et curé de la cathédrale de ce même diocèse, examinateur pro-synodal et docteur en théologie, délégué comme auxiliaire de Mgr Luc Solecki, évêque de Przemysl, de rite latin ;

L'Église titulaire épiscopale d'Amizone, pour le R. D. *Henri* FEITEN, du diocèse de Trèves, où il est chanoine de la cathé-

drale et conseiller de l'administration diocésaine, délégué comme auxiliaire de Mgr Michel-Félix Korum, évêque de Trèves.

Enfin, l'instance du S. Pallium a été faite à Sa Sainteté pour l'Église métropolitaine de *la Plata*.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

ET L'AUGMENTATION DU TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent).

Mgr Freppel. — Je ne veux pas m'étendre davantage sur la question de droit; elle me paraît jugée par tous ceux qui ne veulent pas se laisser égarer plus longtemps par l'esprit de système.

Aussi, à l'exception de la Suisse et du Danemark, le principe de la rétribution scolaire est-il admis par les Etats les plus avancés pour l'instruction primaire : en Prusse, en Angleterre, en Suède, en Belgique, en Hollande, en Bavière, en Saxe, dans le grand-duché de Bade, dans le grand-duché de Wurtemberg, au Canada, le pays le plus en progrès pour l'instruction primaire. Et quant à la France, les adversaires les plus déclarés de la rétribution scolaire, les adversaires de la première heure, commencent à s'apercevoir qu'on est allé beaucoup trop loin, qu'on a fait fausse route, en renonçant avec tant de légèreté à l'application d'un principe qui avait une haute portée morale.

Oui, messieurs, il y a une grande idée morale dans ce sacrifice direct, immédiat, que s'imposent les parents pour l'éducation première de leurs enfants. Ce sacrifice leur rappelle davantage le devoir paternel; ce sacrifice leur fait sentir plus vivement le prix de l'éducation; ce sacrifice les intéresse, les rattache à l'école par des liens plus étroits. Et si vous m'objectez que c'est là une affaire de sentiment, je réponds que le sentiment aura toujours sa grande place dans les choses humaines ! (Très bien ! très bien ! et applaudissements à droite.)

Je disais tout à l'heure que les partisans les plus résolus de la gratuité absolue de l'instruction primaire commencent à s'apercevoir de leur erreur. Permettez-moi de vous citer le témoignage d'un homme fort compétent, qui a passé sa vie à étudier ces graves problèmes.

Il est vrai qu'il ne jouit plus auprès de vous d'une grande faveur...

Sur plusieurs bancs à gauche. — Oh ! non !

Mgr Freppel... depuis qu'il s'efforce d'amener la République dans les voies de la sagesse et de la modération.

A droite. — Vains efforts.

Mgr Freppel. — Mais enfin, quoique vous en ayez, vous n'empêcherez pas M. Jules Simon... (interruptions), d'être une des illustrations de la France contemporaine. En tout cas, c'est un républicain de vieille date. (Bruit à gauche.) Il était même républicain vingt ans avant la naissance de quelques-uns de ceux qui m'interrompent. (Rires à droite.)

M. le comte de Lanjuinais. — Et surtout avant la naissance de leurs opinions.

Mgr Freppel. — Enfin il est encore permis, je l'espère, de citer son autorité devant une majorité républicaine. Voici ce qu'il écrivait il y a quelques mois :

« Nous faisons depuis quelque temps une dépense énorme pour la gratuité de l'enseignement primaire, et nous soutenons envers et contre tous que c'est une mesure essentiellement démocratique... »

M. Roque (de Fillol). — C'était son opinion autrefois!

Mgr Freppel. — Eh bien s'il est converti, tâchez de faire de même! (Rires à droite.)

M. Roque (de Fillol). — Oh! non!

Mgr Freppel. — «... Il faudrait peut-être y réfléchir; les plus grands démocrates peuvent se tromper.

« D'abord, s'il y a une vérité évidente, c'est que l'Etat doit donner l'instruction primaire à tous ceux qui ne peuvent pas l'acheter; sur ce point-là, il ne peut pas y avoir de discussion. Nous pousserons, si l'on veut, la générosité jusqu'à la prodigalité.

« Mais enfin nous savons bien qu'il existe en France des familles aisées. Il y a un grand nombre de personnes qui peuvent payer 50 francs par an, sans en souffrir. Il y en a même qui tiennent à les payer, et c'est ce qu'on ne dirait d'aucun autre impôt. Est-il bien nécessaire et bien démocratique de faire cadeau à ces riches de ces 50 francs, et de leur faire ce cadeau avec l'argent des pauvres? C'est au moins une question qu'il est permis de se faire, si, au cas où par hasard, nous avons fait fausse route, il n'y aurait pas de bonne raison à revenir sur ses pas.

« Les instituteurs n'en seraient pas moins dispensés de se préoccuper de la rétribution scolaire; ils auraient comme à présent, des appointements fixes, payés par le percepteur; il serait peut-être possible d'augmenter ces appointements, ce que l'Etat ne peut pas faire. On nous dira que, s'il y a dans une école des élèves payant et des élèves non payant, les premiers seront mieux soignés et plus considérés que les seconds ; il me paraît difficile d'avancer une plus énorme... » — le terme n'est pas parlementaire, mais il s'agit d'un article de journal — «... une plus énorme sottise.

« Je reconnais qu'il est fort agréable d'être riche et fort ennuyeux d'être pauvre; mais que cette circonstance change quelque chose à l'honorabilité des enfants et à leur importance dans l'école, c'est

l'idée la plus dangereuse et en même temps la plus antidémocratique qu'il soit possible de concevoir. Ceux qui insistent le plus sur cette nécessité de l'égalité dans l'école primaire ne se font pas faute d'accepter des bourses de l'Etat dans les lycées. De qui se moquent-ils? » (Très bien! très bien! et rires à droite.)

C'est précisément ce que j'avais l'honneur de vous dire tout à l'heure.

Mais laissons de côté cette autorité qui, malgré l'importance que j'y attache, n'a pas l'air de faire grande impression sur vous.

A gauche. — Assurément!

Mgr Freppel. — Voici un autre démocrate, dont la conversion vous paraîtra peut-être plus significative; il fait sa spécialité des questions qui nous occupent, et des organes fort importants de la presse reçoivent de lui des communications toujours très lues et très remarquées. Comme il a eu soin de dire du mal de moi en plus d'une occasion, j'ai doublement le droit de dire du bien de lui... (Rires à droite) et si je le cite, c'est uniquement pour montrer qu'on peut tenir l'une des meilleures plumes du parti républicain et être un partisan résolu de la rétribution scolaire.

Voici donc comment s'exprime M. Francisque Sarcey à propos d'un fait particulier. (Ah! ah! sur quelques bancs à gauche.) Comment! Vous allez répudier encore celui-là? Qu'est-ce qui vous restera? à la fin vous n'aurez plus personne! (Nouveaux rires à droite.)

Voici ce qu'il dit :

« Il faudrait un adjoint de plus.

« Pourquoi ne le donne-t-on pas?

« L'argent manque.

« Eh bien! je n'ai pas fait le compte, et ce compte serait d'ailleurs assez difficile à dresser autre part qu'à la mairie : nous sommes à Nanterre, pays riche, pays de villégiature parisienne, nous sommes bien deux cents qui pourrions aisément payer vingt francs d'écolage par mois; il y en a trois ou quatre cents à qui l'on pourrait demander de trois à dix francs par mois.

« Et tout le monde trouverait fort naturel de payer, car ce serait le prix d'un service rendu. Quoi de plus simple que de payer l'éducation de son fils comme on paie sa nourriture et ses habits, quand on a le moyen de payer?

« Il y aurait, avec cette rétribution scolaire, de quoi solder non pas un adjoint, mais quatre adjoints, mais six adjoints, et l'instituteur en chef lui-même. Et l'argent que donnent l'Etat et la commune serait employé à des dépenses tout aussi urgentes; l'agrandissement ou la réfection des bâtiments d'école. »

Et M. Sarcey termine ainsi :

« En sorte que votre système, sous prétexte d'établir l'égalité démocratique entre tous les enfants, accentue l'inégalité que la

nature a mise entre eux, en y joignant le sentiment des inégalités sociales.

Comme vous le voyez, M. Sarcey envisage principalement la rétribution scolaire au point de vue financier. C'est, en effet, l'un des côtés les plus saillants de la question, et vous me permettrez de l'aborder à mon tour, puisqu'il s'agit de régler les dépenses de l'enseignement primaire.

Certes, je le disais en commençant, ce n'est pas moi qui marchanderai aux instituteurs primaires une élévation de traitement que leurs pénibles fonctions ne justifient que trop.

M. Jourdan. — Nous sommes tous d'accord.

Mgr Freppel. — Mais enfin on ne peut pas se le dissimuler ; il va résulter du projet de loi actuel dans un avenir plus ou moins éloigné, pour les finances de l'Etat, une aggravation de dépenses de 45 millions par an, en tenant compte de la majoration des pensions.

45 millions par an ! c'est un gros chiffre. Pourquoi donc ne pas faire venir en déduction de ces 45 millions les 18 millions que vous procurerait chaque année la rétribution scolaire ? Pourquoi imposer à l'Etat un surcroît de charges qui revient tout naturellement aux familles riches ou aisées. Pour ces familles, payer 16 à 20 fr., — c'était je crois la moyenne — voilà certes peu de chose, tandis que 18 ou 20 millions de plus ajoutés au budget de l'Etat, c'est une dette fort lourde, surtout étant donnée la situation de nos finances.

Eh bien, pourquoi une idée aussi simple, avantageuse aux finances de l'Etat, à celles des communes et des départements, n'est-elle pas entrée dans l'esprit de la commission ? Oh ! c'est toujours pour le même motif : le service de l'instruction primaire, dit-on, est exclusivement un service d'Etat. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Et, reprenant cette idée sous une autre forme, M. le rapporteur s'exprime ainsi : « Au lieu de dire comme autrefois que l'Etat vient en aide aux communes et aux départements pour assurer le service de l'instruction primaire, il faut retourner la proposition et poser en principe que l'Etat fonde et entretient les écoles avec le concours des départements et des communes. » Mais non, monsieur le rapporteur, il ne faut pas retourner la proposition ; non, il ne faut pas intervertir l'ordre des facteurs. Il faut maintenir la proposition dans la gradation, dans la hiérarchie des éléments qui la composent car elle énonce la vraie doctrine sociale ; et je m'étonne qu'un ancien professeur de philosophie, aussi distingué que vous, ne comprenne pas mieux tout ce qu'a d'important cette question de méthode.

C'est en effet un principe essentiel, en matière budgétaire, comme en tout le reste, que l'Etat ne doit faire que ce que les particuliers et les associations secondaires ne peuvent pas faire. (Très bien ! très

bien ! à droite.) D'abord la charge des familles, la charge des communes, la charge des départements, l'Etat ne vient qu'après.

Si vous sortez de ce principe, vous êtes en plein dans le socialisme d'Etat, et c'est malheureusement le caractère de la plupart des budgets des nations modernes ; le socialisme d'Etat les a envahis par tous les côtés, voilà pourquoi ils se sont démesurément enflés. Parce que le gouvernement s'obstine à faire quantité de choses qu'il devrait abandonner à l'initiative privée.

Un membre à gauche. — Comme la religion.

Mgr Freppel. — Parce qu'on met à la charge de l'Etat ce qui devrait être mis à la charge des particuliers, des familles, des communes et des départements, vous êtes arrivés à un budget de trois milliards et plus, sans savoir où vous vous arrêterez dans cette voie.

Plusieurs membres à gauche. — Prenez garde au budget des cultes.

Mgr Freppel. — Le budget des cultes a un tout autre caractère (Exclamations ironiques à gauche.) Puisque vous introduisez dans le débat le budget des cultes, attendez au moins la réponse! Le budget des cultes, lui, est une dette nationale. (Dénégations à gauche.) C'est une dette sainte et sacrée. (Oh ! oh ! à gauche) ; il est une indemnité représentative des biens dont le clergé a été dépossédé au siècle dernier, en retour d'un engagement solennel pris par l'Etat de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres. Voilà pourquoi vous ne pouvez pas le supprimer, sans vous rendre coupable d'une opération qui a un nom bien connu dans le monde judiciaire. (Très bien ! très bien ! à droite. — Oh ! oh ! à gauche.)

M. Emile Labrousse. — Et le droit d'association que vous avez accaparé !

Mgr Freppel. — J'avoue, messieurs, que les dernières considérations trouveront mieux leur place dans la discussion générale du budget.

Pour m'en tenir au projet de loi qui nous occupe, je me résume et je dis : qu'en droit il s'appuie sur une doctrine pleine d'erreurs et de contradictions, et qu'en fait il prive le budget de l'Etat d'une ressource que je considère comme indispensable. Aussi dans le cours de la discussion des articles, j'aurai l'honneur de vous proposer d'inscrire avant ce que vous appelez la dette communale et la dette nationale, ce que j'appelle la dette familiale, sous la forme de la rétribution scolaire, et, si je ne parviens pas à faire triompher ce principe qui me paraît de toute justice, je me verrais obligé, à mon grand regret, de voter contre le projet de loi, car il y a deux choses qu'on ne doit jamais sacrifier, même à des situations pleines d'intérêt : la justice et la vérité. (Vifs applaudissements à droite.)

SIMPLES HISTOIRES

Au Désert.

C'est du missionnaire lui-même que je tiens cette histoire, où l'action de la Providence se montre en assez belle lumière. Il nous la raconta devant un nombreux auditoire d'hommes, particulièrement de jeunes gens, qui l'écoutaient avec une si religieuse attention que, pendant les poses de son discours, on aurait entendu voler une mouche. Par humilité, il parlait à la troisième personne comme s'il se fût agi d'un autre. Mais je devinai bien vite, à son accent, que c'était son histoire à lui-même qu'il nous disait, et quand je me trouvai seul avec lui, après la séance, je l'obligeai de m'en faire l'aveu. Si je pouvais faire passer dans mon récit les flammes de sa parole, telles qu'elles sortaient de sa bouche et de son cœur, elles allumeraient dans les âmes cet amour surnaturel de Dieu et des hommes qui résume et renferme la loi et les prophètes.

C'était l'heure qui précède le coucher du soleil. L'ombre de l'homme et de son cheval s'allongeait sur le sable endormi. L'horizon s'empourprait comme aux lueurs d'un immense incendie. La chaleur était étouffante. Parfois, à de longs intervalles, une brise légère, venue on ne sait d'où, passait comme une caresse de Dieu, et apportait au voyageur une sensation délicieuse : alors, il ouvrait la bouche et aspirait longuement l'air un moment rafraîchi. Puis, le souffle tombait vaincu par le feu qui règne au désert, et l'immobilité ardente reprenait possession de l'étendue.

Le missionnaire avançait, pressant l'allure de son cheval, pour arriver avant la nuit à la grande ville, terme de son voyage. Car la nuit, dans ces plaines d'Afrique, appartient aux grands fauves. Quand les premières ombres descendent du ciel, les premiers bruits des lions et des panthères montent de tous les points du désert, d'abord confus et lointains, comme le gémissement du vent, puis plus forts, plus distincts, semblables tantôt au grondement sourd du tonnerre, tantôt à ses éclats rudes et déchirés. Ce moment redouté approchait, mais il n'était pas encore imminent, et le prêtre de Jésus-Christ avait bien une heure devant lui, une heure de jour et de marche tranquille, suffisante pour atteindre le port. Il était armé, il avait des

provisions de bouche, un flaçon de rhum, pour ranimer ses forces et tremper ses lèvres brûlantes. Il priait, il pensait, cherchant à lutter contre la sensation étouffante de la solitude, contre l'oppression de l'espace sans limites où sa vue, son cœur et son esprit se perdaient. Il avait beau percer de ses regards l'étendue, il n'apercevait pas un être vivant, pas un mouvement, pas même celui du sable agité par le vent : le vent dormait sur le sable d'un sommeil qui semblait éternel.

Oh ! si la bonté de Dieu mettait sur son chemin une de ses créatures, un être humain, un frère, quelle joie inonderait son cœur ! Comme il volerait à lui ! Avec quels transports il lui tendrait la main, et le presserait dans ses bras ! Mais hélas ! Il ne le savait que trop, une rencontre en ces lieux, ce ne serait qu'un danger de plus : quand on trouve sur sa route un homme au désert, au lieu d'un frère à embrasser, c'est un ennemi à combattre ; c'est un de ces Arabes pillards ou de ces Européens déclassés, bandits de la solitude, détrousseurs des caravanes, qu'il faut aborder, non pas le salut aux lèvres, mais le revolver à la main.

Il se perdait en ces pensées, et bercé par l'allure monotone de son cheval, il laissait flotter à l'aventure son esprit et les guides, quand tout à coup, il se redressa sur ses étriers, et, d'un mouvement instinctif, arrêta sa monture. Qu'a-t-il donc aperçu à l'horizon ? Est-ce une illusion de ses sens ? N'y a-t-il pas là-bas, bien loin, quelque chose qui se remue ? — Certainement, il ne se trompe pas ; le point noir qui a frappé sa vue s'agite, se rapproche, grossit insensiblement. C'est un être vivant, un animal ou un homme. — Un homme, c'est un homme ! Il le voit maintenant ; il distingue vaguement sa forme ; cet homme l'a vu, lui aussi, il est évident qu'il s'avance dans sa direction. — Que faire ? Quel parti prendre ? Faut-il pousser son cheval au galop et se mettre hors de la portée de cet inconnu ? C'est le parti le plus sûr, mais, est-ce le plus honorable ? Si, au lieu d'être un voleur arabe, cet homme était un chrétien, un Français ? Et quand même il serait un courour du désert, un bandit, est-ce le fait d'un missionnaire, d'un apôtre de Jésus-Christ, de fuir devant une créature humaine ; devant un de ceux pour qui le Sauveur du monde est mort sur la croix ?

L'hésitation du prêtre n'est pas longue. Il attendra le frère qui vient au-devant de lui, que ce soit Caïn ou Abel. L'hôte

du désert se rapproche de minute en minute : il semble à la fois se hâter d'accourir et lutter contre la fatigue. Le voilà à une petite distance, on dirait un spectre ambulant. Il est déguenillé : sa main tient un fusil ; ses yeux sont allumés de fièvre, de haine et de convoitise. C'est indubitablement un brigand, mais un brigand, c'est en tout cas un malheureux dévoré de besoin. Le prêtre n'hésite plus ; il risque peut-être sa vie, mais il a la chance de secourir un misérable, de sauver une âme. Après tout, c'est son métier de s'exposer à la mort ; le corps d'un missionnaire n'est rien ; l'âme d'un pécheur est d'un prix infini.

Il descend de cheval, jette ses armes à terre pour montrer à l'inconnu ses dispositions pacifiques, et d'un pas tranquille et ferme va au-devant de lui. L'autre, étonné, épuisé, s'arrête ; la surprise est plus forte que la haine ; mais la faim, la soif dévorante, voilà ce qui domine tout le reste. Le prêtre le devine, et, sans parler, lui présente ses provisions, des fruits, des dattes, du rhum. — Du rhum ! c'est la force, c'est la vie ! Pour cette gourde de rhum, le malheureux aurait tué son père : il étend la main, saisit la gourde, la porte à sa bouche, la boit, l'aspire à longs traits. Son visage se ranime, son sang circule, sa pâleur mortelle fait place à une vive rougeur. Tout à coup, il chancelle ; il a bu trop et trop vite, il tombe tout de son long et demeure sur le sol, inerte, engourdi, comme mort.

Le missionnaire, effrayé, se penche vers lui, tâte son pouls, écoute les battements de son cœur, et respire : ce n'est pas la mort, c'est le sommeil bienfaisant et réparateur. Il le considère longuement ; à la carnation, à la couleur de sa barbe et de ses cheveux, il reconnaît un Français. Malgré les traces des passions et de la fatigue, il croit lire sur ce visage dévasté les vestiges d'une bonne race, et son âme d'apôtre se remplit de reconnaissance et de joie. Soudain, il tressaille comme s'il sortait d'un rêve. Le soleil va disparaître, et son orbe agrandi et rutilant est déjà à demi caché. Encore quelques minutes, et la nuit aura remplacé le jour. Que faire de cet infortuné que la Providence a envoyé sur sa route et dans ses bras ? Le charger sur son cheval ? C'est impossible ; il connaît le poids d'un corps qui s'abandonne. Le laisser là, seul, la nuit, dans le désert, exposé aux dents de bêtes féroces, à une mort sans consolations ? C'est plus impossible encore.

Il n'y a pas à hésiter ; il attendra le réveil du pécheur, sous

la garde de Dieu qui ne laissera pas inachevée l'œuvre de sa miséricorde. Il s'agenouille sur le sable, près de cet homme qu'il ne connaissait pas une heure avant, et pour lequel il sacrifierait sa vie avec joie. Il soulève doucement dans ses mains la tête du dormeur, la pose sur ses genoux, et il entre en prières.

La nuit est arrivée, profonde, solennelle, ivre de silence et de solitude. Deux heures se passent ainsi, sans qu'aucun des deux hommes ait fait un mouvement. Les étoiles se sont allumées les unes après les autres et répandent sur l'océan de sable une lueur mystérieuse et sacrée. Les anges contemplent du haut du Ciel ce spectacle plus beau que celui d'un ami veillant sur son ami ; d'une mère veillant sur son enfant ; le spectacle d'Abel veillant avec amour sur Caïn ; tel, au temps du séjour du Fils de Dieu sur la terre, Jésus priait dans les plaines de Galilée auprès de Judas endormi.

Enfin, l'homme se réveille. Il relève la tête, ouvre les yeux et rencontre ceux de ce prêtre à genoux qui le regarde avec une ineffable tendresse. Alors, il se souvient, il devine, il comprend tout ; il se met à trembler des pieds à la tête, comme ces possédés d'Israël au moment où le démon sortait de leur corps et de leur âme à la voix de Jésus-Christ. La haine est vaincue, Satan s'enfuit de cette âme pour n'y plus rentrer. Le bienheureux larron pleure, il éclate en sanglots, et, sans prononcer une parole, il se laisse tomber dans les bras du missionnaire, qui le presse sur son cœur en lui disant : Mon frère.

Quand il eut mangé, le prêtre le fit monter sur son cheval, et marcha près de lui, priant toujours et ne lui disant rien, pour le laisser tout entier à la grâce divine qui parlait au fond de son âme. Ils arrivèrent à la ville sans rencontre fâcheuse. Le missionnaire fit coucher le prisonnier de sa charité dans son lit, et dormit près de lui sur quelques coussins. « Demain, lui dit-il, vous me direz tout ce que vous voudrez. Aujourd'hui je ne veux rien entendre. »

Le lendemain, l'homme lui raconta son histoire, prélude de sa confession : histoire terrible, commencée par une jeunesse sans corrections et sans travail, poursuivie dans le vice, dans le crime, et qui, par un prodige de la miséricorde divine, s'achevait dans les larmes du repentir.

Sa mère, brave paysanne, restée veuve de bonne heure, l'avait impitoyablement gâté pour épargner quelques pleurs à son enfance. Il avait été à l'école, parce qu'il l'avait bien voulu ;

s'y était instruit, parce qu'il avait l'esprit vif et ouvert; puis, s'était livré à la paresse, au plaisir, bientôt au vice. A dix-huit ans, c'était déjà un mauvais sujet accompli. Il s'engagea par ennui, pour connaître la vie de la caserne, pour courir les garnisons, pour s'adonner aux débauches des grandes villes. Puis le joug de la discipline gâtant ses plaisirs, il demanda une permission, revint au village, en déguerpit un matin avant le jour, sans embrasser sa mère, mais non sans l'avoir dévalisée, et ne reparut plus au régiment. Il passa aux États-Unis, y gagna une petite fortune qu'il dépensa en folles orgies. Alors, dans un accès de raison, peut-être de remords, il quitta l'Amérique pour l'Algérie, se remit à l'œuvre, et mena pendant quelque temps une conduite régulière et laborieuse.

Il commençait à se refaire de corps, d'âme et de bourse, quand le démon envoya sur son chemin un de ses anciens compagnons de débauche, déserteur comme lui, qui le reconnut, chercha à l'entraîner de nouveau dans le vice, et, n'y pouvant réussir, révéla son passé et le perdit de réputation.

Sa tête ne put résister à ce dernier coup. « Puisque je ne puis être un honnête homme, se dit-il, je serai un franc scélérat. » Et il fit comme il avait dit, il quitta la grande ville où toutes les portes se fermaient devant lui, s'enfuit au désert, et demanda à la rapine et au meurtre des moyens d'existence. Bientôt il se trouva à la tête d'une bande d'Arabes, qui détroussaient les passants, les pèlerins de la Mecque, et vivaient comme lui, de brigandage. Mais, par un reste de pudeur, il ne s'attaquait qu'aux musulmans et évitait de verser le sang des Européens. Ses compagnons s'en aperçurent, et, se révoltant contre lui, ils le menacèrent d'abandon, même de mort, s'il continuait à épargner les chrétiens.

Il résista d'abord, puis, avec sa faiblesse et son emportement habituels : « Eh bien, s'écria-t-il, puisqu'il faut aller jusqu'au bout, j'irai aussi loin et plus loin que vous. » Une caravane vint à passer ; elle comptait des européens et des musulmans. Il l'attaqua furieusement à la tête de ses hommes, frappa à tort et à travers sur tout ce qui lui tombait sous la main. Parmi les victimes se trouvait un Français. L'aspect de ce compatriote, peut-être assassiné par lui, le dégrisa soudainement. « Je suis un misérable, » se dit-il. Et, laissant là ses compagnons occupés à dépouiller les cadavres, fou de remords, épouvanté de son

ignominie, il s'élança comme un insensé et se perdit bientôt dans l'immensité du désert.

Quand le missionnaire le rencontra, il y avait trois jours qu'il errait à l'aventure, maudit et désespéré comme Caïn, ne mangeant pas, ne buvant pas, ne sachant ce qu'il faisait, ni ce qu'il voulait. Il était à bout de force, quant il aperçut le voyageur qui passait sur son cheval. Poussé par un transport infernal, il essaya de le rejoindre, non pour le voler, mais pour l'assassiner: « J'en tuerai encore un, se dit-il, et je me tuerai après. » Au lieu de la mort, c'est la vie qui l'attendait, et c'est dans les bras de la miséricorde qu'il tomba.

Tel fut le récit du criminel repentant : le missionnaire le serrant plus tendrement encore sur son cœur, se contenta de lui dire : « Maintenant que je sais votre histoire, votre confession sera courte et facile. Agenouillez-vous devant Dieu, mon fils, et en son nom, je vous pardonnerai tous les péchés, tous les crimes de votre vie entière.

Le pécheur se confessa avec des torrents de larmes, et tandis que le prêtre versait sur son front courbé jusqu'à terre les paroles sacrées de l'absolution, il lui sembla que son passé s'engloutissait dans l'abîme de la miséricorde divine, et qu'une vie nouvelle s'ouvrait devant lui.

Ce que fut cette vie, je l'ignore. Le missionnaire ne nous l'a pas dit. Mais qu'elle soit achevée ou qu'elle dure encore, qu'elle se poursuive dans un labeur honnête ou dans les austérités d'un cloître, il n'est pas douteux qu'elle sera jusqu'au bout une vie de repentir, d'action de grâces et d'amour pénitent.

MARQUIS DE SÉGUR.

LE PARTI CATHOLIQUE

DANS LE GRAND DUCHÉ DE BADE.

Le 3 octobre a été un jour de deuil pour le parti du Centre en Bade. Au soir de cette journée, le résultat définitif des élections du 19 octobre s'annonçait d'une façon tellement claire qu'il n'y avait pas à s'y tromper.

L'histoire parlementaire du Centre en Bade, depuis la fondation du parti jusqu'à l'heure actuelle, est pleine de cet intérêt mélancolique qui s'attache à ces monuments qu'on rencontre

parfois, si majestueux dans leur ensemble, où chaque ligne traduit l'audace et l'intelligence du créateur, qui ont bravé pendant une longue suite de siècles les efforts multipliés des tempêtes et les assauts désespérés de ses ennemis, mais qui, après des jours pleins de grandeur, se désagrègent lentement sous l'action du temps et finissent par couvrir le sol environnant de leurs ruines. Ces épaves d'un glorieux passé peuvent encore avoir leur histoire; mais, en attendant qu'une main courageuse s'en empare pour rétablir le monument détruit, elles ne laisseront pas de n'être que des débris.

*
* *

En 1871, le Centre badois se mesura avec le libéralisme, et cela pour la première fois depuis que les circonscriptions électorales avaient été modifiées. Ces changements avaient créé pour le parti catholique une position on ne peut plus désavantageuse. Des 63 députés qui forment la Chambre basse, 20 sont élus par les villes et 43 par les campagnes. Or les campagnes sont pour les catholiques, en Bade, un champ d'action bien autrement favorable que les cités. En effet, dans les 43 circonscriptions non urbaines, il en est 25 dont la population est pour la majeure partie catholique. Ici donc le candidat du Centre peut lutter avec avantage, tandis que dans les 18 autres cercles des campagnes, vu les dispositions hostiles des habitants, le triomphe du candidat du Centre devient une impossibilité. Quant aux sièges donnés par les villes, le Centre n'y a jamais sérieusement prétendu; dans le cas le plus favorable, 5 d'entre eux seulement auraient pu tomber temporairement au pouvoir des catholiques.

L'arrangement des circonscriptions électorales a été fait pour écarter le Centre. La population du pays est aux deux tiers catholique. Eh bien ! le Centre ne peut jamais se bercer de l'espoir d'avoir par lui-même la majorité à la Chambre, 25 sièges pourraient être, à l'heure qu'il est, entre ses mains dans quelques années, l'une ou l'autre circonscription urbaine aurait encore pu se prononcer pour lui. Voilà tout le résultat que le parti catholique bien dirigé pouvait obtenir.

En 1871, le Centre parvint à faire passer neuf de ses candidats. Deux ans plus tard, un nouveau siège fut conquis et le Centre se trouva dès lors assez fort pour soumettre par lui-même des projets de loi. En 1875, la lutte fut plus ardente et le résultat fut des plus consolants : trois nouveaux candidats

catholiques vinrent siéger au Parlement. Mais les élections de 1877 apportèrent une défaite : le siège gagné en 1873 fut perdu. Cependant cet échec, loin d'être une cause de découragement, donna aux membres du Centre une activité plus grande. Ce travail ne fut pas perdu, car, en 1879, on l'emporta dans trois nouvelles circonscriptions et, en 1881, huit sièges furent encore gagnés sans qu'on eût à déplorer une seule perte. Le parti était représenté par 22 membres au Parlement, et, comme dans plusieurs circonscriptions, les hommes du Centre ne pouvant pas engager la lutte pour leur propre compte, avaient donné leurs voix aux candidats conservateurs, la majorité libérale était brisée. Le libéralisme n'avait gardé que 31 sièges.

Malheureusement cette position avantageuse, le Centre ne la conserva pas longtemps.

En 1883, trois circonscriptions retombèrent aux mains des libéraux et le représentant choisi par une quatrième se détacha du Centre pour se déclarer indépendant; en 1885, cinq autres sièges lui furent encore arrachés. Des divisions éclatèrent au sein du parti catholique; les élections de 1887 s'annoncèrent sous le jour le plus sombre. Et cependant si l'on était resté uni et si l'on avait voulu travailler sérieusement, au lieu de se voir brisé pour longtemps, le Centre aurait pu sortir de ces élections armé d'une force nouvelle. 34 sièges étaient vacants ! treize avaient déjà été, par le passé, au pouvoir du Centre. Il avait donc de nombreuses chances pour lui. Eh bien ! qu'est-il arrivé ? Le résultat n'est que trop connu : au lendemain des élections du 19 octobre, après seize ans de luttes, le Centre se retrouve à son point de départ : il ne possède plus que neuf sièges au Parlement.

Cette décadence est un fait unique dans les annales du Centre en Allemagne. Il n'est pas inutile d'en rechercher les causes. Les malheurs du parti catholique dans un pays ne doivent pas passer devant nos yeux sans que nous les sondions, non pas pour jeter la pierre à ceux qui sont cause de la défaite, mais pour en tirer pour nous-mêmes une leçon et un avertissement. Fils de l'Eglise romaine, nous sommes tous solidaires, et lorsque dans une partie du monde, notre Mère est en butte aux attaques des ennemis par la faute même de ses enfants, non seulement nous devons le regretter, mais surtout nous devons nous rapprocher davantage d'elle et veiller à ce que pareille

catastrophe ne découle pas aussi un jour de nos propres agissements. Notre faute n'en serait que plus grave.

*
* *

On se tromperait également si l'on croyait devoir rapporter les divisions existant au sein du parti à des froissements personnels entre les chefs. De même encore, il ne faut pas s'imaginer que ces divisions ne datent que des dernières élections. Pour découvrir toute la vérité, il est nécessaire d'aller plus loin : il faut oublier la question de personnes pour s'attacher aux faits, et l'on verra qu'il y avait dissentiment complet quant aux principes mêmes. Deux partis s'étaient formés parmi les catholiques badois : l'un était dirigé par M. le doyen Lender. l'autre par M. Wacker. Un abîme existait entre les deux camps. Presque jamais les uns et les autres n'étaient du même avis. Ils n'étaient pas même d'accord lorsqu'ils ont été mis en demeure de donner leur opinion sur une question capitale, qui jusqu'à un certain point devait diriger la conduite des catholiques au Parlement : la situation politico-religieuse du duché de Bade. Bien opposés aussi étaient leurs sentiments sur les rapports qui doivent exister entre les députés catholiques d'un côté, l'Evêque et le Pape de l'autre. Les catholiques de Bade sont-ils en état de faire apporter par eux-mêmes des améliorations à leur situation religieuse et à leur condition politique? Voilà certes une question importante, vitale pour nos populations fidèles à l'enseignement de l'Eglise romaine.

Eh bien ! le croirait-on? Les chefs de l'un et de l'autre parti y donnaient des réponses diamétralement opposées. De là, divergence d'opinions complète quant à savoir quelle conduite on devait tenir vis-à-vis du gouvernement et de la majorité parlementaire. Naturellement le désaccord s'est accentué chaque jour davantage, et, à la fin, il n'y avait plus une seule question, même purement politique, où l'on ne fût d'avis tout à fait contraires. Une circonstance particulière vint rendre le mal irrémédiable. La majeure partie des catholiques, prise de je ne sais quel entêtement, se refusa catégoriquement à cautériser la plaie en forçant les chefs à s'entendre sur les questions de principes. Bien plus, même là où l'on aurait pu agir avec efficacité, où l'on eût pu parler avec autorité aux uns et aux autres, on n'a pas eu, je ne dis pas le courage de leur faire entendre un conseil, mais l'énergie nécessaire pour les forcer à plier.

Ces dissensions, disais-je plus haut, ne datent pas d'hier. Il

y a bien des années qu'elles existent, et, pour fixer leur origine, il faut presque remonter à l'organisation même de la fraction du Centre dans le grand-duché. Et chose spécialement déplorable : ce sont précisément les hommes les plus marquants du parti, ceux en qui l'on avait une confiance exceptionnelle, qui ne parviennent pas à se mettre d'accord sur les principes mêmes. Le doyen Lender, emporté par l'esprit d'innovation, voulut dès le principe créer un Centre dans le Centre, former un parti qui, reniant le programme universellement admis, consacré par quarante ans de luttes et de victoires, se chaufferait au soleil gouvernemental sans rejeter entièrement les principes catholiques.

A la longue, les divergences s'accentuèrent de mieux en mieux, et l'on finit par aboutir à la fameuse question Lender, question qui a tant occupé la presse allemande et même étrangère, pendant ces derniers temps. Notons qu'ici il s'agissait toujours et uniquement de la question des principes. Dans la fraction du Centre, parmi tous ses adversaires politiques, nous ne connaissons pas à M. le doyen Lender un seul ennemi personnel. Jamais non plus on ne s'est avisé de diminuer en quoi que ce soit les mérites qu'il s'est acquis dans le passé, par des services rendus à la cause catholique.

Si M. le doyen Lender n'a pas d'ennemis personnels dans le parti, ses adversaires politiques n'en sont pour cela ni moins nombreux, ni surtout moins redoutables. La chose ne s'explique du reste que trop facilement. Aucun homme attaché de cœur et d'esprit au Centre ne peut souscrire aux principes politiques et politico-religieux de M. Lender. Ajoutez à cela que M. Lender est depuis de longues années chef du Centre au Parlement, et il est certain qu'il eût conservé ce poste éminent, s'il avait été réélu. Or, il a toujours tâché de gagner tout le parti à ses principes, ne voulant jamais écouter les objections qu'on lui présentait. Il trouva des adversaires redoutables dans MM. Marbe et Wacker. Ces hommes, voyant qu'on allait à la dérive en suivant le chef, brisèrent avec lui, et, reprenant le programme du Centre, ils jurèrent de le suivre jusque dans les moindres détails. Par contre, M. Lender prétendit continuer, à la tête de ses partisans, sa vieille tactique, anéantissant ainsi, du même coup, tout espoir de voir l'entente se rétablir et toute intervention décisive du Centre dans la lutte électorale. Car, il ne faut pas se faire illusion : il y a trois mois, la situation de la frac-

tion n'était pas désespérée. Elle pouvait se maintenir pourvu qu'animés d'un même esprit, inspirés par un seul chef, tous les membres entrassent résolûment en lutte contre le libéralisme. Pour cela, M. Lender devait ou donner sa démission, ou se mettre d'accord avec M. Wacker. Mais il refusa l'un et l'autre. Et alors on assista au spectacle profondément triste d'un parti, si grand et si fort dans le passé, tombant non pas dans une lutte honorable, sous le coup de ses adversaires, mais miné par les dissensions qui existaient dans son sein. Un seul doit en porter la responsabilité. Une fois qu'on avait souscrit au programme du Centre, il s'agissait d'y rester fidèle, et l'on ne pouvait se départir de ses principes que du consentement de tout le parti catholique de Bade.

*
* *

Tout le monde sait combien, dans tous les pays de l'Allemagne, le peuple est attaché au Centre. Qu'on se rappelle les élections pour le Reichstag du mois de février de cette année. Elles ont démontré avec la dernière évidence que nos populations ne reconnaissent comme député catholique que le candidat qui admet sans restriction le programme de la fraction. Ce qui est vrai pour l'Allemagne en général l'est surtout pour le grand-duché de Bade. Au Parlement et dans les journaux le parti de M. Lender s'intitulait « les dix ». Les quatre autres se partageaient les opinions de M. Wacker. Les cinq sièges que les catholiques ont perdus aux dernières élections étaient entre les mains de M. Lender et de ses partisans les plus exaltés. « Ils sont tombés avec leur chef » et ce n'est que juste. Les avertissements ne leur avaient pas manqué. Des chefs du Centre au Reichstag se sont fait entendre : On ne les a pas écoutés. Les électeurs également ont parlé : M. Lender crut ne pas devoir attacher d'importance à leurs paroles. Six fois les partisans du Centre à Ettlingen Rastatt se sont adressés par lettre à M. Lender, leur député, pour le prier de s'entendre avec M. Wacker. Voyant qu'ils n'aboutissaient à rien, ils lui envoyèrent une députation : mais rien n'y fit : M. Lender s'obstina. Dans les cinq élections antérieures, les partisans du Centre à Ettlingen n'avaient reculé devant aucun sacrifice pour maintenir leur député. Ils avaient encore accepté sa candidature, car ils savaient qu'avec M. Lender, le triomphe était certain, pourvu qu'il s'engageât à ne plus jeter la division dans le parti. Ses électeurs voulaient oublier le passé : oublier son

fameux discours de septembre 1885, oublier ses attaques contre la presse du Centre, oublier le tableau qu'il avait tracé de la situation politico-religieuse en Bade, tableau tellement favorable au gouvernemnt que le discours de M. Lender était presque une approbation des lois de Mai ; les électeurs voulaient oublier tous les griefs qu'ils avaient contre leur député, pourvu que celui-ci voulût signer cette déclara tion . « Je me mets entièrement sur le terrain du Centre, et, à l'avenir, mes discours et mes actes seront conformes à cet engagement. »

M. Lender refusa de faire droit aux réclamations de ses électeurs, parce qu'il ne voulait pas du Centre. Par une juste compensation, ses électeurs ne voulurent plus de lui. M. Lender s'en aperçut bientôt : quand il vit sa perte assurée, il donna sa démission, — mais il la retira le lendemain. Les partisans du Centre à Ettlingen-Rastatt cherchèrent un nouveau candidat : leur choix tomba sur M. le bourgmestre Gross, qui leur était redevable du poste qu'il occupait. Malheureusement cet homme n'accepta la candidature que pour trahir ceux qui avaient placé en lui leur confiance : il fit cause commune avec les libéraux et les socialistes.

Que faire ? Voter pour M. Lender, c'était disputer un siège aux libéraux pour vouer à une ruine irrémédiable la fraction du Centre dans le duché de Bade. Les catholiques prirent le parti qui leur parut le plus sage : ils s'abstinrent de l'élection. M. Lender ne doit attribuer son échec qu'à son incroyable obstination : il est tombé parce qu'il l'a bien voulu. Au lendemain de sa défaite, il a posé dans divers journaux *comme victime d'intrigues ourdies par les « extrêmes »*. Nous trouvons nécessaire de protester ici au nom de la vérité. Jamais M. Lender ne pourra prouver que les partisans du Centre aient travaillé contre sa candidature : ils se sont contentés de ne pas s'approcher de l'urne. M. Lender semble ne pas saisir la différence qu'il y a entre les deux systèmes.

L'intime de M. Lender, M. le doyen Fœrderer, apprenant l'échec de son chef, donna sa démission. Avant de rentrer dans le silence, il recommanda à ses électeurs un candidat de son propre choix. Malheureusement pour lui, la circonscription était fatiguée du régime Lender, et elle proposa la candidature à M. Marbe, le bras droit de M. Wacker.

*
* *

Cette défaite du parti catholique en Bade, est peut-être

regardée comme un mal et comme un bien ; comme un mal, en tant qu'elle brise pour longtemps les forces du parti ; comme un bien, parce qu'elle permet à M. Marbe ou M. Wacker de se mettre à la tête du mouvement de résurrection, de ramener les catholiques aux vrais principes, et de rendre profitables pour eux et pour leur cause les sacrifices innombrables qu'ils s'imposent pour faire triompher leurs candidats. Les nouveaux chefs sont hommes à réunir toutes les forces et à conduire les catholiques au combat sous la vieille devise qui ne s'est jamais démentie : « L'Union fait la force. »

H. J. K,

LES PRIX DE L'ACADÉMIE

Voici la liste complète des prix décernés par l'Académie dans sa séance annuelle du jeudi 24 novembre 1887 :

Prix de poésie, 4,000 fr., à M. Émile Moreau. Des mentions honorables sont accordées à MM. Henri Guérin, Emmanuel des Essarts, Alfred Bouchinet.

Prix Montyon, destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — Un prix de 2,500 fr. à M. Adolphe Guillot, *Paris qui souffre*. — Trois prix de 2,000 fr. : à M. Denys Cochin, l'*Evolution et la vie ;* à M. Émile Faguet, *Etudes littéraires sur le dix-neuvième siècle ;* à Mme Jane Dieulafoy, *la Perse, la Chaldée et la Susiane*. — Deux prix de 1,500 fr. : à M. X. Mossmann, *Vie de F. Engel Dolfus ;* à M. Adolphe Racot, la *Brèche aux loups*. — Trois prix de 1,000 fr. chacun : à Mme la comtesse d'Armaillé, *Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI ;* à M. Saint-Juirs, *Madame Bourette ;* à M. Émile Gossot, *Madeleine*. — Un prix de 2,000 fr. à M. François Fabié, la *Poésie des bêtes*, et un prix de 1,000 fr. à M. Paul Harel, *Aux champs*.

Prix Gobert. — L'Académie décerne le grand prix à M. Albert Sorel, pour son ouvrage l'*Europe et la Révolution française*, 2 vol.; le second prix à M. Arthur Chuquet, auteur de la *Première invasion prussienne*, — *Valmy*, — la *Retraite de Brunswick*.

Prix Thérouane, de 4,000 francs, ainsi répartis : 1° un prix de 2,000 francs, à M. le marquis de Courcy : la *Coalition en*

1701 *contre la France ;* 2° deux prix de 1,000 francs, à M. l'abbé Allain : la *Question d'enseignement en* 1789 *d'après les cahiers ;* à M. le général de division Thoumas, pour son ouvrage : les *Capitulations. Etude d'histoire militaire sur la responsabilité du commandement.*

Prix Halphen, de 1,500 francs, à M. Édouard Droz, le *Scepticisme de Pascal.*

Prix Guizot, de 3,000 francs, à M. Étienne Allaire : *La Bruyère dans la maison de Condé.*

Prix Bordin, de 3,000 francs, ainsi répartis : un prix de 2,000 francs, à M. Jacques Denis, la *Comédie Grecque ;* un prix de 1,000 francs, à M. Bérard-Varagnac, *Portraits littéraires.*

Prix Marcel Guérin, de 5,000 francs, ainsi répartis : 1° deux prix de 1,500 francs, à M. l'abbé Augustin Sicard, les *Etudes classsiques avant la Révolution ;* à M. Germain Bapts, les *Germain ;* 2° deux prix de 1,000 francs, à M. Lucien N.-B. Wysse, le *Canal de Panama ;* à M. Édouard Fremy, l'*Académie des derniers Valois.*

Prix Langlois, de 1,500 francs, à M. P. Aize, traduction des *Idylles de Théocrite ;* à M. Eugène Carré, traduction des *Poésies de Giacomo Léopardi.*

Prix Jules Janin, de 3,000 francs, à M. Develay, traduction de la *Correspondance de Pétrarque en langue latine.*

Prix de Jouy, de 1,560 francs, à M. Henry de Pène, pour son roman : *Trop belle.*

Prix Archon-Despérouses, de 4,200 francs, ainsi répartis : 1° un prix de 1,500 francs, à M. Emmanuel Cosquin ; *Contes populaires de la Lorraine ;* 2° un prix de 1,200 francs à M. Ferdinand Brunot ; *Grammaire historique de la langue française ;* 3° un prix de 1,500 francs est partagé entre M. J.-F. Bladé, *Contes populaires de la Gascogne,* et M. Jean Fleury, *Littérature orale de la Basse-Normandie.*

Prix Vitet, de 6,000 francs, décerné par portions égales à M. Georges Lafenestre et à M. Jules Lemaître.

Prix Lambert. — Un prix de 1,000 fr. à M. P.-L. Laforêt ; un prix de 600 fr. à Mme veuve Victor Leclerc.

Prix Monbinne. — Un prix de 1,500 fr. à M. Paul Perret ; un prix de 1,500 fr. à M. A. Claveau ; un prix de 1,000 fr. à M. Charles Diguet.

Médailles d'or. — L'une au dernier ouvrage de M. J. Hetzel : les *Quatre Peurs de mon général ;* l'autre à l'ouvrage pos-

thume de M. P. Regnier, de la Comédie-Française : *Souvenirs et études de théâtre.*

FONDATIONS DESTINÉES AUX ACTES DE VERTU

Prix Montyon.— L'Académie a décerné un prix de 2,000 fr. à M. Jean-Adolphe Delannoy, à Calais.

Deux prix de 1,500 fr. à la dame veuve Dorvau-Lalande, boulevard de la Chapelle, Paris; à Bonneyrat, André, à Lavareix-les-Mines (Creuse).

Onze médailles de 1,000 fr., à Pauline Constans Saint-Estève, à Saint-Sernin (Aveyron); à Marie-Anne Chirac, à Gros-Chastang (Corrèze); à Léopold Archer, rue de la Smala, Paris; à Marie-Pauline Larrouy, à Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées); à Sylvie-Eugénie Pau, à Lille; à Fanny de Morineau, à Blaye; à Virginie Meunier, à Vénissieux (Rhône); à Marie Marchand, à Chemillé (Maine-et-Loire); à Julia Macé, à Châteauneuf (Eure-et-Loir); à Thérèse Trément, à Vitré (Ille-et-Vilaine); à Pauline Delanie, à Villecresne (Seine-et-Oise).

— Douze médailles de 500 fr. : aux époux Boijeau, à Bourgneuf (Charente-Inférieure); à dame Denis Coly, à Sainte-Suzanne (île de la Réunion); à Marie Mége, à Thiers; à Thérèse-Benoîte Gautier, dite Marie, à Valence; à Marie Chapoulot, à Rehaincourt (Vosges); à Eugénie-Marie-Scholastique-Elisabeth Boursigaux, à Vailly (Aisne); à Marie-Renée Brossier, à Château-Gontier; à dame veuve Billard, à Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher); à Marie Grignard, à Poilley (Manche); aux sœurs Marie et Pauline Lanti, à Lyon; à Jeanne Le Guilcher, à Guingamp (Côtes-du-Nord); à dame Godillon, à Oulmes (Vendée). — L'Académie décerne une médaille de 300 francs à la dame Dubois, à Bourberain (Côte-d'Or).

Prix Souriau, de la valeur de 1,000 fr., à Marguerite Dancos, dite Cadette, à Tours.

Prix Marie Lasne, de 300 francs chacun : à Magdeleine-Françoise Labatut, à Aurillac (Haute-Garonne); à dame veuve Bourgeois, au Vieux-Fort (Guadeloupe); à Marie-Félicie Janneret, à Naisey (Doubs); à Françoise Juin, à Saint-Senier-de-Beuvron (Manche); à Angélique Labarre, à Guérande (Loire-Inférieure), à Jeanne Traineau, à Sainte-Christine (Maine-et-Loire).

Prix Gémond, de 1,000 francs, à Hippolyte Baude, à Barfleur (Manche).

Prix Laussat, de 400 francs, à Marguerite Cadoul, à Sainte-Geneviève (Aveyron).

Prix Anonyme fondé par une personne charitable, 1,000 francs, aux trois sœurs Marguerite, Anne et Marguerite Chabaud, à Saint-Donat (Puy-de-Dôme).

Prix Camille Favre, de 500 francs chacun, à Joséphine Barbier, à Pouancé (Maine-et-Loire); à Jean Rivault, à Chazé-sur-Argos (Maine-et-Loire); à Alice Borel, à Clermont-Ferrand; à Toussaint Lanfranchi, à Vanzolasca; à Paul Léon Rigollot, rue d'Alésia, Paris; à Marie Maillard, à Citers; à Louis Manjoin, à Lapan (Cher); à Louise Messy, à Montbernage (Vienne); à Françoise Montbouchon, à Saint-Brieuc; à Jacques-Laurent Borel, à Marseille; à Jules Parisot, à Frolois (Côte-d'Or); à Marie Paugnier, à Dijon; à Louise Morice, à Redon; à Antoinette Monteil, dite Miette, à Bort (Corrèze); à Pierre Fraisse, à Ladern (Aude); à François Duban, à Broye (Saône-et-Loire); à Louise Germain, à Dieppe; à Catherine Castet, à Seix (Ariège); à Eugénie-Julie-Louise Delalé, à Arras; à Marie Gorgos, à Foix; à Rosalie Rouffiac, à Aumont (Lozère); à Eléonore-Apolline Girard, rue de la Boëtie, Paris; à Euphrasie Pépin, à Termes (Lozère); à Marie Constans, à Bédarrieux; à Marie-Joseph Affray, à Saint-Brieuc; à Augustine-Victorine-Cœlina Pavie, à Marseille; à Louise Morin, rue Constance, Paris.

LES PRIX DE VERTU

C'est M. Gaston Boissier, directeur de l'Académie, qui a prononcé cette année, le discours d'usage sur les prix de Vertu. Voici ce rapport :

Messieurs,

Il y a cent quatre ans que l'Académie française, en séance publique, décerne des prix à la vertu : c'est assez dire que cette cérémonie ne peut plus prétendre aux agréments de la nouveauté. Quand elle eut lieu pour la première fois, le 25 août 1783, quoiqu'en ce moment Paris fût fort occupé du premier aérostat qu'on devait lancer le surlendemain, elle excita une grande curiosité. Une société choisie se pressait dans l'étroite salle du Louvre, où l'Académie tenait ses réunions; tout le monde écouta avec attendrissement le directeur, M. de Boisge-

lin, archevêque d'Aix, raconter la belle action qu'on allait récompenser, et l'on dit même qu'à ce récit des larmes coulèrent de tous les yeux : vous savez qu'on pleurait beaucoup au siècle dernier ; mais l'émotion fut au comble quand la pauvre femme, qui avait mérité d'être couronnée, se leva de sa place et traversa les rangs de l'assemblée, pour venir recevoir son prix. Elle n'était plus jeune, elle n'avait jamais été belle : — « On sait, dit à ce propos un journaliste impertinent de l'époque, que la vertu et la beauté se joignent rarement ensemble » ; — elle n'en fut pas moins accueillie par les applaudissements les plus vifs. Dans les années qui suivirent, il se passa souvent encore des scènes touchantes.

L'Académie n'avait qu'un seul prix à donner, et elle se trouvait quelquefois embarrassée de choisir parmi les vertus qu'on proposait à ses suffrages. Il arrivait alors que quelque grand seigneur charitable, par exemple le vertueux duc de Penthièvre, ou même la reine Marie-Antoinette, venaient à son secours, et je laisse à penser l'enthousiasme qui accueillait les noms de ces généreux donateurs, quand ils étaient proclamés devant le public. Un jour que le directeur — c'était Target, un homme éloquent et fort sensible — avait déploré en termes émus que l'Académie ne disposât pas d'une somme plus considérable, on vit M. de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, se lever, prendre la main d'une de ses plus jolies voisines, et faire avec elle la quête dans l'assistance.

Il n'est pas vraisemblable que des scènes pareilles se produisent de nos jours ; je ne compte guère vous tirer des larmes des yeux. Ce que j'ai à vous dire, beaucoup d'autres vous l'ont déjà dit, et bien mieux que je ne puis le faire. Depuis cent quatre ans, toutes les formes de la vertu se sont produites dans nos concours, et je crois bien qu'il faut renoncer à en découvrir de nouvelles. Aussi est-on fort disposé à plaindre celui que l'Académie charge de prendre la parole en son nom, et qui se trouve ainsi condamné à vous faire, après tant d'autres, des récits que vous connaissez. J'ai même entendu dire à un homme d'esprit que son intrépidité était digne d'une récompense, et qu'il méritait bien un de ces prix qu'il décerne aux autres. N'en souriez pas, Messieurs, c'était l'opinion de M. de Montyon lui-même. J'ai lu dans nos registres qu'il avait d'abord proposé de partager le prix qu'il offrait à l'Académie entre l'auteur de la belle action et celui qui devait la faire connaître. L'Académie refusa ce

partage : elle savait bien qu'elle pouvait courir le risque d'ennuyer un jour le public, mais elle ne voulait pas être accusée d'en tirer quelque profit.

Si nos prix de vertu, depuis si longtemps qu'on les décerne, ont perdu de leur nouveauté, en revanche, ils ont singulièrement augmenté en importance. M. de Montyon a eu des imitateurs, qui ont fort accru les ressources de l'Académie. Nous ne sommes plus réduits, comme autrefois, à tendre la main et à faire la quête. Au lieu d'un seul prix, nous en avons près de cinquante à donner et les candidats ne manquent pas pour les recevoir. Une voix éloquente, que vous n'entendrez plus, vous rappelait l'an dernier ce fameux pamphlet de Chamfort, qui précéda, qui amena peut-être la destruction des Académies ; à propos des prix Montyon, Chamfort disait « que c'était un outrage aux vertus indigentes, un salaire insolent, une avilissante aumône, qui humiliait et profanait ces grands sacrifices que rien ne peut payer et qui établissait parmi nous une roture de la vertu ».

Les intéressés n'ont pas été de cette opinion; ils ne se trouvent pas humiliés par les récompenses de l'Académie. Jamais on ne les avait sollicitées avec autant d'ardeur. Il nous est arrivé cette année des demandes de presque tous les départements de la France; il y en a même de la Réunion et de la Guadeloupe. Nous en aurons bientôt de la Tunisie et du Tonkin, soyez-en sûrs.

Partout, quand il s'accomplit un grand acte de vertu et de dévouement, ceux qui en sont les témoins songent à nous le faire connaître. Les voisins s'assemblent, se concertent, le conseil municipal s'émeut; tous ces braves gens n'ont d'autre intérêt, dans l'affaire, que le plaisir de voir la vertu récompensée; mais c'est un plaisir très vif, très populaire : nos confrères, les auteurs dramatiques, le savent bien, eux qui avaient soin de lui ménager toujours un triomphe au cinquième acte, pour contenter les spectateurs.

On se met donc en campagne; on cherche par tous les moyens à nous éclairer, à nous convaincre; on recueille le plus de témoignages qu'on peut, et pour n'être pas suspect de partialité et de coterie, on s'adresse aux gens importants de tous les partis : quand on peut mettre la signature du curé à côté de celle du maire, c'est un grand succès. Cette année, nous avons reçu deux cent dix dossiers, revêtus des attestations les plus

honorables, qu'il nous a fallu examiner avec soin, et entre lesquels, je vous assure, il n'a pas été facile de nous décider.

L'Académie décerne sa plus haute récompense à un marin de Calais, Jean-Adolphe Delannoy, pour toute une vie de dévouement et de courage.

Fils d'un pilote, destiné dès l'enfance à succéder à son père, Delannoy prit la mer à dix ans, et l'on peut dire qu'il ne l'a plus guère quittée.

Embarqué d'abord sur un bateau pêcheur, puis sur un navire de l'Etat, il se fit une si belle réputation d'audace et d'intrépidité qu'on n'hésitait pas à lui confier les tâches les plus difficiles.

Vous allez en juger : l'administration voulut un jour faire connaître aux populations du littoral un nouveau canot de sauvetage qu'on jugeait meilleur que les autres. Pour leur en montrer les qualités d'une manière frappante, elle eut l'idée de leur donner le spectacle d'un naufrage.

Depuis Calais jusqu'à Lorient, le canot s'arrêta successivement dans chaque port; là, devant la foule assemblée, on le faisait chavirer, tourner sur lui-même, puis reprendre sa position normale; mais, afin de frapper davantage les spectateurs, on imagina de laisser un matelot accroché à l'un des bancs du bateau, en sorte qu'il devait à chaque fois être englouti par la mer et reparaître un moment après. Delannoy fut chargé de cette mission de confiance, et s'en tira tout à fait à son honneur; c'est ainsi qu'il fit une connaissance intime avec ce canot de sauvetage dont il a su, dans la suite, si bien se servir.

A vingt-cinq ans, il avait déjà reçu plusieurs distinctions honorables pour des actions d'éclat; mais voici ce qui le mit tout à fait en lumière. Le 17 janvier 1867, un vaisseau qui allait de Vannes à Anvers fut jeté sur la côte et presque submergé par les flots. L'équipage eut à peine le temps de s'accrocher aux mâts et de faire des signaux de détresse. Par malheur, la mer était affreuse et il ne paraissait pas possible d'aller au secours des naufragés avant qu'elle eût cessé de monter. On attendait donc dans une anxiété fiévreuse, les yeux fixés sur ce navire qui pouvait périr d'un moment à l'autre. Le hasard voulut qu'il se trouvât dans le port un paquebot anglais, dont les matelots n'eurent pas la patience de supporter cette pénible attente. Douze d'entre eux, sans calculer le danger, s'emparent du canot de sauvetage et sortent du port. Leur entreprise ne

fut pas heureuse; à peine sont-ils hors des jetées, que le canot chavire, sept se noient et l'on a grand'peine à sauver les cinq autres.

Leur catastrophe va-t-elle décourager les marins français? au contraire : le patriotisme se joint à l'humanité pour les exciter à tenter l'aventure; les Anglais ont donné l'exemple, dans cette lutte d'audace et d'héroïsme il serait honteux d'être vaincus. Delannoy se présente avec six de ses camarades. Toutes les chances leur sont contraires; le canot de sauvetage est hors de service, il faut se contenter d'une barque ordinaire; on la cale du mieux qu'on peut, et l'on part aux acclamations d'une foule immense réunie sur la plage. La lutte contre le vent et la mer fut terrible. Enfin, la barque approche du navire naufragé, mais, hélas! au moment où elle y touche, une vague emporte le mât de misaine avec la grappe humaine qui s'y tenait accrochée. Il ne reste plus de tout l'équipage que deux matelots qui se tiennent encore au grand mât; après avoir risqué vingt fois sa vie, Delannoy les recueillie et rentre avec ses compagnons exténués de fatigue et de froid.

Les exploits de ce genre, il les a renouvelés vingt et une fois de suite; il a sauvé des équipages français, danois, anglais, norwégiens, allemands; il a reçu toutes les attestations, tous les diplômes, toutes les récompenses possibles; il est couvert de toutes sortes de médailles de bronze, d'argent et d'or; enfin, en 1875, il a été décoré de la Légion d'honneur, sur la proposition du ministre de la marine. — Tout le monde doit être fier de porter la croix d'honneur; mais ne trouvez-vous pas, messieurs, qu'elle paraît avoir un éclat particulier sur la poitrine d'un matelot?

La principale qualité de Delannoy, tout le monde l'atteste, c'est le calme, la résolution, le sang-froid; dans les moments les plus périlleux, il est maître de lui et trouve moyen de se tirer d'affaire où d'autres seraient restés. On nous raconte pourtant qu'une fois il a perdu la tête. Il allait s'embarquer lorsqu'il s'aperçoit qu'à quelque distance un enfant vient de tomber à la mer; il s'y jette à sa suite et le ramène sur l'eau évanoui, inanimé; il le regarde alors, c'était son fils, un enfant de huit ans, qui était venu sur le rivage pour embrasser son père au retour de l'école. A cette vue, ses yeux se troublent, les forces l'abandonnent, le cœur lui manque, et sans le secours de quelques amis, il se noyait avec son précieux fardeau. C'est ainsi que ce sauveteur a eu besoin d'être sauvé.

Vous voyez comme il aime les siens. Cet homme de mer, ce rude matelot est un père de famille modèle. Il passe ses rares moments de loisir à son foyer, entre sa mère, sa femme et ses dix enfants. Sobre, simple, timide même, quand il n'est pas en face du danger, il n'aime pas qu'on le loue. Il ne raconte jamais lui-même ses belles actions, ce qui est presque aussi héroïque que de les faire. Ses camarades le respectent, ses rivaux l'aiment, la ville est fière de lui, et tous ses compatriotes se croiront couronnés en sa personne.

Deux prix, d'une importance un peu moindre que le premier, sont accordés à Mme Dorvau-Lalande et à André Bonneyrat.

Mme Dorvau-Lalande appartient à une bonne famille du Poitou. Devenue veuve en 1882 après une existence honorablement remplie et dans laquelle la bienfaisance a toujours tenu beaucoup de place, elle jugea que, ses devoirs d'épouse et de mère accomplis, libre de ses actions, elle pouvait, dans les années qui lui restaient, disposer d'elle à son gré et vivre selon ses goûts. Les goûts de Mme Dorvau-Lalande ne se portaient pas vers le plaisir ou le repos; elle avait la passion d'être utile, elle rêvait de se consacrer à soulager les infortunes humaines. Pour devenir capable de bien soigner les malades, elle fréquenta les hôpitaux et suivit les cours et les cliniques des médecins. C'était le moment où la France semblait menacée d'une invasion prochaine du choléra. Mme Dorvau-Lalande pensa qu'il était bon d'apprendre à le connaître et à le combattre avant qu'il n'arrivât chez nous. Elle partit pour l'Egypte, où il faisait beaucoup de ravages, visita Alexandrie, le Caire, Ismaïlia, Port-Saïd, s'arrêtant de préférence dans les villes les plus cruellement frappées, et se conduisant partout avec un courage et un zèle auxquels les médecins du pays ont rendu témoignage. L'année suivante, quand le fléau éclata à Toulon avec la violence que vous savez, Mme Dorvau-Lalande était prête. Elle obtint la permission de s'y rendre et vint s'établir dans l'hôpital Bon-Rencontre, comme simple infirmière. « Les malades de Bon-Rencontre, lui écrivait plus tard le président de la commission administrative, n'oublieront jamais les soins que vous leur avez prodigués pendant nos cruelles épreuves. Quant à nous, administrateurs et médecins, nous ne cesserons de vous remercier des services généreux que vous nous avez rendus. » En ce dévouant aux autres, Mme Dorvau-Lalande s'était oubliée elle-même. De retour à Paris, elle fut attaquée d'une pneumonie

qui mit ses jours en danger. Dès qu'elle fut en état d'être transportée, on l'admit à l'asile de convalescence du Vésinet, où, le 13 juillet 1885, elle reçut la médaille d'honneur que le ministre de l'intérieur lui avait attribuée pour sa belle conduite. L'Académie a pensé que cette conduite méritait une récompense plus haute. En partant si intrépidement pour l'Egypte, Mme Dorvau-Lalande ne compromettait pas seulement sa santé, elle savait bien qu'elle risquait sa vie.

Elle a pu connaître, dans les hôpitaux d'Alexandrie, un noble jeune homme qui, moins heureux qu'elle, n'en est pas revenu : il s'appelait Louis Thuillier; ce nom est bien digne d'être rappelé ici, en un jour où l'on glorifie le dévouement et la vertu. Thuillier était élève de l'École normale, et travaillait dans le laboratoire de M. Pasteur. Saisi de cette passion de science et d'humanité que le maître sait inspirer à ses disciples, il demanda avec instance qu'on lui permît d'aller étudier le choléra en Egypte : il voulait essayer d'en découvrir la cause pour qu'il fût possible d'en trouver le remède. Pendant deux mois, il vécut au milieu des malades et des morts, penché sur ces cadavres empoisonnés, et les fouillant sans frayeur de l'œil et de la main, si bien que la contagion qu'il semblait braver le saisit un jour et le terrassa. Quoique Thuillier n'ait pas eu le temps de faire une de ces découvertes dont on garde la mémoire, son souvenir mérite de n'être pas oublié. Ses camarades ont eu la pensée touchante d'associer son nom à celui d'un autre normalien, qui s'est fait tuer héroïquement à Champigny. Dans le vestibule de l'École, aux deux côtés de la porte d'entrée, ils ont placé deux plaques de marbre; l'une porte ses mots : Georges Lemoine, mort pour la patrie; et l'autre : Louis Thuillier, mort pour la science.

— Vous voyez, Messieurs, quels dangers on pouvait courir en allant soigner les cholériques en Egypte et à Toulon, et que l'Académie a eu raison d'honorer d'un de ses prix Mme Dorvau-Lalande qui s'y est si courageusement exposée.

C'est pour d'autres qualités qu'André Bonneyrat nous a paru mériter la même récompense. Bonneyrat est né en 1803; il a donc aujourd'hui quatre-vingt-quatre ans. Il s'est engagé en 1825, et il est resté trente ans au service. Il a fait toutes les campagnes d'Afrique ; à la prise de Constantine, il a été mis à l'ordre du jour; enfin, en 1855, il s'est retiré sergent et décoré. A Aubusson, où il s'est fixé, il a mené pendant vingt-sept ans

une vie exemplaire. C'était un de ses sous-officiers retraités, comme nous en avons tous connu, soignés dans leur mise, raides dans leur attitude, réguliers dans leur conduite, que tout le monde connaissait et qu'on saluait au passage avec une familiarité respectueuse. Ce type de vieux soldat va bientôt disparaître ; avec le service de trois ans, nous ne les reverrons plus, et vraiment je les regrette : c'étaient de braves gens et qui donnaient souvent de bons exemples. Le nôtre apprend un jour qu'un de ses amis est mort, dans une ville voisine, à Lavareix-les-Mines, qu'il laisse une femme, avec quatre enfants jeunes, et, pour toute fortune, un millier de francs de dettes. Il n'hésite pas, arrive chez la veuve qui ne sait où donner de la tête, entre ses enfants qui pleurent et ses créanciers qui menacent, et tout simplement il lui offre tout ce qu'il possède. Ce n'est guère assurément; mais avec de l'économie, en se gênant un peu pendant quelque temps, on pourra sortir d'embarras. L'offre est acceptée aussi naturellement qu'elle était faite. Bonneyrat quitte Aubusson qu'il habite depuis si longtemps, renonce à d'anciennes habitudes, à de vieilles liaisons, et vient s'établir à Lavareix. Il y a huit ans de cela; la veuve a repris courage, les dettes sont payées, les enfants s'élèvent. Bonneyrat, qui a sauvé la famille d'un ami de la misère et du désespoir, jouit de l'estime publique. Les ouvriers de Lavareix, qui saluent plus bas le vieux sous-officier, depuis qu'ils savent sa belle action, et qui trouvent que son désintéressement mérite une récompense, sauront gré à l'Académie de s'être chargée de payer la dette commune. (*A suivre.*)

AVEUX DE RENAN

Cet apostat, qui a si lamentablement souillé sa « respectabilité, » comme on dit en Angleterre, par l'infamie de ses derniers écrits, vient de publier une prétendue *Histoire du peuple d'Israël*, où il applique à l'histoire des Juifs les mêmes procédés de carnaval qu'il a appliqués à l'Evangile et à la vie de Jésus-Christ.

Il refait de fond en comble l'histoire sainte, dénature la Bible, entasse hypothèses sur hypothèses, substitue partout l'action humaine à l'action divine, supprime tous les faits miraculeux

les mieux établis pour y substituer des « à peu près » pleins d'invraisemblance, défigure les grandes figures bibliques, fait, par exemple, de David un « bandit, » etc., etc.

Nous ne parlerions pas de ce mauvais livre, où le rationalisme et le naturalisme s'affichent avec un cynisme complet, si dans sa préface M. Renan ne faisait des aveux dignes d'être signalés, à propos du libéralisme moderne, et ne rendait au catholicisme des hommages qui, pour être entourés de perfidies et sertis de non-sens, n'en sont pas moins précieux à noter.

Citons notamment ces passages :

Les fondateurs du christianisme, continuateurs directs des prophètes, s'épuisent en un appel incessant à la fin du monde, et, chose étrange ! *transforment en effet le monde. Par Jésus, les apôtres et la seconde génération chrétienne, s'établit une religion, sortie du judaïsme, qui, trois siècles plus tard, s'impose aux races les plus importantes de l'humanité*, et se substitue aux petits joujoux patriotiques des cités anciennes. Avec les églises, qui ne sont que des synagogues ouvertes aux incirconcis, naît une idée de l'association populaire qui tranche absolument sur la démocratie des villes grecques. Le christianisme, en un mot, devient dans l'histoire un élément aussi capital que le rationalisme libéral des Grecs, *quoique à certains égards moins assurés de l'éternité* (!!). *La tendance qui porte le dix-neuvième siècle à tout laïciser*, à rendre civiles une foule de choses, d'ecclésiastiques qu'elles étaient, *est une réaction contre le christianisme*; mais, en supposant même que ce mouvement aille jusqu'au bout, *le christianisme laissera une trace ineffaçable. Le libéralisme ne sera plus seul à gouverner le monde.* L'Angleterre et l'Amérique garderont longtemps des restes d'influence biblique...

Les grandes créations de la Grèce et de la Judée n'auraient pas seules conquis le monde. Il a fallu que le monde, pour accepter l'hellénisme et le christianisme, fût préparé, aplani en quelque sorte durant ces siècles. Il a fallu qu'une grande force humanitaire fût créée, force capable d'abattre les obstacles que les patriotismes locaux opposaient aux propagandes idéalistes de la Grèce et de la Judée. Rome a rempli ce rôle extraordinaire. Rome, par des prodiges de vertu civique, a créé la force dans le monde, et cette force, en réalité, a servi à propager l'œuvre grecque et l'œuvre juive, c'est-à-dire la civilisation. La force n'est pas une chose aimable, et les souvenirs de Rome n'auront jamais le puissant attrait des choses israélites et grecques; l'histoire romaine n'en fait pas moins partie de ces histoires qui sont le pivot des autres, et qu'on peut appeler providentielles, parce que leur place est comme marquée dans un plan supérieur aux oscillations de tous les jours. . . . . .

Et cependant, parce que je porte envie au futur historien du génie

grec, est-ce à dire que je regrette le vœu du nazaréen qui m'attacha de bonne heure au problème juif et chrétien! Non certes. Les histoires juives et chrétiennes ont fait la joie de dix-huit siècles, et, bien *qu'à moitié vaincues par le rationalisme grec (!) elles ont une étonnante efficacité pour améliorer les mœurs. La Bible en ses diverses transformations, est, malgré tout, le grand livre consolateur de l'humanité. Il n'est pas impossible que, fatigué des banqueroutes répétées du libéralisme, le monde ne redevienne encore une fois juif et chrétien.* »

Les « banqueroutes répétées du libéralisme » ne nous paraissent pas pour lui une « garantie d'éternité » quoiqu'en pense l'auteur de *l'abbesse de Jouarre*, et le christianisme qui a triomphé du rationalisme grec, au lieu d'être à moitié vaincu par lui, comme paraît le croire M. Renan, triomphera certainement du libéralisme — qui n'est plus qu'une hérésie en décadence comme tant d'autres.

Quant à son œuvre, M. Renan en reconnaît lui-même le peu de valeur au point de vue historique. Il avoue qu'il a eu plus que jamais recours à sa formule préférée : *peut-être :*

Comme je l'ai dit ailleurs, *il ne s'agit pas*, en de pareilles histoires, *de savoir comment les choses se sont passées (!!), il s'agit de se figurer les diverses manières dont elles ont pu se passer.* Ce qui n'a pas été vrai dans un cas, l'a été dans un autre. Les *jugements* sur les hommes, je l'avoue, sont dans de telles conditions *pleins de chances d'erreur.* Mais ce n'est pas là une difficulté particulière aux temps fabuleux. Les jugements sur les hommes, hors de cas exceptionnels, ne sont possibles que dans les temps historiques très documentés ou très rapprochés de nous. Et, même alors, que de portes ouvertes à l'illusion! *En pareil cas, toute phrase doit être accompagnée d'un peut-être. Si on n'en trouve pas assez, qu'on en suppose les marges semées à profusion. On aura alors la mesure exacte de ma pensée.*

C'est avec des *peut-être* que M. Renan a fait sa *Vie de Jésus.* C'est avec des *peut-être* qu'il prétend refaire la Bible ?

Et M. Renan se pose en historien !

AVIS A NOS ABONNÉS

Jubilé de Léon XIII

Un grand nombre de nos lecteurs désirent pouvoir distribuer, à l'occasion de son Jubilé sacerdotal, le portrait du Saint-Père. La Société oléographique en a publié un fort ressemblant pour lequel nous sommes en mesure de donner des conditions spécialement avantageuses.

La dimension du tableau en oléographie inaltérable est de 0 m. 26 sur 0 m. 33. Le prix en est de 3 fr., mais pour nos lecteurs, ce tableau, roulé sur un cylindre de bois, sera expédié *franco* au prix excessivement réduit de 1 fr. 25 c. l'exemplaire ; — 14 fr. la douzaine ; — 27 fr. les 24 exemplaires ; — 52 fr. les 50 exemplaires.

Pouvoir se procurer à ces prix, *franco* par la poste, un portrait du vénéré Léon XIII, portrait admirablement exécuté, et qu'il est facile de faire encadrer plus ou moins richement, selon ses goûts et ses moyens : c'est une occasion véritablement unique et dont nous sommes heureux de faire bénéficier nos lecteurs.

C'est ici une œuvre de propagande. La société d'oléographie, qui a exécuté ce portrait, a voulu que chaque famille chrétienne pût se procurer, non pas une simple image, mais un tableau représentant le Saint-Père avec la plus exacte ressemblance.

On ne peut faire une plus agréable acquisition pour soi-même ; il nous semble que les personnes pieuses, que tous ceux qui aiment le Pape ne peuvent faire, à cette époque et dans les circonstances actuelles, un cadeau plus beau et mieux accepté aux familles pauvres où les sentiments chrétiens se sont conservés.

Il faut que le portrait de notre bien-aimé Pontife se trouve partout à la place d'honneur de la maison, près du Christ et de la Vierge ; le Pape est le Père de la grande famille chrétienne, quel est le chrétien fidèle qui ne désire pas en connaître et en avoir sous les yeux les traits vénérés ?

Nous continuons à recommander vivement le petit ouvrage du R. P. Vasseur :

L'Album illustré de Léon XIII

Nous l'expédierons à nos lecteurs aux conditions suivantes :

Le cent, franco en gare : 8 francs au lieu de 10 francs.

Le mille, franco en gare : 62 francs au lieu de 70 francs.

S'adresser au bureau des *Annales Catholiques*.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La question du pouvoir temporel du pape est revenue ces jours-ci devant le Parlement italien. Il s'agissait d'une pétition qu'organisent en ce moment les évêques et le clergé, dans tout le royaume, et qui demande au Parlement de faire en sorte que le Souverain-Pontife jouisse d'une liberté pleine et entière. Le gouvernement a été interpellé par MM. Bonghi et Sacci pour savoir si cette pétition ne constituait pas un acte délictueux. Force a été à M. Crispi de déclarer qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre les pétitionnaires, puisqu'ils n'émettent pas explicitement de vœu qui soit contraire au maintien de l'intégrité territoriale du royaume. La restitution de Rome au Saint-Père n'y était pas en effet expressément réclamée.

—

Dimanche 20 novembre, la France catholique a été noblement représentée au Vatican par plus de trois cents pèlerins auxquels s'étaient joints bon nombre d'ecclésiastiques et de laïques de la colonie française. Les pèlerins proprement dits appartenaient pour la plupart au diocèse de Coutances dont l'évêque Mgr Germain, présidait tout le pèlerinage; il y avait aussi parmi eux des députations de Nantes, de Séez, de Vannes, ayant à leur tête les évêques de ces diocèses NN. SS. Le Coq, Trégaro et Bécel; on y remarquait aussi une cinquantaine de pèlerins de Bayeux, sous la conduite d'un vicaire général.

Au lieu de leur accorder une simple audience, le Souverain-Pontife a daigné admettre, ces trois cents pèlerins et, avec eux, beaucoup de catholiques de la colonie française à assister à la messe qu'il a célébrée dans la salle du Consistoire. Le Saint-Père a été assisté à l'autel par le préfet des cérémonies pontificales, Mgr Sinistri, et par ses chapelains secrets. L'un de ces chapelains, Mgr Boncompagni, a dit ensuite la messe d'actions de grâce à laquelle le Pape est resté présent avec tout le pèlerinage. Puis, montant de nouveau à l'autel et ayant mis la grande étole pontificale, Sa Sainteté a entonné le verset *Sit nomen Domini benedictum,* et Elle a donné à l'assistance, la bénédiction apostolique.

Enfin, voulant encore prodiguer à ses chers pèlerins français les marques de sa paternelle bienveillance, le Souverain Pontife

leur a fait annoncer, par Mgr de Coutances, qu'il allait les recevoir successivement par petits groupes. En effet, après s'être retiré quelque temps dans ses appartements privés, le Saint-Père s'est rendu dans la salle de sa chapelle particulière où, prenant place sur le trône qui lui avait été préparé et ayant à ses côtés les évêques de Nantes, de Saint-Brieuc et de Vannes, ainsi que l'évêque canadien de Nicolet, Mgr Gravel, actuellement à Rome, a admis tous les pèlerins, par groupes de quatre à cinq, au baisement du pied et de la main. Sa Sainteté a eu pour tous des paroles d'une bonté toute paternelle et Elle a remis à chacun une médaille d'argent en souvenir du pèlerinage.

—

Le 30 novembre, à deux heures, le Saint-Père a reçu les pèlerins hongrois, entouré des cardinaux Sacconi, Ledochowski, Melchers, Laurenzi, Masotti, Parrocchi, Bianchi, Mazella, Verga, Simeoni, Mertel, Vannutelli, Schiaffino, Aloysi, Hergenrœther, Martinelli, Pallotti, Bausa, des évêques de Séez et de Vannes, et de plusieurs princes romains dont le prince Massimo venu en voiture de grand gala.

En tête du pèlerinage venaient les évêques hongrois en grand costume.

Le cardinal Simor a lu une adresse en latin à la suite de laquelle les pèlerins poussèrent trois vivats formidables.

Les vivats redoublèrent quand le cardinal eut dit que le discours n'exprimait pas ses seuls sentiments, mais ceux de tous les Hongrois.

Son Eminence présenta ensuite le texte d'une adresse magnifiquement reliée, avec un grand nombre de volumes immenses contenant des millions de signatures.

Le Saint-Père s'est alors levé et a dit aux Hongrois que leur présence ajoutait à la joie de son jubilé sacerdotal. Sa Sainteté a ajouté qu'elle éprouvait la plus vive consolation de voir revivre en eux les vertus de leurs ancêtres rappelant les temps bienheureux où le roi Joseph envoya des présents au Saint-Siège. Cette piété envers le Saint-Siège ne peut qu'apporter dans l'avenir à la nation hongroise des bienfaits aussi abondants que par le passé, car le pontificat romain possède en lui une vertu propre qui ne peut ni périr ni changer. Les ennemis de l'Eglise nient cette vertu, parce qu'ils veulent éloigner l'esprit des hommes de la religion et du Vicaire de Jésus-Christ. Ils propagent cette guerre que l'on voit un peu partout, mais,

Dieu merci, ils n'atteignent pas en tous lieux leur but détestable, car l'amour de la religion et la dévotion du Saint-Siège vivent dans le cœur du peuple. La preuve en est dans l'unanimité de ce consentement volontaire qui, à l'occasion du jubilé, fait affluer au Vatican les présents du monde entier.

Le Saint-Père parla ensuite des motifs qui ont inspiré sa lettre encyclique aux évêques hongrois. Cette lettre a été dictée, non seulement par son devoir apostolique, mais par l'amour de Léon XIII pour le peuple hongrois, amour non moins vif que celui que lui témoignaient ses prédécesseurs.

Le Saint-Père espère que ses exhortations seront entendues et ses conseils suivis de tous.

Les pèlerins, dit-il, rapporteront de ce pèlerinage un plus grand amour pour l'Eglise, une plus sainte obéissance au Saint-Siège et une pratique plus complète de toutes les vertus. Il en résultera un grand bien pour chacun en particulier, mais aussi pour la nation entière, parce que la force des empires réside plutôt dans la religion et dans les vertus que dans la force des armes. Le cardinal-primat et les évêques doivent continuer comme ils font à guider les fidèles dans le bien pour que la Hongrie en devienne plus belle et plus vertueuse.

Sa Sainteté a terminé en bénissant l'épiscopat, le clergé, les fidèles et la nation entière.

France.

Angers. — On écrit de Cholet à l'*Anjou :*

Le jour de l'ouverture des classes, un nouvel instituteur voit arriver tous ses élèves ; mais à midi une députation de mères de famille vient lui demander s'il leur apprendra « en dehors des locaux et des heures scolaires » la prière et le catéchisme. M. l'instituteur a le regret de leur annoncer que ses instructions particulières le lui défendent absolument. Les braves femmes objectent que dans les communes voisines les choses ne se passent pas de la même façon.

Le pauvre instituteur leur répond : « C'est possible, mais moi j'ai des ordres. » Le lendemain, pas un enfant ne revenait à l'école, le maire donnait sa démission et tout son conseil avec lui ; mais, pour que les enfants n'aient pas à souffrir du manque d'instruction, les dispositions suivantes sont aussitôt prises : un omnibus mènera tous les jours les enfants dans une école voisine, où l'on fait le catéchisme, et une femme charitable s'occupera du dîner des enfants.

Cambrai. — L'*Emancipateur* de Cambrai parle de la joie de la population de Bailleul (Nord), lorsque l'école des Frères, si

odieusement laïcisée par le peu sympathique préfet Saisset-Schneider, se rouvrait.

Plus de trois cents élèves se sont réunis avec empressement autour de leurs anciens maîtres ; c'est avec un légitime orgueil et une fierté vraiment française que ces braves enfants se sont fait une gloire de mépriser la pression administrative.

Saint-Flour. — A Aurillac l'effectif des écoles libres atteint aujourd'hui le chiffre de 900 enfants.

Les Frères de Notre-Dame-des-Neiges comptent 280 élèves ; ceux de Saint-Géraud, 190.

Quant aux Sœurs de charité, plus de 430 enfants suivent leurs classes, tant au couvent de Sainte-Claire qu'à celui de Notre-Dame.

Voilà des chiffres, dont l'exactitude est indiscutable et qui témoignent hautement des sentiments de la grande majorité de la population.

Rennes. — A Saint-Malo, a eu lieu simultanément la rentrée à l'école chrétienne libre et à l'école laïcisée.

Quatre cents élèves se sont présentés à l'école chrétienne.

Cinquante à l'école laïque. Et encore faut-il comprendre dans ce nombre plusieurs élèves de Rocabey qu'a amenés à Saint-Malo le maître chargé de la direction de l'école communale.

Le cours supérieur était composé de quarante élèves : trente-huit ont suivi les Frères, deux sont restés à l'école laïcisée.

Soissons. — Le 3 octobre, le préfet de l'Aisne décrétait l'expulsion des Frères des écoles chrétiennes de Soissons. D'un trait de plume, il les arrachait à cette maison qui, depuis 1787, était leur légitime propriété, dans laquelle, depuis cent ans, ils s'étaient corps et âme dévoués à l'enfance.

Mais les joies coupables et impies sont éphémères. Dès le 6 octobre, une école libre s'ouvrait, la rentrée des classes avait lieu. Et dans quelles conditions ? Sur les cent soixante-dix élèves que comptait jusqu'à la fermeture l'école congréganiste, vingt avaient achevé leurs études à la fin de la dernière année scolaire, cent vingt suivaient leurs chers maîtres. Et si l'on interroge les situations de famille des quelques transfuges, on constate que tous ont pour pères de pauvres employés de l'administration : l'école laïque, ou plus de pain !

Et, à côté de l'école gratuite, s'ouvrait en même temps une école payante, laquelle compte, dès aujourd'hui, trente-cinq enfants et en attend d'autres encore.

— Dans le même département de l'Aisne, l'école communale de Notre-Dame-de-Liesse était dirigée depuis trente ans par les Frères des Ecoles chrétiennes. Sur la demande des quelques radicaux et libres-penseurs de cette localité, qui manifestent une haine profonde pour tout ce qui touche à la religion, le gouvernement a décidé qu'un instituteur laïque serait adjoint aux Frères. Ceux-ci, dont le dévouement est connu de tous, n'ont pas cru devoir accepter cette situation mixte. Aussitôt des souscriptions s'organisèrent dans le pays, et les fonds nécessaires furent recueillis pour installer les Frères dans un autre local.

Les deux écoles se sont ouvertes. L'école des Frères compte soixante-dix ou soixante-quinze élèves, l'école laïque en a... *deux*.

Etranger.

République Argentine. — Le projet de monument à élever à Christophe Colomb dans la capitale de la République Argentine a été communiqué à S. S. Léon XIII par la commission de Buenos-Ayres chargée de l'exécution du projet. A cette communication faite en des termes qui honorent grandement l'esprit de foi et les sentiments de vrai patriotisme de la commission, le Souverain-Pontife a répondu par un bref dont voici le principal passage :

Vous avez pensé à bon droit que votre projet devait mériter Notre approbation. Il est juste, en effet, et convenable de rendre honneur aux grands hommes qui ont bien mérité de la religion et de la société. Or la grandeur de l'entreprise accomplie par Colomb, l'abondance des biens qui ont résulté de son génie et de sa constance au profit des deux hémisphères, sont tels qu'il est peu d'autres hommes qu'on puisse lui comparer. Quant à Nous, sa mémoire Nous est surtout précieuse à cause des voyages aventureux qu'il a entrepris, des épreuves qu'il a endurées, des périls qu'il a affrontés pour ouvrir et montrer la voie de plages inconnues aux prédicateurs de l'Evangile du vrai Dieu, pour y gagner à Jésus-Christ d'innombrables multitudes d'hommes plongés dans les ténèbres. Aussi désirons-Nous que les honneurs décernés à un si grand homme servent de stimulant à imiter son zèle et ses vertus ; et, louant comme de juste votre projet et vos désirs, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur, comme gage de Notre paternelle bienveillance, la bénédiction apostolique.

Irlande. — On annonce d'Irlande la mort de Mgr Finegan, évêque de Kilmore.

Mgr Finegan était dans la cinquantième année de son âge. Il était évêque de Kilmore depuis deux ans seulement et ne s'était jamais remis d'un refroidissement contracté au cours de sa première visite pastorale.

Sa mort a jeté le deuil dans son diocèse, où ses grands dons d'esprit et de cœur lui avaient tout de suite gagné l'affection de ses diocésains. Avant d'être élevé à l'épiscopat, Mgr Finegan avait occupé avec distinction diverses charges ecclésiastiques.

ALLOCUTION DE N. T S. P. LE PAPE LÉON XIII

PRONONÇÉE AU CONSISTOIRE DU 25 NOVEMBRE 1887.

Vénérables frères,

A l'approche du jour anniversaire où, après avoir reçu il y a cinquante ans la consécration sacerdotale, Nous avons célébré pour la première fois le saint sacrifice de l'autel, Nous devons et Nous rendons, comme il est juste, des actions de grâces au Dieu immortel qui, dans sa bienveillance, Nous a conservé en vie et en santé jusqu'à ce jour. Mais en même temps Nous ne pouvons empêcher Notre esprit d'embrasser par la pensée, avec plaisir et satisfaction, tout le monde chrétien qui se réjouit d'une manière extraordinaire de cet événement. Nous ne pouvons cacher, en effet, ce qui se manifeste et ce qui est plutôt à l'honneur des autres qu'à Notre louange : vous les voyez, vénérables frères, cette éclatante manifestation de l'allégresse publique, ce grand concours des volontés, ces témoignages variés et distingués de l'expression de la piété filiale. Toutes les classes de personnes, dans toutes les parties de la terre, en particulier ou collectivement, s'efforcent à qui mieux mieux de Nous rendre toute sorte d'hommages : députations, lettres, pèlerinages spontanément entrepris même des contrées éloignées, envois de présents en grand nombre, dont il est très vrai de dire que la matière et l'art y sont surpassés encore par le zèle de l'intention. En cela éclatent admirablement la bonté et la puis-

sance de Dieu, qui dans les grandes épreuves de l'Église soutient et relève ses forces; qui accorde des consolations à ceux qui combattent pour son nom; qui, dans les desseins de sa providence, tire du mal lui-même une ample moisson de bien. Et elle brille là aussi la gloire de l'Église qui montre le caractère divin de son origine et de sa vie, et l'esprit divin qui la gouverne et dont elle vit, et qui fait que les esprits et les cœurs des fidèles sont unis entre eux par un seul et même lien, et au Pasteur suprême de l'Église. Les sentiments de joie que Nous éprouvons à la vue de toutes ces choses, Nous les manifestons en votre présence, vénérables frères, pour la gloire de Dieu et de l'Église, et Nous attestons publiquement que Notre cœur est ému de tant et de si grands témoignages d'affection du peuple chrétien pour Nous, et qu'il ne se peut que le souvenir en disparaisse jamais de Notre esprit.

Mais bien différentes sont les dispositions des ennemis de l'Église dans cette nation catholique qui est la nôtre. Car, animés non du zèle de la paix, mais d'une plus grande ardeur dans le redoublement de la guerre à l'Église, détruisant le nom de droit par les injustices et n'hésitant pas à exciter par leurs outrages les colères populaires contre ce Siège Apostolique, ils Nous ont causé récemment, ainsi qu'aux catholiques, une nouvelle et cruelle douleur.

Car, qu'a-t-on fait par la sanction du pouvoir civil donnée à la loi en vertu de laquelle les citoyens d'Italie sont dispensés, par des gens qui n'avaient aucune autorité en cette matière, de l'obligation imposée par la loi ecclésiastique de payer les dîmes, si ce n'est de violer le droit qui a été donné à l'Église de pouvoir acquérir, posséder et administrer librement les biens temporels; si ce n'est encore, en réduisant de plus en plus le clergé à la gêne et à la pauvreté matérielle, de lui retirer les moyens de pourvoir aux frais du culte divin, de soulager la misère des pauvres et de soutenir l'honneur et la dignité du ministère sacré lui-même?

Et là ne s'arrêtent point les motifs de Notre affliction. Il y a, en effet, un danger, et un danger très grave pour

l'Église, dans cette loi qu'on dit sur le point d'être portée et qui tire son principe des doctrines subversives de l'ordre de l'Église divinement établi. Nous voulons parler de ce nouveau règlement du patrimoine ecclésiastique en vertu de lois de la puissance civile qui tendent, en enlevant toute force aux lois canoniques relatives aux biens de l'Église et en ôtant tout droit à l'Église sur ses biens, à transférer à la puissance civile toute l'autorité sur ces biens et tout le droit aussi, et à confier l'administration et l'intendance de ces mêmes biens à des laïques élus par le peuple qui, en dehors de l'autorité de l'Église, seraient uniquement soumis aux fonctionnaires de l'État et ne relèveraient que de la juridiction civile.

Vous voyez, vénérables frères, quelle blessure causerait à l'Église la nouvelle loi, si elle venait à être promulguée, puisqu'elle ne troublerait pas seulement la discipline, mais qu'elle léserait aussi le pouvoir et la liberté de l'Église ; en sorte que, pendant que, d'un côté, on donne manifestement des armes à des laïques pour opprimer l'Église, de l'autre, l'Église, dans son propre ministère, dans le régime du culte divin, dans l'exercice même des fonctions de l'institution catholique, serait remise à la discrétion d'un pouvoir étranger. Il y a encore une autre raison qui ne Nous permet pas d'être sans préoccupation : c'est la crainte que Nous avons pour la jeunesse devant les efforts d'un si grand nombre de gens pour arriver à soustraire de plus en plus les élèves des écoles publiques à l'autorité de l'Église, même dans l'enseignement de la religion. Cette prétention, les catholiques surtout voient combien elle s'écarte du juste et quelle somme de maux publics et privés elle contient.

En présence de ces dangers, Nous éprouvons une vive tristesse au sujet de cette nation catholique, par la considération des calamités qui accablent les peuples lorsque la religion est méprisée.

Ces sentiments, Nous les exprimons aujourd'hui et en ce lieu, pour vous, vénérables frères, et pour le monde catholique, en priant Dieu qu'il améliore les affaires publiques d'Italie et qu'il fasse que les intentions et les actes de tous

soient dirigés vers le vrai bien et l'honneur de la patrie. Du reste, vénérables frères, c'est en sa puissance et en sa bonté que Nous mettons toute Notre confiance ; car Dieu voit du haut de la montagne sainte les épreuves de son peuple et, bien qu'Il tarde à déployer la puissance de son bras, il ne permet pas néanmoins, dans l'ajournement de ses desseins, que le secours opportun manque à son Eglise.

Et maintenant, l'accomplissement de Notre fonction apostolique Nous appelle à préposer de nouveaux pasteurs à différentes Eglises du monde catholique.

(*Suivent les provisions d'Eglises que nous avons données en tête de ce numéro*).

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 24 *novembre.* — Le Sénat, qui entre en séance à deux heures, décide de renvoyer à une séance ultérieure la délibération d'un projet de loi sur les rapports entre les compagnies de chemins de fer et leurs agents commissionnés.

Le Sénat suspend ensuite sa séance, pour attendre le projet de loi sur les alcools, que vote la Chambre au même instant.

A la reprise de la séance, la loi est votée.

Vendredi 25 *novembre.* — M. Le Royer annonce qu'il a reçu communication d'un jugement rendu par le tribunal correctionnel de la Seine, contre M. le général d'Andlau. Il propose au Sénat de se réunir dans les bureaux pour nommer une commission qui sera chargée d'examiner cette question.

Samedi 26 *novembre.* — Le Sénat s'ajourne à lundi.

Lundi 28 *novembre.* — M. Roger Marvaise déclare que la commission chargée d'examiner le jugement qui condamne le général d'Andlau, conclut à la déchéance du sénateur ; si elle ne dépose pas son rapport, c'est qu'elle veut auparavant être en possession des pièces justificatives.

M. Chalamet dépose le rapport sur la proposition de loi relative aux incompatibilités parlementaires pour les élections du Sénat.

M. Chalamet donne lecture de son rapport qui tend à l'adoption de la proposition en ce qui touche les candidats aux prochaines élections sénatoriales.

M. Barbey, ministre de la marine et des colonies, demande au

Sénat de s'ajourner à jeudi, jour auquel le gouvernement aura une communication à lui faire.

M. Schœlcher demande l'urgence pour la proposition de loi sur les incompatibilités parlementaires. L'urgence est déclarée.

Chambre des députés.

Jeudi 24 *novembre.* — M. le ministre du commerce dépose un projet de loi sur les alcools étrangers. Il demande le renvoi de ce projet à la commission des douanes.

Le 5 juillet 1887, on a porté de 30 à 70 fr. le droit de douane sur les alcools étrangers. La disposition de loi ne pouvait être appliquée que jusqu'au mois de décembre. M. le ministre demande que cette disposition soit appliquée jusqu'en février 1889.

Les motifs qui avaient fait prendre cette mesure subsistant toujours, on doit continuer à l'appliquer.

La Chambre réclame l'urgence qui est votée, puis la discussion immédiate qui l'est également.

On met aux voix l'article unique du projet de loi qui est adopté par 532 voix contre 1 sur 533.

M. Fernand Faure monte à la tribune, pour demander la discussion immédiate sur un projet de loi, portant un crédit supplémentaire d'un million pour primes d'encouragement aux pêcheries maritimes.

La discussion immédiate est votée. Le projet de loi est adopté par articles et voté dans l'ensemble par 403 voix contre 67.

Vendredi 25 *novembre.* — M. Floquet annonce que l'ordre du jour appellerait la suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. La Chambre veut-elle discuter cette loi aujourd'hui ?

Cris. — Non ! Non ! Lundi ! Il n'y a pas de gouvernement.

La séance est renvoyée au lendemain.

Samedi 26 *novembre.* — M. Floquet, après la lecture du procès-verbal, annonce que l'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur l'instruction criminelle.

La Chambre décide de ne pas procéder à la discussion.

Lundi 28 *novembre.* — M. Yves Guyot dépose le rapport général sur le budget. On demande la lecture, à droite. La lecture n'est pas votée. La parole est à M. Rouvier.

M. Rouvier. — Je prie la Chambre de vouloir bien s'ajourner à jeudi. A cette date, le Gouvernement sera en mesure de faire à la Chambre une communication de M. le Président de la République.

— Il sera temps ! s'écrie M. de Baudry-d'Asson !

La prochaine séance est fixée à jeudi.

Nous rendons compte, dans notre chronique, des séances de la Chambre et du Sénat du 1er décembre.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Graves événements. — Les élections du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Yonne. — Dernière heure. — Démission de M. Grévy.

2 décembre 1887.

La situation, d'inquiétante et troublée qu'elle était, est subitement devenue grave pendant la journée d'hier. La faute en est à M. Grévy qui, poussé par on ne sait au juste quel sentiment, n'a pas donné la démission qu'on attendait de lui et n'a fait transmettre aucune communication aux Chambres. L'émotion a été vive, non seulement à l'intérieur du Palais-Bourbon, mais au dehors. On a revu la foule des mauvais jours et les figures patibulaires qui surgissent dans les émeutes. Paris est troublé. L'après-midi a été calme, relativement du moins, en ce sens qu'il n'y a pas eu conflit entre la force armée et la populace, mais l'agitation est extrême partout et peut amener d'un instant à l'autre de graves incidents. Quoi qu'il arrive, M. Grévy a encouru une lourde responsabilité par son entêtement et sa présomption. Il s'est joué de tout le monde, de la Chambre, du Sénat, de ses ministres et du pays. Si l'ordre est compromis, c'est sa faute; si de grands malheurs, qui sont possibles, se produisent, ce sera sa faute; et si la foule en arrivait à envahir l'Elysée, ce serait encore sa faute et il ne ferait que recueillir le fruit de ses actes impolitiques, de son égoïsme et, dira-t-on, de sa rapacité.

Voici un résumé des péripéties de la journée. Car c'est une *journée* que nous avons eue hier. Le matin, l'*Officiel* contenait une note réinvestissant le ministère Rouvier en fonctions. Cette résurrection avait pour seul motif la lecture du message promis. M. Rouvier et ses collègues, qui avaient repris leurs portefeuilles, se présentent à l'Elysée à dix heures. M. Grévy les reçoit avec un sourire et leur dit « Tout est rompu... » sans terminer la phrase traditionnelle, et pour cause. Le ministère en présence de cette singulière plaisanterie d'un vieillard égaré, se déclare de nouveau démissionnaire. A la Chambre, grand émoi, lorsque M. Rouvier se présente les mains vides et annonce qu'il n'y a pas de cabinet.

Le premier sentiment produit est une certaine gaîté; le second, de l'indignation. La Chambre, attendant la communication annoncée, se sépare et reprendra sa séance à quatre heu-

res. A quatre heures la situation ne s'est pas modifiée. On vote presque à l'unanimité un ordre du jour réclamant le message, et l'on déclare qu'on se réunira à six heures, après avoir prié M. Rouvier de faire connaître les dispositions de la Chambre au dieu Terme qui s'est enraciné à l'Elysée. Lorsqu'on rentre en séance, le président du conseil a vu M. Grévy. Celui-ci a été un peu étonné que l'on n'ait pas appris avec enthousiasme qu'il condescendait à rester.

Il faut bien reconnaître qu'en présence de l'irrésolution de la majorité et du trouble incohérent qui s'était emparé des républicains, le beau-père de M. Wilson pouvait, son orgueil et sa sénilité aidant, se considérer comme encore possible. Il a fait annoncer que ses résolutions du matin, qui étaient celles de la veille, modifiées, étaient de nouveau modifiées, et il a promis un message pour aujourd'hui. Là-dessus, M. Rouvier retire sa démission. C'est d'un haut comique, en même temps que profondément triste. Voilà un président du conseil qui, dans une seule journée, retire sa démission, la redonne et la reprend.

Au Sénat, l'émotion n'a pas été moins vive. Le mot de mise en accusation a été prononcé, la séance a été suspendue et reprise plusieurs fois, comme à la Chambre, et le sentiment a été tout aussi défavorable à M. Grévy qu'au Palais-Bourbon.

En résumé, la situation est celle-ci : Il n'est pas certain que M. Grévy donne sa démission encore aujourd'hui, quoique ce soit probable. S'il ne s'y résout pas, il prorogera la Chambre, comme la Constitution l'autorise à le faire, ou il en demandera la dissolution au Sénat. Donc : démission, prorogation ou dissolution, il faut que M. Grévy se décide à prendre un de ces trois partis. Seul le premier est celui qui peut empêcher des troubles dans la rue. Voilà où nous en sommes. Les républicains continueront-ils à dire que leur régime donne à la France le prestige et la tranquillité? On est troublé à la pensée des événements qui peuvent se produire. On est navré en réfléchissant à ce qu'on doit penser à l'étranger de notre malheureux pays.

—

Voici les résultats complets des élections législatives qui ont eu lieu dimanche dans trois départements :

Nord.

Inscrits : 354,941. — Votants : 275,242

MM. Delesalle, conserv	124,980	voix
Fauville, conserv	124,942	—
Pierre Legrand, rép	146,516	ELU
Maxime Lecomte, rép	146,095	ELU

Il s'agissait de remplacer MM. Bottieau et Legrand de Lecelles, conservateurs décédés.

Pas-de-Calais.

MM. Labitte, conserv	74,022	voix
Camescasse, rép	89,454	ELU

Il s'agissait de remplacer M. Dussaussoy, conservateur, décédé, qui avait été élu, le 4 octobre 1885, par 100,943 voix.

Yonne.

Inscrits : 109,420. — Votants : 64,033

MM. Hervieu, radical	35,604	ELU
Régnier, opportuniste	22,541	voix

Il s'agissait de remplacer M. Rathier, républicain décédé.

Les républicains triomphent d'autant plus bruyamment qu'ils avaient eu plus peur. Il leur semblait impossible que les révélations scandaleuses dont les personnages les plus en vue de leur parti sont l'objet, la crise encore pendante à laquelle ces révélations ont donné lieu, les hontes et les faiblesses qui en résultent pour le régime établi, n'eussent pas une influence considérable sur le scrutin. Ils sont agréablement surpris de voir qu'en apparence il n'en a rien été. Leurs candidats dans le Nord ont à peine perdu 2,000 voix. Le 21 novembre 1886, M. Trystram était élu par 148,758. Dimanche dernier, MM. Pierre Legrand et Maxime Lecomte l'ont été par 146,516 et 146,095.

Les candidats conservateurs n'ont pas plus gagné que n'ont perdu leurs concurrents. Le 21 novembre, M. Dervaux avait 122,140 voix; MM. Alfred Delesalle et Célestin Fauville en ont cette fois 124,980 et 124,942.

En somme, ce sont les abstentions qui, déjà considérables l'année dernière, puisqu'elles s'élevaient à 85,800 voix, se sont encore accrues cette année.

D'où vient ce progrès des abstentions à un moment où cependant tout est fait pour passionner les esprits? D'où si ce n'est de la cause qu'indiquait fort bien le *Soleil* le 17 novembre dernier, huit jours avant l'élection? On croit faire

preuve d'habileté en présentant au suffrage universel, du côté des conservateurs, des candidatures de nuance éteinte, on se figure obtenir ainsi des recrues parmi les timorés du centre et l'on arrive tout bonnement à éloigner les hommes convaincus. les seuls dont le concours énergique soit efficace.

On nous a montré la semaine dernière une lettre écrite par un des chefs de la droite dans le Nord. Dans cette lettre se trouvait cette phrase : « L'inertie des conservateurs en face de l'activité républicaine fait beaucoup de mal. » Croit-on que la meilleure manière de secouer cette inertie est de présenter aux électeurs des candidatures incolores?

« Candidats d'affaires, nous le sommes, » fait-on dire à ceux pour lesquels on sollicite des voix. La belle diplomatie ! Les sceptiques ne s'y laissent pas prendre. Ils savent parfaitement que les vrais candidats d'affaires sont les candidats officiels, ceux qui ont leurs entrées dans les ministères et y obtiennent des faveurs pour leurs amis. Quand vous serez les plus forts, vous aurez la clientèle des candidats d'affaires. En attendant vous devez chercher votre force ailleurs.

Il y a deux mois, le dimanche 25 septembre, une élection législative avait lieu dans un des départements où le parti républicain avait conservé assez de puissance pour repousser avec succès le grand assaut livré par les conservateurs lors des élections générales de 1885, les Deux-Sèvres. Le candidat conservateur avait franchement, loyalement arboré son drapeau, Voici un passage de sa circulaire :

> Je suis profondément convaincu que la monarchie peut seule ramener dans notre cher pays, si éprouvé par les querelles intestines et par la crise terrible qui en résulte, la paix et la prospérité ardemment désirées par tous les Français dignes de ce nom.

L'honorable M. Aymé de la Chevrelière, signataire de cette profession de foi, obtenait 37,444 voix contre 39,120 données à M. Goirand, candidat officiel. L'écart était de 1,676 voix seulement.

Le département du Nord contient des éléments conservateurs beaucoup plus puissants que le département des Deux-Sèvres. En octobre 1885, la liste conservatrice passait, tout entière, au premier tour de scrutin, avec *quarante mille voix* de majorité. Depuis lors, les scandales, les querelles intestines, la mauvaise gestion des affaires publiques, le malaise des intérêts privés.

toutes les hontes et toutes les ruines accumulées par la République n'ont fait que déconsidérer et affaiblir le régime établi, et cependant ce même régime paraît gagner du terrain, le chiffre des abstentions double.

Ainsi, d'une part, dans un département relativement réfractaire aux idées conservatrices, le candidat de droite parle avec franchise au suffrage universel, il se déclare loyalement royaliste, il gagne un terrain considérable : il n'est pas douteux que si l'élection avait eu lieu après les scandales de ces derniers jours, M. Aymé de la Chevrelière était élu.

D'autre part, dans un département extrêmement conservateur, les candidats de droite croient politique de remplacer la franchise par l'habileté; ils se déclarent « candidats d'affaires », l'écart qui, en 1885, était de 40,000 voix en leur faveur, lorsque l'ombre de l'amiral Courbet faisait contre la République une campagne énergique, se retourne et devient de 20,000 voix contre eux.

Oh! Dieu! que l'habileté est donc une belle chose! Et qu'ils sont de fins politiques ceux qui croient à la fois séduire les républicains et secouer l'inertie des conservateurs en leur proposant de s'exposer aux rancunes des agents du pouvoir établi pour l'unique satisfaction de grossir à la Chambre le groupe Lepoutre.

L'opinion se montre de plus en plus opposée, en Angleterre, aux mesures de rigueur inaugurées par l'application du bill de coercition.

DERNIÈRE HEURE. — (2 décembre, six heures du soir.)

Chambre des députés.

Séance du vendredi 2 décembre 1887.

A deux heures, lorsque M. Floquet, président, monte à son fauteuil, beaucoup de députés sont à leurs places, la salle de délibérations est complètement garnie en un clin d'œil.

MM. de Héredia, Etienne, Spuller, Ferron et Rouvier, prennent place au banc des ministres.

Voici le Message :

Messieurs les députés,

Tant que je n'ai été aux prises qu'avec les difficultés accumulées en ces derniers temps sur ma route : les attaques de la presse, l'abstention des hommes que la voix de la République

appelait à mes côtés, l'impossibilité croissante de constituer un ministère, j'ai lutté et je suis resté où m'attachait mon devoir.

Mais au moment où l'opinion publique, mieux éclairée accentuait son retour, et me rendait l'espoir de former un gouvernement, le Sénat et la Chambre des députés viennent de voter une double résolution qui, sous la forme d'un ajournemens à heure fixe pour attendre un Message promis, équivaut à une mise en demeure au Président de la République de résigner son pouvoir.

Mon devoir et mon droit seraient de résister ; mais, dans les circonstances où nous sommes, un conflit entre le Pouvoir exécutif et le Parlement pourrait entraîner des conséquences qui m'arrêtent. La sagesse et le patriotisme me commandent de céder.

Je laisse à ceux qui l'assument la responsabilité d'un tel précédent et des événements qui pourront le suivre.

Je descends donc sans regret, mais non sans tristesse, du pouvoir où j'ai été élevé deux fois sans le demander, et où j'ai la conscience d'avoir fait mon devoir.

J'en appelle à la France !

Elle dira que, pendant neuf années, mon gouvernement lui a assuré la paix, l'ordre et la liberté ; qu'il l'a fait respecter dans le monde ; qu'il a travaillé sans relâche à son relèvement, et qu'au milieu de l'Europe armée, il la laisse en état de défendre son honneur et ses droits ; qu'enfin, à l'intérieur, il a su maintenir la République dans la voie sage que tracent devant elle l'intérêt et la volonté du pays.

Elle dira qu'en retour, j'ai été enlevé au poste où sa confiance m'avait placé.

En quittant la vie politique, je ne forme qu'un vœu, c'est que la République ne soit pas atteinte par les coups dirigés contre moi et qu'elle sorte triomphante des dangers qu'on lui fait courir.

Je dépose sur le bureau de la Chambre des députés ma démission des fonctions de Président de la République française,

Le Président de la République,
Signé : JULES GRÉVY.

1er décembre 1887.

M. Floquet lit la lettre dans le plus grand silence.

M. le président dit que la Chambre donne acte à M. le président de la République de sa démission, qui restera aux archives.

Il lit ensuite les articles de la Constitution qui prescrivent la réunion du Congrès pour la nomination d'un nouveau président.

Il lit aussi une communication du président du Sénat convoquant le Congrès pour le 3 décembre.

La Chambre s'ajourne ensuite à mardi.

Le Congrès est fixé au 3 décembre.

Au moment où la séance est levée toutes les gauches crient vive la République et la droite vive la France !

—

La démission tardive de M. Grévy n'a pas ramené le calme. A l'heure où nous mettons sous presse, l'agitation est extrême, les troupes consignées, et la cavalerie forcée de dégager les abords de la Chambre.

LA LAICISATION DES HOPITAUX

On a souvenir du fait monstrueux qui s'est passé naguère à l'hôpital d'Aubervilliers, où, par la négligence d'une garde laïque, un enfant varioleux a été substitué à un autre, si bien qu'on en donnait de bonnes nouvelles quand il était mort et qu'à la malheureuse mère on présenta vivant un enfant qui n'était pas le sien.

M. Georges Berry questionnait là-dessus le directeur de l'Assistance publique dans une des dernières séances du conseil municipal. Il s'en est suivi un débat fort instructif, dont nous rapportons ci-après la partie essentielle d'après le *Bulletin municipal officiel,* que nous prenons après l'exposé des faits présentés par M. Georges Berry.

M. Georges Berry. — Le directeur de l'hôpital est-il encore directeur ? L'employée qui a commis la substitution est-elle encore en fonctions ?

Il est nécessaire que nous le sachions ; il est urgent de rassurer la population parisienne. (Très bien ! à droite.)

M. le directeur de l'Assistance publique. — Malgré les excellents services de la surveillante, elle a été immédiatement cassée de son grade... En ce qui concerne Mme Duhamel (la mère de l'enfant mort), l'administration a usé vis-à-vis d'elle de tous les ménagements.

En résumé, il y a eu une erreur absolument regrettable.

Je vous ai dit par quel concours de circonstances le fait était arrivé, je vous ai dit ce qu'avait fait l'Administration pour punir la

coupable de cette erreur, et également pour adoucir, dans la mesure du possible, la rigueur du coup qu'elle avait porté.

Je crois que ces explications donneront satisfaction au conseil.

M. Desprès. — J'avais engagé M. Georges Berry à ne pas apporter cette interpellation à la tribune. Je savais d'avance la réponse que ferait M. le directeur de l'Assistance publique.

Je savais qu'il s'efforcerait de démontrer qu'il s'agissait d'un fait sans importance et que le conseil lui accorderait, en termes flatteurs, un bill d'indemnité.

Eh bien ! il faut que le conseil sache que ce fait n'est pas nouveau.

Il y a cinq ou six ans, à l'hospice de la Salpétrière, hospice laïque, là où il y a une école d'infirmières et où l'on a la prétention d'apprendre à celles-ci à remplacer les religieuses...

M. Joffrin. — Et on a raison.

M. Brousse. — Cela n'est pas difficile d'ailleurs.

M. Desprès. — Le même fait s'est produit.

Une vieille femme était dans une salle où il y avait une surveillante laïque, une sous-surveillante laïque et une femme de service.

Cette vieille femme mourut et l'on porta au bureau la pancarte d'une voisine aux lieu et place de la pancarte de la morte.

Ce n'est que six mois après que, quelqu'un étant venu par hasard rendre visite à celle que l'on avait fait vivre sous le nom d'une morte, on s'aperçut de l'erreur.

Et il a fallu que l'administration sollicitât du tribunal un acte de notoriété publique, pour rendre la vie à cette femme qui n'avait plus de nom, plus d'état civil.

Eh bien ! le fait que je signale a été étouffé, et ce n'est qu'incidemment que, à l'époque où il s'est produit, quelques rares journaux en ont parlé.

Aujourd'hui, messieurs, c'est dans l'hôpital d'Aubervilliers, hôpital nouveau, hôpital modèle, bien entendu, parce que vous y avez mis vos laïques de choix...

M. Joffrin. — Et à l'hôpital de la Charité, il ne se passe rien, n'est-ce pas ?

M. Desprès. — Il ne s'y passe pas de faits de ce genre, et cependant il meurt plus de monde à l'hôpital de la Charité que dans les autres établissements hospitaliers. (Ah! ah ! — Rires.)

M. Joffrin. — Le traitement de M. Desprès y est peut-être pour quelque chose.

M. Albert Pétrot. — L'effet du pansement sale!

M. Desprès. — Parlez donc de votre profession, monsieur Albert Pétrot, et non de la mienne, que vous ne connaissez pas !

Je disais et je répète qu'il meurt plus de monde à l'hôpital de la Charité que dans les autres hôpitaux, et cela se comprend : à la Charité, il vient beaucoup de poitrinaires, de personnes à la dernière période de leur maladie, et que l'on refuse volontiers ailleurs : nous

acceptons tous ceux qui se présentent, nous ne faisons pas de sélection entre ces infortunés, et nos salles en sont encombrées.

Eh bien, des faits analogues à ceux qui se sont produits à Aubervilliers ne se sont jamais produits à la Charité ni dans aucun des autres hôpitaux, tant qu'ils ont été tenus par les admirables sœurs hospitalières que la France possède. (Bruit.)

C'est que, dans ces hôpitaux non encore laïcisés, il y a une surveillance telle, qu'on ne pourra jamais l'égaler. (Protestation.)

Je vous l'ai déjà dit, d'année en année, de mois en mois, il se produira dans vos hôpitaux laïcisés des accidents regrettables, inhérents à votre personnel de surveillance. Vous avez voulu rompre avec les traditions dont tous les peuples civilisés se glorifient. Les sœurs hospitalières, pour un salaire dérisoire, vous assuraient un service que nul autre ne peut faire aussi bien : qu'il s'agisse de malades qu'il est dangereux de soigner ou de malades ordinaires, elles vous offrent toujours la même régularité et la même exactitude.

Vos surveillantes laïques, malgré tout leur bon vouloir, ne peuvent faire ce que font des femmes qui consentent à vivre comme des prisonnières dans vos hôpitaux et qui n'ont qu'une pensée et qu'une occupation : leur devoir. (Bruit.)

M. Rousselle. — Vous parlez de maladie incurable, c'en est une de défendre les religieuses quand même et toujours.

M. Després. — Monsieur Rousselle, ce qui est incurable chez moi et chez ceux qui parlent comme moi, c'est le bon sens et la probité ; quand vous avez bouleversé nos services hospitaliers, ruiné les hôpitaux, vous vous déclarez peut-être satisfait. Vous pouvez même vous en glorifier. Moi, du moins, j'aurai la conscience d'être venu ici, non pour y faire mes affaires ou me faire une carrière politique, mais pour défendre contre vous et les vôtres, pied à pied, les hôpitaux, les pauvres et la vérité.

M. Rousselle. — Nous allons continuer la laïcisation des hôpitaux par la Charité.

M. Després. — Oui, je sais que vous n'avez pas épuisé la somme de mal que vous pouvez faire.

L'administration aurait dû avouer sans ambages le fait si regrettable qui s'était passé et en faire son profit. Mais comme il accusait son personnel laïque, elle a voulu encore dissimuler.

Ah ! je vous ai entendu dire à la sous-commission, monsieur le directeur, que nous pouvions prévoir un nombre moins considérable de journées de malades, qu'il y avait moins de demandes d'entrées à l'hôpital des enfants. Mais vous êtes donc aveugle ? est-ce que vous ne voyez pas que les parents, qui comprennent mieux que vous leurs intérêts, ne veulent plus envoyer leurs enfants dans les hôpitaux d'où vous avez renvoyé les sœurs ? Si c'est là le résultat que vous avez cherché, je ne vous en fait pas mon compliment.

M. Joffrin. — Il me parait évident que nul, dans cette assemblée ne peut ne pas regretter un incident aussi regrettable que celui dont il s'agit.

Mais j'estime qu'après les explications de M. le directeur de l'assistance publique, après la répression des actes incriminés, il n'est pas nécessaire d'aller plus loin.

MM. Georges Berry et Després pensent qu'avec les bonnes sœurs, ces substitutions ne pourraient avoir lieu.

M. Georges Berry. — Je le crois, mais je ne l'ai pas dit.

M. Joffrin. — Quant à moi, je suis convaincu qu'elles n'ont pas plus de soins que nos laïques pour les enfants des autres, et qu'elles savent fort bien, le cas échéant, faire disparaître les leurs.

M. Georges Berry. — Ce sont de petites calomnies qu'on apporte à la tribune. Faites-en la preuve !

M. Joffrin. — Aujourd'hui, on s'écrie parce qu'il s'agit des laïques mais, s'il s'agissait des sœurs, on s'emploierait pour cacher le scandale.

A la Charité, lorsque des erreurs ont été commises...

M. Georges Berry. — Mais quelles sont ces erreurs ? Citez-les !

M. Joffrin. — Est-ce qu'après les erreurs commises à la Charité, on a révoqué les sœurs? Est-ce qu'on a jamais demandé leur renvoi? Jamais; on s'est toujours tu ! Le service laïque coûte un peu plus cher...

M. Després. — Et il est plus mal fait.

M. Joffrin. — Non, le service n'est pas aussi bien fait par les sœurs que par les laïques; mais ce qui caractérise surtout l'un et l'autre service, c'est que dans les services laïques, toutes les infractions sont, non seulement réprimées, mais encore livrées à l'administration qui frappe les coupables, et à la publicité qui les flétrit. Tandis qu'au contraire, les fautes des religieuses sont soigneusement enveloppées de mystère et on a plus de souci de les cacher que de les réprimer. On peut même ajouter que, par cette manière de faire, non seulement on assure l'impunité aux sœurs, mais encore on les encourage au mal. Les faits délictueux dont elles se sont rendues coupables sont de beaucoup les plus nombreux, mais en même temps ils sont les moins connus.

M. Georges Berry. — Mais citez donc des faits à l'appui de vos allégations !

M. Réties. — Et les enfants brûlées sur un poêle rouge, n'est-ce pas un fait, monsieur Georges Berry ?

M. Joffrin. — Je conclus en disant qu'après les loyales explications que M. le directeur de l'Assistance publique a données au conseil, après la révocation de la surveillante coupable, après que le délit a été dénoncé, frappé et flétri, je conclus, dis-je, que le seul ordre du jour que nous puissions demander...

M. Navarre. — C'est l'ordre du jour pur et simple !

M. Joffrin. — C'est, comme le dit M. Navarre, et comme je le pensais moi-même, l'ordre du jour pur et simple.

M. Georges Berry. — Messieurs, je n'ai que deux mots à ajouter pour terminer cette affaire. Il semblerait naturel, à l'issue de ce débat, de vous proposer un ordre du jour; mais, comme il s'agirait ici de blâmer une infirmière laïque, je ne le présenterai pas.

Il serait évidemment repoussé par la majorité de ce conseil, intolérante à cet égard...

M. Rousselle. — Vous avez parfaitement raison, M. George Berry, car il en aurait été ce que vous prévoyez.

M. Georges Berry. — Je ne l'ignore pas, monsieur Rousselle ; vous m'avez appris à connaître votre libéralisme ; permettez-moi seulement de regretter que la punition de la surveillante ait été seulement la perte de son grade. J'ignorais qu'il y eût des grades : la laïcisation ne me semble pas en comporter, et je ne sais pas encore quel était celui de cette surveillante, moi j'aurais demandé tout simplement sa révocation, et c'eût été juste. (Exclamations.)

J'aurais également demandé que le directeur de l'hôpital, le surveillant général qui, dans cette circonstance, n'a rien surveillé du tout, comme cela arrive trop souvent dans nos hôpitaux, fût puni ; mais hélas ! je le répète, certain de l'intolérance de la majorité, je ne présente aucun ordre du jour, et je me contente d'indiquer son devoir à M. le directeur de l'Assistance publique, le grand supérieur, et, par conséquent, responsable des faits et gestes de ses subordonnés. (Très bien ! à droite.)

De divers côtés. — L'ordre du jour pur et simple ! Aux voix !

L'ordre du jour pur et simple, mis aux voix, est prononcé. (Bruit à droite.)

M. le président. — Messieurs, le conseil a prononcé, cette question est donc terminée pour nous tous et même pour la droite.

M. Lerolle. — Elle n'est pas terminée pour cela.

M. Georges Berry. — Elle reste ouverte devant l'opinion publique.

M. le président. — Toutes les questions restent ouvertes devant l'opinion publique.

L'incident est clos.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE PÈLERINAGE HONGROIS

Voici, d'après la traduction du *Moniteur de Rome*, le discours adressé par le Souverain Pontife aux pèlerins hongrois dans l'audience du 30 novembre :

A l'heureux cinquantenaire de Notre sacerdoce que, par un singulier bienfait de Dieu Notre conservateur, Nous allons célébrer prochainement, votre présence, chers fils, ajoute en ce jour une joie non médiocre, car cette présence affirme implicitement les mêmes sentiments que le discours de votre cardinal-primat a exprimés avec tant de solennité et d'éloquence. C'est chose admirable que la grande consolation que Nous cause, au milieu de tant de sujets de sollicitude, cette manifestation si excellente et si noble de votre cœur, dans laquelle, reportant Notre mémoire à votre passé, il Nous semble vraiment reconnaître les vestiges de la vertu de vos ancêtres, de cette vertu, voulons-Nous dire, que la Hongrie a professée dans la mauvaise comme dans la bonne fortune et qui a rendu si glorieuses les origines mêmes de la Hongrie. En ce temps-là, votre grand apôtre saint Étienne, devant jeter les fondements de l'État et du royaume de Hongrie, ne commença pas autrement son œuvre que sous les auspices de ce Siège du prince des Apôtres, d'où votre nation avait reçu la lumière de l'Evangile. Aussi avons-Nous lieu de vous féliciter vivement de cette constante fidélité dans le respect et l'attachement au Siège apostolique, car c'est de là, comme d'une source abondante, que le salut a dérivé pour la nation hongroise, pendant tous les siècles passés, ainsi qu'il vient d'être rappelé. Comptez sans hésitation, chers fils, sur une égale abondance de bienfaits pendant toute la suite des temps. Il y a, en effet, dans le Pontificat romain une vertu divinement établie et qui, de sa nature, procure le salut de tous,

sans qu'il puisse lui arriver jamais de ruine ou de changement comme aux choses humaines. Les ennemis de l'Église nient qu'il en soit ainsi, parce qu'ils veulent aliéner les esprits des hommes de la profession chrétienne et du Chef de l'Eglise, le Vicaire de Jésus-Christ, pour propager cette guerre acharnée dont Nous soutenons Nous-mêmes les plus furieux et les plus redoutables assauts. Mais, comme le fait même le prouve, leurs desseins ne se réalisent pas dans toutes leurs parties. Il subsiste, en effet, grâce à Dieu, un vif attachement à la religion, joint à un très grand respect pour le Siège apostolique. Cet esprit vit et prospère, et il est profondément enraciné, surtout dans le cœur de la multitude. Il y en a la preuve dans l'élan admirable qui se manifeste partout à l'occasion de l'anniversaire de Notre sacerdoce. De là, cet accord admirable et spontané des volontés, ces nombreux témoignages si éclatants et splendides de la piété de Nos fils, qui, de toutes les parties de la terre sont donnés si fréquemment au Pontife romain.

Pour ce qui est de Nos lettres encycliques dont il a été fait mention dans le discours du cardinal-primat, ce n'est pas seulement le devoir de Notre charge apostolique qui Nous les a fait envoyer aux évêques de la Hongrie, mais aussi Notre bienveillance toute particulière envers votre nation, bienveillance qui, certes, n'est pas moindre en Nous que chez Nos prédécesseurs. — Notre cœur désirerait vivement vous proposer des enseignements utiles et opportuns, et, à cet effet, Nous avons indiqué les périls auxquels la vertu pouvait être en butte parmi vous.

Nous vous avons donné en même temps des préceptes sur l'honnêteté des mœurs, sur la nécessité du courage chrétien, sur l'observance de la fidélité conjugale, sur la saine éducation de la jeunesse et sur plusieurs autres points qui Nous semblaient surtout requis par les temps présents, et Nous ne doutons pas que vous tous, chacun en ce qui le concerne, vous ne les observiez avec fidélité et diligence, suivant en cela, comme il convient, le magistère et l'autorité de vos évêques. Cependant, à cause de la difficulté même des temps et comme les séductions et les occasions

de pécher se présentent en si grand nombre, Nous désirons ardemment que vous puisiez quelque excitation stable au bien à cette source même où votre race généreuse et sage a d'abord trouvé la lumière de l'Évangile et si souvent puisé dans les épreuves d'abondants secours. — Tâchez donc, chers fils, d'emporter de cette ville, capitale du catholicisme, de ce glorieux tombeau des apôtres saint Pierre et saint Paul, des sentiments de plus en plus dignes de vos ancêtres. Que l'amour de l'Eglise devienne plus ardent chez vous tous ; que votre attachement au Siège apostolique soit encore plus étroit et votre volonté plus déterminée dans la pratique des vertus chrétiennes. Ce sera là le meilleur fruit de votre pèlerinage à Rome, et non seulement pour le bien de chacun de vous, mais aussi pour le progrès le plus excellent de la prospérité publique, car il est prouvé que les États fleurissent non pas tant par la force des armes et par les richesses, que par la religion et la vertu.

Pour vous, cardinal-primat, et vous aussi, évêques hongrois, continuez vaillamment, comme vous le faites, de pourvoir dignement au salut de votre peuple, afin que, grâce à votre œuvre et à votre zèle, la Hongrie prospère constamment de plus en plus et soit ornée de tout ce qui mérite les louanges chrétiennes. En attendant, comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons affectueusement la bénédiction apostolique à l'auguste empereur, roi de Hongrie, à son auguste Maison, à vous, vénérables frères, à votre clergé, à votre peuple, ainsi qu'à vous tous, chers fils, ici présents, à vos familles et à toute la Hongrie.

QUE PENSER DE LA CRÉMATION DES MORTS?

L'accroissement considérable de la population des grandes villes, et notamment de Paris, a obligé les administrations publiques à s'occuper de la question de l'agrandissement des cimetières qui menacent de devenir insuffisants.

C'est la raison principale qui a été donnée pour prétexte au conseil municipal de Paris pour introduire l'étude d'un nouveau mode de sépulture connu déjà sous le nom de *crémation*. Ce procédé consiste à brûler les cadavres, ce qui supprime la nécessité d'avoir de grands espaces de terrain pour y déposer les corps et leur donner le temps d'y subir la décomposition, puisque le produit de la crémation n'est qu'une poignée de cendres qu'on peut facilement loger dans une urne occupant bien peu de place.

Comme la question de la crémation des morts est à l'ordre du jour, il a semblé qu'il ne serait pas superflu d'en faire ici un rapide examen; mais auparavant il est nécessaire de dire quelques mots des procédés au moyen desquels on fait disparaître les corps par la crémation ou l'incinération.

LES PROCÉDÉS CRÉMATOIRES. — C'est dans le cimetière de Milan qu'on a expérimenté surtout et appliqué sur une assez large échelle la crémation des morts. Un certain M. Albert Keller y fit construire, quelques années avant sa mort, un four à cinération, sous le nom pompeux de *Temple crématoire* et, le 22 janvier 1876, ses restes y furent brûlés. Le four à cinération se compose d'une grille en fer, de forme allongée et à gradins, sur laquelle est déposé le cadavre; en avant se trouve le foyer alimenté par du bois ou du charbon et disposé de telle sorte que la flamme puisse attaquer le corps dans toutes ses parties à la fois. Une cheminée emporte au dehors les gaz qu'une disposition spéciale force à passer d'abord à travers la flamme et qui n'exhalent, dit-on, à leur sortie, aucune odeur et aucune fumée.

Sur une des parois de la chambre à crémation sont des *regards* en verre épais qui permettent aux opérateurs de suivre des yeux la marche de la combustion et d'en régler l'activité au moyen de registres disposés à cet effet. Les cendres du cadavre tombent dans un récipient sans pouvoir se mélanger avec celles du charbon ou du bois.

Le temps nécessaire à la combustion complète d'un corps varie de une heure et demie à deux heures.

D'autres procédés ont été soumis à des essais comparatifs; on a spécialement essayé de brûler rapidement les corps au moyen de becs de gaz disposés en grand nombre au-dessous, au-dessus et tout autour du cadavre. On en est encore à chercher le moyen le plus rapide, le plus commode, le plus inoffensif au point de vue de l'hygiène et le moins coûteux.

Depuis la crémation du corps de M. Keller, cent cinquante cadavres environ ont été incinérés dans le temple crématoire de Milan.

Cet exemple a été suivi partiellement en Allemagne, en Suisse, en Amérique : des sociétés se sont fondées dont les membres s'engagent à passer, après leur mort, par le four crématoire, et les gouvernements sont intervenus pour édicter des règlements relatifs à ce mode de sépulture expéditive; partout une autorisation est nécessaire pour qu'on puisse procéder à une incinération.

A Paris, le conseil municipal a fait construire un four crématoire qui vient d'être achevé et où l'on fait actuellement des expériences préparatoires.

Le fourneau crématoire, construit d'après le système Govini, est établi de manière à suffire à l'incinération de tous les débris des hôpitaux, soit à la combustion, par le bois, de 4,380 corps par an, et à pouvoir fonctionner si une loi nouvelle autorisait la crémation facultative.

LA SÉPULTURE AU POINT DE VUE DE L'HYGIÈNE. — Le second prétexte que les partisans de la *crémation* allèguent en faveur de l'établissement de ce mode de destruction des cadavres repose sur des considérations tirées de l'hygiène publique. En voici un court résumé :

La décomposition cadavérique est une source de miasmes pestilentiels qui se répandent dans l'atmosphère et deviennent ainsi une cause permanente d'empoisonnement public. Les morts, dit-on, tuent les vivants. Il faut donc les faire disparaître le plus rapidement possible, et on y arriverait facilement par la *crémation*.

Cette question a été étudiée et résolue avec autorité par M. Bouchardat, chimiste distingué et professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de Paris. D'après son *Mémoire*, « il existe dans l'opinion publique et dans les divers écrits consacrés à

l'hygiène des cimetières, une grande exagération sur la nocuité des émanations des fosses à air libre. » Il montre que tous les faits que l'on cite comme tendant à prouver l'influence fâcheuse de ces émanations — et ces faits sont assez rares — sont dus à des coïncidences ou ne reposent que sur des preuves douteuses; à force d'être répétés dans les livres, on a fini par les considérer comme absolument vrais.

Il y a certainement, ajoute l'éminent professeur, des précautions à prendre quand on remue la terre des cimetières abandonnés ou quand on fait des exhumations; mais, dans l'état ordinaire des choses, la décomposition des corps dans la terre n'offre aucun danger pour les vivants si l'on a soin d'enterrer les morts à une profondeur suffisante et d'entretenir la végétation à la surface du sol. M. Bouchardat démontre la fausseté de l'assertion que les oiseaux ne pourraient pas vivre dans l'atmosphère d'un cimetière et l'observation quotidienne suffit à en faire justice.

Un jour, à Paris, les voisins du cimetière Montparnasse se plaignaient de la mauvaise odeur qu'exhalait le cimetière. M. Bouchardat, après un examen minutieux, découvrit, sur la limite du cimetière, une sorte d'usine où on recevait les cataplasmes provenant des hôpitaux, pour en extraire l'huile de lin; c'était de là que partait l'infection: une fois cette industrie supprimée, l'odeur et les plaintes cessèrent.

Après le siège de Paris, en 1871, une commission fut chargée d'examiner les conditions hygiéniques du cimetière du Père-Lachaise, où on avait entassé à la hâte une grande quantité de cadavres dans des fosses communes; on ne constata la présence d'aucun miasme malfaisant. Aucun cas de typhus; aucune épidémie ne fut constatée à Paris après les funestes événements de 1870-1871, malgré l'entassement des corps accumulés sur les champs de bataille des environs de Paris, dans les cimetières et à l'intérieur même de la capitale.

Voilà une réponse bien suffisante et péremptoire aux craintes provoquées par les exhalaisons cadavériques et qui, depuis un siècle, servent de prétexte à l'éloignement des cimetières, loin des églises, où l'esprit de foi et l'esprit de famille les avait si bien placés.

Quant aux infiltrations de liquides putrides, des études savantes et très bien conduites ont démontré que les matières organiques et les liquides nuisibles sont complètement détruits et absorbés

quand ils ont trouvé une masse suffisante de terre. On aide puissamment à l'absorption de tout produit pestilentiel en ayant soin de faire dans les cimetières des plantations d'arbres. C'est une précaution que M. Bouchardat recommande vivement dans son cours d'hygiène.

Il résulte de ces réflexions et des faits les plus avérés que la terre est le meilleur et le plus efficace destructeur des matières organiques, qu'elle décompose assez rapidement et dont elle fait disparaître tous les principes nuisibles. Donc au point de vue de l'hygiène et en prenant des précautions très simples et très faciles, on doit dire que le mode de confier à la terre le soin de décomposer les cadavres est un mode parfaitement inoffensif, sans aucun danger, rapide et très bien approprié aux exigences de la salubrité publique.

LA CRÉMATION AU POINT DE VUE DE LA MÉDECINE LÉGALE. — Si l'inhumation ou sépulture dans la terre n'offre pas d'inconvénients au point de vue de l'hygiène publique, il n'en est peut-être pas de même de la crémation.

Il pourrait fort bien se faire, pour des motifs qu'il serait trop long de détailler ici, que la suppression de l'inhumation devînt la cause de graves dangers pour la santé publique. La Providence divine a bien fait toutes choses : en inspirant aux hommes la pensée de confier à la terre la dépouille des morts, elle a disposé l'ordre des choses de façon à ce que le corps de l'homme devînt, après sa mort, non pas, comme l'affirme à faux une science incomplète, aveugle ou de mauvaise foi, un danger pour les vivants, mais, au contraire, un élément de vie.

Mais je ne veux pas m'appesantir plus longtemps sur ce point de vue.

Il en est un autre non moins important et encore plus frappant ; je veux parler des énormes inconvénients qu'aurait la crémation au point de vue de la médecine légale.

On sait combien sont fréquents les assassinats, les meurtres, surtout depuis que nous vivons sous le régime de la République ; on sait quelles précautions prennent les assassins pour faire disparaître les traces de leurs crimes.

Si, de nos jours, on emploie moins de poison qu'autrefois, c'est à cause des progrès de la chimie, qui est parvenue à découvrir dans les cadavres les moindres particules des substances vénéneuses qui ont pu donner la mort, et cette considération arrête un grand nombre de malfaiteurs.

Mais qu'on adopte la crémation des morts et les empoisonnements vont se multiplier sans mesure. En effet, la combustion complète des corps fera disparaître à jamais toute trace de poison ; aucune substance vénéneuse ne résisterait à l'action d'un feu violent entretenu pendant plusieurs heures ; l'arsenic, le cuivre, le phosphore, le mercure, et, à plus forte raison, les poisons végétaux tels que la strichnine, la nicotine, la morphine seront détruits par les flammes ou changés en substances gazeuses qu'on ne pourra certainement pas recueillir.

Au contraire, l'inhumation conserve toutes ces matières ; plusieurs années après la sépulture, au sein même de la terre où s'est décomposé un corps, la chimie peut retrouver les témoins d'un crime ignoré jusque là, et l'on sait que souvent ces sortes de crimes ne sont soupçonnés que longtemps après leur accomplissement.

Combien de fois la justice n'ordonne-t-elle pas des exhumations pour arriver à découvrir la vérité ! Et si vous brûlez les corps, où irez-vous chercher le poison ?

Il y a là, comme on le voit, un danger extrêmement grave et une question excessivement importante au point de vue de la morale publique et de la sécurité des citoyens.

On répond bien que la crémation ne pourrait être faite qu'après les constatations d'un médecin et pourrait toujours être interdite ou retardée par un ordre de la police et de la justice ; mais, comme je viens de le dire, il arrive très fréquemment que le crime n'est pas soupçonné au moment du décès, mais plus ou moins longtemps après, et, la plupart du temps, ceux qui commettent des attentats sont des parents de la victime et ils auraient toutes sortes de moyens de circonvenir ou de tromper un médecin et de faire brûler leurs victimes.

On a proposé de procéder à l'autopsie de toute personne décédée avant la crémation, mais un instant de réflexion suffit pour montrer que cette pratique serait impossible et répugnerait, du reste, autant à nos mœurs qu'à nos moyens actuels.

En résumé, au point de vue de l'hygiène publique et de la sécurité sociale, le mode de sépulture actuel par l'inhumation est infiniment préférable à la crémation ou incinération, puisque d'une part l'inhumation n'offre aucun péril, et que, d'autre part, la sécurité des vivants, l'action de la justice trouvent, dans l'inhumation, des garanties indispensables que la crémation ferait disparaître au grand détriment de la société.

Nous examinerons prochainement la crémation au point de vue religieux.

LA SITUATION DU PAPE EN ITALIE

M. le comte Edouard Soderini vient de publier, dans l'*Osservatore romano*, une remarquable réponse à un récent discours de M. Bonghi ; en voici la traduction d'après l'auteur lui-même.

A l'honorable M. Bonghi,

Rome, 10 novembre 1887.

Honorable monsieur,

Dans votre discours à Corsegliano, — ainsi qu'il était à prévoir, — vous n'avez pas voulu renoncer à parler de la question du Pape. C'est pourquoi vous lui avez consacré quelques chapitres, lesquels, pardonnez-moi ma sincérité, ne me semblent pas faire honneur à votre logique.

Après avoir dit que vous croyez fausse la politique suivie par le gouvernement italien à l'égard du Pape, vous avez continué de la sorte : « Nous devons isoler de toutes autres — parce que, en réalité, elle a un caractère spécial — la question de la papauté avec le royaume. Nous devons montrer au clergé et au laïcat catholique que ce n'est pas nécessaire pour le Pape d'avoir une situation différente de l'actuelle, pour que les institutions religieuses, qui leur tiennent au cœur, soient respectées. Notre législation ecclésiastique est dure dans quelques points; la dernière loi sur les dîmes a été inconsidérée et inique. Ainsi nous allons contre notre but. La loi des garanties peut être modifiée et rendue plus claire en quelques points : ce qui sera utile pour tout le monde. On ne doit pas dire qu'on ne veut pas le faire en aucun cas. Les *non possumus* sont bons pour les prêtres, non pour les hommes d'Etat.

« En attendant, il ne faut permettre au clergé aucune démarche, aucun mouvement en faveur de la restitution au Pape d'un pouvoir temporel, et il faut exercer avec persévérance les droits que la loi des garanties a laissés au pouvoir laïque dans la collation des bénéfices. »

Je commencerai par admettre qu'il est très vrai que la politique suivie par le gouvernement à l'égard du Pape est fausse, plus encore que fausse; je ne puis pas m'empêcher, par consé-

quent, de louer la franchise de votre confession, mais, avec une pareille franchise, je dois vous dire que les remèdes proposés par vous ne me paraissent aucunement efficaces.

Voyez-les donc ! Vous reconnaissez que la question des rapports de la Papauté avec le royaume a un caractère spécial, et ensuite vous proposez de la résoudre par des critériums de droit commun. Mais qui ne voit que, justement parce qu'on a à faire à une question de nature toute spéciale, pour la résoudre il faut des critériums singuliers et très spéciaux ? Comment éviter autrement, qu'au lieu d'aller en avant, on aille en arrière ? L'expérience qu'on a faite jusqu'à ce jour de vouloir résoudre la question par des critériums communs n'a-t-elle pas donné le résultat prévu : celui d'envenimer et par là d'empirer l'état des choses ?

Vous voulez prouver aux catholiques que ce n'est pas nécessaire pour le Pape d'avoir une situation différente de l'actuelle. Mais, en grâce, les faits arrivés jusqu'à présent, et que vous avez si souvent flétris, que vous flétrissez aujourd'hui même, n'ont-ils pas montré suffisamment que la situation actuelle ne garantit pas du tout le respect dû aux institutions religieuses si chères à la grande majorité du peuple italien ?

« Si l'installation du gouvernement à Rome devait ôter quelque chose à la dignité et à l'indépendance du Souverain Pontife, la réunion de Rome au royaume serait fatale non seulement au catholicisme, mais aussi à l'Italie. »

Tel était l'avis d'un homme point du tout médiocre, je dis Cavour (1).

Eh bien ! l'expérience a été faite. L'installation du gouvernement a-t-elle, oui ou non, ôté quelque chose à la dignité, à l'indépendance du Pape ? A vous de répondre non, à vous, Bonghi, qui, je l'espère, ne voudrez pas méconnaître qu'on a suivi une voie dangereuse, moins encore pour l'Eglise que pour l'Italie.

Je dis moins dangereuse pour l'Eglise, parce que, étant éternelle et d'origine divine, elle ne peut être secouée que temporairement par la tempête, tandis qu'un pays, qui n'a pas une telle nature, peut en ressentir des secousses très dangereuses et très difficiles à réparer. Jugez-le vous-même.

Par sa persistante persécution contre la papauté, l'Italie non seulement est empêchée de se servir de ce véritable élément

(1) *Eugène Rendu — Rome Capitale et les romains. — Paris, Didier*, 1886, p. 35.

conservateur qui est une condition essentielle de vie pour toute société bien ordonnée, mais elle a même mis à son pied une chaîne qui en empêche les mouvements, non seulement à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur.

D'après vous cependant, la loi des garanties suffit pour remédier entièrement au mal. Il faut seulement la modifier, la rendre plus claire çà et là. Si je m'en souviens bien lorsqu'on discutait cette loi, M. Toscanelli remarqua que son but politique était celui « de persuader au monde catholique que la papauté peut vivre et rester librement à Rome même après les faits qu'on y a perpétrés. Si donc, — ajoutait-il — nous ne parvenons pas à ce but, nous avons fait évidemment une œuvre inutile... » (1). Eh bien, est-on parvenu au but?

Je pense que non, et, par conséquent, je ne crois pas qu'on puisse affirmer qu'il suffise de modifier quelques points de la loi des garanties, loi qui peut être déchirée par le premier ministre auquel cela fera plaisir, et qu'on peut toujours interpréter dans un sens très dangereux pour l'Eglise. Vous-même, vous reconnaissez que la législation ecclésiastique est dure sur quelques points, que la dernière loi sur les dîmes a été inconsidérée et inique.

Pour dire la vérité, j'appellerai non seulement dure, mais inique, injuste, non seulement en quelques points, mais en tout, notre législation ecclésiastique. Cependant, en grande partie, n'a-t-elle pas été faite sous les auspices mêmes de la loi des garanties? Et comment croire alors que le remède proposé par vous puisse être efficace ?

Dans un discours prononcé par vous au Parlement, vous disiez : « Puisque le Pape doit être quelque part, il est clair que la nation qui a le privilège de le garder chez elle et a hérité de son histoire et de son génie le devoir de ne pas le chasser, a, par cela même, l'obligation d'arranger son droit public intérieur de telle façon qu'elle ne lui rende pas son séjour chez elle impossible, ou moins digne et honorable (2). » Etes-vous d'avis, honorable Bonghi, qu'on ait vraiment arrangé le droit public intérieur d'une telle façon que le séjour du Pape chez la nation qui a le privilège de le posséder soit possible et honorable? Je

(1) *Compte rendu du Parlement italien, session de* 1670-71 (*première session de la législation XI*), 2e édition officielle revisée. Héritiers Botta, p. 280.

(2) *Compte rendu parlementaire*, p. 3.

ne veux pas redire ici des faits déjà connus; je me bornerai seulement à vous rappeler les derniers : la loi sur les dîmes, les projets de réforme pour les œuvres pies et pour la propriété ecclésiastique, le projet de loi sur le divorce et mille autres qui constituent absolument un attentat contre la position du Pape, en tant que chef de l'Eglise. Et ne sont-ce pas aussi des faits, et de très regrettables faits, que les vilenies lancées contre le Pape dans certaines commémorations, comme celles toutes récentes de Villa-Glori et de Mentana, ou certains discours entièrement antireligieux prononcés dans des solennités publiques, dans les Universités du royaume; et enfin certaines expressions, point du tout mesurées et absolument inexplicables dans la bouche surtout d'un président du Conseil des ministres?

Est-ce que cela répond par hasard au but que se proposait la loi des garanties et qu'on disait être celui « de satisfaire le monde catholique pour ne pas avoir d'ennuis soit à l'intérieur, soit à l'extérieur? (1) » Ou bien y répond-on par votre proposition (proposition que je me refuse encore à croire faite par vous), à savoir de déférer aux tribunaux la lettre écrite par les cardinaux-évêques suburbicaires et les journaux qui l'ont reproduite? Quoi donc ! ne pourront-ils plus, eux, les auxiliaires du Pape, manifester leur pensée sur une question qui intéresse tout le monde catholique, ou devront-ils en demander la permission au gouvernement? Mais, quelle espèce de liberté serait celle qui voudrait empêcher le Pape et ses ministres d'ouvrir même la bouche? Le beau droit public, en vérité !

Ici, permettez-moi une remarque, honorable Bonghi. Ou vous et vos amis vous êtes sûrs de votre affaire, et alors vous ne devriez pas vous préoccuper de ce que disent ou pensent là-dessus les autres, ou vous n'en êtes pas sûrs, et alors ce n'est pas par la violence ou par la persécution que vous consoliderez votre œuvre.

« Nous, disait Cavour, nous devons aller à Rome, mais à deux conditions : nous devons y aller d'accord avec la France, et sans que la réunion de cette ville au reste de l'Italie puisse être interprétée par la grande masse des catholiques d'Italie et hors d'Italie comme le signal de la servitude de l'Italie. Nous devons aller à Rome, sans que l'autorité civile puisse étendre son pouvoir à l'ordre spirituel... Si nous parvenons à faire de la sorte que la réunion de Rome à l'Eglise ne fasse pas surgir de

(1) *Comptes rendus parlementaires*, p. 284.

graves craintes dans la société catholique... si nous parvenons à persuader la grande masse des catholiques que l'union de Rome avec l'Italie peut se faire sans que l'Eglise cesse d'être indépendante, je crois que le problème sera presque résolu.

« Il ne faut pas se faire d'illusions : plusieurs personnes de bonne foi, point animées de préjugés hostiles à l'Italie et favorables mêmes aux idées libérales, craignent que, lorsque Rome serait unie, à l'Italie, quand le siège du gouvernement italien serait établi à Rome, lorsque le roi serait au Quirinal, craignent, dis-je, que le Pontife n'ait à perdre beaucoup en dignité et en indépendance ; craignent d'une certaine façon que le Pontife, au lieu d'être le chef de tout le catholicisme, ne doive se voir réduit à être un grand aumônier ou un chapelain majeur (1). Eh bien, dites-le moi, honorable Bonghi, êtes-vous venu à Rome, y êtes-vous resté d'après les conditions demandées par Cavour ? L'autorité civile a-t-elle, oui ou non, étendu son pouvoir à l'ordre spirituel ? A-t-il surgi, oui ou non, dans la société catholique, des craintes très graves à l'égard de l'indépendance du Pape et de sa dignité ? Et alors, comment croire que le problème soit déjà résolu, ou que pour le résoudre il suffise de quelques modifications à la loi des garanties ? Autrefois, honorable M. Bonghi, vous n'étiez pas de cet avis. Vous écriviez, en effet :

« Nous prenions déjà une grave responsabilité en faisant une loi ; les gouvernements d'Europe ne nous firent pas d'opposition, mais ils ne déclarèrent pas non plus que, d'après eux, pour régler l'*existence* du Pape à Rome, il suffirait d'une loi, c'est-à-dire d'un acte intérieur de l'Etat italien, et qu'il n'y eût pas besoin d'un acte international. S'ils ne firent pas de trop vives objections et s'ils ne demandèrent pas cela, ce fut uniquement parce qu'en adhérant tous à un pacte, ils auraient pris la responsabilité de l'entreprise accomplie par nous et de l'effet que nous voulions lui donner. Ou la Papauté existe et sa manière d'exister intéresse tous les Etats chez lesquels elle a de la valeur, ou elle n'existe pas, et alors on n'en parle pas. »

Si ce n'était pas trop d'indiscrétion de ma part, je voudrais vous demander comment il a pu se faire que votre jugement soit tellement changé aujourd'hui, que vous puissiez croire suffisante cette loi que, justement il y a peu de temps encore, vous reconnaissiez comme insuffisante ? Vous semble-t-il donc que

(1) *Comptes rendus parlementaires*, pp. 332, 333.

les événements survenus dans ces derniers temps justifient un tel changement? Mais il y a quelque chose encore de pire. Quand, en parlant des droits laissés au pouvoir laïque par la loi des garanties dans la collation des bénéfices, vous dites qu'il faut les exercer avec persévérance, si j'ai bien compris votre pensée, il me paraît que sous ces mots se cache une conception, ou mieux un programme médité déjà par M. Sella et dont vous avez parlé autrefois, savoir que le gouvernement italien en vienne, sans le paraître, à une persécution légale contre l'Eglise, à une reproduction révisée et corrigée de ce *Kulturkampf* que vous-même, si je m'en souviens bien, vous avez si justement critiqué dans le passé.

Or, je ne comprends pas comment vous pouvez croire que ce qui a si mal réussi ailleurs, où l'on était cependant dans un pays en grande majorité protestant, puisse avoir une meilleure issue en Italie, pays éminemment catholique. Si j'ai bien compris le projet présenté par M. Cadorna, et qui paraît si chaudement appuyé par vous aujourd'hui, on dirait qu'on veut essayer de quelque chose qui équivaudrait à une constitution civile du clergé.

Or personne, me paraît-il, n'a montré mieux l'inanité d'un tel dessein que vous-même. Je lis en effet, dans le compte rendu du Parlement, ces mots de vous qui répondent exactement au projet Cadorna : « Si la constitution civile du clergé échoua, comment voudrait-on, disiez-vous, que quelque projet qui ressemble plus ou moins à cette constitution n'échouât pas aussi, et que non seulement cela échouât, mais que cela donnât à la partie ennemie du clergé et du laïcat des armes suffisantes pour réduire à néant tout essai à le convertir aux yeux de ce laïcat catholique en une *usurpation violente*, au grand dommage de cette même Eglise que l'on prétendrait rendre libre ?

« Parce que, soyez-en bien sûrs, l'Eglise ne sera jamais formée que par ceux qui y croient. Si elle pouvait être composée par ceux qui n'y croient pas, il serait bien facile de la mouler selon ce que l'on voudrait.

« Mais l'Eglise ne sera composée jusques à la consommation des siècles que par ceux qui professent la même foi. »

Des mots très vrais, honorable M. Bonghi, mais que vous avez le tort d'avoir oubliés trop tôt !

Dans une lettre à M. Vimercati, Cavour parlait de la sorte :

« Pour ce qui touche à la question de Rome, vous connaissez

ma manière de voir : plus j'y réfléchis et plus je suis convaincu qu'on n'obtiendra pas du Pape la moindre concession comme Souverain, si ce n'est en accordant à l'Eglise une grande liberté d'action. Toute transaction fondée sur des intérêts purement temporels est impossible, parce que le Saint-Père sait qu'en cédant un pouce de terrain, il détruit le principe de l'*inaliénabilité* qui est la seule force morale qu'il possède. »

Or, je vous le demande, où est donc cette grande liberté d'action accordée à l'Eglise? Vous avez remarqué, et justement, que les hommes du gouvernement vont contre leur but. Vous avez raison et on doit louer grandement votre courage qui montre le danger et l'avoue. Mais c'est pour cela justement qu'il faudrait avoir encore un autre courage : celui de revenir entièrement en arrière et de recommencer de nouveau l'action, parce qu'un édifice bâti sans fondements ne peut pas durer longuement, quel que soit le nombre des chaînes avec lesquelles on tâche de le rendre solide, et tôt ou tard il doit misérablement tomber.

Or, c'est le devoir de tout bon citoyen, enfant dévoué de son pays, de remédier au danger, pour peu qu'il en soit temps encore. La conscience catholique est perturbée partout, et cette perturbation grandit chaque jour davantage. L'expérience n'a donc pas abouti, et il faut songer à quelque chose de mieux. Laissez-moi croire que vous, en qui je ne refuserais certes pas de reconnaître une grande intelligence et une puissante force d'intuition, vous ne viendrez pas proposer des expédients et des palliatifs dérisoires, dans l'efficacité desquels vous-même ne pouvez pas croire.

Laissez-moi aussi espérer que, puisque vous avez déjà avoué une partie de la vérité, vous finirez par l'avouer toute entière, en vous rappelant que le premier signe et la première qualité d'un vrai patriote, d'un vrai homme d'Etat, est de dire toute la vérité à son pays, sûr qu'il est que, comme tôt ou tard la vérité finit par triompher, ainsi triompho celui qui a eu la force de la dire à temps à ses amis.

Pardonnez-moi la prolixité de ma lettre, mais l'argument en valait bien la peine, et croyez-moi.

Votre bien dévoué,

Edouard Soderini.

LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE

DES CATHOLIQUES

La séance solennelle de rentrée de l'Institut catholique a eu lieu le 16 novembre sous la présidence de S. Ex. Mgr Rotelli, Nonce apostolique. NN. SS. les archevêques de Paris, de Rouen, de Besançon et les évêques d'Orléans, de Saint-Dié, de Versailles, de Meaux, d'Amiens, de Beauvais, du Puy, de Clermont, de la Rochelle, de Verdun et de Saint-Brieuc assistaient à cette cérémonie.

Au début de la séance, Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique, a prononcé un discours dont nous détachons la partie qui se rapporte au futur congrès scientifique des catholiques.

Ceux qui s'arrogent contre nous le privilège de la lumière, confondent sous ce mot deux choses bien distinctes : les connaissances qui appartiennent en commun à l'humanité et les opinions qui leur sont propres. Quand nous combattons leurs doctrines, ils nous accusent de nous en prendre à la lumière; et quand ils prétendent juger notre foi, s'ils la trouvent irréductible à leurs systèmes, ils la déclarent inconciliable avec la science.

Mais s'il en est ainsi je ne m'explique pas bien la tactique. Partout je les vois en défiance dès que nous voulons toucher au savoir. Quand l'Etat gardait encore le monopole de l'enseignement, qui donc réclamait à grands cris la liberté ? Les catholiques. Et qui donc montait la garde autour du monopole ? Les amis des lumières. Au demeurant c'est une vieille tradition. Julien l'Apostat, lui aussi, jetait aux chrétiens le reproche d'obscurantisme. Mais en même temps il fermait leurs écoles et mettait pour leurs enfants l'instruction au prix de l'apostasie. Il avait donc peur de voir un ignorant faire œuvre de lumière et confondre la calomnie par les faits ? Oui, sans doute, et ses imitateurs en ont peur comme lui. Voilà pourquoi l'affranchissement de l'enseignement primaire et secondaire s'est fait malgré eux et contre eux; voilà pourquoi vingt-cinq ans après, quand l'Assemblée nationale abordait l'examen du projet de loi qui devait affranchir l'enseignement supérieur, un pontife de la secte antichrétienne déclarait sans ambages qu'il fallait repousser cette liberté nouvelle parce que l'Eglise catholique serait seule à en profiter (1).

(1) M. Challemel-Lacour. « Personne ne croira que de si tôt, de « longue date, il puisse s'établir en France des associations laïques

Qu'est ceci, messieurs? On dit aux chrétiens : disparaissez, vous êtes les ennemis des lumières. Et l'on dit au pays : prends garde à ces gens-là, ils vont envahir toutes les avenues de la science. *Et mentita est iniquitas sibi.* L'iniquité s'est trahie elle-même.

La vérité, messieurs, c'est que la science et la foi sont deux choses harmoniques, mais distinctes. Harmoniques, c'est en vain que l'impiété, de siècle en siècle, s'efforce de les opposer l'une à l'autre. Parfois les variations d'une science progressive, en changeant les points de contact avec le dogme, provoquent chez les croyants un moment de surprise, chez leurs ennemis l'orgueilleuse présomption de la victoire. Mais l'illusion dure peu; le même mouvement de l'esprit humain qui avait amené l'objection nouvelle, l'emporte et la relègue parmi les vieilles erreurs. La vérité révélée sort de l'épreuve identique à elle-même, souvent mieux comprise, et affronte sans peur la rencontre du nouveau savoir.

Mais ces choses harmoniques ne sont pas une même chose.

La foi nous dit les pensées de Dieu sur l'origine et la fin de l'homme, sur la voie qu'il doit suivre, sur les privilèges inespérés dont la libéralité de son Créateur a enrichi sa destinée. L'économie surnaturelle avec les vérités rationnelles qui lui servent de base, avec les faits historiques qui entrent dans la trame du dessein Rédempteur, voilà le domaine du dogme. Là il faut que Dieu enseigne, parce que ni la raison ni l'expérience ne sauraient nous instruire de ce qui les dépasse.

La science a pour domaine ce que peuvent explorer l'œil du corps et l'œil de l'esprit. Dieu, qui ne fait rien d'inutile, n'intervient pas pour nous apprendre ce qu'il est en notre pouvoir de découvrir. Le savant chrétien et le savant impie peuvent avoir des visées différentes, ils cultivent le même champ et suivent la même méthode.

Ces réflexions peuvent sembler banales, il s'en faut qu'elles soient superflues. C'est pour les perdre de vue qu'on devient injuste envers les croyants en faisant d'eux les ennemis du

« pour profiter de cette liberté nouvelle. La seule qui puisse en pro-
« fiter c'est aussi la seule association qui existe, libre, riche, auto-
« risée, puissante, toujours conquérante, jamais rassasiée, c'est
« l'Eglise catholique. » (1re délibération sur la proposition Jaubert, relative à la liberté d'enseignement supérieur.) *Journal officiel* du 4 décembre 1874. Discours de M. Challemel-Lacour, au commencement.

savoir. On admet de confiance que la foi nous dicte sur les questions de pure science des solutions intéressées. On nous attribue sans preuve je ne sais quel parti pris dans l'analyse des idées ou dans l'exploration de la nature. On traite d'absurdes nos mystères parce qu'ils ne nous donnent qu'une demi-lumière : mais sur les objets qui leur sont propres, la raison laissée à elle-même demeure dans l'obscurité totale ; et dans le domaine où celle-ci peut s'exercer, nous disposons des mêmes ressources que nos détracteurs.

Que faut-il donc pour en finir une bonne fois avec le plus funeste des malentendus? Nous pourrions, messieurs, nous adresser à nos ennemis, leur demander plus de justice et moins d'ignorance, les convier à mieux étudier nos dogmes et à juger plus équitablement notre savoir. Mais peut-être trouverez-vous avec moi qu'il y aurait dans cette prétention si légitime trop de candeur. « Ne t'attends qu'à toi seul, » disait le moissonneur de la fable. Le conseil est bon. Et si vous y redoutez quelque secret orgueil, corrigez la maxime du fabuliste par la simple et sublime réponse de Jeanne d'Arc à ses juges : « Je m'attends à Notre-Seigneur. »

Oui, laissons nos adversaires dire et penser ce qu'ils voudront. *Attendons-nous* à nous-mêmes.

Deux choses me paraissent nécessaires pour établir, pour imposer à tous notre réputation d'enfants de lumières.

La première, c'est que nous nous gardions de commettre la confusion qu'on nous impute; c'est que, réservant à la science sacrée le domaine qui lui appartient, nous ne cherchions pas, par une piété indiscrète, à la faire déborder sur le champ de la science humaine. Cette faute n'a peut-être pas été évitée dans tous les temps. Les juges de Galilée croyaient défendre la parole de Dieu en combattant le mouvement planétaire; en réalité, ils ne défendaient qu'une erreur de la vieille astronomie. Il n'a pas fallu moins que la divine assistance promise par Jésus-Christ à son Eglise pour empêcher que l'autorité infaillible du Saint-Siège fût engagée dans ce jugement. Mais cette assistance s'est montrée; les caractères exigés pour la mise en œuvre de l'infaillibilité pontificale ont manqué à cette sentence. Tandis que les décrets dogmatiques sont irréformables, Rome elle-même a réformé celui-ci. C'est assez pour rassurer notre foi à l'égard du passé; mais il ressort de là un grand enseignement pour l'avenir, ne cherchons pas à tirer le savoir des sources de la croyance.

Sans doute l'harmonie existe, mais toute relation de conformité n'est pas une relation d'origine.

La science se fait toute seule. Quand elle est formée, comparez-la à la doctrine révélée, et s'il s'agit d'une science vraie, je ne crains pas la comparaison. Il y a même quelque chose de fortifiant pour la foi dans cette impuissance séculaire de la science changeante à convaincre d'erreur une croyance immobile.

Parmi les savants chrétiens, il en est qui ne se contentent pas de constater cet accord négatif, lequel n'est que l'absence de contradiction. Ils s'appliquent volontiers à mettre en évidence l'accord positif de la révélation et du savoir. « Voyez, disent-ils, le récit de la Genèse. La lumière est créée au premier jour, les astres au quatrième. Voltaire raillait cette lumière subsistant sans foyer; la science moderne donne raison à Moïse; elle nous montre dans la lumière un état de la matière impondérable, une vibration propre à la masse éthérée, antérieure à l'individualisation des soleils. » Cette méthode d'apologie est bonne en elle-même, mais d'un emploi délicat. On ne saurait la manier avec trop de réserve. Surtout il faut s'abstenir d'en faire l'application aux théories scientifiques qui ne sont pas encore sorties du domaine de l'hypothèse. Et combien peu en sont sorties ! Un éminent géologue, dont vous êtes accoutumés à applaudir le nom dans cette enceinte, a pu faire un jour une intéressante conférence sous ce titre : *les Certitudes de la science.* Sa conclusion était que le nombre de ces certitudes est bien petit. Si donc vous empruntez à la science — et c'est le cas ordinaire — une hypothèse accréditée, et si vous vous évertuez à montrer que Moïse avait enseigné cela plus de trois mille ans avant les savants, vous courez un certain danger; il peut arriver que l'hypothèse tombe demain devant un fait nouvellement observé et dont elle ne suffira plus à rendre compte. Alors il vous faudra démolir de vos propres mains votre ouvrage et démontrer contre vous-mêmes que Moïse n'avait rien enseigné de semblable. Si vous vous étiez borné à constater que l'hypothèse admise ne contredisait pas le récit sacré, vous n'auriez rien à rétracter.

Dieu me garde de vouloir lier ici les intérêts de la science chrétienne à certaines conceptions audacieuses, téméraires peut-être, qui tendraient à limiter aux questions de foi la divine autorité des livres saints !

Bien moins encore voudrais-je me montrer indulgent pour ceux qui, en dehors des limites du dogme, admettraient l'exis-

tence d'erreurs véritables dans les Ecritures! De pareilles nouveautés de langage offensent l'oreille chrétienne et alarment justement la foi. Mais les croyants qui cultivent la science ont besoin d'entendre un conseil de prudence et de modestie. Ne faites pas ce que Dieu n'a pas voulu faire : ne cherchez pas à apprendre de lui ce qu'il ne vous a pas enseigné ; ne tourmentez pas les textes qui vous instruisent de la religion, pour en faire sortir l'astronomie ou la physique, la géologie ou même l'histoire profane.

Ce conseil, messieurs, je n'aurais pas la présomption de le donner moi-même. Mais, je l'ai reçu naguère d'une autorité si haute que je puis en toute assurance le transmettre. La nécessité dont je vous entretiens aujourd'hui, celle qui presse les chrétiens de se montrer amis de la lumière, a inspiré le dessein de ce *Congrès scientifique des catholiques* dont nous poursuivons, sous le regard de nos pasteurs et avec votre concours à tous, la préparation prochaine. Mgr l'archevêque de Paris a voulu lui-même soumettre ce projet au Souverain-Pontife. Et voici ce que le Saint-Père daignait écrire il y a six mois, aux membres de la commission organisatrice : « Dans toutes les « questions scientifiques même dans celles qui auraient quelque « connexité avec la théologie proprement dite, *in rebus ipsis* « *quæ habeant cum intima theologia cognationem*, chacun de « vous devra rester dans son rôle de physicien, d'historien, de « mathématicien ou de critique, *sic unusquisque agat physicum,* « *sic historicum, vel mathematicum, vel criticum*, sans jamais « usurper le rôle propre au théologien, *ut nunquam sibi sumat* « *eam quæ propria est Theologi personam*. Sans doute, le savant chrétien doit avoir à cœur l'intérêt de la foi; il doit désirer que ses travaux profitent à la cause de la révélation; mais il servira cette cause en faisant de la science sincère et loyale, car les résultats scientifiques ainsi recueillis ne seront pas suspects aux incroyants; ils offriront donc aux théologiens un terrain sûr et des armes de bonne trempe pour les luttes de l'apologétique ; et dans ces luttes, c'est la doctrine sacrée qui devra se défendre elle-même; c'est encore le Pape qui nous le dit : « *Ita quidem ut vestri officii hoc utique putetis esse adju-* « *menta disciplinarum vestrarum, velut arma quædam,* AD « SE TUENDAM, *theologiæ ministrare.* »

Voilà donc, messieurs, la première chose à faire pour contraindre nos adversaires honnêtes (il y en a quelques-uns) à

prendre au sérieux nos prétentions à la lumiére. Il faut que ceux d'entre nous qui font de la science, ne la fassent pas dériver de la théologie, contents, dans leur zèle de chrétiens, de fournir à la théologie les faits qu'il appartient à celle-ci d'interpréter dans leurs rapports avec la foi. La seconde condition à remplir c'est de montrer un grand zèle pour l'œuvre scientifique et d'y réussir. Ici, je puis être court, car il s'agit d'un thème que j'ai trop souvent développé devant vous. Ceux qui nous accusent de nous défier de la science, ne trouvent pas tous leurs arguments dans les préjugés théologiques qu'ils nous prêtent. Ils s'efforcent d'établir que le grand mouvement scientifique s'accomplit en dehors de nous. Il y a une grande part d'injustice dans ce reproche. Si l'on enlevait à la science tous les ouvriers que lui fournit l'armée des croyants, il se ferait, quoi qu'on en dise, de grands vides dans les rangs de ses adeptes. Bon nombre de savants estimés sont des chrétiens convaincus. Plusieurs, parmi les grands initiateurs de la science moderne, ont gardé jusqu'à la fin la foi de leur enfance. Ampère, Biot et Dumas, sont des noms qui viennent d'eux-mêmes à mes lèvres. Il ne faudrait pas chercher longtemps pour en trouver d'autres. Que serait-ce si des sommets nous descendions à mi-côte, parmi les laborieux chercheurs qui se partagent tous les jours le travail sans cesse plus complexe d'où résulte le progrès général? Que manque-t-il donc pour que cette contribution considérable des croyants à l'avancement des sciences fasse à la religion l'honneur auquel elle a droit? Il manque surtout que le caractère du baptême soit rendu plus visible sur le front des savants chrétiens.

Pour cela il importe que ceux-ci, sans renoncer à se mêler aux autres pionniers sur le champ des recherches communes, se réunissent à part pour faire, entre chrétiens, œuvre notoire de haute science. C'est la pensée qui a inspiré l'idée de notre congrès scientifique. C'est celle qui fournit à l'institution des universités catholiques sa plus haute, sinon sa plus évidente utilité. Le public n'a vu dans l'affranchissement de l'enseignement supérieur que l'avantage des familles chrétiennes, assurées désormais de pouvoir procurer à leur fils l'éducation professionnelle qui succède à l'instruction classique sans exposer leurs convictions religieuses à un naufrage presque inévitable. Bien rares sont les esprits assez clairvoyants pour apercevoir le vrai danger de la foi dans le discrédit où le laisse tomber l'apparente

abstention de ses adeptes à l'égard de la science pure. Faire un bon renom à la formation intellectuelle que donne l'Eglise, montrer par des faits, par des résultats, par des découvertes, que la science progressive peut rayonner d'un foyer chrétien, fonder et entretenir des institutions où la foi se conserve et où le grand savoir fleurisse; voilà pourtant un intérêt assez élevé pour attirer et retenir la sympathie de tous ceux qui, sans pouvoir s'associer eux-mêmes aux investigations scientifiques, se préoccupent à bon droit de l'avenir de la société. A mesure que s'étend autour de nous le fléau de l'apostasie générale, un cri d'angoisse monte aux lèvres de tous les hommes de bien : Que va devenir la morale? Et qui la sauvera de l'abîme où sombrent les croyances religieuses? La réponse n'est pas douteuse : seul le christianisme peut conserver au monde le principe civilisateur contenu dans le Décalogue et dans l'Evangile. Mais le besoin partout senti de ce remède ne suffit pas à le faire accepter si la masse des esprits cultivés persiste à croire qu'on ne peut apaiser les légitimes alarmes de la conscience sans imposer à la raison le sacrifice d'elle-même. L'humanité n'aime pas qu'on oppose ainsi l'une à l'autre les deux plus nobles exigences de sa nature. Nul ne conteste sérieusement la solidarité de la religion et de la morale ; mais pour que le triomphe de la religion ressorte de cette alliance avouée, il ne faut plus qu'un observateur de bonne foi puisse évoquer encore la prétendue incompatibilité de la religion et de la science.

Amis sincères, je le veux bien, mais amis timides et défaillants du haut enseignement catholique, sachez donc enfin, au travers des épreuves auxquelles vos hésitations mêmes nous condamnent, envisager par ce côté l'institution des Facultés libres, et du même coup vous aurez assuré la prospérité de notre œuvre et la victoire de votre foi.

L'ÉGLISE ET LES CHEVALIERS DU TRAVAIL

M. Powderly, le grand-maître des Chevaliers du travail vient de publier un important rapport qui traite des relations de son Ordre avec l'Église catholique. En raison de son importance, nous croyons devoir reproduire en entier ce grave document. Le voici :

Minneapolis, le 7 octobre 1887.

Au mois d'octobre 1886 le cardinal Gibbons convoqua les

archevêques des États-Unis afin d'examiner ensemble certaines questions qui intéressaient l'Église dans ce pays, la principale étant les relations des Chevaliers du travail avec les sociétés secrètes.

Les protestants ainsi que les catholiques montrèrent le plus vif intérêt pour s'informer quelle serait l'attitude que prendraient envers les Chevaliers du travail ces douze puissants prélats, qui sont à la tête de la hiérarchie dans ce pays.

On avait représenté aux autorités ecclésiastiques que ces Chevaliers cherchaient la subversion des principes généralement reçus comme fondamentaux, en réclamant pour le travail le droit de régir le capital, et que, par ce moyen, ils voulaient mettre la souveraineté de la nation en opposition directe avec les droits privés. On insistait sur le fait qu'ils suivaient les traces des socialistes français, et qu'ils s'arrogeaient le droit d'ordonner des grèves toutes les fois qu'il leur semblerait bon, et que par ces grèves ils mettaient en danger des vies humaines et détruisaient la propriété privée. Enfin, on ajoutait que si les principes de l'Ordre prévalaient, ils conduiraient ses membres, et les classes ouvrières en général, à l'insubordination, à l'anarchie, au socialisme, et que la foi et la religion seraient à jamais détruites dans notre pays.

Ainsi parlaient les ennemis des organisations ouvrières.

Immédiatement après la clôture de la dernière session de l'Assemblée générale, à Richmond, votre maître ouvrier reçut une courtoise invitation de la part de Son Eminence le Cardinal, le priant d'aller à Baltimore, où on avait grand besoin de lui pour donner sur les principes et méthodes de l'Ordre, des explications dont Son Eminence avait besoin. Je choisis les frères Jean W. Hayes et Thomas O'Reilly pour m'accompagner à Baltimore. — Nous fûmes reçus avec bienveillance par Son Eminence, qui se montra très satisfaite de la prompte obéissance avec laquelle nous avions répondu à son invitation. Tous ceux qui ont l'honneur d'être admis à l'audience de ce prélat distingué sont frappés de l'affabilité de sa conversation et de ses manières, aussi bien que de la noblesse des sentiments qui l'animent. C'est pourquoi il est honoré par tous et aimé par les protestants comme par les catholiques.

Votre Commission représenta à Son Eminence que l'union et la force des Chevaliers du travail avaient leur origine dans la largeur et la pureté des principes qu'on ne cessait d'inculquer,

ainsi que dans la poursuite du bien intellectuel, moral et social.

« Nous sommes comme une réunion de frères travaillant pour une cause sainte qui, loin de ruiner l'amour de la patrie, lui donne de nouvelles forces en élevant et ennoblissant notre patriotisme. Un des caractères les plus saillants de notre Ordre qui se compose de gens appartenant à des nationalités différentes est la rapidité avec laquelle elles forment un tout uni, fort et indissoluble.

« L'arbre est connu par ses fruits, les hommes par leurs actions et les systèmes par leurs résultats. Etant fermement persuadés de la justice de notre cause, nous prions Votre Eminence de vouloir bien prendre des informations sur la conduite de nos principaux membres qui ont, pendant plusieurs années, soutenu nos principes. Nous avons le bon espoir et le désir sincère de purger l'Ordre de tout élément révolutionnaire, d'éliminer les radicaux qui voudraient fonder une société sur l'anarchie athée. »

Pendant la conférence qui fut longue, le cardinal Gibbons répondit :

« D'après ce que nous venons d'apprendre sur la condition actuelle de l'Ordre, nous sommes persuadé que votre Ordre est gouverné par l'élément conservateur, ainsi nous avons une forte garantie qu'on ne s'engagera pas dans des voies dangereuses et qu'on suivra les méthodes qui méritent la tolérance et le respect, sinon l'approbation de la nation entière. Si vous avez à votre tête des chefs prudents et si vous adoptez une manière d'agir sage et conservatrice, votre nombreuse armée d'ouvriers, qui s'accroît si rapidement, exercera une très grande influence sur les affaires sociales et politiques du pays.

« Nous concluons donc que les projets des Chevaliers du travail sont dignes de louanges et qu'ils ne sont pas contraires aux doctrines de l'Eglise catholique. Les prélats ont déclaré que l'Eglise catholique en Amérique, comme ailleurs, soutiendra le faible dans ses droits contre le plus fort.

« Nous sommes persuadé que les hommes les meilleurs ne peuvent faire rien de mieux que de sauver le travailleur de l'étreinte mortelle de l'égoïsme et nous reconnaissons que c'est vers ce but que sont dirigés tous les efforts des Chevaliers du travail.

« La vigilance de l'Eglise contre les menées des sociétés secrètes est tout à fait juste. Le secret n'est pas nécessaire,

quand le but et les méthodes d'une association sont justifiables ; en tout cas le secret donne lieu de croire qu'il y entre des choses qui ne pourraient supporter la lumière du jour.

« L'Eglise catholique est essentiellement faite pour être vue de tous, c'est pourquoi elle se défie de ceux qui veulent se cacher. De plus, l'Eglise est la gardienne naturelle de ceux qui gagnent leur vie par le travail de leurs mains.

« La négation du droit de l'Eglise d'intervenir, quand elle craint que certaines méthodes de conduite ne soient dangereuses au point de vue des mœurs, ou périlleuses pour la société, ne peut être soutenue en aucune manière selon les principes de l'Eglise catholique et même selon ceux qui sont avoués par les protestants.

« Les aveux d'écrivains très distingués parmi les protestants prouvent clairement que les meilleurs esprits, en dehors de l'Eglise, témoignent qu'elle est la gardienne maternelle de tous, et que, dans tous les temps, elle a manifesté la sagesse la plus prévoyante jointe à la plus tendre sollicitude.

« L'association est la base de tout progrès politique, social et religieux. Nous réprouvons les anarchistes. Comme Samson, ils voudraient démolir l'édifice de la Constitution qui les protège, même au risque d'être écrasé sous ses ruines. Celui qui serait coupable d'attentat contre les lois et les institutions de ce grand et glorieux pays, mériterait le sort de ceux qui portèrent des mains profanes sur l'arche du Dieu vivant.

« Le socialisme se met en dehors de l'Église et la défie, il va si loin qu'aucune hésitation n'est nécessaire pour juger de sa nature funeste et de son influence délétère. Il veut détruire tout frein religieux, il condamne toutes les formes existantes du culte et veut retourner à ce qu'il appelle la nature, ce que tout le monde nomme l'athéisme.

« Nous avons la confiance que l'Église et votre Ordre continueront de vivre dans l'amitié, pourvu que vous évitiez toute affiliation avec les associations dangereuses et que vous poursuiviez votre mission légitime. »

Son Em. parla à votre commission de son prochain voyage à Rome. Elle promit de porter à la connaissance du Saint-Siège, le but de l'association, et elle demanda qu'il lui fut permis de promettre au nom de l'Ordre le maintien de la paix et de la loi. Nous savons tous comment ce prince de l'Église tint la promesse qu'il nous avait faite, et de quelle manière il défendit notre

cause dans la Ville Éternelle. L'expression de bon vouloir de la part du Souverain-Pontife envers les Chevaliers du travail qui nous est parvenue le mois de mars dernier est due entièrement au zèle éclairé avec lequel le cardinal Gibbons a soutenu notre cause. Son Éminence a su parfaitement communiquer les pensées de son âme éclairée et les sentiments de son cœur paternel. Notre reconnaissance la plus profonde lui est donc acquise par la faveur extraordinaire dont il a comblé notre Ordre.

M. Powderly ayant cité le rapport que le cardinal fit au Saint-Siège, continue ainsi qu'il suit :

L'attitude du Vatican envers l'Ordre, a été bienveillante. Les Chevaliers du travail n'ont souffert aucun blâme, notre grand devoir désormais sera de ne rien faire par rapport aux lois ecclésiastiques et civiles qui pourrait nous attirer une condamnation de la part de l'Église ou de l'État.

Sa Sainteté, dit M. Powderly, n'a pas voulu provoquer un antagonisme entre l'Eglise et les puissantes forces industrielles qui exercent une si grande influence dans cette libre contrée, et par là, Léon XIII a démontré qu'il n'est ni un téméraire ni un ennemi d'une liberté légitime. M. Powderly cite la lettre du cardinal Manning, dans laquelle celui-ci écrit : « Jusqu'à présent le monde a été gouverné par des dynasties, dorénavant, le Saint-Siège traitera avec les peuples. » M. Powderly cite ensuite la lettre suivante qui lui a été écrite par le cardinal Gibbons :

Baltimore, le 21 septembre 1887.

Mon cher Monsieur,

« Hier j'ai reçu votre lettre dans laquelle vous me dites que le prochain Dongrès des Chevaliers du Travail sera tenu à Minneapolis le 5 octobre prochain.

« Pendant mon absence de l'Amérique, je n'ai pas hésité, quand il a été question de prendre fait et cause pour les justes droits des classes ouvrières, de faire remarquer les injustices dont elles souffraient, mais, après mon retour, qu'on me permette de m'expliquer d'une manière toute amicale sur les devoirs des ouvriers envers eux-mêmes, la patrie et la société. J'aime à me flatter que les sages conseils prévaudront dans vos délibérations et qu'un esprit calme et conservateur contrôlera tous vos débats. Il est évident que nul antagonisme ne doit exister entre le capital et le travail, puisque tous les deux sont nécessaires à la prospérité publique et que l'un ne peut exister sans l'autre ;

donc, on ne doit approuver aucune mesure qui ne les sauvegarde pas tous les deux.

« L'expérience a démontré que les grèves sont un remède dangereux pour guérir vos griefs. Elles paralysent l'industrie, encouragent des passions furieuses, portent à la destruction des propriétés, et surtout infligent des maux sérieux à l'ouvrier lui-même en le tenant dans une inaction forcée, pendant laquelle son esprit est obscurci par le mécontentement, tout en réfléchissant sur sa triste situation et sa famille qui, bien souvent, est privée du nécessaire. On ne doit donc que rarement, et même jamais si cela est possible, avoir recours aux grèves. Ce *Boycotting*, cette espèce d'excommunication civile et industrielle, si je comprends bien sa nature, est contraire aux justes droits du prochain, et, par conséquent, elle ne sera jamais approuvée par les gens sérieux. Souvenez-vous que les yeux de vos compatriotes sont tournés vers vous et qu'ils suivront vos débats avec le plus vif intérêt.

« Puisque votre association est un corps qui respecte la loi et vit de l'industrie, cherchant par tous les moyens honorables d'améliorer votre condition, votre intérêt et celui de votre Ordre vous font une loi de vous opposer aux anarchistes nihilistes et autres associations dangereuses, qui commettent la noire ingratitude d'attenter à la ruine du gouvernement qui les protège, et du temple de la Constitution qui les abrite.

« Ne permettez pas que votre réputation soit souillée par une sympathie malsaine pour des hommes qui n'ont aucun grief réel à redresser et qui s'efforcent de faire paraître leur cause digne de respect en gagnant votre sympathie, sinon l'approbation entière de votre puissante association. Pour ma part, je ne crains pas qu'ils parviennent à infiltrer leur venin dans les veines des honnêtes fils du travail. Car, quelle union y a-t-il entre le Christ et Bélial, ou quelle participation de la justice avec l'injustice, ou quelle société ont les ténèbres avec la lumière? Mon seul motif, en vous offrant ces avis et mon affection sincère pour les classes ouvrières dont j'admire les vraies vertus ; ma conviction sur la dignité de leur vocation et l'influence qu'elles auront par rapport à la prospérité de notre pays ; enfin, mon zèle ardent pour leur élévation matérielle et morale.

« Que Dieu fasse que vos délibérations soient empreintes d'une sagesse, d'une discrétion et d'un esprit de vrai patriotisme qui, tout en cherchant à améliorer vos intérêts temporels méritera

la bénédiction du Ciel et l'approbation de vos concitoyens. Qu'il me soit permis enfin d'exprimer ma haute appréciation des efforts efficaces que vous avez faits vous-même dans l'accomplissement des devoirs difficiles qui vous ont été imposés en qualité de Président des Chevaliers du Travail.

Votre obéissant Serviteur en Notre-Seigneur,

JAMES, cardinal GIBBONS,
Archevêque de Baltimore.

M. Powderly conclut par ces mots :

Il n'y a aucune raison de craindre que l'Ordre se rendra indigne de la bonne réputation que lui a fait ce prince de l'Église. Notre Association ne contient aucun élément de dissension religieuse ou irreligieuse, et ses principes fondamentaux sont de nature à la préserver de toute influence délétère en dehors du but pour lequel elle a été constituée.

LES PRIX DE VERTU

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Après ces trois prix, l'Académie décerne, toujours sur les fonds légués par M. de Montyon, onze médailles de 1000 francs et douze de 500 francs. J'aimerais bien qu'il me fût possible de mettre sous vos yeux le récit détaillé des actions vertueuses qui ont mérité ces récompenses. Vous trouveriez, j'en suis certain, un intérêt touchant à voir des femmes pauvres, une fleuriste, une institutrice de village, d'humbles ouvrières, prodiguer leurs soins aux malades, aux infirmes, aux indigents, quelquefois même les recueillir, et presque sans ressources, par des prodiges d'industrie et de charité, arriver à leur ouvrir des asiles où ils sont reçus jusqu'à leur mort. Je voudrais avoir le temps de les mentionner toutes ; je suis forcé de choisir dans le nombre, presque au hasard. A Blaye (Gironde), Mlle de Morineau, qui n'a reçu en héritage qu'une grande maison, y fonde un hôpital pour les vieilles femmes ; puis, afin de ne pas faire de jaloux, bâtit dans les terrains vides un hospice pour les vieillards, et trouve moyen, en quêtant de tous les côtés, d'y faire vivre jusqu'à quatre-vingts personnes. Ailleurs, dans un des coins les plus misérables de l'Auvergne, trois sœurs, les

filles Chabaud, qui ne possèdent qu'une petite chaumière que leur père, un ancien garde-champêtre, leur a laissée, se sont faites la providence du pays. Dès qu'elles savent qu'il y a quelque part un malade, elles le vont voir, le soignent jusqu'à ses derniers moments, et, s'il reste dans la cabane vide quelque enfant abandonné, elles l'emmènent avec elles. Tout est singulier et surprenant chez ces pauvres filles. Il semble qu'en filant, en reprisant, en tricotant toute la journée, elles auront grand-peine à gagner de quoi vivre : elles nourrissent pourtant des pauvres de leur superflu. Leur chaumière paraît trop étroite pour les recevoir toutes les trois ; elles y ont logé cinq orphelins avec elles ; et l'on prétend qu'il ne se fait plus de miracles! Mais voici quelque chose de plus extraordinaire encore. Sourde-muette de naissance, Marie-Pauline Larrouy fut élevée à l'Institution nationale des sourds-muets de Bordeaux. Pénétrée de reconnaissance pour une éducation qui lui permettait de ne pas vivre tout à fait séquestrée de la société et lui rendait en partie ce que lui avait refusé la nature, elle résolut de se dévouer à en répandre le bienfait. Le hasard l'ayant amenée à Oloron, petite ville des Basses-Pyrénées, elle prit d'abord une sourde-muette avec elle, puis une seconde, et accueillit enfin toutes celles qui se présentaient. Presque toutes étaient pauvres ; de son côté, elle n'avait aucune fortune personnelle, et par conséquent aucun moyen de les élever et de les nourrir. Si nous raisonnons d'après les calculs de la sagesse humaine, assurément elle eut tort de plus entreprendre qu'elle ne pouvait faire ; mais, quand on a goûté une fois la satisfaction secrète du bien accompli, on en devient insatiable. Bientôt la passion s'en mêle ; la vertu a ses entraînements comme le vice ; on peut faire des coups de tête, des folies de charité. Quand Mlle Larrouy s'aperçut qu'elle avait épuisé toutes ses ressources, elle n'eut pas un moment la pensée de renvoyer les enfants qu'elle avait recueillis. Il fallait pourtant les empêcher de mourir de faim : elle se décida pour eux à mendier. Mendier, quand on est sourde-muette, demander l'aumône à des gens auxquels on ne peut pas parler et qu'on ne peut pas entendre, ce n'est pas facile. Songez de plus qu'on n'est pas riche à Oloron et que les personnes auxquelles s'adressait Mlle Larrouy avaient elles-mêmes grand'peine à vivre. Pourtant elle ne se découragea pas. Pendant trois ans, elle tendit la main de village en village, de maison en maison. « C'était, nous dit le rapport qui nous a été

envoyé, c'était l'image de la misère, frappant à la porte de la pauvreté. » Quel malheur, Messieurs, que la pauvreté ne soit pas un peu plus riche ! Elle est en général bien charitable ; personne ne donne de meilleur cœur que ceux qui n'ont presque rien à donner. Mlle Larrouy ne s'en allait jamais les mains vides ; elle prenait tout ce qu'on lui offrait, de vieux vêtements des vivres en nature, et jusqu'à un morceau de pain noir. Ces temps pénibles sont passés, Dieu merci ! Le département, la commune ont pris sous leur protection l'école de Mlle Larrouy. Ne croyez pas pourtant qu'elle soit riche. Le maire de la petite ville nous donne le budget de l'établissement. Il est en équilibre, mais aux prix de quelles économies et de quelles privations. L'école, maîtresse et élèves, se compose de dix-neuf personnes qui ont pour vivre un peu moins de 12 fr. 50 par mois chacune. A Paris, nous trouverions que ce n'est guère ; à Oloron, on s'en contente. L'Académie y ajoute mille francs, dont les enfants de Mlle Larrouy profiteront beaucoup plus qu'elle.

Reste la catégorie des bons domestiques, qui se dévouent à leurs maîtres, qui les servent, qui les soignent sans gages, et quelquefois les font vivre. Elle est toujours nombreuse dans nos concours ; les malins disent même qu'elle n'est nombreuse que là. Mais, si j'en crois les attestations que nous avons reçues, les malins ont tort, et il y en a beaucoup plus qu'on ne pense. Dans tous les cas, on fait bien de les récompenser, lorsqu'on en trouve, quand ce ne serait que pour encourager les autres à les imiter. Cette année nous en récompensons vingt-trois, qui non-seulement se font tous remarquer par leur probité et leurs bons services, mais qui mettent quelquefois dans leur dévouement une délicatesse qu'on ne s'attendrait pas à trouver dans de si humbles positions. Tel est Jean Rivault, domestique de ferme, à Chazé (Maine-et-Loire) : après la mort de son maître qui ne laissait qu'un fils en bas âge, il prend la direction de la ferme, surveille les ouvriers, fait les ventes et les achats, sans jamais participer aux bénéfices : puis, quand l'enfant de la maison a grandi et qu'il peut gérer lui-même ses affaires, Rivault redevient domestique comme devant, et donne à tous ces gens qu'il a commandés pendant vingt ans l'exemple de l'exactitude et de l'obéissance. Telles sont aussi la femme Elysée Coly, négresse de la Réunion, qui, après l'affranchissement des esclaves, a continué à servir ses anciens maîtres, dans

les mêmes conditions, refusant tout salaire, et se croyant obligée, par sa liberté même, à plus de fidélité et de désintéressement ; et Pauline Delanie, qui, voyant qu'une vieille femme infirme qu'elle servait n'avait pas assez d'argent pour être admise dans la maison de retraite de Villecresne, s'y engage elle-même, sans rien dire, comme fille de peine, et laisse tous les mois ce qu'elle gagne à l'établissement pour payer la pension de sa maîtresse. Je suis forcé d'arrêter là cette énumération, qui finirait par être trop longue, si je voulais mentionner tout ce qui mérite de l'être. Permettez-moi pourtant de vous donner, par un seul exemple, quelque idée de ces vies de sacrifice et d'abnégation.

Marguerite Dancos, plus connue sous le nom de *Cadette*, est entrée en 1827 dans la famille Cazeaux, de Saint-Gaudens ; elle y est restée près de cinquante ans, servant avec le même zèle trois générations de maîtres. En 1833, Mme Cazeaux, appelée à Tours par son mari, qui y remplissait depuis quelque temps des fonctions publiques, y trouve en arrivant son mari mort et sa fortune dissipée. Que faire, presque sans ressources, dans une ville où l'on est inconnu ? Mme Cazeaux se lamentait ; Cadette, qui a suivi sa maîtresse, remonte son courage et lui persuade de fonder une pension bourgeoise. Chacun y aura son rôle : Mme Cazeaux donnera son nom à l'établissement, tiendra les comptes, recevra les clients, présidera la table d'hôte. Tout le reste retombe sur Cadette : elle fait les chambres, va au marché, cuisine, sert à table, brosse, nettoie, balaye toute la journée ; le soir, elle dresse en toute hâte un petit lit dans l'office, et s'y couche, après tout le monde. Voilà sa tâche, tous les jours la même, et pendant quarante ans, elle l'accomplit, sans jamais vouloir être aidée. Malgré l'activité de Cadette, la table d'hôte réussit modestement. C'est que Mme Cazeaux, qui est une femme rigide, n'accepte pas tout le monde ; elle ne veut que des gens sages, rangés, des officiers en retraite, des professeurs du lycée, d'honnêtes rentiers, c'est-à-dire des personnes qui ne dépensent guère, et ne font jamais de ces folies où l'hôtelier trouve son compte. D'ailleurs elle entend singulièrement les affaires. Un jour, nous dit un des clients, la table d'hôte se révolta : il lui parut que les prix étaient trop modérés et que la maison devait être en perte. On lui proposa donc timidement d'augmenter la pension de dix francs par mois ; mais d'abord elle ne voulut rien entendre. Cette femme d'ordre tenait aux

anciens usages; elle mettait son honneur à ne rien changer chez elle, et avant tout elle craignait de passer pour intéressée. Il fallut, nous dit-on, user de subterfuge pour lui faire accepter une légère augmentation. Vous le voyez, Mme Cazeaux n'était pas née pour le commerce. Aussi ne serez-vous pas étonnés que la pension bourgeoise n'ait pas fait fortune; tant bien que mal, on vivait. Dans tous les cas, ce n'était pas Cadette qui augmentait les dépenses; elle n'a jamais touché aucun gage. Dans les premiers mois on ne la paya pas, parce que les débuts étaient difficiles; puis, peu à peu, on en prit l'habitude, et, comme dans cette maison tout se faisait par habitude, on a continué jusqu'à la fin. Elle se garda bien de réclamer; il lui suffisait, disait-elle, qu'on pourvût à ses besoins, et elle n'avait jamais besoin de rien. De temps en temps, à de longs intervalles, une robe de bure, et le petit bonnet plissé des filles de son pays, elle n'en demandait pas davantage. Le travail était son repos et sa santé; elle ne connaissait les maladies que pour les avoir soignées chez les autres, et elle est arrivée à quatre-vingts ans, sans se douter qu'elle vieillissait. Cependant le temps passait pour elle, comme pour tout le monde; Mme Cazeaux, puis son fils, étant morts, Cadette dut quitter la pension bourgeoise. C'est alors qu'elle s'aperçut pour la première fois qu'elle n'avait rien ou presque rien. Elle fit en même temps une autre découverte fâcheuse, c'est qu'elle était vieille. Les années, dit un poète ancien, viennent quelquefois sans faire du bruit; mais elles arrivent toujours. Cadette a dû renoncer successivement à toutes les petites industries qui la faisaient vivre; elle ne peut même plus gagner les cinquante centimes par jour qu'on lui donnait pour conduire quelques enfants à l'école; elle est pauvre, elle est seule, elle est vieille. L'Académie a pensé qu'après s'être toujours oubliée elle méritait bien qu'on songeât un peu à elle. Le prix Souriau, qu'elle lui décerne, l'aidera au moins à passer en paix ses derniers jours.

Ma tâche est presque achevée. Quand j'aurai mentionné le prix Gémond, que nous accordons à un marin de Barfleur, Hippolyte Baude, sauveteur intrépide, à qui les équipages de cinq ou six navires doivent la vie, et en même temps homme d'honneur et de dévouement, qui, après avoir élevé et établi onze frères ou sœurs, soutient encore, par son travail, les sept enfants d'un de ses frères, il ne restera qu'à dire un mot des prix Marie Lasne et Camille Favre, qui, d'après la volonté des

donatrices, sont attribués de préférence à ceux qui ont donné de bons exemples de piété filiale. Ce sont des vertus d'apparence modeste, qui frappent moins que les autres, mais qui sont peut-être plus importantes. En réalité, toute la société repose sur elles : la famille ébranlée, que reste-t-il de solide? Le maire d'un petit village de l'Anjou, en nous racontant la vie d'un brave homme, excellent fils et serviteur fidèle, pour lequel il demandait une récompense que nous avons accordée, nous disait : « Je reconnais que celui que je vous recommande n'a pas accompli un de ces actes d'héroïsme qui soulèvent l'admiration publique. Il a seulement fait son devoir. » Faire son devoir, c'est toujours un mérite ; il y en a tant qui ne le font pas ! Mais le faire tout entier et dans toutes les occasions, sans jamais se relâcher ni faiblir, le faire pour la seule satisfaction de sa conscience, quand le monde ne le saura pas, quand la personne même pour laquelle on se sacrifie ne doit pas vous en savoir gré, c'est ce qu'on ne voit guère, ce qui est tout à fait digne d'une récompense. Voici un pauvre ouvrier du Creuzot, François Duban; depuis quarante ans, il est descendu dans la mine, et il y séjourne tous les jours le plus qu'il peut ; il accepte, il réclame les plus durs travaux, les plus rudes fatigues. Est-ce pour lui? non : il est garçon et se contente de peu ; mais il a trois frères, sourds-muets de naissance, contrefaits, idiots. C'est pour eux, pour leur donner quelques plaisirs et quelques douceurs qu'il travaille sans relâche ; et, quand il rentre chez lui rapportant à ces malheureux le salaire de la journée, il n'a pas même la consolation de surprendre dans leurs yeux éteints un éclair de reconnaissance. D'autres sont plus à plaindre encore. Parmi les personnes que nous couronnons, il y a des femmes, des filles qui usent leur vie à travailler pour des ingrats, et n'en reçoivent pour tous remerciements que des querelles, des reproches, quelquefois des coups, sans que jamais leur patience se lasse et qu'elles cessent un seul jour de se sacrifier. Ajoutez que la plupart du temps elles sont très pauvres elles-mêmes, et qu'elles ne peuvent venir au secours des autres sans s'imposer de pénibles privations. S'il est doux de faire part de son aisance à ceux qu'on aime, et c'est un devoir facile de prendre sur son superflu pour leur rendre l'existence moins misérable, le sacrifice devient très méritoire quand il faut, pour les secourir, se retrancher le nécessaire. Louise Germain est employée depuis trente-sept ans à la manufacture de dentelles de Di e ppe ; elle es

seule avec sa mère qu'elle nourrit de son travail. Pour ne pas s'en séparer, elle a refusé de se marier; elle la soigne avec un zèle et une tendresse qui ne se sont jamais démentis. La vie pourtant est rude dans ce pauvre ménage : la vieille femme, qui a aujourd'hui soixante-seize ans, est perclue de douleurs et à demi paralysée. Elle passe ses journées à souffrir; la nuit, elle ne se trouve guère à l'aise dans ce lit étroit et sur cette dure paillasse, qui sert à la mère et à la fille, et on lui a entendu dire : « Je voudrais bien ne pas mourir avant d'avoir couché sur un matelas. » Cependant la mansarde est propre et bien rangée; avec ses vêtements usés et rapiécés, Louise Germain est si convenablement mise que personne autour d'elle n'a soupçonné jusqu'ici l'affreuse gêne où elle se trouve souvent réduite. Elle ne s'est jamais plainte, elle ne doit rien, elle ne demande rien à personne; et songez, Messieurs, qu'en travaillant quatorze heures par jour elle gagne soixante-quinze centimes : c'est son unique ressource pour elle et sa mère, et, depuis des années elle trouve moyen de s'en contenter. Par exemple, le pain n'est pas toujours abondant, et il arrive plus d'une fois, à l'approche du terme, quand il faut payer quelque dépense imprévue, qu'un des deux repas est supprimé. Mais Louise Germain, qui travaille, est aussi la seule qui jeûne; la vieille mère n'a jamais manqué de rien. Ne trouvez-vous pas, Messieurs, que le devoir accompli dans ces conditions touche à l'héroïsme?

Dois-je dire que parmi toutes ces vertus d'ordre et pour ainsi dire d'étages différents, dont je viens de vous entretenir, ce sont les plus humbles, celles que nous récompensons avec des médailles de la fondation Camille Favre, qui m'ont peut-être le plus touché. Elles ont un air plus simple, plus familier, plus naturel; ceux qui les pratiquent ne peuvent pas être suspects d'avoir songé un moment aux applaudissements et aux récompenses. Ces gens obscurs, inconnus, il n'y a pas moyen de croire qu'en servant leurs maîtres sans gages, en se sacrifiant à leur famille, ils songeaient à faire quelque bruit dans le monde; ils obéissaient simplement à l'élan de leur cœur, et il leur semblait que ce qu'ils faisaient était trop ordinaire pour être remarqué de personne. Dans ces belles actions, qui ne devaient pas avoir de témoins, que des voisins ont surprises par hasard et qu'ils nous racontent avec un accent de vérité qui ne peut tromper, il n'y a ni charlatanisme, ni mensonge, ni calcul d'intérêt ou de vanité. Tout y est sincère et vrai; c'est bien l'homme que nous

saisissons cette fois, l'homme dans ses meilleurs instincts, avec son fonds d'honnêteté naturelle. Ce spectacle, qui a pour nous un grand charme, n'est pas non plus sans profit, et il me semble que l'utilité en est plus grande aujourd'hui que jamais.

Nous avons, vous le savez, une jeune école de gens d'esprit et de talent qui se méfie beaucoup de l'imagination, quoiqu'elle n'en manque pas, qui a la prétention d'introduire dans la littérature les méthodes rigoureuses de la science, de ne nous présenter que des peintures réelles, des portraits authentiques, et, comme elle dit, de travailler sur des documents. Eh bien! nous lui offrons les nôtres; ce sont des documents aussi, et, quoiqu'ils ne soient pas tirés des comptes-rendus de la cour d'assises, on peut y avoir confiance. Sans doute ils nous montrent l'humanité sous un autre jour que les romans à la mode; elle y paraît moins noire, moins corrompue que ne se le figurent les pessimistes déterminés; mais je ne vois pas que ce soit une raison de nous en plaindre et de refuser d'y croire.

Au siècle dernier, on accusait les idylles du bon Florian d'être un peu trop fades. « Il n'y a pas mis de loup, » disait-on. C'est un reproche qu'on ne fera pas aux auteurs d'aujourd'hui; il n'y a que des loups dans leurs ouvrages, et ce sont les agneaux qui manquent. Pendant quelque temps, il a été d'usage de peindre toujours le grand monde comme un foyer de corruption, tandis que l'homme et la femme du peuple donnaient l'exemple de toutes les vertus. On a fait un pas de plus dans ces derniers temps, et l'ouvrier ni le paysan n'ont été plus épargnés que les autres. Que les peintures qu'on nous en fait soient souvent exactes, je ne voudrais pas le nier; le tort consiste à nous donner l'exception pour la règle. On nous présente un coin de notre société — un coin désagréable et où, pour ma part, je ne séjourne pas volontiers — et l'on nous dit que c'est la société tout entière.

Ce qui est curieux, c'est de voir avec quelle facilité cette prétention est admise par la plupart des gens. Les étrangers d'abord l'acceptent du premier coup. Je n'en suis pas surpris; c'est leur intérêt d'y croire : il est utile à ceux qui ne nous aiment pas qu'on ait de nous une mauvaise opinion. Rappelez-vous avec quelle insolence, il y a quelque dix-sept ans, nos ennemis, montrant ces livres, où nous semblons prendre plaisir à nous calomnier nous-mêmes, disaient au monde : « Voilà pourtant comme ils sont! ils le reconnaissent, ils l'avouent, ils

s'en glorifient. Vous le voyez, c'est une société gangrenée qui ne mérite pas de pitié, c'est Sodome, c'est Gomorrhe, et nous sommes chargés par Dieu, d'y faire tomber le feu du ciel ! » Je suis plus surpris de voir que cette opinion, après s'être répandue chez les étrangers, se soit si aisément accréditée parmi nous. Vous rencontrerez tous les jours de braves gens, qui n'auraient qu'à ouvrir les yeux pour avoir autour d'eux des spectacles d'honneur et de probité, et qui pourtant se laissent duper par les exagérations que la littérature leur présente. Il est dans la nature qu'on croit moins à ce qu'on voit qu'à ce qu'on lit.

Le livre impose, surtout quand il est fait avec talent, et il laisse des impressions auxquelles il n'est pas aisé de se soustraire. Si nous cédions trop vite à ces impressions, nous finirions par croire que la vertu a tout à fait disparu de ce monde.

Voilà pourquoi il est bon qu'il y ait un lieu, un jour, où elle soit publiquement affirmée et récompensée. Un jour, c'est bien peu, quand on songe à la façon dont on la traite tout le reste de l'année ! Mais enfin ce jour-là, elle prend sa revanche, elle sort de l'ombre où elle se tient trop enfermée d'ordinaire, elle s'étale, elle triomphe. Elle répond à ceux qui lui signifient qu'elle n'existe plus, non pas par des déclamations, mais par des faits.

Cette réponse, Messieurs, il me semble qu'elle est victorieuse. On aura beau faire, tous les sophismes des moralistes désenchantés, qui ne veulent croire qu'à l'existence du mal, toutes les peintures des romanciers, qui prennent plaisir à nous jeter dans un monde où il n'y a plus que des gens sans cœur et sans honneur, n'empêcheront pas que ceux qui viennent d'entendre le récit de ces vies honorables que nous tirons pour un moment de leur obscurité, qui ont applaudi à ces merveilles de courage, de sacrifice, d'héroïsme que nous avons la mission de faire connaître et de récompenser, ne puissent se dire avec assurance en sortant d'ici : « Il reste encore d'honnêtes gens ! »

ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES

Du Nord et du Pas-de-Calais à Lille

Première journée. — 29 novembre 1887

La séance générale d'ouverture a eu lieu, comme de coutume, dans cette belle salle Ozanam, dont l'aménagement et la décoration sévère, conviennent si bien à une réunion de ce caractère.

A huit heures précises, Mgr Hasley, archevêque de Cambrai, prend place au fauteuil de la présidence, entouré d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de laïcs de distinction.

Lecture est donnée du télégramme, respectueusement et chaleureusement accueilli, par lequel il est annoncé que Sa Sainteté le Pape Léon XIII accorde sa bénédiction aux congressistes, à leurs délibérations et à leurs travaux.

Puis les bureaux, qui comprennent un nombre considérable de notabilités et d'illustrations de la France et de l'étranger, sont acclamés; la réunion de tant de personnages qui se sont fait un nom par leur zèle et leur talent à défendre l'Église, montre en quelle haute estime est tenu le Congrès catholique de Lille.

Enfin, l'organisation et la constitution des bureaux est soumise à la ratification de l'assemblée.

M. le Comte de Caulaincourt, après s'être acquitté de ces opérations préliminaires, prononce son discours d'usage sur le mouvement catholique, pendant l'année écoulée, et sur la situation actuelle au point de vue des intérêts religieux et sociaux.

Avec la bonne grâce dont il est coutumier, avec l'autorité qui lui est universellement reconnue, l'orateur souhaite la bienvenue à tous ceux, auditeurs et collaborateurs, qui sont venus prendre part à ce quinzième Congrès ; puis il aborde son vaste sujet.

Il trace un tableau énergique, rapide mais complet, du spectacle que la France présente en ce moment; ce n'est pas, on le devine, pour conclure à des gémissements stériles, ni à une consternation désespérée, c'est pour relever les courages par un autre exposé, beaucoup plus long et fortifiant celui-là, celui des motifs d'espérance qui s'offrent aux hommes de foi.

C'est d'abord le mouvement admirable, humainement inexplicable, qui entraîne l'univers entier, peuples et souverains de toutes confessions, vers le vieillard désarmé et captif du Vatican

dont le jubilé sacerdotal dépassera la splendeur des fêtes qui ont jamais pu être offertes aux plus puissants monarques ; c'est la merveilleuse perpétuité de cette souscription à cette église du Sacré-Cœur de Montmartre, qui sera le monument du repentir national ; c'est la reprise, comme aux anciens jours, du culte de Saint-Michel, patron officiel de la France ; c'est, pour Lille, siège d'un antique et célèbre pèlerinage, l'institution d'une fête liturgique solennelle en l'honneur de Notre-Dame de la Treille ; c'est la conservation consolante de la famille dispersée et proscrite de nos religieux ; c'est le redoublement du zèle des conférences de Saint-Vincent-de-Paul et de tous les comités défenseurs des intérêts catholiques ; ce sont les progrès de l'enseignement chrétien à tous les degrés ; c'est la lutte contre l'odieuse exploitation du pauvre par l'assistance publique ; c'est l'utilisation au profit du bien des lois sociales votées en vue d'augmenter l'anarchie.

Voilà bien des motifs d'espérance, pourvu que l'espérance, comme la foi vraiment sincère, soit agissante ; pourvu que le catholique, comptant sur la Providence comme il le doit, s'offre et se dépense lui-même conformément à cette devise qui résume tous ses devoirs : *Ora et labora.*

Mgr l'Archevêque remercie M. le comte de Caulaincourt de nous avoir parlé d'espérance, d'autant plus, ajoute Sa Grandeur, que nulle part ailleurs ce sentiment ne saurait être mieux justifié ; car nulle part plus qu'ici, l'on ne connaît ni l'on ne met en pratique la maxime : « Aide-toi, le ciel t'aidera. »

Sur la proposition préjudicielle de M. le chanoine Didiot, l'assemblée émet le vœu que les futurs congrès catholiques se fassent, au début de leurs réunions, rendre compte des renseignements pontificaux émis, depuis la précédente session, par le successeur de saint Pierre et le Vicaire infaillible de Jésus-Christ. Puis, séance tenante, l'auteur de la motion donne satisfaction au vœu qui vient d'être acclamé ; pour cela, il distribue son exposé en sept titres et chapitres : I. Sciences, études et enseignement ; II. Du zèle et des œuvres catholiques ; III. De la liberté et du progrès ; IV. l'Église et la Société ; V. l'Église et la question sociale ; VI. La Papauté et le pouvoir temporel ; VII. Le Pape et la France.

Nous nous bornerons à donner ainsi la momenclature des chapitres, et encore avons-nous mis tous nos soins à la saisir exactement au passage ; pour ce qui est du moindre commentaire

nous nous en garderons soigneusement, nous conformant en cela au conseil charitable mais formel donné aux profanes d'avoir à ne pas s'aventurer sur le terrain réservé. La théologie, maîtresse des sciences, n'a pas à se plaindre de l'avocat qu'elle a rencontré en la personne de son savant professeur; ses droits, prérogatives et attributions ont été revendiqués avec une énergie et une intégrité entières.

Bien consolant et bien fortifiant, a dit en substance Monseigneur L'ARCHEVÊQUE, est le langage que nous fait entendre le Saint-Père, et comme le grand malheur du temps est l'extrême confusion des idées, bénissons Dieu de nous avoir donné un guide si sûr et si merveilleusement approprié à nos besoins, et prions qu'il nous soit longtemps conservé !

Avec toute l'assurance et la fougue de la jeunesse, dont il est l'éloquent porte-parole, M. GERVAIS nous entretient de cette institution sympathique et utile entre toutes, si le succès répond à son ardeur, qui porte le beau nom d'Association catholique de la jeunesse française.

M. Gervais fait l'historique de cette institution ; il raconte ses origines, son développement, son organisation; il parle du congrès d'Angers et il exprime l'espoir partagé de tous, que Lille soit appelé bientôt à offrir l'hospitalité aux délégués des cinquante groupes déjà constitués; puis il passe au fonctionnement de l'œuvre, qui est basée sur un double programme : programme d'études et programme d'action ; les études qui préparent les adhérents à traiter devant les auditoires populaires les questions travesties par la presse maçonnique ; l'action, qui fait de chacun des membres de l'association un combattant prêt à rompre des lances en faveur de l'Église. Il termine par une péroraison enthousiaste tirée de la chronique de Roland à Roncevaux : le preux paladin, à son heure dernière, sonnait du cor, et l'écho seul des montagnes lui répondait ; plus heureuses que lui, la France et l'Église, grâce aux modernes chevaliers de la jeunesse catholique, n'auront point poussé en vain le cri d'alarme.

Nous qui sommes un peu avancés en âge, reprend MGR HASLEY lorsque les applaudissements le lui permettent, nous apprécions tout naturellement la jeunesse ; mais combien cet attrait n'est-il pas plus puissant quand cette jeunesse s'offre à nous, comme M. Gervais nous l'a montrée, avec tant de cœur et de sagesse !

M. L'ABBÉ PLANQUE offre l'aspect énergique et bon qu'ont si

souvent les missionnaires ; aussi, ceux des assistants qui pouvaient ignorer la place éminente qu'occupe ce vénérable prêtre parmi les directeurs des missions, n'ont-ils sans doute pas été surpris quand ils l'ont entendu parler de la Propagation de la Foi.

Avec sa grande autorité, M. l'abbé Planque a démontré que, malgré les besoins multiples du temps présent dans nos vieux pays chrétiens, il y a encore possibilité et profit à se montrer généreux pour procurer la foi à ceux qui ne la connaissent pas. Il a rappelé les origines bien connues de l'œuvre, devenue si rapidement populaire, il a cité les prodigieux progrès des recettes, il a dressé l'effrayante statistique des pays qui, même en Europe, croupissent dans l'ombre du schisme, de l'hérésie, de l'erreur sous toutes ses formes. Qui voudrait donc, ne fût-ce que par l'offrande du sou par semaine, refuser de concourir à l'extension de l'inestimable bienfait de la Rédemption ?

Mais en face du tableau des misères où s'avilissent les peuples infidèles, voici celui de la régénération catholique dans le monde entier. Lorsqu'il en vient à l'Afrique, et surtout à cette partie du sombre continent qui porte le nom sinistre de Côte des Esclaves, M. l'abbé Planque, qui, depuis trente années, a été chargé par le Saint-Siège de l'évangélisation de ces vastes contrées du Dahomey, trouve des accents qui vont à l'âme. C'est plus qu'un sentiment de charité qui doit nous entraîner à relever ces peuples dépravés, s'écrie-t-il, c'est une dette de réparation ; car c'est l'Europe qui, dans ces quatre derniers siècles, a provoqué et développé là-bas la plaie hideuse de l'esclavage ! Rendons-leur donc, à ces noirs qui sont nos frères et que nos pères ont convertis en marchandise humaine, rendons-leur avec la liberté matérielle, une liberté infiniment plus précieuse qui est celle des enfants de Dieu !

Mgr l'Archevêque-Président a ensuite prononcé l'allocution qui, bien que survenue à la fin de la séance, est cependant le véritable discours d'ouverture du Congrès.

Puis Sa Grandeur, après avoir dit la prière, répondue par toute l'assistance comme au début, a donné la bénédiction épiscopale et a déclaré la séance levée. (*A suivre.*)

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

Le Saint-Père a reçu, en audience particulière, le duc d'Alençon, qui venait lui apporter les hommages de Monsieur le Comte et de Madame la Comtesse de Paris. Le Prince a présenté au Pape les cadeaux que la Maison d'Orléans lui adresse à l'occasion de son jubilé.

M. le duc d'Alençon a reçu la visite d'un grand nombre de dignitaires de la Cour pontificale.

—

Le marquis Saïonji, envoyé extraordinaire de l'empereur du Japon, a remis à S. S. Léon XIII une lettre de félicitations que lui adresse le Mikado à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

—

Une délégation des anciens zouaves pontificaux ira prochainement à Rome offrir au Saint-Père le drapeau que ce régiment lui envoie pour ses noces d'or. Ce drapeau, aux couleurs et aux armes pontificales, représente la suite des saints, patrons de tous les pays qui ont fourni des contingents aux zouaves pontificaux.

—

Le duc de Norfolk vient de partir pour Rome, chargé de féliciter officiellement le Saint-Père au nom de la reine d'Angleterre; il doit en même temps apporter les remerciments de la Reine pour la mission de Mgr Ruffo Scilla, qui a représenté le Pape aux fêtes jubilaires de Londres.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Souverain Pontife a présidé lundi 28 novembre au Vatican, dans la salle du Trône, la cérémonie solennelle de la promulgation des décrets portant que *l'on peut procéder sûrement* à la béatification des vénérables : Louis-Marie Grignon de Montfort, du diocèse de Rennes, mort dans le diocèse de Luçon, après avoir fondé les Instituts si florissants depuis lors, des missionnaires du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse ; Clément Hofbauer, Rédemptoriste de Vienne ; Inès de Beniganim,

religieuse augustine du diocèse de Valence, en Espagne ; Félix de Nicosie et Egidius de Saint-Joseph, religieux franciscains.

Des députations de ces divers Ordres assistaient à la cérémonie avec les postulateurs des causes respectives, les prélats et consulteurs ainsi que les EEmes cardinaux de la Sacrée-Congrégation des Rites, ayant à leur tête le nouveau préfet de cette Congrégation, S. Em. Ange Bianchi. On y remarquait aussi des prêtres italiens et étrangers en ce moment à Rome, notamment LL. GG. Mgr Trégaro, évêque de Séez, et Mgr Bécel, évêque de Vannes. On sait que, dans ce dernier diocèse, comme dans celui de Rennes, on a conservé les plus chers souvenirs de la prédication du Vénérable Grignon de Montfort.

Après la promulgation des décrets du *tuto procedi posse*, faite par le secrétaire des Rites, Mgr Salviati, les postulations des causes respectives et les supérieurs ou procureurs généraux des Ordres religieux présents à la cérémonie ont exprimé leurs remerciments au Souverain Pontife, et Sa Sainteté a répondu par un discours de circonstance faisant l'éloge des vertus héroïques et des œuvres insignes des Vénérables appelés aux honneurs de la béatification.

Cette promulgation de décrets, complétant celle qui a déjà été faite le jour de la Toussaint, pour les dix bienheureux dont la canonisation va avoir lieu à la mi-janvier, et pour le Vénérable de la Salle, va être suivie de plusieurs réunions d'une Commission spéciale de cardinaux et de prélats des Rites concernant les préparatifs de la canonisation et des béatifications solennelles. La première de ces réunions a eu lieu au Vatican sous la présidence de l'Eme Bianchi, préfet des Rites.

—

Dans la matinée du 5 décembre a eu lieu au Vatican le consistoire secret pour les préliminaires de la canonisation des sept Bienheureux fondateurs de l'ordre des Servites de Marie et des trois Bienheureux de la Compagnie de Jésus.

Le Souverain Pontife a d'abord prononcé une allocution de circonstance. Ensuite S. Em. le cardinal Bianchi, préfet de la Sacrée-Congrégation des Rites a fait un exposé clair et succinct de la vie, des vertus et des miracles des Bienheureux qu'il s'agit de canoniser, ainsi que de tous les actes déjà accomplis relativement à leur procès canonique.

Sa Sainteté a demandé alors les suffrages de chacun des EEmes cardinaux qui, selon leur rang, ont répondu *placet* à la

question rituelle : *Si l'on peut procéder à la canonisation solennelle* des Bienheureux dont il s'agit ?

Enfin le Saint-Père, ayant terminé son allocution, a remercié le Sacré-Collège de l'unanimité de ses sentiments, l'invitant à s'unir à lui pour implorer du Saint-Esprit les lumières nécessaires afin de procéder, avec toute sécurité et maturité, à cet acte solennel de l'autorité pontificale.

—

Le *Moniteur de Rome* publie la lettre suivante adressée au Saint-Père par M. Fazzari, le député italien démissionnaire, ancien garibaldien, qui s'est fait connaître en ces derniers temps par ses tentatives ayant pour but la réconciliation de l'Italie avec la Papauté :

Ferdinandea, presso Sisto, 25 novembre 1887.

Très Saint-Père,

Les Italiens, plus encore que tous les autres, ont dû constater, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Votre Sainteté, combien est vive la foi dans la religion catholique et combien grande est la vénération dont l'hommage est rendu justement et jusque dans les contrées les plus éloignées au sage Léon XIII.

Ce sera certainement pour l'unité italienne la plus belle page de son histoire, lorsqu'elle aura su se réconcilier avec la Rome catholique, avec cette Rome où a et devra toujours avoir son siège naturel et respecté le Souverain Pontife, dont la sublime figure représente non seulement la foi de nos pères, mais est aussi pour nous le symbole de la paix et de la grandeur.

Le jour où l'Italie, sous le sceptre de la glorieuse dynastie de Savoie, sera indissolublement fortifiée par la bénédiction paternelle de Votre Sainteté, elle pourra, sans besoin d'autre appui et avec une liberté salutaire, se consacrer au développement de son industrie et de son commerce.

Par là seulement notre patrie pourra assurer cet état de bien-être réel qui, s'étendant de la demeure royale jusqu'à la plus humble chaumière, mettra fin à la période désormais trop longue des sectes et des mystifications.

Qu'il me soit donc donné à moi aussi, soucieux de l'avenir et de la prospérité de mon pays, d'envoyer à Votre Sainteté, comme gage de mon profond dévouement, une coupe qui, pendant plusieurs siècles, a été conservée au musée de Pékin et dont, par une heureuse circonstance, j'ai fait l'acquisition ; et, implorant de Votre Sainteté la bénédiction apostolique, j'ai l'insigne honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Achille Fazzari.

—

Un *Invito Sacro* publié le premier dimanche de l'Avent par S. Em. le cardinal-Vicaire, exhorte les fidèles à se préparer pieusement à la célébration de la fête de l'Immaculée-Conception et à celle de Noël.

Le cardinal ordonne que dans toutes les basiliques patriarcales, les églises collégiales et paroissiales, dans les églises dédiées à la Vierge et dans les oratoires nocturnes, on célèbre ces deux neuvaines.

A chacun des exercices de cette neuvaine, on récitera le rosaire et après le chant des litanies on donnera la bénédiction.

Sa Sainteté accorde les indulgences ordinaires aux personnes qui suivront les exercices de ces neuvaines.

En même temps le cardinal rappelle que dans toutes les églises de Rome dédiées à la Vierge, il est ordonné expressément de réciter chaque jour le chapelet.

Un avis joint à l'*Invito* ordonne aux prêtres de Rome de dire à toutes les messes jusqu'à nouvel ordre la collecte : *ad petendam serenitatem.*

France.

Amiens. — L'installation de M. l'abbé Frechon comme vicaire général et de M. l'abbé Daveluy comme chanoine titulaire a eu lieu à la cathédrale, en présence d'une foule considérable d'ecclésiastiques et de fidèles, désireux de donner par leur présence, à ces dignitaires de l'église d'Amiens, un témoignage de haute estime et une marque de sincère affection.

M. Daveluy, frère de Mgr Daveluy, mort martyr de la foi en Corée, il y a une trentaine d'années, descend d'une des plus anciennes familles amiénoises, qui a plusieurs fois fourni à la cité ses magistrats municipaux.

Etranger.

Autriche. — La Nonciature de Vienne a transmis au docteur Gaspard Schwarz le bref suivant, dans lequel Sa Sainteté daigne encourager et bénir les efforts de l'association catholique autrichienne pour les écoles :

Très cher Fils,

Salut et bénédiction apostolique.

Nous avons appris avec joie, par l'adresse du 1er octobre de cette année, que votre association pour l'école vient de s'étendre, avec

l'autorisation des autorités dans tous les pays de la couronne d'Autriche à l'exception de la Hongrie. Rien ne nous tient plus à cœur que de voir donner à la jeunesse catholique, en même temps que l'instruction dans les sciences, avec un soin et une sollicitude spéciale, les principes et les règles de notre sainte religion. Nous savons parfaitement quelles sont les difficultés de ceux qui poursuivent ce noble but. Mais Nous avons confiance que votre association donnera d'autant plus de marques de zèle et de prudence qu'elle aura plus d'obstacles à surmonter pour atteindre son but digne d'éloges. Pour y arriver, il est nécessaire qu'elle se montre toujours soumise à l'autorité de Nos frères les évêques et qu'elle agisse d'accord avec eux et par leur impulsion. Rien ne peut mieux servir à atteindre le but de vos désirs, que la grâce et l'assistance divine; aussi Nous prions Dieu de vous l'accorder dans sa plénitude, et à cet effet Nous vous donnons de tout cœur Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, le 27 novembre 1887.

LÉON XIII, Pape.

LES CHAMBRES

Sénat.

Vendredi 2 décembre. — Lecture du Message de démission de M. Grévy.

Chambre des députés.

Vendredi 2 décembre. — Lecture du Message.

Congrès de Versailles.

Samedi 3 décembre. — L'Assemblée nationale, sous la présidence de M. Le Royer, s'ouvre à deux heures cinq minutes.

M. LE PRÉSIDENT agite longtemps sa sonnette, car le silence est difficile à établir.

M. le président, en vertu des lois constitutionnelles, déclare que l'Assemblée est constituée pour nommer un président de la République, en remplacement de M. Grévy, qui donne sa démission.

M. MICHELIN demande la parole pour déposer une proposition.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne puis accepter le dépôt d'une proposition. L'Assemblée nationale est un collège électoral.

M. DE CASSAGNAC : Elle est souveraine.

M. GAULIER demande sur quel article s'appuie M. le président pour limiter ses droits.

M. LE PRÉSIDENT : Je m'appuie sur la Constitution.

M. GAULIER : Je vous défie de citer un article de la Constitution qui autorise cette interprétation.

M. Michelin : Je demande la parole pour déposer un projet de révision de la Constitution.

M. le président: Vous n'avez pas la parole.

M. Michelin : Je proteste, vous commettez une fois de plus une usurpation sur la souveraineté nationale. (Bruit prolongé.)

M. Andrieux : Il faut consulter l'Assemblée, M. le président ne peut décider cela tout seul.

M. de Baudry-d'Asson : Il n'y a plus de Constitution.

Le scrutin est ouvert à deux heures et demie. L'appel nominal commence à la lettre P.

De chaque côté de la tribune, au pied de l'escalier, se tient une véritable escouade d'huissiers prêts à en défendre l'accès. Le vote se poursuit dans un calme parfait.

A quatre heures quarante, M. Le Royer proclame les résultats suivants du premier tour de scrutin :

Votants..... 852.

Bulletins blancs ou nuls.....	3
Suffrages exprimés.....	849
Majorité absolue.....	425

Ont obtenu :

MM.	Sadi Carnot.....	303 voix
	Jules Ferry.....	212
	Général Saussier.....	148
	De Freycinet.....	76
	Général Appert.....	72
	Brisson.....	26
	Floquet.....	5
	De la Forge.....	2
	Pasteur.....	2
	Félix Pyat.....	2
	Spuller.....	1

M. Le Royer déclare qu'aucun candidat n'ayant obtenu la majorité, il va être procédé à un second tour de scrutin.

M. Jules Ferry, de son côté, a déclaré au sein de l'Union des gauches, qui s'est réunie pendant le vote, qu'il entend se désister en faveur de M. Sadi Carnot. M. de Freycinet avait fait la même déclaration.

L'Union des gauches vote en conséquence l'ordre du jour suivant : « Le groupe prend acte du désistement patriotique de M. Jules Ferry et, sur sa proposition, décide de voter pour M. Sadi Carnot. »

M. Jules Ferry, abordant en pleine assemblée M. Sadi Carnot, lui a serré la main en le félicitant et en lui annonçant qu'il allait voter pour lui. Cette démarche a été très applaudie.

M. Le Royer proclame le résultat suivant du second tour de scrutin :

	Votants	842
	Suffrages exprimés	827
	Majorité absolue	414
M.	Sadi Carnot	616 voix.

Applaudissements redoublés au centre. Cris à gauche : « Vive la République ! »

M. de l'Angle-Beaumanoir, se tournant vers la gauche : Vous faites contre mauvaise fortune bon cœur !

M. le Royer continuant :

MM.	Saussier	186 voix.
	J. Ferry	11
	De Freycinet	5
	Appert	5
	F. Pyat	1

« *M. Sadi Carnot est proclamé président de la République pour sept ans.* » (Salve d'applaudissements à gauche. Cris : Vive la République !)

M. Gaillard : Et vive la révision de la Constitution !

La séance du Congrès est close.

La séance est levée.

Sénat.

Mardi 6 *décembre.* — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le cumul et les incompatibilités parlementaires.

L'article 1er est voté et tout le reste du projet rejeté :

Sur le rapport de M. Loubet, le Sénat adopte, sans débat, une proposition de loi portant ouverture au ministère de la marine et des colonies d'un crédit de un million à titre d'encouragement aux pêches maritimes, et s'ajourne au 10 décembre.

Chambre des députés.

Mardi 6 *décembre.* — M. le président annonce à ses collègues la mort de M. Ernest Chevalier, député conservateur de Maine-et-Loire.

Conformément aux conclusions de son onzième bureau, la Chambre valide la dernière élection partielle de la Meuse.

M. Pointcarré est admis.

La Chambre s'ajourne au 10 décembre.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre de ne pas attendre plus longtemps pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage: elle diminuera les chances d'erreur et facilitera le travail de notre administration.

Il est très utile de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimée, rectifiée s'il y a lieu.

Nos abonnés et amis peuvent être sûrs que nous continuerons de vouer tous nos efforts à une rédaction sérieuse et aussi complète que possible, dans la mesure de périodicité qui nous est permise. Notre **Chronique de la semaine** *résume dans chaque numéro les plus importantes nouvelles politiques. Nous réservons chaque semaine une place importante aux* **Nouvelles religieuses** *et nous condensons, dans la* **Petite Chronique**, *beaucoup de petits faits qu'il suffit d'indiquer d'un mot. De cette manière, il nous reste toujours de la place pour traiter les questions de doctrine, reproduire les grands et beaux documents qui doivent être la meilleure part de la Revue. Nous continuerons à consacrer des articles sérieux aux questions d'histoire ou de science qui exigent une plus grande étendue. Enfin nous tiendrons, comme par le passé, nos lecteurs au courant des principales publications actuelles par une analyse bibliographique des ouvrages nouvellement parus. On voit par là que la rédaction des* **Annales Catholiques** *n'omet rien d'important; et, si l'abondance des matières nous oblige parfois à différer un sujet, nous ne le perdons pas de vue : son tour arrive et, souvent, il n'a que gagné à attendre quelques jours.*

Mais c'est trop parler de notre œuvre, puisqu'elle est sous les yeux de nos lecteurs, qui peuvent la juger eux-mêmes en connaissance de cause. Nous ne terminerons cependant pas ces lignes sans rendre hommage à nos nombreux amis dont la propagande et les encouragements nous récompensent si bien des efforts et des peines que nous sommes heureux de consacrer à la défense de l'Eglise et de la société.

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an	15 fr.	»
Six mois	8	»
Trois mois	4	50

Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.

Un an	16 fr.	»
Six mois	9	»

Union postale universelle.

Un an	18 fr.	»
Six mois	10	»

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an	24 fr.	»

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Un numéro : 0 fr. 35, *franco* : 0 fr. 40.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'avènement de M. Sadi Carnot. — Biographie du nouveau Président. — Sa famille. — Et le ministère? — Elections sénatoriales de janvier 1888. — Bade.

8 décembre 1887.

Hyménée! hyménée! Les becs de gaz ont été allumés aux fenêtres des journaux républicains; les trois couleurs ont flotté comme pour une victoire! Depuis l'*Intransigeant* jusqu'à la *Paix*, c'est un chœur de voix joyeuses. La lune de miel s'est levée; tout est beau, tout est rose, le présent est bien et l'avenir meilleur. On a tué le veau gras pour fêter le départ du gendre prodigue. Les divisions ont disparu. Rochefort mêle sa voix à celle d'Edmond Magnier, et il en résulte un ineffable et ravissant duo. Le vin bleu coule à verres débordants; la gauche est en liesse : songez donc! On a trouvé un honnête homme qui a bien voulu accepter la présidence de la république On a oublié qu'à son arrivée à l'Elysée M. Grévy, lui aussi, était l'homme intègre, la conscience pure, « le meilleur d'entre nous,» disait le chorège démocratique. Et l'on est plein d'espoir dans ce septennat qui commence, et l'on feint de croire qu'il finira dans sept ans. Comment pourrait-on vivre si l'on ne se créait pas des illusions!

C'est aussi que M. Sadi Carnot est doué, aux yeux des républicains eux-mêmes, de qualités inespérées. Outre l'intégrité qu'on lui attribue en attendant qu'on le traite comme un simple Jules Grévy, il porte « un des plus beaux noms de France ». Ils en sont revenus, ces démagogues, à considérer le nom comme une valeur, eux, ces pourfendeurs d'aristocrates, et le petit-fils de Carnot est quelqu'un à leur avis, parce qu'il est le descendant d'un homme célèbre. Et c'est tellement vrai qu'ils reviennent « aux anciens errements » que dès aujourd'hui, sur leurs conseils, M. Sadi Carnot deviendra Carnot tout court. C'est une dynastie qui se fonde. Cela ne les empêchera pas de contester à ceux dont les ancêtres ont été les fondateurs de la France ou ses sauveurs, de s'enorgueillir du nom qu'ils portent et que les siècles ont consacré.

—

Petit-fils et fils de représentants du peuple, représentant du peuple lui-même, M. Sadi Carnot a passé, quoique âgé

de cinquante ans seulement, par les plus hautes fonctions parlementaires et gouvernementales. Il a été membre, puis président de la commission du budget, sous-secrétaire d'Etat puis ministre des travaux publics, ministre des finances.

C'est l'intégrité qu'il a montrée dans cette dernière charge qui a fait de lui un candidat à l'élection. On sait, en effet, qu'il a rendu l'argent qui lui était resté du crédit mis à sa disposition pour les frais de la précédente conversion, et qu'il a refusé de rendre, malgré l'intervention de MM. Grévy et Wilson, l'argent que MM. Dreyfus (guanos) avaient très dûment versé à l'enregistrement. Cette restitution et cette non-restitution ont donné à M. Sadi Carnot, aux yeux des républicains, une manière d'auréole.

M. Sadi Carnot est né à Limoges en 1837. A vingt ans, il fut admis à l'Ecole Polytechnique, puis il entra le premier à l'Ecole des ponts-et-chaussées (1860), d'où il sortit également avec le n° 1 en 1863.

M. Sadi Carnot fut nommé alors secrétaire-adjoint au conseil des ponts-et-chaussées et devint, en 1864, ingénieur à Annecy. Par un décret du 10 janvier 1871, le gouvernement de la Défense nationale le nomma préfet de la Seine-Inférieure et commissaire extraordinaire pour l'organisation de la défense dans les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure et du Calvados. M. Carnot se rendit aussitôt au Havre et se mit à l'œuvre.

Après la signature de l'armistice, il fut élu le 8 février 1871, député à l'Assemblée nationale dans la Côte-d'Or par 41,711 voix. Il alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine, dont il devint un des secrétaires, et ne prit que très rarement la parole à la Chambre.

Il vota contre la paix, l'abrogation des lois l'exil, les prières publiques, la pétition des évêques, pour la proposition Feray, le maintien des traités de commerce, le retour de l'Assemblée à Paris, la dissolution, pour M. Thiers le 24 mai 1873, se prononça contre le septennat, pour les propositions Périer et Maleville, pour la Constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc...

Après la dissolution de l'Assemblée, il se porta candidat à la Chambre des Députés dans l'arrondissement de Beaune (Côte-d'Or).

Le 20 février, il fut élu député par 7,058 voix, contre ses

aux concurrents, M. Benoit-Champy, et M. de Villiers-la-Faye. d Il est allé siéger de nouveau dans le groupe de la gauche, devenu la majorité et il a été nommé secrétaire de la Chambre.

—

M. Sadi Carnot a une famille nombreuse ; son père, sénateur inamovible, vit encore ; il a un frère ; il a deux enfants ; il a même un gendre qui, espérons-le, ne ressemblera pas à celui de M. Grévy.

M. Emile Carnot, le père, doyen d'âge du Sénat, vit dans son cinquième étage de la rue de la Boëtie, modestement, en bon bourgeois démocrate. Il est le premier à sourire d'une innocente plaisanterie, que lui fait de temps en temps un spirituel bonapartiste, son co-locataire. Si d'aventure on envoie par mégarde à ce partisan de l'Appel au peuple des lettres destinées au sénateur, il les lui fait reporter sous une grande enveloppe avec la suscription : Comte Carnot. Pour ce fervent de l'Empire, la distinction nobiliaire donnée par son empereur, pendant les Cent-Jours, au défenseur d'Anvers, ne doit jamais être périmée.

Quant au frère du président de la république, Adolphe Carnot, entré comme lui à l'Ecole Polytechnique après avoir fait comme lui de brillantes études, il poursuit paisiblement sa carrière d'ingénieur sans s'occuper de politique. Actuellement il est directeur du laboratoire de chimie à l'Ecole des Mines, ou il fait des analyses très savantes, paraît-il, d'eaux minérales.

M. Sadi Carnot a épousé, il y a une vingtaine d'années environ, Mlle Dupont-White, fille de l'économiste de ce nom. M. Dupont-White appartenait à la meilleure bourgeoisie parisienne, et sa femme, la belle-mère de M. Sadi Carnot, s'y rattachait également.

Mme Cécile Sadi Carnot est une femme d'esprit, très mère de famille, ne se mêlant nullement aux choses de la politique, les fuyant même au besoin. Dans le ménage d'ailleurs très uni, de ses parents, M. Dupont-White représentait les idées libérales en homme qui avait été secrétaire général de la justice en 1848, tandis que sa femme avait été élevée dans l'admiration de la monarchie de Juillet. La future Mme Sadi Carnot départageait impartialement ses père et mère en parlant d'autre chose. D'après ce qu'on dit d'elle, elle n'a pas changé aujourd'hui. Avec elle l'Elysée ne sera pas un foyer d'intrigues féminines.

Mme Sadi Carnot, bonne catholique, a élevé ses enfants dans la parfaite observance des lois de l'Église. Elle et ses enfants

suivent régulièrement les services religieux du dimanche, à leur paroisse de Saint-Pierre-de-Chaillot. Ajoutons qu'elle est cousine de M. Dutilleul, ancien directeur du mouvement des fonds au ministère des finances, dont les deux frères sont, l'un agent de change à Paris, et l'autre trésorier-payeur général à Tours.

La sœur de Mme Sadi Carnot, Mlle Jeaune Dupont-White, a épousé un magistrat très lettré et qui a fait des vers non dépourvus de mérite. Fait à signaler, il ne partage nullement les idées politiques de son beau-frère et il est animé de sentiments religieux.

Le fils du nouveau président de la république est sous-lieutenant au 27e de ligne. C'est au Cercle du Café de Paris, qu'il a appris l'élection de son père.

—

Si nous avons un président de la République, nous n'avons toujours pas de ministère.

On parle beaucoup, il est vrai, de M. Goblet comme ayant toute chance de former le nouveau cabinet; mais ce bruit est trop en contradiction avec les idées en train de prévaloir dans les consultations de l'Élysée, pour mériter une absolue créance. Le choix des nouveaux ministres est subordonné à l'élaboration du programme gouvernemental, et c'est de ce programme que s'occupent en ce moment le chef de l'Etat et ses conseillers. C'est, en effet, sur une série de réformes acceptables en ce moment par les divers groupes de la majorité, que peut se faire seulement la concentration, et ce sont ces réformes que M. Carnot s'occupe de rechercher.

M. Clémenceau, qui jouit, paraît-il, d'un grand crédit à l'Élysée, approuve, dans la *Justice*, cette manière de procéder, et la *Lanterne*, organe de M. Floquet, est du même avis, avec cette différence qu'elle précise les points essentiels. Elle insiste, en effet, pour que la réforme du code d'instruction criminelle, celle du code civil tendant à la distraction du passif dans les droits de mutation après décès, la suppression des octrois et le projet de M. Yves Guyot (système de *l'act Torrens*) de nature à relever la valeur de la propriété, viennent en tête du programme, comme étant de nature à plaire à la population, tout en ne divisant pas les républicains. Elle estime de plus que les autres questions, comme par exemple la séparation des Églises et de l'État, doivent être réservées pour une autre occasion,

attendu qu'elles sont inconciliables avec la concentration désirée et indispensable. De la sorte, la majorité républicaine constituée sur des réformes acceptées par tous, et non plus sur des hommes, serait inébranlable, et, l'on pourrait aborder la discussion du budget de 1888.

C'est parfait! et il y a longtemps que ce système a été proposé par quelques républicains plus sensés, qui se sont heurtés à l'opposition des radicaux voulant, avant tout, donner le pas aux revendications politiques, alors qu'ils ne pouvaient ignorer que leur prétention était inconciliable avec la paix parlementaire indispensable à l'expédition des affaires.

Sera-t-on plus heureux, cette fois, parce qu'une partie des gauches avancées semble acquise à la proposition? La chose est bien douteuse, et il faudrait, pour croire au succès, non seulement que tous les députés radicaux, sans exception, mais encore leurs comités, leurs électeurs et les organes de la presse révolutionnaire y donnassent leur assentiment. En attendant, voilà qui n'avancera guère la rédaction du message et sa lecture au Parlement par le nouveau cabinet, puisqu'il faut d'abord que le programme en question soit, avant tout, soumis à l'approbation des groupes, qui, désigneront, chacun, en proportion de leur nombre, celui ou ceux de leurs membres chargés de les représenter dans le ministère. Car c'est ainsi qu'entend procéder M. Sadi Carnot.

—

On sait qu'un renouvellement partiel pour le Sénat doit avoir lieu le jeudi 5 janvier.

C'est la série B qui est renouvelable ; elle comprend 31 départements, de la Haute-Garonne à l'Oise inclusivement, soit les départements :

De la Haute-Garonne, du Gers, de la Gironde, de l'Hérault, d'Ille-et-Vilaine, de l'Indre, d'Indre-et-Loir, de l'Isère, du Jura, des Landes, de Loir-et-Cher, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Loire-Inférieure, du Loiret, du Lot, de Lot-et-Garonne, de la Lozère, de Maine-et-Loire, de la Manche, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Mayenne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, du Morbihan, de la Nièvre, du Nord, de l'Oise.

Il y aura, de plus, une élection dans les Hautes-Alpes pour élire le remplaçant de M. Guiffrey, mort récemment; une dans le département de Constantine et une dans la colonie de la Martinique.

Il y aura 82 sièges de sénateurs à pourvoir, qui se décomposent en 64 sièges occupés par des républicains et 18 occupés par des conservateurs.

Les sénateurs sortants républicains sont :

MM. Paul de Rémusat, Adrien Hébrard, Camparan, Féral (Haute-Garonne) ; de Lur-Saluces, Dupouy, Callen, Caduc, Lavertujon (Gironde) ; Gaston Bazille, Combescure, Griffe (Hérault) ; Roger-Marvaise, Le Bastard (Ille-et-Vilaine) ; Guinot, Fournier (Indre-et-Loire) ; Eymard-Duvernay, Couturier, Marion (Isère) ; Thurel, général Grévy (Jura).

De Cès-Caupenne (Landes) ; Bozérian, Dufay (Loir-et-Cher) ; Arbel, Chavassieu, Brossard, Madignier (Loire) ; de Lafayette, Vissaguet (Haute-Loire) ; Dumesnil, Robert de Massy (Loiret) ; Béral, de Verninac, (Lot) ; Faye, Pons, Laporte (Lot-et-Garonne) ; Roussel, de Rozière (Lozère) ; Lenoël, Labiche, Sébire (Manche) ; Dauphinot, Diancourt (Marne) ; général Pélissier, décédé, Danelle-Bernardin (Haute-Marne).

Duboys-Fresney, Gustave Denis (Mayenne) ; Marquis, Voland (Meurthe-et-Moselle) ; Develle, Ernest Boulanger (Meuse) ; Tenaille-Saligny, Massé (Nièvre) ; Massiet du Biest, général Faidherbe, Merlin, Alfred Girard (Nord) ; général d'Andlau, Célestin Lagache, Cuvinot (Oise) ; Guiffrey, décédé (Hautes-Alpes) ; Forcioli (Constantine) ; Michaux (la Martinique).

Les sénateurs de droite sont :

MM. Lacave-Laplagne, Fezensac (Gers) ; amiral Véron (Ille-et-Vilaine) ; Léon Clément, de Bondy (Indre) ; de Ravignan, de Gavardie (Landes) ; de Lareinty, Espivent de la Villeboisnet, Decroix, Guibourd, de Luzinais (Loire-Inférieure) ; d'Andigné, Le Gay, Blavier (Maine-et-Loire) ; Audren de Kerdrel, de la Monneraye, Fresneau (Morbihan), Fiévet (Nord).

Les délégués ont été élus dimanche dernier.

Depuis l'institution du Sénat actuel, trois élections par série ont été effectuées : le 5 janvier 1879, le 8 janvier 1882, le 25 janvier 1885. Le Sénat a donc été renouvelé entièrement. C'est un second renouvellement qui va commencer au mois de janvier 1888 par les sénateurs de la deuxième série, qui auront terminé les neuf années de mandat.

Mais, parmi les 81 membres sortants, 21 seulement ont été élus à l'origine même du Sénat ; 29 sont entrés au Sénat pour la première fois au renouvellement de 1879 ; 31 sont entrés au Sénat par suite d'élections partielles et, sur ce nombre, il en est trois qui ont été nommés pendant les dernières vacances

parlementaires : MM. de Cès-Caupenne (Landes), Lavertujon (Gironde) et de Fezensac (Gers).

—

Le Landtag badois a répondu par une adresse au discours du trône, où le grand-duc annonçait que son gouvernement allait proposer une revision de la législation politico-ecclésiastique.

Dans sa réponse, le Landtag se déclare prêt à accepter les propositions équitables du gouvernement. Or, la très grande majorité du Landtag est libérale, mais le gouvernement est disposé à ne pas se laisser arrêter par les partis politiques.

La grosse question est celle du rétablissement des ordres religieux, qui ont depuis longtemps disparu du grand-duché.

On espère que cette question sera résolue d'une façon satisfaisante. Le grand-duc en a conféré, il y a une dizaine de jours, avec le prince de Loewenstein, membre de la Chambre des seigneurs. De plus, il y a quelques jours, le souverain badois a reçu une députation de doyens, chargée de demander au nom de tout le clergé de l'archidiocèse, le rétablissement des congrégations, si nécessaires alors que le manque de prêtres se fait sentir de plus en plus.

Le *Beobachter* de Carlsruhe annonce que le grand-duc a donné à la députation l'assurance qu'il examinerait avec bienveillance la question de la rentrée des congrégations, d'autant qu'il reconnaissait les inconvénients qui résultaient du manque des prêtres pour les besoins religieux de la population.

DERNIÈRE HEURE. — Au dernier moment on donne comme formé le ministère suivant :

MM. Goblet, président du conseil. — Intérieur et cultes.
Ribot, affaires étrangères.
Faye, justice.
Siegfried, commerce.
Ménard-Dorian, travaux publics.
Sigismond-Lacroix, instruction publique.
Général Billot, guerre.
Amiral Bourgeois, marine.
Ricard, agriculture.

—

Il y a dans ces noms des acceptations définitives et des acceptations conditionnelles. MM. Billot et Ricard entre autres, n'ont pas donné leur réponse définitive.

Il y aura ce soir, à six heures, une dernière et définitive entrevue à l'Elysée.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **Abrégé de l'histoire de la religion**, par demandes et par réponses, comprenant l'Histoire sainte et l'Histoire de l'Eglise jusqu'à nos jours, à l'usage des catéchismes et des écoles chrétiennes, publié par ordre de Son Eminence le cardinal Langénieux, archevêque de Reims. Un vol. cart. in-18 de 134 pages. — Nouv. édit. — franco 60 cent.; 13 ex. 6 fr.

Tous ceux qui ont à cœur l'avenir de notre chère France voudront contribuer à répandre cet opuscule, œuvre admirable de doctrine et de précision.

Nous ne saurions mieux le faire connaître et apprécier qu'en publiant ici quelques passages de la préface de l'auteur.

« Chers enfants, dit-il, ce petit livre a été fait pour vous, c'est à vous que nous voulons l'offrir et le dédier.

« Des hommes, ennemis de Dieu, ont déclaré à vos âmes une guerre cruelle.

« Le but de cette guerre est de vous séparer de Dieu, de son Fils Jésus-Christ et de notre Mère la Sainte Eglise.

« Mais, parce qu'il est difficile, très difficile de séparer de Dieu une âme qui le connaît et qui l'aime, savez-vous, chers enfants, ce qu'ils ont imaginé ?

« Ils se sont dit : les enfants passent à peu près tout leur temps à l'école ; c'est là qu'ils apprennent tout ce qu'ils doivent savoir. Eh bien, à l'école, on ne leur parlera plus ni de Dieu, ni de Jésus-Christ, ni de l'Eglise. Ils n'auront plus aucun livre qui les entretienne des vérités de la Religion ; et, pour que rien ne les leur rappelle, nous ferons disparaître, des salles de classe, jusqu'à l'image du Crucifix où leurs regards émus lisaient si volontiers l'amour infini de Dieu !

« Et ce qu'ils ont dit, ils l'ont fait.

« Aussi, chers enfants, a-t-on enlevé toute nourriture à vos âmes ; et, si personne ne vient à votre secours, voue ne connaîtrez ni Dieu qui vous a créés, ni Jésus-Christ qui vous a rachetés au prix de son sang, ni la sainte Eglise qui est chargée de vous enseigner le chemin du ciel.

« Ce petit livre, chers enfants, vous parlera, du commencement à la fin, de ces vérités que vous devez connaître avant toutes choses, et de l'histoire qui surpasse en importance et en intérêt toutes les autres histoires.

« Parcourez ces pages écrites pour vous. Vous y trouverez, en un langage simple comme le vôtre, toute la Religion racontée depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours.

« Nous n'avons rien négligé pour vous rendre cette étude agréable :

« Vous aimez qu'on vous interroge et que les faits, se présentent facilement à votre esprit ; — ce livre est composé par *demandes* et par *réponses* :

« Vous aimez les récits historiques ; — il y en a beaucoup ;

« Vous aimez les images ; — on en a mis le plus possible ;

« Vous aimez, enfin, que les livres soient courts ; — celui-ci n'a même pas deux cents petites pages.., et il est complet !

« Vous l'aimerez donc, chers enfants, ce petit livre qui résume l'*Histoire de la Religion*.

« Que Notre-Seigneur Jésus-Christ bénisse cet ouvrage, pour sa plus grande gloire et pour le salut éternel de vos âmes ! »

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE CULTE DU TRÈS SAINT-SACREMENT

Le dogme le plus consolant de notre foi est celui de la présence réelle de Notre-Seigneur au sacrement adorable de l'Eucharistie.

Nous avons l'ineffable privilège de posséder, dans nos églises, le Dieu du ciel et de la terre. Il y est, non en figure, en représentation, en souvenir, mais « vraiment, réellement, substan- « tiellement (1) »; ce sont les expressions accumulées à dessein par les Pères du Concile de Trente, pour mieux établir la doctrine de la foi sur ce point capitaï et couper court à toutes les subtilités de l'hérésie. « Sans cesser de siéger au ciel à la « droite du Père, dans son mode d'existence naturel, notre « Sauveur ne laisse pas d'être sacramentellement présent, « par sa substance, en beaucoup d'autres lieux parmi nous; « et cette forme de vie, encore bien que nous ayons peine à « l'exprimer par des paroles, notre pensée, éclairée des lumières « de la foi, peut la concevoir possible à Dieu, et nous devons y « croire d'une foi inébranlable (2). »

Oui, depuis bientôt dix-neuf siècles, les prophéties se sont réalisées; les mystérieuses aspirations de l'humanité se trouvent satisfaites. L'Emmanuel est venu : Dieu habite en personne au milieu de nous. Chaque jour Il descend sur nos autels; Il réside dans nos tabernacles, ce Dieu qui, dans la plénitude des temps, « s'est montré à la terre et a conversé avec les hommes (3), » et qui, remontant au ciel, le jour de l'Ascencion, y a introduit son

(1) Sess. XIII, can. I.

(2) Nec enim hæc inter se pugnant, ut ipse Salvator noster semper ad dexteram Patris assideat juxta modum existendi naturalem, et ut multis nihilominus aliis in locis sacramentaliter præsens sua substantia nobis adsit, ea existendi ratione, quam etsi verbis exprimere vix possumus, possibilem tamen esse Deo, cogitatione per fidem illustrata, assequi possumus et constantissime credere debemus (*Id.*, sess. XIII, c. I.)

(3) Baruch, III, 38.

humanité glorifiée. Seul le mode de présence est différent; tandis qu'au ciel les anges et les bienheureux Le voient à visage découvert, nous, sur cette terre d'exil et d'épreuve, nous ne communiquons avec Lui qu'à travers les voiles du sacrement. Mais c'est le même Dieu : nous croyons à sa présence réelle ; nous sommes obligés d'y croire, sous peine de nous séparer de l'Église catholique.

Cette présence réelle de Dieu parmi nous entraîne nécessairement les plus graves conséquences. Si Dieu habite au milieu de nous, quelque humble et obscure que soit sa vie, nous ne saurions demeurer indifférents à un tel voisinage. Vis-à-vis de ce Dieu, devenu notre hôte, nous avons les devoirs à remplir; pour quiconque admet le principe, la conclusion est évidente; elle s'impose d'elle-même.

Il en est qui ne croient pas à cette divine présence : malgré la parole formelle du divin Maître, malgré les affirmations de son Église, interprète infaillible de l'Évangile et organe autorisé de la tradition de tous les siècles, malgré tant de preuves de toute nature multipliées autour de ce mystère et qui éclairent, d'une incomparable lumière, ses providentielles obscurités, ils s'obstinent à nier son existence; ils continuent de dire, avec les Juifs grossiers et charnels : « Ce discours est trop dur; qui « donc pourrait l'accepter (1)? » Il faut les plaindre et prier pour eux. Ils sont, au sein de la famille chrétienne, de pauvres aveugles, de malheureux enfants prodigues; du moins, ils sont conséquents avec eux-mêmes. Tant que leurs yeux seront fermés à la lumière, tant que leur cœur restera endurci, ils peuvent se croire en droit de passer devant l'Eucharistie avec indifférence, sinon avec mépris. Une telle conduite nous afflige; elle ne nous surprend pas. Mais que des chrétiens, faisant profession de croire à la présence réelle, se conduisent en pratique comme s'ils n'y croyaient pas; qu'ils ne donnent à ce Dieu, habitant si près d'eux, aucune marque de respect et d'amour; qu'ils s'éloignent de ses autels, de ses tabernacles, de sa table sainte, voilà ce qu'on ne s'explique pas, ce qu'au premier abord on croirait impossible.

Et cependant, cela est, et même le nombre de ces chrétiens inconséquents est considérable, de nos jours surtout. Ils ont la foi, nous voulons l'espérer; mais ils la laissent dormir, languissante et inactive, et, à coup sûr, ils mériteraient plus encore

(1) S. Joann., VI, 61.

que les disciples de saint Jean-Baptiste d'entendre cette parole de reproche : « Il en est un, au milieu de vous, que vous ne « connaissez pas (1). »

Beaucoup de ces enfants prodigues de l'Eucharistie se rencontrent malheureusement parmi nous. Dans ce diocèse, sur une notable partie duquel a passé le souffle glacial du Jansénisme, cette hérésie désolante, qui, sous prétexte de témoigner au Très Saint-Sacrement un plus grand respect, en éloignait les âmes ; dans un trop grand nombre de nos paroisses, l'Eucharistie n'est pas honorée comme il le faudrait ; parfois même Notre-Seigneur y est « Dieu inconnu (2) ».

Nous l'avons souvent constaté avec une profonde tristesse, et, désirant ardemment la cessation de ce mal qui est tout à la fois la cause et la conséquence de tant d'autres, nous nous sommes entretenu, avec vos chers curés, des moyens à prendre pour y porter remède. De leur côté, ils sont bien résolus à s'y employer avec un zèle infatigable. Ils savent qu'un des premiers et des plus impérieux devoirs de leur sacerdoce, c'est de vous faire connaître et aimer la sainte Eucharistie. C'est pour cela surtout qu'ils ont été faits prêtres et pasteurs des âmes (3), et la grande ambition de chacun d'eux, dans sa paroisse, doit être d'en assurer la sanctification, en y développant le culte du Très Saint-Sacrement.

Mais tous les désirs et tous les efforts de leur zèle demeureraient stériles si vous n'y répondiez avec un pieux empressement. C'est pourquoi, depuis longtemps, nous nous sentions pressé d'unir notre voix à la leur et de dire à tous les membres de notre grande famille diocésaine : Chrétiens, prenez-y garde ; la présence au milieu de vous du Dieu de nos tabernacles est une grâce, une très grande grâce ; elle deviendra pour vous, si vous le voulez, la source de toutes les autres. Mais ne la méconnaissez pas ; n'en abusez pas ; mettez-la bien à profit, afin qu'un jour elle ne se retourne pas contre vous. Rendez-vous sérieusement compte de ce don ineffable que vous fait Jésus ; efforcez-vous de Lui témoigner votre reconnaissance par le culte dévoué et pratique que vous Lui rendrez, dans cet adorable mystère ; écoutez le Docteur angélique vous dire : « O Sion, louez votre Sauveur, louez votre Chef et votre Pas-

(1) Joann., I, 26.
(2) Act., XVII, 23.
(3) S. Joann., I, 31.

« teur par vos hymnes et vos cantiques. Osez tout ce que vous « pouvez ; car celui qu'il s'agit d'honorer est plus grand que « toutes louanges ; quoi que vous fassiez, vous ne Lui en donnerez « jamais de suffisantes (1). »

I

L'Eucharistie est par excellence le sacrement de l'humilité. Notre-Seigneur y descend plus bas que dans son incarnation : plus bas que lorsque, s'agenouillant aux pieds de ses apôtres, Il leur lavait les pieds ; plus bas même que dans sa passion : « car sur la croix, la divinité seule se dissimulait; ici, l'huma- « nité elle-même se cache (2). » A l'autel, Jésus-Christ peut dire en toute vérité : « Je ne suis plus un homme; je suis un « ver de terre, l'opprobre des hommes et l'abjection du peuple (3). »

Dès lors, dans l'Eucharistie pas plus que dans l'incarnation, Il ne doit s'attendre à recueillir des hommages en rapport avec sa dignité. Seuls les anges, les bienheureux du Ciel, parvenus à cette intelligence qui est, comme le remarque saint Augustin, « la récompense de la foi (4) », peuvent dignement chanter le mystérieux cantique : « A celui qui est assis sur le trône et à « l'Agneau, bénédiction et honneur, et gloire, et puissance « dans les siècles des siècles (5). » L'homme voyageur ici-bas ne bégayera jamais qu'une louange incomplète. En face de ce sacrement où la vue, le tact, le goût sont également trompés, « la parole de Dieu fait seule notre sécurité (6). » Nous ne voyons pas; nous croyons. Comment espérer qu'une créature, aux prises avec les illusions des sens, les entraînements d'une imagination volage, pourra se maintenir dans le sentiment de cette

(1) Lauda, Sion, Salvatorem, lauda Ducem et Pastorem in hymnis et canticis.

Quantum potes, tantum aude, quia major omni laude, nec laudare sufficis.

(S. Thom., *Offic. SS. Sacram.* sequ.)

(2) In cruce latebat sola deitas.
At hic latet simul et humanitas. (S. Thomas.)

(3) Ps. XXI, 7.

(4) Merces fidei intellectus. (*Tract. in Joann.*, n° 6.)

(5) Apoc., V, 13.

(6) Visus, tactus, gustus, in te fallitur :
Sed auditu solo tuto creditur. (S. Thomas.)

divine présence, monter et se fixer dans les régions d'une adoration parfaite et ininterrompue ?

A la vérité, les saints l'ont porté, parfois, à un degré de perfection relative qui est pour nous un sujet d'étonnement et d'admiration. Leur foi vive et généreuse leur ouvrait par avance le monde de la vision : du moins, elle soulevait quelque coin du voile; et ce coup d'œil, jeté sur l'éternité, leur causait des transports d'indicible ferveur. Ils brûlaient d'amour pour la divine Eucharistie ; ils y pensaient, ils en parlaient sans cesse ; ils auraient voulu ne jamais s'en éloigner ; ils restaient de longues heures prosternés à ses pieds dans une sorte d'extase ; ils vivaient de l'Eucharistie et pour l'Eucharistie. Mais ces âmes d'élite seront toujours en petit nombre ici-bas, et, pour le commun des hommes, sur cette terre d'exil, le culte du Très Saint-Sacrement sera toujours un culte incomplet et militant : une sorte de noviciat dont la profession n'aura lieu qu'au ciel.

Notre-Seigneur le sait; il connaît notre faiblesse et il l'excuse. Aussi bien, ce qui a déterminé sa venue en ce monde, ce qui l'engage à descendre chaque jour sur nos autels, ce n'est pas la considération de ses intérêts personnels : il ne pense qu'à nous et à notre salut : *Propter nos homines et propter nostram salutem descendit de cœlis.* Aux jours de l'incarnation, Il aurait pu avoir à son service des légions d'anges, et Il s'est condamné, par amour, à vivre sans honneur même dans sa patrie, souvent méconnu, humilié, exposé aux grossièretés, aux injures de ses ennemis, aux irrévérences de ses disciples. De même dans l'Eucharistie, qui n'est qu'un prolongement de l'incarnation, fidèle à ce plan de divine humilité, Il a accepté par avance, et Il supporte, sans se plaindre, non seulement les outrages des incrédules, mais les froideurs, les indifférences, l'insuffisance des hommages de ses fidèles parmi lesquels il s'en trouve plusieurs auxquels Il pourrait dire, comme à Philippe : « Depuis « si longtemps je suis avec vous et vous ne me connaissez pas « encore (1) ! »

Toutefois, Si Notre-Seigneur fait largement la part de l'infirmité et de l'impuissance humaines, s'Il est disposé à demander peu et à beaucoup excuser, Il ne peut renoncer complètement à ses droits. Il doit exiger de ceux qui croient en Lui que, conformant leurs actes à leurs convictions, ils montrent du moins pour l'honorer une entière bonne volonté. Il leur dit par la

(1) S. Joann., XIV, 9.

bouche de son Prophète: « Le fils honore son père et le servi-
« teur son maître; si donc je suis votre père, où est l'honneur
« qui m'est dû ? et si je suis votre maître, où est la crainte qui
« s'attache à ce titre (1) ? »

Ne perdons jamais de vue, ces légitimes exigences du Dieu de l'Eucharistie; mettez votre honneur et votre bonheur à y satisfaire. Dans ce but, luttez contre cette malheureuse tendance de notre nature trop prompte à oublier. Faites continuellement appel à votre foi : « elle seule peut suppléer aux « défaillances des sens (2). » Avec son secours, vous entretiendrez, dans votre âme, le désir de prouver à Notre-Seigneur, par des témoignages sans cesse renouvelés, que vous croyez à son amour : *Et nos credidimus charitati* (3).

Quels exemples nous ont donnés, à cet égard, les justes de l'ancienne loi. Ils ne possédaient pas la réalité, ils n'avaient que la figure, cette arche, symbole de l'alliance contractée par le Seigneur avec son peuple privilégié. Dans certaines circonstances, Dieu daignait s'y manifester avec éclat; Il se plaisait à la considérer comme le lieu de son repos, le trône du haut duquel Il rendait ses oracles; mais Il n'y était présent en définitif que d'une présence de complaisance particulière. Et cependant, comme les Juifs étaient fiers de ce dépôt sacré ! Comme ils s'écriaient, avec un légitime orgueil, par la bouche de Moïse : « Il n'est pas de nation si grande qui ait un Dieu « s'approchant d'elle comme le nôtre, toujours attentif à prêter « l'oreille à toutes nos supplications (4) ! » Pour eux, l'arche c'était tout : le centre autour duquel se groupaient leurs tentes dans les campements; la montagne sainte vers laquelle se levaient tous les yeux pour en attendre le secours, au jour du péril; l'oracle infaillible auquel ils venaient demander lumière et conseil pour leurs entreprises; le palladium de leur vie nationale. Aussi de quel respect ils l'entouraient ! Quel culte ils lui rendaient! Comme tous, grands et petits, s'y prêtaient avec un religieux empressement !

Pour nous, nous n'avons pas une arche inanimée ne conte-

(1) Malach., I, 6.

(2) Præstet fides supplementum.
Sensuum defectui.
(S. Thomas, *Off. Sacr. S. Hym. de vesp.*)

(3) S. Joann., IV, 16.

(4) Deut., IV, 7.

nant, après tout, que des objets symboliques. Nous avons Celui qu'elle préfigurait. Nos tabernacles ne renferment plus la manne, la verge miraculeusement refleurie d'Aaron, les tables de la loi. Ils contiennent « le vrai corps du Sauveur né de la « vierge Marie (1) ; » Celui qui réalise dans sa personne, les prophéties et les figures de l'ancienne loi. Quel culte mille fois plus excellent et plus assidu n'exige donc pas de nous cette arche vivante, et combien sont coupables les chrétiens qui, sous la loi nouvelle, ne font pas même, pour la réalité, ce que, sous l'ancienne, les Juifs faisaient pour l'ombre et la figure. Quel sujet d'humiliation et de condamnation pour eux, dans ce rapprochement, au dernier jour !

Pourtant, nous avons d'autant plus de motifs de nous vouer à ce culte du Très Saint-Sacrement qu'en dehors de lui nous ne pouvons espérer rendre à Dieu ces hommages que nous lui devons, à titre de créatures. Désormais, Dieu ne peut être adoré, d'une façon complète et agréable, que par son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Verbe est venu sur la terre précisément dans ce but, pour suppléer à l'insuffisance de ces victimes et des holocaustes que Dieu le Père n'agréait plus (2), qui même, à vrai dire, n'avaient jamais eu de valeur, à ses yeux, en dehors du sacrifice de la croix. Notre-Seigneur a été, dans son incarnation, Il est, dans son Eucharistie, le grand, le souverain adorateur ; et, si nous voulons que nos adorations parviennent jusqu'à Dieu, c'est par Lui qu'il faut les faire passer : *Per Dominum nostrum Jesum Christum.*

Qui donc ne s'empresserait de profiter de cette charitable médiation ? Quel chrétien, sentant sa faiblesse, son insuffisance à louer Dieu, à le remercier, à l'apaiser, à l'implorer, en un mot, à Lui rendre un véritable culte, ne viendrait avec empressement à cet autel, à ce tabernacle d'où s'échappe constamment la louange la plus parfaite ? Ne dites pas : Moi je m'adresse directement à Dieu dans le ciel. Vous n'avez pas cette ressource ; car Notre-Seigneur a répondu par avance : « Nul ne vient à « mon Père, si ce n'est par moi (3). » Non ! n'espérez pas trouver Dieu au ciel, si vous ne consentez à vous mettre en rapport avec Celui qu'Il a constitué son représentant sur la terre. Ne voyez-vous pas se reproduire au-dessus du tabernacle eucharis-

(1) Ave verum corpus natum de Maria virgine.
(2) Ad Hebr., x, 5.
(3) S. Joan., xiv, 6.

tique la scène du Jourdain? Les nuées s'entr'ouvrent et une voix en sort qui dit : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai « mis toutes mes complaisances, écoutez-le (1). » Tout ce que vous donnez à Jésus de respects, d'adorations, de pieux hommages au Très Saint-Sacrement, s'adresse, en Lui et par Lui, à ce Dieu avec lequel il ne fait qu'un, à cette adorable Trinité dont Il est une des personnes.

Au reste, dans la pratique de ce culte, ne vous laissez pas arrêter par les apparences ; ne reculez pas devant l'humble état de Celui que vous venez adorer. Imitez les bergers et les mages : à Bethléem, ils ne voient « qu'un petit enfant enveloppé de « langes et couché dans une crèche (2). » Mais c'est le signe qu'on leur a donné pour le reconnaître : ils croient et ils adorent, et, dans ces conditions, leur culte prend soudain une valeur et un mérite incalculables. Si Jésus s'était manifesté à leurs regards dans l'éclat de sa gloire, avec cette majesté et et cette puissance qui signaleront son second avènement, quand il viendra exercer sa mission non plus de sauveur, mais de juge des vivants et des morts, leurs hommages, moins spontanés, eussent été moins méritoires. Ainsi en serait-il dans l'Eucharistie si Notre-Seigneur nous y apparaissait, non sous le voile de l'hostie, mais dans l'appareil de cette majesté qui « fait trembler les saints et oblige les anges à se couvrir « la face de leurs ailes (3). » Nous n'aurions pas grand mérite à tomber à genoux, à nous prosterner dans la poussière ; le silence, le recueillement, l'adoration s'imposeraient à nous comme ils s'imposent aux voyants du ciel. Mais parce que ménageant notre faiblesse, ce Dieu vient à nous, roi plus pacifique, plus débonnaire encore que lorsqu'Il se présentait aux portes de Jérusalem (4), faut-il qu'abusant de cette divine condescendance nous le traitions avec moins de révérence et d'amour? Non! non! s'écriait saint Bernard, « plus mon Dieu s'abaisse, plus Il « me devient cher (5) ; » plus je dois avoir à cœur de le glorifier et de l'exalter. Il oublie en quelque sorte, qu'Il est Dieu, Il s'efface, Il s'anéantit dans ce mystère d'amour; ce m'est un motif

(1) S. Matth., XVII, 6.
(2) S. Luc, II, 12.
(3) Præsente quo sancti tremunt
Nubuntque vultus angeli. (*Hymn.*)
(4) S. Matth., XXI, 5.
(5) Quanto pro me vilior, quanto pro me carior.

de plus de me souvenir de sa présence, de m'en préoccuper, de m'efforcer de Lui rendre un culte de tous les jours et de tous les instants.

(*A suivre.*) Mgr LELONG.

QUE PENSER DE LA CRÉMATION DES MORTS?

(Suite et fin, voir le numéro précédent)

LA CRÉMATION AU POINT DE VUE RELIGIEUX. — Après avoir démontré l'innocuité de la sépulture et les graves inconvénients de la crémation, au point de vue de l'hygiène et de la sécurité publique, il nous reste à envisager l'incinération au point de vue religieux.

Un premier point facile à établir, c'est que les chrétiens ont toujours pratiqué l'ensevelissement de leurs morts dans le sein de la terre. Les peuples anciens suivaient généralement ce mode de sépulture : chez les Grecs, la crémation fut peu en usage, et, bien que plus fréquente à Rome, elle n'y fut jamais exclusivement employée. On sait avec quel soin jaloux et quel art merveilleux les Egyptiens, depuis la plus haute antiquité, conservaient les corps morts, et de quel culte exagéré ils entouraient leur dépouille.

Chez les Hébreux, on ne brûlait jamais les morts.

Quand le christianisme prit possession du monde romain, il conserva les traditions mosaïques sur ce point et répudia la coutume, alors en vigueur, de livrer aux flammes du bûcher les restes mortels de ses enfants.

On sait que, pendant plus de trois siècles, les chrétiens enterrèrent leurs morts dans les catacombes, où leurs frères venaient prier près d'eux. Ce fut au milieu de leurs cimetières souterrains que se tinrent les premières assemblées des fidèles ; ce fut sur les tombeaux des martyrs, sur leurs ossements, que furent bâtis les premiers autels, et, aujourd'hui encore, la liturgie catholique veut que, sous chaque autel consacré, soient placées quelques reliques de saints.

C'est donc, pour les chrétiens, une tradition aussi vieille que le christianisme lui-même de respecter les dépouilles des morts, et de laisser à la terre, cette mère commune des vivants, comme disaient les anciens, le soin d'accomplir lentement et

progressivement la réduction des corps en leurs éléments matériels.

Voici maintenant quelques-unes des raisons de cet usage.

D'abord l'Eglise, en adoptant la sépulture dans la terre, a voulu que les chrétiens imitassent jusque dans la mort l'exemple de son divin Fondateur. Notre-Seigneur fut enseveli à la manière des Juifs et enterré dans un sépulcre, creusé dans le roc, d'où il se leva glorieux et vivant, au matin de la Résurrection.

Du reste, Dieu après avoir chassé le premier homme du Paradis terrestre, après son péché, et lui avoir infligé la mort comme châtiment temporel, avait ajouté : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce que tu retournes à la terre d'où tu as été tiré; tu es poussière et tu retourneras en poussière. » (Genèse III, 19.)

Or, les chrétiens, avec les juifs, ont vu dans ce mot : *Tu retourneras à la terre d'où tu as été tiré*, comme une intention providentielle que le corps de l'homme fût, après la mort, confié à la terre pour y retourner à la poussière. Brûler les corps, c'est les soustraire violemment à cette sentence divine.

Au point de vue de l'immortalité de l'âme, des récompenses et des châtiments futurs, des dogmes et de la morale, certainement que le mode de destruction importe peu ; mais une tradition consacrée par deux mille ans de pratique, une conformité plus littérale à une parole divine ne sont pas sans valeur, et constituent un argument puissant en faveur de la sépulture. Ce serait faire violence au sentiment religieux que d'imposer aux catholiques un mode de destruction en opposition avec les usages et avec l'interprétation autorisée et traditionnelle des saints.

De plus, les chrétiens, en enterrant leurs morts, voulurent se séparer des païens, pour qui la crémation était alors un acte religieux. Répudiant les cérémonies du paganisme jusque dans la manière dont ils traitaient leurs morts, ils s'appropriérent comme un rite chrétien la sépulture dans la terre. Rétablir l'incinération, ce serait donc, aux yeux de l'Église catholique, revenir, en cela, au paganisme. Et, de fait, les plus ardents prôneurs de la crémation sont les libres-penseurs, matérialistes et athées, qui poursuivent de leur haine les institutions du catholicisme et veulent se poser en contradiction avec lui partout où ils le peuvent. C'est surtout parce que la sépulture est un usage *chrétien* qu'on veut lui substituer la méthode païenne

du bûcher, plus ou moins scientifique, bien plutôt que par des considérations d'hygiène ou de nécessité matérielle.

La sainteté du corps du chrétien et la crémation. — Les cérémonies dont l'Eglise catholique entoure la sépulture religieuse ont principalement pour but de nous inspirer du respect pour la dépouille de nos morts et de nous rappeler la pensée de la résurrection, à la fin des temps.

Le corps de l'homme acquiert, par son union avec l'âme durant le cours de sa vie mortelle, une dignité qui l'élève bien au-dessus de la matière brute et des animaux irraisonnables.

Le corps est l'instrument de l'âme pour le bien; il l'aide et la sert quand elle accomplit les actes de vertu que lui inspire la piété. Ainsi, quand nous nous prosternons pour adorer Dieu, quand nous faisons prendre à notre corps une attitude respectueuse dans les églises; quand les saints mortifient leur chair par le jeûne, les privations et les rigueurs de la pénitence; quand les martyrs offraient leurs corps à leur bourreau et supportaient avec un admirable héroïsme d'être déchirés, écartelés, brûlés vifs ou broyés par la dent des lions; le corps participe en sa manière au mérite de l'âme; la sainteté s'étend jusqu'à lui et il acquiert un droit au respect et à la vénération, parce qu'il fait partie de la personne humaine qui glorifie Dieu et qui est destinée à devenir un jour glorieuse dans l'éternité.

L'Église entoure donc de respect les corps morts qui sont décédés dans son sein et ont pratiqué la vertu. Ce respect, du reste, est entré dans nos mœurs et la loi punit la violation de sépulture.

Mais ne semble-t-il pas qu'on témoignerait bien peu de respect envers les morts en les soumettant à une crémation brutale, destinée à faire disparaître complètement tout ce qui subsiste après le trépas de ce corps, honoré par son union intime avec une âme immortelle et sanctifié par la vertu? Si l'on a horreur d'un criminel qui porte sur un cadavre une main odieuse pour le mutiler, l'arracher de son tombeau, ne semble-t-il pas qu'il y ait quelque chose de hideux, une sorte de profanation à livrer aux flammes le corps de ceux que nous pleurons et que nous avons aimés, comme s'il nous tardait de nous débarrasser d'eux et d'anéantir jusqu'aux derniers vestiges de leur présence sensible?

D'autre part, le corps des chrétiens est sanctifié par les

sacrements; au Baptême, c'est sur le corps qu'est répandue l'eau baptismale et que se font les onctions de l'huile sainte et du saint chrême ; à la Confirmation, à l'Extrême-Onction, c'est encore le corps qui reçoit l'onction sainte; dans la Communion, le corps et le sang du Sauveur viennent sanctifier par leur présence le corps de l'homme.

Voilà pourquoi, quand un chrétien est mort, sa dépouille devient un objet de vénération religieuse ; on allume des cierges autour du corps, on l'encense, on dépose près de lui et sur lui l'image du crucifix, on prie devant lui ; en un mot, on lui rend des honneurs religieux, précisément à cause de la dignité qu'il a revêtue, comme sanctifié par les sacrements de l'Église.

Au cimetière, il est déposé dans une terre bénite solennellement, ordinairement par l'évêque ; il a la face tournée vers l'Orient, souvenir des passages des livres saints, où le souverain Juge des vivants et des morts est si souvent comparé au soleil levant, et pour rappeler qu'un jour ce cadavre se ranimera à l'apparition du Sauveur et devra être prêt à paraître devant lui pour le jugement.

Or, encore une fois, ne serait-ce pas violer ce respect pour les morts que de les brûler rapidement dans des appareils scientifiques, dont la forme et la destination rappellent le fameux taureau d'airain, où les païens jetaient vivants leurs enfants pour y être dévorés par les flammes en l'honneur du démon?

Il n'y a plus alors de symbolisme chrétien; les cérémonies du rituel ne peuvent plus s'accomplir, il y a mépris des ordonnances de l'Église, qui a réglé avec un soin maternel tous les détails de la sépulture chrétienne.

Enfin, tous nos lecteurs le savent, quand un chrétien a donné, durant sa vie, des preuves de sainteté extraordinaire, il devient, après sa mort, l'objet d'un culte spécial, il est honoré comme saint. Alors ce qui reste de son corps, ses ossements sont tirés de leur sépulcre, enchâssés dans des reliquaires, exposés sur les autels à la vénération publique, et distribués comme des objets sacrés aux personnes pieuses.

Si on brûle le corps, on détruit, de ce fait, le culte des reliques, on rend impossible les honneurs que l'Eglise catholique rend aux ossements de ses saints, puisqu'on réduit au plus petit volume possible les restes de ces corps.

Il me semble donc que la crémation serait une opération bien en contradiction avec les coutumes et les intentions de l'Eglise

qu'elle offrirait, par là même, quelque chose d'antichrétien.

Disons-le encore une fois : ce n'est ni par des motifs d'hygiène ou de nécessité physique qu'on veut introduire la crémation; ces motifs n'existent pas réellement; c'est par esprit d'opposition à l'Église; c'est une mesure antireligieuse qu'on ajoute à tant d'autres, aujourd'hui, destinée à ruiner les sentiments religieux, à faire la guerre à Dieu et au catholicisme.

Qu'on se tienne en garde contre ces innovations qui se couvrent du manteau de la science et qui tendent, plus ou moins directement, à détruire la religion.

Grâce à Dieu, les chrétiens continueront à se faire enterrer religieusement; ils voudront reposer, après leur mort, à côté de leurs parents et attendre en terre sainte, et non pas au fond d'une urne, la résurrection de la chair, après avoir passé par la décomposition naturelle que la Providence impose à l'homme comme une suite et un châtiment du péché originel.

LA QUESTION DES FEMMES AU JAPON

ET LE CHRISTIANISME

On sait quel singulier spectacle le Japon présente depuis une quinzaine d'années : d'un régime, d'un état social tout asiatiques, on a sauté brusquement et par ordre en pleine civilisation qui, sans doute, n'est guère qu'*extérieure*, de surface, — des décrets peuvent-ils faire davantage? — mais dont l'introduction dans un milieu oriental n'en pose pas moins à chaque instant de graves questions à résoudre.

Au premier rang de ces questions brûlantes figure en ce moment ce qu'on peut appeler la question des femmes. Une très remarquable correspondance, adressée du Japon à l'*Allgemeine Zeitung* (*Gazette universelle,* de Munich, ancienne *Gazette d'Augsbourg*), et publiée récemment par ce journal (1), n'hésite pas à dire que c'est « le début d'une nouvelle phase dans le développement social du Japon moderne. » Voici comment : « Les Japonais s'aperçoivent de plus en plus que, malgré tout ce qu'ils ont appris des Européens dans le domaine des sciences, de l'industrie, de la politique, il existera toujours un abîme

(1) *Frauenfrage in Japan* (la Question des femmes au Japon), dans l'*Allgemeine Zeitung* du 14 septembre 1887.

entre eux et les peuples de l'Europe, tant que leur vie intime, et avant tout la vie de famille, ne sera pas transformée et rendue semblable à celle des peuples européens ou, comme certains Japonais le disent quand ils veulent toucher le fond des choses, des peuples chrétiens. »

Or, pour en arriver à notre question, « la femme est l'âme de la famille; on s'est donc dit qu'il s'agissait de donner à la femme, qui jusqu'alors passait pour un être bien inférieur à l'homme, une situation plus élevée, et non seulement cela, mais de la mettre en état, par une bonne éducation, d'occuper dignement cette situation nouvelle. » — Ici, comme en d'autres questions, le Japonais avait principalement en vue le côté pratique. « A quoi bon, disait-on, envoyer à grands frais nos jeunes gens en Europe ou en Amérique? De retour dans leur famille, ils redeviennent Japonais et se dépouillent peu à peu de tout ce qu'ils avaient acquis à l'étranger. Et, surtout, leurs enfants, par l'influence d'une mère japonaise, deviennent Japonais pur sang. » La chose est tellement évidente, qu'un Japonais, logicien à outrance, a émis l'avis que ce n'étaient pas les jeunes gens, mais les jeunes filles qu'il fallait envoyer à l'étranger. Le mot d'ordre est donc partout : amélioration de la situation de la femme.

Sans doute, tous ceux qui ont séjourné dans ces régions sont d'accord pour déclarer qu'au Japon la femme occupe une place beaucoup plus élevée que dans le reste de l'Asie. Un Américain qui a été plusieurs années professeur à l' « Université impériale » japonaise de Tokio, M. Criffis, s'exprime à ce sujet exactement comme le correspondant du journal allemand (1) : « En arrivant de l'Inde, de la Birmanie ou de la Chine, on est, dit-il, agréablement surpris de voir les Japonais accorder à leurs femmes une si large mesure de respect, d'attentions, » et aussi de liberté, surtout dans les classes moyenne et inférieure.

Mais, ajoute le correspondant de l'*Allgemeine Zeitung*, lequel n'est nullement en contradiction avec M. Griffis, « quand on a l'occasion de faire connaissance de plus près avec l'état social du Japon et particulièrement avec la vie de famille, on est bien forcé de convenir que, jusqu'à présent, » malgré les apparences favorables dont il vient d'être parlé, « l'idée que les Japonais se sont faite de la situation de la femme et la manière

(1) *The Mikado's Empire* (l'Empire du Mikado), par William Elliot Griffis (New-York, 1877).

dont ils l'ont traitée répondaient beaucoup plus à la manière de voir de l'Orient qu'à celle de l'Europe. »

L'obéissance, une obéissance passive, servile, tout s'explique par là dans le caractère de la femme japonaise, tel que, dès la plus tendre enfance, on s'est appliqué à la façonner. Obéissance envers son père, quand elle est enfant; obéissance envers son mari ensuite; puis, quand elle est veuve, obéissance envers son fils aîné, tel est le résumé des devoirs essentiels de la femme au Japon. « Le lecteur américain, dit M. Griffis, s'étonnera de voir formuler cette idée, que l'obéissance filiale peut être une cause de dégradation pour la femme. Chez nous, dans ce pays d'enfants irrévérencieux, on peut douter de la vérité de cette assertion, et pourtant, au Japon, elle est exacte. Le devoir envers les parents rejette dans l'ombre tous les autres devoirs. »

Aussi, non seulement la jeune fille japonaise trouve-t-elle tout naturel qu'on la marie sans la consulter le moins du monde; mais, si son père, pour se procurer de l'argent, l'engage dans une maison de débauche et la voue à une vie d'abjection, de misère dorée, elle obéira sans murmure et croira ainsi, selon l'expression de M. Griffis, « remplir toute justice, » puisque toute justice se résume pour elle dans la piété filiale. Une foule de romans ou de drames japonais mettent en scène une jeune fille douée de toutes les qualités, qui déteste la vie qu'elle est forcée de mener, mais qui se croit tenue de ne rien faire pour s'y soustraire, parce que l'argent dont elle a été achetée a servi à payer les dettes paternelles.

Dans le mariage, la femme japonaise n'est guère, au fond, que la première servante de son mari, et celui-ci, qui, d'après la loi, n'a le droit d'avoir qu'une seule épouse portant ce titre, est parfaitement libre d'entretenir, à côté d'elle, deux ou trois femmes, s'il lui plaît et si ses moyens le lui permettent. Dans les hautes classes, c'est un usage général, dit le correspondant de l'*Allgemeine Zeitung*, « bien qu'on cherche à le révoquer en doute et que les Japonais n'aiment pas qu'on en parle. En fait, la polygamie existe donc au Japon, et, de plus, le divorce est là pour donner au mari toute facilité de se débarrasser de l'épouse légitime qui a cessé de plaire : parmi les motifs qu'il peut invoquer pour faire rompre le mariage, figure, par exemple, celui-ci, que sa femme parle trop! »

Il y a donc beaucoup à faire pour donner à la femme japonaise, dans la famille, la situation qui lui appartient. Les Japo-

nais, dit le correspondant allemand, le reconnaissent aujourd'hui, et, pour atteindre ce but, ils ont pris différents moyens. D'abord des moyens radicaux : tout ce qui, dans la manière de se vêtir, de se parer, distingue les Japonaises des Européennes, doit être écarté. Plus de coiffure à la japonaise, plus de chaussure nationale; à la place du costume traditionnel, nullement disgracieux et très hygiénique, les modes européennes avec leurs variations continuelles et leurs singuliers caprices. Les nécessités de la « civilisation » l'exigent. La cour du Mikado a donné le branle. D'abord, un décret fit savoir à toutes les dames qui étaient reçues au palais qu'elles devaient porter le costume européen; l'impératrice elle-même dans une sorte de message aux femmes du Japon, leur recommanda l'adoption de ce costume. Bientôt après, un décret ordonnait d'une manière officielle, aux femmes de certaines catégories de fonctionnaires de renoncer au costume national.

Tous ces changements, si radicaux qu'ils fussent, n'atteignaient évidemment pas le fond. Remplacer l'*obi*, la riche ceinture japonaise, par la « tournure » parisienne, ce n'est pas une solution de la « question des femmes. » On le comprit, et, pour arriver à cette transformation de la jeune fille japonaise qu'on avait en vue, on transforma le système scolaire, on le créa même parfois de toutes pièces. Ecoles de petits enfants, écoles primaires, écoles supérieures, tout fut mis en œuvre, et cette machine administrative travaille, à l'heure qu'il est, à fournir au Japon de l'avenir la femme « européenne » ou, du moins, européanisée.

Quel sera le succès de cette entreprise? M. Griffis, qui, nous l'avons dit, connaît fort bien le Japon, s'exprime ainsi à ce sujet : « Ma conviction profonde, c'est que rien ne peut régénérer le cœur des individus, ni purifier la société, au Japon, si ce n'est la religion de Jésus-Christ. C'est seulement la moralité intime, et, par-dessus tout, la chasteté, enseignées par lui, qui pourront donner au Japonais une vie de famille comme la nôtre. Quels que soient nos fautes et nos péchés, quels que soient les impuretés et les défauts de notre société, je crois fermement que notre vie de famille et notre vie sociale sont incomparablement plus hautes et plus pures que ce qui existe au Japon. La religion de Celui qui a fondé le foyer domestique, qui a aimé les enfants et relevé la femme, est assez puissante pour sauver au Japon la mère, pour relever et purifier la famille. »

Rien de plus net. Mais l'on peut dire que M. Griffis est étranger, est chrétien. Le correspondant de l'*Allgemeine Zeitung* va nous donner l'avis d'un indigène, le professeur Toyama. Dans une brochure intitulée la *Réforme sociale et le Christianisme*, cet écrivain, fort connu, paraît-il, au Japon, expose qu'une solution favorable de la question des femmes n'est possible que si l'on se place au point de vue chrétien. De même qu'il reconnaît d'une manière générale que la religion chrétienne est la racine, le fondement de la civilisation européenne, il trouve aussi que la femme doit sa haute situation chez les peuples européens à l'esprit du christianisme, et non aux qualités particulières de la race aryenne, comme on l'a prétendu plus d'une fois parmi les Japonais.

Et, comme ceux qui veulent introduire au Japon la civilisation européenne, séparée de la religion chrétienne, sont, à son avis, de parfaits ignorants ou des lâches, il arriva à cette conclusion : pour relever et améliorer la situation sociale des femmes japonaises, il est nécessaire, avant tout, de réparer le mal résultant de la religion qu'elles ont suivie jusqu'ici, et d'adopter les maximes plus profondes et plus pures de la foi chrétienne. « Si, dit le correspondant allemand, la démonstration n'est pas probante sur nombre de points particuliers, et si elle montre que l'auteur lui-même aurait besoin de pénétrer plus avant dans l'intelligence du christianisme, il ne faudrait pas pour cela amoindrir l'importance de cette brochure. Le professeur Toyama, en plaidant énergiquement en faveur de l'introduction du christianisme, n'a fait qu'exprimer ce que pense, ce que veut un grand parti au Japon. »

Déjà, il y a trois ans, un journal japonais, le *Jiji-Chimpo*, qui jusqu'alors avait été très opposé à l'introduction du christianisme, sous prétexte qu'il serait une cause de troubles dans le pays, publiait successivement plusieurs longs articles sur la nécessité pour le Japon d'adopter la religion chrétienne et sur la ruine plus ou moins prochaine, mais certaine, du bouddhisme. La revue *les Missions catholiques* a donné une analyse étendue de ces curieux articles (1). Le publiciste japonais, nommé Fukusawa, constate, comme un fait indéniable, que la supériorité des pays civilisés de l'Europe et de l'Amérique ne tient pas seulement à leurs institutions politiques, mais à leur religion, à leurs mœurs et leurs usages.

(1) Numéros des 14 novembre 1884 et 9 janvier 1885.

« C'est pourquoi, dit-il en substance, l'adoption de la religion, des coutumes et des usages de l'Occident, est le seul moyen d'arriver à un degré d'assimilation suffisant pour écarter les barrières qui font obstacle à nos relations et nous concilier les sympathies. Il existe une loi internationale entre les puissances européennes, loi basée sur le christianisme, et dont toute l'efficacité est fondée sur ce fait que toutes les nations intéressées sont chrétiennes. Toute nation non chrétienne en est exclue. C'est pourquoi, si nous voulons maintenir nos relations avec l'Occident sur le pied de ce droit international, il est de toute nécessité pour nous d'effacer ce stigmate d'antichristianisme et de nous faire admettre ainsi dans la grande famille des peuples civilisés. L'adoption de la religion chrétienne mettra les sentiments des Japonais en harmonie avec ceux des peuples de l'Occident. Nous désirons donc vivement, dans l'intérêt de notre gouvernement, lui voir prendre des mesures pour l'introduction du christianisme comme religion du Japon. »

Evidemment ce n'est pas la conviction religieuse qui dicte ces considérations à l'écrivain japonais. Ses motifs, comme le fait remarquer un journal anglais, le *London and China Telegraph*, sont purement politiques; ce sont ses études politiques et philosophiques seules qui lui ont démontré qu'une transformation sociale, comme celle que le Japon veut accomplir, ne peut pas laisser de côté la question religieuse, facteur d'importance si grande dans les affaires humaines elles-mêmes. Mais, quelles que soient les raisons auxquelles il faut attribuer ce changement profond d'idées chez un grand nombre de Japonais distingués, la conséquence en sera de plus en plus la consolidation, l'extension de la liberté de l'apostolat catholique. Il se créera de plus en plus un état moral qui permettra à la semence évangélique de fructifier, au levain de transformer la masse.

Dans cette œuvre éminemment civilisatrice les femmes, elles aussi, doivent jouer leur rôle. La revue *les Missions catholiques* montrait un jour, dans une lettre d'un missionnaire, l'impression profonde produite sur la population du grand port japonais de Kobé-Hiogo et des environs par la pureté, la charité, l'abnégation des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus. La vérité n'est pas seulement lumière, elle est aussi chaleur vivifiante; l'âme humaine le sent instinctivement. Aussi telle pauvre religieuse fera-t-elle souvent plus par le rayonnement de son amour de

Dieu et du prochain que les raisonnements les plus décisifs, que les plus savants discours.

(*Moniteur Universel.*) EMMANUEL COSQUIN.

LA COMMUNE PEINTE PAR ELLE-MÊME

Les Mémoires de Cluseret.

« Considérant que les grades de généraux sont incompatibles avec l'organisation démocratique de la garde nationale et ne sauraient être que *temporaires...* »

Ainsi débute un décret par lequel la commission exécutive de la Commune de Paris déclarait abolis, comme entachés d'aristocratie, les grades supérieurs de la hiérarchie militaire.

Ce décret, que peut-être il a contribué à rendre, n'a sans doute pas force de loi aux yeux du nouvel historien de la Commune. Car, sur la couverture jaune où il a fait graver sa tête chenue de soudard pensif, je lis en grosses lettres ce titre magnifique : *Mémoires du général Cluseret.*

Nous avions les *Commentaires* de César, le *Mémorial de Sainte-Hélène* et les *Mémoires* de Gouvion Saint-Cyr. Les *Mémoires* de Cluseret manquaient à cette collection d'écrivains militaires. Le *Général* l'a compris, il a pris la plume et l'on peut dire de lui ce qu'on a dit de César, c'est à savoir que l'écrivain, chez lui, vaut le capitaine : « *Eodem animo scripsit quo bellavit.* »

Ces *Mémoires*, on le devine, comme la plupart des mémoires, sont avant tout une apologie de celui qui les publie.

Cluseret ne se dissimule pas que la sanglante mascarade du 18 mars, malgré les réhabilitations qu'en ces derniers temps on a tenté d'en faire, reste en somme une très pitoyable et honteuse aventure. Il n'essaie que faiblement de le contester ; mais, par un reste de pudeur assez inattendue chez un tel homme, il ne voudrait pas descendre dans la fosse commune où l'histoire jettera dédaigneusement tous les héros de l'insurrection communarde. Il ne voudrait pas pourrir en compagnie de ces gens ; il se croit digne d'un monument à part, voire quelque statue équestre ; et c'est à l'intention du sculpteur sans doute que, durant deux volumes, il se dessine en des postures héroïques.

La pensée maîtresse de son livre, c'est lui. Il n'y a eu dans la Commune qu'un militaire : lui; qu'un législateur : lui; qu'un penseur : lui. Lui, lui, lui ! toujours lui ! Quant aux autres on verra ce qu'il en pense, et l'on saura ce qu'il en faut penser. Le tableau est intéressant et surtout instructif.

I

Ce qui domine dans le personnel communard de 1871, disons-le d'abord : c'est l'élément *jouisseur*.

Il désigne à merveille cette engeance politique que le 4 septembre a lâchée sur la France et qui, « toujours gaie et de bonne composition, » suivant la parole du maître, se consolait des malheurs de la Patrie en fumant les « cigares exquis » de la Défense nationale.

Cette race, déjà foisonnante en 1870, pullule en 1871, et Cluseret, qui se pique d'austérité, nous la montre à l'œuvre non pas dans les bas-fonds où elle grouille, mais sur les sommets où elle resplendit.

La Commune eut à ses débuts, comme on sait, trois généraux : Eudes, Bergeret et Duval. Duval seul avait servi ; il avait été sergent de zouaves. Les deux autres avaient parfois monté la garde à la porte des boulangeries pendant le premier siège. C'étaient là tous leurs titres militaires. Il convient de dire cependant qu'Eudes, en août 1870, avait assassiné un condamné, ce qui lui valut d'être condamné à mort par le Conseil de guerre et mis en liberté très pompeusement, le 5 septembre, par Jules Favre en personne.

Depuis lors, Eudes a connu quelques traverses. Il a été recondamné à mort, réamnistié, et présentement il règne en maître dans les clubs socialistes où l'on prépare la résurrection de la Commune.

Moins heureux que lui, Bergeret, que les rigueurs du temps contraignirent, vers la fin de 1872, à se faire photographe, ne verra pas le jour prochain de la revanche. Il est mort à Jersey, obscur et ridicule. Quant à Duval, dès les premières rencontres il fut pris par les Versaillais et dûment fusillé. Mais n'anticipons pas.

A l'époque dont parle Cluseret, Eudes et Bergeret galonnés des pieds à la tête, avaient pris possession de leurs palais respectifs.

Bergeret s'était attribué l'hôtel de l'État-Major, et, si j'en crois Cluseret, on n'y vivait pas uniquement de brouet noir :

Parader et bien vivre, dit-il, l'intelligence de Bergeret n'allait pas au delà. Il y avait tout un nid de viveurs à la place Vendôme. Tous farceurs, enchantés de bien vivre, monter à cheval, parader et ne rien faire. Ces gens formaient l'état-major de Bergeret et, sentant qu'ils devaient tomber avec lui, non seulement défendaient, mais menaçaient d'un soulèvement de Belleville, si l'on touchait à leur amphitryon.

Les plumitifs abondaient dans cette cour peu martiale, et leur reconnaissance ne refusait rien au maître de céans. En échange de ses dîners, ils prodiguaient l'encens à ses vertus guerrières, et depuis le passage du Rhin célébré par Boileau jamais conquérant ne se vit mieux loué des historiographes.

C'est ainsi — dit Cluseret — que Bergeret fit raconter dans les journaux qu'il avait eu deux chevaux tués sous lui. Ce qui était faux, puisqu'il était en fiacre.

Et le *Cri du Peuple* ajoutait aux deux chevaux sous Bergeret, l'héroïsme de la femme Eudes combattant à côté de son mari. La femme d'Eudes ne quitta pas la chambre de satin bleu au ministère de la guerre, je l'affirme *de visu*.

Ah! cette chambre de satin bleu! il faut croire qu'elle a joué dans l'histoire de ce temps-là un rôle considérable, car Cluseret y revient à plusieurs reprises. Le ministère de la guerre, au surplus, n'avait rien à envier à l'hôtel de la place Vendôme. On y rencontrait jusqu'à des membres de la noblesse française, et Cluseret cite notamment le comte de Beaufort, « un jeune homme charmant, » fort assidu à la chambre bleue et qui paraît y avoir joué un grand rôle.

On comprend que le général et la générale se firent prier lorsqu'on les invita à quitter la maison. On s'habitue si vite au confortable et à la haute vie!

Il fallait à ces jeunes gens, qui, la veille, habitaient une mansarde et étaient modestement vêtus, des palais et des galons.

Je fus obligé — dit Cluseret — d'insister à plusieurs reprises pour faire évacuer les grands appartements par la femme d'Eudes, qui s'en était emparée et les détenait, malgré les avis réitérés de Pyat et de Delescluze.

Cependant on en vint à bout; mais il fallut assurer au ménage dépossédé quelques légères compensations. Écoutons encore Cluseret:

Aussitôt qu'Eudes eut quitté son commandement, il me fallut le pourvoir d'un palais. L'Élysée avait ses préférences, mais je le forçai de se contenter de la Légion d'honneur. Le peuple se contentait bien de la tranchée ou d'une mansarde.

Pauvre peuple ! c'est bien de lui qu'il s'agit dans ces sortes d'affaires. C'est bien de lui que s'occupent les députés, les clubistes et même les journalistes, les *pressiers*, comme dit Cluseret.

Crève-de-faim, suivez donc vos *pressiers* chez Brébant, et demandez à partager l'orgie dont vous faites les frais souvent par vos votes, toujours par vos gros sous; vous verrez comme vous serez reçus !

Rien ne m'ôtera de l'esprit qu'en écrivant cette apostrophe, Cluseret pensait au marquis de Rochefort, grand ami du peuple, comme chacun sait, et vaillant soupeur devant l'Éternel. Le trait se retrouve ailleurs dans les *Mémoires*, et cette fois nettement décoché :

Rochefort a pris la succession de Deroulède, qu'il bafouait naguère. Il excuse Boulanger, qui soupe et injurie grossièrement ce pauvre Joffrin, qui ne soupe pas.

Souper, telle est, en effet, la grande affaire et la fonction unique de tout ce monde. Vienne la catastrophe, ils pourront se rendre du moins ce témoignage qu'ils ont bien mangé et bien bu. Et cette constatation douloureuse inspire à Cluseret la tirade suivante :

Scrutez surtout la vie privée de ceux dont la notoriété peut exercer une certaine influence sur nos affaires. C'est la vie privée qui fait la vie politique. Un débauché, un joueur, un ivrogne, un indélicat ne saurait être austère, droit, incorruptible et tempéré dans la vie publique.

Les Marseillais l'avaient bien compris en 1870, quand ils évincèrent de la Commune un homme, d'ailleurs très méritant, parce qu'il vivait en concubinage avec la femme d'un autre. Les mœurs font la politique. Exemples : Mirabeau, Napoléon, Gambetta, Ferry.

On trouvera peut-être les exemples singulièrement choisis; mais on ne peut nier l'excellence du précepte, et l'on ne s'attendait guère à le trouver sous une telle plume.

II

Il est vrai que Cluseret ne nous ménage pas ce genre de surprises. Sa sévérité ne connait pas de bornes. Nous savions à coup sûr que la Commune de 1871 n'a été, du haut en bas, qu'un ramassis cosmopolite de gredins capables de tous les

crimes; mais nous n'espérions guère que l'un deux en conviendrait d'aussi bonne grâce.

Il faut renoncer de même à la légende de Delescluze. Cet homme de feu, aussi brave dans l'action que ferme dans le conseil, était en somme un pauvre caractère. Cluseret nous le montre perdu dans de pitoyables intrigues de couloirs, et conclut en ces termes sévères : « Nos pères avaient un mot pour de telles gens : il les appelaient des pleutres. » Mais Delescluze est mort sur la barricade. Ce détail laisse Cluseret absolument froid, et voici comment il s'explique :

Quelle différence y a-t-il entre ceux qui ont été fusillés ou déportés et ceux qui ne l'ont pas été? Simple affaire de chance. Rochefort, qui a été déporté, l'a-t-il été pour la Commune? Certainement non, puisqu'il fuyait une arrestation par la Commune quand il a été pris par les Versaillais.

Tels étaient les chefs d'emploi. Quant aux comparses, lisez encore :

Mégy était un véritable ahuri, auquel on aurait tort de demander compte de ses actes. Tout son bagage politique se composait d'un seul acte : d'avoir tué un mouchard de Bonaparte qui venait pour l'arrêter...

..... Avrial m'accusa de ne pas charger mes obus avec de la dynamite. C'est probablement pour ce fait que Rossel, qui se connaissait en aptitudes, le nomma, après mon arrestation, directeur général de l'artillerie.....

..... Durassier, le premier que je mis à la tête de la marine, était un charlatan; son successeur, un ivrogne.....

..... Je passe sous silence les travaux publics confiés au bourgeois Andrieux, aujourd'hui vice-consul de M. Ferry à Jersey. Je crois que la totalité des travaux publics accomplis par Andrieux se borne à la réparation d'une serrure.....

..... La Commission militaire, tout aussi ignorante que la Commission exécutive, ne comprit rien aux états que je lui fis mettre sous les yeux.

Comme le curé, je peux dire : « Bêtes vous me les avez confiés, Seigneur, bêtes je vous les rends... »

..... Au milieu de tous ces déclassés, petits crevés républicains, voltigeurs de Robespierre, Marats poussifs, j'éprouve un profond dégoût : vidés ou ramollis, c'est le néant avec eux. On cherche, on tâte, on écoute en vain. Ce qu'on entend : un orgue de barbarie jouant à perpétuité. « Ça ira! avec accompagnement de jurons et de clichés stupides. »

Vous cherchez dans cette tourbe un homme, et vous le cherchez en vain. Dans ce fatras d'écrits, de discours et d'affiches, vous cherchez une idée, vous ne la trouverez pas. Rien qui ressemble à un principe, même scélérat, même fou; mais en revanche des appétits démuselés se ruant à l'assaut de la richesse, de la puissance et des sales plaisirs.

« Je les connais, — disait Mirabeau parlant de certains démolisseurs du trône qui couvraient du prétexte de la souveraineté populaire leur ambition usurpatrice; — je les connais : chacun d'eux ne veut qu'un lambeau du manteau royal. » Et cette parole du grand orateur a peut-être inspiré la vengeresse péroraison de la *Curée* :

Car il faut au chenil que chacun d'eux revienne,
Avec un os demi-rongé.

Les courtisans de la canaille, les adulateurs du fait accompli jettent en vain sur ces choses le voile complaisant de leur rhétorique, la vérité est tout entière dans les vers de Barbier. Elle n'est pas belle, je le veux bien, mais c'est la vérité, qu'il s'agisse de juillet, de février ou de septembre.

Analysez les foules insurgées, vous y trouverez et les ivrognes qui ont soif du vin, et les brutes qui ont soif du sang, et les ambitieux qui ont soif de l'eau sucrée de la tribune. Ceux-ci ne sont pas les moins acharnés à la curée, et c'est à eux qu'écheoit d'ordinaire, le lendemain de la bataille, la tâche d'accommoder les faits de telle sorte qu'ils puissent décemment figurer dans l'histoire.

III

De l'aveu de Cluseret, les hommes de la Commune furent donc incapables, libertins et lâches.

S'il se rencontra dans ces temps néfastes quelque virilité, ce fut uniquement chez des femmes.

En descendant, je rencontrai Ferrat, ivre comme toujours, puis le bataillon des femmes, faisant son service plus virilement, à coup sûr, que les bataillons mâles. La citoyenne D..., jeune Russe que j'avais vue l'année d'avant à Genève, chez Ontine. m'arrêta par un : « qui vive? avance à l'ordre! » à satisfaire le plus rigide des adjudants de place. Après lui avoir répondu réglementairement : « Bien! « Olga, lui dis-je, je suis heureux de vous retrouver enfin, et au « poste de l'honneur et du devoir. Ah! si tous les hommes vous « valaient! »

— « Les hommes ne valent pas les femmes parce qu'ils n'ont pas « autant souffert, voilà tout. Eh bien! où en sommes-nous? »

— « Ma pauvre enfant, je crois que nous sommes finis. »

Quelque chose me dit qu'en ce moment suprême, Cluseret prononça un mot plus énergique. Mais, qu'il ait dit *finis* ou autre chose, toujours est-il qu'à l'heure actuelle, il ne considère pas le parti communard comme enterré.

Non, la Commune n'est pas morte!

comme on chante aux écoles laïques de Saint-Ouen. Nous la reverrons sans doute quelque jour, et ce jour n'est pas si éloigné qu'on pense. Cluseret l'annonce; il espère vivre assez pour en être, et dans le dernier chapitre de son livre il indique aux insurgés de l'avenir les précautions à prendre pour n'être point dupés, comme en 1871.

Conservateurs, mes frères, vous ne pourrez pas dire au moins que vous n'étiez pas avertis.

P. Lafabrie.

LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE

M. Paul Leroy-Beaulieu publie dans le *Journal des Débats* des considérations fort sensées sur la dépopulation de la France. Nous extrayons les passages suivants de cet article :

Le tableau que publiait, il y a une dizaine de jours, le *Journal officiel* sur le mouvement de la population en France dans l'année 1886, n'est pas de nature à encourager ceux qui veulent fermer la France aux étrangers ou qui prétendent rendre chez nous très restrictives les conditions de la naturalisation.

Chacun savait que notre population, depuis près d'un quart de siècle, est à peu près stationnaire ; mais jamais cette vérité n'avait été démontrée d'une façon aussi saisissante que par les chiffres de l'année 1886. Non seulement la population de la France, par son mouvement propre, ne s'accroît que dans une proportion infinitésimale, mais encore il ne s'en faut que de très peu qu'elle diminue, et il est même vraisemblable qu'avant dix ou quinze ans elle diminuera d'une manière effective.

En 1885, l'excédent des naissances s'élevait encore à 85,454 âmes ; en 1884, à 78,974 ; en 1883, à 96,803 ; en 1882, à 97,027, et, en 1881, à 108,229. On avait pris l'habitude de considérer

un excédent annuel d'une centaine de mille de naissances comme la moyenne normale; il va falloir nous contenter désormais de 50,000, puis de 25,000, puis, bientôt de rien. Le rien même, c'est-à-dire la stagnation absolue, pourra être un jour un objet de regret et d'envie.

Il y a encore 50 départements qui présentent un excédent des naissances sur les décès, contre 37 où les décès prédominent. Mais, en général, dans les 50 premiers l'excédent des naissances est bien léger. Otez le département du Nord, où l'on compte 14,305 naissances de plus que de décès, et le Pas-de-Calais, qui a une prédominance de 5,694 naissances, puis, d'autre part, la Bretagne et la Vendée vous n'aurez presque plus d'excédent pour la France entière. Le département de la Vendée fournit, en effet, un excédent de naissances de 3,198; le Morbihan en offre un de 3,510; il est de 2,842 dans la Loire-Inférieure, de 1,278 dans les Côtes-du-Nord, de 3,345 dans le Finistère et de 958 dans l'Ille-et-Vilaine. Ces huit départements à eux seuls produisent un excédent de 35,125 naissances, et les 79 autres départements n'en ont tous ensemble qu'un de 17,435.

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, dans le Nord surtout, il est bien probable que ce sont les immigrants belges qui contribuent le plus à cette prédominance de la natalité sur la mortalité. En Vendée et en Bretagne, ce sont les vieilles mœurs qui sont cause que les naissances prédominent encore sur les décès. Les départements bretons les plus bretonnants, comme le Morbihan et le Finistère, ont un excédent de naissances beaucoup plus fort que l'Ille-et-Vilaine, déjà à moitié gagné par les mœurs et les idées nouvelles.

De grâce, ne chassons pas les Belges du département du Nord, où ils font des enfants que nous pourrons transformer en Français. Ne civilisons pas trop la Vendée et la Bretagne; laissons-les à leurs vieilles coutumes et à leurs vieilles idées, dussent-elles nommer des députés réactionnaires. Tant qu'elles garderont leurs habitudes patriarcales, ce sera pour la France une réserve d'hommes.

En dehors des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais d'une part, de ceux de la Vendée et de Bretagne d'autre part, les seuls départements qui offrent un excédent de quelque importance des naissances sur les décès, sont : la Dordogne, 3,202; la Haute-Vienne, 3,046; la Corrèze, 2,854; les Landes,

2,565; la Loire, 2,223; Saône-et-Loire, 2,055; les Basses-Pyrénées, 2,054; l'Indre, 2,946; le Cher, 1,893; l'Allier, 1,880; la Vienne, 1,864; la Corse, 1,798; l'Aveyron, 1,797; la Vienne, 1,721; la Haute-Loire, 1,595; les Deux-Sèvres, 1,482; la Lozère, 1,443.

Voilà les départements où l'ont naît plus que l'on ne meurt. Ce ne sont, certes, pas les plus riches de France; il s'en faut de beaucoup. Les uns, c'est le plus grand nombre, sont des contrées montagneuses; d'autres ont le vieux régime agricole du métayage. On dira peut-être que quelques-uns de ces départements fournissent beaucoup d'émigrants soit à l'étranger, soit surtout à l'intérieur, ce qui y raréfie les décès et fait paraître supérieur à ce qu'il serait naturellement l'excédent des naissances. Cette objection n'a qu'une portée secondaire. Ce sont jusqu'ici, à l'exception du Nord et du Pas-de-Calais, les départements pauvres qui valent encore à la France un léger surcroît des naissances.

Les départements les plus riches, contrairement à ce que les raisonnements d'autrefois eussent fait prévoir, fournissent une prédominance de décès sur les naissances. Cette prédominance est de 3,114 dans les Bouches-du-Rhône, de 1,779 dans le Rhône, de 1,823 dans la Seine-et-Oise, de 1,687 dans la Somme. Mais ce sont, comme toujours, les départements de Normandie qui se signalent par l'excédent de leur mortalité sur leur natalité. La Seine-Inférieure, grâce à ses ouvrières de fabrique, offre bien encore un excédent insignifiant des naissances sur les décès, 494; mais la Manche compte 2,302 décès de plus que de naissances; le Calvados, 1,946; l'Eure, 1,897; l'Orne, 1,863. Les cinq départements de Normandie ont 7,514 décès de plus que de naissances. Le vieux mot que « pâturage et labourage sont les deux mamelles de la France » perd de sa vérité. Le pâturage à outrance amène la dépopulation.

Il est certain qu'en France on n'observe pas assez les règles d'hygiène. Les conseils municipaux des grandes villes, qui ne s'occupent qu'à chasser les Sœurs de charité ou à remplir les bureaux municipaux d'employés jouissant de casiers judiciaires, dédaignent comme futiles et méprisables toutes les questions d'eaux, d'égouts et tout ce qui, dans un pays habité par des gens sensés, devrait être la préoccupation habituelle des administrations locales? Les habitants de Paris, Marseille, Toulon et autres cités célèbres, aiment mieux mourir de la fièvre

typhoïde et du choléra que de se priver du divertissement d'entretenir dans leurs hôtels de ville la collection la plus ébouriffante de conseillers municipaux improvisés. C'est leur goût, et cela s'appelle avoir des idées avancées. Sur certains points, comme à Marseille, il y a un léger retour contre ce genre d'amusement public auquel le corps électoral s'est jusqu'ici complu, mais il est à craindre que cette réaction salutaire, car il y a des réactions salutaires, soit transitoire.

S'il ne naît que peu d'enfants, ce n'est pas que les mariages diminuent en nombre : on en a compté 283,193 ; c'est un peu plus qu'en 1885, plus aussi qu'en 1882 et en 1881, quoique beaucoup moins qu'en 1881. Le temps n'est pas éloigné, toutefois, où le chiffre de 300,000 mariages était souvent dépassé ; c'était un cas fréquent dans la période de 1851 à 1870 : on compta 307,050 en 1856 et 305,200 en 1861. Nous avons, depuis lors, malgré une population supérieure, rétrogradé de 20,008 mariages par an. Il s'est trouvé 2,949 ménages mal assortis que le divorce est venu rompre, tandis que, l'année précédente, il en avait brisé 4,277. Mais le divorce est chose si nouvelle qu'on ne peut encore juger de la clientèle régulière qu'il se fera.

Quand on réfléchit que l'augmentation annuelle et moyenne de la population est, en Russie, de 12.9 pour 1,000 habitants ; dans les Pays-Bas, de 10.2 ; en Danemarck, de 10.1 ; en Angleterre, de 9.3 ; en Belgique et en Allemagne, de 8.4 ; en Autriche-Hongrie, de 7.5 ; en Italie de 6.7 ; qu'elle n'était en France, il y a quelques années, que de 2.5 pour 1,000, taux que les dernières constatations affaiblissent encore ; quand on songe que notre population spécifique est très inférieure à celle de la plupart des nations rivales, que nous possédons seulement 72 habitants par kilomètre carré, tandis que la Belgique en a près de 200 ; les Pays-Bas, 116, le Royaume-Uni, 107 ; l'Italie, 94 ; l'Allemagne, 77, on voit que les rapports de puissance tendent à se déplacer d'une façon ininterrompue entre nous et nos voisins.

Dans ces conditions nous devons recevoir à bras ouverts les étrangers qui viennent s'établir chez nous et chercher à les naturaliser. Une famille qui ne grandit plus par son propre sang doit s'accroître par l'adoption.

LE TRAVAIL DU DIMANCHE EN ALLEMAGNE

Il n'existe pas dans les lois allemandes de dispositions défendant d'une manière générale le travail ouvrier le dimanche. Ces dispositions portent seulement que les ouvriers ne peuvent être forcés au travail le jour dominical et les jours de fête. La défense du travail n'existe que pour les enfants. Cette situation, le Reichstag sera bientôt appelé à la modifier. Voici en effet ce que nous lisons dans une intéressante correspondance adressée de Berlin à l'*Observateur français* :

Déjà, en 1878, on a tenté au Reichstag d'obtenir l'interdiction absolue ou partielle du travail dominical. La commission du Reichstag pour la protection des ouvriers, dans la session de 1884-85, accepta divers projets qui tendaient à étendre l'interdiction du travail du dimanche. Ces projets vinrent en discussion le 9 mai 1885 au Reichstag, mais le prince de Bismarck s'y montra très peu sympathique.

Il parla de la diminution qu'allait éprouver l'ouvrier dans son salaire, diminution qu'il n'accepterait pas aisément; il réclama enfin une enquête sur l'étendue des travaux des ouvriers le dimanche et aussi sur le fait de savoir si l'interdiction proposée ne causerait pas de dommages au commerce et à l'industrie allemande. Par sa circulaire du 5 juillet 1885, le chancelier a proposé aux gouvernements confédérés de l'empire de procéder à cette enquête, qui serait particulièrement ouverte aux dépositions ouvrières.

Le questionnaire qui devait lui servir de base était extrêmement détaillé ; il embrassait des questions sur l'étendue, la durée, les causes du travail du dimanche, aussi bien que sur les conséquences que son interdiction aurait aussi bien pour les ouvriers que pour les patrons. On demandait en plus si cette interdiction était praticable en fait.

Les résultats de cette enquête ont été présentés au Reichstag, quelques jours avant la clôture de la session, sous forme de trois gros volumes qui sont l'œuvre des employés du ministère de l'intérieur. Il en résulte que, dans presque toutes les branches de l'industrie, le travail du dimanche a lieu ou régulièrement ou irrégulièrement. Les causes en sont, les unes techniques, les autres économiques.

Au point de vue technique, ou le travail est continu, et dans ce cas il ne peut être évité, ou il s'agit de réparations urgentes. Au point de vue économique, on remarque que l'exportation exige souvent un travail rapide, particulièrement pour les articles de saison,

les commandes pressées ou les objets qui doivent être livrés dans un court délai. Souvent, si l'interdiction absolue du travail du dimanche était établie, il serait à craindre qu'il n'en résultât une lourde surcharge pour l'industrie. Renchérissement de la production et par là amoindrissement des bénéfices, telles seraient les conséquences, prédites par l'enquête, de la suppression du travail du dimanche dans de pareilles circonstances.

Il faut remarquer toutefois que presque partout, en dépit de la diminution prévue des salaires, les ouvriers se sont prononcés pour le repos du dimanche. Quelques ouvriers ont même remarqué expressément que par l'interdiction du travail du dimanche s'établirait une meilleure, plus complète et plus égale répartition du travail dans toute l'année.

Les ouvriers de l'industrie de fabrique ont affirmé en particulier que par suite de ce repos les ouvriers rendraient en fait plus de services, la vie de famille serait mieux réglée, et que le lundi il n'arriverait pas autant d'accident qu'aujourd'hui.

Le Reichstag, dans sa prochaine session, sera à nouveau saisi de cette question, et il est à espérer que, tout au moins, il en sortira une limitation du travail du dimanche. Il est triste que, sur le terrain de la protection ouvrière, partout, l'utilitarisme de Manchester ait la haute main. Il efface dans les esprits toute trace d'esprit chrétien et consomme, en fait, la plus odieuse tyrannie, l'exploitation de l'homme par l'homme et l'oppression sans frein du pauvre par le riche.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES CATHOLIQUES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS A LILLE

(Suite. — Voir le numéro précédent)

Deuxième journée. — 30 *novembre* 1887

La section d'enseignement a tenu sa première séance, de deux à quatre heures, sous la présidence de M. de Margerie.

Deux communications, d'inégale longueur, ont été faites, l'une par M. Didio, vice-recteur, l'autre par Mgr d'Hulst. M. Didio a lu un discours plein de jeunesse et d'enthousiasme sur les œuvres des étudiants des Facultés catholiques « ces œuvres font régner et fleurir la piété dans les cœurs » Mgr d'Hulst a parlé avec abandon sur le Congrès international des savants catholiques, qui doit se réunir à Paris, le 8 avril 1888.

Une question capitale, au point de vue du recrutement des élèves pour les Facultés catholiques, a été posée par plusieurs

membres, des régions les plus diverses, de Reims, de Paris, d'Arras et de Lille; elle a trait à la panique qui s'empare des étudiants, aux inquiétudes qui gagnent les familles. Les élèves s'effraient pour leur avenir et les familles se décident à ne plus confier leur enfants aux Universités catholiques, dans la crainte de leur fermer l'entrée des carrières publiques. Que faut-il donc répondre aux parents et à leurs enfants? Mgr d'Hulst l'a indiqué avec fermeté et précision, dans une causerie agréable et souvent éloquente.

Mgr d'Hulst, habitué de longue date à cette sorte d'objection, a reconnu que le préjugé existe, « aussi fortement enraciné qu'il est peu fondé en raison » et que bon nombre de familles catholiques s'imaginent avoir tout à craindre du danger immédiat des examens et de l'interdiction ultérieure des carrières. Il a montré, qu'à ce double point de vue, les terreurs étaient vaines ou devaient s'évanouir devant des intérêts supérieurs.

Quant au péril d'être marqué du crayon rouge à l'examen, parce qu'on sort d'une université catholique, il est, jusqu'à cette heure, nul ou à peu près nul à Paris : dans certains centres de province, quelque partis pris, quelques petites animosités peuvent se faire jour, mais non pas jusqu'à exclure les candidats d'une vraie valeur, qui aient eu l'amour du travail et la patience de la préparation. Et cela est vrai des facultés de Droit, de Lettres, des Sciences et même de Médecine, où l'on a pu constater que nos moyennes proportionnelles d'élèves reçus étaient plus fortes que celles des élèves originaires de la Faculté de médecine de l'État. Le péril des examens n'existe donc pas pour ceux des candidats qui ne s'exposent pas aux aventures, et savent s'assujettir à un travail suivi.

Mais l'interdiction de l'entrée dans les carrières!... Ici, il faut distinguer, comme on dit dans l'école : Il y a des carrières administratives, qui dépendent du bon plaisir, ou à peu près, de l'administration; — il y a des fonctions publiques qui relèvent de la fortune ou des suffrages — il y a enfin les carrières dites libérales, comme celle des lettres, des sciences et de la médecine. Cette distinction est nécessaire pour ne pas mêler les réponses différentes, suivant les catégories.

Les carrières libérales, auxquelles donnent droit les licences scientifiques ou littéraires, nous sont ouvertes à nous catholiques, par nos évêques, tant que nous aurons en main quelque débris de la liberté d'enseignement. Les docteurs en médecine

formés dans nos Facultés catholiques, n'ont rien à espérer de l'Etat, mais de la seule clientèle catholique, qui les demande, qui les sollicite, qui se cotise pour leur faire des traitements d'attente, qui va même jusqu'à leur offrir « cheval et voiture » comme l'a ajouté un membre bien en situation pour le savoir.

Les élèves sortis de nos Facultés catholiques de droit, ont la facilité d'aborder de nombreuses fonctions publiques. Ils peuvent être avocats, notaires, et si l'ambition d'être préfet leur est interdite en ce moment, ils peuvent lutter, par leur crédit, par leur talent, pour se faire nommer sénateurs, députés. Feraient-ils donc, dans ces charges, plus mauvaise figure que tant d'autres ? En réalité, les quatre cinquièmes, les neuf dixièmes même des élèves de droit n'ont qu'à mériter la confiance publique, dans les carrières qu'ils embrasseront plus tard, et si la peur leur faisait abandonner des universités créées par la générosité de leurs familles, et fondées pour sauvegarder leur éducation et leur instruction, ils céderaient « à une panique aussi indigne de leur raison que de leur cœur. »

Le point le plus délicat est celui des carrières administratives. Mais, enfin, est-on obligé d'être un administrateur lorsqu'on ne peut l'être qu'en faisant le sacrifice de l'avenir, *de celui qui est définitif ?* Les administrations nous sont fermées aujourd'hui, ou à peu près. On a pourtant vu récemment des élèves *entachés d'instruction catholique*, réussir dans les concours et entrer dans les finances ou dans la diplomatie. Il est vrai de dire que ces sortes de succès sont l'exception. D'ailleurs, les familles catholiques timorées s'illusionnent-elles au point de croire que leurs fils ne sont exclus des administrations que parce qu'ils ont suivi les cours d'une Université catholique? Mais ils sont exclus aussi parce qu'ils ont fait leurs études dans un collège libre de prêtres ou de religieux, parce qu'ils appartiennent à un famille catholique, parce que leurs pères et leurs mères ont des parents religieux ou vont eux-mêmes à la messe : de telle sorte que ces familles inquiètes, qui veulent à tout prix les carrières administratives pour leurs fils, n'ont pas seulement à faire table rase des Universités catholiques, mais elles devraient aussi sacrifier ce qui fait le fond de la vie, en ce monde et en l'autre, leur foi, leurs traditions, leurs affections, leurs amis, leurs anciennes relations, en un mot apostasier, renoncer à leur foi, ou du moins faire croire qu'elles y ont renoncé.

Grâce à Dieu, elles ne pousseront jamais la logique à cette extrémité.

Séance générale du soir.

M. LE CHANOINE DIDIO, vice-recteur des Facultés catholiques, ouvre la série des communications par un travail, agrémenté de toutes les ressources que peut fournir l'art de la rhétorique, sur les œuvres de piété et de zèle auxquelles se livrent les étudiants de l'Université catholique; est-il nécessaire d'ajouter que les charmes d'une forme travaillée jusqu'à la ciselure ne nuisent en rien à l'édification du fond ?

Quoi de plus édifiant, en effet, que d'apprendre combien les jeunes gens de nos Facultés sont assidus aux Conférences de Saint-Vincent de Paul, à l'Adoration nocturne du Très Saint-Sacrement, aux exercices placés sous l'invocation de Notre-Dame-des-Etudiants? Et ce que M. le chanoine Didio a été très heureusement inspiré de nous apprendre, c'est que, dans ces œuvres diverses, il règne entre professeurs et élèves une union qui honore grandement les uns et les autres.

Il y a dans tout cela de grands motifs de confiance pour les familles.

Rien ne nous étonne, dit Mgr l'ARCHEVÊQUE de Cambrai, quand on nous parle des excellentes dispositions de nos étudiants; cependant nous sommes heureux d'en recevoir le témoignage de la bouche, particulièrement autorisée, de M. le Vice-Recteur.

M. GROUSSEAU annonce que les organisateurs du Congrès lui ont donné pour tâche de parler sur les menaces de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il commence par signaler l'étrange inconséquence des coryphées de l'impiété, qui prétendent que la France n'est plus catholique et qui, lorsqu'ils s'attaquent à cette foi qui d'après eux n'existe plus, jugent nécessaire de prendre, en guise de précaution, toute espèce de détours artificieux; or, cette contradiction ne se montre nulle part plus manifestement que dans cette question capitale de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et Paul Bert figurait au premier rang de ces inconséquents ou plutôt de ces hypocrites. La séparation immédiate est maladroite, impossible même, disait-il; ses disciples et continuateurs, qui sont bien forcés de professer la même opinion, n'osent pas toujours pousser le cynisme jusqu'à avouer que la séparation, absolument résolue dans leur intention, est par eux différée jusqu'au jour où ils se croiront assez forts

pour la pratiquer; aussi ont-ils été à la recherche d'un expédient, et c'est M. Yves Guyot qui a eu l'honneur de le découvrir : cela s'appelle la séparation facultative.

Le mécanisme du système Yves Guyot consiste essentiellement dans ces deux termes : 1° prime collective offerte aux communes dont le Conseil municipal décidera qu'il renonce à l'usage du culte ; dans ce cas la part constitutive de la commune dans les dépenses générales du culte sera déduite des centimes additionnels : 2° prime individuelle offerte au citoyen qui, à défaut d'un conseil municipal suffisamment intelligent, fera pour son propre compte une déclaration analogue — et on écarte devant lui toutes les formalités gênantes, la cote d'impositions de ce renonciataire sera dégrevée d'autant. Quoi de plus ingénieux? et n'arrivera-t-on pas ainsi, sans secousse, au but désiré?

Le système, qui repose tout entier, comme on le voit, sur l'appât d'un gain misérable, est immoral, il n'a jamais été admis, même par la Convention, où Robespierre le repoussait; il est de plus illogique, parce que, si l'on admettait que le contribuable ne doit participer qu'aux dépenses dont il bénéficie directement, on verrait l'ennemi des armées permanentes s'insurger contre le budget de la guerre, et l'homme pacifique ennemi des procès refuser de payer le budget de la justice.

Mais il y a, en outre, ces deux raisons d'un ordre beaucoup plus élevé : 1° l'origine du budget des cultes, qui fait à l'État une obligation de stricte et vulgaire honnêteté de maintenir le budget des cultes comme la rente pure et simple d'un capital cédé ou spolié; 2° les intérêts de la France chrétienne qui imposent au gouvernement, sous peine de se soustraire à son devoir social, le devoir d'entretenir les ministres du culte. C'est un devoir que ne méconnaissent ni certaines républiques dont nous pourrions envier la prospérité, comme celle des États-Unis d'Amérique, ni certains peuples qui pourtant n'ont pas comme nous l'avantage de posséder la vraie religion.

Après avoir terminé sa démonstration, qu'il a réduite avec sa lucidité et son éloquence ordinaires, l'éminent professeur conclut par une énergique protestation contre le centenaire, contre la glorification de cette époque où, en confisquant les droits de Dieu pour y substituer les prétendus droits de l'homme, les révolutionnaires ont porté une suprême atteinte au génie national de la France très chrétienne.

Mgr Hasley remercie M. Grousseau d'avoir élevé si haut

une question que parfois le peuple envisage de bien bas; ce n'est point une question d'argent qui est engagée dans les projets de séparation de l'Église et de l'État, c'est la reconnaissance ou la négation des droits de Dieu et des devoirs de l'État envers les ministres de la religion.

A M. Houzé de l'Aulnoit est dévolu un sujet que, lui aussi, possède à fond pour s'y être exercé avec talent et avec zèle par la parole, par la plume et par l'action. Il entretient l'assemblée de ce qui se passe à Lille, de ce qui s'y fait pour lutter contre la laïcisation des bureaux de bienfaisance ; ce qui ne l'empêche pas de poser préalablement la question sur sa base naturelle, à savoir l'exposé de la législation promulguée par nos sectaires et des traditions mises en vigueur par nos athées. Après quoi, il envisage, en s'appuyant sur les témoignages les plus autorisés, les devoirs qui s'imposent aux catholiques ; or, il n'est aucun de ces devoirs dont les Lillois ne s'acquittent, non pas seulement avec générosité et dévouement, mais encore avec une extrême habileté à retenir tout ce que la législation et les règlements leur laissent encore de ressources pour lutter contre l'interprétation abusive de la municipalité et de l'administration préfectorale. C'est grâce à cette résistance acharnée sur tous les terrains où ils peuvent trouver pied, que les catholiques lillois ont réussi à ralentir jusqu'aux extrêmes limites du possible les progrès de la laïcisation, nous voulons dire de l'exploitation du pauvre sous une des formes les plus odieuses qu'on puisse imaginer.

Mgr d'Hulst prend ensuite la parole.

On sait que Mgr d'Hulst est venu parler de l'Œuvre à laquelle il s'est donné depuis quelques années : le Congrès international des savants catholiques.

Ainsi que le constate Mgr Hasley, l'approbation du Saint-Père et des évêques ne laisse rien à ajouter en faveur d'une œuvre qui, d'ailleurs, a à sa tête un homme aussi distingué que Mgr d'Hulst. Les travaux des savants catholiques sont particulièrement bienvenus à une époqne où l'Eglise a besoin d'armes bien fourbies.

On a entendu ensuite avec plaisir un vaillant catholique belge, M. Lammens, sénateur de l'arrondissement de Courtrai.

M. Lammens, dans son discours sur le *Congrès des Œuvres sociales de Liège,* a apporté la même éloquence, la même ardente conviction qu'il met à défendre, dans l'arène parlementaire, la

cause du droit, de la liberté et de l'ordre. En écoutant ce noble langage, on sentait tout ce qui bat de généreux et de chevaleresque sous cette robuste poitrine de Flamand, digne, au moral et au physique, de ses valeureux et indomptables ancêtres.

L'orateur a fait défiler sous les yeux de l'auditoire les grands travaux de l'important Congrès de Liège et les excellents effets qu'il est appelé à exercer.

Il en a profité pour faire le tableau de la situation politique, sociale et religieuse de la Belgique actuelle. « Chez nous, s'est-il écrié, toute la lutte est dirigée contre la franc-maçonnerie. La franc-maçonnerie, voilà l'ennemie! »

M. le sénateur Lammens est un partisan convaincu de l'école de MM. de Mun, Le Play et Harmel, et ne s'est pas gêné pour faire du premier un éloge enthousiaste et fort applaudi.

La fin du discours de l'honorable sénateur flamand, où celui-ci a traité la question de l'expropriation par zone et de l'embellissement des villes, avec beaucoup de sagesse et de malicieuse bonhomie, a fort diverti, et quand l'orateur a terminé par l'éloge de Mgr Freppel et de l'Université catholique de Lille, la salle lui a fait une superbe ovation.

Mgr Hasley dit qu'il aimait déjà beaucoup les Flamands, mais que son affection pour eux grandit à mesure qu'il les entend, qu'ils appartiennent ou non à sa frontière. Il remercie M. Lammens du magnifique discours qu'il vient de prononcer.

La séance est levée vers onze heures. *(A suivre.)*

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

Nous touchons aux fêtes jubilaires de N. T. S. P. le Pape, qui seront célébrées, entre autres, par les canonisations et les béatifications solennelles de serviteurs de Dieu dont les procès apostoliques sont terminés. Pour ce qui est de la canonisation des trois bienheureux de la Compagnie de Jésus (Claver, Berchmans et Rodriguez) et des sept bienheureux fondateurs de l'Ordre des Servites de Marie, elle va être précédée, selon l'usage, de deux réunions consistoriales, l'une secrète, l'autre publique, concernant les derniers préliminaires et préparatifs de la canonisation. La première de ces réunions consistoriales a eu lieu au

Vatican, avec la seule intervention des Éminentissimes Cardinaux, et l'autre, publique, est fixée au 23 décembre courant.

—

Parmi les autres préliminaires des fêtes du Jubilé, signalons la consécration de la nouvelle église monumentale que les Franciscains, chassés de leur couvent de l'Ara-Cœli, ont pu élever avec les aumônes du monde catholique dans les nouveaux quartiers de l'Esquilin, entre Sainte-Marie Majeure et Saint-Jean-de-Latran. Cette belle église, construite d'après le modèle de l'antique basilique de Sainte-Agnès hors les murs, avec nefs séparées par un double rang de colonnes et avec chapelles souterraines, a été consacrée aujourd'hui par S. Em. le cardinal Parocchi, vicaire général de Sa Sainteté, qui a été assisté de S. G. Mgr Dominique Jacobini, archevêque titulaire de Tyr, secrétaire de la Propagande, ainsi que de trois archevêques et de trois évêques franciscains.

Un grand couvent qui devient la maison généralice de l'Ordre est annexé à la nouvelle église, et, certes, c'est une des merveilles de la Rome pontificale, au milieu des ruines qu'y accumule la Révolution, de voir surgir ce grand édifice religieux qui, dans l'ensemble de toutes ses parties, ne mesure pas moins de 8,000 mètres carrés, et que les humbles fils de saint François ont élevé avec le produit des aumônes des fidèles.

—

Un autre prodige, c'est l'affluence de présents de tous genres et de toutes les parties du monde qui arrivent pour l'Exposition Vaticane et qui donnent à cette collection si riche et si variée de pieuses offrandes le caractère d'une manifestation sans pareille de foi et de dévouement.

Rien que cette semaine, le Souverain-Pontife a reçu de nouvelles offrandes pour le Denier de Saint-Pierre et de nouveaux dons pour l'Exposition Vaticane de LL. GG. Mgr Meignan, archevêque de Tours; Mgr Attar, ancien archevêque chaldéen de Mardin ; Mgr Baduel, évêque de Saint-Flour ; Mgr Valussi, évêque de Trente; Mgr Onorati, évêque de Tricarica; Mgr Giordani, évêque de Calvi et Tenoa ; Mgr Imparati, évêque de Venosa, qui se trouvent en ce moment à Rome, ainsi que du Rme P. Limongian, procureur général des Méchitaristes arméniens de Vienne; du Rme P. Mauron, supérieur général des Rédemptoristes, et d'une députation de chanoines de Capoue. Parmi les autres présents arrivés ces derniers jours, on doit signaler en

quelque sorte au hasard un magnifique tapis travaillé avec des peaux d'animaux qui représentent par leur disposition harmonieuse et artistique les armes pontificales. Ce tapis provient du diocèse d'Oran, en Algérie. A signaler également une barque allégorique, d'un superbe travail, envoyée par le comité de Varraze, en Ligurie. Les dames catholiques de Gênes ont offert un prie-Dieu qui, par la richesse des décorations en pierres précieuses et par le fini des dessins en relief, est un véritable chef-d'œuvre. — Des Indes occidentales, il vient d'arriver d'énormes écailles de tortues de mer, etc., etc.

—

On attend incessamment à Rome l'arrivée de S. Exc. le duc de Norfolk, pair catholique d'Angleterre qui, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, est chargé de présenter à Sa Sainteté le cadeau et les félicitations de S. M. la reine Victoria, à l'occasion du jubilé de Léon XIII. Ce cadeau consiste en une édition très précieuse de la *Vulgate,* dite *editio princeps.*

On attend également la prochaine arrivée de S. E. M. A. Balmauda, frère du président de la République du Chili et délégué en qualité d'envoyé extraordinaire pour présenter au Souverain Pontife les hommages et les présents du gouvernement de cette République.

—

Une souscription a été faite pour offrir au Souverain Pontife, à l'occasion de ses noces d'or, un objet d'art symbolique, au nom de la France très chrétienne, fille aînée de l'Église. Cet objet d'art consiste en un grand tableau représentant la défense du Saint-Siège et de l'Église. Au centre est placé saint Pierre assis dans sa chaire, ayant à sa droite Charlemagne, en costume de guerrier, soutenant la tiare, et à sa gauche saint Louis, en costume royal, portant la couronne d'épines. Confié à un peintre de mérite, ce tableau sera digne de la France ; il sera expédié à Rome le 20 décembre.

—

C'est le 27 décembre, que le général Kanzler présentera au Souverain Pontife les officiers de l'armée pontificale, ainsi que les diverses délégations des autres pays. Dans cette audience, le général baron de Charette offrira à Sa Sainteté l'étendard dont le régiment des zouaves pontificaux fait hommage au Saint-Père à l'occasion de son Jubilé.

La hampe est recouverte de velours bleu fleurdelysé d'or ;

elle est surmontée d'un saint Michel en or, à l'attitude superbe, ailes déployées et dans la main l'épée flamboyante. Le drapeau est en soie, aux couleurs pontificales, mi-partie jaune et mi-partie blanc.

—

A l'occasion de la fête jubilaire de son sacerdoce, le Saint-Père a reçu dernièrement l'offrande de la Société de Saint-Sulpice accompagnée d'une adresse dans laquelle le vénérable supérieur de cet institut met aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de la vénération, de la reconnaissance et du dévouement de toute sa Compagnie. L'auguste Pontife a daigné y répondre par une lettre que nous nous faisons un plaisir de publier :

LÉON XIII, PAPE

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu avec une grande satisfaction les témoignages de vénération et d'amour que vous vous êtes fait un devoir de nou envoyer à l'approche du cinquantième anniversaire de Notre ordination sacerdotale. Ce qui en augmente singulièrement le prix à nos yeux, c'est la charité avec laquelle Nous savons que vous et les membres de la Société dont vous êtes le chef, vous vous dévouez, pleins de zèle et d'ardeur, au salut du prochain. Certes Nous estimons tout à fait digne de Notre bienveillance et de Nos louanges le soin avec lequel votre Compagnie se consacre à l'éducation de la jeunesse ecclésiastique afin de procurer ce résultat que les futurs missionnaires du Christ, sérieusement formés, deviennent par leur piété et leur doctrine, capables de remplir irréprochablement et saintement, comme il convient, les divers ministères apostoliques.

Mais ce qui dans la circonstance Nous est particulièrement agréable, c'est que, sans avoir à vous inquiéter de fâcheuses controverses, vous puissiez désormais vous appliquer en paix à votre œuvre si utile et recueillir avec joie les fruits de votre travail. Que votre institut croisse donc chaque jour davantage en honneur devant les hommes et surtout en grâce devant Dieu, auquel plaise de faire contribuer au salut éternel des âmes tous vos desseins et toutes vos œuvres!

En attendant, comme gage des dons célestes et en preuve de Notre bienveillance, Nous vous donnons avec amour, cher Fils, à vous et à toute votre Compagnie, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 12 novembre 1887. De Notre Pontificat la dixième année.

LÉON XIII, PAPE.

Nous croyons devoir donner quelques indications sur le programme des fêtes pontificales qui auront lieu pour la célébration du jubilé.

Elles sont extraites du supplément au dernier *Bulletin du Jubilé sacerdotal.*

31 décembre 1887. — La commission promotrice et les députations des divers comités nationaux étrangers se présenteront au Souverain-Pontife, Léon XIII entouré des ordinaires de tout rite et de toute langue, pour déposer à ses pieds leurs hommages, leurs vœux, leurs félicitations, et pour lui offrir un autel précieux et une aumône pour sa messe jubilaire, offrande extraordinaire de la grande famille catholique au Denier de Saint-Pierre.

1er janvier 1888. — Le Souverain-Pontife célébrera sa messe jubilaire, entouré de sa cour, des éminentissimes cardinaux, des patriarches, archevêques et évêques, des généraux des ordres religieux ; y assisteront aussi les membres des députations internationales promotrices des fêtes et les pèlerins présents à Rome et invités.

2 janvier 1888. — Solennelle séance académique dans la basilique de Saint-Laurent de Damas, splendidement décorée pour la circonstance, pour célébrer les fastes et les actes de la vie et du Pontificat de Léon XIII. Prendront part à cette fête, avec les plus hautes illustrations des sciences et des lettres, plusieurs éminentissimes cardinaux.

3 janvier 1888. — Audience pontificale pour les pèlerinages des diocèses italiens.

4 et 5 janvier 1888. — Le Saint-Père daignera recevoir en audiences spéciales et séparées les députations de chaque nation.

6 janvier 1888. — Le Souverain-Pontife inaugurera solennellement l'Exposition vaticane en présence du Sacré-Collège, du corps diplomatique, de sa noble cour, des comités nationaux des fêtes jubilaires, etc.

Du 7 janvier au 30 juin 1888. — Il y aura une série ininterrompue de pèlerinages des différentes nations et diocèses du monde, qui accourront à Rome pour prier sur le tombeau des saints Apôtres et pour rendre hommage au Vicaire de Jésus-Christ, à Léon XIII.

1er juillet 1888. — La commission promotrice déposera aux pieds de Sa Sainteté les dernières offrandes reçues, le priant de célébrer deux messes : une pour les donateurs et selon leurs intentions, et une autre pour leurs chers défunts.

NÉCROLOGIE

Mgr *Benjamin-Joseph* Blanger, évêque de Limoges, a succombé dimanche dernier, 11 décembre, à la longue maladie qui faisait redouter ce malheur.

Mgr Blanger est né à Abbeville le 19 mars 1829; il était donc dans sa 59e année. Il fut évêque à la Guadeloupe en 1873 et y demeura dix ans.

L'île de Guadeloupe fut nommée par Christophe Colomb du nom de N.-D. de Guadelupe, à la suite d'un vœu fait à cette Vierge aimée des Espagnols. C'est à sa protection qu'il dut son salut au retour d'Amérique dans une tempête où faillit être engloutie la découverte avec l'explorateur qui en rapportait la nouvelle.

Mgr Blanger, on vient de le voir, y développa le culte séculaire à N.-D. de la Guadeloupe, patronne de l'Amérique, à la suite de l'apparition du Mexique qu'on célèbre le 12 décembre.

Mgr Blanger avait dû revenir en France à cause de sa santé en 1883, et c'est depuis lors qu'il occupait le siège de Saint-Martial.

Mgr Blanger reçut, il y a un an, le Congrès des œuvres ouvrières en sa ville épiscopale; on ne se doutait pas que sa mort fût aussi proche.

—

Lundi dernier est décédé Mgr Mac Gettigan, archevêque d'Armagh, primat catholique d'Irlande. Sa mort est une vraie perte pour l'Eglise d'Irlande, qui n'avait pas de prélat plus docte, plus pieux et plus respecté. Bien qu'il se tînt un peu à l'écart des grandes questions qui passionnent aujourd'hui l'Irlande et sont pour elle des questions de vie ou de mort, Mgr d'Armagh n'en était pas moins dévoué aux traditions patriotiques de son pays.

—

Le courrier de la Réunion et de Maurice nous apporte une douloureuse nouvelle. Le R. P. de la Vaissière, de la Compagnie de Jésus, supérieur de la résidence de Port-Louis (Maurice), a succombé à une attaque d'apoplexie. Les *Annales de l'Union catholique* de l'Ile Maurice nous apprennent que la nouvelle inattendue de la maladie soudaine, puis de la mort du vaillant

missionnaire a jeté dans la stupeur et la consternation la communauté catholique mauricienne.

Issue d'une vieille famille de l'Auvergne, le R. P. de la Vaissière était enrôlé depuis longtemps dans cette mission de la mer des Indes, où la Compagnie de Jésus a dépensé tant de zèle, tant de précieuses et nobles existences. Avant d'être envoyé sur la grande île africaine, le R. P. de la Vaissière avait passé quelques années au collège Sainte-Marie, que les pères jésuites dirigeaient à Saint-Denis. Tous ceux qui l'ont connu là savent ce qu'il y a dépensé de zèle, de dévouement et d'amour pour les âmes. Ce n'était pas seulement le professeur savant et délicat qu'on aimait en lui : c'était aussi l'apôtre qui avait le cœur plein de l'amour de la France, l'âme débordante de la gloire de Dieu.

—

Le 11 novembre, une dépêche est venue apprendre au Père Lacomme, supérieur de la résidence de Tamatave, la mort du R. P. Abinal, curé de Saint-Joseph de Mahamasina, à Tananarive. Le vaillant et pieux missionnaire avait succombé après quelques jours de maladie seulement.

A son arrivée de France, le P. Abinal avait été d'abord employé, pendant un an environ, au collège Sainte-Marie, de Bourbon ; puis, il fut envoyé à Madagascar, qu'il parcourut dans tous les sens pendant près de 23 ans. Nul peut-être, si ce n'est le P. Roblet, le savant géographe de Madagascar, ne connaissait aussi bien que lui la grande île, et ses différents dialectes n'avaient plus de secrets pour lui.

Pendant la guerre, le R. P. Abinal fut l'aumônier dévoué du corps d'occupation de Majunga ; il sut s'attirer la reconnaissance de nos marins, de nos soldats et de leurs chefs.

C'est le P. Abinal qui, en collaboration avec le R. P. de la Vaissière, avait à peu près composé le 3e volume de l'histoire de Madagascar, si remarquée à l'époque.

Enfin, lorsque la mort est venue couronner sa belle existence, il terminait un dictionnaire Malgache-Français, auquel depuis deux ans il consacrait tous les instants qu'il pouvait dérober à ses travaux évangéliques.

—

Mme Boucicaut, la riche propriétaire des grands magasins du Bon Marché, vient de mourir presque inopinément. C'était une femme de bien et d'une grande charité.

Les employés à la correspondance du Bon Marché pourraient

seuls nous dire le nombre, probablement incalculable, de sollicitations et de suppliques quotidiennement adressées à Mme Boucicaut. De tous les côtés et dans tous les rangs, on s'adressait à elle; tout le bien qu'elle faisait inspirait l'idée d'une fortune inépuisable et d'une caisse toujours ouverte; et, dans ces occasions-là, les solliciteurs ne manquent jamais. Il est certain que, dans la plus large mesure de ses grands moyens, Mme Boucicaut fut une providence pour les malheureux, qui n'y perdront rien, si ceux qu'elle vient d'enrichir par son testament tiennent à honneur de se conformer aux traditions de bienfaisance et de philanthropie de la maison.

Voici les dispositions principales du testament, ouvert dimanche par Me Gatine, notaire à Paris :

1° Legs au profit des employés, hommes et femmes, du Bon-Marché :

Aux employés ayant moins de trois ans de présence (ne seraient-ils entrés que depuis un jour), chacun	1.000 »
Aux employés ayant de trois à six ans de présence, chacun	3.000 »
Aux employés ayant de six à dix ans de présence, chacun	6.000 »
Aux employés ayant plus de dix ans de présence, chacun	10.000 »
Aux ouvriers et ouvrières à la journée, ayant moins de six mois de séjour, chacun	100 »
Aux mêmes ouvriers et ouvrières ayant plus de six mois de présence et moins de six ans, chacun	500 »
Aux mêmes ouvriers et ouvrières ayant plus de six ans de présence, chacun	1.000 »
Aux ouvriers des entrepreneurs travaillant dans la maison, chacun	100 »
Aux entrepreneurs travaillant dans la maison, chacun	500 »
Aux veilleurs de nuit ayant moins de six ans de présence, chacun	500 »
Aux veilleurs de nuit ayant plus de six ans de présence, chacun	1.000 »
Aux professeurs de toutes sortes enseignant dans la maison, chacun	1.000 »

Les dons aux employés et ouvriers peuvent être évalués à 16 millions.

2° A la Société civile du Bon-Marché, pour établir une maison de repos et de convalescence pour les employés, sa propriété de Fontenay-aux-Roses, évaluée à plus d'un million..... 1.000.000 »

3° Au Bureau de Bienfaisance de Verjux (Saône-et-Loire), pays natal de Mme Boucicaut..... 100.000 »

4° Au Bureau de Bienfaisance de Bellême (Orne), pays natal de M. Boucicaut..... 100.000 »

5° Au Bureau de Bienfaisance de Cannes..... 50.000 »

6° Au Bureau de Bienfaisance de Fontenay-aux-Roses..... 50.000 »

7° Aux jeunes ouvriers de l'Œuvre de Saint-Nicolas, reconnue d'utilité publique..... 1.000.000 »

8° Aux ouvrières dites les Jeunes Économes..... 500.000 »

9° Aux jeunes ouvriers faisant partie de l'Internat professionnel de la rue Picpus..... 500.000 »

10° A l'Association des peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, dessinateurs..... 100.000 »

11° A l'Association des artistes musiciens..... 100.000 »

12° A l'Association des artistes dramatiques..... 100.000 »

13° A l'Association des inventeurs et des artistes industriels..... 100.000 »

14° A la Société des professeurs et membres de l'enseignement..... 100.000 »

15° Aux individualités souffrantes de la presse parisienne..... 100.000 »

16° A M. Pasteur, en sus des 150,000 fr. donnés précédemment..... 100.000 »

17° Pour fonder trois maisons de refuge aux environs de Lille, de Rouen et de Châlon-sur-Saône..... 2.645.000 »

18° A la maison de retraite de Fontenay-aux-Roses, l'immeuble construit par Mme Boucicaut, évalué 100,000 fr., plus une somme de 500,000 fr. en argent, soit..... 600.000 »

19° Pour un hospice de vieillards femmes et pour un ouvroir externe de jeunes filles à Bellême, sa propriété de Bellême, évaluée 100,000 fr., plus en argent 500,000 fr., soit..... 600.000 »

20° Pour entretenir quatre lits de vieillards à l'hospice de Bellême..... 100.000 »

21° Au ministre des beaux-arts, pour le musée du Louvre et du Luxembourg : un Fromentin, — La *Biche sous bois*, de Courbet, — Les *Faucheurs*, de Dupré.

22° Aux maisons d'éducation de Saint-Denis, d'Écouen et des Loges, tout son linge de table et toute son argenterie.

23° Aux pauvres des vingt arrondissements de Paris, 10,000 fr. pour chaque arrondissement, en tout..... 200.000 »

Plus, aux pauvres de son quartier (7e arrondissement), 10,000 autres francs..... 10.000 »

24° Aux ministres des divers cultes reconnus en France, savoir :

Au grand rabbin de France..... 100.000 »

Au président du Consistoire de la confession d'Augsbourg et à celui du Consistoire de l'Église réformée, ensemble..... 100.000 »

Au représentant des intérêts religieux orthodoxes à Paris..... 25.000 »

A Mgr l'archevêque de Paris..... 300.000 »

Le reste de la fortune, déduction faite de nombreux legs à des parents et amis, va à l'administration de l'Assistance publique, à charge de construire à Paris un hôpital.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

L'un des projets de la révolution italienne actuellement en élaboration a soi-disant pour objet de « réorganiser » toute la propriété ecclésiastique. Ce projet, élaboré par le sénateur Cadorna, supprime radicalement toutes les personnalités constituées, telles que paroisses, chapitres, séminaires, diocèses, menses épiscopales, confréries et bénéfices de toutes sortes. Il les remplace par des œuvres (fabriques) paroissiales et diocésaines qui seront administrées par des commissions électives purement laïques, ayant pleine ingérence dans toutes les choses du culte et réglant jusqu'aux plus minimes détails de sacristie. Aussi le Souverain-Pontife a-t-il protesté énergiquement dans son allocution consistoriale du 25 novembre contre ce projet inique et contre la loi déjà édictée et appliquée, qui abolit les dîmes ecclésiastiques dans les provinces où elles constituaient une redevance légale du peuple envers le clergé, de même qu'il a protesté aussi contre le projet de laïcisation des écoles primaires.

Au reste, l'allocution consistoriale du 25 novembre et d'autres actes pontificaux qui vont suivre seront complétés, à ce que l'on assure de bonne source, par une Encyclique particulièrement importante que le Souverain Pontife publiera à l'occasion de son jubilé et dans laquelle, faisant à la révolution italienne son procès par l'exposé même des attentats qu'elle a multipliés depuis qu'elle siège à Rome, il réclamera de nouveau solennellement, avec tous les évêques qui ont adhéré et qui continuent d'adhérer aux revendications pontificales, la souveraineté effective et territoriale, comme garantie nécessaire de l'indépendance du Saint-Siège.

France.

Autun. — M. l'abbé Sanvert, du diocèse d'Autun, s'est soumis à la sentence de l'Officialité diocésaine prononcée contre lui le 28 février 1885 et confirmée par décision du Saint-Siège ; et a désavoué ce qui, dans ses paroles ou ses écrits, avait été contraire soit à l'enseignement de l'Église catholique, soit au respect dû aux supérieurs ecclésiastiques.

Lyon. — La ville de Lyon a donné le 8 décembre la mesure de sa foi et de son amour envers la sainte Vierge, gardienne de la cité. Pour la trente-cinquième fois depuis 1852 (année où fut placée la statue de Notre-Dame sur le clocher de Fourvière), les Lyonnais illuminaient en l'honneur de leur protectrice.

Ces illuminations sont précédées ordinairement du pèlerinage des hommes et du pèlerinage des femmes à Fourvière.

Celui des hommes a eu lieu dimanche. Une colonne de dix mille hommes, le chapelet en main, gravissait solennellement la colline sainte et entendait la parole enflammée du R. P. Tissot. Ce spectacle ne peut se décrire. Il reste inoubliable dans la mémoire de ceux qui l'ont vu.

Le pèlerinage des femmes avait lieu le 8, à midi. On estime à trente mille le nombre des pieuses Lyonnaises qui se sont associées à cette belle manifestation publique. Mgr Foulon, archevêque de Lyon, assistait pour la première fois, en sa qualité de premier pasteur du diocèse, à cet acte d'amour de ses ouailles envers la patronne que Lyon s'est choisie.

Ce qui donne une signification touchante et réjouissante aux illuminations du 8 décembre, c'est la spontanéité avec laquelle la population tout entière s'empresse à l'envi de décorer les façades de lumières. Toutes les rues sont sillonnées de lampions,

de lignes de gaz, de lanternes vénitiennes, de dessins en feu représentant soit une croix, soit une invocation filiale à la Mère de Dieu. M. Lucien Brun a la façade de sa maison couverte par trois lignes de feu illuminant l'invocation : *Ave Maria, mater Dei.*

Mais le coup d'œil ravissant de la soirée, c'est la colline de Fourvière, sur laquelle une main féerique promène la baguette de feu dessinant admirablement les contours architecturaux de la chapelle ancienne et de la basilique nouvelle. L'inscription traditionnelle : *Lyon à Marie* domine étincelante la colline et est, pour ainsi dire, la clef des sentiments qui animent la piété lyonnaise. *Lyon à Marie*, c'est le pacte solennel fait entre la ville et la Mère de Dieu, et auquel ne faillira pas (la journée du 8 décembre 1887 en est un nouveau gage) la foi de nos religieuses populations.

Saint-Dié. — Nous trouvons dans la *Semaine religieuse* de Saint-Dié les renseignements suivants sur le procès *ordinaire* ou *informatif* pour la béatification de mère Alix, fondatrice des chanoinesses régulières de la Congrégation de Notre-Dame, ouvert le 4 décembre 1885, par S. G. Mgr de Briey :

Le procès a été poursuivi depuis ce jour avec la plus grande activité devant le tribunal constitué par Sa Grandeur. Plus de cent sessions ont été tenues et plus de soixante témoins entendus : d'abord « sur la réputation de sainteté, sur la vie, sur les vertus, sur les dons et sur les miracles de la servante de Dieu », et ensuite « sur l'absence de tout culte public à son adresse. » Le procès a donc porté sur un double objet, ou plutôt il y a eu, en réalité, deux procès successifs : le procès « *super famâ*, etc., » et le procès « *de non culta* ». Nous avons le bonheur d'annoncer aujourd'hui leur heureuse conclusion.

Etranger.

Bavière. — Le gouvernement bavarois a fait inscrire au budget un crédit de 471,700 marcs, destiné à augmenter la dotation du clergé paroissial. On veut parfaire le traitement des curés jusqu'à concurrence de 2,000 marcs (2,500 fr.). Cette augmentation *uniforme* a paru injuste à plusieurs curés et doyens des diocèses de Reichstadt et d'Augsbourg, et dans une pétition adressée au Landtag de Munich ils proposent une répartition plus juste et plus rationnelle.

1° Tout curé qui aura eu jusqu'à présent 1,000 florins (2,142 fr.) devra recevoir un traitement de 2,250 francs;

2° Tout curé qui a quinze ans de prêtrise devra être augmenté tous les cinq ans jusqu'à concurrence de 3,150 francs.

On sait que le gouvernement allemand a fait quelque chose d'analogue pour le clergé d'Alsace-Lorraine.

Et pendant que l'Allemagne, qui est en partie protestante, traite ainsi les prêtres catholiques, les républicains français se font un plaisir ridicule de rogner sans cesse le budget des cultes.

LE MESSAGE PRÉSIDENTIEL

Voici le texte du message adressé par monsieur le président de la République au Sénat et à la Chambre des députés :

Messieurs les sénateurs,

Messieurs les députés,

En élevant à la présidence de la République un des plus modestes serviteurs de la France, l'Assemblée nationale m'a décerné un honneur dont je sens tout le prix.

Elle m'a, en même temps, imposé de grands devoirs.

Tout ce que j'ai de force et de dévouement appartient à mon pays, et je m'attacherai sans relâche à justifier la confiance de l'Assemblée nationale.

J'ose espérer que le Sénat et la Chambre des députés voudront accorder à mes efforts leur concours patriotique.

Le Parlement a clairement marqué, dans la journée du 3 décembre, le but vers lequel doit tendre le gouvernement de la République.

En même temps qu'il donnait l'imposant spectacle d'une grande Assemblée accomplissant avec dignité le mandat qu'elle tient de la Constitution, et montrait quelles garanties offre au pays le fonctionnement régulier de nos institutions républicaines, il proclamait hautement sa volonté d'écarter toute cause de dissentiment.

Le souci des intérêts vitaux de la patrie, de son renom aux yeux de l'Europe, de sa légitime influence au dehors commandait l'union à tous les représentants dévoués aux institutions du pays, et une même pensée de patriotisme a concentré sur un seul nom tous leurs suffrages.

Pour celui des Français à qui est échu le grand honneur de recueillir ces suffrages, le premier devoir est de s'inspirer d'un si évident esprit de concorde et d'union.

Le gouvernement s'efforcera de rendre facile l'accord nécessaire de vos volontés en vous appelant sur le terrain commun des intérêts moraux et matériels de la nation.

Avec l'apaisement, la sécurité, la confiance, il voudra assurer au pays les progrès réfléchis, les réformes pratiques destinées à encourager le labeur national, à fortifier le crédit, à amener la reprise des affaires et à préparer les grandes assises industrielles de 1889.

Il se préoccupera des mesures qui touchent les conditions du travail et de l'hygiène, de la mutualité et de l'épargne.

Il s'attachera à l'amélioration des finances, au sérieux équilibre des budgets, à la simplification du fonctionnement administratif et judiciaire, et à l'irréprochable gestion des affaires publiques.

Il fera dans ses préoccupations une large place à nos armées de terre et de mer, dont l'honneur et les intérêts nous sont particulièrement chers.

Aux Chambres il appartient d'assurer au gouvernement la puissance de réaliser ce programme et de préparer au pays une ère durable d'activité ordonnée, paisible et féconde.

Elles donneront ainsi à l'Europe le gage le plus précieux de l'ardent désir qu'a la France de contribuer à l'affermissement de la paix générale, et rendront faciles le maintien et le développement de ses bons rapports avec les puissances étrangères.

L'imposante manifestation du 3 décembre m'autorise, messieurs les sénateurs et messieurs les députés, à faire hautement appel à votre patriotisme pour une politique de progrès, d'apaisement et de concorde.

Fort de votre concours, bien pénétré de ce qui est le vœu ardent du pays comme son plus impérieux besoin, le gouvernement saura être le gardien vigilant et résolu de la constitution et des lois.

C'est ainsi que la France, respectée au dehors, calme et prospère au dedans, pourra se préparer, dans la paix et dans le travail, à célébrer dignement le grand centenaire de 1789.

Le président de la République
Signé : CARNOT.

Par le président de la République,
Le président du conseil, ministre des finances,
Signé : P. TIRARD.

Le ministre de l'intérieur,
Signé : F. SARRIEN.

LES CHAMBRES.

Sénat.

Samedi 10 *décembre.* — On dépose une série de projets et de rapports. On vote l'urgence pour la convention entre la France et la Suisse sur les communications télégraphiques.

Adoption de projets d'intérêt concernant les villes de Niort, de Montpellier, de Dijon et de Sedan.

Lundi 12 *décembre.* — Est votée une loi déjà adoptée par la Chambre ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le gouvernement et la compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans pour exécution de travaux des lignes concédées à cette compagnie par la loi du 20 novembre 1883.

On ajoutera à la prochaine session l'examen d'un projet de loi sur les banques de crédit agricole mobilier.

Mardi 13 *décembre.* — Après la lecture du procès-verbal, M. Fallières monte à la tribune et donne lecture du message présidentiel.

Divers projets de loi sont adoptés. M. Faye dépose un projet portant ouverture et annulation de crédits au ministère de l'instruction publique.

On sait qu'une commission a été nommée pour examiner le cas du général d'Andlau. Cette commission conclut à la déchéance du sénateur d'Andlau.

La déchéance du sénateur d'Andlau est votée à mains levées.

Chambre des Députés.

Samedi 10 *décembre.* — L'ordre du jour appelle la proposition de M. Jametel, tendant à la réduction de l'exercice financier dans un but d'économie.

La Chambre adopte les articles et l'ensemble de la proposition sans débat.

On demande l'ajournement de la séance à lundi.

M. Baudry-d'Asson regrette qu'on n'ait pas de gouvernement. Il y a un mois que cela dure.

L'orateur demande que la séance soit suspendue jusqu'à cinq heures, dans l'espoir d'avoir un ministère.

La séance est renvoyée à lundi

Lundi 12 *décembre.* — M. Floquet annonce que l'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi, concernant une régularisation de décrets rendus par le conseil d'Etat, et l'ouverture et annulations de crédits sur les exercices 1886 et 1887.

M. D'Aillières, demande s'il n'est pas bon qu'on attende un ministère?

— Vous attendrez longtemps! crie M. Dugué de la Fauconnerie.

M. Rouvier réplique qu'il n'y a pas à attendre. Il est encore là et doit répondre à toutes les interpellations, à toutes les questions, tant qu'il n'aura pas de remplaçants.

M. D'Aillières demande à la Chambre de refuser le vote de ces crédits supplémentaires. M. Rouvier demande à la Chambre de les voter.

Le premier article du projet est voté à mains levées.

On vote ensuite les divers articles de ce projet de loi. Il y en a 60. Pour chacun M. D'Aillières a des observations à présenter, M. Rouvier lui répond. La tribune est occupée tour à tour, pendant une heure, par ces deux personnages.

Finalement le projet est adopté.

Mardi 13 *décembre.* — M. Tirard lit le message.

Cette lecture a été accueillie par très peu d'applaudissements, partis de la gauche opportuniste et du centre. La droite, la gauche radicale et l'extrême gauche n'ont rien dit.

M. Tirard dépose un projet de loi demandant à la Chambre de voter trois douzièmes provisoires.

Mercredi 14 *décembre.* — Vote de projets concernant : le département du Doubs (chemins vicinaux) ; la ligne de Paris à Limours : un chemin de fer funiculaire à Lyon (entre la place Croix-Paquet et le boulevard de la Croix-Rousse) ; la ligne de Corbeil à Montereau.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 *décembre de ne pas attendre plus longtemps pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage: elle diminuera les chances d'erreur et facilitera le travail de notre administration.*

Il est très utile de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimée, rectifiée s'il y a lieu.

Nos abonnés et amis peuvent être sûrs que nous continuerons de vouer tous nos efforts à une rédaction sérieuse et aussi complète que possible, dans la mesure de périodicité qui nous est permise. Notre **Chronique de la semaine** *résume dans chaque numéro les plus importantes nouvelles politiques. Nous réservons chaque semaine une place importante aux* **Nouvelles religieuses** *et nous condensons, dans la* **Petite Chronique,** *beaucoup de petits faits qu'il suffit d'indiquer d'un mot. De cette manière, il nous reste toujours de la place pour traiter les questions de doctrine, reproduire les grands et beaux documents qui doivent être la meilleure part de la Revue. Nous continuerons à consacrer des articles sérieux aux questions*

d'histoire ou de science qui exigent une plus grande étendue. Enfin nous tiendrons, comme par le passé, nos lecteurs au courant des principales publications actuelles par une analyse bibliographique des ouvrages nouvellement parus. On voit par là que la rédaction des **Annales Catholiques** *n'omet rien d'important ; et, si l'abondance des matières nous oblige parfois à différer un sujet, nous ne le perdons pas de vue : son tour arrive et, souvent, il n'a que gagné à attendre quelques jours.*

Mais c'est trop parler de notre œuvre, puisqu'elle est sous les yeux de nos lecteurs, qui peuvent la juger eux-mêmes en connaissance de cause. Nous ne terminerons cependant pas ces lignes sans rendre hommage à nos nombreux amis dont la propagande et les encouragements nous récompensent si bien des efforts et des peines que nous sommes heureux de consacrer à la défense de l'Eglise et de la société.

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an	15 fr.	»
Six mois	8	»
Trois mois	4	50

Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.

Un an	16 fr.	»
Six mois	9	»

Union postale universelle.

Un an	18 fr.	»
Six mois	10	»

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an	24 fr.	»

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Un numéro : 0 fr.53, *franco :* 0 fr. 40.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le Message. — Nouveau ministère. — Tentative d'assassinat sur M. Ferry. — Arrêt de non-lieu dans l'affaire Wilson. — Dernière heure : déclaration ministérielle.

15 décembre 1887.

Il y a bien longtemps que les Chambres n'avaient entendu la lecture d'un document aussi terne que le message de M. Sadi Carnot. C'est la victoire du système qui consiste à parler pour ne rien dire : sur ce point, l'ingénieur Carnot en remontrerait à tous les avocats de la Chambre; c'est le triomphe du gris et l'apothéose de la banalité. On dit que le style, c'est l'homme ; dans ce cas, M. Carnot doit être bien mélancolique, bien quelconque et superlativement irrésolu. Sa première communication ne soulèvera de colères que chez les radicaux et seulement

à cause des choses qu'il n'a pas dites. Un constant souci d'éviter une déclaration nette se trahit à chaque ligne par des circonlocutions et des réticences; on sent que les phrases en ont été longuement réfléchies, souvent édulcorées; que les expressions ont été adoucies, les sentiments dissimulés, les affirmations atténuées : c'est un insipide verre d'eau rougie. Aussi les applaudissements ont-ils fait défaut à ces premières paroles du président qu'on acclamait il y a dix jours; et, à l'attitude glaciale de la Chambre, M. Sadi Carnot a pu se rendre compte de l'éphémère durée du mouvement qui l'a promu à la première dignité. Des six cent seize députés et sénateurs qui l'ont élu, il n'en est pas quarante qui aient donné une marque d'approbation au document brumeux qu'il leur a envoyé.

En résumé, le premier message du président, lu par le premier ministre de son premier cabinet, produit une déception générale. On peut voir dans ce résultat la preuve que l'élection de M. Carnot n'a rien changé en France : les républicains demeurent aussi divisés et aussi ingouvernables qu'ils l'étaient jadis, et l'on entrevoit de plus en plus la nécessité d'une dissolution, sans que personne puisse prétendre que la Chambre qui succéderait à celle-ci soit plus apte à la formation d'une majorité de gouvernement.

—

Enfin nous avons un ministère, le *Journal Officiel* du 13 décembre nons en a avisés (1), mais est-ce bien un ministère que cette collection de comparses à qui M. Carnot confie les portefeuilles, après dix jours de laborieuses recherches?

Si le nouveau président a voulu que la combinaison fût marquée à son coin, l'on doit reconnaître qu'il a pleinement réussi, car les personnalité auxquelles il a finalement eu recours sont tout aussi insignifiantes que la sienne propre. Le sous-ordre Tirard évince Goblet, Clémenceau, Floquet, comme le sous-ordre Carnot a, l'autre jour, évincé Freycinet et Ferry.

Les hommes marquants de la République s'inspirent tant de haines les uns aux autres, que force leur est de s'effacer au

(1) Présidents du Conseil et Finances : M. Tirard ; — Justice : M. Fallières ; — Intérieur : M. Sarrien ; — Instruction publique : M. Faye ; — Guerre : le Général Logerot ; — Marine : M. de Mahy ; — Travaux publics : M. Loubet; — Agriculture : M. Viette. — M. Dautresme reste au Commerce et M. Flourens aux Affaires Etrangères.

profit d'invidualités sans couleur, sans force et sans avenir. A défaut de la liberté, qu'il confisque, et de la fraternité, qui se traduit à coups de revolver, le régime nous donne au moins l'égalité : — l'égalité dans la nullité. Nullité telle, qu'on peut défier le plus sagace de dire si le nouveau ministère est en majorité radical, ou en majorité opportuniste.

Les journaux opportunistes n'exultent pas, car les noms de MM. Sarrien, Faye, de Mahy, Loubet, Viette, sont pour eux cinq noms de radicaux. Les journaux radicaux ne sont pas plus fiers, car, outre que ces cinq radicaux sont plutôt des indépendants, la direction des affaires judiciaires, financières et commerciales est entre des mains nettement opportunistes.

Nous aurons d'ailleurs tout le temps de vérifier si M. Carnot a découvert de véritables hommes d'État là où tout le monde n'aperçoit qus des sous-secrétaires.

Car, en prorogeant les Chambres comme ils en ont le dessein, après avoir obtenu deux ou trois douzièmes provisoires, les nouveaux ministres vont se réserver le temps de gouverner un peu, sans devoir détaler tout de suite devant les interpellations.

En attendant, félicitons-nous de voir les affaires étrangères demeurer confiées aux mêmes mains, M. Flourens a fait ses preuves, et son remplacement eût été fâcheux au point de vue de la solidité de nos relations avec les puissances.

L'entré de M. de Mahy au ministère des colonies est également heureuse, car en dépit de ses accointances politiques, le député de la Réunion juge généralement avec clairvoyance les questions qui intéressent notre vaste empire colonial.

Il est fâcheux, par contre, que l'on change, une fois encore, de ministre de la guerre. Non que M. Ferron nous paraisse préférable à d'autres, mais est-ce un bien pour l'armée que ces mutations incessantes dans le commandement suprême, mutations qui ont toujours leur retentissement dans les règlements militaires, sans compter qu'elles amoindrissent, l'un après l'autre, tous les généraux qui sont successivement appelés à parlementer avec les Chambres?

Après cela, l'on fera certainement crédit au général Logerot, qui arrive rue Saint-Dominique avec la brillante réputation que lui a faite la campagne de Tunisie.

Tous les autres ministres sont, ou nuls, ou malfaisants : M. Sarrien figura dans le ministère Goblet, de néfaste mémoire ; M. Fallières a, sans sourciller, prêté la main à des mesures

odieuses; et que dire de M. Tirard, qui ose reprendre les finances, alors qu'il y commit naguère un simple oubli de cent millions? Il est vrai que toutes les audaces sont permises à l'heure présente, et qu'un président élu sous la pression de l'émeute ne pouvait mieux faire que de donner le gouvernement à un ancien membre de la Commune.

—

Une tentative d'assassinat, dont les conséquences ne seront pas graves, a été commise samedi au Palais Bourbon, sur la personne de M. Ferry, qui l'a échappé belle.

L'assassin, un sieur Aubertin, est un homme qui, comme l'exécuteur de M. Germain Casse, comme l'incendiaire Duval, comme tous les fervents de la dynamite et du pétrole, a pris au sérieux les maximes révolutionnaires, et s'est érigé en « justicier » des inégalités sociales. Ce n'est pas un fou, il possède toutes ses facultés ; c'est un agité, mais un agité par les doctrines farouches, qui sont colportées chaque jour dans la presse révolutionnaire. Tous les honnêtes gens protestent contre cet attentat; mais il appartient aux hommes politiques de voir dans les excès de cette nature, qui apparaissent surtout aux époques de trouble, et qui se renouvellent en ce moment d'une façon inquiétante, autre chose qu'une manifestation isolée, une vengeance personnelle, ou l'acte d'un insensé dangereux.

L'attentat de samedi doit être pour celui qui a failli et être victime et pour tous ses coréligionnaires politiques un avertissement salutaire et une sommation sans frais. N'est-ce pas M. Testelin qui a dit : « On ne discute pas avec ses adversaires, on les supprime? » N'est-ce pas feu Paul Bert qui a dit également : « On ne discute pas avec les catholiques, on les assomme comme des chiens enragés? » N'est-ce pas M. Ferry qui a mis toute une catégorie de citoyens hors la loi ? Ces axiomes du droit républicain ne sont pas tombés dans l'oreille d'un sourd ; ils portent aujourd'hui leurs fruits. Mais, chose étrange, ce sont les maîtres les premières victimes...

—

La Chambre des mises en accusation a rendu, mardi, un arrêt de non-lieu en faveur de MM. Wilson, Gragnon et Goron accusés d'avoir, dans le cours de l'enquête administrative, enlevé au dossier deux lettres de Mme Limouzin à M. Wilson.

Cette décision n'a surpris personne.

—

DERNIÈRE HEURE. — A la séance d'aujourd'hui jeudi, M. Tirard a donné, à la Chambre, lecture de la déclaration suivante :

Le cabinet qui a l'honneur de se présenter devant vous n'a d'autre ambition que celle de continuer l'œuvre de concorde et d'entente républicaines commencée dans la journée du 3 décembre.

Le pays a vu dans cette éclatante manifestation de tous les républicains de l'Assemblée nationale un gage assuré de la paix intérieure à laquelle il aspire, et il s'est pris à espérer qu'aux agitations de la politique allait enfin succéder une ère de repos et de tranquillité indispensable à la reprise des affaires depuis longtemps languissantes.

Pour répondre à cette attente, à cette volonté du pays, nous nous occuperons avec ardeur des questions financières, économiques, administratives, sociales et militaires dont la solution s'impose à la sollicitude du Parlement.

Dans l'ordre financier, nous continuerons à travailler sans relâche à rétablir l'équilibre budgétaire, momentanément troublé par une longue crise industrielle et agricole qui a sévi sur le monde entier, par l'exécution rapide des travaux nécessaires à notre industrie pour lutter contre la concurrence étrangère, par les dépenses consacrées à l'instruction de la jeunesse française, et par les sacrifices que commande la défense du pays.

De sérieuses économies ont déjà été réalisées, nous nous efforcerons d'en réaliser encore. Pour aider au rétablissement de l'équilibre budgétaire, nous appliquerons avec fermeté les mesures adoptées par nos prédécesseurs en vue de réprimer les fraudes qui lèsent à la fois le Trésor public et le commerce honnête.

Dans le même ordre d'idées, nous étudierons, avec le vif désir de parvenir à une entente, les réformes financières proposées par la commission du budget.

Nous vous demanderons, en outre, de procéder aussi rapidement que possible à la discussion des lois déjà préparées ou en préparation, qui intéressent les diverses branches du travail national, notamment : La loi relative à la responsabilité en cas d'accident dans les ateliers, usines et manufactures ; — La réglementation du travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ; — La caisse de secours et de retraite des ouvriers mineurs ; — La réforme de la législation sur les faillites ; — Le projet de loi relatif au régime des mines ; — Les lois sur les sociétés de secours mutuels et les caisses d'épargne ; — L'organisation de l'assistance publique dans les campagnes ; — Le développement de l'enseignement agricole ; — La création de chambres d'agriculture ; — L'achèvement du Code rural ; — Et enfin, nous vous demandons de hâter le vote de l'ensemble de nos lois militaires.

Tels sont, messieurs les sénateurs et messieurs les députés, les travaux auxquels nous prenons la liberté de vous convier plus spécialement ; mais, pour accomplir cette œuvre, l'union de tous les républicains est nécessaire. Nous sommes heureux de constater la bonne harmonie qui règne entre le gouvernement de la République et les nations étrangères. Désireux du maintien de la paix au dehors, nous travaillerons à l'apaisement des esprits à l'intérieur. Serviteurs dévoués du pays, nous assurerons sans faiblesse le respect de la Constitution républicaine et des lois. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés de notre tâche, mais pour si grandes qu'elles puissent être, nous accomplirons résolument tous les devoirs que nous imposent la dignité et la prospérité de la France.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE CULTE DU TRÈS SAINT-SACREMENT

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

II

L'obligation de rendre un culte à la divine Eucharistie résulte, avant tout, de la présence réelle de Notre-Seigneur dans cet auguste sacrement : c'est le motif premier, essentiel, imprescriptible ; mais ce n'est pas le seul. Nous avons encore, à cet égard, un devoir d'édification fraternelle à remplir.

Dans toute famille bien unie, les enfants se groupent autour de leurs parents et leur font un pieux cortège de respect et d'honneur; tous rivalisent de zèle pour acquitter cette dette de la piété filiale. C'est ce qu'on appelle le culte de la famille : douce et sainte tradition qui, fidèlement conservée au foyer domestique, attire, sur tous ses hôtes, les bénédictions spéciales promises par Dieu à qui honore son père et sa mère.

Or, Notre-Seigneur résidant dans l'Eucharistie, au sein de son Église, est bien vraiment le père de la grande famille catholique. Nous devons donc, nous tous qui en faisons partie, avoir pour Lui les sentiments, remplir à son égard les devoirs de fils reconnaissants et dévoués. Nul ne peut se tenir à l'écart sans mériter le titre d'enfant ingrat et dénaturé. Beaucoup, hélas ! le sont; mais loin de diminuer la ferveur des autres, cette triste constatation doit, au contraire, la stimuler et l'augmenter. Quand de telles dissidences se produisent dans une famille, ne voyons-nous pas les enfants demeurés fidèles redoubler d'efforts, cherchant ainsi à faire oublier à leurs parents ces ingratitudes et ces révoltes?

Assurément, le culte de l'Eucharistie est surtout une affaire de cœur; c'est dans le cœur qu'il doit prendre naissance et s'exercer tout d'abord. Si le cœur n'est pas de la partie et ne les inspire pas, en vain vous multiplieriez les démonstrations extérieures; Jésus ne les agréera pas. Elles n'ont à ses yeux de prix que dans la mesure où elles traduisent les pensées et les préoccupations de l'amour. Le Dieu de l'Eucharistie ne s'arrête

pas à ce qui paraît : Il regarde, Il interroge le cœur; Il dit à chacun de nous : « Mon enfant, donne-moi ton cœur (1). » Si nous consentons pleinement, nous Lui avons rendu le culte le plus parfait, le seul capable de Lui plaire.

Nous pourrions donc, à supposer que nous fussions seuls à traiter avec le Très Saint-Sacrement, nous contenter de ce culte intérieur, si tant est que, même en ce cas, l'amour puisse se contenir au dedans et ne demande pas à se manifester au dehors. Mais, par le fait, nous ne sommes pas seuls; nous vivons en contact avec d'autres âmes. Nous avons le devoir de leur donner et le droit de leur demander des exemples pour nous soutenir et nous stimuler mutuellement. Autour du Saint-Sacrement, nous devons être comme ces anges que le Prophète nous représente, devant le trône de Dieu, témoignant à l'envi leur respect et leur amour et s'excitant à le louer, en se disant l'un à l'autre : « Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des « armées; toute la terre est remplie de sa gloire (2). »

Cette sainte émulation de tous les vrais chrétiens, pour rendre leurs hommages à la divine Eucharistie, est, plus que jamais, nécessaire en face des incrédules et surtout des indifférents, si nombreux de nos jours. Qui leur ouvrira les yeux? Qui les ramènera au Dieu de leur première communion dont l'ignorance et les passions les ont détournés? Ils n'entendent plus les prédications; ils ne font pas de lectures capables de dissiper leurs illusions; ils n'ont aucun rapport avec Jésus-Christ. Comment pourra-t-il les attirer, se révéler de nouveau à ces fils qui semblent avoir dit adieu, sans retour, à la maison et à la table de leur père? Sa grâce a mille moyens de les toucher et de les convertir. Mais un de ceux qu'elle emploie plus volontiers, c'est l'exemple édifiant des âmes ferventes : c'est l'enseignement, visible à tous, qui résulte de ce culte qu'elles rendent à la divine Eucharistie. Si ces frères dévoyés ont sous les yeux, dans leur famille ou leur voisinage, le spectacle de chrétiens croyant à la présence réelle et conformant leur conduite à leur conviction; s'ils les voient témoigner, en toutes rencontres, par leurs paroles et leurs actes, un profond respect pour le Saint-Sacrement, fidèles à le visiter, saisissant toutes les occasions de l'honorer et de le glorifier, empressés à recevoir la communion, surtout s'ils sentent comme une sorte de présence réelle de

(1) Prov., XXIII, 26.
(2) Is., VI, 1-3.

Jésus dans ces âmes amenées, par leur union avec Lui, à pratiquer toutes les vertus à un degré supérieur, croyez-le bien, ils ne demeureront pas insensibles à un tel spectacle; ils l'observeront en silence, mais sans pouvoir échapper à ses mystérieuses influences. Ce sera pour eux un argument plus décisif que tous ceux de la controverse : et souvent ceux qui ne se seraient pas laissé convaincre par des discussions se rendront à cette démonstration pratique. La parole de saint Pierre se réalisera : « Ceux qui ne croient pas à la parole seront gagnés « sans parole, rien qu'à considérer l'attitude des vrais chré- « tiens par rapport à ce mystère » : *Ut qui non credunt verbo sine verbo lucrifiant considerantes castam vestram conversationem* (1).

Mais si vous ne donnez pas cet exemple aux païens de nos jours; si, malgré de belles protestations de foi, vous ne faites rien; si vous ne traitez pas Notre-Seigneur en Dieu, si vous le délaissez dans son temple, si vous désertez sa table sainte, si vous paraissez sans respect, sans recueillement au pied de ses autels, quelle impression désastreuse une telle conduite ne produira-t-elle pas sur des esprits égarés ou prévenus ? Elle contribuera à les endurcir, en leur fournissant un prétexte de persévérer dans leur incrédulité ou leur indifférence. Ils en tireront un argument sans doute bien faible en lui-même, mais qui leur paraîtra décisif; ils se diront : Si Jésus-Christ était réellement présent dans l'Eucharistie, comme ces gens le prétendent, s'ils en étaient bien convaincus, agiraient-ils ainsi avec Lui? Ne montreraient-ils pas leur foi par leurs œuvres? Et ces frères égarés que vous auriez pu ramener s'enfonceront, de plus en plus, à cause de vous, dans la voie du doute et de l'obstination. Vous deviez être pour eux une lumière secourable, leur tendre une main fraternelle, les aider à revenir à Jésus-Christ, et vous leur serez devenus un obstacle, une pierre d'achoppement et de scandale; vous leur aurez fourni de nouvelles objections et l'occasion, peut-être, de blasphémer le nom du divin Maître : *Nomen enim Dei per vos blasphematur inter gentes* (2).

L'Église se rend bien compte de l'importance de cette considération. Aussi ne cesse-t-elle d'exhorter ses enfants à rendre à l'Eucharistie ce culte qui prend facilement, aux yeux des incroyants, les proportions d'une preuve, souvent la plus

(1) Petr., III, 1.
(2) Ad. Rom., II, 24.

démonstrative de toutes. Elle les sollicite, elle les presse de ne rien négliger pour que leur foi se manifeste avec éclat. Elle veut qu'ils paraissent toujours devant l'autel et le tabernacle dans l'attitude d'un souverain respect, qu'ils ne se contentent pas d'une simple inclination, mais que tous, les femmes aussi bien que les hommes, fassent la génuflexion en présence de ce Dieu dont « le nom seul, au témoignage de l'Apôtre, fait ployer « tout genou au ciel, sur la terre et jusque dans les profondeurs « des enfers (1). »

Elle-même n'a rien tant à cœur que de procurer l'honneur du Très Saint-Sacrement. On peut dire que toutes ses sollicitudes se concentrent sur ce point. L'Eucharistie, c'est son trésor; aussi c'est là que se trouve son cœur (2). Comptez, si vous le pouvez, toutes les précautions qu'elle a prises, tous les décrets qu'elle a portés pour assurer la digne célébration du saint sacrifice de la messe et la conservation aussi respectueuse que possible des saintes espèces. De là ces règlements qui déterminent le nombre et la qualité des cierges qui brûlent à l'autel, des linges qui le recouvrent, des ornements dont le prêtre doit être revêtu pour y monter, des vases dont il se sert...

Ces prescriptions peuvent paraître minutieuses à l'indifférent; l'incrédule y trouve un sujet de railleries. Mais celui qui croit et qui aime entre sans peine dans la pensée de l'Église. Il sait bien qu'à ses yeux cet appareil extérieur s'anime, prend, en quelque sorte, une voix par laquelle elle dit à son divin Époux, comme l'épouse des saints cantiques : « Je suis à mon « bien-aimé et son cœur se tourne vers moi (3). » C'est une douce satisfaction pour elle; c'est un acte de foi, d'amour, et, en même temps, d'apostolat. Il lui semble qu'ainsi elle réalise la recommandation du Prophète : « Faites connaître, au milieu « des peuples, les merveilleuses inventions de sa charité (4). » Par ses hommages publics, ces manifestations solennelles, cette pompe qu'elle déploie autour de l'autel, elle répond, avec l'éloquence du cœur, aux négations et aux blasphèmes des impies; elle donne une salutaire leçon à l'incroyable indifférence de tant de chrétiens; surtout elle dit à Jésus : O Dieu caché, anéanti par amour, je voudrais vous faire connaître et glorifier

(1) Ad. Philipp., II, 10.
(2) S. Math., VI.
(3) Cant., VII, 10.
(4) Is., XII, 4.

autant que vous le méritez ; je souhaiterais que ma voix fût assez forte pour retentir partout, assez persuasive pour toucher tous les cœurs, et que, par suite, il n'y eût, sur la terre, aucun lieu où vous ne receviez, dans votre mystère d'amour, des honneurs dignes de vous. Du moins mon plus ardent désir est d'y travailler de toutes mes forces, ma plus grande joie serait d'obtenir, dans une large mesure, ce résultat tant désiré.

Associons-nous à ces pensées, à ces désirs de la sainte Église. Travaillons activement à leur réalisation. Dans ce but, suivons l'impulsion qu'elle nous donne ; observons les règles qu'elle nous trace ; acceptons avec empressement les pratiques qu'elle nous propose pour honorer et glorifier le Très Saint-Sacrement. Montrons-nous, en toutes circonstances, non seulement les adeptes fervents, mais encore les apôtres infatigables du culte de la divine Eucharistie.

(*A suivre.*) Mgr Lelong.

L'HYPNOTISME EXPLIQUÉ

DANS SA NATURE ET DANS SES ACTES.

Tel est le titre du volume dans lequel M. le docteur Constantin James a réuni, en les complétant par d'importantes additions, les divers articles qu'il a publiés dans l'*Univers* sur l'hypnotisme.

Parmi les nouveaux articles dont le docteur a enrichi son travail, il en est un surtout qui a une telle importance que nous sommes heureux d'en donner la primeur à nos lecteurs. Le voici :

L'HYPNOTISME ET LE LIBRE ARBITRE.

Nous voici arrivés au point capital de notre travail, la recherche du mot de l'énigme de l'hypnotisme.

Nous savons déjà que cette dernière science se borne, jusqu'à présent du moins, à reproduire ce que la maladie et les médicaments déterminent sur le système nerveux. Mais nous n'avons pas encore abordé le problème relatif à l'action qu'un individu arrive à exécuter sur un autre individu, de manière non seulement à diriger ses actes, mais encore à s'approprier sa volonté.

C'est ce problème qu'il nous faut maintenant essayer de résoudre, problème d'autant plus grave qu'il met directement en cause notre *libre arbitre*.

Commençons par rappeler ce grand fait, que tous les corps

de la nature sont pénétrés d'un agent mystérieux, qui est tout à la fois impalpable, impondérable et invisible. Cet agent, les anciens l'avaient admirablement défini quand ils disaient : « Un esprit intérieur vivifie la matière », *Spiritus intus alit*, « et c'est son souffle qui préside à ses mouvements ». *Mens agitat molem*. Aussi l'avaient-ils appelé : l'*Ame de l'Univers*.

La science moderne, elle aussi, admet l'existence de cet agent, mais de plus elle a démontré qu'il est le même pour tous les corps, inertes ou vivants, et qu'il ne varie que par ses manifestations. Elle l'a nommé *Fluide électro-magnétique* (1), ou simplement *Fluide magnétique*, parce que c'est dans l'ambre et l'aimant qu'il est le plus répandu.

Comme ce fluide va jouer un rôle prépondérant dans nos explications de l'hypnotisme, prouvons d'abord qu'il est aussi généralement répandu dans la nature qu'on l'affirme. J'y vois de plus l'avantage de le faire mieux connaître.

Il existe de même à l'état latent dans l'air que nous respirons; mais, survienne un orage, sa présence se révélera par l'étincelle de l'éclair et les éclats de la foudre.

Il existe de même à l'état latent dans les corps inertes, mais il suffit chez quelques-uns du plus léger frottement pour le rendre apparent et libre : tels sont précisément l'ambre et l'aimant.

On le rencontre également chez les animaux aquatiques, non seulement à l'état libre, mais secrété parfois en telle abondance qu'on a donné aux animaux ainsi pourvus le nom de *Poissons électriques* : ce sont surtout la torpille, le gymnote et le silure.

Enfin son existence n'est pas moins facile à constater chez les animaux terrestres. Qui ne sait qu'il suffit de passer la main sur le dos d'un chat pour en faire jaillir de petites étincelles?

Et l'homme, car c'est chez lui surtout que nous avons grand intérêt à l'étudier ?

Sous ce rapport, je suis en mesure de donner des renseignements d'autant plus précis que j'étais interne de Breschet à l'Hôtel-Dieu à l'époque où il entreprit sur les malades de son service ses belles *Recherches sur la chaleur et l'électricité animales*. Elles ont donc été exécutées non seulement en ma présence, mais avec mon concours. Or, voici ce que nous avons constaté :

(1) *Electron*, en grec, signifie ambre et *Magnes* aimant.

Le fluide magnétique existe d'une manière très sensible dans tout le corps de l'homme, mais inégalement réparti. Les endroits où on le rencontre en plus grande quantité sont les deux centres nerveux appelés cerveau et moelle épinière, ainsi que le trajet des nerfs qui en émanent, où il forme une véritable couche.

Voilà donc un premier fait parfaitement établi.

Breschet, poussant plus loin ses investigations, est arrivé à démontrer que le fluide magnétique existe en quantité inégale chez les divers individus. Il en est qui n'en renferment que des traces ; d'autres, au contraire, en sont comme saturés ; c'est là le caractère des tempéraments dits *nerveux*.

Voilà donc un second fait non moins établi que le premier.

Si maintenant nous rapprochons ces deux faits des importants travaux du professeur Charcot sur l'hystérie, nous en arrivons à conclure que l'hystérie n'est autre que la manifestation du fluide magnétique qui fait partie de notre être. Plus ce fluide sera abondant, plus l'hystérie sera développée ; il y a donc là une véritable relation de cause à effet, déterminant des actes proportionnels.

Ce fluide, que j'appellerais volontiers *fluide hystérique*, pour mieux en spécifier encore la nature et le rôle, détermine quelquefois au sein de l'économie, comme au sein de l'atmosphère, de véritables orages : c'est ce qu'on nomme des *attaques de nerfs*. Mais d'habitude il reste à l'état latant, et, pour l'en faire sortir, il faut recourir aux pratiques du magnétiseur.

Ces pratiques, nous les connaissons. Mais ce que nous n'avons pas dit, c'est la manière dont elles s'emparent de ce fluide et le mettent en mouvement. Essayons de jeter quelque lumière sur ce point jusqu'à présent si profondément obscur.

Nous venons de dire que le fluide magnétique forme autour du système nerveux une véritable couche, mais cette couche n'est pas la seule. Il y a le fluide nerveux, qui en forme une également, mais beaucoup plus importante et plus intime, puisqu'elle sert d'intermédiaire et de véhicule à ce principe immatériel qu'on nomme la pensée.

Dans quel état se trouvent ces deux couches l'une par devers l'autre ?

Il suffit, pour s'en rendre compte, de se rappeler ce que nous avons dit des nerfs vertébraux. Bien que formés chacun par deux racines, l'une sensitive et l'autre motrice, réunies en un

seul tronc, ces nerfs conservent néanmoins la complète indépendance de leur sensibilité et de leur mouvement, parce qu'il y a simplement juxtaposition, et non fusion des racines chargées de les transmettre.

Même disposition physiologique pour le fluide magnétique et le fluide nerveux ; ils sont simplement juxtaposés et non fusionnés. Mais où la différence commence, c'est au point de vue psychologique.

Ne perdons pas de vue que le fluide nerveux est l'agent de transmission de la volonté. Or, comme la volonté est libre et doit l'être d'une manière absolue, le contact du fluide magnétique ne saurait aucunement l'influencer. Ce dernier fluide reste donc à l'état latent, je pourrais dire silencieux, tant que l'individu continue de le tenir en respect. Mais, du moment où il le livre à l'ennemi, en d'autres termes, où il se met lui-même à la disposition de l'hypnotiseur, la suggestion commence et la liberté s'évanouit.

Celui-ci, en effet, débute par engourdir le fluide nerveux du sujet en le plongeant dans le sommeil. S'emparant alors de son fluide magnétique, ainsi délivré de ses liens, il le manœuvre avec la même aisance que les autres fluides du même genre, celui de la pile voltaïque par exemple, se servant des nerfs comme de fils conducteurs. Seulement, comme ces nerfs sont en communion intime avec l'intelligence, la sensibilité et le mouvement, il pourra reproduire à son gré tous les prodiges qu'on admire tant à la Salpêtrière.

La preuve que le fluide de la pile et le fluide hystérique sont bien réellement ici les mêmes facteurs, c'est que, soumis tous les deux aux mêmes épreuves, ils donnent les mêmes résultats.

Ainsi, quand vous interrompez le courant de la pile, l'action du fluide cesse de produire ; le rétablissez-vous, elle reparaît immédiatement.

De même si, réveillant l'hypnotisé, vous rendez à son fluide nerveux son empire, « le masque tombe et l'homme reste ». Mais si vous l'endormez de nouveau, il perd de nouveau aussi son individualité, et sa volonté cesse d'être la sienne pour redevenir la vôtre.

Ne semble-t-il pas que ces deux fluides, par leur antagonisme, personnifient réellement le génie du bien et le génie du mal, le bon ange et le mauvais ange ?

Quant au petit « jeu » dont nous venons de parler, il réussit

d'autant mieux qu'on le répète plus souvent, le fluide nerveux perdant à mesure tellement de son ressort qu'il finira par céder à la première « passe » de l'hypnotiseur. A ce degré, l'individu ne jouit réellement plus de son libre arbitre.

Non, il n'en jouit plus. Mais à qui la faute? Pourquoi s'être exposé ainsi de gaieté de cœur au danger, alors qu'il a été dit : « *Quiconque aime le péril y périra ?* »

Voilà pour l'action directe de l'hypnotiseur sur l'hypnotisé.

On s'est grandement étonné que cette action pût s'exercer de même à distance. Et pourquoi? Mais il n'y a pas de distance pour le fluide magnétique. Ne sait-on pas que l'étincelle de la pile met à peine une seconde pour franchir un espace de dix mille lieues, c'est-à-dire pour faire le tour du monde ?

On s'expliquera de même comment l'hypnotisé, une fois sorti de son sommeil, n'a aucun souvenir de ce qui s'est passé. C'est qu'il n'a été que l'agent physique de la volonté de l'hypnotiseur. Or, un agent physique n'a pas de mémoire. Est-ce que la pile se souvient d'avoir écrit, dessiné, fait de la musique et bien d'autres choses encore sur le continent américain, à l'aide d'un fil qui, parti d'Europe, a franchi l'Atlantique ?

Enfin, on s'est demandé comment un acte ordonné par l'hypnotiseur pendant le sommeil du sujet, sera forcément accompli par celui-ci alors que, réveillé, il ne sera plus soumis à son influence. Ainsi l'hypnotiseur veut que le lendemain, à telle heure et à tel endroit, le sujet exécute tel acte, et le lendemain, à l'heure dite et à l'endroit indiqué, cet acte sera exécuté par lui ponctuellement.

En voici, je crois, l'explication.

Au moment où l'hypnotiseur a suspendu son action, l'ordre était donné, et il a bien fallu que cet ordre eût son entier accomplissement, en vertu de ce qu'on appelle la *suggestion à échéance*. Ici donc l'effet survit à la cause.

Pour faire mieux comprendre encore le phénomène, j'emprunterai un exemple à ce qui se passe dans certains exercices de polygone.

Voici un artilleur à sa pièce. Vous lui ordonnez de suspendre le feu au moment où il vient de tirer le dernier coup. Fort bien. Mais le projectile lancé par ce dernier coup, n'en continuera pas moins de suivre son parcours, jusqu'à ce qu'il ait atteint le but fixé par le calcul.

De même pour l'ordre donné par l'hypnotiseur. Le *coup est*

parti! Pour que cet ordre puisse s'arrêter en route, il faut que l'hypnotiseur le décommande lui-même. Il lui suffira pour cela d'endormir de nouveau le sujet et de lui suggérer de n'en rien faire. Alors tout sera dit.

Je ne pousserai pas plus loin l'étude de ces questions, car il me faudrait quitter le terrain des faits pour aborder celui des hypothèses, en d'autres termes, remplacer la réalité par la fiction. D'ailleurs, ce que j'ai voulu surtout établir, et je crois y être parvenu, le voici :

« Chacun de nous porte en soi son *libre arbitre* ainsi que les moyens de le défendre. S'il le perd, c'est qu'il s'est exposé volontairement à le perdre. »

Ainsi s'exprime le docteur Constantin James. A-t-il réellement trouvé le mot de l'énigme ? Tout ce que nous pouvons dire sans craindre d'être démenti par personne, c'est qu'il était impossible de déployer plus de science, de sagacité et de logique pour la défense d'une meilleure cause.

L'ALLEMAGNE ET LES JÉSUITES

On écrit de Berlin à la *Défense :*

Débarrassez-moi du suffrage universel, disait un jour M. de Bismarck à M. Windthorst, et *je vous rendrai les Jésuites.*

Je ne sais si le centre serait disposé à accepter cette étrange transaction, mais ce qui est certain, c'est que les catholiques d'Allemagne désirent vivement le retour de la Compagnie de Jésus. La question a été effleurée lorsque le gouvernement de Berlin a signé les *préliminaires* de la paix avec Rome. Malheureusement à cette époque le *spectre du jésuitisme* a soulevé une violente tempête dans le clan libéral, et les catholiques ont dû se contenter de revendications partielles. Les Jésuites restent jusqu'à ce jour exclus de l'empire d'Allemagne. Cet exil ne saurait durer éternellement.

Le *Kulturkampf* a pour ainsi dire commencé par la loi contre les Jésuites; il ne sera définitivement enterré que le jour où cette grande iniquité sera rayée de la législation de l'empire. Ainsi pense le centre, et quelques journaux allemands annoncent que le vaillant parti catholique est sur le point de prendre l'initiative à ce sujet. Il se peut donc que très prochainement le Reichstag soit le théâtre d'une grande bataille oratoire en

faveur des Jésuites. La voix de la justice et du droit sera-t-elle écoutée? Aura-t-elle raison de la haine des uns et des préjugés sectaires des autres? L'avenir nous le dira.

On espère que la cour impériale sera favorable au retour des Jésuites. En tout cas, cet acte de justice serait pour l'empereur, qui est au bord de la tombe, et pour le kronprinz, qui se meurt sur les marches du trône, un excellent passe-port pour le grand voyage de l'éternité.

Quant aux libéraux, ils seront en grande partie hostiles aux fils de saint Ignace. Malgré leur versatilité habituelle, ils resteront fidèles à leur programme anticlérical. Chez MM. de Benningsen, Gneist et consorts, tout change, tout se modifie, excepté la haine contre l'Église catholique. Le libéralisme a préparé, provoqué, soutenu, envenimé le Kulturkampf. Dès qu'il sera question des Jésuites, on le verra mobiliser toutes ses forces pour repousser ces terribles champions de l'ultramontanisme. Nous entendrons de nouveau les arguments que Gneist, le fameux *professeur qui sait tout prouver*, a fulminés du haut de la tribune, en 1872, lors de la discussion de la loi contre les Jésuites.

A ce propos il ne sera peut-être pas inopportun de rappeler en peu de mots la campagne que les libéraux ont dirigée contre la Compagnie de Jésus au début du Kulturkampf. A la faveur de la Constitution du 5 décembre 1848 et du 31 janvier 1850, les Jésuites purent exercer librement leur ministère dans les pays soumis à la Prusse. Ils jouissaient d'une large tolérance qui équivalait à une existence légale.

Après la guerre de 1866, M. de Bismarck passa aux libéraux, et dès lors la guerre contre les ordres religieux n'était plus qu'une question de temps. Dans le courant de l'année 1860, on ameuta la canaille de Berlin contre deux pauvres Dominicains qui avaient ouvert une chapelle dans un des faubourgs de la capitale. Cet acte de violence fut suivi d'un mouvement *factice* de pétitionnement dirigé contre les moines. Des localités protestantes qui n'avaient plus vu de froc depuis trois siècles, se plaignaient des empiètements des Jésuites. De tels faits étaient aussi ridicules qu'odieux; mais les libéraux ne reculent pas devant l'absurde, et en 1870 le franc-maçon Bluntschli demanda l'expulsion des Jésuites au Congrès protestant de la Warlbourg. Bluntschli était un ami du chancelier. En sonnant le premier coup du Kulturkampf, il était assuré de la connivence de

l'homme d'Etat qui tenait en ses mains les destinées de l'Allemagne.

Les Jésuites étaient condamnés : ils avaient contre eux les Loges maçonniques, les libéraux protestants et les vieux catholiques. On les exécuta au Reichstag pendant la session d'été de l'année 1872.

Ce fut le 15 mai que commença la lutte. On avait nommé une commission chargée d'examiner les pétitions qui demandaient le renvoi des Jésuites. Le rapporteur de cette commission, M. Gneist, proposait une loi interdisant aux membres de la Compagnie tout séjour en Allemagne sans permission préalable du gouvernement. Le docteur Moufang, de Mayence, prit alors la parole pour défendre les Jésuites.

Dans un discours d'une admirable éloquence, il réfuta les accusations dirigées contre eux. Il n'eut pas de peine à démontrer combien il était ridicule et injuste de prétendre que les Jésuites n'ont ni patriotisme, ni charité, ni conscience. Le pays n'a pas de meilleurs citoyens qu'eux ; leurs œuvres et leur vie de chaque jour en fournissent un éclatant témoignage.

Le discours de M. Moufang était irréfutable ; mais l'éloquent député de Mayence avait parlé devant une assemblée dont le siège était fait. Il ne trouva d'écho qu'auprès du centre. Les orateurs qui le suivirent reçurent des applaudissements pour les plus grandes absurdités. L'ex-rédacteur de la *Kreuzzeitung,* le « famulus » Wagener de M. de Bismarck, accuse les Jésuites de polonisme : on l'applaudit. Le prince de Hohenlohe (actuellement gouverneur d'Alsace-Lorraine) prétend que les Jésuites, appuyés sur le *Syllabus*, combattent l'état moderne et qu'il faut les chasser : on applaudit.

M. Windthorst-Berlin (le cousin du grand Windthorst) démontre que la *Morale* de Gury est un livre abominable et immoral, et tous les libéraux pudibonds, M. de Hohenlohe en tête de rougir comme des jeunes filles. Le lendemain la lutte se poursuit. Le Badois *Liefer* soutient gravement que les Jésuites sont des adversaires de la civilisation qu'on ne saurait tolérer dans le pays de la *Culture* à outrance.

Le démocrate *Gravenherst* prend la défense des Jésuites au nom du droit commun. Cette voix indépendante n'est pas plus écoutée que celle de M. Reichensperger, qui examine la question au point de vue juridique. Les libéraux voulaient en finir avec le catholicisme en Allemagne et, dans ce but, il s'agissait

avant tout de mettre à la porte les Jésuites. Le projet de loi de Gneist fut lui-même trouvé insuffisant, et après plusieurs modifications successivement repoussées, on s'arrêta enfin à la forme suivante qui fut discutée à la première lecture, le 14 juin :

« Aux membres de la Compagnie de Jésus et des congrégations affiliées, le séjour de l'empire d'Allemagne est interdit, même quand ils sont de nationalité allemande. »

Outre les Jéuites, cette loi frappait les congrégations suivantes, explicitement nommées par une disposition du Conseil fédéral : les *Rédemptoristes,* les *Lazaristes,* les *Pères du Saint-Esprit* et la *Société du Sacré-Cœur de Jésus.*

La séance du 14 juin fut des plus mouvementées. M. de Mallinckrodt, l'un des chefs du centre, prononça une plaidoirie admirable que la *Democratische Zeitung* appelle un chef-d'œuvre. Un autre journal hostile au catholicisme, la *Weser Zeiung* ajoute : « Dire que ce discours n'est pas spirituel, ni d'une grande force logique, ce serait une injustice évidente. » Et en effet, M. Mallinckrodt renversait avec une dialectique irrésistible tout l'échafaudage des accusations dressées contre les Jésuites. « Voilà vingt cinq-ans, s'écria-t-il, que la Compagnie de Jésus exerce son ministère en Allemagne; or, on n'a pas cité un seul fait illégal que l'on puisse imputer à l'un ou à l'autre de ses membres ! »

Mais ni la parole véhémente de Mallinckrocdt, ni la logique sévère de Windthorst, ni la critique impitoyable de Lasker ne réussirent à triompher de l'obstination du Reichstag. On écouta les calomnies du *famulus* Wagener, les étranges déclarations de Kardorff, les banalités du professeur Gneist, et, à la seconde lecture, le 17 juin, une forte majorité adopta les articles suivants :

« Paragraphe premier. — La Compagnie de Jésus et les ordres similaires sont exclus du territoire de l'empire allemand.

« § 2. — La fondation de tout nouvel établissement est interdite. Les établissements existants devront être dissous dans un délai à fixer par le Conseil fédéral, délai qui ne pourra pas dépasser six mois.

« § 3. — Les membres de la Compagnie de Jésus et des ordres simillaires peuvent être expulsés, s'ils sont étrangers ; s'ils sont Allemands le séjour de certains lieux déterminés peut leur être accordé ou interdit. »

Adoptée par une majorité certaine, cette loi eut pour adver-

saires le *centre*, les *Polonais*, une partie des *progressistes*, tous les *démocrates* et deux *nationaux libéraux* : Lasker et Kanneglesser.

Les libéraux triomphaient et une première iniquité était commise. D'autres allaient fatalement suivre, car on ne fait pas au libéralisme anticlérical sa part; dès qu'il entre dans un gouvernement, il l'envahit tout entier. L'expulsion des Jésuites était le prélude des lois de mai.

Dans la pensée des libéraux le réseau de toute cette législation tracassière devait étouffer le catholiscisme en Allemagne. On sait comment leurs espérances ont été déçues. Les catholiques allemands sont sortis de la persécution plus forts que jamais et le centre a tenu en échec la stratégie du chancelier. Le Kulturkampf a amené deux résultats également désagréables au gouvernement : il a retrempé les catholiques et fortifié les socialistes.

On avait fait fausse route : c'était évident. A Berlin, on a eu le bon sens de reconnaître la faute et le désir de la réparer. Sans aller précisément à Canossa, le chancelier a rebroussé chemin et tendu la main au Saint-Siège. L'œuvre de pacification est commencée, il faut espérer qu'on aura le courage de la mener jusqu'au bout. Le fier Atride finira par se réconcilier complètement avec Calchas : et ce sera un grand bienfait religieux et social pour l'Allemagne.

LE DÉPEUPLEMENT DES LYCÉES LAIQUES

M. Francisque Sarcey, un franc-maçon — s. v. p. — signale dans la *République française* un fait qui est singulièrement instructif. Il est constaté officiellement par M. Gréard, directeur de l'enseignement officiel en France, que les lycées se dépeuplent. Nous citons :

M. Gréard vient de signaler officiellement, à la première séance du conseil académique, un fait qui n'était déjà plus un secret pour personne, et dont j'ai parlé ici moi-même à diverses reprises. Sauf à Paris, où la population des lycées se maintient, si elle n'augmente, partout ailleurs elle est en décroissance. M. Gréard n'avait à s'occuper que de l'Académie de Paris; mais ce qu'il dit des lycées et des collèges qui sont de ce ressort peut s'appliquer à tous les lycées et à

tous les collèges de France. Dans tous, sauf quelques exceptions, bien entendu, qui ne prouvent rien contre la règle, le nombre des élèves tend à diminuer.

Quelle est la cause de ce dépeuplement? C'est encore M. Gréard, peu suspect de cléricalisme, qui va répondre :

La principale, c'est la mesure renouvelée encore cette année de *supprimer l'enseignement religieux* dans les établissements de l'Université. *Tous les rapports des inspecteurs constatent que les familles tiennent à cet enseignement*, et que l'on risque de se les aliéner en persévérant dans cette voie.

Cette voie, qui l'a ouverte? La franc-maçonnerie et la libre-pensée devenues maîtresses de l'enseignement officiel. C'est la voie de la sécularisation ou plutôt de l'athéisme plus ou moins déguisé sous le masque de la *neutralité*. M. Gréard reconnaît que les familles en masse refusent d'entrer dans cette voie. Et elles ont bien raison. Elles ne veulent pas qu'on élève leurs enfants sans Dieu parce qu'elles savent que ceux qui ne veulent plus de Dieu ne veulent plus de maîtres : « Ni Dieu ni maître. » C'est une conséquence logique.

Or, voici ce que M. Francisque Sarcey dit lui-même à ce propos :

Les considérations de M. F. Sarcey donnent une triste idée de la façon dont « l'enseignement religieux », supprimé par la Loge, était donné naguère dans les lycées. On serait tenté d'y voir plutôt un trompe-l'œil, destiné à duper les familles. Quoi qu'il en soit, les aveux de M. F. Sarcey ont du bon. C'est pourquoi nous les citons :

M. Gréard est mieux placé que personne pour le savoir au juste; moi-même, dans la petite sphère où j'évolue, j'ai eu vingt preuves de ce qu'avance M. le vice-recteur de l'Académie de Paris.

J'avoue ne rien comprendre à cet ostracisme ; je me rappelle le temps où nous faisions nos classes au lycée. Il y avait en ce temps-là un enseignement religieux, *et l'on était peu ou prou obligé de le suivre comme tous les autres exercices du programme* (!) Mais il en était de cet enseignement-là comme de tous les autres : *les élèves n'en prenaient jamais que ce qu'ils voulaient bien*, que ce qui allait autour de leur esprit, aux traditions de leur famille aux souvenirs de leur éducation première.

Les aumôniers faisaient leurs instructions ; dans le milieu où je me suis trouvé, milieu de bourgeoisie sceptique et voltairienne (la bourgeoisie était encore voltairienne entre 1840 et 1847), *je ne me*

souviens pas d'avoir eu un seul de mes camarades qui ait donné ombre d'attention à cet enseignement. Mais il est probable que dans d'autres établissements, à Lyon, par exemple, à Angers ou à Nantes, ces messieurs trouvaient des auditeurs plus dociles et plus portés à croire.

Je sais qu'à Lyon, notamment, il y avait parmi les professeurs de philosophie un abbé, l'abbé Noirot, dont l'influence a été extraordinaire sur les élèves qui ont passé par ses mains.

A l'Ecole normale, on reconnaissait aisément les élèves qu'il avait formés : ils apportaient chez nous des façons de voir spéciales, des tours d'esprit particuliers; tous portaient une marque d'enseignement catholique profondément empreinte.

Croyez-vous bonnement que c'était lui seul qui les avait faits? Eh! non, ils avaient déjà reçu dans les familles une éducation qui les prédisposait à profiter de cet enseignement, et, si la famille n'avait pas su que l'abbé Noirot était là, qu'il pousserait les enfants dans la voie où elle les avaient engagés elle-même, elle les eût mis de préférence chez les Jésuites.

C'est une niaiserie, dans un pays qui compte tant de catholiques, les uns fervents, les autres affichant la prétention de l'être, et par cela même plus intolérants que les premiers, *c'est une pure niaiserie, de les éliminer et de n'en pas tenir compte.*

A supposer que l'enseignement religieux soit un enseignement détestable, les élèves nés de familles pieuses ou soi-disant telles le recevront, au lycée en un milieu où son venin, si venin il y a, sera corrigé dans une certaine mesure par l'atmosphère ambiante des autres enseignements, des conversations entre élèves, des journaux lus à la dérobée, *par ce souffle de libre-pensée qui se dégage, bon gré mal gré, des vieux murs d'un établissement universitaire.*

Ces enfants que vous chassez de chez vous, vous les envoyez, cela est inévitable, aux Dominicains et aux Jésuites. En êtes-vous plus avancés? Les familles mêmes en sont-elles plus contentes? Elles veulent un enseignement religieux, mais, à part les enragés du catholicisme, elles le veulent discret, tempéré, composant avec les nécessités de la civilisation moderne (?) *Elles veulent une religion qui ne soit pas trop religieuse* (!) C'est de l'inconséquence, si vous voulez, mais il n'y a que cela dans le monde, des gens inconséquents.

La vie est le perpétuel triomphe de l'illogisme, et surtout en France, où l'on se plaît aux côteaux modérés, où l'on est volontiers juste milieu, où le paysan et le petit bourgeois vont à la messe aux grandes fêtes de l'année et s'en privent le reste du temps. Cette conduite est absurde ; mais le Français est ainsi fait, et vous ne le changerez pas. Quel avantage trouvez-vous à le jeter rudement à l'autre extrémité, à faire de cet homme flottant entre le catholicisme et la libre-pensée un fanatique ultramontain ?

C'est pour protéger la libre-pensée au collège que vous en excluez l'aumônier? Ah! laissez-moi rire! Vous ne vous rappelez donc plus votre jeunesse? *Elle est jolie, l'influence que peut prendre sur des enfants, élevés d'une certatne façon, nourris de certaines doctrines, un homme en robe noire qui leur fait un cours une ou deux fois par semaine!...*

Qu'on ait peur de l'aumônier faisant son cours, comme les autres professeurs, et enseignant ce qu'il sait, la religion, c'est de la farce!

Et puis, est-ce que, même pour des libres-penseurs ce n'est pas une nécessité de connaître les opinions religieuses des hommes avec qui ils sont destinés à vivre? Comment! vous admettez qu'on leur enseigne ce que Leibnitz a pensé de l'harmonie préétablie et Spinoza de la liberté, et Dieu sait pourtant qu'ils n'auront jamais à faire dans la vie ni de Spinoza ni de Leibnitz! et vous ne voulez pas qu'on les renseigne sur ce que pensent, croient, pratiquent (à tort ou à raison, ce n'est pas l'affaire), des milliers et des milliers de personnes avec qui ils fraieront toute leur vie!

Mais si vous tenez à ce que leur libre-pensée ne soit pas une négation vaine et prudhommesque, encore faut-il qu'ils aient une connaissance exacte de ce qu'ils refusent de croire!

Assurément il y a beaucoup, énormément de réserves à faire sur le langage d'un hypocrite qui consiste à dire : Conservez l'aumônier au lycée afin d'amorcer les familles pieuses et de leur faire croire à un enseignement religieux qui en réalité est sans efficacité grâce au « souffle de libre-pensée qui se dégage bon gré mal gré des vieux murs d'un établissement universitaire ; » conservez la religion et l'aumônier comme une enseigne. Le lycée se charge de faire de l'enfant catholique un homme « flottant entre le catholicisme et la libre-pensée! »

Le F.·. Maç.·. Sarcey est obligé d'avouer que « c'est une « niaiserie dans un pays qui compte tant de catholiques de les éliminer et de ne pas vouloir en tenir compte. » Il est obligé d'avouer que les familles, en immense majorité, veulent un enseignement religieux pour leurs enfants! Ah! si elles avaient su à quoi s'en tenir sur le surveillant d'enseignement religieux dont il réclame le rétablissement, elles auraient certainement envoyé leurs fils aux Jésuites et aux Dominicains. C'est pour empêcher cela que M. Sarcey réclame contre une *sécularisation* trop brutale!...

Sous ce rapport la sécularisation radicale est peut-être un moindre mal que le régime hypocrite dont M. Sarcey fait l'éloge. Qui sait si les familles ouvrant de mieux en meuix les

yeux ne finiront pas par y voir complètement clair! Le jour où il en serait ainsi, et il approche, le dépeuplement des lycées serait un fait accompli. La jeunesse cesserait d'être livrée à des établissements officiels au nom de la « tolérance », l'atmosphère ambiante, l'influence de l'enseignement laïque, les conversations entre élèves, les journaux lus à la dérobée et le souffle de la libre-pensée, annihilent les bienfaits de l'éducation religieuse et crétinisent l'enfant sous prétexte qu'il faut, pour « protéger la libre-pensée », lui enseigner « une religion pas trop religieuse » (!) et empêcher le jeune homme de devenir un « fanatique ultramontain », c'est-à-dire un chrétien croyant, pratiquant, logique et sincère !

Que les familles qui confient leurs enfants à nos lycées, méditent les confessions du franc-maçon Sarcey !

CE QUE SONT LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES.

Un des discours les plus remarquables qui aient été prononcés au récent Congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, c'est sans contredit celui de M. le vicomte de Vareilles-Sommières, doyen de la Faculté de droit à l'Université catholique de Lille, discours prononcé comme on le verra, dans le compte rendu de ce Congrès, à la troisième séance du jour.

Quelle est l'utilité des Universités catholiques en général et des Facultés de droit en particulier? C'est la double question à laquelle M. de Vareilles-Sommières a répondu avec une compétence indéniable, dans un rapport qui est un chef-d'œuvre de finesse et de précision.

Cette étude est apelée à faire le plus grand bien dans notre pays. Trop souvent des familles chrétiennes n'apprécient pas suffisamment l'immense bienfait dont l'épiscopat a doté notre pays, en fondant l'Université catholique. Trop souvent ces familles sont portées à croire que l'enseignement neutre des Universités officielles n'offre plus de danger une fois qu'on a franchi l'étape du cours de philosophie. Le discours de M. de Vareilles fait justice de cette illusion, et

c'est pourquoi nous voulons en placer de nombreux extraits sous les yeux de nos lecteurs. Ce discours mérite à tous égards de fixer l'attention et de provoquer les réflexions sérieuses des familles qui attachent du prix à la conservation de la foi de leurs enfants.

Le discours s'ouvre par un exposé de ce qu'a fait l'Etat en France, depuis plusieurs années, pour ravir en détail aux catholiques le peu de liberté qui leur était accordé en ce qui concerne l'enseignement supérieur. Ce tableau est tracé avec une douce ironie, qui fait admirablement ressortir la perfidie et l'hypocrisie des adversaires de l'enseignement catholique.

Il y a douze ans, dit l'orateur, que la liberté de l'enseignement supérieur fut à moitié conquise, et que deux cents hommes de science, presque tous jeunes, se levèrent à l'appel des évêques et quittèrent des carrières brillamment commencées ou laborieusement préparées, pour fonder au centre et aux quatre points cardinaux de la France cinq Universités catholiques.

Jamais troupe vaillante ne partit pour une expédition avec plus d'enthousiasme, jamais navigateurs hardis ne s'élancèrent à la recherche de terres nouvelles avec plus d'espérance que ces hommes n'entreprirent de fonder en France le haut enseignement catholique. Le mot magique de liberté faisait battre leurs cœurs. Ils foulaient un sol délivré en partie des entraves et des méthodes uniformes et immobiles du monopole. Ils avaient la mission sublime de rétablir l'union entre la religion et la science, qui vivaient en étrangères depuis cent ans, et ils sentaient que cette œuvre était la plus grande, la plus urgente qu'on pût accomplir à la fin de ce siècle, et qu'aucune ne pouvait procurer plus de gloire et plus de profit à l'Eglise et à la France, les deux mères qu'ils aimaient d'un indivisible amour.

Ils ne soupçonnaient pas, dans cette heure enchantée qu'un gouvernement français pût désormais leur envier la part de liberté qui leur avait été reconnue et leur en vouloir de servir avec une égale ardeur la religion française et la science française. La surprise fut douloureuse lorsqu'ils comprirent que les pouvoirs publics, un an à peine après l'avènement des jeunes Universités, tramaient leur anéantissement. Sans se préoccuper des dépenses engagées, des sacrifices consommés, des carrières brisées

ou délaissées, et comme si les lois de la justice n'obligeaient pas le Souverain lui-même, le législateur méditait de revenir sur la parole donnée quinze mois auparavant. Un peu de honte l'empêchait de détruire brusquement les nouveaux établissements, mais il voulait les blesser habilement à mort et les abandonner à une lente agonie qui passerait aux yeux de la foule pour la conséquence et la preuve d'un manque de vitalité.

Aujourd'hui, que nous avons survécu à ces blessures et que nous sommes rompus à toutes les épreuves, c'est sans colère et sans amertume que nous en parlons, et il nous plaît même de nous les rappeler une à une.

Sous prétexte de maintenir le niveau des examens, en réalité pour affaiblir le prestige des Facultés libres et pour intimider leurs étudiants, on abolit le jury mixte, qui était plus sévère que les Facultés officielles.

Pour nous diminuer encore plus, on nous ravit le titre d'Université que de surhumains efforts nous avaient acquis sur la foi des traités.

Pour qu'aucune ressource née de nos établissements ne vînt alléger les héroïques générosités des catholiques, on supprima les droits d'inscription que nous touchions et on doubla les droits d'examen que nous ne percevions pas.

La magistrature et d'autres fonctions publiques furent rendues inaccessibles aux jeunes catholiques, et la peur fut placée en sentinelle à nos portes pour écarter ceux qui n'ont pas le cœur ferme.

Les administrations locales suivirent l'exemple parti d'en haut. En tout autre pays et en tout autre temps, les cités eussent volontiers fait des sacrifices pour aider les évêques et les particuliers à les doter de si nobles établissements : à plus forte raison eussent-elles été ravies de voir surgir dans leur sein des Universités toutes faites et toutes payées. En Amérique, les municipalités protestantes contribuent souvent aux fondations catholiques qui peuvent augmenter l'importance de leurs villes et les encouragent toujours par la justice et la bienveillance de leurs procédés. En France, les municipalités s'efforcèrent de repousser ou de renverser des œuvres grandioses qui leur apportaient de nouveaux éléments de prospérité et qui étaient tout de suite devenues pour elles un titre de gloire dans le monde entier ; et des cités obérées dépensèrent des millions pour ne pas être gratuitement enrichies et illustrées.

Aux perpétuelles attaques du dehors se joignirent parfois ces difficultés intérieures, qui sont inévitables dans toute entreprise humaine, et surtout dans des œuvres toutes nouvelles, immenses, où le recrutement, le commandement, la discipline, tout doit être improvisé comme sur un champ de bataille.

Qu'on songe enfin aux embarras financiers nés de l'appauvrissement général du pays et de la multiplicité des œuvres engendrées par la persécution même, et l'on conclura que les jeunes Universités, si frêles encore en apparence, doivent avoir au fond des muscles d'acier pour tenir bon contre tant d'ennemis et surmonter tant d'obstacles.

Une ou deux, sans cesser de lutter, sont tombées sur un genou. Elles se relèveront ; elles se relèvent déjà.

Celle de Lille n'a point faibli ; elle a su maintenir ses cinq Facultés ; elle a vu s'accroître le nombre de ses étudiants ; elle a donné à ses services une installation et une organisation qui peuvent être égalées, mais non point surpassées.

Mais ce que douze ans d'un si rude apprentissage ont fortifié dans le sein de tous les croisés de la Science, c'est la conviction de la grandeur de leur mission. Il est suffisamment démontré que leurs ennemis partagent cette conviction. Les amis, comme il arrive souvent, en sont peut-être moins profondément pénétrés que les ennemis, et il n'est pas inutile de rappeler par intervalles aux catholiques réunis en Congrès l'importance suprême des positions que défend l'enseignement supérieur catholique.

Chemin faisant, M. de Vareilles-Sommières ne néglige pas de prendre acte des éloges que la force de la vérité arrache à des ennemis tels que M. Lavisse, directeur des études historiques à la Faculté (officielle) des lettres de Paris, et M. Spuller, ministre de l'instruction publique, en faveur des Universités catholiques et de celle de Lille en particulier.

Voici comment s'exprime M. Lavisse dans la *Revue internationale de l'enseignement :*

Voyez comme a procédé l'Université catholique. Elle a commencé par s'installer grandement. Dans un des quartiers qui ont été ouverts, lors du dernier agrandissement de la ville et où se trouvent le jardin Vauban et le bois de Boulogne, elle a choisi un immense

terrain. Au centre, elle a bâti une vaste et belle construction, qui contient la chapelle, l'hôtel du Recteur, les services administratifs, les Facultés de droit et des lettres, une très bonne bibliothèque de 70,000 volumes. Ce bâtiment à trois étages développe sur un grand jardin sa façade d'environ 120 mètres. La construction est aménagée en vue d'agrandissements futurs; des murs d'attente annoncent que l'on compte sur l'avenir. Autour du bâtiment central s'élèvent la Faculté de médecine avec un jardin botanique, la Faculté des sciences et des « maisons de famille, » où sont reçus les étudiants. Tout cela forme un groupe imposant, donnant la sensation de l'unité d'ensemble, d'efforts variés se prêtant un secours réciproque, poursuivant un même but. Tout cela tient sa place sous le soleil, attire le regard, commande l'attention. La municipalité de Lille et l'Etat auront beaucoup à faire pour faire aussi bien... L'Université catholique, si bien installée qu'elle soit, ne s'enferme pas chez elle. Deux écoles annexes, l'école des hautes études agricoles et l'école des hautes études industrielles, sont là pour prouver qu'elle entend ses intérêts, qu'elle veut rendre la science estimable aux yeux des gens pratiques et démontrer son utilité dans cette région industrielle et agricole dont Lille est le chef-lieu. Voilà encore de bons exemples à suivre. Nos Facultés ont eu longtemps le tort de vivre sur elles-mêmes. C'étaient des personnes abstraites qui ressemblaient les unes aux autres, en quelque lieu qu'elles fussent placées, comme un régiment en garnison à Bordeaux ressemble à un régiment en garnison à Lille, comme la recette de Toulouse ressemble à celle de Nancy... La municipalité lilloise a contribué, pour une large part, à fonder une école industrielle. Cette école devrait être rattachée à la Faculté des sciences et doublée d'une école d'agriculture. Mais alors, dira-t-on, vous nous proposez tout simplement de point en point l'Université catholique? De point en point précisément... n'étant point empêtrés comme nous par des considérations de toutes sortes, taillant en plein drap neuf, créant un présent, tandis que nous sommes occupés à raccommoder un passé, ils font une chose que nous sommes réduits à envier; car cette Université, il faut bien qu'on le sache, est puissante et redoutable. Elle n'est pas seulement pourvue de tous les moyens d'enseignement et de travail. Elle s'est incorporée à la Flandre, elle s'y est incarnée... Je ne blâme ni ne récrimine; je suis bien plus près d'admirer... De cette concurrence entre les deux grands partis qui se disputent, à l'heure qu'il est, la région du Nord, profiteront, — c'est par là que je veux terminer — la science et la patrie française.

Il y a quelques jours à peine, continue M. de Vareilles-Sommières, le ministre de l'instruction publique, M. Spuller, faisait en propres termes, à la tribune du Sénat, la déclaration

suivante : « L'Université catholique de Lille est un vaste et magnifique établissement que nous sommes réduits à admirer et même à envier ». Il nous donnait lui-même ce titre d'Université qu'il nous défend de porter, tant il est vrai que la réalité des choses et les règles du langage échappent à la puissance de la loi.

Quand l'enseignement supérieur libre n'aurait fait que rendre son vrai sens au mot d'université, et surtout la vie à la grande chose qui seule mérite ce beau nom, il aurait bien mérité de la science et de la France. C'est le spectable des Universités libres, principalement peut-être de celle de Lille, la plus complète, qui a inspiré à l'État la pensée et le désir de reconstituer aussi ces grands foyers scientifiques qui, depuis la Révolution, n'existaient plus chez nous. C'est à nous que les Facultés de l'Etat doivent de sortir de l'isolement où elles jetaient un pâle éclat, de se rehausser les unes les autres, de faire partie d'un tout qui a de l'ampleur et de la majesté. »

L'éloquent rapporteur montre ensuite directement l'excellence de l'œuvre dont il est le défenseur autorisé. A cet effet il passe en revue chacune des Facultés qui composent une Université catholique, montrant pour chacune et pour toutes, principalement pour la Faculté de théologie, quels bienfaits elles apportent aux catholiques, pourvus par elles de toutes les armes qui leur sont aujourd'hui nécessaires pour défendre leur foi. Citons encore :

... Parmi toutes les Universités qui, grâce à notre exemple, se reconstituent en France, les Universités libres catholiques resteront les plus complètes, ou plutôt les seules complètes; car seules elles ont la Faculté de théologie. Une Université sans Faculté de théologie ne mérite pas le nom d'Université, car, loin d'embrasser l'universalité des connaissances humaines, elle laisse de côté la science la plus vaste, la plus haute, la plus palpitante d'intérêt pour l'humanité. Comment voir tout où Dieu n'est rien ? La Faculté de théologie a été la pierre angulaire de toutes les anciennes Universités. Les Universités étrangères ont une Faculté de théologie. C'est en France seulement, sans l'existence des Universités libres, qu'on verrait ce spectacle étrange d'un haut enseignement où la science qui traite de Dieu, de la création, de la mort, de la vie future, n'aurait pas ses

chaires magistrales à côté de celles des sciences qui traitent de nos moindres intérêts. Aucune de celles-ci n'est du reste entière sans la théologie. La science de Dieu contient le dernier mot de toutes les autres. Sans la Faculté de théologie, les quatre autres peuvent être juxtaposées, mais ne sont pas unies ni même achevées; ce sont des colonnes qui ne relient aucune voûte et qui ont l'aspect d'un monument interrompu dont on ne peut deviner la place et la destination...

Seules les universités libres présentent en France le spectacle d'un édifice harmonieux et terminé. La majesté d'un tel édifice, pour ceux qui ont les yeux de l'esprit, dépasse celle des plus belles cathédrales. C'est la vérité tout entière dans son unité et dans sa variété, c'est la synthèse de tout ce qui est. Chaque partie, indépendamment de sa beauté et de son utilité propre, complète la beauté et l'utilité de toutes les autres. Les soixante savants qui approfondissent et expliquent dans ce temple les causes des choses, sont entre eux comme une bibliothèque vivante où chaque livre s'ouvre spontanément à la page qu'il faut et se lit lui-même à haute voix. Le psychologue consulte le clinicien et l'aliéniste; le légiste est renseigné par l'historien, qui s'éclaire près de lui; le mathématicien et le métaphysicien échangent leurs vues sur l'infini; le criminaliste confère avec le médecin légiste; le professeur de littérature latine avec celui de droit romain; le chimiste avec l'histhologue; l'économiste avec l'hygiéniste; le théologien et le moraliste sont interrogés par tous et ont eux-mêmes besoin de s'adresser à tous. Commerce admirable qui fait bénéficier chacun du travail de tous, et de toutes les sciences ne fait qu'une science! *(A suivre.)*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES CATHOLIQUES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS A LILLE

(Suite. — V. le numéro précédent.)

Troisième journée — 1er *décembre*

La seconde séance de la section d'enseignement avait été réservée à l'enseignement secondaire; mais l'enseignement secondaire est si calme, ou plutôt dans un tel état d'accalmie, qu'il a pu céder une partie de son temps, une heure sur deux, à l'instruction primaire.

M. de Margerie, président de la section, a lu un travail sur *la préparation du devoir social au collège*. Un discours prononcé au mois d'août sur *le service*, à la distribution des prix de l'Ecole St-Joseph, a frappé M. de Margerie : les paroles de M. Lucien Brun sur la question sociale, intéressant toutes les classes, mais surtout les classes dirigeantes, ont amené le savant rapporteur à se demander s'il y avait un devoir social, et, ce devoir une fois reconnu, s'il y avait lieu d'y préparer la jeunesse dans les dernières années de l'instruction classique.

Le devoir social existe, surtout depuis que la Société n'est plus chrétienne; il faut la ramener à la foi de son berceau. Mais quelles meilleures recrues pourrait-on imaginer, afin de reconquérir une société égarée, que la jeune génération, qui va s'engager dans la mêlée humaine, à l'issue des études classiques! Il importe donc d'instruire, d'encourager, d'armer cette jeune génération ; de faire concourir à sa formation l'enseignement religieux, l'enseignement classique et l'esprit général de l'éducation.

Le parti qu'on peut tirer des faits historiques pour la préparation des jeunes gens à leur devoir social, a conduit l'un des membres de la section à exprimer le vœu que quelques chapitres de l'histoire ecclésiastique fussent soigneusement étudiés durant les dernières années de l'éducation classique. Dans nos écoles catholiques, les élèves sont toujours instruits à fond de leur foi, de leurs espérances, de leurs devoirs de chrétiens; mais précisément à cause du devoir social qu'ils doivent remplir, n'est-il pas à désirer qu'ils soient au courant des chapitres contestés de l'histoire, où l'Eglise a agi ou dû intervenir, et cela depuis les origines du christianisme; qu'ils connaissent les prétentions de nos adversaires, les raisons qu'on leur oppose ; qu'ils aient discuté les droits de la société civile, ceux de la société spirituelle, afin d'être prêts à lutter victorieusement pour leur foi et ne pas paraître comme des étrangers dans la société dont ils vont devenir des membres actifs? Il est, du reste, facile d'intéresser les jeunes intelligences à toutes les questions d'histoire : mais le point capital est de leur bien faire entendre, dès leur premiers pas dans la vie, que, de toutes les sciences, l'histoire est assurément celle qui est le plus à la merci des passions humaines.

Séance générale du soir.

M. l'abbé Defourny ouvre la séance par la lecture d'un mémoire sur Jeanne d'Arc et le droit des gens.

M. le baron d'Avril fait adopter un vœu en faveur du retour au droit international chrétien, ainsi qu'une seconde motion exprimant à nouveau l'ardent désir que forment les catholiques du Nord de voir hâter la canonisation de Jeanne d'Arc.

M. le vicomte de Vareilles-Sommières expose le but et l'utilité des Facultés catholiques en général et des Facultés de droit en particulier. Avec une force contenue mais débordante, il retrace la conquête de cette liberté de l'enseignement supérieur bientôt redoutée et tout aussitôt amoindrie; il raille certaines villes obérées qui trouvent encore des millions à dépenser pour protester contre le don gratuit de magnifiques établissements; il revendique, pour les Facultés libres, l'amélioration de l'enseignement supérieur tout entier, que l'émulation a stimulé; il indique les sentiments que doit inspirer la récente installation à Lille des Facultés de l'Etat; il nous fait voir la majesté incomparable de cette œuvre grandiose qu'on appelle une Université catholique où figure ce complément qui manque aux autres et qui est la Faculté de théologie; il nous apprend comment ses collègues et lui comprennent et réussissent la formation morale de leurs élèves; il compare les Universités catholiques, parfois méconnues et la plupart du temps insuffisamment appréciées, à cette île presque oubliée de la Méditerranée dont les efforts héroïques et persévérants des chevaliers de Malte firent au xve siècle le boulevard de la civilisation et de la chrétienté.

Le R. P. Ludovic est un savant pour qui les questions sociales n'ont pas de secret; mais c'est aussi un homme d'action, et un homme qui dirige son action avec un sens pratique égal à la générosité de son dévouement, ce qui n'est pas peu dire.

Les enfants sortis de l'école ne peuvent pas être abandonnés, même à leurs parents dont un trop grand nombre ne pensent guère qu'à en tirer quelque argent; comment donc faire? Il n'y a qu'un moyen, c'est de les suivre où ils sont: c'est-à-dire l'apprenti chez son patron, la jeune fille chez la couturière, la modiste ou la blanchisseuse. La chose est-elle réalisable? Oui, pourvu qu'on parle à la maîtresse ou au patron le langage des

affaires et qu'on leur fasse comprendre qu'indépendamment de ce qui est dû à la morale et à la religion, leur propre intérêt est engagé à avoir des employés de bonne conduite. De fait, et c'est encore le meilleur argument, la chose est réalisable, puisqu'elle est réalisée, et cela dans l'un des milieux qui pourraient passer pour les plus réfractaires, dans les quartiers commerçants et excentriques de Paris.

« C'est une cause digne d'intérêt que celle des enfants, reprend Mgr Hasley, ceux qui sont élevés dans les écoles sans Dieu ne se convertissent guère et les autres ne persévèrent pas toujours ; aussi faut-il grandement approuver la thèse développée par le Révérend Père.

M. Roussel, rédacteur de l'*Univers*, défend de vive voix le Denier des expulsés pour lequel son journal a déjà tant fait.

Enfin, M. Fernand Nicolaï a traité ensuite de la « sépulture et de la crémation » au point de vue chrétien.

Aucune communication n'a été présentée avec plus d'art ni reçue avec plus de faveur.

Quatrième journée. — 2 décembre.

La question du baccalauréat va sans doute renaître, et cette fois la campagne serait conduite par les universitaires; un récent discours de M. Lavisse le fait craindre, et M. Lavisse, directeur des conférences d'histoire à la Sorbonne, est un homme très écouté. On le voit, du reste, à Douai et à Lille, depuis le transfert des Facultés. Ainsi donc, nous sommes menacés de voir substituée, au Baccalauréat, cette série de certificats d'étude et de passage, que nos élèves seraient obligés de subir devant les jurys officiels. Le monopole s'exercerait contre nous, non plus à la première puissance comme aujourd'hui, mais bien à la troisième ou à la quatrième. C'est en présence de ce péril que M. Rémond, secrétaire général de la Société d'éducation de Paris, a poussé un cri d'alarme. Il a exprimé le vœu que, malgré les imperfections du baccalauréat, nous luttions, si l'occurrence devait être prochaine, en faveur du maintien de ce diplôme dans la forme actuelle, puisqu'à tout prendre c'est se déclarer pour le maintien d'un moindre mal. Le bureau et la section étaient déjà dans cette conviction et n'ont eu qu'à faire un parfait accueil à ce projet de résolution.

La discussion s'est ensuite ouverte sur l'enseignement des jeunes filles et la préparation aux brevets.

M. Fontaine de Resbecq a rappelé les étapes parcourues depuis le 16 juin 1881, le 28 mars 1882 jusqu'au 30 octobre 1886. A ces trois dates, la fortune publique a été gaspillée, la religion expulsée de l'école et la liberté détruite. Ces faits n'ont été rappelés par l'orateur que pour mieux mettre en vedette les conséquences de ces lois, au point de vue moral comme au point de vue financier.

Au point de vue moral, la criminalité est dans une progression effrayante chez les jeunes gens ; les juges d'instruction le disent, l'écrivent, le prouvent. L'éducation n'existe plus, l'instruction fléchit ; dix ans de ce régime, et les enfants ne sauront plus rien : on l'a vu à la fin du siècle dernier. C'est à outrance qu'on avait *laïcisé* de 1792 à 1802 ; Portalis déclarait qu'il n'y avait plus d'instruction en France.

Et les finances ! Avant ces lois désastreusss, le budjet d'État pour l'enseignement primaire était de cinquante-trois millions, il est aujourd'hui de cent huit millions. Mais ce n'est pas tout. La caisse pour la construction des nouvelles maisons scolaires, a dépensé 682 millions ; pour mener à bonne fin les autres installations projetées, il faudra un milliard 339 millions. Par une simple addition, il est facile de constater qu'à brève échéance les dépenses de l'instruction primaire, au lieu d'être de 53 millions, atteindront le chiffre gigantesque de deux milliards 29 millions ! La laïcisation coûte cher à la France.

Elle coûte aussi très cher aux communes. Dans une nouvelle loi qui vient d'être votée par les députés, afin d'augmenter le traitement des instituteurs — les congréganistes non compris — une nouvelle charge de 70 millions est imposée aux communes. Les imposés de Lille s'attendent à une belle quote-part proportionnelle.

Ces chiffres ont paru si éloquents à la section, qu'un membre du Pas-de-Calais a demandé que, pour le prochain Congrès, son département fût invité à fournir la situation financière des écoles. Sa demande a été l'objet d'un vœu unanime.

Sur cette même question de l'enseignement des jeunes filles, M. Bernot, inspecteur des écoles catholiques, prend la parole vers la fin de la séance. Il déclare qu'il ne faut pas renoncer à la préparation des jeunes gens et des jeunes filles au brevet supérieur, mais plutôt l'activer dans les limites de la prudence.

L'examen au brevet supérieur, à raison même de la composition des jurys, de la surcharge des programmes, devient de

plus en plus difficile; mais les intérêts de l'enseignement catholique exigent qu'on lutte jusqu'au bout.

Séance générale du soir.

M. le chanoine Meurisse, le premier, prend la parole et traite de l'Œuvre des écoles chrétiennes dans le diocèse de Cambrai.

Qu'est-ce que les pèlerinages eucharistiques? M. l'abbé Guérin nous l'apprend, et non seulement il nous les fait connaître, mais encore il nous y intéresse vivement et il nous convainc de l'heureuse influence qu'ils sont capables d'exercer; c'est dire que nous ne pouvons que souhaiter de voir cette institution s'implanter, s'il est possible, parmi nous, pour y renouveler et y entretenir la foi, comme elle le fait dans les fidèles provinces de Bretagne et de Vendée.

C'est dans le diocèse de Luçon que l'institution a pris naissance et s'est développée rapidement, débordant bientôt sur le diocèse de Nantes : plusieurs paroisses se concertent d'avance et se donnent rendez-vous à jour dit dans l'une des églises du canton; il en résulte une salutaire émulation, un plus grand concours de fidèles, et par conséquent une manifestation plus solennelle en l'honneur du Très Saint-Sacrement, à qui est dû plus que jamais l'hommage de l'adoration et de la réparation. Il a été remarqué de plus que la dévotion eucharistique s'était toujours développée dans les paroisses qui avaient pris part aux pèlerinages ou qui en avaient été le siège.

M. le comte de Fontaine de Resbecq étudie l'application des lois sur l'enseignement primaire, et notamment de celle d'octobre 1886.

Les francs-maçons veulent bien nous prévenir que leurs desiderata sont désormais satisfaits en ce qui regarde l'enseignement primaire, et ils auront dorénavant tous loisirs de vaquer à une autre occupation : la séparation de l'Église et de l'État. La loi de 1886 confisque effectivement la liberté du pauvre, réduit, de l'aveu de M. Goblet lui-même, à l'impuissance d'envoyer son enfant dans l'école de son choix; et la loi récente sur le traitement des instituteurs a couronné l'édifice en faisant disparaître les derniers vestiges de nos franchises communales.

M. Léon Harmel rend compte ensuite du pèlerinage des ouvriers à Rome.

A entendre cet orateur qui ne s'écoute point parler et qui laisse parler son âme, il nous a semblé que réellement nous

accompagnions les ouvriers français dans leur voyage ; qu'avec eux nous recevions la visite de dom Bosco ; qu'avec eux nous ressentions ce frisson qui, dit-on, précède les approches de la Ville Éternelle ; qu'avec eux nous nous indignions de voir ce factionnaire qui du haut du rempart domine les jardins du Vatican comme un geôlier au-dessus d'un préau, qu'avec eux nous voyions la majesté divine de Jésus-Christ à travers le corps frêle de son Vicaire, qu'avec eux nous suivions les traces des martyrs et des saints au Colysée, aux catacombes, dans Rome tout entière... (*A suivre*).

L'UNION ÉVANGÉLIQUE

Une nouvelle puissance vient de se lever en Allemagne. Depuis une année, il ne s'est pas écoulé de semaine sans que le journalisme de toutes les nuances n'ait eu à s'occuper de cette création récente, qui, faible et chancelante à son origine, n'a pas tardé à lever la tête avec une rare audace. Son nom paraît devoir obtenir une notoriété assez sinistre pour que nous le croyions acquis à l'histoire de l'heure actuelle.

Après avoir guerroyé contre le catholicisme pendant plus de seize années, le gouvernement prussien se vit obligé de déposer les armes. Le césarisme allemand, quoique doublé de la haine du sectaire, ne put rien contre l'Église romaine ; et, malgré tous les moyens qu'une intelligence humaine sut enfanter dans les tortures du désespoir, il ne put empêcher l'Allemagne catholique de s'incliner devant le vieillard du Vatican et de recevoir comme un oracle divin, chaque parole qui tombait des lèvres du Vicaire de Jésus-Christ. On peut bien remporter des victoires sur les Danois ; être de force à vaincre les armées autrichiennes ; on peut même, guidé par la main de Dieu, briser la puissance française et se faire couronner empereur dans le château de Versailles, mais au pied du rocher de Pierre, toutes les armes, même les mieux fourbies, viennent se briser misérablement ! Néron, tigre couronné, tenta de débarrasser le monde de l'Église. Le christianisme ne comptait encore que quelques années d'existence ; et cependant, le César romain, malgré toutes les ressources d'un génie infernal, dut reconnaître son impuissance. Le nouveau César du Nord, croyant tout possible à celui qui avait vaincu les fils de Clovis et de saint Louis, eut le malheur de ne pas se souvenir de Néron.

Aujourd'hui, il a compris; et, las d'une guerre où il ne recueillait que défaite sur défaite, il a cru ne pas se déshonorer en demandant au Pontife romain d'intervenir entre lui et l'Espagne d'abord, entre lui et ses sujets catholiques ensuite.

Étrange aveuglement de l'esprit humain! Il s'est rencontré en Allemagne même des hommes qui n'ont pas saisi la leçon donnée par le vieux guerrier qui porte la couronne de Prusse. Ils ont cru à un acte de lâcheté chez celui qui affronta la mort sur tant de champs de bataille. Et, dans un moment de « sublime » indignation, ils ont déclaré vouloir continuer la guerre contre Rome à leurs périls et naturellement à leur gloire. Quelle est la force dont ils disposent? Leur union dans un même sentiment de haine farouche contre l'Église catholique. Quelle est la doctrine qu'ils préconisent? Il leur serait bien difficile à eux-mêmes de le dire; car chez eux, l'on trouve un spécimen on ne peut plus complet des différentes opinions doctrinales opposées jusqu'à la contradiction même, qui sont à jamais « l'honneur de nos sectes protestantes. »

L'Etat était une puissance : personne ne le contredira. Dans sa lutte contre les catholiques, cette puissance frappait au nom d'un code draconien; possédait les yeux d'une police implacable dans son dévouement. Eh bien, ce que l'Etat, malgré tout son attirail, ne put obtenir, MM. Bürwinkel, Beyschlag, etc.,se font forts de l'obtenir.

Rien de si curieux que leur plan de campagne. « Semblables aux nœuds d'un immense filet, disent-ils, des sociétés évangéliques couvriront non seulement la Prusse, mais encore l'Allemagne tout entière. Un même esprit les animera, un seul but sera poursuivi : à savoir, étouffer la foi et les principes catholiques. »

On s'est mis à l'œuvre, et Dieu sait avec quelle ardeur! Qu'on parcoure les discours prononcés par ces exaltés aux réunions de l'été dernier! Ce ne sont que des cris de rage et des diatribes contre Rome et l'*Eglise romaine*, comme ils appellent l'Église catholique. Pourquoi donc ce choix dans les termes? Pourquoi ne pas dire ouvertement qu'ils déclarent la guerre à l'*Eglise catholique?* Ils croient induire par là les populations en erreur. Comme si le dernier des paysans ne savait pas que « Église catholique et Église romaine » sont une et même chose!

Dans ce siècle, qui s'intitule « Siècle des lumières », où

politique et mensonge sont si souvent synonymes, le gouvernement prussien sentit le besoin de saisir un mot nouveau pour ennoblir, si possible, une vieille vilenie. De tout temps, des calomniateurs ont été là pour accuser l'Eglise catholique d'être l'ennemie de la lumière et du progrès, pour l'accuser d'obscurantisme ». Mais jamais encore, pour autant que je sache, on n'a songé à baptiser une persécution en due forme du nom de « Guerre civilisatrice », de « *Kulturkampf* ». Le progressiste Virkow sentit, en 1876, le besoin de réclamer la paternité peu honorable du mot « Kulturkampf ». Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir lui laisser cette sinistre auréole ! Mais nous devons à la vérité de dire que le mot ne vient pas de lui, mais qu'il fut fabriqué, en 1858, par le socialiste Lassalle. Beau trait d'union entre le chef des progressistes et le père du socialisme allemand !

Le Kulturkampf n'était pas dirigé uniquement contre le catholicisme. L'Eglise évangélique, elle aussi, fut atteinte par la « guerre civilisatrice », quoique moins sérieusement que l'Eglise romaine. Les faits sont là pour le prouver. Certains des partis politiques allemands ne l'ont jamais caché. Ils l'ont proclamé très hautement : par suite des lois de Mai, l'Eglise évangélique fut frappée d'une manière sensible sinon mortelle, et cette partie de la presse allemande qui déclare la guerre à toute église, répéta sur tous les tons qu'elle attendait cet effet de la législation de M. Falk. La *Gazette Nationale*, l'organe du tout puissant parti libéral, n'écrivit-elle donc pas, la première année même du Kulturkampf : « Grâce aux lois de Mai, il nous est enfin donné de vivre en dehors de l'Eglise. Son ombre ne nous couvrira plus. Qu'elle essaie encore de se faire passer pour la dépositaire d'une révélation divine : personne ne sera plus là pour croire à ses prétentions. » La *Gazette Nationale* visait ici tout spécialement l'Eglise évangélique. Les protestants qui n'ont pas encore déposé toute croyance chrétienne n'ont jamais osé le nier.

Il y a une année, la fondation projetée de l'Union Evangélique fut annoncée et les statuts colportés de maison en maison à travers toute l'Allemagne. Une grande agitation se fit remarquer parmi les protestants croyants : beaucoup reçurent la nouvelle avec des démonstrations d'une joie qui tenait du délire et souscrivirent pleins d'enthousiasme au projet.

Et certes, de prime abord, il y avait de quoi se réjouir. On

ne voyait qu'une chose : l'Union allait diriger toutes ses forces contre l'ennemi héréditaire, travailler *efficacement* à refouler l'Eglise romaine au-delà des frontières de l'Allemagne. Qui devait profiter de ces efforts ? — Sans doute l'Eglise évangélique. Depuis la fin du *Kulturkampf* à outrance, on criait à quiconque voulait l'entendre : « L'Eglise romaine reprend chez nous une vigueur nouvelle, et fait des conquêtes chaque jour plus nombreuses. » Or, tout arrêt, quelque faible qu'il fût, apporté à l'action et au développement de l'Eglise romaine, devrait être nécessairement un triomphe pour le protestantisme.

Mais parmi les membres de l'Eglise évangélique il en fut — et ils étaient nombreux — qui ne se laissèrent pas entraîner par ce premier enthousiasme. Qui est-ce qui les effrayait ? Un fait bien simple, qui aurait dû arracher tous les bandeaux, les avait éclairés : on recevait de préférence comme membres de l'Union les hommes qui avaient renié toute croyance et tout principe religieux et qui affichent dans leurs paroles et dans leurs actes le plus profond mépris pour tout ce qui, de près ou de loin, touche au christianisme.

Il ne fallut guère longtemps pour faire voir aux protestants bien pensants que l'incrédulité s'était attachée aux flancs de l'Eglise évangélique; que, par conséquent, il fallait rompre avec l'Union. Les grands journaux intervinrent : la rupture fut patronnée par M. Stocker, dans la *Deutsch Evangel Kirchen-Zeitung*, par le *Reichsbote*, *Kreutz Zeitung*, etc.

Dès lors, il n'y avait plus rien à cacher : le jeu du libéralisme était découvert. Aussi la *National Zeitung*, mise en demeure de s'expliquer sur le but de l'Union, ne choisit-elle pas ses termes pour dévoiler les tendances de la Société. Dans un article paru ces jours, elle demande aux libéraux de toutes les nuances, ainsi qu'aux membres de l'*Union protestante*, de favoriser l'*Union évangélique*. Puis elle continue : « En ce moment, l'*Union évangélique* fournit l'occasion de reprendre avec un courage nouveau, avec des ressources et des forces inconnues jusqu'à présent, la lutte *contre cette hiérarchie qui ne poursuit que l'esclavage des intelligences*. Qu'on ne s'arrête pas à la profession de foi qui se trouve en tête des statuts. Chacun l'interprétera à sa façon : ce n'est qu'un détail. Le tout est de former une armée bien organisée, dirigée par des chefs habiles ! Alors on donnera un plan de campagne où l'on trai-

tera de choses ayant un intérêt autrement puissant que celui que peuvent présenter des sophismes théologiques. »

Pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec l'organisation du protestantisme allemand, un mot d'explication est nécessaire.

Il est des protestants dits « orthodoxes » *qui ont conservé une espèce de hiérarchie ecclésiastique* : ils ont leurs pasteurs et ils sont dociles à leur voix ; d'autres, comme les partisans de « l'Union protestante », ont rejeté tout simulacre de hiérarchie et se laissent guider par la lumière de leur raison bien plus que par la parole de l'Ecriture Sainte.

Or, « l'Union Évangélique » rejette toute hiérarchie comme « l'Union protestante ». Il y a donc parité sous ce rapport. Seulement, « l'Union évangélique » est plus accentuée dans son incrédulité, et de plus sa haine contre *toute* hiérarchie ne connaît pas de limites.

Au manifeste lancé par la *National Zeitung*, le *Reichsbote*, voulant ménager la chèvre et le chou, répond : « l'Union Évangélique reprend la lutte contre l'Eglise catholique ; à ce point de vue, elle a du bon. Mais d'autre part, elle accepte comme membres des hommes qui renient toute idée chrétienne et voilà pourquoi les protestants orthodoxes ne peuvent en faire partie. »

Que les catholiques soient lésés dans leurs droits les plus élémentaires, peu importe au Reichsbote. Il se fait même un devoir d'approuver sous ce rapport le nouveau Kulturkampf. Si, par cette tactique déloyale, le Reichsbote a cru détourner l'orage de dessus la tête du protestantisme, il s'est bien trompé et la *National Zeitung* lui donne une réplique qui ne permet plus l'ombre d'un doute.

« Notre guerre, dit-elle, s'adresse à toute hiérarchie aussi bien protestante que catholique. L'Union Évangélique, puisqu'il faut parler clairement, *attaque toute vérité révélée,* peu importe où elle la trouve, qu'elle soit enseignée par l'Eglise catholique ou par l'Eglise protestante. »

Cette dernière phrase nous fait connaître toute la vérité. L'Union Évangélique veut poursuivre en grand ce que le libéralisme et le rationalisme ont tenté chacun en particulier.

Au fond, la guerre est déclarée à Dieu et à son Christ.

Bannir Dieu de l'Allemagne, déchristianiser le peuple, voilà le but avéré.

L'Union Évangélique n'est qu'un nom d'emprunt sous lequel

se cachent le libéralisme, la libre-pensée, la franc-maçonnerie, unis dans une même pensée de haine contre Dieu et son Eglise, contre sa doctrine, quelle que soit la bouche qui l'enseigne.

H. J. K.

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

Le prochain consistoire public pour la canonisation des nouveaux saints est définitivement fixé au 23 décembre.

—

Le comité français du Jubilé nous a adressé la communication suivante :

Appel aux catholiques de France.

Le moment de célébrer le 50e anniversaire de la première messe du Souverain Pontife Léon XIII, glorieusement régnant, devient très prochain, et le comité qui a reçu mission de préparer en France l'œuvre de ce grand jubilé, croirait manquer à son mandat s'il ne faisait pas en ce moment un nouvel appel aux catholiques en l'honneur de leur Père commun.

De toutes parts, des cadeaux sont envoyés à Rome, pour être exposés dans les galeries du Vatican. De toutes parts, de généreuses offrandes pour l'honoraire de la messe jubilaire du Pape ont été recueillies et vont partir pour leur destination. La France, quoique sous l'étreinte des plus douloureuses épreuves, a voulu montrer au chef de l'Église qu'elle est toujours et quand même sa fille aînée, son enfant inébranlablement respectueuse et obéissante. Le Souverain Pontife, nous en avons le ferme espoir, sera ému de l'effort que les fidèles de France viennent de faire; il y verra la preuve qu'il n'y a pas à désespérer de la nation très chrétienne.

Mais, pour compléter l'œuvre commencée, il importe que les fêtes dont la ville de Rome va être le théâtre, aient leur écho en France et que les catholiques s'associent partout à la solennité du 31 décembre 1887. Dans ce but, le comité promoteur les engage à manifester, en même temps que leur attachement absolu à la Chaire de Pierre, leur désir formel que le Pape recouvre enfin la pleine et entière indépendance dont il ne peut se passer pour régir l'Eglise.

Il ne nous appartient pas d'indiquer ici les cérémonies qui auront lieu sur l'ordre des autorités ecclésiastiques. Mais nous pouvons rappeler quelques-uns des moyens légaux et de circonstance que l'esprit ingénieux des Français ne manquera pas de mettre en œuvre à cette occasion. Il est facile, par exemple, de pavoiser les maisons aux couleurs pontificales, de les orner d'inscriptions en l'honneur du

Pape-Roi. Rien ne s'oppose à l'organisation d'illuminations pour le soir du 31 décembre 1887, avec des transparents aux armes de Léon XIII surmontées de la triple couronne, symbole de sa souveraineté spirituelle et temporelle. Des concerts, des assemblées de plusieurs genres peuvent avoir lieu le 1er janvier 1888 ; d'autres manifestations sont à choisir, suivant les localités et les circonstances.

Ce qu'il importe, c'est de ne pas laisser passer cette grande date du 31 décembre prochain, sans signe extérieur, autant que possible, de notre complète adhésion à l'autorité du Souverain Pontife en la personne de Léon XIII, actuellement sur la Chaire de Pierre. Ce qu'il importe, c'est que, sur toute l'étendue du territoire, les catholiques s'unissent de cœur avec leurs représentants qui, à Rome, déposeront en ce jour leurs hommages et leurs vœux aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, souverain des âmes et arbitre des peuples.

Puis, dans les premiers jours du mois de mai, époque désignée pour le grand pèlerinage des Français, nous irons en foule voir Pierre, recueillir ses enseignements et solliciter ses bénédictions pour nos familles et pour notre pays si violemment éprouvé.

Notre appel s'adressera à la France catholique, dans l'unité de la foi et de l'obéissance au Souverain Pontife. Nous sommes donc assurés que les manifestations, déjà commencées par les cadeaux et les offrandes, vont se continuer le jour même de la cinquantaine de Léon XIII, pour être dignement couronnées, au mois de mai, par le pèlerinage national à Rome.

Catholiques français, donnons à nos concitoyens un grand exemple, celui du respect et du dévouement, de l'obéissance à l'égard de la plus haute autorité qui soit au monde, devant qui toutes les autres doivent s'incliner.

Paris, 12 décembre 1887. Vicomte DE DAMAS,
président.

S. M. Apostolique l'empereur d'Autriche-Hongrie a désigné le prince François de Liechstenstein pour présenter au Saint-Père, à l'occasion de son jubilé, les présents de l'empereur, de l'impératrice, des archiduchesses impériales et des dames de Vienne.

Le jeune prince de Liechstenstein est le frère de Mme la princesse de Loewenstein, et l'héritier présomptif de la principauté de Loewenstein.

Voici le texte des paroles prononcées par le prince de Liechstenstein en présentant à Sa Sainteté la lettre et les dons de S. M. l'empereur d'Autriche.

Très Saint-Père,

En me conférant l'insigne honneur de remettre à Votre Sainteté sa lettre de félicitation et son don offert à l'occasion du jubilé, Sa Majesté l'empereur et roi a daigné me charger de réitérer de vive voix l'expression de ses sentiments de respect et de dévouement filial.

Sa Majesté m'a encore chargé de dire à Votre Sainteté combien la haute bienveillance que Votre Sainteté lui a témoignée en toute occasion remplit son cœur de gratitude.

Voici la réponse du Souverain Pontife :

La noble mission confiée à Votre Altesse et qu'elle vient d'accomplir en ce moment, Nous cause la plus vive satisfaction et joie.

Nous connaissons l'âme hautement religieuse de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et les pieux sentiments qui animent les membres de Son auguste Famille. — Dès les débuts de Notre Pontificat, Sa Majesté Nous a toujours témoigné sa piété filiale et Son dévouement sincère au Saint-Siège Apostolique. Aujourd'hui, à l'occasion de Notre Jubilé Sacerdotal, Elle veut bien nous en donner une preuve nouvelle par l'offre des dons précieux que votre Altesse est chargée de Nous remettre en Son nom et au nom de la Maison Impériale. Ces dons sont dignes d'un empereur qui a déjà mérité le titre de Roi apostolique ; titre glorieux, auquel se rattache la défense de l'Église et de son Chef Suprême.

Quant à Nous, Nous serons toujours heureux de profiter de toute occasion pour donner à Sa Majesté des preuves de Notre amitié et de Notre paternelle affection.

En attendant, nous prions Votre Altesse d'être interprète auprès de Sa Majesté des sentiments de Notre reconnaissance, et de Lui exprimer les vœux que nous formons pour Sa prospérité et Son bonheur. Comme gage de ces sentiments, Nous accordons à Lui et à tous les membres de la Famille Impériale la bénédiction Apostolique.

—

Les vœux et les présents de la reine-régente d'Espagne sont offerts, à Rome, par le marquis de la Vega de Armijo ; ceux de

l'empereur d'Allemagne, par le comte Bruehl ; ceux de la reine d'Angleterre, par le duc de Norfolk.

Voici le texte exact de l'adresse lue au Saint-Père par M. le duc de Norfolk et de la réponse de Sa Sainteté.

Le noble duc a dit :

Très Saint-Père,

Sa Majesté la reine, ma très gracieuse souveraine, a daigné me désigner comme son envoyé spécial dans le but d'offrir à Votre Sainteté l'expression formelle et publique des sentiments d'appréciation que lui a inspirés la mission courtoise de Mgr Ruffo-Scilla, qui fut chargé de présenter les félicitations de Votre Sainteté à Sa Majesté à l'occasion du cinquantième anniversaire de son règne.

J'ai l'honneur de déposer entre les mains de Votre Sainteté la lettre de Sa Majesté m'accréditant à cet effet.

Je dois déclarer, d'ordre de la reine, qu'en me confiant cette haute mission, Sa Majesté a désiré non seulement reconnaître ce témoignage de bienveillance de la part de Votre Sainteté envers Sa Personne, mais formuler aussi l'assurance des sentiments de profond respect qu'Elle éprouve pour le caractère élevé et la sagesse chrétienne dont Votre Sainteté a fait preuve dans l'exercice de Ses hautes fonctions.

La sagacité pleine de modération avec laquelle Votre Sainteté a su réprimer les erreurs et calmer les différents qui auraient pu devenir la cause de bien des maux, inspire à Sa Majesté les vœux les plus sincères pour la prolongation des jours de Votre Sainteté, pour la conservation de Sa santé, et pour qu'il Lui soit accordé d'exercer longtemps encore la bienfaisante influence de Ses Vertus.

Je prie Votre Sainteté de vouloir me permettre en conclusion de lui exprimer combien je suis pénétré de l'honneur qui m'a été fait par ma très gracieuse souveraine en m'appelant à remplir cette haute mission, et en me faisant l'interprète de ses sentiments en cette occasion.

Le Saint-Père a répondu :

Ce fut avec bonheur, il y a six mois, que Nous Nous fîmes représenter à Londres par un envoyé spécial, chargé d'offrir, en Notre nom, à Sa Majesté la reine d'Angleterre, Nos félicitations pour le cinquantième anniversaire de son glorieux avènement au trône. Non moins grande est Notre joie, aujourd'hui, en recevant de vous, Monsieur le duc, les félicitations et les compliments de la reine, votre souveraine, à l'occasion de Notre Jubilé sacerdotal.

C'est avec reconnaissance que Nous agréons la lettre de Sa Majesté, et Nous la remercions du choix qu'elle a fait de votre illustre personne qui, à tant de titres, Nous est si chère, pour Nous la remettre en son nom. — Nous voulons de plus, en ce jour particulièrement propice, attester publiquement Notre grande satisfaction pour la liberté dont jouit la religion catholique dans tous les vastes domaines de l'empire britannique, et qui lui permet de prospérer de plus en plus, — Cet heureux résultat, Nous aimons à le reconnaître, est dû à la haute sagesse de Sa Majesté, et à l'esprit éclairé de son gouvernement.

Veuillez, Monsieur le duc, interpréter Nos sentiments auprès de Sa Majesté la reine, pour laquelle Nous formons les vœux les plus ardents de gloire et de prospérité.

—

On annonce le départ pour Rome de NN. SS. les évêques de Pamiers et de Saint-Claude.

Le départ de S. G. Mgr Richard, est fixé au 27 décembre.

S. Em. le cardinal Bernadou doit s'y rendre après les fêtes de Noël. Mgr Fiard, évêque de Montauban, partira également le lendemain de Noël.

Mgr Sabouré, évêque du Mans, partira le 28 décembre.

—

Les conférences de Saint-Vincent de Paul viennent de faire retenir 300 chambres à Rome, pour la fête du cinquantenaire pontifical.

—

Le Sacré-Collège des cardinaux offrira à Sa Sainteté, à l'occasion de son jubilé, une magnifique médaille ; d'un côté on verra le profil de Léon XIII, exécuté par M. Bianchi, de l'autre on lira l'inscription suivante, composée par le R. P. Tongiorgi, de la Compagnie de Jésus :

Leoni XIII
Annum L. Sacerdotii Sui
In summa Orbis catholici lætitia
Fauste feliciter explenti
Collegium Cardinalium
Obsequii et gratulationis causa
Principi Optimo
Antistiti Sacrorum Maximo
MDCCCLXXXVII

Deux exemplaires de la médaille seront frappés en or, 150 en argent et 200 en bronze.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Saint-Père vient d'adresser la lettre suivante au cardinal Parocchi, son vicaire-général :

Monsieur le cardinal,

Chaque année, au retour de la solennité de Noël, Nous avons l'habitude de Nous rappeler nos pauvres de Rome. Cette année, les fêtes de la Nativité du Seigneur se trouvant coïncider avec l'anniversaire de Notre Jubilé sacerdotal, Nous voulons que de plus grandes largesses réjouissent ces fils qui Nous sont chers, car Nous aimons qu'ils soient les premiers, eux les plus rapprochés de Nous, à jouir de cette générosité dont les catholiques du monde entier font preuve à Notre égard.

C'est pourquoi Nous avons destiné à cet effet la somme de *cent quarante mille francs*, dont *dix mille* au profit de l'Institut des jeunes artisans de Saint-Joseph, *dix mille* en faveur de l'Institut des aveugles de Saint-Alexis ; *vingt mille* pour secourir les prêtres les moins aisés et les plus actifs, ainsi que les maîtres les moins rétribués de Nos écoles; et *cent mille* pour le soulagement des pauvres des diverses paroisses de Rome. C'est Notre intention que la distribution des secours aux personnes comprises dans ces deux dernières catégories soit faite par vous, monsieur le cardinal, avec l'assistance de Mgr Lenti, vice-gérant de Rome, et de Mgr Cassetta, Notre aumônier secret.

Pénétré de profonde reconnaissance envers le Seigneur pour la singulière bonté qu'il daigne Nous témoigner et pour les consolations qu'Il nous procure en ces jours, Nous désirons vivement que la voix et la prière des pauvres si chers à Jésus-Christ, s'unissent à la Nôtre pour rendre d'humbles actions de grâces à la Clémence divine et pour

en implorer de nouveaux secours, proportionnés aux besoins.

En attendant, comme gage des plus insignes faveurs du Ciel et en témoignage de Notre affection paternelle, Nous vous accordons la bénédiction apostolique à Vous, monsieur le cardinal, ainsi qu'à tout le clergé et à tout le peuple de Rome.

Donné au Vatican, le 15 décembre 1887.

LÉON XIII, PAPE.

France.

Limoges. — Voici le mandement du chapitre de l'église cathédrale de Limoges, le siège épiscopal vacant :

Les chanoines de l'Eglise cathédrale de Limoges, au clergé et aux fidèles du diocèse : salut en Notre-Seigneur :

Nos très chers frères,

Nous venons remplir un devoir pénible en vous annonçant la mort de Mgr François-Benjamin-Joseph Blanger, évêque de Limoges, que faisaient pressentir, depuis longtemps, les progrès de sa longue et douloureuse maladie.

C'est cette maladie, dont il avait contracté le germe pendant les vingt-cinq années passées dans les colonies, qui le porta à se démettre de l'évêché de Basse-Terre, où il s'était montré si zélé, et à demander sa translation en France, dans l'espoir que l'air natal lui rendrait la santé.

Le changement d'air et les soins d'habiles médecins n'ont pu enrayer ce mal ancien, qui a paralysé son zèle et l'a mis dans l'impossibilité d'accomplir tout le bien qu'on attendait de son épiscopat.

Depuis plusieurs mois, la maladie s'était aggravée, et faisait craindre un dénouement fâcheux et prochain : samedi dernier, 10 décembre, le médecin constata un danger imminent qu'il crut devoir manifester. Le malade, ainsi averti, reçut, à une heure avancée de la soirée, le saint viatique, l'extrême-onction et l'indulgence plénière, avec sa pleine connaissance, qui lui permit de répondre lui-même aux prières. Hier, dimanche 11 décembre, après avoir reçu une dernière absolution, vers deux heures, il a rendu son âme à Dieu.

Cette mort, qui rend le siège épiscopal vacant, impose au clergé et aux fidèles du diocèse un double devoir : prier Dieu pour le repos de l'âme de notre évêque défunt, et demander avec instance un suc.

cesseur, rempli des dons du Saint-Esprit, qui soit à la hauteur des besoins de l'Eglise de Limoges.

A ces causes, etc., avons ordonné et ordonnons ce qui suit.

(*Suit le dispositif.*)

Marseille. — Une discussion engagée au conseil municipal de Marseille prouve quel est dans cette grande ville le sentiment de la population. Il a été officiellement constaté que le chiffre des élèves des écoles officielles va diminuant chaque jour. La diminution s'élève actuellement au nombre considérable de 7,286 enfants, sept mille deux cent quatre-vingt-six!

Le rapporteur, M. Barbarou, tout en constatant que la *dégringolade* des écoles municipales a coïncidé avec la laïcisation, ne s'explique pas pourquoi elle se poursuit ainsi d'une façon continue. Il aurait compris que les parents enlevassent leurs enfants au mement où l'on enlevait les croix, mais depuis pourquoi?

Pourquoi? parce que beaucoup de parents sont plus raisonnables et plus modérés que les sectaires de l'athéisme républicain. Avant de retirer leurs enfants des écoles publiques où ils avaient continué à les envoyer, des écoles publiques *gratuites* où ils n'avaient rien à payer, ils ont voulu voir ce que seraient au juste les nouveaux programmes. Si l'on s'était borné à enlever les christs, à « modifier le mobilier de l'école », comme disait dans son langage inconvenant feu le préfet de la Seine, Hérold, beaucoup se seraient résignés à y envoyer quand même leurs enfants, en se disant : nous leur montrerons des christs à la maison.

Mais peu à peu, par la pratique, ils ont pu se convaincre que les républicains n'en veulent pas seulement « au mobilier »; le mobilier est le cadet de leurs soucis, comme on dit; ce qu'ils veulent atteindre c'est l'âme des enfants. La neutralité est une mauvaise plaisanterie; elle ressemble à l'esprit de conciliation dont soi-disant s'inspirent les radicaux; cette neutralité et cette conciliation cachent mal les arrière-pensées les plus belliqueuses.

Voilà pourquoi, après expérience faite, 7,286 enfants, que leurs parents avaient d'abord coutume d'envoyer dans les écoles municipales de Marseille, en ont successivement été retirés.

M. Granet, père de l'ancien ministre radical, de même que M. Jouffret, tous deux conseillers municipaux de Marseille, voudraient, pour apaiser les scrupules religieux des parents

que l'on instituât dans les écoles municipales des cours *bien faits* de morale civique. Par malheur, cette solution est impraticable, pour la raison que de deux choses l'une : ou les cours que ces messieurs nomment « bien faits » seraient vraiment moraux ; ils ressembleraient alors aux cours de morale chrétiennne et seraient, comme ceux-ci, en contradiction avec l'esprit républicain, ou ils seraient conformes à l'esprit républicain et ne plairaient pas plus aux parents que les manuels de morale civique rédigés par MM. Edgard Monteil, Compayré, Henri Gréville et autres.

Ces derniers manuels sont aussi « bien faits » que possible, étant donné le but que le parti républicain se propose par la laïcisation ; ils tendent à écarter autant que possible de l'enfant les idées de Dieu, de compensation future aux souffrances d'ici-bas, de consolation et de résignation. Ils préparent des hommes sans espérances, et, par suite, prêts à la révolte. C'est le programme républicain ; les rédacteurs de manuels laïques s'y sont conformés de leur mieux.

Mais c'est justement parce qu'ils s'y sont conformés que les parents qui en ont les moyens retirent peu à peu leurs enfants des écoles primaires gratuites officielles. On ne les y laisse que lorsqu'on ne peut pas faire autrement ; attendu que si, comme législateurs, les républicains veulent élever ainsi les enfants des autres, comme pères de famille, ils tiennent beaucoup à les élever autrement. Presque tous, vivant dans les villes où existent des écoles libres, s'opposent à ce que leurs propres enfants fréquentent les écoles municipales qu'ils imposent aux enfants d'ouvriers.

Un philosophe du dix-neuvième siècle prétendait que la religion est bonne pour le peuple, que les classes élevées de la société n'en ont pas besoin. Les gros bonnets de la République retournent la formule. Leur conduite démontre qu'à leur avis l'athéisme est bon pour les enfants du peuple ; mais que les enfants de la bourgeoisie dont ils font partie doivent en être préservés avec soin.

Rodez. — Mgr l'évêque adresse à son clergé une lettre pastorale rendant compte des examens des jeunes prêtres en 1887, communiquant un rescrit de la Sacrée-Congrégation du Concile, rappelant quelques points de discipline diocésaine et traçant l'itinéraire de la visite pastorale pour l'année 1888.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 15 *décembre.* — Lecture de la Déclaration ministérielle que nous avons publiée à la dernière heure, il y a huit jours.

Vendredi 16 *décembre.* — Discussion et adoption du projet du gouvernement relatif au Traité de commerce franco-italien.

Vote du projet demandant trois douzièmes provisoires.

Samedi 17 *décembre.* — Lecture est faite par M. Tirard, président du conseil, du décret qui déclare close la session extraordinaire de 1887.

Sur quoi chacun s'enfuit pendant que l'un des secrétaires bredouille le procès-verbal de la séance qui est adopté par les banquettes.

Chambre des Députés.

Jeudi 15 *décembre.* — Lecture de la déclaration ministérielle.

Le gouvernement dépose la demande de trois douzièmes provisoires.

La Chambre les lui accorde.

Vendredi 16 *décembre.* — Vote de crédits relatifs à l'Hôtel des Postes ; à une salle à construire au Palais-Bourbon pour le Public.

Samedi 17 *décembre.* — Vingt minutes de séance. On lit une lettre de M. Noirot, député de la Haute-Saône, qui donne sa démission pour raison de santé. M. de la Ferrière pose une question à M. Sarrien au sujet des bandes de chauffeurs qui jettent la terreur dans l'arrondissement de Pont-Audemer. Le ministre répond par des assurances banales. Puis les députés partent en vacances. Ils reviendront le 10 janvier comme les sénateurs.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 *décembre de ne pas attendre plus longtemps pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage: elle diminuera les chances d'erreur et facilitera le travail de notre administration.*

Il est très utile de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimée, rectifiée s'il y a lieu.

Nos abonnés et amis peuvent être sûrs que nous continuerons de vouer tous nos efforts à une rédaction sérieuse et aussi complète que possible, dans la mesure de périodicité qui nous est permise. Notre **Chronique de la semaine** *résume dans*

chaque numéro les plus importantes nouvelles politiques. Nous réservons chaque semaine une place importante aux **Nouvelles religieuses** *et nous condensons, dans la* **Petite Chronique**, *beaucoup de petits faits qu'il suffit d'indiquer d'un mot. De cette manière, il nous reste toujours de la place pour traiter les questions de doctrine, reproduire les grands et beaux documents qui doivent être la meilleure part de la Revue. Nous continuerons à consacrer des articles sérieux aux questions d'histoire ou de science qui exigent une plus grande étendue. Enfin nous tiendrons, comme par le passé, nos lecteurs au courant des principales publications actuelles par une analyse bibliographique des ouvrages nouvellement parus. On voit par là que la rédaction des* **Annales Catholiques** *n'omet rien d'important ; et, si l'abondance des matières nous oblige parfois à différer un sujet, nous ne le perdons pas de vue : son tour arrive et, souvent, il n'a que gagné à attendre quelques jours.*

Mais c'est trop parler de notre œuvre, puisqu'elle est sous les yeux de nos lecteurs, qui peuvent la juger eux-mêmes en connaissance de cause. Nous ne terminerons cependant pas ces lignes sans rendre hommage à nos nombreux amis dont la propagande et les encouragements nous récompensent si bien des efforts et des peines que nous sommes heureux de consacrer à la défense de l'Eglise et de la société.

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an	15 fr.	»
Six mois	8	»
Trois mois	4	50

Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.

Un an	16 fr.	»
Six mois	9	»

Union postale universelle.

Un an	18 fr.	»
Six mois	10	»

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an	24 fr.	»

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Un numéro : 0 fr. 35, *franco :* 0 fr. 40.

Le grand nombre d'exemplaires qui nous sont demandés du portrait de S. S. Léon XIII nous oblige à faire les envois dans l'ordre d'arrivée des demandes. De là un léger retard impossible à éviter, que nous prions d'excuser et que nous rendons aussi court que possible.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La session. — Un nouveau groupe. — Les élections du 18 décembre. — L'ordonnance de non-lieu en faveur de MM. Wilson et Gragnon. — Autriche et Russie.

22 décembre 1887.

La session parlementaire qui vient de finir est certes une des plus agitées qu'ait vues le Palais-Bourbon. Ouverte au moment où l'émotion provoquée par les révélations des affaires Caffarel-Wilson-Limousin était à son comble, elle n'a été qu'une longue suite d'incidents, aboutissant à une crise ministérielle et présidentielle. D'abord le Parlement a dû s'occuper de la nomination d'une commission d'enquête et d'une demande en autorisation de poursuites contre M. Wilson, puis, après la démission du cabinet Rouvier, la grève ministérielle et la retraite de M. Grévy, il a dû se réunir en Congrès pour procéder à l'élection du nouveau président de la République. Enfin, la nomination de M. Carnot, le message présidentiel, la formation du cabinet Tirard, la déclaration ministérielle et le vote des trois douzièmes provisoires sont des événements parlementaires qui rendront cette session mémorable.

Députés et sénateurs sont donc en vacances pour quelques semaines, mais pour le tiers d'entre eux le laps de temps qui nous sépare du 10 janvier ne sera pas une période de repos. Les sénateurs devront travailler à leur réélection.

Quant au cabinet Tirard, il va, lui aussi, jouir d'une période de repos, mais, les vacances passées, les radicaux reviendront à la charge et feront tous leurs efforts pour renverser un ministère dans lequel ils se plaignent de ne pas être représentés. Vraisemblablement donc le successeur de M. Rouvier n'aura pas le temps d'accomplir les diverses réformes financières, économiques et ouvrières, qu'il a promis de proposer au début de la prochaine session.

—

Avant de se séparer, la Chambre a éprouvé le besoin de créer un nouveau groupe qui s'appelle le « groupe socialiste. » Nous avions déjà les *Sauvages ;* il paraît que cela ne suffisait pas. Le manifeste publié par ce nouveau groupe n'a pas même le mérite de la nouveauté. On y voit figurer, avec l'inévitable autonomie communale, la fédération internationale des peuples, pour

laquelle il serait peut-être bon de demander l'adhésion préalable des autres gouvernements. La reine Victoria, l'empereur d'Allemagne, le czar, le roi constitutionnel des îles Sandwich et l'empereur de Chine sont capables de se faire tirer l'oreille. Bah! les microbes pullulent avec une si formidable rapidité qu'ils auront envahi l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie, avant que les souverains aient eu le temps d'apposer leur *veto* définitif à la fédération internationale.

Le nouveau groupe nous promet aussi de nous débarrasser du fléau des armées permanentes remplacées par des « milices *sédentaires* », ce qui mettra tout naturellement fin aux expéditions lointaines. Plus de militarisme! Rien qu'une bonne et intelligente garde nationale ou seront incorporés « *tous* les citoyens majeurs », sans en excepter M. Chevreul, évidemment majeur, puisqu'il a cent un ans trois mois et quelques jours.

Dans les quatorze articles on trouve fatalement la séparation de l'Église et de l'État, la suppression du budget des cultes : nous ne parlerons pas de ces vieilleries indignes de figurer dans ce programme tout battant neuf. Nous sommes heureux, au contraire, d'y saluer des réformes dont on avait guère encore osé parler sous la voûte du Palais-Bourbon, comme la « nationalisation progressive de la propriété », c'est-à-dire, en bon français, la confiscation progressive des propriétés individuelles, enlevées peu à peu par l'impôt à leurs détenteurs actuels, ou d'un seul coup, lors de leur mort, à leurs héritiers, par « l'abolition de l'héritage en ligne collatérale ».

—

Les élections de conseillers généraux auxquelles on a procédé dimanche marquent de nouveau les progrès de l'opinion conservatrice.

Deux d'entre elles surtout méritent d'être signalées.

D'abord celle du canton d'Argueil (Seine-Inférieure), où la victoire de M. le comte de Pomereu est devenue définitive. La semaine précédente, le candidat royaliste arrivait à mettre en ballottage le candidat républicain ; cette semaine, l'entraînement du succès aidant, il le bat complètement dans des proportions inespérées, 1,027 voix contre 445 seulement. C'est un siège gagné par la Droite.

Ensuite l'élection du 1er canton de Montpellier (Hérault). En pleine ville jusqu'alors réputée comme une des citadelles les plus inexpugnables du parti radical, M. Armand Rouch, avocat.

ancien bâtonnier, arrive à mettre en balance les deux candidats républicains. Il suit de très près le citoyen Cousin (967 voix contre 1,042) et laisse loin derrière lui M. Rouvier, qui n'en a que 406. L'honorable M. Rouch avait très nettement posé la question dans sa profession de foi :

En abordant la lutte électorale, avait-il dit, il est, avant tout, de mon devoir de flétrir le système de persécution inauguré depuis trop longtemps contre le clergé, qui n'a cependant jamais cessé d'exercer son ministère avec autant de zèle que de désintéressement. Quel que soit le nom qu'on veuille lui donner, *Clergé* ou *Cléricalisme,* l'ennemi qu'on poursuit, ne vous y trompez pas, c est la religion elle-même.

Mais à côté de la religion, et inséparable d'elle, la Patrie nous appelle à la défense de ce passé de gloire que nos ancêtres nous ont légué sans tache.

C'est à nous de le conserver, à nous de ne le confier qu'à des hommes dignes d'un tel honneur et capables d'en supporter le poids.

Il est encore de notre devoir de revendiquer la liberté pour les pères de famille. Certes, il leur appartient sans conteste de donner à leurs fils une éducation conforme à leurs sentiments, et de se voir ainsi revivre dans leur descendance.

Ce droit, on tend chaque jour à le leur retirer.

Il faut espérer que ce premier succès encouragera les électeurs conservateurs, toujours trop portés à douter des résultats d'un scrutin, et, par suite, à ne pas se rendre aux urnes. La courageuse initiative de M. Rouch leur a prouvé qu'on pouvait lutter sans désavantage même à Montpellier. En faisant dimanche prochain un plus grand effort, ils peuvent l'emporter cette fois tout à fait.

A La Mure (Isère), Blamont (Meurthe-et-Moselle), Carnières (Nord), les républicains gardent les sièges qu'ils avaient déjà, mais les conservateurs les serrent de près, 1,229 voix contre 1,108; 1,319 contre 1,567; 3,128 contre 3,486; de pareils résultats sont significatifs, surtout lorsqu'il s'agit d'élections départementales dans lesquelles le désir d'avoir un conseiller général en état de faire obtenir des faveurs au canton qu'il représente joue un si grand rôle.

Par contre, les conservateurs perdent dans le département du Nord le canton de Saint-Amand (rive gauche), que représentait auparavant M. Legrand de Lecelles, député décédé. Il manque 269 voix à M. Georges Legrand pour être nommé.

—

Comme on l'a vu, il y a huit jours, MM. Wilson et Gragnon ne seront pas poursuivis. La chambre des mises en accusation et la chambre des appels de police correctionnelle, qu'on avait réunies pour donner plus de poids à la décision qui serait prise, ont rendu en leur faveur un arrêt de non-lieu.

Les faits qui leur étaient imputés ne sont donc pas vrais ? Il n'est donc pas vrai que deux pièces faisant partie d'un dossier judiciaire aient été soustraites et détruites ? Il n'est donc pas vrai que ces pièces intéressantes pour la défense aient été réclamées par une accusée ? Il n'est donc pas vrai que sous le coup de cette réclamation les pièces détruites aient été remplacées par deux pièces identiques quant au fond, mais fabriquées après coup ? Il n'est donc pas vrai que cette substitution ait été niée avec persistance malgré l'évidence des preuves ? Il n'est donc pas vrai que cette série de manœuvres coupables ait été accomplie de compte à demi par M. Gragnon, préfet de police, et par M. Wilson, député d'Indre-et-Loire, sans parler de personnages encore plus haut placés, sur lesquels les soupçons peuvent légitimement se porter, puisque, en l'absence de tout débat public, un mystère continue à planer sur toute l'affaire ?

Détrompez-vous. Tout cela est vrai. L'arrêt le constate dans les termes les plus nets. Il va même plus loin, l'arrêt. Il déclare que les manœuvres dont il s'agit ne sauraient être trop hautement réprouvées. — Eh bien ! alors, pourquoi le non-lieu ? Pourquoi le refus de poursuites devant la juridiction compétente ? — Pourquoi ? Parce que les faits incriminés, dites-vous, ne tombent pas sous le coup de la loi. En êtes-vous sûrs ? Qui vous dit que la juridiction compétente n'en aurait pas décidé autrement ?

Quand il s'agit de chasser les princes de l'armée ou les religieux de leurs couvents, on trouve des lois existantes. S'il n'y en a pas, on s'en passe. Et quand il s'agit de réprimer des manœuvres qui ont eu pour but manifeste d'égarer la justice, des manœuvres que vous flétrissez vous-mêmes dans votre arrêt, parce que vous avez compris qu'il était indispensable de donner cette insuffisante satisfaction à la conscience publique, alors vous découvrez que la loi est muette, ou bien, si elle n'est pas muette, qu'elle ne s'exprime pas assez clairement. Touchants scrupules, et qui ne vous sont pas habituels. Ah ! vous savez bien la faire parler, la loi, quand vous le voulez.

—

De récentes concentrations de troupes russes en Galicie ont créé, ces derniers temps, une situation assez tendue entre l'Autriche et la Russie.

L'Autriche paraît décidée à prendre au sérieux la crainte d'une attaque de ce côté et se dispose à accumuler dans cette province tous les moyens de défense qu'elle peut, pour y devenir aussi invulnérable que menaçante.

Il ne manque pas de gens pour trouver ces alarmes exagérées à plaisir. On fait remarquer que les premières inquiétudes sont venues des organes officieux de Berlin; que si les journaux viennois les ont aussitôt partagées, s'ils persistent aujourd'hui à annoncer qu'il en sera tenu compte, leur attitude semble indiquer qu'ils ont conscience d'avoir reçu une sorte d'avertissement qu'il leur paraît nécessaire de prendre au sérieux ; on explique que l'Allemagne a tout intérêt à faire en sorte que son alliée présomptive dans une guerre contre la Russie soit à même de prêter l'aide la plus efficace, et que l'Autriche, à son tour, est forcée d'honneur à accomplir ostensiblement tous les préparatifs qui permettent de compter sur elle en cas de danger. Si l'on admet cette manière de voir, il paraîtra que l'alerte actuelle va se traduire par de nouveaux efforts, de la part des autorités militaires de Vienne, pour mettre l'empire en état de défense plus complètement encore que ce n'a été le cas jusqu'ici. Les armements vont donc redoubler en Autriche, et ses forces seront concentrées de plus en plus à sa frontière du nord-est, avec cette seule conséquence que la monarchie aura à porter non seulement le poids, mais le danger d'une attitude qui ne paraîtra satisfaisante à l'Allemagne que si elle est menaçante pour la Russie.

Jusqu'à présent, le nom de la France n'a pas été mêlé directement à la guerre de plume que se livrent les journaux russes et autrichiens, et que la presse allemande a attisée, sinon provoquée. Pouvons-nous espérer qu'il en sera ainsi jusqu'à l'apaisement complet? Non. Nous sommes la diversion tout indiquée. M. de Bismarck, qui n'a peut-être agité le spectre de la guerre que pour forcer l'Autriche à augmenter ses armements, aura probablement besoin de détourner un jour l'attention publique qu'il aura surexitée ; lorsqu'il voudra faire jouer la soupape de sûreté, il ne manquera pas de faire intervenir un incident franco-allemand, une répétition de l'affaire Schnœbelé et de Raon-l'Etape. Il donnera à ses reptiles le signal auquel

ils ont l'habitude d'obéir, et les attaques contre la France recommenceront avec la même vivacité qu'il y a un an.

LÉON XIII ET L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE
DES ÉTATS-UNIS

Nous trouvons, sous ce titre, dans le *Catholic Wold* de New-York, un important et remarquable article de Mgr Keane. L'éminent évêque de Richmond est l'un des prélats les plus distingués de l'Église et des Etats-Unis. Mgr Keane a été, on le sait, avec le cardinal Gibbons un des principaux promoteurs de l'entreprise à la réalisation de laquelle, dit-il, l'Église des États-Unis n'a cessé de tendre dès ses origines. Il déclare toutefois que si l'établissement de cette université catholique aux États-Unis est enfin sur le point d'être mis à exécution, les catholiques le doivent surtout à Léon XIII :

Chaque ligne du bref papal consacrant l'érection de cette université, dit l'éminent écrivain, est une preuve vivante de l'intensité de l'intérêt qu'y porte le Souverain-Pontife. Ce serait une étude intéressante de le comparer avec les brefs d'approbation donnés aux autres universités fondées ces derniers temps. Ces brefs manifestent sans doute la sollicitude du Pasteur suprême pour l'éducation chrétienne et le progrès des sciences. Ils accordent de sérieux encouragemenents à l'exécution du dessein pour lequel on demande l'approbation du Pape.

Mais ces brefs sont surtout des permissions données à la réalisation d'un projet conçu et exécuté par l'énergie d'autrui. Aucun d'eux ne parle d'une entreprise inspirée par le génie personnel du Pape et pour la réalisation de laquelle il a longtemps soupiré. Au contraire, on sent dans chaque mot du présent bref que Léon XIII parle d'un projet qui est une émanation de son esprit, une inspiration de son cœur. Il lui souhaite la bienvenue en termes si chaleureux, il en fait l'éloge en termes si convaincus, il prie si ardemment pour son succès, il exhorte si vivement à sa réalisation qu'on sent que cette grande entreprise est autant la sienne que la nôtre et que son cœur ne désire que sa réalisation.

Mgr Keane raconte ensuite que, pendant le séjour qu'il a fait à Rome au printemps dernier, il a pu se convaincre de la profonde sollicitude de Léon XIII pour l'Eglise des Etats-Unis. « Ce n'est pas seulement, dit-il, dans les audiences privées

accordées aux Américains, et dans les réceptions publiques données à nos nombreux concitoyens accourus à l'occasion de l'élévation à la pourpre du cardinal Gibbons, mais encore dans mainte occasion où n'entrait pas l'Amérique, que Léon XIII n'a cessé de manifester l'intérêt qu'il prenait à notre pays et à l'Université catholique. En croyant à l'avenir des États-Unis, continue Mgr Keane, Léon XIII partage l'avis des plus grands penseurs de l'Italie et des autres pays. » Mgr Keane cite à ce propos l'opinion de Balbo et de César Cantu ; celui-ci, dans son histoire des trente dernières années, s'exprime en ces termes :

La science politique ne peut que gagner à étudier l'histoire de l'Amérique, de ses périls et de sa prospérité, et le monde, balloté, dans le doute peut apprendre de ce pays que l'homme est vraiment capable de *self government*, que les gouvernants doivent administrer en vue seulement du bien-être des gouvernés, que le meilleur gouvernement est celui qui, loin d'empêcher encourage et aide le développement de l'activité individuelle.

Tel est l'avis de ce grand penseur sur l'avenir des Etats-Unis, et aucun esprit n'est plus à même de le comprendre que Léon XIII.

Mgr Keane cite également l'avis du cardinal Manning :

Au mois de juin dernier le cardinal Manning me disait : « Je considère comme hors de doute que l'Amérique est le pays où le progrès humain arrivera à son plus haut degré de développement »... Léon XIII est l'esprit le plus clair de l'Europe. Il a pour sonder les choses humaines l'œil perçant d'un profond philosophe et d'un homme d'État éclairé. Ce que Balbo, Cantû et tant d'autres ont vu est évident pour lui. Il désire voir l'Amérique atteindre la plus grande prospérité, parce qu'il voit l'influence que ce pays exercera sur la prospérité de toute la race humaine et cette prospérité est un ardent désir de son cœur. Ce n'est pas seulement le bien-être spirituel, c'est aussi le bien-être matériel des nations qui est le constant objet de ses pensées et de ses prières. On me permettra d'en citer ici un exemple frappant.

Tous les catholiques connaissent la formule de prière pour la paix de l'Église universelle qu'on récite par ordre du Pape, à la fin de chaque messe basse. Le Saint-Père récite cette prière après sa messe de chaque jour, comme le font tous les prêtres. Mais il y insère une phrase qui trahit la pensée qui est sans cesse au fond de son âme. La formule ordinaire prie « que le Prince des armées célestes puisse par la vertu divine précipiter dans l'enfer les mauvais esprits qui errent à travers le monde, cherchant la ruine des âmes. » Mais Léon XIII y

ajoute avec un accent pathétique que ceux qui l'ont entendu ne peuvent oublier — *ad nocendum humano generi animasque perdendas.* — Aucune prière ne sort plus spontanément et plus ardemment du cœur du Pape que celle qu'il adresse à Dieu pour que l'avenir de l'Amérique ne soit pas gâté par les doctrines destructives qui menacent le bien-être social chez tant de nations en Europe, mais pour que sa prospérité se consolide et que son influence salutaire soit basée sur la vérité.

Mgr Keane analyse ensuite le bref pontifical pour montrer de quelle manière le Pape entend la création et l'organisation de l'Université catholique. L'éminent prélat insiste surtout sur cette pensée du Pape « que l'organisation de l'Université comme celle de l'Église doit être hiérarchique » et sous la direction des évêques :

Le Pape est du même avis que le cardinal Manning, qui disait dernièrement d'une façon si expressive. « Qui peut mieux connaître l'esprit et les besoins d'un peuple que les évêques de ce pays qui ont continuellement leur doigt sur le pouls de ce peuple? » Léon XIII sait qu'il n'y a personne aux États-Unis qui désire autant la prospérité de ce pays, qui en connaisse aussi exactement les besoins que les évêques catholiques, et c'est pour cela qu'il leur a confié la direction de l'Université.

Mgr Keane, après avoir dit que dans la pensée du Pape les doctrines thomistes doivent être la base de l'enseignement philosophique et théologique, conclut ainsi son exposé :

Telle est l'Université catholique dans l'esprit de Léon XIII. Il est intimement persuadé que cette institution, dans laquelle toutes les sciences du présent auront leurs racines dans la sagesse du passé, seront éclairées du rayon de la vérité divine et dirigées vers les plus nobles buts, ne peut manquer d'être, selon la parole du cardinal Gibbons, « une grande gloire pour l'Église de Dieu et une grande bénédiction pour notre pays. » Assurément tous ceux qui réfléchissent ne peuvent avoir une autre conviction et personne de ceux auxquels la Providence a donné à quelque degré le pouvoir d'exécuter ce projet ne manquera d'y prêter son généreux concours.

Les espérances exprimées ici par Mgr Keane se réaliseront, nous n'en doutons pas. Dans les mains d'hommes aussi expérimentés, d'une sagesse aussi éclairée, d'un patriotisme aussi intelligent que les évêques catholiques des États-Unis, une telle entreprise, si avantageuse pour les intérêts de l'Église, ne peut manquer d'aboutir et de prospérer. Cette Université catholique,

fondée sous les auspices de Léon XIII sera comme la consécration solennelle de la vitalité de l'Église catholique aux États-Unis, vitalité chaque jour croissante et arrivée aujourd'hui à sa pleine maturité.

LES LIVRES A L'INDEX

On lit dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Cambrai :

Des conseils pratiques très importants ont été donnés, le samedi, 3 décembre, par Mgr l'archevêque à la réunion du comité d'enseignement.

Nos lecteurs le savent, malgré toutes les observations que les médecins et les professeurs ont faites à propos du « surmenage », les programmes du brevet supérieur ont été considérablement augmentés : pour la littérature en particulier, ils sont presque doublés. De plus, on a conservé tous les auteurs à l'index, contre lesquels la *Semaine religieuse* a déjà bien des fois protesté.

On y ajoute des extraits d'Alfred de Vigny, de Victor Hugo, de Lamartine et d'André Chénier. On a couronné cette œuvre de démoralisation publique en exigeant des aspirants et des aspirantes la connaissance et l'explication d'Alfred de Musset et de Michelet. Si, de parti pris, on voulait corrompre ces jeunes gens, s'y prendrait-on autrement ? A quand donc Rabelais, Renan ou Zola ?

Monseigneur, après avoir entendu les diverses observations qui se sont produites, a pris la parole et a rappelé, avec autant d'opportunité que de clarté, les principes suivants, dont les éducateurs chrétiens ne doivent jamais se départir :

1° Nul ne peut lire les livres à l'index sans la permission du Saint-Siège, permission que Monseigneur a le pouvoir d'accorder en vertu d'un indult apostolique ;

2° Comme la lecture de certains ouvrages exigés par le brevet supérieur présente de graves dangers pour la foi et les bonnes mœurs, il serait utile que des professeurs compétents en fissent des extraits et des résumés, qui seuls seraient mis entre les mains des élèves ;

3° Les jeunes maîtres et les maîtresses feront sagement de consulter leur directeur avant d'entreprendre ces études, qui peuvent être dangereuses pour plusieurs. Ils seront tenus en

conscience de prendre tous les moyens pour que le péril des âmes soit écarté et éloigné autant que possible.

Ces décisions pratiques ont été écoutées avec tout le respect qu'elles méritent, et elles deviendront, nous en sommes sûrs, une règle universelle de conduite pour nos écoles et nos pensionnats catholiques.

La section d'enseignement a ensuite émis le vœu suivant :

« Que les familles chrétiennes se mettent en garde contre un engouement irréfléchi qui les pousserait, sans raison sérieuse, à rechercher pour leurs enfants les brevets élémentaire et supérieur, dont la préparation est entourée de dangers croissants pour la foi et pour les mœurs.

« Que, cependant, la préparation aux brevets élémentaire et supérieur continue avec une ampleur qui suffise aux besoins des écoles catholiques, mais dans des cours séparés, avec toutes les garanties de prudence pour que cette préparation demeure sans danger. »

C'est M. de Margerie qui, avec sa haute autorité, a bien voulu se charger de formuler et de présenter ce vœu, qui a réuni tous les suffrages de l'assemblée.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

2. — **Où est le bonheur ?** Exemples et conseils offerts aux jeunes gens, par M. l'abbé Charles. — Un joli vol. petit in-12, de VI-380 pages, orné de vignettes, — Paris, 1887, chez l'auteur, 34, rue de Monceau.

Où est le bonheur? C'est une question qu'on a souvent le motif de poser dans la vie. Mais combien en est-il qui pourraient y répondre d'une façon satisfaisante? Cette réponse, M. l'abbé Charles nous la donne dans le livre qu'il vient de composer à l'adresse spéciale des jeunes gens. Préparé dès longtemps par l'apostolat dont ce livre est le fruit, l'auteur parle aux jeunes gens avec l'expérience et l'autorité d'un maître, mais aussi avec l'affection d'un ami et d'un père. « Chose admirable, disait Montesquieu en un jour de bon sens, la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur en celle-ci. » Et Charles Sainte-Foi disait mieux encore : « Le bonheur est en Dieu. Il commence ici-bas par la pratique des vertus que son amour inspire, et s'achève dans

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

une vie meilleure par la vision des choses qu'on a crues et par la jouissance de l'Etre infini qu'on a aimé. On devient heureux en faisant son salut et on ne peut le devenir autrement, parce que toutes les autres vont nous éloigner de notre fin. » C'est cette pensée qui fait le sujet et résume le plan du livre qui nous occupe.

Ce plan, qui est très simple, est en même temps très bien conçu. Il comporte la division de l'ouvrage en vingt chapitres, dont les titres, très heureusement choisis, sont bien faits pour piquer la curiosité. Chacun des chapitres comprend, avec une histoire puisée aux meilleures sources, suivie de quatre ou cinq citations empruntées aux meilleurs auteurs, une petite ornementation dont le choix est fait de manière à résumer l'enseignement contenu dans le chapitre et à le fixer avec l'aide des yeux dans la mémoire du lecteur. Plus de cent auteurs divers servent ainsi à donner aux jeunes gens des conseils, qui s'insinuent d'autant mieux dans leur âme que la forme sous laquelle ils se présentent est un charme pour l'esprit.

En résumé, *Où est le bonheur?* est un livre sérieux et charmant, d'une lecture aussi agréable que profitable et qui, bien que plus spécialement destiné aux jeunes gens dont l'auteur aspire à faire des persévérants, sera lu avec fruit par tous, même par les prédicateurs, à qui M. l'abbé Charles offre le secours d'une expérience acquise dans l'apostolat de la jeunesse.

A cette époque de l'année, où tant de souhaits de bonheur sont offerts et reçus sans que, de part et d'autre, le plus souvent, on sache bien où le trouver, voici un livre qui vient fort à propos. C'est dire qu'il doit avoir sa place marquée sur la table du jeune homme, aussi bien que dans la bibliothèque de famille; les pères et les mères soucieux de l'avenir de leurs fils, ne sauraient négliger de leur fournir une lecture aussi précieuse. Les congrégations, les collèges, en vue de leurs retraites habituelles, tiendront aussi à en enrichir leurs collections et les rangeront au nombre de leurs plus attrayants et plus précieux ouvrages. Ajoutons qu'un maître en spiritualité, Mgr Gay, a fait de ce livre un grand éloge, félicitant l'auteur de l'avoir composé et l'assurant que, parmi les œuvres du même genre, il prendrait une place de choix.

3. — **Alphabet français.** Nouvelle publication de MM. Lemercier et Duret, imprimeurs-éditeurs à Paris. — Un vol. in-4° de 40 pages, dont 13 planches hors texte, en chromolithographie.

Dans la mesure des aspirations modestes où se cantonne un alphabet, celui dont nous parlons s'est efforcé d'atteindre ce but. Il s'est attaché à mettre sous les yeux des enfants de petits tableaux propres à développer les instincts généreux et les bonnes pensées: il lui reste peu à faire pour avoir complètement réussi.

Sur chacun des vingt-huit sujets religieux et patriotiques, sur chacune des scènes agréablement récréatives que M. J. Beuzon a dessinées et coloriées avec goût, M. F. Modelon a ciselé une poésie courte et charmante, ou l'enfant, aidé par son maître, verra s'ouvrir un horizon de pensées élevées et délicates. Avant de s'élever graduellement jusqu'à la lecture de ces petites poésies, l'enfant parcourt une suite d'exercices dont la méthode paraît tout à fait digne d'éloges.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

A NOS LECTEURS

C'est l'honneur et le bonheur des *Annales Catholiques* de compter parmi leurs abonnés autant d'amis que de lecteurs. Ils se sont intéressés aux débuts de cette modeste publication, alors que sous la direction de notre père, elle prenait rang parmi les revues de défense sociale et religieuse ; ils se sont associés à ses luttes ; ils ont facilité ses progrès par leur fidélité, par leur zèle de propagande, par leurs encouragements ; ils continuent aux fils de M. J. Chantrel leur sympathie et leur estime, nous prodiguant des félicitations dont nous nous sentons indignes, mais dont nous les remercions du fond du cœur.

Est-il besoin de dire quel prix nous attachons à ces liens ? Après le sentiment du devoir accompli et les bénédictions de l'Eglise, si facilement reconnaissante, ils constituent pour le journaliste catholique le plus efficace des encouragements et la meilleure des récompenses.

C'est que, il faut bien l'avouer, à l'époque où nous vivons, le rôle de l'écrivain catholique est dur et plein de difficultés ; celui du publiciste qui veut rester digne de la cause qu'il défend, des lecteurs d'élite qui se sont groupés autour de lui, devient presque impossible.

Une visible transformation s'opère tous les jours dans la presse, produite et facilitée par ces publications où tout est rapetissé, où la défense des vrais principes est faite, avec les meilleures intentions, nous le savons, mais aussi avec une raideur, une trivialité et un exclusivisme, qu'on nous pardonne le mot, qui n'ont d'égales que la pauvreté du style, la faiblesse des raisonnements et la pompe de la réclame. La masse des esprits faussés par cette lecture, alléchée par le bon marché, se déshabitue peu à peu des articles

sérieux et en arrive à se désintéresser des questions de principe et de doctrine. Elle demande au journal une distraction, un amusement, quelques informations rapides et sommaires plutôt qu'une nourriture intellectuelle solide et condensée.

Il ne faut pas s'étonner qu'à notre époque de cosmopolitisme et de communications rapides, ces engouements boulevardiers aient insensiblement envahi la masse catholique. Nous dirons même plus, et nous concéderons qu'il peut être utile, dans quelque mesure et en observant les règles de la prudence chrétienne, d'allécher ces prédilections de certain public et de tâcher autant que possible de les élever, de les rectifier, de les épurer. Qui sait si ce n'est pas un moyen d'attirer les hésitants et de préserver les faibles ? S'il est de nos confrères qui se croient appelés à tenter cette expérience, nous leur souhaitons bon succès, sans partager toutefois leur confiance et en gardant le droit de ne pas les imiter.

A notre avis, le courant que nous venons de signaler est funeste dans son ensemble et la presse catholique ne peut s'y engager sans s'amoindrir, sans perdre de sa dignité, de son autorité, de son efficacité pour le bien. Le journaliste chrétien ne doit pas descendre au rôle d'amuseur public. Ce n'est pas, comme le disait très bien, il y a quelques jours, le *Bien Public* de Gand, ce n'est pas un montreur de lanterne magique, uniquement occupé à exhiber les hommes et les choses du jour à travers la lentille grossissante de la publicité.

Mgr Parisis avait une bien autre idée de la presse catholique, lorsqu'en lui traçant le code de ses devoirs, il la dépeignait, il y a bientôt un demi-siècle, comme l'avocate de l'Eglise, la vulgarisatrice des vérités nécessaires et méconnues, l'écho des enseignements pontificaux, l'auxiliaire laïque du sacerdoce, l'avant-garde de cette armée volontaire du dévouement et de la foi, appelée à défendre l'indépendance de la religion et la liberté des consciences chrétiennes, aujourd'hui menacées ou attaquées de tant de côtés à la fois et par des légions d'ennemis.

Pour notre part, nous nous plaisons à être à ce poste

d'honneur et de combat sans nous reprocher de faillir au devoir et de laisser à l'abandon la plus chère de toutes les causes.

Sans prendre à la lettre ce mot, devenu banal à force d'être répété : « *l'apostolat de la presse*, » nous avons toujours cru et nous croyons encore que le journalisme catholique est une carrière importante ; elle exige de ceux qui la parcourent le sens élevé de leur mission, le culte du drapeau qu'ils servent, le respect des lecteurs auxquels ils s'adressent.

Sur le terrain politique proprement dit et dans l'ordre des intérêts civils, les affaires du pays sont chose sérieuse aux yeux du patriotisme chrétien et elles demandent à être discutées sérieusement.

Sur le terrain religieux, la mission du publiciste catholique est plus grave encore. Partout l'Eglise est attaquée, partout il doit la défendre avec tout le talent, avec toute l'ardeur, avec tout le dévouement que Dieu peut lui avoir départis. C'est son honneur et c'est sa joie de combattre pour cette mère outragée, mais la dignité même d'une telle milice ne permet pas de déroger. La plume doit avoir sa fierté comme l'épaulette et savoir s'affranchir de certaines besognes.

C'est à cette tâche que nous avons toujours entendu nous consacrer enpubliant les *Annales Catholiques* ; c'est cette dignité, ce sérieux que nous voulons conserver en travaillant à cette œuvre qui nous est si chère.

Et puisqu'il nous est donné aujourd'hui de nous entretenir quelques moments avec nos amis, qu'on nous permette de répondre à certaines observations qui nous ont été faites sur le prix d'abonnement des *Annales Catholiques*.

Ceux qui nous connaissent savent que notre œuvre n'est ni une entreprise commerciale, ni une affaire de spéculation, Sans doute, l'écrivain catholique doit vivre de son travail, comme le prêtre doit vivre de l'autel, mais nous pouvons le dire, s'il aspire à la fortune, il se trompe étrangement. Dieu merci, les *Annales* sont demeurées toujours fidèles à

leur titre et n'ont jamais recherché que les intérêts de l'Eglise et de la patrie. Lorsque la sympathie du clergé est venue, dans des proportions qui dépassaient notre attente, encourager nos efforts, nous en avons successivement profité pour développer, pour améliorer notre publication sans en augmenter le prix. Depuis lors, ce fidèle appui d'un public ami nous a permis de réaliser de nouveaux progrès, de nous assurer d'utiles collaborations. Sans réclame et sans fatuité, avec le sincère désir de faire encore mieux à l'avenir, nous croyons pouvoir dire, vulgairement peut-être, mais avec franchise, que nos abonnés en ont pour leur argent.

Il nous paraît donc inopportun d'entrer dans cette voie du bon marché à outrance où les réductions d'abonnement sont toujours compensées par des trompe-l'œil typographiques et par un amoindrissement plus ou moins sensible de la valeur politique et littéraire de la publication.

Nous tenons à rester une publication sérieuse et variée, pouvant, avec le petit journal local, former un tout complet mettant le lecteur au courant de tout ce qui se passe d'important à notre époque au point de vue religieux social et politique.

Nous venons de dire : *avec le petit journal local.* C'est qu'en effet, dans le mouvement actuel qui tend à tout faire partir de Paris, nous voyons une tendance qui est et sera encore davantage à l'avenir, pour notre cause tout entière, une source d'affaiblissement. Sans méconnaître les efforts, la bonne volonté de certaines petites feuilles de la capitale, nous estimons qu'une concentration trop exclusive de la publicité catholique quotidienne à Paris sera préjudiciable aux intérêts politiques et religieux. Les élections d'où peut sortir la majorité conservatrice de nos assemblées publiques se font surtout en province et la presse provinciale y joue un rôle considérable dans lequel *il est impossible, à distance, de la suppléer.* Cette presse envisagée dans son ensemble, constituait jusqu'ici à côté de nos grands journaux catholique de Paris, un rouage essentiel et vital de notre organisme politique. On s'apercevra bientôt, mais trop tard, qu'en la laissant déchoir ou supplanter on a compromis les

intérêts généraux du parti catholique dans la France entière.

Telle est l'idée que nous nous sommes faite de la mission du journalisme catholique, en vue de l'intérêt de la grande et noble cause que nous avons à cœur de servir. Au moment où les enseignements du Saint-Siège sont si éloquemment confirmés par les faits, au moment où la question sociale aboutit, par l'élimination de tous les expédients rationalistes ou libéraux, à la solution chrétienne, il nous semble plus nécessaire que jamais que la presse religieuse garde et même renforce son caractère doctrinal et sérieux.

Pourquoi n'ajouterions nous pas que nous nous sentons ancrés dans cette conviction par la considération que nous inspirent nos lecteurs? Les *Annales catholiques* ont l'honneur d'être lues par un grand nombre de membres du clergé, par des catholiques instruits, recrutés dans toutes les carrières libérales, par des hommes d'étude et par des hommes d'œuvre.

Notre devoir est de demeurer dignes d'un tel public et de nous tenir à la hauteur habituelle de ses préoccupations et de ses pensées, sans trop nous embarrasser des esprits superficiels ou légers qui trouveront facilement à se pourvoir ailleurs.

On comprendra que nous tenions à demeurer à ce poste, fidèles à notre passé et plus persuadés que jamais que le catholicisme est le dernier mot de toutes les grandes questions philosophiques, politiques et sociales. Nous avons la confiance que cette attitude est tout à la fois la plus habile et la plus sûre et nous nous flattons qu'elle nous vaudra la continuation d'une estime qui nous est précieuse et d'amitiés qui nous sont toujours demeurées fidèles.

LÉON XIII A SAINT-PIERRE

On annonce de divers côtés que le samedi 31 décembre, ou le dimanche 1er janvier, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII se propose de descendre à la basilique de Saint-Pierre, pour y

offrir le saint sacrifice qu'à pareil jour il célébrait il y a cinquante ans pour la première fois.

Ce détail n'est pas le moins remarquable de tous ceux qu'il faudra noter à propos des fêtes jubilaires. Car il y a bien longtemps que la basilique de Saint-Pierre est veuve de ces rites grandioses qui marquaient les solennités où le Souverain Pontife officiait en personne, entouré de toute sa cour ! Un voile de deuil semble aujourd'hui recouvrir ce temple auguste, et une désolation muette y a remplacé les splendeurs d'autrefois. Quelle joie donc, pour tous les catholiques, — et particulièrement pour ceux qui auront l'inappréciable bonheur d'assister à la messe papale des Noces d'or, — quelle joie d'apprendre qu'elle sera célébrée à l'autel de la Confession, sous le baldaquin, sous la coupole, en un mot, dans Saint-Pierre ! Ce ne sera, d'ailleurs, pas trop de cette enceinte immense pour contenir la foule des fidèles qui, de tous les points du globe afflueront en ce jour aux pieds du glorieux Léon XIII : et, par ses proportions comme par sa majesté, le lieu choisi ne sera indigne, ni du vénérable héros, ni des innombrables témoins de la scène qui s'y déroulera.

Est-ce à dire cependant que cette descente du Souverain-Pontife à Saint-Pierre présente la signification politique que certains journaux, par ignorance ou par calcul, croient pouvoir y attacher? Il en est, en effet, qui écrivent que cette décision a l'importance d'une « concession » envers les Piémontais. C'est là une erreur, et il est d'autant plus utile de la rectifier que nous y trouverons l'occasion de rappeler quelques-uns des principes qui inspirent la conduite de Léon XIII, comme ils ont inspiré la conduite de Pie IX, depuis que la révolution italienne a, en fait, dépossédé la Papauté de sa souveraineté temporelle.

*
* *

Nul catholique ne peut ignorer que, de par le Fils de Dieu, le Pape a mandat de diriger toutes les consciences, et par suite compétence pour régir spirituellement et les chefs d'Etat et leurs sujets. Il s'ensuit qu'il ne peut être le sujet de personne, et cette seule raison suffit à établir qu'il doit être indépendant. Il doit l'être pour lui-même, il doit l'être et le paraître vis-à-vis des souverains, il doit l'être et le paraître vis-à-vis du monde entier. Mais, vis-à-vis des souverains, qu'est-ce que l'indépendance, sinon la souveraineté même? Ces deux notions

se confondent absolument, et l'on en doit conclure que, d'une manière très effective, le Pape doit être souverain.

Or, depuis le 20 septembre 1870, cette souveraineté pontificale est mise en échec, et le Pape se trouve *sub hostili potestate consitutus*, placé sous une domination hostile. En fait, la dynastie piémontaise commande dans les États de l'Eglise et réside à Rome même. Seuls, le palais du Vatican et les jardins qui l'entourent n'ont pas été spoliés. Si le Pape sort de ce palais et de ces jardins, Sa Sainteté pénètre du même coup dans un domaine — qui est à lui, c'est vrai, — mais où d'autres commandent en fait; d'autres, à la police desquels il semblerait ainsi confier sa propre personne; d'autres auxquels il s'en remettrait du soin de sa dignité auguste; d'autres, qui ne sont, ni légitimement proposés à ce noble office, ni capables de le remplir; d'autres enfin qui ont montré en plus d'une occasion, notamment lors de la translation des cendres de Pie IX, ce qui adviendrait du Pape vivant s'il sortait de sa résidence.

Force est donc au Souverain Pontife de demeurer confiné dans le Vatican, aux limites duquel s'est arrêtée la spoliation. Là, en effet, pas plus en fait qu'en droit, sa souveraineté temporelle n'est diminuée. Les spoliateurs eux-mêmes, — par une loi que sans doute le Pape n'accepte pas, mais qui du moins les lie, la loi dite « des garanties », — ont reconnu au Vatican le privilège d'*extraterritorialité*, admettant ainsi que ce palais n'est pas soumis à l'autorité qui s'étend en fait sur tout le reste de la péninsule. Le Vatican est en dehors du territoire du royaume d'Italie. L'administration, la justice, la police, le fisc, l'armée du roi d'Italie n'y interviennent d'aucune manière. Et, quand, à l'extrémité de la colonnade du Bernin, vous gravissez les marches qui mènent à la porte de bronze, c'est-à-dire à la porte commune du palais pontifical, vous passez d'abord sous les yeux des soldats piémontais, puis, le seuil franchi, vous traversez les rangs de la garde suisse, qui tient, au nom du Pape, garnison dans le Vatican.

*
* *

Or, la basilique de Saint-Pierre, qui est toute voisine, et qui communique même avec le Vatican, participe, elle aussi, aux prérogatives de l'extraterritorialité. Toutefois, comme la munificence des Pontifes romains veut qu'elle demeure quotidiemment ouverte aux fidèles, et qu'il y aurait peut-être des inconvénients à ce que le service d'ordre y fût fait par la garde pontificale,

c'est à la police municipale que s'adresse à cet effet le chapitre de la basilique.

Mais, — et c'est ce détail surtout qui importe, — il n'en est plus de même aux jours où le Souverain Pontife descend à Saint-Pierre. Car alors, toute police italienne quitte la basilique, dont l'on ferme toutes les portes, et c'est seulement quand le Saint-Père est assuré de ne se montrer qu'en un lieu d'où l'autorité italienne sera parfaitement absente, que Sa Sainteté sort de ses appartements et pénètre dans Saint-Pierre, par la porte de la chapelle du Saint-Sacrement.

*
* *

Léon XIII est descendu plusieurs fois de la sorte dans la basilique.

Ç'a d'abord été le 20 février 1878, quand, à peine élu par le Conclave, il vint bénir le peuple romain, non plus comme autrefois à la « loge » extérieure, mais du haut de la « loge » intérieure.

Puis, lorsque Sa Sainteté a voulu s'appliquer à elle-même la grâce des jubilés qu'elle a ordonnés en 1878, en 1881, en 1886, elle a fait visite à la seule église en laquelle il lui fût donné d'entrer, et, portes closes, elle est descendue dans la basilique de Saint-Pierre.

Il y a mieux : en 1884, trente mille catholiques italiens avaient fait le pèlerinage de Rome. Où les recevoir? Aucune salle du Vatican ne pouvait contenir pareille affluence. Ce fut donc dans Saint-Pierre que Léon XIII reçut les trente mille pèlerins. Il parcourut leurs rangs, porté sur la *sedia*, et unanimement salué par les cris de : *Vive le Pape-Roi!* Puis il prononça devant cette foule enthousiasmée un discours mémorable, où il retraça ses épreuves et revendiqua ses droits, dans cette langue concise et maîtresse d'elle-même dont il sait buriner chacune de ses œuvres.

Mais aussi, chaque fois que le Souverain Pontife est ainsi descendu à Saint-Pierre, c'est que Saint-Pierre avait été préalablement évacué par quiconque pouvait paraître y représenter officiellement le gouvernement italien, cette *potestas hostilis* dont Léon XIII, pas plus que Pie IX, n'accepte la suprématie. Cela fait, l'on fermait les portes, et désormais on ne laissait entrer que les fidèles invités nommément par le Pape, et qui, sous la garde des soldats du Pape, venaient, en territoire papal,

faire visite au Pape, sans immixtion de l'usurpateur, sans collusion d'aucune sorte avec lui.

*
* *

C'est évidemment, dirons-nous avec le *Pas-de-Calais*, c'est évidemment dans ces conditions que Léon XIII compte descendre à Saint-Pierre, si, comme on l'annonce, il y descend pour célébrer sa messe des Noces d'or. Et c'est dans ces conditions qu'il y descendra toujours, aussi longtemps du moins que l'état des choses romaines n'aura pas été modifié.

On a donc eu tort lorsqu'on a dit que Léon XIII n'était jamais descendu à Saint-Pierre ; on a eu tort lorsqu'on a dit que cette démarche aurait le sens d'un désistement imaginaire. Sa Sainteté peut descendre à Saint-Pierre, comme elle l'a déjà fait, sans rien innover. Au contraire, chacun des détails d'une telle descente constitue, en faveur du droit, une revendication, et prépare ainsi, très efficacement, les restaurations nécessaires.

Paul TAILLIEZ.

LE CULTE DU TRÈS SAINT-SACREMENT

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents.)

III

Ce culte est d'ailleurs plein de consolations et de promesses.

Nous avons besoin de Dieu, c'est le premier et le plus impérieux désir que nous constations en nous, quand nous nous interrogeons sérieusement. Il nous faut Dieu. Tout le reste, en dehors de Lui, peut nous amuser un instant, mais non pas nous satisfaire (1), et saint Augustin n'a fait que traduire le sentiment mystérieux qui se trouve au fond de toute conscience humaine, lorsqu'il a écrit ces mémorables paroles : « Vous nous avez créés pour vous, Seigneur, et notre cœur est inquiet tant qu'il ne se repose pas en vous (2). »

Ce besoin n'a pas cessé, depuis la chute, de travailler l'humanité. Exilé par Dieu, l'homme a fait de continuels efforts pour se rapprocher de son Créateur, rentrer en grâce et en communi-

(1) Anima rationalis cæteris omnibus occupari potest, repleri non potest. (S. Bern., sup. Math.)

(2) Fecisti nos ad te et inquietum est cor nostrum, donec requiesca in te. (*Confess.*, l. I, c. I.)

cation avec Lui. Toutes les tentatives de l'idolâtrie, du panthéisme, des fausses religions dans l'antiquité ont eu pour point de départ cette aspiration très naturelle et très légitime, mais qu'elles dénaturaient et dont elles tiraient les plus fausses et les plus désastreuses conséquences. Et, chose étrange, en même temps que ce sentiment d'impulsion vers Dieu, l'homme en éprouvait un autre de frayeur et de répulsion, semblable à celui qui poussait Adam prévaricateur à fuir la rencontre de ce Maître qu'il venait d'irriter par sa désobéissance (1).

Cette situation s'est prolongée jusqu'au jour où sont apparues parmi nous, comme parle l'Apôtre, « la bénignité et l'humanité de notre Sauveur (2) », venant en ce monde tout exprès pour réconcilier l'homme avec Dieu, le ciel avec la terre. Il s'est fait homme pour se rapprocher de nous et mettre un terme à nos trop légitimes terreurs. Il est devenu notre frère; Il l'a été pendant les trente-trois ans de son séjour parmi nous ; Il continue à l'être dans son Eucharistie. Là Il écarte tout ce qui pourrait nous effrayer, nous troubler, nous rappeler les revendications de sa justice et sa qualité future de juge. Avec une bonté plus touchante encore que celle de Joseph cherchant à donner pleine confiance à ceux qui l'avaient si indignement abandonné et vendu, Il nous dit : « Je suis votre frère : » *Ego sum, Joseph, frater vester* (3). Il nous traite comme de véritables amis, et s'Il réclame de nous un culte, ce n'est plus ce culte sanglant et ridicule que les fausses divinités du paganisme, ou, pour mieux dire, le démon, qui se cachait sous leur vain simulacre, exigeait de ses sectateurs abusés; c'est le culte « en esprit et en vérité (4) », le culte de l'amour et de cette imitation qui en est inséparable.

Quelle consolation pour nous, de rendre un tel culte au Dieu de l'Eucharistie. Pour le trouver, ce Dieu objet de nos insatiables aspirations, nous n'avons plus à interroger anxieusement le ciel et la terre, à courir çà et là comme l'Epouse des saints cantiques adjurant les créatures de nous faire savoir si elles ont trouvé ce bien-aimé de notre âme après lequel elle soupire (5). Nous savons bien qu'Il est tout près de nous, qu'Il « se tient

(1) Gen., II., 10.
(2) Ad Tit., III, 4.
(3) Gen., XLV, 4.
(4) S. Joann., IV, 24.
(5) Cant., V, 8.

derrière la muraille du tabernacle, regardant à travers le grillage (1) de sa prison d'amour. » A chaque instant nous pouvons venir, nous prosternant à ses pieds, calmer nos pieuses alarmes, rassasier la faim divine de notre âme. Notre culte ne connaît plus ces épouvantes qui faisaient tomber les Juifs, à demi-morts, dans la poussière, au pied du Sinaï et leur arrachaient ce cri de détresse : « Que Dieu ne nous parle pas (2) ! » Le culte de l'Eucharistie c'est le culte de la confiance, parce que c'est, nous venons de le dire, le culte de l'amour. Chacun des actes dont il se compose a son point de départ et son retentissement dans notre âme; il y porte la lumière, la consolation, la joie, le rassasiement, autant qu'on peut l'espérer sur la terre. Dans ce commerce intime, à ce contact continuel, nous sentons les craintes du premier Adam se dissiper; nous répétons ces suaves et consolantes paroles du Prophète : « Voici Dieu, mon Sauveur ; j'agirai avec pleine confiance et je ne craindrai pas, parce que le Seigneur est ma force et ma louange, Il s'est fait mon salut (3). »

Il y a plus ; ce Dieu s'abaissant jusqu'à nous se propose de nous élever jusqu'à Lui. Comme un homme du peuple admis à la cour d'un roi y perd peu à peu les habitudes vulgaires de sa première éducation et se forme sur le modèle qu'il a constamment sous les yeux, de même ce culte que nous rendons à Jésus, ces rapports, ces communications incessantes, qui s'établissent entre Lui et nous, nous communiquent insensiblement quelque chose de cette divine ressemblance. Nous devenons « conformes à l'image de ce fils de Dieu (4) » dont nous nous attachons à contempler les traits adorables ; par là même que nous sommes ses serviteurs empressés nous devenons forcément, plus ou moins, ses imitateurs.

Quel privilège que celui-là ! Quelle grâce nous fait Notre-Seigneur en nous donnant ainsi libre accès auprès de Lui, en nous permettant d'unir nos prières et nos adorations à celles des anges, en comparaison desquelles elles sont cependant si peu de chose ! La reine de Saba disait au roi Salomon : « Bienheureux vos sujets et vos serviteurs, reçus à chaque instant en votre présence et recueillant les enseignements de votre sagesse (5). »

(1) *Ibid.*, II, 9.
(2) Exod., XX., 19.
(3) Is., XII, 2.
(4) Rom., VIII, 29
(5) Paral., IX, 7.

Combien cette parole est plus vraie si on l'applique à l'Eucharistie et à ceux que Notre-Seigneur admet à lui faire sa cour, c'est-à-dire à tous les fidèles enfants de l'Eglise! Car il n'y a d'exception pour personne. Un prince n'a qu'un certain nombre de familiers; on ambitionne comme une faveur d'être reçu à ce titre. Auprès du Dieu de l'Eucharistie l'est qui veut. Il ne repousse personne; au contraire, il nous appelle tous : *venite ad me omnes* (1); les hommages du pauvre et ceux du riche lui sont également agréables.

Se peut-il un maître dont le service soit plus glorieux et plus attrayant? Que faut-il autre chose pour nous porter à l'accepter, disons mieux, à l'ambitionner?

Et pourtant Notre-Seigneur y veut encore ajouter. C'est une faveur qu'il nous accorde ; qu'importe, Il entend se montrer reconnaissant à ceux qui en profitent, Il ne laissera pas sans récompense les âmes dévouées au culte de son Eucharistie : pour ces courtisans fidèles, il en aura de particulières. N'est-ce pas ce que nous pouvons très légitimement conclure des déclarations faites dans l'Evangile?

Rappelez-vous avec quelle énergie Notre-Seigneur exalta et glorifia les services que les créatures furent appelées à Lui rendre, pendant sa vie mortelle. Quelles paroles de reconnaissance et de bénédiction Il adressait à ces fidèles qui ne craignaient pas de manifester leur foi en sa divinité; par exemple à ce centurion qui l'adorait et Lui demandait une faveur divine (2); à cette pauvre femme qui ambitionnait seulement de toucher la frange de son vêtement, convaincue qu'elle serait guérie (3); à la Chananéenne dont l'humble confiance le ravissait d'admiration (4); à Marie-Madeleine répandant, à profusion, des parfums sur ses pieds (5). Comment, après cela, voulez-vous qu'Il oublie de reconnaître un jour les services que Lui auront rendus, dans sa vie eucharistique les âmes fidèles à l'assister et à l'honorer dans ce mystère d'amour? N'est-ce pas à elles surtout qu'Il dira : J'étais pauvre, vous m'avez secouru, vous avez orné ma maison, mon autel, mon tabernacle. J'étais prisonnier, vous m'avez visité assidûment. Je souffrais, vous avez compati à mes souffrances (6). S

(1) S. Math., XI, 28.
(2) *Ibid.*, VIII, 5.
(3) *Ibid.*, IX, 20.
(4) *Ibid.*, XV., 22.
(5) *Ibid.*, XXV, 7.
(6) S. Math., XXVI, 36.

donc « ce que vous avez fait au plus petit d'entre les miens je l'estime fait à moi-même (1), » combien plus ce que vous m'avez fait directement à moi, dans ce sacrement où je suis réellement présent, pour m'y témoigner votre foi, votre reconnaissance, votre amour.

Tels sont les motifs qui réclament impérieusement de nous le culte du Très Saint-Sacrement, tels sont les avantages que nous en devons retirer.

Il nous est impossible d'y penser sans éprouver un vif désir de voir ce culte en grand honneur dans notre diocèse. Nous voudrions qu'il n'y eût pas une seule église, si modeste soit-elle, où Notre-Seigneur ne reçut ces hommages auxquels Il a tant de droits. Nous ne pouvons espérer que tous le reconnaissent et l'adorent ; Il aura toujours, autour de Lui, dans sa vie eucharistique, comme au cours de sa vie mortelle, des détracteurs et des opposants. « Il a été placé, disait le saint vieillard Siméon, comme un signe de contradiction au milieu du monde (2). » L'orgueil et les passions humaines continueront à s'élever, jusqu'à la fin, contre ce Dieu, dont l'humilité et la pureté les condamnent.

Que du moins, dans chaque paroisse, les vrais croyants comprennent et accomplissent leurs devoirs à l'égard de ce sacrement sous le voile duquel ils font profession de reconnaître leur Roi. Qu'ils s'unissent, s'encouragent mutuellement, rivalisent de zèle pour l'honorer, de leur mieux, dans ce divin mystère.

Prenez-en la résolution ; écoutez avec docilité les exhortations, les avis que vous adressent à ce sujet vos chers curés. S'il en est, parmi vous, de ceux dont l'Apôtre disait : « Ils sont faibles et ils dorment (3), » qu'ils se réveillent de leur indifférence ; qu'ouvrant enfin les yeux, songeant, avec effroi et avec regret, à ce passé, bien long peut-être, pendant lequel ils ont oublié et délaissé le Très Saint-Sacrement, ils se disent : « Vraiment, Dieu est ici et je ne le savais pas (4). » Pour échapper à ce déplorable sommeil, faites constamment appel à votre foi. Ne la laissez pas devenir une foi morte et inféconde ; qu'elle soit vivante, active, qu'elle porte des fruits. Qu'elle vous détermine à apprécier, à aimer, à introduire dans le règlement de votre vie chrétienne toutes les

(1) *Ibid.*, 40.
(2) S. Luc., II, 34.
(3) I ad. Cor., XII, 30.
(5) Gen., XVIII, 16.

pieuses pratiques établies et recommandées par l'Eglise, en vue d'honorer la divine Eucharistie : l'Adoration perpétuelle, les Quarante-Heures, la pieuse et touchante veille de la nuit du Jeudi au Vendredi-Saint, la célébration de la fête et de l'octave du Saint-Sacrement, l'assistance aux processions partout où le mot d'ordre de la franc-maçonnerie ne les a pas fait supprimer, l'accompagnement du Saint-Viatique porté aux malades. Qu'elle vous inspire de fréquents retours de cœur vers l'église, l'autel, le tabernacle où Jésus réside, à quelques pas de vous. Qu'elle vous pousse à Le visiter et à Le recevoir dans la sainte communion le plus souvent qu'il vous sera possible.

Un jour viendra, où ceux qui auront rendu au Dieu de l'Eucharistie un culte fervent et persévérant, sur cette terre d'exil et d'épreuve, seront admis à le voir, à l'adorer dans le sanctuaire de sa gloire révélée. Pour eux se réalisera la consolante espérance si bien exprimée dans cette touchante et populaire invocation : « O Jésus, que je contemple aujourd'hui à travers « un voile, réalisez, je vous en prie, ce que je désire avec tant « d'ardeur : que vous voyant un jour, à visage découvert, je sois « éternellement heureux dans la contemplation de votre « gloire (1). »

Mgr Lelong.

LA FRANCE, UN SIÈCLE APRÈS SA RÉVOLUTION

SA DÉCADENCE MORALE.

(Voir les *Annales Catholiques* du 26 novembre.)

La République française vient de se donner un nouveau président. Est-ce bien l'homme qu'il fallait pour relever son pays de la dégradation où il est tombé ! Il est permis d'en douter en présence de la nullité de ce personnage presqu'inconnu jusqu'ici. Ce qu'il aurait fallu à la France, c'est un *homme*. Or, cet *homme* n'est nulle part. Cherchez un caractère saillant, une personnalité politique d'un mérite supérieur, vous n'en trouverez pas. Mais n'est-ce pas là précisément une triste conséquence de l'abaissement moral où est descendue cette nation jadis si vantée pour sa noblesse et sa grandeur d'âme ?

(1) Jesu, quem velatum nunc aspicio,
Oro, fias illud quod tam sitio,
Ut te revelata cernens facie,
Visu sim beatus tuæ gloriæ.

Nous avons, dans un précédent article, reproduit, d'après une étude de la *Civiltà cattolica*, le tableau désolant de la décadence économique de la France. Poursuivons aujourd'hui l'analyse de cette étude, et embrassons d'un regard courageux cet autre tableau, plus triste encore, qui nous représente la décadence morale de nos voisins.

La *famille*, base de la société civile, est attaquée jusque dans sa source. Le mariage, laïcisé comme tout le reste, n'est plus qu'un contrat purement humain et beaucoup n'y voyant qu'un lien fâcheux lui préfèrent l'uuion libre et mobile. Aussi voit-on les mariages diminuer sensiblement. Dernièrement, un député demandait même à la Chambre une loi contre le célibat, comme aux temps les plus corrompus de l'empire romain.

Le divorce, fruit spontané de la Révolution de 1789, aboli en 1816 et ressuscité par le juif Naquet sous la troisième République, n'est guère fait pour corriger ce dévergondage. Les unions libres se dissolvent à plaisir : le divorce exige des frais et des procédures. Néanmoins, malgré cet obstacle, on compte actuellement en France 1,500 demandes annuelles de divorce, ce qui représente la perturbation de 3,000 familles par an.

Un autre ver rongeur sape la famille par la base : c'est la stérilité volontaire.

Le venin de la Révolution, dit un écrivain protestant, a tellement affaibli la société française, qu'elle ne cherche plus que le maximum de la jouissance avec le minimum de l'incommodité.

Un jeune homme, raconte le même écrivain, se plaignait d'être resté seul enfant de la famille, sans avoir connu ses frères aînés, enlevés par la mort. Tais-toi, lui répondit sa mère, tu ne sais pas ce que tu dis. Si tes frères n'étaient pas morts, tu ne serais pas né.

On en est venu en France à ce point d'aberration morale, que avoir peu d'enfants est une gloire ; en avoir beaucoup est une honte.

Les penseurs chrétiens voient dans cet énorme crime la raison des châtiments qui accablent la nation française ; l'économiste politique y trouve le secret de sa rapide décadence.

Voici maintenant quelques statistiques qui donnent à réfléchir :

De 1876 à 1881, trente-quatre départements ont perdu ensemble 179,383 habitants. La faible augmentation des autres a baissé de 5/7 et est due principalement aux immigrants étrangers. En quarante-cinq ans, la population française s'est accrue dans la proportion suivante :

De 1821 à 1830, de 8,89 pour 100 par an ;
De 1831 à 1840, de 5,07 — —
De 1841 à 1850, de 4,49 — —
De 1851 à 1860, de 2,59 — —
De 1861 à 1866, de 1,82 — —

En 1880, l'augmentation fut de 1,08 pour 100 et, les années suivantes, elle a encore baissé. A ce compte-là, il faudrait quatre cent trente-trois ans à la France pour doubler sa population, tandis que l'Allemagne n'en met que cinquante.

D'où vient que la France entre les nations soit infestée d'une si exécrable immoralité? De ce que nulle nation n'est aussi imbue qu'elle des funestes principes de 89.

L'éducation de l'enfance est également dans un pitoyable état ; sauf quelques exceptions honorables, la plupart des pères de famille négligent entièrement ce devoir pour s'en remettre à leurs femmes qui seules inspirent un peu de religion à leurs enfants.

En France, le seul éducateur en titre est l'Etat. Au nom de la liberté promulguée en 89, les parents sont dépouillés de tout droit de faire instruire leurs enfants à leur guise. Deux fois, en cent ans, ils ont conquis un semblant de liberté à cet égard, et deux fois l'Etat s'est empressé de la leur retirer. Actuellement, sous la troisième République, les Francs-Maçons et les Juifs qui en sont l'âme et la vie, tiennent en leurs mains l'instruction et l'éducation de la jeunesse.

Nous ne parlons pas des méthodes d'enseignement empruntées à l'Allemagne, pour obscurcir et embrouiller, comme le disait Albert Duruy, la clarté du génie français. Quant au système d'éducation, il est entièrement inspiré par les Juifs, pour arracher des cœurs français tout sentiment chrétien.

Le juif Lévy publie un manuel politique où il proscrit des écoles tout emblème religieux. Aussitôt les crucifix sont arrachés et jetés par tombereaux à la voirie.

On va même jusqu'à supprimer le saint nom de Dieu. Dans la *Gerbe de l'écolier*, par le juif Giedroye, on biffe ou on transforme tous les passages d'auteurs qui font allusion à la Divinité, et là où La Fontaine écrit :

Petit poisson deviendra grand,
Pourvu que Dieu lui prête vie,

Giedroye corrige et dit :

Petit poisson deviendra grand,
Pourvu qu'on lui laisse la vie,

En février 1885, un autre juif, Camille Dreyfus, suscite une tempête au Conseil municipal de Paris et parvient à faire mettre à l'index les ouvrages de Victor Hugo, parce que, dans une pièce de poésie, il ose dire :

> Donnez, riches; l'aumône est sœur de la prière!
> Donnez, afin que Dieu qui dote les familles...

Ces exemples se sont renouvelés depuis lors.

Que penser d'une jeunesse sortant d'une école où le maître, pour s'assurer les faveurs officielles, doit s'étudier à blasphémer Dieu et son Christ ?

La femme elle-même n'est plus à l'abri de cette néfaste influence judaïque. Camille Sée, Israëlite pur sang, a inventé, de concert avec la Maçonnerie, les lycées pour filles. Ces malheureuses imprégnées d'athéisme, concourent pour le diplôme afin d'enseigner à leur tour les belles choses dont on a farci leur cerveau. Mais le nombre des diplômées dépasse énormément celui des places vacantes. En 1884, nous dit le juif Valentin Simon, dans l'*Écho de Paris*, il y avait 50,000 diplômées ; 3,000 seulement trouvèrent à se placer. Les 47,000 autres subirent le sort commun. L'*Écho* en fait une description qu'il nous répugne de reproduire. Nous nous contenterons de dire que du lycée, ces demoiselles passent aux maisons du vice qui, à Paris, à Lyon, à Marseille, et ailleurs, regorgent de maîtresses patentées par la République maçonnique.

L'œuvre de dépravation universelle de la jeunesse est continuée en dehors des écoles par les ignobles excès d'une presse dévergondée ; par une littérature sans pudeur et par la diffusion de gravures dont l'obscénité ferait rougir un nègre.

La pornographie est un fruit naturel de la liberté française. Aujourd'hui, dans les grandes villes, et surtout à Paris, une mère n'ose plus sortir avec ses filles, sans devoir leur dire à tout instant : mes enfants, baissez les yeux.

Le roman, pour être lu et dévoré, doit dépasser toutes les bornes de la licence. On ose crier dans les rues : Achetez, messieurs, achetez tout ce qui s'est publié jusqu'aujourd'hui de plus immonde.

En Angleterre, le *Punch*, le *Fun*, le *Moorshine*, le *Scraps*, etc ; en Allemagne le *Fliegende Blatter*, le *Kladderadatsch* sont irréprehensibles sous le rapport de la décence. Mais qu'on nous montre un seul numéro du *Journal amusant* qu'on puisse lire dans une famille honnête sans blesser la pudeur? La littérature suit la morale.

Les théâtres eux aussi répondent aux journaux, aux caricatures, aux romans. Ce qui fait le succès d'une pièce, ce sont les saletés qui s'y déploient. Un auteur protestant apostrophait ainsi naguère la jeunesse française : « Jeunes dramatiques et romanciers, à quoi

bon de longues et stériles études? Pourquoi perdre votre temps? Apprenez l'art de dire des polissonneries et vous mettrez bientôt de côté 10,000 livres de rente.

S'il est vrai que Paris est la France, qu'on applique le proverbe : *Regis ad exemplum totus componitur orbis* et l'on pourra juger des ravages de l'immoralité dans tout le pays.

Des quartiers entiers de la Ville-Lumière sont infestés de bandes d'entremetteurs et de filles publiques dont les passants sont assaillis et ne peuvent se défaire qu'avec l'aide de la police. Dans certaines rues, les habitants ont dû former une ligue pour disperser ces ignobles processions. Les mystères les plus infâmes, ignorés même de la barbarie raffinée de l'Egypte et de la Grèce, ont leurs temples et leurs prêtres de tout âge, de tout sexe et de toute condition. L'abus qu'on y fait de l'enfance innocente dépasse toute imagination. Qu'on interroge là-dessus, si on veut des preuves irréfutables, le livre très compétent de Macé : *Le service de la sûreté publique par son ancien chef...*

Les naissances illégitimes en 1881 montaient à 79,079 sur un total de 97,3057; et qui pourrait compter encore les infanticides, surtout ceux qui restent cachés et échappent à toute statistique?

Les suicides ont plus que triplé en cinquante ans. De 1826 à 1830, la moyenne a été de 1739; en 1883 la moyenne était de 7,213, y compris les suicides d'enfants de 12 à 15 ans. A Paris seulement, de 1883 à 1884, les suicides ont monté de 542 à 642, juste la centaine.

La folie augmente également, dit Legoyt dans la *Revue scientifique*, plus rapidement que la population. De 1871 à 1880, la proportion des entrées dans les maisons de santé a été de 55 0/0, tandis que la population ne s'est accrue que de 4 0/0.

Une des causes de cette calamité, c'est l'ivresse, à laquelle le peuple, hommes et femmes, s'adonne sans retenue. En 1869, il y avait en France 366,507 tavernes et débits de boissons. En 1884, il y en avait 415,327 et aujourd'hui on en compte 450,000. Paris seul en possède 37,000.

Les crimes marchent de pair avec l'éducation satanique et les mœurs bestiales.

Le *Voltaire*, journal peu suspect en ces matières, a avoué ce qui suit : « Le crime monte comme une marée de sang. En 1872, les délits ne dépassaient pas le chiffre de 20,000. Dix ans plus tard, en 1882, ils étaient arrivés à 81,000. En cinquante ans les crimes des

jeunes gens de 16 à 21 ont monté de 5,933 à 20,480. L'audace des scélérats est devenue presque impossible à refréner. La police coûte aujourd'hui 16,000,000 de plus qu'en 1869. Sous l'Empire, 9,332 agents suffisaient ; à la République 16,000 ne suffisent pas, puisqu'ils sont impuissants à découvrir les criminels. Les six premiers jours de janvier 1886 ont été ensanglantés par 14 assassinats. »

Il y a plus. Une certaine littérature, nous dit la *République Française*, fait profession de célébrer les entreprises des voleurs et des homicides et enseigne le délit par intuition.

Mais les malfaiteurs deviennent tout-puissants, parce que la main qui devrait les réprimer, s'énerve de plus en plus. La police est intimidée par l'audace d'une école, qui, sous prétexte de franchises civiles et sociales, réclame pour les hommes abrutis, le droit de satisfaire sans inquiétude leurs ignobles appétits.

Les tribunaux n'effraient plus les scélérats depuis que la troisième République a presque mis au même niveau les juges et les coupables. Avec sa loi d'*épuration*, elle a chassé du palais de justice la magistrature honnête pour mettre à sa place des juifs venus d'Allemagne, tels que les Beer, les Alphanderry, les Naquet, les Léon, les Bloch, Katz, Rosenfeld, Anspach, etc., etc.

Et, ce qui est pire encore, c'est que, à mesure que se multiplient les crimes, on voit se multiplier aussi les ordonnances de non-lieu ou les condamnations légères.

De 1875 à 1880, en effet, les ordonnances de non lieu furent de 17 0/0 ; de 1880 à 1885, de 24 0/0. Les circonstances atténuantes adoucirent les peines dans une proportion de 86 0/0 des condamnés et le Sénat, craignant que la justice ne soit encore trop sévère, étudie l'introduction des circonstances *très atténuantes*.

C'est dans ces conditions déplorables, conclut la *Civiltà Cattolica*, que la France se prépare à célébrer le centenaire de 89. Il y a de quoi. Cette malheureuse nation nous offre la preuve la plus évidente de la valeur politique, économique, morale et sociale des principes révolutionnaires. La France a dit à Dieu en substance : *Recede a me*, retire-toi de moi. Et Dieu, laissant marcher les conséquences nécessaires de cette apostasie a vérifié la menace qu'il fit autrefois au plus sage des rois d'Israël : « *Erit in proverbium et in fabulum cunctis populis*. Il passera en proverbe et deviendra la fable des nations. »

Ceux qui, douloureusement frappés de tant d'abjection se demanderaient : Comment donc une nation si grande pendant tant de siècles est-elle tombée si bas ? *Quare fecit Dominus sic terræ huic ?* trouveront la réponse adéquate dans ces paroles : « *Quia dereliquit Do-*

minum Deum suum. » (1) Parce qu'elle a abandonné son Seigneur et son Dieu. Parce qu'elle s'est révoltée contre le Christ et que, à son décalogue, à sa foi, à son évangile, elle a substitué les principes apostats de 89. Pour les nations comme pour les individus, il est vrai de dire : « *Qui elongant se a te peribunt.* Ceux qui s'éloignent de Dieu, périront. »

L'apostasie des Grecs a été châtiée par les Mahométans qui anéantirent leur empire. L'instrument de colère choisi par Dieu pour punir l'apostasie de la France, ce sont les Juifs dont l'influence monte avec les principes révolutionnaires. L'éternelle justice se sert du peuple le plus apostat et le plus maudit pour flageller l'apostasie de la nation la plus favorisée des bienfaits divins. J. M.

CE QUE SONT LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

La première des missions que les Universités catholiques ont à remplir, c'est d'offrir aux étudiants chrétiens un milieu où ils conservent et affermissent leur foi et leur vertu, et d'où ils emportent des convictions inébranlables et la volonté délibérée de faire le bien et du bien.

Écoutons l'orateur développer ce thème avec une éloquence émouvante :

... Pendant leurs trois ou quatre années d'études aucune parole tombée de la bouche de leurs maîtres ne fait naître le doute dans leur âme. Tout ce qu'ils entendent et tout ce qu'ils voient fortifie au contraire en eux la vérité religieuse. Une confiance et une affection réciproques nées de la communauté de croyances et d'espoir unissent étroitement les professeurs et les élèves, et le désir de ne pas attrister ceux-là seconde chez ceux-ci le sentiment du devoir.

La maison de famille s'offre à eux pour les préserver des périls de l'isolement et de l'ennui. Ils en profitent avec empressement. Le travail et la gaîté, le courage et l'espérance, la bonne éducation, la bonne conscience et l'esprit français habitent avec eux dans ces maisons ensoleillées par leur jeunesse. Là se nouent pour la vie des amitiés fraternelles ; là s'écoulent trop

(1) III Reg. IX.

vite des heures charmantes ; là le visage n'est assombri et l'œil n'est humecté que sur le seuil de la porte et lorsqu'il faut partir.

On voudrait revenir à dix-huit ans rien que pour recommencer son droit ou sa médecine dans de telles conditions.

Je pourrais prouver par des faits déjà bien nombreux l'efficacité sur les âmes bien nées de la formation donnée par les Universités catholiques, et la vigueur d'un caractère trempé simultanément dans la foi et dans la science. Vingt exemples se présentent à la fois à ma mémoire. J'en évoquerai un seul, le plus récent.

Parmi les étudiants en droit qui ont achevé leur licence au mois de juillet dernier, il y avait un beau et vigoureux garçon, d'allures timides et réservées. Il faisait huit kilomètres à pied pour assister aux cours et n'en manquait pas un. Voici la lettre admirable qu'il écrivit, un mois après son examen, à l'un de ses professeurs, qui me permet de la lire en entier, moins le nom du destinataire et moins la signature.

Mon bien cher maître,

Le jour où vous lirez ces lignes sera l'un des derniers que j'aurai passer dans le monde : j'ai eu fort à cœur de me fixer sur ce point avant de vous remercier et de vous dire adieu.

Devenu licencié en droit, que faire désormais ? Quelle voie prendre ? Comment orienter ma vie ? Voilà les questions qui me pressaient et que j'avais hâte de résoudre. Ma décision est aujourd'hui définitivement prise : je serai religieux, et religieux rédemptoriste.

Avant de quitter le siècle, je tiens à acquitter une dette que j'ai contractée envers vous dès le premier instant où j'entrai comme étudiant à l'Université catholique de Lille.

Voilà trois ans que je suis vos leçons d'une manière attentive, assidue, qui m'a valu bien des joies ; et laissez-moi vous dire que ce qui m'a captivé dès le premier instant, c'est la délicatesse de votre cœur. Sous votre direction j'ai puisé non seulement la science, mais surtout le sérieux, l'amour de l'étude et ce je ne sais quoi qui fait les âmes fortes et chrétiennes ; je vous en remercie de tout cœur et je vous quitte avec regret, mais en emportant du moins dans ma retraite le souvenir d'un homme de bien. Je ne sais si vous avez jamais soupçonné toute la secrète sympathie, l'estime profonde, l'affection délicate que je vous portais ; je vous paraissais peut-être vivant près de vous et cependant bien loin, affectant une sorte de mépris pour tout ce que le monde appelle étiquette ou politesse, m'éloignant comme à plaisir de toutes ces réunions où les professeurs fraternisent avec leurs étudiants ; mais l'estime véritable est une

fleur délicate qui ne croît pas au grand jour, mais qui recherche pour éclore la fraîcheur, l'ombre et le silence.

Dieu m'a appelé à lui par une voie détournée, et je crois bien que mes études juridiques n'ont pas peu contribué à fortifier, à développer cette belle vocation. Aussi pourrez-vous vous flatter devant Dieu d'avoir été en partie l'instrument de sa divine volonté.

Veuillez, je vous prie, être mon interprète auprès de tous mes professeurs; qu'ils soient assurés de tout mon respect et de toute ma reconnaissance : j'eusse été très heureux de poursuivre jusqu'au doctorat comme vous m'y engagiez vous-même : Dieu en a décidé autrement, que son saint nom soit béni!

Je quitte donc l'Université emportant son souvenir comme un de mes souvenirs les plus doux, et bien souvent, dans le recueillement du cloître, je me souviendrai devant Dieu de tous mes excellents professeurs. Vous même, mon cher maître, si parfois dans vos prières, mon nom se présente à votre esprit, oh! n'oubliez pas, noubliez pas le frère Alphonse.

Agréez, Monsieur, mon respect et ma reconnaissance. D.

Voilà une lecture qui repose de toutes les hontes que les journaux nous racontent depuis deux mois. Le sacrifice, la générosité, la délicatesse des sentiments n'ont pas encore fui les rives de France. Allez, frère Alphonse, votre dette est largement payée; le professeur qui a reçu cette lettre, n'a jamais été sans doute plus doucement récompensé de ses veilles et de ses peines. La Faculté qui entend de tels fils exprimer de tels sentiments est dédommagée de tous les déboires et de toutes les injustices.

Mais les Universités catholiques n'ont pas été crées seulement pour offrir aux étudiants un enseignement irrépréhensible et une discipline préservatrice. Ce rôle est important et serait pour elles une suffisante raison d'être. Toutefois elles ont une mission bien plus haute encore, qui est indépendante du nombre de leurs élèves, et dont le gros des catholiques n'a peut-être pas conscience. Le but principal qu'a poursuivi l'Eglise en créant les Universités catholiques, c'est de reconquérir, ou tout au moins de partager l'honneur du premier rang dans le haut savoir humain, c'est de défendre la foi sur le terrain scientifique, c'est de ne pas laisser l'impiété puiser tout à son aise des armes redoutables dans l'arsenal de la science.

Depuis un siècle les révolutions, les soins du ministère, et surtout le monopole avaient écarté le clergé et les ordres religieux des avenues de la science, où ils marchaient jadis en tête de l'humanité. Quelques catholiques réussissaient à y pénétrer et s'y distinguaient, mais leurs attaches officielles avec des gouvernements hostiles ou malveillants à l'égard de la vérité religieuse, les empêchaient presque toujours de prendre au profit de la loi une attitude militante. En tout cas leurs efforts rares et dispersés manquaient de coordination et de puissance.

Dans ces conditions, la haute science était devenue le domaine presque exclusif de la libre-pensée. Celle-ci tirait un immense avantage de cette souveraineté accidentelle. Les merveilleux progrès des sciences naturelles semblaient ne tourner qu'à sa gloire et à sa force. Des sommets où elle promenait librement ses étendards, elle jetait le discrédit sur la religion. Elle répétait si souvent et si audacieusement que les conclusions de la science n'étaient pas d'accord avec la foi, que beaucoup de catholiques finissaient par le craindre et que plusieurs commençaient à le croire. Sûre de n'être démentie que tardivement et à voix basse, avec cette demi-bonne foi que donne la passion, elle exagérait, altérait, tronquait, dissimulait les faits scientifiques et leurs conséquences, comme elle dénaturait et faussait les enseignements de l'Eglise. Les vrais, les grands savants, restaient sincères et scrupuleux; mais une légion de savants de second et de troisième ordre se prévalaient avec emphase de la science moderne pour assaillir le catholicisme, et remplissaient l'air de leurs clameurs triomphantes.

Monseigneur d'Hulst le prouvait l'année dernière, et hier encore, à cette place même, avec une éloquence aussi virile que charmante; dans notre siècle, on ne plus dire, comme le faisait l'ancienne Apologétique, que les passions et l'ignorance sont les seuls obstacles à la foi. A côté de l'ignorance, il y a la science, accaparée par l'irréligion. L'ignorance et la science, qui ne font pas d'habitude bon ménage, forment entre elles de redoutables alliances quand il s'agit de faire la guerre à la religion.

Le péril était immense. C'était une invasion lente des couches supérieures de la société par le doute et le scepticisme, qui devaient fatalement gagner et corrompre les couches inférieures.

C'est pour conjurer ce mal, le plus grave peut-être de tous ceux qu'elle ait eu à déjouer, que l'Eglise a fondé des Universités catholiques.

Désormais elle a sa part dans la gloire et le prestige que donnent aux yeux des hommes le haut savoir, l'éclat des chaires magistrales, tout l'appareil de l'enseignement supérieur.

Désormais dans chaque branche de la science elle a aussi ses ouvriers qui consacrent toute leur vie et toutes leurs forces à en découvrir et à en révéler les secrets. Des catholiques compétents, investis de cette mission par le Pape et les évêques, pourvus par Dieu de grâces d'état nécessaires, sont postés à demeure dans les régions scientifiques pour tout surveiller, pour tout voir, pour tout dire. Il n'est plus possible de donner une hypothèse pour une vérité démontrée, une conjecture pour une certitude, de tirer à la légère des conclusions hâtives. Le démenti autorisé et la discussion à armes égales suivent sur le champ l'affirmation prématurée.

Désormais l'esprit des fidèles est à l'abri des incursions de l'erreur scientifique. Ils ne doivent plus se troubler de la jactance de l'impiété. Ils n'ont qu'à regarder l'Université catholique voisine qui défend leur foi et qui n'amène pas pavillon. L'existence de chaque Université catholique est à elle seule une Apologétique intégrale qui rassure et raffermit les croyances.

Dans ces citadelles de la vérité chaque Faculté garnit et défend plusieurs secteurs. La Faculté des lettres tient tête aux erreurs qui viennent de l'histoire, de la philosophie, de la linguistique, en même temps qu'elle forme pour les collèges chrétiens des professeurs habiles et pourvus de diplômes qui rehaussent leur enseignement et que des lois rigoureuses exigeront à l'improviste. La Faculté des sciences participe à cette dernière tâche et repousse les objections erronées qui s'élèvent de la géologie, de l'astronomie, de l'histoire naturelle. La Faculté de médecine lutte avec le matérialisme, avec les exagérations du transformisme, avec les fausses conclusions qu'on voudrait tirer de l'anthropologie. La Faculté de théologie fait front à toutes les hérésies, dissipe les difficultés qui viennent de l'Egyptologie, de l'Assyriologie et fournit des guides, des réserves et des renforts à toutes les autres Facultés.

Ici l'orateur, entrant dans le vif de son sujet, fait ressortir la haute importance de l'étude du Droit, éclairée par les lumières de l'enseignement catholique. Nous appelons sur cette partie du discours l'attention de tous les esprits sérieux :

Plus d'une fois nous avons entendu avec surprise des catholiques demander qu'elle est la part des Facultés de droit dans la défense de la vérité religieuse, et si l'enseignement du droit n'est pas toujours neutre par la force des choses. Cette question et ce doute révèlent toute l'étendue du mal que les Facultés catholiques de droit ont à réparer, car ils prouvent que la plupart des esprits ont perdu de vue les principes fondamentaux du droit et se sont habitués à l'erreur au point de n'en plus sentir l'existence ou de s'y résigner sans regret.

Enseigner vraiment le droit, ce n'est pas seulement expliquer le sens et les conséquences des lois civiles; c'est mettre en lumière au premier plan les lois divines, naturelles ou positives; c'est montrer le pouvoir législatif de l'Eglise sur les choses spirituelles et sur les choses mixtes; c'est faire connaître ses lois, enseigner le droit canon; c'est établir que la société civile n'a pas pour origine un contrat arbitraire et que, sans être un organisme où disparaîtrait la liberté de l'individu, elle est une institution naturelle et par conséquent divine; c'est dire que le pouvoir, dont elle ne peut se passer, vient comme elle de la nature et de Dieu; c'est indiquer les actes humains qui déterminent régulièrement le sujet de ce pouvoir et prouver que la souveraineté du peuple, qui peut être un fait légitime, n'est point un principe; c'est condamner la révolte, sauf dans le cas d'intolérable tyrannie et de légitime défense; c'est poser des limites à la compétence législative du pouvoir civil, et proclamer qu'il a le droit de commander; mais non le droit de tout commander : c'est rappeler que les lois civiles directement contraires aux lois naturelles, aux lois divines positives, aux lois de l'Eglise, ne nous obligent pas, qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; c'est tracer les rapports des pouvoirs spirituel et temporel; c'est combattre la séparation de l'Eglise et de l'Etat; c'est montrer le caractère deux et trois fois sacré de cette dette nationale qu'on appelle le budget des cultes; c'est soutenir que l'homme n'a pas plus le droit de tout dire et de tout écrire qu'il n'a le droit de tout faire; c'est discerner parmi les principes de 1789 ce qui est bon, ce qui est détestable, ce qui est insignifiant; c'est réclamer la liberté d'association, qui n'est point un principe de 1789, mais qui est pourtant l'un des droits de l'homme les plus essentiels et les plus évidents : c'est revendiquer pour l'association, ou plutôt pour les associés comme tels, le droit de posséder; c'est réduire à néant ces conceptions artificielles et surannées qui voient dans

l'association une entité distincte des associés, et qui, à force de personnifier l'association, être fictif, insensible, incapable, sans droit, suppriment la personnalité des associés, être réels, capables, investis de droits inviolables; c'est... je pourrais poursuivre longtemps encore l'énumération des vérités capitales qu'une faculté de droit catholique est chargée de maintenir ou de recouvrer. Si on y regarde de près, à la suite de tous les maux sur lesquels gémit l'Eglise et dont souffre la société française, on trouve une erreur de droit. Aussi ce sont surtout des erreurs de droit que les Souverains Pontifes ont condamnées, dans notre siècle; elles remplissent le syllabus de Pie IX; elles sont d'un bout à l'autre l'objet de l'encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII.

Les vrais principes sur la plupart des graves matières qui viennent d'être indiquées sont exposés dans les cours et les ouvrages des théologiens, mais dans une langue et des conditions qui ne permettent qu'à un petit nombre d'entendre et de comprendre.

En fait le monde laïque échappait jusqu'à ce jour à ces hautes vérités. Les générations qui prenaient succesivement en main les affaires de la France avaient toutes puisé dans les mêmes cours et les mêmes livres ces provisions de pensées et d'opinions qu'on fait à vingt ans et qu'on ne renouvelle guère. Or, ces cours et ces livres étaient ou silencieux sur les principes ou imprégnés d'erreurs banales. Quoi d'étonnant si jusqu'à ce jour dans notre siècle et dans notre pays les hommes d'Etat et les hommes publiques, à part quelques rares exceptions, n'ont point eu le sens de l'idéal social, et n'ont nourri, en philosophie du droit, que quelques idées fixes solidement enracinées sur un fond d'ignorance? Combien d'hommes même catholiques sont comme dépaysés quand ils entendent parler du pouvoir législatif de l'Eglise, nier l'omnipotence de l'Etat, contester la souveraineté nécessaire du peuple? Combien d'autres ont une notion de la réalité des choses, mais sont incapables de l'exprimer avec précision, de réfuter l'erreur, de faire adopter la vérité?

Si quelqu'un, ne pouvant nier le mal, nie du moins sa gravité, je me tais, et je laisse le cardinal Pie prononcer ces foudroyantes paroles : « Principes de 89; souveraineté du peuple; peuple-roi qui en est venu à se faire peuple-Dieu, divinité de l'Etat; monopole de l'enseignement; naturalisme des sociétés modernes; désorganisation générale par le rationalisme, n'est-ce pas la gangrène sociale? Et notre société attendra-t-elle comme

Antiochus le moment extrême de sa putréfaction pour reconnaître, mais inutilement alors, qu'il ne sied pas à un mortel de se poser en rival du Très-Haut? (1) »

Essayer d'éclairer notre société avant qu'il soit trop tard, voilà l'œuvre des Facultés de droit catholiques. Leur voix, jeune et opprimée, n'est pas encore assez forte pour se faire entendre au loin. Mais il est permis d'espérer qu'avec l'aide de Dieu elle grandira, et, en dépit des bâillons qui la gênent, parlera assez haut pour modifier l'opinion publique.

Au xve siècle, les chevaliers de Malte, sur un rocher isolé, étaient aux prises avec l'élite des armées musulmanes. Les Turcs avaient compris que cette forteresse était le boulevard de l'Europe chrétienne, et les lieutenants de Soliman faisaient pour s'en emparer des prodiges d'habileté, de ruse et de courage. Si Malte avait succombé, Soliman n'aurait pas tardé à couvrir la chrétienté de ses bataillons, et pour longtemps, pour toujours peut-être, l'Europe était asservie au Croissant. La France, l'Espagne, l'Italie, préoccupées de leurs affaires intérieures, n'avaient pas conscience du péril qui les menaçait et oubliaient la petite troupe qui, au milieu de la Méditerranée, défendait les clefs de leurs provinces. Pendant quatre mois quelques milliers de chevaliers, commandés par La Valette, tinrent tête à une armée et à une flotte formidables, avec une valeur, un sang-froid, un art et une ténacité qui ravissent les hommes de guerre. Ils eurent le temps de faire connaître à l'Europe la gravité de la situation. La papauté leur suscita des secours. L'arrivée des renforts obligea les Musulmans à lever le siège; et quelques années après, les galères de Malte, réunies à celles de Venise et de l'Espagne, achevaient à Lépante d'anéantir la grandeur des Sultans.

Les Universités catholiques occupent des hauteurs perdues dans la nue et que la foule bien souvent cesse de voir. Là, elles luttent contre la fausse science et son armée d'objections captieuses. L'avenir dira si l'ordre nouveau de chevaliers à qui l'Eglise a confié ce poste est aussi habile et aussi intrépide que celui des chevaliers de Malte, mais il n'est pas douteux que la position qu'ils défendent est aussi précieuse pour la foi chrétienne au xixe siècle que l'île de Malte au xve. Elle barre le chemin à un ennemi plus redoutable que le Turc. Les papes le savent et le disent.

(1) Histoire du cardinal Pie, par Mgr Baunard, t. I, p. 166.

Après Pie IX, Léon XIII ne manque pas une occasion de signaler aux fidèles l'importance du haut enseignement catholique. Les évêques du monde entier portent leurs efforts de ce côté. Vous savez ce qu'ont fait les évêques de France, et particulièrement ceux de la province de Cambrai. Les évêques de Suisse, de l'Amérique du Nord, de l'Amérique du Sud, entreprennent d'édifier de grandes Universités catholiques pour lesquelles l'Université de Lille, sur les conseils formels du Souverain Pontife, servira de modèle. Nous sommes donc sûrs de ne pas nous aveugler sur la grandeur et l'utilité de notre tâche, et nous pouvons comme La Valette et ses compagnons nous tourner vers les catholiques et leur crier : Prenez garde ! Nous soutenons de rudes assauts; la libre-pensée appelle à son aide contre nous la force et la ruse; nous tenons ferme, nous ne perdons pas de terrain; nous en gagnons plutôt. Mais la lutte n'est pas terminée ; envoyez-nous tous vos fils ; efforcez-vous de nous seconder et de nous dégager, car la chute des Universités catholiques serait un grand malheur.

La conclusion toute naturelle de ce beau discours, c'est l'obligation étroite pour les catholiques de soutenir et de favoriser la vie et la prospérité des Universités catholiques.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES CATHOLIQUES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS A LILLE

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Cinquième journée. — 3 décembre.

A la réunion de la section d'enseignement, M. l'abbé Salembier parle du brevet supérieur et de la préparation aux examens. Ces examens foisonnent, ils sont au nombre de seize, et tous ont été énumérés, depuis le certificat primaire accessible à tout le monde, jusqu'aux brevets des lycées de jeunes filles, qui sont réservés aux élèves recrutées dans les sphères officielles. Heureusement, a-t-on fait observer, qu'une même jeune fille n'est pas tenue de se risquer à l'ascension de tous ces pics.

M. le rapporteur est entré ensuite dans le vif de son sujet, en faisant le procès à la liste des auteurs prescrits pour les jeunes filles qui prétendent à l'obtention du brevet supérieur. Ces

auteurs ont été portés de treize à vingt-trois, et quelques-uns de ces auteurs s'appellent Montaigne, Pascal (trois provinciales), André Chénier, Jean-Jacques Rousseau, Alfred de Vigny, Alfred de Musset, Michelet. M. Salembier a eu soin de donner des extraits de deux ou trois de ces auteurs, notamment de M. Michelet, et encore n'a-t-il pu faire allusion aux pires passages. Ces citations ont excité un sentiment de répulsion dans l'auditoire, et il n'est pas un membre de la section qui n'ait protesté contre un choix aussi impudent d'écrivains et de textes.

Il est indispensable que les mères de famille renoncent à la mode et à l'engouement qui les portent à engager sans discernement leurs jeunes filles dans la préparation des examens afin de leur faire conquérir « une sorte de panache ; » il n'est pas moins important que les maîtresses catholiques détournent leurs élèves de l'aventure dangereuse de cette préparation. Il suffit que seules soient admises, comme aspirantes au brevet supérieur, les élèves qui en ont un besoin évident et qui pourront rendre des services réels dans les écoles catholiques.

Séance générale du soir.

M. le comte de Caulaincourt donne lecture de l'adresse au Souverain Pontife qui sera offerte à la signature des congressistes, et qui est conçue dans les termes les plus élevés; enfin il recommande l'œuvre des Trappistes en Orient, qu'il place sous le patronage de Dom Sébastien, abbé du monastère de Notre-Dame-du-Mont (plus populaire sous le nom de Mont-des-Cats).

Le R. P. Gueusset s'occupe ensuite de l'aumônerie militaire.

Les œuvres militaires ont, semble-t-il, un attrait qui leur est propre ; mais elles ont également une utilité sérieuse et plus étendue qu'elle n'apparaît tout d'abord. Elles sont le complément de toutes les autres, et leur complément obligé, car de quoi auraient servi en fin de compte et l'enseignement chrétien donné à l'enfant dans l'école, et la préservation dont l'adolescent aurait été entouré dans le patronage, si le jeune homme venait à perdre dans la caserne et sa foi et ses mœurs ?

Le R. P. Gueusset a recommandé vivement à l'auditoire les œuvres militaires, et surtout la messe du départ et la prière pour l'armée : « La grande force, s'est-il écrié, ce n'est pas les canons Krupp, ni même la volonté en apparence irrésistible d'un chancelier de fer, c'est la prière qui touche le cœur de Dieu et incline sa bonté vers ceux qui l'implorent ; et quand Dieu s'en

mêle, toutes les puissances humaines s'évanouissent ; par conséquent, travailler à ce que nos soldats soient animés du sentiment religieux qui est le nerf de la discipline et du dévouement, c'est travailler au relèvement de la France humiliée. »

M. Bayard, au nom des industriels chrétiens du Nord, a rappelé les preuves indéniables que ses confrères ont données, depuis plusieurs années, de leur intérêt pour la cause de la réorganisation du régime du travail. M. Bayard, en nous faisant assister aux progrès si rapides et aux résultats si prompts de la toute jeune confrérie de Notre-Dame de l'Usine, nous a donné l'espérance de prochaines merveilles. Et ce qu'il y a de plus touchant, en même temps que de plus propre à assurer l'avenir, c'est que les ouvriers ont, dans cette propagande du bien, la part prépondérante.

M. de Vilmorin prend la parole. L'enseignement agricole n'a pas seulement pour but de fournir des armes aux agriculteurs pour ce rude combat que les charges écrasantes de l'impôt et la concurrence étrangère rendent si chanceux ; il répond en outre à un besoin social de premier ordre. Grâce à lui, bien des jeunes gens à qui un grand nombre de carrières sont aujourd'hui fermées, trouveraient une très noble et très attachante occupation ; grâce à lui le prestige encore attaché à la propriété du sol tournerait au profit des saines doctrines par suite de la diminution du grand fléau social de la non-résidence.

Or ce double et immense avantage, il est à la portée de tous dans cette riche et productive région, depuis qu'à l'Université catholique a été annexée une Ecole de hautes études agricoles ; il ne manque à cet Institut ni méthodes savamment et pratiquement étudiées, ni professeurs d'élite : il n'y manque que des élèves... du moins en assez grand nombre pour que l'entreprise donne tous ses fruits.

Aux côtés de Mgr l'archevêque de Cambrai était assis un jeune prélat étranger dont la belle figure, la noble prestance attirait et captivait tous les regards ; c'était Mgr Geraigiry, évêque de Panéas, ou Césarée de Philippes, aux sources du Jourdain ; et c'est à Sa Grandeur que Mgr l'archevêque de Cambrai confia le soin de clore la séance.

« Turc de naissance, dit-il, évêque du rite grec, je suis Français comme on l'est dans tout cet Orient qui s'honore d'avoir été depuis des siècles protégé par la France. Si vous me considériez comme un étranger, vous trouveriez certainement mon

langage barbare, mais vous savez que je suis l'évêque des lieux saints où Jésus-Christ fonda sa religion ; et puis, un proverbe arabe dit que les cœurs se comprennent, je vous parlerai donc le langage du cœur. Cela me sera facile, car j'appartiens à un pays qui aime la France et qui espère dans la France...

« Chez nous, il n'y a pas de partis politiques ; il n'y a de distinction que dans la religion ; or, voici comment se distribuent nos partis. Schismatique, qui est synonyme d'Anglais ; catholique, qui est synonyme de Français. Chez nous, qui dit catholique dit Français, et qui dit Français dit catholique ; de telle sorte que toutes les fois que nous avons converti un de nos frères séparés, c'est un Français de plus que nous avons gagné ! C'est pourquoi l'Œuvre des écoles d'Orient n'est pas seulement une œuvre de propagation de la foi, c'est une œuvre de propagande française. »

Sixième journée. — 4 décembre.

C'est M. Thellier de Poncheville qui a ouvert la séance de clôture. L'éloquent député du Nord a examiné devant l'Assemblée le projet de loi sur le recrutement militaire en ce qui concerne les intérêts religieux, c'est-à-dire le service des séminaristes et du clergé. On sait trop que le but de cette loi, qui met en avant le grand mot d'égalité devant l'impôt du sang, et qui cependant consacre de nombreuses exceptions en faveur de fonctionnaires de l'État, n'est autre en réalité qu'une attaque en règle contre l'Église et qu'un moyen — ainsi l'espèrent du moins ses auteurs — d'arrêter le recrutement du clergé. Lors de la discussion de cette loi devant la Chambre, les députés catholiques ont dévoilé la tactique des adversaires de l'Église et montré ce qu'elle vaut. Mais, comme cette loi n'a pas encore été votée par le Sénat, il importe de faire le plus possible la lumière sur son compte, afin que les esprits faibles ou ignorants ne soient pas abusés.

C'est pourquoi M. Thellier de Poncheville est venu en montrer le caractère à la fois dangereux et odieux aux catholiques réunis au Congrès de Lille. Tous ceux qui connaissent M. de Poncheville, savent avec quel dévouement il met sa parole au service de la bonne cause et quels accents brûlants il puise dans son amour de l'Église et de la patrie. Mais jamais peut-être il n'a été mieux inspiré qu'aujourd'hui. Avec une énergie qui remuait tous les cœurs, il a fait ressortir le caractère de

cette loi néfaste et les dangers qu'elle faisait courir à notre jeune clergé; il a montré tout l'odieux de ces dispositions qui ne vont à rien moins qu'à faire du pasteur et du messager de paix un soldat obligé de verser le sang. Je ne puis, bien entendu, qu'indiquer ici le sujet traité par M. de Poncheville, mais ce que je puis et dois dire, c'est que ce sujet a été traité de main de maître et que l'auditoire tout entier s'est associé à la juste indignation de l'orateur.

La parole a été donnée ensuite à M. l'abbé Brouwers.

Il est impossible d'analyser le discours de l'éminent ecclésiastique hollandais, qui avait pour but de faire connaître aux catholiques français un des plus grands poètes chrétiens de la Hollande, Vondel.

Après M. Thellier de Poncheville et M. l'abbé Brouwers, nous avons entendu M. de Lamarzelle, député du Morbihan.

Le sujet pris par M. de Lamarzelle était de ceux qui touchent et émeuvent justement un auditoire chrétien. C'était la grande question à l'ordre du jour, la préoccupation constante de tous ceux qui songent à l'avenir : la question ouvrière ou, pour parler plus exactement, la question sociale.

M. de Lamarzelle a placé la question sur son véritable terrain et a démontré irréfutablement la faillite des promesses républicaines; il a établi l'inanité des prétendus efforts soi-disant faits, par les adversaires de l'Église et par des hommes avides seulement de jouissances pour eux, en faveur de l'amélioration du sort des ouvriers. Il a établi qu'à l'encontre de ceux qui ont dit qu'il n'y avait pas de question sociale, l'Église au contraire en reconnaissait l'existence, s'efforçait de la résoudre et avait seule, en effet, les moyens nécessaires pour le faire.

C'est l'Église qui a apporté aux hommes ces trois grandes choses que les révolutionnaires on essayé de s'approprier et qui ne sont devenues entre leurs mains qu'un leurre et qu'un mensonge : la liberté, l'égalité et la fraternité. C'est par l'Église seule qu'on pourra trouver la solution, mais il faut pour cela que les catholiques aillent au peuple, qui ne les connaît que par les calomnies qu'on débite contre eux; qu'ils y aillent avec courage, avec franchise, car ce que le peuple préfère avant tout, ce sont les hommes qui lui disent nettement ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent et où ils vont!

Après avoir félicité M. de Lamarzelle, Mgr l'Archevêque de Cambrai a adressé à l'assemblée ses remerciements pour l'em-

pressement avec lequel les travaux du Congrès ont été suivis, et ses encouragements pour marcher avec plus de fermeté que jamais à la défense des intérêts catholiques si cruellement méconnus et encore si menacés.

L'assistance s'est retirée sous l'impression de ces paroles fortifiantes, et ainsi s'est terminé ce Congrès, qui prouve une fois de plus que loin d'être à la veille de la mort, le catholicisme est plus vivant que jamais, et qui, en montrant tout ce que l'activité des catholiques a su faire, laisse espérer que le jour du salut est proche.

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

L'exposition du Vatican, qui sera ouverte le 6 janvier, sera visible trois fois par semaine pour toutes les personnes munies ds billets. Les autres jours sont réservés aux personnages de distinction.

Le service d'ordre sera fait par la garde palatine d'honneur, qui prêtera ses offices pour cela gratuitement.

—

L'affluence des évêques et des pèlerins de toutes les parties du monde devient très considérable pour les fêtes du jubilé sacerdotal du Souverain Pontife. On signale déjà la présence à Rome de LL. EEm. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, et le cardinal Langénieux, archevêque de Reims; de LL. GG. Mgr Richard, archevêque de Paris; Mgr Fonteneau, archevêque d'Albi; Mgr Majorsini, archevêque d'Amalfi; de NN. SS. les évêques d'Agen, de Pontremoli, de Catanzaro, de Montalcino, d'Averza, de Bovino, de Strasbourg, de Cracovie, de London et de Nicolet au Canada, de Guastalla, de Tripoli, de Comayagua, dans le Guatemala, qui, tous, ont été reçus ces jours derniers en audiences particulières par le Souverain Pontife et lui ont présenté des offrandes spéciales pour le Denier de Saint-Pierre, à l'occasion de son jubilé sacerdotal. — On attend encore NN. SS. l'archevêque de Lyon et les évêques de Marseille, d'Aire, d'Angoulême, de Viviers, d'Arras, de Saint-Claude, de Pamiers, d'Agen, ainsi que plusieurs évêques et députations de l'Orient.

Quant aux pèlerins, on évalue déjà à plus de 60,000 le nombre des personnnages et des fidèles de tous les pays qui,

vers la fin de l'année, se trouveront réunis à Rome pour les fêtes jubilaires. Le plus fort contingent sera fourni à cette époque par les députations des comités internationaux qui ont préparé l'Exposition vaticane, par les pèlerins d'Espagne et par le grand pèlerinage italien, sans compter tous les autres pèlerinages annoncés déjà pour les premiers mois de la nouvelle année.

A cause de cette énorme affluence et vu l'impossibilité qu'il y aura d'admettre, même dans la Basilique vaticane, tous ceux qui voudraient assister à la messe jubilaire que le pape y célébrera le 1er janvier, le Souverain Pontife a décidé de descendre une seconde fois dans Saint-Pierre et d'y célébrer la messe à l'autel de la Confession, le 4 ou le 5 janvier; après quoi il se rendra à la sacristie de la basilique pour y recevoir les hommages des chanoines et le don précieux qu'ils lui offrent, consistant en un magnifique reliquaire artistique d'une valeur de plus de 30,000 francs.

—

Voici le texte de la lettre autographe du prince de Montenegro au Saint-Père.

Très Saint-Père,

L'archevêque d'Antivari se rend à Rome, où son séjour coïncidera avec les fêtes par lesquelles le monde catholique se propose de célébrer, à la date du 31 décembre, l'heureux anniversaire du cinquantenaire de votre sacerdoce.

Monseigneur Milinovich, que Votre Sainteté daignera, je n'en doute pas, admettre en sa présence, aura l'honneur de lui offrir de ma part, de vive voix, à l'occasion de ce jubilé, mes respectueuses félicitations et les vœux que je fais pour les jours précieux de Votre Sainteté.

Le Saint-Père, ayant lu cette lettre avec grande satisfaction, a chargé Mgr l'archevêque d'Antivari d'exprimer au prince sa reconnaissance.

—

S. M. le roi de Portugal a nommé en mission spéciale pour le représenter à la solennité du Jubilé de Saint-Père, son chambellan, l'ambassadeur du Portugal près du Saint-Siége, le conseiller d'État et ancien ministre M. Jean-Baptiste de Martens Ferrao, qui présentera au Saint-Père une lettre autographe de son Souverain le roi Très-Fdèle, et l'offrande qui sera un riche calice d'or orné de pierres précieuses, copie du calice historique

de l'époque Manueline, fabriqué du premier or venu des grandes conquêtes portugaises aux Indes. C'est un cadeau qui a le mérite de rappeler l'ancienne grandeur du Portugal, et ses grands services à l'Église et à la civilisation.

—

On assure que les offrandes pour l'honoraire de la messe du Pape atteignent déjà un chiffre qu'on évalue à plus d'un million.

Cette messe pour le monde entier, à laquelle veulent s'unir tous les catholiques, a été fixée à sept heures trente de Rome. On a calculé l'heure correspondante pour tous les pays, le tableau donne sept heures pour Paris.

—

L'*Osservatore romano* publie le texte de la lettre de félicitations du duc de Cumberland au Pape, datée de Prenzing, près Vienne. Cette lettre accompagne un riche reliquaire.

Les rois de Hollande et de Wurtemberg et le grand-duc de Bade ont envoyé aussi des dons et félicitations au Pape.

Léon XIII a reçu le 26 décembre, en audience séparées, tous les membres du corps diplomatique qui lui ont présenté leurs félicitations à l'occasion de son jubilé et du nouvel an.

Le duc de Norfolk a présenté ensuite le cadeau de la reine d'Angleterre qui consiste en une grande burette en or avec plateau.

Le duc repartira avant le jubilé.

Ajoutons que le duc de Norfolk a offert personnellement au Pape une somme de 300,000 francs.

—

Il se confirme que le Conseil fédéral a décidé d'adresser à Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, par l'entremise de S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat du Saint-Siège, une lettre de félicitations à l'occasion de son prochain jubilé.

—

Mgr Richard, archevêque de Paris, avant son départ pour Rome, vient d'adresser à ses diocésains un mandement dont voici le passage principal :

Dans quelques jours nous nous acheminerons vers Rome, nous irons déposer aux pieds du Souverain Pontife l'hommage filial de l'Eglise de Paris. Nous ne serons pas seul ; plusieurs de MM. les curés nous accompagneront, et les familles parisiennes qui pourront se trouver à cette époque dans la capitale du monde chrétien se réuniront autour de nous. Nous déposerons entre les mains du

Vicaire de Jésus-Christ vos généreuses offrandes pour le Denier de Saint-Pierre, le Livre d'Or, qui contient les noms des fidèles qui, dans chaque paroisse, ont voulu s'associer à l'aumône de la messe jubilaire de Léon XIII, et la tiare, don spécial du clergé et des fidèles du diocèse de Paris.

Il nous sera doux, N. T. C. F., en offrant ces témoignages de votre foi et de votre piété au Pape, de lui parler aussi de votre charité pour nos pauvres malades, dont vous nous donnez en ce moment des preuves si précieuses. Ce sera une joie de plus apportée au cœur du Souverain Pontife, et votre évêque pourra répéter avec vérité la parole de saint Paul et dire de vous au Pasteur suprême que vous abondez en foi, en science, en sollicitude pour les bonnes œuvres, et aussi en charité à son égard : *Sicut in omnibus abundatis, fide, et sermone, et scientia, et omni sollicitudine, insuper et et charitate vestra in nos.*

Après Dieu, N. T. C. F., à vous notre reconnaissance pour avoir si bien compris l'invitation que nous vous adressions l'année dernière de célébrer dignement le jubilé sacerdotal de Léon XIII. La tiare offerte par vous demeurera le mémorial permanent de la foi généreuse de l'Eglise de saint Denis et de sainte Geneviève, en cette circonstance mémorable du jubilé sacerdotal de notre grand Pontife.

La capitale de la France, fille aînée de l'Église, devait cet hommage au successeur de saint Pierre. Sur l'écrin qui renferme la tiare, on verra, avec les émaux qui symbolisent les trois archidiaconés de Notre-Dame, de saint Denis et de sainte Geneviève, les sceaux de nos principales paroisses, les armoiries de nos nobles familles, et au milieu d'elles cette inscription véritable titre de noblesse pour les humbles et généreux chrétiens qui ont multiplié leurs offrandes : *Multi sunt alii quorum mediocritas vel paupertas abundavit in divitias simplicitatis eorum.* Les fortunes modestes et la pauvreté elle-même ont trouvé des richesses abondantes dans la simplicité de leur foi.

Peu de prêtres, peu de fidèles pourront se trouver avec nous à Rome le 1er janvier, jour où Léon XIII célébrera sa messe jubilaire dans la basilique vaticane. Mais vous y serez tous présents par la pensée et par la prière, et un *Te Deum* solennel sera chanté dans toutes nos églises, ce même jour à la suite de la grand'messe.

Laissez-nous, N. T. C. F., ajouter une parole qui sort du plus intime de notre cœur d'évêque et de Français. Quand nous offrirons au Souverain Pontife la tiare, symbole de sa royauté spirituelle et sociale, nous ne saurions oublier que la France, parmi les nations qui forment la grande famille du peuple catholique, lui est chère comme la fille aînée de l'Eglise. Nous lui demanderons de nous donner une part de ces bénédictions privilégiées que les patriarches des anciens jours réservaient à leurs premiers-nés. Pendant que vous serez

réunis autour des autels pour rendre grâces à Dieu de la conservation de notre Père et Pontife, vous prierez aussi pour la France. L'année viendra de s'ouvrir, la prière montera vers Dieu de tous nos cœurs. Nous sommes étrangers aux préoccupations politiques ; mais nous ne saurions demeurer indifférents aux intérêts de la gloire et de la prospérité de notre pays. Après le cantique d'actions de grâces, nous implorerons la protection de la très sainte Vierge pour notre patrie. Que Notre-Dame de Paris protège la France et lui donne la paix dans la foi et la charité!

—

Le Saint-Père a reçu, le 24 décembre, les officiers de l'ancienne armée pontificale.

Le général Kanzler lui a présenté en quelques paroles très simples, l'hommage de ses soldats, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, avec l'expression de leur fidélité, puis il lui a offert, au nom de ses anciens soldats italiens, un objet magnifique, un encrier d'or et d'argent, sculpté à Rome, surmonté d'un saint Michel terrassant le démon : le porte-plume d'or, cerclé de trois rangs de diamants, est une merveille artistique.

Le général Kanzler a ajouté que les zouaves pontificaux offraient un présent particulier, un drapeau pontifical, orné de peintures ; mais que cet envoi, effectué de Paris le 16 décembre, n'étant pas encore parvenu, lui serait présenté plus tard.

Le Saint-Père a pris l'encrier dans ses mains, il a examiné, demandé le nom de l'artiste, et remercié chaleureusement les donateurs en langue italienne. Il a ajouté, en souriant :

— Je me servirai de cet encrier pour signer le décret de réorganisation de mes troupes fidèles !

A ce moment, le respect n'a pas été capable de retenir les applaudissements.

Apercevant ensuite le général de Charette, Léon XIII l'a appelé par son nom, l'attirant à lui et gardant longuement ses deux mains, puis disant, en langue française :

— Je sais que les zouaves seraient plus nombreux autour de vous, si la date de leur réception avait été maintenue au 27 ; mais ce sera la fête de saint Jean, et les occupations seront bien nombreuses ; il a fallu avancer le jour. Leur présent m'est très agréable. Je le recevrai avec joie, j'en sais déjà tout le mérite.

Après ces premières paroles, le Saint-Père, s'adressant à tous en langue italienne, a dit, en substance, sur le ton d'une causerie familière :

— Il y a quelques années, mes bien chers fils, lorsque je reçus pour la première fois les représentants de mes braves troupes, je leur disais que leur vue, si douce à mon cœur, n'était pas cependant sans me causer une certaine tristesse. Ce qui m'attristait d'abord, en les voyant autour de moi, c'était que, dans leurs rangs fidèles, la mort fait chaque année des vides cruellement sentis ; c'était ensuite que je déplore — vous le déplorez comme moi, — de voir tant de bravoure inactive, tant de dévouements réduits à l'impuissance pour le service du souverain légitime ; c'était enfin que les circonstances pénibles ne semblaient pas annoncer un avenir meilleur, tout contribuant à resserrer chaque jour le cercle de fer autour du Pape prisonnier.

Aujourd'hui, mes très chers fils, les circonstances, sans promettre encore la fin de nos maux, sont telles cependant que nous pouvons peut-être envisager l'avenir avec plus de confiance et plus d'espérance. En effet, cet enthousiasme universel des nations, ces témoignages universels de dévouement qui abondent autour du Pape, nous montrent que le monde aime le Pape et que, par conséquent, il souhaite et appelle pour lui une situation qui lui permette d'exercer avec liberté et dignité son ministère.

Je n'en veux pas trop dire à ce sujet ; mais je vois un fait providentiel dans cette occurence du cinquantenaire sacerdotal, qui provoque une explosion si unanime, si enthousiaste d'attachement envers le Saint-Siège. Dans ces protestations qui témoignent d'un besoin universel, Dieu nous donne peut-être une espérance de pacification pour l'avenir.

Je sais que je peux compter sur votre attachement fidèle et je prie Dieu de vous en récompenser, en vous bénissant du fond de mon cœur, vous, les Romains, et vous, qui êtes venus de loin, vous et ceux que vous représentez, vous et vos familles si chrétiennes, qui participent à votre dévouement.

« La bénédiction que je vous donne n'est pas seulement pour vous, elle est pour tous ceux que vous aimez et qui se sont associés de cœur à votre démarche. Je l'étends à ceux qui vous touchent, à vos familles, bien largement et de tout mon cœur ; et puisque nous sommes à la veille de Noël, je vous souhaite les bonnes fêtes. »

Puis le Pape s'est levé et a donné en latin une bénédiction générale.

LAICISATION DES HOPITAUX

M. le docteur Després adresse au *Journal des Débats* la dépêche suivante :

12 décembre 1887.

Monsieur le directeur,

Vous avez accueilli en 1881 ma première protestation contre le renvoi des Sœurs des hôpitaux. Voudrez-vous accueillir de même la dernière ? Depuis six ans j'ai lutté sans trêve ; qu'il me soit permis de combattre encore.

Un à un nos hôpitaux, jadis prospères et admirablement tenus, ont été livrés à un personnel improvisé, insuffisant et même dangereux. Aujourd'hui, trois hôpitaux sont encore aux mains des Sœurs hospitalières de l'ordre des Augustines, ordre cloîtré et voué exclusivement aux soins à donner aux malades : l'Hôtel-Dieu, l'hôpital Saint-Louis et l'hôpital de la Charité, dont j'ai l'honneur d'être chirurgien.

Mais l'Hôtel-Dieu et l'hôpital Saint-Louis sont la communauté des Sœurs Augustines, elles n'en ont point d'autres, et c'est là qu'ont trouvé abri les Sœurs renvoyées de l'hôpital Beaujon et de l'hôpital Lariboisière. Lors de la fondation de l'Hôtel-Dieu au onzième siècle, Landry, évêque de Paris, le fondateur, créa l'Ordre spécial des Augustines pour cet hôpital et leur en donna la propriété. Un décret de 1810 établit que l'hôpital Saint-Louis serait avec l'Hôtel-Dieu la communauté des Sœurs Augustines. Pour chasser les religieuses de ces deux hôpitaux, il faudrait une loi, un décret de dépossession. Seul, l'hôpital de la Charité restait à portée des coups ; M. Peyron, directeur de l'Assistance publique, et le conseil de surveillance de cette administration, viennent d'émettre (à 1 voix de majorité sur 15 membres votants) un avis favorable à la laïcisation de l'hôpital de la Charité.

Le directeur de l'administration la plus intéressante, un conseil de surveillance chargé de veiller aux intérêts des pauvres et d'apporter le plus grand soin à la gestion de leurs biens, ont décidé de concert que vingt-deux Sœurs expérimentées, vivant en dortoir dans un petit bâtiment au fond de l'hôpital de la Charité et coûtant chacune en tout 200 francs, seraient remplacées par vingt-cinq infirmières laïques à 600 francs ou 750 francs par tête, ayant à peine un an ou deux d'études insuffisan-

tes, et que leur âge ne leur permet pas le plus souvent de mettre à profit. Ni le directeur ni son conseil de surveillance n'ont trouvé d'objections à ce que ces infirmières fussent logées hors de l'hôpital, chacune avec sa famille, dans un appartement de trois pièces au moins, loué à cet effet, où elles iront à toute heure du jour au lieu d'être près de leurs malades, et où elles porteront sans contrôle les meubles, le linge et la nourriture que leur donne l'hôpital. C'est, en effet, de la sorte, qu'ont été déjà désorganisés l'hôpital Beaujon, l'hôpital Cochin et l'hôpital Necker.

Dans l'intérêt du bon ordre et de la tenue des hôpitaux, les médecins et chirurgiens des hôpitaux, mes collègues, ont, dans des lettres rendues publiques, demandé le maintien des Sœurs hospitalières, et ils le demandent encore. Le préfet de la Seine, M. Hérold; le ministre de l'intérieur, M. Allain-Targé, sont restés souds. Des malades d'un hôpital entier, l'hôpital Cochin, ont demandé respectueusement au conseil municipal qu'on leur conservât leurs Sœurs; le conseil municipal a méprisé cette pétition. Les leçons mêmes de l'expérience, quelques décès causés par imprudence à cause de l'insuffisance des laïques, deux substitutions de mort et de vif, des détournements révélés par les débats de la police correctionnelle : tout cela est resté lettre morte.

Enfin, la vente des rentes des hôpitaux pour une somme de 4,995,000 francs l'année dernière, le coût et l'entretien du service laïque avec le coulage inévitable, doublant les frais généraux, et des dépenses arriérées qui nécessitent et nécessiteront encore d'autres ventes de rentes, rien n'y fait. Il y a une loi de 1849 qui régit l'administration de l'Assistance publique, et en vertu de laquelle c'est le ministre de l'intérieur qui a la haute direction des hôpitaux par l'intermédiaire du préfet de la Seine. Il y a une loi du 27 vendémiaire an VII qui oblige la ville de Paris à tirer de ses taxes d'octroi les subventions nécessaires à l'équilibre du budget des hôpitaux. Personne ne les respecte.

Malheureusement la doctrine des ministres de l'intérieur, dans ces dernières années, a toujours été de vivre en paix avec le conseil municipal de Paris. Ils ont cédé peu à peu, ils ont laissé fléchir les lois, et, plus d'une fois, une paix précaire s'est faite sur le dos d'un de nos établissements hospitaliers. Sans doute, les ministres ne voulaient pas être dans l'obligation de rétablir

d'office la subvention obligatoire due par la ville de Paris aux hôpitaux, comme ils rétablissent depuis quatre ans le budget de la préfecture de police. Ils doivent s'apercevoir aujourd'hui que le calcul n'était pas heureux. Ils ont cédé sur un point, le conseil municipal leur a demandé le reste, et il a failli le prendre le samedi 3 décembre. Si aujourd'hui, après avoir sacrifié les derniers hôpitaux, le nouveau ministre pense être tranquille, son illusion sera de courte durée.

Quoi qu'il advienne, sur la pente dangereuse où nous glissons si rapidement, chacun doit comprendre que le moment est venu de s'arrêter. La république est le gouvernement nécessaire à la France, c'est le sentiment du pays, c'est la conviction des républicains éclairés, mais tout nous le crie : si la réaction ne se fait pas par la république, elle se fera contre elle.

Docteur Armand Desprès.
Chirurgien de l'hôpital de la Charité, conseiller municipal.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le 23 décembre, au matin, Sa Sainteté a tenu consistoire public pour la canonisation des sept fondateurs de l'Ordre des Servites et des bienheureux Berchmans, Pierre Claver et Rodriguez. Presque tous les cardinaux présents à Rome, ainsi que les archevêques et évêques, y ont assisté avec les prélats de la cour pontificale et les prélats consulteurs de la Congrégation des Rites.

Après l'obédience des cardinaux, les avocats consistoriaux, MM. Gioazzini, Alibrandi et Marruchi ont pris place devant le trône et ont plaidé la cause des bienheureux, faisant connaître brièvement leur vie et leurs vertus. Ils ont aussi indiqué les actes qui ont précédé l'instruction de la cause et les principaux miracles opérés par leur intercession.

Quatre protonotaires apostoliques se tenaient près du trône pour enregistrer les actes.

Après la plaidoirie, les avocats consistoriaux se sont mis à genoux sur la dernière marche du trône, et Mgr Nocella, secrétaire des brefs aux princes, leur a répondu au nom de Sa Sainteté, que la demande présentée étant d'une haute gravité, le

Saint-Père exhorterait tous les fidèles à adresser leurs prières au Dieu des lumières, afin qu'il puisse se déterminer pour la plus grande gloire de Dieu, après qu'il aura entendu le jugement porté par les cardinaux, archevêques et évêques dans le prochain consistoire semi-public.

Les avocats se sont retirés et Sa Sainteté est rentrée dans ses appartements privés.

Pour se conformer aux ordres du Souverain Pontife, le Cardinal-Vicaire, S. Em. Lucide-Marie Parocchi, va publier un mandement pour engager les fidèles à adresser leurs prières à Dieu afin qu'il daigne assister le Pape dans le jugement qu'il doit suivre.

Des prières publiques et trois jours de jeûne seront prescrits à Rome, et le Saint-Sacrement sera exposé dans les trois basiliques patriarcales de Saint-Jean-de-Latran, Saint-Pierre et Sainte-Marie-Majeure.

Au prochain consistoire semi-public assisteront tous les cardinaux, archevêques et évêques présents à Rome. Ces derniers vont recevoir les actes de la canonisation, car chacun d'eux donnera son vote au consistoire.

—

S. E. le cardinal Randi, gouverneur de Rome au moment de l'invasion subalpine, vient de mourir; il était Romagnol et passait pour avoir la plupart des qualités qui ont fait la réputation de ses compatriotes. Mais on vantait surtout la finesse de son esprit et sa connaissance des affaires qui se rattachent aux droits politiques et à l'administration du gouvernement pontifical.

Il était né le 12 juillet 1818, à Bagnacavallo, diocèse de Fazenza.

France.

Paris. — Le 23 décembre a eu lieu le premier centenaire de la mort de Mme Louise de France, en religion Mère Thérèse de Saint-Augustin, religieuse du Carmel de Saint-Denis. Nos lecteurs savent que cette pieuse princesse fut proclamée vénérable par le Pape Pie IX, le 19 juin 1873. On est maintenant en instance pour obtenir sa béatification, et cette cause est particulièrement chère au diocèse de Paris qui la compte au nombre des grandes âmes dont la Providence a toujours été prodigue à son égard.

Huitième fille de Louis XV et de la reine Marie Leczinska, Mme Louise de France naquit à Versailles, le 15 juillet 1737. Le 11 avril 1770, elle entrait au Carmel de Saint-Denis, la maison la plus austère et la plus pauvre de l'Ordre. L'année suivante, après avoir prononcé ses vœux et pris le voile, elle fut nommée maîtresse des novices et deux ans plus tard prieure (7 novembre 1773). Ses religieuses la maintinrent dans cette charge aussi longtemps que les constitutions le permettaient, c'est-à-dire pendant six ans, après lesquels, ayant protesté contre la dispense qu'on voulait obtenir du Saint-Père pour la réélire indéfiniment, elle descendit au rang de première dépositaire pendant six autres années. Élue de nouveau supérieure en 1785, elle conserva cette dignité jusqu'à sa bienheureuse mort, survenue le 23 décembre 1787, presque à la veille de la révolution.

Alger. — S. Em. le cardinal de Lavigerie a reçu du Saint-Père le bref suivant :

Notre Cher Fils,

Salut et Bénédiction apostolique,

Nous avons reçu avec un grand bonheur et Nous conserverons très précieusement le *Kimilion* que vous Nous avez récemment envoyé, Nous voulons parler de l'antique Lipsanothèque en argent trouvée dans les ruines d'un édifice chrétien sur les confins de la Tunisie, et à laquelle donnent un prix rare et tout à fait unique son antiquité même et les intéressants souvenirs qu'elle rappelle.

Lorsqu'on jette, en effet, les yeux sur ce précieux mémorial, on croit revoir naturellement en esprit les temps glorieux de l'ancienne Église Africaine, alors qu'après avoir reçu de Rome, dès les temps les plus reculés, la lumière de l'Evangile, elle brillait, plus particulièrement dans la Numidie et la Mauritanie, de toutes les splendeurs des vertus et de la science chrétiennes. Mais quelles catastrophes terribles et quelles calamités diverses suivirent cette époque ! Certes, c'est une œuvre difficile que de relever d'aussi complètes et d'aussi vastes ruines.

Mais, confiant néanmoins dans l'appui de Dieu et dans l'union de nos forces, Nous devons y travailler avec courage et constance. C'est à quoi Nous avons Nous-même déjà employé, et Nous voulons encore, dans la mesure du possible, employer Nos soins. Mais vous Nous y aiderez aussi toujours, vous que recommandent de si grands services déjà rendus à l'Afrique, services qui vous placent au rang des hommes qui ont le plus mérité du nom catholique et de la civilisation.

Demandant, en conséquence, au Seigneur d'accorder toujours un

heureux succès à vos travaux et à vos fatigues, Nous vous donnons avec amour, Notre Cher Fils, ainsi qu'à tout votre clergé et tout à votre peuple, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pière, le 10 du mois de novembre 1887, de Notre Pontificat la dixième année.

LÉON XIII, Pape.

Rouen. — Un acte de piété filiale s'est accompli, il y a quelques jours, au pensionnat des Frères de Saint-Gervais, à l'occasion de l'exhumation des restes du Vénérable de la Salle, qui reposaient dans la chapelle de l'école et qui doivent être transférés dans la nouvelle et remarquable chapelle élevée sur la place Saint-Gervais.

Les docteurs P. Levasseur et P. Hélot ont procédé à cette exhumation en présence de M. l'abbé Marguerite, vicaire général, et des membres du comité nommé pour le procès de la béatification du Vénérable.

La dépouille mortelle a été placée provisoirement dans la chapelle actuelle de l'école, en attendant que la béatification soit prononcée par le Pape Léon XIII et qu'une grande cérémonie, qui aura lieu probablement à la catédrale, consacre à la fois l'inauguration

Tarbes. — Les *Annales de Lourdes* donnent les détails suivants sur la construction de la nouvelle église du Rosaire :

Le projet du dôme central a été arrêté le 26 novembre, et l'exécution va commencer.

Ce dôme a la forme d'une couronne, ou plutôt, d'une tiare à trois couronnes.

La première couronne consiste en une galerie qui court autour du dôme et se termine par une balustrade à jour, ornée de cabochons, de perles et de fleurons.

La deuxième se compose de 16 fenêtres en forme de roses; entre chacune de ces roses s'élève une colonne qui supporte un arc renversé. Ces arcs, en se réunissant au-dessus des fenêtres, figurent un diadème à jour.

La troisième couronne n'est autre que la lanterne qui termine le dôme. Une croix en métal doré dominera le tout.

Un travail aussi délicat, exécuté en pierre dure, ne peut guère être achevé avant la fête de Pâques 1888.

Les deux rampes ascensionnelles, en revanche, seront entièrement pratiquables dans un mois. Il ne restera plus à y faire que les dallages et les parapets.

Toulouse. — L'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers vient de tenir une assemblée régionale qui a réuni, du jeudi 15 décembre au lundi 19, un grand nombre de membres.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections sénatoriales. — La crainte est le commencement de la sagesse radicale. — Les préparatifs de l'Autriche. — L'Angleterre et la triple alliance.

29 décembre 1887.

Trente-un départements se préparent à élire de nouveaux sénateurs le 6 janvier prochain. Si la vie politique y est assez active en raison du mouvement que s'y donnent les préfets et les autres fonctionnaires pour assurer la victoire des candidats agréables au ministère, en revanche, le reste de la France est assez indifférent aux résultats que donneront ces élections. Cela tient à deux motifs ; le premier, c'est le peu de cas que l'on fait aujourd'hui du Sénat qui, depuis longtemps, se borne à enregistrer les votes de la Chambre ; le second, c'est que ces élections manquent trop d'imprévu pour offrir beaucoup d'intérêt. Il est fort probable, en effet, que chaque parti conservera ses positions acquises. Cela se comprend : L'élection sénatoriale est un mécanisme à trois rouages dont le principal, le rouage moteur, n'a pas été changé. Le Sénat est le grand conseil des communes. Et comment subirait-il des changements profonds, lorsque les conseils municipaux n'ont pas été renouvelés ?

Pour se garder, dans cette élection sénatoriale, de toute opinion insuffisamment assise, il suffit de se rappeler que les conseils municipaux qui viennent de nommer les délégués étaient déjà en fonctions, quand on a nommé les délégués d'il y a trois ans. Comment ne seraient-ils pas animés du même esprit?

Si l'on voulait que chaque renouvellement triennal donnât une juste idée de l'état de l'opinion publique, représentée par les conseils municipaux, il faudrait précisément que le renouvellement de ces conseils municipaux coïncidât avec le renouvellement du Sénat. Il faudrait les réélire tous les trois ans à la veille des élections sénatoriales, ou renouveler le Sénat par moitié tous les quatre ans, le lendemain des élections municipales. Cette façon de procéder aurait le grave inconvénient d'introduire la politique dans les conseils municipaux encore

plus qu'elle n'y est, et d'enlever à ces assemblées leur caractère local; mais elle aurait aussi ses avantages; elle imprimerait aux élections sénatoriales un caractère de sincérité qu'elles n'ont pas; elle créerait entre les élections sénatoriales et les élections municipales un lien logique.

Privées de cet élément nouveau, les prochaines élections sénatoriales ne sauraient être fort instructives, puisqu'elles représenteront, non pas l'opinion actuelle, mais celle de délégués nommés par des électeurs choisis il y a plusieurs années. On peut croire cependant que la lutte s'engagera surtout entre les radicaux et les conservateurs, et que l'opportuniste perdra quelques sièges que ceux-ci ou ceux-là gagneront.

—

La crainte de la dissolution agissant énergiquement sur les esprits énergiques des radicaux, la situation du ministère semble moins désespérée. Lorsqu'il vint au monde, les gauches avancées méditèrent de l'immoler le jour même; puis, le désir de s'en aller en vacances finissant par l'emporter, elles lui ont accordé quelques semaines de répit. Il était entendu que la fin du mois de janvier serait aussi la fin du cabinet. On paraît en revenir.

M. Goblet déclare à qui veut l'entendre qu'il soutiendra le gouvernement de ses discours et de ses votes. « Il faut, dit-il, que M. Tirard fasse voter le budget de 1888, sans quoi son successeur en mourra. » Et M. Goblet ne se soucie point que ce successeur en meure, car il espère fermement que ce sera lui-même.

Les radicaux disent, de leur côté, qu'ils sont moins pressés de partir en guerre; pourvu que M. Tirard se contente d'ordres du jour purs et simples, qu'il ne réclame pas un témoignage de confiance, — et l'on peut prédire à coup sûr que le président du conseil n'aura pas de ces exigences, — ils lui feront assez volontiers l'aumône de leur indifférence.

Les opportunistes, désireux de mettre à profit ces bonnes dispositions, s'en vont renchérissant; les radicaux se résignant à ne pas provoquer une nouvelle crise avant février ou mars, l'Union des gauches promet au ministère une plus longue existence. Les élections municipales doivent avoir lieu en mai prochain : on ne saurait, disent-ils, en compromettre le succès par une défaite du ministère. Les républicains ont le devoir de laisser vivre M. Tirard jusqu'aux premiers jours de juin.

A ce moment, on invoquera la proximité des vacances pour

imposer aux radicaux une prolongation de cet accès de sagesse.

Tout cela est bel et bon; mais le ministère serait renversé dans quelques semaines qu'il ne faudrait pas s'en étonner outre mesure. Néanmoins, il est probable qu'il vivra pendant deux ou trois mois encore, comme tous les cabinets républicains passés et futurs. Quatre ou cinq mois d'existence, c'est actuellement tout ce que comporte la stabilité gouvernementale.

—

On recommence à s'occuper de M. Wilson, dont l'affaire entrerait dans une nouvelle phase. Déjà un journal parle de l'arrestation d'un personnage important, dans lequel il est difficile de ne pas reconnaître le gendre de M. Grévy. On sait que l'inviolabilité parlementaire n'existe pas, lorsque les Chambres sont en vacances : on l'a vu pour le général d'Andlau.

—

L'Autriche continue à se préparer à la guerre par l'envoi de régiments en Galicie. D'autre part, les journaux hongrois insistent maintenant sur le devoir qui incombe à l'Autriche d'empêcher que la Bulgarie ne devienne une province russe et qu'on ne mette d'entraves à son développement autonome. C'est là, chez le gouvernement de Vienne, une résolution arrêtée, qu'il maintiendra, s'il le faut, au risque d'une guerre.

Cette guerre, s'il faut en croire le *Nemzet,* les autorités militaires allemandes sont d'avis de l'engager immédiatement pour mettre fin aux préparatifs menaçants de la Russie, et sans concevoir le moindre doute sur son issue. On peut affirmer que, sans l'intervention décisive de M. de Bismark, l'armée allemande, l'armée autrichienne et l'armée italienne seraient sur le pied de guerre et auraient déjà commencé les opérations contre la Russie et contre les alliés qu'elle pourrait avoir. La conclusion de cet article est faite pour étonner, puisqu'elle est cependant toute pacifique. Il faut dire que le *Nemzet* compte que les préparatifs autrichiens rendront plus calmes les journaux russes, cela n'est rien moins que prouvé.

—

Un événement politique, qui n'a pas fait grand bruit et qui est cependant d'une haute importance, vient de se produire. Nous voulons parler de l'adhésion de l'Angleterre à la triple alliance. M. Crispi, dans une circonstance récente, a dit que l'Italie pouvait comptait « sur une autre puissance » que celles dont se composait la Ligue de la Paix. On voit maintenant à

qui il faisait allusion. Pendant que nous nous agitions dans un gâchis parlementaire sans exemple; pendant que nous accumulions crises sur crises à propos des scandales du procès Limouzin et des tripotages de M. Wilson; pendant que nous vivions en pleine anarchie, n'ayant plus ni gouvernement ni ministère, personne en mesure de défendre nos intérêts à l'étranger avec assez d'autorité pour inspirer la confiance et imposer le respect; pendant que nous donnions le déplorable spectacle d'une instabilité et d'une incohérence qui ne permettent pas aux puissances les plus sympathiques de pouvoir compter sur nous, ceux qui ne perdent aucune occasion de nous isoler et de nous nuire exploitaient habilement notre situation troublée et faisaient de nouveaux et décisifs efforts pour se fortifier à nos dépens.

PETITE CHRONIQUE

Lord Lyons, qui vient de quitter l'ambassade d'Angleterre à Paris, est mort au château d'Arondel, chez le duc de Norfolk, son beau-frère.

Il était le type du grand seigneur anglais. Ses manières, d'une correction diplomatique, sa conversation pleine d'humour, étaient fort appréciées. Célibataire, il vivait depuis longtemps un peu retiré du monde, en philosophe souriant dans le bel hôtel du faubourg Saint-Honoré. Ses salons ne s'ouvraient qu'à un petit nombre d'invités.

Il fit une exception en l'honneur du jubilé de la reine. Dans les jardins de l'hôtel, il donna une fête merveilleuse et féerique, dont tout Paris a gardé le souvenir.

En 1884, il avait perdu sa sœur, la duchesse de Norfolk, et ne s'était pas consolé de ce deuil. C'est pour obéir à son dernier vœu et à celui de son neveu et de sa nièce, qu'il s'est décidé, sur son lit de mort, à se convertir au catholicisme.

— La *Charente* nous fournit d'intéressants détails sur la résidence ordinaire de M. Sadi Carnot, pendant les vacances. M. Carnot habite, avec son père, le château de Savignac, sur les collines qui dominent la rive droite de la Vienne. Ce château a appartenu au général Dupont de l'Étang, qui était frère de M. Dupont-White, le père de Mme Carnot.

La *Charente* ajoute à ces renseignements ce détail bien connu, dit-elle, dans la région : M. Carnot père, instruit par les sévères leçons de l'exil, subi, en compagnie de son illustre père, ayant appartenu d'ailleurs à l'école saint-simonienne, a voulu que ses fils eussent chacun un métier. C'est ainsi que le nouveau président a appris l'état de menuisier, et son frère, celui de serrurier.

TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

A

Abrégé de l'Histoire de la Religion, par Mgr Langénieux, 616.
Académie. — Les prix de vertu, discours de M. G. BOISSIER, 529, 588.
ALLARD (Paul). — Les dernières persécutions du IIIe siècle, 284.
Allemagne, 274. — Entrevue de MM. de Bismarck et Crispi, 109, 165. — La triple alliance, 389. — Le travail du dimanche en Allemagne, 645. — L'Allemagne et les Jésuites, 690. — L'Union évangélique, 710.
Alphabet français, 736.
Amérique. — Défectuosités dans ses institutions, par le cardinal GIBBONS, 316.
A nos lecteurs, 745.
Assemblée des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, 256, 597, 646, 704, 772.
Aumôniers (les) dans l'Université, 179. — Dans les lycées laïques, d'après le F.·. SARCEY, 694.

B

Bade. — Elections, 280. — Le parti catholique dans le grand-duché de Bade, 519.
BELCASTEL (M. Gabriel de). — Discours sur les principes de 89, 399, 460.
Belgique. — Elections, 280.
BOISSIER (Gaston). — Discours sur les prix de vertu, 529, 588.
BONGHI. — Lettre à M. Eug. Rendu au sujet de sa dernière brochure sur le Pape et l'Italie, 57, 100.
Bourbons (les) de France, 248.
BOURRET (Mgr), évêque de Rodez. — La pensée de la Mort, 11.
BRUN (Lucien), sénateur. — Discours sur la Révolution, 293, 363.
Bruno (saint) et les Chartreux, 197.
Budget (le) de l'Instruction primaire. — V. Instruction primaire, France.
Bulgare (la question), 62.
Bulletin bibliographique, 616, 736.

C

Canonisations (les), 337. — Consistoire du 23 décembre, 785.
Chambres (les), 270, 329, 378, 437, 489, 548, 605, 666, 724.
Charette. — Mariage de Mlle de Charette, 111.
Charles (abbé). — *Où est le bonheur ?* 735.
Chartreux (les), 197.
Chevaliers (les) du Travail (Etats-Unis) et l'Eglise, 582.
Christianisme (le) et la question des femmes au Japon, 629.
Chronique de la semaine, 51, 108, 159, 220, 274, 331, 386, 442, 497, 556, 620, 668, 726, 789.
Chronique (petite), 288, 336, 792.
Clergé (le) et la loi militaire en France, 368.
COCHIN (Henri). — La vérité et le mensonge dans l'histoire, 231.
Commune (la) peinte par elle-même; mémoire de CLUSERET, 635.
Congrès des Jurisconsultes, à Montpellier, 216.
Congrès des Œuvres ouvrières, 106. — Résolutions, 203.
Congrès scientifique des catholiques. — Extrait du discours de Mgr d'HULST, 576.
Congrès de Versailles, 605. —

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

Avènement de M. Sadi Carnot. Biographie du nouveau Président de la République française, 609.
Crémation, ou respect aux morts, 393. — Qu'en penser ? Procédés crématoires, 564. — La sépulture au point de vue de l'hygiène, 565. — La crémation au point de vue de la médecine légale, 567. — Au point de vue religieux, 625. — La crémation et la sainteté du corps chrétien, 627.
Criminalité (la) et ses causes : la liberté de la presse, le bien-être et l'instruction laïque, 311.
Culte (le) du Très Saint-Sacrement, par Mgr Lelong, 617, 681, 1, 753.

D

Dépopulation (la) de la France, 640.
Désert (au), par le marquis de Ségur, 514.
Desprès (docteur). — La laïcisation des hôpitaux, 783.
Dévotion (la) à la sainte Vierge aux premiers âges chrétiens, 410.
Dimanche (le travail du) en Allemagne, 645.
Dîmes en Italie. — Lettre de Mgr Lavaletta sur leur abolition, 156.

E

Egalité (le paradoxe de l'), 113.
Eglise (l') et la question sociale, 343.
Eglise (l'). — Une page de son histoire au xixe siècle : Le réformateur apostat silésien Jean Ronge, 404.
Eglise (l') et les Chevaliers du Travail aux Etats-Unis, 582.
Etats-Unis (l'Université catholiques des), 731.
Europe (l') nouvelle, 94.

F

Fava (Mgr), évêque de Grenoble. — Lettre sur la Révolution et la Franc-Maçonnerie, 169.
Femmes (les) au Japon et le Christianisme, 629.
Femmes (les) esclaves en Afrique. par le cardinal Lavigerie, 243, 300.
Foulon (Mgr), archevêque de Lyon. — Lettre à l'inauguration d'un monument élevé aux enfants du Rhône tués dans la dernière guerre, 327.
France. — Dépopulation de la France, 641. — V. Chronique, Nouvelles religieuses, Chambres, etc. — Incident à la frontière allemande, 51, 107, 164. — Commission du budget, 110. — Conversion, 334, 386, 391. — Scandale Caffarel-Limouzin-Wilson-d'Andlau, 159, 220, 274, 331, 386, 442, 497, 550, 671, 729, 791. — Elections, 55, 223, 501, 551, 727. — Elections sénatoriales, 448, 613. — Le nouveau gouverneur du Tonkin, 389. — Démission de M. Grévy, 554. — Avènement de M. Sadi Carnot, 609. — Message présidentiel, 664. — Son appréciation, 668. — Tentative d'assassinat sur M. Ferry, 671. — Nouveau groupe, 726.
France (la) un siècle après la Révolution, 449, 758.
Franc-Maçonnerie (la) et le respect aux morts, 393. — Un de ses suppôts en Allemagne, 405.
Freppel (Mgr). — Oraison funèbre du général de Sonis, 20, 78. — Discours sur le budget de l'instruction primaire et l'augmentation du traitement des instituteurs, 468, 509. — La loi sur la liberté des funérailles, 329. — V. Chambres.
Funérailles (loi sur les), 325.

G

Gibbons (cardinal). — Défectuosités dans les institutions américaines, 316.

H

Histoire (la vérité et le mensonge dans l'), par Henry Cochin, 231.
Histoires (simples), par M. le marquis de Ségur : le Roi, le Mendiant et le Financier, 423. — Au désert, 514.

Hôpitaux (la laïcisation des), 556. Expulsion des Sœurs de l'hôpital Lariboisière, 41. — Lettre du docteur Desprès, 783.
Hulst (Mgr d'). — Discours sur le Congrès scientifique des catholiques, 576.
Hypnotisme (l') et les miracles de Lourdes, 86. — L'hypnotisme et le libre-arbitre, 685.

I

Index. — Conseils de Mgr l'archevêque de Cambrai sur les livres à l'index, 734.
Instruction primaire. — Son budget et l'augmentation du traitement des instituteurs ; discours de Mgr Freppel, 468, 509, 447.
Instructions de Mgr le comte de Paris. — Lettre de M. de Maroles, 53.
Irlande, 56. — La propriété foncière en Irlande, 144.

J

Jubilé sacerdotal de Léon XIII. — V. Léon XIII.

L

Laïcisation, — Ses fruits, 348. — Laïcisation des hôpitaux au Conseil municipal de Paris, 556. — La laïcisation et les finances, 348. — La laïcisation et les privations imposées aux pauvres et aux malades, 350. — La laïcisation et les soins, 351; — et les mauvais traitements, 353; — et le vol, 354. — Les dernières laïcisations à Paris, 355. — Comment cela finira, 356. — Lettre du docteur Desprès, 783.
Laïcisations scolaires, du 1er septembre au 6 octobre, 272. — Ses résultats, 542. — Discussion au Conseil municipal de Marseille, 722.
Langénieux (cardinal). — *Abrégé de l'histoire de la Religion*, 616.
Lavigerie (le cardinal). — Le cardinal à Tunis, 45. — Lettre sur les femmes esclaves en Afrique, 243, 300.
Lelong (Mgr). — Le culte du Très Saint-Sacrement, 617, 681, 753.
Léon XIII. — Lettres sur le Rosaire, 34; — Aux évêques de Suisse, 49. — Léon XIII et les ouvriers, 263, 213, 281. — Allocutions au consistoire du 25 novembre 1887, 545; — Aux pèlerins hongrois, 561. — Sa situation à Rome, 210. — Lettre de l'archevêque de Turin et de ses suffragants adhérant à ses enseignements et à ses réclamations, 308. — Adresse des évêques des Marches, 374. — Adresse des évêques de la province de Venise, 484. — Lettre de M. Fazzari, député italien démissionnaire, 603. — L'Université catholique des Etats-Unis, 731. — Lettre au cardinal Parocchi, son vicaire-général, 689. — Dons aux pauvres de Rome, 720. — Son Jubilé sacerdotal, 97, 207, etc. — Mandement de Mgr Perraud, 225. — Bref concernant les pèlerins jubilaires, 319. — Programme des pèlerinages et des fêtes, 427, 652. — Lettres de S. M. le shah de Perse, 474 ; — de S. M. apostolique l'empereur d'Autriche, 716 ; — de la reine-régente d'Espagne, 717. — Appel aux catholiques français, 715. — Réponses aux envoyés extraordinaires d'Autriche, 717 ; — d'Angleterre, 718. — Consistoire du 23 décembre, 785. — Réception des officiers de l'ancienne armée pontificale, 781. — Lettre de Mgr Richard, 779. — Lettre de Léon XII au cardinal Lavigerie, 787. — V. Nouvelles religieuses.
Lettre (la) du Pape et l'Italie officielle. — V. Pape et Roi.
Livres. — V. Bulletin bibliographique.
Lycées laïques. — Leur dépeuplement, sa cause, d'après M. F. Sarcey, 694.

Lourdes (les miracles de) et l'hypnotisme, 86. — Mgr Gendreau guéri par l'eau de Lourdes, 377.

M

Mainmortables (les) du Jura, 135.
Maisons (nos), 22.
Marie-Louise (l'impératrice) d'après sa correspondance, 188.
Massacres (les) de Septembre, 69.
Misères et remèdes, 139.
Mort (la pensée de la), par Mgr Bourret, 11.
Morts (respect aux). — La crémation, œuvre de la Franc-Maçonnerie, 393. — V. Crémation.
Mots. — Leur vie, 416,
Musique (la) sacrée et ses réformes actuelles, 117.

N

Napoléon et ses détracteurs, par le prince Napoléon, 90.
Nécrologie. — Mgr Marchal, évêque de Laval, 37; — Mandement des Vicaires capitulaires, 43. — Mgr Leray, archevêque de la Nouvelle-Orléans, 38, 151. — Cardinal Bartolini, 148. — Baron de Salviac de Viel-Castel, 153. — Dona Thérèse Patrizy, 154. — Amiral Jauréguiberry, 266. — Cuvillier-Fleury, 268. — P. Pétetot, 323, 375. — Cardinal Pellegrini, 372. — Général de Courcy, 433. — MgrRæss évêque de Strasbourg, 478. — Général Le Flô, 482. — Mgr Blanger, évêque de Limoges, 657. — Mgr Mac Gettigan, primat d'Irlande, 657. — R. P. de la Vaissière, 657. — R. P. Abinal, 658. — Mme Boucicaut, 658. — Mgr Blanger, évêque de Limoges, 721. — Cardinal Randi, 786. — Lord Lyons, 792.
Nouvelles religieuses, 39, 97, 154, 219, 271, 540, 601, 661, 720, 785. — Mgr Fuzet, evêque de St-Denis (Réunion), 219. — Mgr Gendreau guéri par l'eau de Lourdes, 377. — Mgr Bougaud, évêque de Laval, 432. — Mgr Luçon, évêque de Belley, 433. — Philbert, l'apostat de Toulouse, sa confession, 485. — Soumission de M. l'abbé Sanvert, du diocèse d'Autun, 662. — Le 8 décembre à Lyon, 662.

O

Où est le bonheur ? par M. l'abbé Charles, 735.
Ouvriers (les) et Léon XIII, 213, 263, 281. — V. l'Eglise et la question sociale.

P

Pape et Roi, 114. — La lettre du Pape et l'Italie officielle, par Eugène Rendu, 5. — Lettre du sénateur Bonghi, 57, 100. — La situation à Rome, réponse à M. Crispi, 358. — Réponse de M. le comte Soderini au discours de M. Bonghi, 569. — V. Léon XIII.
Paradoxe (le) de l'égalité, 113.
Pèlerinage (le) hongrois à Rome, 561.
Pèlerinage (le) ouvrier à Rome, 213, 263, 282.
Perraud (Mgr). — Lettre sur le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 231.
Persécutions du IIIe siècle (les dernières), par P. Allard, 284.
Philippe II et ses calomniateurs, 123.
Principes (les) de 89. — Discours de M. de Belcastel, 399, 460.
Prix de vertu (les) à l'Académie. — Discours de M. G. Boissier, 529, 588.
Propriété (la) foncière en Irlande, 144.
Protestantisme (le) en Angleterre, 238.

R

Renan. — Ses aveux dans la prétendue *Histoire du peuple d'Israël*, 536.
Rendu (Eugène). — *La lettre du Pape et l'Italie officielle*, 5.
Respect aux morts, 393.
Révolution (la). — Discours de M. Lucien Brun : La Révolution, c'est la révolte contre la loi de Dieu, 293, 363.

Révolution (la) et la Franc-Maçonnerie, par Mgr FAVA, 169.
Révolution (un siècle après la), en France, 449.
Roi (le), le Mendiant et le Financier, par le marquis de SÉGUR, 423.
Rome et l'Italie. — V. Léon XIII, Nouvelles religieuses, etc.
Ronge (l'apostat), 404.
Rosaire. — Lettre de LÉON XIII à l'épiscopat italien, 28.

S

Sacrement (Très Saint). — Son culte, par Mgr LELONG, 617, 681, 753.
SADI CARNOT. — V. Chambres. — Il est élu Président de la République, 609. — Message aux Chambres, 664.
Salle (de la). — Décret de béatification, 339.
SARCEY (F.) — Les aumôniers de lycées, 694.
Scandales. — *Oporte esse scandala*, 28.
SÉGUR (M. le marquis de). — Simples histoires, 423, 514.
Sépulture (la) au point de vue de l'hygiène, 565. — V. Crémation.
Situation (la) du Pape à Rome, 358.
Sonis (général de). — Ses funérailles à Loigny, 19. — Oraison funèbre par Mgr FREPPEL, 20, 78.
Suisse. — Elections, 390.
Surmenage (le), 182.

T

Travail (le) du dimanche en Allemagne, 645.

U

Universités catholiques. — Ce qu'elles sont, discours de M. de VAREILLES-SOMMIÈRES, 698, 764.
Union évangélique (l'), 710.

V

VAREILLES-SOMMIÈRES (M. de). — Ce que sont les Universités catholiques, 698, 764.
Variétés. — Une réhabilitation inattendue : mort de l'empereur Maximilien, 496.
Vérité (la) et le mensonge dans l'histoire, par M. Henry COCHIN, 231.
Vierge (la dévotion à la sainte) aux premiers âges chrétiens, 410.

W

Wilson. — V. France.

TABLE DES MATIÈRES [1]

Numéro 824 (1er octobre 1887). — La lettre du Pape et l'Italie officielle, 5. — La pensée de la mort (suite et fin), 11. — Le général de Sonis, 19. — Oportet esse scandala, 28. — Nos maisons, 32. — Le Rosaire, 34. — Nécrologie, 37. — Nouvelles religieuses, 39. — Chronique de la semaine, 51.

Numéro 825 (8 octobre 1887). — Une lettre de M. Bonghi, 57. — La question bulgare, 62. — Les massacres de Septembre, 69. — Le général de Sonis (suite et fin), 78. — Les miracles de Lourdes, 86. — Napoléon et ses détracteurs, par le prince Napoléon, 90. — L'Europe nouvelle, 94. — Nouvelles religieuses, 97. — Chronique de la semaine, 108.

Numéro 826 (15 octobre 1887). — Le paradoxe de l'égalité, 113. — Pape et Roi, 114. — La musique sacrée et ses réformes actuelles, 117. — Philippe II et ses calomniateurs, 123. — Les mainmortables du Jura, 135. — Maux et remèdes, 139. — La propriété foncière en Irlande, 144. — Nécrologie, 148. — Nouvelles religieuses, 154. — Chronique de la semaine, 159.

Numéro 827 (22 octobre 1887). — La Révolution et la Franc-Maçonnerie, 169. — La musique sacrée et ses réformes actuelles (suite et fin), 173. — Les aumôniers dans l'Université, 179. — Le surmenage, 182. — L'impératrice Marie-Louise, d'après sa correspondance, 188. — Saint Bruno et les Chartreux, 197. — Congrès des œuvres ouvrières, 203. — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 207. — Adresse des cardinaux-évêques suburbicaires au Saint-Père, 212. — Congrès des jurisconsultes à Montpellier, 216. — Nouvelles religieuses, 219. — Chronique de la semaine, 220.

Numéro 828 (29 octobre 1887). — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 225. — La vérité et le mensonge dans l'histoire, 231. — Le protestantisme en Angleterre, 238. — Les femmes esclaves en Afrique, 243. — Les Bourbons de France, 248. — Assemblée des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, 256. — Pèlerinage ouvrier à Rome, 263. — Nécrologie, 266. — Nouvelles religieuses, 271. — Chronique de la semaine, 274. — Petite chronique, 288.

Numéro 829 (5 novembre 1887). — Léon XIII et les ouvriers, 281. — Les dernières persécutions du IIIe siècle, 284. — La Révolution, 293. — Les femmes esclaves en Afrique (suite et fin), 300. — Lettre au Saint-Père de l'archevêque de Turin et de ses suffragants, 308. — La criminalité et ses causes, 311. — Le cardinal Gibbons et les institutions américaines, 316. — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 319. — Nécrologie (le P. Petetot, de l'Oratoire), 323. — Loi sur les funérailles, 325. — Nouvelles religieuses, 327. — Les Chambres, 329. — Chronique de la semaine, 331. — Petite chronique, 336.

Numéro 830 (12 novembre 1887). — Les canonisations, 337. — Le Vénérable de la Salle, 339. — L'Eglise et la question sociale, 343. — Les

(1) Les chiffres placés à la suite des articles indiquent les pages.

fruits de la laïcisation, 348. — La situation faite au Saint-Siège (Réponse à M. Crispi), 357. — La Révolution (suite et fin), 363. — La loi militaire relativement au clergé, 368. — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 370. — Nécrologie, 372. — Nouvelles religieuses, 374. — Les Chambres, 378. — Chronique de la semaine, 386.

Numéro 831 (19 novembre 1887). — Respect aux morts, 393. — Les principes de 89, 399. — Une page de l'histoire ecclésiastique au XIXe siècle, 404. — La dévotion à la sainte Vierge aux premiers âges chrétiens, 410. — La vie des mots, 416. — Simples histoires, 423. — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 427. — Les nouveaux évêques (Mgr Bougaug et Mgr Luçon), 432. — Nécrologie, 433. — Nouvelles religieuses, 434. — Les Chambres, 437. — Chronique de la semaine, 442.

Numéro 832 (26 novembre 1887). — La France un siècle après sa révolution, 449. — La situation à Rome, 456. — Les principes de 89 (suite et fin), 460. — Le budget de l'instruction primaire et l'augmentation du traitement des instituteurs, 468. — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 474. — Nécrologie (Mgr Raess), 478. — Nouvelles religieuses, 484. — Les Chambres, 489. — Variétés, 496. — Chronique de la semaine, 497.

Numéro 833 (3 décembre 1887). — Le Consistoire du 25 novembre 1887, 506. — Le budget de l'instruction primaire et l'augmentation du traitement des instituteurs (suite et fin), 509. — Simples histoires, 514. — Le parti catholique dans le grand-duché de Bade, 519. — Les prix de l'Académie, 526. — Les prix de vertu, 529. — Aveux de Renan, 536. — Nouvelles religieuses, 540. — Allocution de Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII au Consistoire du 25 novembre, 545. — Les Chambres, 548. — Chronique de la semaine, 550. — La laïcisation des hôpitaux, 556.

Numéro 834 (10 décembre 1887). — Le pèlerinage hongrois, 561. — Que penser de la crémation des morts? 564. — La situation du Pape en Italie, 569. — Le Congrès scientifique des catholiques, 576. — L'Eglise et les chevaliers du travail, 582. — Les prix de vertu (suite et fin), 588. — Assemblée des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais à Lille, 597. — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 601. — Nouvelles religieuses, 601. — Les Chambres, 605. — Chronique de la semaine, 609. — Bulletin bibliographique, 620.

Numéro 835 (17 décembre 1887). — Le culte du Très Saint-Sacrement, par Mgr Lelong, 617. — Que penser de la crémation des morts? (Suite et fin), 625. — La question des femmes au Japon et le christianisme, 629. — La Commune peinte par elle-même; mémoires de Cluseret, 635. — La dépopulation de la France, 641. — Le travail du dimanche en Allemagne, 645. — Assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais (suite), 646. — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 652. — Nécrologie, 657. — Nouvelles religieuses, 661. — Message du président de la République, 664. — Les Chambres, 666. — Chronique de la semaine, 668. — Déclaration ministérielle, 672.

Numéro 836 (24 décembre 1887). — Le culte du Très Saint-Sacrement (suite), 681. — L'hypnotisme expliqué dans sa nature et dans ses actes, 685. — L'Allemagne et les Jésuites,

690. — Le dépeuplement des lycées laïques, 694. — Ce que sont les Universités catholiques, 698. — Assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais à Lille (suite), 704. — L'union évangélique, 710. — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 715. — Nouvelles religieuses, 720. — Les Chambres, 724. — Chronique de la semaine, 726. — Léon XIII et l'Université catholique des Etats-Unis, 731. — Les livres à l'index, 734. — Bulletin bibliographique, 735.

Numéro 837 (31 décembre 1887). — A nos lecteurs, 745. — Léon XIII à Saint-Pierre, 749. — Le culte du Très Saint-Sacrement (suite et fin), 753. — La France, un siècle après sa révolution, 758. — Ce que sont les Universités catholiques (suite et fin), 764. — Assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais à Lille (suite et fin), 772. — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 777. — La laïcisation des hôpitaux, 783. — Nouvelles religieuses, 785. — Chronique de la semaine, 789. — Petite chronique, 792. — Table alphabétique, 793. — Table des matières, 798.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre de ne pas attendre plus longtemps pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage: elle diminuera les chances d'erreur et facilitera le travail de notre administration.

Il est très utile de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimée, rectifiée s'il y a lieu.

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an	15 fr.	»
Six mois	8	»
Trois mois	4	50

Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.

Un an	16 fr.	»
Six mois	9	»

Union postale universelle.

Un an	18 fr.	»
Six mois	10	»

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an	24 fr.	»

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Un numéro : 0 fr. 35, *franco :* 0 fr. 40.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.